BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 9.1 EAQ-EMA. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME NEUVIÈME.

Première Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ
PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME NEUVIÈME.

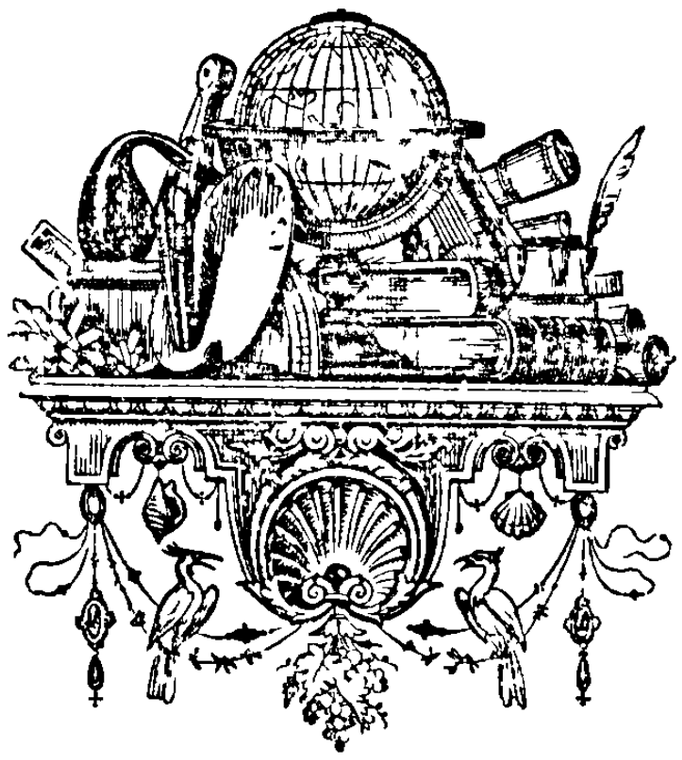

PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1837

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

E.

E, la cinquième lettre de notre alphabet, la sixième de quelques autres, la seconde voyelle, celle dont l'usage est le plus fréquent dans la plupart des langues, et celle qui offre le plus de variété dans la prononciation. En effet, tantôt simple et sourde aspiration, la plus élémentaire de toutes les vocales, sans caractère décidé et souvent insaisissable à l'ouïe, tantôt vocalisation plus franche, se rapprochant de l'*i* ou formant un son aigu différent, d'autres fois elle se confond presque avec la lettre *a* dans nos langues romanes et souvent avec l'*o* dans les langues slavonnes. On voit que son champ est vaste et de l'*e* muet à l'*é* long et ouvert on passe par beaucoup de nuances.

Le type de l'*e* muet se trouve dans les langues les plus anciennes, dans le phénicien, dans l'ע hébreu; il a été rendu dans la même langue par le *schva* (ְ), tandis que *tséré* (ֵ) et le *sègol* (ֶ) représentent l'*é* aigu et l'*è* grave. En français, les trois nuances se rencontrent incessamment et souvent dans le même mot, comme dans *fermeté*, dans *évêque;* il en est de même en allemand, par exemple dans les mots *gewesen*, *gebehrdet*. En anglais, il est également nuancé, mais très souvent aussi il se transforme en *i*, ainsi que cela est arrivé dans la langue grecque ou l'η, autrefois *e* long, est devenu le son *i*. L'η ou H grec paraît avoir été dans l'origine un double E (ΕΗ); il est plus allongé et plus ouvert que l'ε (epsilon) et s'est confondu dans les dialectes avec le son α. En russe, en polonais, l'*e* bref se transforme souvent en *o*, comme dans le mot *arol* qui s'écrit *orel*, comme dans *tiocheva*, qui s'écrit téchevo, dans *Patiomkine* qui s'écrit Potemkin, etc.

Le double *e*, en français, ne se trouve qu'accidentellement, comme désinence grammaticale, par exemple dans *il crée* ou dans la terminaison féminine *élevée;* en anglais, placé dans le corps d'un mot ou en faisant partie, il allonge la syllabe en devenant *i* (par exemple dans *bleed*, *creed*, etc.), et quelquefois la raccourcit. En allemand, il l'allonge comme dans *Beet, See, verheeren;* il allonge aussi la lettre *i* quand il la suit, par exemple *lieben* (prononcez līben), *Diebitsch* (prononcez Dībitsch), et dans ce cas il devient lui-même tout-à-fait muet.

Dans la plupart des langues l'*e* se combine volontiers avec d'autres voyelles, comme dans *feu*, dans *œil*, dans le latin *æther*, dans l'allemand *Gœthe*, dans le pronom *ein*, dans *Ei*, et absorbe alors ou tout-à-fait ou en partie cette voyelle, s'il n'en est pas lui-même absorbé. Il prend encore un son particulier quand il se combine avec des lettres nasales, comme dans *enfer, dent,* etc.

L'usage décide de la prononciation de cette voyelle dans la plupart des langues; dans quelques-unes, comme en français, l'emploi des accents donne là-dessus au moins des indications générales.

Comme abréviation française, E signifie *est, éminence* ou *excellence; ex.* signifie *exemple, éd.* édition, etc. Ces mêmes abréviations (à l'exception d'*est*) appartiennent au latin, et dans cette langue E. peut encore signifier *Ennius*, ou

edilis, exactor, ergo, est (*i. e. id est*), etc.

Sur les monnaies françaises, E désignait autrefois la ville de Tours; dans les pays étrangers cette lettre désigne encore Kœnigsberg en Prusse et Karlsberg en Transylvanie.

Comme signe numérique, ε vaut 5, ϵ 5000, ή 8 et η 8000; en latin, E fut employé pour le nombre 500, ainsi que l'exprime ce vers :

E quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

Enfin, dans la gamme musicale, on appelle *E* la note *mi*, et la tierce *e la mi*.

J. H. S.

ÉAQUE (Αἰακος), fils de Jupiter et d'Egine, ou suivant quelques-uns d'Europe, roi d'OEnone, son île natale, qui reçut de lui le nom d'Égine, sa mère, laquelle était fille du fleuve Asope. Éaque peupla cette île de Myrmidons et en devint le plus grand bienfaiteur : aussi lui décerna-t-on un culte et éleva-t-on en son honneur l'*Éacée* (Αἰακεῖον). Respecté des hommes pour sa sagesse, il fut aimé des dieux pour sa piété et sa justice, et cette dernière vertu lui valut, surtout de la part des poètes romains, une place parmi les juges des enfers (*voy.*). Il laissa en mourant deux fils, Pélée et Télamon, qu'il avait eus d'Endéis, fille du centaure Chiron.

Pélée, père d'Achille, et celui-ci père de Pyrrhus ou Néoptolème, furent, ainsi que ce dernier lui-même, désignés du nom d'*Éacide*, qu'on donne à toute leur race, comme celui d'Atrides demeura attaché à la race d'Atrée et d'Agamemnon. S.

EARL, degré de noblesse anglaise entre le marquis et le vicomte. Le *earl* (en latin *comes*) correspond au *comte* ou *graf* du continent européen. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple titre, l'autorité d office que les earls possédaient autrefois dans les comtés étant dévolue aux shérifs (en latin *vice-comites*). Dans les pièces officielles, les earls sont appelés par le roi *féaux et bien-aimés cousins*, expression dont l'emploi remonte au règne de Henry IV d'Angleterre, lequel étant, de fait, allié à tous les earls du royaume par sa femme, sa mère ou ses sœurs, reconnaissait ainsi, en habile politique, ce lien de parenté dans toutes ses lettres et dans ses autres actes publics. La couronne d'un earl se compose de huit perles fixées sur des pointes et séparées par de petites feuilles qui s'élèvent au-dessus du tour de la couronne. Il existe à présent 105 earls en Angleterre, 5 en Écosse et 19 en Irlande. Comme les earls furent appelés comtes pendant une portion du temps qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands, leurs femmes portent encore aujourd'hui le nom de comtesses.

On donne le titre d'*Earl-Marshal* d'Angleterre au grand-officier de la maison du roi qui avait autrefois plusieurs cours de justice sous sa juridiction, comme la cour de chevalerie et la cour d'honneur. Il préside le collége des hérauts d'armes. Il occupe aussi une place distinguée parmi les juges de la cour de *Marshalsea*, où il peut siéger dans les jugements requis contre ceux dont les délits ont été commis dans l'enceinte de la cour du roi. L. G-s.

EAU. L'eau est un composé de 88,9 parties d'oxigène et de 11,1 d'hydrogène en poids, ou de deux parties d'oxigène et d'une partie d'hydrogène en volume. On est parvenu à établir cette composition et par l'analyse et par la synthèse. La découverte de sa composition est due à Cavendish et ne date pas encore d'un demi-siècle. La recomposition de l'eau fut exécutée, pour la première fois, en grand, par Fourcroy, Vauquelin et Séguin. Ces savants brûlèrent assez de gaz pour se procurer plusieurs onces d'eau. A la température de 4 degrés centigrades, un centilitre d'eau pèse dix grammes. D'après OErstedt, une pression égale à celle de l'atmosphère produit dans l'eau une diminution de volume de 0,000045.

A la température ordinaire de notre atmosphère l'eau est liquide; mais au-dessous de zéro elle se prend en masse et se convertit en glace. La glace est formée d'une multitude de petits cristaux entassés les uns sur les autres, comme on peut le constater facilement en plaçant un vase contenant de l'eau dans un mélange réfrigérant, et en décantant dès que l'eau commence à se congeler. On aperçoit alors une foule de cristaux qui tapissent la pa-

roi interne du vase. Les cristaux de glace prennent, comme ceux des autres corps, des formes diverses qui dépendent soit de la violence du froid et de la rapidité avec laquelle eux-mêmes se produisent, soit des différents degrés de repos précédant la congélation, et d'autres circonstances semblables. Ainsi, on trouve de l'eau cristallisée tantôt en longues aiguilles droites, tantôt en plumes, tantôt en feuilles brillantes et écailleuses qui laissent entre elles des intervalles polygones.

Quand l'eau est bien pure et dans un repos parfait, elle peut descendre à 10 degrés au-dessous de zéro sans se congeler, mais il suffit du plus petit choc pour la faire prendre en masse.

La pesanteur spécifique de la glace est de 0,916 et quelquefois moindre encore. L'eau commence à se dilater à 4 degrés au-dessus de zéro et continue peu à peu jusqu'au moment où elle se solidifie, et alors elle augmente tout à coup considérablement. L'expansion de la glace se fait avec une telle force qu'un globe de cuivre qu'on remplit d'eau et qu'on bouche bien éclate quand le liquide vient à se congeler. *Voy.* Congélation.

L'eau qui contient d'autres substances, par exemple des sels, des acides, de l'alcool, gèle, à peu d'exceptions près, plus lentement que l'eau pure et avec d'autant plus de lenteur que la quantité de ces substances étrangères y est plus considérable. Quand une dissolution semblable se congèle en partie, il n'y a ordinairement que l'eau presque seule qui prenne la forme solide, et la concentration du reste augmente en raison de la perte de liquide qu'il a éprouvée. A 4 degrés, l'eau ne réfracte pas la lumière avec plus de force qu'elle ne le fait quand elle est moins dense; on a remarqué que son pouvoir réfringent augmente continuellement jusqu'au point de congélation, absolument de même que si elle se condensait sans cesse jusqu'au moment où elle se prend en masse.

L'eau abandonnée à l'air libre perd peu à peu de son poids et finit par disparaître entièrement. C'est là ce qu'on appelle *évaporation* (*voy.*). Ce phénomène a lieu d'autant plus rapidement que la température est plus élevée, la surface du liquide plus étendue. A la température de 100 degrés centigrades un autre phénomène se passe: non-seulement l'eau disparaît, mais encore l'ébullition (*voy.*) a lieu. Il est à remarquer que la pression atmosphérique joue un grand rôle dans l'ébullition de l'eau. Si le baromètre baisse, comme cela a lieu sur des montagnes, l'eau bout bien avant d'avoir atteint la température de 100 degrés. Dans le vide elle peut bouillir à zéro. A-é.

Les usages de l'eau sont si connus qu'il est à peine nécessaire de les redire; arrêtons-nous seulement à son action sur l'économie animale et aux préceptes qui résultent de cette connaissance. Et d'abord disons que pour être employée, à l'intérieur surtout, l'eau doit posséder les qualités suivantes : être légère, aérée; dissoudre bien le savon et bien cuire les légumes. On reconnaît par différents réactifs les substances étrangères qui se trouvent en dissolution dans l'eau et qui en altèrent la pureté. Cependant il ne faut pas toujours attribuer exclusivement à l'eau les maladies qui règnent dans certaines localités; et d'ailleurs il est facile, au moyen des filtres de charbon, de les débarrasser des éléments nuisibles. *Voy.* Charbon et Filtre.

L'eau liquide et gazeuse est la base des lotions, des bains et des fumigations (*voy.* ces mots). C'est la boisson dont l'usage est le plus répandu et qui paraît la plus salutaire, toutes choses égales d'ailleurs, dans l'état de santé. Elle n'est pas moins utile dans les maladies, et plus d'une fois peut-être elle aurait pu réclamer les honneurs de la guérison. L'eau fraîche et pure, prise en quantité plus ou moins considérable, étanche la soif et diminue la chaleur fébrile, en même temps qu'elle active les exhalations et les sécrétions, tout en modifiant leurs produits. Les tisanes, pour la plupart, ne sont que de l'eau, et peut-être serait-il bon d'en convenir et de proclamer les vertus de ce liquide bienfaisant. Les températures diverses de l'eau multiplient ses effets : ainsi l'eau froide se donne avec avantage comme tonique, stimulante et diurétique, tandis que l'eau tiède est vomitive et relâchante. L'eau très chaude, au contraire, est le su-

dorifique le plus certain dans ses résultats que l'on puisse trouver.

On a conseillé l'eau comme remède exclusif dans quelques maladies graves, telles que la goutte, le cancer, etc.; l'injection de l'eau pure dans les veines a été essayée sans succès dans la rage. A l'extérieur, ce liquide peut être d'un usage infiniment avantageux, et les chirurgiens emploient fréquemment les irrigations d'eau fraîche dans le traitement des brûlures, des plaies par arrachement, des fractures, des luxations, etc., sans admettre, comme autrefois, l'influence des charmes pratiqués sur ce liquide.

Enfin, on aurait peine à compter les indications que l'on pourrait remplir au moyen de l'eau, en variant sa température, le mode et les circonstances de son application. On peut le dire sans exagération, il n'est pas de maladie dont elle ne puisse être le remède, ou du moins dans laquelle elle ne puisse concourir puissamment à la guérison. Résumons rapidement : l'eau à l'état de glace agit comme astringente, répercussive, résolutive, stimulante et tonique, et l'eau froide est calmante, rafraîchissante et diurétique; l'eau tiède est relâchante, émolliente et vomitive; l'eau chaude est excitante, sudorifique, expectorante; enfin l'eau bouillante, et à plus forte raison la vapeur d'eau, est rubéfiante, vésicante et même escarrhotique.

Relativement à son origine, l'eau est ou *eau de source* ou *eau pluviale* (*voy.* Source et Pluie). Une certaine quantité ou nappe d'eau est souvent désignée par ce seul mot d'eau avec l'article indéfini : c'est ainsi qu'on dit *une eau tranquille*, des *eaux courantes* ou *stagnantes*, etc.

Il sera parlé des grandes masses d'eau et de leurs conditions diverses, par rapport à leur étendue et aux limites qui les renferment, aux articles Mer, Golfe, Baie, Détroit, Lac, Fleuve, Rivière, etc.

Relativement à sa nature, l'eau est ou *douce* ou *salée :* dans le premier cas, c'est l'eau pure ou proprement dite; dans le second, c'est l'eau de mer sur laquelle nous devons donner quelques explications.

Eau de mer. Considérée sous le rapport de ses propriétés chimiques et de son action sur l'économie animale, l'eau de mer mérite d'être étudiée. Sa couleur bleu-verdâtre, sa saveur âcre, amère et salée tout à la fois, son odeur désagréable et sa grande pesanteur, sont des conditions qui expliquent divers phénomènes. On sait qu'elle contient en dissolution, outre une grande quantité d'hydrochlorate de soude (*voy.* Sel marin), des sulfates et des hydrochlorates de magnésie et de chaux, des bromures, des iodures, etc., substances dont la proportion varie suivant les climats, la température, la profondeur, etc. A raison des sels qu'elle contient, elle a une température différente de celle de l'eau douce dans des circonstances semblables. La congélation et la distillation lui font abandonner les sels qui la rendent impropre à être employée comme boisson, mais alors, avant de la boire, il convient de l'agiter pour y incorporer de l'air.

L'eau de mer agit comme un purgatif fort énergique, et son usage ne saurait être continué, comme le prouve la funeste expérience de Pierre-le-Grand qui voulut accoutumer des enfants de matelots à ne boire que de cette eau. Aussi n'a-t-on guère recours à ce médicament pour l'intérieur; mais à l'extérieur l'eau de mer est fort recommandée en applications, en lotions, et surtout en bains, soit dans une baignoire et après avoir été chauffée, soit dans la mer elle-même et avec l'exercice de la natation qui ajoute à ses bons effets, surtout lorsqu'on y joint le choc de la *lame*, espèce de douche naturelle très puissante (*voy.* Eaux minérales). En général l'eau de mer a été considérée comme tonique, et employée contre les maladies chroniques exemptes de fièvre et d'irritation.

L'eau de mer est un médicament naturel et par conséquent peu coûteux dont les personnes placées au voisinage des plages maritimes peuvent et doivent profiter. Quant aux vertus particulières qu'on lui prête et aux établissements qui spéculent sur cette opinion, on peut en dire ce que l'on dira des eaux minérales en général.

Eau distillée, eau qu'on a fait vaporiser et qu'on a ensuite recueillie dans

un récipient : c'est l'eau pure et privée de toute substance étrangère. Dans cet état, elle est claire, limpide, sans odeur, mais avec une saveur âcre et métallique, extrêmement désagréable : aussi ne saurait-on la boire, parce qu'elle est pesante et indigeste, et l'on est obligé, pour la rendre potable, de l'aérer par l'agitation et même d'y ajouter quelques sels. Mais elle est fort recherchée dans les laboratoires de chimie, parce que, outre qu'elle dissout très bien un grand nombre de corps, elle ne complique pas les opérations. On sait que l'eau distillée a été prise comme point de comparaison pour le poids atomique des corps solides et liquides, et que plus anciennement elle avait fourni l'unité de poids métrique. F. R.

EAU BÉNITE (*aqua benedicta*). Dans l'église catholique, la bénédiction de l'eau précède ordinairement la grand' messe et lui sert en quelque sorte de préparation. Les fidèles y assistent et écoutent la formule avec attention pour se bien pénétrer de l'esprit de cette cérémonie et en connaître la vertu. Le prêtre exorcise le sel et l'eau séparément; il mêle l'un et l'autre en disant : *Que le mélange du sel et de l'eau soit fait au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit;* et il termine par cette prière : « O Dieu, nous vous supplions très humblement et très respectueusement, Seigneur, de regarder d'un œil favorable « ce sel et cette eau que vous avez créés, « de relever leur vertu, de les sanctifier « par la rosée de votre grâce, afin que par « l'invocation de votre saint nom toute « corruption de l'esprit impur soit bannie « des lieux où l'on en aura fait l'aspersion, que la terreur du serpent venimeux en soit éloignée, et qu'en implorant votre miséricorde nous soyons « assistés en tout lieu par la présence du « Saint-Esprit, par N. S. J.-C. » L'exorcisme du sel et de l'eau ressemble beaucoup à ce qui est prescrit dans les *Constitutions apostoliques*, livre VIII, chap. 29. Quant à la formule de bénédiction, elle se trouve dans de très anciens missels, et ne varie presque point dans l'église latine.

On ne fait aucune bénédiction, aucune cérémonie, sans aspersion d'eau bénite. Les fidèles en conservent chez eux, et quand ils en prennent, ils cherchent à s'appliquer la prière de la bénédiction qui a été prononcée pour eux. Il n'y a point d'église où ne soit placé à l'entrée un vase rempli d'eau bénite, afin que chaque catholique qui s'en sert se rappelle qu'il a été régénéré par les eaux du baptême au nom de la Trinité, et qu'il n'acquiert le droit de participer aux mystères que par ce bain sacré. Il se peut cependant que la conservation de l'eau bénite à la porte intérieure des églises soit une imitation de l'eau lustrale, mais sans préjudice néanmoins de l'explication que nous venons de donner. *Voy.* Aspersion, Bénitier.

Il s'est introduit des superstitions dans l'usage de l'eau bénite : l'abbé Thiers les a relevées dans son fameux *Traité des superstitions*, tome II. On trouve dans le *Voyage* de Chandler *en Grèce* et dans celui de M. Bory-de-Saint-Vincent *en Morée* quelques-unes de celles qui ont cours chez les habitants de cette contrée. On rapporte que le célèbre Malebranche n'entrait jamais dans sa cellule et n'en sortait jamais sans prendre de l'eau bénite. J. L.

Dans l'église orientale, la bénédiction des eaux a lieu solennellement le jour des Rois (6 janvier), en commémoration du baptême que Jésus-Christ reçut des mains de saint Jean-Baptiste dans le Jourdain. Les fidèles emportent chez eux de cette eau bénite à laquelle ils attribuent toutes sortes de vertus. On sait avec quelle pompe cette cérémonie se célèbre à Saint-Pétersbourg, en présence de l'empereur et de tous les hauts fonctionnaires de l'état, qui suivent la procession du clergé sur les glaces de la Néva. Sous une chapelle ou reposoir on taille une ouverture dans la glace, et l'eau est bénie par le métropolitain, au milieu des chants de la chapelle impériale. On sait aussi que souvent dans les provinces de jeunes enfants sont plongés dans des ouvertures ainsi faites, et que le saint empressement des mères donne quelquefois lieu à la perte de ces pauvres innocents qui échappent des mains du prêtre et disparaissent sous la glace. S.

EAUX (droit). Les eaux, dont l'im-

portance est si grande dans les opérations de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sont soumises en France à des règles spéciales que nous indiquerons sommairement.

Eaux dépendant du domaine public. Ce sont celles à l'égard desquelles il ne peut exister aucune distinction de propriété et qui dès lors restent en jouissance commune, comme la mer, les fleuves et les rivières navigables et flottables.

Si la mer ne peut devenir la propriété d'aucun peuple, cependant, d'après le droit des gens, toute nation dont le territoire touche à la mer exerce, dans un intérêt de défense naturelle, un droit de police ou de surveillance jusqu'à une certaine distance des côtes. Il appartient à chaque puissance de déterminer cette distance, qui n'est point la même pour toutes les nations. En France, la loi du 4 germinal an II la fixe à quatre lieues en mer. Le littoral de la mer, c'est-à-dire le terrain que la mer couvre dans les plus hautes marées, est aussi considéré comme une dépendance du domaine public.

Aujourd'hui, comme sous l'ancienne législation, les fleuves et rivières navigables et flottables, dans les parties où la navigation et le flottage peuvent avoir lieu, font partie du domaine public, et nul ne peut en détourner l'eau, ou en affaiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, sans une autorisation du gouvernement; mais il est loisible à chacun d'y puiser de l'eau et de s'approprier ainsi celle qu'il a mise à part. Les rivières qui ne sont flottables qu'*à bûches perdues* rentrent dans la propriété privée et sont soumises aux règles relatives aux rivières qui ne sont navigables ni flottables.

Rivières non navigables ni flottables. Ce sont les petites rivières qui dans aucune de leurs parties ne peuvent servir à la navigation ou au flottage. On leur assimile aussi la partie des fleuves ou grandes rivières qui s'étend depuis leur source jusqu'au point où elles ont été déclarées navigables ou flottables.

Sous le régime féodal, ces rivières appartenaient aux seigneurs qui en avaient tout à la fois la propriété et la police. Les décrets du 4 août 1789, qui ont supprimé les seigneuries, ont dépouillé les seigneurs de la propriété de ces cours d'eau, mais, chose étrange, sans indiquer quel en serait désormais le propriétaire. Le Code civil porte que celui dont la propriété borde une eau courante qui ne dépend pas du domaine public, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés, et il autorise celui dont cette eau traverse l'héritage à en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie de ses fonds, à son cours ordinaire. Néanmoins ce code garde le silence sur le point de savoir à qui appartiennent ces cours d'eau. M. Proudhon, contrairement à l'opinion de tous les auteurs, est d'avis que le lit de la rivière fait partie du domaine public, et un arrêt de la Cour de cassation, du 11 février 1834, est venu confirmer cette doctrine. Toutefois, malgré ces autorités, nous pensons que les rîverains de chaque côté sont propriétaires du lit de la rivière jusqu'à une ligne que l'on tire au milieu de ce lit.

Ruisseaux. On donne ce nom aux cours d'eaux formés par la réunion des eaux pluviales ou de quelques sources intermittentes. Les ruisseaux appartiennent aux propriétaires des héritages sur lesquels ils coulent, et par conséquent ils ont le droit de s'en servir pour l'irrigation de leurs fonds. Ils peuvent pourtant être soumis à cet égard à un réglement administratif.

Sources. La propriété du sol emportant celle du dessus et du dessous, celui dans l'héritage duquel jaillit une source est propriétaire de cette source, comme de l'héritage même. Il a la faculté d'en disposer arbitrairement et d'en employer toutes les eaux, même à des usages de fantaisie ou d'agrément, sauf le droit que le propriétaire du fonds inférieur aurait acquis par prescription ou autrement. Il faut seulement remarquer que la possession utile, pour prescrire, doit avoir duré sans interruption pendant 30 années à compter du moment où le propriétaire du fonds inférieur a fait et terminé des ouvrages apparents destinés à faciliter la chute et le cours de l'eau dans sa propriété. Si la source fournit aux habitants d'une commune, d'un village ou

hameau l'eau qui leur est nécessaire, le propriétaire ne peut en changer le cours; mais si les habitants n'en ont pas acquis l'usage par prescription ou de toute autre manière, ils lui doivent une indemnité, qui, en cas de contestation, est réglée par des experts.

Si le propriétaire d'une source a le droit de s'en servir comme bon lui semble, celui qui possède le fonds supérieur peut pourtant l'en priver en coupant les veines de la source (loi 21, ff. *de aquâ et aquæ pluviæ arcendæ*).

Eaux pluviales. Les eaux qui proviennent des pluies ou de la fonte momentanée des glaces et des neiges appartiennent à celui qui les recueille sur son héritage. Le propriétaire supérieur en a la libre disposition; le propriétaire inférieur est tenu de les recevoir lorsqu'elles s'écoulent sur son fonds naturellement et sans que la main de l'homme y ait contribué (Code civil, art. 640). Les eaux pluviales qui coulent sur la voie publique peuvent être réunies à leur passage par les propriétaires riverains quand ils le jugent convenable. E. R.

EAUX DISTILLÉES, produits de la distillation (*voy.*) de l'eau sur les plantes ou sur quelques-unes de leurs parties. Des parties volatiles plus ou moins actives sont entraînées pendant cette opération et font des eaux distillées des médicaments dont la puissance est assez contestée (eau de mélisse, eau de rose, etc.). Quoi qu'il en soit, les eaux distillées ont été divisées en *odorantes* et en *non-odorantes*, et l'on a remarqué que leur vertu dépendait en grande partie de la manière dont la distillation avait été conduite. Lorsqu'on veut les avoir parfaites, il faut faire passer plusieurs fois la même eau sur de nouvelles plantes: c'est ce qu'on nomme eaux distillées *doubles*, *triples*. Ces substances complexes sont susceptibles de promptes altérations et se conservent difficilement; elles ont besoin d'être fréquemment renouvelées.

Le nom d'*eau* est donné mal à propos à beaucoup d'autres liquides dont il sera parlé ci-après, et qui sont, à proprement parler, des extraits ou des dissolutions.

Eau céleste, dissolution de sulfate de cuivre ammoniacal, ainsi nommée à cause de sa belle couleur bleue. C'est cette dissolution qu'on voit souvent dans de grands vases de verre chez les pharmaciens.

Eau de Cologne, *voy.* Cologne.

Eau de Goulard ou Eau végéto-minérale, sous-acétate de plomb liquide étendu d'eau, avec addition d'alcool.

Eau de javelle, dissolution de chlorure de potassium.

Eau de luce, savonule d'ammoniaque et d'huile pyro-succinique qu'on regardait autrefois comme alexipharmaque.

Eau-de-vie, *aqua vitis*, et non *vitæ*, comme quelques-uns le prétendent. C'est un mélange d'eau et d'alcool qui provient de la distillation des liqueurs fermentées, et qui contient en outre quelques substances étrangères, telles que l'acide acétique, une huile volatile, et particulièrement une matière colorante qu'elle dissout du bois des tonneaux où elle est renfermée; car elle est tout-à-fait incolore en sortant de l'alambic (*voy.* Alcool et Distillation). Le nom d'eau-de-vie est plus particulièrement réservé à celle qui est fournie par le vin; cependant on dit eau-de-vie de grain, de bière, de cidre, de poiré, etc. L'eau-de-vie marque ordinairement de 18 à 25 degrés à l'aréomètre; dans cet état, elle est employée comme boisson. Les eaux-de-vie nouvelles sont âpres au goût; en vieillissant elles perdent de leur alcool et deviennent douces et un peu sucrées. On imite ce procédé de la nature et l'on vieillit les eaux-de-vie par l'addition d'un peu de caramel. Le rhum, le taffia, le rack, le *kirschen-wasser*, etc. (*voy.* ces mots), ne sont que des eaux-de-vie extraites de la canne à sucre, du riz, des merises, et qui, à raison de leur origine, présentent un arôme particulier. L'eau-de-vie de grain, celle de pommes de terre, ont au contraire une saveur des plus désagréables et dont une fabrication plus soignée parviendrait sans doute à les dépouiller.

Les usages économiques de l'eau-de-vie sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les relater ici; quant à son action sur l'économie animale, *voy.* les articles Liqueurs spiritueuses et Ivresse.

EAU-FORTE, nom vulgaire de l'acide nitrique ou azotique (*voy.* ACIDES).

EAU OXIGÉNÉE ou *bioxide d'hydrogène*, composé plus curieux qu'important, découvert par M. Thénard et que l'on obtient en traitant par l'acide sulfurique le bioxide de barium. Il se forme un proto-sulfate de baryte qui se précipite, et l'oxigène en excès se combine à l'eau qui devient sirupeuse et d'une saveur métallique, restant liquide à 30 degrés au-dessous de zéro et se décomposant par la chaleur, par l'électricité et par un grand nombre de métaux et d'oxides métalliques. Il reste alors de l'eau et une portion d'oxigène se dégage.

Cette substance est légèrement caustique.

EAU RÉGALE, ainsi nommée parce qu'elle dissout l'or, qui autrefois était appelé le roi des métaux. L'eau régale n'est qu'un mélange d'acide hydro-chlorique et d'acide nitrique. *Voy.* ACIDES.

EAU SECONDE, expression employée par les ouvriers pour désigner deux substances très différentes et qu'il est bien souvent important de distinguer. L'eau seconde des orfèvres est de l'acide nitrique étendu d'eau qu'on emploie pour décaper les pièces de métal avant de les polir; au contraire, l'eau seconde des peintres est une lessive alcaline dont on se sert pour nettoyer les boiseries, en dissolvant les couches de peinture qui y adhèrent. Plus d'une fois ces liquides ont produit des empoisonnements volontaires ou fortuits. Pour le premier, le contre-poison est une solution alcaline qui neutralise l'acide; pour le second, au contraire, il faut avoir recours à une limonade acide qui puisse former un sel neutre. F. R.

EAUX ET FORÊTS. La police des rivières navigables et flottables, ainsi que celle de la pêche dans les eaux courantes et stagnantes, appartenait en France, avant 1789, aux officiers chargés de la conservation des bois. De là cette expression collective, qui s'appliquait à la fois à leur juridiction et à leur administration. Rien n'est d'ailleurs plus juste et plus naturel que l'association d'idées qu'indique cette dénomination: les eaux et les forêts ont, dans l'ordre physique, des relations trop importantes et trop intimes pour qu'on s'étonne que, dans l'ordre politique, on ait songé à les réunir. Chez les Romains, une pensée analogue, également pratique et prévoyante, avait joint les bois au sol des montagnes et confié aux mêmes mains leur conservation commune, sous le nom de *provincia ad sylvam et colles*. La location et la police de la pêche dans les cours d'eau qui dépendent du domaine public sont actuellement chez nous les seules attributions de l'administration forestière qui n'aient pas pour objet direct la conservation des bois. C'est donc aux mots FORESTIER (*code*) et FORÊTS qu'il faudra chercher ce qui concerne cette administration. C'est là aussi qu'on trouvera les détails historiques et statistiques qu'exige l'importance de cette matière. Au mot PÊCHE FLUVIALE on exposera les règles qu'applique sur cet objet spécial l'administration des forêts, et au mot NAVIGATION celles de la police qu'exerce sur les rivières navigables et flottables l'administration des ponts et chaussées.

Il n'est question ici que de donner une idée de l'organisation et des pouvoirs des anciens offices des eaux et forêts, tels qu'ils résultaient de l'ordonnance du mois d'août 1669, l'un des monuments remarquables de ce ministère de Colbert qui posa en France les bases de l'unité administrative, après que celui de Richelieu y eût fondé l'unité politique. Il ne s'agissait pas encore à cette époque de séparer l'administration de la justice et de les circonscrire chacune dans leur domaine, de manière à prévenir leurs empiétements réciproques; c'était à la révolution de 1789 que cette tâche était réservée : aussi la pensée qui domine l'ordonnance de 1669 est-elle tout autre. C'est contre l'anarchie des juridictions, contre la confusion des compétences que les règles qu'elle contient sont combinées. Il fallait empêcher les parlements, les justices seigneuriales, d'usurper les pouvoirs des maîtrises forestières, tout en contenant celles-ci dans leurs limites. Aux menaces d'interdictions et d'amendes arbitraires que l'ordonnance oppose aux envahissements des divers ordres de magistrats, on voit bien que dans l'an-

cienne France c'étaient les entreprises des corps, et non la résistance des individus, qui entravaient la marche de l'administration. Une foule de tribunaux spéciaux, peu occupés par conséquent et impatients de leur oisiveté, étaient toujours prêts à franchir les bornes souvent douteuses de leurs attributions, afin d'accroître leur importance. Réprimer leurs écarts et régler leurs conflits était donc l'un des premiers devoirs et l'une des plus constantes nécessités de la haute administration.

Considérés comme ses agents, les *grands-maîtres* et les *maîtres* particuliers des eaux et forêts correspondaient aux *conservateurs* et *inspecteurs* actuels des forêts. Les grands-maîtres, au nombre de 18 ou 20 dans les derniers temps de la monarchie, avaient une ou plusieurs provinces pour département, et communiquaient directement avec le contrôleur général des finances. Ils lui adressaient les procès-verbaux de leurs visites, de leurs estimations des coupes à faire dans les bois du roi; ils présidaient aux adjudications; ils rendaient même des arrêtés pour la police forestière, pour celle de la navigation, de la chasse et de la pêche, pouvoir réglementaire que les conservateurs ne possèdent plus. Les bois des particuliers étant alors soumis, dans l'intérêt de l'état, au régime forestier, ils en surveillaient l'aménagement, aussi bien que celui des forêts des ecclésiastiques, des communautés d'habitants, des apanagistes; et ils administraient, de même que les forêts domaniales, celles dans lesquelles le roi possédait une part de jouissance et qu'on appelait, suivant les localités et suivant la proportion de cette jouissance, bois tenus en *grurie*, *grairie*, *ségrairie* ou *tiers et danger*. Outre les maîtres particuliers et les *gruyers* (officiers chargés de la conservation des bois trop éloignés du chef-lieu des maîtrises), des gardes généraux, sergents et simples gardes concouraient à la surveillance administrative et constataient par leurs procès-verbaux les crimes, les délits et contraventions qui donnaient lieu à l'exercice des fonctions judiciaires dont il nous reste à dire un mot.

La juridiction des eaux et forêts était volontaire ou contentieuse. La première était celle que les grands-maîtres et maîtres particuliers exerçaient sur leurs subalternes, dont ils devaient juger et punir les infractions au service; la seconde était celle des tribunaux forestiers sur les particuliers poursuivis à la requête du ministère public ou sur la plainte d'autres particuliers. Les crimes commis sur les personnes, mais accessoirement à des faits de chasse, de pêche, à des délits forestiers ou à des infractions à la police des eaux navigables, étaient justiciables en premier ressort des juges forestiers, de sorte que les officiers des maîtrises rendaient à la fois des sentences criminelles, correctionnelles et civiles. Suivant leur importance et leur nature, les procès intentés pour faits relatifs aux eaux et forêts passaient par un ou plusieurs des degrés de juridiction que voici : les gruries, les maîtrises particulières, les grands-maîtres et maîtres particuliers *en tournée*, les Tables de marbre, et enfin les parlements. Les gruyers royaux, dont nous avons indiqué les fonctions administratives, ne statuaient, comme juges, que sur les délits punis d'une amende de douze livres et au-dessous, et sauf appel aux maîtrises particulières dont ils relevaient. Ces derniers siéges étaient composés du maître particulier, de son lieutenant, d'un garde-marteau et d'un procureur du roi. Les Tables de marbre, connues dans le ressort de certains parlements sous le nom de *Chambres des eaux et forêts*, étaient le tribunal des grandes maîtrises. Les grands-maîtres y avaient toujours séance. Ils les présidaient, assistés des conseillers de ces cours, lorsqu'elles devaient prononcer à l'ordinaire (c'est-à-dire sauf recours au parlement) sur les appels des sentences des maîtrises particulières. Mais dans les cas où la Table de marbre jugeait à l'extraordinaire (c'est-à-dire souverainement), c'était un président à mortier du parlement qui tenait l'audience avec plusieurs conseillers de ce corps : le grand-maître ne siégeait alors qu'après le dernier d'entre eux, et avec deux seulement des conseillers ordinaires des Tables de marbre.

Tout cela nous semble confus et com-

pliqué, habitués que nous sommes au mécanisme si simple de notre système judiciaire actuel, et cependant il y avait encore des gruries seigneuriales, dont les appels étaient portés directement aux Tables de marbre. L'ordonnance de 1669 avait trouvé cet état de choses existant; elle l'avait respecté, mais en le régularisant: c'était déjà un bien. Son plus grand mérite n'est pas là cependant: il est dans la pensée d'avenir qui a dicté ses dispositions administratives, trouvées dignes encore, après 160 ans, de servir de base à notre Code forestier (*voy.*). O. L. L.

EAUX MINÉRALES. Toutes les eaux contiennent en dissolution des substances minérales et l'eau absolument pure n'existe pas dans la nature; mais on a réservé le nom d'eaux minérales à celles qui renferment des sels, des oxides, des acides, etc., en proportion assez considérable pour n'être plus propres aux usages domestiques. Ces eaux sont très nombreuses: on en connaît plus de 1400, dont la composition varie plus ou moins.

L'histoire des eaux minérales a été jusqu'en ces derniers temps environnée d'un vague merveilleux, d'où sont venues beaucoup d'erreurs: on les a considérées comme des présents du ciel, offrant, dans le traitement des maladies, des ressources qu'on ne trouvait point ailleurs. Rien pourtant n'est plus naturel que leur origine et leurs propriétés. Des eaux produites par la fonte des neiges ou des glaces, ou tombant des régions supérieures de l'atmosphère, s'infiltrent dans le sol et dissolvent diverses substances minérales formant les gisements sur lesquels elles coulent; puis elles passent au-dessus de foyers souterrains qui les échauffent à un degré plus ou moins considérable, et occasionnent souvent des réactions entre les matières dont elles sont chargées; enfin elles viennent se montrer à la surface du sol. Quelquefois le nombre et l'ordre de ces opérations est changé et donne en conséquence des résultats différents. Ainsi telle eau, froide d'abord, s'échauffe et vient sortir de terre avec une température plus ou moins élevée: c'est ce qu'on nomme *eaux thermales*; telle autre, au contraire, chaude à son point de départ, s'est refroidie avant de sortir de terre: de là une division naturelle des eaux minérales en *chaudes* et en *froides*. Les terrains secondaires et volcaniques sont ceux qui fournissent le plus grand nombre d'eaux minérales.

Sous le rapport de leurs propriétés physiques, ces eaux diffèrent d'avec l'eau ordinaire et aussi beaucoup entre elles. En général, elles sont limpides, incolores, plus ou moins odorantes et sapides; quelquefois louches et colorées; enfin plus ou moins pesantes, ou bien mêlées de gaz qui les rendent au contraire plus légères et mousseuses. Quant à leur température, elle est inférieure, égale ou supérieure à celle de l'atmosphère. Mais ces différences dépendent de causes parfaitement connues, et le calorique ne déroge en rien aux lois qui le régissent, ainsi qu'on le croyait jadis, prétendant que les eaux minérales étaient plus chaudes que ne le serait de l'eau chargée des mêmes substances et chauffée à la flamme de nos foyers, qu'elles rendaient la fraîcheur aux fleurs fanées, etc.

L'analyse chimique a dès longtemps révélé la composition des eaux thermales; cependant quelques personnes, intéressées peut-être, soutiennent qu'on ne peut opérer que sur le cadavre de ces eaux, si l'on peut ainsi dire, et que les substances qu'on en extrait ne s'y trouvent pas dans l'état où la nature les y a mises. Quoi qu'il en soit, on procède par l'évaporation, par les réactifs, et aussi par la synthèse. C'est au moyen de cette dernière qu'on est arrivé à imiter plus ou moins parfaitement les eaux minérales.

Presque tous les corps de la nature ont été constatés dans les eaux, outre que le calorique et l'électricité jouent un grand rôle dans leur histoire. Les gaz simples, les acides, les alcalis y ont été reconnus; mais ce sont particulièrement les sels qui y abondent et qui s'y dissolvent et s'y décomposent suivant que leurs éléments respectifs sont susceptibles de réagir les uns sur les autres. D'ailleurs ces principes, si nombreux déjà, se multiplient, en quelque sorte, par les proportions infiniment variées dans lesquelles ils peuvent se trouver rassemblés dans les eaux; aussi

peut-on dire avec vérité qu'il n'y en a pas une seule qui ressemble absolument à l'autre. Cependant, au milieu de cette multitude, il a bien fallu former quelques catégories, et l'on divise les eaux d'après leurs propriétés les plus saillantes, savoir: d'abord en eaux thermales ou chaudes et en eaux froides; puis ensuite en eaux *acidules*, *sulfureuses*, *ferrugineuses* et *salines*, selon la nature de leurs principes minéralisateurs. D'autres divisions ont été proposées ayant pour base la présence de substances gazeuses, d'acides, d'alcalis ou de sels, de métalloïdes, de métaux, et même de matières organiques.

L'action médicinale des eaux minérales est un des points les plus controversés de la médecine pratique: ainsi, tandis que les uns, conservant d'anciennes idées, leur attribuent des propriétés miraculeuses et presque divines, d'autres, parmi lesquels on compte beaucoup de médecins expérimentés et consciencieux, pensent que les bons effets qui ont été observés s'expliquent naturellement par l'influence des médicaments actifs qu'elles tiennent en dissolution, et à laquelle il faut ajouter les circonstances dans lesquelles elles sont administrées, telles que le voyage, le changement d'air, de nourriture, d'habitudes, etc. Il en est qui, plus sceptiques encore, font remarquer que les eaux en général sont conseillées, soit contre des maladies simples et qui guérissent d'elles-mêmes, soit contre des affections incurables, de telle sorte que Vichy, Spaa, Bourbonne, Carlsbad, Tœplitz, Baden, etc., seraient les oubliettes des médecins qui enverraient mourir loin de leurs yeux et hors de leur responsabilité les malades pour lesquels ils ne savent que faire. Ces sceptiques disent encore qu'aux eaux ce qu'on prend le moins ce sont les eaux; que sous prétexte de traitement préparatoire, concomitant ou complémentaire, on emploie une foule de moyens étrangers aux eaux; que d'ailleurs on fait chauffer celles qui sont froides, refroidir celles qui sont chaudes, qu'on laisse déposer celles qui sont fort chargées, et qu'on ajoute à celles qui ne sont pas assez puissantes; qu'enfin on ne fait pas difficulté, lorsqu'une première *saison* n'a pas réussi, d'en recommencer une seconde. D'ailleurs ils ne nient pas l'action médicamenteuse des eaux sulfureuses, ferrugineuses, salines, etc.; ils ne nient point qu'elles n'agissent directement en provoquant des selles, des sueurs, des évacuations d'urine. Ils comprennent également que les phénomènes observés aux eaux sont remarquables, tout en prétendant qu'on les obtiendrait également ailleurs, pourvu qu'on opérât avec les mêmes éléments et dans des conditions semblables; mais ces phénomènes, il faut, sous peine de double emploi, les étudier aux articles Soufre, Fer, etc.

La mode, la routine, les intérêts particuliers ont conservé leur empire dans la matière qui nous occupe, nonobstant les lumières qu'y ont jetées les sciences naturelles et la philosophie médicale. On continue d'aller aux eaux par désœuvrement; on continue d'aller leur demander la guérison de l'ennui, de la satiété et de quelques autres maladies moins incurables peut-être. Les guérisons qui surviennent sont attribuées aux eaux, pour lesquelles une croyance superstitieuse établit une confiance qui peut être elle-même un moyen utile.

Disons maintenant dans quelles maladies les eaux ont été recommandées et le sont encore aujourd'hui par beaucoup de médecins. Ce sont les maladies chroniques, celles par conséquent dans lesquelles on a eu l'occasion d'employer, sans succès, beaucoup de médicaments. Ce qu'on doit d'ailleurs remarquer, c'est qu'un très grand nombre d'eaux assez différentes par leur composition chimique sont conseillées contre les mêmes affections. En général, les eaux thermales sont particulièrement indiquées contre les affections de la peau, contre les douleurs goutteuses, rhumatismales, nerveuses, les paralysies, et aussi contre les engorgements des articulations ou des viscères; on les emploie plus généralement en bains. Au contraire c'est plutôt à l'intérieur que se prennent les eaux froides.

D'après leur composition, les eaux acidulés sont vantées contre les maladies des voies digestives, et en particulier

contre celles du foie; mais surtout contre les maladies des voies urinaires. Les eaux ferrugineuses sont regardées comme toniques et recommandées dans les affections caractérisées par la langueur générale des fonctions, et aussi contre les dérangements des digestions. Les eaux salines qui agissent comme purgatives et comme diurétiques sont les plus employées de toutes et conviennent dans le plus grand nombre des cas. Enfin les eaux alcalines sont usitées comme résolutives et dissolvantes dans les scrofules, les flux muqueux, les ulcères, la gravelle, etc., et les eaux sulfureuses, surtout celles qui sont chaudes et iodurées, sont presque celles qui jouissent de la confiance générale dans les maladies où l'usage des excitants paraît être spécialement applicable.

Dans l'impossibilité de nommer toutes les eaux minérales, nous nous bornerons à indiquer celles qui jouissent de la plus grande réputation. *Eaux acidules :* Mont-Dor, Néris, Ussat, Seltz, Pougues, Chateldon, etc. *Eaux ferrugineuses :* Passy, Forges, Spaa, Bussang, Contrexeville, Vals, Cransac, qui sont froides; Bourbon-l'Archambault, Montferrand, Niederbronn, qui sont chaudes. *Eaux salines*, chaudes : Plombières, Luxeuil, Bourbonne-les-Bains, Bagnères, Aix, Bourbon-Lancy, Dax, Carlsbad, Tœplitz; froides : Pyrmont, Sedlitz, Seydschutz, Epsom, Bath. Il faut y ajouter les eaux de mer (*voy.* Dieppe, Boulogne, Brighton, Dobberan, Nice, Trieste, etc.) et l'eau des salines. *Eaux alcalines :* Ems, Chaudes-Aigues, Vichy. *Eaux sulfureuses :* Barèges, Bagnères-de-Luchon, Saint-Sauveur, Bagnols, Bonnes, Cauterets, Saint-Amand, Enghien, Baden, Schlangenbad, Wisbaden, Aix-la-Chapelle, Schinznach. Plusieurs de ces noms feront la matière d'articles particuliers, surtout par rapport aux localités où se trouvent les eaux et qui ont souvent une certaine importance historique, politique ou commerciale.

Le mode d'administration des eaux a, comme nous l'avons dit, quelque chose de mystique et de superstitieux, et chaque source possède à ce sujet des traditions et des procédés qu'on regarde comme fort importants. La quantité d'eau à boire, le nombre et la durée des bains, sont autant de choses sacramentelles. D'ailleurs chaque espèce d'eau a sa saison, son traitement préparatoire, accessoire, etc. Chaque source a également ses accidents, tels que de la fièvre, des éruptions cutanées, des superpurgations, des hémorrhagies; chacune aussi a son régime, indépendamment des indications relatives aux maladies.

Pour faire jouir des bienfaits des eaux minérales ceux qui ne pouvaient pas les prendre à la source, on a imaginé de mettre ces eaux en bouteilles pour les transporter au loin; mais on n'a pas vu que par le refroidissement, pour les thermales, et par le transport il se faisait des réactions chimiques qui les changeaient totalement, sans parler de ce qu'on leur ôtait un de leurs plus grands éléments de succès, savoir le voyage entrepris par les personnes malades et la distraction qui en est la suite. On a également imaginé, et l'honneur doit en être rapporté surtout à M. le docteur Struve (*voy.*) à Dresde; on a imaginé de fabriquer des solutions de sels, d'acides et de gaz dans des proportions semblables à celles des eaux minérales, et cette fabrication est même devenue l'objet d'un commerce assez important. Quoi qu'en puissent dire les partisans des eaux naturelles, il est évident que, si l'on renonce aux avantages de l'exercice et de l'air des montagnes, les eaux *factices* ou artificielles sont supérieures aux eaux naturelles transportées en bouteilles; car il ne faut pas croire que les effets des eaux, pour la guérison des maladies, dépendent de quelques grains, en plus ou en moins, de quelque sel insignifiant ou de quelque mince différence dans le volume d'un gaz. La fabrication des eaux minérales artificielles est une opération de chimie pharmaceutique difficile et délicate. Elle suppose la connaissance parfaite des substances contenues dans ces eaux, de leur quantité précise, et encore de l'état où elles y ont été introduites, comme des réactions qu'elles ont pu y subir. Des travaux importants ont été faits sur ce sujet; on regrette seulement qu'ils n'aient

pas une utilité plus réelle ou plus incontestée.

On peut exprimer en peu de mots l'opinion qu'on doit avoir des eaux minérales. Elles n'agissent pas autrement que ne le feraient, toutes choses égales d'ailleurs, des solutions salines, ou autres, chauffées artificiellement au même degré. Malgré l'immense variété d'éléments et surtout de proportions qu'on y remarque, leur action médicamenteuse se rapporte à celui de leurs composants qui prédomine. Dire qu'il en est autrement, c'est donner un démenti aux observations les mieux faites; admettre quelque chose de merveilleux, de surnaturel, c'est de la déraison et bien plus souvent du charlatanisme. Il est hors de doute que les moyens hygiéniques jouent un grand rôle dans les effets salutaires attribués aux eaux minérales, enfin, que souvent l'emploi des eaux est tout-à-fait illusoire et qu'on y guérit comme ailleurs, ni plus ni moins.

Laissons donc les eaux minérales, comme des médicaments simples et économiques, à ceux qui se trouvent dans leur voisinage; laissons-les aux riches qui paient leur tribut à la mode en s'y transportant de loin; laissons-les également à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre les effets de l'exercice, du régime, des bains, etc., et qui craignent d'éclairer les malades sur leurs véritables intérêts. F. R.

Considérées sous le rapport du droit administratif, les eaux minérales sont soumises, en France, à un régime différent, selon qu'elles sont la propriété de l'état ou celle des particuliers et d'établissements publics, et aussi selon qu'il s'agit de sources minérales ou d'eaux artificielles.

L'état possède aujourd'hui six établissements thermaux : ce sont ceux de Vichy, de Néris et de Bourbon-l'Archambault (Allier), de Bourbonne (Haute-Marne), de Provins (Seine-et-Marne) et de Plombières (Vosges). Dans le tableau officiel des propriétés immobilières appartenant à l'état, ces établissements sont évalués à 1,109,700 fr.

Les contestations entre des communes et l'état sur la propriété des sources d'eaux minérales doivent être jugées par les conseils de préfecture, sauf recours au conseil d'état.

Les établissements thermaux appartenant à l'état sont administrés par les préfets, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Ils doivent être mis en ferme, à moins que, sur la demande des autorités locales, le ministre n'ait permis leur mise en régie.

Aujourd'hui il n'y a en ferme que trois établissements, ceux de Vichy, de Provins et de Plombières. La mise en ferme a lieu au moyen d'une adjudication publique aux enchères, d'après un cahier des charges arrêté par le ministre, et qui doit contenir le prix des eaux, bains et douches. La durée des baux est de trois années. Les difficultés qui peuvent s'élever pour l'exécution des clauses du bail et le paiement du prix sont de la compétence des conseils de préfecture, sauf recours au conseil d'état.

En cas de mise en régie, le régisseur doit être nommé par le préfet, qui choisit aussi les employés et servants attachés au service des eaux minérales, mais après avoir pris l'avis du médecin inspecteur. Les préfets règlent d'ailleurs, sous l'autorité du ministre compétent, les diverses branches de l'administration des établissements thermaux, et même leur ordre intérieur, lorsque l'affluence du public l'exige.

Ces établissements sont inspectés par des docteurs en médecine ou en chirurgie nommés par le ministre, de manière qu'il y ait un seul inspecteur par établissement et qu'un même inspecteur en inspecte plusieurs lorsque le service le permet. Néanmoins il peut, si cela est jugé nécessaire, être nommé des inspecteurs adjoints, à l'effet de remplacer les inspecteurs titulaires, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement. L'inspection a pour objet tout ce qui, dans chaque établissement, importe à la santé publique. Les inspecteurs doivent veiller particulièrement à la conservation des sources, à leur amélioration. Ils surveillent, dans l'intérieur des établissements, la distribution des eaux, l'usage qui en est

fait par les malades, sans néanmoins pouvoir mettre obstacle à la liberté qu'ont ces derniers de suivre les prescriptions de leurs propres médecins ou chirurgiens, ou même d'être accompagnés par eux s'ils le demandent. L'état accordant un traitement aux inspecteurs, ceux-ci ne peuvent rien exiger des malades dont ils ne dirigent pas le traitement ou auxquels ils ne donnent pas des soins particuliers. Ils doivent soigner gratuitement les indigents admis dans les hospices dépendant des établissements thermaux, et sont tenus de les visiter au moins une fois par jour.

Les produits des établissements thermaux appartenant à l'état sont peu considérables. Le dernier compte soumis aux Chambres les porte à 128,310 fr. Ils ne sont évalués qu'à 80,000 fr. au budget de 1838. Ce produit est loin de couvrir les dépenses d'administration, d'amélioration et d'entretien. Frappées de la prospérité de certains établissements thermaux d'Allemagne, des commissions de finances ont demandé que le gouvernement s'occupât de mettre les établissements de l'état en mesure de rivaliser avec eux; mais la prospérité des établissements étrangers étant due principalement à ce qu'ils sont le rendez-vous du monde élégant, qui y traîne à sa suite tous les vices des salons d'oisifs, notamment la passion du jeu, est-il bien logique de consacrer une partie des deniers publics pour attirer chez nous ces brillanteset dangereuses réunions, lorsqu'on vient d'y supprimer, au détriment du Trésor, la loterie royale et la ferme des jeux de Paris?

Les établissements d'eaux minérales qui appartiennent à des départements, à des communes ou à des institutions charitables, sont gérées pour leur compte. Toutefois les produits ne sont point confondus avec les autres revenus desdits départements, communes ou institutions. Ils sont spécialement employés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des établissements thermaux, sauf les excédants disponibles après qu'il a été satisfait à ces dépenses. Les budgets et les comptes sont aussi présentés et arrêtés séparément.

Du reste, ces établissements sont soumis à une autorisation préalable, délivrée par le ministre du commerce, sur l'avis des autorités locales, accompagné de l'analyse des eaux. Cette autorisation peut être révoquée en cas de résistance aux règles établies ou d'abus qui seraient de nature à compromettre la santé publique. Les tarifs du prix des eaux sont visés et arrêtés par les préfets, et il ne peut être perçu de prix supérieurs à ces tarifs. Les préfets règlent aussi la police et l'administration des établissements, qui, comme ceux de l'état, sont soumis à la surveillance d'inspecteurs spéciaux, rétribués par les propriétaires en raison du produit des eaux.

Les établissements appartenant à des particuliers sont aussi soumis à la formalité d'une autorisation préalable, au visa des tarifs par les préfets, aux règles de la police des eaux minérales et à l'inspection, moyennant rétribution, par les médecins désignés par le ministre (*voir* sur tout ce qui précède les arrêtés du 29 floréal an VII, du 3 floréal an VIII, du 6 nivôse an XI, l'ordonnance royale du 18 juin 1823 et la loi du 21 avril 1832).

Certains établissements particuliers reçoivent de l'état des subventions à titre d'encouragement.

Les eaux thermales de Barèges (Hautes-Pyrénées), à raison de leur importance, spécialement pour le traitement des militaires, ont donné lieu à des mesures particulières, qui ont pour but d'assurer la conservation de cet établissement, en empêchant l'altération des eaux par les arrosements, les défrichements ou même les constructions (*voir* le décret du 30 prairial an XII).

La fabrication et le débit des eaux minérales artificielles sont aussi soumis à des règles particulières.

D'abord toute fabrique doit être autorisée par le ministre, sur l'avis des autorités locales, accompagné des formules de la préparation, et lorsque celui qui sollicite l'autorisation justifie de connaissances nécessaires pour de telles entreprises ou présente pour garant un pharmacien reçu. Lorsque l'autorisation a été accordée, les fabricants doivent se conformer aux dispositions des réglements qui les concernent, subvenir au traite-

ment des inspecteurs spéciaux d'après les bases fixées par la loi, et ne pas s'écarter, dans leurs préparations, des formules approuvées par le ministre et dont copie reste entre les mains des inspecteurs chargés de veiller à ce qu'elles soient exactement suivies. Néanmoins les fabricants ont, pour des cas particuliers, la faculté d'exécuter des formules magistrales, sur la prescription écrite et signée d'un docteur en médecine ou en chirurgie. Ces prescriptions doivent être conservées pour être présentées à l'inspecteur, s'il le requiert.

Les dépôts d'eaux minérales naturelles et artificielles, ailleurs que dans les pharmacies, sont soumises à la formalité de l'autorisation préalable et à la surveillance des inspecteurs spéciaux, comme les sources et les fabriques. L'expédition d'eaux desdites sources et fabriques pour les dépôts est surveillée par les inspecteurs, qui délivrent un certificat d'origine, constatant les quantités expédiées, la date de l'envoi et la manière dont les vases ou bouteilles sont scellés. L'arrivée dans les dépôts est aussi constatée par les inspecteurs, qui s'assurent que les précautions prescrites ont été observées et que les eaux peuvent être livrées au public. Les debitants doivent tenir un registre des quantités reçues et des ventes successives (*voir* l'ordonnance royale du 18 juin 1823 et la loi du 21 avril 1832). J. B-R.

EAUX THERMALES, *voy.* l'article précédent et THERMES.

ÉBAUCHE. Le terme de peinture *ébaucher* un ouvrage, signifie tracer la pensée de cet ouvrage, donner la première forme aux figures et y mettre les premières couleurs. La sculpture et la gravure adoptent cette expression pour indiquer les travaux qui s'exécutent d'abord sur le marbre ou sur la pierre, soit pour une statue soit pour un bas-relief, et lorsqu'il s'agit de commencer à déterminer sa pensée sur une planche; mais en général, lorsqu'on parle d'un dessin, *esquisser* est le mot admis, parce qu'il n'entraîne pas avec lui la perspective d'un œuvre destiné à être terminé par son créateur.

Pour la peinture, l'ébauche est le premier travail du tableau. Ses caractères et son importance varient sensiblement suivant la méthode adoptée par les artistes, les habitudes d'école et les matières employées comme champ des compositions. André del Sarte dans ses peintures sur bois, Albert Durer lorsqu'il jetait sur des panneaux ses figures naïves, raides et pourtant gracieuses, opéraient dans leurs ébauches d'une tout autre manière que Léonard de Vinci, le Dominiquin ou Rubens. Chez ces derniers, tantôt la couleur se ressent de l'ébauche des dessous, tantôt les dessous sont largement emportés et couverts, et le premier travail a complétement disparu. Un peu d'expérience et d'étude font comprendre combien il est important de calculer les effets de l'ébauche; la négliger lorsqu'on finit un ouvrage, c'est s'exposer à s'égarer sous le rapport du dessin, de l'ensemble et de l'expression; mais aussi la compter pour œuvre fini, en acceptant ce qu'elle peut avoir de verve dans son laisser-aller et sa fougue, c'est montrer, ainsi que Rubens, plus de génie que de science, écrire plutôt que peindre. Notre grand Poussin, Lesueur, Jouvenet, toute cette belle école du grand siècle, a attaché trop peu d'importance aux conséquences des premiers travaux et de l'ébauche. Les fonds de toile rouge, les préparations des teintes noires, rendent maintenant le coloris dur et discord; car presque toujours, après un certain nombre d'années, les couleurs de dessous finissent par percer et par absorber ou par dénaturer celles, plus suaves ou plus harmonieuses, que le peintre aurait employées en terminant. Il en est de même d'ailleurs de ces principes en musique et en littérature: qu'une partition soit heureusement inspirée dans ses details, et le travail harmonique de l'ensemble achèvera une perfection que la science sans préliminaires n'aurait pas obtenue. L'ébauche d'un livre est aussi nécessaire que celle d'un tableau. Racine nous a laissé des fragments dramatiques qui prouvent qu'il procédait avec de semblables règles à des travaux de génie; et depuis un siècle l'esprit analytique a fait trop de progrès pour qu'il soit permis de douter des avantages d'une méthode qui permet

d'avance de jalonner sa pensée et de travailler avec ordre, précision et résultat. R. D. C.

EBEL (JEAN-GODEFROI), auteur allemand connu par ses écrits sur la statistique et la géologie, naquit à Francfort-sur-l'Oder le 6 octobre 1764, étudia la médecine et obtint le grade de docteur. Pendant un séjour qu'il fit depuis en France, il se lia avec Sièyes, dont il contribua particulièrement à répandre les ouvrages en Allemagne. En 1801, il se rendit en Suisse et vécut depuis ce temps presque toujours à Zurich, où il mourut en 1830. La république helvétique, en reconnaissance du mérite d'Ebel, lui avait accordé le droit de citoyen.

En parcourant la Suisse dans toutes les directions, Ebel avait recueilli sur le sol et la nature de ce pays des renseignements précieux dont il fit part au public dans quelques ouvrages fort estimés et qui lui ont valu la réputation d'un géologue aussi profond que judicieux. Parmi ses écrits les plus connus nous citerons son *Guide pour faire le voyage de la Suisse de la manière la plus utile et la plus agréable* (Zurich, 1793, 3e édition, 4 vol. 1810), qui a obtenu les honneurs de la traduction en français et en anglais. Dans sa *Description des peuples montagnards de la Suisse* (2 vol., Tubingue, 1798-1802), il offre un tableau fidèle des habitants d'Appenzell et de Glaris. Son ouvrage *sur la Structure de la terre au sein des Alpes* (Zurich, 1808) renferme, outre des notions générales, des observations très curieuses sur les Alpes, surtout relativement à la géognosie. Enfin nous devons encore mentionner ses *Idées sur l'organisation du globe et sur les révolutions qu'il a subies quant à sa surface* (Vienne, 1811). *C. L.*

ÉBÉNIER ou PLAQUEMINIER (*diospyros*), genre de la famille des *ébénacées*, renfermant une trentaine d'espèces, dont plusieurs produisent le *bois d'ébène*, tandis que d'autres sont remarquables comme arbres fruitiers.

Les ébéniers sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, très entières, non stipulées, ordinairement luisantes en dessus et de forme oblongue ou elliptique; les fleurs, dioïques ou polygames, naissent à l'aisselle des feuilles sur de courts pédoncules, soit simples, soit rameux; le calice est persistant et se compose de quatre à six folioles; la corolle, insérée sous l'ovaire, régulière et caduque, offre un tube ovoïde ou en forme de grelot; son limbe est divisé en autant de lobes que le calice a de folioles. Les étamines (rudimentaires dans les fleurs femelles) sont au nombre de huit à vingt, ou plus, et s'insèrent au fond de la corolle; l'ovaire (rudimentaire dans les fleurs mâles) est pluriloculaire et muni d'un style ordinairement quadrifide; le fruit est une baie charnue contenant plusieurs graines à tégument osseux ou cartilagineux. La plupart des espèces croissent dans la zone équatoriale, surtout en Asie.

On a cru longtemps que l'ébène du commerce ne provenait que du *diospyros ebenum*, Linn., arbre indigène dans l'Inde; mais ce bois est en outre produit par plusieurs autres ébéniers (notamment les *diospyros ebenaster, melanoxylon, tomentosa, Roylei* et *Mabolo*) qui croissent dans les mêmes contrées, ainsi que par plusieurs espèces de la Cochinchine, plus connues des botanistes; il paraît qu'il existe aussi à Madagascar des *diospyros* dont le bois est très semblable à l'ébène.

Le bois d'ébène, comme l'on sait, se distingue par son extrême dureté et par sa couleur d'un noir foncé; mais ces qualités, qui le rendent si précieux à une foule d'emplois, ne lui sont acquises que peu à peu et avec l'âge très avancé des arbres, dont il forme alors ce qu'on appelle vulgairement le cœur du bois, tandis que l'aubier, c'est-à-dire les couches ligneuses moins éloignées de la circonférence, et par conséquent d'une formation plus récente, loin d'offrir les caractères physiques du vieux bois, sont au contraire peu compactes et de couleur blanche. Le bois même, avant d'être parvenu au dernier degré de perfection, offre aussi une couleur blanchâtre, tirant sur le gris, et il commence par se marbrer de veines noires, plus ou moins abondantes suivant l'âge de l'individu. Dans le *diospyros decandra*, Loureir., indigène en Cochinchine, le bois, d'ailleurs

très dur, conserve à tout âge une couleur blanche marbrée de noir. Dans le *diospyros chloroxylon*, Roxb., espèce des montagnes du Bengale, le vieux bois est vert. Du reste, l'ébène se contrefait souvent en Europe avec d'autres bois durs, auxquels on tâche de donner, par divers procédés, une couleur noire plus ou moins durable.

Parmi les ébéniers remarquables comme arbres fruitiers, il convient de citer en première ligne le *kaki* (*diospyros kaki*, Linn.), très fréquemment cultivé au Japon, où son fruit, assez semblable à une prune de reine-claude, est des plus estimés.

Les baies du *diospyros embryopteros* contiennent une matière très visqueuse, dont on se sert au Bengale en guise de poix.

La seule espèce européenne de ce genre est le *plaqueminier commun* ou *faux-lotier* (*diospyros lotus*, Linn.), d'ailleurs peu différent des ébéniers de l'Inde quant au port et au feuillage. Ce végétal croît spontanément en Grèce, en Sicile, en Italie et dans quelques localités du midi de la France; il résiste sans peine aux hivers de notre climat : aussi n'est-il pas rare dans les bosquets. Ses fruits, du volume d'une cerise, ne mûrissent que très tard en automne, et sont si âpres qu'ils répugnent même aux oiseaux. Le plaqueminier de Virginie (*diospyros virginiana*, Linn.) se cultive aussi comme arbre d'ornement; ses fruits, à ce qu'on assure, sont excellents dans un climat aussi chaud que celui du midi des États-Unis, mais dans le nord de la France ils ne deviennent guère meilleurs que ceux du plaqueminier commun.

Nous ne devons pas passer sous silence la dénomination très impropre d'*ébénier* qu'on applique vulgairement à l'*aubours* (*cytisus laburnum*, Linn.), petit arbre de la famille des papilionacées, fort commun dans toutes les plantations d'agrément, où il produit un si bel effet, vers la fin du printemps, par ses innombrables fleurs d'un jaune d'or, disposées en longues grappes pendantes. Quant à l'ébénier de Candie (*ebenus cretica*, Linn.), c'est également un arbrisseau d'ornement de la famille des papilionacées, et par conséquent tout-à-fait étranger aux vrais ébéniers. Ed. Sp.

ÉBÉNISTE, Ébénisterie. On désigne sous le nom d'ébéniste l'industriel qui fabrique, avec des bois précieux, les meubles de parade, tels que bureaux, secrétaires, commodes, lits, consoles, toilettes, tables, etc.; celui qui emploie l'olivier, l'écaille et autres matières à des ouvrages de rapport, marqueterie, mosaïque et placage. Ce nom provient de ce que, primitivement, l'ébène était la seule matière employée dans les ameublements de luxe, ou plutôt de ce qu'on confondait sous le nom d'*ébène* une grande variété de bois remarquables par leur beauté et leurs propriétés diverses. Ainsi, par exemple, indépendamment de l'ébène noire, on reconnaissait encore la *rouge*, la *jaune*, *la verte*, la *violette* et la *blanche* (*voy.* l'art. précédent).

Une connaissance indispensable à l'ébéniste, et, on peut le dire, la plus importante de toutes, est celle des matériaux nécessaires à l'exploitation de son industrie. Ces matériaux se divisent en deux classes : les uns (ce sont certains bois de nos pays) entrent dans la construction des *bâtis* ou *charpentes* des meubles; les autres sont exclusivement affectés au *revêtissement* ou *placage* qui en fait l'ornement. Ce sont d'abord, parmi les bois indigènes, ceux qui tiennent de la nature ou sont susceptibles de recevoir sous la main de l'art les nuances les plus variées, les plus riches couleurs, tels que le noyer, le frêne, l'orme, l'amandier, le bois de Sainte-Lucie; et, en second lieu, les bois qui croissent dans les deux Indes, en première ligne desquels il faut ranger l'acajou, l'aloès, les bois de rose et d'amaranthe, le gaïac, le santal rouge, le citron, les bois violets et satinés, les bois marbrés et le bois de fer, les ébènes, etc. Autrefois on sciait tous ces bois à la main; mais outre que ce travail était très pénible et donnait des feuilles inégales, il occasionnait encore un déchet considérable. Aujourd'hui on se sert de grandes scies circulaires mues par des chevaux ou par la vapeur, et l'on se trouve d'autant mieux de ce procédé mécanique qu'il réunit l'écono-

mie du temps, des matériaux et de la fatigue à la précision mathématique du travail. Ainsi, par exemple, il suffit d'un ouvrier qui se tienne là pour placer les billes sur le chariot de la machine et les retirer à mesure qu'elles sont détachées: par ce procédé, on parvient à extraire de 30 à 40, quelquefois même jusqu'à 64 feuilles d'une planche d'un pouce d'épaisseur.On découpe ensuite ces feuilles avec une pointe ou lame, afin de leur donner des formes appropriées à la carcasse des meubles qu'elles doivent recouvrir. Il faut que l'ébéniste soit avant tout menuisier (*voy.*), parce que la qualité de son travail, sous le double rapport de la solidité et de la propreté, dépend surtout de la confection des corps ou bâtis. On les construit de la même façon que pour les meubles ordinaires, mais en ayant soin de n'y faire entrer que du bois dur et très sec, peu sujet à se tourmenter, sans quoi le placage ne manquerait pas de se lever ou de se fendre.

Lorsqu'à la suite de la découverte des deux Indes les bois précieux de ces contrées vinrent enrichir le domaine de l'industrie, on se mit d'abord à faire les meubles de luxe en bois des Indes massif. Cette profusion, comme on peut le penser, en élevait le prix à un taux exorbitant, et ce ne fut guère que vers la fin du XVIII^e^ siècle que le placage vint mettre à la portée de toutes les fortunes des meubles qui ne le cédaient en rien aux premiers pour l'éclat et le fini du travail. Le placage est la pierre de touche du talent de l'ouvrier; c'est lui qui élève véritablement le travail de l'ébéniste à la hauteur des œuvres d'art. En effet, le nombre des diverses espèces de bois employés par les ébénistes est assez borné, et leurs ouvrages finiraient par devenir très monotones s'ils ne savaient pas varier à l'infini les marbrures de leurs bois par des coupures faites dans tous les sens, employer les uns dans leurs couleurs naturelles, en donner d'artificielles à certains autres, en les faisant bouillir avec des matières colorantes, enfin combiner leurs plaqués et mêler les nuances de manière à produire les dessins les plus agréables à l'œil.

Voici maintenant la manière d'opérer : on chauffe d'abord à un feu clair les bâtis des meubles, afin de les rendre plus pénétrables à la colle et de faciliter l'adhérence des feuilles; la pièce est ensuite *moulee*, c'est-à-dire battue sur un madrier de chêne du côté qui doit recevoir la colle, qu'on n'applique qu'après l'avoir chauffée au bain-marie jusqu'à ce qu'elle soit liquéfiée, mais non cependant bouillante. La colle posée, on présente la pièce au feu, du côté qui en est enduit; on colle également le bâtis, sur lequel on applique la feuille, et lorsqu'on s'est bien assuré qu'il n'y a pas de *grumelots* qui fassent corps sous le placage, on appuie fortement sur la pièce la paume du marteau dit *à plaquer*, en la poussant en avant et l'agitant en tout sens. De cette façon l'adhérence devient parfaite entre les deux faces, et l'excédant de colle qui n'a pas encore perdu sa liquidité s'échappe par les bords. Pour savoir si l'adhérence est complète, on frappe légèrement, avec la tête du marteau, sur tous les points de la pièce, et la différence du son suffit pour faire distinguer les parties défectueuses des parties saines : c'est ce qu'on appelle *sonder la pièce*. Si par hasard la colle s'était refroidie au point de ne pouvoir plus se prêter à l'adhésion, on lui rendrait sa liquidité en passant sur la pièce le fer à chauffer. Cette opération terminée, on laisse les feuilles sur l'établi où on les tient en presse au moyen de *goberges* ou perches coupées de longueur, dont un bout porte au plancher et dont l'autre est fortement appuyé sur le placage avec un coin interposé entre l'ouvrage et la goberge. On affecte encore au même usage une espèce de presse terminée à chaque extrémité par une vis dont le jeu abaisse un châssis qui comprime fortement sur tous les points la besogne. Ces appareils ne s'enlèvent que lorsque la colle est parfaitement sèche et le placage à l'abri des dérangements que pouvaient lui occasionner les variations de température. Le placage des surfaces courbes se pratique de la même manière; seulement, comme il présente plus de difficultés, les ébénistes emploient, à cet effet, un tour appelé *mécanique à plaquer*.

A la suite du placage vient le *replanissage*. Son effet est de donner au bois une surface unie, mais qui demeure terne et obscure jusqu'à ce qu'on la recouvre d'un enduit transparent qui en fasse ressortir la beauté. On n'employa longtemps à cet usage que la cire seule ou la cire dissoute dans l'essence de térébenthine; mais enfin on découvrit les vernis transparents exclusivement employés aujourd'hui, parce qu'ils réunissent à un éclat presque métallique l'avantage de prolonger la durée des meubles en durcissant leurs surfaces qu'ils mettent à l'abri des taches et de la poussière, en empêchant aussi les insectes rongeurs de pénétrer dans l'intérieur du bois. Dans l'intérêt de la conservation des meubles, il est urgent de renouveler de temps à autre ces vernis. Le replanissage s'effectue de la manière suivante : vous avez un rabot à lame dentée, très peu saillante, afin de ne pas faire éclater le bois, et vous le conduisez dans une direction oblique au fil du bois, ainsi qu'aux joints des lames de placage. A mesure que vous voyez la surface se nettoyer, vous rentrez graduellement le fer du rabot jusqu'à ce qu'il ne morde presque plus, et vous prenez successivement plusieurs rabots à dentures de plus en plus fines et tellement échelonnées que le fer du dernier n'agisse plus que comme une sorte de râcloir.

Vient ensuite le polissage qui consiste: 1° à unir le placage, en passant le râcloir dans tous les sens, et en terminant par un dernier coup donné légèrement dans le sens du fil du bois; 2° à enlever avec le papier de verre, c'est-à-dire du papier couvert de colle et de verre pulvérisé, les inégalités que le râcloir peut avoir omises : on emploie successivement du verre de plus en plus fin, jusqu'à ce que la surface, vue au jour, ne présente plus d'aspérités; 3° à polir avec la pierre-ponce et à l'huile, en frottant encore dans tous les sens et polissant à bois de fil; 4° enfin, à finir et à polir avec de la poudre de tripoli très fine qu'on répand sur la surface du bois, après quoi on frotte jusqu'à ce que cette poudre ait absorbé toute l'huile et desséché presque entièrement la surface du bois. Il ne reste plus qu'à essuyer, avec un linge, pour enlever l'espèce de limon qui s'est formé; et ce dernier coup donné au polissage, le meuble se trouve disposé à recevoir le vernis.

Les principaux outils des ébénistes, qui diffèrent du reste très peu des outils ordinaires, sont : la *goberge*, le *râcloir*, la *presse*, la *scie*, l'*outil à onde*, pour les moulures, l'*asne* ou *esteau*, pour contourner les pièces, les *pointes*, pour tracer, les *couteaux à trancher*, les *tourne-vis*, les *tirefonds*, les *polissoirs*, le *rabot*, avec des fers posés selon mille inclinaisons diverses, etc. Seulement, comme les ébénistes ont ordinairement à traiter des bois très durs qu'ils appellent *bois rustiques*, leurs rabots sont autrement disposés que pour la menuiserie ordinaire, et ils les arrangent eux-mêmes, selon les besoins qui se présentent. Après avoir dégrossi la besogne avec ces outils, ils en prennent d'autres, connus sous le nom de râcloirs, qui s'affûtent sur une pierre à huile. Ils servent, comme on le sait, à enlever les brettures que les rabots de bout et à dents ont laissées, et à donner la dernière main à l'ouvrage.

A l'époque où les ornements métalliques étaient en grande faveur dans les ameublements, les ébénistes n'étaient pas chargés de les fondre, réparer ni dorer : ils se contentaient de les poser. Ils ne préparaient et taillaient eux-mêmes que les ornements d'étain et de cuivre, qui formaient ce qu'ils appelaient la *partie* et la *contre-partie*. Aujourd'hui, la mode a proscrit toute espèce de métal dans les meubles, où l'on aime à trouver, avant tout, une grande simplicité. La manufacture royale des Gobelins a produit autrefois dans l'ébénisterie des artistes célèbres, parmi lesquels Boule (*voy.*) se distinguait par la beauté de la marqueterie et le goût exquis qui présidait au choix de ses bronzes. Du reste, les ouvriers français semblent avoir monopolisé le génie de l'ébénisterie, et les ouvrages sortis de leurs mains, surtout dans les ateliers de Paris, ont conquis dans l'Europe une célébrité qu'aucun peuple ne leur dispute. Cependant les ouvriers allemands sont aussi très renommés.

Les ébénistes n'ont jamais constitué à Paris une communauté particulière: ils appartenaient au corps des maîtres menuisiers; seulement, pour les distinguer de ceux qu'on nommait *menuisiers d'assemblage*, on les appelait *menuisiers de placage* ou de *marqueterie* (*voy.* MARQUETERIE).

L'art de l'ébénisterie paraît remonter à une haute antiquité. Transporté par Alexandre de l'Asie, qui fut son berceau, en Grèce, il passa bientôt à Rome, où il fut accueilli avec la plus grande faveur, ainsi que la marqueterie et les mosaïques en marbres et métaux. Au XV^e^ siècle, Jean de Vérone, contemporain de Raphaël, découvrit le secret de teindre le bois de diverses couleurs et de l'ombrer, au moyen du feu et des acides. Le pape Jules II utilisa le talent de cet artiste dans les embellissements du Vatican. Ses successeurs furent Philippe Brunelleschi et Benoît de Majano; et cependant nous n'avions encore en France que des meubles informes, lorsque les deux reines Catherine et Marie de Médicis appelèrent chez nous cet art qui, dans le XVII^e^ siècle, arriva presque à son apogée entre les mains de Jean-Marie de Blois, d'André-Charles Boule et son fils, etc., auxquels ont succédé de nos jours les Kolping, les Werner et tant d'autres.

E. P-C-T.

EBERHARD-LE-BARBU, premier duc de Wurtemberg, naquit en 1445, huit ans après le partage des biens fait entre son père, le comte Louis, et son frère le comte Ulrich-le-Bien-Aimé. L'un fonda la branche d'Urach, et l'autre celle de Neufen ou de Stuttgart. Le père d'Eberhard étant mort dans un âge peu avancé et son fils aîné Louis l'ayant suivi de près dans la tombe, toutes les possessions de la branche d'Urach échurent à Eberhard, encore mineur. Ulrich, oncle d'Eberhard, devint son tuteur, mais n'eut pas assez de caractère pour bien élever et tenir en respect son pupille. Abandonné à lui-même, Eberhard n'apprit rien et se livra en grandissant à toute la fougue de ses passions. A peine âgé de 14 ans, il s'éloigna secrètement du Wurtemberg et somma ensuite son oncle de lui céder les rênes de l'état. Soutenu par des parents du côté de sa mère, Eberhard mena son entreprise à bonne fin, et Ulrich fit place à son neveu, qui continua encore à vivre sur l'ancien pied pendant plusieurs années, d'autres régnant sous son nom et gouvernant heureusement le Wurtemberg au milieu de temps orageux, jusqu'à ce qu'enfin, revenu soudain à de meilleurs sentiments, le jeune comte reconnut la haute mission qui lui était imposée par son rang et mérita les bénédictions du pays. Un pèlerinage qu'il avait fait en Palestine en 1468 avait opéré cet heureux changement dans ses idées. Son union avec l'excellente princesse Barbe de Mantoue, en 1474, le fortifia dans ses bonnes résolutions, et désormais dans une activité paisible, mais constante, il ne songea plus qu'à assurer le bien-être de ses sujets. On s'était aperçu des mauvais effets que l'ancien partage entre son père et son oncle avait eus pour le pays non moins que pour la famille régnante: pour les atténuer, Eberhard contracta avec ses cousins, les comtes de Neufen, des alliances si étroites que chaque guerre faite par l'une des branches devint dès lors commune à toutes les deux; et après avoir prévenu de nouveaux démembrements du Wurtemberg, il finit même par réunir les deux comtés en un seul état, moyennant un traité conclu entre lui et son cousin, Eberhard-le-Jeune, en 1482, à Munfingen. Alors il rendit la loi que cet état ne pourrait plus être divisé. Plusieurs autres traités modifièrent et confirmèrent finalement cette loi, garantie depuis par l'Empereur et l'Empire. Mais n'osant se fier à la faiblesse de caractère de son jeune cousin, Eberhard s'assura l'assentiment des trois États du comté, les prélats, les chevaliers et les bourgeois, et les chargea de veiller à l'exécution des traités. Selon toute apparence Eberhard-le-Jeune devait être son successeur, et, dans cette prévision, le comte fit entrer dans ces traités plusieurs dispositions qui restreignaient le pouvoir suprême et qui défendaient au comte d'aliéner aucune partie du pays sans l'approbation des États, ni de charger ses sujets par des impôts extraordinaires.

Ces dispositions furent transformées

plus tard en lois fondamentales, et on vit s'établir depuis en Wurtemberg l'usage des assemblées d'États, et de leur coopération aux affaires publiques les plus importantes. Eberhard devint ainsi le créateur de la constitution si vantée de son pays. En donnant des réglements aux villes principales telles que Stuttgart et Tubingue, il établit pour la première fois une législation municipale uniforme, et en fondant l'université de Tubingue, en 1477, il influa d'une manière décisive sur l'instruction supérieure dans le comté. Quoique par ordre de son père on ne lui eût appris ni à lire ni à écrire, il sentit cependant dans un âge plus mûr le besoin de s'instruire, se fit traduire en allemand par des savants dont il recherchait la société, plusieurs ouvrages anciens et nota lui-même une foule de choses curieuses qu'il avait lues et entendues. Cependant c'est à tort qu'on lui attribue la traduction de l'*Hitopadesa* (Ulm, 1473). Comme il était très pieux, il s'efforça de prévenir les désordres dans les couvents de son pays, et d'organiser ceux-ci de manière à ce qu'ils servissent de modèles de vertu et de piété à tous ses sujets.

Eberhard fut vraiment le père de son peuple : aussi se vantait-il devant l'Empereur et d'autres princes qu'il pouvait reposer en toute sûreté sur le giron de ses sujets, fût-ce dans le bois le plus touffu de ses états. L'amour que lui portaient les Wurtembergeois leur avait inspiré cet éloge naïf et si touchant que, si jamais le père céleste venait à mourir, il n'y aurait que le père Eberhard pour le remplacer. Quelque ami de la paix que fût ce prince, il n'hésitait cependant pas à attaquer des souverains plus puissants que lui, quand le bien de son pays l'exigeait. Il remplit fidèlement ses devoirs envers l'Empereur et l'Empire, et assista l'un et l'autre de troupes et d'argent toutes les fois qu'il s'agissait de la défense de leur honneur. Comme chef de la ligue de Souabe, il contribua singulièrement au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Aussi, sans qu'il eût recherché cette faveur, Maximilien le créa duc à la diète de Worms, en 1495, et éleva ses possessions patrimoniales en-deçà du Rhin, alors réunies sous le gouvernement d'Eberhard, au rang de duché à jamais indivisible. Au reste, depuis longtemps les comtes de Wurtemberg avaient été assimilés aux princes électeurs de l'Allemagne.

Eberhard ne jouit que peu de temps des honneurs de sa nouvelle dignité : il mourut en 1496, au mois de février, sans laisser d'héritiers directs. Quelques années après la mort de ce duc, Maximilien s'exprima ainsi devant son tombeau : « Ici repose un prince qui n'a pas eu dans l'Empire son pareil pour la prudence et l'intégrité, et dont les conseils m'ont souvent été utiles. » *Voir* l'ouvrage allemand de Pfister, *Histoire d'Eberhard-le-Barbu, premier duc de Wurtemberg, puisée aux sources authentiques pour la plupart manuscrites*, Tubingue, 1822, in-8°. *C. L.*

EBERHARD (Jean-Auguste), philosophe éclectique (*voy.* Éclectisme) et l'un des plus distingués de ceux dont le système s'éloignait le moins de la philosophie de Wolf, vit le jour le 31 août 1739, à Halberstadt. Après avoir étudié la théologie à Halle, il se chargea, en 1759, d'une éducation particulière; plus tard il fut nommé recteur-adjoint du gymnase et second prédicateur à l'église de l'hôpital civil dans sa ville natale. Mais il se démit bientôt de ses fonctions pour accompagner à Berlin le père de son ancien élève (le baron Van der Horst), qui venait d'être nommé président de la chambre de la Marche électorale, et qui fut élevé, en 1766, au rang de ministre d'état. Eberhard vécut plusieurs années dans la famille de son patron, et cette position avantageuse exerça l'influence la plus favorable sur son caractère, sur ses manières et sur son instruction. Il se lia d'une étroite amitié avec Nicolaï et Mendelssohn. Mais pour s'assurer une existence indépendante, il rentra au bout de deux ans dans la carrière pastorale et fut attaché comme prédicateur à la maison de correction de Berlin. C'est vers cette époque qu'il écrivit sa *Nouvelle apologie de Socrate* (2 vol., Berlin, 1772; 3e édit., 1788). Cet ouvrage, écrit sous l'inspiration des principes de Wolf, défendait les droits de la raison contre

les prétentions des théologiens orthodoxes : il obtint les suffrages de beaucoup d'hommes éclairés de l'Allemagne et même de l'étranger; mais le plus grand nombre ne put voir sans déplaisir qu'un ministre de l'Évangile se permit d'éclaircir, par des considérations philosophiques, des questions envisagées alors comme purement religieuses. Aussi Eberhard dut-il renoncer à l'espoir de se faire nommer à une bonne chaire de prédicateur dans la capitale de la Prusse. Il accepta donc, en 1774, une cure à Charlottenbourg; mais il y eut également à lutter contre une opposition malveillante, et ne fut installé dans sa chaire que par ordre exprès du roi Frédéric II. Ce prince nomma ensuite Eberhard professeur de philosophie à Halle; il y publia plusieurs manuels ou abrégés à l'usage de ses cours. Son ouvrage intitulé *Théorie générale de la pensée et du sentiment* (Berlin, 1773; 2e édit., 1786) le fit recevoir membre de l'Académie de Berlin. Nommé conseiller privé en 1805 et docteur en théologie trois ans après, il mourut le 6 janvier 1809.

L'Allemagne vénère sa mémoire comme celle d'un philosophe clair, accessible à tous les hommes d'un esprit cultivé, et qui fut en même temps un écrivain agréable, bien différent en cela de la plupart des philosophes de sa nation. Il ne se distingua pas seulement par la méthode sévère qui présida à la plupart de ses écrits, tels que *la Morale rationnelle* (Berlin, 1781; 2e édit., 1786), la *Préparation à la théologie naturelle* (Halle, 1781), la *Théorie des Beaux-Arts et des Belles-Lettres* (Halle, 1783; 3e édit., 1790), et son *Histoire générale de la philosophie* (Halle, 1788; 2e édit., 1796), mais aussi par la forme à la fois instructive et attachante de son style, qui porte la conviction dans l'esprit des lecteurs. Ce mérite, qui caractérise surtout son *Apologie de Socrate*, se retrouve aussi dans son *Amyntor* (Berlin, 1782), dans son *Manuel de l'Esthétique* (4 vol., Halle, 1803-1805; 2e édit., 1807-1820), son *Esprit du christianisme primitif* (3 vol., Halle, 1807-1808), et dans plusieurs morceaux de ses *Mélanges* (2 vol., Halle, 1784-1788). Par son *Essai d'une synonymie générale allemande* (6 vol., Halle, 1795-1802, continué et augmenté par Maass, (12 vol., 1818-1821) et par Gruber (6 vol., 1826-1830), il a surpassé tous les travaux faits en ce genre. Nous devons cependant ajouter que dans les derniers temps de sa vie il s'éleva sans aucun succès contre l'essor des idées spéculatives et plus particulièrement contre les théories de Kant et de Fichte. *C. L.*

EBERHARD (Auguste-Gottlob), agréable conteur allemand, naquit en 1779 à Belzig, dans le duché prussien de Saxe. Il s'adonna à contre-cœur, mais cependant avec zèle, à l'étude de la théologie, jusqu'à ce qu'une visite qu'il fit dans les collections de tableaux de Richter et de Winkler, à Leipzig, éveilla en lui un goût prononcé pour la plastique. Ne se laissant pas rebuter par les obstacles, il en continua l'étude avec ardeur pendant plusieurs années. Il composa en même temps quelques morceaux en vers et en prose, d'abord sans songer à les publier. Mais ayant trouvé dans un journal littéraire de cette époque l'offre de payer à raison de un louis la feuille les articles bien faits qu'on adresserait à ses rédacteurs, il écrivit un petit conte et le leur envoya. Le fruit de ce travail le mit à même de visiter en 1793 Mayence et les bords du Rhin, et plus tard, pour se délasser d'études plus sérieuses, il composa le conte *Ruse pour ruse, ou influence d'un baiser*. Des travaux purement scientifiques lui laissèrent peu de temps pour des productions d'un genre si différent: M. Eberhard prit une part active aux recherches pathologiques de Meckel l'aîné et aux études de Reil sur les nerfs et le cerveau. Un voyage qu'il fit dans la *Suisse* saxonne, en 1796, donna lieu à la publication des *Œuvres complètes d'Ysope Lafleur*, et bientôt après Becker le décida à concourir avec lui à la rédaction de son *Almanach* et de ses *Récréations* (*Erholungen*). Il donna depuis successivement *Ferdinand Werner, le pauvre joueur de flûte* (2 vol. Halle, 1802; nouvelle édit. 1808), *Fet Elaf* (Halle, 1803), *Recueil de contes* (4 vol., Leipzig, 1803-1807), *Esquisses d'Ernest Scherzer* (Halle, 1805), et à l'occasion des cours de Gall, à Halle, *Les doctrines*

et les actes d'Ischarioth Krall (Halle, 1807).

Après ces publications, l'activité littéraire de M. Eberhard fut pendant quelque temps interrompue par les circonstances qui l'obligèrent de se charger de la direction d'une librairie. Dans cette position, il lutta de toutes ses forces contre le tort fait à la propriété littéraire par la contrefaçon en Allemagne. Il publia en même temps avec A. Lafontaine un recueil mensuel sous le titre de *Salina* (8 v., Halle, 1812-1816): ce recueil contient plusieurs morceaux de lui, les uns avoués, les autres donnés sous le voile de l'anonyme; mais M. Eberhard publia seul les *Roses fugitives* (*Flatterrosen*, Halle, 1817). Sa charmante narration de *Jeannette et les poussins*, en 10 parties (Halle, 1822), est déjà parvenue à la 5^{e} édition et a été traduite en latin. Son grand poème en hexamètres, intitulé *Le premier homme de la terre* (Halle, 1828), traite de la création dans un style à la fois simple, noble et animé. Après la mort du célèbre Vater, M. Eberhard se chargea de la rédaction de ses *Annales de la dévotion domestique*, livre d'édification très connu en Allemagne, et qui, publié périodiquement vers l'époque du nouvel an, avait alors pour collaborateurs M^{me} Élise de Recke, M. Tiedge et d'autres littérateurs distingués, parmi lesquels nous devons mentionner aussi le pasteur Gœpp, auteur du poème allemand *le Rédempteur* et de quelques articles sur des matières théologiques dans notre Encyclopédie. M. Eberhard dote tous les ans ces mêmes annales de prières pleines de sentiment et de piété. Ses *OEuvres complètes* ont paru en 20 volumes in-8°, à Halle, 1830. *C. L.*

EBERSDORF, *voy.* Reuss.

EBERT Frédéric-Adolphe), l'un des plus célèbres bibliographes contemporains, naquit le 9 juillet 1791 à Taucha, près de Leipzig, où son père Samuël Ebert, également connu comme auteur, et qui en dernier lieu remplissait les fonctions de prédicateur à la fondation de Saint-George, lui donna la première instruction. Lorsque le jeune Ebert quitta les bancs de l'école, son amour pour les connaissances littéraires et bibliographiques, de bonne heure éveillé dans la maison paternelle, trouva un nouvel aliment dans la place d'aide-sous-bibliothécaire à l'hôtel-de-ville de Leipzig (1806), dont il remplit pendant plusieurs années les fonctions. Depuis 1808 il étudia la théologie à Leipzig et à Wittenberg; mais ensuite, cédant aux conseils de Dippoldt, il se livra de préférence aux études historiques.

Son début, dans la carrière des lettres, fut marqué par deux petits écrits *Sur les bibliothèques publiques, surtout celles des universités allemandes* (Freiberg, 1811), et *Hierarchiæ in religionem et literas commoda* (Leipzig, 1812). En 1813, il concourut à la nouvelle organisation de la bibliothèque académique de Leipzig, et fut attaché en 1814 comme *secrétaire* à la bibliothèque royale de Dresde. Dans cette position, Ebert travailla avec beaucoup de zèle et avec une rare persévérance; les recherches qu'il fit dans l'intérêt de ses études particulières tournèrent en grande partie au profit de la bibliothèque. Il publia la *Vie et les mérites de Frédéric Taubmann* (Eisenb, 1814), *Torquato Tasso d'après Ginguené* (Leipzig, 1819), l'*Éducation d'un bibliothécaire* (2^{e} édit., Leipzig, 1820), et *Histoire et description de la bibliothèque royale de Dresde* (Leipzig, 1822). Les richesses de la bibliothèque de Dresde, qui ouvrait un vaste champ à son goût pour la connaissance des livres, lui inspira le courage d'entreprendre un dictionnaire bibliographique général, dans lequel il essaya d'élever à la hauteur d'une véritable science, en Allemagne, une étude qui, dans les pays étrangers, ne méritait encore que le nom de *bibliophilie*. Sous le pseudonyme de *Gunther* il écrivit à la même époque son *Tableau de la grande bataille de Leipzig* (Eisenb, 1814), son *Histoire de la guerre des Russes et des Allemands contre les Français* (Eisenb, 1815), et sa *Vie de Napoléon Bonaparte* (Eisenb, 1817).—Bientôt ses excellents travaux bibliographiques le firent appeler en même temps (1822) à Breslau comme bibliothécaire en chef et professeur, et à Wolfenbuttel en qualité de conservateur de la célèbre bibliothèque des ducs de Brunswic. Ebert opta pour cette dernière place. Mais

rappelé à la bibliothèque de Dresde dès l'année 1825, il y remplit les fonctions de directeur; il fut placé en outre à la tête de la bibliothèque particulière du roi (1826) et nommé conseiller aulique. En 1828 la direction supérieure de la première de ces vastes collections lui fut nominalement confiée. Infatigable à ce poste, Ebert fut un des bibliographes les plus érudits, et il enrichit la science du bibliothécaire d'un grand nombre de bons ouvrages. Nous citerons la *Connaissance des manuscrits* (2 vol., Leipzig, 1825-1827), dont le premier volume forme le second de l'ouvrage intitulé l'*Art du bibliothécaire;* le second volume porte aussi le titre particulier de *Bibliothecæ Guelferbytanæ codices græc. et lat. classici.* Il donna en outre les *Périodes du développement intellectuel dans la Haute-Saxe au moyen-âge* (Dresde, 1825), et les *Traditions relatives à l'histoire, à la littérature et à l'art des temps passés et présents* (1825-1827), ouvrage non achevé. Mais il termina son *Dictionnaire bibliographique général* (Leipzig, 1821-1830, 2 vol. in-4°), ouvrage fondamental qui est son principal titre à l'estime des savants et qui, sans être complet, offre, dans l'ordre alphabétique des auteurs ou des titres, une foule de renseignements curieux sur les livres rares et sur les différentes éditions des ouvrages surtout classiques. Suivant nous, ce dictionnaire devra servir de modèle à tous ceux qu'on voudra entreprendre sur la même branche; il forme un excellent cadre pour un dictionnaire bibliographique universel. Nous ajouterons enfin que M. Ebert a pris part à la rédaction de plusieurs journaux et recueils, par exemple de la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, à laquelle nous avons nous-mêmes emprunté en grande partie son article CATALOGUE*. M. Ebert devint victime de son zèle à remplir ses fonctions : il mourut en novembre 1834 des suites de contusions qu'il avait reçues en tombant d'une échelle. S. et *C. L.*

(*) Son article BIBLIOTHÈQUES a aussi beaucoup servi pour le nôtre, surtout en ce qui concerne l'Allemagne et l'Espagne : cela a été dit dans les notes en plusieurs endroits, et c'est sans doute par mégarde que M. Balbi, dans son *Essai sur les bibliothèques de Vienne*, accuse notre collaborateur, auteur de l'article, d'avoir tiré grand parti du travail d'Ebert sans lui en attribuer l'honneur. J. H. S.

ÉBIONITES (de l'hébreu אביון; *pauvre, nécessiteux*), hérétiques qui parurent au commencement du second siècle de l'ère chrétienne. Quelques écrivains anciens et modernes ont regardé les ébionites comme une branche de la secte des Nazaréens, en ce qu'ils adoptaient leur Évangile, qui était celui de saint Matthieu; le docteur anglais Jones prétend même que ces deux sectes différaient peu l'une de l'autre. Il leur attribue les mêmes doctrines et soutient que les ébionites s'étaient bornés à faire quelques légères additions à l'ancien système des Nazaréens. D'autres écrivains en plus grand nombre, et parmi eux le docteur Mosheim, soutiennent que les maximes et les doctrines des ébionites étaient infiniment plus pernicieuses que celles des Nazaréens. En effet, disent-ils, quoiqu'ils crussent à la mission céleste de Jésus-Christ et qu'ils reconnussent sa participation à la nature divine, ils le regardaient néanmoins comme un homme né de Joseph et de Marie, selon le cours ordinaire de la nature. Ils enseignaient de plus que les lois cérémonielles, instituées par Moïse, étaient obligatoires, non-seulement pour les Juifs, mais encore pour tous les autres hommes, et que leur observation était essentielle au salut. Comme saint Paul pensait autrement qu'eux sur l'obligation de la loi cérémonielle et que d'avance il avait combattu leur sentiment avec beaucoup de chaleur, ils regardaient ses épîtres avec le dernier mépris. Indépendamment de leur attachement pour les cérémonies mosaïques, ils témoignaient le respect le plus profond pour les superstitions de leurs ancêtres, de même que pour les traditions et les pratiques que les pharisiens avaient eu la témérité d'ajouter à la loi (*Histoire ecclésiastique*, II^e^ siècle, 2^e^ partie, chap. V). L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain*, tome 2, ajoute à cela que les ébionites ne recevaient de l'Ancien-Testament que le Pentateuque; qu'ils se servaient à la vérité de l'Évan-

gile de saint Matthieu, comme les Nazaréens, mais qu'ils l'avaient corrompu et altéré à leur fantaisie, qu'ils avaient des livres sous les noms de Jacques, de Jean et des autres apôtres, et qu'ils se servaient des *Voyages de saint Pierre;* que plusieurs d'entre eux admettaient la polygamie, et ne mangeaient d'aucun animal ni de ce qui en venait. J. L.

EBN, *voy.* IBN et BEN.

ÉBRASEMENT, *voy.* FENÊTRE.

ÈBRE, fleuve de l'Espagne, appelé *Iberus* par les Romains, *Ebro* par les Espagnols. Il a ses sources dans les montagnes du nord de la Péninsule : l'une d'elles jaillit à Fuentibre et l'autre dans les montagnes d'Occa ; les deux sources réunies se grossissent des eaux des montagnes qui, des deux côtés, forment d'abord les limites du bassin du fleuve. L'Ebre parcourt des contrées très pittoresques, arrose Miranda, Logroño et Calahorra, où il reçoit la Réga; il forme la limite méridionale de la Navarre et va traverser ensuite l'Aragon à peu près par le milieu. Dans une haute antiquité, il inondait peut-être ce pays et en faisait un lac. A Saragosse il se grossit des eaux du Gallégo; à Méquinenza il traverse un défilé qui, d'abord, a dû lui opposer une barrière ; puis, recevant la Sègre sur la frontière de la Catalogne, il entre dans cette province, en arrose la partie méridionale, et, après avoir baigné les murs de Tortose, va se jeter dans la Méditerranée à la presqu'île d'Alfaques par diverses branches qui forment entre elles un petit delta (*voy.*). Ce fleuve est profond depuis la mer jusqu'à Tortose et encore un peu au-delà; mais plus haut il ne porte que des bateaux, et au-dessous de l'Aragon son cours n'est guère navigable que pour de simples batelets. La longueur de ce fleuve est d'environ 120 lieues; c'est le seul fleuve considérable de l'Espagne qui ait son embouchure à l'est de la Péninsule. D-G.

ÉBROIN, *voy.* MAIRES DU PALAIS et MÉROVINGIENS.

ÉBULLITION. Le premier effet de la chaleur sur la forme des corps solides est d'en augmenter le volume; mais cette dilatation n'a lieu que jusqu'à une certaine limite, au-delà de laquelle il y a changement d'état : le corps fond ou passe de l'état solide à l'état liquide. Un autre changement d'état s'observe encore quand on expose un corps liquide à des températures continuellement croissantes: il se gazéifie ou se vaporise; l'existence du corps à l'état de gaz ou de yapeurs est alors manifestée par les effets qu'il produit et les forces mécaniques qu'il déploie. Ce qui caractérise principalement le passage de l'état liquide à l'état gazeux, c'est le phénomène de l'ébullition. Dans ce cas, il y a équilibre entre la pression extérieure et la force élastique de la vapeur qui se forme. Quant à l'apparition des *bulles*, elle n'est pas indispensable à la production de la vapeur. En effet, plaçons un liquide dans la chambre vide du baromètre, la vapeur s'y développe instantanément : c'est une véritable ébullition, puisque aucune pression extérieure ne s'oppose à ce développement qui pourrait avoir lieu dans cette circonstance à toute température; cependant on n'observe pas les phénomènes apparents de l'ébullition : c'est sans doute parce que l'espace offert à la vapeur est très petit et qu'elle se forme dans un temps inappréciable ou avec une très grande vitesse. Mais, si l'espace offert à la vapeur d'un liquide en ébullition était indéfini, le phénomène de l'apparition des bulles aurait toujours lieu, à moins que certaines circonstances ne déterminassent la vapeur à se former plutôt à la surface du liquide qu'en d'autres points de sa masse. D'après ce qui précède, la force élastique de la vapeur, pendant l'ébullition, est égale à la pression barométrique; et, comme la force élastique de la vapeur dépend de la température du liquide, il en résulte que, quand la pression barométrique varie, le point d'ébullition d'un liquide quelconque change aussi.

C'est en partant de ce principe que Wollaston a imaginé de construire un thermomètre dont le réservoir est très vaste, et qui n'indique, sur toute sa tige, que le petit nombre de degrés auxquels l'eau peut bouillir, dans un climat donné, entre les limites de la pression atmosphérique. Ce thermomètre, appelé *baromètrique*, peut servir à déterminer direc-

tement la température de l'ébullition de l'eau au moment où l'on gradue un thermomètre. Il peut aussi tenir lieu du baromètre, puisque, tout plongé dans la vapeur de l'eau bouillante, la température qu'il indique peut donner, par un calcul facile, la hauteur barométrique correspondante. A-É.

ÉCAILLES (zoologie), matière dure, quoique flexible, dont est revêtue en totalité ou en partie la surface du corps de plusieurs animaux. Les écailles se composent d'une substance cornée, quelquefois osseuse; dans d'autres cas elles ne sont formées que par des poils très aplatis, mais toujours présentant des rapports avec la nature des ongles, des poils et des plumes des oiseaux. Elles sont disposées tantôt dans un ordre régulier, distribuées en compartiments de mosaïque (chez les tatous), tantôt tranchantes, aiguës: telles sont celles de la queue du castor, des sapajous, etc. Elles se groupent en tubercules, en aiguillons; elles sont transparentes ou opaques. Chez quelques mammifères elles adhèrent à la peau, chez d'autres elles sont disposées comme les involucres du cinarocéphale.

Parmi les reptiles, les batraciens sont les seuls dépourvus d'écailles; celles des sauriens, des ophidiens varient dans leur disposition : elles sont tantôt en lames minces, tantôt tuberculeuses ou en arête aiguë, comme l'écaille dorsale des serpents venimeux. Selon les espèces de tortues, les écailles sont imbriquées ou adhérentes à la carapace osseuse; chez les crocodiles, les lézards, elles sont ordinairement disposées en bandes circulaires ou longitudinales.

Tous les poissons sont munis d'écailles, quoique certains ichthyologistes les aient refusées à quelques-uns. En effet, le desséchement de la peau des poissons qui paraissent n'en offrir aucun indice laisse apercevoir une poussière brillante qu'on ne peut attribuer qu'à une multitude d'écailles microscopiques. La forme en est variable: elles sont lamelleuses, tuberculeuses, quelquefois armées à leur centre de pointes recourbées (la raie), le plus souvent imbriquées, non adhérentes entre elles ou serrées et unies en une seule pièce osseuse, à découvert ou cachées dans la peau (anguilles), formant des écussons disposés en compartiments adhérents à la peau (les sclerodermes). Leur position varie en raison de la forme de chaque espèce de poissons et de leur manière de vivre. Ainsi elles sont à découvert chez les poissons qui vivent en pleine eau et non exposés à être poussés contre les rochers ou à être enlacés par les plantes marines. A mesure que les poissons sont destinés à vivre plus près du rivage, où ils ont à craindre ces inconvénients, leurs écailles sont plus recouvertes par la peau, plus épaisses et plus adhérentes. Les écailles des poissons, transparentes ou opaques, sont toujours colorées d'une teinte métallique qu'elles perdent progressivement, depuis le moment où le poisson est hors de l'eau jusqu'à celui de sa mort. Le mode de nutrition de ces écailles, leur adhérence aux téguments, leur incorruptibilité, leur crispation par l'action du feu, l'odeur qu'elles dégagent dans la combustion, établissent le plus exact rapport entre elles et les cheveux de l'homme, les poils et les cornes des quadrupèdes et les plumes des oiseaux.

C'est aussi à de petites écailles qui les recouvrent que sont dues les couleurs vives et variées des ailes de quelques insectes. Elles composent la poussière dont est recouverte l'aile des papillons, qui perdent leurs jolies couleurs dès que cette poussière est enlevée.

L'*écaille* employée dans les arts s'obtient des tortues carets qui habitent les mers d'Asie et d'Afrique. La plus belle et la plus chère est, dit-on, celle qui a été arrachée du dos de l'animal encore vivant. Sur les côtes de Darien, à Saint-Blas, il y a un établissement d'Indiens occupés uniquement de la chasse aux tortues. Il s'y recueille annuellement 7 à 8000 kilogrammes d'écailles, dont la valeur s'élève à 7 ou 800,000 fr., somme énorme, puisqu'il existe sur toute la longueur de cette côte un grand nombre d'usines de ce genre.

Nous devons à la chimie d'intéressantes recherches sur la différente composition des écailles, et d'après leur analyse on peut reconnaître la nature des animaux auxquels elles ont appartenu.

La géologie doit aussi beaucoup à

M. Arthur Connel, qui a donné les moyens de déterminer si une écaille fossile a appartenu à un poisson ou à un saurien. Les écailles des reptiles modernes consistent principalement en une substance cornée, tandis que celles des poissons contiennent beaucoup de phosphate calcaire et sont de même nature que les os. Quant aux écailles de poissons fossilisées, les expériences de M. Connel lui ont constamment démontré que la partie ossifiée et terreuse est restée, et que la substance animale a disparu ou a été remplacée en tout ou en partie par une matière siliceuse ou calcaire, tandis qu'une écaille de saurien minéralisée consiste presque entièrement en une substance siliceuse ou calcaire qui a remplacé la matière animale détruite, et en peu ou point de phosphate calcaire (*voir* la Bibliothèque de Genève, année 1835). L. D. C.

ÉCAILLE (technologie). On vient de voir que cette substance animale, fort analogue à la corne (*voy.*), qui depuis quelques années la supplée dans un grand nombre de ses applications, n'est autre chose que les boucliers solides entre lesquels est renfermé le corps de la tortue (*voy.*). Celle de l'espèce appelée *caret* est la plus employée : on l'apporte des contrées équatoriales et des côtes d'Afrique. L'eau bouillante ramollit cette substance, qui, au moyen de la pression, prend alors toutes les formes qu'on juge convenable de lui donner, se soude, etc. Ce qu'on nomme *écaille fondue* consiste dans des rognures d'écailles ainsi ramollies et réunies par la pression dans des moules de fer serrés fortement avec des vis. Ce procédé, en changeant la disposition des molécules, fait perdre à l'écaille sa transparence et ces veines de diverses couleurs qui en font la beauté et qu'on est parvenu à imiter si habilement dans la corne. L'écaille est employée par les tabletiers pour un grand nombre d'articles tant d'utilité que de fantaisie. Les ébénistes (*voy.*) s'en servent aussi pour des incrustations. F. R.

ÉCARLATE, *voy.* ROUGE, COCHENILLE et LAQUE.

ÉCARRISSEUR, *voy.* ÉQUARRISSEUR.

ÉCARTE. L'invention de ce jeu est moins moderne que sa vogue ; le peu de variété, on peut même dire la simplicité excessive de ses chances, n'exigeaient pas, en effet, un grand effort d'imagination, et n'étaient pas au-dessus du *génie* qui avait établi les combinaisons de la *mouche* et du *mariage*. Ce qui l'empêcha toutefois de partager leur célébrité bourgeoise, c'est le nom très pittoresque, mais assez grossier, que lui avaient donné les valets désœuvrés, auxquels il servait de distraction dans les antichambres. Pour exprimer la promptitude avec laquelle un joueur vient y remplacer un autre, ils l'avaient appelé le *c... levé*. Une pareille désignation avait dû effaroucher la susceptibilité des salons : aussi avait-on laissé aux laquais l'usage exclusif du mot et de la chose.

Mais, il y a quelques années, la bonne société s'avisa qu'il faudrait trouver un jeu qui, sans demander ni effort d'esprit ni attention bien suivie, servit, dans les soirées de bal, d'entr'acte à la danse, et, tout en n'occupant que deux acteurs, permit à de nombreux amateurs d'y venir tour à tour tenter la fortune. Il fallait en outre, pour satisfaire les goûts positifs de l'époque, que ce jeu pût offrir l'attrait séducteur d'un gain rapide, quelque chose même de cet enivrement que produit, dans les maisons publiques de jeu, cette célérité entraînante avec laquelle la roulette et le trente-et-un y prononcent leurs arrêts.

On vient de voir qu'il existait, sans qu'il fût besoin de l'inventer; il s'agissait seulement de lui donner un nom décent pour l'introduire dans la bonne compagnie : on le lui présenta sous celui de l'*écarté*, et l'on sait avec quelle faveur il y fut accueilli. Ce n'était pas, il est vrai, comme l'a dit un moraliste frondeur, le premier parvenu qui, de l'antichambre, fût arrivé de plain-pied au salon.

L'insipidité, la monotonie de ce jeu n'empêchèrent nullement ses succès. Qu'importait sa *marche?* l'essentiel était d'y gagner *à la course*, soit par les enjeux, soit par les paris, des sommes beaucoup plus fortes que n'en auraient enlevé, dans un espace de temps vingt fois plus

long, le piquet de nos aïeux ou le boston de nos pères.

Les règles de l'*écarté* sont faciles à exposer. Il se joue avec un jeu de 32 cartes ; chacun des deux joueurs en reçoit cinq, et celui qui donne retourne la onzième, qui détermine l'*atout*. Si cette carte est un roi, il marque de suite un point ; il en faut cinq pour gagner la partie.

Celui auquel on vient de donner des cartes peut en demander d'autres en échange : c'est ce qu'on appelle *proposer*, et il n'en indique le nombre que si la proposition est agréée. Son adversaire, dans ce cas, se donne à son tour autant de cartes qu'il le juge à propos pour remplacer celles qu'il *écarte*. S'il refuse et qu'ensuite il ne *fasse* pas *le jeu*, c'est-à-dire au moins trois levées, celui qui avait *proposé*, au lieu d'un point qu'il aurait gagné, en marque deux. Lorsqu'une première proposition a été agréée, on peut *proposer* de nouveau ; mais, cette fois, le refus de l'adversaire ne donne point lieu contre lui à un marqué double.

Les cartes se jouent alors, mais celui qui a le roi d'atout dans sa main doit marquer un point avant de jouer sa première carte. Si l'un des deux fait toutes les levées, il a la *vole*, qui lui vaut deux points. On voit que la partie peut ainsi quelquefois se gagner en deux tours.

Le grand principe des habiles joueurs d'écarté, c'est d'écarter le moins possible, parce qu'il est toujours à présumer, si l'on a un jeu passable, quand il reste encore vingt-et-une cartes au talon, que l'adversaire a peu de chose en main. C'est ce qu'il est surtout prudent de faire si l'on a deux atouts, même petits, et un roi d'une autre couleur, ou trois cartes, dont une figure, de couleur semblable, ce que les maîtres, avec les deux atouts, apellent un *jeu de règle*.

Il va sans dire que si l'adversaire a déjà quatre points et que l'on en ait moins, il faut se garder, si toutefois on n'a pas un jeu sans aucune chance d'espoir, de proposer ou d'accepter, puisque, si on lui donne ou s'il se donne le roi, la partie est perdue par cela même. Si, au contraire, il y a trois points marqués et qu'il *propose*, il ne faut refuser qu'avec un espoir fondé de *faire le jeu*, puisqu'en perdant on lui ferait gagner les deux points qui assureraient son triomphe.

L'écarté sera toujours réputé un jeu fort dangereux par l'appât tentateur de gains considérables, et, par conséquent, le risque de pertes très fortes en quelques minutes, par l'esprit de nécessité où l'on est d'y jouer plus gros jeu, afin d'y trouver un attrait qu'il est loin d'offrir par lui-même. M. O.

ÉCARTÈLEMENT. C'est l'un des nombreux supplices qui ont été inventés pour punir les criminels. *Écarteler*, c'est mettre un homme en quartiers, en le faisant tirer à quatre chevaux (*quadratim dissecare*, *dilaniare in quadrantes*, *discindere*, etc.). Ce genre de supplice, l'un des plus horribles que la cruauté de l'homme ait imaginés pour torturer son semblable en prolongeant son affreuse agonie, est très ancien, et l'on en a fait longtemps et souvent usage dans plusieurs états de l'Europe, surtout envers les grands conspirateurs. Chez les anciens, l'écartèlement au moyen des chevaux était fréquemment remplacé par le *supplice de l'arbre* (*diasphendonèse*), manière d'écarteler qui consistait à courber par force, l'un vers l'autre, deux arbres auxquels on attachait le coupable par les bras ou par les jambes, ou tout à la fois par les pieds et par les mains : les deux arbres en se redressant avec violence emportaient chacun la moitié du corps du malheureux. C'est ainsi qu'au rapport de Plutarque Bessus fut écartelé par deux arbres, après avoir eu le nez et les oreilles coupés et avoir été battu de verges. Dans les premiers temps du christianisme, le supplice de l'arbre fut souvent infligé aux martyrs de la foi chrétienne ; à Rome, cette sorte d'écartèlement fut aussi employée quelquefois comme peine militaire. Sur mer, on écartelait également les criminels par le trait de plusieurs galères dirigées en sens contraire. De nos jours, l'écartèlement de l'arbre se pratique encore dans le fond de l'Inde : en parcourant par exemple les états de Lahore, il n'est pas rare de voir un homme partagé en deux et suspendu ainsi aux arbres de la route.

On dit du reste que Runjet-Singh, souverain de ce pays, a plusieurs fois fait écarteler, par quatre éléphants, des officiers qui l'avaient trahi ou des gouverneurs de province révoltés.

A une époque très reculée nous trouvons déjà l'écartèlement pratiqué comme on le fait aujourd'hui; car il est encore en usage en Europe, ou au moins il y est encore dans les lois (en Russie, en Autriche, etc.). Ovide, dans un de ses poèmes intitulé *Ibis*, en parlant de Limona, fille d'Hippomène, archonte de la république athénienne, qui s'était laissé séduire par un jeune homme, nous apprend que le père de Limona fit condamner le séducteur à être tiré à quatre chevaux; pour sa fille, il la renferma dans une écurie avec un cheval détaché, et avec défense de leur donner aucune nourriture; peu de jours après l'infortunée fut dévorée par le cheval affamé. Tite-Live nous apprend de même que Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, outré de la perfidie de Metius-Suffetius, dictateur de la ville d'Albe, qui dans un combat contre les Véiens et les Fidénates réunis avait abandonné la cause de Rome, le fit tirer à quatre chevaux, aux yeux de l'armée victorieuse, l'an 669 avant J.-C. Virgile a aussi, dans le VIII^e^ chant de son Enéide, consacré ce fait en ces termes :

Haud procul indè citæ Metium in diversa quadrigæ
Distulerant.....

Charlemagne, si l'on en croit plusieurs historiens, fit punir le traître Ganelon par le supplice de l'écartèlement.

Sous l'empire de notre ancienne jurisprudence, l'écartèlement était la mort réservée aux criminels de lèse-majesté au premier chef, c'est-à-dire à ceux qui s'attaquaient directement à la personne *sacrée* du roi; mais bien des fois on l'a appliqué également aux attentats dirigés contre les princes du sang. C'est ainsi que Poltrot de Méré, fanatique protestant, ayant tué François de Guise d'un coup de pistolet, en 1563, fut écartelé par quatre chevaux, après avoir été déchiré avec des tenailles ardentes, par arrêt du parlement. En 1582, le 26 octobre, Salcède subit le même supplice à Paris, accusé, comme on le sait, d'avoir voulu assassiner le duc d'Alençon ou d'Anjou, frère du roi, à l'instigation du duc de Parme. Auparavant, en 1536, le médecin qui avait empoisonné le dauphin, fils de François 1^er^, avait déjà été écartelé par quatre chevaux. Cependant l'écartèlement était réservé en principe uniquement pour les régicides, et alors le supplice était précédé de plusieurs autres tortures : c'était une horrible recherche de cruautés sans nom pour tourmenter le malheureux condamné, pour ajouter des peines à sa peine et lui faire souffrir mille morts.

Le criminel, placé à plat sur le dos au milieu d'un petit échafaud haut de trois à quatre pieds, était attaché avec des liens de fer vissés avec soin dans le bois de l'échafaud, afin que le corps ne pût céder aux efforts des chevaux. L'une des chaînes lui entourait la poitrine vers le cou, et l'autre lui serrait les hanches et le bas-ventre. Dans cette position on lui mettait à la main, en l'y liant fortement, l'arme dont il s'était servi; puis, après la lui avoir brûlée avec un feu de soufre, on lui arrachait avec des tenailles des morceaux de chair aux mamelles, aux bras, aux cuisses, aux jambes, etc... On avait grand soin de verser sur les plaies une composition de plomb fondu, d'huile bouillante, de poix-résine, de cire, de soufre, le tout mêlé ensemble. Cela fait, on attachait une corde à chaque membre : celles des jambes prenaient depuis les genoux jusqu'aux pieds, et celles des bras depuis les épaules jusqu'aux poignets; le surplus de chacune allait s'attacher au palonnier de chacun des quatre chevaux, enharnachés comme pour tirer un bateau. D'abord c'était à petites secousses qu'on les faisait tirer et en modérant leur ardeur; mais lorsque les premières douleurs avaient arraché au patient des cris déchirants, on faisait tout à coup tirer les chevaux de toutes leurs forces et en tous sens, pour écarter tous les membres à la fois; puis, comme les tendons et les ligaments résistaient et ne pouvaient être séparés malgré l'effort des chevaux, le bourreau faisait des entailles à chaque jointure, et à petits coups de hache mettait fin au

supplice et aidait le malheureux à mourir. Enfin, lorsque chaque cheval avait entraîné son membre, on réunissait sur un bûcher ces lambeaux encore palpitants, et après les avoir brûlés on en jetait les cendres au vent. E. P-C-T.

ECBATANE. Cette ville, l'une des plus belles et des plus célèbres de l'antiquité, peut servir de témoignage à la fragilité des grandeurs humaines. Il y a peu d'années qu'on cherchait encore son emplacement : plusieurs voyageurs, guidés par les indications inexactes des cartographes, croyaient en retrouver les vestiges soit à Tauris, soit à Kasbin; mais aujourd'hui enfin on sait, à n'en pouvoir douter, que les ruines de la superbe capitale de la Médie gisent au pied de l'Ervend, dans les environs de Hamadan, l'une des grandes villes de l'Irak-Adjémi (royaume de Perse)*. Ce n'est pas sans une égale peine qu'on parvient à retrouver les traces de l'histoire d'Ecbatane au milieu des récits contradictoires épars dans la Bible, Hérodote, Ctésias, Diodore, Xénophon, Eusèbe, le Syncelle et Bérose. Herodote en attribue la fondation à un Mède nommé Déjocès, personnage dont l'existence est assez problématique, et qui même semblerait avoir vécu plusieurs siècles après cet événement. En effet, le père de l'histoire place la fondation d'Ecbatane vers l'année 690 avant J.-C., c'est-à-dire près de deux siècles après le mémorable suicide de Sardanapale, tandis que les autres historiens s'accordent assez bien dans le récit qu'ils nous font d'une expédition que Sémiramis entreprit contre les Mèdes révoltés, et pendant le cours de laquelle cette reine s'empara d'Ecbatane, capitale des insurgés.

Selon la Bible, la fondation d'Ecbatane est l'ouvrage d'Arphaxad, roi des Mèdes, contemporain de Nabuchodonosor (605 à 562 avant notre ère). Arphaxad la construisit en pierres carrées et en fit une place très forte. Les remparts avaient 70 coudées de large sur 30 de hauteur; les tours et les portes en avaient 100 d'élévation. Toutes les tentatives pour faire concorder la chronologie de la Bible avec celle des historiens profanes ayant échoué jusqu'ici, nous n'accompagnerons d'aucun commentaire ce passage de l'historien sacré. Ce qu'on peut d'ailleurs relever de plus positif de la comparaison des textes sacrés et profanes, c'est que la fondation de cette ville est postérieure à celle de Babylone et de Ninive.

Ecbatane était située, ainsi que nous l'avons dit, au pied du mont Ervend, l'Oronte des anciens. La colline qui servait de base à ses édifices était, d'après ce que nous apprend Hérodote, environnée de sept remparts placés à égale distance et qui ne dominaient les uns sur les autres que de la hauteur des créneaux. Des faubourgs vastes et populeux s'étendaient autour de la première enceinte, qui n'avait pas moins de trois lieues de circonference. Le palais des rois, situé dans la dernière circonvallation, était une véritable forteresse regardée comme imprenable. Rien d'ailleurs n'avait été épargné pour en faire également un séjour de volupté et de magnificence. Ninive et Babylone n'avaient pas de monument plus somptueux. Le cèdre odorant et le dur cyprès avaient seuls été employés dans la boiserie; les colonnes, les solives et les plafonds étaient garnis de plaques d'or ou d'argent. La toiture du palais était entièrement recouverte de feuilles d'argent. La noblesse de l'architecture, le nombre des appartements, l'abondance des eaux, la fertilité des jardins et le soin avec lequel on y cultivait la plupart des plantes qui font aujourd'hui l'ornement de nos parterres, tout enfin en faisait un séjour de delices : aussi vit-on les monarques persans, après la chute de l'empire des Mèdes, choisir Ecbatane pour leur résidence d'été.

La douceur du climat avait permis aux artistes de la Médie de revêtir les murailles de couleurs éclatantes, ainsi que, de nos jours encore, on en voit des exemples dans certaines villes de l'Inde et de la Chine. La première enceinte était peinte en blanc, la seconde en noir, la troisième en pourpre, la quatrième en bleu, la cinquième en rouge clair; les créneaux de la sixième étaient argentés, et ceux de la septième, ou de l'enceinte du palais,

(*) *Voir* les relations de Ker-Porter, Morier, Alexandre, etc.

étaient dorés. Qu'on se rappelle que nous avons dit que chacune de ces murailles en surpassait une autre de toute la hauteur des créneaux, et l'on aura une idée du spectacle à la fois bizarre et imposant que devait présenter une ville s'élevant, ainsi dorée et bariolée, au milieu d'une végétation luxuriante.

A l'époque de la conquête de Sémiramis la ville manquait d'eau, et le fleuve qui devait la fournir se trouvait à plus de douze stades de ses remparts, derrière le mont Oronte. La veuve de Ninus, qu'aucun obstacle ne pouvait arrêter, fit percer la montagne et y construisit un canal de 15 pieds de large sur 40 de profondeur, pour conduire l'eau du fleuve dans la ville même.

Après la mort de Sardanapale (VIII^e^ siècle avant l'ère chrét.), Arbace, satrape de la Médie, monta sur le trône d'Assyrie: il fit raser Ninive jusqu'aux fondements et transporta le siége de l'empire à Ecbatane. L'an 655, la Médie fut ravagée par les Assyriens, et sa capitale tomba en leur pouvoir. Peu d'années après, sous le règne de Cyaxare I^er^, des Scythes partis des Palus-Méotides firent une irruption dans l'Asie et demeurèrent possesseurs d'Ecbatane pendant un quart de siècle. En 561, cette ville, où régnait alors Astyage, tomba au pouvoir de Cyrus-le-Grand; Astyage y séjourna pourtant plusieurs annees encore, avec le vain titre d'empereur des Mèdes; mais ce prince étant mort en 538, deux ans après la chute de Babylone, ses états passèrent à Cyrus. A partir de cette époque, Ecbatane ne fut plus qu'une ville secondaire où les monarques persans venaient, dans la belle saison, se reposer des fatigues de la guerre et des soins de l'empire.

Darius vaincu se réfugia dans Ecbatane en 331; Alexandre-le-Grand y arriva bientôt après lui et en rapporta un riche butin. Sous les successeurs de ce prince, comme au temps des Seleucides, elle vit s'écrouler successivement ses pompeux édifices, ses palais, ses remparts et ses faubourgs. Antiochus-le-Grand y trouva encore assez de plaques d'argent pour en faire monnayer 4000 talents (environ 30 millions de francs). Les derniers Séleucides achevèrent cette œuvre de destruction; enfin les revolutions qui se heurtèrent en Asie jusqu'à la fondation du nouvel empire de Perse achevèrent de broyer ses ruines et d'en balayer la poussière. L'emplacement de la superbe Ecbatane ne se révèle plus à la mémoire des hommes que par quelques vestiges d'inscriptions cunéiformes, des tronçons de colonnes et des chapiteaux brisés.

Il exista, selon Pline, une autre Ecbatane, *Ecbatana Magorum*, située dans la Perside, et précisément dans la partie connue aujourd'hui sous le nom de *Naoubendan*. Elle fut celèbre par une sorte d'académie des mages. C. F-N.

ECCE HOMO. C'est, en peinture, la représentation du moment de la Passion de Notre Seigneur où Pilate, après avoir fait flageller Jésus, espérant par ce châtiment le soustraire au supplice de la croix réclamé pour lui à grands cris par la multitude, le présente aux Juifs sous les insignes barbares d'une royauté contestée, méconnue, dont ses bourreaux l'ont affublé, en disant *Voilà l'homme*, et ajoutons, pour compléter la pensée du proconsul: « Êtes-vous satisfaits? il est, j'espère, assez puni. »

L'un des plus célèbres *Ecce Homo* est celui qui a été peint par Cigoli en concurrence avec Passignani et Michel-Ange de Caravage pour le grand-duc de Toscane; tableau plein de caractère, de force, de chaleur et d'harmonie de couleur, que la France a rendu en 1815 à la galerie de Florence. On y voit Pilate montrant aux Juifs, d'une fenêtre de son palais, Jésus couronné d'épines et chargé de chaînes: un des bourreaux injurie le Christ, et, par dérision, étend sur ses épaules nues un manteau de pourpre; des soldats portant des enseignes romaines complètent cette scène déchirante qui n'a pas de spectateurs dans le tableau même. L'Albane aussi a traité ce sujet pathétique, mais d'une manière moins historique, moins complète. Il a fait voir Jésus couronné d'épines, un roseau à la main, montré au spectateur par des anges en pleurs. La plupart des amateurs des arts ont dans leurs portefeuilles la gravure de l'*Ecce Homo* exécutée à l'eau-forte par Van Dyck d'après sa propre composition, dont la

planche est un chef-d'œuvre achevé de sentiment et d'exécution pittoresque.

L. C. S.

ECCHYMOSE, des deux mots grecs, ἐκ, dehors, et χυμός, suc, humeur. Les médecins désignent par ce mot l'infiltration du sang dans les mailles des divers tissus. Tous les organes sont susceptibles d'être frappés d'ecchymose; mais ceux-là en sont le plus fréquemment atteints qui sont situés plus superficiellement et présentent en même temps une texture moins serrée. La peau est de tous les tissus celui dans lequel cet état morbide apparaît avec les caractères les plus tranchés. Ces caractères sont les suivants: une tache rouge, d'une étendue et d'une configuration variables, est le phénomène qui frappe d'abord l'attention. Si l'infiltration sanguine qui produit cette tache est peu considérable, il n'y a point de tuméfaction sensible; si au contraire la quantité de sang infiltrée est plus abondante, et qu'en même temps la contexture serrée des parties s'oppose à la diffusion du liquide épanché, ce liquide soulève la peau et produit une tumeur plus ou moins marquée. Ce sont surtout les ecchymoses affectant le cuir chevelu qui offrent ce dernier caractère; on les connaît vulgairement sous le nom de *bosses sanguines*. Mais qu'il y ait tumeur ou non, la tache rouge dont nous venons de parler ne tarde point à changer d'aspect: bientôt elle devient d'un noir livide et plombée; cette couleur noire est surtout prononcée au centre de l'ecchymose; elle décroît graduellement à mesure qu'on se rapproche de sa circonférence. Un autre caractère de la lésion que nous étudions ici, ce sont les diverses nuances de coloration par lesquelles passe la partie malade avant de revenir à l'état normal: cette partie, qui était d'abord rouge, noire, prend successivement une couleur violette verdâtre, jaunâtre, citrine, et puis toute tache disparaît. L'absorption graduelle du liquide épanché est la cause des différents phénomènes que nous venons de noter dans la marche de l'ecchymose. Les causes les plus ordinaires de cette lésion sont les violences extérieures, les pressions exercées sur les tissus vivants, etc. Certains états généraux de l'organisme, dans lesquels les vaisseaux capillaires périphériques ont perdu leur ton normal, donnent lieu à une autre variété de l'ecchymose: telles sont les pétéchies du typhus, les taches scorbutiques, etc.

Le traitement à opposer à l'ecchymose est fort simple: le repos de la partie contuse, les applications résolutives en forment la base essentielle. Quand l'infiltration sanguine est considérable, une saignée générale peut être pratiquée dans la vue d'activer l'absorption du sang épanché.

Nous pourrions placer ici quelques considérations de médecine légale relatives à l'ecchymose; mais ces considérations se rattacheront plus naturellement aux mots MEURTRE, VIOL, PENDAISON, etc. M. S-N.

ECCLÉSIASTE. On appelle ainsi, d'après les Septante, un ouvrage de Salomon, fils de David, composé de douze chapitres et classé parmi les livres canoniques de l'Ancien-Testament. Son titre hébreu est *Cohéleth :* les Septante l'ont traduit par ἐκκλησιαστὴς, *ecclesiastes* ou *concionator*, le prédicateur. Dans ce livre, en effet, Salomon prêche à tous les hommes les devoirs de la vie, la crainte de Dieu et l'observance de sa loi, dans une suite de maximes pleines de philosophie et de piété, et avec une force et une autorité digne de celui qui, maître de demander à Dieu ce qu'il voulait, ne lui demanda que la sagesse. *Voy.* SALOMON. F. D.

ECCLÉSIASTIQUE. C'est un des livres de l'Ancien-Testament. L'auteur, Jésus, fils de Sirach, natif de Jérusalem, s'y est nommé lui-même au chap. 50, et c'est la seule indication que nous ayons sur lui. Cet ouvrage de Jésus Siracide est un recueil de préceptes moraux, d'apophthegmes et d'instructions pieuses pour la conduite de la vie. Il a été originairement écrit en hébreu, 200 ans av. J.-C. sous le titre de *Paraboles :* ce texte primitif est perdu. La traduction grecque que nous en avons a été faite en Égypte, 131 ans av. J.-C., par un petit-fils de l'auteur, probablement un des Septante (*voy.* ce mot). A en juger par les hébraïsmes qui s'y trouvent, elle paraît être tout-à-fait littérale. Les Grecs nomment cet ouvrage Σοφία Σείραχ, la sagesse

du Siracide, ou le discours, ὁ λόγος. Chez les Latins, il porte le titre de *Ecclesiasticus*, c'est-à-dire le livre à l'usage du peuple. Il était, en effet, comme le manuel des catéchumènes, et il acquit ainsi l'importance d'un livre canonique; cependant il ne fut formellement déclaré tel qu'au milieu du XVI^e^ siècle par le concile de Trente. *Voy.* APOCRYPHES (*livres*) et JÉSUS SIRACIDE. F. D.

ECCLÉSIASTIQUE (ÉTAT), *voy.* PRÊTRE, CLERGÉ, etc.

ECCLÉSIASTIQUE (HISTOIRE), *voy.* ÉGLISE (*histoire de l'*).

ECCLÉSIASTIQUE (JURIDICTION), *voy.* CONCILES, DÉCRÉTALES, OFFICIAUX, PRIVILÉGES, etc.

ÉCHAFAUD. Aussitôt qu'on s'élève de terre en construisant un édifice, il faut, pour porter les ouvriers et les matériaux, établir des planchers qui, avec tout le système des pièces qui les supportent, prennent le nom d'échafauds. On se sert d'échafauds non-seulement dans la construction des édifices, mais dans une foule d'arts, toutes les fois qu'on doit travailler à une certaine hauteur. Ils se divisent en deux grandes classes: les échafauds *fixes* et les échafauds *mobiles*. La première se subdivise encore en plusieurs autres, comme échafauds *ordinaires*, d'*assemblage*, *volants*, etc.

La manière la plus simple d'échafauder consiste à planter verticalement en terre, à 8 ou à 9 pieds les unes des autres, des *écoperches* maintenues au pied par de gros moellons maçonnés en plâtre. Elles sont reliées entre elles par des traverses longitudinales attachées avec des cordes, et de chaque écoperche partent des pièces nommées *boulins*, scellées perpendiculairement dans le mur. Sur ces boulins se placent des planches formant le plancher. Ce système, quoique léger, suffit pour les constructions ordinaires; on l'élève au fur et à mesure de la bâtisse, en sorte qu'il se compose de plusieurs étages communiquant entre eux par des échelles.

Dans l'érection des édifices publics on se sert d'échafauds dits d'assemblage, formés de fortes pièces verticales entées fort souvent les unes sur les autres et reliées entre elles par des *moises*, des *croix de Saint-André* fixées avec des boulons. Ces échafaudages offrent le grand inconvénient d'être fort coûteux, ce qui provient de la grande, et souvent trop grande quantité de bois qu'on y emploie. Ils doivent supporter, sans aucun risque, de fortes charges de pierres et de plus toutes les machines pour les élever.

L'*échafaud volant* est celui dont les pièces principales sont soutenues par des cordes de manière à ce qu'il se trouve en saillie. Il s'emploie pour les ragréments de pont et pour tous travaux où l'on ne peut s'établir de fond.

Dans la pose des grandes pièces de charpente, surtout pour les ponts, dans l'érection des statues sur les piédestaux, on établit des planchers auxquels on donne communément le nom d'échafaud *de pose* ou *de levage*.

Les échafauds mobiles sont roulants ou peuvent se transporter par un mécanisme quelconque d'un point à un autre. On voit les premiers souvent employés dans les vastes édifices où l'on a besoin d'atteindre à de grandes hauteurs, soit pour nettoyer, soit pour appendre ou décrocher des objets. Saint-Pierre de Rome en possède de fort bien conçus, établis, je crois, dans le principe sur les dessins de Zabaglia ou de Fontana. Ce sont des espèces de châteaux carrés en plan, de forme de pyramide tronquée en élévation, et ayant plusieurs étages communiquant entre eux au moyen d'échelles ou d'escaliers. Des galets sur lesquels ils portent aident à les rouler où il est nécessaire.

M. Journet, charpentier, vient d'inventer un échafaud mobile fort convenable pour faire les ravalements et pouvant remplacer dans toutes les circonstances la corde à nœuds. Le plancher, garni d'une balustrade pour la sûreté de l'ouvrier, a un mètre de long sur 80 centimètres de large; il est fixé à un montant glissant dans une coulisse de toute la hauteur de la maison et au moyen de laquelle le mouvement horizontal s'exécute sur une traverse par un chariot. Ainsi l'ouvrier, avec des cordes et des poulies, peut s'élever, s'abaisser, se porter à droite

ou à gauche sans quitter son échafaud. Cette invention sera d'un grand secours dans les grandes villes, où le concours de monde dans les rues passantes empêche d'échafauder commodément. ANT. D.

Tout le monde sait qu'on appelle aussi *échafaud* le plancher qu'on élève pour l'exposition ou l'exécution des criminels : *monter à l'échafaud* peut s'entendre également de la potence, de la guillotine et d'autres genres de supplices. *Voy.* ce dernier mot et EXÉCUTION. S.

ÉCHALOTTE (*allium ascalonicum*, L.). Cette plante, qui passe pour originaire de la Palestine, fait partie du genre *ail*, de même que l'ognon, la ciboule, la civette et le poireau. Personne n'ignore l'emploi culinaire de ses bulbes, dont la saveur a du rapport avec l'ail commun, sans être à beaucoup près aussi forte. Les feuilles de l'échalotte, disposées toutes en touffes radicales, sont cylindriques, fistuleuses, menues, d'un vert foncé, et assez semblables à celles de l'ail *civette*. Les tiges, nues et aussi grêles que les feuilles, se terminent par un capitule de fleurs pourpres ; mais ces fleurs se développent rarement dans les climats septentrionaux : par cette raison la plante porte aussi le nom d'*ail stérile*. ED. SP.

ÉCHANGES. Les échanges sont une opération permanente de la vie industrielle des peuples. Dans l'enfance des sociétés comme au sein de la civilisation, la plupart des transactions roulent sur des échanges, les uns de produits contre des produits, les autres de produits contre de l'argent. Mais de quelque manière que les choses se passent, on arrive à cette conclusion que chacun vit du produit de son travail, en échange duquel il peut avoir sa part du travail d'autrui La monnaie ne paraît dans l'échange qu'en qualité d'intermédiaire : elle ne se consomme point ; elle n'est utile à rien ; on ne peut ni s'en nourrir ni s'en vêtir, et cependant elle rend seule les échanges faciles. Sans la monnaie, chacun serait obligé de trouver à acheter pour vendre et à vendre pour acheter. En échange du produit qu'on demande, on serait toujours forcé d'offrir un produit demandé, et encore faudrait-il le subdiviser en fractions tellement multipliées que souvent les affaires deviendraient impossibles. La monnaie a permis de triompher de ces difficultés. Par elle on peut se procurer cent produits en échange d'un seul, et se livrer à une seule industrie sans rester tributaire des autres. La perfection de l'échange, c'est l'extrême division du travail, en vertu de laquelle un simple ouvrier employé à faire des têtes d'épingles est maître de choisir parmi tous les produits du monde celui qu'il lui plaît d'échanger contre le prix d'une journée.

Il semble donc naturel de penser que la société n'aura pas mis d'entraves à une opération aussi vitale et aussi nécessaire que l'échange. Chacun devrait pouvoir se fournir où bon lui semble des articles qui lui sont nécessaires, à la seule condition de fournir à son tour les articles qui lui sont demandés. Un ouvrier aura le droit d'acheter en Amérique, aussi bien qu'en Europe, les objets de sa consommation ; il s'établira ainsi un équilibre de production entre les différents peuples, et chacun d'eux se livrera de préférence au genre de culture ou de fabrication pour lequel il aura le plus d'aptitude. Malheureusement, une doctrine contraire a prévalu dans le monde commercial, et les échanges sont aujourd'hui subordonnés, en tout pays, aux lois de douanes qui élèvent artificiellement le prix des choses et forcent ainsi les consommateurs de payer tribut aux producteurs des denrées ou des marchandises protégées par des tarifs (*v.* DOUANES). Les lois naturelles de l'échange ont été bouleversées. On peut faire sortir presque tout ce qu'on veut vendre, mais il n'est pas permis de faire entrer tout ce qu'on voudrait acheter. Il y a des produits sur lesquels on a établi des droits de 10 p. $^{0}/_{0}$ et d'autres qui supportent des taxes de 30, 40 et même de 80 p. $^{0}/_{0}$.

Cette singulière anomalie a tellement modifié les relations naturelles des peuples que le mécanisme des échanges en a subi les plus graves altérations. Chaque nation a voulu se suffire à elle-même et resteindre au commerce intérieur le mouvement de la circulation des produits. Le crédit venant en aide à cette prétention, la production s'est trouvée poussée au-delà des limites du marché national,

et nous n'avons créé que la faculté de nous encombrer en essayant de vouloir nous suffire. On a perdu de vue que les peuples, comme les individus, n'achètent des produits qu'avec des produits, et qu'en refusant les produits étrangers nous fermons le débouché de l'étranger aux nôtres. L'échange est désormais soumis à toutes les chances du hasard, au lieu d'obéir aux règles éternelles qui maintiendraient dans de justes rapports la production et la consommation. Car tout homme qui consomme est associé à une opération d'échange; dès qu'on élève le prix d'une marchandise par l'établissement d'une taxe, on change les conditions de son marché, on lui accorde moins et on lui demande davantage, et si les produits dont il a besoin sont nécessaires à la fabrication, on en complique les procédés par la cherté factice des matières premières.

On a peine à comprendre les contradictions qui se remarquent dans la conduite des gouvernements au sujet des échanges. Partout ils s'efforcent de faciliter les communications, d'ouvrir des routes, d'encourager les industries naissantes, et ils défont leur propre ouvrage par une législation funeste au travail. A quoi servent, en effet, les grands chemins, les canaux, si ce n'est pour conduire les marchandises vers leurs débouchés naturels; et qu'y a-t-il de plus étrange que de multiplier toutes les voies publiques pour aboutir à des impasses? Chacun sait que, par représailles, nos voisins repoussent nos marchandises, et que souvent deux villes situees sur le même fleuve, vis-à-vis l'une de l'autre, ont moins de relations que si l'Océan les séparait. Un simple bras de mer s'étend entre la France et l'Angleterre, riches et puissants pays, qui auraient tant d'échanges utiles à faire et qui n'en font presque point, tandis que nos navires vont en Amérique courir de nombreux hasards à une distance centuple.

Un jour nous rentrerons dans la loi naturelle et éternelle des échanges, qui est la liberté absolue. Nous y serons conduits par la force des choses; et, après avoir essayé de tous les systèmes, nous reviendrons au plus simple de tous. L'expérience a prouvé que le commerce accourait de tous les points du monde partout où les gouvernements bien avisés lui ouvraient des ports francs : témoin la station de Singapore, devenue en peu d'années une brillante colonie, sans monopole, sans compagnie privilégiée, sans droits de douanes, et destinée à servir de modèle à tous les peuples qui sauront apprécier l'importance de la liberté des échanges. BL. A.

ÉCHANSON. Ménage dérive ce mot du latin *scantio*, qui se trouve dans les vieux glossaires pour *pincerna*, et qu'il dit avoir été fait de l'allemand *schinken, schinker*, pocillator,* qui verse à boire; d'autres rapportent son étymologie à l'hébreu *chakah,* qui signifie *propinavit;* d'autres enfin à *cantharus.*

La charge de verser à boire aux dieux et aux rois était une des plus honorables fonctions de la cour dès la haute antiquité. On se rappelle en effet Ganymède (*voy.*) ravi par Jupiter pour être son échanson, et cet échanson que la Bible donne au Pharaon d'Égypte et dont Joseph interpréta le songe dans la prison. On ne sait pas bien positivement s'il y avait à la cour des empereurs romains un *grand-échanson;* mais à celle de Charlemagne on trouve un *magister pincernarum,* sans que l'on puisse dire si cette fonction était connue sous les rois mérovingiens. Le grand-échanson n'a pas succédé au *grand-bouteiller*, et les charges de ces deux grands-officiers de la couronne étaient distinctes. Tous deux, au commencement de la race capétienne, signaient toutes les lettres-patentes et ordonnances données par le roi. En effet, depuis Hugues-Capet jusqu'à saint Louis, l'échanson et le bouteiller sont nommés dans les actes. Il y eut, à certaines époques, jusqu'à sept échansons à la cour de France. On donna au plus élevé d'entre eux tantôt le titre de premier échanson, tantôt celui de grand-échanson. Cette dernière qualification prévalait dans le monde. Le grand-échanson se trouvait aux grandes cérémonies, avec le même rang que le grand-panetier et le premier écuyer tranchant. Les cérémonies où ces

(*) Lisez *schenken* et *Schenk* ou *Schenker.* S.

trois officiers assistaient étaient celles du sacre du roi, des entrées des rois et des reines, des repas de cérémonie, et à la Cène le Jeudi-Saint. La place de grand-échanson ne fut pas toujours remplie : Louis XVIII la rétablit après la Restauration; mais depuis la révolution de 1830 elle a de nouveau cessé d'exister.

L'*archiéchanson* était un des grands-officiers de l'empire germanique, et cette dignité appartenait au roi de Bohême, qui avait pour vicaire l'échanson héréditaire de Limpurg. Sa fonction était de présenter à l'Empereur la première coupe lorsqu'il tenait la cour impériale. Il n'exerçait point cette fonction avec la couronne royale, à moins qu'il ne le voulût lui-même. Il l'accomplissait après que tous les autres électeurs avaient rempli les leurs; cependant dans les processions ou marches solennelles, il suivait immédiatement l'Empereur, et, dans les séances, il était à son côté droit après les électeurs de Mayence et de Cologne. Dans l'élection de l'Empereur, il donnait sa voix le troisième, mais il n'avait point de part aux capitulations ni aux autres assemblées des électeurs. A. S-R.

ÉCHAPPEMENT. On appelle ainsi le système mécanique qui sert à régulariser et à modérer en même temps un mouvement donné. Quand un moteur quelconque agit sur un rouage, chaque partie en reçoit une vitesse qui est en raison directe du plus ou moins de dents qui garnissent les divers engrenages. Si l'on veut apporter un frein à l'action motrice et à son développement instantané, il faut introduire alors une résistance qui permette le mouvement nécessaire et qui le force à ne pas dépasser les limites données. Comme c'est la dernière roue, celle qu'on appelle *dernier mobile*, dans tout système d'engrenage, qui est la plus rapide, c'est elle qui reçoit le régulateur; on nomme *échappement* les pièces qui forment ce mécanisme et le système entier. Quand un poids ou un ressort agit sur un rouage, les roues entrent en mouvement avec rapidité et variation de vitesse; mais si l'on dispose au *dernier mobile* un obstacle qui permet et défend alternativement et régulièrement la rotation, les mouvements des rouages pourront devenir propres à mesurer des durées égales. C'est en horlogerie surtout et dans toutes les machines qui ont besoin d'une grande précision de mouvement que s'adapte le système des échappements.

Le régulateur est ou un *pendule* (*voy.* ce mot) qu'on fait osciller, ou un *balancier* mis en mouvement par un ressort ou spirale qui se meut en va-et-vient. Mais le frottement et la résistance de l'air diminueraient et anéantiraient à la longue le mouvement donné à ce régulateur, si la force motrice ne le rétablissait sans cesse. L'échappement est la pièce qui communique à ce régulateur la force propre à réparer ses pertes.

L'échappement, dans l'horlogerie, est la pièce la plus délicate et la plus importante de la machine : aussi les recherches des horlogers se sont spécialement dirigées vers sa construction. On reconnaît deux sortes d'échappements : les uns dits *à recul* et les autres *à repos*. Dans les premiers, la roue, mise en mouvement par le moteur, pousse le régulateur de manière à lui imprimer un mouvement trop étendu, mais elle est ensuite forcée à céder lorsque le régulateur revient à sa position primitive; elle retourne en arrière avant que de pouvoir à son tour imprimer un mouvement; il y a un temps de recul à chaque vibration et par suite perte de force et de durée; il y a frottement sans utilité. Dans l'échappement *à repos*, le régulateur en revenant à sa première position, au lieu de trouver une résistance comme dans le cas précédent, ne rencontre qu'un arc concentrique à ses excursions, sur lequel il se meut jusqu'à ce qu'il ait rencontré la dent de la roue qui doit lui imprimer une nouvelle force réparatrice de ses pertes. Les échappements à repos sont les meilleurs et les plus coûteux par les difficultés qu'on éprouve dans leur exécution.

L'échappement *à cylindre en pierre*, en suivant la construction de Bréguet, est surtout applicable à des montres d'un usage général. L'échappement *libre à ancre*, inventé par Graham, corrigé par ce même horloger, présente de très grands avantages et paraît préférable à tout autre échappement pour les chro-

nomètres. L'échappement libre *à ressort* ou *à cercle*, dont l'invention est due à Berthoud, est employé dans les montres marines; il a été simplifié en Angleterre. Cet échappement plaît par la grande simplicité et par la solidité de ses principes. On voit par la construction de cet échappement qu'*il s'arrête au doigt*, et cela est si exact qu'un mouvement extérieur dans le même plan que celui du balancier peut faire arrêter l'horloge. Quoique peu propre aux horloges portatives, on en fait usage dans les montres; mais alors elles ne doivent point être exposées à des mouvements circulaires dans le plan du balancier, ce qui pourrait pour un moment anéantir le mouvement, et, une fois en repos, la roue d'échappement ne pourrait plus donner les impulsions nécessaires pour remettre le balancier en mouvement.

L'échappement *à virgule* est très difficile à exécuter, et peu d'ouvriers le font dans les règles. Cet échappement ne doit pas être envisagé comme parfait, mais on l'emploie avec succès dans des montres d'un genre simple et surtout en prenant les mesures nécessaires pour que l'huile puisse s'y tenir. L'échappement *à force constante* de Bréguet réunit tous les avantages et contribue puissamment à la précision et à la marche. Après les impulsions, le balancier achève librement sa vibration; les impulsions sont, suivant la nature de cet échappement, toujours d'égale force ou de force constante, malgré que l'action du rouage augmente ou diminue, de sorte que le balancier décrit constamment des arcs d'égale étendue. L'échappement libre *à remontoir d'égalité* fut inventé par l'horloger anglais Thomas Mudge. L'action du rouage dans cet échappement influe, en quelque sorte, sur les arcs de vibrations du balancier; et la difficulté que l'on éprouve dans l'exécution et dans la pose des différents spiraux et à rendre concentriques ses pivots, qui doivent rigoureusement être placés dans une même ligne, lui fait préférer celui de Bréguet. Dans l'échappement libre *à détente* de Ferdinand Berthoud, les vibrations ne sont pas troublées par la roue d'échappement, qui n'agit sur le pendule qu'au moment de l'impulsion; il est préférable à l'échappement *à ancre* et généralement à tous les échappements à repos dont on a fait usage. Jürgensen, horloger à Copenhague, a donné la description d'un échappement de son invention qu'il nomme *à force constante*, mais ce n'est qu'un projet. L'échappement d'Arnold *à vibration libre* est employé dans les garde-temps, et ceux de Bréguet construits selon ce système ne battent que 5 vibrations en 2″ ou 216,000 oscillations par 24 heures. Il y a encore l'échappement *de Dupleix*, fréquemment employé dans les montres anglaises : il est peu coûteux et facile à exécuter, mais on en fait rarement usage en France; l'échappement *à deux balanciers dentés* ou *non dentés*, l'échappement *à pirouettes d'Huygens*, l'échappement *à chevilles* inventé par Amant. On doit citer également l'échappement de l'horloger Caron, qui offrit à M^me^ de Pompadour une montre sur ce système; elle n'avait que quatre lignes et demie de diamètre et une ligne moins un tiers de hauteur, et marchait trente heures. *Voy.* Garde-Temps, Horloge, Montre, Pendule. A. P-t.

ÉCHARPE. C'était autrefois une bande d'étoffe que l'on portait sur l'armure, placée obliquement d'une épaule à la hanche opposée, et qui, destinée primitivement à soutenir l'épée, devint plus tard un signe de reconnaissance, fort utile à une époque où il n'y avait pas d'uniformes. L'usage de l'écharpe est très ancien : Joinville rapporte qu'au moment de partir pour la Terre-Sainte il alla trouver le prieur du lieu « qui lui bailla l'écherpe et le bourdon de pèlerin; » il en est fait mention dans les chroniques du XIV^e^ siècle, à l'époque des querelles sanglantes des Bourguignons et des Armagnacs.

Les écharpes étaient de diverses couleurs, suivant les nations: celle des Français a toujours été blanche; mais à l'époque de la Ligue les royalistes seuls avaient gardé cette couleur, tandis que les ligueurs portaient une écharpe rouge.

On en faisait encore usage vers le milieu du règne de Louis XIV, et cet accessoire figure dans presque tous les portraits des princes et généraux du temps; mais on ne le retrouve plus à partir de cette époque.

Il y a eu un *ordre de l'écharpe* fondé vers le milieu du XIV^e^ siècle par Jean I^er^ de Castille, en l'honneur des dames de Palencia, qui avaient seules défendu la ville contre les Anglais. C. N. A.

Aujourd'hui la *ceinture* a remplacé l'écharpe dans l'armée, mais l'usage du mot s'est conservé, en France aussi bien que dans les pays étrangers. Chez nous, elle est réservée aux officiers généraux; mais en Russie, en Prusse, en Autriche, etc., l'écharpe est un insigne appartenant à tous les officiers quelconques. Au civil, l'écharpe tricolore est, en France, la marque distinctive des maires et autres officiers municipaux; ils la portent ou en ceinture ou à la manière des anciennes écharpes. S.

ÉCHASSES. La nécessité, cette mère féconde des inventions utiles, dut inspirer de bonne heure aux habitants des terrains marécageux ou souvent inondés l'idée de remédier à cet inconvénient à l'aide des échasses. Toutefois, nous ignorons à quelle contrée il faut en attribuer l'emploi primitif. En France, c'est chez nos paysans du Bas-Poitou, obligés de traverser souvent les marais pour vaquer à leurs travaux, que nous trouvons les traces de leur usage le plus ancien.

Tout le monde connaît cette espèce de perches, d'une grosseur moyenne, longues de 5 à 6 pieds, et munies, à une certaine hauteur, d'une sorte d'appui ou de tasseau sur chacun desquels se portent les pieds de celui qui veut se servir de ce moyen économique de locomotion. Ce moyen exige, du reste, ou de l'adresse naturelle ou une habitude contractée dès l'enfance: nos citadins, hissés sur des échasses, risqueraient de faire des chutes assez périlleuses, et qui rappelleraient ces vers d'un poète ancien:

....Tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant.....

Mais dans la province que nous avons citée plus haut, ainsi que dans les landes voisines de Bordeaux, où un sol très sablonneux rend aussi leur usage nécessaire, les villageois, et surtout les bergers de ces cantons, savent manier leurs échasses avec beaucoup d'aisance et de dextérité. Grâce à ce secours, on les voit traverser une vaste plaine avec une rapidité surprenante et qui rappelle involontairement l'antique fable des géants, ou le conte plus moderne des *bottes de sept lieues*. Les enfants même de ce pays courent sur ces légers véhicules et se font un jeu de cet exercice.

Les saltimbanques en firent un spectacle pour les habitants de nos cités, et surtout pour les Parisiens. La danse sur les échasses fut une de ces curiosités foraines dont on amusa leurs loisirs. De nos jours, un auteur du théâtre des Variétés, dans la pièce des *Habitants des landes*, a su tirer de cet emploi des échasses des tableaux et des quiproquos assez plaisants.

Les échasses jouent aussi un certain rôle dans le langage métaphorique: on dit des gens qui veulent affecter de grands airs qu'ils semblent toujours guindés sur des échasses. Montaigne, qui avait vu celles des villageois de son pays natal, en tire, dans son style naïf et énergique, une leçon de morale pour l'homme qui ne sait pas s'aider lui-même: « Si « avons-nous beau, dit ce philosophe, « monter sur des échasses, encore faut-« il marcher avec nos jambes. » Boileau, à son tour, leur emprunte une comparaison pittoresque, quand il dit d'un poète boursouflé:

....Ses vers et sans force et sans grâces
Montés sur des grands mots comme sur des échasses.

Aujourd'hui ce n'est pas seulement à la poésie prétentieuse qu'on pourrait appliquer cette expression, et nous savons, par maint exemple, que la prose moderne, soit oratoire, soit historique, ou même romancière, a aussi son emphase et ses échasses. M. O.

ÉCHASSIERS (*grallæ*), ordre nombreux d'oiseaux plus connus sous le nom d'*oiseaux de rivage*, qu'ils tirent de leurs habitudes, tandis que le premier caractérise leur conformation. La hauteur des tarses et la nudité des jambes sont en effet, si l'on y joint la longueur du bec et du cou, les traits les plus saillants de leur physionomie et les circonstances qui influent le plus sur leur genre de vie. Ainsi, grâce à la hauteur

de ces pieds-échasses, ces bipèdes peuvent entrer dans l'eau jusqu'a une certaine profondeur sans mouiller leurs plumes, et, à la faveur de *leur long bec emmanché d'un long cou*, ils y pêchent facilement les vers, les reptiles ou les poissons dont ils se nourrissent. Les échassiers vivent tantôt solitaires, tantôt en troupes sur le bord des marais ou des rivières. Ils font de longs voyages, déterminés par le besoin de trouver une nourriture que l'hiver leur refuse. Les uns construisent leur nid au milieu des roseaux et des plantes aquatiques, les autres sur des rochers, sur des arbres ou même à terre. Ils peuvent rester pendant des heures entières, et principalement pendant leur sommeil, perchés sur une seule jambe.

Les échassiers se divisent en quatre familles qui tirent leur nom de la forme du bec. — *Voy.* Grue, Héron, Cigogne, Courl's, Ibis, Outarde, Pluvier, Vanneau, Foulque, Poule d'eau. C. S-te.

ÉCHAUFFANTS. Ce mot se dit des boissons, des aliments et des médicaments qui, augmentant en général la vitalité des tissus, créent dans l'organisme une disposition particulière connue vulgairement sous le nom d'*échauffement* (*voy.*). Les agents sous l'influence desquels on voit se développer cette disposition sont extrêmement variés, souvent même opposés entre eux dans leur mode d'action ordinaire sur l'organisme. C'est ainsi que telle substance qui agit sur un individu de manière à faire cesser un état actuel d'échauffement, fera naître, au contraire, cette mauvaise disposition chez un autre. Malgré cette apparente contradiction dans la manière d'agir des substances dites échauffantes, ces substances cependant ont entre elles des caractères communs qui permettent de les distinguer des autres agents alimentaires ou médicamenteux, et qui font que dans beaucoup de cas elles agissent d'une manière uniforme. En tête des substances échauffantes nous placerons les viandes noires et faisandées, lors surtout qu'on en fait un usage habituel; le vin pur, les liqueurs spiritueuses, le thé, le café, pris chaque jour après le principal repas, doivent être placés sur la même ligne. Les légumes farineux, ceux surtout dans lesquels la matière féculente est enveloppée dans une robe ligneuse, comme les haricots, les fèves de marais, échauffent aussi en général les personnes qui en usent un peu fréquemment. Il en est encore de même des œufs, principalement lorsque l'albumine, qui compose ce qu'on en appelle ordinairement le blanc, est solidifiée par un haut degré de cuisson. Nous terminerons cette liste des principaux agents échauffants en y ajoutant les deux assaisonnements ordinaires des mets dans les cuisines européennes, le poivre et la fleur du giroflier, connue sous le nom de clou de girofle. — Pour les échauffants médicamenteux, *voy.* Excitants. M. S-n.

ÉCHAUFFEMENT. Pour ne point figurer dans les cadres nosologiques, du moins avec l'ensemble des phénomènes qui le caractérisent lorsqu'on prend le mot dans son acception vulgaire, l'échauffement n'en est pas moins un état spécial de l'économie qui merite une description particulière, comme il réclame une série de moyens ou hygiéniques ou médicamenteux propres à le faire cesser. Une constipation plus ou moins opiniâtre en forme le caractère principal. Telle est même l'importance de ce caractère que, dans leur acception ordinaire, ces mots, *constipation* et *échauffement*, sont devenus synonymes. A côté de ce phénomène cependant viennent se placer d'autres dérangements fonctionnels qui méritent aussi l'attention des médecins. Ainsi, du côté du système nerveux on remarque une plus grande irritabilité et une singulière disposition à la mélancolie; en même temps le sommeil est difficile et souvent tourmenté par des songes pénibles. Si, dans cet état de choses, une évacuation spontanée vient à avoir lieu, ce malaise général peut disparaître, et tout rentre dans l'ordre; mais si cet état se prolonge, d'autres phénomènes peuvent successivement se développer et s'ajouter à ceux que nous venons d'indiquer. Ainsi l'appétit peut s'eteindre complétement, le ventre, dur et tendu, devenir le siége de douleurs sourdes qui ne sont point des

coliques, mais incommodent autant et peut-être plus, par cela seul qu'elles sont plus continues. Si la personne affectée est pléthorique ou disposée aux congestions hémorroïdales, elle pourra être atteinte de saignements de nez plus ou moins abondants, ou bien un flux hémorroïdal se déclarera chez elle. Ces flux sanguins sont quelquefois la crise par laquelle la maladie se juge et se termine; cependant il n'en est pas toujours ainsi, surtout les premiers jours où ces flux apparaissent. Alors la température de la peau peut s'élever; le pouls, sans acquérir une plus grande fréquence que dans l'état normal, peut prendre du développement; les urines, peu abondantes, sont rendues fréquemment et laissent déposer au fond du vase qui les reçoit un sédiment épais et briqueté. Quand l'échauffement est parvenu à ce degré, la peau peut entrer en communauté plus intime de souffrance avec la muqueuse gastro-intestinale qui la continue à l'intérieur; des plaques ortiées peuvent parcourir successivement les diverses régions de l'enveloppe cutanée. D'autres fois ce sont des furoncles qui se manifesteront sur divers points de cette enveloppe. Tels sont les principaux accidents auxquels peut donner lieu l'échauffement. Bien que ce ne soit pas un état morbide grave et que les accidents que nous venons de signaler se dissipent le plus ordinairement spontanément, ils incommodent assez pour que ceux qui en sont atteints cherchent à le faire disparaître, sans en attendre la solution naturelle. Il est clair que, pour arriver à ce but, ce qu'il faut faire d'abord, c'est de se soustraire aux causes qui ont déterminé l'échauffement. Ainsi un régime tenu et dont on exclura rigoureusement les substances dites échauffantes (*voy.*) et irritantes sera le premier moyen à employer. S'il y a un état pléthorique prononcé, une saignée générale ou bien une application de sangsues au siége seront utiles. Des bains entiers ou des demi-bains, des lavements émollients, quelques boissons rafraîchissantes ou légèrement laxatives, forment la série des principaux moyens par lesquels il faut seconder le régime indiqué.

On désigne encore sous le nom d'échauffement un certain degré d'irritation de la muqueuse uréthrale ou vaginale. *Voy.* ces mots. M. S-N.

ÉCHÉANCE, époque à laquelle on doit payer ou faire quelque chose. D'après cette définition, l'échéance d'un effet (*voy.*) est le temps où l'accomplissement d'une obligation peut être exigé; mais les poursuites judiciaires ne peuvent commencer que le lendemain. Le jour fixé pour le paiement ou l'accomplissement d'une chose appartient tout entier au débiteur, et celui en faveur de qui l'engagement a été contracté ne peut en diminuer la durée, qui est toute en faveur de celui qui doit.

Pour déterminer le terme de l'échéance, il est essentiel de bien connaître la manière de compter les délais (*voy.*) suivant la nature des obligations et les expressions qui y ont été employées. Ainsi l'échéance d'un effet de commerce, tel qu'un billet à ordre ou une lettre de change, peut être à vue, à jour fixe, à une foire, à un ou plusieurs jours, mois, usances. L'échéance d'un effet payable à vue est du jour qu'il est présenté; et dès qu'on a fait constater le refus de paiement par l'huissier, on peut commencer les poursuites. Quant aux effets payables à une foire, c'est le jour même qu'ils ont échéance, à moins que la foire ne dure plusieurs jours. Alors l'échéance est la veille de la clôture. L'échéance d'un ou plusieurs mois, d'une ou plusieurs usances, tombe le jour qui les termine. Dans tous les cas, les poursuites ne peuvent commencer que le jour qui suit immédiatement celui qui a été fixé par l'obligation, par l'acte d'acceptation. L'échéance d'un effet au mois, daté d'un jour déterminé, tombe le même jour du mois suivant. Il s'est cependant élevé une controverse relativement à un effet daté du 28 février, dernier jour du mois, et payable dans un mois. La Cour royale de Paris a jugé deux fois que l'échéance de cet effet était le 31 mars, comme étant le dernier jour du mois, tandis que la Cour de cassation a décidé, avec raison, que l'échéance était le 28 mars, correspondant au quantième du mois de février. Néanmoins l'art. 40 du Code

pénal porte textuellement que la condamnation à un mois de prison est de trente jours, quel que soit le quantième du mois dans lequel elle a été prononcée.

Dans les ajournements, les assignations, les exploits ou les citations, le jour d'échéance est celui qui fait la fin du délai ; le jour de la signification et le dernier ne comptent point pour déterminer l'échéance; de manière que, dans une assignation (*voy.* ce mot) donnée à huitaine, un jugement rendu le dernier jour serait nul. J. D-c.

ÉCHEC. Ce mot a trois acceptions au singulier et une quatrième au pluriel, dont nous nous occuperons spécialement. Il signifie d'abord une perte, un dommage ou sinistre qu'une personne ou une chose vient à supporter. C'est dans ce sens que l'on dit recevoir un échec; telle personne, telle réputation, telle armée a souffert un échec, un grand échec.

Il signifie aussi l'état d'une personne ou d'une chose tenue dans l'inaction, dans la passiveté, par la crainte d'un mal quelconque, à peu près comme un chien tient un gibier en arrêt. Alors on dit *tenir en échec.*

Enfin il fait partie du vocabulaire dont on se sert au jeu des échecs, et sert d'avertissement obligé du danger dans lequel on place le roi de son adversaire par la manière dont on a conduit son jeu. On dit alors *échec au roi!* Si l'échec ne peut être paré par aucun moyen, on dit *échec et mat!*

Pris au pluriel, ce mot signifie en général le jeu dont nous allons parler, ou la collection des pièces nécessaires pour le jouer. C'est ainsi que l'on dit le jeu des échecs, jouer aux échecs; des échecs en ivoire, en ébène, etc.*

Jeu des Échecs. Ce jeu est certainement le chef-d'œuvre de l'esprit humain en ce genre, et c'est sans doute aussi entre tous les jeux celui qui offre le plus d'intérêt à ceux qui savent le jouer.

(*) Quelques auteurs qui ont traité de ce jeu écrivent *échets*, afin de le distinguer du terme technique dont nous avons parlé plus haut : *échec au roi*, etc;.... notamment le traducteur du Calabrois et Hocquart (1810); mais Boiste et l'Académie ont consacré l'orthographe *échecs*, en avertissant que le second *e* ne se prononce pas.

Son nom est dérivé du persan *chah* ou *schah*, qui signifie chef, roi, et *schah-matt*, dont nous avons fait échec et mat, veut dire roi vaincu.

Si l'on en croit quelques savants, son invention remonte à la plus haute antiquité, et Palamède, qui vivait lors du siége de Troie, en serait l'inventeur. Dans la vie d'Alexis Comnène, écrite par sa fille Anne, cette princesse prétend que ce jeu, désigné sous le nom de *zatrichion*, viendrait des Persans qui l'auraient transmis aux Grecs. Cependant les Persans récusent cet honneur et croient que les Indiens l'apportèrent en Perse sous le règne de Kosroës I^er^ (de 532 à 580). D'une autre part, les Chinois, à qui ce jeu est connu sous le nom de *jeu des éléphants* (nous dirons pourquoi), et qui ont même augmenté le nombre des pièces, avouent aussi le tenir des Indiens, qui le leur auraient apporté au commencement du VI^e^ siècle. Ce double témoignage et le rapprochement des dates militent beaucoup en faveur des Indiens, et ceux-ci l'attribuent à l'un de leurs bramines nommé Sissa.

Il y a une pensée philosophique au fond de ce jeu : c'est qu'un roi est très peu de chose quand il n'est pas défendu par ses sujets, dont le plus infime peut souvent le sauver. On prétend que ce fut pour la faire valoir, dans un pays où il n'est pas facile de dire la vérité aux monarques, que Sissa s'en fit un moyen près d'un certain Ammolin, roi de Babylone, qui aurait régné d'une manière peu satisfaisante, 537 ans avant Jésus-Christ. Ammolin, enchanté du mérite de ce jeu, dit à l'inventeur de lui demander telle récompense qu'il voudrait. Celui-ci, prenant un air humble et modeste, pria le monarque de lui faire donner un grain de blé pour la première case, deux pour la seconde, quatre pour la troisième, en doublant ainsi jusqu'à la soixante-quatrième. Le prince, qui n'avait pas d'idée de la propriété d'une progression géométrique, lui accorda sa demande en prenant en pitié la simplicité de Sissa, qui profitait si peu de ses dispositions généreuses; mais quand on vint à faire le calcul de la quantité de blé à lui délivrer, on s'aperçut que tous les trésors du roi

et ceux de la terre ne suffiraient point pour la payer. En effet cette progression produit le nombre de

8,423,372,036,854,575,808,

et la somme des termes est

16,846,744,073,709,151,615,

c'est-à-dire seize quintillons, etc., ou plus de seize milliards de milliards, etc., ce qui est un nombre presque incommensurable. Cette aventure donna au prince une haute idée du mérite de l'inventeur. Il lui voua beaucoup d'estime et le récompensa d'une manière fort libérale, quoique moins magnifique.

Quant à l'Europe, ce jeu des échecs y aurait été introduit par l'Espagne. Au reste il ne faut point confondre divers jeux en usage chez les Romains avec les échecs. Ces jeux, qui étaient nommés l'un *calculus* ou *scrupulus* et l'autre *latrunculus*, en différaient essentiellement et avaient plus de rapport avec les dames ou les mérelles.

Les Chinois ont fait quelques changements à ce jeu en y introduisant de nouvelles pièces. Timour-Lengh, khan des Tatars, que nous appelons Tamerlan, y fit encore de plus grands changements sur la fin du XIV^e^ siècle, en sa qualité de savant mathématicien; mais en Europe on conserva son mode originel.

Il n'en fut pas de même du nom des pièces, qui ont perdu le sens raisonnable qu'il avait en Orient pour le changer contre des dénominations bizarres et sans analogie. C'est ainsi que l'on a introduit une *dame* ou *reine* comme principale actrice d'un jeu stratégique, lorsque cette pièce portait un nom qui voulait dire *visir* ou général. Le *fou* s'appelait en Orient d'un nom qui signifiait éléphant, et c'est pour cela que les Chinois appelèrent les échecs *jeu des éléphants*. La *tour* se nommait *rok* ou *rokh*, nom d'une espèce de chameau dont on se servait sur les ailes des armées en guise de cavalerie légère, d'où nous est resté l'expression technique de *roquer;* et son nom était justifié par la marche de cette pièce, qui se transporte au besoin d'un bout de l'échiquier à l'autre.

Dans notre manière de jouer les échecs, on se sert de 32 pièces dont 16 à chaque joueur, car il ne peut se jouer qu'à deux. Elles se distinguent par l'uniforme de deux couleurs différentes.

Ces pièces sont :

1° Le *roi*.	1
2° La *reine*.	1
3° Deux *fous*.	2
4° Deux *cavaliers* ou *chevaliers*. .	2
5° Deux *tours*.	2
6° Huit *pions* ou *soldats*.	8
(car en langue hindoue pion signifie un valet ou soldat combattant à pied).	
TOTAL.	16

Chacune de ces pièces a une allure différente qui prête à un si grand nombre de combinaisons que peut-être ne pourrait-on rencontrer deux parties exactement semblables entre cent mille.

De plus, rien n'est dû au hasard dans ce jeu où tout s'enchaîne, se lie comme une fatalité, de sorte que chaque coup est un succès ou une faute; et c'est ce qui le rend si attachant et si intéressant pour l'amour-propre. Une fois qu'on l'a pris en affection, ce qui arrive souvent dès qu'on en connaît la marche, on le joue volontiers sans autre attrait que le plaisir de gagner ou le chagrin de perdre.

Un certain Ferrand, comte de Flandre, s'était mis à le jouer avec sa femme. Celle-ci devint tellement habile qu'elle le battait toujours, sans pouvoir se résoudre à laisser gagner son mari. Il en résulta une telle mésintelligence entre eux que Ferrand ayant été pris à la bataille de Bovines par Philippe-Auguste, sa femme ne prit nul souci de le tirer de captivité.

Charlemagne aimait beaucoup ce jeu. On voit aujourd'hui dans le cabinet d'antiquités de M. du Sommerard, ancien hôtel de Cluny (*voy.*), le jeu d'échecs en cristal de roche qui lui fut envoyé en présent par le Vieux de la Montagne. Il était autrefois au trésor de Saint-Denis.

Le jeu des échecs est si positif, si précis et si exempt d'équivoque, qu'on peut le jouer par correspondance, ce qui est arrivé assez souvent entre deux joueurs

ayant chacun un échiquier dressé dans un cabinet, s'écrivant alternativement pour désigner la pièce qu'ils faisaient mouvoir à chaque coup. On sent que ces parties peuvent durer longtemps, mais elles donnent le temps de la réflexion dont on a grand besoin à ce jeu, tout entier du ressort de l'esprit de combinaison.

La petite table sur laquelle on joue se nomme *échiquier* (*voy.*). C'est un carré divisé en 64 parties, huit au côté, que l'on nomme *cases*, et qui se distinguent en deux couleurs se répétant alternativement.

Les pièces se placent dans l'ordre qui suit : d'abord sur la rangée la plus proche du joueur et aux deux cases les plus éloignées à droite et à gauche, les deux tours : ce qui fait que l'une, à droite, est sur une case blanche (car c'est ainsi que l'échiquier doit être tourné), et l'autre, à gauche, sur une case noire. Au reste toutes les pièces doubles sont ainsi sur des couleurs opposées. En se rapprochant du milieu de la même rangée viennent les deux cavaliers, puis les deux fous, et enfin au centre le roi et la reine; celle-ci toujours sur une case de sa couleur, ce qui fait qu'elle se trouve toujours en face de son adversaire, et le roi en face du roi opposé. Les huit pions se placent en rangée sur la seconde ligne de cases et se trouvent alternativement sur blanc et sur noir.

Voici maintenant l'ordre dans lequel chacune des pièces se meut et agit.

Les pions marchent toujours en avant pas à pas, c'est-à-dire de case en case, si ce n'est à leur départ où ils peuvent avancer de deux cases; mais ils prennent en biais, c'est à-dire en diagonale, et ils ont ce droit sur toute pièce qui se trouve dans leur voisinage immédiat, pourvu que ce soit en avant; alors on sent qu'ils ne changent pas de couleur par rapport à la case où ils se trouvaient. Ils ne peuvent point reculer.

Dans ce jeu, la pièce qui prend se met à la place de la pièce prise.

Les tours marchent et prennent en lignes parallèles aux côtés du carré d'un bout à l'autre de l'échiquier, en avant, en arrière ou de côté, c'est-à-dire à angles droits, de la première marche.

Les cavaliers sautent et prennent de la case où ils se trouvent à la seconde case de couleur différente, de sorte que leur marche est en zig-zag, et de trois en trois, sans qu'aucune pièce intermédiaire puisse leur faire obstacle. Il résulte de cette marche que de leur point de départ ils ont trois cases en quart de cercle pour carrière, et que celui qui se trouve au milieu de l'échiquier en a huit formant un cercle tracé de la case où il est placé sur toutes les cases de couleur différentes, non attenantes. Ils reculent comme ils avancent.

Les fous ne marchent qu'en diagonales et prennent de même, mais d'un bout à l'autre de l'échiquier en avant et en arrière. Or, comme l'un est sur une case noire et l'autre sur une case blanche, ils ne peuvent quitter la rangée diagonale de cette couleur : c'est pourquoi on appelle l'un *fou noir* et l'autre *fou blanc*, ce qui ne tient pas à sa couleur, mais à celle de la route qu'il est obligé de garder.

La reine a le droit de parcourir l'échiquier en tous sens, mais en lignes droites, c'est-à-dire que de la case où elle se trouve elle peut suivre les lignes parallèles aux côtés du carré comme les tours, ou bien les lignes diagonales comme les fous; mais la marche des cavaliers lui est interdite. Elle prend tout ce qui se trouve sur son passage en avant ou en arrière.

Enfin le roi a la même allure que la reine, si ce n'est que sa marche plus grave lui impose l'obligation de n'avancer que pas à pas, c'est-à-dire de case en case, soit qu'il suive la même couleur, soit qu'il en change. Il prend tout ce qui se trouve dans son voisinage, c'est-à-dire dans une case limitrophe de celle où il se trouve.

Toute pièce est en prise lorsqu'elle se trouve dans une ligne que peut suivre une autre pièce.

Quant au roi, il ne peut jamais être pris; mais l'objet du jeu, tout respectueux qu'il soit pour Sa Majesté, consiste à l'entourer si bien qu'Elle soit dans l'impossibilité de fuir l'attaque que l'on nomme *échec au Roi*. Aussi la partie serait comme une bataille indécise si on se contentait de l'envelopper sans l'attaquer

par le *mat* fatal, signe de sa défaite, que Delille a si bien peint par ces vers :

Longtemps des coups rivaux le succès est égal :
Enfin l'heureux vainqueur donne l'échec fatal,
Se lève et du vaincu proclame la défaite ;
L'autre reste attéré dans sa douleur muette,
Et, du terrible *mat* à regret convaincu,
Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu.

L'Homme des champs, ch. I^er^.

Si on place le roi dans cet état*, on dit qu'il est *pat*, expression tirée du grec πατέω sans doute, et dont le sens est foulé, parce qu'en effet le roi ne pouvant remuer, et pourtant n'étant pas attaqué, est comme foulé. Aussi quelques auteurs appellent cette circonstance un *mat suffoqué*.

Il nous reste à indiquer quelques règles du jeu pour achever l'instruction préliminaire relative aux échecs, car quant à l'art de le jouer, c'est au temps et à la sagacité du joueur à le lui faire acquérir **.

On est obligé de déclarer l'échec au roi, afin que l'adversaire déplace cette pièce ou la couvre par les pièces à portée, s'il en a le pouvoir. Quelquefois on accuse aussi l'échec à la reine à cause de son importance, et dans la pensée que c'est toujours par distraction qu'on la laisse en prise. Les grands joueurs se dispensent de cette courtoisie.

Il arrive assez souvent que l'un des joueurs s'aperçoit de batteries croisées qui se préparent contre son roi. Il a dans ce cas une ressource quand toutes les pièces contre le roi et l'une des tours se trouvent dehors, et c'est de *roquer*. Ce coup consiste à placer la tour libre à côté du roi et à faire sauter le roi pardessus pour retomber à la case qui est de l'autre côté sur la même ligne ; ce qui fait une exception à la règle qui ne permet à chaque joueur alternativement qu'un mouvement de pièce à chaque coup. Au reste ce coup ne peut avoir lieu que quand le roi et la tour dont il s'agit ne sont pas encore sortis de leurs cases respectives et que le roi n'est pas sous l'échec ou ne passe pas sous l'échec en roquant.

Lorsqu'un pion parvient à dame*, c'est-à-dire à la première rangée de cases de l'adversaire, qui est comme le centre de son camp, il acquiert une valeur proportionnée à la difficulté vaincue, c'est-à-dire qu'on a le droit d'en faire telle pièce que ce soit, fût-ce la reine, et la pièce mise à sa place produit son effet du même coup, fût-ce l'échec au roi.

On distingue ce pion fortuné en le doublant et on fait marcher les deux ensemble.

Il y a de l'avantage à jouer le premier coup, puisque souvent le succès d'un projet médité dépend du tour que l'on a sur son adversaire. La déférence de laisser jouer le premier étant en quelque sorte un signe de la supériorité que l'on s'attribue, il est de la politesse de rendre le sort arbitre. Pour cela, on prend un pion de chaque couleur que l'on mêle et on présente les deux mains fermées sur chacun d'eux. Si la main que l'adversaire désigne renferme le pion de la couleur qu'il a devant soi, c'est à lui à

(*) Ce but du jeu des échecs rappelle ce bon mot d'un roi de France (Louis-le-Gros), qui prouva son sang-froid dans une situation très critique. A la bataille de Baumeville, près des Andelys, un soldat ennemi, mettant la main sur la bride de son cheval, s'écrie : « Le roi est pris ! — Apprends, dit-il, qu'on ne prend pas le roi, même aux échecs. » Et saisissant sa hache d'armes, il fend la tête au téméraire.

(**) On peut consulter à cet égard le Calabrois, traduit à Paris en 1689, Cunningham, Philippe de Stamma, de Lolli, Philidor, dom Pietro Carrera, in-fol., 1617, etc. Tous ces auteurs sont un peu diffus ; ils ont été analysés et abrégés dans un ouvrage intitulé : *Traité théorique et pratique du jeu des échecs*, par une société d'amateurs ; Paris, 1775 Enfin M. le comte de La Bourdonnais, fort habile à ce jeu, a donné en 1833 un petit vol. in-12 où il décrit beaucoup de parties selon la méthode que nous donnerons ; mais il faut être familier avec elle pour se servir utilement de cet ouvrage.

Il faut voir aussi un petit volume in-8° intitulé *Éléments théoriques et pratiques du jeu des échecs*, par Louis Hocquart, Paris, 1810, dans lequel l'auteur a rassemblé toutes les anecdotes et documents relatifs au *échecs* avec des exercices propres à faire connaître les exercices de ce jeu.

(*) On se sert de cette expression fort impropre par analogie avec le cas semblable au jeu de dames (*voy.*), et pourtant il est assez insignifiant à ce jeu lui-même ; mais il est consacré. Il serait plus convenable que l'on rendît l'idée de ce succès par *être au camp*, car le jeu des échecs est une image assez fidèle de deux armées en bataille où chaque corps a, dans l'action, un emploi différent selon l'arme à laquelle il appartient.

jouer; le contraire arrive dans l'autre cas.

Rien n'étant indifférent dans ce jeu, la règle générale veut que l'on ne touche à aucune pièce sans un motif fixe: c'est pourquoi une pièce dérangée ou même tombée ne doit être touchée, quand on joue strictement, qu'en prévenant l'adversaire par le mot *j'adoube**. On a donné de l'extension à cette faculté, surtout entre joueurs qui ne sont pas de la première force, afin que chacun pût fixer plus précisément son esprit sur la combinaison qu'il a en vue; mais au moins est-il convenable de se mettre par le mot sacramentel à l'abri de la sévérité de la règle, qui veut que toute pièce touchée soit jouée.

Louis Hocquart et M. de Labourdonnais rapportent plusieurs règles de ce genre; mais comme elles tiennent plutôt à la police du jeu qu'à sa marche, nous renvoyons le lecteur à leurs ouvrages.

Nous dirons seulement que celui qui gagne *a le trait* dans la partie suivante, c'est-à-dire qu'il joue le premier, et qu'en général toute inadvertance doit tourner au profit de l'adversaire si celui-ci l'exige; enfin que toute irrégularité est couverte par un coup joué depuis qu'elle a été commise sans qu'on s'en soit aperçu.

Nous dirons aussi que, dans leur marche, les rois ne doivent pas s'approcher; il doit toujours rester une case libre entre eux.

Lorsque l'on veut décrire une partie, ou jouer par correspondance, le moyen le meilleur et le plus expéditif est de numéroter uniformément toutes les cases des deux échiquiers pour indiquer la marche des pièces; ou bien on se sert de la méthode suivante. On donne à chaque rangée de cases de l'échiquier une double désignation, au moyen de lettres et de chiffres comme dans la figure ci-après :

(*) *Adouber*, signifie arranger.

Noirs.

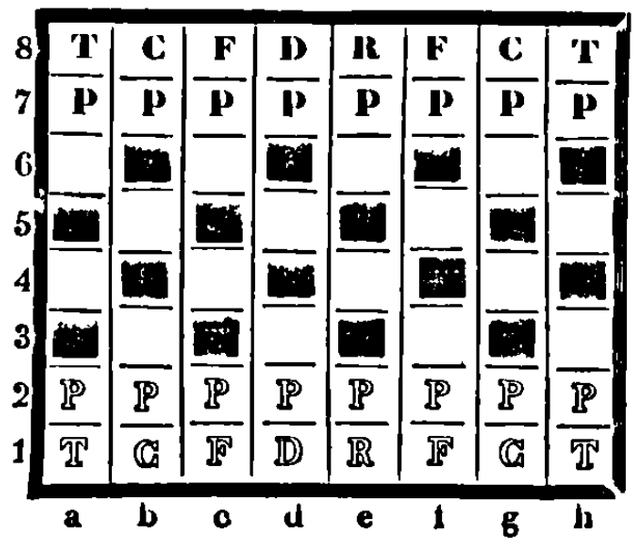

Blancs.

Puis on désigne chaque pièce par les lettres initiales de leurs noms, et, pour éviter toute confusion, on figure les pièces blanches par des lettres majuscules à jour et les noires par des lettres majuscules pleines.

Il est bon d'observer que l'on distingue les pièces principales ou grandes pièces de chaque camp en deux : celles du roi et celles de la dame, selon leurs côtés respectifs. Toutefois au lieu de dire, selon cette convention, fou du roi, fou de la dame, on dit fou blanc ou fou noir, par la raison que nous avons expliquée plus haut.

Quant aux pions, on les indique par le nom de la pièce devant laquelle ils se trouvent. Ainsi l'on dit pion du roi, pion de la dame, pion du fou du roi, pion du fou de la dame, etc.

Cela posé, voici le mode pour décrire une partie. On désigne les pièces ou pions par leurs lettres, et leur marche par les lettres et chiffres qui indiquent leur place actuelle, et par les lettres et chiffres de la case où on les porte. Si, en se transportant, la pièce en prend une autre, on ajoute deux points; si elle fait échec on l'indique par une croix † et deux pour le *mat* ou échec victorieux ††.

Voici l'exemple d'une partie décrite avec l'échec du berger, qui est la plus courte des parties.

Ordinairement on parle du jeu blanc à la seconde personne et du jeu noir à la troisième, quand on écrit en toutes lettres.

P. e 2, à e 4 P. e 7, à e 5.
F. f 1, à c 4 P. d 7, à d 6.
D. d 1, à b 5 P. g 7, à g 6.
D. h 5, à f 3 P. a 7, à a 6.
D. f 3, à f 7†† mat.

Voy. ÉCHIQUIER. C^te M. DE V.

ÉCHELLE (*scala*), espèce d'escalier mobile formé de deux montants réunis entre eux par des bâtons placés à distance les uns des autres en guise de gradins, et qu'on appelle *echelons*. Il y a des échelles en bois, en fer, des échelles de cordes, etc.

Tel est le sens propre du mot; mais on l'emploie beaucoup aussi dans le sens figuré.

Il arrive souvent en mathématiques que l'on a besoin de réduire les dimensions d'une épure de machine, c'est-à-dire de la reproduire de telle sorte que toutes les nouvelles lignes fassent entre elles les mêmes angles que les anciennes, et que les côtés homologues soient entre eux dans les mêmes rapports que ceux de la première; on dit alors que l'on veut représenter la machine *sur une plus petite échelle*.

Pour effectuer ce changement, voici comment on opère. On emploie un compas, dit *compas de réduction*. Il consiste en deux branches qui, au lieu de se terminer, comme cela a lieu ordinairement, à l'axe de rotation, se prolongent au-delà pour se terminer en pointes. Ainsi ce compas ressemble assez à la lettre X. Il est formé de deux compas réunis par leur sommet, de telle façon que l'un s'ouvre en même temps et fait le même angle que l'autre. Ce n'est pas tout : les deux branches du compas supérieur sont susceptibles de s'allonger ou de se raccourcir à volonté, de façon que la distance des deux pointes du compas, de la longueur variable, peut être à celle des deux pointes du compas de longueur fixe dans un rapport très variable, qui peut être celui de deux à un, de trois à un, et beaucoup plus compliqué. Veut-on réduire un dessin de machine à moitié, on dispose le compas de telle sorte que les deux distances des pointes indiquent le rapport de deux à un; ensuite on transporte successivement les distances des différents points de la première, on opère en les mesurant avec le compas à tige fixe et en appliquant au contraire sur la nouvelle les distances correspondantes des pointes mobiles. En opérant ainsi, on obtient un dessin dont toutes les distances sont doubles ou la moitié des distances correspondantes sur l'ancien : doubles si le rapport de deux à un est celui des distances des pointes des tiges mobiles aux distances des pointes des tiges fixes, et moitié si c'est le contraire qui a lieu.

Quand on dresse une carte topographique d'une ville ou d'une localité quelconque, on représente, sur une très petite surface, des objets situés à de grandes distances les uns des autres. Pour former cette carte, on mesure d'abord les distances réelles des objets, et ces distances sont évaluées au moyen de l'unité linéaire adoptée généralement, le mètre, et on le remplace sur le papier par le millimètre; on dit alors qu'on a pris le millimètre par mètre. Au bas du dessin, on trace ordinairement une ligne droite d'une longueur de plusieurs millimètres, et l'on écrit au-dessous de cette ligne : échelle de 20 mètres, si la longueur de cette ligne est égale à 20 millimètres; échelle de 100 mètres, si la longueur réelle de cette longueur est de 100 millimètres.

Voici à quoi peut servir cette échelle. On peut avoir besoin de connaître la distance réelle de deux points tracés sur la carte : on prend alors un compas ordinaire, on fait coïncider les deux pointes, sur ces deux points; on reporte ensuite le compas sur l'échelle, et à l'inspection du nombre de millimètres compris dans l'ouverture du compas, on en conclut la distance cherchée, car cette distance exprimée en millimètres est égale en réalité au même nombre de mètres. A-É.

ÉCHELLE MUSICALE. *voy.* GAMME.

ÉCHELLES DU LEVANT. On entend par le mot *échelles*, dans le Levant, les ports de la Méditerranée, soumis à la domination turque, où les marchands européens possèdent des magasins, tiennent des comptoirs et envoient des vaisseaux. Les principales échelles sont Constanti-

nople, Salonique, Smyrne, Alep, Seyde, Chypre, Alexandrie et les plus grandes îles de l'Archipel. Sur la côte d'Afrique, ces étapes sont plus spécialement désignées sous le nom de *comptoirs*, et en Égypte sous celui d'*okelles;* cependant, les Marseillais se servent aussi des mots *Échelles de la Barbarie* en parlant des ports de la côte septentrionale d'Afrique, Tripoli, Tunis, Alger, Oran, Tanger, etc.

Le mot *échelles* vient du provençal *escale*, dérivé lui-même de *scala* (σκάλα)*. Faire escale, en terme de marine, signifie qu'un navire marchand s'avance vers le lieu de sa destination en touchant successivement les points principaux qui se trouvent sur sa route, quand il pense pouvoir y faire de bonnes opérations de commerce; il monte, en quelque sorte, par échelons jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. Il est tellement probable que cette étymologie est la seule exacte, que l'expression *faire échelle* se dit aussi, même hors de la Méditerranée, de tout navire qui interrompt son voyage pour relâcher dans un port étranger**. Il nous paraît que c'est sans motif raisonnable qu'on a voulu chercher au mot *échelles* une origine turque, ou toute autre non moins extraordinaire, tandis qu'il est si naturel d'admettre que les marins provençaux qui, depuis les croisades, sont en possession de faire dans le Levant un commerce d'une grande importance, ont fini par laisser aux divers ports du Levant qu'ils ont coutume de visiter successivement dans le cours d'un voyage, le nom d'échelles ou d'*escale* qui, dans le principe, ne désignait que la nature de cette navigation. Il est à remarquer, en outre, que les républiques italiennes, en tête desquelles on voit figurer Venise et Gênes, qui ont porté tour à tour dans les mers du Levant l'instinct guerrier et le génie commercial, ont adopté la même expression. C. F-N.

ÉCHELONNER. Échelonner des troupes, ou les ranger, les faire marcher *en échelons*, c'est les partager en petites divisions qui se suivent à des distances égales. On emploie cette manœuvre pour l'attaque, lorsqu'on ne veut engager qu'une partie de ses troupes et ménager le reste. Ainsi l'on fait avancer contre l'ennemi l'aile qui doit attaquer, et au contraire on arrête les autres. Lorsque, par exemple, une brigade de six bataillons qui marche en bataille doit attaquer en échelons, les deux bataillons de l'aile droite, nous le supposons ainsi, se portent en avant de cent ou de deux cents pas; après quoi les deux bataillons suivants se mettent en mouvement, de manière à ce que l'aile droite de cette seconde division suive une perpendiculaire touchant à l'aile gauche de la première, et que la troisième, formée des deux derniers bataillons, se comporte de la même façon relativement à la seconde. *C. L.*

ÉCHENILLAGE. On appelle ainsi l'opération par laquelle on détache des arbres fruitiers ou autres les rameaux sur lesquelles les chenilles (*voy.*) ont établi leurs nids. Dans une acception plus générale, il s'entend quelquefois de tous les procédés qui ont pour but la destruction des diverses espèces de ces insectes sur les végétaux herbacés et ligneux; procédés nombreux et inutiles pour la plupart, tels que: 1° des fourmis qu'on place sur un arbre en suspendant à ses branches un petit sac qui les contient et entourant le tronc d'une couche épaisse de graisse ou de goudron pour les empêcher d'en descendre; 2° des aspersions d'eaux de lessive, etc.; 3° diverses cultures des plantes réputées propres à éloigner les chenilles, et notamment le chanvre, dont une bordure semée, dit-on, autour d'un carré de choux serait un excellent préservatif de l'invasion de ces insectes.

Les ravages qu'exercent les chenilles dans nos jardins, sur les arbres soumis à la taille, sont beaucoup moins graves que sur les pleins-vents des vergers agrestes, où souvent les fleurs et les feuilles de tous les arbres d'un canton sont tellement dévorées par des myriades d'une chenille appelée *processionnaire* à cause de ses habitudes, que vers la fin de juin,

(*) De *scala* on a fait, en italien, le masculin *scalo*, qui signifie gare, lieu de débarquement. *Voy.* aussi l'article CONSTANTINOPLE, t. VI, pag. 644. S.

(**) « Les îles Maldives... offraient des lieux de rafraîchissement plutôt que des *échelles* de commerce. » Pardessus, *Lois maritimes.*

ces arbres présentent l'aspect qu'ils offriraient aux mois les plus rigoureux de l'hiver, aspect qu'on exprime vulgairement en disant qu'*ils sont brûlés*. Souvent les ravages de ces insectes ne se bornent pas aux arbres fruitiers, et des calculs statistiques ont porté à cent millions (chiffre probablement exagéré) la perte occasionnée par eux sur les taillis et futaies de France, pendant la seule année 1807.

Dans les jardins, une surveillance et des opérations de tous les jours permettent de détruire complétement les chenilles des arbres fruitiers, à l'état d'œufs, de chenille ou de papillon; et la serpette est l'instrument qu'on y emploie de préférence soit aux tailles d'hiver et de mai, soit au pincement et à l'ébourgeonnage. Dans les forêts, l'échenillage serait trop onéreux, et les arrêtés de police rurale qui en ont ordonné l'usage sont inexécutables et inexécutés. Les arbres fruitiers des vergers et des routes sont donc vraiment les seuls pour lesquels l'échenillage soit une opération spéciale, généralement employée.

Le premier printemps et une matinée pluvieuse et froide sont le temps le plus convenable, quand les autres travaux permettent de le choisir; il faut éviter les chaleurs du jour, parce qu'alors les chenilles se répandent sur les diverses parties de l'arbre où l'on ne peut ni les atteindre, ni souvent même les apercevoir. .

L'échenilloir Dalbret est un instrument commode et léger figuré dans le savant ouvrage du professeur A. Thouin (pl. 5, fig. 20), et qui se compose de deux pièces en acier : la première, plus forte, s'emmanche au bout d'une perche légère au moyen d'une douille qui se trouve à sa partie inférieure, tandis que la supérieure présente un crochet propre à saisir et retenir la branche à couper; la deuxième est une lame convexe et bien tranchante terminée par une branche ou levier qui la meut en tournant sur un axe qui l'unit au crochet dont nous avons parlé; un ressort oblige cette lame à s'abaisser aussitôt après avoir coupé, et une corde fixée à l'extrémité du levier et qui descend à la main droite de l'échenilleur, élève au contraire le couteau pour le faire couper. C'est le meilleur instrument de ce genre inventé jusqu'à nos jours.

ÉCHEVINS. Nous ne chercherons pas, avec quelques étymologistes, dans le syriaque, l'hébreu ou le chaldéen, l'étymologie du mot *échevins :* ce mot est d'origine germanique; il s'écrit aujourd'hui *Schœffe* ou *Schœppe,* mais on le rencontre anciennement sous la forme de *schabin* ou *schebin,* d'où l'on a fait dans la basse latinité *scabinus,* c'est-à-dire *juge* ou *savant.*

Dans l'origine, lorsque les Barbares établis dans les Gaules essayèrent d'imposer au pays des divisions territoriales régulières, les *scabini* ou échevins furent les assesseurs donnés aux comtes. On a prétendu quelquefois retrouver dans leurs fonctions des attributions analogues à celles de ces magistrats municipaux que les Romains choisissaient entre les *décurions* ou *curiales,* ou à celles des *édiles* et des *défenseurs des cités*; mais ici le rapport est loin d'être complet, car les attributions des échevins furent assurément plus étendues que celles des officiers principaux des diverses municipalités sujettes de l'empire romain.

Dans les actes latins, les échevins sont désignés sous les noms divers de *scabinii* ou *scabinei,* quelquefois *scabini, scabiniones, scabiones* ou *scapiones, racinburgi* ou *rachinburgi.* Ce dernier nom fut usité dans la Gaule pendant tout le temps de la domination mérovingienne, et en quelques lieux jusqu'à la fin de la domination carlovingienne. On donnait aussi quelquefois à ces officiers les noms de *pagi, barones* ou *viri sagi,* et de *senatores.*

Le moine Marculfe, qui écrivait sous le règne de Clovis II, vers l'an 660, fait mention, dans ses formules, des échevins qui assistaient le comte ou son viguier (*vicarius*), c'est-à-dire son lieutenant, pour le jugement des causes. Aigulfe, comte du palais sous le même roi, avait pour conseillers des gens d'épée comme lui, qu'on nommait échevins du palais, *scabini palatii.* Il est aussi fait mention de ces échevins du palais dans une chronique du temps de Louis-le-Débonnaire

et dans une charte de Charles-le-Chauve. Les capitulaires de l'an 788 à l'an 867 font aussi mention des échevins en général sous le nom de *scabini*. Il paraît que les échevins étaient choisis par le magistrat, de concert avec les principaux citoyens de la circonscription territoriale où le scabin ou l'échevin devait être nommé. En principe, on devait toujours choisir ceux qui avaient le plus de probité et de réputation; et, comme ils étaient pris dans la ville même pour juger leurs concitoyens, on les appelait *judices proprii*, c'est-à-dire *juges municipaux*. Ils faisaient serment, à leur réception, entre les mains du magistrat, de ne jamais commettre sciemment aucune injustice.

Les noms des échevins nouvellement élus étaient aussitôt envoyés au roi. Les commissaires royaux (*missi dominici*) avaient le droit de destituer les échevins, sans consulter le peuple, lorsqu'ils étaient incapables ou indignes de remplir leurs fonctions. Celles-ci consistaient à donner conseil au magistrat dans ses jugements et à le représenter dans les circonstances urgentes; alors, ni le comte, ni son lieutenant ne pouvaient faire grâce de la vie à un voleur si les échevins l'avaient condamné. Les échevins assistaient ordinairement au nombre de sept, ou au moins de deux ou trois, à chaque plaid ou assemblée, appelée *mallum publicum*. Quelquefois on en rassemblait jusqu'à douze, selon l'importance des affaires, et lorsqu'il ne s'en trouvait pas assez aux siéges pour remplir ce nombre, le magistrat devait le compléter par d'autres citoyens.

Vers la fin de la domination carlovingienne et dans les premiers temps de la troisième race, les ducs et les comtes, s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernements, se déchargèrent du soin de rendre la justice sur des officiers qui furent appelés *baillis*, *vicomtes*, *prévôts* et *châtelains*. Dans quelques endroits, les échevins conservèrent leurs fonctions de juges, ou, pour mieux dire, de conseillers du juge. Jusqu'à la révolution de 1789, cette juridiction leur resta avec plus ou moins d'étendue, selon les titres et la possession ou l'usage des lieux. Dans d'autres endroits, au contraire, le bailli, prévôt ou autre officier, jugeait seul les causes ordinaires, et s'il prenait quelquefois des assesseurs pour l'aider dans ses fonctions, il ne leur donnait qu'une commission passagère. Dans la plupart des endroits où la justice fut ainsi administrée, les échevins demeurèrent réduits à la simple fonction d'officiers municipaux, c'est-à-dire d'administrateurs des affaires de la ville ou communauté; dans d'autres ils conservèrent quelques portions de la police.

Les municipaux de Rouen et de Falaise sont désignés sous ce nom dans les statuts originaux de ces communes, publiés par Du Chesne, dans son Recueil des écrivains de l'histoire de Normandie, avec la chronique d'Ordéric Vital. Les échevins composaient le corps des officiers municipaux. C'étaient les conseillers du maire, chef de cette magistrature; mais ils n'étaient pas seulement consultés, ils avaient voix délibérative comme administrateurs et comme juges; ils ont même participé pendant longtemps au pouvoir d'action, qui est devenu depuis le partage exclusif du maire. A Rouen, à Falaise et dans plusieurs autres villes, ils avaient au-dessous d'eux des conseillers qui n'avaient ni le titre ni le pouvoir propres aux échevins.

L'échevinage de Tours faisait exception à la règle commune, en ce que les membres de ce corps étaient élus à vie et qu'ils ne pouvaient être changés que pour des causes extraordinaires. Ils tenaient cette insigne prérogative du propre mouvement de Louis XI qui, par lettres données à Saint-Jean-d'Angely en février 1461, les déclara anoblis avec leur maire et toute leur postérité, sans être tenus de payer aucun droit, en reconnaissance de ce que Charles VII, son père, s'était marié dans leur ville avec Marie d'Anjou, et que lui-même y avait épousé Marguerite d'Écosse, sa première femme. Le corps municipal de Saint-Jean-d'Angely était aussi perpétuel.

A Paris, les échevins étaient les assesseurs du prévôt des marchands. Ils siégeaient avec lui au bureau de l'Hôtel-de-Ville, où ils rendaient la justice; mais ils ne connaissaient guère que des affaires relatives à la subsistance, à l'approvision-

nement de la ville et aux polices des corps. Ainsi que le prévôt des marchands, ils étaient anoblis par leur magistrature. Ce privilége, que Charles V avait étendu aux bourgeois de Paris, a été successivement restreint, supprimé, rétabli, modifié, et enfin conservé aux seuls magistrats municipaux qui en jouissaient encore avant la révolution. Les échevins de Dieppe obtinrent un privilége semblable. Ceux de Lyon furent aussi déclarés nobles dans le siècle dernier. Cette distinction, quoique fort ambitionnée par les corps de ville, n'était pourtant pas ce qui les recommandait le plus à la confiance et à l'estime publiques. Un nom honorable, une réputation sans tache, la capacité personnelle, voilà les qualités que les villes recherchaient dans leurs mandataires et qui justifiaient assez généralement leur choix. Le nombre des échevins et la durée de leurs fonctions variaient dans les différentes villes. Au mois de janvier 1704, il y eut un édit portant création de deux échevins perpétuels dans chacune des villes du royaume; mais, par une déclaration du 15 avril 1704, Paris et Lyon furent exceptés, et il fut dit qu'il ne serait rien innové à la forme en laquelle les élections des échevins avaient été faites jusqu'alors.

Dans les Pays-Bas français, la qualité d'échevin n'était pas bornée aux officiers municipaux des villes qui jouissaient du droit de commune : elle s'étendait aux gens de loi des villages, c'est-à-dire aux officiers que les seigneurs établissaient dans leurs terres pour rendre la justice à leurs vassaux.

Aussi en Artois, en Flandre et dans tous les Pays-Bas, le mot *échevinage* signifiait la seigneurie et justice qui appartenaient à certaines villes, bourgs et autres lieux, par concession des seigneurs qui leur avaient accordé, sinon le droit de commune dans tout son développement, du moins le droit de bourgeoisie avec une assez grande extension. En général, le mot *échevinage* désigne, d'une part, la réunion ou le corps des échevins (en allemand *Schœffenstuhl*), d'autre part, la durée de leurs fonctions. On se sert quelquefois du mot *échevinat*. Quoique ce dernier terme n'ait pas été consacré par l'Académie, il exprime plus exactement peut-être l'idée abstraite de l'institution. — Pour avoir une connaissance complète de tout ce qui concerne les échevins, il est nécessaire de savoir ce qu'étaient dans nos villes les *capitouls*, les *jurats*, les *consuls*, les *gouverneurs*, les *pairs*, et plus généralement les *municipalités*, durant le moyen-âge et dans les premiers siècles de l'histoire moderne. On reviendra sur la plupart de ces mots. A. S-R.

ÉCHIDNÉS. Le rang que doit occuper ce genre d'animaux dans la série des êtres n'est point encore irrévocablement assigné. Avec les formes extérieures des mammifères, leur circulation, leur cerveau, leurs organes des sens, une grande partie de leurs organes locomoteurs, les échidnés ressemblent à beaucoup d'égards aux oiseaux, et aux reptiles par leurs os claviculaires, par les organes de la génération, l'absence des mamelles, la production d'œufs ou de quelque chose de semblable. D'autres rapports encore les rapprochent des reptiles, parmi lesquels M. Duméril et Everard Home les ont placés.

L'opinion prédominante jusqu'à présent est celle de MM. de Blainville et Knox, qui considèrent ces animaux comme des mammifères didelphes (*voy.*), dont on pourrait faire une classe distincte, enfermant aussi l'ornithorynque (*voy.*), dont M. Geoffroy-Saint-Hilaire a fait l'ordre des *monotrémes*, dénomination indiquant que ces animaux n'ont, comme les oiseaux, qu'une seule issue commune aux organes de la génération, aux voies urinaires et à la terminaison postérieure du canal intestinal.

Caractères : forme arrondie, pattes courtes, divisées en cinq doigts unguiculés; tête petite, conique; col peu distinct; museau allongé, cylindrique, terminé par une bouche renfermant une langue extensible, visqueuse comme celle des fourmiliers, avec laquelle ils saisissent les insectes dont ils font leur nourriture; absence de dents, palais armé de petites pointes cornées; absence d'oreilles extérieures, méat auditif très large; yeux très petits, garnis de paupières à ouverture ronde et très exten-

sible; corps hérissé d'épines aiguës, quelquefois mêlées de poils rudes; queue courte, garnie aussi d'épines dirigées autrement que celles qui occupent le dos; mamelles non apparentes, quoique existantes et visibles, comme chez les autres didelphes, pendant la gestation et l'allaitement; bassin pourvu de deux os surnuméraires. Le mâle est, comme l'ornithorynque, pourvu d'un ergot supplémentaire servant d'issue à un canal provenant d'une glande qui sécrète une matière vénéneuse.

On connaît peu les habitudes de ces animaux. Ils paraissent d'un caractère timide : au moindre bruit on les voit se rouler en boule comme le hérisson. Ils habitent les terriers qu'ils se creusent. Quelquefois ils tombent dans un état d'engourdissement comme les animaux hivernants, et y persévèrent pendant quelques jours. On en connaît deux espèces principales : l'*échidné soyeux* et l'échidné *épineux* (le porc-épic fourmilier de Shaw); ce dernier a été pour M. Garnot le sujet d'observations curieuses relatives aux habitudes de cet animal; elles sont consignées dans le Bulletin de la Société philomathique, mars 1835.

On n'a encore trouvé les échidnés qu'à la Nouvelle-Hollande et à la terre de Diémen. L. D. C.

ÉCHINADES, îles de la côte d'Acarnanie, près de l'embouchure de l'ancien Achéloüs, en Grèce. Elles ont reçu leur nom, soit des hérissons de mer (ἐχῖνος), soit d'Échénus, ville importante de l'Acarnanie, que M. Leake croit avoir été située sur l'emplacement de la ville actuelle d'Aï-Vasili. Anciennement l'Achéloüs avait deux embouchures, dont la plus méridionale se jetait dans le golfe actuel d'Anatolico. Ce bras du fleuve s'étant desséché, plusieurs îles, entourées d'attérissements, se joignirent au continent. Après les grandes pluies d'hiver, leur séparation se rétablit encore momentanément, et, dans les temps secs même, on peut distinguer les anciennes îles par l'élévation de leur sol. Elles portent cinq villages, que M. Pouqueville (*Voyage en Grèce*, t. III) nomme Gouria, Milo, Agouri, Magerla (l'ancienne Artemia) et Neochori. Tout le district, long de 4 lieues sur 2 de large, est désigné sous le nom de Parachéloïde ou Anachaïdès. Selon la mythologie grecque, les Échinades étaient d'anciennes nymphes transformées en îles pour s'être attirées le courroux de l'Achéloüs par leurs mépris. On attribuait à Hercule le desséchement du delta de l'Achéloüs, par lequel travail le héros agrandit le royaume d'OEnée, père de Déjanire. Sous le régime turc, le district d'Anachaïdès était abandonné aux sulthanes pour en tirer le revenu. Toutes les îles n'ont pourtant pas été converties en terre ferme. M. Leake, qui a fait en quelque sorte le périple des côtes du Nord (*Travels in northern Græce*, vol. IV, Londres 1835), divise les Échinades encore existantes en trois groupes, savoir : les *Diaporia*, situées vis-à-vis de Platia, à l'entrée d'une baie vaseuse; les *Dragonares*, à l'ouest des précédentes, et les *Modhia*, au midi. « Toutes les grandes îles, dit ce savant voyageur, produisent du grain. Pondiko, Provati et Dragonera, qui est la plus grande de toutes les îles, ont des kalyvia ou cabanes; quant à Petala, les oliviers sauvages y abondent. »

Ces îles font maintenant partie du royaume de Grèce. Elles n'ont guère d'importance par leur étendue ou leurs productions, mais elles figurent dans la mythologie ancienne et elles fournissent une preuve évidente des changements qu'a subis le sol de la Grèce. Les anciens ne s'accordent pas plus que les modernes au sujet de ce groupe. Pline cite les noms de neuf îles, tandis qu'Ovide n'en compte que cinq; d'autres auteurs étendent l'archipel des Échinades jusqu'aux trois îles Taphiennes ou Teléboïdes, situées devant Leucade, et dont la principale était Taphos. Ils ne font ainsi qu'un seul archipel des deux groupes. D-G.

ÉCHINIDES. Sous ce nom d'ordre sont compris tous les animaux *actinomorphes* (c'est-à-dire dont toutes les parties sont disposées en rayons convergents vers le centre), dont la peau, formée d'un grand nombre de petites pièces polygones, est solide, crétacée, percée de deux ouvertures pour la bouche et l'anus, dont la position réciproque varie;

couverte de tubercules dont le nombre et la disposition ne sont pas constants, et qui portent des appendices mobiles, calcaires, de forme différente, hérissés d'épines, entremêlés de suçoirs subtentaculaires, nommés *ambulacraires* à cause de leur disposition, et qui traversent les trous dont la peau est percée.

L'appareil de la locomotion est composé des ambulacraires et des piquants dont nous avons parlé. L'animal allonge ses suçoirs dirigés dans le sens du lieu où il veut se transporter, les attache à quelque corps solide en faisant le vide à l'aide de petites ventouses ou disques denticulés à leur circonférence qui terminent ces suçoirs. Ces organes, doués d'une grande contractilité, peuvent rentrer entièrement à l'intérieur et s'allonger comme les tentacules des limaces. Les piquants, qui sont mobiles dans tous les sens, servent aussi à la locomotion; l'animal étend ceux du côté où il veut aller, puis les abaisse, se pousse avec ceux du côté opposé, et continue cette manœuvre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à sa destination. Système digestif complet; organe buccal, mastication, œsophage; estomac qui cependant ne paraît être que la dilatation de l'intestin. L'organe respiratoire consiste dans les lames situées en avant des suçoirs tentaculaires, qui sont creux et peuvent conséquemment porter le fluide absorbé dans les organes analogues aux branchies tentaculaires des holothuries. Appareil de la circulation entier; le cœur facilement distinct. Il en est de même des organes génitaux, qui consistent en un grand nombre d'ovaires situés autour de l'anus et disposés en rayons; les œufs sont assez gros. Le mode de reproduction n'est pas connu; on sait seulement que les échinides déposent leur fruit au printemps, et qu'il paraît contenir une grande quantité d'œufs. Ces animaux se nourrissent, à ce qu'on suppose, de crustacés et de bivalves : la force de leurs mâchoires permet de le penser. Ils vivent dans les mers; aux marées basses, on en trouve dans le sable, où probablement ils s'enfouissent pour ne pas rester à découvert pendant les basses eaux. L. D. C.

ÉCHINODERMES. Cette dénomination a été créée par Klein, pour les animaux connus sous le nom d'oursins ou hérissons de mer. Les échinodermes forment le deuxième ordre des *radiaires* de Lamarck, nom qui indique la disposition rayonnante que présentent les parties externes et internes de ces animaux; à ce nom correspondent les *centraires* de Pallas et les *actinozoaires* de M. de Blainville.

Les radiaires échinodermes offrent les caractères suivants : animaux nus, à corps généralement suborbiculaire, renversé; peau opaque, coriace ou crustacée, le plus souvent tuberculeuse ou épineuse, percée de trous disposés par série, servant au passage de tubes rétractiles, aspirant l'eau pour la respiration. Bouche simple, généralement inférieure, armée de parties dures à son orifice; système nerveux appréciable; absence de cerveau, de la tête, d'yeux, de pattes articulées; appareil respiratoire existant constamment dans les classes supérieures.

L'histoire physiologique de ces animaux est encore bien peu avancée. Ont-ils des sexes séparés? sont-ils hermaphrodites? chaque individu peut-il se reproduire sans le concours des organes sexuels? on l'ignore. On n'a point découvert l'organe mâle ou femelle; on voit sur tous les individus des ovaires remplis d'œufs ou de corps reproductifs variant de forme, de volume; mais rien n'indique le moyen de fécondation. Les échinodermes sont doués d'une grande puissance de reproduction, et dans plusieurs genres une seule partie isolée du reste du corps continue à jouir de la vie et se convertit en un animal parfait. A l'instar des échinides, les tentacules forment leur appareil de locomotion; c'est par l'allongement ou la rétraction de ces tentacules, et en les fixant par les ventouses qui les terminent, que ces animaux exécutent leurs mouvements progressifs.

Les échinodermes ne se réunissent jamais pour former des animaux composés; ils ne sont ni lumineux, ni phosphorescents. Ils sont répandus dans toutes les mers; mais c'est entre les deux tropiques qu'ils sont plus nombreux, plus variés, et qu'ils acquièrent une plus grande dimension. L. D. C.

ÉCHINORYNQUES, genre de vers intestinaux de l'ordre des acanthocéphales, établi par Zoega et Muller. Ces vers arrondis, cylindroïdes, présentent généralement la forme d'un sac allongé, ridé transversalement. Leur peau est percée d'un grand nombre de pores, invisibles même à l'œil armé du microscope, mais dont la présence paraît prouvée par la rapidité avec laquelle ces insectes absorbent l'eau. L'appareil musculaire au moyen duquel s'opère le mouvement de leur trompe a fixé l'attention des naturalistes. Cette trompe, qui distingue les échinorynques de tous les vers intestinaux, consiste dans un prolongement intérieur renfermé dans un renflement céphalique, ainsi appelé parce qu'il remplace la tête de l'animal; rétractile comme les tentacules des limaçons, au point de pouvoir sortir et rentrer en masse ou toute développée dans l'organe qui la contient; enfin garnie de crochets disposés par série et dont le nombre et la forme sont variables. C'est au moyen de cet appareil que l'échinorynque se fixe aux parois de l'intestin; il l'emploie probablement aussi comme moyen de progression.

Quant à l'organisation intérieure, les ouvrages spéciaux des helmintologistes (*v.*) ne contiennent rien de satisfaisant. Cependant les recherches de MM. Rudolphi, de Blainville, Jules Cloquet et Bremser, sur l'échinorynque de la baleine et l'échinorynque-géant, sont d'un grand intérêt pour la science. Nous ne dirons ici qu'un mot sur le mode de propagation de ces insectes. Quelques auteurs prétendent que les deux sexes sont placés sur des individus différents : M. de Blainville n'a point reconnu d'organes mâles, tandis que Rudolphi et Muller disent en avoir bien distingué dans l'échinorynque globuleux. Selon ces derniers auteurs, l'organe mâle consiste en des globules variables en nombre, renfermés dans une vésicule située à l'extrémité opposée à celle de la terminaison des ovaires; ils regardent comme les ovaires deux organes granuleux placés de chaque côté de la trompe. On est parvenu à faire sortir les œufs par cette extrémité, en comprimant le corps de l'animal; c'est probablement par cette même voie qu'ils sont naturellement expulsés au dehors. L'absorption des substances alimentaires se fait autant par les pores de l'animal que par sa bouche, dont l'existence n'est d'ailleurs pas certaine. M. de Blainville prétend au contraire que ces substances sont puisées par une des deux extrémités de l'insecte et transmises dans le canal intestinal; mais l'existence de ce dernier est niée par des auteurs dont le témoignage est d'un grand poids. On n'a trouvé jusqu'à présent les échinorynques que dans le canal intestinal des vertébrés, spécialement chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons; jamais chez l'homme. Nous ignorons le temps nécessaire à leur développement. Ils sont très peu vivaces. Les entomologistes en comptent plus de soixante espèces. L. D. C.

ÉCHIQUIER (du jeu des échecs). C'est la surface d'un carré dont un côté a environ 12 à 13 pouces, qui lui-même est divisé en autres petits carrés au nombre de 8 sur chaque face ou sur 8 de profondeur en tous sens, que l'on nomme *cases*. On prépare une facile distinction entre ces compartiments ou cases en les détachant l'une de l'autre au moyen de deux couleurs bien tranchées, comme blanc et noir, qui alternent entre elles de la manière suivante. En considérant la première rangée de cases d'un côté quelconque, soit la première case à droite blanche, on fera la seconde noire, la quatrième noire, etc., ce qui fait quatre cases blanches et quatre noires. Arrivés à la seconde rangée, si nous faisons la première case droite noire, elle correspondra à la première blanche au-dessous; la seconde devra être blanche et correspondra à la noire de la première rangée; et, en continuant ainsi, tout le grand carré se trouvera rempli d'autres petits carrés alternativement blancs et noirs, de quelque côté que l'on considère le grand.

Maintenant ces petits carrés se touchent de deux manières, savoir les uns par leurs côtés communs et les autres par le sommet de leurs angles; or, il résulte de la disposition des couleurs, comme nous venons de la décrire, que c'est

en considérant les carrés comme se touchant par les côtés, que les couleurs sont alternatives; mais que si on les considère comme se touchant par leurs pointes, tous ceux qui sont sur la même ligne transversale, par rapport au grand carré, se trouvent d'une couleur uniforme.

Pour le placement des pièces sur l'échiquier et pour les règles du jeu, *voy.* Échecs (*jeu des*).

Cette disposition de carreaux de deux couleurs se dit *en échiquier* pour tout ce qui est analogue; certaines juridictions de Normandie et deux corps de haute magistrature en Angleterre ont même retenu cette dénomination du tapis qui couvrait le plancher du lieu de leurs séances (*voy.* ci-dessous). On la donne aussi quelquefois aux arbres et autres objets disposés en quinconce, c'est-à-dire à ceux qui, par leur arrangement, laissent entre eux des espaces présentant des avenues droites, perpendiculaires l'une à l'autre. C^te^ M. de V.

ÉCHIQUIER (cour de l'). La cour de l'échiquier (*court of exchequer*) est une cour de justice en Angleterre. Nominalement, son rang dans la hiérarchie judiciaire est au-dessous des trois autres hautes cours de justice; mais, de fait, elle posssède des pouvoirs tout aussi étendus. Comme on l'a dit dans l'art. précédent, son nom dérive du tapis, bariolé comme un échiquier, dont la table de travail était anciennement couverte. Cette étymologie est bien constatée, quelque comique qu'elle paraisse.

La cour de l'échiquier fut créée pour juger tous les cas litigieux auxquels les impôts peuvent donner lieu. Ainsi, par sa constitution primitive, elle ne devait prononcer que dans les procès où il s'agissait de la recette ou depense des revenus publics. Les bornes de sa juridiction étaient alors nettement tracées et la distinction entre elle et les autres cours de justice était très nette; mais elle a trouvé moyen d'empiéter sur les attributions de tous les tribunaux civils, et, à l'aide d'une fiction légale, elle prononce aussi entre les particuliers. Cette fiction consiste en ce que le demandeur déclare qu'il est endetté au roi, et que, pour se mettre à même de payer ce qu'il doit, il lui faut recevoir ce qu'on lui doit.

Les juges dans cette cour sont : le grand-trésorier (*the lord Treasurer*), le chancelier de l'échiquier, le baron supérieur (*the chief baron*) et trois barons inférieurs (*the puisne barons*). A présent il n'y a pas de trésorier : son emploi est en *commission*, c'est-à-dire que les ministres en remplissent les devoirs. Il s'ensuit que le chancelier est censé être le juge suprême de la cour; mais il s'en occupe très peu, se bornant à y siéger une fois par an pour maintenir les anciens usages. Le chancelier de l'échiquier fait toujours partie du ministère; il en est l'organe dans la chambre des députés, avec laquelle il est nécessairement en rapport continuel comme chef du département de la finance.

Cette cour se divise en deux départements différents : le département fiscal et le département judiciaire. Le dernier se subdivise encore et forme un tribunal de droit commun et un tribunal d'équité.

Du tribunal d'équité il n'y a qu'un appel, l'appel à la chambre des pairs. Du tribunal de droit commun on peut appeler à la chambre de l'échiquier, espèce de cour de cassation formée des juges de toutes les cours de justice dans le royaume.

Si l'on veut trouver les premières traces de l'existence de cette cour, il faut remonter à une époque très reculée de l'histoire d'Angleterre; on en place l'institution, mais sans certitude parfaite, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant. *Voy.* ci-après. M. M-n.

ÉCHIQUIER DE NORMANDIE, ancienne cour normande de justice et de comptabilité. Son nom venait d'un tapis semblable à celui qui couvre encore en Angleterre la table où se règlent les comptes de la trésorerie, et sur lequel étaient figurés plusieurs compartiments servant à caser les diverses monnaies qui avaient cours dans le duché. Les ducs portaient ce tapis partout avec eux et terminaient leurs décisions par ces mots : *Actum in scaccario* ou *super scaccarium*. Quelquefois le grand-sénéchal présidait à leur place, assisté du chancelier et du trésorier. Après eux siégeaient les barons qui devaient au duc le service

dans les jugements de sa cour aussi bien que dans ses armées. Quelques auteurs ont voulu faire remonter jusqu'à Rollon, législateur à demi barbare, cette institution, œuvre d'une civilisation plus avancée. Suivant d'autres on ne trouverait des traces certaines de son existence que sous Henri I^er^ ou tout au plus sous Guillaume-le-Conquérant, qui l'aurait établie à l'imitation du tribunal anglais de la *Flete*. Cependant il paraît démontré que, dès avant la conquête, et soit qu'il faille en chercher l'origine dans les coutumes de la Neustrie, dans la législation norvégienne ou dans les *Missi dominici* de Charlemagne, il existait en Normandie une cour souveraine sous le nom et avec les attributions que nous avons indiqués. Seulement Henri I^er^, fils du Conquérant, créa deux échiquiers pour les deux pays qu'il réunissait sous ses lois : celui d'Angleterre qui a subsisté sous la même dénomination jusqu'à nos jours, et celui de Normandie qui fut fixé à Caen et chargé spécialement de la comptabilité de deux provinces. Ce surcroît de fonctions nécessita l'établissement d'une justice ambulante, démembrement de l'échiquier que l'on a souvent confondu avec l'échiquier lui-même. Elle tenait ses assises à Rouen, à Bayeux, à Falaise, etc., et jugeait toute espèce de causes civiles, criminelles ou fiscales. Quelques-unes étaient réservées aux sessions générales de l'échiquier de Caen qui, à partir de 1255, se tenaient régulièrement deux fois par année, à Pâques et à la Saint-Michel, époques solennelles que l'on prit longtemps en Normandie pour termes de paiement. Les parties s'expliquaient en personne, et les jugements, empreints d'une simplicité de formes un peu oubliée depuis, commençaient par ces mots : *Hæc est finalis concordia inter*, etc.

Tel était l'échiquier sous les ducs. Comme toutes les institutions locales, il subit de graves altérations lors de la réunion de la Normandie à la couronne en 1204. Vinrent les légistes qui supplantèrent les barons : avec eux s'introduisit la chicane et ses formes. Néanmoins, quand toutes les justices seigneuriales de France ressortissaient, par la voie de l'appel, au parlement de Paris, on vit le duc de Normandie retenir quelque temps, seul avec le comte de Toulouse, le droit de juger sans appel; et, dans la charte accordée aux Normands en 1315 par Louis-le-Hutin, il est dit expressément que, conformément à l'ancienne coutume de cette province, nulle des causes qui seront jugées à l'échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, et que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement. Bientôt le pouvoir royal renversa ces barrières. Rendu sédentaire, puis divisé en deux chambres, celle de justice et celle du trésor, qui ne tarda pas à être supprimée, fixé par Louis XII à Rouen en 1499, l'échiquier normand perdit bientôt jusqu'à son nom, que François I^er^ changea en celui de parlement (1514); et de son antique splendeur il ne lui resta que le titre de cour souveraine avec le privilége de marcher immédiatement après le parlement de Paris. Mais jusqu'en 1789 les lois et ordonnances qu'on voulait rendre exécutoires en Normandie furent terminées par la formule : *nonobstant clameur de haro* (*voy.*) *et charte normande;* dernier hommage rendu par les rois à ces vieilles libertés provinciales qu'ils avaient détruites.

Échiquier d'Alençon. Charles I^er^, comte d'Alençon, obtint l'érection d'un tribunal souverain, sous le titre d'échiquier, à l'instar de celui de Normandie, et Charles IV en régla les attributions. Présidé par le chancelier et en son absence par le plus ancien des conseillers du parlement de Paris, il n'était pas perpétuel : quelquefois plusieurs années s'écoulaient entre ses séances. Un autre tribunal nommé conseil jugeait provisoirement les affaires, en attendant la tenue de l'échiquier. Il ne connaissait que de l'appel des décisions de la chambre des comptes établie dans la même ville. Quand le duché d'Alençon se trouva réuni à la couronne par la mort de Marguerite de Valois, sœur de François I^er^ et grand'mère de Henri IV, un édit du 20 juin 1550 supprima l'échiquier et le conseil d'Alençon. L'érection, par Charles IX, du duché en apanage pour le plus jeune de ses frères lui redonna

quelques années d'existence après lesquelles il alla se confondre dans le parlement de Normandie. R-y.

ÉCHO (physique), du grec ἦχος et ἠχώ, son. L'écho est un effet acoustique produit par la réflexion du son sur un corps solide et se répétant à l'oreille qui a déjà entendu le son radical ou à d'autres qui n'ont pu entendre directement ce dernier.

Quoique la théorie de ce phénomène soit aujourd'hui assez bien établie, il reste encore des faits assez mystérieux à expliquer; car tels lieux qui, suivant les règles, doivent faire écho, n'en produisent pas, et d'autres en font entendre quand ils ne paraissent pas disposés pour cela. Il serait aussi curieux de savoir pourquoi les causes atmosphériques influent sur les échos, comme nous en citerons tout à l'heure un exemple.

La physique du son ou l'acoustique (*v.* ce mot et Son) a beaucoup de rapport avec celle de la lumière considérée sous le rapport catoptrique, quant aux lois auxquelles l'un et l'autre sont soumis. Ainsi, de même que l'on considère un corps lumineux comme le point central d'une sphère aux limites de laquelle se propage la lumière par une sorte d'ondulation, de même on doit concevoir le corps sonore comme le centre d'une sphère analogue, dans laquelle les vibrations de l'air, qui sert de véhicule au son, se transmettent de proche en proche.

Maintenant, si l'on considère les obstacles qui peuvent s'opposer à la marche libre des rayons ou des ondes sonores, on concevra facilement aussi que ces rayons ou ces ondes peuvent être arrêtés ou bien réfléchis en différentes directions, selon les circonstances.

On appelle *centre phonique* (de φωνὴ, voix) le point d'où part la voix ou le son qui va se réfléchir, et *centres phonocamptiques* (φωνὴ et κάμνω, je me fatigue) les points qui renvoient le son primitif et forment par conséquent écho.

Or voici les principes reconnus à cet égard : 1° tout rayon sonore se réfléchit en faisant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence; 2° la vitesse du son réfléchi est égale à celle du son direct (sauf les accidents étrangers, comme le vent, etc.); 3° l'intensité du son réfléchi, à l'extrémité d'un rayon brisé, est précisément celle qu'il aurait eue à l'extrémité d'un rayon droit, égal à la somme du rayon direct et du rayon réfléchi.

L'art n'est pas très heureux dans ses tentatives pour faire des échos, et il est assez difficile de construire des voûtes qui les produisent; mais souvent un arrangement systématique fortuit vient à les produire. Les voûtes elliptiques ou paraboliques donnent surtout naissance à l'écho, et c'est à l'un des foyers de ces courbes que l'on reçoit le son répercuté. Les voûtes en dômes ou hémisphériques en produisent aussi; mais il faut que l'auditeur en soit à une distance telle que tous les rayons du son puissent converger vers lui dans la réflexion qui doit s'opérer : aussi le dôme des Invalides, celui du Panthéon, etc., à Paris, ne produisent pas d'échos pour les personnes placées dans l'église, mais peut-être en trouverait-on si on s'élevait suffisamment. Le dôme de la Halle au blé, au contraire, donne quatre sons fort distincts, quoique très rapprochés, à celui qui se place sur la pierre centrale ou aux environs. Au reste ces vibrations successives et rapprochées peuvent aussi tenir à la nature élastique de la paroi réfléchissante*; et peut-être cette voûte ne produisait-elle pas le même effet avant l'incendie qui ruina celle qu'on voyait auparavant et qui était construite en caisses de bois enduites de plâtre. Le concours et même la nécessité de l'élasticité expliquent les différentes anomalies dont nous avons parlé plus haut.

On peut rapporter aux échos ces voûtes acoustiques dont la propriété est de porter la voix à telle personne placée à un point donné, tandis que les individus qui se trouvent dans l'intervalle ne peuvent entendre les paroles : ce sont les voûtes construites en ellipse qui produisent cet effet, et il faut que les interlocuteurs soient placés vers les foyers. Ce serait un excellent confessionnal où le confesseur et le pénitent pourraient être invisibles l'un pour l'autre.

(*) On sait que ce dôme est construit en feuilles de cuivre assez minces soutenues par des arcs en fer.

On trouve un exemple de ce genre de phénomène sous le vestibule du grand escalier du Conservatoire des arts et métiers à Paris.

Enfin il y a des échos qui certes tiennent plus particulièrement à la circonstance des vibrations: ce sont ceux qui ne répètent pas le son émis lui-même, mais bien l'une de ses consonnances, comme la tierce, la quinte, l'octave, etc.; il convient donc de modifier la théorie de simple réflexion par celle des consonnances, selon les lois de l'harmonie.

En général, les échos ne se produisent pas dans les pays de plaines et par conséquent encore moins en mer calme; mais on en a observé lorsque la mer houleuse donne lieu par ses vagues à des centres phonocamptiques, et aussi lors du passage, à une certaine proximité, de vaisseaux dont les voiles bien tendues font très bien l'office de corps réfléchissants.

Toute paroi réfléchit les sons, mais trop rapidement, d'une manière trop diffuse pour faire écho; quelquefois cette réflexion rapide est incommode comme on l'éprouve dans une pièce un peu spacieuse et vide.

Pour qu'un son fasse écho, il faut qu'il y ait un intervalle notable entre la production du son et l'instant où il nous est renvoyé.

Les échos à plusieurs répétitions résultent de deux sortes de dispositions : tantôt le son se trouve réfléchi de l'une à l'autre paroi alternativement, à peu près comme un volant entre deux raquettes, ou plutôt comme deux glaces parallèles répètent un objet placé entre elles. Celui des tours de l'abbé Teinturier (Histoire de l'Académie des Sciences, 1710, pag. 18) en fournit un exemple; mais à chaque alternative l'intensité du son diminue et il finit par mourir.

Tantôt le son se réfléchit d'une paroi à une autre, puis à une troisième, etc. qui toutes font entre elles des angles déterminés; on peut se faire une idée de ce phénomène en considérant une bille de billard renvoyée d'un point aux quatre bandes pour revenir au point d'où elle est partie; mais dans ce cas il faut que chaque paroi se présente par rapport à l'auditeur de manière à faire des angles de réflexion successifs aboutissant à lui.

Le roulement du tonnerre n'est pas autre chose que la première détonation qui se répète de nuage en nuage et se réfléchit vers nous, selon la position où nous nous trouvons. On aura pu remarquer que le bruit va presque toujours en diminuant. Nous disons presque toujours, car il arrive quelquefois que le son rencontre un centre phonocamptique de forme concave, et alors il se réfléchit avec une bien plus grande intensité.

Les échos à plusieurs syllabes dépendent de la distance du corps réfléchissant. En effet, il est d'observation que le son parcourt en une seconde 338 mètres et dans le même temps on ne peut prononcer que dix syllabes. Dès lors, pour qu'une personne puisse entendre la répétition de plusieurs sons ou syllabes émis successivement, il faut que leur ensemble soit achevé avant le retour de la première émission; car s'il en était autrement, le son direct et le son réfléchi venant à se confondre, le premier par son intensité éteindrait le second, ou s'il ne l'absorbait pas en entier il y aurait cacophonie. C'est ce qui arrive à un écho dont le centre phonocamptique n'est qu'à 16 ou 17 mètres.

On sent que l'on peut déterminer l'éloignement de l'objet réfléchissant ou du centre phonocamptique par l'observation du temps nécessaire pour que le son réfléchi revienne au centre phonique.

Parmi les échos célèbres cités par les auteurs, il y a lieu de distinguer les suivants. Au sépulcre de Metella, femme de Crassus, il y avait, dit-on, un écho qui répétait facilement une phrase cinq fois. Gassendi assure que cet écho a répété huit fois le premier vers de l'Énéide. L'écho de la tour de Cyzique répétait sept fois. Près de Milan est un écho qui répète quinze fois (Transactions philosophiques, p. 480, n° 8). Près de Roseneath, en Écosse, est un écho qui répète une mélodie trois fois, chaque fois d'un ton plus grave (probablement plus bas). Chladni (*voy.*) assure avoir entendu à Muyden, près d'Amsterdam, un écho formé par un mur elliptique, dont le son très renforcé paraissait sortir de terre. L'abbé Teinturier, que nous avons cité plus haut, dé-

crit un écho produit, à trois lieues de Verdun, par deux grosses tours détachées d'un corps de logis et éloignées de 26 toises; en se plaçant au milieu, un mot prononcé fortement est répété douze à treize fois par intervalles égaux, mais avec décroissance dans l'intensité du son. Si l'on sort de la ligne qui joint les deux tours, on n'entend plus d'écho; mais si on se place sur une ligne qui joindrait une des tours au corps de logis, on obtient l'écho à une répétition (Histoire de l'Académie des Sciences, 1710, p. 18). Au château Simonnetta, à deux lieues de Milan, il y a deux ailes formant avant-corps: si l'on se place à une fenêtre de l'une des deux ailes, on obtient un écho qui répète un son jusqu'à quarante fois; Kircher et Monge l'ont observé. A Woodstock en Angleterre (où fut assassinée la belle Rosamonde, maîtresse de Henri III), est un écho qui répète dix-sept fois le jour et vingt fois la nuit. C'est à celui-ci que nous avons fait allusion au commencement de cet article en parlant de l'influence des causes atmosphériques.

Tous les phénomènes de l'écho s'expliquent facilement au moyen des trois principes que nous avons posés en commençant cet article. C^te^ M. DE V.

ÉCHO (mythol.). Personnifiant l'écho dont on vient d'expliquer le curieux phénomène, les Grecs en ont fait une nymphe de Béotie, fille de l'Air et de la Terre. Boileau dit dans son *Art poétique:*

> Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse:
> C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

En effet, la fille de l'Air était aimée de Pan et en eut un fils; mais son cœur appartenait à Narcisse (*voy.*) qui dédaigna son amour. Alors elle se cacha dans le plus épais des bois et ne donna plus d'autre marque de son existence que la voix plaintive par laquelle elle répond aux bergers. Son corps dépérit, mais cette voix resta. On sait qu'Écho, servant les amours de Jupiter, amusa par ses contes et par ses fallacieuses réponses Junon, le jour où l'infidèle époux justifia plus que jamais par ses écarts la vive jalousie de la déesse. S.

ÉCHOUAGE, ECHOUEMENT. De ces deux mots, le dernier seul se trouve dans les dictionnaires de la langue française et dans les ouvrages de droit maritime. Peut-être faisait-il autrefois partie du langage des marins, mais aujourd'hui ils n'emploient généralement que le premier. *Échouement* est l'action d'*échouer:* un vaisseau échoue lorsqu'il touche le fond de la mer et cesse de flotter. L'échouement peut être fortuit ou volontaire; et dans le premier cas il s'ensuit souvent un naufrage (*voy.*). En effet, le vaisseau qui, par une erreur dans le calcul de sa route, par la perte de ses principaux agrès, d'où résulte l'impossibilité de le diriger convenablement, ou enfin par la violence d'un vent ou d'un courant qu'il ne peut maîtriser, donne sur un écueil ou est irrésistiblement poussé à la côte, ne vient pas toujours à bout de se retirer de cette position périlleuse. Un capitaine échoue volontairement son navire lorsque, poursuivi et près d'être attaqué par un ennemi supérieur en forces, il veut le soustraire à une capture inévitable. Il choisit alors, si la chose est possible, l'endroit de la côte où le bâtiment éprouvera le moins de dommages en échouant et où il aura la chance de pouvoir le remettre à flot, une fois le danger passé. L'échouement volontaire a lieu aussi pour pouvoir visiter la carène d'un navire, la nettoyer et y faire d'urgentes réparations. C'est à ce cas particulier que les marins ont commencé à appliquer le terme d'*échouage,* qu'ils ont ensuite étendu à tous les échouements. Par une nouvelle extension, ils ont aussi appelé *échouage* le lieu propre à mettre un bâtiment à sec pour le caréner. Les navires de commerce, dont la carène est généralement arrondie pour donner de la capacité à leur cale et la rendre susceptible de recevoir une plus grande quantité de marchandises, trouvent un point d'appui assez voisin de la quille pour qu'ils inclinent peu et ne fatiguent presque point dans l'échouage. Les caboteurs, devant fréquenter continuellement des ports et des havres qui assèchent à marée basse, sont construits de manière à pouvoir échouer sans danger ni dommage. Il n'en est pas de même des bâtiments de guerre, dont les fonds sont fins et qui sont d'ailleurs chargés

dans leurs hauts d'une pesante artillerie. Leurs liaisons se rompraient et ils inclineraient de telle sorte que la mer en montant ne pourrait les redresser. Lorsqu'on est dans la nécessité de les échouer, il faut qu'ils soient maintenus droits au moyen d'étançons que l'on appelle *béquilles*. Cette opération n'est guère praticable que pour les petits bâtiments : ceux de haut bord, quand ils sont entrés dans une forme (bassin de radoub), quoique demeurant à sec, sont appuyés de façon à ne souffrir dans aucune de leurs parties.

Pour les conséquences de l'échouage nous renvoyons aux mots Bris, Varech (*droit de*), etc.

Le mot *échouer*, que nous avons transporté du vocabulaire de la marine dans le langage ordinaire, y exprime figurément le manque de succès dans nos entreprises. J.-T. P.

ECKHARD (le fidèle-). A ce nom se rattachent en Allemagne diverses légendes qui nous parlent d'un vieillard restant en sentinelle à la même place jusqu'au jour du dernier jugement, pour avertir les passants d'un danger qui les menace, danger au sujet duquel ces mêmes traditions varient. Dans le *Heldenbuch*, poème héroïque du moyen-âge, Eckhard de Brisach, de la race des Harlingen, fait avec Théodoric de Bern (Vérone) la guerre à l'empereur Ermrich, qui avait osé faire pendre les deux derniers rejetons de cette même race, et finit par le tuer.

Le fidèle Eckhard a été confondu avec le premier des deux margraves de Misnie qui ont porté le même nom; mais la légende relative au bon vieillard est plus ancienne que le règne de Eckhard I^er^, qui fut investi en 985 par Othon III, dont il était le favori, du margraviat de Misnie et qui ensuite fut élu duc de Thuringe. S.

ECKHEL (Joseph-Hilaire) naquit le 13 janvier 1737, à Enzesfeld, sous Enns, en Autriche, où son père régissait les biens du comte de Zinzendorf. Il se livra à l'étude avec ardeur et se distingua autant par ses qualités morales que par ses progrès rapides dans la langue latine, l'histoire et la littérature. Il entra fort jeune encore chez les jésuites de Vienne, recommença ses humanités à Léoben en Styrie, et ajouta à ses connaissances celles de la philosophie, des mathématiques, de la theologie, des langues grecque et hébraïque. Il composa en 1765 deux odes latines sur le mariage de l'empereur Joseph II avec Joséphine de Bavière. De retour à Vienne en 1756, il enseigna le latin au *Theresianum*, puis la grammaire et la rhétorique à Steyer en Autriche, dans l'école impériale des cadets. Il enseigna ensuite, depuis 1768 jusqu'en 1771, la poésie et l'éloquence au gymnase de Vienne.

L'étude des médailles était dès lors son occupation favorite; il y fut dirigé par le père Khell, et, après la mort de ce savant, il le remplaça dans la garde du cabinet de médailles des jésuites. Eckhel avait fait profession dans cet ordre en 1770. Ayant obtenu en 1772 la permission d'aller en Italie, il se perfectionna dans l'étude de l'antiquité et de la numismatique par ses relations avec Lanzi, Marini, Oderici et Edmond Cocchi, garde du cabinet de Florence. Il fit part à ce dernier des idées nouvelles qui devaient reculer les limites de cette science, et fut présenté par lui à Léopold II, grand-duc de Toscane, qui le chargea de ranger son cabinet d'après son nouveau système.

Il faut dire que les premières idées de ce système avaient été conçues et exécutées en partie par un savant français, Pellerin, dont la belle et intéressante collection a considérablement enrichi le cabinet de France. Jusqu'alors une nomenclature alphabétique avait été la forme adoptée pour l'arrangement des médailles des régions, des villes et des rois. Cette sèche et froide classification écartait toute comparaison entre les pièces frappées dans le même pays, interrompait la série des événements, et rendait très difficiles ces rapprochements auxquels doivent donner lieu les types religieux ou historiques, la fabrication qui nous initie à la marche graduelle de l'art, les dates qui nous éclairent sur la chronologie. Le recueil des médailles publié par Pellerin, en dix volumes, avait pour base une classification géographique, dont Eckhel sentit toute l'importance. En dé-

veloppant cette idée, il éleva la connaissance des médailles à la hauteur philosophique qui fit d'une chose d'amusement et de curiosité une science digne de prendre sa place entre toutes celles qui éclairent et agrandissent l'esprit humain. La méthode et l'esprit d'analyse dirigèrent ses immenses travaux, et en surpassant tous les numismatistes qui l'avaient précédé, il devint le guide de tous ceux qui devaient le suivre. Tout ce qu'avaient élaboré, pendant deux siècles de consciencieuses recherches et de savantes découvertes, des hommes tels que Spanheim, Frœlich, Panel, Cary, Patin, Banduri, Morell, Barthélemy et beaucoup d'autres, Eckhel l'a résumé dans sa classification méthodique.

A son retour d'Italie et après la destruction de l'ordre des jésuites, Eckhel, recommandé par Léopold à sa mère Marie-Thérèse, fut nommé en 1774 directeur du cabinet des médailles de Vienne et professeur d'antiquités.

Le premier ouvrage numismatique qu'il publia fut un volume intitulé *Numi veteres anecdoti* (Vienne, 1775, 2 vol., in-4°), médailles *anecdotes*, c'est-à-dire *inédites*, ou mal expliquées. Dans la préface de ce livre, il rend compte des voyages numismatiques qui lui ont procuré les richesses qu'il décrit. Cet ouvrage, qui réunit des connaissances transcendantes, porta très haut la réputation d'Eckhel; il fut suivi du catalogue du cabinet de Vienne, *Catalogus Musæi Cæs. Vindobonensis numorum veterum*, etc. (*Vindob*, 1779, 2 vol. in-fol.), disposé dans le système qu'il avait déjà suivi pour l'arrangement du cabinet de Florence. Les autres ouvrages que publia Eckhel furent une description des médailles d'Antioche de Syrie, dans la préface de laquelle il exposait le plan du travail immense qu'il préparait alors; un premier recueil de médailles anecdotes pour compléter ses *Numi veteres*, mais auquel il n'a point donné de suite; un petit traité élémentaire de numismatique en allemand, à l'usage des écoles, reproduit dans l'Introduction à l'étude des médailles, que Millin a donnée en français; l'explication d'un choix des pierres gravées du cabinet de Vienne; ouvrage magnifique, dont le texte, par la précision et la clarté des descriptions, et par les remarques neuves et judicieuses dont elles sont accompagnées, peut être proposé pour modèle à ceux qui entreprennent des travaux de ce genre. Eckhel a écrit cet ouvrage en français, en s'aidant des conseils de son ami, le baron de Loccella.

Enfin Eckhel couronna ses travaux par la publication de la *Doctrina numorum veterum*, ou science des médailles (1792 à 1798, 8 vol. in-4°), dans laquelle se trouve exposé un système général de la numismatique; ouvrage remarquable, où les préceptes sont suivis de leur application, et où l'érudition la plus vaste est soumise à la méthode la plus judicieuse. Les prolégomènes de cet ouvrage* et les traités qu'il contient sur les diverses parties de la numismatique servent aujourd'hui de base à tous les ouvrages que l'on fait sur la science des médailles. La description des médailles antiques de M. Mionnet (*Description de médailles antiques, avec leur degré de rareté*, etc., 17 vol. in-8°, de 1806 à 1836) est l'application continuelle et matérielle de la philosophie numismatique d'Eckhel.

Ce savant aussi vertueux que modeste avait renfermé sa vie dans ses études et dans les devoirs de sa place; il possédait les principales langues anciennes et modernes et correspondait avec les savants les plus célèbres de l'Europe. On pourrait citer plusieurs traits de son désintéressement et de sa générosité; mais le manque d'espace nous interdit ces détails.

Eckhel mourut le 17 mai 1798, âgé de 66 ans. Une notice historique sur ce savant et sur ses immenses travaux fut lue à la société philomathique de Paris, par A.-L. Millin, et publiée dans le *Magasin encyclopédique*, 5e année (1799), t. II, p. 458. Cette notice, traduite en latin par M. Hohler, a été reproduite avec le portrait de ce savant dans l'ouvrage intitulé *Addenda ad Eckhelii Doctrinam numorum veterum ex ejusdem autographo posthumo* (Vienne, 1826, in-4°), par M. Steinbüchel, son élève,

(*) Ils ont été traduits en français par M. Du Mersan, dans sa Numismatique d'Anacharsis, et reproduits dans les éléments de numismatique de la Bibliothèque populaire.

qui lui a succédé dans la place de garde du cabinet des médailles de Vienne. D.M.

ECKMUHL (BATAILLE D'). La bataille d'Eckmühl, ainsi que la plupart des actions militaires de ce genre, ne peut pas être considérée comme un fait isolé. Elle fut le résultat et la conséquence, pour ainsi dire mathématique, d'une série de combats et de manœuvres dont la justesse et le mérite des combinaisons garantissaient à Napoléon les succès qu'il s'en était promis et qu'il a en effet obtenus.

A vrai dire, la bataille d'Eckmühl a duré cinq jours : elle a commencé le 19 avril 1819 par les succès de l'armée française à Tann, Arnhofen et Pfaffenhofen ; elle a continué le 20 dans ces glorieux engagements qui eurent lieu en avant d'Abensberg, Kirchdorf, Langwaid, Rohr, Rottenbourg, Siegenbourg, Birwang et Tengen, et qui furent autant de combats heureux, que l'on a réunis sous la dénomination de bataille d'Abensberg (*voy.*).

Ces diverses actions, en opérant la concentration de l'armée française, avaient rompu la ligne autrichienne dont le centre se trouva totalement séparé de la gauche, et préparaient ainsi les succès des deux journées suivantes. Le 21, Napoléon veut s'emparer des magasins de l'ennemi établis à Landshut : il marche sur cette ville avec les corps de Bessières, Wrede et Vandamme, culbute les troupes autrichiennes commandées par le général Vincent, met en déroute le corps du général Hiller, et, par un de ces coups audacieux du général Mouton, aujourd'hui maréchal comte de Lobau, qui marchait à la tête du 17^{e} régiment de ligne, s'empare de Landshut. Pendant le même temps, Davoust et Lefebvre livraient à l'archiduc Charles, au prince de Hohenzollern et au prince de Rosenberg de sanglants combats qui ne finirent qu'avec la nuit. Dans toute cette journée l'ennemi reconnait une perte de 8,000 hommes, tant sur la Laber qu'à Landshut. Enfin ces belles journées ont été couronnées le 22 par la bataille générale livrée à Eckmühl* et dans les villages environnants, jusque dans les plaines qui s'étendent vers le Danube; et cette bataille fit ouvrir le lendemain les portes de Ratisbonne à l'armée française.

(*) Village situé sur la Laber, dans le cercle bavarois du Regen.

Napoléon avait donné ses premiers ordres de Paris; il ne quitta la capitale que le 13 avril 1809. Le prince Charles avait fait ses dispositions dans l'espoir que Metternich retiendrait l'empereur à Paris par la lenteur de ses négociations. Tout à coup Napoléon parut le 17 à Donauwerth ; son arrivée inattendue surprit le prince Charles et déconcerta les Autrichiens, qui se trouvèrent en quelque sorte battus avant d'avoir été attaqués.

Le théâtre des événements militaires inséparables de la bataille d'Eckmühl est compris entre l'Isar et le Danube. L'armée autrichienne qui s'était répandue sur la rive gauche du Danube, dans le pays traversé par l'Altmühl, est attirée en grande partie sur la rive droite par les manœuvres de l'armée française, que l'empereur cherchait à concentrer dans l'espèce de quadrilatère renfermé entre les villes de Neustadt, Landshut, Straubing et Ratisbonne. Le maréchal Davoust, qui occupait cette dernière, marchait sur l'Abens, pendant que Masséna et Oudinot partant, le premier d'Ulm, et le second d'Augsbourg, se dirigeaient sur Pfaffenhofen. L'empereur réunit autour de ce point les quatre divisions de Masséna, sur les directions de Neustadt, Freysing et Au, de manière à gagner du temps et du terrain des divers côtés. Le prince Charles était le 19 à une journée de marche de Ratisbonne, ayant sa ligne d'opération sur Landshut. Son armée était divisée en trois colonnes qui formaient ensemble une masse d'environ 92,000 Autrichiens. Ils se trouvaient dans la soirée du 18 réunis entre Rohr et Siegenbourg; mais cette belle armée éprouva dans les trois journées suivantes des pertes assez considérables qui la disloquèrent.

L'empereur, par ses manœuvres des 19, 20 et 21, était parvenu à séparer l'armée autrichienne et à concentrer l'armée française. L'archiduc Charles, qui avait laissé à Hemau, sur la rive gauche du Danube, un de ses corps d'armée de 27 ba-

taillons et 16 escadrons, avait porté plus de la moitié de ses troupes vers le défilé d'Abbach et sur la route d'Abensberg. Ce prince, croyant Napoléon occupé sur l'Isar à 12 lieues de lui, se décide le 22 à prendre l'offensive. Mais il croit pouvoir différer encore pour achever la réunion de son armée; il emploie toute la matinée à préparer sa marche; il avait une armée dont la force est évaluée à 80,400 hommes, dont plus de la moitié était entre Abbach et Peising; le reste, commandé par Hohenzollern et le prince de Rosenberg, défendait Laichling et les environs d'Eckmühl.

Napoléon avait réuni de son côté des forces supérieures; Davoust commandait le corps de Lefebvre, celui d'Oudinot et la division du prince royal de Bavière. Lannes avait sous ses ordres les divisions Gudin et Saint-Sulpice et celle de Morand. Le général Espagne était à la tête d'une division de cuirassiers. Masséna avait trois divisions d'infanterie sur la route d'Ergolting. Wrede devait se rendre à Geisenhausen pour appuyer le maréchal Bessières et rejeter le corps du général Hiller sur l'Inn, le plus loin possible. Une des divisions de Masséna était laissée en réserve à Landshut et celle du prince royal en réserve à Rottenbourg.

Vers midi on entend quelques fusillades sur la gauche du maréchal Davoust, puis le canon vers la droite de l'armée française. Les villages de Burghausen et de Lintach, occupés par les troupes de Wukassowich et défendus par une forte artillerie qui garnit les hauteurs, sont attaqués par l'armée française; en un instant l'avant-garde est culbutée et chassée sur le défilé d'Eckmühl, qui était gardé par deux bataillons et une brigade. Le prince de Rosenberg, en attendant des secours de l'archiduc, se reploie derrière les villages de Laichling et fait occuper les hauteurs d'Eckmühl, qui étaient bien garnies d'artillerie. Les Français arrivaient à Lintach et du haut de ces collines découvraient, à travers les vallons et les coteaux qui coupent le pays, le champ de bataille qui s'élevait doucement en amphithéâtre.

Napoléon, saisissant d'un coup d'œil tous les accidents du terrain, expédie ses ordres; le feu s'engage des deux côtés : les fumées des batteries des deux armées marquent leurs positions. Bientôt il fait attaquer sous ses yeux par les Wurtembergeois le pont et le village d'Eckmühl, dont les approches sont foudroyées par une artillerie formidable. Repoussés plusieurs fois, et par suite rebutés, ils sont ramenés à la charge par des officiers français, et, favorisés par la division Gudin, qui avait tourné les villages, ils parviennent enfin, après de longs efforts, à s'en rendre maitres. La cavalerie française attaque le bois de Roking, où pénétraient l'avant-garde de Wukassowich et la brigade de Biber. Davoust à la gauche attaquait en même temps avec son artillerie Unter-Laichling fortement retranché, et le bois en arrière défendu par des abattis. Une résistance opiniâtre de la part de l'ennemi exigea une lutte prolongée, et si le village finit par être enlevé, on le dut aux efforts reunis du 10^{e}, du terrible 57^{e} et du 72^{e}, ainsi qu'à la division Friant. Ces corps se sont couverts de gloire en chassant l'ennemi, qui fut forcé de se retirer sur Ober-Santing, et en s'emparant de la forêt de Santing.

Vers Laichling et vers Eckmühl, le corps de Rosenberg défendait vigoureusement le bois de Laichling. La division Saint-Hilaire le lui dispute assez longtemps, l'en expulse et s'avance vers la chaussée de Ratisbonne, où elle est arrêtée pendant quelques moments par une charge de la cavalerie autrichienne.

Davoust attaque l'artillerie ennemie, qui se retirait précipitamment d'Eckmühl; elle parvient à sauver ses pièces. Des charges de cavalerie française et bavaroise culbutent les hussards et les chevau-légers autrichiens.

A la droite, Lannes, placé sur le point décisif du champ de bataille, poursuit vivement les Autrichiens, les renverse et leur prend 16 pièces de canon. Napoléon fait alors avancer sa ligne entière : Davoust à gauche par Santing; Lefebvre avec les Bavarois et la division Demont entre Davoust et la chaussée; la cavalerie au centre; Lannes à droite par Felkofen et Galspach. Il rapproche en même temps les corps de Masséna et d'Oudinot. Tou-

tes ces attaques sont soutenues valeureusement pendant trois heures par Rosenberg et ses généraux, tous à la tête de leurs corps. Les renforts qu'ils attendaient n'arrivent pas; abandonnés à leur propres forces, les Autrichiens sont obligés de céder et de se retirer à travers les bois par Santing sur Eglofsheim. Rosenberg tint quelque temps sur la position d'Hohenberg; mais elle fut bientôt tournée et culbutée par les colonnes françaises qui faisaient des progrès de tous côtés. L'infanterie autrichienne, fort maltraitée, se retirait partout dans le plus grand désordre, et, poursuivie par celle de Napoléon, elle ne pouvait rétablir ses rangs. La nuit approchait; l'archiduc, pour arrêter la marche des Français, avait placé à l'entrée des plaines qui s'étendent jusqu'au Danube 32 escadrons de cuirassiers et de hussards protégés par plusieurs batteries. Notre cavalerie attaqua celle de l'ennemi avec un courage qui approchait de la fureur; les deux masses se choquèrent avec violence; toutes ces charges, où les deux parties déployaient une bravoure qui allait jusqu'à l'animosité, produisaient une des plus épaisses mêlees qu'on eût jamais vues. L'artillerie ennemie s'était sauvée, son feu avait cessé; on n'entendait plus que le bruit des sabres retentissant sur les casques et les cuirasses, le son des trompettes et les cris des combattants. La lune vint bientôt éclairer cette terrible scène, au milieu de laquelle se signalait la supériorité de la cavalerie française; celle de l'ennemi, mise en fuite, se sauva pêle-mêle avec les vainqueurs qui restèrent maîtres du champ de bataille et l'étendirent au-delà d'Eglofsheim jusque près de Koffering.

Cette glorieuse victoire, obtenue après la nuit close, avait exténué l'armee française; les troupes étaient harassées de fatigue et de faim : l'empereur ordonna de former les bivouacs.

L'archiduc rentra le soir dans Ratisbonne; la perte de son armée à la bataille d'Eckmühl est portée à 5,000 hommes tués, 15,000 prisonniers, 12 drapeaux et 16 pièces de canon. La perte totale des quatre journées est évaluée à 20,000 hommes et 100 pièces de canon.

Le 23, Ratisbonne tomba au pouvoir des Français, et quinze jours après Napoléon était à Vienne (*voy.* Aspern, Esslingen et Wagram).

On trouvera dans les mémoires du général Pelet, où nous avons puisé les développements que nous venons de donner, la discussion scientifique des vues et des manœuvres de l'empereur présentée avec tout le talent qu'on connaît à l'auteur. C-te.

ECKMUHL (prince d'), *voy.* Davoust.

ECKSTEIN (Ferdinand, baron d'), publiciste contemporain et philosophe catholique dont les travaux n'ont pas été sans influence sur la marche du développement intellectuel en France pendant la Restauration. Né à Copenhague en septembre 1790, il suivit jusqu'à l'âge de 17 ans le culte luthérien, qui était celui de ses parents; mais pendant un séjour de trois ans qu'il fit à Rome, il embrassa ouvertement la religion catholique. Après avoir terminé ses études à Gœttingue et à Heidelberg, son antagonisme contre Napoleon, l'oppresseur de l'Allemagne, qui l'avait fait entrer deja dans le *Tugendbund,* dont il fut un membre actif, le poussa dans la carriere militaire, et il entra dans le corps franc de Lutzow où il eut Jahn pour camarade. Il fit toutes les campagnes de 1812, 1813 et 1814; mais lorsque de ce corps, dont il était devenu un des officiers, on voulut faire un régiment prussien, M. d'Eckstein résista de toutes ses forces, et il eut alors avec le général Bulow un vif démêle. Obligé de quitter son corps, il fut présenté par le baron Van der Capellen (*voy.*) au duc d'Orange qui le prit au service du nouveau royaume de la Néerlande; et bientôt après il fut envoyé à Gand et chargé de la police militaire et civile dans cette ville, avec des pouvoirs très étendus. Il y était encore en 1815 lorsque Louis XVIII vint y chercher momentanément un asile. Quelque temps après on l'envoya à Luxembourg, avec une mission relative aux travaux de la délimitation du grand duché. Cependant il rencontra dans le service du roi des Pays-Bas des préventions auxquelles son ancien changement de religion n'était pas étranger sans doute : alors

M. d'Eckstein se décida à passer en France, où le roi Louis XVIII, en faveur duquel il s'était vivement prononcé, le nomma, sur la proposition de M. Decazes, d'abord commissaire général de police à Marseille, puis, en 1818, inspecteur général au ministère de la police. Quelque temps après, M. le baron de Damas, avec lequel il s'était lié assez intimement, le fit entrer au ministère des affaires étrangères, auquel il resta attaché jusqu'à l'époque de la révolution de 1830. Longtemps rédacteur ordinaire du *Drapeau Blanc*, il participa en outre à la rédaction de plusieurs revues ou autres entreprises littéraires du même temps et le plus souvent de la même couleur. Enfin, en 1826, il fonda un recueil périodique qu'il intitula *Le Catholique*. Dans cet ouvrage, qui jusqu'à présent est son principal titre comme littérateur et comme philosophe, et qui eut un succès réel, bien que d'autre part il attirât à son auteur beaucoup de critiques acerbes, le baron d'Eckstein traita pendant quatre années (de janvier 1826 à octobre 1829, époque où le 16^{e} et dernier volume parut), presque de toutes les branches des connaissances humaines. Philosophie, théologie, sciences, littérature, beaux-arts, poésie, il aborda tout. Chaque mois on le vit, durant ces quatre années, déposer dans ce recueil le travail d'une pensée ardente, prompte, hardie, quelquefois fausse, souvent vague et incomplète, mais puissante. Toujours variée suivant la nature des sujets, la forme du *Catholique* est parfois didactique, d'autres fois plus libre dans les mouvements, plus poétique dans les expressions. Le principal but de l'auteur était de tout ramener à l'unité de doctrine, et sa doctrine à lui c'est le catholicisme pur, *sous la lumière duquel*, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, *il fait passer tous les objets qu'il traite*. Son drapeau était celui de MM. de Bonald, de Lamennais et autres. Il seconda aussi le prêtre éloquent que nous venons de nommer dans la rédaction de *l'Avenir*, journal fondé par l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence;* mais, sans rompre ses relations d'amitié avec lui, M. d'Eckstein lui retira sa coopération du moment où M. de Lamennais cessa de se renfermer dans l'unité romaine et catholique.

On a quelquefois demandé si M. d'Eckstein avait une philosophie à lui; mais il suffit de parcourir les volumes du *Catholique* pour se persuader qu'on y reconnaît partout, sur tous les sujets et dans tous les genres, le même esprit, une opinion systématiquement arrêtée et par conséquent une philosophie, laquelle à la vérité ne lui appartient pas en propre, mais qu'il a rendue sienne. Avec MM. de Maistre, de Bonald, de Lamennais et leurs disciples, M. d'Eckstein ne croit pas à la conscience individuelle comme moyen d'arriver à la connaissance de l'homme. Selon lui, la conscience ne peut rendre compte que du *moi*, de l'individu seul, mais jamais de l'humanité. Aussi n'est-ce pas *lui* que cet auteur regarde lorsqu'il veut juger l'homme en général ; il ne croit plus alors qu'à l'histoire et à la tradition dont l'Église est dépositaire. Adam et le Christ sont pour lui l'homme type et modèle; c'est avec eux qu'il juge l'humanité entière : l'un représentant notre nature créée bonne et déchue, et le second, notre nature régénérée divinement. Or, pour étudier et connaître Adam et Christ, il faut consulter la tradition tant primitive que chrétienne : c'est ainsi que tout se réduit à une affaire de critique historique et d'érudition; tout se borne à demander à l'histoire la connaissance des deux êtres placés l'un au berceau du monde, l'autre à sa régénération. Puis, comme le type humain s'est altéré avec les siècles, s'est nuancé en passant dans les diverses régions du globe, il faut suivre les variations, les changements, les modifications, et alors on aura imprimé à ses idées le caractère *catholique*. Le sens intime n'est donc rien pour M. d'Eckstein, et cependant, a dit M. Damiron dans son appréciation de la méthode de ce philosophe : « Otez la science au sens intime, « il n'y a plus de science possible et sur- « tout plus de science de l'homme » (*État de la philosophie française au* XVIII^{e} *siècle*, Paris, 2 v. in-8°). C'est qu'en effet, comme le remarque le même auteur, « Si l'homme ignorant et si l'enfant par- « viennent, sans généraliser ni abstraire,

« et par le seul moyen de la conscience, « à acquérir une notion de l'humanité et « de ce qu'il y a de commun entre eux « et les autres hommes, comment peut- « on prétendre que le philosophe qui ré- « fléchit ne saurait arriver par le même « moyen à la science de l'espèce, à la « théorie de l'homme?... » En résumé, M. d'Eckstein a plutôt composé un système de catholicisme qu'une philosophie véritable, un système de révélation et de mysticisme plutôt qu'une théorie scientifique. Toutefois, on ne saurait méconnaître en lui un talent remarquable: originalité, érudition profonde, connaissance des langues, des arts, des mœurs, des lois, des religions, tout se rencontre en lui; seulement il est un peu trop poète et trop souvent il prend le ton d'un inspiré, quand on voudrait trouver la raison calme et réfléchie du philosophe. « Du haut de son système, a encore dit « de lui M. Damiron, l'histoire des so- « ciétés modernes et anciennes ne lui pa- « rait que l'expression de dogmes reli- « gieux qui ont produit ou modifié tous « les grands mouvements du monde. Or, « bien qu'il ne leur cherche pas un autre « sens que celui qu'y met la foi, il y a « pourtant beaucoup de philosophie et « une haute entente historique à les « suivre, à les reconnaître, à les retrou- « ver partout malgré leurs modifications, « etc... Ce qui le distingue surtout, c'est « une curiosité qui tient de l'ambition, « une promptitude remarquable, une « grande ardeur de tête, la facilité d'al- « ler à tout, d'embrasser tout, à la con- « dition, bien entendu, de tout arranger « à son système, etc. »

Parmi les nombreux articles du *Catholique*, on peut remarquer surtout la « Réfutation des doctrines de Benjamin Constant » (*voy.*) et la « Réponse aux attaques dirigées contre lui par le même écrivain dans son ouvrage intitulé *de la Religion;* » puis ce qu'il a écrit des jésuites; de l'adoration du soleil; des religions des peuples de l'Orient, de leur poésie, etc.; de l'état actuel des affaires; des journaux politiques et de leurs rapports avec les gouvernements et avec les partis politiques, etc.; des journaux littéraires considérés sous leurs rapports avec les sciences, l'industrie, la philosophie, la poésie et l'histoire, etc. En terminant son recueil, M. d'Eckstein, dans une lettre adressée à ses abonnés, a annoncé l'histoire générale de l'humanité d'après ses langues, ses littératures, ses religions, et les mouvements politiques. Jusqu'à présent rien n'a encore paru, et l'on sait que M. d'Eckstein s'occupe particulièrement, dans sa retraite, des religions de l'Inde, travaux dont il a détaché une partie pour enrichir notre ouvrage de son article Brahma et Brahmanes. L'*Encyclopédie des gens du monde* lui doit en outre une notice très remarquable sur Abélard, ainsi que l'article Atomes. M. le baron d'Eckstein concourt aussi à la rédaction de plusieurs autres ouvrages ou recueils; il a encore fait paraître sur la fin de 1836 (Paris, 1 vol. in-8°) un ouvrage intitulé *De l'Espagne, considérations sur son passé, sur son présent et son avenir*, etc. Ce livre, qui a exposé son auteur à des attaques peu mesurées, est dans le même esprit que le *Catholique*. M. d'Eckstein ne s'y montre pas grand partisan de nos formes constitutionnelles modernes, ou tout au moins il voudrait y introduire un élément aristocratique plus prononcé. Cependant on a peut-être eu tort de lui reprocher de vouloir arrêter le monde et le renfermer indéfiniment dans une même série d'idées, tandis que sa loi est de passer par toutes les modifications qu'amène le mouvement intellectuel. La préface de son dernier ouvrage s'explique nettement sur ce point: le lecteur y trouvera des idées justes, élevées et très progressives, mêlées, il est vrai, à beaucoup de paradoxes. E. P-c-t.

ÉCLAIR (du latin *clarus, clarare, claritas*), éclat de lumière subit et instantané qui précède ordinairement le bruit du tonnerre, ou plutôt qui n'est que la foudre dont la lueur vient frapper la vue plus vite que le bruit de sa détonation ne peut parvenir à nos oreilles; d'où il suit qu'une personne qui en est atteinte peut tout au plus voir briller l'éclair, mais n'a pas le temps d'entendre le retentissement du tonnerre, encore bien que sa proximité confonde les deux phénomènes presque dans un instant indi-

visible. Il suit de là que le danger est passé quand on entend le tonnerre et que ce n'est pas de son fracas qu'il faut s'effrayer.

La différence de vitesse entre la marche de la lumière et celle du son en général permet d'apprécier approximativement la distance qui nous sépare du foyer de l'orage. En effet, on sait que la lumière parcourt l'espace du soleil à la terre (33 millions de lieues) en 8 minutes, ce qui ne permet pas de mesurer la vitesse dans un intervalle de plusieurs lieues; mais quant au son, on sait aussi qu'il parcourt 173 toises ou 337 mètres en une seconde. Cet espace forme environ le 13^{e} d'une lieue, de sorte qu'en comptant les secondes depuis l'apparition de l'éclair jusqu'à la perception du tonnerre, on détermine son éloignement. Toutefois il faut supposer que le bruit nous arrive directement et non par réflexion, ce qui est assez rare. *Voy.* Foudre, Tonnerre.

Éclairs de chaleur. Il arrive assez souvent dans les beaux jours de l'été, surtout au coucher du soleil, que des éclairs fréquents se manifestent, notamment dans les nuages qui décorent alors l'horizon, sans être suivis d'aucune détonation. On les nomme éclairs de chaleur, parce qu'en effet c'est après ces jours de chaleur lourde, étouffante, qu'on les voit paraître. Ils partent volontiers d'un seul point ou de deux foyers qui les lancent alternativement et semblent se jouer ou se porter défi, ce qui forme ordinairement un magnifique spectacle. Il dure quelquefois plusieurs heures et tout se dissipe comme un enchantement; quelquefois aussi l'ouragan et l'orage se déchaînent à la suite de ce prélude imposant.

La physique n'a pu rendre encore un compte bien satisfaisant de ce phénomène. Quelques savants l'assimilent à ce qui se passe dans le tableau magique qui fait partie des appareils électriques. Quelques autres prétendent que certains gaz jouent dans ce cas un rôle important et que l'électricité ne fait que les enflammer; mais son théâtre est si loin de notre faible portée que nous serons encore longtemps sans doute avant d'avoir des idées positives sur les causes qui produisent ce phénomène.

Deluc a été témoin, auprès de Genève, d'une scène dont les circonstances peuvent au moins circonscrire les conjectures. Depuis longtemps il admirait le jeu bizarre et fantastique des éclairs muets, et cependant les nuages au sein desquels ils se manifestaient s'approchaient peu à peu de lui. Lorsqu'ils furent arrivés vers son zénith, il y eut une détonation tellement forte qu'il courba involontairement les épaules par cet instinct machinal qui nous est naturel: il tomba une ondée assez abondante, mais de courte durée; puis le phénomène reprit son calme primitif et dura longtemps encore sans détonation nouvelle. On trouve cette relation détaillée dans ses *Idées sur la météorologie*, t. II, § 649, et au Journal de physique, 1791, t. II, p. 252.

Nous savons de plus que nos pères que les coups de tonnerre donnent lieu à une combinaison d'oxigène et d'hydrogène qui forment de l'eau; d'où il suit que la pluie tombe plus abondamment après la détonation de la foudre, et de là l'ondée dont nous venons de parler. Il semblerait, que dans le cas des éclairs de chaleur, l'électricité seule en ferait les frais ou enflammerait d'autres gaz que l'hydrogène.

Éclair de coupellation, expression dont se servent les essayeurs d'or et d'argent pour exprimer la lumière vive qui se montre à la surface du gâteau ou du bouton de métal au moment où le plomb avec lequel on a mélangé l'or ou l'argent s'est évaporé et laisse le métal briller de son entier éclat.

Cette expression est impropre en ce sens que le dégagement du plomb se fait successivement et en ce que l'éclat de l'or ou de l'argent apparaît peu à peu; mais elle désigne le plus haut degré de son intensité, qu'un peu d'habitude fait saisir facilement. *Voy.* Coupellation.

Éclair de mer ou des harengs. C'est un éclat de lumière fort vive qui paraît sur la mer lorsque les harengs la sillonnent en troupe.

Éclair des fleurs. On a observé que certaines fleurs de couleur jaune, plus ou moins foncée, laissent apercevoir au

coucher du soleil, ou peu après, à la fin de beaux jours bien secs, des éclats instantanés de lumière plus ou moins vive qui se répètent quelquefois à plusieurs reprises. Ces fleurs sont le souci, la capucine, le lys rouge, même le tournesol, etc. On croit que ce phénomène tient à celui de la fécondation. Il est probablement électrique, car l'électricité joue un grand rôle dans bien des actes de la nature qui sont encore des mystères pour nous. C^te^ M. DE V.

ÉCLAIRAGE. Dans tous les temps l'homme a senti le besoin de suppléer par une lumière artificielle à celle que lui refusait, pendant une partie de la révolution journalière, l'astre destiné à l'éclairer de ses rayons. L'obscurité attristait ses yeux et abrégeait son existence en le condamnant à de longues heures d'inertie. Les moyens qu'il employa d'abord pour échapper à ces inconvénients furent aussi grossiers que l'était son intelligence. De simples éclats de bois, des débris de plantes sèches, des rameaux détachés du tronc de quelques arbres composèrent seuls sans doute ses premiers flambeaux. L'expérience vint à son secours. Bientôt les corps onctueux et inflammables, les résines, les huiles, furent soumises à d'heureux essais, et l'homme connut une des jouissances les plus nécessaires à son bien-être. Tout le monde sait qu'en Égypte, en Judée et en Grèce l'usage des lampes remontait à la plus haute antiquité, et l'histoire nous apprend que les habitants de l'Inde et de la Haute-Asie possédèrent, de temps immémorial, le secret de transformer la cire en substance combustible. Alfred-le-Grand inventa, dit-on, vers la fin du IX^e^ siècle les lanternes de corne. Plus tard, vers 1290, commença, en Angleterre, l'usage des chandelles, qui ne s'introduisit en France que peu d'années avant le règne de Charles V. Ces nouvelles acquisitions de l'industrie suffisaient aux besoins des particuliers, mais elles n'offraient que de faibles ressources comme moyens d'utilité publique. Aussi l'éclairage de nos villes demeura-t-il longtemps imparfait. Ce fut seulement en 1667, lors de la création d'un lieutenant général de police, dit M. Lebrun, que l'administration conçut le projet d'éclairer Paris avec quelque régularité. Jusque-là on s'était contenté de prescrire à chaque propriétaire de maison de placer, après neuf heures du soir, sur la fenêtre du premier étage, une lanterne garnie d'une chandelle allumée; de plus, tous les individus qui, pendant la nuit, parcouraient les rues de la ville portaient habituellement des lanternes. On suspendit d'abord un de ces fanaux à chaque extrémité de rue et un autre au milieu. Cet éclairage n'eut lieu que pendant neuf mois de l'année, encore les huit jours de lune en furent-ils exceptés. En 1729, grâce à La Reynie et à d'Argenson, lieutenants de police, Paris compta 5,772 de ces lanternes. Le lieutenant Lenoir proposa, en 1780, une récompense à celui qui trouverait le meilleur mode d'éclairage pour la capitale. Alors les lanternes à réverbère, inventées par un nommé Bailly, subirent d'importantes améliorations. En 1769, Bourgeois de Château-Blanc, qui avait perfectionné l'invention de Bailly, fut chargé pour 20 ans de l'éclairage des rues de Paris. Le nombre des réverbères augmenta successivement. En 1769 on comptait 7,000 becs, en 1809, 11,050, en 1821, 12,672. A cette époque la dépense de l'éclairage montait à 646,023 fr. 83 c. Deux ans plus tard, M. Bordier-Marcet exposa sur la place du Carrousel six appareils qui, par la grâce de leurs formes et l'intensité de leur rayonnement, effacèrent tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Deux de ces appareils suffisaient pour éclairer une longueur de 180 toises au moins, tandis que la puissance des réverbères ne s'étend guère au-delà de 25 à 30 toises. Ce fut le dernier pas que l'ancien système fit vers la perfection. Toutefois le mode proposé par M. Bordier ne donna lieu qu'à des applications assez restreintes.

De l'éclat et de la disposition des surfaces réfléchissantes, ainsi que du choix des huiles, dépend la force de l'éclairage ordinaire. Mais quelques amelioration que l'ancien système eût subies sous ce rapport, il devait bientôt s'éclipser à l'apparition d'un procédé tout différent. En 1811, Lebon, ingénieur français, sentit

qu'il était possible d'obtenir une clarté plus pure et plus brillante que la lumière développée par la combustion immédiate des huiles. Il parvint à réaliser cette heureuse idée par l'emploi du gaz hydrogène carboné, qu'il fabriquait en distillant le bois au moyen du *thermolampe*, invention assez grossière que fit bientôt oublier l'ingénieux appareil de M. Poncelet, de Liége. La découverte de Lebon avait fixé l'attention des Anglais: les premiers, ils en avaient fait d'importantes applications, et déjà en 1816 MM. Winsor et Preuss étaient parvenus à modifier les nouveaux procédés avec le plus rare bonheur. Frappé du développement que prenait en Angleterre cette branche d'industrie, M. Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine, fit construire à Paris des appareils destinés à l'éclairage de plusieurs hôpitaux: le succès dépassa son attente; nos artistes se piquèrent d'émulation et de nombreuses usines s'élevèrent quelque temps après sur le plan des travaux exécutés par l'administration municipale.

Le gaz hydrogène carboné, dont l'emploi constitue le nouveau mode d'éclairage, peut s'obtenir par la distillation d'une foule de substances; cependant la houille, les résines, les huiles et quelques autres matières grasses sont les seules bases usitées aujourd'hui dans cette fabrication. Le produit qu'on en retire, dégagé des éléments hétérogènes qu'il contient à l'état naturel, porte en Angleterre le nom de *gaz light*. Son éclat et sa densité sont toujours proportionnels à la quantité de carbone qu'il renferme; mais ils dépendent aussi de la perfection des appareils qui servent à produire le gaz, appareils dont la structure est assez intéressante pour qu'il nous soit permis d'en présenter une courte description.

Sur des fourneaux construits en briques et fortement chauffés se trouvent placées de distance en distance plusieurs cornues ou cylindres elliptiques en fonte, où s'opère la distillation des substances qu'on se propose de vaporiser. Aussitôt que la température est élevée jusqu'au rouge-cerise, degré le plus favorable à la confection du gaz, la houille renfermée dans les cornues se décompose; les produits se dégagent, traversent plusieurs tuyaux de fonte et vont subir une condensation partielle dans le *barillet*, réservoir rempli d'eau et muni à sa partie inférieure d'un tube qui fait écouler l'excédant des produits liquéfiés. Un autre tube adapté au barillet porte le gaz au premier épurateur, espèce de récipient en fonte, rempli aux deux tiers d'un lait de chaux tenu en suspension par un agitateur à moulinet ou de chaux hydratée, mêlée de foin humide. La chaux mise ainsi en contact avec le gaz s'empare de l'azote, du sulfure de fer, de l'acide hydrosulfurique qu'il contient, et le gaz, délivré de cet alliage impur, se rend par un tuyau dans la partie supérieure du *gazomètre*, sorte de couvercle suspendu à la charpente de l'usine par une forte chaine et formé de plaques en tôle recouvertes de goudron. Ce récipient plonge dans une large cuve dont l'eau occupe toute la capacité. La pression que le gaz y détermine le lève par degrés, et le fluide finit par le remplir entièrement. Alors on ferme le robinet qui communique avec la source du gaz et l'on ouvre une autre issue qui le laisse passer dans les tuyaux de conduite et delà dans ceux de distribution dont les embranchements souterrains le conduisent aux buts d'éclairage.

Nous avons dit que la houille n'était pas la seule substance qui se prêtât avantageusement à la confection du gaz hydrogène carboné. L'expérience prouve en effet que plusieurs matières grasses peuvent fournir un produit beaucoup plus riche en carbone et dont le pouvoir éclairant est trois fois plus considérable. Cette vérité n'avait pas échappé à M. Taylor, de Londres, qui le premier essaya ce mode de préparation simple par lui-même et surtout fort économique, puisqu'il n'exige que l'emploi des substances les moins coûteuses. Indépendamment des corps gras, on a proposé l'emploi de la résine ordinaire et de la térébenthine, matières dont l'usage serait d'autant plus convenable qu'elles joignent à la modicité du prix l'avantage de contenir une très grande quantité de carbone. Les eaux de savon qui ont servi au dégraissage des laines en fournissent une grande quantité.

Tels sont les procédés généralement suivis dans la fabrication du *gaz light*.

Tant d'essais et de recherches pour obtenir ces résultats prouvent combien l'industrie avait à cœur de populariser ce nouveau mode d'éclairage; mais un obstacle assez grave en retardait la propagation. Les propriétaires des établissements éclairés par les nouvelles usines étaient tenus de solder le prix intégral de leur abonnement, lors même qu'ils ne consommaient qu'une partie du gaz fourni par les tuyaux de conduite. Cet abus était trop marqué pour subsister longtemps. Il disparut enfin, grâce aux *compteurs* ou *gazomètres*, appareils hydro-pneumatiques dont l'inventeur, M. Sauvage, parvint à concilier les intérêts des fabricants et des consommateurs, en fournissant un moyen aussi simple qu'ingénieux de mesurer avec précision la quantité de gaz utilisée.

Malgré ce perfectionnement, le vœu public appelait encore une nouvelle modification : quelques manufacturiers, jaloux de satisfaire cette exigence, ont conçu l'idée de réduire le *gaz light* à un petit volume, afin d'en concentrer une quantité suffisante dans des lampes portatives ou même dans des réservoirs plus considérables, mais susceptibles d'être voiturés sur les points les plus éloignés des lieux de distribution, pour y fournir aux besoins de l'éclairage pendant un espace de temps déterminé. Le gaz condensé s'extrait des substances grasses et résineuses. Les récipients destinés à le contenir sont munis de compteurs et de soupapes de sûreté dont l'ingénieux mécanisme tend à prévenir les accidents que pourrait causer la force expansive du gaz soumis à la pression de plusieurs atmosphères. Grâce à ces sages dispositions, le nouveau procédé offre maintenant toutes les garanties désirables, et quelques chimistes pensent qu'on pourrait en faire l'application la plus heureuse à l'éclairage des rues de nos villes. La moindre attention suffit pour se convaincre que le gaz light donne une lumière beaucoup plus vive que celle que produit l'éclairage ordinaire; le calcul vient encore à l'appui de cette observation. En effet, d'après M. Bérard, la lumière d'un bec de gaz est à celle d'un quinquet comme 1,68 est à 1; mais elle est aussi beaucoup plus économique. L'éclairage de l'hôpital Saint-Louis en offrait une preuve irrécusable. En 1821 il coûtait 8,000 fr., et depuis que ce vaste établissement a adopté l'usage du gaz, les frais ne montent plus qu'à 3,084 fr. A Paris, le prix du gaz fourni par un seul bec est de 6 cent. par heure : c'est beaucoup peut-être; mais, dit M. Payen, les consommateurs obtiennent pour ce prix une quantité de lumière égale à celle qu'ils paieraient 10 c. en s'éclairant avec de l'huile. Cette supériorité du gaz est bien plus sensible encore à l'égard des chandelles. On prouve en effet que pour 30 c. un seul bec donne autant de lumière que 20 chandelles, dont le prix est de 1 fr. 70 c.

Parmi les établissements consacrés à l'exploitation du nouveau système d'éclairage, il nous suffira de citer l'usine royale de Paris, située près de l'abattoir Montmartre, celles du jardin du Luxembourg, de la barrière de Courcelles, de la rue des Fossés-Montmartre, etc. Paris en possède déjà un assez grand nombre; déjà nos provinces commencent à suivre l'exemple de la capitale, et tout porte à croire que l'emploi du gaz, comme moyen d'éclairage, deviendra bientôt sur les points les plus civilisés de la France une source d'économie publique et même un objet de première nécessité. *Voir* Péclet, *Traité de l'Éclairage*, 1 vol. in-8°, 1827, et Accum, *Traité pratique de l'éclairage par le gaz*, 1 vol. in-8°, 1816. Em. D.

ÉCLAIRE, *félougue*, ou *grande chélidoine*, noms vulgaires du *chelidonium majus*, Linn., plante remarquable par les propriétés médicales d'un suc propre, jaune et âcre, qui abonde dans toutes ses parties.

L'éclaire, qui appartient à la famille des papavéracées, est une plante vivace, commune dans les buissons et au voisinage des habitations champêtres. La racine, assez charnue, est d'un jaune foncé. La tige, droite et rameuse, atteint environ deux pieds de haut. Les feuilles, plus ou moins poilues et de couleur glauque, sont pennées avec impaire; les folioles qui les composent sont elles-mêmes découpées en lobes arrondis. Les pédoncules sont opposés aux feuilles et se terminent en ombelle simple, formée de

quatre à huit fleurs. Celles-ci offrent un calice à deux folioles caduques, quatre pétales d'un jaune de safran, vingt à trente étamines, un ovaire cylindrique uniloculaire, couronné par un stigmate sessile. Le fruit est une silique grêle, cylindrique, uniloculaire, s'ouvrant en deux valves et contenant un assez grand nombre de graines à tégument d'un noir luisant. Ed. Sp.

ÉCLAIREUR, mot dont la langue militaire n'a commencé à faire usage que depuis la fin du XVIII^e^ siècle; il rappelle les anciens *stradiots*, les anciens *carabins*, et s'est substitué aux termes maintenant oubliés d'*avant-coureurs*, *batteurs d'estrade*, *découvreurs*, *coureurs*, *entre-coureurs*. C'est indiquer qu'il ne s'appliquait d'abord qu'à des militaires à cheval; mais, dans les usages modernes, des troupes ont fait fonction d'éclaireurs à cheval et d'autres d'éclaireurs à pied. Les anciennes armées n'ont pas ignoré sans doute l'importance des découvertes; leurs marches, depuis l'ère chrétienne, s'accomplissaient à l'aide d'explorations. Hygin en fait nominalement mention; mais tant que ces armées furent peu nombreuses, sans attirails, massées et toujours campées dans des enceintes fermées quand elles ne marchaient pas, l'usage des avant-gardes et des éclaireurs était pour ainsi dire inconnu; y recourir était à peu près inutile. Des sentinelles suffisaient à des époques où la cavalerie était peu nombreuse, où les projectiles n'avaient qu'une faible portée. L'invention de l'artillerie, la force démesurée des armées, l'oubli de l'art du campement, la sûreté des parcs, la multiplication des routes par lesquelles on peut être surpris, ont ajouté à l'art un art nouveau, celui de *s'éclairer;* il se développa surtout dans la guerre de 1741. Les nuées de troupes légères des armées impériales, leurs tolpaches, leurs pandours, obligèrent les Français à leur opposer des légions, des corps francs, des partisans, et plus d'un désastre résulta des tâtonnements ou de l'inexpérience de l'apprentissage de ces corps improvisés. Le ministre Gouvion-Saint-Cyr, prétendant ressusciter en quelque chose les légions romaines, voulut que chaque légion départementale eût son corps d'éclaireurs: c'était une pensée malheureuse qui n'a pas eu de résultat et qui ne pouvait pas en avoir. G^al^ B.

ÉCLECTISME, de ἐκλέγω, je choisis. Ainsi l'éclectisme est la doctrine de ceux qui, sans adopter de système particulier en philosophie, en politique, en médecine, etc., choisissent dans tous les systèmes, dans toutes les opinions, ce qui leur paraît le plus conforme à la raison, ce qui en théorie leur offre le plus de vraisemblance, ou dans la pratique le plus d'utilité. L'éclectisme, pris dans cette acception générale, s'applique aussi au goût tant physique qu'esthétique : un gastronome qui, acceptant les jouissances de quelque part qu'elles lui viennent, ne dédaigne pas un mets par la seule raison qu'au lieu d'être un produit de la cuisine française il appartient à la cuisine anglaise, italienne, espagnole, mérite la qualification d'éclectique aussi bien que le littérateur qui, sachant bien qu'aucune nation n'a le monopole du génie des lettres ou des arts et que les formes de la beauté peuvent varier, admet des genres divers, Shakspeare et Corneille, Racine et Schiller, Voltaire et Milton, à condition seulement que ces genres soient raisonnables et dignes d'intérêt*. L'éclectisme est l'opposé de cet esprit systématique qui ne voit le vrai, le beau, le sublime que d'une manière, dans certains objets, et dont les vues irrévocablement arrêtées sont hostiles à tout ce qui n'est pas en harmonie avec elles. S.

La philosophie *éclectique* consiste à n'admettre en particulier aucun des systèmes philosophiques établis jusqu'ici, mais à choisir dans chacun le peu de vérité qu'il renferme.

C'est un fait bien connu que le désaccord qui règne entre les philosophes. Depuis son origine, leur science n'a cessé de présenter le spectacle affligeant d'écoles rivales se disant seules en possession du vrai et cherchant réciproquement à se détruire; semblables, dit Lactance, à ces guerriers fratricides qui naquirent des

(*) On connaît le charmant dessin de Charlet (*voy.*) qui exprime ainsi cette idée : *Déjeunons avec le classique et soupons avec le romantique ; il y a d'excellents morceaux à manger dans les deux écoles.*

dents du dragon qu'avait tué Cadmus. Déjà l'antiquité l'accusait de n'enfanter que systèmes contradictoires. Bacon n'a pas manqué de lui adresser le même reproche. L'antiquité philosophique avait produit diverses sectes: elle avait eu, pour ne parler que des principales, ses ioniens, ses pythagoriciens, ses éléates, ses pyrrhoniens, ses cyniques, ses platoniciens, ses péripatéticiens, ses épicuriens, ses stoïciens; le moyen-âge avait vu disputer les réalistes et les nominaux, les thomistes et les scotistes; mais depuis Bacon le nom de chaque philosophe un peu distingué devint, au moyen d'une terminaison plus ou moins harmonieuse, la désignation d'une école distincte, ayant des principes, une méthode, des arguments et un langage particuliers; et la multitude de ces écoles ainsi désignées ne peut être égalée que par celle des dénominations données dans les temps modernes aux systèmes directement opposés du réalisme et de l'idéalisme, du matérialisme et du spiritualisme, du sensualisme et du noologisme, du monisme et du dualisme, de l'athéisme et du panthéisme, du naturalisme et du théisme, de l'empirisme et du rationalisme, etc. Mais non-seulement les philosophes modernes se firent entre eux la guerre, malgré leur ignorance de la philosophie ancienne qu'ils dédaignaient presque tous, à l'exemple des physiciens, leurs systèmes se trouvèrent être précisément la reproduction des systèmes anciens avec les mêmes rapports d'opposition et les mêmes prétentions exclusives. La philosophie est-elle donc destinée à parcourir toujours le même cercle sans pouvoir réussir à se constituer scientifiquement? L'éclectisme ne le croit pas; son objet est justement de travailler à rendre désormais impossible le retour en apparence inévitable de ces systèmes usés, auxquels il ôte au moins en les expliquant ce qu'ils semblent présenter d'abord d'absurde et de scandaleux.

Tout homme, par cela seul qu'il est homme, reçoit spontanément et sans qu'il y pense une connaissance peu distincte, il est vrai, mais néanmoins assez étendue de notre nature, de ses phénomènes et de ses lois. Donc, aucun philosophe, à moins de cesser d'appartenir à l'humanité, ne peut produire de système qui n'ait pour base au moins un de ces faits dont l'âme humaine est le théâtre. Effectivement, on ne trouve point en philosophie de ces hypothèses toute fabuleuses qui signalent les premiers pas des sciences naturelles; on y rencontre bien des solutions éloignées du vrai, mais elles s'en rapprochent par quelques points, elles sont une émanation plus ou moins directe de la réalité. Tous les systèmes philosophiques sont donc vrais à ce titre qu'ils reposent tous sur quelques-uns des faits de la nature humaine; s'ils sont faux et contradictoires, ce ne peut être que parce qu'ils sont exclusifs, parce qu'ils prennent la vérité partielle pour la vérité totale, et considèrent comme seuls réels les quelques faits qui leur servent de base. Un système entièrement faux serait un monstre qui n'eût jamais trouvé d'esprits disposés à l'admettre; un système entièrement vrai eût été admis universellement. Cela étant, il siérait fort mal aux philosophes de nos jours de traiter avec un superbe dédain l'antiquité savante: tout au contraire, leur tâche doit consister à recueillir dans les systèmes de la philosophie les parts de vérité qu'ils contiennent, c'est-à-dire les faits de la nature humaine qu'ils mettent en lumière, pour en composer la vérité totale, c'est-à-dire le recueil complet des observations qui doivent servir à organiser définitivement la philosophie comme science, plus l'ensemble des solutions philosophiques durables qui doivent infailliblement résulter de ces observations.

Ainsi raisonne l'éclectisme, et le projet qu'il annonce semble en effet l'un des moyens, sinon le seul, d'en finir avec les hypothèses, les disputes, les mécomptes qui se renouvellent de siècle en siècle au sein de la philosophie; car enfin faudra-t-il attendre dans une stupide inaction qu'un système particulier soit universellement reconnu comme seul vrai? Mais ce serait, avec le paysan d'Horace, attendre, pour traverser le fleuve, que toutes ses eaux se fussent écoulées. Devons-nous compter sur l'apparition future de plus puissantes intelligences, de penseurs plus profonds que n'ont été Pythagore, Platon, Aristote, Descartes, Kant, Hegel?

On ne le pense pas, et ce qui doit ôter toute espérance de ce côté, c'est que de nos jours entre les philosophes les plus remarquables par leur génie les divisions sont très grandes encore; c'est aussi que, du moins en Allemagne, ils ont poussé la spéculation jusqu'aux dernières limites de l'incomprehensible. D'autre part, qui pourrait croire avec l'école de Schelling à la découverte en nous d'une faculté de saisir l'absolu dont on ne se serait jamais avisé jusqu'ici?

Reste à savoir si et comment le projet de l'éclectisme peut être réalisé. D'abord ce projet n'est point nouveau, non plus que le mot qui l'exprime. Déjà Cicéron avait tenté, mais en vain, de concilier les philosophes athéniens seulement sur les points principaux. Alexandrie vit s'élever dans ses murs une école dite *éclectique*, fondée par Potamon, et dont la prétention était d'emprunter aux philosophes antérieurs, surtout à Pythagore, à Platon, à Aristote, ce qu'ils avaient de meilleur, pour en composer une philosophie vraie; mais elle échoua et ses efforts n'aboutirent qu'au syncrétisme (*voy.*), c'est-à-dire à un mélange confus d'éléments philosophiques hétérogènes, mélange portant d'ailleurs le caractère très systématique, très exclusif, que lui avait imprimé la tournure d'esprit de ceux qui l'avaient fait. Pareillement en Allemagne, après le règne de la philosophie de Leibnitz, popularisée par Wolf, parut une école d'éclectiques qui fit de la philosophie un véritable amalgame, ou, comme on l'a dit, un habit de mendiant rapetassé d'étoffes et de morceaux de toute espèce. Mais l'éclectisme moderne se trouve placé dans des circonstances nouvelles: il part de principes et se sert d'une méthode qui semblent ne pas permettre qu'on se fonde sur l'inutilité des tentatives précédentes du même genre pour mal augurer du succès de son entreprise.

Toute la difficulté de l'exécution consiste en ceci. Pour faire dans les systèmes soumis à son examen la part du vrai et celle du faux, l'éclectique doit avoir un *criterium*, doit connaître déjà le vrai. C'est alors seulement qu'il pourra, comparant à la vérité qu'il possède les divers systèmes des philosophes, retrancher de chacun ce qui ne s'adapte point à sa mesure. L'éclectique en convient. Est-ce donc à dire qu'il se croit de prime-abord en possession de la vérité et de toute la vérité? Cela ne peut être; car alors il n'aurait aucun besoin d'examiner les systèmes des philosophes pour en faire sortir la vérité. L'éclectique, en effet, n'a point la prétention de connaître toute la vérité, et pourtant il a celle de n'aborder la critique des systèmes que pourvu de principes suffisants pour les juger en connaissance de cause et d'une manière utile à son but.

L'éclectique n'est point seulement éclectique, mais aussi et en même temps psychologue. Il admet en principe la nécessité de refaire la philosophie scientifiquement par la psychologie, historiquement par l'éclectisme. Mais il soutient que l'un de ces deux moyens est insuffisant sans l'autre. Vainement lui dira-t-on : Ou la psychologie vous donne la vérité, c'est-à-dire la connaissance de tous les faits de la nature humaine, ou elle ne vous la donne pas : si elle vous la donne, alors sans doute vous pouvez sûrement procéder à l'examen des systèmes, mais cet examen vous est inutile; dans le cas contraire, cet examen vous pourrait être fort utile, mais vous manquez des secours nécessaires pour le faire convenablement. L'éclectique répondra : Deux assurances valent mieux qu'une; je crois fermement à la puissance de la psychologie et à la valeur de ses résultats, et c'est à l'aide des connaissances qu'elle me fournit que je vais chercher dans l'histoire de la philosophie la justification même de ces connaissances. Tous les éléments de la philosophie, c'est-à-dire tous les phénomènes de la nature de l'homme, se trouvent bien dans la conscience de chacun, mais aussi dans les systèmes des philosophes qui naturellement les ont saisis et employés à fonder et à soutenir leurs doctrines. Pourquoi donc me priverais-je de l'un de ces deux moyens d'observation? La psychologie abandonnée à elle-même ne court-elle point le risque de retomber dans les vieilles erreurs? Sera-t-elle jamais sûre, quand elle en viendra, car c'est là son but final, aux explications et aux inductions qu'attend d'elle

la philosophie, d'avoir épuisé toutes les données que la conscience peut fournir? Le philosophe doit donc aller sans cesse de la psychologie à l'histoire de la philosophie et de celle-ci à la première.

Mais, dira-t-on peut-être, le psychologue abordant l'histoire de la philosophie n'en comprendra et n'en adoptera que ce qu'il aura lui-même découvert. Oui, sans doute, si le principe de l'éclectisme n'était pas que tout système renferme nécessairement quelque chose de vrai. Lorsqu'il rencontre une doctrine incompréhensible, au lieu de la traiter d'absurde et de passer outre, le véritable éclectique s'en prend à son système de psychologie, et ce lui est un avis de recommencer ses recherches pour les compléter. C'est là ce qui donne à l'éclectisme moderne ce caractère d'impartialité et de tolérance, ce respect pour toutes les opinions qui le distinguent par-dessus tout. C'est par là qu'il a exercé sur la philosophie française, depuis vingt ans, une influence bienfaisante; car personne ne peut lui contester le mérite de l'avoir retirée de l'étroit espace où l'avait acculée le condillacisme. C'est sous ce point de vue enfin que devraient principalement le considérer ses ennemis, dont l'erreur à son égard consiste presque toujours à lui demander au-delà de ses promesses. L'éclectisme n'a point promis qu'un beau jour et après tant d'années d'études il ferait sortir d'une revue de tous les systèmes philosophiques un entier complément de la psychologie, une morale, une logique et une esthétique parfaites, désormais invariables: il a prétendu seulement ouvrir à la philosophie deux voies parallèles, la psychologie et l'histoire; lui indiquer ou lui assurer la seule méthode par laquelle elle peut enfin se constituer comme science, et lui donner le seul préservatif possible contre cet esprit de système et ces sentiments exclusifs qui, de tout temps, ont aveuglé les philosophes et retenu la philosophie dans le berceau.

Transporté sur le terrain de la politique, l'éclectique se place naturellement entre les partis extrêmes. Il reconnaît et sait apprécier dans tous une part plus ou moins grande de vérité; mais aussi il leur reproche à tous leur fanatisme, leur prétention à être exclusivement vrais; cette prétention, il voudrait la retrancher de tous les systèmes, afin de pouvoir opérer entre eux un rapprochement ou plutôt une fusion durable. L'éclectique peut bien sans doute incliner plus vers tel parti que vers tel autre, suivant la part de raison qu'il croit apercevoir dans chacun; mais la tendance générale de l'éclectisme politique consiste toujours à prendre à tous les systèmes ce qu'ils paraissent contenir d'utile, de raisonnable, et à chercher entre eux une conciliation. C'est pourquoi, bien qu'il puisse être sujet à des objections en théorie, l'éclectisme politique considéré dans le gouvernement représentatif est une condition d'existence; c'est pourquoi aussi tous les ministères qui se sont succédé en France depuis 1830 ont commencé par protester devant les chambres législatives de leurs intentions éclectiques. Théoriquement même l'éclectisme résume bien le sentiment commun sur les extravagances et les dangers des opinions exagérées en politique, sur la nécessité d'introduire l'ordre dans le progrès en alliant les extrêmes; à tel point que l'éclectisme en philosophie pourrait bien être une conception primitivement inspirée par l'expérience des conséquences funestes qu'engendrent les opinions politiques exclusives. *Voy.* JUSTE MILIEU.

Il y a vingt ans environ que l'éclectisme fut proclamé par M. Cousin (*voy.*) comme devant être la philosophie du XIX^e^ siècle. Il avait bien été préparé par les ouvrages ou les leçons de plusieurs autres philosophes, notamment de MM. Droz et Royer-Collard; mais M. Cousin lui ayant donné son nom et sa forme rigoureuse, c'est à lui et à ses disciples que le titre d'*éclectique* convient principalement, d'autant plus qu'ils n'ont cessé depuis, dans leur enseignement et leurs publications, de défendre l'éclectisme contre ses adversaires, soit par des considérations générales sur ses succès probables, soit, ce qui vaut beaucoup mieux, par des applications, c'est-à-dire des essais de psychologie et des travaux historiques faits conformément aux principes de l'éclectisme. M. Cousin, dans ses *Cours* de 1828 et 1829, dans la préface qu'il a

mise en tête de la traduction du *Manuel* de Tennemann, et surtout dans la préface de la 2e édition de ses *Fragments* (1833); M. Jouffroy, dans plusieurs articles de ses *Mélanges philosophiques*, et M. Damiron, dans son *Histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle*, ont exposé la nécessité, les principes et la méthode de l'éclectisme. Ne pouvant signaler ici tous les travaux tant psychologiques qu'historiques de l'école, nous nous bornerons à citer comme modèle d'éclectisme appliqué à la critique des systèmes de morale le *Cours de droit naturel* de M. Jouffroy.

Depuis son origine, l'éclectisme a joui d'une fortune très brillante. Ni les applaudissements du public, ni les distinctions honorifiques du gouvernement n'ont manqué à ses représentants principaux. A partir de 1830 il est devenu, non pas la philosophie de l'état, ce qui, en supposant que la chose eût été possible, l'eût rendu à jamais odieux, mais la philosophie de l'Université de France. Or, s'il est vrai, comme on ne saurait le nier, ce nous semble, que l'état doive influer directement sur la partie la plus importante des opinions de la jeunesse, l'éclectisme pourrait bien paraître assez propre à remplir cette haute mission; on ne doit pas s'étonner même qu'il prétende avoir rendu sous ce rapport quelques services au pays. Si sévèrement qu'on le juge, on ne lui refusera point sans doute le mérite d'admettre les nuances d'opinions les plus variées, de pouvoir se concilier avec toute l'indépendance dont a besoin l'enseignement pour jouir de quelque autorité, et moins encore celui de contribuer à détruire cet esprit d'intolérance et de pernicieux enthousiasme que les jeunes gens des écoles ne sont que trop disposés à concevoir.

L'éclectisme, surtout à cause de l'influence qu'il exerce sur les esprits de la génération nouvelle, a été l'objet de critiques nombreuses. Quelques-unes rentrent dans la polémique haineuse des journaux politiques; parmi les autres il en est de générales et de particulières : les premières l'attaquent comme philosophie, comme doctrine ayant foi dans la puissance de la raison humaine relativement à la vérité, ou bien comme proclamant la nécessité de donner la psychologie pour fondement à la philosophie; les dernières ont trait au rapport que l'éclectisme établit entre la psychologie et l'histoire de la philosophie. De celles-ci la plus sérieuse reproche aux éclectiques de porter toute leur attention sur la partie de la philosophie qui doit être la contre-épreuve de l'autre, de s'occuper uniquement, ou à peu près, d'histoire de la philosophie, et même de simples traductions, réimpressions et commentaires, tandis que cette autre partie, la psychologie, reste négligée et presque sans nul encouragement. En conséquence l'éclectisme serait menacé, après avoir contribué à l'affaiblissement de la réflexion abstraite, d'aboutir à la connaissance pure et simple des systèmes philosophiques comme phénomènes de l'histoire. Mais s'il y a quelque chose de véritablement nouveau dans la conception éclectique et qui demande qu'on y insiste, ce n'est point la nécessité des recherches psychologiques (combien peu de philosophes la mettent en doute depuis Locke, Kant, Condillac et Reid), ce sont ses vues historiques; et c'est pourquoi peut-être elle s'applique de préférence à les répandre, à les appliquer et à tirer de l'oubli les systèmes jusqu'ici dédaignés dont la connaissance est indispensable à la psychologie (*voy.* ce mot). L-F-E.

ECLIPSE (ἔκλειψις, de ἐκλείπω, j'omets) signifie défaillance, *sol deficit*, privation de la lumière d'un corps céleste, lorsque cette lumière semblerait devoir être aperçue de la terre. Les astres étant des corps sensiblement sphériques, quand leurs centres se trouvent sur une même ligne droite, dont le soleil occupe l'une des extrémités, la terre, la lune et les autres corps célestes placés sur cette même ligne doivent projeter derrière elles une ombre conique. Si la terre est entre le soleil et la lune, celle-ci est enveloppée dans le cône de l'ombre; elle cesse de recevoir la lumière du soleil et de la réfléchir. Si c'est la lune qui se trouve entre le soleil et la terre, alors l'ombre de la lune atteint le plus souvent la terre: c'est ce qu'on appelle *éclipse de soleil*.

Les éclipses, si longtemps l'objet de la frayeur des hommes, n'excitent plus aujourd'hui que leur curiosité. Dans les temps les plus reculés de l'antiquité une éclipse était regardée comme une alarmante déviation des lois de la nature, et les philosophes eux-mêmes partageaient ces idées superstitieuses. Anaxagore (*v.*) est le premier qui ait écrit, au temps de Périclès, sur les diverses phases de la lune et sur ses éclipses. Hérodote dit bien que Thalès annonça une éclipse de soleil, mais ce ne fut pas sans doute par un moyen astronomique : ce fut probablement par le moyen de la période chaldéenne de 18 ans et 11 jours, qui ramenait les éclipses de soleil et de lune dans le même ordre et qui était probablement connue de ce fondateur de l'école ionienne. Avant Hipparque (*voy.*) les astronomes étaient peu capables de prédire les éclipses. Néanmoins, les tentatives de l'astronomie pour expliquer ce phénomène et en prédire le retour remontent à une époque fort ancienne dans l'histoire. Partout la découverte des véritables causes des éclipses de soleil a précédé la connaissance de celles de la lune. Ce qu'il faut surtout admirer, ce sont les ingénieuses méthodes qui furent employées par les premiers astronomes pour arriver à ce but. La Chine, ce berceau de la science astronomique, avait eu avant tous les autres peuples connaissance du retour des éclipses, car on lit dans les historiens que, sous le règne de Tchong-Kang, il y eut aux environs de l'équinoxe d'automne une éclipse de soleil, et que les astronomes Ho et Hi furent condamnés à mort pour ne l'avoir pas prévue, comme la loi leur en faisait un devoir. Les plus anciennes observations d'éclipses rapportées par Ptolémée sont trois éclipses de lune observées à Babylone dans les années 719 et 720 avant l'ère vulgaire.

Les peuples regardaient tout ce qu'ils appelaient les prédictions des astronomes relativement aux éclipses comme des opérations tenant du prodige. On lit dans Plutarque qu'Hélicon de Cyzique, ayant annoncé une éclipse de soleil à Denys tyran de Syracuse, et ce phénomène ayant eu lieu aux jour et heure indiqués, reçut de ce prince un talent, ou 5,400 fr. de notre monnaie. Tite-Live rapporte, sous la date du 3 sept., an 401 av. J.-C., que le peuple romain regardait comme prodige l'annonce d'une éclipse de lune, faite par Caius Sulpitius Gallus. Ce phénomène devait avoir lieu durant la nuit qui précéda le jour où Paul-Émile défit Persée. Gallus l'annonça aux soldats et leur en expliqua les causes; il dissipa ainsi la frayeur que cet événement imprévu aurait pu leur causer. Cette éclipse arriva, selon Riccioli, le matin du 4 septembre 168 av. J.-C.

Les éclipses se divisent en *lunaires* et *solaires;* il y a, de plus, celles des planètes secondaires ou satellites et celles des étoiles et des planètes qu'on nomme plus particulièrement *occultations* (*voy.* ce mot).

Les *éclipses de lune* sont plus fréquentes que celles de soleil. La terre étant un corps opaque, elle intercepte la lumière du soleil, et forme derrière elle, relativement à cet astre, une ombre qui, à raison des grosseurs respectives du soleil et de la lune, se termine en un point éloigné de la terre d'environ 300,000 lieues, et par conséquent beaucoup au-delà de la lune. L'axe de ce cône d'ombre est le prolongement de la droite qui joint les centres du soleil et de la terre; il se trouve donc sur le même plan de l'écliptique (*voy.*) : donc, si, dans l'instant où la terre passe entre le soleil et la lune, ce satellite est dans le plan de l'écliptique, il sera plongé dans ce cône d'ombre et privé de la lumière du soleil. Dans cette position la lune sera éclipsée en entier; il y aura éclipse de lune.

Mais si, lors de son opposition, la lune est assez élevée au-dessus de l'écliptique pour qu'il n'y ait qu'une partie de la surface engagée dans l'ombre de la terre, l'éclipse ne sera pas totale, elle ne sera que partielle et d'autant moindre que la lune sera plus élevée sur le plan de l'écliptique ou plus abaissée au-dessous. Ainsi, si l'orbite de la lune se trouvait exactement sur le plan de l'écliptique, il y aurait chaque mois éclipse totale de lune; mais son orbite étant inclinée à l'écliptique, il arrive le plus souvent que, dans son opposition, elle est au-dessous ou au-dessus du cône de l'ombre formée par la terre; dans ce cas

il y a pleine lune et point d'éclipse. *Voy.* Lune.

La précision avec laquelle on est parvenu à calculer et à prédire la durée, l'étendue, l'instant des éclipses, doit convaincre de toute l'exactitude des tables astronomiques, ces circonstances dépendant de la situation relative du soleil, de la lune et de la terre, de leur volume, de leur vitesse et de leurs parallaxes (*voy.*).

Les éclipses de lune supposent pour être possibles deux conditions : 1° la lune en conjonction ou en opposition ; 2° l'approximation des nœuds. Le soleil ne se trouve assez rapproché de la lune pour qu'il y ait éclipse que lorsqu'il est près des nœuds, points diamétralement opposés, où l'astre arrive à six mois d'intervalle. Ces époques sont nécessaires, puisqu'il faut que la lune ait même longitude que le soleil ou 180° au moins. Comme les nœuds changent de place et procèdent en raison directe de l'ordre des signes de 1° en 19 jours, cette progression tend à faire arriver les éclipses à des époques sans cesse antérieures aux précédentes.

Éclipses de soleil. Si la lune, en conjonction avec le soleil, se trouve sur le plan de l'écliptique, étant alors entre la terre et le soleil, elle nous cache son disque tout entier ou en partie. Elle le cachera tout entier si son diamètre, vu de la terre, paraît sous un angle plus grand que celui du soleil : dans ce cas il y aura éclipse *totale* de soleil. Elle ne le cachera qu'en partie si son diamètre est vu de la terre sous un angle plus petit que celui du soleil : dans ce cas on verra autour de la lune un anneau de lumière qui sera l'excès du diamètre apparent du soleil sur celui de la lune ; on nomme cette éclipse *annulaire*. Il y a aussi des éclipses *partielles* de soleil, comme il y en a pour la lune ; elles ont lieu lorsque la lune, ne se trouvant pas exactement entre le soleil et l'observateur, ne cache qu'une partie du disque solaire.

On possède aujourd'hui des règles très sûres pour prédire les éclipses : on calcule au moyen des *épactes astronomiques* (*voy.*) les époques des conjonctions moyennes ou des nouvelles lunes. Ces époques étant connues, on trouve celles des oppositions ou des pleines lunes en retranchant des premières une demi-révolution synodique, c'est-à-dire 14^{j} 18^{h} 22′. Quand on a ainsi déterminé les instants des conjonctions et des oppositions, on calcule pour ces instants la distance du soleil au nœud de la lune, et on voit si cette distance touche dans les limites où il peut y avoir éclipse. Ces limites sont :

Si la distance du soleil au nœud est plus petite que 13° 22′, l'éclipse de soleil est sûre ; si la distance est plus grande que 19° 44′, l'éclipse de soleil est impossible. Si la distance du soleil au nœud est plus petite que 7° 47′, l'éclipse de lune est sûre ; si la distance est plus grande que 13° 21′, l'éclipse de lune est impossible. Entre ces valeurs extrêmes, qu'on nomme *limites écliptiques*, l'éclipse est possible encore, mais il faut alors un calcul plus exact des syzigies (*voy.*).

Les éclipses sont des phénomènes d'un grand intérêt pour l'astronomie et la physique ; elles nous ont appris que la lune est un corps opaque et que la forme de la terre est sphérique. Dans la géographie on s'en sert pour déterminer les longitudes des lieux terrestres, et la chronologie en fait un grand usage pour fixer avec exactitude la date des événements passés.

Pour les éclipses de soleil amenées par les planètes inférieures, *voyez* Passage ; pour les éclipses des étoiles, *voyez* Occultations ; enfin c'est au mot Satellites qu'on pourra dire quelque chose de plus sur les éclipses de cette classe de corps célestes. A. P-t.

ÉCLIPTIQUE, grand cercle de la sphère armillaire (*voy.*), incliné sur l'équateur de près de 23° 27′ 50″. Cette inclinaison est affectée chaque année de variations en plus ou en moins : en 1810 l'obliquité était de 23° 27′ 57″ ; trois cents ans avant l'ère chrétienne elle était, selon les observations de Pythéas, à Marseille, de 23° 49′ $\frac{1}{2}$; Albategnus, vers l'année 880, la trouva de 23° 35′ ; les Arabes, en 1140, la fixèrent à 23° 33′ 30″ ; Tycho-Brahé, en 1587, la reconnut de 23° 29′ 30″ ; Flamstead, en 1689, de 23° 28′ 36″ ; La Condamine à Quito, en 1738, de 23° 28′ 24″ ; Maske-

line, en 1769, de 23° 28′ 10″. Lalande fixe à 48″ par siècle la diminution progressive de l'obliquité.

Le nom d'*écliptique* a été donné à ce cercle parce que les éclipses (*voy.*) n'arrivent que quand la lune se trouve dans son pourtour, ou du moins très près.

L'écliptique céleste est aisé à trouver: ce cercle que décrit la terre et que le soleil semble parcourir annuellement, traverse la série des constellations zodiacales; il passe entre α du Bélier et la mâchoire α de la Baleine, entre les Pléiades et Aldébaran, un peu au-dessus des Hyades; il sépare en deux β et ζ du Taureau, va au pied boréal μ et à δ des Géméaux, puis à Régulus; de là traverse la Vierge un peu au-dessous de l'Épi, va au bassin austral α, au front β du Scorpion, à la tête τ du Sagittaire, enfin à la queue δ γ du Capricorne et à λ du Verseau. L'écliptique partage le zodiaque (*v.*) en deux parties égales; on nomme *axe de l'écliptique* une droite perpendiculaire à son plan et passant par son centre; les extrémités de cette droite sur la voûte céleste sont *les pôles* de l'écliptique; ce cercle coupe l'équateur en deux points diamétralement opposés qu'on nomme *points équinoxiaux*: ces points sont le commencement des signes du Bélier et de la Balance (*voy.*). Les calculs les plus précis ont établi une identité parfaite entre la courbe formée par l'écliptique et l'ellipse (*voy.*): donc l'écliptique ou l'orbite annuelle de la terre est une ellipse dont le soleil occupe l'un des foyers. *Voy.* Sphère, Terre, etc. A. P-t.

ÉCLUSE. Il faut entendre par ce mot un ouvrage d'architecture hydraulique destiné à opérer à volonté une retenue partielle d'un cours d'eau quelconque qui l'avoisine.

C'est à l'art militaire que l'on doit les écluses; leur apparition en Europe date environ de la fin du xv^{e} siècle. Il paraît que c'est en Italie sur la Brenta, près de Viterbe, que les premières ont été construites; elles ont eu pour but à leur origine de former des réserves de masses d'eau à l'effet de remplir et alimenter les fossés qui entouraient les places fortes, principalement les châteaux-forts encore nombreux à cette époque, et dont la principale défense consistait, depuis l'invention des armes à feu, à tenir l'ennemi, autant que possible, à grande distance des murs des fortifications. Leur jeu ne se bornait pas seulement à maintenir les fossés pleins d'eau, ce qui d'ailleurs n'aurait pas toujours été possible dans certaines localités, mais le plus ordinairement à transformer en marais impraticables les abords d'une place, pour augmenter la difficulté de son approche, ou bien encore à opérer subitement des courants rapides qui venaient surprendre les assaillants, les noyer et détruire les ouvrages d'attaque qu'ils avaient faits dans les fossés. C'est principalement à cette circonstance, plus encore qu'à l'action naturelle des écluses, que fait allusion l'expression proverbiale, *lâcher les écluses, faire jouer les écluses*, pour exprimer la catastrophe ou l'action décisive qui détermine le dénouement d'une affaire.

L'invention des écluses, qui, dans son principe, eut un but de destruction, devait bientôt, par un effet contraire, contribuer aux progrès de la civilisation. La principale application, la plus belle, comme la plus importante, est celle qu'on en a faite à la construction des canaux. Jusque-là ce mode de communication, à qui le commerce doit la vie, avait été extrêmement restreint: ce genre d'ouvrage n'était praticable que dans les espaces où la planimétrie du sol en permettait l'exécution; mais du moment où l'adjonction d'une ou de plusieurs écluses donna le moyen de mettre en rapport des cours d'eau de niveau différent, on put étendre leur parcours et surmonter les obstacles naturels que les accidents du terrain y opposaient. On a vu à l'article Canal quels titres de gloire le célèbre ingénieur Riquet s'est acquis par la conception hardie et l'exécution gigantesque du fameux canal de Languedoc, qui réunit deux grandes villes éloignées l'une de l'autre, Toulouse et Narbonne, et, par suite, opère une jonction réelle entre l'Océan et la Méditerranée. Ce fut aux perfectionnements qu'il apporta à la construction des écluses ainsi qu'à leur savante combinaison qu'il dut le succès de cette grande entreprise, où

rien ne put l'arrêter, ni la longueur des distances, ni l'escarpement du terrain, ni même l'interposition des montagnes, barrières insurmontables que la nature semblait avoir imposées au génie de l'homme et que l'imagination n'aurait pas osé, avant l'illustre ingénieur, concevoir la pensée de franchir.

On admettra la réalité de ces résultats après l'explication suivante que nous allons donner de la construction d'une écluse.

Que l'on se représente donc un endroit où deux cours d'eau, d'ailleurs de directions quelconques, viendraient se rencontrer et se confondre, si la différence de niveau de leurs lits respectifs ne rendait leur réunion possible que par une cascade de l'un sur l'autre. Cet obstacle naturellement serait fatal au bateau qui aurait l'imprudence de braver le passage. Surmonter cette difficulté est cependant le problème qu'une écluse doit résoudre.

A cet effet, concevons qu'au point de contact des deux cours d'eau on ait construit une espèce de chambre à ciel ouvert, plus exactement un bassin, ordinairement plus long que large, et dont l'axe longitudinal soit dirigé de manière que l'une de ses extrémités soit contiguë au canal supérieur et l'autre au canal inférieur. Concevons encore qu'à chacune de ces extrémités soit placée une porte construite solidement en charpente et de force suffisante pour résister à la pression d'une hauteur d'eau égale à la hauteur du bassin, précisément la même que celle qui existe entre les niveaux des deux canaux à réunir.

Maintenant supposons que la porte située du côté du canal inférieur, et que l'on appelle *porte d'aval*, soit fermée, tandis que celle du côté opposé, que l'on appelle *porte d'amont*, est ouverte. Dans cet état, le bassin ou l'écluse se remplira par l'eau provenant du canal supérieur, et l'eau y prendra le même niveau que dans ce dernier; un bateau venant d'amont pourra donc y être introduit. Une fois entré, on referme la porte sur lui pour intercepter la communication entre l'écluse et le bassin supérieur; puis on ouvre la porte d'aval, par où l'eau restée dans l'écluse s'écoulant fait abaisser le niveau jusqu'à ce que le bateau soit descendu au niveau du canal inférieur. Toutefois cette opération ne s'effectue pas brusquement, c'est-à-dire qu'au lieu d'ouvrir immédiatement les deux battants de la porte d'aval, on se contente de lever les vannes qui bouchent deux ouvertures partielles pratiquées dans ses vanteaux, et par où l'eau, s'échappant peu à peu, abaisse progressivement le bateau, qui évite ainsi le danger qu'il aurait couru si les deux battants de la porte eussent été ouverts subitement. Lorsque le bateau est parvenu au bas de l'écluse on achève d'ouvrir la porte d'aval : il passe alors dans le canal inférieur et poursuit sa route jusqu'à ce que la nécessité de franchir un autre niveau l'oblige, dans une autre écluse, à subir la même manœuvre que dans la précédente.

Réciproquement, par une manœuvre inverse, un bateau venant d'aval peut atteindre le niveau du canal supérieur; car pour cela, la porte d'aval étant ouverte, le bateau entre dans l'écluse, après quoi on ferme la porte sur lui; puis on ouvre les vannes de la porte d'amont : l'eau s'introduisant dans l'écluse élève peu à peu le bateau, qui parvient ainsi au niveau du canal supérieur, dans lequel il entre et continue son voyage.

Tel est succinctement l'exposé du mécanisme aussi simple qu'ingénieux par lequel s'opère le jeu des écluses. Cette combinaison semble si naturelle qu'on s'étonne que l'invention en ait été si tardive; mais il en a été de cette découverte comme de toutes celles qui ont été les plus utiles à l'industrie. Les procédés les moins compliqués ne sont pas ceux qui apparaissent les premiers à l'esprit de l'homme : le vulgaire n'entrevoit, pour réaliser ses désirs, que des moyens d'exécution en proportion des résultats qu'il attend; la nature agit en sens inverse, elle produit les plus grands effets par les causes les plus simples; il n'est donné qu'au génie de dévoiler ses secrets.

Les parois latérales d'une écluse, c'est-à-dire celles qui sont parallèles à son axe longitudinal, s'appellent *bajoyers;* elles sont construites en maçonnerie, ou par

économie en charpente, mais selon les dispositions que nous avons indiquées au mot DIGUES, afin de leur donner la force de résister à des poussées de terres et d'eau. Le fond de l'écluse se nomme *radier* et doit aussi être fait avec précaution pour éviter les filtrations.

Les portes d'extrémités demandent surtout des soins particuliers. On les compose de deux vanteaux mobiles sur des gonds scellés; mais au lieu de les disposer sur le même plan transversal, comme aux portes ordinaires, on ajuste ces vanteaux angulairement, s'appuyant l'un sur l'autre de manière à présenter au fil de l'eau une sorte d'avant-bec, ce qui fait que la pression du fluide, au lieu de les désunir, tend à les rapprocher. La manœuvre des portes et des vannes qui y sont adaptées s'exécute par des combinaisons de crics, de leviers et de roues dentées, qui, malgré le poids et les dimensions énormes de l'appareil, rendent le travail facile à un seul homme commis à la garde de l'écluse, et que par ce motif on nomme *éclusier*. Cet agent fait un service permanent; il séjourne dans une petite habitation bâtie sur les bords du canal.

Dans les localités où la hauteur d'un des cours d'eau au-dessus de l'autre est considérable, on ne s'en tient pas à une seule écluse, on en pratique plusieurs à la suite les unes des autres, ce qui leur donne une disposition en gradins. Cet arrangement a le double avantage de ne dépenser pour la descente d'un seul bateau que la quantité d'eau nécessaire pour remplir une écluse partielle, et de permettre de descendre plusieurs bateaux dans le même temps qu'un seul emploierait s'il n'y avait qu'une écluse unique dans toute la hauteur du canal d'amont au canal d'aval. Pour remonter, l'économie d'eau est moindre et n'existe même plus pour un seul bateau; mais l'économie de temps subsiste lorsque plusieurs bateaux se présentent à la fois.

On appelle *éclusée* la quantité d'eau qu'il faut tirer du canal supérieur pour faire monter ou descendre un bateau d'un canal à l'autre, qu'il n'y ait qu'une ou plusieurs écluses successives. Généralement cette dépense est insensible sur la masse d'eau qui remplit les *biefs* (on donne ce nom à la portion d'un canal comprise entre deux écluses), lorsque la longueur de ceux-ci est considérable; mais elle tire à conséquence dans le cas contraire et lorsqu'en même temps les biefs ne sont que faiblement alimentés par des irrigations secondaires. Dans ces circonstances, pour ménager les eaux du canal supérieur, on a recours à des bassins auxiliaires de retenue que l'on désigne sous le nom de *sas*. Les sas sont placés auprès des écluses et un peu au-dessus d'elles; leur fonction spéciale est de les alimenter au moment du passage des bateaux. Nous devons nous borner ici à cette indication sur les écluses dites *à sas*, qui constituent la partie la plus difficultueuse de l'art des canaux.

Les perfectionnements apportés au jeu des écluses pour les canaux ont bientôt conduit à en faire l'application à d'autres usages. On les a employées avec succès dans les ports pour y opérer le déblaiement et le nettoyage des bassins et de leurs passes d'entrée, où l'action alternative de la marée occasionne des amas d'alluvions qui les combleraient bientôt si l'on n'avait un moyen de s'en débarrasser. Dans cette occasion on leur donne le nom d'*écluses de chasse*. Cette dénomination, après les détails que nous avons donnés ci-dessus, exprime suffisamment la nature de leurs dispositions et celle de leurs fonctions: nous nous dispenserons d'entrer dans plus d'explications à ce sujet, pour lesquelles on ne pourrait d'ailleurs que renvoyer aux ouvrages spéciaux qui traitent de cette matière. Les personnes qui désireront les consulter n'auront que l'embarras du choix entre les nombreux écrits publiés par des ingénieurs anglais et français, où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la science profonde ou du brillant talent qui les distinguent.

L'utilité des écluses ne s'arrête pas aux grands travaux hydrauliques, elle rend encore d'éminents services à l'industrie civile: les grandes usines, les moulins et autres établissements qui ont pour moteur principal un cours d'eau, sont dans l'obligation d'opérer des retenues pour venir en aide au courant dans

les temps de basses eaux. Une manœuvre analogue est nécessaire pour entretenir la flottaison à l'origine des rivières, où elle est souvent interrompue, soit à raison de la faiblesse de la pente, soit à défaut de profondeur du lit, soit enfin par une trop grande évaporation qui amène la diminution des eaux. Ces exemples suffisent pour montrer combien l'invention des écluses a été féconde en résultats et quelles ressources elle peut offrir encore à l'avenir de la société, entre les mains des gens habiles qui sauront la faire fructifier. J. B-T.

ÉCOBUAGE. Conformément à l'étymologie donnée par M. le professeur Desvaux, le mot *écobuage* dériverait du latin *scopula,* petit balai, ou du celtique *scod,* bâton, morceau de bois, dont on a fait plus tard *écot, écobues.* Écobuer ne s'appliquerait ainsi proprement qu'à l'extraction et, par extension, à l'incinération des fragments de végétaux qui se trouvent à la surface du sol. En effet, il ne paraît pas que les anciens aient compris autrement cette opération. Caton recommande, lorsqu'on ne se trouve pas à même de vendre ses arbres et leurs branches ou de les employer, faute de pierre calcaire, à la fabrication de la chaux, de transformer les troncs en charbon et de brûler sur les terres arables les ramilles qui n'ont pu être ainsi utilisées : « *Virgas et sarmenta quæ tibi ustioni supererunt in segete comburito...* » Palladius veut qu'on brûle les arbres entiers, lors du défrichement, sur les parties les moins fertiles du sol. A la vérité Virgile, dans les deux vers suivants, semble étendre l'opération au sol même, puisqu'il recommande de brûler les champs stériles en même temps que les chaumes :

Sæpe etiam steriles incendere profuit agros,
Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis.

Mais pour tous ceux qui savent comment on fait encore cette opération dans le midi de l'Europe, il est évident qu'il n'a voulu parler que du brûlis des éteules. Ce n'est donc que dans les ouvrages de Crescenzio (*voy.*), qui écrivait au XIII^e^ siècle, qu'on trouve les premières traces de l'écobuage tel qu'on le pratique de nos jours; « car dans les Alpes, dit-il, là où il n'existe pas de forêts, les herbes et leurs racines sont enlevées avec un peu de terre, séchées et brûlées. »

Le mot écobuage s'applique maintenant non-seulement à l'incinération des parties végétales sans mélange de terre, mais au brûlis de terres mêlées de racines et de branchages, parfois même à celui de terres dépouillées de toute végétation.

Le but de l'opération est à la fois physique et chimique : elle agit physiquement, surtout lorsqu'on l'effectue sur des terres qui ne contiennent que des quantités inappréciables de matières végétales, en diminuant la consistance du sol; en détruisant, par suite de ce premier effet, la tendance des terres fortes à se sursaturer d'eau, et en les fendant par conséquent plus accessibles à la chaleur solaire; en augmentant leur porosité, ce qui les dispose à une absorption plus grande des gaz atmosphériques, tout en favorisant l'extension des chevelus; en débarrassant, dans d'autres cas, la couche labourable des mauvaises herbes qui en sont en possession; en détruisant, autant que possible, jusqu'à leurs germes, etc., etc.

L'écobuage agit chimiquement, surtout lorsqu'on l'effectue sur des végétaux dépouillés de terre ou sur des terres qui contiennent une quantité notable de racines ou d'autres parties végétales, en produisant divers sels *stimulants* (*voy.*); peut-être, dans certains cas, conformément aux théories allemandes, en modifiant les particules terreuses de manière à les rendre plus solubles dans l'acide humique; en favorisant diverses combinaisons nouvelles, favorables à la nutrition des plantes; enfin, en pénétrant les terres de principes volatiles dont la présence se manifeste pendant un temps fort long au simple odorat, et dont la puissance fécondante n'a pas toujours été appréciée à sa valeur.

Le brûlis des chaumes, des bruyères, des genêts, etc., à la surface du sol, est une pratique fort générale sur plusieurs parties de la France; celui des terres engazonnées, des prairies basses, des tourbières, est également répandu, mais il existe plus d'un doute sur l'efficacité du

brûlis des terres dépouillées de végétation. Tandis que le major Beatson le recommande comme moyen infaillible de remplacer avantageusement le fumier, M. Mathieu de Dombasle, après divers essais, a cru pouvoir se prononcer contre toute efficacité, au moins sur les terres de Roville, de l'emploi du même moyen. Entre deux opinions aussi contradictoires, l'une et l'autre sans doute beaucoup trop absolues pour être généralisées, il paraît ressortir clairement des faits observés principalement chez nos voisins, les Anglais et les Allemands, que si le brûlis des terres n'a pas répondu toujours et complétement à l'attente de l'expérimentateur, d'après les espérances exagérées qu'on lui faisait concevoir, il a du moins produit dans certaines circonstances des effets assez satisfaisants pour appeler sérieusement l'attention de nos agriculteurs. O. L. T.

ÉCOLES. On donne le nom d'*école* (dérivé du latin *schola*, qui vient lui-même du grec σχολή, loisir, temps et local consacré à l'étude) aux institutions et aux bâtiments consacrés à un enseignement plus ou moins public. En effet, l'institution et le lieu où elle se trouve établie portent indistinctement le même nom. On dit l'*École de médecine*, pour désigner l'ensemble des professeurs et des élèves qui la composent, y compris les études qui les occupent, et on dit de même l'*École de médecine* pour désigner le local où se trouve établie cette institution. Mais on ne donne le nom d'école qu'à un établissement tout-à-fait public ou du moins public sous quelques rapports ; les enfants d'une même famille, quoique réunis pour faire leurs études en commun, ne composeraient pas une école, et le local où ils prendraient leurs leçons ne serait pas non plus appelé école. L'école est donc un grand pas dans la civilisation; elle repose sur un commencement d'association entre plusieurs familles, et d'ordinaire sur une association entre toutes les familles de la même localité, hameau, bourg ou ville; en d'autres mots, d'une même commune ou d'une même paroisse.

L'histoire de l'école ou des écoles, dans un état, est l'histoire des progrès de la civilisation d'un peuple; l'histoire des écoles des nations les plus célèbres du monde est l'histoire des plus beaux progrès de l'humanité. En effet, l'institution et l'organisation des écoles ne tiennent pas seulement au progrès de la science, elles tiennent à ceux des mœurs et des lois; elles tiennent à la constitution et à la politique des empires. Mais, sous ces rapports, l'histoire des écoles a été jusqu'ici fort négligée, et c'est à peine si nous pouvons nous flatter de donner, dans la rapide esquisse que nous allons tracer de la marche générale de ces institutions publiques chez les principales nations du monde, quelques indications sur le point de vue le plus important sous lequel elles nous paraissent devoir être envisagées.

L'école commence, elle peut du moins commencer, avec la première organisation d'une société, sous le gouvernement des patriarches et dans l'état nomade. Cependant le peu de documents qu'on possède d'ordinaire sur l'histoire des peuples à cet état d'association ne nous permet pas de parler des écoles qu'il peut avoir instituées. Les écoles se montrent plus ouvertement aussitôt que les nations prennent des résidences fixes. Dans l'histoire des Indous, elles se présentent nombreuses et elles y paraissent remonter à des temps fort anciens. Nous trouvons là à la fois l'école de philosophie et l'école populaire, celle qui a son siége principal dans le sanctuaire du temple et celle qui se tient sous un arbre, une échoppe, l'auvent d'une cabane. Dans l'Inde il y avait même très anciennement non-seulement plusieurs écoles consacrées à différents systèmes de philosophie, mais, à côté de la pluralité des écoles, l'enseignement se distinguait encore en *ésotérique* (secret ou confidentiel) et en *exotérique* (général ou public). Toutes les écoles étaient d'ailleurs fondées par la religion, tenues en son nom et dirigées par ses prêtres, les brahmanes. Les mêmes faits se présentent dans l'histoire ancienne de la Perse, pays qui eut tant de relations avec l'Inde, et dans celle de la Babylonie ou Chaldée, qui en eut de si étroites avec la Perse. Nous ne trouvons pas l'école populaire dans les annales primitives

de ces régions, mais nous y rencontrons, et même dès l'antiquité la plus reculée, l'école de la religion et celle des sciences qui s'y rattachent. Ce sont encore exclusivement les prêtres qui donnent ces leçons, et ce sont les mages de Babylone ou de Chaldée qui dirigent la plus célèbre de ces écoles. D'un autre côté, la science religieuse et les institutions qu'elle créait nécessairement, les écoles, paraissent s'être propagées de l'Inde en Éthiopie par une voie plus occidentale que celle de la Perse et de la Chaldée. Les instituts des prêtres de Meroé étaient aussi anciens qu'illustres; ils étaient antérieurs à ceux des prêtres d'Éléphantine, de Thèbes et de This, dont ils offraient sans doute ou le berceau ou le modèle. Ils furent éclipsés, néanmoins, par les écoles de l'Égypte, surtout par celles de Memphis et d'Héliopolis, qui devaient un jour fournir des savants jusqu'à la plus célèbre de toutes les écoles grecques, celle d'Alexandrie (*voy.* Manéthon). En Égypte, le système des écoles publiques prit un grand développement. Ce pays eut non-seulement des écoles pour la caste des prêtres, à laquelle appartenaient presque constamment ses souverains avant la conquête de Cambyse, il admit encore aux écoles de cette caste, où l'on enseignait l'arithmétique, la géométrie, la médecine et la musique, des jeunes gens des autres castes, sans toutefois les initier aux mystères du sacerdoce. L'Égypte eut des écoles populaires où les jeunes filles elles-mêmes apprenaient l'écriture, la lecture et le calcul. Platon nous dit, en passant, que les enfants y lisaient en chœur (*De legib.* 6, *in fine*). Des gymnases spéciaux étaient ouverts aux jeunes gens de la caste des guerriers.

Les Juifs, dont le législateur, élevé en Égypte, imita sous quelques rapports les institutions de sa première patrie, eurent d'abord non-seulement une caste mais toute une tribu de prêtres, ce qui impliquait nécessairement une école sacerdotale, puis une école de prophètes, et enfin des écoles de philosophes, celles des Esséniens, des Thérapeutes, des Pharisiens, des Sadducéens. Les synagogues étaient également une sorte d'écoles, et tout le monde aurait dû savoir lire dans un pays où la loi sainte, loi que le souverain était obligé de copier de sa main, devait être sans cesse meditée par les habitants. Nous ne trouvons pas trace d'écoles chez les cupides voisins des Juifs, les Phéniciens; cependant cette population industrielle et mercantile, célèbre par quelques inventions, n'a pu manquer d'instruction, ni par conséquent d'écoles. Nous ignorons aussi quelles furent les institutions littéraires de la plus célebre des colonies phéniciennes, celle de Carthage; mais nous savons par les Romains que les lettres étaient cultivées dans cette puissante cité, et nous savons par les Grecs qu'après la ruine de leur patrie les Carthaginois allèrent suivre les écoles d'Athènes. Cependant toutes les nations anciennes furent éclipsées, en ce qui concerne le nombre et la célébrité des écoles, par les Grecs, qui fonderent beaucoup d'établissements publics à côté d'une foule d'institutions particulières. En effet, les Grecs varièrent leurs écoles pour les conformer aux besoins de diverses classes de la société. Ils eurent d'abord les écoles sacerdotales de Thrace et de Samothrace, qui se maintinrent en quelque sorte dans l'institut d'Éleusis et dans plusieurs autres (*voy.* Mystères). Ils eurent ensuite l'école de philosophie dans toutes ses formes, l'école moitié rationnelle moitié mystique, celle de Pythagore; l'école morale et politique, celle de Socrate; l'école vraiment savante, celle de Platon et d'Aristote, qui devait, pendant quelque temps, se distinguer en diverses branches et se perdre de nouveau dans l'école moitié mystique moitié philosophique, celle des nouveaux platoniciens, après avoir passé toutefois par l'école du scepticisme et celle du pyrrhonisme. A l'école de philosophie touchait celle de grammaire, de littérature, de rhétorique, de dialectique et de critique, qui préparait à la fois à la carrière de l'homme d'état, de l'orateur ou du démagogue, et a celle du professeur ou du sophiste. A quelque destinee que se préparât le jeune Grec de condition liberale, il suivait les exercices d'une école spécialement consacrée au développement des facultés physiques, c'est-à-dire du gymnase et de la palestre.

Les enfants du peuple, filles et garçons, trouvaient dans les principales villes grecques des écoles élémentaires où ils apprenaient à lire, à écrire et à compter. Les femmes recevaient d'abord quelque instruction religieuse de la part de certaines prêtresses; elles pouvaient suivre de plus les cours supérieurs des philosophes en prenant des vêtements d'homme. On en vit à Athènes et à Alexandrie qui donnèrent des leçons de philosophie. En général, si nombreuses que fussent les écoles de la Grèce, peu de ces institutions étaient tout-à-fait publiques, et, Athènes exceptée, peu de cités grecques étaient en possession d'un enseignement gradué et complet. Toutes les écoles de philosophie étaient dans l'origine des institutions particulières. Platon était le créateur de l'Académie, Aristote celui du Lycée; Épicure et ses successeurs étaient les propriétaires du jardin où ils tenaient leur école. Sparte négligeait les écoles, tout en attachant à l'éducation l'importance dont son célèbre législateur lui avait fait un devoir. La Grande-Grèce et la Sicile en particulier imitaient mieux Athènes. L'Ionie aussi se distingua par ses écoles de philosophie et d'éloquence. On nous parle peu de celles de Macédoine; cependant Philippe et Alexandre ont dû en fonder. Déjà leurs prédécesseurs attiraient à leur cour les hommes de génie. Les successeurs qu'Alexandre eut en Égypte et en Syrie fondèrent des écoles qui surpassèrent bientôt celles d'Athènes elle-même. Les rois de Pergame rivalisèrent d'une manière éclatante, par l'école qu'ils fondèrent dans leur capitale, avec les Lagides et les Séleucides, fondateurs de celles d'Alexandrie et d'Antioche, dont la première occupe une si grande place dans l'histoire (*voy. École et Musée d'*ALEXANDRIE). Rome n'eut des écoles célèbres que du moment où elle rivalisa avec celles d'Athènes, d'Alexandrie et de Pergame, et où elle s'enrichit à la fois des professeurs qu'avaient formés et des volumes qu'avaient recueillis ou publiés ces fameuses institutions. Néanmoins l'Italie avait eu des écoles avant d'imiter celles de la Grèce; nous trouvons un maître d'école et des écoliers à Falères, l'an 390 avant l'ère chrétienne. Il est vrai que Rome profita singulièrement des ressources et des modèles que lui offrait la Grèce; mais tout en imitant ces modèles et en disposant de ces ressources en maîtresse souveraine, elle ne sut pas se donner, par voie d'emprunt, ce que lui refusait son génie, nous voulons dire ces belles écoles de philosophie qu'eut Athènes, ces grandes écoles de mathématiques, de medecine, d'érudition et de critique qu'eut Alexandrie. Cependant elle eut le mérite de fonder un assez grand nombre de chaires régulièrement dotées et de créer plusieurs écoles de jurisprudence, surtout celles de Rome, de Constantinople, de Béryte, de Mitylène et de Rhodes. Il y eut aussi dans les provinces un grand nombre d'*écoles municipales*. Les empereurs ne se bornèrent pas à protéger d'une manière spéciale l'Athénée de Rome, l'Auditoire de Constantinople, le Musée d'Alexandrie, les divers instituts d'Athènes, qu'ils augmentèrent par de nouvelles créations; ils donnèrent encore les mêmes encouragements à la Gaule, à l'Espagne, à l'Afrique, à plusieurs autres régions de l'empire. Nous y voyons sans cesse s'augmenter le nombre de ces écoles qui étaient proprement *municipales*, mais que la flatterie nomma bientôt *écoles impériales*, et parmi lesquelles nous citerons celles de Marseille, de Vienne, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, d'Agen, de Poitiers, de Lyon, de Besançon, de Lutèce, de Châlons et de Reims; institutions estimables qui continuèrent à maintenir la civilisation latine au milieu de l'invasion barbare. A côté de ces écoles du polythéisme, le christianisme vint en fonder d'autres, qui devaient bientôt les remplacer toutes. Dès le second siècle de notre ère, la ville d'Alexandrie eut son *Didascalée*, imité du *Musée* des Lagides. Bientôt les villes d'Antioche, de Césarée, de Nisibis, de Constantinople, d'Athènes et de Rome, eurent des écoles imitées de cette célèbre école d'Égypte. Rome chrétienne apprit à l'Afrique et à l'Occident à fonder des écoles; celle d'Hippone, celle de Lyon et celles de Lérins furent fameuses dès le quatrième siècle. La Gaule en eut plus tard un grand nombre. Il y en avait au

moins une par diocèse, auprès de chaque évêque ou de chaque cathédrale; c'est ce qui les fit appeler écoles *cathédrales* ou *épiscopales* (*écoles du dôme*, etc.). L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et la Germanie rivalisèrent avec l'Italie dans la fondation d'écoles religieuses, théologiques ou monastiques. Celle de Bangor fit, au VII^e^ siècle, la gloire de la Grande-Bretagne et devint une sorte de séminaire pour l'Europe. Il en partit des missionnaires pour la France, la Bourgogne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne. Luxeuil et Bobbio furent des colonies de Bangor. Saint-Colomban, qui fonda ces colonies et dont un disciple créa celle de Saint-Gall, fut encore surpassé par Winfried ou saint Boniface, autre religieux anglo-saxon qui institua en Allemagne, même avant d'être archevêque de Mayence, un grand nombre de monastères, avec des écoles, les unes pour les hommes, les autres pour les femmes.

Dans toutes ces institutions, on le pense bien, le principal objet d'étude était la religion. Cependant, dans la plupart, on enseignait aussi les lettres et les arts, ce qu'on appelait les sept arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique et la rhétorique, qui se désignaient sous le nom de *trivium;* l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, qui formaient le *quadrivium*. Pour cet enseignement on suivait une sorte d'encyclopédie classique qu'un professeur africain du V^e^ siècle, Marcien Capella, avait rédigée pour ses élèves, et qui demeura pendant près de mille ans le manuel le plus généralement adopté dans les écoles. A côté de ces études religieuses et littéraires, il se maintenait d'ailleurs quelques études de médecine et de jurisprudence; mais nous manquons de détails sur les institutions où se propageaient alors ces connaissances. Nous savons néanmoins qu'à Clermont en Auvergne, par exemple, on expliquait le code de Théodose. Au VIII^e^ siècle les débris des anciennes écoles classiques et les nouvelles écoles de religion parvinrent enfin à relever les intelligences, à faire prévaloir, sur les études de la décadence et les influences de l'invasion barbare, le goût de quelques doctrines supérieures. Charles Martel et Pepin-le-Bref avaient protégé les institutions que saint Boniface fondait en Allemagne. Le fils et le petit-fils de ces princes marchèrent sur leurs traces en donnant des écoles à la France. Les écoles de France étaient tombées, il est vrai, par suite de la mauvaise administration des monastères, la plupart envahis par les seigneurs qui s'en étaient constitués d'abord les avocats et puis les oppresseurs; mais Charlemagne les releva d'une manière éclatante. Il appela près de lui Alcuin, de l'école d'York, et Pierre, de l'école de Pavie. Il fit restituer aux anciennes institutions les revenus qui leur appartenaient autrefois, en fit créer et doter un grand nombre de nouvelles, et traça à toutes, par ses savants amis, des plans d'études plus convenables. Il enjoignit, dans une circulaire spéciale, aux chefs des diocèses et des monastères de rétablir celles qui étaient tombées et d'en fonder partout où ils le pourraient. Charlemagne, par toutes ces mesures, donna aux études une impulsion profonde. En attachant à sa cour cette célèbre école palatine qui fut aussi nomade que lui-même et qui ne tenait pas plus à Paris qu'à Aix-la-Chapelle, il offrit à tout l'Occident un beau type à imiter. L'école palatine, suivie par toute la famille impériale, mit les écoles en honneur, et bientôt on vit fleurir celles de Ferrières, d'Aniane, du Bec, de Reichenau, de Fould, de Wissembourg, et un grand nombre d'autres qu'il serait trop long de nommer. La jeunesse populaire n'était pas entièrement négligée : la plupart des monastères recevaient les enfants du peuple, à qui les moines voulurent bien donner quelques leçons de lecture, d'écriture, de calcul et de chant. Déjà il se faisait dans la société chrétienne, même à cette époque de barbarie, plus d'efforts pour l'instruction des classes inférieures qu'il ne s'en était jamais fait à Rome et à Athènes dans les temps de la plus haute prospérité de ces glorieuses républiques. Cependant les écoles, qui se relevaient ainsi en Occident, devaient recevoir une seconde fois de celles d'Orient de puissants exemples et d'éclatantes directions. En effet, au moment où Charlemagne ressuscitait

celles de son immense empire, et où ses fils, particulièrement Charles-le-Chauve, s'efforçaient généreusement de continuer l'œuvre de leur père, les écoles du mahométisme, celles de Bagdad, de Bassora, de Koufa, d'Émèse, de Samarcande, d'Alep, de Bokhara, de Turcal, du Caire et de Cordoue, dont plusieurs avaient succédé aux écoles de l'empire grec, dont d'autres rivalisaient avec celles qui se soutenaient encore; les écoles du mahométisme, disons-nous, vinrent tout à coup servir de modèles aux écoles chrétiennes. On y enseignait la poésie, la philosophie, l'histoire naturelle, la médecine; on y lisait Aristote traduit du grec en arabe; on s'y instruisait plus profondément que dans les meilleures écoles d'Occident. Bientôt, et malgré l'état d'hostilité qui exista presque constamment entre les chrétiens et les Arabes, des jeunes gens appartenant à deux cultes différents, se rencontrèrent, en Espagne, dans les mêmes écoles. Quelques ecclésiastiques de France allèrent à leur tour puiser dans celle de Cordoue des idées d'amélioration et de progrès qu'ils s'empressèrent d'introduire dans les écoles des monastères et des dioeèses (*voy.* Gerbert). D'autres se hâtèrent de traduire Aristote de l'arabe en latin, afin de donner aux écoles chrétiennes ces mêmes manuels de logique, de dialectique et de métaphysique qui faisaient l'orgueil des écoles musulmanes. Le mouvement si prodigieux que les croisades vinrent peu après imprimer aux esprits acheva, dans les études d'Occident, la régénération commencée par Charlemagne. Aussitôt que les grandes institutions de Bologne et de Paris en eurent donné l'exemple, aussitôt qu'elles se furent constituées en *universités* sous l'intendance de l'évêque du diocèse et avec la haute autorisation du Saint-Siége, toutes les principales écoles d'Occident aspirèrent au rang d'*université*. L'Italie en eut un grand nombre, celles de Padoue, de Pise, de Vicence, de Verceil, de Ferrare, de Naples, de Plaisance, de Modène, de Reggio, de Pavie, de Turin, toutes fondées du XII^e^ au XV^e^ siècle. En France, celle de Paris fut suivie de près de celles de Montpellier, d'Orléans, de Toulouse, de Valence et de Bourges. L'Espagne eut celles de Salamanque et d'Alcala; l'Angleterre, celles de Cambridge et d'Oxford; l'Allemagne, celles de Prague, d'Heidelberg, de Vienne, de Würtzbourg, de Leipzig, de Bâle, de Fribourg, de Mayence, de Wittemberg et d'autres; la Scandinavie, celles d'Upsal et de Copenhague. Plusieurs de ces institutions acquirent, soit dès leur origine, soit dans le cours du moyen-âge, une haute célébrité. Paris, Bologne et Prague eurent, à diverses époques, nous dit-on, de dix à trente mille écoliers de différentes nations, car la plupart de ces écoles étaient plutôt *européennes* que *nationales* (*voy.* Universités). Pendant que l'enseignement supérieur recevait ainsi aux universités, toutes organisées d'une manière semblable, quoique dans l'une ou l'autre telle branche d'étude, la médecine, le droit, la théologie ou la philosophie, par exemple, pût prévaloir sur telle autre, les écoles populaires restèrent à peu près dans le même état, malgré cette grande émancipation des esprits qui suivit les croisades. Ce que Gérard-le-Grand fit pour les écoles du peuple trouva peu d'imitation.

Il fallut un progrès de plus pour amener enfin des écoles élémentaires proportionnées, par le nombre et l'enseignement, aux nouveaux besoins des peuples. Ce progrès, la renaissance le donna à l'Europe, et une troisième fois l'Orient régénéra les écoles d'Occident. La renaissance, si puissamment secondée, sinon réalisée exclusivement par l'arrivée des fugitifs de Constantinople, ne se fit sentir d'abord que dans les écoles supérieures, dont elle changea l'enseignement jusque dans sa base et dans ses principes, dont elle remplaça surtout la vieille philosophie, la scolastique, par des doctrines plus rationnelles. Cependant, en amenant bientôt la réforme, qui ne pouvait s'établir que par une instruction plus générale et qui devait songer avant tout à se propager par des écoles, la renaissance opéra dans l'enseignement populaire un changement plus complet que n'avait été aucun de ceux que nous venons de signaler. En effet, partout où s'établit la réforme, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Suede, en Danemark, en

Écosse, en Angleterre, elle institua des écoles populaires. Ce fut pour elle un principe d'en mettre une à côté de chacun de ses temples, et bientôt le résultat qu'elle obtenait partout fit imiter ses institutions, même dans les pays qui avaient le plus d'intérêt à combattre ses doctrines. Cet intérêt fit néanmoins naître, à son tour, un grand nombre d'écoles, soit élémentaires, soit supérieures. Le schisme des Albigeois, des Vaudois, des Wicléfites et des Hussites avait jadis donné lieu à l'institution des dominicains et à celle des franciscains, qui avaient fondé et dirigé tant d'écoles; la réforme fit naître, par voie de réaction, des écoles beaucoup plus célèbres : elle provoqua l'institut des jésuites que fonda un élève des écoles de Paris, et dont les colléges furent si nombreux, les méthodes si ingénieuses, les études si fortes.

Depuis la renaissance tout favorisait ainsi le progrès des écoles. Il fut puissamment secondé par l'imprimerie, cet art qui mettait entre les mains des écoliers, à bas prix, les manuels qu'autrefois ils avaient peine à se procurer en les payant aux taux les plus élevés. L'imprimerie, la réforme et la renaissance réunies amenèrent non-seulement plusieurs universités nouvelles et un nombre prodigieux d'écoles, les unes secondaires, les autres élémentaires; ces trois grandes puissances, qui ont imprimé leur cachet à toutes les institutions les plus célèbres des trois derniers siècles, jetèrent aussi dans le monde moderne un progrès qui renouvela également les écoles, les méthodes et les doctrines. Lascaris, Pomponace, Érasme, Luther, Calvin, Mélanchthon, Ramus, Montaigne, Bacon, Descartes, Locke et Leibnitz marquèrent autant de phases nouvelles dans l'enseignement et dans les écoles. La plupart de ces hommes supérieurs consacrèrent d'ailleurs aux intérêts de l'éducation publique leurs méditations les plus consciencieuses. Peut-être néanmoins le père Lasalle, le modeste fondateur des écoles de la doctrine chrétienne, alla-t-il plus loin que tous ses prédécesseurs en créant à la fois des écoles populaires et une institution permanente pour former des maîtres qui doivent la diriger. On voit que nous parlons de ces humbles frères qui, longtemps dédaignés, n'ont pris que de nos jours le haut rang que leurs succès et leur dévouement doivent assurer à cet institut dans l'opinion. Dès cette époque les autres parties du monde participèrent au bienfait de nos écoles d'Europe, grâce au zèle intelligent des modernes apôtres du christianisme parmi les païens. Dans le cours du XVIII^e^ siècle, où se préparèrent tant de nouveautés, on trouva néanmoins que le progrès n'était pas suffisant, que les méthodes étaient aussi incomplètes que les études et que de grands abus se maintenaient encore dans la plupart des écoles. On résolut alors d'y porter une réforme de plus et une réforme plus complète que n'avait été aucune autre, d'appeler l'attention des maîtres sur la nécessité de former la raison et l'imagination autant que la mémoire, et de donner aux langues modernes et aux connaissances usuelles la majeure partie du temps que jusque-là on consacrait aux langues anciennes, aux lettres et aux exercices du goût. Ce fut surtout l'Allemagne qui demanda cette amélioration. Elle la réclama par l'organe des Resewitz, des Basedow, des Campe et des Salzmann. Ce fut alors qu'on vit tout à coup s'élever d'un côté les écoles *philanthropiques* et les écoles *bourgeoises*, dont les premières disparurent après avoir jeté leur éclat d'un jour, et dont les secondes, répondant au progrès des classes moyennes, paraissent devoir exercer au contraire une action chaque jour plus générale et plus profonde.

Dès avant la révolution de 1789 tout annonçait, dans les écoles, comme dans les mœurs et dans les institutions publiques, une métamorphose prochaine. Les esprits les plus élevés, Voltaire, Rousseau, Diderot, La Chalotais, Helvétius, Turgot, Franklin, Beccaria, Filangieri, demandaient la révision des méthodes d'éducation et de l'enseignement. L'Assemblée constituante s'occupa de cette grande question avec toute l'exaltation qu'elle apportait aux affaires, et dont les traces se retrouvent jusque dans le célèbre rapport de M. de Talleyrand, document d'ailleurs plein de vues ingénieuses et pratiques. A cette époque la démocra-

tie s'occupa nécessairement des écoles populaires avec une sorte de prédilection. Malheureusement elle vota beaucoup d'institutions qui n'ont jamais vu le jour et offrit aux instituteurs du peuple de gros traitements dont ils n'ont jamais joui. Elle leur donnait 1,200 fr. par an. Sous le consulat et sous l'empire les écoles militaires l'emportèrent nécessairement sur toutes les autres. Cependant l'homme qui sut si bien mettre au service du pouvoir toutes les idées de liberté et de progrès qu'il trouvait au milieu des ruines qu'une société fatiguée d'anarchie avait mises à ses pieds, fonda ce puissant ensemble d'écoles de tous les degrés auquel il donna le nom d'*Université de France*, et, avec ce nom, ce cachet de grandeur qu'il porta sous son règne. Mais depuis, nul pouvoir n'a su ni le lui conserver ni le lui rendre. La Restauration ne brisa pas cet édifice qui n'était pas fait pour elle, dont l'esprit plus belliqueux que dévot devait lui deplaire; mais elle le laissa battre en brèche de toutes parts, sans rien mettre de fort ni de précis en son lieu. Après avoir voté, sans l'établir, une école de hautes études, elle fit la faute plus grave encore de voir avec depit le système d'écoles populaires que l'opposition emprunta à l'étranger et dont on se fit une puissance nationale (*voy.* ENSEIGNEMENT MUTUEL). Cependant la Restauration confia la direction des écoles publiques aux hommes les plus éminents, à MM. Royer-Collard, Cuvier et de Vatimesnil, dont rien ne saurait éclipser les travaux. Il était réservé à ces derniers temps de les suivre avec un plus grand déploiement de moyens, de les compléter autant que le permettent les facultés et les dispositions plus larges du pays. Mais, il faut le dire, dans les écoles, comme dans les institutions publiques, ce que nous voyons depuis sept ans n'est que le développement des doctrines professées depuis 1815. M. Guizot, en présentant la loi de 1833, n'a fait qu'appliquer ses principes de 1817. Une première loi a donné à la France des écoles populaires, et des écoles qui rivalisent avec celles des pays les plus avancés, les plus classiques sous ce rapport. Ce n'est là que la pierre d'attente du nouvel édifice que demande la situation si nouvelle de la France. La loi des écoles secondaires présente plus de difficultés que celle des écoles primaires. Celle des ecoles supérieures, qui embrassent les études morales et politiques, en présentera de plus graves; car là il faudra aborder et résoudre au nom des institutions la question de l'éducation sociale et celle des plus délicates de nos libertés, questions qui sont pendantes devant les mœurs du pays et qui doivent être préparées, mais qui ne peuvent pas être résolues par elles, et qui le seraient toutefois si elles ne l'étaient pas par les lois. Ces questions ne sont d'ailleurs pas spéciales à la France : elles sont communes à toute l'Europe. Partout les écoles secondaires, qui absorbent une grande partie de la population et qui jettent une foule de jeunes esprits dans des études stériles pour la plupart des carrières, demandent la même réforme qu'en France, et partout, dans les écoles supérieures, éclatent, quant aux études morales et politiques, les mêmes lacunes qui se révèlent dans notre haut enseignement. Partout se fait sentir encore l'empire des vieilles études de la renaissance et partout le corps enseignant est encore paralysé par la puissance des institutions dans l'action qu'il doit exercer sur les doctrines du jour. Il est peu de chaires où ces doctrines, celles de religion, de morale et de politique surtout, puissent être abordées d'une manière sérieuse et complète. Nous l'avons dit au debut de cet article, l'état des écoles doit être en harmonie avec celui des mœurs et des institutions d'un pays. Dans l'état normal, les écoles donnent l'impulsion à la pensée publique, elles sont en avant de cette pensée, car c'est une des plus graves fautes qui puissent se commettre que de les mettre en arrière d'elles. On n'allume pas une lumière pour la mettre sous le boisseau. Cependant on ne charge pas non plus tout le monde d'allumer la lumière à toute heure, en tout lieu; et la vie sociale a ses mystères comme la vie de famille.

La littérature ancienne est très pauvre sur les écoles. Quelques pages de Platon, quelques traités de Plutarque et un ouvrage de Quintilien voilà tout ce qu'elle

nous a laissé de bon sur ce sujet. Le moyen-âge a peu enrichi ce trésor. Dans les trois derniers siècles, et surtout au XVIII^e^, on a publié, au contraire, une quantité de livres sur cette matière. Un seul écrivain, Schwartz, a osé entreprendre une *Histoire générale de l'éducation.* C'est presque une histoire générale des écoles (Heidelberg, 1829, 2 vol. in-8°). Le Manuel des écoles primaires, moyennes et normales, que nous avons publié en 1834, embrasse à la fois les principes généraux de l'éducation et ceux de l'organisation des écoles. Il contient les lois et les réglements qui les régissent en France. M-R.

Division des écoles suivant leur degré et leur destination spéciale. Tous les peuples civilisés ont pourvu avec plus ou moins de soin et de sagacité à l'instruction et à l'éducation des enfants par le moyen des écoles, et plus la civilisation est avancée, plus aussi les écoles sont généralement nombreuses et variées. Cependant toutes les nations n'ont pas également été frappées de la nécessité évidente de favoriser cette instruction et de s'imposer des sacrifices pour la propager dans toutes les classes de la société. On verra plus bas qu'en Europe même il règne une grande différence entre les divers pays, tant pour le nombre que pour l'organisation des écoles. Dans la plupart des pays elles sont dépendantes du gouvernement, en ce sens que le gouvernement les surveille et prescrit certaines règles pour l'organisation, l'enseignement, la discipline, etc. Les écoles sont *primaires* ou *élémentaires*, lorsqu'elles s'occupent de la première instruction de l'enfance, c'est-à-dire de la lecture, de l'écriture, du calcul et des notions élémentaires de quelques autres branches d'instruction. Cet enseignement élémentaire, encore subdivisé, comprend en France un enseignement *inférieur* et *supérieur:* le dernier ne diffère du premier que par l'addition de quelques objets d'enseignement. Viennent ensuite les écoles *secondaires*, qui reçoivent les enfants au sortir des écoles primaires pour les initier aux études classiques. En France, les pensionnats ont pendant quelque temps porté ce nom; on peut l'appliquer encore aux *colléges*, aux *lycées* et *gymnases* (*voy.* ces mots). Enfin, sous le nom d'*écoles supérieures* il faut entendre les établissements qui complètent l'instruction et mettent les jeunes gens à même d'entrer dans les carrières qui exigent de longues études et un grand fond de connaissances. Pour ceux qui se destinent à des états où les langues anciennes ne sont ni nécessaires, ni même utiles, il a été établi des *écoles industrielles* dans lesquelles l'enseignement est dirigé plus particulièrement vers les objets pratiques qui peuvent être d'une utilité immédiate aux enfants. De plus, les principaux états de l'Europe et d'autres parties du monde civilisé possèdent des écoles spéciales pour chaque carrière de la vie sociale, telles que les *écoles militaires*, *polytechniques*, *ecclésiastiques*, *des mines*, *des arts et métiers*, les *écoles commerciales*, *forestières*, *marines*, *des beaux-arts*, *de chirurgie*, *d'accouchement*, etc. Enfin les *écoles normales* sont instituées pour enseigner l'art même de l'enseignement et former des maîtres pour les écoles tant primaires que secondaires et supérieures. La plupart de ces espèces d'écoles exigent d'être connues plus en détail : il en sera traité séparément*.

1° *Écoles primaires.* Les écoles élémentaires ou primaires étant les seules qui, fréquentées par la grande masse des enfants, donnent quelque instruction au peuple, et par conséquent exercent de l'influence sur l'état intellectuel d'une nation, auraient dû être organisées les premières et de la manière la plus convenable pour que l'instruction fût mise à la portée de tous ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire de tout le monde : cependant ce sont celles qu'on a négligées le plus dans beaucoup de pays. Laissées longtemps entre les mains du clergé, elles ont été une œuvre de charité plutôt que de législation; et si Henri IV a voulu que les gens du peuple envoyassent leurs enfants aux écoles, l'exécution de cette ordonnance n'était

(*) Nous consacrerons, sous le mot principal de chaque nom, un article particulier à ces genres d'écoles; et, pour réparer l'omission faite au mot BEAUX-ARTS, nous traiterons un peu plus bas de l'École royale des Beaux-Arts à Paris. S.

pas facile dans une grande partie de la France. C'est seulement dans notre siècle que plusieurs gouvernements se sont occupés sérieusement de l'amélioration de l'instruction primaire, de manière à la rendre vraiment utile au peuple; non-seulement les gouvernements ont fait des lois et ordonnances à cet égard, et ont consacré des fonds considérables à l'augmentation du nombre des écoles et à l'amélioration de celles qui existaient, mais des associations philanthropiques, animées d'un zèle qui quelquefois a devancé les efforts plus lents des gouvernements, ont établi des écoles et introduit de bonnes méthodes d'enseignement, réalisant au moyen de contributions volontaires ce que l'état n'obtenait qu'à grands frais et avec beaucoup de peine.

Considérons d'abord l'enseignement primaire en France. Jusqu'en 1789 les écoles du peuple étaient en grande partie tenues par les frères de la doctrine chrétienne (*voy.*) et par des communautés de religieuses auxquelles l'état imposait l'obligation d'instruire gratuitement les jeunes filles. Aussi trouvait-on dans toutes les provinces un grand nombre d'écoles gratuites. Lors de la réforme de la constitution de l'état, un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de s'occuper d'un plan d'instruction populaire. Suivant le projet présenté en 1790 par M. de Talleyrand, il devait y avoir un nombre illimité d'écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, sous la surveillance de deux notables dans chaque commune; outre la lecture et l'écriture, on devait y enseigner les principes de la religion, les éléments de la morale, les traits de vertu, les devoirs des citoyens, etc. Ce projet ne fut guère plus exécuté que les décrets de la Convention de 1792 et 1793, qui ordonnaient l'établissement d'une école par 1,500 individus de la population, accordaient aux instituteurs un traitement d'au moins 1,200 livres et prescrivaient, entre autres objets d'enseignement, la connaissance des devoirs et des droits de l'homme et du citoyen. Cette assemblée proclama aussi la liberté de l'enseignement et enjoignit aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles sous peine d'amende. En 1794, on ordonna l'établissement d'une école par 1,000 habitants, la nomination des instituteurs par le peuple, et la surveillance des écoles par un jury de trois pères de famille dans chaque district. Les travaux manuels devaient faire partie de l'occupation des écoliers. D'autres lois furent encore portées : celle de 1795 prescrivit la division de toute école en deux sections, dont une pour les garçons et l'autre pour les filles. Trois ans après, les écoles primaires furent mises à la charge et sous la surveillance des administrations municipales. Le calme ayant été rétabli en France, le gouvernement confia l'organisation des écoles aux sous-préfets, et la nomination des instituteurs aux maires et aux conseils municipaux; ces derniers devaient déterminer aussi la rétribution payable par les parents. Enfin Napoléon devenu empereur et prince absolu soumit l'enseignement primaire à son Université (*voy.*) et rendit aux frères de la doctrine chrétienne la faculté de l'enseignement. Un état de choses plus stable s'établit ainsi, mais sans faire beaucoup de progrès, jusqu'à l'époque de la Restauration. Par de simples ordonnances rendues de 1816 à 1823, Louis XVIII établit des écoles primaires de trois degrés, les mit, pour la partie religieuse, sous la dépendance de l'évêque et de ses délégués, et pour le reste sous celle des autorités civiles. Il voulut de plus que les écoles communales fussent gratuites, et il défendit de punir par la prison et le fouet. A cette époque, la *Société pour l'instruction élémentaire* donna une nouvelle impulsion à l'enseignement primaire, et les écoles se multiplièrent d'une manière étonnante. Après la révolution de 1830, la nouvelle charte proclama la liberté de l'enseignement, et en 1831 un projet de loi fut porté à la chambre des députés pour l'organisation des écoles primaires. Elles devaient être sous la surveillance de comités communaux de douze à quinze membres; on attribuait au maire, sous l'approbation du comité, la nomination des instituteurs publics auxquels on accordait le logement, un traitement de 200 francs au moins, et une rétribution mensuelle; les communes pouvaient être

imposées de 5 cent. par fr. pour l'entretien des écoles. Une commission dont M. Daunou était rapporteur modifia, dans le sens *libéral*, ce projet qui n'eut pas force de loi. Mais en 1833, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, présenta un autre projet. Celui-ci, qui est l'un des titres de ce ministre (*voy.* GUIZOT) à l'estime publique, fut adopté et converti en loi; il fut promulgué le 28 juin de la même année et sert actuellement de base à la législation sur l'enseignement primaire. En voici la principale teneur.

L'enseignement est libre, en ce sens que chaque instituteur, muni d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité, peut ouvrir une école primaire; mais ces écoles libres sont soumises à la surveillance de l'autorité publique. Chaque commune devra avoir une école primaire; si ses ressources pécuniaires sont insuffisantes ou si sa population est trop peu nombreuse, elle peut s'associer à une autre commune, et plus de deux communes même peuvent entretenir concurremment une seule école, en cas d'insuffisance individuelle. La réunion de l'école de garçons avec celle des filles n'est tolérée que dans les communes où les ressources financières ne permettent pas l'établissement d'une double école. L'instituteur reçoit un logement et un traitement fixe de la commune, dont le conseil municipal peut, de son autorité, imposer aux contribuables 3 centimes additionnels par franc des impôts ordinaires; pour imposer une plus forte contribution, il a besoin de l'autorisation du gouvernement, qui d'ailleurs vient au secours des communes peu aisées. De plus, l'instituteur reçoit des parents de ses élèves une rétribution mensuelle, dont le montant est déterminé par le conseil municipal et reçu par le percepteur de la commune. Un vingtième du traitement est retenu pour être versé dans une caisse de prévoyance établie pour tous les instituteurs d'un département, ce qui leur assure une ressource pour leur vieillesse; ils peuvent augmenter cette ressource future en ajoutant, à la retenue obligée, une partie quelconque de leur traitement éventuel. Le conseil municipal peut désigner les enfants qui recevront gratuitement l'instruction dans l'école communale. Un comité local de surveillance pour les écoles primaires est établi dans chaque commune. Un comité plus élevé réside dans chaque arrondissement ou sous-préfecture : il nomme les instituteurs publics des communes qui font partie de cet arrondissement, et peut les suspendre et même destituer en cas de plaintes graves et fondées; toutefois l'instituteur puni a le droit de se pourvoir devant le ministre de l'instruction publique. Enfin, un comité départemental, composé de sept membres, dont trois doivent être choisis parmi les fonctionnaires de l'instruction publique, auquel doit être appelé, autant que possible, un ministre du culte, et dont peuvent faire partie des ingénieurs des ponts et chaussées, des architectes, d'anciens élèves des grandes écoles scientifiques et autres personnes vouées à l'étude et à la pratique des sciences et des arts, examine et délivre les brevets de capacité.

Les chefs-lieux de département, ainsi que les communes dont la population excède 6,000 âmes, doivent avoir une école primaire supérieure, qui pourra être jointe au collége communal, lorsqu'il y en a un, ou en être séparée. Chaque département doit avoir une école normale pour former des instituteurs primaires. Des écoles primaires dont les maîtres et les élèves se distinguent parmi les autres pourront être élevées au rang d'écoles-modèles.

A l'égard des objets d'enseignement, ils se réduisent, pour les écoles inférieures, à l'instruction morale et religieuse, à la lecture, à l'écriture, aux éléments de la langue française et du calcul, et au système légal des poids et mesures. Dans les écoles primaires supérieures, on doit enseigner, de plus, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, les notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, enfin les éléments de l'histoire et de la géographie, surtout de celles de la France.

Un grand nombre d'écoles primaires a été fondé ou organisé par la Société d'instruction élémentaire, qui a adopté,

comme on sait, la méthode de l'enseignement mutuel (*voy.*). Dans celles-ci, l'instruction est généralement mieux entendue et plus variée que dans les écoles ordinaires; le chant surtout fait partie des leçons, du moins dans les écoles de Paris. Beaucoup d'écoles primaires gratuites sont tenues, pour les garçons, par les frères de la doctrine chrétienne, et pour les filles, par les sœurs de charité. Les protestants et les juifs ont des écoles primaires spéciales dans les endroits où ils forment des communautés nombreuses. Au reste, la loi veut que les pères de famille soient consultés au sujet de la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse. On a organisé aussi des écoles primaires dans les régiments, ainsi que dans les prisons. Cependant, il s'en faut encore de beaucoup que l'instruction primaire, en France, soit dans l'état satisfaisant où elle devrait être. D'après le rapport du ministère de l'instruction publique pour 1835, il y avait cette année, en France, 74 écoles normales primaires, 512 comités d'arrondissement, 146 commissions d'instruction primaire et 45,576 écoles primaires, dont 34,178 élémentaires, 339 supérieures et 11,059 privées. Le nombre des élèves qui fréquentaient ces écoles était de 2,447,569, dont 1,879,956 dans les écoles publiques. Un rapport fait en 1835 avec beaucoup de franchise à la Société d'instruction élémentaire prouve qu'il manque encore 23,817 écoles primaires publiques pour que la loi soit exécutée selon sa teneur; et si l'on a égard aux adultes qui ne savent ni lire ni écrire, et dont le nombre, en France, est de plus de 14 millions, il faudrait pour les recevoir plus de 134 mille écoles de plus. Beaucoup de communes ont de mauvais locaux qui servent à la fois aux écoles et à d'autres usages. Un grand nombre d'écoles se ferment pendant l'été, et il n'est pas rare de voir les conseils municipaux refuser des fonds pour les écoles, comme inutiles pour la classe agricole. Au reste chaque année voit accroître le nombre des écoles primaires, et quoiqu'on ne puisse jamais se flatter de combler en entier le vide qui existe, on parviendra au moins à le diminuer beaucoup. La Société pour l'instruction élémentaire provoque, par ses encouragements et ses récompenses, la publication de livres utiles à l'instruction primaire, et tient, par son *journal*, le public au courant des progrès de cette instruction. Il paraît aussi à Paris un journal des écoles primaires sous le titre de *L'Instituteur*, et (depuis 1835) un *Annuaire de l'instruction primaire*, in-18. Sous le titre de *Bibliothèque de l'instituteur primaire*, par Delapalme, 25 vol. in-18, et de *Bibliothèque primaire*, 20 petits vol. in-18, chacun à 2 sous, on a recueilli les traités utiles aux maîtres et aux élèves de ces écoles, auxquelles se rapportent aussi le *Code de l'instruction primaire*, in-8° et in-18; l'*Essai sur l'instruction primaire*, par M. Rendu, Paris, 1820; le *Guide de l'instruction primaire*, par M. de Gérando; le *Manuel complet des membres des commissions d'examen pour les brevets de capacité*, par Em. Lefranc, 1836, in-12, et le *Nouveau Manuel complet et méthodique des aspirants aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire supérieur, rédigé d'après le programme universitaire*, par le même, Paris, 1836, un fort vol. in-12. Enfin le *Tableau de l'instruction primaire en France, d'après des documents authentiques, et notamment d'après les rapports adressés au ministère de l'instruction publique par les* 490 *inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles de France à la fin de* 1833, par M. Lorain, Paris, 1837, in-8°, fait connaître l'état de cette instruction tel qu'il était en 1833.

Dans la Belgique, l'exemple de la société parisienne pour l'instruction élémentaire a porté d'heureux fruits. Les écoles se sont considérablement multipliées dans ce pays voisin. En 1833 on y comptait 5,564 écoles, fréquentées par 368,156 enfants: aussi la proportion des élèves aux habitants, qui, au commencement du siècle, n'était pas d'un centième, est déjà près d'un dixième. Il existe en Belgique des sociétés et des comités pour l'amélioration de l'instruction publique. La Hollande possède, depuis un demi-siècle, une société qui s'occupe de cet objet: c'est celle *du Bien public*.

En Angleterre, l'instruction primaire, indépendante du gouvernement, est répandue par les écoles du dimanche (*voy.*), qui, depuis un demi-siècle, s'ouvrent ce jour-là aux enfants et aux adultes et qui sont au nombre de 16,828, fréquentées par 1,548,890 élèves, suivant les états qu'on a publiés. Des associations dotées par les particuliers de fonds considérables, ont établi les écoles dites nationales, où l'on enseigne suivant la méthode de Bell (*voy.*); en 1835 on en comptait 3,861 qui étaient ouvertes tous les jours de la semaine, sans excepter le dimanche, et 1,698 autres écoles ouvertes le dimanche seulement. Ces 5,559 écoles étaient fréquentées par 516,181 écoliers. Enfin une troisième classe d'écoles primaires est celle que la Société pour les écoles britanniques et étrangères a fondée, afin d'y propager la méthode lancastrienne ou mutuelle. Toutes ces écoles ne coûtent rien à l'état, ne sont pas sous sa surveillance, et subsistent uniquement de la générosité des particuliers. En Écosse, une vieille société, celle de la Propagation des notions chrétiennes, a suppléé, par deux sortes d'écoles, à l'insuffisance des écoles paroissiales. Dans les écoles dites *de première patente*, les enfants reçoivent une éducation littéraire et religieuse, tandis que les écoles *de deuxième patente* servent à l'instruction des jeunes filles dans les travaux manuels convenables à leur sexe. Dans ce pays, un comité d'éducation, fondé en 1824, entretient, aussi aux frais des particuliers, environ 90 écoles primaires.

Dans les États-Unis d'Amérique, on trouve la même indépendance de l'enseignement primaire qu'en Angleterre.

L'Allemagne a possédé, dès le siècle dernier, de bonnes écoles primaires, et à présent il n'y a peut-être pas de contrée allemande où il ne s'en trouve un grand nombre et de bien organisées. L'instruction morale surtout y est supérieure à celle que l'on donne en France. En Prusse, toutes les communes sont obligées d'avoir au moins une école primaire; mais plusieurs communes faibles peuvent s'associer pour en entretenir une seule. Le maître a un traitement fixe et l'assurance d'une pension pour ses vieux jours. Un comité, composé du curé ou pasteur, des magistrats communaux et d'un ou de deux pères de famille, surveille l'école; chaque cercle a un inspecteur d'instruction primaire, chaque district un conseiller pour les écoles, qui fait partie du conseil de régence, et le consistoire de chaque province a une section chargée des affaires des écoles. Tous les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de quatorze et de rétribuer le maître. Cette rétribution est faible; la commune paie pour les parents indigents. Dans les écoles primaires de la Prusse, le programme d'enseignement comprend tout ce qu'on enseigne dans les écoles élémentaires de France; dans beaucoup de ces écoles on enseigne même tout ce que la loi française prescrit d'enseigner dans les écoles primaires supérieures. Plusieurs états allemands ont prescrit aux parents, comme une obligation, d'envoyer leurs enfants à l'école. En Saxe, cette obligation commence pour les enfants à l'âge de cinq ans, et dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt à six ans : aussi le nombre des enfants fréquentant les écoles est-il considérable en Allemagne. On compte, en Prusse, 1 écolier sur environ 8 habitants; dans le Wurtemberg, 1 sur 7; en Bade, 1 sur moins de 6; en Autriche, 1 écolier sur 10 habitants. En Suisse on remarque des proportions semblables : dans le canton de Zurich on compte même 1 écolier sur moins de 5 habitants, et dans le canton de Vaud 1 sur moins de 6 habitants. Ce dernier canton oblige les parents à envoyer les enfants à l'école depuis l'âge de sept jusqu'à seize ans. Une ordonnance du canton de Fribourg, de l'an 1819, pour la population catholique, prescrit l'établissement d'une école dans chaque paroisse, quelque petite que celle-ci puisse être; on doit y enseigner d'après les meilleures méthodes, surtout d'après les méthodes simultanée et mutuelle. Les écoles les mieux tenues seront érigées en écoles-modèles. Tous les parents sont obligés de faire instruire leurs enfants; il faut une autorisation pour les faire instruire ailleurs que dans les écoles pu-

bliques; le curé et l'amman ont le droit d'inspection.

Nous ne parlerons point des pays où l'instruction primaire n'offre rien de remarquable. Elle est encore si peu répandue en Russie qu'en 1831 on y comptait un écolier sur 772 habitants. Les grandes villes de cet immense empire font cependant exception; à Odessa surtout les écoles sont assez nombreuses pour que les écoliers y soient, relativement à la population, dans la proportion de 1 à 28. Dans le midi de l'Europe l'instruction primaire est rare et défectueuse. Elle est très négligée dans les états de l'Église, malgré le grand nombre de prêtres et de moines qui pourraient et devraient s'en occuper. Quelques états de l'Italie ont pourtant introduit la méthode mutuelle et augmenté par là les moyens d'instruire le peuple. Les Anglais ont répandu cette méthode dans leurs colonies des diverses parties du monde. Enfin l'Égypte et la Turquie même ont senti, dans ces derniers temps, le besoin d'améliorer l'instruction primaire, qui ne se donnait qu'aux écoles des mosquées et qui se réduisait à lire le Coran.

2° *Écoles bourgeoises, industrielles, agricoles.* Depuis que la pratique des arts mécaniques, les manufactures, les exploitations rurales, les mines, etc., ont multiplié les ressources de la jeunesse quant aux carrieres ouvertes à chacun, on a senti que l'ancien système d'instruction ne pouvait plus s'appliquer avec succès au plus grand nombre, mais qu'il fallait diriger les études des jeunes gens destinés aux arts industriels vers les objets qui peuvent leur être utiles un jour et par conséquent sacrifier les études classiques aux sciences positives, aux choses réelles (*Realien*, comme disent les Allemands). On a donc commencé dans plusieurs pays à établir des écoles spéciales pour les jeunes agronomes, forestiers, commerçants, industriels. La France a quelques fermes-modeles, presque toutes entreprises aux frais des particuliers pour l'instruction agricole et surtout pour la mise en pratique des théories nouvelles de l'agriculture. La France possède aussi deux écoles d'arts et métiers, l'une à Châlons-sur-Marne et l'autre à Angers, où l'on enseigne les arts mécaniques depuis les plus grossiers jusqu'à ceux qui exigent le plus d'habileté et de sagacité, sans toutefois embrasser l'ensemble de la technologie. Ces écoles n'ont peut-être pas le degré d'utilité qu'elles seraient susceptibles de recevoir : à quoi bon, par exemple, enseigner dans une école de gouvernement le charronage, que tout charron pourra aussi bien enseigner dans son atelier à tout apprenti, sans qu'on ait besoin d'entretenir à grands frais une institution pour cela? De pareilles écoles ne seraient véritablement utiles, ce nous semble, qu'autant que le gouvernement s'attacherait à y faire enseigner des branches d'industrie dans lesquelles le pays serait inférieur à d'autres contrées, afin de propager la connaissance de procédés encore peu répandus. L'Angleterre, si riche en écoles bien dotées, pour lesquelles l'enseignement des langues anciennes est une des conditions de leur fondation, l'Angleterre possède très peu d'écoles industrielles, quoique ce soit le pays de l'industrie par excellence : c'est que là l'enseignement est dans les manufactures.

Il n'y a que l'Allemagne qui ait organisé un système complet d'instruction et d'éducation pour la classe industrielle, et en général pour tous ceux qui ne se destinent pas à une carrière où la connaissance des langues anciennes est nécessaire. Cette éducation commence dans les petites écoles que nous nommons primaires; à celles-ci succèdent les écoles bourgeoises ou écoles pour les choses réelles (*Real-schulen*), où depuis l'âge de 12 ans les enfants reçoivent des leçons dans leur langue maternelle, la religion, la géographie, l'histoire moderne, les mathématiques élémentaires, le chant et le dessin; on y joint aussi deux langues vivantes, surtout le français. Les élèves qui ont besoin d'une instruction plus complète la reçoivent dans des gymnases, en partie attachés aux écoles *réelles*, où on leur enseigne les hautes mathématiques, la physique, la chimie et la mécanique. Les langues classiques même ne sont pas entièrement exclues de ces gymnases : elles y sont enseignées conjointement avec les langues vivantes. Pour ne

pas multiplier les établissements et se jeter dans de trop grandes dépenses, on a tâché, dans quelques contrées, de combiner le système de l'instruction scientifique avec celui de l'instruction classique, et de faire servir ainsi les anciens gymnases et autres établissements à une double fin. En outre, quelques villes ont vu créer dans les derniers temps des établissements où l'on forme de jeunes industriels sans qu'ils aient besoin de fréquenter d'autres institutions. La ville de Berlin entretient une école industrielle fondée en 1824 par Klœden : on y garde les jeunes gens depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 16, pour les préparer aux travaux des mines, des forêts, des arts chimiques et mécaniques, de l'économie rurale et du commerce; elle a une bibliothèque, un laboratoire, un cabinet de physique et de minéralogie. Il y a dans la même ville un gymnase *réel* (*Cœllnisches Real-Gymnasium*) surtout pour l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles. Les langues qu'on y enseigne sont le latin, le grec, l'allemand et le français. L'Autriche a même, ou au moins avait depuis 1770, une académie *réelle ;* elle est maintenant réunie à l'école polytechnique de Vienne, qui est une école industrielle supérieure. Dans cet empire avaient été fondées aussi, dès la fin du dernier siècle, près de 200 écoles pour enseigner aux enfants des artisans la filature, le tricot, la dentellerie, le jardinage et l'agriculture. De plus, l'Autriche possède depuis 1764 ou 1766 des écoles pour enseigner aux enfants des laboureurs la filature de la laine et la tisseranderie. On compte maintenant en Prusse plus de 80 écoles industrielles, et le gouvernement, pour les encourager, a ordonné en 1832 que les élèves qui, à la fin de leurs études dans ces établissements, auraient subi des examens satisfaisants, seraient placés dans les administrations des mines, des forêts, des postes, et dans d'autres établissements publics, où leurs connaissances pourraient être utiles. Une ordonnance du roi de Bavière, du 16 février 1833, prescrit l'organisation d'au moins une école industrielle dans chacun des cercles ou départements du royaume. « Les écoles polytechniques et industrielles, est-il dit dans le préambule de cette ordonnance, sont destinées, non pas à être des écoles de beaux-arts ou à faire l'éducation des artistes, mais à transporter plutôt l'art dans l'industrie pour la porter à ce degré de perfection qui la mette au niveau des progrès de la technologie et la rende apte à soutenir la concurrence de l'étranger. Il faut jeter les fondements de l'instruction industrielle dans les écoles élémentaires : 1° en y faisant enseigner par les maîtres d'écoles les principes de dessin linéaire et de dessin d'ornement; 2° en conformant l'enseignement des connaissances utiles à la carrière agricole ou industrielle. C'est dans les écoles industrielles que les élèves doivent commencer leur première instruction technologique par le calcul, le dessin géométrique, le dessin d'ornement, les principes d'histoire naturelle, enfin le dessin d'architecture; en même temps il faudra former le style des élèves pour les rédactions courantes et leur donner des notions de chimie; notre ministère de l'intérieur aura soin de tracer un cours de trois ans pour ces objets, ainsi que pour les exercices correspondants de la langue, de l'histoire et de la géographie, etc. » Le ministère bavarois prescrivit, en effet, un programme pour les études de ces écoles qui, toutefois, n'ont pu être organisées aussi complétement que le gouvernement l'avait désiré. Il existe pourtant déjà en Bavière une douzaine de ces écoles. La Saxe a des écoles industrielles à Dresde, Chemnitz et Zittau ; le Wurtemberg en entretient à Stuttgart, Ulm, Heilbronn ; le grand-duché de Bade à Carlsruhe, celui de Hesse à Darmstadt, Mayence et Giessen. Même les petits états de la Confédération germanique ne sont pas dépourvus d'écoles bourgeoises ou industrielles. Dans le grand duché de Bade il a été ordonné par le gouvernement d'établir des écoles bourgeoises supérieures dans toutes les grandes villes, et même dans les petites, si les ressources locales le permettent, afin de pourvoir, dit l'ordonnance, à l'instruction de tous ceux à qui les connaissances enseignées dans ces écoles peuvent suffire. L'enseignement devra comprendre la religion, les langues allemande, française

et latine, l'histoire universelle, l'arithmétique, la géometrie, tant en théorie qu'appliquée a la pratique, la géographie, l'histoire naturelle, la physique, la technologie, le dessin, la calligraphie et le chant.

Indépendamment de ces écoles bourgeoises et industrielles, l'Allemagne possède un grand nombre d'écoles de dimanche et du soir où on donne l'enseignement primaire aux enfants pauvres, aux artisans et aux domestiques que le travail de la journée retient à l'ouvrage. Il a été consacré à ces écoles un article spécial (*voy.* DIMANCHE).

On peut dire que c'est l'Allemagne qui a fait le plus pour l'instruction de la classe industrielle: c'est là qu'il faut chercher les modèles des écoles de ce genre que l'on voudra établir dans les pays où ils manquent. L'Allemagne possède aussi une foule d'ouvrages qui traitent de cet enseignement populaire; nous nous bornerons à citer comme un des plus récents et des plus complets celui de M. Preusker : *Andeutungen über Sonntags, Real- und Gewerbschulen*, Leipzig, 1835, 3 vol. in-8°, où il y a, outre les renseignements nécessaires, une bibliographie de cette matière. L'auteur de ce livre avait lui-même organisé une école industrielle à Grossenhain en Saxe.

3° *Écoles secondaires.* Il en est traité aux mots COLLÉGE, GYMNASE, LYCÉE, etc.

4° *Écoles normales.* L'Allemagne est le premier pays qui ait senti la nécessité de former des instituteurs pour le peuple; elle est riche en établissements et institutions qui tendent à ce but. En Prusse, chaque district doit avoir son école normale pour 60 à 70 élèves de seize à dix-huit ans qui y restent deux ou trois ans aux frais de l'état et du district. Ces écoles sont surveillées pas les consistoires provinciaux. Au sortir de l'école normale, les élèves sont examinés, et si les notes sont favorables, ils sont placés sinon comme maîtres, au moins comme adjoints. Les instituteurs tiennent des conférences, se cotisent pour l'entretien d'une bibliothèque à leur usage, tiennent un registre où ils consignent leurs observations, publient des journaux et forment des associations de prévoyance pour assurer, en cas de décès, un sort à leurs veuves et à leurs enfants. Dans la plupart des états allemands, les écoles normales enseignent aux maîtres, outre les objets élémentaires, le chant et l'orgue, afin de les préparer à remplir les fonctions de chantres d'église et d'organistes. Dans plusieurs écoles on leur enseigne même la greffe des arbres, le jardinage et de bons procédés d'agriculture, pour qu'ils en propagent la connaissance dans les communes où ils seront placés. L'école normale protestante de Carlsruhe (grand-duche de Bade) apprend aux instituteurs l'hygiène, le traitement du bétail, la manière de tenir les horloges et les orgues en bon état, et outre la langue allemande on leur enseigne le français.

L'exemple donné par l'Allemagne a été imité plus ou moins complétement dans les divers pays où règne l'émulation de bien faire : la France s'en occupa au milieu même de la révolution. En 1794 la Convention nationale décréta l'organisation d'une grande école normale à Paris et d'écoles normales partielles pour les départements. Le comité d'instruction publique devait désigner les élèves dans la proportion de 1 sur 20,000 individus de la population. Pendant quatre mois, durée fixée pour le cours normal (*voy.* NORMAL), on devait leur enseigner la lecture, l'ecriture, les éléments du calcul et de la géométrie pratique, la grammaire, l'histoire, enfin l'art d'analyser et d'enseigner; l'école de Paris devait être, selon le rapport de M. Lakanal, « le séminaire de la nature, de la vérité, de la raison et de la philosophie, d'où elles iraient s'épancher de réservoir en réservoir dans toutes les parties de la France.» Dans le premier et seul cours normal qui eut lieu en 1795, on vit professer quelques-uns des principaux savants, Garat, Volney, etc.; leurs leçons ont été recueillies et publiées. Dans les départements, il n'y eut guère d'ecoles normales. Napoléon ordonna en 1808 la formation d'un pensionnat normal, à Paris, pour 300 jeunes gens de dix-sept à vingt un ans, qui devaient être exempts de la conscription sous la condition qu'ils resteraient pendant dix ans dans le corps enseignant. Cette école forma de bons professeurs,

Louis XVIII, en 1822, la réduisit à l'état d'école préparatoire; mais elle fut rétablie en 1830, après la révolution de juillet et continue de former des professeurs. Ce ne fut aussi qu'après la révolution de 1830 que les écoles normales pour l'instruction des instituteurs du peuple furent organisées et mises en activité. D'après la loi de 1833, chaque département doit en avoir une; cependant des départements voisins peuvent s'associer pour en avoir une en commun. On en compte actuellement (1837) en France 74, dont une soixantaine n'existent que depuis l'époque citée. Elles reçoivent des subventions du département, de la ville ou commune où l'école est établie, et de l'état; il y en a aussi qui prennent des pensionnaires payants. Les villes ou communes ont stipulé la faculté d'avoir dans ces écoles un certain nombre de bourses disponibles en échange de leurs subventions. Dans les départements moyens, l'entretien de ces écoles est de 15 à 20,000 fr. par an; chacune a son comité de surveillance. La principale est celle de Versailles, où l'on enseigne non-seulement la lecture et la grammaire, l'écriture et la comptabilité, l'arithmétique et le dessin linéaire, mais aussi la physique et la chimie, la culture pratique et la musique. Elle a une recette de plus de 93,000 fr., provenant en partie de dix-huit bourses fondées par le département de Seine-et-Oise, et de celles qu'y entretiennent le département de l'Oise et celui d'Indre-et-Loire. L'école normale de Rouen, fondée avant la révolution de 1830, est encore sous la direction des frères religieux de Saint-Yon; elle a 40 pensionnaires et reçoit en outre, pendant trois mois de l'année, 48 instituteurs en exercice, qui ont chaque jour chacun 1 fr. 50 c.; les recettes et dépenses de cette école se montaient, en 1835, à plus de 34,600 fr. Nous citerons encore l'école normale de Strasbourg, où il y a, comme dans quelques autres, pour l'instruction morale et religieuse, un prêtre catholique et un ministre protestant, et où l'on enseigne les langues française et allemande, l'écriture, l'arpentage, la musique vocale et instrumentale, le dessin, la géographie, la physique, l'agriculture et la gymnastique. Tel est à peu près aussi le cours normal de l'école de Colmar, qui a 63 élèves. Quant aux écoles d'institutrices, il n'y en a encore qu'une seule, fondée dans le département des Ardennes; mais il paraît que quelques communautés religieuses s'occupent de cet objet trop négligé. Suivant un rapport fait par M. Boulay de la Meurthe à la Société d'instruction élémentaire, 75 écoles d'instituteurs et 75 d'institutrices coûteraient par an à l'état 1,500,000 fr., en ne comptant la subvention qu'à 10,000 fr.; mais il suffirait peut-être d'avoir une école d'instituteurs et une d'institutrices par ressort d'académie. A présent l'état paie 1671 bourses, tant pour les internes que pour les externes: il faudrait au moins 3,000 bourses gratuites afin de pourvoir aux besoins urgents de l'instruction primaire. La société dont nous venons de parler a fondé à Paris, avec l'assistance de l'autorité municipale, une double école normale pour l'enseignement mutuel des garçons et des petites filles.

Après être entrés dans tous ces détails, sans doute encore incomplets, mais qui attendent leur complément de divers articles auxquels nous renvoyons, sur les différents genres d'écoles et sur leur situation dans les principaux pays, nous devons ajouter quelques mots d'explication sur un sens spécial que le mot *école* affecte dans presque toutes les langues, par exemple quand on dit que tel savant, tel artiste *a fait école* ou qu'un publiciste a été élevé *à l'école* des Schœpflin, des Koch, ou qu'un philosophe suit les principes de l'école éclectique (*voy.*), etc. Très souvent, en effet, le mot *école* se prend dans le sens de corps de doctrine ou pour indiquer le genre, le style, le faire ou la manière propre aux maîtres qui enseignent ou ont enseigné dans un lieu ou dans un temps qui fait époque dans l'histoire des siècles ou des arts. C'est ainsi qu'on dit l'*école d'Alexandrie* (*voy.*), pour désigner les doctrines enseignées dans les premiers temps de notre ère par les philosophes grecs établis dans la ville d'Alexandrie en Egypte. Par la même raison, on dit *l'école flamande*, pour désigner le genre adopté

généralement par les peintres flamands.

Les écoles les plus célèbres de peinture (*voy.* Bolonaise, Espagnole, Flamande, Française, etc.), de musique, de philosophie, etc., auront dans cet ouvrage des articles particuliers qui nous dispensent d'entrer ici dans plus de détails. D-G.

ÉCOLES CHRÉTIENNES; *voy.* Frères et Écoles primaires.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS. L'Académie royale de Peinture et Sculpture de Paris (*voy.* Académie) fut créée principalement dans la vue d'établir une ligne de séparation entre les peintres ou sculpteurs artistes et les maîtres-jurés peintres ou sculpteurs en bâtiment, avec qui le régime des maîtrises les avait injurieusement confondus. La gloire et la prospérité de l'art étaient intéressées à cette distinction. Il importait que les peintres et les sculpteurs artistes cessassent d'être assujettis *à se faire passer maîtres, ou à travailler sous des broyeurs de couleurs ou sous des polisseurs de marbre qui s'étaient fait passer maîtres pour de l'argent.* Ainsi s'exprimaient les lettres-patentes délivrées à cet effet par Louis XIV, le 20 janvier 1648, lesquelles contiennent la création simultanée de l'Académie et de l'École de Peinture et Sculpture. Cette double institution parut être le régime le mieux approprié à l'éducation des artistes, et presque toutes les académies de beaux-arts sont effectivement des établissements d'instruction en même temps que des sociétés savantes.

Conformément au titre de l'institution, l'enseignement se bornait à la peinture et à la sculpture. Les professeurs, au nombre de douze, avaient le titre d'*anciens*, parce qu'ils étaient de fait les plus avancés en âge et en exercice. Les recteurs, au nombre de quatre, avaient le titre de *syndics*, et le directeur celui de *chef*. Les statuts furent modifiés en quelques points par un réglement de 1664; le titre de chef y fut changé en celui de *directeur;* les syndics furent qualifiés *recteurs*, et les anciens appelés *professeurs*. Ces dénominations subsistent encore.

On dut songer dès le principe aux moyens d'émulation et de récompense. Le grand prix consistait originairement en une médaille d'or; quelques sujets seulement, sur la recommandation de l'Academie, étaient envoyés à Rome aux frais de l'état, pour y continuer leurs études. La fondation de l'Academie de France à Rome, comme complément de l'école de Paris, ne date que de 1666; elle eut lieu par les soins de Colbert, à l'instigation de Charles Lebrun, premier peintre du roi.

Il fut interdit formellement par les statuts constitutifs de poser le modèle ailleurs qu'à l'Académie pour des étudiants rassemblés. On craignait, d'une part, que les élèves ne reçussent pas une doctrine assez pure dans les ateliers privés, et, de l'autre, que le nombre des peintres et des sculpteurs n'étant plus limité par les conditions de la maîtrise, l'art ne vint à se dégrader par l'excessive multiplication des artistes.

On ajouta au lustre de la nouvelle compagnie en la plaçant sous le patronage des hommes les plus éminents du royaume. Le cardinal Mazarin en fut le premier protecteur; après sa mort, elle fut mise sous la protection du chancelier Séguier, et Colbert en fut nommé vice-protecteur.

L'Académie et l'École d'Architecture furent établies en 1671, aussi par les soins de Colbert, à la sollicitation de l'architecte Pierre Mignard et du célèbre François Blondel : elles complétèrent l'enseignement public des arts du dessin. Louis XV confirma cette institution par lettres-patentes du mois de février 1717, et s'en déclara personnellement le protecteur. Elle continua de former un corps distinct de l'Académie de Peinture et Sculpture.

Les deux académies furent enveloppées dans la proscription que la Convention nationale prononça contre tous ces corps par son décret du 8 août 1793; mais, le 30 octobre suivant, un jury de cinquante membres fut formé pour juger les concours, sous la direction de la commission des Beaux-Arts établie au Louvre. L'Institut ayant été créé en 1795, les trois grandes branches des arts du dessin, réunies à la musique et à la décla-

mation, en composèrent la quatrième classe, sous la dénomination commune de *Classe des Beaux-Arts.*

Ces vicissitudes et quelques modifications postérieures altérèrent peu la constitution primitive. Il suffira donc de présenter l'etat actuel de l'école tel qu'il résulte du reg'ement arrêté le 22 juillet 1819 par M. le duc Decazes, alors ministre de l'intérieur, et approuvé par Louis XVIII le 4 août de la même année. Un appendice relatif à l'École gratuite de Dessin pour l'ornement, terminera ce que nous avons à dire sur l'enseignement des arts graphiques dans la capitale de la France.

I. L'École des Beaux Arts est sous la protection immédiate du roi.

L'enseignement est divisé en deux sections : l'une comprend la peinture et la sculpture, l'autre l'architecture.

Dans la section de peinture et sculpture, l'enseignement se compose d'exercices journaliers, qui sont la base de l'instruction et qui consistent dans l'étude de la figure humaine d'après l'antique et le modele vivant; de cours spéciaux, anatomie, perspective, histoire et antiquités; de concours d'émulation appliqués aux diverses parties des études; enfin de grands concours annuels, donnant aux élèves qui remportent les prix le droit d'être entretenus pendant cinq ans à l'école française de Rome. Quinze professeurs sont attachés aux diverses parties de l'enseignement, savoir, sept peintres et cinq sculpteurs, tous académiciens, pour diriger les élèves dans la pratique de l'art et pour juger les concours; puis trois professeurs pour les cours speciaux.

Dans la section d'architecture, l'enseignement se compose de leçons données dans des cours sur la théorie de l'art architectural, sur son histoire, sur les principes de la construction et sur les mathématiques appliquées à l'architecture; de concours d'émulation relatifs aux diverses branches de l'instruction; enfin de grands concours annuels ayant les mêmes effets que ceux de peinture et de sculpture. Cet enseignement est réparti entre quatre professeurs. Il y a en outre près de cette section, pour l'assister dans le jugement des concours, une commission qui se compose de vingt membres choisis entre les architectes les plus distingués, par l'assemblée générale des professeurs de l'école, sur une liste de candidats que la section presente.

Les professeurs attachés à l'enseignement journalier qui arrivent à l'âge de 70 ans, prennent le titre de *recteurs.* Il ne peut jamais y avoir plus de quatre recteurs; mais il peut y en avoir un moindre nombre. Quand un recteur assiste au cours, le professeur en exercice lui cède le fauteuil et devient son assesseur. Cette leçon de deférence pour l'âge en vaut bien une autre, le respect de la vieillesse étant le vrai fondement de toute institution morale et sociale.

Les professeurs de l'une et l'autre section se réunissent en assemblee générale pour les affaires qui interessent l'école et pour les élections aux places vacantes. Chaque section s'assemble séparément toutes les fois que l'exige le service de la branche d'enseignement qui lui est confiée.

Un président administrateur et, en son absence, un vice-président, règlent les déliberations. Leurs fonctions ne durent qu'un an. Le vice-président de l'année écoulée passe immediatement à la présidence.

L'école a un secrétaire perpétuel, qui rédige la correspondance générale et les proces-verbaux des delibérations. Un secrétaire-archiviste est attaché à la section d'architecture. Un conservateur du musée des études classe et entretient les collections d'objets d'art.

L'administration est dirigée par un conseil de cinq membres, savoir, le président, le vice-président, le président sortant de fonctions, le secrétaire perpétuel et un des membres de la section d'architecture à tour de rôle et successivement toutes les années. La haute surveillance de l'école appartient à ce conseil. La surveillance de détail est exercée par un agent spécial, chargé en même temps de la comptabilité.

II. Les nationaux et les étrangers sont admis jusqu'a l'âge de trente ans dans les deux sections.

Dans celle de peinture et sculpture, les concurrents, dessinateurs ou sculpteurs, sont appelés au concours des places en

mars et en septembre, sans qu'il leur soit imposé aucune condition préalable. Les auteurs des 114 meilleurs dessins et des 40 meilleures figures modelées (en tout 154 élèves, nombre déterminé par la contenance des deux salles affectées aux études) sont admis. Ils étudient le modèle pendant toute l'année, de cinq à sept heures du soir. Les cours spéciaux ont lieu, le matin, deux fois la semaine, celui d'anatomie en décembre et janvier, celui de perspective en janvier, février et mars, et celui d'histoire en mars, avril et mai.

Douze concours d'émulation pour les études journalières, six d'après nature et six d'après l'antique, sont ouverts de mois en mois, pendant toute l'année. Il y en a deux de composition historique, peinture et sculpture, deux de paysage historique et deux de perspective. Les récompenses sont des médailles et des mentions honorables; elles ne donnent aucun droit à l'admission aux concours des grands prix. Deux autres concours annuels sont dus à la munificence privée : le comte de Caylus et le peintre Delatour, toûs deux membres de l'ancienne Académie de Peinture, ont fondé, le premier, un prix de 100 fr. pour une tête d'expression peinte et sculptée, ce qui porte le montant de la fondation à 200 fr.; le second, un prix de 300 fr. pour une demi-figure peinte avec étude de demi-teintes.

Dans la section d'architecture, les aspirants sont soumis à trois examens préalables sur les éléments des mathématiques, sur les projections géométrales applicables à l'architecture et sur une composition architectonique; ils ne sont admis à l'école qu'après avoir satisfait à ce triple programme.

Les élèves de cette section sont divisés en deux classes, dont chacune est appelée à douze concours mensuels de composition; à quatre trimestriels de construction, construction en bois, construction en fer, construction en pierre, construction générale; à deux semestriels de mathématiques; à un annuel de perspective. Les récompenses sont des médailles et des mentions. Les élèves de première classe et ceux de seconde classe qui ont obtenu tous les degrés dans les sciences exactes sont admissibles aux concours des grands prix.

III. Les concours des grands prix sont ouverts aux artistes français ou naturalisés qui n'ont pas atteint l'âge de trente ans. Ils embrassent six spécialités. Ils ont lieu tous les ans pour la peinture d'histoire, entre dix concurrents; pour la sculpture et l'architecture, entre huit. Ils ont lieu entre huit concurrents, tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce; tous les quatre ans, pour la gravure en médaille et en pierre fine et pour le paysage historique. Les trois premiers de ces concours remontent à l'origine de l'école; les trois autres sont d'institution récente. Celui de gravure en taille-douce a été fondé en 1804, celui de gravure en médaille et pierre fine en 1805, et celui de paysage historique en 1816. Les sujets sont donnés par les sections correspondantes de l'Académie des Beaux Arts.

Tous ces concours, à l'exception de celui d'architecture, sont précédés de deux concours d'essai; pour l'architecture, ces épreuves sont remplacées par les médailles obtenues dans les concours mensuels. Les concours définitifs se font d'abord sur des esquisses exécutées séance tenante et arrêtées par un académicien, de manière qu'il ne soit plus possible de s'écarter des lignes, puis sur l'exécution terminée de ces mêmes esquisses. Pour la gravure en taille-douce, le concours d'essai a lieu sur deux figures dessinées, l'une d'après nature, l'autre d'après l'antique; et dans le concours définitif, une nouvelle figure dessinée d'après l'antique est placée à côté de l'objet principal du concours, savoir, la figure gravée sur le dessin d'après nature.

Les esquisses d'essai et celles du concours definitif s'exécutent en douze heures, excepté encore pour l'architecture, à qui vingt-quatre heures sont accordées. Les concours définitifs se font en loge, sans aucune communication extérieure. Les ouvrages des concurrents sont exposés aux yeux du public pendant trois jours. Ils sont jugés par l'Academie des Beaux-Arts. Les prix sont distribués dans la séance publique annuelle de cette académie.

Afin de compléter ce qui a rapport aux concours, nous ajouterons que celui de composition musicale, pour lequel l'enseignement est généralement puisé au Conservatoire (*v.*), s'ouvre aussi à l'école des Beaux-Arts, entre six concurrents. Il est précédé de deux épreuves, qui consistent, l'une à écrire l'harmonie d'une basse donnée, l'autre à composer une fugue sur un sujet donné. On lit aux concurrents admis les paroles de la cantate qu'ils doivent mettre en musique; on leur en remet une copie en même temps que le sujet d'un contre-point double et celui d'une fugue à quatre parties; puis on les enferme chacun dans une chambre, qu'ils habitent nuit et jour pendant toute la durée de la lutte, fixée à trois semaines. Ils ne sortent de cette chambre que pour les repas, qu'ils prennent en commun chez le concierge et en sa présence. Des cinq années de la pension, le lauréat musicien en passe deux à Rome et dans le reste de l'Italie, une en Allemagne et les deux dernières à Paris.

IV. L'École française de Rome est ordinairement dirigée par un peintre. Charles Errard, peintre et architecte, membre de l'Académie de Peinture, en fut le premier directeur; M. Ingres, ancien pensionnaire et membre de l'Institut, en est le directeur actuel. Elle occupait primitivement un palais voisin du théâtre de l'Argentine. En 1700, elle fut transférée dans un hôtel situé en face du palais Doria, au haut de la rue du Cours; elle ne recevait alors que 12 pensionnaires. En 1800, elle fut établie, pour 24 pensionnaires, à la *Villa Medici*, dont le gouvernement français venait de faire l'acquisition, palais que son nom magique, son architecture pittoresque, sa situation solitaire et dominante sur le *Monte Pincio*, rendaient éminemment propre à sa nouvelle destination.

Pour tous les amis des arts qui ont de la foi, Rome n'est pas seulement le point de mire de l'artiste, elle est pour lui un lieu sacré, une sorte de sanctuaire. C'est là que le talent grandit et se fortifie, qu'il s'épure et s'élève, entouré des exemples classiques de tous les siècles, qu'il prend un essor indépendant. Pour peu que le jeune lauréat soit capable de réfléchir, il est presque involontairement conduit, non à l'imitation servile des maîtres, mais par les maîtres à l'imitation raisonnée de la nature telle qu'ils ont su la voir et telle qu'elle est en effet, belle, grande et simple. Le nombre des grands artistes sortis de l'école de Rome prouve les avantages de cette belle institution.

V. Telle est l'école des Beaux-Arts en France. Les Français peuvent à juste titre s'enorgueillir de cet établissement : il porte l'empreinte d'un grand roi, d'un grand peuple et d'un grand siècle; rien de comparable n'existe dans le monde civilisé. Quelques modifications faciles, qui consisteraient surtout à généraliser ce qui existe épars dans les diverses sections, pourraient, en perfectionnant certains détails, ne plus rien laisser à désirer dans ce magnifique ensemble.

Exiger des aspirants une initiation préalable à la littérature et à l'histoire, dans des limites raisonnables; exiger des admis l'assiduité aux cours spéciaux et un examen périodique sur les objets de ces cours; compléter l'enseignement spécial par deux nouveaux cours, l'un sur les couleurs, afin d'en perfectionner la préparation trop négligée de nos jours et pour qu'il ne soit plus dit qu'on ne parle pas de couleurs dans l'école de peinture, ou plutôt sur les principes généraux de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle appliquées aux arts, cours également nécessaire aux deux sections; l'autre sur les éléments de la littérature et de la philosophie à l'usage des artistes : ce seraient là de véritables améliorations. Il ne s'agit pas seulement d'instruire dans la partie technique, il importe de donner de la vigueur à l'esprit, de la rectitude au jugement, de l'élévation aux sentiments; d'exercer la raison en même temps que l'imagination, afin que l'une serve constamment de guide ou de contre-poids à l'autre; de former la jeunesse aux habitudes régulières, à la tenue dans le travail, au bon emploi du temps. Si de plus sévères épreuves détournaient quelques jeunes gens d'heureuses dispositions, les volontés fermes, les vraies vocations en sortiraient triomphantes, et ce que l'art pourrait perdre en surface, il le re-

gagnerait en profondeur. Beaucoup de bons esprits pensent aussi que l'école de Rome ferait bien d'adopter, à l'égard des pensionnaires, un système combiné sur des bases plus larges et de telle sorte qu'avec les mêmes garanties de travail offertes au gouvernement, les portefeuilles s'enrichissent davantage, c'est-à-dire que pendant le séjour en Italie, on fît un peu moins de ce qu'on pourrait faire partout et un peu plus de ce qu'on ne peut faire qu'en Italie.

Le concours pour les grands prix réclame une attention spéciale, eu égard à son importance artielle et à la dépense publique dont il est l'objet. Nul doute que l'épreuve d'essai ne fût plus concluante si, pour chaque faculté, les succès de l'année entraient en ligne de compte, de manière que de longs et studieux efforts ne fussent plus remis au hasard d'une chance unique, et si de plus, au lieu de douze heures, du matin au soir, évidemment insuffisantes même pour un talent expérimenté, on accordait vingt-quatre heures, d'un midi à l'autre, à un talent novice, en sorte qu'une nuit fût toujours comprise dans cet espace de temps. Quant à l'épreuve définitive, tout homme de bonne foi, qui sait combien l'interprétation d'une esquisse peut modifier une composition, voit dans la séquestration absolue des concurrents la seule garantie que le résultat est bien leur ouvrage. D'un autre côté, il est sensible pour tout le monde que si l'Académie, devenue tribunal, veut assurer constamment à ses arrêts le respect des intéressés et la sanction du public, elle fera bien de se soumettre aux conditions d'impartialité qui ne sauraient être déclinées par aucun tribunal humain, savoir, la récusation préalable de tout membre qui peut, à un titre quelconque, être juge et partie, puis la publication des motifs du jugement avec celle du jugement même *.

(*) Au mot Concours, nous avions renvoyé au présent article la question des concours entre artistes pour les ouvrages d'art et de travaux publics que le gouvernement fait exécuter. L'importance de cet objet exigeant des développements qui nous détourneraient trop de la question actuelle, nous préférons en remettre l'examen au mot Travaux publics.

VI. L'Académie de Peinture et Sculpture, primitivement logée au Collége de France, fut transférée, en 1661, au Palais-Royal. C'est dans cette dernière localité que l'Académie d'Architecture fut installée d'abord; elle y occupait une extrémité de l'appartement dont la plus grande partie était habitée par sa sœur aînée. Elles quittèrent toutes deux le Palais-Royal pour aller s'établir au Louvre, dans l'appartement de la reine. La restauration du Louvre ayant été entreprise en 1807, l'école des Beaux-Arts s'installa au collége des Quatre-Nations; mais elle y était logée à l'étroit et de la manière la plus incommode. La suppression du Musée des monuments français ayant laissé sans destination l'ancien couvent des Petits-Augustins, ce local fut accordé, le 31 décembre 1816, à l'école des Beaux-Arts; mais elle n'en prit possession que le 4 août 1819, le jour même où Louis XVIII la reconstituait sur ses bases réglementaires. Alors commencèrent les travaux, qui furent continués sous Charles X et terminés sous Louis-Philippe.

Il était dans l'ordre que les beaux-arts contribuassent de tous leurs moyens à embellir le lieu où l'éducation des artistes se prépare, et qu'après avoir bâti tant de palais pour les autres, ils en fissent enfin un pour eux-mêmes. Le soin en fut confié à M. Duban (*voy.*). Cette œuvre est trop intéressante pour que nous n'essayions pas d'en donner une idée, œuvre d'autant plus honorable pour son auteur qu'il était plus difficile d'en coordonner les éléments aussi nombreux que divers.

La conservation de l'arc de Gaillon et du portique d'Anet, les deux plus précieux restes architectoniques de l'ancien musée, furent avant tout l'objet de sa sollicitude. Il avait été question de reporter le premier en face de l'autre, tant pour démasquer, disait-on, le bâtiment du fond, que pour procurer un pendant au portique d'Anet. L'artiste démontra que cette démolition, la troisième que l'arc aurait eue à subir, équivaudrait a une ruine totale, et que, d'un autre côté, l'exposition du nord, substituée à celle du levant et du midi, en privant des

rayons du soleil un morceau où les sculptures d'ornement sont très multipliées et très delicates, lui ôterait presque toute sa magie. L'arc de Gaillon, tel qu'il est placé, précède et annonce le bâtiment du fond. Situé sur l'axe de celui-ci et parallèle à sa façade, il est la principale décoration de la cour d'entrée, qui donne accès aux différentes parties de l'édifice. Plus tard, un beau portail de chapelle gothique servira de pendant au portique d'Anet. Alors la symétrie sera satisfaite, et cette cour offrira le résumé de l'architecture française à ses trois principales époques, le moyen-âge, la renaissance et la transition de l'une à l'autre.

L'arc de Gaillon, orné d'un grand nombre de statues, porte au revers, en marbre blanc sur fond d'émail rehaussé d'or, les médaillons de Vespasien et d'Adrien, deux des empereurs romains qui ont le plus fait pour les arts. Il se rattache, par deux appuis à jour, à deux constructions latérales demi-circulaires, dont la concavité est tournée vers le bâtiment du fond. Cette ligne détermine dans le plan quatre grandes divisions, deux en-deçà de l'arc et deux au-delà. Une grille doit s'étendre sur la rue et clore le palais. Deux bustes, celui de Jean Cousin, le fondateur de l'école française de peinture, et celui du Puget, doivent surmonter les deux pieds droits de la porte d'entrée.

La première division est l'ancienne église des Petits-Augustins, dont la principale entrée est le portique d'Anet. L'architecte a su y rappeler, dans plusieurs dispositions partielles, celles de la chapelle Sixtine. On voit sur le mur du fond une copie du *Jugement dernier*, peint à fresque par Michel-Ange, copie exécutée dans les colossales dimensions de l'original par Sigalon. Ce peintre était retourné à Rome pour continuer son immense travail par la copie déjà très avancée des *Prophètes* et des *Sibylles*, ouvrages de la même main et accessoires consacrés de la même scène. Il ne lui aura pas été donné de contempler dans sa patrie cet ensemble de chefs-d'œuvre dont il l'a dotée : l'artiste vient de mourir à Rome, victime du choléra (1837). La même nef offrira le tombeau des Médicis, tel qu'il existe à Florence dans la chapelle sépulcrale de *San-Lorenzo ;* puis, ce qu'il y a eu de fait pour le monument inachevé de Jules II, le *Moïse* et les deux figures d'*Esclaves* dont le musée de Paris s'enorgueillit de posséder les originaux ; puis, la *Piété*, le *Faune*, le *Bacchus*, etc.; c'est-à-dire que les œuvres les plus remarquables de Buonarotti, en peinture et en sculpture, s'y montrent rassemblées pour donner à la France une juste idée de ce puissant génie. Les sculptures les plus éminentes produites en Europe depuis la renaissance jusqu'à nos jours y seront aussi déposées. Luca della Robbia, Ghiberti, Donatello, Canova, Thorwaldsen, y auront leur place à côté de Jean Goujon, de Girardon, du Puget; autre important chapitre de l'histoire de l'art par les monuments.

La deuxième division de l'école comprend les salles destinées aux cours des professeurs et à tout ce qui concerne l'enseignement. Les constructions en sont neuves; elles se lient à l'église et entre elles par un ordre ionique en arcades avec colonnes engagées, surmonté d'un étage à pilastres composites. La même ordonnance est répétée en architecture feinte sur la muraille qui fait face à ces constructions.

La troisième division, au-delà de l'arc et sur la gauche du bâtiment principal, est affectée aux concours entre les élèves : elle est en grande partie occupée par les loges où l'on renferme les concurrents.

La quatrième, réservée pour les expositions et pour l'administration, consiste en un parallélogramme de 75 mètres de longueur sur 35 de profondeur, contenant dans son intérieur une cour rectangulaire; une salle demi-circulaire s'appuie extérieurement sur la partie postérieure et termine l'enceinte par un rond-point. Le rez-de-chaussée pose sur un soubassement auquel sont adossées des statues en marbre copiées par les pensionnaires de Rome d'après les originaux antiques. La façade offre au premier étage une ordonnance corinthienne à colonnes engagées, avec quatre médaillons, deux en bronze et les deux autres

en marbre, tous quatre sur fond d'or, figurant pareil nombre d'artistes français illustres, Philibert Delorme, Jean Goujon, Poussin et Lesueur. Un étage attique s'étend sur toute cette façade; mais comme il est en retraite du côté de la cour intérieure, il ne change point l'aspect de celle-ci et ne la rétrécit point à l'œil. Un perron de six marches conduit à une galerie spacieuse, de plain-pied avec la cour, laquelle est précédée, de droite et de gauche, par deux escaliers à rampes droites, dont les parois sont recouvertes de marbres français à hauteur d'appui. Dallée en marbres de différentes couleurs, la cour intérieure est une espèce d'*impluvium*. Des colonnes de marbre supportant des bustes en ornent le pourtour; les portraits de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François I^er^, la caractérisent. Ces brillants et heureux protecteurs des arts y sont représentés dans quatre médaillons peints en émail sur lave de Volvic, et couronnent les arcades du milieu. Les deux derniers dominent la porte du fond qui donne entrée au rond-point, espèce de sanctuaire éclairé par en haut et dont le pinceau de M. Paul Delaroche achève en ce moment la consécration artielle.

C'est dans le même corps de bâtiment qu'ont lieu les expositions permanentes ou temporaires de peinture, sculpture et architecture. Là se déploie la collection des grands prix; là sont les modèles en relief des principaux monuments de l'architecture ancienne et moderne, ainsi que les sculptures qui n'ont pas trouvé place dans la chapelle. Beaucoup de ces morceaux existaient depuis longtemps à l'école; mais ils étaient relégués dans des pièces obscures, où le public ne pouvait les voir, ni l'artiste les étudier. La Grèce, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, ont été mises à contribution pour augmenter ces richesses. Le gouvernement britannique nous envoie les plâtres du Parthénon moulés sur les marbres d'Elgin. C'est aussi dans cette partie de l'édifice que les conseils de l'école tiennent leurs assemblées. Une bibliothèque spéciale occupera l'attique.

Ainsi l'arc de Gaillon pose la limite entre les études quotidiennes, bruyantes et animées, parce qu'elles sont communes à un grand nombre de jeunes gens qui se pressent aux leçons, et les études individuelles, les luttes académiques ou les délibérations administratives, qui demandent de la solitude, du recueillement et du silence.

Les compartiments réservés sur les murs lisses pour recevoir les débris statuaires et architectoniques de toutes les époques, espèce de musée en plein air où est écrite par fragments toute l'histoire de l'art, les spacieuses dispositions internes, le grandiose des salles, les immenses croisées qui donnent passage à la lumière, de vastes plafonds à solives apparentes avec caissons et autres ornements dorés et peints, etc.; tout cela mériterait description: nous y renonçons malgré nous, parce que ces détails nous entraîneraient au-delà des bornes prescrites pour ce précis. Au surplus, il suffit d'avoir fait concevoir l'ensemble du monument et comment le luxe de l'art est partout en rapport avec les convenances de localité et de destination. Nous ajouterons seulement que ces beaux résultats sont dus en grande partie à la sollicitude de M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, qui a eu l'heureuse idée de faire un appel au talent de Sigalon pour la copie des fresques de Michel-Ange, et qui s'est servi de toute son influence pour obtenir des gouvernements étrangers les reproductions plastiques des chefs-d'œuvre de la sculpture, en même temps qu'il assurait à l'architecte et au musée naissant l'appui de sa position personnelle.

VII. Le gouvernement, qui avait pourvu avec tant de munificence aux besoins des arts libéraux, n'avait rien fait pour former et épurer le goût chez les artisans. Il n'existait aucune institution où la classe manufacturière pût s'initier aux principes du beau dans le dessin de l'ornement, et il est permis d'être étonné qu'un objet de cette importance ait échappé à Colbert, le créateur de l'industrie en France. Ce que n'avait pas fait l'administration publique, un simple particulier l'exécuta. Le peintre français Bachelier (*voy.*) entreprit de fonder une école gratuite de dessin à l'usage des

ouvriers, et il en vint à bout. Le plan en fut mis sous les yeux du roi en 1766, et les lettres-patentes d'établissement furent données à Fontainebleau le 20 octobre 1767. L'école s'ouvrit le 20 janvier de l'année suivante. Bachelier en fut nommé directeur.

Le conseil d'administration de l'école se composa, dès l'origine, de ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville; il s'assemblait sous la présidence d'un magistrat, qui fut d'abord le lieutenant de police, puis, à l'époque de la révolution, le maire de Paris. Sartine, Lenoir, Decrosne, Bailly, l'ont présidé successivement.

L'enseignement embrassait les différentes parties du dessin, figure et ornement, la géométrie pratique et l'architecture envisagée principalement sous le rapport de la construction.

Les revenus consistaient en fondations perpétuelles, viagères ou temporaires. Le roi, la reine, les princes, un grand nombre de riches particuliers, souscrivirent dans l'intérêt de l'école. Des concerts furent donnés à son profit. Les corps de métiers ayant reconnu l'utilité du nouvel établissement, non contents de s'imposer une taxe en sa faveur, accordèrent aux meilleurs élèves deux droits de réception dans les six corps et un droit dans chaque communauté. Mais pendant assez longtemps la principale ressource fut la libéralité du fondateur, qui payait les professeurs de ses deniers. Bachelier consacra à l'institution naissante plus de 60,000 fr. de sa fortune, et fit plus d'une fois le sacrifice de tout ou partie de son traitement.

L'école s'était installée d'abord rue Saint-André-des-Arcs, dans une chapelle abandonnée. Bientôt le roi lui fit don de trois maisons situées rue Saint-Germain-l'Auxerrois, pour y établir le chef-lieu de l'établissement. Mais ces localités étant devenues insuffisantes, l'administration acquit en 1775 les anciens bâtiments de l'école de chirurgie. Les maisons de la rue Saint-Germain furent vendues, et le prix fut employé à payer les constructions jugées nécessaires pour approprier l'édifice à sa nouvelle destination. C'est le local actuel.

Pendant la révolution, le directeur-fondateur redoubla de zèle et de dévouement, soit pour trouver des ressources pécuniaires au milieu de la ruine générale, soit pour soustraire l'édifice occupé par l'école aux effets d'un séquestre qui l'avait fait comprendre sur la liste des biens nationaux à vendre, ou pour préserver l'institution des empiétements d'une autorité qui ne savait qu'envahir. En l'an IV, elle fut reconnue indépendante des attributions de l'instruction publique, parce qu'elle n'était ni dotée ni organisée par la nation, et que, depuis son origine, elle se suffisait à elle-même, qu'elle choisissait ses fonctionnaires, qu'elle rétribuait ses employés. Cependant la commission de l'Instruction publique se réserva la haute-main sur la police intérieure; le 21 janvier 1796, elle imposa au personnel de l'école le serment de haine à cette royauté qui n'était connue de l'établissement que par des bienfaits.

Le consulat, l'empire et la Restauration furent également favorables à cette pépinière de bons ouvriers, qui ne peut pas avoir, comme l'École des Beaux-Arts, l'inconvénient du trop d'élèves; car son influence ne peut aboutir qu'au perfectionnement de la production industrielle et par conséquent à la prospérité du commerce, c'est-à-dire, à la richesse publique et à l'aisance individuelle. L'immense développement de l'industrie manufacturière dans ces derniers temps la rend plus intéressante que jamais : aussi le roi des Français et la ville de Paris l'ont-ils prise sous leur patronage. Elle porte le titre d'*École royale gratuite de Dessin.*

Le dessin, comprenant la figure humaine, les animaux, les fleurs, les plantes et les ornements architectoniques, la sculpture d'ornement, les mathématiques appliquées à l'architecture, à la coupe des pierres, à la charpente, à la théorie des ombres et à la perspective, les principes de la construction, constituent l'enseignement, réparti entre huit professeurs et distribué à environ 500 élèves. L'émulation est entretenue chez ces derniers par des concours, des prix, des médailles et des expositions publiques.

Le conseil d'administration est composé de douze membres choisis parmi les notabilités de la ville de Paris, membres de l'Institut, du conseil général, du conseil municipal, du conseil de préfecture. Il examine les comptes et règle le budget des recettes et dépenses; il transmet au ministre de l'Intérieur les nominations des fonctionnaires de l'école, qui tous, le directeur-agent-général, les administrateurs et les professeurs, sont nommés par ce conseil.

L'intérêt qu'inspire l'École royale gratuite de Dessin devait s'étendre à plusieurs institutions particulières consacrées aux ouvriers. Deux écoles de dessin fondées par M. Charles, une école de dessin et de modelé instituée par M. Dupuis et dirigée par lui et par M. Caillouette, une école de sculpture pour les bronziers créée par M. Lequien, et quelques autres établissements du même genre nés comme ceux-ci de la bienfaisance privée, ont également trouvé protection et encouragement auprès de l'autorité municipale parisienne. M-L.

ÉCONOMIE, esprit d'ordre et de justice qui règle les dépenses d'un état, d'une famille, d'un individu, selon ses revenus, et applique à chaque besoin, avec mesure, soit une somme d'argent, soit des objets de consommation. L'économie n'est qu'une distribution juste et proportionnée des biens que l'on possède: l'avare enfouit ces biens; le prodigue les dissipe; tous deux en abusent : l'homme *économe* seul en jouit raisonnablement. Le résultat de l'économie n'est pas moins important sous la hutte du sauvage que dans nos palais; car si le sauvage n'apporte aucun soin à conserver les produits de sa chasse, de sa pêche, de la culture de son maïs, s'il ne les divise avec prévoyance et ne les emploie sobrement, il meurt de faim. Un sort semblable atteint notre riche insouciant, et la civilisation offre peu de ressource à celui qui, ne mettant point en balance l'or qu'il reçoit et celui qu'il donne, n'en réserve pas pour fertiliser des terres s'il est propriétaire, perfectionner des machines s'il est manufacturier, escompter des billets s'il est banquier, solder des armées s'il est roi. C'est seulement par son économie que la femme du pauvre artisan parvient, en recevant chaque soir le médiocre salaire de ses travaux, à le nourrir le lendemain avec ses enfants et à leur assurer à tous un asile; ce n'est que par son économie qu'une reine arrive à encourager tous les arts et à secourir toutes les infortunes. L'économie assure à l'homme une grande partie de son indépendance politique; il lui doit le repos d'esprit indispensable pour se livrer aux travaux intellectuels, et son honneur, sa réputation de probité en dépendent. Sans économie, comment payer à échéance, comment pourvoir aux dépenses de la maison, aux frais de l'éducation des enfants, au soulagement d'un parent ruiné, aux misères du pauvre, aux besoins de la patrie? L'économie est donc une vertu, puisqu'elle est indispensable à l'accomplissement de nos devoirs, et nous ne devons rien négliger pour l'acquérir. C'est à son défaut qu'on doit attribuer la chute de plus d'un empire, les malversations de toute espèce, l'aigreur entre époux, une partie de la corruption des mœurs, et plusieurs crimes. Avec de l'économie on previent les désordres ou l'on en réprime les suites.

Nécessaire à tous, mais principalement aux femmes, ses avantages doivent leur être démontrés avec soin et persévérance, et son étude est une partie essentielle de leur éducation; car c'est surtout dans les dépenses journalières et de détail que les résultats de l'économie sont considérables; et la femme, chargée souvent de l'administration d'une fortune qui ne lui appartient point en propre, doit joindre au goût de l'économie la délicatesse de conscience qui nous oblige à ne disposer qu'avec prudence et réserve d'un bien confié.

Vainement des esprits frivoles blâment-ils les privations que s'imposent les gens économes, et les accusent-ils de manquer d'inspiration, d'entraînement, de n'avoir que des vues étroites et une conception bornée : c'est à eux seuls qu'ils peuvent avoir recours quand, subissant les conséquences de leur caractère, ils trouvent un déficit dans leur caisse ou découvrent qu'ils sont ruinés. François I^er^, encore duc d'Angoulême, raillait Louis XII sur son économie, et ce roi disait :

« *Ce gros garçon gâtera tout.* » Quant aux finances, Louis XII eut raison. Un des hommes dont s'honore la France, Sully, intitula ses mémoires : *Économies royales d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri-le-Grand,* comme si en ces économies eût consisté toute l'importance de l'administration dont il avait été chargé. Le désordre des finances fut la cause et encore plus le prétexte des révolutions qui troublèrent la France en 1789; et depuis ce temps l'économie (son nom au moins) a été un des leurres que l'on a présentés avec le plus de succès à la nation. La manière dont s'administrait la maison de Napoléon était un modèle d'économie, et ce fait seul suffit à prouver qu'une véritable supériorité se reconnaît en toutes choses. Grand parmi tous les princes, Charlemagne aussi s'était fait remarquer par son économie. Il faut regarder en pitié ceux qui déclarent incompatibles le génie qui crée et celui qui conserve, puisqu'on peut leur opposer Charlemagne et Napoléon.

Mais s'il n'est point une position dans laquelle l'économie ne soit nécessaire, on doit en faire l'objet d'une étude sérieuse, afin de ne la point confondre avec la parcimonie, l'avarice et la sordidité. C'est surtout pour être juste, charitable, généreux, qu'il faut être économe; car l'économie n'est point l'accumulation des biens, mais leur dispensation proportionnée dans un ordre rationnel, selon leur quantité, leur qualité, et la situation des individus qui les possèdent. Toute économie qui n'atteint point son but, lequel est de *suffire,* quel que soit l'objet auquel on l'ait appliquée, doit changer de nom : ainsi n'appellera-t-on point économie le défaut d'approvisionnements d'une armée, l'emploi de bois vermoulus dans la construction d'une maison, l'achat à bas prix de mauvaises étoffes, d'aliments malsains, ou la diminution de paie qui ferait remplacer des ouvriers laborieux et adroits par des ouvriers paresseux et mal habiles. De l'expérience et de la méditation provient bientôt le discernement qui préserve d'erreur à cet égard et ne laisse point satisfaire aux exigences d'un vice en le décorant du nom de vertu; car, il nous le faut répéter, l'économie est une vertu par elle-même, et de plus elle est indispensable à l'existence de presque toutes les autres, puisqu'elle seule met à l'abri des excès et du désespoir enfantés par la misère. — On ne peut donner de conseils sur la manière d'établir l'économie dans quelque administration que ce soit, car dans telle circonstance il est économique d'outrepasser son revenu, dans telle autre l'économie consiste à se réduire au strict nécessaire et à augmenter son fonds. L'économie est insuffisante quand il s'agit d'entreprendre, mais il n'y a pas d'entreprise qui réussisse sans économie. L'économie ne crée pas, elle conserve; la création devenant inutile sans la conservation, tout esprit complet doit être capable de conserver comme de créer. L. C. B.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. A proprement parler, l'economie, comme on peut s'en convaincre en décomposant ce mot (οἶκος, maison, et νόμος, loi), n'est autre chose que la loi qui doit présider à l'administration des affaires de la maison, du ménage; en sorte que l'épithète de *domestique* est un véritable pléonasme. Ce pléonasme, toutefois, est justifié par la nécessité; car, ainsi qu'il est arrivé pour d'autres mots, le sens unique et simple d'*économie* s'est étendu de la famille privée à la grande famille ou l'état, et l'on a été amené à désigner sous le nom d'*économie politique* l'administration des richesses nationales, comme on a désigné sous celui d'*économie domestique* celle des propriétés particulières.

L'économie domestique est appelée à connaître de tous les objets qui peuvent concourir à la prospérité de la maison et à en diriger l'usage de la manière la plus avantageuse : l'intérieur du ménage, l'agriculture et le jardinage, la chasse, la pêche, les bestiaux, les haras, les eaux et forêts, différentes manufactures, telles que faïence, poterie, chaux, brique, fer, tout ce qui concerne les bâtiments nécessaires à l'individu, la famille, les domestiques, les animaux, les récoltes, et généralement tous les travaux rustiques, rentrent dans son domaine.

L'économie domestique, malgré la défaveur que le préjugé attache à ses tra-

vaux, comme à tout ce qui est moins brillant qu'utile, n'en est pas moins d'une haute importance; nous dirons même qu'elle a une mission sociale à remplir. C'est elle qui nous apprend à apporter dans la gestion de nos affaires cet ordre, cette entente, seuls capables d'assurer à l'homme l'aisance qui est la première garantie de la morale, des vertus civiles et privées. *Voy.* l'art. précédent.

En première ligne des travaux économiques figure l'exploitation agricole, matière importante qui a déjà été traitée spécialement aux mots AGRICULTURE, CULTURE, CULTIVATEUR, et à laquelle sera spécialement consacré ci-après l'article ÉCONOMIE RURALE. En conséquence nous nous bornerons ici à quelques observations de détail qui n'ont pu trouver place dans ce même article.

L'économe doit se mettre parfaitement au courant des non-valeurs réelles ou supposées, s'appliquer à apprécier leurs causes, afin de distinguer celles qui sont nécessaires et constantes de celles qui ne sont qu'accidentelles et passagères; savoir quelles sont les choses dont l'acquisition est le moins dispendieuse et l'emploi le plus avantageux; connaître la proportion exacte qui existe entre les frais et le revenu, la qualité et le prix commun des denrées, la mesure de la consommation sous le double rapport de la quantité et de la rapidité, l'étendue et la qualité du commerce, pour assurer l'écoulement de ses produits; enfin il n'y a pas jusqu'au nombre et au caractère des habitants qu'il n'importe à l'économe de connaître. Mais le point capital pour lui est de savoir tirer parti de tous les hommes qui sont sous sa direction, assigner à chacun d'eux le poste qu'il est le plus capable de remplir, et donner toujours des ordres précis dont il ne doit pas cesser un instant de surveiller l'exécution. Voulez-vous stimuler au travail le zèle de vos gens, il ne suffit pas de leur prêcher la diligence, il faut encore, il faut surtout les instruire par l'exemple, présider vous-même à tous les exercices qui remplissent la journée, vous montrer à eux partout, quelle que soit la rigueur ou l'intempérie de la saison, et ne pas craindre de vous associer à des fatigues qui leur paraîtront beaucoup plus légères ou dont au moins ils n'oseront pas se plaindre du moment qu'ils vous les verront partager. Si vous vous levez tard, par exemple, ils se lèveront tard, tandis que, si vous vous imposez la loi d'être toujours sur pied avant eux et de les conduire à l'ouvrage, ils se feront un plaisir de vous suivre. Disons ensuite que l'ignorance des travaux rustiques trop souvent dédaignés est un des premiers écueils que l'économe ait à éviter; il serait même à souhaiter qu'aux notions théoriques qu'a pu lui fournir l'étude il réunît les enseignements bien autrement efficaces de l'expérience pratique, qu'il ne craignît pas de mettre, de temps à autre, la main à l'œuvre, et fût en état de faire personnellement tous les ouvrages que réclame l'exploitation agricole. Savoir travailler soi-même, voilà le plus sûr moyen de diriger sagement le travail d'autrui.

C'est quelque chose de plus difficile qu'on ne pense que la direction d'un domestique nombreux : il faut d'abord apporter dans le choix de ceux qui nous servent le plus grand soin, et, quand on les renvoie, éviter, autant que possible, de leur donner des sujets de plainte fondés, sans quoi il deviendrait difficile ensuite de s'en procurer de bons. Un économe sage s'appliquera à maintenir entre eux une égalité parfaite et ne souffrira d'autres distinctions que celles qui doivent nécessairement résulter de la hiérarchie des emplois. Pour cela, il répartira le travail de la manière la plus équitable, en ayant soin de le proportionner aux forces et au traitement de chacun, et de prendre ses précautions pour que tous soient occupés. C'est le moyen de couper court à la jalousie, source ordinaire de toutes les dissensions; car il suffit qu'un seul reste dans l'inaction pour que ce privilége décourage et révolte les autres. D'ailleurs, un travail continu, sans être trop fatigant, ne laissera pas de temps à ces querelles, enfants ordinaires de l'oisiveté, toujours préjudiciables aux intérêts du maître, tant par les désordres qu'elles entraînent que parce qu'elles lui font perdre souvent ses meilleurs sujets. Pour se trouver en mesure de fournir toujours du travail à ses

gens, il faut restreindre le personnel de sa maison au strict nécessaire, sauf à se faire aider par des journaliers dans les moments de presse. Une autre mesure non moins importante, c'est que chacun ait sa fonction spéciale : par là on évitera la confusion, et personne ne pouvant se reposer sur autrui pour faire la besogne dont il est chargé, il n'y aura pas de temps perdu, pas de contestations possibles. Plus on connaît la nature d'une terre, et mieux on la cultive : aussi doit-on éviter de changer trop souvent de laboureurs, parce que la terre y gagne ordinairement aussi peu qu'un enfant gagne à changer de nourrice. Si cependant quelques-unes des personnes qu'on emploie étaient entachées de vices essentiels, il n'y aurait pas à balancer pour les renvoyer de suite, de peur que leur contact ne corrompît les autres. *Voy.* Domesticité.

Un des premiers éléments de prospérité que l'homme ait à sa disposition, c'est l'ordre, sans lequel rien ne prospère et dont l'absence entraîne la perte des fortunes les plus florissantes. En conséquence, dans une maison bien réglée, tous les exercices correspondront à des heures dont la fixité n'admettra d'autres variations que celles qui sont indiquées par les saisons. Pour ce qui est des repas, par exemple, ils doivent être prêts, en hiver, c'est-à-dire depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-février environ, avant le jour, afin que, lorsqu'il paraît, tout le monde puisse se rendre à son travail ; et comme la durée des jours, dans cette saison, est déjà si courte, les domestiques ne doivent pas quitter les champs avant la nuit, qui devient le signal du souper, après lequel on panse les bêtes. La perte du temps est, avant toutes choses, ce qu'il faut éviter : pour échapper à cet écueil, on consacrera les longues soirées d'hiver aux travaux qui ne se font que de nuit ou lorsqu'il est impossible de travailler dehors ; et les temps de pluie, neige et frimas, seront employés à la réparation des outils de labourage et autres instruments qui prendrait un temps précieux si on renvoyait à s'en occuper dans les beaux jours. On emmagasine ensuite tous ces instruments dans un local spécialement affecté à cette destination ; de cette manière on les a toujours sous la main et l'on court moins de risques de les laisser égarer ou tomber entre les mains des voleurs. On profite également de l'hiver pour faire différentes opérations, telles que curer les étables, tondre les haies, arracher les épines nuisibles, etc. Le père de famille assistera à ces diverses opérations, veillera à ce que tout se passe dans l'ordre, et aura soin de donner chaque soir à ses gens, avant de se coucher, les instructions relatives aux travaux qui devront remplir la journée du lendemain. Il ne doit pas négliger d'écrire, sur un livre-journal, le jour d'entrée de ses domestiques chez lui, la quotité de leurs gages, ainsi que celle des paiements successifs qu'il leur fait, afin de prévenir les erreurs qui pourraient préjudicier soit à ses serviteurs, soit à lui-même. Il n'oubliera pas de se faire payer exactement de tout ce qui lui est dû, s'astreindra, en toutes choses, aux lois d'une épargne sage et prévoyante, sans jamais donner dans le travers de cette parcimonie qui touche à l'avarice ; entretiendra avec soin toutes les dépendances de son domaine ; organisera une espèce de commerce sur l'excédant de produits qui se trouvera en dehors de sa consommation, ne laissera rien perdre et pourvoira à tous les besoins de la maison.

Maintenant se présentent à notre pensée les mille détails de tant d'exploitations diverses, et pour poser de simples jalons sur la ligne de l'économie domestique, il nous faudrait parcourir, de la cave au grenier, de la grange à l'étable et de l'usine au pressoir (*voy.* ces mots), tous les bâtiments qui servent à l'homme ainsi qu'aux choses et aux animaux sur lesquels il a étendu le sceptre de sa puissance. Ce serait ici le lieu de tracer la disposition relative des appartements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; de lever le plan des différentes constructions dans leurs proportions les plus harmoniques et les mieux appropriées aux divers services auxquels elles sont affectées ; d'indiquer la manière de créer, modifier et conserver, dans leurs incalculables variétés, les produits que peut faire éclore l'industrie de l'homme. Nous aurions une rapide promenade à faire

dans le jardin, le parterre, le potager, le verger, et c'est à peine si, après une course haletante à travers les champs et les prés, nous trouverions le moyen de nous esquiver sous les ombrages de la forêt voisine. Heureusement d'autres l'ont fait dans cet ouvrage ou le feront dans la suite, à mesure que l'ordre alphabétique amènera les différents sujets.

Jusqu'à présent nous n'avons encore parlé que des devoirs du père de famille; mais le ménage, cette alvéole sociale dont l'économie domestique est appelée à régulariser le travail, est toujours incomplet ou plutôt n'existe jamais sans la femme. Or, la nature, en la rapprochant de l'homme, lui a départi une mission toute de douceur et de bienveillance, une part de travail appropriée à ses forces, à la finesse de son tact, à la délicatesse de son organisation. Aussi, parmi les soins que réclame l'économie domestique, en est-il qui sont plus spécialement de son ressort. Tels sont ceux de la basse-cour, du colombier, la fabrication du pain, du laitage, du linge, la préparation des aliments des maîtres, domestiques, bestiaux et autres animaux, les attentions à donner aux enfants, aux malades, toute l'économie intérieure; enfin, pour résumer en un mot notre idée, l'homme est chargé de la conduite de la maison, le ménage est la sphère d'activité, le domaine exclusif de la femme. C'est à elle de remplacer son mari absent, et, même lorsqu'il est présent, elle doit exercer sa surveillance sur mille objets de détail qui peuvent échapper à l'œil du père de famille. La direction des servantes, l'ordre et le maniement des menues affaires sont placés sous le patronage immédiat de la femme. La propreté doit marcher à sa suite; le calme, la douceur, l'aménité des relations doivent, au son de sa voix, succéder aux orages des haines et des dissensions. C'est à elle qu'il appartient d'envoyer dans les marchés les produits de la basse-cour et de faire circuler à l'intérieur les richesses fournies par le travail de l'homme, de manière à en tirer le parti le plus avantageux.

Ainsi que la plume exercée d'une femme nous l'a bien fait comprendre au premier article Économie, on s'abuserait en croyant que l'économie domestique consiste à épargner l'emploi des capitaux et autres objets de consommation; car, dans certains cas, l'épargne est aussi contraire à l'économie que la prodigalité elle-même. La science dont nous venons d'esquisser les principaux traits ne défend pas d'user des richesses qu'on a à sa disposition, mais elle enseigne, au contraire, le moyen de les employer de manière à augmenter toujours ses dépenses, en les mettant en balance avec un revenu sans cesse croissant. La science économique a, comme toutes les autres, ses règles fixes et invariables, dont les principales sont : acheter peu et vendre beaucoup, ne rien laisser perdre, ne rien dissiper inutilement, et tirer parti de toutes les ressources qu'on a entre les mains. La sphère de cette science, dont le nom fait sourire de pitié des gens dont l'orgueil dédaigne toutes les combinaisons utiles, est plus large qu'on ne le croit communément. Son application rationnelle exige le génie du grand uni à l'esprit de détail, la profondeur des vues et l'étendue des lumières servies par une infatigable activité. Disposer l'ordre général de manière à en faire ressortir naturellement les effets de détail, ne laisser aux caprices du hasard aucune des chances dont la prudence peut s'emparer, étudier la marche des fonds, soit qu'ils rentrent, soit qu'ils sortent, employer le moins de forces possible, savoir faire à propos un sacrifice pour sauver une perte plus considérable, garder que le jeu d'un ressort n'entrave celui d'un autre, présider, en un mot, à l'harmonie des grands mouvements sans cesser un instant de faire sentir sa présence jusque dans les détails les plus infimes : tels sont les devoirs et les principales conditions de succès que l'économie domestique indique au chef de famille intelligent.

Si l'on considère maintenant que l'exploitation de l'économe est un centre d'activité qui peut rallier à lui les bras et les intelligences dans une circonscription territoriale plus ou moins étendue, et que les richesses qu'il crée par son industrie peuvent, suivant la direction qu'il leur imprime, répandre la prospérité et a vie sur tout un pays, on se sentira peut-

être disposé à rendre plus de justice à cette science que des esprits inattentifs peuvent bien considérer comme un pur mécanisme d'ordre et d'inspection, mais qui, dans le fait, est chargée d'une mission dont bien peu d'intelligences ont encore mesuré la portée. E. P-C-T.

ÉCONOMIE POLITIQUE. Ce mot, très en vogue depuis plusieurs années et généralement assez mal défini, désigne, suivant M. de Sismondi (celui de tous les économistes que, dans le labyrinthe de cette science nouvelle, nous choisirions de préférence pour guide), l'une des deux grandes branches du gouvernement qui toutes les deux se proposent pour but le bonheur des hommes réunis en société, la réalisation pour eux de la plus haute félicité qui soit compatible avec leur nature. « La *haute politique*, dit cet écrivain à la fois érudit et penseur, doit enseigner à donner aux nations une constitution qui, par la liberté, élève et ennoblisse l'âme des citoyens, une éducation qui forme leur cœur à la vertu et ouvre leur esprit aux lumières, une religion qui leur présente les espérances d'une autre vie, pour les dédommager des souffrances de celle-ci. Elle doit chercher, non ce qui convient à un homme ou à une classe d'hommes, mais ce qui peut rendre plus heureux, en les rendant meilleurs, tous les hommes soumis à ses lois. Le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'*économie politique*. Tous les besoins physiques de l'homme, pour lesquels il dépend de ses semblables, sont satisfaits au moyen de la *richesse*. C'est elle qui commande le travail, qui achète les soins, qui procure tout ce que l'homme a accumulé pour son usage et pour ses plaisirs. Par elle la santé est conservée, la vie est soutenue, l'enfance et la vieillesse sont pourvues du nécessaire; la nourriture, le vêtement et le logement sont mis à la portée de tous les hommes. La richesse peut donc être considérée comme représentant tout ce que les hommes peuvent faire pour le bien-être physique les uns des autres; et la science qui enseigne au gouvernement le vrai système d'administration de la richesse nationale est par-là même une branche importante de la science du bonheur national.* »

C'est donc la création de la richesse qui forme l'objet de l'économie politique, et en conséquence ce fut avec raison qu'Adam Smith intitula son immortel ouvrage par lequel il a pour ainsi dire fondé la science : *De la nature et des causes de la richesse des Nations*. Le nom allemand de *Staatswirthschaftslehre*, sans en marquer aussi clairement les limites, n'est pourtant pas moins exact : on en peut dire autant de la dénomination d'*économie politique*, usitée en Angleterre et dans d'autres pays aussi bien qu'en France, pourvu qu'on entende sous *économie*, comme le dit encore M. de Sismondi, non pas *loi de la maison*, suivant l'étymologie grecque, mais l'administration préservatrice et ménagère de la fortune; car, ajoute-t-il, « c'est parce que nous disons, avec une sorte de tautologie, *économie domestique* pour l'administration d'une fortune privée, que nous avons pu dire *économie politique* pour l'administration de la fortune nationale. »

Maintenant nous aurions à examiner les différentes matières dont cette science s'occupe, ainsi que le degré de confiance que doivent inspirer les solutions qu'elle offre relativement aux questions souvent épineuses mais d'une importance incontestable, qui lui sont soumises. Malheureusement les économistes sont peu d'accord entre eux; leurs systèmes se combattent réciproquement** et trop souvent ils perdent de vue la véritable destina-

(*) *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi, 2 vol. in-8°, 1re édit., 1820; 2e édit. refondue, 1827. Différentes parties de cet ouvrage se trouvent expliquées ou complétées dans les *Études sur l'économie politique* du même auteur, t. Ier, Paris, 1837, chez Treuttel et Wurtz.

(**) Les plus récents sont ceux de M. Dutens et de M. de Villeneuve-Bargemont. Ce dernier envisage l'économie politique sous le point de vue chrétien et sous celui de la charité. M. Ganilh, dans deux ouvrages dignes d'être étudiés, a soumis à un examen critique les principes de la plupart de ses prédécesseurs. Ces ouvrages sont : *Des systèmes d'économie politique, de la valeur comparative de leurs doctrines et de celle qui paraît le plus favorable aux progrès de la richesse*; 2e édit., avec de nombreuses additions relatives aux controverses récentes de MM. Malthus, Buchanan, Ricardo, sur les points les plus importants de

tion de l'homme qu'ils oublient pour les choses et qui, certainement, n'est point une machine de travail, comme quelques-uns semblent le supposer. Tout au contraire nous nous rangeons à l'avis de M. de Sismondi lorsqu'il soutient que la richesse, ainsi que le travail, loin d'être le but n'est, à vrai dire,qu'un moyen ; qu'il faut à l'homme assez de loisir et assez d'aisance pour sentir vivement et pour penser profondément. Or ce sont là ses principales et ses plus légitimes jouissances.

Dans l'état actuel de la science, nous nous bornerons ici à en exposer rapidement la marche progressive depuis Antonio Serra jusqu'a nos jours; et pour faire connaître ensuite les principales questions agitees par les économistes, avec les solutions qu'ils en ont proposées, nous emprunterons a l'*Encyclopædia Americana* un article de critique un peu sévère, mais où la plupart de ces questions sont rapidement examinées*. J. H. S.

Aperçu historique. C'est un grand et beau spectacle de voir l'homme cherchant à s'expliquer en quoi consiste la richesse des nations, déterminant ensuite la consommation d'après les produits obtenus, recherchant les moyens de procurer à la société la plus grande abondance possible de produits, régularisant la consommation de ses membres de manière que la reproduction de la richesse ultérieure n'éprouve aucun obstacle, et, grâce à sa persevérance, découvrant sans cesse de nouveaux moyens de varier ses jouissances et de leur offrir de nouveaux objets d'agréments. Tels sont les admirables travaux qui ont été accomplis dans ces derniers siècles.

Ce fut le XVI^e^ qui vit naître et se développer la science économique. Alors Charles-Quint avait réuni sous son empire les deux Amériques et les états les plus industrieux et les plus riches de l'Europe, l'Espagne, la majeure partie de l'Italie, la Flandre et l'Allemagne. Cependant, par suite des guerres continuelles de ce prince, l'or de l'Amérique ne pouvait suffire aux dépenses, le commerce et l'industrie étaient ruinés, et chaque jour, les besoins devenant plus pressants et plus nombreux, le déficit des caisses publiques augmentait. La France, alors gouvernée par François I^er^, rival de Charles-Quint, et l'Angleterre, où Henri VIII, qui ambitionnait l'honneur d'être l'arbitre entre ces deux monarques, se livrait, au détriment de l'industrie nationale, à des dépenses disproportionnées à ses ressources, éprouvaient les mêmes embarras. La misère et la désolation de ces peuples naguère les plus riches de l'Europe frappèrent les philosophes de l'époque : ils en recherchèrent la cause, reconnurent qu'elle provenait des dépenses excessives des gouvernements, et comprirent enfin que la reproduction de la richesse avait une connexion intime avec la prospérité des peuples et avec la science de les gouverner. Des lors on sentit l'importance de constituer l'économie politique, et grâce à des efforts soutenus l'on en coordonna les premiers éléments.

On ne saurait trouver en effet dans les temps plus reculés les plus légères traces de cette belle science. Tyr, Sidon, Corinthe, Syracuse et Carthage, comme ces navigateurs qui arrivent au port sans boussole et ces peuples qui vivent sans la moindre notion de médecine, s'enrichirent sans la connaître. Voyez Athènes, dans les jours si vantés de sa magnificence et de son éclat ! jamais la richesse et l'amour du luxe ne firent fermenter plus de désirs et n'excitèrent aussi vivement les imaginations ; jamais sollicitude plus jalouse, surveillance plus active ne présidèrent à l'emploi et à l'administration des finances. Mais quel cortége de vices, de violences et d'excès ! que de désastres, de calamités, de haines, de trahisons,

l'Économie politique, Paris, 1821, 2 vol. in-8°, chez Treuttel et Wurtz, et *Principes d'economie politique et de finance appliques dans l'interêt de la science aux fausses speculations du commerce et aux fausses entreprises des particuliers*, Paris, 1836, in-8°, chez Levrault. On doit en outre a ce même ecrivain une *Theorie de l'Economie politique*, 2^e^ ed., 2 vol. in-8°, et un *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquite, du moyen-âge, des siècles modernes et specialement de la France et de l'Angleterre*, 2^e^ ed., 2 vol., publiés par la maison Treuttel et Wurtz. *Voy.* aussi les renvois a l'article ECONOMISTES. — M. Blanqui aîné a tenté l'essai d'une *Histoire de l'economie politique* dont le tome I^er^ a paru.

(*) La rapidité n'est pas précisément le caractère de l'article original, mais nous en avons retranché les longueurs et les détails superflus.

n'accompagnaient point la perception des impôts ! A la plus légère provocation l'on envahissait le territoire des alliés, et l'on y laissait des colons qui se rendaient odieux aux indigènes par leurs exactions. La Carie, la Thrace et les bords de l'Hellespont devinrent ainsi de véritables fiefs. A l'intérieur on rançonnait sans pitié les plus grands hommes de la république, Miltiade, Cimon, Thémistocle. Le moindre delit, une faute souvent imaginaire, était puni d'une forte amende ou de la confiscation. Puis, dans les moments de crise, on avait recours à des spoliations juridiques; et les besoins de l'état devenaient-ils trop pressants, on créait une monnaie fictive ou bien on altérait l'ancienne. Ce n'est point sur de tels principes que repose la science économique.

Mais Rome ne sut-elle donc rien de l'économie politique? Rome, patrie des sciences et des arts; arbitre souverain des destinées de l'univers, n'eut-elle aucune notion de cette science? aucune. Comme Athènes, Rome n'eut d'autres agents de sa richesse que des pays saccagés, des villes détruites, des expropriations injustes et des contributions forcées. Rome méprisait le travail : à ses yeux, l'industrie était le partage de l'esclave et du prisonnier; elle détestait la navigation : dans tous ses traités, on la voit ordonner aux nations conquises de détruire leurs vaisseaux. Elle avait des lois agraires: la loi *Terentia* ordonnait une distribution de cinq boisseaux de blé à chaque individu; la loi *Sempronia* fixait le prix des grains; une autre loi autorisait les débiteurs à se libérer en ne payant à leurs créanciers que le quart de leurs dettes; enfin les empereurs ne s'occupèrent de l'industrie que pour la frapper de contributions, et Constantin assimilait à des filles de joie tous ceux qui faisaient le commerce.

Mais ce tableau n'est point achevé. Pouvons-nous oublier que les plus grands hommes de ces villes célèbres partageaient les préjugés de leurs concitoyens ? Qu'on écoute le jugement que les plus illustres d'entre eux et les plus savants des hommes, au sentiment du monde entier, portaient de l'industrie. « Dans un état bien constitué, dit Aristote, on ne doit pas considérer comme citoyens les individus qui font le commerce ou qui exercent des professions mécaniques, parce que ce genre de vie est ignoble et contraire à la vertu. » Xénophon ne pense pas autrement. « Les arts mécaniques altèrent la santé, dit-il dans ses *Économiques;* ils déforment le corps, et ne peuvent manquer en conséquence d'exercer une funeste influence sur l'esprit. On a donc raison d'exclure des charges publiques tous ceux qui se livrent à l'industrie. » « La nature ne nous a point faits pour être cordonniers, s'écrie Platon : de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent; ces hommes ne jouiront d'aucuns droits politiques. Il en sera de même des petits marchands, qu'on ne souffrira dans la cité que comme un mal nécessaire. Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir tenu une boutique sera puni d'un an de détention; la peine doublera à chaque récidive. »

A Rome, Salluste, après avoir saccagé la Numidie, fait construire des jardins devant lesquels se seraient éclipsés les jardins enchantés d'Armide; Auguste punit de mort le sénateur Ovidius parce que ce sénateur a voulu conduire les travaux d'une manufacture, et le peuple approuve cette sentence cruelle; Pompée, Brutus, Cassius, Sylla, se font prêteurs à la petite semaine, et Cicéron se croit le bienfaiteur d'une province parce qu'il est parvenu à réduire le taux de l'intérêt à 12 p. $^{0}/_{0}$. « Rien d'honorable ne peut sortir d'une boutique, dit-il; les petits marchands ne peuvent vendre sans mentir. »

Dans les derniers temps de l'empire et après sa chute, rien encore! L'Europe, tombée sous la domination des Barbares, perdit alors jusqu'au secret des arts et des sciences. Franchissons donc la distance des temps et voyons ce qui se passe sous Charlemagne. Les capitulaires de ce prince sont remplis de détails intéressants; on le voit montrer la plus vive sollicitude pour l'administration de ses vastes domaines. Charlemagne répara les anciennes routes, établit dans tout l'empire un système régulier de poids et de mesures, voulut faire creuser un canal qui joignît le Rhin au Danube et

réprima la fabrication de la fausse monnaie en prononçant contre elle des peines sévères. C'était faire un grand pas, et nul doute que l'honneur d'avoir posé la première pierre de l'édifice économique eût appartenu à ce prince, si, violant les lois dont il était l'auteur, il n'eût fait de la fausse monnaie lui-même, et fixé le taux auquel il voulait qu'on reçût sa bonne ou mauvaise monnaie; s'il n'eût condamné à de fortes amendes ceux qui refusaient de l'accepter, et n'eût enfin, par les grandes donations de terres qu'il fit à l'aristocratie guerrière et à l'Église, doté ses sujets de la *corvée* et de la *taille*. On sait ce que devint l'industrie lorsque ce système de morcellement, continué par les successeurs de ce prince, eut transformé chaque château en donjon et chaque village en place forte. Puis vinrent les croisades, qui lui enlevèrent le petit nombre de bras que lui avaient laissés les luttes des barons, et, à la suite des croisades, de honteuses altérations de monnaies, des lois qui réglaient la dépense des hautes classes et de la bourgeoisie, des édits qui prohibaient l'exportation de l'argent et les persécutions contre les Juifs. Ces persécutions étaient atroces: l'exil, le fer, le feu, aucune violence ne paraissait trop cruelle lorsqu'il s'agissait de l'appliquer aux Juifs. On pendait ceux-ci, on brûlait ceux-là, on chassait les autres quand on avait pris leur argent; puis on les rappelait pour les piller encore quand de nouveaux besoins se faisaient sentir. De leur côté les Juifs, mettant à profit les moments de calme, accaparaient le numéraire et le prêtaient ensuite aux seigneurs et aux évêques à 30 et 40 p. $^{0}/_{0}$. Telle était l'économie politique de l'Europe aux XII^{e} et XIII^{e} siècles.

Cependant de vives lueurs commencent à jaillir dans quelques états du sein de ces ténèbres. Déjà les expéditions aventureuses de la Terre-Sainte ont imprimé une grande activité à la navigation; la forme des navires s'agrandit, leur structure devient plus élégante et plus solide, un traité sur les droits maritimes est publié à Barcelone. En France, en Allemagne, la propriété mobilière s'élève à côté de la propriété foncière, qui, à elle seule, avait résumé jusqu'alors toutes les jouissances, tous les priviléges, toutes les libertés; et les rois, sans cesse chancelants sur leurs trônes par suite des violences et des luttes des grands barons, abolissent quelques-unes des coutumes féodales en autorisant les habitants des grandes cités à former des corporations ou sociétés régies par un conseil ou par un magistrat élu par elles. Ces concessions, cette organisation en corporations ne tardent point à porter des fruits. A l'Occident, les villes anséatiques voient leurs nombreux vaisseaux, chargés des grains, de la cire et du miel de la Pologne, des métaux de la Bohême et de la Hongrie, des vins du Rhin, des toiles de l'Orient et des épices de l'Inde, verser ces produits en Norvège, en Suède, en Russie, en Angleterre. En Italie, même activité, même esprit d'entreprise. A Venise, le commerce et les arts mécaniques ennoblissent; il y a une noblesse de *laine*, une noblesse de *soie*; on gagne ses titres nobiliaires dans les échoppes et dans les boutiques; on n'est citoyen, on n'est magistrat qu'autant qu'on exerce une profession industrielle. Venise encourage les beaux-arts; elle a des établissements de bienfaisance, d'instruction et d'utilité publique, une banque de dépôt où l'on ouvre des crédits aux marchands; dans ses monuments, dans ses fêtes, rien ne peut égaler sa pompe; 16,000 ouvriers travaillent dans ses arsenaux, et ses flottes, montées par 36,000 marins, déploient le pavillon de la république dans tous les ports connus de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe.

C'est là sans doute un beau spectacle; et cependant il n'y avait point encore de base arrêtée; on marchait au hasard comme par le passé. Nous avons dit quelle fut la source des priviléges accordés à l'industrie en France et en Allemagne. Les institutions nouvelles étaient d'ailleurs entachées d'une tyrannie odieuse: ainsi les travailleurs subalternes gémissaient sous une oppression absolue. Pour se marier, il fallait que l'ouvrier fût maître, et pour obtenir la maîtrise il devait faire un chef-d'œuvre, qu'examinaient les maîtres avec lesquels il allait se trouver en rivalité d'intérêts. Le maître lui-

même avait à endurer mille tracasseries: il devait se tenir à son état, ne faire que son état. Le savetier ne devait être que savetier; s'il empiétait sur les prérogatives du cordonnier, il était aussitôt puni d'une forte amende. Dans les villes anséatiques, les rivalités, le plus léger choc d'intérêt, suscitaient des luttes violentes; on se détachait alors de l'union et de là naissaient des tiraillements perpétuels qui entravaient le cours de leur prospérité. Telle était aussi Venise. Venise, jalouse des autres nations au milieu de sa grandeur, voulait qu'aux seuls Vénitiens appartinssent tous les priviléges, tous les bénéfices du commerce; c'était par des courtiers vénitiens que devaient s'effectuer les échanges, par des navires vénitiens et montés par des matelots de la république que devaient s'opérer les transports. Nulle marchandise dont elle faisait la contrefaçon n'était admise sur ses marchés, ou du moins celle que l'on y recevait était frappée d'un droit énorme qui équivalait à une prohibition absolue. Les droits et les amendes formaient la plus grande partie du revenu public. On attirait par des largesses l'ouvrier que l'on savait habile, tandis que l'on ordonnait de rentrer à l'ouvrier du pays qui voulait transporter son industrie ailleurs, et, sur son refus, on emprisonnait sa famille, puis l'on envoyait des émissaires secrets pour le tuer. Ces vexations, plus que la découverte du cap de Bonne-Espérance et la prise de Constantinople par les Turcs, portèrent un coup fatal à l'industrie vénitienne. Une ligue puissante se forma contre elle; des fabriques s'élevèrent de toutes parts; aux vexations on répondit par des vexations, aux mesures restrictives par des mesures restrictives. Charles-Quint signala son avénement au trône en doublant les impôts que les Vénitiens payaient dans ses etats. Dès lors Venise, qui avait mis à contribution l'Europe, ne pouvant résister à des coups si nombreux et si rudes, succomba pour ne plus se relever.

Cependant tout se préparait pour l'ère nouvelle qui allait s'ouvrir. Ces fluctuations constantes et l'état de detresse dans lequel étaient plongées la France, l'Angleterre et l'Espagne, donnaient naissance à des milliers de livres. Sully, dans la longue retraite qui suivit pour lui la mort d'Henri IV, composa ses *Économies royales et servitudes loyales*. Après lui Huet, évêque d'Avranches, publia une *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, Philibert Collet son *Traité de l'usure*, Savary *le Parfait négociant*. En Angleterre, Thomas Munn composa plusieurs ouvrages en faveur du privilége de la Compagnie des Indes, entre autres le *Trésor de l'Angleterre dans le commerce extérieur*. En Italie, Bernardo Davanzati publia la *Lecture sur les monnaies;* Carl' Antonio Broggia le *Traité des impôts* et le *Traité des monnaies considérées particulièrement sous le rapport des réductions légales, de la circulation et des dépôts;* Antonio Serra un *Traité abrégé des causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans les pays qui n'ont pas de mines* (1613), ouvrages fort imparfaits sans doute et pour la plupart tombés aujourd'hui dans l'oubli, mais d'où sortit le système mercantile.

Qu'est-ce que le système *mercantile?* Favoriser le développement de l'industrie nationale au détriment de l'industrie étrangère, prohiber ensuite la sortie des matières propres aux manufactures étrangères et l'entrée des produits manufacturés à l'étranger, ou bien autoriser l'introduction de ces produits, mais en les grevant de droits si exorbitants qu'ils ne puissent soutenir la concurrence; agir toujours d'après ce principe, que la somme des produits nationaux vendus aux étrangers doit excéder celle des articles qu'on leur achète; système faux, car pour vendre aux étrangers beaucoup et leur acheter peu, chaque nation dut regarder la prospérité des autres comme incompatible avec la sienne. De là cet esprit de rivalité qui alluma des guerres sanglantes entre les principales nations de l'Europe. Telle fut la guerre de la France et de la Hollande en 1672, à la suite des longues et inutiles négociations dans lesquelles la Hollande demandait la révocation des mesures prohibitives dirigées par Colbert contre ses produits dans le tarif de 1667; telles furent aussi les premières guerres de représailles

commerciales qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre à la même époque.

Colbert, ou plutôt Antonio Serra, est la personnification de ce système; mais avant Colbert, Sully avait sonde les plaies de l'état, étudié les ressources de la France, favorisé l'agriculture et mis un frein au pillage que les gouverneurs exerçaient dans les provinces. Malheureusement ce grand ministre, imbu des préjugés de son temps, n'estimait la puissance d'un etat que par l'importance de ses richesses métalliques. Colbert ne pensait pas autrement; mais contrairement à Sully, qui avait une aversion profonde pour le commerce et ne l'encourageait qu'a regret, Colbert comprit avec raison que la richesse d'un pays ne pouvait augmenter que par le commerce extérieur, et en conséquence il le favorisa de tout son génie et de tout son crédit. Son système, ou du moins celui qu'on lui attribue, n'a pourtant rien de commun avec la bonne économie, sinon qu'il a des principes arrêtés, chose inconnue jusqu'alors. Sir William Petty et sir Dudley North furent les deux premiers économistes qui, dans le XVII^e^ siècle, en découvrirent et en combattirent les principales erreurs. Plusieurs écrivains soutinrent les observations de Petty et de Dudley North, Locke entre autres dans son traité intitulé : *Considerations on the lowering of interest and rising the value of money*; mais les efforts de ces écrivains ne furent pas assez puissants pour renverser ce système. Il serait injuste de passer sous silence *Télémaque*, ce livre que son auteur adressait aux rois et qui ne fut compris que des peuples : les principes de haute politique qu'il renfermait inspirèrent bientôt aux Français le goût de l'agriculture et relevèrent à ses yeux le noble métier du labourage. Le maréchal de Vauban en fut l'un des plus zéles et des plus ardents admirateurs. Vauban, le plus grand guerrier et le plus savant ingénieur de son siècle, sentit naître en lui aussi une vive compassion pour les misères du peuple et voulut y porter remède. A cet effet, on le vit parcourir la France dans tous les sens, étudier le commerce et l'industrie des provinces, s'informer de la nature de leurs impôts, comparer leurs richesses et leurs cultures respectives, puis réunir tous ces matériaux pour en former un monument qui devait plus durer que les forteresses dont il avait couvert le sol de la France. La tâche était pénible, la cour et la finance alors secondee par la noblesse étaient ennemies des innovations. Vauban eut donc à subir des persécutions, des disgrâces et des calomnies de toute nature; mais aucun obstacle ne pouvait arrêter un esprit d'une trempe aussi forte que le sien : le guerrier persévéra dans sa tâche avec plus d'opiniâtreté que jamais. Alors parut un livre intitulé : *Détail de la France sous le règne de Louis XIV* (1697). Ce livre, dont Bois-Guillebert était l'auteur, avait trait à l'économie politique. Vauban, heureux de trouver dans un parent un homme dont les pensées se confondaient avec les siennes, se lia intimement avec Bois Guillebert. Il publia lui-même le *Projet de Dixme royale* (1707), ouvrage qui peint l'état du pays dans chaque province, dans chaque classe, la situation du peuple, les abus et les malversations qui se pratiquaient pour la levée des tailles, des aides, des douanes et de la capitation, puis après ces tableaux de détail, ce même ouvrage trace un tableau général, sombre et triste de l'ensemble du pays.

Après Vauban et jusqu'au docteur Quesnay la science économique resta stationnaire en France. Au système mercantile Quesnay opposa un nouveau système dans lequel il établit pour principe que du travail employé à la culture de la terre dérive la seule source de richesse; qu'aucune industrie ne peut produire une valeur nouvelle à moins qu'elle ne se rattache à l'agriculture (*v.* p. 120), dans laquelle sont comprises la pêche et les mines. Ces principes posés, il divisa les classes de la société en trois catégories. Dans la première, appelée la classe *productive*, furent compris tous ceux qui se consacrent à l'agriculture; la seconde, ou la classe *propriétaire*, se composa de tous ceux qui vivent de la rente de la terre ou du produit net qu'en retirent des cultivateurs; la troisième, ou la classe *improductive*, comprit les fabricants, les commerçants, les domestiques, gens très utiles, dit Quesnay, mais dont le travail

n'augmente aucunement le fonds national, et qui ne subsistent que de ce que lui fournissent les deux autres classes. Enfin l'agriculture étant regardée par Quesnay comme la seule industrie qui donne un produit net, il voulut que tous les frais du gouvernement retombassent sur l'agriculture: en conséquence il proposa d'abolir toutes les contributions qui existaient alors, et de leur en substituer une seule directe sur le produit net ou la rente de la terre. Tel est le système *agricole*.

Ce système fait époque dans l'histoire de l'économie. Son originalité, sa méthode, l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli et soutenu par les *économistes* français, ou les *physiocrates*, les hommes d'un mérite supérieur qu'il produisit, Condorcet, Condillac, Turgot et l'abbé Raynal, tous ces noms célèbres, toutes ces circonstances, éveillèrent l'attention des savants de tous les pays. Ses adversaires furent nombreux: le marquis de Beccaria l'attaqua avec force en 1768 et 1769 dans ses leçons d'économie politique à l'université de Milan; le Vénitien Fray et Juan-Maria Ortès, que ses concitoyens regardent comme l'auteur du système *industriel*, le combattirent aussi, le premier dans son ouvrage intitulé *Dell' economia nazionale*, imprimé en 1771, le second dans ses *Meditazioni sulla economia politica*, imprimées en 1771. De ces discussions sortit la lumière, car elles servirent à éclairer les nouveaux économistes, et leur apprirent à appuyer leurs raisonnements sur des bases plus solides. Adam Smith parut (1776). Smith, dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, établit en principe que le travail est la source de la richesse; que tous les travaux industriels, qu'ils soient consacrés à l'agriculture, au commerce ou aux fabriques, produisent les mêmes effets, la richesse; que le seul moyen de l'accumuler, pour l'employer ensuite à la production d'une nouvelle richesse, c'est l'épargne. Smith détrôna l'or et l'argent; il prouva que ce n'est point là, mais bien dans l'abondance des articles nécessaires, utiles et agréables à l'homme, que la richesse a sa source; qu'il est d'une sage politique de laisser à chacun la liberté entière de chercher son intérêt là où il croit le trouver; que personne ne peut embrasser une branche d'industrie quelconque qui lui soit avantageuse sans qu'elle le soit aussi pour la masse; que toute loi qui a pour but de donner à l'industrie une direction, ou de déterminer l'espèce de commerce qui doit s'effectuer entre les divers districts d'un état ou entre les nations est très impolitique; enfin que la richesse d'un pays ne peut prendre tout son accroissement possible que par la libre concurrence des producteurs et des consommateurs. Voilà le système industriel de Smith et les principes qui valurent à son auteur la gloire d'être appelé le fondateur de la science de l'économie politique.

Ce système n'est pas exempt d'erreurs. Smith présente l'agriculture comme la branche d'industrie la plus productive, le commerce intérieur comme plus avantageux à la société que celui du dehors, et le transport ou le fret des marchandises comme moins productif que le commerce extérieur. Il dit que le travail qui n'est pas consacré à un objet susceptible d'être vendu est improductif, et ne donne pas plus de meilleures raisons pour cela que les économistes français qui soutenaient que les industries commerciale et manufacturière sont improductives. Il dit encore que la valeur du blé ne varie jamais, et veut enfin que les contributions sur la propriété foncière retombent sur les propriétaires; erreurs graves! Mais si Smith ne nous a pas légué une œuvre parfaite, il a du moins tracé aux économistes qui sont venus après lui la route qu'ils devaient suivre, et sous ce rapport, autant que par la puissante influence que sa doctrine a exercée sur les progrès de l'économie politique des nations, son ouvrage doit être placé au rang de ceux qui ont rendu le plus de services à l'espèce humaine.

Après Adam Smith, ou peut-être sur la même ligne, brille Jean-Baptiste Say. Say, dans son *Traité d'économie politique*, d'abord imprimé à Paris en 1803, a non-seulement enrichi la science de découvertes importantes, mais il l'a rendue populaire en France. Say a de plus pré-

senté le système de Smith avec une grande clarté; c'est lui qui le premier a démontré que la demande dans les marchés ne dépend absolument que de la production, et que la surabondance des marchandises ne vient pas de ce que les facultés productives ont augmenté, mais de la mauvaise application du travail. Malthus vint en même temps. Dans son ouvrage imprimé en 1798, sous le titre d'*Essays on the principles of population*, il considère avec sagacité et profondeur les progrès et la décadence de la population chez les différentes nations du globe, et démontre que les stimulants artificiels, au lieu de contribuer à l'augmenter, n'ont servi au contraire qu'à la diminuer et à la démoraliser; que l'unique moyen d'accroître la population sans crainte d'aucun résultat fâcheux, c'est d'augmenter la production des articles nécessaires à notre existence; car la population, au lieu de rester au-dessous du niveau des moyens de subsistance, est toujours au-dessus. Il prouve que si l'homme ne sait pas réprimer la propension qu'il a pour la reproduction, les vices, la misère, et la nature elle-même, réprimeront l'accroissement de la population; théorie qui n'a point le mérite de l'originalité, mais qui a celui de la clarté. Cependant, avant Malthus, Louis de Ricci, citoyen de Modène, avait publié, en 1787, sous le titre de *Riforma degli instituti pii della cita di Modena*, une théorie sinon identique, du moins analogue à celle de l'économiste anglais. Ricci prouve que les établissements de piété augmentent le nombre des pauvres au lieu de le diminuer : Malthus que la taxe imposée en Angleterre pour soulager les pauvres accroît la population au-delà des limites naturelles, et qu'elle la corrompt et la dégrade; Ricci que la bienfaisance illimitée est une prodigalité funeste à la société : Malthus que des stimulants artificiels ne font qu'augmenter une population éphémère qui s'éteint aussitôt qu'elle a consommé sans profit pour la société une partie de son avoir. L'ouvrage de Louis de Ricci, soit que la modestie de son titre ne l'ait pas fait considérer comme d'un intérêt général, soit pour tout autre motif, n'est pas répandu en Europe; mais cette circonstance ne doit pas priver l'auteur de la gloire d'avoir posé le premier les principes de la population.

A David Ricardo appartient l'honneur d'avoir augmenté le nombre des vérités qui constituent les principes de la science économique. Ricardo, dans ses principes d'économie politique (*Principles of political economy*), imprimés en 1815, donne une analyse claire et correcte des lois qui servent à déterminer la valeur d'échange des articles de richesse. Il indique comment on peut appliquer à plusieurs parties de l'économie le principe découvert par Malthus de la hausse et de la baisse de la rente de la terre; il relève en outre l'erreur commise par Smith dans l'indication des causes qui influent sur les salaires. Cet ouvrage, écrit avec talent, est plein de logique et de netteté.

Mais dans cette lumineuse période de trente années les chefs-d'œuvre abondent, les noms se pressent sur la même page dans un étroit espace; c'est l'époque de M. de Sismondi, qui, dans son ouvrage intitulé *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population* (*voy.* p. 110), donne une théorie excellente des différents loyers de la propriété territoriale; celle de Henri Storch, précepteur de l'empereur Nicolas de Russie et de son frère le grand-duc Michel, qui présente dans son cours d'*Économie politique* une théorie lumineuse du travail des esclaves; celle du comte Destutt de Tracy, qui, dans son *Examen des effets de la production de la richesse et de ceux du luxe*, porte la conviction dans l'esprit de ses lecteurs; celle de Mill (*Elements of political economy*) et de Mac-Culloch (*A discourse on the rise*, etc. *of political economy*, qui rectifient plusieurs erreurs commises par Smith et reproduites par ses plus célèbres commentateurs; de Th. Tooke, qui, dans ses *Thoughts and details on high and low prices*, indique les causes réelles de la hausse et de la baisse des prix des marchandises. Voilà les hommes qui ont le plus contribué au succès de la conquête précieuse pour laquelle les nations modernes se distingueront sur tous les temps et sur tous les peuples. L. G.

—Envisageons maintenant sous le point de vue critique les principales questions indiquées dans ce rapide aperçu; c'est l'économiste de l'*Encyclopædia Americana*, placé en dehors de tous nos débats européens, qui parlera pour nous.

L'économie politique est la science qui traite des causes générales influant sur la production, la distribution et la consommation des choses qui ont une valeur échangeable, et des effets de cette production, de cette distribution et de cette consommation sur la richesse et le bien-être d'une nation. Mais on sait déjà que la définition de cette science a été un sujet de discussion. Celle qu'en donne Malthus étend le domaine de l'économie politique aux recherches sur la production et la consommation de tout ce que l'homme désire comme utile et agréable, definition d'après laquelle, selon M. Mac-Culloch, elle embrasserait toutes les autres sciences, de sorte que « la meilleure encyclopédie serait réellement le meilleur traité d'économie. » D'autre part, la définition de M. Mac-Culloch, prise dans son sens littéral, prête à la même objection; car il appelle l'économie politique « la science des lois régulatrices de la production, de la distribution et de la consommation des produits matériels qui ont une valeur échangeable, et qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme. » Dans toute sa latitude, cette définition comprendrait évidemment elle-même une portion considerable de l'encyclopédie. L'une et l'autre de ces deux definitions semblent trop embrasser. L'économie politique ne s'attache qu'aux causes générales qui influent sur les agents de production ou les *moyens* productifs d'une nation, c'est-à-dire à la faculté et aux ressources qu'elle possède pour créer des produits d'une valeur échangeable. Ainsi, la constitution du gouvernement, les lois, les institutions judiciaires, sociales et financières, les écoles, la religion, les mœurs, le sol, la position géographique, le climat, les arts, en tant que ces circonstances influent sur le caractere et la condition d'un peuple relativement à la richesse publique, en d'autres termes, à la production, la distribution et la consommation des choses utiles ou agréables à la vie, sont du ressort de l'économie politique. C'est donc sans contredit une science d'un caractère élevé et libéral, qui, si elle ne s'identifie pas avec la politique, y tient au moins de très près, étant, de fait, une des branches de cette dernière*; car un homme serait peu propre à s'occuper de la législation d'un état s'il ignorait les lois générales qui régissent ses moyens de production.

Telle étant la nature de cette science, il est assez étrange qu'elle n'ait pas été plus honorée ni plus généralement étudiée comme sujet distinct de recherches; car, dans la pratique, il est évident qu'elle a été consultée et appliquée par tous les hommes d'état et tous les gouvernants depuis l'origine des sociétés, puisque les effets de toutes les mesures de gouvernement et de toutes les causes qui influent sur la condition d'une société ont dû être calculés du premier moment que les hommes ont su faire usage de leur réflexion, quelque confuses et souvent erronées qu'aient pu être du reste leurs notions sur cette science, comme sur toutes les autres. C'est ainsi qu'on a commencé de très bonne heure à étudier le corps humain, et l'on avait même formulé une espèce de science pour rendre compte de ses fonctions; cependant les notions justes d'anatomie sont d'une origine comparativement récente La science de la chimie est encore plus nouvelle. Celle de l'économie politique a eu, comme d'autres, ses phases, et quelques-uns de ceux qui la professent la considèrent aujourd'hui comme reposant sur une base aussi solide, et comme reduite à un système de règles aussi bien démontrées que la science de l astronomie depuis le temps de Newton, tandis que d'autres, qui la croient loin d'avoir atteint son développement complet, l'assimilent, sous le rapport du peu de certitude des principes, à ce qu'était le système des neuf sphères ou peut être la théorie de Tychó-Brahé comparée à l'astronomie moderne. Il est certain, si les règles d'après lesquelles on peut agir sur une nation de manière à la

(*) A cet égard la distinction que fait M. de Sismondi entre les deux branches de la science du gouvernement nous paraît plus claire et plus rationnelle *Voy.* ci-dessus, p. 110. S.

rendre florissante ou à la faire pencher vers sa ruine étaient aussi bien définies et démontrées d'une manière aussi satisfaisante que les théorèmes de géométrie, que ce serait une chose surprenante de voir ces règles si rarement et si imparfaitement mises en pratique. Quelques-unes des doctrines fondamentales des écrivains qui ont donné le plus de développement à leur exposition des principes de cette science ne sont encore admises par aucune nation occupant un rang distingué dans le monde civilisé, fait qui pourrait s'expliquer encore si les doctrines en question étaient expressément proposées à l'adoption simultanée de toutes les nations; car, théoriquement vraies, elles pourraient alors être essentiellement inapplicables à la condition actuelle du monde et à notre état de civilisation. Mais on les présente isolément à certains peuples, sans égard pour la conduite des autres et indépendamment de la marche politique que peuvent suivre les nations étrangères; on n'exige pas que les nations soient préparées à les accueillir par une révolution complète dans les relations et la politique nationales. Dans cet état de choses, même en admettant beaucoup de corruption, d'ignorance et d'erreur de la part de ceux qui ont le contrôle des affaires publiques des différentes nations civilisées de la chrétienté, on trouvera peut-être leur accord général à rejeter ces doctrines, même dans les deux ou trois pays où on les met en avant avec le plus de confiance et de talent, comme offrant contre leur utilité pratique une autorité tout aussi importante que celle des théoriciens qui les défendent avec tant de force. La discussion et la refutation des systèmes de ces derniers tient encore beaucoup de place dans les traités récents, circonstance qui, à elle seule, fait voir que l'économie politique est encore dans l'enfance; car dans les sciences parvenues à un état avancé, les systèmes hasardés de ceux qui en ont fait les premiers l'objet de leurs méditations tombent dans l'oubli, ou s'ils sont encore mentionnés, ce n'est que comme sujets de curiosité historique, mais nullement comme étant de nature à provoquer une réfutation expresse. Une autre circonstance indique encore l'état incomplet de cette science : chacun a pu remarquer que les premiers adeptes d'une science nouvelle prennent ordinairement un ton d'oracle, un air de mystère qui rappelle un peu l'empirisme, mais qui disparaît toujours aussitôt que ces prétendus secrets se constituent en science. Or, l'air mysterieux et solennel de beaucoup de nos docteurs en économie politique n'est pas de nature à nous faire envisager cette science comme méritant déjà positivement ce titre.

A moins de comprendre parmi les théories de cette science cette opinion de quelques anciens peuples que le butin fait sur l'ennemi était une source essentielle de la richesse nationale, il faut croire que le premier pas en économie politique fut la théorie du système commercial ou mercantile, enseignant qu'une nation ne peut devenir riche que par le commerce, et que l'accroissement de sa richesse par cette voie dépend de la différence reçue en métaux précieux d'après la balance et le réglement de ses comptes avec les autres nations. Ni l'une ni l'autre de ces opinions n'est entièrement dépourvue de justesse; car effectivement une nation peut acquérir des richesses en faisant avec avantage la guerre ou le trafic. On prétend, il est vrai, que tous les échanges commerciaux sont des échanges de valeurs équivalentes; mais, malgré cet axiome, n'est-il pas vrai qu'un marchand ou un spéculateur peut individuellement faire sa fortune par la voie des échanges, ou, en d'autres termes, en achetant et en vendant? De même, si une nation est favorisée par les circonstances dans son commerce, comme l'étaient par exemple les Espagnols qui, trafiquant les premiers avec les indigènes de l'Amérique, ont pu échanger des morceaux de fer ou de fer-blanc contre un poids d'or plus considérable, elle peut certainement devenir riche; car elle acquiert ainsi, pour ce qui ne lui coûte qu'un jour de travail, ce qui lui coûterait ou ce qui peut valoir chez elle cinq, six, vingt jours de travail. Le système mercantile n'est donc pas sans fondement; mais on s'est trompé en grossissant l'importance relative du commerce fait avec l'étranger comme une des causes de la richesse nationale; car

le profit annuel qui en résulte, même dans un pays très commerçant, ne forme en général qu'un assez faible pour cent du total de la production et de la consommation annuelles. Une partie encore moins juste de cette théorie était la supposition que le gain fait par cette voie dépend entièrement de la balance (*voy.*) reçue en or et en argent, idée d'après laquelle un pays comme le Mexique, où une grande partie des valeurs exportées consiste nécessairement en or et en argent, ne pourrait jamais devenir riche; bien plus, un accroissement dans les produits des articles mêmes dont le gain seul pourrait enrichir les autres nations devrait augmenter pour le Mexique l'impossibilité de devenir riche lui-même. Ainsi, en rapportant l'accroissement de la richesse nationale exclusivement au réglement de la balance du commerce et en le considérant comme proportionnel au montant de cette balance, la théorie s'écartait des limites du vrai. Quant à la question pratique qui en faisait le fond, savoir, celle des avantages ou des désavantages nationaux de tel ou tel négoce en particulier, et de l'effet que produit sur une nation une branche de commerce qui la laisse toujours débitrice à l'égard d'une nation étrangère, elle est jusqu'à ce jour demeurée en litige, les économistes de l'*école nouvelle* prétendant que tout commerce avec l'étranger est avantageux à un pays en raison directe du profit qu'en retirent ceux qui s'en occupent, tandis que d'autres, parmi lesquels se trouvent la plupart des législateurs, agissent dans la pratique d'après le principe que l'intérêt immédiat du negociant n'est pas dans tous les cas l'indice de l'intérêt permanent de la nation.

Le système manufacturier a été considéré comme une autre théorie d'économie politique. On suppose qu'une nation accroît sa richesse et son pouvoir productif en fabriquant pour son propre compte toutes les choses utiles à la vie, à la fabrication desquelles son climat, son industrie agricole, les mœurs et le caractère du peuple la rendent propre. On ne conteste pas aujourd'hui que l'industrie manufacturière ne contribue pour sa part au montant de la valeur totale des produits annuels, aussi bien que l'agriculture et le commerce; la seule question est de savoir : 1° quels genres de manufactures augmenteront les ressources productives de tel pays en particulier; 2° si ce doit être un des soins de la législature d'encourager et de soutenir ces branches d'industrie. Ceux qui sont opposés à l'intervention de la législature en pareille matière, c'est-à-dire les partisans du commerce sans entrave, prétendent que l'industrie nationale, abandonnée entièrement à elle-même et mise en concurrence libre avec celle des autres nations, se jettera infailliblement dans les voies suivant lesquelles la somme générale des produits sera la plus grande. Adam Smith fait reposer cette doctrine sur les deux propositions suivantes, savoir : 1° que chaque individu peut juger mieux qu'aucun homme d'état ou aucun législateur quelle est la branche d'industrie dans laquelle il peut employer le plus avantageusement son capital; 2° que le soin de son propre intérêt conduira naturellement, ou plutôt nécessairement, chaque individu à faire de préférence l'emploi de son capital dans les entreprises qui doivent tourner au plus grand avantage de la société.

Une autre théorie relative à la richesse nationale était celle de Quesnay, appelée le système agricole, d'après laquelle l'agriculture serait la seule espèce de travail productif, puisqu'elle donne un surplus (savoir, le fermage) après le paiement de la main-d'œuvre, tandis que dans les autres genres de travaux la valeur de l'objet est remplacée par une autre valeur, l'ouvrier seulement recevant son salaire. Cette théorie cependant a été entièrement mise de côté; du reste, elle est d'une nature peu dangereuse dans la pratique; car aucune nation ne songerait à baser le travail de sa législation sur ce raisonnement, que parce que, suivant cette doctrine, c'est un travail productif d'élever des bestiaux et, par là, de se procurer des peaux; le tannage de ces mêmes peaux et leur fabrication en souliers n'étant pas productifs ou ne donnant aucun gain net, on ferait aussi bien de négliger ces deux branches d'industrie.

Les doctrines que nous venons de passer en revue ont rapport à l'activité de tout un peuple et à l'accroissement de la richesse publique en général; d'autres doctrines sont d'une application particulière. Nous noterons quelques-unes de ces dernières adoptées par les écrivains les plus portés à considérer l'économie politique comme une science. L'une d'elles, établie par Adam Smith, consiste à dire que le salaire du journalier finit par s'arrêter au point où il ne laisse à celui-ci que les moyens de subsister et de perpétuer son espèce. Ce niveau est appelé par les disciples d'Adam Smith le « taux naturel des gages, » et dans leurs écrits ils regardent généralement ce principe comme solidement établi. Cependant, ils ne prétendent pas que le prix de la main-d'œuvre soit le même dans tous les pays de l'Europe et aux États-Unis; au contraire, on accorde qu'il est plus élevé dans quelques pays que dans d'autres. Il suivrait alors de la doctrine énoncée que, dans ces pays, les frais nécessaires à l'entretien des journaliers et de leurs familles seraient en proportion avec les gages respectifs qu'on leur paie, tandis que le fait est tout différent. Et ce qui réfute entièrement le système d'un « taux naturel des gages, » c'est que ce taux varie dans différentes branches de travail où les frais d'entretien et d'instruction des journaliers et de leurs familles se présentent comme étant les mêmes. Le simple énoncé de cette doctrine présuppose un taux naturel de dépenses pour le logement, l'habillement et l'entretien alimentaire de la classe ouvrière, ce qui n'est ni plausible en théorie, ni appuyé sur les faits. Il est très vrai que l'intérêt pécuniaire de ceux qui louent leurs services et celui des maîtres qui les paient sont en opposition, comme l'intérêt du vendeur et celui de l'acheteur; dans l'un et dans l'autre cas, celui des deux partis qui a l'avantage a coutume, généralement parlant, de le faire valoir, et en conséquence, là où les ouvriers sont pauvres, insouciants, sans prévoyance, ne songeant point à faire des économies et comptant au jour le jour sur leur salaire pour subsister, ils se mettent presque entièrement à la merci de ceux qui les emploient. A cela, si l'on ajoute un excédant dans le nombre des hommes à gages et trop peu d'emploi pour les occuper tous, l'avantage des maîtres s'accroît et la rémunération des services de l'ouvrier s'abaisse par degrés, jusqu'à ce que peut-être à la fin le prix de la main d'œuvre ne lui procure plus que les aliments les plus indispensables, de pauvres vêtements, et une vie dénuée de tout ce qui contribue au bien-être. Mais le degré auquel il peut être réduit par l'influence de ces causes dépendra évidemment de l'état du pays, des demandes de travail aux différentes époques successives comparativement au nombre des travailleurs, et surtout du caractère des travailleurs eux-mêmes.

Une autre des principales doctrines d'Adam Smith se rattache à l'état des lois au sujet des pauvres en Angleterre: elle consiste à prétendre que toute prévision légale ayant pour but de venir au secours des pauvres est inutile et d'un mauvais effet. Cette doctrine est appuyée par la théorie de Malthus sur la fatale nécessité pour un grand nombre d'hommes de mourir de faim. Il prétend que la fécondité de la race humaine tend à dépasser les ressources de la production, puisque le mouvement de la première a la rapidité de la progression géométrique, tandis que la seconde suit dans ses accroissements la marche plus lente de la progression arithmétique. La conclusion qu'il en tire est que le nombre des hommes est et sera tenu en échec par la quantité insuffisante des subsistances. Il suit encore de cette proposition, qui nous est présentée avec tout l'air d'une démonstration, que les lois relatives aux pauvres, ou les œuvres de la charité, ne sont que les élans d'une sensibilité puérile et inutile; car puisqu'il faut qu'il y ait un excédant de population voué à mourir de faim, si la charité publique ou privée sauve une vie, c'est seulement aux dépens d'une autre. On ne saurait fabriquer une doctrine plus capable d'endurcir le cœur. C'est une conclusion qui révolte l'humanité et à laquelle personne ne se rendra, à moins d'y être forcé. Le théorème demande que plusieurs millions d'individus périssent de misère

chaque année ; cependant on ne voit pas que la chose arrive ainsi.

Une proposition de J.-B. Say, à laquelle il a donné d'assez longs développements, c'est que *production* n'est pas *création*, que le fermier ne peut pas, de rien, faire du blé, ni le tisserand de la toile. M. Mac-Culloch dit au contraire que le travail est « la seule source de la richesse. » Dans le fait, deux choses doivent concourir à la production d'une valeur, savoir, la chose qui doit être travaillée ou employée, et une personne pour la travailler ou la mettre en œuvre. Dire que l'une ou l'autre est la *source exclusive* de la valeur obtenue sent plutôt la métaphysique de l'école que l'exposition d'un principe emprunté à la réalité.

Tous les écrivains s'accordent à regarder la sécurité dans la possession des biens comme essentielle à l'accumulation des produits du travail, c'est-à-dire à la richesse ; car personne ne se donnera beaucoup de peine pour amasser ce dont il ne sera pas raisonnablement assuré de jouir. C'est encore une maxime adoptée par tout le monde que l'accumulation, c'est-à-dire la possession d'un capital, est nécessaire au travail pour qu'il puisse produire.

Adam Smith insiste beaucoup sur la division du travail comme sur une des plus puissantes causes de production pour l'industrie. Ses remarques à ce sujet sont justes, avec cette réserve, peut-être, qu'il exagère l'importance du principe, puisqu'il lui attribue les perfectionnements faits dans les différents procédés industriels, tandis qu'un grand nombre de ces perfectionnements sont eux-mêmes les causes, ou plutôt fournissent les moyens du classement des travaux. Toute machine justifie cette remarque.

Plusieurs des auteurs qui ont écrit sur la science qui nous occupe prétendent qu'il n'y a point de limite aux effets avantageux de l'accumulation du capital sur la faculté productrice de l'industrie d'une nation, ou, en d'autres termes, qu'un nombre donné de personnes, quelque petit qu'il soit, peut employer avantageusement un capital quelque considérable qu'il puisse être. Cependant, si nous supposons un nombre déterminé d'emplois et de professions, il y aura certainement une limite au-delà de laquelle aucun excédant de capital ou de matériaux ne pourra être employé. La proposition serait plus juste si elle se bornait à dire que le génie inventif des hommes trouvera des moyens d'employer avantageusement le capital qui aura pu être accumulé par eux. Ainsi énoncée, elle présente au moins une théorie, et les recherches auxquelles elle donne lieu seront fécondes en résultats utiles.

Tous les produits de l'industrie se partagent entre ceux au profit desquels sont perçues les taxes ou qui les emploient, les individus pensionnés, les capitalistes et les travailleurs, en comprenant dans cette dernière catégorie les membres actifs de toutes les professions ou de tous les métiers. Un grand problème en économie politique est la détermination du mode de répartition le plus avantageux à la nation, et ce problème, très général et très compliqué dans ses détails, n'a pas encore été complétement résolu. Tout le monde rejette comme préjudiciables les sinécures absolues, soit créées par le gouvernement, soit d'une origine différente. Ceux qui ont écrit sur l'économie politique ont très peu discuté la question de savoir quelle répartition des profits parmi les individus utilement employés ou quelle rémunération relative pour le travail ou les services des classes et des professions respectives est la plus avantageuse à la nation ; mais la question de la distribution entre les capitalistes qui ont droit aux profits et ceux qui mettent en œuvre le capital, lesquels ont droit aux gages, a été traitée au long dans les livres des économistes. Une des opinions est que là où les profits sont les plus élevés, l'accumulation est la plus rapide, c'est-à-dire que plus est considérable la masse des produits annuels échéant à ceux dont le capital fournit les matériaux et les instruments nécessaires au travail, plus est rapide l'accroissement de la richesse. Ceci est supposer que rien ne sera mis de côté par les travailleurs, ou du moins que leurs économies ne seront pas en proportion avec ce qui sera épargné sur les profits. La première proposition

ne peut être établie et la seconde est douteuse : par exemple, aux Etats-Unis, un grand nombre de travailleurs employés au mois à l'agriculture sont de jeunes hommes qui font des épargnes sur leurs gages afin d'acheter une ferme. Aucun autre mode d'économies ne pourrait être inventé qui contribuât davantage à l'accroissement rapide du fonds de la richesse nationale, et un changement par lequel les fermiers, en payant des gages moins élevés, feraient eux-mêmes de plus grands profits, au lieu d'augmenter la richesse publique, en entraverait singulièrement le progrès. En considérant les deux divisions de la distribution ci-dessus énoncée entre le capitaliste et l'homme à gages, il est évident que l'une ne peut se renforcer qu'aux dépens de l'autre. Mais il est une espèce de capital distinct de tous les autres, savoir, le capital en fonds de terre. Moins est élevé le loyer payé pour le simple usage de la terre, non compris les bâtiments ruraux et les parties du mobilier qui ne sauraient s'en détacher, plus est grande la somme des produits annuels à partager entre ceux qui fournissent les objets nécessaires à la culture et ceux qui exécutent le travail. On peut, selon nous, poser comme une saine maxime que les fermages peu élevés, laissant à partager comme gages et comme profits une partie proportionnellement considérable du revenu annuel, contribuent beaucoup à l'accroissement de la richesse en stimulant davantage au travail et à l'emploi des objets nécessaires pour faire valoir les terres.

Après avoir épuisé la question de savoir quelle industrie est la plus avantageuse à une nation, de l'agriculture, des manufactures ou du commerce, et après avoir abouti à cette conclusion, sur laquelle tous aujourd'hui sont d'accord, que ces industries contribuent également à la richesse nationale, contre l'opinion d'Adam Smith qui donnait la préference à l'agriculture, les écrivains qui traitent de l'économie politique examinent quel degré d'influence chacune de ces branches a sur le caractère moral du peuple. Sous ce rapport, le commerce avec l'étranger est sans contredit la plus pernicieuse des trois. Quant à l'industrie manufacturière, ses variétés sont presque infinies, et aucune remarque générale n'est applicable aux effets de toutes sur les individus qu'elles emploient. On convient assez généralement aujourd'hui que c'est le mode d'après lequel sont conduits les établissements consacrés à chaque branche, le système d'éducation suivi pour les ouvriers et la manière de les employer, qui determinent la nature de l'influence que cet emploi a sur le caractère et les mœurs du peuple, et que ce n'est point l'effet nécessaire de telle ou telle branche de manufacture de corrompre les individus qui y sont occupés.

Les écrivains s'accordent assez généralement sur la définition de la *valeur*, qu'ils considèrent comme déterminée par le montant des objets offerts en vente contre lesquels un article peut être échangé. Il est bien, établi pareillement que la demande détermine la valeur vénale; mais on confond trop le mot *valeur* et celui de *coût*, ce qui amène la confusion; car ce qu'il en coûte pour produire un article varie de semaine en semaine par l'effet de la variation du prix des matières premières et des gages, et un article de même sorte et de même qualité pourra, à une même époque, coûter plus cher à un producteur qu'à un autre.

La théorie de D. Ricardo sur le loyer des terres est discutée dans les traités récents sur l'économie politique. Le point fondamental de cette theorie est que, s'il n'existait aucune différence dans les qualités productrices de toutes les parties du territoire total d'une nation, il n'y aurait point de fermages. La conclusion de l'exposé de sa doctrine est que chaque boisseau de blé récolté dans un pays coûte plus que le boisseau précédent. Peu de personnes donneront probablement leur assentiment à la première de ces deux propositions, et la seconde est tout-à-fait absurde en ce qui regarde la plupart des pays. L'auteur en bâtissant son système avait sans doute l'Angleterre en vue; mais M. Lowe nie en fait l'exactitude de cette théorie, même par rapport à l'Angleterre, d'après les données fournies par les cultivateurs eux-mêmes. M. Mac-Culloch se livre à des considé-

rations sur l'effet des fluctuations des gages sur le coût des choses utiles à la vie, surtout par rapport aux machines, mais nous ne pouvons entrer ici dans tous ces détails.

En réservant l'importante question de la consommation, à laquelle un article spécial a été consacré dans cette Encyclopédie, l'exposé qui précède comprend toutes les principales doctrines et théories dont s'occupe la science de l'économie politique, telle qu'elle est enseignée par les auteurs les plus récents en France et en Angleterre. Leurs livres renferment sans doute beaucoup de choses vraies et utiles; mais, en vérité, un grand nombre des traités écrits sur ce sujet depuis Adam Smith par les disciples de son école semblent être au développement pratique des causes et des phénomènes de l'accroissement et de la décadence de la richesse chez un peuple, à peu près ce qu'était jadis l'alchimie comparée à la chimie moderne. *Enc. amer.*

ÉCONOMIE RURALE. L'économie rurale est une science toute théorique et presque entièrement à créer, qui doit être à l'agriculture ce que la chimie est à la pharmacie et aux arts de la teinture, de la métallurgie, etc. A son début, procédant par induction, elle explique ou recherche du moins la cause des faits nombreux dont l'observation agricole de tous les siècles et de tous les pays lui fournit la connaissance; d'autres fois, procédant au contraire par déduction, elle propose à l'agriculture des innovations ou améliorations plus ou moins importantes, qui sont la conséquence de certains principes fournis par les sciences mathématiques, physiques et naturelles, isolées ou réunies, sciences qui font sa base et qu'elle étudie dans le but spécial et exclusif de leur application utile à l'homme par l'agriculture. C'est cette partie de l'économie rurale qui a déjà doté l'Europe d'incomparables bienfaits entre lesquels on peut citer l'introduction de la pomme de terre, l'extraction de sa fécule et de son alcool, la fabrication du sucre de betteraves, la destruction de la carie des blés par le chaulage et le sulfatage, etc., etc.

Considérée sous ce point de vue, il ne peut plus y avoir de confusion entre cette science et l'agriculture que celle qui résulte de leurs fréquents rapports. Les savants qui s'occupent d'économie rurale conserveront le nom d'*agronomes* si vaguement employé jusqu'à ce jour, et celui d'*agriculteur* sera exclusivement réservé aux praticiens; enfin, les *fermes expérimentales* proprement dites devront être le laboratoire des agronomes sans affecter la prétention et prendre le nom de *fermes-modèles*, lequel nom devra être moins facilement accordé aux exploitations agricoles les plus profitablement dirigées d'une contrée.

L'économie rurale que M. Mathieu de Dombasle considère comme l'ensemble des opérations du cultivateur comprend, d'après A. Thouin, cinq branches principales : 1° la culture proprement dite, qui se subdivise en agriculture et en horticulture (*voy.* ces mots); 2° l'éducation des bestiaux et autres animaux utiles; 3° ceux des arts économiques et industriels qui sont de première nécessité pour le cultivateur et qu'on peut considérer comme du domaine de la ferme; 4° l'architecture rurale (*voy.*) ou *agritecture*; 5° et enfin le commerce des produits de la terre et des animaux.

D'après cette définition, on voit que le mot agriculture aurait et devrait avoir en effet une acception beaucoup plus restreinte que celle qu'on lui donne généralement et qu'on peut voir dans l'article qui lui est consacré dans cette Encyclopédie (T. I, p. 281 et 286). Afin toutefois de nous rapprocher le plus possible des idees reçues, nous diviserons l'économie rurale en *générale* et en *pratique*. La première, la seule que nous soyons disposés à considérer comme telle, constitue la science; la seconde, qui n'est autre que l'agriculture proprement dite dans le sens le plus étendu de ce mot, constitue l'art du cultivateur (*voy.* ce mot et CULTURE).

La science générale appartient à l'histoire des nations dont elle est une dépendance intéressante; c'est la partie agricole de la vie privée des peuples, et malheureusement elle a été trop négligée faute de connaissances en ce genre de la part des historiens de tous les temps.

Entièrement d'observation, l'économie rurale présente une variété qui multiplie son intérêt; d'un autre côté, riche de faits épars sur tous les points du globe et de découvertes utiles pour lesquelles la nécessité de tous les climats et le génie de tous les peuples ont été mis à contribution, elle offre le tableau synoptique et complet des ressources créées par l'homme dans toutes les circonstances possibles; elle montre cet homme asservissant la création entière dont il se proclame le roi, justifie en quelque sorte l'orgueil de la créature qui ose se comparer à son créateur, et permet seule ces industrieuses applications qui ont souvent assuré le repos des états et la subsistance des peuples en multipliant leurs ressources et leurs richesses. Tels sont les immenses services rendus par la pomme de terre et le sucre indigène déjà cités, auxquels on pourrait ajouter les moutons à laine fine, les vers à soie, la chicorée à café, les tabacs, la garance, les plantes oléagineuses, etc., successivement introduits par les efforts de la science, en dépit des préjugés ou de la défiance de la pratique.

Autrefois l'économie rurale générale étant absolument ignorée, les conquêtes ou l'asservissement des peuples leur faisaient seules adopter les améliorations connues de leurs voisins; peut-être fallut-il la dure servitude des Israélites en Égypte pour les mettre à même d'apprécier le mérite du cheval. Grâces à la propagation des connaissances utiles, les coutumes agricoles de tous les peuples du monde deviendront désormais, il est permis de l'esperer, une mine féconde qu'ils exploiteront en commun et sans troubler cette paix tutélaire qui est à la fois mère de l'abondance et de la liberté. En effet, et pour ne parler que de la France, depuis Daubenton, que l'introduction des mérinos immortaliserait seule, quels immenses services les Tessier, les Yvart, les Thouin, les Bosc, les Vilmorin et autres, n'ont-ils pas rendus à la pratique par la théorie!

Prenant son point de départ dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, la théorie exige en effet la connaissance profonde de celles-ci et ne peut être comprise que par des hommes doués d'un jugement et d'une éducation supérieurs. L'appréciation des lois qui régissent la matière, c'est-à-dire la physique et la chimie, a effectivement contribué puissamment aux améliorations que nous avons sommairement indiquées: l'extraction du sucre de betterave, la fabrication des tabacs, des fécules, des alcools, des teintures, etc., nous en offre une preuve irrécusable. L'étude des êtres vivants n'était pas moins indispensable, puisque ces êtres sont la matière même de l'économie rurale : aussi la zoologie est-elle presque tout entière du domaine de cette science. Les mammifères partagent les travaux de l'homme, comme l'éléphant, le chameau, le bœuf, le cheval, l'âne, le renne, l'alpaca, etc., ou combattent ses ennemis, comme le chien, le chat, etc., ou fournissent à sa subsistance, ou enfin méritent d'être connus de lui par le tort même qu'ils lui font: tels sont les rongeurs, etc. Les oiseaux peuplent nos basses-cours; les reptiles même fournissent un tribut à nos tables; les poissons rendent profitables jusqu'aux terrains envahis par les eaux; les insectes nous fournissent la cochenille, la soie, mais aussi nous donnent des ennemis dangereux, tels que les chenilles, la courtilière, le charençon, l'alucite, tandis que d'autres, comme la fourmi, le cynipe, la coccinelle, etc., servent à la destruction d'une partie de ces derniers et doivent pour cette raison être connus et protégés. La botanique est tellement liée aux progrès de l'économie rurale qu'il est inutile de le faire ressortir : aussi M. de Candolle (*voy.* Botanique) l'a-t-il considérée dans ses applications comme une importante partie de cette vaste science, sous les noms de botanique agricole, industrielle, économique et médicale. Mais c'est surtout, disons-le, par la connaissance parfaite de cette science, et non par une ébauche telle que peut l'avoir un agriculteur praticien, que les Thouin, les Bosc, les Vilmorin, etc., ont rendu de si grands services à l'agriculture.

Les connaissances des anciens sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle se bornant à quelques observations expliquées par des hypothèses ou des fa-

bles, le nom de science doit être refusé de nos jours à ces connaissances, et il est vrai de dire que l'économie rurale leur était complétement inconnue, bien que l'origine de la pratique (l'agriculture) se perde dans la nuit des temps.

L'économie rurale pratique se compose d'innombrables details qui varient avec les localités, au point que Parmentier et tant d'autres, croyant impossible de lui assigner des règles genérales, avaient coutume de dire : « Ce qui est « bon ici ne vaut rien là, c'est la seule « règle invariable; » et en effet, il est facile de saisir la différence que doivent présenter l'agriculture du misérable Lapon réduit, dans son pays de glaces, à nourrir ses rennes de lichen et lui-même de racines de calle des marais, et celle de l'habitant fortuné des Pays-Bas ou des rives du Nil; mais cette difference évidente se retrouve souvent en partie entre contrées extrêmement rapprochées, et la maxime de Parmentier peut s'appliquer quelquefois aux diverses parties du territoire d'une même ferme Les sciences physiques et naturelles, indispensables a l'agronome, viendront encore merveilleusement en aide à l'agriculteur, qui devra toutefois se borner à les étudier dans leurs applications; tout son temps et tous ses efforts devront être appliques surtout à la connaissance des details pratiques dont l'execution présente chaque jour, aux mêmes lieux, des différences impossibles a prevoir. Ces détails se rapportent au sol, aux végétaux et aux animaux utiles ou nuisibles.

La connaissance du sol comprend sa nature et ses diverses variétés, sa profondeur, les engrais ou amendements qui lui conviennent le mieux et les moyens de se les procurer, son exposition et son inclinaison, les cours d'eau qui le traversent, son morcellement, l'état des chemins de service; le climat dont l'influence modifie toutes ces propriétés; le rapport entre les prés, les bois, les bâtiments et les terres arables; les charges, servitudes et droits divers; les usages du pays par rapport à certaines cultures et l'aptitude des habitants ou leur répugnance à pratiquer celles qu'on veut introduire; les instruments et les diverses façons qui conviennent au sol; les plantes adventices qu'il produit et qui peuvent fournir un pâturage utile ou exiger des travaux onéreux de nettoiement.

L'étude des végétaux se divise en trois parties distinctes : 1° le choix à faire de ces végetaux et leur mode de succession, qui porte le nom d'*assolement* (*voy.*) et qui, variant aux diverses époques d'amélioration d'une ferme, du pâturage aux cultures céréales, puis enfin commerciales, multiplie ainsi chaque jour les difficultés, ce qu'on fait aujourd'hui n'étant ni ce qu'il fallait faire jadis, ni ce qu'il faudra faire bientôt. La culture des arbres (*voy.*) eux-mêmes peut être rapportée à cette étude, car les végétaux ligneux entrent quelquefois dans les assolements comme moyen d'amelioration; cependant on s'accorde à en faire une étude à part, sous le nom d'*économie forestière*, et les connaissances nombreuses qu'exige la culture des bois, des arbres d'alignement, des arbres fruitiers de toutes sortes et de tous climats, des oseraies, murraies, etc., justifie cette division mesurée sur la capacité d'une intelligence humaine, comme toutes celles qui se sont successivement établies dans le grand ensemble de nos connaissances. 2° L'assolement établi, il faut multiplier les plantes choisies, en mettre les produits en état d'être vendus, soit en nature, soit en les convertissant en engrais (*voy.*),en les employant à la nourriture du betail, et au cas de vente il faut encore savoir les conserver jusqu'au moment le plus favorable. L'ensemble de ces connaissances porte le nom de *culture* (*v.* ce mot) : elle comprend la préparation du sol, la production, la conservation des végétaux.

Les connaissances relatives aux animaux portent le nom d'*économie du bétail;* celle-ci comprend de même que pour les végétaux : 1° le choix et la détermination du nombre et du rapport entre les diverses espèces de bestiaux de travail ou de rente, choix et proportion variables avec l'état des cultures, l'assolement et ses progrès, les circonstances locales du sol, des debouches, et souvent plus encore avec l'industrie, l'aptitude ou la fortune de l'agriculteur; 2° l'acquisition et la vente, qui sont ici une pratique de la plus haute

importance; 3° l'éducation, qui comprend le choix des mâles et femelles, le mode et l'époque les plus convenables de leur accouplement, d'après l'état des cultures; le part et les soins à donner aux nouveau-nés selon les espèces, et les opérations à pratiquer, telles que castration, etc.; l'emploi, la conservation en santé de ces animaux ou leur engraissement par des soins hygiéniques et une nourriture appropriée, etc., etc. *Voy.* Bestiaux, Animaux domestiques, Haras, Basse-cour, etc.

L'agriculture exige le plus souvent le concours d'ouvriers étrangers à la ferme, et, sous ce point de vue, elle constitue une partie plutôt théorique que pratique du savoir du cultivateur. Cependant il n'est pas rare de voir ce dernier contribuer directement, pour une partie du moins, à la construction des granges, des hangars dans lesquels il conserve les récoltes ou ses instruments aratoires, des étables, écuries, bergeries qui contiendront ses divers troupeaux, et même de l'habitation qu'il devra occuper avec sa famille. Trop souvent, plus économe alors que soigneux de sa santé et de ses intérêts bien entendus, et plus indifférent au bien-être de la vie qu'initié aux principes de l'art du constructeur, il lui arrive de mal faire. L'architecture rurale (*voy.*) dont les progrès se rattachent à l'hygiène des campagnes, à la santé, à la multiplication des animaux utiles, à l'augmentation de la masse d'engrais, à la facilité du commerce agricole, etc., etc., est, comme on voit, une partie de l'économie rurale bien importante, et malheureusement, il faut le reconnaître, bien peu avancée encore dans la plupart des départements de la France.

Avant de livrer au commerce les denrées agricoles, il importe de leur faire subir diverses transformations, dont quelques-unes seulement sont du ressort du cultivateur. La préparation des plantes textiles, la fabrication du vin, du cidre, dans certains cas celle des huiles, de la fécule, la filature, parfois même le tissage du lin, du chanvre, la fabrication du beurre, du fromage, le lavage des laines, etc., etc., sont de ce nombre. Lorsqu'on refléchit que, dans la plupart des entreprises agricoles proprement dites, les bras manquent pendant une partie de l'année ou surabondent d'une manière onéreuse pendant l'autre partie, on conçoit combien il importe de porter l'industrie manufacturière dans les exploitations rurales, afin d'entretenir un personnel suffisant pour subvenir à tous les besoins des travaux urgents et pourtant occupé pendant la morte-saison. *Voy.* Économie domestique. O. L. T. et R-y-r.

Écoles d'économie rurale. Une école d'économie rurale devrait avoir pour but unique de former de bons agronomes et des hommes propres à devenir de bons agriculteurs; on devrait donc y enseigner l'application de toutes les sciences dont nous avons parlé, et, de plus, de l'architecture, de la mécanique, etc., à cette science vaste, mais générale, que nous avons définie plus haut. Cet enseignement ne saurait exister qu'au sein d'une grande ville et au milieu de collections nombreuses d'histoire naturelle et de machines et instruments aratoires dont les élèves devraient prendre une idée générale en les comparant et analysant, mais non la connaissance manuelle et approfondie de leur construction ou de leurs usages. Un tel établissement n'existe encore guère en France que de nom, dans la création récente de trois chaires à l'École royale des arts et métiers de Paris; création dont il est permis d'espérer les plus heureux résultats et qui fera toujours honneur au gouvernement qui a su confier une idée si utile à des hommes dignes de la bien comprendre et exécuter.

En 1779, Marshal proposait au gouvernement anglais de fonder « un collége « d'instruction pour les jeunes fils des « fermiers et des propriétaires.» Il y voulait des professeurs de physique, de chimie, de botanique, de minéralogie, un enseignement méthodique d'art vétérinaire, de mécanique, d'architecture, enfin de culture proprement dite et d'aménagement des bois et des clôtures. Cette idée-mère, à laquelle le gouvernement anglais, tout commercial, ne donna pas de suites, est celle qui se rapproche le plus de l'enseignement vrai de l'économie rurale.

En France, l'École royale vétérinaire d'Alfort sembla devoir réaliser en partie ce projet, grâces à la chaire d'agriculture qui y fut longtemps si dignement occupée par les Yvart; mais la spécialité des études des jeunes gens de cet établissement, leur éducation première, etc., les obligent malheureusement à négliger un enseignement qui leur paraît inutile; chose d'autant plus fâcheuse que leur dispersion au sortir de l'école sur tous les points de la France et l'influence de leurs relations fréquentes et familières avec les agriculteurs de toutes les classes seraient le meilleur moyen de répandre les bonnes pratiques.

Vers le commencement du XIX^e^ siècle, un vertueux citoyen suisse, E. de Fellenberg (*voy.*), que M. Pictet a qualifié d'apôtre de l'agriculture, établit à Hofwyl, à deux lieues de Berne, un petit établissement agricole qui devint bientôt une école d'agriculture remarquable, grâces à la protection et aux secours que lui accordèrent le gouvernement de Berne et l'empereur Alexandre. Dans cette école, de jeunes enfants pauvres, et plus tard des élèves pensionnaires plus riches, étaient habitués à la pratique de la morale et de l'agriculture sous des maîtres qui leur donnaient aussi des notions de lecture, d'écriture, d'arithmétique et de chant; mais cet enseignement formait de vertueux et laborieux agriculteurs, il ne pouvait former de savants agronomes : c'était donc une école d'agriculture et non d'économie rurale.

En 1822, l'établissement agricole de Roville et plus tard l'Institut royal agronomique de Grignon furent créés d'après un plan analogue et confiés à des hommes qui en faisaient espérer et qui en ont effectivement obtenu les plus heureux résultats. R-Y-R.

ÉCONOMISTES, dénomination qui s'applique à tous les écrivains qui se sont sérieusement occupés d'économie politique, mais qu'on a attachée plus spécialement à certains de ces écrivains, à l'école française du dernier siècle connue encore sous le nom des *physiocrates* (*voy.* QUESNAY, TURGOT, RAYNAL, CONDORCET, MIRABEAU, DUPONT DE NEMOURS, etc.). Quant aux économistes en général, *voy.* les principaux noms cités dans l'article ÉCONOMIE POLITIQUE, ainsi que ceux de STEWART, LUDER, SODEN, etc. S.

ÉCORCE. Dans les arbres dycotylédons, au dehors du corps ligneux, c'est-à-dire du bois et de l'aubier, et sous l'*enveloppe herbacée* ou *médulle externe*, existe l'écorce. Sur les tiges d'un an elle se compose d'une couche en apparence unique, formée de faisceaux fibreux et fibro-vasculaires, quelquefois sensiblement parallèles comme dans la vigne, le plus souvent disposés en réseaux plus ou moins lâches, entre lesquels, dans tous les cas, se presse du tissu cellulaire. Sur les tiges de deux ans il existe deux couches; il y en a trois sur les tiges de trois ans, et ainsi de suite. Entre chacune de ces couches se trouve ordinairement interposée une lame fort mince de parenchyme qu'il est possible de désagréger par la macération, de sorte que les couches corticales les plus jeunes peuvent, dans ce cas, se séparer comme les feuillets d'un livre, ce qui leur a valu le nom de *liber**.

C'est dans les couches corticales que se répandent d'abord les sucs élaborés par les parties vertes, sucs connus des cultivateurs sous le nom général de sève descendante et qui contribuent principalement à l'accroissement en diamètre des tiges. Cette propriété fait de l'écorce un des organes les plus essentiels à la vie des arbres. On sait en effet qu'une décortication complète ou même partielle, lorsqu'elle fait le tour du tronc et que la plaie ne peut se cicatriser, est une cause imminente de mort.

Lorsqu'on écorce un arbre au printemps, la sève qui monte dans l'état normal par le jeune bois ou l'aubier ne continue pas moins de le faire; mais elle ne peut plus redescendre après avoir été élaborée dans les feuilles, et les racines meurent faute de leur alimentation ordinaire; car il est à remarquer qu'elles transmettent aux tiges la nourriture qu'elles pompent dans le sol, et que celle qui concourt à leur propre accroissement vient surtout des tiges. Toutefois, ainsi que l'ont démontré Dupetit-Thouars et Knight, en des circonstances exceptionnelles, de

(*) Ou peut-être *vice versâ* (*voy.* l'art. ÉCRITURE, p. 153). S.

même que la sève ascendante peut se frayer une route dans l'écorce, la sève descendante semble pouvoir se faire jour à travers le corps ligneux.

Le bois dénudé d'écorce, lorsqu'on l'abrite du contact de l'air, en forme une nouvelle. L'écorce, de son côté détachée en partie du tronc, lors même qu'elle ne communique plus avec lui que par un petit nombre de points, donne naissance à du bois. Cette double expérience de Duhamel, qui se rattache à la conservation des arbres et à la réussite des greffes en écusson, intéresse à un haut degré le cultivateur; mais nous ne devons pas examiner ici dans ses causes un phénomène aussi éminemment physiologique. Il en est de même du mode ordinaire d'accroissement des couches corticales. *Voy.* PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE.

A la partie extérieure de l'écorce et de la médulle externe qui en est en quelque sorte une dépendance, s'étend l'*épiderme*.

Les écorces servent à divers usages économiques; leurs fibres sont généralement plus allongées, plus ténues que celles du bois : aussi peut-on, chez plusieurs espèces, les employer à la tissure. Nul n'ignore que c'est de l'écorce du chanvre, du lin, du genet d'Espagne, etc., qu'on extrait des filasses de diverses qualités. En semant épais, on obtient des filaments d'une grande longueur et d'une grande finesse par suite du demi-étiolement des plantes, mais il en résulte une diminution de force. Lors, au contraire, qu'on sème plus clair, la fixation de carbone étant plus considérable sous l'influence d'une lumière moins diffuse, les fibres textiles acquièrent plus de solidité, mais elles perdent en souplesse.

Les écorces les plus riches en *tannin* (*voy.*) sont recherchées pour la préparation des cuirs : telles sont ou pourraient être notamment celles du chêne, du sumac des corroyeurs, du saule de Leicester, du peuplier de Lombardie, du frêne, etc., etc.

D'autres renferment des matières colorantes. Il y en a d'aromatiques comme la cannelle, de médicinales comme le quinquina, le houx, etc.

L'écorce, encore plus que le bois des arbres résineux, produit la poix, le goudron, la térébenthine, l'encens et les diverses résines dont on compose les vernis ou dont on forme des parfums.

Enfin, tandis que les couches intérieures du liber des pins, des peupliers et des bouleaux, desséchées et moulues, servent, dit-on, d'aliment, en temps de disette, aux tristes habitants des régions polaires (*voy.* PAIN), l'écorce incorruptible de la dernière espèce sert à la fabrication des canots et forme sur les huttes enfumées des Lapons une toiture légère et durable. O. L. T.

ÉCORCHÉ (beaux-arts). On appelle ainsi les modèles en plâtre et les dessins de figures dépouillées de la peau, sur lesquels les artistes étudient l'anatomie des muscles les plus voisins des surfaces du corps humain.

Selon toute apparence, les statuaires grecs n'eurent pas de semblables moyens pour abréger leurs études : ils procédaient, comme Michel-Ange, le scalpel à la main; c'est du moins ce que donne à penser l'absence de monuments de cette espèce et leur fable d'Apollon écorchant lui-même ou faisant écorcher Marsyas par un Scythe; car on ne peut raisonnablement considérer comme des écorchés leurs nombreuses répétitions du Marsyas suspendu à un pin, dont le musée du Louvre possède un si bel exemple, ni même celui de l'ancienne collection Giustiniani, lequel est dépouillé de sa peau, que tient Apollon. Pour étudier dans le silence de l'atelier la science des muscles, leur mécanisme, leurs inflexions, il fallait un moyen plus commode que la dissection du cadavre : les modernes l'ont compris et des savants ont composé, à l'usage des artistes et d'après des sujets dépouillés de leur peau, une série de dessins, de modèles de ronde-bosse, où les muscles, dégagés des substances grasses ou glanduleuses qui, dans la nature, voilent leur forme, leurs attaches, leur jeu, sont présentés tantôt dans l'état de repos, tantôt au milieu de mouvements plus ou moins énergiques. Tels sont ces dessins gravés de Tortebat, de Salvage, de Gerdy, destinés spécialement à enseigner l'anatomie des formes extérieures de l'homme, et les plâtres de

l'*écorché*, auquel Houdon a donné son nom; du Gladiateur combattant, anatomisé à diverses profondeurs par Salvage; enfin des deux célèbres écorchés de l'école de Michel-Ange, le Mercure de Jean de Bologne et l'Hercule de Lelli, modèles admirables de science et de génie. Qu'un savant disciple d'Esculape, muni d'un flambeau, examine dans ses moindres parties et sous leurs mille aspects les contours des plus belles statues grecques, il sera aussi émerveillé que surpris d'y voir écrite, en caractères indélébiles et avec une exactitude admirable, cette multitude de modulations données par le jeu des muscles, même les plus éloignés de la peau, dans les mouvements du corps comme dans les affections de l'âme prêtées aux personnages que l'artiste a mis en action.

L'unique but de l'étude anatomique pour l'artiste est de lui procurer les moyens de construire ses figures d'une manière simple et savante, d'en déterminer avec précision les grandes surfaces et les plans, de leur donner des formes, des mouvements en rapport avec leur sexe, leur âge, leur nature forte ou delicate, de laisser lire sous leur peau, sans affectation comme sans pédantisme, le jeu des organes du mouvement; ce but n'est pas de rendre les muscles un à un et depuis leur naissance jusqu'à leur dernière insertion, comme s'il s'agissait toujours de ces figures de saint Antoine, de saint Jérôme, de Sénèque, décharnées par les jeûnes, l'âge ou les maladies. Sans la grâce, la beauté, la correction des formes et un juste rapport entre la nature physique et la nature morale, il n'est pas d'ouvrage d'art : or l'abus de la science des muscles s'oppose à la plupart de ces perfections; son absence les rend toutes à peu près impossibles. L. C. S.

ÉCORCHEMENT (supplice). L'écorchement, du latin *excoriare* (*corium detrahere*), ou de l'italien *scorzare*, usité dans la basse latinité, est l'acte par lequel on dépouille un animal de sa peau. Cette opération, si simple et si naturelle, lorsqu'on l'applique au corps d'un animal mort dont la chair et le cuir doivent être employés isolement, réveille des idées d'horreur et de dégoût quand on la rattache à l'usage que l'homme en a fait, et en fait encore dans quelques pays, sur ses semblables. Dans l'intérêt d'une atroce réparation du mal, il recourt à une pénalité plus odieuse que ce mal lui-même.

Les Perses, si renommés jadis par la douceur de leurs mœurs et la sagesse de leurs lois, n'avaient pas su cependant trouver le moyen de bannir l'écorchement de leurs codes. L'histoire nous a transmis, entre autres exemples de ce supplice, l'exécution d'un juge convaincu d'avoir vendu la justice, qui fut écorché vif par ordre de Cambyse, et dont la peau fut étendue sur le siége où son fils vint le remplacer. J.-B. Rousseau a chanté, dans son allégorie du jugement de Pluton, cet épisode de la justice du grand roi.

Un chah de Perse, Soliman II, qui vivait dans le XVII^e^ siècle, condamna à l'écorchement un eunuque dont le seul crime était d'avoir intercédé en faveur d'un visir disgracié, et le sulthan Mahomet II fit éprouver le même traitement à un cadi, en expiation d'une injustice dont il s'était rendu coupable. Nous trouvons dans les mœurs des anciens Mexicains un usage dont la religion avait sanctifie la barbarie, en le mettant au nombre des fêtes consacrées. Voici en quoi il consistait : les prêtres écorchaient un certain nombre de captifs, puis revêtaient de leurs peaux autant de ministres subalternes qui se répandaient dans tous les quartiers de la ville, en chantant et en dansant. Dans cet équipage, ils se présentaient aux yeux de tous les habitants et chacun était obligé de leur faire un présent quelconque, sous peine de recevoir au visage un coup de la peau qui laissait après elle une marque sanglante. Cette cérémonie, dans laquelle les prêtres trouvaient une mine à exploiter, était connue sous le nom de *racaxipe-vilitzli*, c'est-à-dire écorchement des hommes.

En France, cette horrible profanation de la justice a longtemps souillé les mœurs nationales. Parmi les exemples malheureusement trop nombreux que notre histoire fournit de cet affreux supplice, nous nous bornerons à en choisir deux. Des princesses à qui un des chefs-d'œuvre de la scène dramatique moderne ont assuré une triste célebrité, Marie, Jeanne

et Blanche, toutes trois femmes des enfants de Philippe-le-Bel, furent mises en jugement, sous la prévention d'adultère. « La première, dit Mezerai, femme « de Louis-le-Hutin, et la troisième de « Charles, étant convaincues de ce vi « lain crime avec Philippe et Gauthier de « Launay, frères et gentilshommes nor- « mands, furent, par acte du parlement, « le Roi y séant, confinées au château Gail- « lard-d'Andely, et les galants écorchés « tout vifs et traînés dans la prairie de « Maubuisson, nouvellement fauchée, « mutilés des parties qui avoient péché, « et puis décollés et leurs corps pendus « sous les aisselles au gibet. » Il n'est personne qui ignore les crimes et les violences dont la France devint le théâtre dans la querelle des Bourguignons et des Armagnacs. A cette époque de désastreuse mémoire, le connétable d'Armagnac, livré à ses ennemis par un maçon chez lequel il avait cherché un asile, fut écorché vif, et ses bourreaux figurèrent sur son corps une croix de *Saint-André*, « afin, « disaient-ils, qu'il fût Bourguignon après « sa mort. » Ces horribles préliminaires épuisés, ils le massacrèrent (*voy.* ÉCORCHEURS).

Chez les nations qui sont en tête de la marche des idées, cette effrayante pénalité n'appartient plus qu'à l'histoire ancienne; mais comme il est dans la condition de l'humanité de n'acheter un pas vers le bien que par une longue halte dans le mal, la tradition pratique de l'écorchement s'est perpétuée jusqu'à nos jours sur quelques points du globe Ainsi, par exemple, aujourd'hui encore, les Chinois, qui s'ingénient à rechercher des tortures atroces, écorchent quelquefois un homme par degrés et lui enlèvent de petites lanières de peau, pour le forcer à l'aveu du crime qu'on lui impute; et les Abyssins appliquent également ce supplice à leurs grands criminels. E. P-c-t.

ÉCORCHEURS. On donne ce nom, dans l'histoire, à quelques bandes de ces nombreux aventuriers qui, recrutés çà et là, tantôt guerroyaient pour leur propre compte, et tantôt se mettaient aux gages de chefs assez riches pour les soudoyer. Les écorcheurs proprement dits ne diffèrent que par le nom de toutes ces autres troupes connues successivement sous les noms de *pastoureaux*, de *Maillotins*, de *Cabochiens* (*voy.*), etc... Ce sont toujours les mêmes hommes; tour à tour ou en même temps, ce sont eux que l'on vit sous les ordres des Marcel, des de Mailli, Jean de Troyes, Saint-Paul, l'Ile-Adam, Caboche, et de tant d'autres, inonder de sang la capitale et la France entière; ce sont eux aussi qui, alors que tous les malheurs semblaient conspirer à la ruine de l'état, secondèrent les projets criminels de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, se mirent tour à tour au service des factions bourguignonne et orléaniste, et devinrent les instruments de la cruelle épouse du trop malheureux Charles VI.

Mais ce fut plus particulièrement encore vers l'an 1437, époque de la révolte des Pays-Bas contre leur seigneur, le duc de Bourgogne, que les écorcheurs acquirent leur déplorable célébrité. Ce surnom leur fut donné par l'habitude qu'ils adoptèrent de dépouiller jusqu'à la chemise les malheureux qui se trouvaient en leur pouvoir. Le Hainaut fut leur principal théâtre. Sortis de l'armée qui était mal payée et mourait de faim, ces misérables cherchèrent des ressources dans le pillage. Leurs troupes, composées généralement de cadets et de bâtards de maisons nobles et de leurs serviteurs, se divisèrent alors en deux classes distinguées par les noms d'*écorcheurs* et de *retondeurs*. D'après Mézerai, ils se réunissaient parfois jusqu'au nombre de 100,000, et on voyait à leur tête les meilleurs capitaines du roi. Au rapport d'Olivier de la Marche, leurs chefs les plus connus étaient : Rodrigues de Villandras, Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, le bâtard de Bourbon, Brusac, Geoffroi de Saint-Belin, le bâtard d'Armagnac, Pierre et Guillaume Régnant, etc... « En cette année (1437), dit « Paradin (*Annales de Bourgogne*), fut « le duc de Bourgogne en grand'peine, « tant pour aucuns capitaines qu'on nom- « moit *escorcheurs*, qui pilloyent et exci- « toyent le païs de Bourgogne contre le « traité de la paix d'Arras, ausquels l'on « ne pouvoit donner ordre sans enfrein- « dre icelle paix, etc.... »

F. Les ravages des écorcheurs, selon Mézerai, et des pluies continuelles dans les années 1437 et 38, engendrèrent la famine et une horrible mortalité, surtout à Paris et aux environs. « En six semaines, à Paris seulement, il périt plus de « 50,000 personnes, et les loups, ajoute « cet historien, venaient dévorer les enfants jusqu'au milieu de la rue Saint-« Antoine; on promit 20 sols pour chaque tête de ces animaux, etc.... » Après l'expulsion des Anglais, le rétablissement de l'ordre, sur la fin du règne de Charles VII, vint enfin arrêter les excès des compagnies d'écorcheurs; toutefois on rencontre encore sous les règnes suivants des bandes de ces pillards qui ne disparurent entièrement que sous Louis XIII. E. P-c-t.

ÉCOSSAISE (PHILOSOPHIE). Son caractère particulier est exprimé par le nom d'école *du sens commun*, qu'on lui a donné parce qu'elle constate ce fait que, à la différence des vérités acquises, les vérités premières sont inhérentes et communes à toutes les intelligences. Ces vérités, elle les appelle par conséquent *vérité du sens commun*. On trouve l'exposé et la critique de la philosophie écossaise dans la remarquable préface que M. Jouffroy a mise en titre de sa traduction des *OEuvres complètes de Thomas Reid*, t. 1er. Suivant ce philosophe, le vrai et grand service rendu par l'école écossaise à la science de l'esprit humain consiste en ce qu'elle a séparé, dans l'ordre des sciences philosophiques, l'étude des faits des questions dont la solution doit sortir de cette étude. « La réforme que les Écossais ont fait subir à la science, dit-il (p. XXI), se résume aux trois chefs suivants. Ils se flattent : 1° d'avoir ramené l'étude de l'esprit humain à celle des attributs et des phénomènes de l'esprit, la seule partie observable et par conséquent connaissable de la réalité spirituelle, et d'avoir ainsi fixé l'objet de la science; 2° d'avoir réduit les moyens de connaître les phénomènes de l'esprit à l'observation et à l'induction, et d'avoir ainsi fixé la méthode de la science et son *criterium*; enfin d'avoir démêlé de l'objet même de cette science les vérités antérieures qu'elle présuppose comme toute autre, d'avoir au moins tenté d'en donner la liste, et d'avoir ainsi reconnu avec plus de précision les véritables conditions de la science. »

Dans notre ouvrage, la philosophie écossaise sera exposée aux articles REID et STEWART, où nous renvoyons pour éviter de faire double emploi; car, dit encore M. Jouffroy, p. IX, l'école tout entière est dans ces deux hommes : les idées de Stewart commentent et achèvent celles de Reid. On consultera aussi les articles HUTCHESON, HOME, HUME, SMITH, BEATTIE, FERGUSON, OSWALD, consacrés à des philosophes écossais. J. H. S.

ÉCOSSAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). Les Écossais font usage de trois idiomes différents : l'anglais, l'écossais et le gaëlique (*voy.*). L'anglais est parlé dans toute l'Ecosse par les personnes bien élevées; les actes publics, les ouvrages en prose s'écrivent en anglais; et quoique l'accent et quelques particularités de dialecte décèlent en général ceux qui sont natifs d'Écosse, c'est un fait bien connu que quelques-uns des meilleurs écrivains et des orateurs les plus éloquents dans la langue anglaise depuis 70 ans ont été des Écossais. L'idiome indigène, dont se servent le bas peuple du plat-pays et quelques personnes âgées d'un rang plus élevé, s'emploie encore aujourd'hui dans la poésie nationale. Partout dans les hautes-terres on parle le gaëlique; mais beaucoup de montagnards savent l'anglais, que l'on enseigne dans leurs écoles. L'écossais a été généralement regardé comme un dialecte corrompu de l'anglais; mais le docteur Jamieson* a prouvé que c'est un langage distinct, d'origine teutonique, avec un mélange de français et de gaëlique. Ce savant considère les Pictes comme une race teutonique, et le fait que les noms topographiques du nord de l'Écosse et des îles Orkney sont d'origine gothique confirme son opinion. D'ailleurs l'écossais n'était pas seulement le dialecte du bas peuple: c'était autrefois le langage d'une cour polie et d'une nation civili-

(*) On peut consulter sur la langue écossaise l'introduction que le même savant a placée en tête de son *Etymological dictionary of the scottish language* (Edimb. 1808, 2 vol. in-4°, et 2 vol. de suppl., 1825). S.

sée, et les premiers écrits écossais sont très supérieurs en délicatesse à ceux des temps modernes. L'étude des belles-lettres était, il y a plusieurs siècles, dans un état plus avancé en Écosse que dans d'autres pays qui dépassèrent ensuite celui-ci. Barbour, historien et poète écossais antérieur à Chaucer, avait un style aussi pur et une versification aussi harmonieuse que ce dernier. Les essais poétiques de Jacques I^er^, les préceptes de Jacques VI pour écrire la poésie écossaise, et une foule d'autres ouvrages encore estimés, prouvent combien la cour et les personnes bien élevées s'intéressaient à la langue nationale. L'étroite amitié qui régnait entre les cours d'Écosse et de France introduisit dans la première beaucoup de termes usités dans celle-ci. L'idiome écossais est remarquable pour sa richesse; il possède beaucoup de mots expressifs et pittoresques dont on ne pourrait rendre le sens complet dans une autre langue sans employer des circonlocutions; ce sont des formes chéries auxquelles les Écossais s'attachent d'autant plus que l'anglais les enveloppe et les gagne, et qu'ils conservent soigneusement à cause des souvenirs qu'elles perpétuent, de l'originalité qu'elles acquièrent en vieillissant et de la nationalité qu'elles attestent. Ces mots expriment en général des idées de la vie patriarcale et pastorale, et ainsi l'écossais est, plus qu'aucun autre idiome, une langue attachée au sol. Il se prête particulièrement à la jovialité spirituelle et aux tons plaintifs et tendres. Le jeu de ses terminaisons est très varié, et sa simplicité l'a fait comparer au dorique des Grecs. Il supprime souvent les consonnes finales et se plaît au concours des voyelles; mais au lieu du caractère libre et sonore des voyelles italiennes, il y a dans la prononciation nationale des Écossais quelque chose de nasal qui nuit singulièrement à la franchise du son.

La littérature écossaise, outre ce qui lui appartient en propre, comme les poésies déjà citées de Jacques I^er^, celles de Douglas (*voy.*), de Barbour, de Ramsay, de Burns (*voy.*), etc., a fourni un riche contingent à la littérature et à la science de l'Angleterre. Dans les mathématiques et dans la physique, on distingue Gregory, Maclaurin, Simpson, Black, Hulton, Playfair; dans les arts pratiques, Watt, Rennie, Telford; en histoire, les grands noms de Robertson et de Hume, et, à côté, ceux de Ferguson et de Macintosh; en philosophie et en critique, Reid, Adam Smith, Campbell, Kames, Blair, Stewart, et beaucoup d'autres du premier mérite, montrent que l'Écosse n'a pas manqué d'hommes à grandes vues, à esprit hardi et original, à sagacité pénétrante, habiles à saisir et à peindre les caractères qu'offre la société, les mouvements secrets du cœur et les opérations les plus subtiles de l'intelligence. Dans les ouvrages d'imagination, il suffit de mentionner Smollett, Mackenzie, Thomson, Armstrong et sir W. Scott. Les poèmes d'Ossian et les romans de l'auteur de Waverley ont donné à l'Écosse un intérêt romantique aux yeux des autres nations, chez lesquelles les plaintes du barde aveugle et les aventures des héros jacobites ou caméroniens sont presque aussi connues que sur le sol même auquel elles appartiennent. *Enc. amer.*

ÉCOSSE, pays d'Europe uni à l'Angleterre et au pays de Galles, et formant la partie septentrionale de la Grande-Bretagne.

1° *Géographie et statistique.* L'Écosse est bornée à l'ouest par l'Océan atlantique, au nord par la Mer du Nord, à l'est par l'Océan germanique, au sud-est par l'Angleterre, au sud par le golfe de Solway, et au sud-ouest par la partie de la mer d'Irlande appelée Canal du Nord. Elle est située entre le 54^e^ degré de latitude septentrionale et le 59^e^, ou, en y comprenant les îles Orcades et celles de Shetland, le 61^e^ 12′; et entre le 3^e^ et le 8^e^ degré de longitude occidentale (meridien de Paris). Sa plus grande longueur du nord au sud est de 244 milles anglais; sa largeur varie de 147 à 70 et même 36 milles. La superficie de l'Écosse et de ses îles est de 29,600 milles carrés, ou de 18,944,000 acres anglais (7,666,087 hectares), dont 5,043,450 (2,040,937 hectares) sont cultivés, et dont 13,900,550 (5,625,149 hectares) sont des terrains sans culture; outre 638 milles carrés (165,235 hectares) occupés par des lacs et des rivières.

En 1821, la population était de 2,093,456 âmes; sur les 447,960 familles qui la composaient, 130,699 étaient employées à l'agriculture et 190,264 aux manufactures et au commerce. Le recensement de 1831 donna pour chiffre de la population 2,365,700; en 1810 elle n'avait été que de 1,599,068; en 1755, de 1,265,380.

L'Écosse est divisée en 33 comtés, savoir : Berwick, Roxburgh, Selkirk, Dumfries, Kirkcudbright, Wigton, Ayr, Renfrew, Lanark, Peebles, Haddington, Édinburgh, Linlithgow, Stirling, Dumbarton, Clackmannan, Kinross, Fife, Forfar, Perth, Argyle, Kincardine, Aberdeen, Banff, Elgin, Nairn, Inverness, Ross, Sutherland, Caithness, Cromarty, Orkney et Bute. Ces comtés sont subdivisés en 910 paroisses.

L'Écosse présente des aspects très variés. Dans la partie du nord elle est presque toute montagneuse et stérile, tandis que vers le sud elle s'étend en plaines fertiles. On divise l'Écosse en *highlands* (hautes-terres) et *lowlands* (basses-terres), ou encore en partie du nord, partie du milieu et partie du sud. La partie du nord est séparée de celle du milieu par une chaîne de lacs qui s'étend du détroit de Moray au Loch-Linnhe, et la partie du milieu l'est de celle du sud par les détroits de Forth et de Clyde et le Grand-Canal. La division du nord consiste principalement en un assemblage de vastes montagnes nues entre lesquelles se trouvent quelques vallées fertiles, surtout vers les bords de la mer au sud et à l'est. Une portion des flancs de ces montagnes offre des pâturages verts, spécialement là où le principal revenu des fermes est en moutons; mais en général ils sont couverts de bruyères qui croissent sur la tourbe, le roc ou le gravier, et se terminent souvent en masses rondes de rochers ou en monceaux énormes de pierres battues par les tempêtes. La division du milieu est aussi très montagneuse, étant coupée par la chaîne des monts Grampians, qui s'étend de l'est à l'ouest jusqu'à la mer, et occupe, en largeur, de quarante à soixante milles. La partie occidentale du comté d'Argyle, laquelle appartient aussi à ce district, offre du côté de la mer des terrasses saillantes qui ressemblent à des murs. Dans ces deux divisions, qui comprennent plus des deux tiers de l'Écosse, la terre labourable est à la partie montagneuse dans un rapport de grande infériorité, lequel augmente à mesure qu'on se rapproche de la côte orientale. La division du sud présente toutes les variétés imaginables d'aspect, plaines verdoyantes bien arrosées et couvertes de bestiaux, collines et vallons plantés de bois ou fertiles en blé et entrecoupés de prairies, montagnes sourcilleuses, rochers escarpés, fonds étroits où roulent des torrents; et, pour compléter les contrastes, bruyères sauvages et landes stériles. Peu de pays en Europe possèdent une plus grande étendue de côtes. De Berwick le rivage se replie au nord-ouest jusqu'au golfe de Forth; la partie de l'est du comté de Fife sépare ce golfe de celui de Tay. Vers le nord, la côte de Caithness forme une vaste baie triangulaire, dont la base, c'est-à-dire, la ligne qui regarde l'est, a soixante-dix milles de longueur. La côte tournée au nord est d'une nature hardie, escarpée et dangereuse. Le rivage du côté de l'ouest offre beaucoup de dentelures où la mer s'avance au loin dans les terres, y formant des rades sûres et commodes.

L'Écosse a de nombreuses rivières dont les principales sont : la Spey, la Dee, l'Esk, le Tay, le Forth, la Clyde, la Tweed, l'Aman et le Liddal. Les lacs ou *lochs* sont nombreux et étendus.

L'Écosse n'a point de mines de métaux précieux, mais les mines de plomb contiennent de l'argent. Le minerai de fer y est abondant, et l'on a aussi découvert du cuivre en beaucoup d'endroits. Les autres substances métalliques découvertes jusqu'à présent sont : le cobalt, le bismuth, le manganèse, le wolfram, le plumbago et le mercure, ce dernier en faibles quantités. Le charbon de terre est abondant dans les districts du sud et du milieu. La pierre à chaux, la pierre de taille et l'ardoise se trouvent dans toutes les parties de l'Écosse. On trouve aussi des marbres, plusieurs variétés de jaspe, de la calcédoine, et du cristal de roche communément appelé *cairngorm*, de la

montagne de ce nom dans le comté de Banff. La nature du sol est variée. L'Écosse produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pois, des fèves, du foin, des pommes de terre, des navets, etc.; du lin et du chanvre, mais en petite quantité, et en général toutes les sortes de céréales qui se récoltent dans la partie méridionale de l'île. L'horticulture y fait partout de rapides progrès. Les pommes et les autres fruits y viennent en abondance. Depuis peu, de vastes terrains jusqu'alors sans rapport ont été plantés de bois. L'algue marine, d'où l'on tire en la brûlant une sorte de potasse, constitue une branche de commerce assez avantageuse.

Le climat de l'Écosse est extrêmement variable; cependant, à cause de la position insulaire du pays, ni le froid en hiver, ni le chaud en été n'y sont aussi grands qu'aux mêmes latitudes sur le continent. La plus haute température qu'on y ait encore observée est celle de 92° du thermomètre de Farenheit, et la plus basse, à Édimbourg, celle de 3° au-dessous de zéro. Elle varie habituellement de 84° à 8°, sans se maintenir longtemps à aucun de ces points extrêmes. Le degré de la température moyenne peut être estimé de 45° à 47°. Comme la plupart des autres pays de montagnes, l'Écosse est sujette à la pluie, surtout sur la côte occidentale. La quantité moyenne de pluie qui tombe généralement paraît être de 30 à 31 pouces.

Les animaux sauvages de l'Écosse sont: le renard, le blaireau, la loutre, le chat sauvage, le hérisson (lesquels commencent à devenir rares), le cerf, le chevreuil, le lièvre, le lapin, la belette, la taupe, et autres petits quadrupèdes. Les animaux domestiques sont les mêmes que ceux de l'Angleterre, seulement les bœufs et les moutons y sont d'une race différente, plus petits en taille, mais fournissant, dit-on, une viande plus savoureuse. Parmi les oiseaux, les Écossais ont le faisan qui ne se trouve plus qu'assez rarement dans les bois; la bécasse, devenue excessivement rare; le ptarmigan et le coq de bruyère, que l'on rencontre dans les terrains montagneux; et dans les fonds, les perdrix, les bécassines, les pluviers, etc. L'Écosse a presque tous les oiseaux chanteurs de l'Angleterre, à l'exception du rossignol. Les oiseaux aquatiques sont nombreux dans les îles.

L'Écosse a fait de grands progrès dans toutes les manufactures. Le lin et le chanvre s'y transforment en toutes sortes de tissus, depuis la toile fine jusqu'à celle à voiles. Les étoffes de coton y sont fabriquées, au moyen des machines, avec une grande perfection. On y fait de la mousseline, du brocard, de la gaze étoilée ou mouchetée, de la batiste, des étoffes rayées ou à carreaux, des châles, etc. On y file aussi du coton dont on exporte de grandes quantités. C'est surtout à Glasgow, à Paisley et dans le pays adjacent que se trouvent les manufactures de coton, lesquelles donnent de l'emploi à 150,000 personnes, et dont les produits s'élèvent à une valeur annuelle de 6 millions sterl. (150 millions de fr.). L'impression sur calicot s'y fait encore sur une grande échelle. Les immenses forges où l'on travaille le fer méritent une attention particulière: celle de Carron, près de Falkirk, est le plus grand établissement de ce genre en Europe. La construction des navires forme aussi une branche importante de l'industrie nationale; il y a ensuite des fabriques de verres, de cristaux, de savons, des tanneries, des brasseries, des distilleries, etc. Le produit total des manufactures est estimé à plus de 14 millions st., ou 350 millions de fr. (les matières premières comprises), et elles emploient environ 300,000 personnes. La pêche de la baleine, celle du hareng et des autres poissons de mer, et celle du saumon dans les différentes rivières, sont encore pour l'Écosse une branche importante de commerce. Les ports de la côte orientale de l'Écosse font un trafic considérable avec la Hollande, la Norvège, la Suède et les différents états situés sur la Baltique. Ce commerce s'est beaucoup accru dans ces dernières années. Les importations consistent principalement en lin, chanvre, laine filée, fer, blé, bois, suif, etc.; et en échange on exporte les produits coloniaux, les étoffes de coton et autres articles fabriqués. Les principaux ports pour le commerce maritime sont: Leith, Dundee,

Arbroath, Montrose, Aberdeen, Peterhead, Banff et Inverness. Leith et quelques autres ports trafiquent avec l'Espagne, le Portugal et la Méditerranée; toutes les villes un peu considérables de la côte orientale sont en liaison d'affaires avec le Canada. Le commerce de la côte occidentale est presque entièrement concentré dans la Clyde, qui est le grand entrepôt des marchandises des États-Unis, des Indes-Occidentales et de l'Amérique du Sud. Le port de Greenock a établi aussi quelques rapports de commerce avec les Indes-Orientales.

Les habitants de l'Écosse peuvent être divisés en deux grandes classes, savoir, les *Highlanders* et les *Lowlanders*, dont le langage, le costume et les usages sont très différents. Le langage des Highlanders est une espèce de celtique appelé en Écosse *gaëlique* ou *erse* (*voy.* ces deux mots). L'ancien costume des Highlanders commence généralement à faire place à un vêtement plus moderne; cependant on le conserve encore dans beaucoup d'endroits, et il est souvent porté dans des occasions particulières. L'étoffe dont on se sert généralement est un tissu de laine à carreaux de différentes couleurs, bien connu sous le nom de *tartan*. Les habitants du plat-pays ressemblent davantage aux Anglais par l'habillement et par les usages, quoique dans la campagne ils aient encore conservé quelques traits caractéristiques. Leur langage est l'anglais avec un mélange d'écossais, qui, pourtant, dans le dialecte ordinaire des classes distinguées, va rapidement s'effaçant pour faire place à l'anglais (*voy.* l'art. précédent).

La religion presbytérienne (*voy.*) fut déclarée religion de l'état en Écosse par un acte du parlement, en 1696; et le maintien en fut ensuite garanti à la nation dans le traité de l'Union. Le système du gouvernement ecclésiastique est fondé sur une parité entière d'autorité entre tous les pasteurs spirituels, excluant toute prééminence d'ordre et considérant tous les ministres de la religion comme égaux en rang et en pouvoir. La forme du culte est aussi excessivement simple: elle n'admet aucune pompe extérieure, aucune cérémonie, et refuse même d'employer la peinture et la musique comme moyens d'exciter à la ferveur. On compte en Écosse 910 paroisses et 938 ministres institués, lesquels remplissent les fonctions de pasteurs dans les paroisses respectives. Ils sont assistés par des *anciens* choisis dans la congrégation des fidèles pour la sagesse exemplairé de leur conduite; ceux-ci, conjointement avec le ministre, forment une cour paroissiale (*kirk session*), investie de l'autorité ecclésiastique du degré le moins élevé. Les ministres de plusieurs paroisses contiguës constituent ce qu'on appelle une assemblée cléricale (*presbytery*), laquelle connaît de la conduite des membres du clergé et de toutes les matières ecclésiastiques de son district. Les synodes forment le degré suivant dans l'échelle de la juridiction ecclésiastique. Ils sont composés de la réunion de plusieurs assemblées cléricales et du chef des anciens de chaque cour paroissiale comprise dans la circonscription synodale. Les synodes sont des cours d'appel et revoient la procédure des assemblées cléricales. L'assemblée générale, qui est un corps représentatif, se compose de délégués des assemblées cléricales, des universités et des bourgs royauxdans la proportion suivante, savoir: pour les assemblées cléricales, 200 ministres et 89 anciens; pour les bourgs royaux, 67 anciens; pour les universités, 5 ministres ou anciens: en tout, 361. Outre les presbytériens, dont la religion est considérée comme celle de l'état,on trouve de nombreux dissidents, savoir : les épiscopaux, les burghers et les antiburghers, les quakers, les béréens, les anabaptistes, les glassites, etc.... Il y a des églises catholiques dans les principales villes, et dans le nord de l'Écosse cette religion ne s'est point entièrement retirée devant la réforme. — Membres de la religion de l'état, 1,638,484; dissidents (de l'église presbytérienne), 285,000; catholiques romains, 70,000; épiscopaux, 40,000, etc.

Il n'est peut-être pas de pays qui offre autant de ressources pour l'éducation que l'Écosse. Un acte du parlement, passé sous le règne de Guillaume et de Marie, porte qu'il y aura une école dans chaque paroisse. Ces établissements, où l'on

enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et aussi le latin et le grec, ont produit les plus heureux effets en répandant dans toutes les classes l'esprit de perfectionnement. L'Écosse possède quatre universités, celles d'Édimbourg, de Saint-Andrews, de Glasgow et d'Aberdeen.

L'ancienne constitution de l'Écosse fut abolie par l'union avec l'Angleterre; la représentation nationale fut alors réglée par une loi que le *reform-bill* de 1832 a depuis modifiée dans quelques-unes de ses dispositions. Dans le parlement anglais, la noblesse écossaise est représentée par seize pairs. Les propriétaires fonciers des comtés, dont le nombre est d'environ 2,429, ont pour représentants, dans la chambre des communes, trente commissaires ou chevaliers de comté. Les villes ou bourgs royaux (au nombre de 65, sans compter la cité d'Édimbourg), nomment 23 députés qui sont élus par des électeurs ayant, comme propriétaires fonciers ou comme fermiers, un revenu net de au moins 10 liv. st. par an. L'Écosse, cependant, conserve encore ses anciennes lois et institutions. La justice civile et criminelle est administrée par le collége de justice fondé par Jacques V, en 1532, sur le modèle des parlements français. C'est la plus haute cour judiciaire d'Écosse, et elle consiste en un président et quatorze juges ordinaires. En 1807 on forma de la cour des sessions deux divisions, la première de sept membres sous la direction du président, la seconde de six, sous la présidence du juge rapporteur. En 1815 on établit une cour par jury, dirigée par un commissaire en chef et deux autres commissaires, pour juger les affaires civiles. La cour des juges en titre est la plus haute cour criminelle d'Écosse. La cour de l'échiquier (*voy.*) a le même pouvoir, la même juridiction, la même autorité relativement au revenu de l'Écosse que celle d'Angleterre à l'égard du revenu de ce pays. Dans la haute cour de l'amirauté, il n'y a qu'un seul juge, qui est le lieutenant du roi, connaissant des affaires qui ont lieu en mer ainsi que dans les ports et rades. Sa juridiction s'étend à toutes les causes maritimes, et, par prescription, il a aussi acquis un certain degré d'autorité judiciaire dans des affaires de commerce maritime. La cour commissariale (*commissary court*) se compose de quatre juges nommés par la couronne; elle connaît des questions de mariage et de divorce, et revoit les arrêts des cours locales de commissaires sur les mêmes questions. Outre la hiérarchie judiciaire nationale indiquée ci-dessus, chaque comté a un magistrat en chef appelé *sherif*, dont la juridiction s'étend à certains cas criminels et à toutes les matières civiles qui ne sont pas dévolues à d'autres cours par une loi spéciale ou par la coutume. Dans les cas de moindre importance, les magistrats des villes et des bourgs royaux ont aussi une juridiction, sujette partout à la sanction du sherif.

2° *Histoire*. Les premiers habitants de l'Écosse appartenaient probablement à la grande race celtique (*voy.*). Les Romains, qui avaient réduit le sud de l'île de la Grande-Bretagne 50 ans avant l'ère chrétienne, étendirent leurs conquêtes, environ 130 ans plus tard, dans la partie septentrionale habitée par les Calédoniens (*voy.* ce mot). Agricola fit reculer les indigènes derrière les golfes de Forth et de Clyde, et des restes de routes et de cantonnements romains marquent encore les pas des conquérants. L'empereur Adrien (en l'an 120) fit construire une muraille qui traversait l'île, de la Tyne au Solway, et sous le règne d'Antonin, une autre muraille, plus au nord, joignit le Forth à la Clyde. Plus tard les principaux habitants de la Calédonie (c'est ainsi qu'on appelait le nord de l'Écosse) furent les Scots et les Pictes, dont les premiers venaient d'Irlande et finirent par donner leur nom au pays; les seconds étaient probablement d'origine gothique, mais nous n'avons aucune connaissance des plus anciens temps de leur histoire. Kenneth Macalpine réunit en sa personne les deux couronnes des Pictes et des Scots, ou des Dalriades, comme on les appelle en commun, et il fut, par conséquent, le premier roi d'Écosse (en 843). Le christianisme paraît avoir été introduit dans ce pays par des moines irlandais, dans le VI^e^ siècle. Malcolm III (1057-1093), fils de Duncan, avait été élevé à la cour de Saxe et avait épousé une princesse

saxonne. Lors de la conquête de l'Angleterre par les Normanls, beaucoup de Saxons se réfugièrent en Écosse, et opérèrent un grand changement dans les mœurs des Écossais, qui se trouvaient ainsi en rapport avec un peuple plus civilisé qu'eux. A la mort d'Alexandre III (en 1284), la descendance mâle des anciens rois s'éteignit, et Édouard I^er^ d'Angleterre commença à dresser ses plans pour étendre sa domination sur cette partie de l'île. Sir William Wallace (*voy.*) périt sur l'échafaud; mais Bruce (*voy.*) reconquit l'indépendance de son pays par la bataille de Bannockburn (en 1314). La ligne des descendants mâles de Bruce s'éteignit en 1371, et la famille des Stuart (*voy.*) monta sur le trône d'Écosse. Jacques I^er^, prince accompli, qui essaya de mettre un frein au pouvoir d'une noblesse licencieuse et d'encourager la civilisation dans ses états, fut assassiné par les nobles (en 1437). Jacques II, son fils, encore enfant, lui succéda, et plus tard poursuivit avec vigueur et succès la répression de l'orgueil des barons. Jacques III monta sur le trône à l'âge de 7 ans; son règne fut sans gloire et la fin y répondit. Son attachement sans réserve pour d'indignes favoris et sa conduite tyrannique à l'égard de toutes les classes du peuple excitèrent un soulèvement dans lequel il fut vaincu et tué. Jacques IV (1488), prince brave et plein de talent, dont le mariage avec Marguerite, fille de Henri VII, eut, dans la suite, pour résultat la réunion de la couronne d'Angleterre avec celle d'Écosse, améliora les lois, le gouvernement et la condition des classes inférieures. Il périt à la bataille de Flodden (1513). Jacques V, pendant la minorité duquel le royaume fut déchiré par les factions, mit, par son mariage avec Marie de Guise, la cour d'Écosse en relation plus étroite avec celle de France; et en surcroît aux troubles occasionnés par la rivalité des intérêts de la France et de l'Angleterre en Écosse, un nouveau brandon de discorde s'alluma aux bûchers qui consumèrent les premiers réformateurs. Patrick Hamilton, qui le premier embrassa publiquement les doctrines de la réforme, fut brûlé en 1538; cependant les nouvelles doctrines firent, en dépit de la persécution, des prosélytes parmi le peuple et la noblesse, et l'œuvre fut accomplie par la hardiesse et le zèle ardent de Knox (*voy.*). Jacques mourut en 1542, laissant le trône à sa fille Marie, qui était fiancée au Dauphin de France, depuis François II, et élevée dans ce pays. Ses sentiments hostiles à l'égard de la réforme furent le germe de mécontentements qui, augmentés par sa conduite imprudente, aboutirent à une révolte. S'étant enfuie en Angleterre où elle croyait devoir trouver protection, elle fut décapitée à Fotheringay en 1587 (*voy.* Marie Stuart). Jacques VI (I^er^ d'Angleterre) monta sur le trône d'Angleterre à la mort d'Élisabeth, en 1603, et réunit ainsi sur sa tête les couronnes des deux royaumes qui, cent ans plus tard (1707), furent eux-mêmes fondus en une seule monarchie. *Enc. amer.*

Nous reprendrons l'histoire de l'Écosse, depuis sa première réunion avec l'Angleterre, à l'article Grande-Bretagne, auquel les articles Angleterre et Écosse servent en quelque sorte d'introduction.

Les principaux ouvrages à consulter pour l'histoire du pays qui nous occupe sont: Dalrymple, *Annals of Scotland*, Éd. 1779, 2 vol. in-8°; Pinkerton, *History of Scotland*, Lond. 1797, 2 vol. in-4°; Tytler, *History of Scotland*, Édimb. 1829 et années suiv. t. I-VI in-8°; Malcolm Laing, *History of Scotland, from the union of the crowns to te union of the kingdoms*, 2^e^ édit. 1819, 4 vol. in-8°. S.

ÉCOSSE (Nouvelle-). Il est encore sur le globe des contrées d'une faible importance, mais qui se préparent à prendre rang dans le monde commercial; ce sont comme des *réserves* pour la civilisation qui a subi tant de vicissitudes. Une péninsule de l'Amérique du Nord se présente à elle avec l'activité et l'intelligence industrielle qui créèrent jadis un état devenu florissant entre l'Escaut et le Rhin. La Nouvelle-Écosse semble promettre ses Pays-Bas au nouveau continent. Cette région est située entre le 43° 25′ et le 46° de latitude, entre le 61° et le 66° 30′ de longitude, méridien de Greenwich; il a environ 300 milles anglais de longueur et 150 en largeur; il contient

16,000 milles carrés anglais ou près de 9 millions d'acres. Ce n'est qu'une partie de l'Acadie des Français qui comprenait aussi le Nouveau Brunswic (*voy.* ce mot) et une portion de l'état du Maine.

Les essais de colonisation étaient restés infructueux lorsque, vers 1605, Dumonts, Champlain et Pétrincourt fondèrent Port-Royal, considéré comme la clef du fleuve Saint-Laurent. Devenu maître de cette péninsule en 1621, Charles I^er^, cédant à une fantaisie royale, créa un ordre de chevalerie de baronnets *de la Nouvelle-Écosse*. Un lord Stirling, favori à la cour, aventurier en Amérique, devait y établir 150 baronnies approuvées à l'avance par le parlement. Le traité de 1632, s'il rendit ce pays à la France, ne fut pour Cromwell, suivant un écrivain, qu'une toile d'araignée. Nouvel envahissement en 1654, restitution en 1667, cession par le traité d'Utrecht; enfin la péninsule, qui aurait pu être reprise à l'Angleterre, si l'escadre sous les ordres du duc d'Anville, en 1746, avait été habilement dirigée, lui a été abandonnée en 1763; et tout récemment un descendant de Stirling, après l'insuccès de son expédition, entreprise vers les grands lacs pour s'emparer d'un pays double en superficie de la Grande-Bretagne, et rabattant sur la Nouvelle-Écosse ses prétentions, a voulu s'opposer à la vente du sol des baronnies imaginaires que fait une compagnie de Londres qui l'a acheté de la couronne.

Cette péninsule se compose de terrains au moins secondaires, tertiaires et d'alluvion. MM. Jackson et Alger (*Observations sur la géologie*, etc., in-4°, Boston, 1831) réputent le sol très riche en substances minérales, abondance que vient encore de reconnaître M. le professeur Emmons (*American journal*, 1836). Mais comme la couronne s'est réservé l'exploitation des mines, les habitants négligent d'en découvrir, et le bas prix du plomb leur en rendrait l'extraction onéreuse. Des six millions d'acres, occupés ou en culture, près de la moitié est jugée de première qualité.

Plusieurs espèces d'animaux fauves ont entièrement disparu; les forêts elles-mêmes s'éclaircissent, tombent sous la hache du colon qui regarde les arbres comme des ennemis à cause de leur ombrage et du refuge qu'ils donnent aux insectes. Il achète un lot de 100 acres pour 5 à 40 liv. st., selon la position et la qualité; s'il n'y a pas d'arbres à abattre, la mise en culture ne lui coûte guère que 10 l. st.; il doit en outre depenser 15 à 25 livres pour l'habitation de premier établissement. Mais si le sol est couvert, et si, pour extirper jusqu'aux souches, il emploie des ouvriers à 2 et 3 sh. par jour avec la nourriture, ces frais s'elèveront jusqu'à 4 liv. st. par acre. En géneral, on coupe les arbres à trois pieds du sol; les branches et troncs sont brûlés pour rendre de la potasse. Une entaille circulaire et de deux pouces de profondeur suffit pour intercepter la sève, et du feu entretenu sur la souche en détruit les principes vitaux; procédé pratiqué aussi dans les États-Unis. De mars à septembre, à mesure que le defrichement conquiert du sol, que la pioche, la houe et la herse ont ameubli la terre, on sème du maïs, des patates, du blé mêlé avec du foin, qu'on ne brise qu'après plusieurs récoltes. La patate, que la nature avait comme oubliée ou deposée sur le versant des Cordillères, n'a pas trouvé plus tard un sol plus propice que celui de la Nouvelle-Écosse. Qu'on en confie 5 à 6 boisseaux à un acre et elle produira 200 boisseaux, tandis que le rendement est de 11 pour 1 en maïs, de 13 en orge, de 15 en avoine. Ce tubercule compose comme le fond de la grange, du cellier et de la cuisine de l'Américain, qui réserve son blé pour l'exportation. Le comté de King, qui renferme 11,208 habitants, obtient, de la culture de 38,150 acres en froment, 28,600 minots à 6 sh.; en autres grains, 71,000; mais sa récolte en pommes de terre monte à 611,000 boisseaux à 2 sh. Le même comté élève 13,500 bêtes à cornes et plus de 10,000 porcs. Suivant le *Return* provincial pour 1828, la récolte donna cette année-là 602,000 minots en grains, dont un quart de froment, et 3,358,390 boisseaux de patates, en outre 163,170 tonnes de foin. Chevaux, 12,952; bêtes à cornes, 110,776; moutons, 174,653; porcs, 71,904.

L'industrie, dans les pays nouveaux,

s'empreint du caractère et des mœurs des habitants, venus la plupart de contrées différentes. Le type normand prédominait parmi les colons français de l'Acadie (*voy.* ACADIENS). Ceux qui ne furent pas atteints par l'exécution cruelle de 1755 se garantirent, par leur haine contre les Anglais, des vices de 5,000 aventuriers qui se répandirent dans leur pays. La Nouvelle-Écosse, encore en 1772, ne comptait que 18,320 individus, exportant pour 53,375 liv. st. et important pour 63,000 liv., avec une circulation de numéraire seulement de 1,200 liv. st. Il ne se trouvait plus que 12,000 colons quand des myriades d'Anglo-Américains sortirent de la Nouvelle-Angleterre, devenue république indépendante, pour rester sujets *loyalistes*. Cependant en 1784, époque de la séparation du Nouveau-Brunswic et du cap Breton d'avec la Nouvelle-Écosse, cette province ne compta que 20,400 habitants. En 1806, le recensement trouva 65,000 individus; en 1818, 78,345, dont 11,156 à Halifax; en 1825, 104,000; en 1831, 139,334; aujourd'hui il y a près de 160,000 habitants. Les descendants des Écossais se font reconnaître par leur culture opiniâtre; ceux des loyalistes, par l'exploitation des bois et par la pêche. La race allemande n'a rien gardé de son origine; les Irlandais sont les moins industrieux, tandis que les Acadiens se transmettent la pratique la plus intelligente des arts qui ont rapport à l'économie rurale, ainsi qu'une affection inébranlable pour la France. Relativement aux communions religieuses, M. Ruppert, secrétaire de la Nouvelle-Écosse, a compté 28,000 anglicans, 37,000 Écossais, 158 quakers, 20,401 catholiques, 320 seulement de croyance incertaine. La controverse religieuse s'est amortie en raison de l'ardeur qu'a prise la polémique politique, et les rivalités entre les églises cèdent à la tolérance; il n'est pas rare que le même temple serve à plusieurs sectes. Chacune soutient son culte, et celui des catholiques, le plus brillant, coûte plus encore que la dîme à ses fidèles, qui ont un évêque. La juridiction de l'évêque anglican s'étend sur le Nouveau-Brunswic et sur les Bermudes. L'*Église établie* excite contre elle la jalousie de toutes les autres croyances, parce qu'elle est entretenue par la couronne et par la Société de propagation évangélique.

Excepté les paroisses catholiques des Acadiens, toutes les autres sont pourvues d'écoles, et la plupart pratiquent l'enseignement mutuel. Cette province (le nom de *colonie* est réprouvé dans l'Amérique anglaise du Nord) était bien pauvre et bien ignorante lorsque, en 1797, elle fut taxée à 6,894 liv. st. pour sa contribution dans la guerre que sa métropole faisait si opiniâtrément à la France. Depuis, elle s'est procuré des institutions nombreuses et remarquables : à Windsor, un collége royal et une université qui a des chaires d'hébreu et de théologie, de métaphysique et de morale, de mathématiques, d'astronomie et d'histoire naturelle, de grammaire, de logique et de rhétorique, avec une belle bibliothèque et un cabinet de physique; à Halifax, outre diverses écoles, un collége, qui a coûté 12,000 l. st., et dont les cours sont établis à l'imitation de l'université d'Édimbourg; à Pictou, une académie qui possède un riche muséum d'histoire naturelle; à Kentville un collége. Le budget provincial et des souscriptions soutiennent aussi des écoles de grammaire.

Le climat est constamment froid de décembre à mai, mais moins humide et nébuleux qu'à Londres; l'hiver dure deux mois de moins que dans le Bas-Canada. Dès le 1er juin les prairies produisent; les chaleurs, excessives en août, sont cependant tempérées le soir. Quoiqu'au printemps et en automne les pluies soient fréquentes, les jours sereins sont les plus nombreux. Les Européens se trouvent préservés dans la Nouvelle-Écosse des fièvres qui désolent des états de l'Union, mais ils y ont apporté quelquefois des maladies épidémiques; en 1832 et 1833 le choléra a moissonné des milliers d'individus. D'après le recensement de 1828, on compta 63,759 individus mâles, 60,080 du sexe féminin, 4,563 naissances, 945 mariages, 1,908 décès. Des nègres, libéres aux États-Unis, supportaient sans peine la température de la Nouvelle-Écosse. Quant aux indigènes, la longévité est ordinaire parmi eux et

les centenaires ne sont pas rares; il ne leur reste du caractère indien que l'indolence; avec les blancs, ils se sont adonnés à l'ivrognerie, sans acquérir aucun goût pour les arts.

Comme dans les autres pays où la colonisation française a devancé la colonisation anglaise, les forts, les villes, les ports, enfin les positions les plus propices avaient été appréciées et établies par nos pères. Ainsi le projet, conçu par Colbert, de percer une route depuis Pentagoet et la rivière Saint-Jean jusqu'à la capitale du Canada vient d'être exécuté (*voy.* CANADA). Aucune contrée n'est plus favorisée de rivières et de lacs, aucune n'est bordée de havres, anses et ports plus sûrs. L'Amérique n'a pas de plus beau port qu'Halifax (Chibouctou des Français), qui peut contenir près de mille vaisseaux. La baie de Fundi (Baie-Française) s'étend dans les terres l'espace de 60 lieues au N.-E., ayant 15 lieues de large jusqu'à la moitié de sa longueur, où elle se sépare en deux bras, dont l'un, au S.-E., forme la baie des Mines. Cependant la viabilité est l'objet principal des soins du parlement : il y applique près de la moitié du revenu provincial, ou environ 30,000 liv. st., et c'est de la capitale que rayonnent les routes. C'est aussi d'Halifax jusqu'au golfe Saint-Laurent qu'on vient d'opérer le relèvement de tout le littoral. Six années, depuis 1826, ont suffi pour la construction du canal de Shubenacadie qui, d'Halifax au bassin des Mines, parcourt environ 56 milles. Les navires tenant la mer et du tirant de 8 pieds franchissent 15 écluses, longues chacune de 87 pieds sur 22 de large. Afin d'éviter le trajet long et difficile par le cap Breton (*voy.*), un autre canal, de 11 milles, percera l'isthme qui sépare la Nouvelle-Écosse du Nouveau-Brunswic.

La Nouvelle-Écosse est divisée en huit comtés pour l'administration civile, en trois districts pour l'administration judiciaire. Les *townships* de Cornwallis et de Horton sont les plus avancés en agriculture. Albion est renommé par ses mines de charbon, qu'exploite une compagnie formée à Londres en 1826. Avant 1815 la consommation locale profitait seule du bassin houiller reconnu jadis à Pictou par les Français : aujourd'hui les États-Unis exportent beaucoup de charbon, une grande quantité de plâtre et pour 12,000 liv. st. de pierres meulières. En une année les exportations, dont une partie en bois, ont été de 100,000 liv. st. à Pictou, port franc, très fréquenté par le cabotage, quoiqu'il ne compte que 1,600 habitants. Annapolis, Kentville, Lunebourg, avec ses 1,200 habitants allemands, Liverpool, qui est la seconde ville de la péninsule, prendront rang bientôt dans le monde commerçant. Là aussi une ville délaissée, présentant déjà des ruines comme Botany-Bay, Shelburne, fondée en 1783, ne compte plus que 500 habitants au lieu de 10,000, quoique son port soit un des plus beaux du Nouveau-Monde.

Le port franc d'Halifax favorise les communications avec l'Europe et les Indes-Occidentales. Boston ne peut que décliner par le voisinage de cette place, qui deviendra la rivale de New-York. De sa rade, belle et spacieuse, on voit le cap George, côte de fer dont le point culminant est à 420 pieds au-dessus du niveau de la mer, et des roches rouges, blanches, ou d'un gris ardoisé; avec cela des plaines, des bois, des fortifications; puis la ville avec ses clochers en flèches, avec ses maisons peintes et au toit plat, les grandes écoles, l'amirauté, la banque, le palais du parlement et du gouvernement (*Province building*) s'offrent détachés par de riants jardins de la colline parsemée de jolies habitations champêtres, et au bas du coteau l'hôpital, au sommet le pénitencier. Un port de grand commerce ne peut guère établir des fabriques et il ne s'applique qu'aux genres de l'industrie qui secondent l'importation et l'exportation. Le chantier d'Halifax est l'un des plus considérables que l'Angleterre possède hors de l'Europe*. On évalue à plus de 10,000 tonneaux l'accroissement an-

(*) Les Bermudes (*voy.* ce mot) sont devenues, depuis 1827, le centre de ralliement des vaisseaux composant les stations que l'Angleterre entretient le long de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse, dans le golfe Saint-Laurent et dans les Antilles. Les fortifications qui s'achèvent feront de ces îles une position formidable en cas de guerre avec les Etats-Unis. Mais le seul bois pour

nuel que prend la marine marchande de la Nouvelle-Écosse, qui possède près de 1,600 bâtiments, dont 180 goëlettes (*squarre riggid*), jaugeant 90,000 tonneaux et occupant 4,000 marins.

Par acte du parlement impérial et d'après le statut de la VI^e^ année de George IV, cette colonie est soumise, depuis 1826, aux tarifs des douanes en vigueur dans les autres possessions britanniques d'Amérique. La pêche y est une industrie naturelle, et déja les exportations qu'elle fait de salaisons jusque dans l'Italie, qui pratique encore les abstinences catholiques, deviennent inquiétantes pour le commerce français. Le nombre des armements de ce dernier pour la côte de Terre-Neuve, qui était en 1829 de 210 navires montés par 8,862 hommes, n'a plus été en 1835 que de 129 navires avec 6,259 matelots. C'est vers la côte d'Islande et le grand banc que les pêcheurs français se dirigent. Les Nouveaux-Écossais peuvent recueillir annuellement 6 à 8 cargaisons; leur côte orientale, les baies Chedabucto et d'Annapolis fournissent en abondance la morue, le hareng, le maquereau, l'alose, le saumon et l'alewive. Pour 1828, le total des exportations fut de 473,861 liv.; les importations s'élevèrent à 847,530 liv. Pendant l'année 1829, le mouvement du port d'Halifax, qui est rarement fermé par la glace, a présenté: navires entrés, 1700, avec une valeur de 985,430 liv., et les deux tiers venaient du Canada, du New-Brunswick et de Terre-Neuve; navires sortis, 1824, valeur 549,811 liv. Les bois, les salaisons, la houille et des farines sont les principaux articles d'exportation; ensuite le fer, le plomb, le cuivre, le granit, la pierre à chaux, le plâtre, la laine, peu de fourrures, du bétail.

Des lignes de paquebots, ayant deux départs chaque mois, sont établies de Liverpool et de Falmouth à Halifax. Une compagnie anglaise avait annoncé que, en 12 jours, des bateaux à vapeur partant de Liverpool et touchant à Madère, Terre-Neuve et Halifax, arriveraient à Boston. D'autres annonces aussi exagérées ont déjà trop abusé le commerce. Des diligences et des *steamboats* relient entre elles les villes de la baie de Fundi et toute la Nouvelle Écosse avec Boston.

Dès 1765, la Nouvelle-Écosse eut un parlement provincial. En 1784 elle fut séparée du New-Brunswick et de l'île du cap Breton; réunie de nouveau en 1820, cette île élit deux représentants à la chambre d'assemblée écossaise, qui compte ainsi 41 membres. Tout propriétaire jouissant d'un revenu net de 40 liv. est électeur. Depuis 1823 les catholiques sont relevés de l'incapacité politique qu'ils encouraient par leur refus de prêter le serment du *test*. Le conseil législatif est composé de douze membres nommés par la couronne et dont plusieurs sont aussi du conseil de justice et de la cour de justice. Le gouverneur est le subordonné du commandant en chef de l'Amérique anglaise du Nord, qui réside à Québec. Le parlement est rassemblé pendant six à douze semaines d'hiver. Il faut que la chambre, élue pour sept années, ait fait une session au moins avant que le gouverneur puisse exercer contre elle le droit de la proroger ou de la dissoudre. La législation est toute anglaise, au civil comme au criminel; les appropriations qu'elle reçoit successivement paraissent lentes, eu égard aux progrès rapides que fait le pays. Depuis 30 ans le revenu a plus que triplé; il en est de même de la dépense qui s'elève annuellement à plus de 60,000 liv., dont 4,000 liv. environ pour l'instruction publique, 2,000 pour la milice, 5,000 pour la judicature, 2,800 pour l'administration, et pour la législature 3,000 liv., le député recevant par jour de session 10 sh. et le membre du conseil 15 sh. Les frais de perception n'absorbent qu'un quarantième; la douane et l'accise composent presque tout le revenu. Le parlement impérial, afin de s'alléger les secours parcimonieux qu'il accordait à cette province, lui applique le prix de la vente de ses terres incultes. La brigade en garnison a été employée avec grand succès à des travaux de viabilité.

la marine qu'elles produisent est le cèdre (cèdre à crayon), durable, mais faible. Le projet de faire des Bermudes comme une succursale de la Nouvelle-Galles n'a eu d'exécution qu'a cause des travaux de defense. En 1829 on y comptait 1,369 déportés, en outre 4,608 negres esclaves et 3,294 blancs libres.

Une société d'agriculture, incorporée en 1818, continue de bien mériter du pays ; à son exemple se sont formées diverses associations industrielles et philanthropiques. Les principales gazettes sont *Halifax journal, Free Press, Royal Gazette, Novascotian, Acadian, Acadian Recorder, Colonial Patriot.* On a projeté de fonder un journal en français pour les Acadiens, mais les curés détournent ces derniers de prendre part aux affaires publiques. *Voy.* ACADIENS. I. L. B.

ÉCOSSE (FIL D'), *voy.* FIL.

ÉCOUEN, village et château situés à 4 lieues au nord de Paris (Seine et-Oise). Le château, bâti sur une éminence, appartenait à la maison de Montmorenci (*voy.*). Il était très ancien; mais au XV^e^ siècle on construisit sur l'emplacement qu'il occupait un nouveau château qui avait la forme de ceux de Chantilly et de Saint-Germain-en-Laye. Au XVI^e^ siècle, le connétable Anne de Montmorenci le fit considérablement embellir par l'architecte Bullant (*voy.*), qui en fit un des plus beaux ouvrages, et qui exécuta lui-même une grande partie des sculptures. Le plan de ce château est carré et composé de quatre corps de bâtiment, qui laissent au centre une vaste cour pavée en compartiments. Quatre pavillons, plus élevés que le reste des bâtiments, sont aux angles extérieurs, et des fossés à sec entourent l'édifice. On remarque dans la cour deux avant-corps, dont l'un était orné de plusieurs ordonnances de colonnes superposées, de bustes et de statues en marbre. L'autre avant-corps, également orné de statues, construit en face du précédent, se compose de quatre colonnes corinthiennes, cannelées, d'une grandeur extraordinaire et d'une belle exécution. La façade du côté de Paris, ornée de sculptures et de colonnes d'ordre dorique et ionique, présentait dans un cintre la statue équestre en pierre d'Anne de Montmorenci, connétable de France, tenant son épée à la main.

L'intérieur était très orné : on remarquait dans la petite galerie les vitraux, dont les peintures en camaïeu, exécutées d'après les dessins de Raphaël, représentaient divers sujets tirés de la fable de Psyché. Ces vitraux furent transportés, après la révolution, dans le cloître du Musée des monuments français.

Sous Louis XIII, le château d'Écouen fut confisqué sur le duc Henri II de Montmorenci ; en 1633, il fut donné à la duchesse d'Angoulême, et de là passa à la maison de Condé qui le posséda jusqu'à la révolution. Alors il devint propriété nationale; on transporta dans différents dépôts les objets précieux qu'il contenait, mais la proprieté ne fut point aliénée.

Plusieurs rois de France ont séjourné à Écouen. On a une déclaration de François I^er^ donnée à Écouen le 4 juillet 1527; quelques édits et déclarations datées pareillement de ce lieu par Henri II, au mois de mars 1547 ou 1548. C'est aussi à Écouen que fut donné, par le même prince, le fameux édit du mois de juin 1559, qui punit de mort les luthériens.

Le village d'Écouen, placé au bas du château, eut longtemps peu d'importance; il n'avait pas même d'église paroissiale avant le XVI^e^ siècle. Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon rendit un décret portant que l'état se chargeait d'élever à ses frais les sœurs, les filles et les nièces des membres de la Légion-d'Honneur. Cet établissement fut distribué en plusieurs maisons : Écouen fut le chef-lieu; les succursales furent Saint-Denis, Paris, les Loges et les Barbeaux. Le château d'Écouen devint ainsi une maison d'éducation, et madame Campan (*voy.*) fut chargée de la diriger. Napoléon visita plusieurs fois cette maison et en sortit toujours satisfait. En 1814, Louis XVIII, par ordonnance du 19 juillet, réunit la maison d'Écouen à celle de Saint-Denis, et ordonna qu'elles seraient desservies par la congrégation religieuse connue sous le nom de *Congrégation de la Mère de Dieu.* Le dernier des Condé, redevenu propriétaire d'Écouen, destina, dans son testament, le château à devenir le siége d'une fondation qu'il dota richement et qui devait pourvoir à l'éducation d'enfants appartenant à des familles dont quelque membre aurait servi dans l'armée du prince de Condé; mais le roi Louis-Philippe a refusé son autorisation pour cette fondation. A. S-R.

ÉCOULEMENT (médecine), *voy.* Flux.

ÉCOULEMENT DES LIQUIDES. Toricelli a découvert que pour un liquide dont les molécules sont douées d'une mobilité parfaite, s'écoulant par un petit orifice et dont le mouvement n'est déterminé que par son propre poids, la vitesse à l'orifice est celle qu'acquerrait un corps pesant tombé en chute libre dans le vide, depuis la surface supérieure jusqu'au niveau de l'orifice. Comme la vitesse de tous les corps est la même dans le vide, elle ne dépend ici nullement de la nature du liquide ; on peut voir par l'expérience qu'elle n'acquerra le maximum de la vitesse qu'après un temps appréciable.

Si, par exemple, la hauteur de la colonne est de 15 mètres, la vitesse, au commencement de l'écoulement, sera

$$\sqrt{2gh} = \sqrt{2 \times 9^{m},8 \times 15}$$

Cette expression montre que les vitesses d'écoulement sont proportionnelles aux racines carrées des hauteurs.

Ce résultat n'est pas changé quand la surface supérieure et la surface de l'orifice sont également pressées. Ainsi, il est encore le même à l'air libre, si la pression exercée à la surface supérieure est plus grande que celle qui est exercée à l'orifice : cet excès de pression peut être représenté par une colonne liquide qu'il faut ajouter à la hauteur du liquide qui s'écoule, et alors la vitesse du liquide de l'orifice est due à la hauteur totale. Si la pression à l'orifice était plus grande qu'à la surface, il faudrait retrancher de la hauteur du liquide la colonne représentée par la différence.

Pour reconnaître la quantité de fluide écoulé, il faudra multiplier la vitesse par la surface de l'orifice : le produit sera le nombre cherché pour l'unité de temps. Quand on fait l'expérience, on trouve un résultat égal aux $\frac{5}{8}$ du résultat calculé. Cette différence tient à la contraction de la veine fluide. La veine conserve quelque temps le même diamètre, ensuite elle s'élargit en gerbe en se mêlant à l'air.

On peut ajouter que la portion de la veine qui n'est pas encore désunie par son mélange avec l'air paraît dans un repos parfait; que le jet, quelle que soit la forme de l'orifice, trace sensiblement une parabole ; que les autres éléments de la veine contractée sont modifiés par la forme de l'orifice. La hauteur du liquide et la forme des ajutages (*voy.*) influent singulièrement sur le produit de l'écoulement.

Par exemple, la quantité du liquide écoulé sera moindre si la paroi est convexe vers le liquide; elle sera plus grande dans le cas contraire.

Ce qui détermine la contraction, c'est la difference de vitesse : les molécules qui partent des bords de l'orifice ont d'abord une vitesse plus petite que celles du centre ; leur vitesse s'accroit à mesure qu'elles s'approchent de la section contractée. A ce point, depuis le centre jusqu'à la surface, toutes les molécules ont une vitesse sensiblement égale, qui est très peu différente de la vitesse calculée.

On compare le produit de l'écoulement sous une pression constante et un orifice donné en minces parois au produit que fournirait la loi de Toricelli; le rapport de ces deux produits donne celui de la section contractée à la surface de l'orifice; et comme cette dernière est connue la première le sera aussi.

Si l'ajutage a la forme que prend la veine depuis l'orifice jusqu'à la section contractée, il n'exerce aucune influence sur la dépense. L'ajutage formé par deux cones tronqués produit le maximum de dépense. Un ajutage cylindrique augmente aussi, mais moins que le précédent.

On peut diminuer la dépense en produisant, dans un ajutage quelconque, des renflements.

Si les ajutages ont une grande longueur, la dépense varie suivant des lois compliquées. On sait peu de chose sur le mouvement de l'eau dans des tuyaux de conduite. Si les tuyaux sont très fins ou capillaires, on remarque que les liquides non-susceptibles de mouiller la substance des tubes cessent de couler sous une pression plus ou moins forte, selon la longueur et le diamètre du tube.

Les liquides susceptibles de mouiller la substance du tube s'écoulent avec la

même vitesse, soit que l'extrémité du tube plonge dans un liquide de même nature, ou bien qu'elle soit libre dans l'air, la pression étant la même.

L'augmentation de température accélèrera dans une proportion considérable la vitesse de l'écoulement des liquides qui mouillent les tubes; elle n'a pas d'influence sensible sur le produit de l'écoulement des liquides qui ne les mouillent pas. A-é.

ÉCOUTE, gros cordage, *voy.* Voile.

ÉCOUTILLES, ouvertures carrées ou rectangulaires ménagées dans tous les ponts d'un navire, au milieu de leur largeur, pour pouvoir communiquer de l'un à l'autre et avec la cale. Il y en a ordinairement trois principales, la première en arrière du mât de misaine et les deux autres en avant et en arrière du grand mât; plus en arrière encore et près du mât d'artimon, il y en a une quatrième qui sert de communication avec les chambres, dans tous les navires, et de plus avec la Sainte-Barbe et la fausse Sainte-Barbe, dans les vaisseaux et frégates. L'écoutille placée en avant du grand mât et à peu près au milieu de la longueur du navire est plus grande que les autres, ce qui lui a fait donner le nom de *grande écoutille;* dans les navires marchands, elle doit avoir assez d'ouverture pour donner passage aux plus grands fûts, ballots ou caisses en usage dans le commerce, afin qu'on n'éprouve aucune difficulté pour le chargement; dans les bâtiments de guerre, l'ouverture doit être suffisante pour qu'on puisse embarquer facilement les différents objets nécessaires à un armement. Les écoutilles sont entourées d'un cadre en bois appelé *surbau*, élevé de six pouces à un pied au-dessus du pont et destiné à arrêter l'eau qui, par une cause quelconque, viendrait à s'amasser sur le pont, et à l'empêcher de tomber dans la cale. Les écoutilles sont fermées par des espèces de trappes appelées *panneaux*, qui ne sont pas fixées à demeure sur un des bords de l'écoutille, mais qu'on enlève entièrement. Souvent au lieu de panneaux pleins on se sert de trappes à claire-voie formées par une sorte de treillage en lattes que les marins nomment *caillebotis;* les mailles de ces treillages ont à peu près quatre pouces. Par ce moyen, quoique les écoutilles soient fermées, l'air et la lumière peuvent pénétrer dans les parties inférieures du navire. Quand les écoutilles sont très grandes, on est obligé de faire les panneaux en deux ou même quatre portions : alors elles se posent sur une *galiote*, pièce de bois transversale ou en croix entaillée pour les recevoir. Par-dessus les panneaux on place des *prélarts* (toiles goudronnées) pour empêcher l'eau du ciel ou de la mer de tomber par les mailles des caillebotis ou de s'infiltrer par les jointures des portions du panneau ou de celle-ci et de l'écoutille. On complète la fermeture des écoutilles par de fortes bandes de fer munies chacune d'un cadenas et qui empêchent d'enlever les panneaux.

Les *écoutillons* sont de petites ouvertures d'une grandeur suffisante pour donner accès à un homme; on en perce dans les divers ponts d'un bâtiment de guerre pour le passage des poudres pendant le combat et pour d'autres usages, tels que de descendre dans le puits aux boulets et dans le tambour qui renferme la partie inférieure des corps de pompe; on en pratique aussi parfois dans le panneau même d'une écoutille.

Lorsqu'on fait le branle-bas de combat, l'on a soin de placer des sentinelles aux écoutilles pour en interdire l'approche aux gens qui seraient tentés d'abandonner leur poste et de s'aller cacher au fond du vaisseau; on y en place également pour la garde des prisonniers de guerre qu'on retient ordinairement dans la cale. Si l'on en vient à l'abordage et que l'équipage du vaisseau abordé, cédant au nombre ou à l'intrépidité des assaillants, évacue le pont supérieur pour se réfugier dans les entreponts, on se fusille, on lance des grenades et quelquefois on tire du canon à mitraille par les écoutilles, jusqu'à ce que l'assailli ait été forcé dans ses derniers retranchements.

Dans le cas où l'on doit mettre sous séquestre la cargaison d'un navire, c'est sur les écoutilles fermées et cadenassées qu'on appose les scellés.

En outre des écoutilles dont il vient

d'être parlé, il y en a d'autres qu'on appelle *écoutilles d'appareil*, qui demeurent calfeutrées et ne s'ouvrent que quand les circonstances l'exigent. Elles servent pour passer les aiguilles, pièces de bois qui étançonnent les mâts et les empêchent de se courber ou de se rompre sous l'effort des *caliornes* (mouffles) appliquees à leur tête pour abattre le vaisseau en carène. J.-T. P.

ÉCREVISSE (*cancer astacus*). Nous nous bornerons à rappeler les traits les plus saillants de l'organisation de ce crustacé, qui, par le nombre de ses pieds (dix) et la longueur de sa queue, égale au moins à celle du tronc, appartient à la tribu des *décapodes*, famille des *macroures* (μακρὸς long, οὐρὰ queue). Son corps est enveloppé dans une espèce de carapace ou test calcaire d'un brun verdâtre et qui se termine en avant par un rostre allongé, en arrière par ce qu'on appelle la queue, et qui est, à proprement parler, l'abdomen, lequel est composé de six anneaux convexes en dessus, et terminé comme en éventail par cinq lames minces, organes de natation. La tête, confondue avec le tronc, supporte des yeux hémisphériques places à l'extrémite d'un pédicule, et quatre antennes inégales, dont les deux latérales sont plus longues que le corps lui-même. Le tronc donne naissance à cinq paires de pieds, dont la première, plus volumineuse et inégale, se termine en une *pince* ou *serre* à surface chagrinée et dentelée à son bord interne. Sous l'abdomen ou queue se voient de petits appendices ou filets, sortes de pattes rudimentaires destinées à la natation. La ponte, qui a lieu deux mois après l'accouplement, fournit un grand nombre d'œufs rougeâtres, que l'on trouve agglutinés en groupe sous l'abdomen de la femelle. C'est là que les petits, très mous à leur naissance, trouvent un premier abri. Les écrevisses, quoique d'une organisation fort compliquée, ont la singulière propriété de régénérer leurs pattes, leurs antennes et leurs mâchoires dans un temps assez court. Un phénomène non moins remarquable chez les crustacés, c'est la mue ou le renouvellement annuel de leur enveloppe, entre mai et septembre. Quand le moment en est arrivé, l'ecrevisse se tourne sur le dos, agite sa queue et frotte ses pattes l'une contre l'autre: par suite de ces mouvements, il se fait entre l'abdomen et le thorax une séparation à la faveur de laquelle l'animal achève de se dégager de l'étui calcaire qui le retient emprisonné. Cette opération ne dure qu'un quart d'heure au plus; mais les efforts violents qu'elle exige ne sont pas sans danger pour les jeunes écrevisses, qu'on y voit parfois succomber. Au sortir de son enveloppe, l'animal n'est recouvert que d'une mince pellicule qui acquiert en quelques jours, par la transsudation de nouveaux sels calcaires, la dureté de l'ancienne. On trouve constamment sur les côtés de l'estomac, dans les écrevisses prêtes à muer, deux petites concrétions calcaires, arrondies, que l'on employait autrefois en médecine comme absorbant, sous le nom d'*yeux d'écrevisse.* On n'en connaît pas positivement l'usage. Réaumur pensait qu'elles servent, par leur dissolution dans l'estomac, de matériaux à la nouvelle carapace.

L'*écrevisse de rivière,* celle dont nous faisons ici l'histoire, habite les eaux douces d'Europe, sous des pierres ou dans des trous dont elle ne sort que pour chercher les larves d'insectes, les mollusques ou les débris organiques dont elle fait sa nourriture. Elle peut marcher en avant, à reculons ou de côté; c'est toujours en reculant qu'elle nage. Elle atteint, dit-on, 20 ans et au-delà. On la pêche à la main ou à l'aide de filets ou de fagots dans lesquels on l'attire par quelque appât. On préfère pour la table les écrevisses qui habitent les eaux vives.

L'*écrevisse homard* ou écrevisse de mer se trouve sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, au milieu des rochers. Elle atteint jusqu'à un demi-pied de longueur et se fait remarquer par l'énorme développement de ses pinces inégales. Quant à la *langouste*, *voy.* PALINURE. C. S-TE.

ÉCRIT (droit), *voy.* ACTE, PIÈCES, TITRES, etc. Anciennement toute la procédure était écrite, et elle l'est encore dans la plupart des pays de l'Europe, tandis que, sauf l'instruction, elle est aujourd'hui

verbale en France, en Angleterre, etc.; ce qui signifie que devant les tribunaux de ces pays tout ce qui concerne un procès doit être dit ou répété en présence de l'accusé, de ses juges et de ses défenseurs, et que c'est sur les charges qui résultent de l'interrogatoire du premier et des dépositions des témoins, et non sur celles qui peuvent avoir été fournies par l'instruction, qu'il doit être jugé. *Voy.* DÉBATS.

Il a été traité du *droit écrit* aux mots COUTUME et DROIT CIVIL. S.

ÉCRITURE. Le mot *écriture* (en latin *scriptura*, de *scribere*, écrire) désigne, dans son acception la plus usuelle, l'art de représenter la pensée par des caractères de convention auxquels on a donné le nom de *lettres* (*voy.* ALPHABET).

On peut la diviser en *idéographique*, c'est-à-dire exprimant des idées plus ou moins complètes, abstraction faite du nom sonore, et en *phonétique* ou représentant des sons. Les hiéroglyphes (*voy.*) égyptiens, et généralement tous les signes symboliques, appartiennent à la première; les *caractères alphabétiques* proprement dits constituent la seconde, dont l'usage est aujourd'hui à peu près universel.

La parole est le moyen naturel de communication entre les individus qui se trouvent en présence les uns des autres; mais l'homme a dû sentir de bonne heure le besoin de communiquer aussi avec les absents et de laisser aux générations suivantes des témoignages de son passage. Alors il imagina d'abord de représenter par des signes quelconques certains faits dont il voulait perpétuer le souvenir ou transmettre le récit aux personnes absentes : l'écriture *idéographique* prit ainsi naissance. Rien de plus naturel, en effet, que de dessiner les images des choses qu'on avait déjà exprimées par des actions et des mots; le bois, les pierres, les métaux s'offraient pour recevoir ces esquisses imparfaites, et l'idée d'un objet se traduisit par la représentation plus ou moins exacte de l'objet matériel.

Cette écriture, comme on voit, désignait, non pas des sons, mais bien un ou plusieurs objets, une ou plusieurs actions, un événement, avec telles ou telles circonstances, que certaines modifications dans la forme des traits servaient quelquefois à qualifier. C'était le premier germe de l'écriture; ce fut aussi l'origine de la peinture, qui alors se confondait avec elle dans la même mission. Ce premier pas franchi, on ne tarda pas à recourir aux symboles, qui permirent, avec le même nombre de signes, de rendre sensible une plus grande variété d'idées, et ce fut un acheminement notable vers le perfectionnement hiéroglyphique. Les Égyptiens sont regardés comme étant les premiers entrés dans cette voie; peut-être y avaient-ils été devancés par les Éthiopiens et les Indiens. Ce n'est pas ici le lieu de nous livrer à de grands développements sur les hiéroglyphes, auxquels un article spécial sera consacré dans cet ouvrage, mais l'ordre naturel des idées ne nous permet pas non plus de les passer entièrement sous silence. Disons donc qu'en général les hiéroglyphes peuvent se diviser en deux classes générales : les *propres* et les *symboliques*. Les *propres*, dont la mission était de parler à tous les yeux, ont été subdivisés en *curiologiques*, ou substitutifs d'une partie au tout, et en *tropiques*, c'est-à-dire représentatifs d'une chose par une autre qui avait avec elle des ressemblances ou des analogies communes; et les *symboliques*, dont le langage était muet pour la foule, se distinguaient également en *tropiques*, dans lesquels on ne faisait entrer que les propriétés les moins connues des choses, et en *énigmatiques*, composés d'un mystérieux assemblage de choses différentes et de parties de divers animaux.

On peut donc signaler cinq espèces différentes d'écritures de pensées : la première était l'*hiéroglyphique représentative*, au moyen de laquelle, pour donner l'idée d'un objet, on le dessinait tel que la nature nous l'offre; la deuxième, ou *hiéroglyphique imitative*, consistait dans l'imitation d'une partie de l'objet à représenter : ainsi l'homme était désigné par un de ses membres, le soleil par un cercle, un incendie par une fumée, etc. La compétence de ces deux manières d'écrire ne s'étendait pas au-delà des choses matérielles. La troisième, *symbolique et allégorique*, était employée de trois

manières, qui doivent avoir été inventées à trois époques différentes; tantôt on substituait au tout la principale circonstance d'un sujet : ainsi, par exemple, deux mains, dont l'une tenait un bouclier, l'autre un arc, représentaient une bataille; tantôt on remplaçait une chose par son instrument réel ou métaphorique : d'après ce procédé, un œil joint à un sceptre désignait un roi; une épée et les deux signes précédents, un tyran; le soleil avec la lune exprimait la suite des temps; si, à ces deux emblèmes, on ajoutait un œil, c'était la divinité. Enfin, d'autres fois on représentait une chose par une autre qui lui était ressemblante ou analogue : c'est ainsi que l'on peignait l'univers sous la forme d'un serpent, dont les taches indiquaient les étoiles. La quatrième espèce d'écritures de pensées, ou l'*hiéroglyphique énigmatique*, qui servait si merveilleusement l'esprit de mysticisme des sages, jaloux de cacher aux yeux des profanes les lumières dont ils s'étaient arrogé le monopole, se composait de signes sans rapports connus avec les choses qu'ils voulaient exprimer. D'abord limitée aux figures naturelles, elle en franchit bientôt le cercle, devenu trop étroit pour l'imagination exigeante des savants, qui firent entrer dans leurs hiéroglyphes un assemblage mystérieux de formes empruntées à mille objets divers. Enfin, la cinquième espèce d'écriture, dite *hiéroglyphique caractéristique*, représentait les modes mêmes des substances par des images sensibles : c'est ainsi qu'un lièvre était devenu l'emblème de la franchise, un bouc sauvage celui de l'impureté, etc. On arriva à symboliser de cette manière les choses qui n'ont pas de formes, et l'on faisait servir à ces symboles les premiers rapports qui se présentaient à l'esprit. Il y avait, comme on voit, de quoi exercer l'imagination la plus active dans cette écriture toute énigmatique, qui étendit son domaine au point de devenir l'organe des intuitions les plus nébuleuses de la métaphysique, des abstractions les plus hardies de la philosophie.

Lors de la conquête qui dota l'Europe d'un monde nouveau, les peuples les plus avancés de l'Amérique, les Mexicains, par exemple, en étaient à l'écriture symbolique : une maison, marquée d'un signe particulier, désignait chez eux une ville conquise; des têtes d'hommes ornées d'emblèmes, les chefs des peuples; des figures d'hommes armés du *tomahawk* annonçaient le départ pour la guerre; quelques arbres ou un canot, un voyage par terre ou par eau. Les Péruviens avaient, comme on sait, leurs *quipos*, simples nœuds de laines de diverses couleurs qu'ils faisaient servir à rendre des nuances assez délicates de la pensée. Les lettres d'un Péruvien et d'une Péruvienne, qui employaient ce moyen de correspondance et dont nous avons une traduction, sont des modèles de grâce et de simplicité; on est étonné, en les lisant, des ressources que cette singulière écriture offrait à l'imagination. Aujourd'hui encore les sauvages du Canada et de la Louisiane font servir au même usage des espèces de chapelets.

Les Romains, pour perpétuer le souvenir des principaux événements de leur histoire, n'imaginèrent d'abord rien de mieux que de planter des clous dans les murs du temple de Minerve; à en croire Tite-Live, c'était dans la même intention que les Étrusques en fixaient aussi dans le temple de leur déesse Nortia, tandis que, selon d'autres, ils avaient simplement en vue, dans cette pratique, l'accomplissement d'une cérémonie religieuse. Enfin, après avoir fait fortune chez les anciens Égyptiens, les hiéroglyphes ont été accueillis par les Chinois, chez lesquels ils se sont conservés jusqu'à nos jours; car, bien qu'il ait ramené son écriture au système phonétique, ce peuple fait encore usage de caractères arbitraires désignant des pensées, abstraction faite des mots. D'après cet aperçu, quelque incomplet qu'il soit, il n'est pas difficile de concevoir combien toutes ces différentes espèces d'écritures, plus ou moins ingénieuses, devaient laisser subsister de lacunes et s'éloigner de la véritable éloquence, qui consiste autant dans les formes grammaticales et l'harmonie des mots que dans la puissance de la pensée. Arrivons maintenant à l'écriture proprement dite, celle que nous avons désignée sous le nom de *phonétique*.

L'homme réduit à l'écriture de pensée avait dû s'attacher à tracer fidèlement l'image des objets qui servaient à répandre cette pensée; mais bientôt, la peinture scrupuleuse des choses prenant trop d'espace et entraînant, d'ailleurs, des pertes de temps considérables, on négligea la forme, pour ne plus s'attacher qu'au sens de la marque employée: c'est ce qui produisit l'écriture courante des hiéroglyphes, dont celle des Chinois de nos jours peut nous donner une idée très approximative; car l'écriture chinoise a commencé comme les hiéroglyphes égyptiens et a traversé les mêmes phases qu'eux, avant d'arriver à sa constitution actuelle. Des caractères chinois à ceux des alphabets modernes, il n'y avait qu'un pas à faire. Au lieu de conserver une multitude de signes qui, isolés, avaient un sens déterminé et étendu, on en admit, à peu près, vingt-quatre ou vingt-cinq, à chacun desquels on affecta un son conventionnel. Rapprochés les uns des autres, ces caractères donnèrent des sons monosyllabiques possédant, outre leur signification individuelle, la propriété de devenir racines de plusieurs autres mots, et les innombrables combinaisons auxquelles ces caractères radicaux purent se plier suffirent, dans toutes les langues, à toutes les exigences du sentiment et de la pensée.

Il est difficile de préciser à qui l'on est redevable de l'invention de l'écriture phonétique, bienfait dont l'importance a été appréciée par la plupart des peuples, au point qu'ils en ont presque toujours fait honneur aux dieux ou à leurs sages les plus vénérés. Le monde des anciens était en possession de trois systèmes d'écriture très différents entre eux : l'écriture *chinoise*, l'*indienne* et la *sémitique* paraissent avoir donné naissance à toutes les autres, soit en Asie, soit en Europe. On a rendu compte à l'article Chine du premier de ces systèmes et l'on y reviendra plus loin; au mot Alphabet on a déjà fait ressortir l'excellence du second, de l'écriture de l'Inde, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Dans le système sémitique, l'écriture éthiopienne, la chaldaïque, l'égyptienne et la samaritaine ou phénicienne, sont les seules qui puissent disputer la palme de l'antiquité. L'alphabet arabe actuel a succédé à l'alphabet syriaque, importé à la Mecque et à Médine dans le VI^e^ siècle de l'ère chrétienne, et dérivé lui-même du babylonien ou chaldéen. Tous ces alphabets paraissent, du reste, être de simples altérations du phénicien, représenté par le caractère dit samaritain, qui était peut-être l'hébreu primitif dans lequel a écrit Moïse. Quant à l'invention des lettres en elles-mêmes, question sur laquelle les auteurs sont très partagés, les uns, tels que saint Cyrille d'Alexandrie, Eupolème et Isidore de Séville, l'attribuent à Moïse; d'autres, parmi lesquels nous trouvons Philon et Suidas, en font honneur à Abraham; enfin, une troisième opinion, à laquelle Flave-Josèphe et Suidas lui-même se sont rangés, nomme Seth comme l'auteur de cette découverte. D'autre part, Cnéus Gellius, cité par Pline le naturaliste, et Diodore de Sicile attribuent l'invention des lettres à l'Égyptien Thoth, appelé Hermès par les Grecs et Mercure par les Latins. Bien que les Égyptiens aient employé, avant et après lui, l'écriture hiéroglyphique, on n'en a pas moins admis que Thoth a inventé l'écriture phonétique ou alphabétique : tous les auteurs anciens sont unanimes sur ce point; on ajoute même que ce fut lui qui distingua les voyelles des consonnes, et, parmi ces dernières, les muettes des liquides. La première lettre de son alphabet, au dire de Plutarque, était formée par le dessin d'un ibis, oiseau consacré à Hermès par le respect des peuples, qui le mirent au nombre des dieux*.

D'Égypte, cet alphabet passa, dit-on, chez les Phéniciens qui, après avoir à peu près copié la forme des lettres égyptiennes, voulurent plus tard s'arroger la gloire d'avoir découvert ce qu'on leur avait appris. La tradition générale, en

(*) On peut croire qu'il en est du premier alphabet comme de toutes les autres inventions essentielles de la haute antiquité : on le doit aux progrès lents et successifs des peuples, plutôt qu'à un seul individu. M. Lepsius, dans sa brochure allemande *la Paléographie considérée comme auxiliaire de la Linguistique*, p. 5, nous paraît avoir dit là-dessus des choses très dignes d'attention. J. H. S.

effet, est que Cadmus (*voy.*) enseigna cet art aux peuplades encore sauvages de la Grèce. Selon quelques auteurs, ce fut l'Athénien Cécrops ou le Thébain Linus, ou, au siege de Troie, l'Argien Palamède, qui inventèrent les formes des seize lettres dont se composa d'abord l'alphabet grec; mais c'est aux Pheniciens de Cadmus que la reconnaissance des siècles postérieurs aima à faire hommage du don des lettres. Pline, en reconnaissant l'obligation que nous leur en avons et en exprimant son opinion que les lettres sont d'origine assyrienne, rapporte, à cette occasion l'autorité d'Anticlidès et celle d'Épigènes. Suivant le premier, les lettres auraient été inventées en Égypte par un certain Ménos, 15 ans avant Phoronée, le plus ancien roi de la Grèce; si l'on en croit Épigènes, au contraire, on trouvait chez les Babyloniens des observations astronomiques remontant à sept cent vingt mille ans, gravées sur des briques cuites. Bérose et Christodème, qui taxent au plus bas l'ancienneté de ces observations, leur assignent cependant une date de quatre-vingt-dix mille ans.

Quoi qu'il en soit, l'alphabet phénicien, conservé dans un assez grand nombre de monuments dont nous devons la connaissance et l'explication à M. le professeur Gesenius à Halle (*voy.* Langue et littérature PHÉNICIENNES), se composait primitivement de vingt-deux ou vingt-trois lettres, sans voyelles marquées; le samaritain et l'hébreu ancien, ainsi que l'hébreu carré ou babylonien, sont exactement calqués sur cet alphabet sémitique primitif.dont Klaproth fait honneur aux Babyloniens, préférablement aux Phéniciens. Vers la fin du v^e^ siècle, on imagina de représenter par des points cinq voyelles longues, cinq brèves et quatre autres très brèves, dont chacune a son nom et sa figure; en tout quatorze lettres, qui, ajoutees aux vingt trois dont nous avons parlé, donnent, en somme, trente-sept caractères, dont quinze ne sont indiqués que par des points. Malgré la difference, originairement très petite, du nombre des lettres hebraïques et grecques, il existe entre elles des ressemblances nominales si frappantes qu'elles suffiraient, à défaut d'autres preuves, pour établir un rapport de filiation ou de fraternité du second alphabet relativement au premier.

D'après quelques témoignages, Inachus, père de Phoronée dont il a eté question plus haut, aurait porté l'art inventé par Thoth et perfectionné par Ménos, en Argolide, où il fonda une colonie. Cependant, en Arcadie, pays voisin de l'Argolide, Prométhée (*voy.*), qui vivait vers l'an 1600 av. J.-C., se vantait d'avoir enseigné à ses concitoyens l'art de tracer des caractères; peut-être n'avait-il fait qu'étendre d'un pays à un autre la découverte de Ménos. Peu de temps après Prométhée, Cécrops, venu d'Égypte, dit-on, pour civiliser l'Attique, y transplanta, au dire de Tacite, les lettres égyptiennes. Deux générations après, et plusieurs siècles avant le siége de Troie, le Phénicien Cadmus porta dans le voisinage de l'Attique, en Beotie, une écriture apparemment plus soignée, qu'Hérodote declare avoir été inconnue avant lui. Les seize lettres qu'il fit connaître aux Grecs auraient été suivant l'opinion commune : α, β, γ, δ, ε, ι, $\varkappa$, λ, μ, ν, o, π, ρ, σ, τ, υ, qui suffisaient, à la rigueur, pour rendre tous les sons de la langue. Des huit autres, quatre, en s'en rapportant à une tradition mentionnée par Pline, furent inventées d'abord par Palamède (θ, ξ, φ, χ); Aristote, qui attribue dix-huit lettres à l'alphabet de Cadmus, prétend que deux y furent ensuite ajoutées par Épicharme: dans l'un et l'autre calcul, il y avait également vingt lettres; les quatre dernières, formant le complément de l'alphabet grec, appartiennent à Simonide (ζ, η, ψ, ω). Les lettres ne pouvaient manquer de franchir tôt ou tard l'espace qui les séparait de l'Italie; les Étrusques, assure-t-on, les reçurent du Corinthien Démarate, les Aborigènes, de l'Arcadien Évandre, et elles conservèrent quelque temps dans leur nouveau domaine leurs formes étrangères.

Nous le répétons, il existe entre les divers alphabets des analogies bien capables de faire croire à la communauté de leur origine, et l'étude de l'histoire, ainsi que celle des plus anciens monuments, ne peut que légitimer cette opi-

nion ; les Égyptiens, qui connurent le papier depuis une haute antiquité, paraissent, s'il est vrai que les Phéniciens leur aient emprunté l'écriture, avoir ouvert la marche aux écritures modernes, en rapportant toutes les idées à un nombre très limité de sons qu'ils représentèrent par des caractères ou lettres. Mais les prêtres, attachés aux anciens usages et ne pouvant, d'ailleurs, se décider à laisser échapper le sceptre de la science, conservèrent leurs hiéroglyphes jusque sous les Ptolémées. Le peuple mêla les deux écritures; les négociants et ceux des savants qui ne voulaient pas se laisser distraire de l'objet de leurs spéculations ou de leurs recherches par des images souvent défectueuses, se bornèrent seuls à l'écriture alphabétique. Naturalisée chez les Phéniciens qui n'en connurent jamais d'autre, cette écriture passa peut-être plus tard aux Hébreux et aux Grecs; les caracteres grecs, retournés en sens inverse, ressemblent évidemment aux caractères hébreux ; ceux des Samaritains ne diffèrent en rien des anciennes lettres grecques, qui servirent vraisemblablement aussi à former l'alphabet latin, d'où sont issus tous ceux que l'on emploie en Europe et même chez différents peuples de l'Asie.

Une remarque intéressante à faire, c'est que les Phéniciens, les Grecs et les Hébreux, en affectant aux nombres les mêmes signes qui leur servaient à exprimer les sons, ont ouvert une source d'erreurs que les Indiens ont évitée, en imaginant, pour représenter les nombres, des caractères particuliers.

L'écriture des Chinois remonte à une haute antiquité; une inscription trouvée chez eux prouve, dit-on, qu'elle y était connue l'an 2287 avant notre ère. A en croire leurs traditions, l'empereur Fou-hi qui aurait fondé la monarchie chinoise l'an 2953 avant J.-C., aurait tracé des caractères qui subsistent encore aujourd'hui. Ainsi qu'il a été dit ailleurs (T. V, p. 733), l'alphabet de ce peuple se compose de 214 clefs ou caractères primitifs qu'on peut même réduire à un plus petit nombre, si l'on observe que, de ces caractères, 6 seulement sont composés d'un seul trait, 23 composés de deux traits, 31 de trois traits et ainsi de suite, jusqu'au deux-cent-quatorzième, dont la formation admet 17 traits. Mais, quel que soit le nombre de traits qui entrent dans la composition d'un caractère, ce caractère est toujours exprimé par un monosyllabe qui en détermine la valeur. Ces expressions monosyllabiques constituent chez les Chinois l'écriture phonétique ; il suffit d'un peu de réflexion pour reconnaître que cette dernière se rattache à l'écriture hiéroglyphique, dont elle est dérivée, par des analogies que la suite des temps peut seule avoir altérées. Les 214 signes simples constituant l'écriture hiéroglyphique régulière des Chinois produisent par leurs combinaisons de 2, 3 et même 6 ou 8 jusqu'à 100,000 caractères représentant, par conséquent, 100,000 idées, tandis que l'écriture phonétique régulière, telle que celle des Allemands et des Grecs, se compose d'environ 200 monosyllabes dont la réunion forme, à peu près, 8 ou 10,000 mots. Les Chinois possèdent un grand nombre d'écritures diverses : Kien-long, un de leurs empereurs, fit écrire, l'an 1742, en 32 écritures différentes un poème dans lequel il chantait Moukden, sa capitale. L'écriture la plus ancienne de toutes paraît être le Khò téoù, écriture ainsi appelée parce que les traits dont elle est formée ressemblent assez à des têtards, traduction française du mot chinois *Khô-teou*. Elle fut inventée, dit on, par Fou-hi, l'année 2950 avant J.-C., pour remplacer les cordelettes nouées. Elle est maintenant hors d'usage. Nous ne parlerons pas du Tchouàn, écriture qui ne fut usitée que depuis Confucius, environ au VI^e^ siècle, jusqu'au II^e^ avant notre ère, et dont on a encore conservé des modèles dans certains monuments et inscriptions; nous ne parlerons pas non plus des autres écritures chinoises, dont la nomenclature nous entraînerait trop loin; nous dirons seulement que, dans ces 32 espèces de caractères, le fonds de l'écriture reste toujours le même et que les formes extérieures seules varient. Ainsi, par exemple, on peut avoir une idée de ces différences par celles qui séparent nos divers genres d'écritures tels que le gothique, le romain, l'italique, etc. L'altération de l'ortho-

graphe, soit volontaire, soit provenant de l'inattention ou de l'ignorance, pourrait seule avoir attaqué la structure intime de chaque signe, simple ou composé. Du reste, les caractères chinois ont perdu tous leurs anciens traits de ressemblance avec les objets qu'ils doivent représenter, ce qui a transformé leurs hiéroglyphes primitifs en une écriture phonétique ordinaire.

L'écriture *cunéiforme* persépolitaine, dont l'invention est attribuée au premier des Zoroastre, a été l'objet, dans cet ouvrage, d'un article particulier. Formée de deux signes uniques, le *coin* et le *crochet*, elle est d'une extrême simplicité et n'appartient pas plus au genre hiéroglyphique qu'au genre syllabique. Il est supposable qu'elle a été, dès son origine, uniquement formée de lettres et on peut affirmer qu'elle est d'origine asiatique. Elle diffère des écritures égyptiennes, hiéroglyphique et phonétique, au point d'interdire toute espèce de comparaison entre elle et ces dernières. Des monuments conservés prouvent qu'elle s'est répandue dans une grande partie de l'Asie centrale et occidentale, où elle s'est beaucoup modifiée et a servi à former plusieurs alphabets, à l'aide des deux signes fondamentaux. On ne saurait se refuser à voir, dans la forme conique affectée par ces caractères, l'intention de figurer les rayons du soleil, auquel s'adressait le culte des Perses *.

Les Orientaux ont adopté et conservé l'habitude d'écrire de droite à gauche; cependant le sanscrit qui, à en juger par les cadres de toutes les lettres *, doit avoir été écrit d'abord de la même manière, le fut ensuite de gauche à droite. En revanche la première méthode, la plus ancienne de toutes, paraît, dans l'origine, avoir été aussi en Europe suivie peut-être même par les Grecs. C'était aussi, dit-on, celle de ces fameux Huns qui, sous la conduite d'Attila, firent trembler le monde. Aujourd'hui tous les Occidentaux dirigent, comme on sait, leurs lignes de gauche à droite. On peut signaler une troisième manière d'écrire qui réunit les deux premières et forma sans doute la transition de l'une à l'autre : elle consiste à commencer de droite à gauche; puis, arrivé au bout de la première ligne, on écrit au-dessous du dernier mot, en continuant de gauche à droite, et ainsi de suite. On a fait connaître cet ordre d'écriture au mot Boustrophédon, dérivé de deux mots grecs qui indiquent qu'il imite la marche d'un bœuf traçant des sillons. Il était encore en usage, dit-on, du temps de Solon, et les plus anciennes inscriptions grecques qu'on ait pu découvrir étaient écrites dans ce sens. Les Chinois, les Japonais et les Mexicains emploient, mais avec des modifications différentes, l'écriture perpendiculaire, appelée aussi *kionidon* (de κίων, colonne, pilier, et εἶδος, vue, apparence). Les Mexicains écrivent de bas en haut; les Chinois, pour tracer leurs lignes, partent de l'angle droit supérieur de la page et viennent aboutir à l'angle gauche inférieur, tandis que les Japonais les dirigent en sens inverse, de gauche à droite. Les caractères persépolitains cunéiformes s'écrivaient de la même manière. Il est encore une espèce d'écriture qui ne paraît avoir appartenu spécialement à aucun peuple : c'est celle qui est connue sous le nom d'*orbiculaire* ou *sphérédon* (de σφαῖρα boule); on l'adaptait aux vases de formes rondes et aux monnaies. Enfin, nous ne devons pas oublier de citer l'écriture *à l'usage des aveugles*; on l'obtient, au moyen d'une plume de fer dont le bec n'est pas fendu et avec laquelle on appuie sur un papier fort en sens inverse, de façon que le caractère se trouve tracé

(*) On a souvent eu l'idée de composer un alphabet qui, assignant à tous les sons des langues humaines et à toutes les articulations quelconques un signe particulier, fût applicable à toutes les langues connues et pût remplacer nos alphabets la plupart informes et défectueux. Les essais tentés jusqu'à ce jour n'ont guère amené de résultat, et le prix fondé pour cet objet par Volney, et annuellement mis au concours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a rarement pu être décerné. C'est au mot Pasigraphie, qui est la traduction grecque d'*écriture universelle*, que nous traiterons cette matière, dont les travaux des linguistes modernes ont fait voir l'importance; et en attendant nous renvoyons le lecteur aux chapitres que lui a consacrés M. Eichhoff dans son savant ouvrage intitulé : *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, Paris, 1836, in-4°, chez Treuttel et Würtz. *Voy.* aussi notre article Alphabet. J. H. S.

(*) *Voir* la brochure de M. Lepsius, p. 10.

en relief, dans le sens ordinaire, afin que la forme s'en fasse sentir sous les doigts.

Il ne nous reste plus qu'un monument de l'écriture des Gaulois : c'est la *pierre écrite* qui se trouve près de Saulieu, en Bourgogne, dans le village de ce nom, tandis qu'on rencontre encore en Danemark, en Suède, en Norvège et même dans la Tatarie septentrionale, de nombreux vestiges des caractères *runiques* (*voy.*), qui doivent avoir appartenu à la langue celtique. Ces inscriptions, communément perpendiculaires, sont gravées sur des pierres, des rochers et des bâtons, qui sont des espèces d'almanachs. Les plus anciens monuments d'écriture latine qui nous soient parvenus ne remontent guère au-delà du III^e^ siècle avant J.-C., et ce fut environ trois siècles après Auguste que la belle écriture du temps de ce prince se corrompit, par le mélange du caractère cursif avec le capital. Mais elle se releva vers le temps de Charlemagne, puis retomba de nouveau, du X^e^ au XIII^e^ siècle, par l'abus des ornements, qui dégénéra en une monomanie extravagante (*voy.* PALÉOGRAPHIE, COPISTES, etc.). C'est à cette époque aussi qu'on place l'apparition du gothique. Cependant, vers le XV^e^ siècle, on vit renaître le goût de la belle écriture et des beaux-arts ; l'imprimerie substitua le caractère romain au gothique, qui ne se maintint plus que dans les ouvrages en langues germaniques et en certaines langues slavonnes, jusqu'au moment où la littérature dite *romantique* est venue nous le rapporter.

Les caractères des différentes écritures peuvent nous guider assez sûrement dans l'appréciation des dates. Les manuscrits écrits d'un bout à l'autre en *capitales* ne sont pas postérieurs au VIII^e^ siècle ; un livre tout en *onciales*, sorte d'écriture capitale dans laquelle les caractères sont presque ronds, peut être rapporté à l'intervalle qui sépare le VII^e^ siècle du XI^e^ ; enfin, un manuscrit en onciales, dans lequel les titres des livres et les initiales des alinéas sont sans ornements, appartient à la plus haute antiquité, lorsque surtout les lettres sont simples, élégantes, sans bases ni sommets. L'écriture dite *repassée* est très ancienne ; les Grecs du Bas-Empire l'ont fait revivre lorsqu'elle commençait à s'effacer. Dans les manuscrits trouvés à Herculanum, surtout dans les manuscrits grecs, les mots sont écrits en onciales, sans que rien puisse guider dans la prononciation ni la séparation de ces mots. L'usage de la ponctuation ne s'introduisit que lorsque la langue grecque commença à s'effacer.

Il y aurait une longue histoire à faire sur les différentes matières qu'on a fait servir successivement à recevoir les caractères graphiques : on écrivit d'abord, ou plutôt on grava sûr la pierre, le bois, le plomb, le marbre et l'airain ; on passa de là à l'ivoire et à des feuillets de substances plus légères et moins embarrassantes ; vinrent ensuite les feuilles d'arbres, surtout celles du palmier, usitées de temps immémorial ; les écorces, cette peau lisse et tendre qui sert d'intermédiaire entre l'écorce et le bois, à laquelle les Latins ont donné le nom de *liber*, dont nous avons fait *livre* et dont les tranches, roulées sur elles-mêmes, après avoir subi certaines préparations (*volutæ*), formaient les *volumes ;* les tablettes enduites de cire, dont l'usage, au rapport d'Homère, était connu avant la guerre de Troie, sur lesquelles on écrivait avec un *style* ou *stylet*, pointu d'un bout à cet effet et aplati de l'autre, pour effacer ; les *diphthères* * ou peau de chèvre et de mouton sur lesquelles les Perses, les Ioniens, ainsi que plusieurs autres peuples, tracèrent longtemps leurs caractères. On vit ensuite paraître le *papyrus*. Cette plante, dont les anciens extrayaient la pellicule ou tranche de la moelle pour en faire du papier qu'ils appelaient *biblos*, est une cipéracée, appartenant au genre cyperus, en français *souchet*. Rare dans le Nil, le papyrus se trouve dans le Jourdain, en Abyssinie, dans le Gange et encore dans certains lacs de Sicile. On le cultive aujourd'hui au Jardin des Plantes, à Paris (*voy.* PAPYRUS). M. le marquis de Fortia-d'Urban, dans un ouvrage qui nous a fourni d'utiles et

(*) Ctésias appelle διφθέραι βασιλικαὶ les documents d'origine persane dont il se servit pour son histoire. S.

nombreux renseignements pour cet article*, suppose que la découverte de ce genre de papier avait été faite dans la Nubie supérieure, en employant l'écorce de l'*amyris-papyrifera*, si commun dans cette contrée et qui sert encore à écrire des amulettes. On distinguait neuf espèces différentes de papier; le lecteur qui voudra en connaître le détail consultera l'excellent ouvrage de M. de Fortia-d'Urban, pour tout ce qui regarde leurs différences d'usage et de fabrication, les défauts du papier d'Égypte, l'ancienneté des manuscrits, la description des volumes trouvés dans les momies, la distinction des hiéroglyphes et des signes alphabétiques, etc. La rivalité qui, au rapport de Varron, s'établit entre Ptolémée Philométor, roi d'Égypte, et Eumène II, roi de Pergame, dota l'antiquité du parchemin. De l'an 180 à 157 avant J.-C., Ptolémée avait défendu l'exportation du papyrus de ses états : les habitants de Pergame imaginèrent le parchemin qui, du nom de leur ville s'appela *Pergamenum;* ou plutôt ils perfectionnèrent les diphthères anciens, en les amincissant. C'est là-dessus qu'on écrivit les manuscrits depuis le règne de Ptolémée Philométor jusqu'au III^e^ siècle de notre ère. Enfin, le papier de chiffon, inventé vers le milieu du XIV^e^ siècle, est venu donner un nouvel essor à l'art de l'écriture; sa fabrication annuelle en France n'est pas moindre de 2,800,000 rames. *Voy.* PAPIER.

Telle est, en abrégé, l'histoire de cet art qui a constitué la puissance de l'homme comme être intelligent. Grâce à l'écriture, les distances des lieux et des temps ne sont plus que les chapitres de la vaste épopée de la pensée humaine; à elle et à l'imprimerie, qui en fut le corollaire, les idées et le sentiment, affranchis de toutes entraves matérielles, doivent de circuler par le monde, dont la conquête pour nous date, à vrai dire, de cette merveilleuse invention, aussi librement, aussi nécessairement que le son et le calorique sur le véhicule de l'air. Désormais l'homme est immortel même en ce monde. L'individu peut bien s'effacer, mais sa pensée, son art, sa science restent. Quelques signes que la main d'un enfant trace sur une feuille éphémère, ont jeté cette énorme différence entre les âges primitifs et les temps présents: c'est que le cachet particulier à toute œuvre de génie est de produire, avec le levier le plus simple, les plus étonnants résultats; à ce titre, il n'est pas possible de méconnaître la filiation de l'écriture dont la religieuse antiquité avait mis l'auteur au rang des dieux. E. P-C-T et S.

ART DE L'ÉCRITURE. Il en a été question au mot CALLIGRAPHIE, mais c'est ici que nous devons en traiter plus particulièrement. Considérée au point de vue purement mécanique, l'écriture peut se définir: l'art de tracer les caractères d'un alphabet, de les assembler et d'en composer des mots dessinés d'une manière claire, nette, exacte, distincte, élégante et facile, ce qui s'exécute communément avec une plume, de l'encre et du papier. Il est mille petites circonstances de détail qui paraissent indifférentes et puériles au premier coup d'œil, et sur lesquelles il est cependant essentiel de s'arrêter, lorsqu'on veut acquérir une exécution belle et facile. Ainsi, par exemple, il faut étudier avec soin les règles qui doivent déterminer la position du corps, de la main, la taille de la plume, son inclinaison sur le papier, suivant les différents effets qu'on veut en obtenir et qui peuvent se diviser en deux ordres : 1° les *pleins*, 2° les *déliés*. De même, il faut présenter la plume de face, obliquement ou de travers : ces différentes manières de la tenir sont déterminées par le genre d'écriture et par les lettres qu'on veut tracer. On n'oubliera pas non plus que les mouvements formateurs sont les divers jeux des trois doigts nécessaires au dessin des lettres, savoir : le pouce, l'index et le médium. Ces mouvements sont au nombre de deux principaux : celui de haut en bas, que nous désignerons sous le nom de *radical;* et celui de bas en haut, qu'on peut appeler *ligateur*. On doit savoir aussi que les lettres se divisent en *élémentaires*, qui sont : *o, i, p, l, m, t,* elles servent à former

(*) *Essai sur l'origine de l'écriture, sur son introduction dans la Grèce et son usage jusqu'au temps d'Homère, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1000 av. J.-C.* Paris, 1832.

les autres ou les lettres *composées* : *a, b, d, g, h, n, o, p, q,* qui se retrouvent, en analyse, dans les six premières; et enfin, les *neutres* : *f, e, k, r, z,* qui n'entrent dans la composition d'aucune autre et ne tiennent leurs formes que d'elles-mêmes.

On peut ramener les différentes espèces d'écritures en usage chez nous aujourd'hui à six classifications générales : la gothique, la ronde, la bâtarde, la cursive, la coulée et l'anglaise. 1° La *gothique* est, comme nous l'avons vu, assez ancienne : aussi est-elle antérieure aux cinq autres. Nous savons que, jusqu'au règne de François I^er^, à peu près, elle a envahi tous les manuscrits. Elle est penchée, taillée à angles droits, et tire son nom de sa forme. Elle imite l'impression allemande; mais pour écrire dans la même langue on se sert d'une *cursive* très différente des anciennes formes. 2° La *ronde* nous est venue d'Italie, immédiatement après la gothique. Elle est formée de lignes toutes perpendiculaires. 3° La *bâtarde*, qui a reçu ce nom parce qu'elle est formée d'un mélange de gothique et de ronde, est une écriture toute française. Elle est, sans contredit, la meilleure et la plus lisible, puisque c'est elle qui se rapproche le plus des beaux caractères de l'impression latine. Elle doit être arrondie et très peu penchée sur la droite. 4° La *cursive* (du latin *currere*, courir) est un diminutif de la bâtarde. On lui donne ce nom parce qu'elle permet une assez grande vitesse. Elle est plus penchée et plus maigre que la bâtarde. 5° La *coulée* est carrée et forme des angles très penchés; sa vivacité l'a fait adopter dans tous les bureaux. 6° Enfin, l'*anglaise* n'est formée que d'ovales très penchés sur la droite. Diminutif de la bâtarde, elle est plus généralement employée chez les Anglais que partout ailleurs, ce qui explique le nom qu'elle porte. Dans une vingtaine d'années elle sera probablement la seule admise et enseignée par les maîtres d'écriture. Elle est parfois grasse, nourrie, allongée, etc. On distingue encore l'écriture *carrée*, uniquement composée de carrés; la *tremblée*, dans laquelle on ne trouve que des parties d'ovales; la *fleurisée*, la *mariée*; mais ce sont des écritures de fantaisie qui, à proprement dire, ne forment pas de genres à part. Bien que nous ayons indiqué plus haut six lettres élémentaires, on peut cependant, à la rigueur, ramener la formation de toutes les composées à deux sources principales : l'*i* et l'*o*; ce qui revient à dire que les lettres, comme toutes les figures géométriques du monde, se composent de lignes droites et de courbes.

En littérature, *écrire* est devenu synonyme de *composer*, *travailler d'imagination* : aussi dit-on d'un homme qui a un mérite littéraire reconnu : *Il écrit bien, c'est un bon écrivain.* Le génie de la composition ne suppose donc pas du tout l'aptitude à tracer des caractères; c'est même presque toujours une présomption du contraire, parce que la préoccupation continuelle de la pensée ne laisse pas d'attention au dessin des lettres (*docti male pingunt*). On assure que le fameux Restif-de-la-Bretonne, auteur de plus de 100 volumes, les composait le plus souvent à l'imprimerie, avec les caractères, et sans avoir de manuscrit : aussi ses écrits fourmillent-ils de fautes d'orthographe; il n'en savait pas le premier mot. On dit, au contraire, d'un homme dont le talent consiste seulement dans l'adresse à tracer des caractères d'écriture : *Il peint bien;* ou : *C'est un maître écrivain.* Parmi les maîtres les plus en renom, on citait surtout, dans le siècle de Louis XIV, les Barbedot, les Allais, les Lesgret, les Sauvage, les Rossignol, les Michel, le père Gollonde et plusieurs autres. Après tout, bien qu'on se soucie généralement assez peu de ce genre de mérite et qu'on ne lui épargne même pas, au besoin, les traits du ridicule, on a vu des hommes arriver, dans l'exécution des caractères, à un degré de perfection qui touche de près à l'art. Ainsi, par exemple, quelques individus ont manié la plume avec assez de délicatesse et de légèreté pour renfermer tout le *Credo* et le *Pater* dans un cercle de papier du diamètre d'une pièce de dix sous; le gendarme Vincent a écrit le *Pater* avec tant de finesse qu'on ne voyait qu'à la loupe la netteté des caractères, leur égalité, leur liaison et

l'intervalle des mots. Le Vénitien Girolamo Rocco, le peintre anglais OEillard, le Génois Sinibaldo de Lurza, l'Italien Alumno, etc. (XIII^e^ et XIV^e^ siècles), copiaient à la plume avec tant d'adresse les estampes des plus grands maîtres, que les plus habiles connaisseurs les croyaient gravées. D'autres exécutaient, en traits de plumes, des figures d'oiseaux, de chevaux et même des portraits, remplissant les détails de ces dessins de prières ou de sentences dont les lettres, plus ou moins déliées, plus ou moins pleines, figuraient les ombres ou les clairs.

Avant qu'on eût imaginé de se servir de plumes, on employait pour écrire des stylets, des roseaux ou des pinceaux. Les Chinois se servent de ces deux derniers instruments; ce sont aussi ceux qui conviennent le mieux à la finesse de leur papier, ainsi qu'au caractère accidenté de leur écriture.

Lavater assure qu'on peut juger le caractère d'un homme à la vue de son écriture: il est certain qu'après la physionomie et le langage, elle offre encore un moyen de juger un homme, surtout quant à son caractère, de même que l'orthographe de ce qu'il écrit donne la mesure de son instruction. E. P-C-T.

ÉCRITURES SAINTES. Après ce qui a été dit au mot BIBLE sur les Écritures saintes, notre tâche ici se réduira à traiter un petit nombre de points qui ne sont qu'indiqués dans ce long et savant article. Elle consistera aussi et surtout à faire connaître les enseignements de l'Église sur cette matière et à rappeler à son sujet ce qui est de la foi catholique.

L'autorité des Écritures saintes est très grande en elle-même, car elles nous sont présentées par l'Église comme la parole de Dieu, par laquelle tout a été créé, qui a donné aux cieux leur solidité, qui a assigné aux astres leur mouvement régulier, qui a prescrit au monde l'ordre qui le régit. Rien n'est comparable à cette autorité: Dieu parle, et tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Les prophètes, dans l'ancienne Loi, quand ils affirmaient leur mission divine, n'usaient pas d'une autre formule que celle-ci: « Le Seigneur a parlé (*Verbum Domini locutum est*); » « Voici ce que dit le Seigneur (*hæc dicit Dominus*). » Mais aussi cette parole était si respectée que les écrivains sacrés prennent bien soin de recommander qu'on la tienne constamment pure de tout mélange étranger. Moïse, le premier d'entre eux, dit formellement aux Israélites dans la seconde publication de la Loi: *Vous n'ajouterez rien aux paroles que je vous dis, et vous n'en ôterez rien* (*Deuter.*, IV). Le dernier de ces écrivains sacrés, dans l'ordre chronologique, termine par cette prescription le chap. XXII de l'Apocalypse et pour ainsi dire le canon des Écritures: *Je déclare à tous ceux qui entendront les paroles de la prophétie de ce livre que, si quelqu'un y ajoute, Dieu ajoutera plaie sur plaie, le frappant de celles qui sont écrites dans ce livre; et si quelqu'un retranche des paroles du livre de cette prophétie, Dieu le retranchera du livre de vie, l'excluera de la ville sainte, et ne lui donnera part à rien de ce qui est écrit dans ce livre.* Il était juste que les Écritures saintes, jouissant d'une autorité toute divine, ne fussent point sujettes aux révolutions et aux vicissitudes des choses de ce monde, qu'elles demeurassent inébranlables malgré la mobilité de l'esprit humain. C'est ce qu'a parfaitement exprimé un auteur ecclésiastique du V^e^ siècle après avoir cité ces mots de saint Paul à Timothée: *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié!* « Qu'est-ce donc que ce dépôt? demanda-t-il. C'est ce qui vous a été confié, « et non ce que vous avez trouvé; ce que « vous avez reçu, et non ce que vous avez « imaginé; ce qui ne vient pas de votre « esprit, mais de la doctrine qui vous a « été enseignée; ce qui n'est pas d'usur- « pation privée, mais de tradition publi- « que; ce qui a été transmis jusqu'à vous, « et non ce qui a été par vous mis au jour; « ce dont vous ne devez pas être l'auteur, « mais le dépositaire; ce dont vous n'êtes pas le fondateur, mais le sectateur; « ce en quoi vous ne devez pas conduire, « mais suivre. *Gardez le dépôt;* conservez entier et inviolable le talent de la « foi catholique. Ce qui vous a été con- « fié, retenez-le chez vous, transmettez-

« le à d'autres. Vous avez reçu de l'or, « rendez aussi de l'or. Je ne veux pas que « vous alliez me substituer une chose à « l'autre; je ne veux pas que, pour de « l'or, vous me présentiez impudemment « du plomb ou frauduleusement du cui- « vre; je ne veux pas de l'or en appa- « rence, mais de l'or véritable. » (*Vincent. Lirin, Commonit.*, n° XXII.)

Le passage de saint Vincent de Lerins donne lieu de demander si les Écritures saintes suffisent seules pour établir la plénitude de la foi. La plupart des communions chrétiennes le prétendent. L'Église latine et les églises orientales croient qu'il faut joindre à l'Écriture la tradition (*voy.*), à la parole de Dieu écrite dans la Bible la parole de Dieu non écrite, mais recueillie de la bouche des apôtres et transmise de siècle en siècle sans interruption. Il n'est point de catholique qui n'adoptât cette phrase de l'article BIBLE (T. III, p. 460): « Les épî- « tres de saint Paul, les plus importantes « par leur nombre et par leur étendue, « ont toutes pour but de compléter, dans « les communautés qu'il avait fondées « ou qu'il était appelé à diriger par sa « parole, l'enseignement oral qui leur « avait été donné par lui, par ses collè- « gues ou par ses aides, sur le dogme, la « morale, la discipline, l'organisation de « l'Église. » Les catholiques ne reconnaissent pour complet l'enseignement des Écritures saintes que quand il est accompagné de l'enseignement oral. Ils aiment à répéter les expressions de Vincent et à se les approprier. « Souvent, « dit-il, je me suis enquis avec grand zèle « et grande sollicitude, auprès de bien des « personnages éminents en sainteté et en « savoir, de quelle façon je pourrais, par « une sorte de voie générale et régulière, « discerner la vérité de la foi catholique « d'avec la fausseté des hérésies perver- « ses, et j'en ai toujours reçu cette ré- « ponse presque unanime: que si moi « ou un autre voulions démêler les ar- « tifices, éviter les piéges des hérétiques « naissants, et demeurer saints et entiers « dans une foi saine, il fallait, avec « le secours du Seigneur, affermir sa « croyance en deux manières: d'abord « par l'autorité de la loi divine, puis en- « suite par la tradition de l'Église catho- « lique. Ici peut-être quelqu'un va me « dire: Puisque la règle des Écritures « est parfaite, qu'elle est de soi suffisante « et plus que suffisante à toutes choses, « qu'est-il besoin d'y joindre l'autorité « de l'intelligence ecclésiastique? » La question est bien régulièrement posée: que répond Vincent de Lérins? C'est « que « vu la profondeur de l'Écriture sainte, « tous ne la prennent pas en un seul et « même sens, mais que les mêmes paroles « sont expliquées autrement par celui-ci, « autrement par celui-là, de manière « qu'autant il y aurait de personnes, au- « tant l'on pourrait, ce semble, en tirer « d'interprétations diverses... Alors donc « il est bien nécessaire, au milieu de tant « d'erreurs et de détours, que la ligne « d'interprétation des prophètes et des « apôtres soit dirigée suivant la règle du « sens ecclésiastique et catholique. Mais, « en l'Église catholique, on doit avoir « grand soin de s'en tenir à ce qui a « été cru dans tous les lieux, dans tous « les temps et par tous les fidèles. » (*Loc. cit.*, n° 2). *Voy.* CATHOLIQUE, INTERPRÉTATION, TRADITION, AUTORITÉ, etc.

Les saintes Écritures sont d'un usage continuel parmi ceux qui les adoptent. Il ne se tient point de réunion dans l'Église catholique où les saintes Écritures, placées au milieu de l'assemblée, ne président à ses délibérations. C'est de son contenu, interprété et expliqué par la tradition, que se forment les décisions doctrinales. C'est toujours la parole de Dieu qui se fait entendre par l'organe de l'Église. Dans les prédications publiques et solennelles, plus un discours est nourri du suc de l'Écriture sainte, plus il fait d'impression, plus il captive les hommes instruits: c'est ce que prouve l'expérience de tous les jours et c'est aussi ce qu'ont proclamé tous les hommes vraiment religieux, et, dans ces derniers temps, principalement le cardinal Maury. « C'est en lisant et relisant l'Écriture « sainte, dit-il dans son *Essai sur l'élo-* « *quence de la chaire*, qu'on apprend à « parler cette belle langue de la piété, « du zèle et de l'onction, qui répand tour « à tour sur le style des images touchan- « tes, majestueuses ou terribles, sans

« lesquelles on ne s'emparera jamais ni « de l'imagination ni du cœur de l'homme. « Ah! ne regardons pas comme une « contrainte importune l'heureuse néces- « sité de mêler sans cesse le texte sacré à « nos compositions Les prodiges de l'his- « toire sainte nous offrent tout le mer- « veilleux que l'imagination presque poé- « tique d'un orateur peut employer en « chaire, avec la certitude d'intéresser « vivement à la fois les souvenirs, la pen- « sée et l'âme de ses auditeurs. La Bible « est, littérairement parlant, pour le style « des predicateurs, ce qu'a toujours eté « la mythologie pour l'élocution des poè- « tes, un apanage du genre plutôt qu'une « servitude du ministère. On trouve « dans les livres saints des pensées si su- « blimes, des expressions si hardies et si « energiques, des tableaux si pittoresques, « des allégories si heureuses, des senten- « ces si profondes, des élans si pathéti- « ques, des images si éclatantes et si va- « riées, qu'il faudrait se les approprier « par intérêt et par goût, si l'on était « assez malheureux pour ne les point re- « chercher par principe et par devoir. » Cependant, il faut l'avouer, l'illustre orateur se plaignait déjà qu'on énervait l'éloquence évangélique en négligeant la science et en oubliant le langage de la religion; mais, depuis, ce défaut est devenu presque un sujet d'éloge de la part de quelques jeunes prêtres, que les mécomptes de leurs devanciers n'ont pu éclairer encore sur l'effet salutaire de la prédication biblique. L'usage des saintes Écritures fait sentir surtout son heureuse influence dans les livres de piété et de dévotion; il les rend recommandables à proportion qu'ils en expriment l'esprit et en empruntent le langage. L'apôtre l'a si bien dit : *Toute lecture qui est inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour conduire à la piété et à la justice.* Ce qui a répandu dans toute la chretienté l'admirable livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et ce qui l'a fait regarder comme le *meilleur qui soit sorti de la main des hommes*, c'est qu'il n'est qu'un tissu de passages des livres saints.

Il est incontestable que les saintes Écritures sont la propriété des fidèles en général et même du genre humain tout entier, appelé à la connaissance de la vérité; mais il est également incontestable que l'on peut être chrétien sans lire la Bible, puisque les premiers disciples des apôtres ont embrassé la foi dans un temps où le Nouveau-Testament n'était point encore écrit et où l'Ancien-Testament n'était pas traduit dans la langue de chacun des néophytes. Cet obstacle à la lecture des livres saints a disparu, et les sociétés bibliques les ont reproduits dans presque toutes les langues parlées.

Cette lecture doit-elle être généralement permise à tout le monde indistinctement, et en sera-t-il ainsi de toutes les parties de la Bible sans exception? La masse des protestants est pour l'affirmative, quoique de bons esprits parmi eux aient mis en question l'utilité de la lecture de l'Ancien-Testament dans son ensemble par les enfants ou par les adultes dénués de toute culture intellectuelle. L'Église catholique, où règne une autorité toujours subsistante, pense qu'il en est de l'Écriture comme des sacrements, également destinés à tous les fidèles, mais constamment sous la direction des pasteurs, qui, en définitive, jugent quels sont les *adultes dénués de toute culture intellectuelle*, quels les indignes, quels les capables d'en faire un mauvais usage.

L'Église ne s'oppose point à la lecture des differentes versions des Écritures dénombrées à l'article Bible; seulement le pape Innocent III, vers la fin du XII^e^ siècle, recommandait de s'informer quels étaient les auteurs d'une version en langue vulgaire. La première défense de lire la Bible traduite fut prononcée au concile de Toulouse en 1229, et il s'agissait de la version des Vaudois ou Albigeois. Nicolas Oresme traduisit la Bible en français sous le règne de Charles V, mort en 1380; cette traduction n'a jamais été censurée ni défendue. L'Église catholique a voulu prévenir toute œuvre frauduleuse qui pourrait ressembler à celle de Marcion (*voy.*), mais elle n'a jamais prétendu priver ses enfants de la lecture d'un livre qui est la base de leur instruction religieuse et la nourriture de leurs âmes. Les prohibitions du concile de Toulouse, toujours en vigueur, furent

confirmées, dans le XVI^e^ siècle, à l'apparition des bibles protestantes, par le concile de Trente, et par des conciles particuliers à la publication de la Bible de Réné Benoît, comme trop conforme à celle de Genève. On les vit se renouveler au sujet du Nouveau-Testament de Mons et dans la grande affaire des cent-et-une propositions. Cependant, alors même l'épiscopat français favorisait la publication et la lecture de quelques traductions du Nouveau-Testament qui n'étaient point suspectes et dans les termes que voici : « Il est nécessaire de vous « instruire des maximes de l'Église tou- « chant la lecture des livres saints; elles « sont fondées sur l'Écriture même et sur « l'autorité des saints Pères. Il serait à « désirer que tout le monde fût capable « de lire l'Écriture sainte avec fruit. « Nous reconnaissons que cette lecture « peut être très utile aux personnes de « l'un et de l'autre sexe qui sont en état « d'en faire un bon usage, qui la font « avec un désir sincère d'en profiter, « dans un esprit humble et docile aux « conseils de leurs pasteurs et sous la « dépendance des supérieurs légitimes. « Nous y exhortons les fidèles qui se « trouvent dans ces heureuses disposi- « tions. Heureux, si nous pouvions aug- « menter en eux le goût de cette sainte « lecture et si nous les voyions mettre à « profit les grandes vérités et les divins « préceptes qui y sont renfermés!... Il « est donc certain, et c'est l'esprit de la « *constitution*, que si la lecture de l'É- « criture sainte est par elle-même très « utile et très salutaire, elle n'est pas « néanmoins nécessaire en tout temps, « en tout lieu et à toutes sortes de per- « sonnes; qu'elle peut être défendue « quelquefois, comme elle l'a été dans « certaines circonstances; que les évê- « ques sont en droit de ne pas la per- « mettre ou de l'ôter à ceux qui pour- « raient en faire un mauvais usage; qu'on « ne doit la lire qu'avec la subordination « qui est due aux supérieurs. » Tels sont les principes du clergé de France sur la lecture des livres saints, solennellement proclamés par Bossuet, consignés dans l'*Instruction pastorale de l'assemblée de* 1714, et défendus par Fénélon, par le cardinal de Bissy et par les plus illustres prélats. Tels sont aussi les principes de l'église d'Espagne, comme on le voit dans la *Disertacion preliminar* de la traduction espagnole de la Bible par le père Philippe Scio de San-Miguel, précepteur du prince des Asturies et depuis évêque de Ségovie, et ceux de l'église d'Italie, exprimés dans la Bible italienne d'Antonio Martini, archevêque de Florence, dédiée au pape. Quant aux sentiments des catholiques allemands, ils sont hors de tout doute, puisque les ecclésiastiques les plus éclairés ont pris une part active aux travaux et aux succès des sociétés bibliques (*voy.* BIBLIQUES).

Nous ne nous arrêterons pas dans ce moment à parler des règles pour l'intelligence des saintes Écritures : ce sera l'objet d'articles séparés. *Voy.* HERMÉNEUTIQUE ou INTERPRÉTATION, EXÉGÈSE, etc. J. L.

ÉCRIVAIN, *voy.* COPISTES, CALLIGRAPHIE et ÉCRITURE (ci-dessus p. 155).

ÉCROU (anciennement *écrouë*, *escrouë*, *écroë*, *escroë*, *escrie*). De nos jours, cette expression n'est plus employée dans la langue du droit que pour désigner l'acte qui constate l'incarcération d'un individu arrêté, l'existence du titre légal qui permet ou ordonne sa détention, et l'accomplissement des formalités prescrites. Mais dans l'ancienne jurisprudence ce mot recevait plusieurs autres acceptions. L'article 3 du titre I de la coutume du comté de Saint-Pol en Artois se sert du terme d'*escrie* comme synonyme de la déclaration de *cotterie* que le vassal doit fournir à chaque mutation de seigneur. On nommait *écrouë* les rôles ou états de la dépense journalière de la maison du roi. Dans l'art. 20 de l'ordonnance de Charles VI, de mai 1413, le mot *escroë* est employé dans le sens de décharge, et dans l'article 24 de l'ordonnance de François I^er^, de juin 1517, sur la juridiction des élus, on donne le nom d'*escrouës* aux rôles que les receveurs des tailles et amendes délivrent aux sergents pour faire rentrer les deniers dans les caisses du roi. L'édit de Louis XII, d'avril 1499, pour l'établissement dans la ville de Rouen de la cour de l'échiquier de Normandie, ap-

pelle *escrouës* les écritures contenant l'exposé des faits et des moyens des parties. Enfin les articles 175, 191 et 192 de la coutume de Normandie ne paraissent mettre aucune différence entre les *escroës* et les aveux, en matière féodale. Cependant, selon Houard (*Dictionnaire de la coutume de Normandie*), le premier de ces termes désigne plus particulièrement un acte dans lequel les droits qui en sont l'objet sont exposés avec l'étendue nécessaire pour les rendre incontestables. C'est en ce sens, suivant le même auteur, que les ordonnances de l'échiquier, en 1497, et l'ancien *style du pays de Normandie* portent que les sergents donneront leurs exploits par *écroue*, c'est-à-dire que les points en contestation et les motifs de demande ou de défense y doivent être développés. Parmi les diverses étymologies données à ce mot, celle qui le fait venir du latin *scriptura* nous paraît la plus vraisemblable. — *Écrouer*, c'est inscrire l'acte d'écrou sur le registre d'une prison, au moment de la remise d'un prisonnier entre les mains du gardien.

Le Code de procédure détermine les énonciations que doit contenir l'écrou du prisonnier pour dettes. A défaut d'observation des formalités voulues, le prisonnier peut faire prononcer la nullité de l'emprisonnement; mais cette nullité n'entraîne pas celle des *recommandations* (art. 789). On nomme ainsi les actes par lesquels on donne connaissance au gardien d'une prison d'une nouvelle cause d'emprisonnement survenue contre une personne déjà détenue. La loi règle ce qui concerne le registre que doivent tenir les gardiens des maisons d'arrêt, des maisons de justice et des prisons (Code d'instr. crim., art. 607 et suiv.), mais nous ne connaissons, en matière criminelle, aucune disposition législative indiquant ce qui constitue l'écrou proprement dit. E. R.

ÉCROUELLES, *voy.* SCROFULES.

ÉCRU (*crudus*), *voy.* FIL et SOIE.

ÉCU. Ce mot (dérivé de *scutum*) désigne dans nos vieux écrivains, à partir du règne de Philippe-Auguste, le bouclier (*voy.*), qui ne fut complétement abandonné qu'au commencement du XVII^e^ siècle. L'écu (ou plutôt *escu*) était surtout à l'usage des chevaliers et hommes d'armes; le bouclier de l'infanterie était désigné sous le nom de *targe, pavois*, etc. (*voy.*). La forme de l'écu a éprouvé des variations assez notables : il était sous Charles VI de petites dimensions et d'une forme tout-à-fait semblable à celle de l'écusson (*voy.*) adopté parmi nous pour la représentation des armoiries. On le portait au cou ou à l'arçon de la selle; et au moment d'un combat ou d'une joûte on l'embrassait, c'est-à-dire on le suspendait au bras gauche; on le voit aussi attaché à la ceinture et appuyé au fourreau de l'épée, dans beaucoup de monuments funéraires.

A partir du milieu du XII^e^ siècle, on commence à trouver sur les écus les figures héraldiques, dont l'invention était encore très récente, et pour la représentation desquelles la forme même de cette partie de l'armure offrait le champ le plus commode. On y peignait en outre les emblèmes et les devises amoureuses du chevalier. C'est par ce motif que l'écu figurait dans la cérémonie de la dégradation (*voy.*), où on le traînait, la pointe en haut, à la queue d'une jument, après quoi il était mis en pièces à coups de marteau.

Ces écus étaient d'ordinaire en bois couvert de cuir et garnis d'un bord en métal, quelquefois seulement en cuir bouilli. On sait que les nouveaux adeptes en chevalerie le portaient d'ordinaire *uni*, c'est-à-dire sans armoiries, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu par quelque haut-fait le droit d'y faire peindre les emblèmes propres à le rappeler. Il est souvent question d'écus enchantés dans les poèmes de chevalerie, et l'Arioste et le Tasse ne les ont pas oubliés.

L'usage de l'écu s'est conservé jusqu'au temps de François I^er^, où il a été remplacé par la rondelle ou rondache (*voy.*) en fer ou en acier poli.

Le mot *écu* désigne encore en France et dans quelques contrées voisines une pièce de monnaie sur laquelle sont figurées les armoiries du prince ou de la nation : il en sera traité dans l'article suivant. C. N. A.

ÉCU (numismatique), en italien *scu-*

do, en espagnol *escudo*, en allemand *Thaler* (*voy.* aussi DOLLAR), nom de monnaie dont on a vu l'étymologie dans l'article précédent.

La première mention que nous ayons d'une monnaie de France qui porte le nom d'*écu* se trouve dans un avis donné au roi Philippe-le-Hardi sur ses monnaies, au commencement de son règne et avant 1279. Il y est dit *que li roy fit faire sa monnoye d'or à l'escu, et denier d'or aussint à la couronne, de* 10 *sols parisis*. On ne possède point cette monnaie dans les collections; le premier écu d'or connu est du règne de Philippe de Valois (*denier d'or fin, à l'escu*). L'écu semé de fleurs de lys que le roi tient de la main gauche fut cause qu'on appela cette monnaie *denier* ou *florin à l'escu*. Dans la suite, ils furent nommés *escus vieils*, pour les distinguer des *écus d'or à la couronne*, qui furent commencés sous Charles VI, et des *écus d'or au soleil* que fit faire Louis XI.

Cependant, vers le commencement de la troisième race, c'est-à-dire sous les règnes de Louis VI et Louis VII, 1108 à 1180, nous trouvons sur la monnaie d'or d'un côté une croix et de l'autre côté un *écu* semé de fleurs de lys sans nombre; mais le nom d'écu n'était point encore donné à cette monnaie. C'étaient des *sols d'or*, des *francs*, des *florins*, des *bezants*, des *deniers d'or* (*voy.* ces mots).

Le roi Jean, à l'imitation de son père, fit fabriquer au commencement de son règne des *deniers d'or à l'escu*. Le désordre qui régnait alors dans les monnaies, leur affaiblissement et l'extrême variation des valeurs qui en était la suite, occasionna un décri auquel le roi crut remédier par une ordonnance du 28 décembre 1355, dans laquelle il promettait que lui et ses successeurs feraient dorénavant *perpétuellement bonne monnoye et stable*. Il est curieux de voir les variations du cours que le peuple donna au *florin d'or à l'escu*, depuis la dix-huitième année du règne de Philippe de Valois jusqu'à la troisième année avant la mort du roi Jean : de 1345 à 1360, l'écu vaut depuis 14 jusqu'à 53 sous; dans la même année, il descend de 37 à 16 sous; dans une autre il monte de 16 à 42, puis retombe deux mois après à 12 (*voir* Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, pages 276 à 281). Sous Charles VI, en 1384, les écus furent nommés *escus à la couronne*, à cause de la couronne qui surmonta l'écusson, comme nous le voyons encore sur les louis d'or et les écus avant la révolution et sous la Restauration. Les écus d'or du règne de Charles VI ne furent ni de même titre ni de même poids. A la même époque on fit les *blancs* (*voy.*) et *demi-blancs à l'escu*, et depuis ce temps-là on ne trouve plus sur les monnaies de France que trois fleurs de lys dans l'écu.

Les *écus heaumes* furent ainsi nommés parce qu'il y avait un heaume ou casque sur l'écu.

Sous Louis XII, on ne fabriqua pour monnaie d'or que des écus au soleil et au porc-épic, du même poids que sous le règne précédent.

Sous les règnes de François I^er^ et de ses successeurs jusqu'à Henri III, on frappa des écus, des demi-écus, des quarts d'écu, et même des demi-quarts d'écu; et sous ce dernier roi, des doubles et quadruples écus. Pour faire connaître que le quart d'écu d'argent valait le quart de l'écu d'or, on mit à côté de l'écusson ces chiffres IIII, et sur le demi-quart d'écu, pour marquer qu'il n'en valait que la huitième partie, on mit V III.

Sur un écu d'argent de Henri IV, de 1589, est écrit en toutes lettres à l'exergue : DEMI-ESCV.

Depuis la mort de Henri III jusqu'en 1594 que Henri IV fut maître de Paris, le peuple avait haussé le cours des monnaies, et il n'y avait plus de véritable quart d'écu, ce qui jetait dans les comptes une grande confusion; une ordonnance de Henri IV, de 1602, prescrivit de reprendre le compte *à livre* et d'abolir celui *à escu*.

Sous Louis XIII, en 1641, fut fabriquée une nouvelle monnaie sous le nom de Louis d'argent, ou de pièce de 60 sols*, que l'on nomma communément *écu blanc*, et dont on fit des divisions

(*) Nous parlerons de la valeur du sou à ce mot. Il n'en existait point avant le règne de Louis XIV, et jusque-là ce mot avait désigné une valeur fictive.

sous le nom de louis de 30, de 15 et de 5 sols. On n'avait jamais fabriqué d'espèce d'argent aussi pesante que les *écus blancs*. Cette monnaie fut exécutée par l'habile et célèbre graveur Varin. Il est à remarquer que partout où il est parlé d'*écus* avant 1641, il faut toujours l'entendre de l'écu d'or.

Enfin, sous le règne de Louis XIV, cessèrent tous les abus qui naissaient du surhaussement du prix des monnaies et du désordre qu'introduisait dans le royaume l'usage des monnaies étrangères. Une ordonnance de 1652 régla le prix et le cours des monnaies, et on décria non-seulement les monnaies étrangères, mais encore les anciennes monnaies de France.

L'écu blanc de 60 sous eut cours : c'est notre petit écu ou écu de trois livres, dont le double était l'*écu de six livres*, qui servit jusqu'au moment où le calcul decimal prévalut, et que nous eûmes les écus de cinq francs ou de cent sols. Toutefois en français, *un écu*, dans le sens absolu, veut toujours dire trois francs, cent écus trois cents francs, et mille écus trois mille francs. La routine n'est jamais d'accord avec les réformes, et il faut bien du temps pour modifier les habitudes des peuples. D. M.

En Italie, on a des *scudi* d'or et des *scudi* d'argent : leur valeur nominale varie d'un état à l'autre, suivant leur valeur intrinsèque ou le besoin des gouvernements. En Espagne, l'*escudo* est une valeur fictive ou de compte. En Allemagne, il y a des écus à la couronne (*Kronenthaler*), dont on fait usage dans tous les états du midi et qui valent 5 fr. 88 cent. ; les écus saxons de 24 *bons gros* et d'une valeur de 3 fr. 90 c.; les écus prussiens de 3 fr. 70 cent. et qui se subdivisent en 30 *gros d'argent* (*Silbergroschen*).

Le nom de *Thaler* est une abréviation de l'adjectif *Joachimsthaler;* car les premiers écus allemands ont été frappés en 1517 à Joachimsthal, en Bohême, où les comtes de Schlick venaient de découvrir une riche mine d'argent. Ayant été autorisés à en fabriquer de la monnaie, ils attachèrent à leurs pièces le nom de la ville, et de ce nom, auquel dans le public on substituait aussi celui de *Schlickthaler*, vint celui de *Thaler* tout court, mot que dans la haute Allemagne on prononce *daler* et dont est venu aussi le mot *dollar* (*voy.*). Outre les *Kronenthaler*, nous devons mentionner les *rixdaler* (*Reichsthaler*), qui avaient cours dans tout l'empire (de là leur nom), mais qui maintenant ont fait place à l'écu saxon et ne sont plus guère en usage sous ce nom que dans la Scandinavie; les *écus d'Albert* (*voy.*), usités dans la Vieille-Prusse, dans la Courlande et dans la Livonie; les *écus feuillés* (*Laubthaler*), qui n'etaient autres que les grands écus français de six livres, et les *écus à effigie* (*Speciesthaler*), au sujet desquels il y a eu deux *conventions* différentes, l'ancienne et la nouvelle, et qui sont encore usités dans le Danemark, etc. En général, on entend en Allemagne par le nom de *Thaler* environ 4 fr. de notre monnaie. J. H. S.

ÉCUEILS, *voy.* Banc et Recifs.

ÉCUME (*spuma*), substance de nature diverse, de couleur variable, qui surnage dans les liquides en fermentation ou en ébullition (*voy.*). Elle est ordinairement composée de matières albumineuses, qui, coagulées par la chaleur ou par les acides et devenant spécifiquement plus légères ou soulevées par des gaz, s'élèvent à la surface des liquides, lesquels deviennent alors plus purs et plus transparents. Lorsque le moût fermente, la chaleur, l'alcool et les acides qui se développent alors contribuent à coaguler le mucilage et à former ainsi une couche épaisse d'écume qui couvre la surface de la cuve (*voy.* Vinification). Pareille chose a lieu pendant la clarification des sirops dans les raffineries et dans la préparation du bouillon (*voy.* Clarification).

Par analogie d'aspect, on donne le nom d'écume à l'eau qui se brise contre les rochers et qui semble bouillir, de même qu'à la salive blanchie par son mélange avec l'air qui s'échappe de la bouche du cheval fatigué par le mors, ou de celle du malheureux en proie aux attaques de l'épilepsie. C'est dans ce sens qu'on dit *écumer de colère.* F. R.

ÉCUME DE MER, espèce de polypier (*voy.*) voisin des éponges et dont le nom scientifique est *alcyonium*.

Mais on donne encore le nom d'*écume de mer* à une espèce de talc, composé de silice et de magnésie, très mou, léger, d'une cassure terreuse et pulvérulente, et tellement spongieux qu'on l'a comparé à l'écume. Ce minéral, d'un jaune pâle, se trouve surtout en Grèce, aux environs de l'ancienne Thèbes, et dans l'Asie-Mineure, près de Koniah. On l'a aussi trouvé en Espagne et en France, dans les carrières de Montmartre, proche Paris. Lorsqu'il vient d'être tiré de terre, il est si mou qu'on peut le façonner à la main et le couper au couteau comme de la cire; à l'air il se durcit et reçoit un très beau poli. En Orient on en fait l'objet d'une industrie assez importante : on en fabrique des pipes de diverses grandeurs dont le principal entrepôt est à Trieste. Les pipes façonnées à Constantinople et dans d'autres villes du Levant sont ensuite taillées à Nuremberg, à Leipzig, à Hambourg, etc., et les fumeurs les recherchent comme un objet de luxe. La fumée leur donne peu a peu une teinte foncée qui ajoute encore à la valeur qu'on y attache. S.

ÉCUMEURS DE MER, *voy.* PIRATES.

ÉCUREUIL (*sciurus*). Cet agile et joli petit animal se distingue des autres mammifères de l'ordre des rongeurs dans lequel on le classe, surtout par sa queue longue et touffue, qu'il relève en panache au-dessus de son corps. Son pelage est teint de diverses couleurs, et sa taille varie selon les espèces. Il a les sens assez développés, la tête large, les yeux saillants, les oreilles ordinairement surmontées d'un pinceau de poils qui les dépasse de plusieurs lignes. Il peut porter les aliments à sa bouche avec ses pattes antérieures. Les naturalistes le caractérisent surtout par des incisives inférieures très comprimées, et par ses doigts, au nombre de quatre devant, de cinq derrière. Le trait le plus saillant dans les habitudes de ce petit animal, c'est l'impulsion irrésistible qui le porte sans cesse à grimper avec une agilité que favorisent sa forme svelte et la disposition de ses membres armés d'ongles crochus, plus longs postérieurement qu'antérieurement. Les écureuils vivent au milieu des forêts, sur les arbres, où ils construisent dans la bifurcation de quelque branche des espèces de nids, formes de bûchettes, et dans lesquels habite toute une famille. Plus rarement ils creusent un terrier. Leur nourriture se compose de fruits secs, de grains, d'écorces. On les trouve dans le nouveau comme dans l'ancien continent. De leurs nombreuses espèces, nous ne citerons que l'*écureuil commun*, répandu dans toute l'Europe et qu'on y apprivoise pour sa gentillesse, blanc sous le ventre, et d'un roux vif sur le dos, long de 7 à 8 pouces. Il ne s'engourdit pas pendant l'hiver, comme plusieurs autres rongeurs. D'une propreté achevée, on le voit sans cesse occupé à lustrer son poil. Sa chair est bonne à manger.

Dans le nord de l'Europe et de l'Asie, le pelage de cette espèce devient, en hiver, d'un gris cendré, et fournit la jolie fourrure qu'on connaît sous le nom de *petit-gris*. C. S-TE.

ÉCURIE et **ÉTABLE**. Dans nos climats, les écuries et les étables sont indispensables pour donner asile aux animaux lorsqu'ils reviennent du travail; car les exposer aux intempéries de l'air après une journée laborieuse serait vouloir leur mort ou une suite de maladies qui les mettraient hors de service. Dans les pâturages, les animaux restent sans abri pendant plusieurs semaines; mais s'ils n'éprouvent aucune incommodité, cela vient de ce qu'ils ne prennent pas d'exercice violent et de ce qu'ils ne passent dans ces pâturages que le temps de la belle saison ; dès l'automne on les retire dans des écuries adaptées à l'espèce d'animaux que ces bâtiments doivent contenir.

Ainsi le local destiné à recevoir les moutons doit être vaste, aéré, quoique chaud, afin de laisser échapper les exhalaisons causées par le rassemblement de ces animaux. Pour le gros bétail, les écuries doivent être spacieuses, chaudes sans doute, mais certainement moins qu'elles ne le sont pour l'ordinaire; car un pareil excès tend à rendre l'animal faible, languissant, impressionnable aux différents degrés de la température, en un mot à détruire sa santé. Enfin les

écuries destinées aux chevaux sont celles qui demandent dans leur construction le plus d'habileté et de discernement; en effet, quels animaux exigent pour leur conservation de si grands soins d'hygiène et méritent mieux par les services qu'ils rendent à l'homme que ce dernier s'occupe à prolonger leur vie? Ces écuries doivent être, autant que possible, situées dans des lieux secs, jouissant d'un air libre, exposées au levant, facilement aérées pour l'été et préservées des vents froids qui règnent en hiver. Le constructeur doit faire en sorte que le jour vienne d'en haut et frappe sur la croupe des chevaux si l'écurie est simple; si elle est double, il peut introduire la lumière par les deux bouts, et jamais de manière à ce qu'elle donne sur les yeux des chevaux. Dans les maisons de campagne et dans les grands hôtels, où la place ne manque pas, on a quelquefois trois écuries différentes : l'une pour les chevaux de selle, l'autre pour ceux de voiture, et la dernière pour les chevaux malades ou les juments qui ont fait le poulain; car il est important qu'elles puissent vivre en paix et aient un local d'une dimension plus vaste. Une écurie, pour être complète, doit avoir un lit pour le palefrenier, un escalier intérieur conduisant au grenier à foin, un dépôt pour l'avoine et une chambre attenante pour les harnais; de plus, on doit y entretenir une grande propreté, et favoriser l'écoulement des eaux et l'enlèvement des fumiers, afin de chasser l'humidité qui est fort contraire à la santé de ses habitants. A. Kr.

ÉCUSSON. C'est proprement un petit écu (*voy.*). Sa forme, du moins en France, est celle d'une sorte de triangle ou plus souvent de rectangle, portant une pointe en bas, et dont le côté supérieur, horizontal, est fréquemment remplacé par deux échancrures régulières. C'est dans cet espace ou *champ* que l'on représente les diverses figures qui constituent les armoiries et emblèmes (*voy.*) d'une personne noble, d'une ville, d'une confrérie ou d'une nation. L'écusson peint ou gravé se place, comme on sait, sur les meubles et autres objets appartenant au noble titulaire, sur les panneaux de sa voiture, sur la porte de son hôtel, sur les livres, armes, bijoux et autres objets à son usage. A une certaine époque du moyen-âge, les dames châtelaines portaient des robes *mi-parties*, où étaient brodés leurs écussons et ceux de leurs époux.

La forme de l'écusson varie suivant les pays. En Angleterre, il est souvent de forme ovale, comme celui des femmes non-mariées en France; celui des Allemands est très varié, et parfois d'un dessin tourmenté et bizarre.

Quelques grandes familles, et souvent des maisons souveraines, placent sur le milieu de leur écusson un autre plus petit qui est dit *brochant sur le tout :* ainsi la maison d'Angleterre, depuis George I^{er}, charge l'écusson royal du petit écusson de Brunswic; de même en Autriche, à Naples, etc. C. N. A.

ÉCUYER. Ce mot a reçu à différentes époques des acceptions très diverses, mais qui peuvent toutes se rapporter à une même étymologie. Il dérive certainement, quoi qu'en ait dit Fauchet, de *scutum*, l'écuyer ayant été dans le principe le serviteur chargé de porter le bouclier et les armes de son maître, puis successivement occupé des autres soins de sa maison, de sa table, de ses chevaux (dans ce dernier cas, on a supposé que ce mot pouvait venir d'*equus*), etc.

Cette désignation est fort ancienne : elle se retrouve chez les écrivains latins, surtout du bas-empire, sous les noms de *scutifer*, *scutarius*, *armiger*. Dès les premiers temps du moyen-âge, on voit les écuyers, au moment d'un combat, former une seconde ligne derrière leurs maîtres, tout prêts à les défendre, à leur fournir de nouvelles armes et un cheval frais, et à garder leurs prisonniers. L'institution de la chevalerie donna une nouvelle importance à ces fonctions, auxquelles ne s'attachaient nullement nos idées modernes de domesticité. Le titre d'écuyer d'un chevalier illustre était envié par les fils des plus nobles familles; c'était d'ailleurs un degré à franchir entre le rang de simple page et celui de chevalier. On leur donnait encore le nom de *varlet* ou *valet,* que Villehardouin applique même, comme nous l'a-

vons dit (*voy.* CHEVALIER), au fils de l'empereur de Byzance.

Les écuyers combattaient aussi dans l'occasion : nous avons fait remarquer au même lieu que plusieurs figuraient au combat des Trente et que ce fut un simple écuyer appelé Jacques de Saint-Martin, qui tua Chandos à l'escarmouche du pont de Lussac, en 1369. Mais ils étaient maintenus dans un rang inférieur à celui des chevaliers par la défense de porter les éperons d'or, le haubert, la cotte d'armes, etc., et par certaines prérogatives exclusivement réservées à ceux-ci. Les écuyers pouvaient posséder aussi certains fiefs de peu d'importance, qu'on désignait pour cela sous le nom d'*écuage*.

Après l'extinction de la chevalerie, le titre d'écuyer servit encore à qualifier la noblesse du dernier ordre, et beaucoup de roturiers s'en emparèrent sans scrupule. Destouches le rappelle d'une manière fort plaisante dans une des meilleures scènes du *Glorieux*. Les Anglais emploient de la même manière le mot *esquire* (par abréviation *esq.*), qui a évidemment la même origine (*voy.* l'article).

On voyait encore dans l'ancienne maison des rois de France un *grand-écuyer*, chargé de la surveillance des écuries et équipages du roi, qui portait l'épée devant lui à ses entrées solennelles, comme jadis le connétable*; un premier écuyer de la grande écurie et un de la petite, un écuyer cavalcadour (*voy.*), un écuyer tranchant, qui coupait les viandes devant le roi, comme avait fait Joinville à la table de saint Louis, un écuyer-bouche, etc. Toutes ces charges, rétablies pour la plupart sous l'empire et sous la Restauration, ont définitivement disparu depuis la révolution de 1830.

On a donné encore le nom d'écuyer à un serviteur d'un ordre plus élevé que les autres, dont les fonctions se bornaient à donner la main à une dame de qualité dans ses courses et visites. Cet usage se retrouve dans les romans espagnols, même du siècle dernier.

(*) On l'appelait, pour abréger, *M. le grand*, et ce titre rappelle le mot odieux de Louis XIII sur la mort de l'infortuné Cinq-Mars (*voy.*).

Enfin nous appelons encore aujourd'hui *écuyers* les personnes qui ont la réputation de savoir bien monter et gouverner un cheval. *Voy.* ÉQUITATION.

C. N. A.

EDDA. On désigne sous ce nom deux codes religieux dépositaires des croyances scandinaves. Le mot *Edda* se retrouve dans les langues du Nord, soit dans le sens d'aïeule, soit dans celui de loi : dans l'un et l'autre sens il atteste le respect dont furent entourées ces antiques traditions. Les deux Edda remontent à des époques différentes : la première, l'*Edda poétique* ou versifiée, fut composée en Islande à la fin du XI^e^ siècle, cinquante ans environ après l'introduction du christianisme dans cette île, par Sæmund-Sigfuson, surnommé *le Sage*, qui, à la vue de la nouvelle doctrine qui effaçait la religion de ses pères, animé d'un zèle patriotique pour ses croyances longtemps respectées, employa son temps et sa science à en sauver au moins quelques débris. L'Edda poétique se compose en effet de fragments plus ou moins complets, plus ou moins intelligibles, empruntés à la tradition orale qui les avait transmis dans les familles à travers les générations successives des anciens habitants de la Norvège, dont une nombreuse colonie occupa l'Islande au IX^e^ siècle. L'*Edda en prose* fut rédigée cent ans après l'autre par l'historien Snorro-Sturleson, qui, voulant joindre aux documents historiques contenus dans ses savants écrits un précis aussi complet que possible des dogmes religieux de sa nation, commenta en prose les oracles de l'ancienne Edda, en suppléant aux lacunes qu'elle présente par des récits circonstanciés propres à jeter du jour sur une foule de passages et à développer les formules mystérieuses que la poésie n'avait fait qu'indiquer.

Si l'on ne considérait l'Edda, soit en vers, soit en prose, que d'après la date de son apparition, on serait tenté de contester son importance et de la mettre au niveau de toutes les œuvres purement idéales qui inondèrent l'Allemagne au moyen-âge. Mais si sa publication date du temps des croisades, son sujet, sa substance, sa forme même, se rattachent à

une époque beaucoup plus reculée et lui assurent une haute autorité. Dépositaire des traditions d'un grand peuple que ses destinées longtemps incertaines ont conduit d'Asie en Europe, du sud au nord, de la terre à la mer, qui, poussé sur les côtes désertes de la Scandinavie, occupa toutes ses îles, peupla tous ses écueils, envahit de là tous les fleuves de l'Europe qu'il remplit de la terreur de son nom, l'Edda nous retrace les premières croyances de ce peuple, ses dogmes religieux, ses légendes poétiques, ses mœurs empreintes d'une sauvage énergie, ses chants de mort et de victoire. Elle nous montre, dans sa mythologie comme dans son histoire, la lutte de l'homme contre une nature rebelle, du bien contre le mal, des Ases contre les Iotes. Elle nous peint à grands traits la création du monde et les principaux phénomènes de son existence; elle personnifie toutes les forces naturelles d'après le sombre aspect qu'elles présentent dans le Nord, et, au milieu de leur conflit terrible, elle jette les noms de ses guerriers, de ses héros, dont les proportions gigantesques atteignent bientôt la stature des dieux. C'est ainsi qu'elle célèbre la gloire d'*Odin*, le roi suprême, celle de *Thor*, dieu de la discorde, celle de *Balder*, dieu de la paix, et d'une foule d'autres divinités qui sont autant de vivants symboles. C'est ainsi qu'elle représente le monde entier sous la forme de l'arbre mystique *Ygdrasil*, dont les branches s'élèvent jusqu'au ciel, où elles sont émaillées d'étoiles, tandis que sa base traverse la terre et plonge jusqu'au fond de l'enfer. A ces grands tableaux s'en mêlent d'autres plus simples, d'où la trivialité n'est pas toujours exclue; car l'Edda est un mélange de tous les styles, de tous les degrés de civilisation. Sa langue est l'ancien scandinave parlé jadis dans la double péninsule du Danemark, de la Suède et de la Norvège, par les ancêtres des habitants actuels, peuple de race indo-européenne, dont les mœurs et l'idiome règnent encore en Islande dans toute leur pureté primitive. Cette langue scandinave, mère du suédois et du danois, est sœur du saxon, du tudesque, du gothique; elle se distingue de ces divers idiomes par plus de concision, de rudesse, d'énergie, mais, comme eux, elle n'est qu'une des branches du grand système qui s'étend sur l'Europe, et qui, embrassant, avec les langues germaniques, le grec, le latin, le celtique, le slavon, se résume enfin dans l'antique langue indienne.

L'Edda, considérée en général, se compose de chants lyriques, de récits en vers ou en prose. Le rhythme de ses vers est marqué par la mesure et par l'allitération ou retour des mêmes lettres au commencement des mots les plus saillants. Les poésies contenues dans l'ancienne Edda sont ou mythologiques ou héroïques. A la première classe se rapportent la *Vauluspa*, ou chant de la création, le *Havamal* ou oracle d'Odin, trois chants sur la cosmogonie, trois sur les exploits de *Thor*, deux sur ceux de *Loke* et de *Freyr*, deux sur la mort de *Balder*, quatre sur divers mythes scandinaves. A la seconde classe appartiennent une vingtaine de poèmes d'une origine toute différente, destinés à conserver le souvenir des principaux conquérants germains. On y trouve les noms de *Völsung* et de *Sigurd*, d'*Attle* et de *Gunnar*, de *Brynhild* et de *Gudrun*, des héros et des héroïnes célébrés dans les chants des Minnesinger, et dont la renommée, traversant toute l'Allemagne, pénétra jusqu'aux confins du pôle.

L'Edda en prose, commentant celle en vers, se divise en plusieurs parties : la première, la plus importante, contient toutes les légendes mythologiques et historiques développées dans les deux cycles de *Gylfé* et de *Bragi*; la seconde partie, appelée *Kenningar*, est un long vocabulaire poétique; la troisième, sous le nom de *Skalda*, contient les règles de la prosodie scandinave. Le style de ces traités est généralement fort simple et diffère essentiellement de celui de l'Edda en vers.

Les manuscrits de l'Edda recueillis en Islande sont déposés à Copenhague et à Upsal. Les textes originaux avec leurs principales variantes ont été reproduits et traduits par Resenius et ensuite par Finn Magnusen, à Copenhague, par A. Afzelius, à Stockholm. Le savant philologue Rask a également consacré ses soins

à la révision de l'Edda, dont on s'occupe encore avec zèle en Danemark, en Suède, en Allemagne, où elle a été commentée par les frères Grimm. F. G. E.

EDELINCK (Gérard), né à Anvers en 1649, occupe un des rangs les plus distingués parmi les graveurs de son siècle. Il reçut dans sa patrie les éléments de son art, mais c'est en France, après que Colbert l'y eut appelé, que son talent acquit tout son développement. Louis XIV le traita avec une faveur toute particulière, et le chargea de graver la *Sainte famille* de Raphaël et la *Visite d'Alexandre à la famille de Darius*, d'après Le Brun. Il grava aussi le *Combat des quatre cavaliers* de Léonard de Vinci. On doit faire un choix entre ses grandes planches, exécutées d'après des tableaux historiques; mais beaucoup de ses figures sont remarquables par leur fini. Un de ses plus beaux ouvrages est le *Crucifiement* d'après Le Brun. Edelinck n'était pas moins heureux dans les portraits, et il a gravé ceux d'un grand nombre de personnages distingués de son siècle. Plusieurs de ces portraits font partie de la collection des hommes illustres, publiée par Perrault. Un burin pur et brillant, une manière large, un trait correct et léger, beaucoup de naturel et de vérité, joints à une harmonie de détails inimitable, assurent aux ouvrages de cet artiste une supériorité incontestable sur tous ceux de sa nation. Edelinck mourut le 2 avril 1707, graveur ordinaire du roi et membre de l'Académie royale de Peinture. Son fils (Nicolas) et ses deux frères (Jean et Gaspard), qui se livrèrent à la gravure, ne l'égalèrent jamais, quoiqu'ils ne fussent pas sans mérite. *C. L. m.*

ÉDEN, en hebreu עֵדֶן mot traduit par les Septante παράδεισος, par la Vulgate *paradisus voluptatis*, signifie proprement mollesse, délices, et, par métonymie, un lieu de délices, un paradis. C'était dans l'Éden que, selon la tradition mosaïque, Dieu avait planté le jardin où il établit nos premiers parents et d'où il les chassa après leur désobéissance. Ce jardin, comme ceux des Turcs et des Persans de nos jours, réunissait les deux qualités nécessaires sous un climat brûlant, l'ombre et la fraîcheur. Mais où était situé l'Éden? Il n'y a peut-être pas dans l'Écriture une question qui ait autant partagé les opinions. Les uns l'ont placé en Arménie, en Tatarie, à la place qu'occupe actuellement la mer Caspienne, dans la Mesopotamie, dans l'Assyrie, dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Arabie, sur les bords du Gange, dans l'île de Ceylan, dans les Indes, auxquelles il aurait donné leur nom, dans la Chine, dans un lieu inhabité par-delà le Levant. D'autres l'ont placé en Europe; ceux-ci en Afrique, sous l'équateur, dans les montagnes de la Lune; ceux-là à l'extrémité du midi, dans la Terre de Feu, ou à l'extrémité du nord, sous le pôle arctique. Quelques-uns, ne trouvant sur la terre aucun lieu qui répondit exactement à la description qu'en a donnée la Genèse, s'imaginèrent que Dieu l'avait caché sous la terre; quelques autres prétendirent qu'il était dans la région moyenne de l'air, dans la lune, dans le ciel de la lune, dans le troisième ou même le quatrième ciel. Huet le plaçait au point de jonction du Tigre et de l'Euphrate. Philon et Origène croyaient que l'Éden était purement spirituel. D'autres prétendaient qu'il était invisible, d'autres que c'était une allégorie, d'autres enfin que c'était un tableau hiéroglyphique.

Quant à nous, nous sommes fort portés à croire que l'Éden de Moïse n'était ni une allégorie ni un hiéroglyphe, mais une tradition reposant sur un fait. Ne retrouve-t-on pas effectivement dans les souvenirs de tant de peuples une espèce de vague réminiscence d'un âge d'innocence, d'un âge d'or; et la science, d'accord cette fois avec la tradition, n'a-t-elle pas établi que les premiers habitants de la terre doivent être descendus du plateau de l'Asie centrale? La description que Moïse fait du paradis terrestre, de ce jardin planté par Dieu dans l'Éden, ne peut guère s'appliquer qu'à l'Arménie, malgré les erreurs géographiques qu'il est facile d'y signaler. C'est effectivement dans cette partie de l'ancienne Médie que se trouvent les quatre fleuves indiqués par la Genèse : le Phison ou Phase, le Gihon ou Oxus, le Chidekel ou Tigre, et le Phrat ou Euphrate.

Cette province paraît d'ailleurs avoir été célèbre de tout temps chez les Orientaux. Elle fut le théâtre des grandes et saintes actions racontées dans le Zend-Avesta et des exploits décrits dans le fameux poème persan *Chah Nameh*. Ce fut là enfin que fut fondée Bamian ou Bactra, peut-être la première ville du monde. Moïse, ou quel que soit l'auteur des premiers chapitres de la Genèse, n'a donc fait que recueillir les traditions des temps les plus éloignés sur ces faits antérieurs à l'histoire. E. H-G.

ÉDENTÉS. Cette dénomination désigne un ordre formé par M. Fréd. Cuvier et contenant les tardigrades, les édentés ordinaires, qui se composent des tatous, des oryctéropes, des fourmiliers et des pangolins, et les monotrèmes, qui se composent des échidnés et des ornithorynques.

Le mot *édentés* ne doit pas être pris littéralement. Il en est d'absolument dépourvus de dents (les pangolins, les fourmiliers); d'autres ne présentent qu'une ou deux sortes de dents et jamais d'incisives (les tardigrades); d'autres n'ont que les molaires (les fouisseurs). Chez quelques individus, les deux mâchoires sont pourvues de dents (les narvals, les cachalots); chez d'autres, qui sont absolument dépourvus de dents, la mâchoire supérieure est garnie de fanons (la baleine).

L'ordre des édentés, dans la classification de M. de Blainville, comprend des animaux organisés pour la natation et pour vivre dans la mer (les cétacés); le test qui les recouvre est dur, leurs ongles sont longs et comprimés; leur forme est celle des poissons et ils se terminent par une nageoire horizontale.

L'ordre des édentés est celui qui s'écarte le plus des autres mammifères; on croirait volontiers qu'il est l'œuvre d'une composition particulière. — On a rapporté à cet ordre l'animal fossile du Paraguay, le mégatherium, et le mégalonyx, trouvé dans les cavernes calcaires de l'Amérique septentrionale. L. D. C.

ÉDESSE (COMTÉ D'). La ville d'Édesse, métropole de la Mésopotamie, aujourd'hui le Diarbekir, pays riche et fertile, est située au-delà de l'Euphrate, à une journée de marche de ce fleuve; elle se nommait anciennement *Rhagès*. Ce fut dans cette ville que le vieux Tobie envoya son fils redemander à Gabel dix talents d'argent qu'il lui avaît prêtés dans son enfance. Édesse est citée dans l'histoire ecclésiastique comme ayant reçu une des premières, de l'apôtre Thadée, la doctrine de Jésus-Christ (*voy.* ABGAR), doctrine dans laquelle ses habitants persévérèrent constamment jusqu'à l'époque des croisades. En 1097 cette ville, qui n'avait jamais été subjuguée par les Infidèles, était gouvernée par des princes grecs. Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, y fut appelé par le dernier d'entre eux, et il lui succéda peu de temps après, ce prince, qui l'avait adopté, ayant péri dans une émeute. Édesse devint alors la capitale d'un nouvel état connu sous le nom de comté. Mais la durée de cet état fut courte; il n'eut que quatre souverains, les deux Baudouin et les deux Josselin. Les trois premiers établirent leur résidence à Édesse, qu'ils rendirent redoutable à toutes les villes environnantes. Le premier Baudouin, vainqueur de tous ses ennemis, avait reçu la soumission de la belle ville de Mélitène, métropole de la Médie, et, maître d'une vaste étendue de pays, il goûtait quelque repos, quand il fut appelé, en 1101, pour succéder à son frère Godefroy au trône de Jérusalem. Il résigna alors toutes ses possessions au seigneur Baudouin du Bourg, son cousin. Celui-ci gouverna dix-huit ans, avec autant de fermeté que de bonheur, le pays soumis à sa domination. Cependant, en 1103, il en céda une partie, située aux environs de l'Euphrate, à un de ses cousins, nommé Josselin de Courtenai (*voy.* COURTENAI), du pays de Gâtinais, en France, qui n'avait ni terres ni propriétés. Josselin gouverna ce territoire avec une grande habileté. Mais, en 1104, Baudouin et Josselin, étant allés, avec Boémond et Tancrède, faire le siége de la ville de Carrhes, voisine d'Édesse, furent faits prisonniers par les Turcs et demeurèrent cinq ans en captivité. Tancrède, qui avait échappé, ainsi que Boémond, à la destruction de l'armée chrétienne, gouverna le comté d'Édesse dans

l'absence de Baudouin, et Boémond se chargea du soin de la terre de Josselin. Lorsque les deux prisonniers recouvrèrent leur liberté, Tancrède refusa d'abord de rendre à Baudouin sa principauté; mais se souvenant bientôt de l'engagement qu'il avait pris, il lui remit la ville et tout le pays. Il paraît néanmoins que ce refus irrita Baudouin et Josselin, qui bientôt après déclarèrent la guerre à Tancrède. Peut-être y avait-il encore quelque autre motif de rupture entre eux; car Josselin surtout, qui était plus voisin d'Antioche, se montra aussi le plus animé. Tancrède marcha à sa rencontre et perdit d'abord beaucoup de monde; mais son armée, reprenant courage, fit un grand carnage des Turcs, que Josselin n'avait pas eu honte de prendre pour auxiliaires, et lui-même fut forcé de fuir. Les principaux habitants de la contrée et les hommes les plus sensés interposèrent leurs bons offices et parvinrent à réconcilier les deux princes. En 1113 il s'éleva une horrible famine dans le pays d'Édesse. Le territoire où commandait Josselin fut à l'abri de cette calamité: il possédait en abondance des grains et toutes sortes de denrées; mais Josselin ne songea pas à offrir à Baudouin la moindre partie de son superflu. Celui-ci, irrité, le manda auprès de lui sous un prétexte, lui reprocha son ingratitude, le fit charger de fers, et, à force de tourments, l'obligea à quitter le pays qu'il gouvernait et à lui rendre tous les dons qu'il avait reçus du comte. Josselin s'en alla auprès du roi de Jérusalem, qui lui donna la ville de Tibériade avec tout son territoire. En 1118, ce roi étant mort, les grands du royaume se réunirent pour délibérer sur l'élection de son successeur; divers avis furent proposés. Josselin, qui était présent et dont le crédit était devenu grand dans tout le royaume, proposa d'élire Baudouin du Bourg. Cet avis dut étonner de la part d'un homme qui peu de temps auparavant avait été si maltraité par le comte d'Édesse; néanmoins il fut suivi, et Baudouin fut élu roi d'un consentement unanime. Le nouveau roi de Jérusalem ne crut pouvoir mieux réparer ses torts envers lui qu'en lui donnant l'investiture du comté d'Édesse. Josselin, battu dans un combat que lui livra Balak, prince des Turcs, en 1123, fut pris, chargé de fers et conduit dans une forteresse. Baudouin, allant au secours de la principauté d'Antioche, fut surpris par le même Balak peu de temps après et mené dans la même forteresse. Les deux princes furent délivrés par des Arméniens, qui s'introduisirent déguisés dans la citadelle. Josselin fut envoyé par le roi pour aller chercher du secours, et Baudouin se fortifia dans la place avec ceux qui l'avaient délivré.

En 1130, le soudan d'Iconium vint mettre le siége devant une des forteresses du comté d'Édesse. Josselin, vieux, malade et infirme, mais toujours plein de courage, fit appeler son fils et lui ordonna de prendre avec lui tous les chevaliers du comté et de marcher vigoureusement à la rencontre de l'ennemi; mais le jeune Josselin paraissant peu disposé à remplir cette commission, le comte assembla lui-même ses chevaliers et toute la population du pays, et, se faisant placer sur un brancard, marcha à l'ennemi. Le soudan, instruit de son approche, abandonna le siége et se retira dans ses états. Le vieux Josselin, à la nouvelle de cette retraite, se fit déposer à terre, et, levant les mains vers le ciel, les yeux baignés de larmes, il rendit grâces au Seigneur de ce que son nom avait encore paru assez formidable à ses ennemis pour les décider à s'éloigner, et il expira peu après. Son fils se montra peu digne de l'héritage de fortune et de gloire qu'il lui laissait; il renonça au séjour d'Édesse pour aller s'établir près de l'Euphrate, dans le lieu appelé Turbassel, et il y demeura constamment livré au plaisir et au repos, négligeant les soins qu'il aurait dû prendre de sa capitale. Édesse se trouva livrée aux mains des Chaldéens et des Arméniens, qui n'avaient aucune habitude de la guerre et qui ne pratiquaient que les arts du commerce. Les Latins n'y vinrent plus que rarement; il n'y avait dans la ville qu'un petit nombre d'habitants de cette nation. La garnison d'Édesse était composée de mercenaires, qui n'étaient pas même régulièrement payés. A cette époque, Zenghy, profitant des dissensions qui régnaient entre les

chrétiens, envahit le comté d'Édesse, investit la capitale, entourée de fortes murailles, garnie de tours très élevées et protégée par une citadelle, mais dépourvue de defenseurs. Il s'en rendit maître en 1144, tandis que Josselin, se souvenant un peu tard de cette belle ville, convoquait ses chevaliers, sollicitait ses amis et appelait à son secours le roi de Jérusalem et le prince d'Antioche : ce dernier allégua de vains prétextes et n'envoya point de secours. Édesse fut livrée à la fureur des ennemis; les plus sages des habitants ou ceux qui furent les plus prompts se retirèrent dans la citadelle. L'année suivante Zenghy mourut. Son fils Noureddin se rendit à Mossoul pour y défendre ses droits de succession, et ne laissa dans Édesse qu'un petit nombre d'hommes pour la garder. Josselin, secrètement appelé par les habitants, fut introduit dans la ville, mais ne put s'emparer des tours, qui étaient bien approvisionnées. Il envoya annoncer de toutes parts le succès qu'il venait d'obtenir et appela les princes voisins à son secours; mais Noureddin, instruit de l'événement, parut tout à coup sous les murs d'Édesse avec une nombreuse armée. Les habitants, ne se sentant pas en état de résister, prennent la généreuse résolution de sortir de la ville et de se faire jour à travers les ennemis : on ouvre donc les portes et tous se précipitent à la fois pour sortir. Quelques-uns des ennemis, introduits dans la ville par des passages que leur ont ouverts ceux qui occupaient les tours, poussent vivement les Édessains sur les derrières et les forcent à hâter leur sortie; les habitants, entre deux ennemis, puisent de nouvelles forces et un nouveau courage dans la difficulté même de leur situation, et, triomphant des efforts des Turcs qu'ils avaient en tête, s'ouvrent un chemin par le fer, et parviennent, non sans perdre beaucoup de monde, à atteindre la plaine. Mais de toute cette multitude qui avait résolu de suivre la marche de l'armée chrétienne, il n'y eut que les hommes les plus vigoureux, ou ceux encore à qui leurs chevaux fournirent les moyens de la suivre, qui échappèrent au massacre : tout le reste, hommes, femmes et enfants, périrent étouffés, ou écrasés, ou immolés par le glaive impitoyable des ennemis. L'armée chrétienne se dirigea vers l'Euphrate, qui coule à 14 milles de distance d'Édesse, sans cesse poursuivie, harcelée, attaquée par les troupes de Noureddin et perdant toujours beaucoup de monde. Le comte Josselin parvint à traverser le fleuve et se réfugia à Samosate, dépouillé d'une principauté qu'il n'avait su ni conserver ni défendre, et qui fut ainsi perdue pour le royaume de Jérusalem. La reprise d'Édesse jeta la consternation dans toutes les colonies chrétiennes; elle devint, en Occident, la cause de la seconde croisade. Trois ans après, en 1148, le comte Josselin mourut ignominieusement en prison dans la ville d'Alep. TH. D.

EDGEWORTH (RICHARD LOVELL) naquit en 1744 à Bath en Angleterre. Son père était chef d'une ancienne famille irlandaise et possesseur d'une terre appelée Edgeworthstown en Irlande; les suites de sa naissance furent malheureuses pour sa mère : elle devint paralytique. Privee de toutes les jouissances de la vie active, elle consacra tout son temps à l'éducation de son fils. Dès ses plus jeunes années elle s'efforçait de développer en lui les sentiments de l'honneur et les principes de la vertu, comptant sur leur influence pour maintenir son autorité sur cet enfant doué à la fois d'une imagination vive et d'un esprit énergique.

Il avait sept ans lorsqu'un événement accidentel tourna son esprit vers la science. Un ami de M^me^ Edgeworth, Deane, vint lui apporter à Dublin une petite machine électrique, espérant que l'électricité la guérirait de sa paralysie. Quand il voulut l'electriser, il fut surpris de voir que sa machine ne produisait pas d'effet. Le petit Edgeworth lui fit observer que le fil d'archal qui servait de conducteur au fluide s'appuyait contre un gond de la table : Deane embrassa l'enfant et lui donna la permission de venir tous les jours dans son laboratoire. Edgeworth y conçut cet amour pour la science qu'il conserva jusqu'à sa mort.

En 1763 il se fixa à Hare-Hatch en Angleterre. Déjà il commençait à s'occuper de la communication télégraphique,

et enfin il eut le bonheur de voir sa théorie admise dans la pratique. En 1767 il parvint à établir un télégraphe entre Assy Hill et Nettlebed, séparés entre eux par un intervalle de 16 milles anglais. Malheureusement il abandonna cette invention avant de l'avoir portée à la perfection; la télégraphie (*voy.*) fut réinventée en France, et Edgeworth perdit la gloire qu'il en aurait pu tirer. D'autres idées le préoccupèrent: il fit construire deux vélocipèdes, une machine pour couper les navets, une autre pour mesurer les distances, une autre pour mesurer la force que les chevaux dépensent en tirant les poids, et enfin une voiture munie de voiles et de roues qui cheminait avec rapidité et sûreté. Vers cette époque il conçut la première idée de sa théorie favorite, de la possibilité de construire une voiture qui transporterait partout un petit chemin de fer sur lequel en même temps elle avancerait toujours. Il parvint à en construire un modèle, qui servit à démontrer le principe de ce mouvement double et compliqué; mais il n'a jamais pu réunir la force, la légèreté et l'action régulière nécessaires pour rendre ces voitures généralement utiles. Pour toutes ces inventions, la Société des arts lui décerna la médaille d'argent en 1768, et la médaille d'or dans l'année suivante.

L'espace nous manque même pour énumérer simplement toutes les inventions importantes que la science et l'industrie lui doivent, et plus encore pour nommer les hommes faisant la gloire de leur patrie et de leur siècle, avec lesquels Richard Lovell se lia d'amitié. Bornons-nous à signaler parmi ceux-ci M. Day, philosophe aimable quoique excentrique; Darwin, poète et savant, et le plus grand de tous, Watt, inventeur des machines à vapeur.

En 1771 Edgeworth alla en France et s'établit à Lyon. Les Lyonnais s'occupaient alors d'embellir leur ville, d'après le plan de l'architecte Perrache. Elle est bâtie, comme on sait, sur un delta, resserrée entre une chaine de collines, le Rhône et la Saône. Le plan de Perrache était de détourner le cours du Rhône, et d'éloigner ainsi le confluent des fleuves à plus d'un mille de la ville, qui se serait étendue alors sur ce terrain ainsi obtenu. Quelques observations d'Edgeworth portèrent sur lui l'attention de la compagnie de directeurs, et il se chargea gratuitement de la direction d'une partie des travaux. L'activité et la sage hardiesse de son génie se montrèrent bientôt par la célérité avec laquelle le travail s'accomplissait. La digue qui devait couper le vieux cours du Rhône était déjà si avancée qu'il n'en restait à faire que vingt pieds; on avait creusé une grande partie du nouveau lit pour recevoir les eaux. Edgeworth s'efforçait de hâter l'accomplissement des travaux, ayant été instruit par les vieux bateliers du Rhône que ce fleuve serait bientôt gonflé par les torrents qui descendent en hiver des montagnes de la Savoie. Il voulait doubler le nombre des ouvriers, mais malheureusement les directeurs rejetèrent ses conseils, effrayés par l'idée de ce surcroit de dépense. Un matin il est éveillé par un bruit terrible : il voit tous les habitants qui accourent et se précipitent vers le Rhône; il les suit, il voit le fleuve gonflé comme une mer agitée et couvert des débris de ses travaux. Une grande partie des machines et des matériaux étaient sur une île en face des remparts; il pouvait encore les sauver, mais c'était au risque de sa vie. Edgeworth aborde dans l'île, mais le bateau coule à fond en revenant. L'hiver mit fin aux travaux, cependant on avait déjà gagné un peu de terrain. Pour marquer leur reconnaissance, les directeurs firent don d'un morceau de ce terrain à Edgeworth, qui, peu de temps après, partit pour l'Angleterre. Il n'a jamais revu Lyon.

En 1782 il vint habiter ses propriétés en Irlande. Un intérêt d'un autre genre se présenta à son esprit, le désir de travailler au bien-être moral et physique des paysans sur ses terres et au bonheur de sa patrie. Il trouva les volontaires irlandais (*irish volunters*) sous les armes; l'Irlande venait d'arracher au parlement anglais la reconnaissance de son indépendance législative et l'abrogation de la plus sévère des lois pénales contre les catholiques. A travers tout l'éclat de ces triomphes, la sagacité d'Edgeworth démêla la cause de nos mal-

heurs*. Il savait que l'association des volontaires serait supprimée sitôt que la guerre avec l'Amérique serait terminée, et qu'alors l'esprit de résistance que l'appui de ce corps avait inspiré aux députés libéraux ne tarderait pas à s'évaporer. Il se hâta donc de publier une adresse aux volontaires sur la nécessité de réformer la loi sur les élections, de ramener la constitution à ses principes fondamentaux et de rendre la Chambre des députés vraiment représentative et populaire. Il fit signer aux habitants de Longford une pétition qui fut présentée à la chambre; c'était la première pétition pour la réforme. En 1783 il prit sa place dans la convention armée de délégués des volontaires, qui tenait ses séances à Dublin pour préparer des projets de loi et des adresses présentés ensuite à la chambre par les députés libéraux. Edgeworth désapprouva la formation de cette convention, parce qu'évidemment elle était illégale; mais une fois formée, il y porta tout le poids de ses talents et de son courage, parce qu'il croyait y voir quelque germe de salut pour l'Irlande.

En 1798 il entra dans la Chambre des députés. Les volontaires avaient été supprimés; déjà le gouvernement parlait d'une union législative entre l'Angleterre et l'Irlande, et le peuple irlandais n'attendait pour se révolter que les secours de la république française. Il avoua que l'union promettait des avantages à l'Irlande, mais il vota néanmoins contre le projet, comme contraire aux vœux de la nation. Dans le cours de cette session, il réclama l'attention de la Chambre pour un sujet plus important même que l'union, l'éducation du peuple. Il proposa en 1799 un projet de loi pour établir dans chaque paroisse une école primaire qui serait placée sous l'autorité diocésaine et sous celle d'un inspecteur nommé par la Chambre. On approuva son projet, mais l'exécution ne put se réaliser. Ces deux grandes idées qui préoccupèrent Edgeworth, la réforme parlementaire et l'éducation nationale, demeurèrent donc infructueuses pendant sa vie; mais depuis sa mort nous en avons recueilli le fruit.

En 1798 l'insurrection éclata. Edgeworth détestait également les crimes des insurgés et les vengeances atroces des magistrats et de la milice. Il se réfugia avec sa famille dans la ville de Longford.

En 1800 la loi pour former l'union législative fut adoptée par la majorité de la chambre irlandaise; Edgeworth persista dans son opposition, et se retira de l'arène politique, sans tache et sans remords.

Pendant la courte paix d'Amiens, il reçut la visite du professeur Pictet, de Genève, qui le décida à aller en France. Il partit accompagné de sa fille Marie (*voy.* plus bas). Ils furent reçus à Paris avec l'urbanité, l'empressement généreux que les littérateurs français montrent toujours pour les étrangers d'un mérite reconnu. Edgeworth, déjà connu pour ses travaux à Lyon et comme l'auteur d'une brochure *Sur la construction des moulins*, écrite en français pendant son séjour dans cette ville, fut reçu membre de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. Il vit ce grand monde, cette vieille société de Paris, plus charmante même qu'aux jours de sa prospérité, réunissant à non moins de grâce, à non moins d'esprit, plus de profondeur dans les pensées et dans les sentiments. Il en jouit avec sa fille, et le temps s'écoulait vite au milieu des plaisirs que l'amitié leur procurait. Mais un matin il reçut l'ordre de quitter Paris en vingt-quatre heures. Il se rendit chez Regnier, le grand-juge, qui ne lui donna d'autre explication qu'un ordre réitéré de quitter Paris, parce qu'il était frère de l'abbé Edgeworth (*voy.* plus loin). Il alla donc à Passy; ses amis envoyèrent un mémoire signé de tous leurs noms au grand-juge, et l'exilé lui-même écrivit au premier-consul une lettre tendant à expliquer sa position d'homme de lettres détachée de tout intérêt politique, et annonçant, de plus, qu'il n'était pas le frère, mais le cousin de l'abbé Edgeworth. L'ordre fut révoqué dès le lendemain, et l'exilé rentra dans Paris. Edgeworth ne reçut jamais de réponse à sa lettre au premier-consul, mais il apprit que Napoléon avait désavoué hautement la conduite du grand-

(*) C'est à une noble fille de l'Irlande qu'est dû cet article. S.

juge, disant que loin d'être un crime, c'était un honneur d'appartenir à la famille du fidèle et courageux abbé Edgeworth. Pour se justifier, le grand-juge disait qu'il avait reçu ordre *de nettoyer Paris de la lie du peuple étranger;* un ami d'Edgeworth répliqua: *Distinguons entre la lie et l'élite.*

De retour en Irlande, il reprit ses travaux scientifiques. En 1804 il vit la réalisation d'une espérance longtemps différée. Le gouvernement, effrayé des dangers qui menaçaient les côtes de la Grande-Bretagne, résolut d'établir un système de communication télégraphique: il eut recours à Edgeworth, dont le zèle scientifique et patriotique lui fit oublier les délais et les dégoûts qu'il avait éprouvés. Il travailla avec tant d'ardeur qu'avant la fin de l'année il termina une ligne de communication entre Dublin et Galway. La dépêche et la réponse furent transmises d'une ville à l'autre en huit minutes.

En 1806 le gouvernement forma un comité pour rédiger un projet de loi sur l'éducation nationale: Edgeworth en faisait partie. Puis, en 1809, le bureau des commissaires formé pour examiner la possibilité de défricher les marais et bruyères en Irlande le chargea de la surintendance des travaux d'expérimentation sur un district de 35,000 arpents. Au bout d'une année, il présenta au parlement un rapport, où il déclarait que les marais et bruyères pourraient être défrichés et changés en sol fertile, moyennant une très légère dépense, et que dès les premières années les récoltes seraient assez considérables pour indemniser les cultivateurs. Les années suivantes, il fit des recherches sur l'utilité des ressorts dans les voitures, établissant que les ressorts aident les chevaux à tirer les poids; jusqu'alors on avait cru que le seul effet des ressorts était de rendre les voitures plus commodes.

Edgeworth mourut le 13 janvier 1817. Marié quatre fois, il avait eu le rare bonheur de trouver quatre femmes également bonnes, également vertueuses, également dévouées à leurs enfants. De ces quatre femmes, dont la dernière est encore en vie, il a laissé plusieurs enfants.

Il ne nous reste plus qu'à le considérer comme écrivain. Trop souvent l'on pense peu et l'on écrit beaucoup: Edgeworth au contraire pensait beaucoup et n'écrivit que peu. Pendant son séjour à Lyon il fit une brochure *Sur la construction des moulins;* en 1778 il publia la première livraison de *Harry and Lucy.* En 1798, de concert avec sa fille, il fit paraître *Practical education,* que Pictet fils traduisit en français; la théorie, les données primitives et les idées générales sont de lui, mais miss Edgeworth écrivit cet ouvrage, qui a fait époque dans l'éducation anglaise: en dégoûtant de la vieille routine, fondée sur des préjugés de toute nature et n'aboutissant qu'à l'ignorance, elle nous a fait prendre la raison pour guide et préférer dans l'enseignement les choses aux mots, et cultiver l'esprit des enfants plutôt que leur mémoire. En 1802, il nous donna *Poetry explained,* ensuite *Readings on poetry* et le *Rational primer,* trois excellents livres pour les enfants. En 1808, il publia *Professional education,* ouvrage non moins utile, non moins estimé que *Practical education.* Son essai *Sur la résistance de l'air* parut en 1783; l'essai sur l'*Application des ressorts aux charrettes* en 1812; et l'essai *Sur les chaussées et voitures* en 1813. On lui doit encore un grand nombre de rapports lumineux présentés au parlement.

Comme écrivain, Edgeworth se distinguait par un style sobre et froid; il calculait rigoureusement, il expliquait clairement, il pensait avec une précision de logicien, et il conservait un calme philosophique en blâmant comme en approuvant. Mais dans la société, dans son intérieur, l'homme ne ressemblait plus à l'auteur: il était passionné, sincère, aimable, plein d'ardeur et de sympathie. Sa conversation était intarissable, effleurant et approfondissant tour à tour, et toujours éveillant et satisfaisant l'attention ou la curiosité. Dans ses recherches scientifiques il cherchait la vérité plus que la gloire; il annonçait ses découvertes si simplement que le monde n'y faisait guère attention; et plus d'une fois on a vu des gens habiles s'en emparer pour les publier comme leurs propres inven-

tions, sans que le vrai auteur se soit jamais donné la peine de réclamer son bien*.

Plusieurs de ses enfants se sont distingués par leurs talents, mais principalement sa fille Marie, dont nous allons nous occuper.

Marie Edgeworth, fille du précédent et de sa première épouse, naquit en Angleterre vers l'an 1770. Elle sentit de bonne heure l'éveil du talent, et s'elança sans crainte dans la carrière qu'elle a parcourue avec tant de gloire. Sa conversation est simple et attachante; jamais elle ne cherche à vous rappeler ses triomphes; elle semble vouloir se dérober à la foule; jamais la vanité et la jalousie n'ont trouvé de place dans son âme modeste, pleine de bonté et de douceur; mais sa vie n'offre pas d'incident au biographe. Miss Edgeworth n'a jamais voulu se marier; tranquillement assise au foyer paternel, ses années s'écoulent au sein de sa famille. Ses ouvrages seuls marquent les époques de son existence. En voici la série chronologique: *Parents assistant*, 1795; *Letters for literary ladies*, 1795; *Practical education*, 1798 : ces trois livres ont été publiés par elle en commun avec son père; *Castle Rackrent*, 1800; *Moral tales*, 1801; *Belinda*, 1801; *Irish Bulls*, 1802; *Griselda*, 1803; *Popular tales*, 1804; *Leonora*, 1806; *Fashionable tales*, 1re *série*, 1809; 2e *série*, 1812; *Patronage*, 1814; *Harrington et Ormond*, 1817; *Memoirs of Rd. Lov. Edgeworth*, 1820; conclusion de *Harry and Lucy*, 1826; *Helene*, 1834.

Ces ouvrages portent presque tous le cachet de la perfection; l'on ne retrouve pas entre eux cette inégalité que l'on remarque entre les productions de beaucoup d'autres écrivains. C'est l'impatience de la jeunesse à publier ses premières inspirations qui est la cause de la faiblesse de leurs premiers efforts. Miss Edgeworth échappa à cet écueil en suivant les sages conseils de son père. Elle garda longtemps en portefeuille ses premiers ouvrages, les retoucha souvent, les perfectionna sensiblement, et mérita ainsi la palme que ses compatriotes lui décernèrent d'une voix unanime. La lime ne se trahit guère dans ses ouvrages qui cependant lui doivent leur perfection. Toutes ses créations conservent la fraîcheur d'une pensée encore vierge, et le lecteur croirait facilement qu'il ne lit autre chose qu'une brillante improvisation. Miss Edgeworth n'a jamais écrit sans se proposer un principe moral pour but; par exemple, dans son *Hélène*, elle s'est attachée à nous inspirer le respect le plus sévère pour la vérité. Elle ne perd jamais de vue le principe qu'elle veut établir; il est partout, il anime tout, il fait le nœud du roman*.

Auteur d'un goût exquis, elle s'est soustraite à l'influence de cette exagération, de ces égarements de l'esprit qui n'a que trop de pouvoir sur notre siècle : aussi l'on ne trouve chez elle ni anges, ni démons, ni cette horreur tragique qui pèse sur le cœur du lecteur comme un cauchemar; mais on y trouve l'attrait d'un style clair et harmonieux, d'un dialogue pétillant d'esprit et d'une satire enjouee, des tableaux vrais et gracieux de notre société actuelle, enfin le charme d'une pureté céleste dans les pensées et dans les sentiments qu'elle nous présente. Ses personnages ont tous un cachet individuel qui leur donne un certain air de portrait. Ses caractères d'hommes sont tracés avec une vigueur et une vérité extraordinaires; ses femmes sont séduisantes par le caractère suave qu'elle leur donne, et par une vivacité légère, une coquetterie gracieuse qu'elle sait bien allier avec la vertu et la dignité. Les romans surtout dont la scène se passe en Irlande méritent nos éloges. Nous y respirons l'air de notre patrie**, nous sentons sous nos pieds le sol natal, nous reconnaissons bien ces paysans à la fois

(*) Le lecteur curieux de connaître plus en detail la vie de cet homme de bien lira avec un vif intérêt les *Memoirs of Rich. Lov. Edgeworth, Esq., begun by himself and concluded by his daughter*, 2 vol. in-8°, Londres, 1820. Le recueil biographique allemand intitulé *les Contemporains* (*Zeitgenossen*, XXI, p. 107-170) lui a aussi consacré une notice assez étendue. J. H. S.

(*) Avec nos idées actuelles sur l'éducation, on peut, sans injustice, refuser à quelques-uns des livres que miss Edgeworth a consacrés à l'enfance, quelques-uns des éloges donnés par l'auteur de cet article à ses publications en général: aussi les verra-t-on jugés avec moins de faveur dans l'article *livres d'*Education. J. H. S.

(**) *Voir* la note de la page 172. S.

braves, ardents, généreux, et faux, vindicatifs et féroces; l'étranger y trouve l'Irlandais tel qu'il est, être bizarre, unissant au caractère original qu'il doit à la nature, un caractère factice qui lui est venu de son état politique et social.

Un mot suffit à la gloire de miss Edgeworth : sir Walter Scott avoue que c'était le succès qu'elle avait eu en peignant l'Irlande, qui avait éveillé son ambition et qui avait fait de lui le romancier de l'Écosse. M. M-N.

Henri-Allen Edgeworth de Firmont, le célèbre confesseur de Louis XVI, celui qui prononça les sublimes paroles : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » appartenait à la même famille. Son père, Essex Edgeworth, ayant hérité du castel de Lissard, en Irlande, qui avait appartenu, sous Charles II, à sir John Edgeworth, il prit le surnom de *Fairymount* ou *Fir-mount* (mont des fées), emprunté à une montagne de cette terre, et *Firmont* en est une corruption. Ce père, recteur anglican, ayant embrassé la religion catholique, se rendit en France : le jeune Henri-Allen, né à Edgeworthtown en 1745, fit ainsi ses études à l'etranger, d'abord chez les Jesuites de Toulouse, ensuite à la Sorbonne de Paris. Il fut sacré prêtre, et madame Élisabeth, qui connaissait sa piéte, le choisit pour son confesseur. Louis XVI, à la veille de monter sur l'échafaud, se souvint de l'abbé Edgeworth qui se cachait alors sous le nom d'Essex à Choisy. Le digne ecclésiastique offrit lui-même d'accompagner le monarque infortuné dans sa dernière heure, et ses saintes exhortations en adoucirent l'amertume. A travers toutes sortes de dangers il se réfugia en 1796 dans sa patrie, où Pitt ne put lui faire accepter une pension; puis il rejoignit Louis XVIII à Blankenbourg, pour le suivre de là à Mitau. Il porta, par ses ordres, le collier du Saint-Esprit à l'empereur Paul I^er^, et reçut de ce prince l'accueil le plus honorable. Cet homme généreux mourut victime de son amour de l'humanité : il tomba malade en donnant ses soins à de pauvres prisonniers de guerre français atteints d'une maladie contagieuse, et expira le 22 mai 1807, laissant dans la désolation la famille royale exilée, qui porta son deuil, et dont le chef, Louis XVIII, composa lui-même son épitaphe, en latin. On la trouve entre autres dans le Dictionnaire des écrivains appartenant aux provinces baltiques, publié par MM. de Recke et Napiersky, article *Edgeworth*. J. H. S.

L'abbe de Bouvers prononça l'oraison funèbre du confesseur de Louis XVI, le 29 juillet 1807, dans la chapelle française à Londres, en presence du comte d'Artois (depuis Charles X). Ce discours a été imprimé à Paris, 1814, in-8° de 60 pages; on y trouve (page 51-52) l'épitaphe composee par Louis XVIII. Ce prince écrivait à l'abbé Edgeworth (19 sept. 1797) : « ..... Je vous demande avec « instance de publier tout ce que votre « saint ministère ne vous ordonne pas de « taire » (sur les derniers jours de Louis XVI); et, se conformant à cette invitation, l'abbé Edgeworth écrivit des *Mémoires*, qui ont été recueillis par C. Sneyd Edgeworth, traduits de l'anglais par Dupont et imprimés à Paris, en 1815, in-8°. Les *Lettres* de l'abbé Edgeworth, écrites (depuis 1777 jusqu'à 1807) à ses amis, ont eté recueillies et traduites de l'anglais par M^me^ Élisabeth de Bon, Paris, 1818, in 8°. V-ve.

ÉDIFICATION, mot qui signifie, d'après son etymologie (*ædificari*, *ædem facere*), construction d'un édifice, mais qui ne s'emploie guère qu'au figuré et dans une acception religieuse, pour marquer la production de cette disposition ou bien passivement cette disposition elle-même de l'âme dans laquelle elle s'elève vers l'infini, a conscience de son union intime avec Dieu, et forme les plus généreuses, les plus saintes résolutions. Un prédicateur, un livre de prières, peuvent emouvoir sans *édifier;* le plus vif interêt qu'on prendrait à l'un ou à l'autre pourrait être tout autre chose que cette impression calme et douce, mais profonde et solennelle, qui rappelle à l'homme toute la grandeur de sa destinée et les espérances infinies qu'il est en droit de nourrir. L'édification, produit mixte de l'esprit et de la sensibilité, est l'oubli momentané de la matière; c'est l'éternité qui envahit notre âme. Et qu'on ne croie

pas qu'il faille pour cela absolument des paroles ! une bonne action, une scène touchante,nous édifient tout autant qu'un sermon plein de foi et d'onction, et il n'y a rien de plus édifiant que le spectacle d'une vie noble, dévouée, pleine de douceur et d'abnégation de soi.

Le mot *édification* appartient en propre au christianisme ; on le trouve d'abord chez les Pères de l'Église. Cependant dans la bouche de saint Jérôme *édification de l'Église* signifiait encore l'impression favorable et utile à son agrandissement produite sur le peuple, plutôt que l'effet salutaire fait sur l'âme individuelle, effet qui est le fruit naturel de la vraie religion et qui est indépendant des lieux, puisqu'il se fait sentir dans les exercices pieux du foyer domestique et dans la contemplation du spectacle de la nature, aussi bien que sous les voûtes mystérieuses des sanctuaires où retentit la parole du pasteur et où les chants des fidèles s'élèvent vers le Très-Haut. J. H. S.

ÉDILES. Les premiers édiles furent créés pour s'occuper des affaires de police, telles que la surintendance des bâtiments publics et particuliers (*ab ædibus tuendis*), des bains, des aqueducs, des chemins, des ponts et chaussées. Les édiles furent pris d'abord dans l'ordre des plébéiens. Ils eurent inspection sur les mœurs, puisqu'ils faisaient la recherche des débauches et des désordres qui se passaient dans les maisons publiques.

La nécessité contraignit une fois à confier aux édiles plébéiens les hauts pouvoirs militaires qui étaient l'apanage des patriciens : ce fut l'an 291 de Rome. Les Herniques, alliés des Romains, envoyèrent une députation pour implorer leur assistance contre les Eques et les Volsques qui les avaient assaillis ; mais la peste exerçait de tels ravages dans Rome que, loin de pouvoir prendre aucune mesure pour secourir les Herniques, le sénat fut même dans l'impuissance de pourvoir par ses membres au salut de la patrie, lorsque l'armée ennemie se présenta devant les murs de Rome. Le grand nombre de sénateurs malades obligea de confier l'inspection des postes et toutes les dispositions militaires aux édiles plébéiens (Tite-Live, liv. III, § 6).

Le déchaînement des passions sur le Forum, qui amenait dans l'état de continuelles convulsions, faisait sentir à tous les hommes de sens et amis de la patrie la nécessité de fortifier l'autorité publique par l'inviolabilité de la personne des magistrats. Ainsi les consuls Lucius Valerius et Marcus Horatius, l'an 306 de Rome (Tite-Live, liv. III, § 45), firent établir une loi par laquelle la tête de celui qui ferait le moindre mal aux édiles et aux autres magistrats était dévouée à Jupiter et ses biens confisqués pour la décoration du temple de Cérès. Cependant les magistrats supérieurs pouvaient faire arrêter et emprisonner un édile, tandis que les tribuns jouissaient de l'inviolabilité qui avait été établie par la loi de leur création.

Une autre loi du même consulat établit que les sénatus-consultes seraient remis dans le temple de Cérès aux édiles plébéiens, tandis qu'auparavant ils restaient dans les mains des consuls qui les supprimaient à leur gré ou les altéraient.

Le même principe d'augmenter l'autorité dans les mains des magistrats selon l'urgence, principe dont le résultat extrême fut la dictature, détermina, l'an de Rome 327 (Tite-Live, liv. IV, § 30), à conférer aux édiles le soin de veiller à ce qu'on ne rendit point de culte à d'autres dieux qu'à ceux de Rome et sous d'autres formes que celles qu'on avait suivies de tout temps. On proscrivait ainsi l'introduction de toute divinité étrangère. Les excès de la superstition venus à la suite d'une contagion terrible firent prendre cette mesure.

Les édiles plébéiens furent encore commis à décorer le Forum toutes les fois que l'on promenait les statues des dieux sur leurs brancards. Cet usage s'introduisit après une grande victoire remportée par le dictateur Papirius sur les Samnites, l'an de Rome 444. Les boucliers dorés pris sur les ennemis furent alors employés à l'ornement du Forum. Cette innovation fut jugée heureuse et on voulut la rendre permanente dans des circonstances semblables, en confiant le soin de la décoration du Forum aux édiles plébéiens (Tite-Live, livre IX, § 40).

La répression des superstitions, surtout relativement à des divinités étrangères, ne fut pas toujours bien accomplie par les édiles, puisque Tite-Live nous apprend (liv. xxv, § 1) que, l'an de Rome 539, les malheurs de la guerre contre Annibal rendirent la cité superstitieuse à l'excès, et que Rome fut infectée de cérémonies étrangères, au point d'offrir tout à coup en quelque sorte de nouveaux hommes et de nouveaux dieux. Le sénat fit de vives réprimandes aux édiles de leur négligence; mais le mal était trop violent pour que des magistrats du second ordre pussent y remédier. Il y eut nécessité, par l'impuissance des édiles, de charger un préteur de délivrer le peuple de ces superstitions.

Les édiles avaient l'inspection des comédies et étaient chargés de donner au peuple les grands jeux à leurs dépens: cette obligation rendait cette charge ruineuse. Les spectacles offerts ainsi au peuple étaient, il est vrai, un moyen sûr de capter sa faveur; mais les édiles furent contraints dans une occasion solennelle de sacrifier l'ambition à la nécessité de conserver leur patrimoine. Par suite d'une grande victoire remportée par Camille, revêtu de sa cinquième dictature, sur une armée gauloise qui avait envahi le Latium, et pour reconnaître encore le service non moins précieux que ce grand homme venait de rendre à sa patrie en rétablissant la concorde entre les patriciens et le peuple qui avaient été livrés de nouveau à de violentes agitations, le sénat jugea que jamais occasion plus importante n'avait sollicité la gratitude des hommes envers les dieux. En conséquence il décréta que l'on célébrerait les grands jeux et qu'il serait ajouté un jour de plus aux trois jours que durait cette fête. Les édiles plébéiens refusèrent de supporter ce surcroît de dépense. Alors de jeunes patriciens s'offrirent pour donner à leurs frais ces jeux, pourvu qu'on leur accordât les honneurs de l'édilité. Le peuple réprima en cette occasion, par l'attrait du plaisir, sa jalousie contre l'aristocratie. Deux nouveaux édiles pris dans l'ordre des patriciens furent créés. On les nomma *édiles curules*, parce qu'ils avaient le droit, en donnant audience, de s'asseoir sur une chaise curule (*sella*), ornée d'ivoire. Les édiles plébéiens n'étaient assis que sur des bancs. L'institution de ces nouveaux magistrats eut lieu l'an de Rome 388 (Tite-Live, liv. VI, § 42).

L'édilité devint ainsi une carrière nouvelle pour les jeunes patriciens, un nouveau moyen offert à la fortune pour atteindre aux honneurs, à des places supérieures, par les sacrifices faits pour les jeux publics. Polybe nous apprend que Publius Scipion sollicita, l'an 540 de Rome, l'édilité curule avant l'âge prescrit par la loi; mais le peuple qui l'aimait et qui se rappelait les grands services que les aïeux de Scipion et le jeune candidat lui-même avaient rendus à la patrie, passa sur cette formalité et investit par son suffrage Scipion de la charge d'édile curule. L'édilité était le premier degré dans la hiérarchie des magistratures romaines. Scipion debutait ainsi pour devenir l'arbitre des destinées de Rome, dans la lutte qu'il soutint avec Annibal sur le sol même de Carthage.

César créa encore deux nouveaux édiles, qui, chargés spécialement de la subsistance publique, furent nommés, à cause de cette fonction, *édiles céréaux*; ils étaient pris aussi parmi les patriciens.

On ne trouve plus d'édiles dans l'histoire depuis Constantin. Les fonctions de cette charge ne pouvaient être supprimées: elles furent réparties entre divers officiers connus sous d'autres noms.

Les édiles chargés des fonctions de police si importantes de la salubrité, de la viabilité, les remplirent sans doute avec négligence, puisque nous voyons sans cesse des épidémies terribles ravager Rome et la plaine du Latium. Les historiens nous disent encore que Rome, après l'incendie opéré par les Gaulois, fut bâtie de maisons placées au hasard, sans alignement, sans plan et par conséquent sans vues régulières et dont le nivellement bien calculé facilitât aux eaux un écoulement prompt et entier.

Cependant il serait injuste de mettre sur le compte de la négligence des édiles tous les fléaux divers dont Rome fut assaillie et dont l'ignorance générale fut une cause plus immédiate. A-RR.

Presque toutes les villes d'Italie eu-

rent leurs édiles, qui portaient encore un nom spécial emprunté à leurs fonctions. C'était la magistrature latine la plus ancienne et la plus commune : Rome paraît l'avoir adoptée à l'exemple des autres villes, et les fonctions des édiles romains étaient à peu près celles que les magistrats de ce nom exerçaient aussi dans ces villes. S.

ÉDIMBOURG, capitale de l'Écosse, ville principale du Mid-Lothian ou comté d'Édimbourg, est situé à deux milles de la mer, sur la rive méridionale du golfe de Forth, à 392 milles de Londres au nord, sous les 55° 57′ 20″ de latitude septentrionale, et les 5° 30′ 3″ de longitude occidentale (méridien de Paris).

Au temps de la domination des Anglo-Saxons, c'est-à-dire vers l'an 449, le château d'Édimbourg était la résidence temporaire des chefs de la dynastie northumbrienne; la ville fut appelée *Edinburgh*, bourg d'Edwin, du nom d'Edwin, l'un des rois puissants du territoire où elle était assise. A une époque antérieure peut-être à celle d'Edwin, le nom du fort était *Mai-din* en breton et *Maghdun* en gaëlique, ce qui peut signifier également « la montagne fortifiée au mi- « lieu de la plaine, » ou « la bonne for- « teresse. » Lorsque la langue anglaise s'introduisit dans le pays, quelques historiens s'imaginèrent que *Mai-din* était le même que *Maiden :* de là, dans les vieilles chroniques, le nom de *Castrum puellarum* donné au château d'Édimbourg, et la fable selon laquelle il aurait servi de résidence aux filles des rois bretons.

La situation de cette ville ancienne est extrêmement pittoresque : elle occupe un amas de collines qui s'élèvent par degrés depuis la plage du golfe de Forth, et qui, à certains endroits, atteignent à une hauteur considérable au-dessus du niveau de la mer. L'éminence centrale, qu'on a comparée avec justesse à un coin couché sur le plat pays, est terminée à son extrémité occidentale, laquelle est la plus élevée, par un rocher dont le plateau a une étendue de sept acres, et qui domine d'une hauteur d'environ 250 pieds les campagnes environnantes. Sur ce rocher est assis *le château;* puis vient la ville primitive, aujourd'hui appelée la *Vieille-Ville*, bâtie, en forme d'une large rue de plus d'un mille de longueur, sur la pente qui se dirige vers l'est. Au pied de la colline fut fondée par David 1er l'abbaye d'*Holyrood;* la partie de la ville qui l'avoisine s'appelle encore aujourd'hui *Canonsburgh* ou *Canongate*, bourg ou porte des chanoines. De tous côtés, excepté au nord, Édimbourg est environné de montagnes : ce sont, à l'est, le siége d'Arthur, les pics de Salisbury et le mont Calton; au sud, les monts Braid et Pentland, et, à l'ouest, celui de Corstorphine. Les pics de Salisbury, avec leurs flèches élancées, forment une sorte de couronne murale, et présentent de loin une apparence sauvage et romantique dont l'effet est singulièrement rehaussé par le contraste de la ville magnifique qu'ils dominent avec majesté. Jusqu'au milieu du XVIII^{e} siècle, Édimbourg n'occupait guère que l'espace compris entre le château et Holyrood, avec le vallon au sud, appelé *Cowgate*, et une portion du terrain qui se relève. Dans une grande partie de la Vieille-Ville les maisons sont pressées et irrégulières, et quelques-unes s'élèvent à la hauteur peu commune de onze étages. De chaque côté de la rue principale, large, en certains endroits, de 90 pieds, descendent des ruelles étroites et malsaines ayant rarement plus de 6 pieds de largeur. En 1763 on construisit un pont long de 310 pieds, pour joindre la Vieille-Ville à une colline située au nord et couchée parallèlement à la première, au-delà du vallon appelé *North-loch* ou lac du nord, parce que c'était originairement un marécage. Sur cette seconde colline fut bâtie, en moins de 50 ans, la *Ville-Neuve*, qui se compose de trois grandes lignes parallèles de l'est à l'ouest. Celle du côte du sud est une longue terrasse appelée *Princes-street*, faisant face à la Vieille-Ville; une ligne semblable nommée *Queen-street* regarde le nord; celle du milieu, la plus large des trois, est *George-street*, aux deux extrémités de laquelle se trouvent, à l'ouest, une grande place carrée appelée *Charlotte-square*, et, à l'est, une pareille, *St-Andrew-square*. Entre Princes-street et George-street est une rue

étroite composée de maisons d'une moins belle apparence, s'étendant parallèlement aux trois premières et qui a la même longueur; une rue semblable sépare également George-street de Queen-street. Sept rues traversières dirigées du nord au midi, et coupant à angle droit toutes ces parallèles, complètent le plan de la Ville-Neuve. Ces constructions eurent tant de succès qu'on songea bientôt à les étendre en franchissant de nouveau le terrain plat auquel aboutit Queen-street. Le nouveau dessin fut, dans ses traits principaux, semblable à l'ancien, présentant pareillement deux terrasses, l'une en avant et l'autre en arrière, une rue centrale très large, et deux rues intermédiaires plus étroites. Ce fut ainsi que s'éleva, de 1801 à 1826, la seconde Ville-Neuve.

Tel est Édimbourg, qu'il faut avoir vu pour se faire une idee des accidents de paysage qui en rendent la vue si intéressante. D'un côté, une nature hardie, fière, à grands et nobles traits; de l'autre, les travaux de l'homme qui, étant venu fixer sa demeure dans un nid de rochers, s'y pose d'abord sans avoir encore l'entente parfaite de son bien-être; puis concerte ses plans et déploie son génie dans des alignements réguliers, offrant ainsi comme deux étages gradués d'intelligence et d'ordre; çà et là sur les coteaux de nombreuses habitations détachées, des villas vertes et parées s'élevant comme des bouquets de fleurs; au loin la mer et les montagnes servant de cadre au tableau : tels sont les contrastes qui font d'Édimbourg une des villes les plus pittoresques de l'univers.

En 856 Édimbourg était déjà un village considérable dont les Anglo-Saxons et les indigènes se disputèrent souvent la possession. Depuis la cession du Lothian à ces derniers, en 1020, le château fut fréquemment la résidence des monarques écossais. Ce ne fut pourtant qu'à dater du meurtre de Jacques I^er^ à Perth, en 1436, qu'Édimbourg prit le titre de capitale de l'Écosse. Jacques II, encore enfant, fut couronné dans la chapelle d'Holyrood, où s'assembla le premier parlement qui se tint sous son règne. Ce prince accorda à cette ville qu'il affectionnait plusieurs faveurs, et entre autres, en 1450, le privilége singulièrement honorable alors d'élever des murailles et des boulevards pour sa défense. La peste ravagea trois fois la ville d'Édimbourg, en 1497, en 1513 et en 1645. En 1824, elle eut à souffrir de plusieurs incendies. Elle fut fréquemment le théâtre de commotions populaires.

Le château d'Édimbourg doit son origine, comme place régulière de défense, à la dynastie anglo-saxonne établie dans le pays vers la fin du v^e^ siècle; mais les fortifications paraissent d'une date comparativement moderne. Le roc sur lequel est assise la forteresse est coupé à pic de tous côtés, excepté à l'est, où il tient à la ville par un glacis ou esplanade. Au château sont joints des casernes et autres édifices, parmi lesquels est un palais bâti par la reine Marie Stuart. Au rez-de-chaussée est située la *Chambre de la couronne*, où furent placés, en 1707, une couronne, un sceptre, un glaive de justice, et un bâton de lord-trésorier, objets que l'on retrouva en 1818, après les avoir perdus de vue pendant plus de cent ans. L'arsenal peut contenir de quoi armer 30,000 soldats; il y a place dans les bâtiments du château et dans ceux qui y tiennent pour une garnison d'environ 2,000 hommes. La charte de fondation de l'abbaye d'Holyrood est datée de 1128. Ce monastère fut libéralement doté par son fondateur, David I^er^, et considéré comme un des plus riches établissements ecclésiastiques d'Écosse. En 1544 Holyrood fut saccagé et en partie détruit par le comte d'Hertford, lorsqu'il envahit l'Écosse; une nouvelle dévastation eut lieu en 1547. La chapelle fut profanée par la multitude en 1688; en 1768 la voûte s'écroula, et l'édifice fut laissé dans l'état de ruine où il est aujourd'hui. Le palais d'Holyrood, résidence royale, est contigu à l'abbaye. On ignore en quel temps il fut bâti pour la première fois. Les plus anciennes parties de celui qui existe aujourd'hui furent construites par Jacques V. Il fut brûle par les soldats de Cromwell et reconstruit après la Restauration par Charles II. L'édifice est de forme quadrangulaire, avec une cour au milieu, entourée de cloîtres. C'est dans

une galerie de 150 pieds de longueur sur 27 ½ de largeur et 18 de hauteur, galerie ornée des portraits de 106 monarques écossais, qu'a lieu l'élection des pairs représentants de l'Écosse. La circonstance la plus remarquable concernant Holyrood, c'est qu'il donne asile aux débiteurs. La limite de ce territoire privilégié est marquée du côté de la ville par un ruisseau au bas de Canongate, à environ cent verges du palais; elle décrit une circonférence d'environ cinq milles, comprenant les pics de Salisbury et le siége d'Arthur. Ce droit d'asile a existé depuis la date du monastère. L'édifice affecté, depuis l'Union, aux séances des cours suprêmes de justice est l'ancienne chambre du parlement d'Écosse, située au centre de la Vieille-Ville, et séparée de High-street par la cathédrale de Saint-Gilles. Elle fut bâtie entre 1632 et 1640. La grande salle a 122 pieds sur 49; la voûte du plafond est en chêne sculpté. A l'extrémité orientale de Princes-street est la maison générale des archives d'Écosse. Elle consiste en une cour carrée au milieu de laquelle est un édifice circulaire de 50 pieds de diamètre, auquel les côtés de la cour sont tangents, laissant aux angles des espaces pour l'admission du jour; chacun des coins est surmonté d'une petite tourelle, et la tour centrale est couronnée par un dôme; l'intérieur consiste principalement en petites chambres faites pour résister à l'incendie, et où sont contenus les papiers publics, les copies de tous les titres, les archives, etc. Le bureau des postes est un bel édifice de quatre étages, situé dans Waterloo-place; il rapporte annuellement environ 207,000 livres sterl. (5,175,000 fr.), sur quoi il en faut déduire 55,000 (1,375,000 fr.) de frais. Dans Princes-street on voit l'Institut royal, édifice destiné à l'encouragement des beaux-arts en Écosse, et contenant à cet effet des appartements pour plusieurs institutions différentes, telles que la Société royale d'Édimbourg, tendant à encourager les recherches philosophiques et la discussion des sujets concernant la nature et l'art; la Société des antiquaires; le Comité d'encouragement pour les manufactures, etc. Dans Albyn-place est l'édifice où se tient la Société des Highlands, ayant pour objet l'amélioration des hautes-terres d'Écosse. Il y a de plus la Société calédonienne d'horticulture, la Société des arts pour favoriser l'invention des machines, etc. Au sommet d'un des rochers de Calton-Hill est le monument élevé à Nelson, l'un des plus saillants et en même temps les plus dénués de goût qu'offre la ville d'Édimbourg. Il consiste en une tour crénelée contenant à l'intérieur un escalier; elle est sur une espèce de soubassement, du même style d'architecture, divisée en appartements. On voit encore, aussi sur Calton-Hill, le Monument national, commencé en 1822 sur le plan exact du Parthénon, et destiné à conserver le souvenir des Écossais morts dans les différents engagements sur terre et sur mer depuis la révolution française; puis un monument très élégant élevé à la mémoire de Dugald-Stewart, professeur de philosophie morale à l'université, et représentant, à quelques altérations près, le monument choragique de Lysicrate; au centre de Saint-Andrew-square, le monument élevé à lord Melville, consistant en une colonne cannelée de 136 pieds de haut, et surmontée d'une statue de ce ministre, de dimensions colossales, et en pierre; enfin, dans George-street, deux statues en bronze, l'une de George IV, l'autre de Pitt. Les principaux édifices ecclésiastiques sont l'église de Saint-Gilles, en forme de croix et d'architecture gothique, mais plus solide qu'élégante, les églises du collége de la Trinité, des Moines gris, de Tron, de Dame Marguerite Yester, de Saint-André, de Saint-George, de Sainte-Marie, de Saint-Étienne. Le salaire du clergé de ces églises, lequel se compose de 18 personnes, est fourni par une taxe annuelle levée sur toutes les boutiques et les maisons, excepté celles des membres du collége de justice, et qui donne pour chaque pasteur le salaire moyen de 611 liv. st. (15,275 fr.). Il existe encore une foule d'autres chapelles pour les différentes communions; les catholiques romains en possèdent trois; les Juifs ont une synagogue.

A la tête des établissements d'éducation est l'Université, dont l'origine date

de 1583, et que les Munro, les Black, les Ferguson, les Maclaurin, les Stewart et les Robertson, qui y professèrent, ont rendue justement célèbre. Le nombre des chaires de professeur est de trente, réparties entre les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et de belles-lettres et arts; la dernière comprend toutes les chaires où l'on traite de la littérature et des sciences en général. Le principal et les professeurs constituent le sénat académique, et le lord prévôt de la cité prend, pour le temps de sa magistrature, le titre de lord recteur de l'université. Les magistrats et le conseil municipal sont les patrons de l'université et nomment au plus grand nombre des chaires; les autres sont à la nomination de la couronne, excepté trois auxquelles nomment en commun le conseil municipal, le corps des avocats et celui des hommes de loi, ayant seuls le droit de rédiger les actes soumis au sceau royal (*writers to the signet*). Le temps des études se compose d'une session d'hiver, de six mois, commençant en novembre, et d'une session d'été, d'environ trois mois, de mai en août. Le nombre des étudiants portés sur les registres pour la session de 1829-1830 était de 2186. De l'université dépendent un musée d'histoire naturelle et une bibliothèque. Il y a en outre un collége royal de chirurgie et un collége royal de médecine, qui occupent des édifices séparés et jouissent d'une réputation méritée. Comme établissements préparatoires pour l'université, il y a l'école supérieure (*High-School*) et l'école d'Édimbourg (*Edinburgh Academy*). Celle-ci fut instituée il y a quelques années par une société qui avait réuni à cet effet un capital de 12,000 liv. st. (300,000 fr.), au moyen d'actions de 50 liv. st. (1,250 fr.) chacune. L'établissement est dirigé par un principal assisté de quatre professeurs, sous la surveillance d'un comité de quinze membres choisi par les propriétaires d'actions dans leur propre sein. L'école des arts et l'association pour l'instruction du peuple ont pour objet d'offrir le soir des leçons en forme de cours aux artisans occupés pendant la journée. L'école navale et militaire fut ouverte en 1825; elle prépare des jeunes gens pour l'armée ou pour la marine, ou pour le service civil ou militaire de la Compagnie des Indes. Édimbourg possède un jardin botanique, un observatoire, une société d'histoire naturelle, dite Société wernerienne, du nom du minéralogiste Werner, et une foule d'autres sociétés et clubs de tout genre. Les établissements de charité pour l'éducation du peuple sont : l'hospice d'Hériot, fondé en 1624 par George Hériot, joaillier de Jacques VI, et où sont élevés et instruits 180 jeunes garçons; l'hospice de George Watson, qui pourvoit à la subsistance et à l'éducation de 80 enfants de marchands ruinés; celui de John Watson, pour élever des enfants indigents et les aider à s'établir; l'hospice pour les filles de marchands, celui pour les orphelins, etc. Les principaux hôpitaux pour les pauvres et les malades sont : l'hôpital de la Trinité, l'infirmerie royale, l'hôpital pour les femmes en couches, la pharmacie publique (*Public Dispensary*), l'hôpital de la Madeleine, l'asile pour les aveugles, l'institution des sourds-muets, l'hôpital des fous, etc. Édimbourg possède un théâtre royal, outre plusieurs petits théâtres, une grande salle de bal, et des jardins publics très agréables dans les vallons qui séparent les collines sur lesquelles la ville est bâtie. La capitale de l'Écosse est abondamment fournie d'eau par la source de Crawley, venant du mont Pentland; les maisons sont approvisionnées par de petits tuyaux partant du tronc principal, moyennant un certain droit payé à la compagnie pour les eaux, en proportion du loyer. La ville est éclairée au gaz depuis 1818. Le conseil municipal se compose de 31 membres choisis par les électeurs ayant qualité pour nommer les membres du parlement, d'un doyen et d'un sous-doyen choisis par les corporations des métiers. Le conseil ainsi formé nomme un prévôt et quatre baillis qui composent la magistrature urbaine. Les affaires publiques de la ville se traitent dans les salles de l'édifice appelé Bourse royale (*Royal Exchange*), et celles du comté dans la salle du comté, tout près de la chambre du parlement. La prison a 196 pieds de long sur 40 de large; l'intérieur consiste en une suite de corridors ouvrant sur de

petites cellules de 8 pieds sur 6. A l'est de la prison est la maison de correction, formant un demi-cercle et construite de telle sorte, que du centre on puisse tout embrasser d'un seul coup d'œil. La population d'Édimbourg est de 136,000 habitants. La garde de la ville, l'éclairage et l'entretien de la propreté coûtent une somme annuelle d'environ 31,000 liv. st. (775,000 fr.). Le nombre des maîtres de maison payant un loyer de 10 liv. st. (250 fr.) et au-dessus, et ayant par là qualité pour nommer les membres du parlement pour la ville, se montait, en 1832, à 9,382*. L. G.

ÉDIT. Le mot latin *edictum*, dérivé du verbe *edicere* (déclarer, ordonner, et plus spécialement statuer d'avance sur une chose), signifie une déclaration faite par l'autorité pour régler des droits ou pour ordonner des mesures. Chez les Romains, ce mot avait divers sens: il désignait tantôt la citation qui appelait un citoyen devant le juge, tantôt les réglements faits par certains magistrats pour être observés durant le temps de leur magistrature seulement. Sous les empereurs, le nom d'édits fut donné aux constitutions des princes, aux lois faites de leur propre mouvement, et qui ont servi à former les différents codes impériaux. Dans le droit public français, le nom d'*édit* a succédé, sous la troisième race, à celui de *capitulaires;* mais il avait déjà été employé dans le même sens sous la première race. Nous verrons au mot Ordonnance en quoi ces dernières étaient différentes des édits; mais en général on appelait anciennement *édit* une constitution faite par le prince pour notifier quelques prohibitions ou créer quelque établissement général. Ils n'étaient observés que du jour où ils étaient enregistrés au parlement. Ils portent ou le nom du lieu où ils ont été donnés ou celui des choses qu'ils ont pour objet.

Les édits les plus connus des anciens étaient les suivants :

Édits des édiles (*ædilitia edicta*). C'étaient des réglements que les édiles curules (*voy.* Édiles) faisaient sur les matières de leur compétence, telles que l'ordonnance des jeux, la police des temples, des chemins publics, des marchés et des marchandises, et sur tout ce qui arrivait dans la ville. On a quelquefois confondu les édits des édiles avec ceux des préteurs. Les uns et les autres n'étaient que des lois annuelles que chacun de ces magistrats renouvelait à sa convenance pendant son administration.

Édits des préteurs. On sait que les fonctions des préteurs (*voy.*) duraient un an. Sur la porte de leur tribunal était une pierre blanche appelée *album prætoris*, sur laquelle chaque nouveau préteur faisait graver un édit qui annonçait au peuple la manière dont il se proposait de rendre la justice. Avant de faire afficher cet édit, le préteur le soumettait à l'examen des tribuns du peuple. Ces édits étaient appelés *leges annuæ* (Cic., *in Verrem*, 42), parce qu'ils ne devaient avoir force de loi que durant une année; il y avait même des édits ou réglements particuliers rendus uniquement pour un certain cas au-delà duquel ils ne s'étendaient point. Les préteurs ne pouvaient, du reste, faire des lois ou des réglements que pour les affaires des particuliers, sans avoir à se mêler des affaires publiques. Encore ce droit leur fut-il ôté par la publication de l'*édit perpétuel* (*jus perpetuum*) ou édit du préteur par excellence. C'était une collection de tous les édits des préteurs et des édiles. On a eu tort de répéter qu'elle fut faite par l'empereur Didius Julianus : on la doit au jurisconsulte Salvius Julianus, qui l'exécuta d'après les ordres de l'empereur Adrien. Il paraît qu'il y avait suppléé beaucoup de décisions qui ne se trouvaient pas dans les édits publiés jusque-là. Les empereurs Dioclétien et Maximien qualifièrent cette compilation de *droit perpétuel;* elle servit sans doute de base pour la rédaction du *Corpus juris* de l'empereur Justinien. — Dans les temps modernes, on appela aussi *édit perpétuel* un réglement que les archiducs Albert et Isabelle firent le 12 juillet 1611, pour tous les pays de leur domination. Il contient 47 articles sur plusieurs matières, qui ont toutes rapport au droit des particuliers et à l'administration de la justice.

Un édit publié à Rome s'appelait *edic-*

(*) Cet article est extrait de celui qui fait partie de la 7e édition de l'*Encyclopædia Britannica*, imprimée à Édimbourg. S.

tum urbanum; s'il était publié dans la province, il prenait le nom d'*edictum provinciale.* Cependant on nommait aussi *édit provincial* un abrégé de l'édit perpétuel, fait seulement pour les provinces; mais comme on n'y avait pas prévu tous les cas, les proconsuls étaient souvent obligés d'écrire à l'empereur pour savoir ses intentions. On ne connaît pas l'époque où a été rédigé l'édit provincial.

On appelle *édit d'union* un acte du 12 février 405, publié par l'empereur Honorius contre les donatistes et les manichéens (*voy.*). Il tendait à rallier tous les peuples à la religion catholique.

Passant aux édits donnés par les rois de France, nous ne pourrons en mentionner nominativement qu'un bien petit nombre. Parmi ceux qui tirent leur nom de la chose dont ils s'occupent, nous citerons les *édits bursaux* ou les édits et déclarations dont l'objet principal était l'argent qui devait en revenir au souverain : telles étaient les créations d'offices, les nouvelles impositions, etc.; puis les *édits du contrôle*, dont on connaît plusieurs : 1° celui du mois de novembre 1637, par lequel Louis XIII créa dans chacune des principales villes du royaume un contrôleur des actes concernant les bénéfices; 2° celui du mois d'août 1669, par lequel Louis XIV déclare que tous les emplois des huissiers seront contrôlés dans les trois jours de leur date, sous peine de nullité; 3° celui du mois de mars 1698, en vertu duquel tous les actes des notaires doivent être contrôlés dans la quinzaine de leur date; 4° celui du 14 juillet 1699 : il exige que les actes sous seing-privé soient contrôlés après avoir été reconnus; 5° celui du mois d'octobre 1705 : il veut que tous les actes sous seing-privé, à quelques exceptions près, soient contrôlés avant qu'on puisse s'en servir pour faire aucune demande en justice. Le sixième est celui qui ordonne le contrôle pour les dépens. L'*édit des duels*, c'est-à-dire *contre les duels*, donné par Louis XIV au mois d'août 1679 : il corrobore, en leur imprimant un caractère plus sévère, les défenses portées par les précédentes ordonnances sur la matière. Louis XV a aussi publié un *édit des duels* en février 1723, etc. Les *édits de pacification* : on désigne sous ce nom les édits rendus pendant les guerres de religion de France, dans le but de les suspendre; ils sont fort nombreux : on en connaît des 27 janvier 1561, 14 février 1561, 19 mars 1562, 19 mars 1563, 23 mars 1568, août 1570, juillet 1573, mai 1576, 7 sept. 1577, dernier février 1579, 26 décembre 1580. Quelques-uns sont de simples *déclarations.* Le plus célèbre est l'édit de Nantes (*voy.* ci-après), du dernier avril 1598. Sous Louis XIII on trouve l'édit de pacification de mai 1616, les déclarations confirmatives de cet édit du mois de mai 1617, 19 octobre 1622, 17 avril 1623, juillet 1625, de 1626, un édit de mars 1626, et une déclaration du 22 juillet 1627. Louis XIV donna aussi, antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, quelques édits et déclarations en faveur des protestants. L'*Édit des Présidiaux*, donné par le roi Henri II en 1551, établit les présidiaux et détermine leur pouvoir. L'*Édit de Paulet* ou *de la paulette*, du 12 décembre 1604, établit le droit annuel pour les offices. L'*Édit des petites dates*, rendu par Henri II en juin 1550, avait pour objet de réprimer quelque abus dans la collation et la résignation des bénéfices ecclésiastiques.

Parmi ceux dont le nom rappelle le lieu où ils ont été rendus, les plus connus dans l'histoire sont, dans l'ordre chronologique, les suivants :

L'*Édit d'Amboise*, donné en janvier 1572, à Amboise, par Charles IX; il soumet à une nouvelle forme l'administration de la police. Un autre édit donné dans la même ville a pour objet la punition de ceux qui contreviennent aux ordonnances du roi et de la justice, et de régler la juridiction des prévôts des maréchaux.

L'*Édit de Chateaubriand*, promulgué dans cette ville par Henri II, le 22 juin 1551. Il contient 46 articles pour la punition des calvinistes; il porte, entre autres peines, confiscation des biens des religionnaires réfugiés à Genève.

L'*Édit de Crémieu*, donné par François I^er^ le 19 juin 1536, et composé de 31 articles qui règlent la juridiction des

baillis, sénéchaux et siéges présidiaux, avec les prévôts, châtelains et autres juges ordinaires inférieurs, et les matières dont les uns et les autres doivent connaître.

L'*Édit de Melun*, réglement donné à Paris par Henri III au mois de février 1580. Il a été surnommé *édit de Melun* parce qu'il fut fait sur les plaintes et remontrances du clergé de France assemblé par permission du roi en la ville de Melun. Il détermine et arrête plusieurs points de discipline et d'administration ecclésiastiques.

L'*Édit de Nantes*, dont nous ne dirons ici qu'un mot, nous proposant d'en examiner ailleurs (*voy.* NANTES) les conséquences, ainsi que celles de sa fatale révocation. Dès 1591 Henri IV, par l'édit de Mantes, avait rendu la liberté religieuse aux protestants. Ceux-ci s'en contentèrent jusqu'à ce que le Béarnais eut abjuré le calvinisme (1593): alors ils regardèrent leur sûreté comme compromise et tinrent des assemblées pour délibérer sur les moyens d'obtenir de nouvelles concessions. Ils se plaignirent d'avoir versé leur sang pour établir sur le trône un roi qui les abandonnait et s'entourait de leurs plus cruels ennemis, auxquels il prodiguait les récompenses et les honneurs; et leurs craintes ne paraissaient en effet que trop justifiées par les mesures sévères prises contre eux par les gouverneurs de provinces et les parlements. L'édit de Saint-Germain-en-Laye, du 15 novembre 1594, plus favorable que celui de Mantes, n'avait pas apaisé leur mécontentement. Henri IV se vit amené à leur assurer enfin en France une existence légale. Il rendit en leur faveur le fameux édit de Nantes, le 15 avril 1598. A. S-R.

ÉDITEUR, celui qui publie l'ouvrage qu'un autre a composé. A des titres différents on qualifie également d'éditeur l'écrivain qui, de la publication des œuvres d'autrui, fait un travail purement littéraire, et l'imprimeur ou le libraire qui n'en fait qu'une opération industrielle. Sans doute, la valeur de l'exécution typographique d'un livre entre pour beaucoup dans le mérite d'une édition (*voy.*); mais cet élément de succès tout matériel est la part de l'éditeur-artiste; celle de l'éditeur homme de lettres consiste dans toutes les recherches d'érudition ou de goût qui peuvent aider à consacrer ou à rétablir la pureté primitive des textes, souvent altérés ou même corrompus par l'infidélité des copistes ou la négligence des premiers éditeurs. L'interprétation des passages obscurs, la restitution des passages omis ou dénaturés, la classification rationnelle ou chronologique des diverses parties du même ouvrage ou des divers ouvrages du même auteur, enfin l'exercice complet de la critique littéraire dirigée vers son but le plus utile, telle est la tâche laborieuse imposée à l'éditeur consciencieux.

On peut, je crois, considérer comme les premiers éditeurs ceux d'entre les anciens qui, à l'aide de nombreuses copies, ont commencé à étendre la connaissance des œuvres de leurs devanciers ou de leurs contemporains. Les uns, ainsi qu'Aristarque et Démétrius de Phalère, étaient de simples scoliastes ou des rhéteurs animés de l'amour de la science; les autres étaient des princes, amis et protecteurs des lettres. Tels furent, en Égypte, les Ptolémées, fondateurs de la bibliothèque d'Alexandrie; tel encore, longtemps après eux, fut l'empereur Tacite, qui mit un soin particulier à multiplier par la copie les ouvrages du grand historien qu'il s'honorait de compter au nombre de ses ancêtres. Cependant, malgré ces exemples auxquels il serait aisé d'en ajouter beaucoup d'autres, les fonctions d'éditeur, comme nous les comprenons aujourd'hui, n'ont pris naissance qu'à l'époque de l'invention de l'imprimerie.

Les hommes d'étude, qui les premiers exercèrent ce nouvel art, furent en même temps les premiers éditeurs littéraires des chefs-d'œuvre que nous avait légués l'antiquité hébraïque, grecque et latine. A leur tête nous trouvons en Italie, dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles, les trois célèbres Manuce (*voy.* ALDINES). La France leur opposa bientôt, dans la famille des Estienne, des rivaux qui, dans toutes les parties de l'art et de la science, les égalèrent, s'ils ne les surpassèrent pas. A côté de ces maîtres de l'érudition et de la typographie, et de Casaubon, gendre de l'un d'eux, le fameux Érasme (*voy.* ces

noms), secondé, quant au travail matériel, par son ami l'imprimeur Froben, enrichissait, en Suisse, la religion et la littérature de ses précieuses éditions du Nouveau-Testament et des Pères grecs. A la même époque, J.-C. Scaliger dégageait Aristote de l'enluminure pédantesque et monacale sous laquelle la scolastique l'avait défiguré au moyen-âge ; Juste-Lipse, parmi une foule d'autres travaux, publiait sa belle édition de Sénèque; Joseph Scaliger transportait en Hollande le trésor d'érudition que son père lui avait légué en France, et là, auprès de lui et après lui, Frédéric et Jacques Gronovius, Gérard et Isaac Vossius, Daniel et Nicolas Heinsius, faisaient encore de nouvelles et précieuses moissons dans les champs de la littérature grecque et latine, et, sous leur influence, de 1595 à 1680, les Elzevirs enrichissaient la librairie de cette foule d'éditions des classiques de l'antiquité et de la renaissance, si recherchées encore aujourd'hui pour leur correction et leur élégance presque microscopique.

Les lettres sacrées trouvaient, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, des éditeurs aussi infatigables que judicieux dans Baluze et dans les membres de ces congrégations religieuses, dont le zèle n'était égalé que par la science. A leur tête il faut placer Sirmond, Petau, Montfaucon, Mabillon, Martenne et Calmet, savants dont, de nos jours, M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc, s'est montré le digne continuateur par son édition des *Pères grecs et latins*. Dès le commencement du XVI^e^ siecle, La Cerda en Espagne, au XVII^e^ Nicolas Heinsius en Hollande, avaient édité et commenté Virgile avec un talent et un succès qui n'ont été surpassés que de nos jours par le célèbre Heyne. Dans le XVIII^e^ siècle nous devons encore signaler, relativement à la France, les travaux du président Bouhier sur Cicéron, et ceux du P. Brumoy sur le *Théâtre des Grecs*.

Plus récemment, cette belle littérature de l'antiquité grecque et romaine a reçu un nouvel éclat de l'émulation d'une foule d'humanistes distingués. La dynastie savante des Estienne a semblé revivre dans la famille des Didot, où le talent et la science se transmettent héréditairement. A leurs titres déjà anciens ils en ajoutent depuis quelques années un nouveau par la réimpression du *Thesaurus linguæ Græcæ* d'Henri Estienne, édition faite sur celle de Valpy, publiée en Angleterre, mais qu'ils ont enrichie d'une foule d'additions et de notes précieuses. Après eux, citons encore les frères Gaume pour l'honorable persévérance avec laquelle ils continuent leurs belles éditions du texte original des Pères grecs de l'Église.

Longue est la liste des éditeurs, commentateurs (*voy.* COMMENTAIRE) et interprètes (*voy.* TRADUCTION) qui ont consacré leurs veilles aux classiques grecs. Pour commencer par la France, qui ne sait ce qu'Homère et Longus doivent aux soins d'Ansse de Villoison; Hérodote à ceux de Larcher et de Schweighæuser; Polybe, Appien et Athénée à ce dernier; Sophocle, Euripide, Aristophane à Brunck; Xénophon et Théocrite à Gail; Pausanias à Clavier; Longus à P.-L. Courier; Eunape et Philostrate à M. Boissonade; Proclus à M. Cousin; Thucydide au même Gail et à Lévêque; Diodore au comte Miot de Melito, etc. En Allemagne, les noms de Reiske, de Ruhnkenius, de Heyne, de Voss, de Matthiæ, de Creuzer, de Bekker, de Jacobs, de Dindorf, de Hermann, de Thiersch, de Schæfer, d'Ast, de Bæhr, de Poppo, de Lobeck, etc.; en Angleterre, ceux de Bentley, de Taylor et de Markland, de Musgrave, de Porson, de Blomfield, de Gaisford, etc., sont justement célèbres; l'Italie a également apporté son contingent (Morelli, Peyron, etc.), et d'autres pays encore, notamment la Hollande, où Wyttenbach succéda aux Valckenaër, et la Grèce, qui a donné le jour à Koraï, mériteraient d'être cités. Quant à l'antiquité latine, les noms les plus illustres, parmi les éditeurs et commentateurs étrangers, sont ceux des Ruhnkenius, des Ernesti, des Heyne; plus récemment, les noms de MM. Bothe, Schütz, Orelli et autres ont obtenu, par des travaux du même genre, une juste célébrité. Parmi les noms français, un des plus illustres est celui de Muret; citons ensuite les Hardouin, les Sanadon, les Pithou, les de Brosses, les Oberlin, les Vanderbourg; citons

aussi celui de Lemaire, sous le patronage duquel s'est publiée l'immense collection des classiques latins, dont la Société de Deux-Ponts qui eut plus tard son siége à Strasbourg, avait déjà publié des textes corrects et soigneusement revus; et le nom de M. Panckouke, à la fois éditeur et collaborateur de la traduction complète, avec texte, des mêmes classiques. MM. Dureau de La Malle, Burnouf, Leclerc et Villenave se sont montrés aussi habiles éditeurs que traducteurs heureux, les deux premiers, de Tacite, le troisième, de Cicéron, et le dernier, d'Ovide. Le livre exceptionnel, de tous les ouvrages composés depuis l'ère chrétienne celui qui a obtenu le plus grand nombre d'éditions, l'*Imitation de Jésus-Christ*, a offert à M. Gence l'occasion d'élever a la religion et à la littérature un monument qui associera à jamais son nom à celui de cet ouvrage immortel. Enfin nous couronnerons dignement cette liste d'érudits par le nom de l'illustre bibliothécaire du Vatican, Angelo Maï, si connu par ses travaux sur les palimpsestes, auxquels, entre autres conquêtes, on doit la découverte du traité de Cicéron *De Re publicâ*, édité et traduit en français par M. Villemain.

La grande littérature italienne du moyen-âge s'est popularisée en France, grâce aux efforts des savants Buttura et Biagioli, l'un et l'autre excellents éditeurs du Dante et de Pétrarque; de M. Marsand, éditeur non moins recommandable de ce dernier poète. M. de Souza Botilho doit être aussi mentionné pour sa belle édition du grand poème portugais (*Os Lusiadas*).

Ce travail de minutieuse attention et de scrupuleuse exactitude, si précieux pour les lettres, mais où l'esprit applique toutes ses facultés à faire valoir les œuvres de l'esprit d'autrui, ne saurait guère convenir aux génies créateurs, aux hommes chez qui l'imagination domine. Toutefois, ce principe admet des exceptions, et, parmi les plus remarquables dans notre littérature, après Voltaire, éditeur de Corneille, nous citerons La Harpe, éditeur de Racine; Beaumarchais et Palissot, éditeurs de Voltaire; Lacépède, de Buffon; Michaud, de Delille; et Charles Nodier, de Millevoye. Suivant un système d'analogies moins marquées et en remontant plus haut dans l'ordre des temps, nous retrouverons dans les noms suivants l'expression de l'alliance du génie avec l'érudition.

Rabelais, *éditeurs:* Etienne Dolet, du Chapt, Esmangart; Clément Marot: Étienne Dolet, Lenglet-Dufresnoy; Montaigne: Coste, Éloi Johanneau, Amaury Duval; satire Ménippée: du Chapt, Charles Nodier; Pascal: François de Neufchâteau; Bossuet: l'abbé Caron; Fénélon: Ramsay, Adry; Molière: Auger; Racine: Geoffroy; La Fontaine: Walckenaër, Robert; Boileau Despréaux: Saint-Surin, Daunou, Berriat-Saint-Prix; M^me^ de Sévigné: Monmerqué; Voltaire: Beuchot; Montesquieu: P. Destutt de Tracy; Mably: Guizot; Rollin: Letronne; J.-J. Rousseau: Musset-Pathay; Bernardin de Saint-Pierre: Aimé-Martin; Chénier (J.-M. et André): Lèpeintre; et enfin Chateaubriand: Fortia d'Urban, auquel, parmi une foule de travaux du plus haut intérêt, la littérature doit surtout une édition perfectionnée de l'*Art de vérifier les dates*.

L'époque actuelle, où règne, dans les créations littéraires, un système dont l'erreur va souvent jusqu'au délire, présente, par un heureux contraste, une tendance marquée vers le retour aux études sérieuses, aux solides travaux de la critique et de l'érudition. C'est surtout au profit de la langue et de l'histoire nationales que se manifeste cette louable disposition, qui dejà, au siècle dernier, avait dirigé dom Bouquet dans sa publication du *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, poussé jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle par le savant dom Brial. Il faut distinguer, parmi les continuateurs de cette grande entreprise, réalisée sous une nouvelle forme, MM. Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* (jusqu'au XIII^e^ siècle), *Révolutions d'Angleterre sous les Stuarts*; Buchon, *Chroniques nationales françaises* (du XIII^e^ au XVI^e^ siècles); Petitot et Monmerqué, *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France* (de Philippe-Auguste à Louis XV inclusivement); Berville et Barrière, *Mémoires relatifs à la révolution française*; Mi-

chaud et Poujoulat, *Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le* XIII^e^ *siècle jusqu'à la fin du* XVIII^e^ ; Roux et Buchez, *Histoire parlementaire de la révolution ;* Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France.*

Les monuments de la langue et de la littérature française au moyen-âge sont devenus pour la philologie moderne un objet d'investigations, poursuivies avec un zèle et une émulation qui s'accroissent de jour en jour. Déjà, dans le siècle dernier, les institutions, les faits et gestes de l'ancienne chevalerie, ainsi que les espèces d'épopées qui nous en ont transmis la mémoire, avaient été un sujet de recherches et de publications intéressantes, mais trop incomplètes, pour Lelabourcur, Legrand d'Aussy, Lacurne Sainte-Palaye, de Tressan et de Paulmy d'Argenson. A leurs travaux imparfaits ont succédé les travaux contemporains, et beaucoup plus approfondis, de MM. Raynouard, *Dictionnaire de la langue romane*, *Poésies des troubadours;* de Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, *Poésies de Marie de France;* Pluquet, *Roman de Rou;* Méon, *Fabliaux de Barbazan*, *Roman du Renart*, *Roman de la Rose ;* Crapelet, *Combat de trente Bretons contre trente Anglais* ; le même avec Robert, *Partonopeus de Blois;* Paulin Paris, *Chroniques de Saint-Denis*, *Romancero français*, *Garain le Loherain*, *Berthe aux grands piés ;* Francisque Michel, *Chronique de Du Guesclin*, *Chansons du châtelain de Coucy*, *Voyage de Charlemagne à Constantinople* (en anglo-normand) ; Ach. Jubinal, *Mystères inédits du* XV^e^ *siècle.* Plusieurs de ces publications, et d'autres non moins intéressantes, sortent des presses de M. Crapelet, déjà cité comme éditeur littéraire, ou sont mises au jour par les soins de la *Société des Bibliophiles*, réunion d'amateurs riches et éclairés qui orne d'un grand luxe d'exécution ces premiers essais d'une littérature au berceau.

A côté de cette littérature gauloise, longtemps délaissée et rajeunie avec amour par l'érudition moderne, nous devons mentionner les services rendus à la littérature orientale, aînée et rivale des lettres européennes (*voy.* BIBLE). Dans cette savante catégorie, nous citerons Marracci, auquel on a dû longtemps la meilleure édition, texte arabe, du *Koran;* Reiske, déjà nommé comme helléniste, *Annales d'Abulfeda;* Eichhorn, *Monuments de l'ancienne Arabie* (texte arabe); Kieffer, *Bible turque;* Michaélis, Cahen et beaucoup d'autres, soit en Angleterre, soit en Allemagne, ou en France, *Bible en hébreu.* A ces noms justement célèbres nous ajouterons les noms indigènes de MM. Silvestre de Sacy, *Les séances de Hariri*, *Chrestomathie arabe*, utile complément de l'excellente *Grammaire arabe* du même auteur, *Relation d'Égypte par Abdallatif ;* De Chézy, *Sakontala* (texte hindou); Grangeret de Lagrange, *Anthologie arabe ;* Julien, *Meng Tseu* (*Mencius*), philosophe chinois ; Eugène Burnouf, les livres de Zoroastre, en langue zende, etc.

Dans cette revue succincte et malheureusement trop incomplète, nous n'avons fait entrer que les noms de ceux qui, pour objet de leurs travaux, ont pris les belles-lettres proprement dites et l'histoire. Les publications relatives à la théologie, la jurisprudence, et aux sciences mathématiques et naturelles, ne nous ont pas paru, malgré leur importance réelle, devoir entrer dans le cadre de cet article, spécialement littéraire. Toutefois, nous ne devons pas omettre de mentionner ces grandes archives qui, sous la forme de dictionnaire (*voy.*), offrent le répertoire de toutes les connaissances humaines. Le *Dictionnaire de Trévoux* semble avoir frayé la route à cette *Encyclopédie* (*voy.*) dont Panckouke fut l'éditeur, dans la seconde moitié du siècle dernier, et qui, malgré de nombreuses défectuosités dans l'exécution, exerça une si haute influence sur la littérature et sur l'ordre social. Baillet, Bayle et Moréri avaient ouvert la voie au genre du dictionnaire historique; MM. Michaud l'ont agrandie dans leur *Biographie universelle.* Millin a bien mérité de la science en publiant, de 1792 à 1804, la vaste collection connue sous le titre de *Magasin encyclopédique*, *Journal des sciences*, *des lettres et des arts*, et à laquelle la *Revue encyclopédique*

(1819-1833) fait suite. Le cadre, déjà élargi dans cette dernière, devint encore plus vaste dans le *Bulletin* publié pendant plusieurs années par feu M. de Ferussac. Il faut mentionner encore avec éloge les *Annales des voyages*, recueil qui a fait faire des progrès remarquables à la science géographique, et qui, de 1809 à 1836, a eu pour éditeurs Malte-Brun, 25 vol.; Malte-Brun, Eyriès et la Renaudière, 38 vol.; Eyriès, La Renaudière et Klaproth, 30 vol. *Voy.* RECUEIL, BIBLIOTHÈQUE (T. III, p. 475), COLLECTION, etc.

Nous l'avons dit en commençant : la mission spéciale de l'éditeur est dans la révision intelligente et consciencieuse du texte. Cette tâche, pour être bien remplie, exige des notes critiques et explicatives; on y joint souvent une préface et une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur; mais cet accessoire, à peu près obligé, de toute édition soignée, ne doit jamais tenir lieu de l'essentiel ni apparaître qu'au second rang. Cependant, il s'est établi dans la littérature contemporaine un système d'exploitation de noms et de renommées au moyen duquel le nom d'un éditeur plus ou moins célèbre, ajouté au titre de l'ouvrage d'un auteur plus ou moins obscur, couvre souvent d'un pavillon trompeur une cargaison avariée. Si c'est là un perfectionnement, à la honte de la littérature, il est tout au profit de l'industrie littéraire.

On appelle encore *éditeur* celui qui publie certaines productions de l'art susceptibles de multiplication par les procédés industriels. Ainsi l'on dit : l'éditeur d'une partition, d'une gravure, et même d'une œuvre de sculpture reproduite par le moulage. P. A. V.

ÉDITION, de *edere*, mettre au jour. Ce mot désigne l'ensemble des exemplaires que l'on tire d'un ouvrage avec la même composition. Quand cette composition est gardée un certain temps et que l'on réimprime le même ouvrage avec les formes conservées, cette réimpression s'appelle *tirage*, et l'on dit deuxième tirage, troisième tirage, comme on dit deuxième édition, troisième édition, en parlant de réimpressions avec des formes nouvelles. Une bonne édition ne doit pas seulement se faire remarquer par la beauté du papier et des caractères, il faut surtout qu'elle soit pure et correcte. Cette dernière condition manque à beaucoup de livres modernes. Elle manque aussi à la plupart de ceux qui datent des premiers temps de l'imprimerie. Tant de fautes défiguraient les chefs-d'œuvre de l'antiquité dans les manuscrits des copistes que ce fut un immense travail pour les premiers éditeurs que d'examiner les diverses leçons et de réparer les textes qu'ils voulaient reproduire par l'admirable procédé de Guttenberg. Les efforts des Aldes (*voy.*) eux-mêmes pour la correction des classiques anciens ne les mirent pas à l'abri des reproches d'Érasme, qui qualifia de *depravatissimæ* leurs éditions les plus estimées. C'est qu'il n'est pas seulement besoin de savoir la langue dans laquelle est écrit l'ouvrage que l'on *édite* et de suffisamment connaître le sujet que l'auteur y traite, il faut encore apporter à la correction des épreuves un soin très minutieux, une infatigable patience.

Des hommes d'un grand mérite se sont fait un nom comme imprimeurs et comme éditeurs depuis trois siècles. Après les Aldes précédemment cités, on a vu, dans le XVI^e^ siècle : les Junte, les Badius, les Estienne, Simon de Colines, qui introduisit en France l'usage des lettres italiques, Michel Vascosan, Mamert Patisson, les Morel, Dolet d'Orléans, Gryphius de Lyon, etc.; dans le XVII^e^ siècle : Vitré, Cramoisy, les Elzevir, etc.; dans le XVIII^e^ et au commencement du XIX^e^ : Cousteliер, Barbou, Bodoni, Ibarra, Tonson, Brindley, Baskerville, Martyns, les Didot, Crapelet, etc.

La probité, l'une des vertus de l'éditeur, celle qui le soutient dans ses efforts à donner un texte intègre et qui lui défend toute interpolation comme toute suppression; la probité est si loin de certains spéculateurs qu'ils impriment frauduleusement des ouvrages dont ils n'ont pas la propriété. De là les éditions dites *contrefaites* ou les contrefaçons (*voy.*). Ces éditions, exécutées la plupart du temps à la hâte et en cachette, sont presque toujours très fautives. Il en est d'autres, imprimées également en

cachette, soit à cause de l'immoralité du sujet, soit parce que la matière porte ombrage à un gouvernement soupçonneux : elles prennent le nom de *clandestines*. Peu correctes généralement, elles ont plus ou moins de prix à proportion du mérite de l'ouvrage et de sa rareté. J. T-v-s.

Le succès prononcé d'un ouvrage ne pouvait autrefois être mieux constaté que par le nombre de ses éditions ; mais le charlatanisme de nos jours a fait aussi irruption sur ce terrain. En conservant les planches sur lesquelles s'est faite l'impression d'un livre, on a compté chaque nouveau *tirage* pour une *édition* nouvelle ; moyen facile de lui procurer une vogue nominale qui, malheureusement, n'est guère en rapport avec le débit réel. Vainement le malin Vaudeville a-t-il persiflé ces auteurs qui

Font leur cinquième édition
Pour vendre la première.

La recette n'en a pas semblé moins bonne à beaucoup de ces messieurs.

Dans le temps où le chiffre d'une édition s'inscrivait et se prenait au sérieux, on ne les voyait pas se multiplier aussi rapidement. Le libraire Thompson, qui avait cru hasarder beaucoup en achetant cent écus *le Paradis perdu*, eut soin de stipuler que la moitié de cette somme ne serait payable que si le poème avait une seconde édition, et Milton ne vécut pas assez pour la voir. Il est vrai que bien d'autres éditions suivirent ensuite cette seconde, et que le libraire retira de son prudent marché plus de 300,000 fr. de bénéfice.

Il est chez nous un autre genre d'éditions que l'on pourrait appeller *subreptices :* c'est encore une des branches de l'industrie de quelques spéculateurs en librairie dont souvent les hommes de lettres deviennent les complices. Quand un livre a vieilli dans les magasins, ils le remettent en circulation au moyen d'un titre nouveau qui n'a exigé que la réimpression de la première page. Parfois, il est vrai, une nuance différente dans la blancheur du papier trahit le stratagème, ou, du moins, les traces révélatrices de l'*onglet* signalent la fraude aux connaisseurs.

Heureux les ouvrages pour lesquels on n'a pas besoin de recourir à de semblables ressources et dont les éditions successives sont nécessitées par l'empressement du public à en faire l'acquisition ! Ceux-là sont rares dans tous les temps, et nous ignorons si c'est à la louange du nôtre qu'il faudra mettre au premier rang de ces succès de vogue pour l'époque actuelle celui du *Cuisinier royal*, qui peut, narguant nos littérateurs les plus habiles à produire et à reproduire leurs œuvres, s'enorgueillir d'un triomphe qu'aucun d'eux n'a obtenu,..... quatorze éditions véritables! M. O.

EDMOND, nom d'un roi d'Ostanglie que l'Église a canonisé et de deux rois d'Angleterre, l'un et l'autre antérieurs à la conquête des Danois en 1015. —Un autre Edmond de la famille des Plantagenet détrôna son frère Édouard II en 1325, fut le tuteur de son successeur Édouard III, et périt sur l'échafaud en 1329. Enfin nous mentionnerons encore un dernier Edmond surnommé *de Langley*, duc d'York, et l'un des tuteurs du roi Richard II, son neveu. Il mourut en 1402, et c'est de lui que descendirent les ducs d'York de la Rose blanche. S.

ÉDOUARD, nom de six rois d'Angleterre, en ne comptant pas ceux de ce nom qui sont antérieurs à la maison de Plantagenet. Cependant avant ces derniers avaient régné trois rois saxons du même nom. Édouard-le-Confesseur, le 3e, fut celui qui, étant mort sans héritiers, donna lieu à la conquête de l'Angleterre par les Normands. Il mourut en 1066 et fut canonisé par le pape Alexandre III. S.

Édouard Ier, roi d'Angleterre, naquit en 1239. Sa jeunesse fut soumise à de rudes épreuves sous le règne long et orageux de son père ; son épée releva le sceptre abattu. Ses premières armes cependant n'avaient point été heureuses. Emporté par une fougue irréfléchie à la poursuite d'un corps de troupes qu'il avait enfoncé, il tomba aux mains du comte de Leicester, le chef de l'aristocratie révoltée. Il recouvre la liberté par une ruse, profite du désaccord de ses adversaires, rassemble des forces et se porte hardiment à la rencontre du re-

doutable comte. La bataille d'Evesham rend la liberté et le sceptre au vieux roi. Édouard y déploya autant d'habileté que de valeur.

Le calme à peine rétabli dans le royaume, Édouard, toujours avide de combats et d'expéditions chevaleresques, voulut partager les périls d'une dernière croisade que tentait le roi de France Louis IX; mais il apprit à Tunis la mort de son père et hâta son retour. Il fut couronné sans opposition à Westminster en 1272. Grandement pourvu de toutes les qualités qui manquaient à son père, il régna en maître, et mena de front les entreprises guerrières et les travaux du législateur. L'indépendance des Gallois attira ses armes d'abord : il les réduisit après plusieurs combats; mais une odieuse cruauté envers un de leurs chefs les plus valeureux ternit la gloire du vainqueur. Cette première conquête n'était que le prélude d'une plus haute entreprise; la couronne d'Écosse, disputée par douze prétendants, excita son ambition. Choisi pour arbitre entre eux, il commença, avant de rien décider, par s'assurer les places fortes, s'engageant à les remettre plus tard à celui qu'il désignerait pour roi; mais sa suzeraineté devint si pesante et si dure que son vassal s'efforça bientôt de s'en délivrer. Édouard alors fond sur l'Écosse, défait le roi Baliol (*voy.*), l'emmène prisonnier, et, laissant garnison dans toutes les villes, se retire en emportant le sceptre et la couronne d'Écosse. Mais cette contrée n'était pas soumise : tandis qu'il était occupé contre la France, le parti national se relève en Écosse; son chef, Wallace (*voy.*), le héros des montagnes, descend dans les plaines et chasse les Anglais; mais la bataille de Falkirk fait retomber sa patrie une seconde fois sous le joug anglais. Une nouvelle insurrection survient encore : par de rapides attaques Édouard répare les défaites qu'avaient essuyées ses lieutenants, et laisse, après deux ans de la plus rude guerre, l'Écosse soumise et dévastée. Cependant sa cruauté vient compromettre les resultats de sa politique et de sa valeur. Le supplice de l'héroïque Wallace réveille la vengeance au cœur de ses compatriotes. L'Écosse arme de nouveau (1306); Robert Bruce (*voy.*) est élu roi. Il répare un premier revers par une victoire sur le comte de Pembroke (1307). L'infatigable Édouard rassemble toutes ses forces pour une campagne qu'il veut rendre décisive, mais il meurt en touchant la frontière (1307). La conquête de l'Écosse était devenue chez lui le rêve d'une ambition irritée: aussi lit-on dans Froissard qu'il fit jurer en mourant à son fils qu'après sa mort il ferait mettre son corps dans une chaudière « *et le feroit bouillir tant que la chair se despartit des os, et qu'après feroit mettre la chair en terre et garderoit les os, et toutes les fois que les Ecossois se rebelleroient contre lui, il semonderoit ses gens et porteroit avec lui les os de son père. Car il tenoit fermement que tant que son successeur auroit ses os, les Ecossois seroient battus. Mais le successeur n'accomplit mie ce qu'il avoit promis et fit rapporter son père à Londres et là ensepvelir; dont lui meschut.* »

L'œuvre la plus solide du règne d'Édouard I^er^ consiste dans ses institutions. L'Angleterre lui doit l'admission des communes au parlement, la création des justices de paix et d'utiles réglements de commerce, ce qui valut à ce roi le surnom de Justinien anglais.

Édouard II, fils du précédent et d'Éléonore de Castille, naquit en 1284, à Carnavon. Son caractère doux et irrésolu était peu propre à continuer l'œuvre d'un conquérant. Après une molle tentative sur l'Écosse il revint sur ses pas et congédia son armée; mais son père avait encore exigé de lui un autre serment : c'était de ne point rappeler de l'exil un favori vicieux dont le commerce avait laissé chez lui une irréparable corruption. Il ne tint pas cette dernière promesse plus religieusement que la première. Le favori, rappelé, fut chargé de titres et d'honneurs, marié à une princesse du sang royal, et, au scandale de tout le royaume, institué régent pendant qu'Édouard allait en France épouser une fille de Charles-le-Bel. Enfin le mécontentement public éclata, et le comte de Lancastre, cousin d'Édouard, à la tête d'une ligue formidable, le força de pro-

noncer l'exil de l'odieux étranger. Mais son éloignement fut loin d'être une disgrâce : son royal ami le fit lieutenant d'Irlande, l'accompagna jusqu'a la frontière, où il mêla à ses adieux d'abondantes larmes et d'innombrables dons. La séparation fut de peu de durée : le rappel de Gaveston, que le pape, à la prière d'Édouard, releva du serment qu'il avaît fait de s'éloigner pour toujours, fut le signal d'un nouvel orage. Le parlement se saisit de l'autorité et force le prince à sanctionner ses actes (1310). Thomas, comte de Lancastre, secondé par le vœu public, poursuit Édouard réfugié dans York, avec son pernicieux ami, s'empare du dernier et lui fait trancher la tête. Le malheur étant sans remède, Édouard jugea qu'une plus longue résistance eût été sans objet ; son cœur pusillanime oubliait ses amitiés comme ses haines. Il se laissa ramener aisement par quelques démonstrations de repentir. Pour faire diversion à ses regrets, il reporta son attention sur l'Écosse et se mit à la tête de 100,000 hommes ; mais l'instant était mal choisi : on avait donné à ce royaume le temps de se relever, il était alors dans toute l'energie de sa nationalité reconquise et dans l'enivrement d'un règne glorieux. Robert Bruce (*voy.*) n'eut qu'a paraître pour mettre en fuite un adversaire tel qu'Edouard II, qui, pour se consoler de sa défaite, fit choix d'un nouveau favori. Une seconde ligue se forme ; Thomas de Lancastre reparaît à sa tête, mais il se laisse battre et périt sur l'échafaud. Édouard veut se mesurer de nouveau avec le héros de l'Écosse : il essuie une défaite complète à Bannockburn, et se sauve à grande peine, poursuivi jusque sous les murs d'York. Le mécontentement public était à son comble ; la reine de son côté avait son favori qu'on exila. Une contestation survenue à l'occasion de l'hommage du duché de Guienne fournit à Isabelle l'occasion de passer en France, sous prétexte de négocier un arrangement avec son frère, Charles-le Bel. Elle profita de son séjour pour tramer un complot contre son mari. Mollement soutenue par son frère, elle s'adressa au comte de Hainaut, et fit appel au dévouement de tout brave chevalier qui voudrait tirer l'épée pour la cause d'une jeune reine outragée, et courir l'aventure à ses côtés. Les champions ne lui firent point défaut. L'expédition chevaleresque s'embarqua le 22 septembre 1326 et prit terre dans le comté de Suffolk ; son succès fut rapide. Le roi prit la fuite, et son favori Spencer, tombé aux mains de ses ennemis, fut attaché à une potence de cinquante pieds. Édouard, poursuivi et découvert dans les montagnes de Galles, fut ramené à Montmouth ; le parlement prononça sa déchéance. Sommé de remettre aux mains de ses commissaires le sceptre et la couronne, il entendit l'acte de dégradation ainsi conçu : « Moi, Guillaume Trussel, procureur du parlement et de toute la nation anglaise, je vous déclare en leur nom et leur autorité que je révoque et rétracte l'hommage que je vous ai fait ; dès ce moment je vous prive de la puissance royale, et proteste que je ne vous obéirai plus comme à mon roi. » Quelques mois après Édouard finit sa vie dans un odieux supplice, âgé de 44 ans. Son règne, plein de désordres et de défaites, n'offre rien d'utile et de grand qui voile le hideux tableau de sa vie privée.

Édouard III, fils du précédent et d'Isabeau de France, né en 1312, fut couronné après la déposition de son père. Il était âge de 15 ans. Sa mère, femme ambitieuse et dissolue, partagea le pouvoir avec Mortimer, son amant. Le jeune roi cependant eut l'occasion de faire preuve de courage contre les Écossais, en dépit des efforts que fit Mortimer pour conclure un traité de paix dont la nation murmura. Édouard, impatient du joug, fit saisir, puis renfermer sa mère et pendre son favori. Il arme de nouveau contre l'Écosse, s'empare de Berwick et livre contre Douglas (*voy.*) la bataille de Habidown-Hill (19 juillet 1333), victoire couronnée bientôt par d'autres succès.

Mais l'ambition d'Édouard III s'était tournée d'un autre côté : il se préparait à appuyer par les armes les droits qu'il faisait valoir à la couronne de France et qu'il tenait de sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel. Après s'être assuré l'ap-

pui de l'Allemagne et de la Flandre, il parut en France avec 50,000 hommes, n'obtint point de résultat, et revint l'année suivante avec 100,000. Il mit le siége devant Tournai et envoya un cartel au roi de France, qui dédaigna de se mesurer avec un vassal de sa couronne. Cette seconde campagne s'était ouverte par le combat naval de l'Écluse, où périt la flotte française tout entière. Deux trèves cependant suspendirent le cours de ses succès; mais il prépara par ses intrigues de nouvelles hostilités. Inquiet sur la conservation de la Guienne, il mit à la voile avec 30,000 hommes et se dirigeait vers Bordeaux, quand un vent contraire le poussa vers la côte de Normandie. Il abandonna son projet et tenta la fortune de ce côté. Il prend terre à Cherbourg et traverse la Normandie, ravageant tout sur son passage; il franchit la Seine, trompant par une marche habile les poursuites de l'armée française, et se porte sur la Flandre. Il passe la Somme avec le même bonheur, s'empare d'une position excellente, et livre au roi de France, qui le suivait de près, la bataille de Crécy (*voy.*), dont le prince de Galles, son fils, eut tout l'honneur. Puis il va mettre le siége devant Calais, où la reine son épouse, qui lui gagnait des batailles en son absence et faisait prisonnier le roi d'Écosse, vient le rejoindre et lui amène un renfort. La place, attaquée à la fois par terre et par mer, capitule, et le vainqueur, exaspéré des lenteurs et des difficultés du siége, ordonne un massacre général. Sa vengeance se modère cependant; il se borne à exiger que cinq des principaux bourgeois lui soient livrés. On sait que les dévouements ne manquèrent point en cette occasion (*voy.* l'art. Calais). Édouard se laissa désarmer par les prières de la reine et le spectacle de tant de générosité. La victoire de Crécy eût pu lui frayer un chemin jusqu'au cœur de la France; mais la politique et la prudence lui conseillèrent de ne point céder à l'enivrement d'un premier succès et de s'assurer plutôt, dans la possession d'un port qu'il pouvait aisément défendre, une conquête durable et solide. Édouard était satisfait, et pendant les huit années qui suivirent il sembla borner son ambition à conserver ce qu'il avait conquis. Sa modération parut encore dans le refus qu'il fit des suffrages pour l'élection à l'Empire. Mais à la mort du roi Philippe VI, Édouard sentit son ambition réveillée par l'inexpérience de son successeur. La guerre reprit en Guienne, où Édouard envoya son fils, le prince de Galles. Une seconde bataille, aussi décisive que celle de Crécy, fut gagnée par le prince aux environs de Poitiers (*voy.*). Une partie de la noblesse française resta sur le champ de bataille; le roi et un de ses fils tombèrent aux mains des Anglais. Édouard profite de la captivité du roi Jean et des troubles qui remplissaient le royaume pour tenter une invasion par le nord. Il pénètre jusqu'aux portes de Paris et de Reims, où son espoir était de se faire sacrer roi de France; mais l'entreprise était difficile encore : il se contenta d'un traité (8 mai 1360) qui mettait dans ses mains la moitié du royaume (*voy.* Bretigny). Il investit son fils de la principauté d'Aquitaine et lui donna le gouvernement de la France méridionale; mais le vaillant jeune homme ne devait pas jouir longtemps de sa gloire. Sa bouillante vie déclina bientôt et s'éteignit (*voy.* plus bas). La France, après lui, vengea ses défaites et ressaisit ses provinces. Édouard perdit presque en même temps son noble héritier et ses conquêtes. La gloire de son règne était passée; il mourut triste et abandonné le 21 juin 1377.

Édouard IV, de la maison d'York, fils de Richard d'York, fut couronné à Westminster le 20 juin 1461, à l'âge de 19 ans (étant né en 1441). Son père avait pris les armes contre la maison de Lancastre, qu'une révolution avait portée au trône depuis plus de soixante ans. Il appuyait sur un droit de naissance ses prétentions tardives, car il était issu, par sa mère, du duc de Clarence, deuxième fils d'Édouard III. La maison régnante était issue de Lancastre le III^{e}. Mais Richard périt dans une bataille; son fils aîné fut massacré par le vainqueur, son parti décimé par une défaite sanglante et par la hache du bourreau. Le jeune Édouard cependant, nouveau duc d'York, ne recula pas devant une entreprise dont les

périls étaient si grands. Il rassemble les restes de sa faction, défait, à Mortimer-Cross, Tudor, comte de Pembroke, et poussant jusqu'à l'extrême la promptitude de résolution dont son père avait manqué, il marche droit sur Londres. Il y entra sans résistance; sa jeunesse, son heureuse audace, l'admirable beauté de ses traits lui gagnèrent promptement la faveur publique. Le peuple et l'armée victorieuse, convoqués dans la plaine de Saint-Jean, lui décernèrent la couronne. Mais cette longue et cruelle lutte de l'ambition de deux familles, dans laquelle la nation presque entière se précipita, ne faisait encore que s'ouvrir. Le roi déchu, Henri VI, était prisonnier d'Édouard; mais la reine Marguerite, véritable chef du parti de Lancastre, tenait encore dans le nord; son infatigable énergie y avait ramassé une puissante armée. Édouard, après des sévérités terribles envers les grands qui n'avaient pas choisi son drapeau, rassembla toutes ses forces et partit avec Warwick, son puissant auxiliaire. Les deux armées se rencontrèrent à Taunton et se chargèrent avec fureur; un heureux stratagème donna la victoire à Édouard, qui ne fit point de quartier aux vaincus. L'échafaud se dressa comme de coutume, après cette bataille, où 36,000 hommes avaient été égorgés.

De retour à Londres, Édouard fit reconnaître par un parlement ses titres à la couronne et ratifier son élection. Le parti de Lancastre semblait anéanti et le règne d'York affermi désormais. Après avoir épuisé ses haines et ses vengeances, Édouard se livra alors à d'autres penchants : son cœur sec et dur, quoique fermé aux véritables affections, était fort enclin aux voluptés; les charmes de sa figure, sa jeunesse et le rang suprême lui rendirent les succès faciles. La faveur, l'enthousiasme des femmes entretenaient sa popularité; une de ses faiblesses pourtant faillit lui coûter cher et mit le trône en question encore une fois. Warwick, à qui ses immenses services avaient donné un grand crédit, s'était rendu sur le continent pour y négocier le mariage du roi avec la princesse Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI (1465). L'arrangement touchait à son terme, et Warwick revint en Angleterre apprendre le succès de sa mission. Il trouva Édouard marié récemment et le trône occupé par une belle veuve, Élisabeth Gray, dont la passion du roi n'avait pu triompher qu'à ce prix. L'altier négociateur en garda un mécontentement profond; d'autres disgrâces et la perte de son crédit, accaparé par les parents de la reine, entraînèrent si loin son âme irascible qu'il offrit aux Lancastre son puissant appui. Après quelques soulèvements qu'il excita dans les provinces, il gagna jusqu'au frère d'Édouard, le duc de Clarence, et par l'entremise secrète de Louis XI, s'étant concerté avec Marguerite d'Anjou, réfugiée alors en France, il mit à la voile et débarqua dans le sud au moment où le roi réprimait une sédition dans le nord. Le prodigieux renom de Warwick grossit en peu de temps son armée. Édouard, pris au dépourvu, n'eut que le temps de fuir et de gagner un port de mer où il s'embarqua. Warwick se rend à Londres, tire Henri de sa prison et le proclame roi avec un appareil solennel. Un parlement approuve cette résolution nouvelle et déclare Édouard IV traître et usurpateur (29 novembre 1470); mais heureusement pour Édouard, le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, jaloux de l'alliance qui venait d'être cimentée entre Louis XI et Warwick, travailla, pour le rompre, au rétablissement d'Édouard. Celui ci, impatient de venger ses affronts et de ressaisir encore cette couronne inconstante, débarque avec une poignée d'hommes (1471), et, trompant Warwick par une marche adroite, arrive aux portes de Londres avec sa promptitude et son audace accoutumées. Si les portes ne se fussent pas ouvertes Édouard était perdu; mais il avait pour lui la faction des femmes. On dit qu'il trouva encore un grand secours dans ses créanciers, dont le nombre était imposant; mais Warwick le suivait de près et tout allait se décider par une bataille. Édouard sut ramener à lui son frère, le duc de Clarence, qui trahit son allié au moment de combattre et entraîna dans sa fuite une partie des troupes. Le comte fut vaincu; la reine Marguerite et le

jeune Lancastre son fils furent amenés au vainqueur, qui frappa au visage avec son gantelet de fer le courageux enfant et le laissa poignarder sous ses yeux. Maître encore une fois d'un royaume qu'il avait inondé de sang, il se delassa du carnage au sein des plaisirs et des fêtes. Quelques menaces qu'il fit à la France aboutirent à un traité avec Louis XI. Mais Édouard conservait, de la défection passagère de son frère, un ressentiment implacable; il épia l'occasion de le frapper. L'ayant attiré dans un piége, il obtint contre lui une condamnation. La clémence d'Édouard se borna à lui laisser le choix du supplice : il voulut être noyé dans un tonneau de Malvoisie (1478). L'orgie avait toujours place au milieu de ces cruautés. Édouard, pendant les preparatifs d'une guerre avec l'Écosse, fut atteint de maladie et mourut a 42 ans, en 1483. Il fut le moteur et comme la personnification de cette lutte furieuse appelée la guerre des deux Roses. Il avait de la valeur et l'instinct de la guerre; mais son âme était aride et dessechée par l'ambition.

ÉDOUARD V, fils du précédent. Édouard IV avait laissé deux fils, le prince de Galles, âgé de 13 ans, et le duc d'York, qui en avait 8. C'étaient deux beaux et gracieux enfants. Ce fut à son frère Richard, duc de Glocester, le meurtrier du jeune Lancastre, qu'il confia la régence et la tutelle de ses fils. Richard était d'une difformité repoussante. Il avait gagné par son hypocrite bonhomie la confiance de son frere et travaillé de longue main à se trayer un chemin au trône. A peine maître du pouvoir, il fit conduire ses neveux à la tour de Londres dont ils ne sortirent plus. L'histoire n'a conservé ni les détails ni la date précise de leur fin deplorable; mais, à son defaut, la poesie s'est emparée de ce drame attendrissant. Voici comme Shakspeare en peint le dénouement : c'est l'usurpateur Richard qui parle. « L'acte sanglant est consommé, le plus grand forfait dont la terre se soit jamais rendue coupable. Deux scélerats endurcis, deux chiens sanguinaires que j'ai gagnés pour executer cette cruelle boucherie, tout pénétrés d'attendrissement et de pitié, ont pleuré comme des enfants quand ils m'ont fait le récit de cette mort. C'est ainsi qu'ils étaient couchés, m'ont-ils dit : ils se tenaient l'un l'autre entourés de leurs bras innocents et blancs comme l'albâtre; leurs lèvres semblaient quatre roses vermeilles sur une seule tige, qui, dans tout l'éclat de leur beauté, s'inclinent l'une vers l'autre. Un livre de prière était posé sur leur chevet. « Cette vue, dit l'un des deux bourreaux, avait presque changé mon âme; mais le démon.... » Le scélérat s'est arrêté à ce mot; l'autre a continué : « Nous avons brisé le plus charmant ouvrage de la nature, les plus fraîches et les plus splendides créatures qui furent jamais. »

Ils périrent ainsi, ces rejetons d'York, pour expier le meurtre du jeune Lancastre, si cruellement immolé après des guerres si longues et si sanglantes, où les deux factions luttèrent de barbarie. Il ne resta de ces royales familles qu'un meurtrier hideux qui ne fit que passer sur le trône*. *Voy.* RICHARD III.

ÉDOUARD VI, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, fut couronné en 1547, à l'âge de 9 ans. L'Angleterre était alors dans les convulsions de la réforme religieuse. L'histoire de son règne bien court est celle des ambitions qui s'arrachèrent le pouvoir durant sa minorité. Le duc de Sommerset, son oncle, gouverna d'abord comme protecteur; poursuivant le projet d'unir le jeune roi à la reine Marie, il porta la guerre en Écosse, n'ayant pu triompher des répugnances de la nation. Il remporta quelques avantages, mais fut forcé de revenir à Londres pour dejouer les intrigues de ses ennemis. Il finit par en devenir victime, et le jeune Édouard fut contraint de signer l'arrêt de mort de son oncle. Élevé au milieu des réformistes ardents, il montrait un grand zèle pour le triomphe du nouveau culte. Les actes de rigueur qu'on lui arrachait excitaient cependant ses regrets et sa pitié. Une excellente éducation avait donné un développement précoce à ses heureuses dispositions;

(*) Dans ces derniers temps, la mort des enfants d'Edouard IV a fourni le sujet d'un beau tableau (*voy.* DELAROCHE) et celui d'une touchante tragédie (*voy.* DELAVIGNE). S.

plusieurs contemporains parlent avec admiration de ses connaissances et de ses excellentes qualités ; il mourut des suites d'une petite vérole dans sa seizième année, en 1553. AM. R-E.

ÉDOUARD, prince de Galles, surnommé le *Prince noir* à cause de la couleur de ses armes, naquit, en octobre 1330, d'Édouard III, roi d'Angleterre, et de la reine Philippine de Hainaut. Il avait à peine 15 ans lorsque son père lui confia le commandement de la première ligne des Anglais à la bataille de Crécy (26 août 1346). Il attaqua les Français avec une impétuosité telle que les seigneurs anglais qui l'entouraient, craignant pour ses jours, demanderent du renfort au roi : « Tant que mon fils vivra, répondit celui-ci, mon secours est inutile. » Le prince noir coupa enfin par le centre la ligne de bataille des Français. Après la victoire, le roi Édouard lui dit en l'embrassant : « Mon fils, vous avez com- « battu vaillamment aujourd'hui et vous « êtes digne de la couronne. »

En 1355, le prince noir envahit le midi de la France et pénétra jusqu'à la Loire; mais il ne put passer ce fleuve. Le roi Jean s'étant mis a sa poursuite avec 60,000 hommes, il fut forcé de s'arrêter aux environs de Poitiers et de prendre position à Maupertuis, sur des coteaux couverts de vignes. Malgré ses dispositions habiles, il ne devait pas moins tomber au pouvoir du roi Jean, si ce prince s'était contenté de l'observer pendant quelques jours. Des évêques, espérant pouvoir empêcher l'effusion du sang, ouvrirent des négociations entre les chefs des deux armées. Édouard consentit à abandonner toutes les conquêtes faites depuis deux ans par les Anglais, et à renoncer, pendant sept ans, à faire la guerre à la France. Mais quand on exigea qu'il se rendît prisonnier avec cent personnes de sa suite, il répondit : « Jamais l'Angle- « terre n'aura à payer ma rançon. »

Le roi Jean l'attaqua le 19 septembre 1356. Dans cette fatale journée, où l'armée française fit douter de sa valeur et de sa fidélité, Jean fut pris avec son fils, Philippe-le-Hardi ; des princes, des seigneurs et des chevaliers furent tués en grand nombre, ou faits prisonniers. Le jeune vainqueur ajouta encore à sa gloire par une générosité dont l'hi toire d'aucun siècle n'offre un plus bel exemple : il alla au-devant du roi vaincu, l'accueillit avec respect, loua sa valeur, n'attribua sa defaite qu'aux hasards de la guerre, et, sous sa propre tente, il refusa de s'asseoir devant lui. Ses autres prisonniers, traités avec courtoisie, obtinrent leur liberté au prix d'une modique rançon.

Trop affaibli par les pertes qu'il avait faites dans le combat pour tirer parti de sa victoire, il se replia sur la Guienne et se hâta de conduire en Angleterre son illustre prisonnier.

Après le traité de Brétigny (1360), le prince de Galles fut investi de la principauté d'Aquitaine érigée en sa faveur par le roi Édouard. Couvert de gloire, aimé même de ses nouveaux sujets, il tenait à Bordeaux une cour brillante et chevaleresque, lorsque D. Pèdre, chassé du trône de Castille par son frère naturel D. Henri de Transtamare, alla implorer son appui. Toujours avide de combats et jaloux de la France qui soutenait le comte de Transtamare, il leva une armée de 30,000 hommes et entra en Espagne, l'an 1367.

D. Henri, contre l'avis de Du Guesclin (*voy.*), son connétable, passa l'Èbre et alla attaquer le prince noir à Najara, en Navarre. La faiblesse de son frère D. Tellès, qui entraîna dans sa fuite toute la cavalerie qu'il commandait, réalisa le pressentiment de Du Guesclin. D. Henri, vaincu, put échapper à son rival, mais le connétable fut obligé de se rendre au prince anglais, qui le sauva du poignard de D. Pèdre.

Une maladie contagieuse s'étant répandue dans l'armée anglaise et D. Pedre ayant refusé de remplir les conditions de son traité avec le prince de Galles, celui-ci, mécontent, atteint de la contagion et regrettant peut-être de s'être engagé dans cette entreprise, repassa les Pyrénées.

Pour payer les frais d'une expédition dont il n'avait rapporté qu'une gloire stérile, il se vit obligé de charger ses sujets de nouveaux subsides. Un mécontentement genéral accueillit ces mesures oppressives ; des plaintes furent portées à Charles V, roi de France, de qui rele-

vait l'Aquitaine. Le prince noir fut cité devant la cour des pairs. Il répondit : « Je « comparaîtrai avec 60,000 hommes. » Mais les temps étaient changés; la France avait repris sa force, et cette menace resta sans effet.

Forcé d'aller soutenir ses droits contre les indignes favoris du vieux roi Édouard, le prince de Galles quitta enfin la France et repassa en Angleterre, où il mourut le 8 juin 1376, à l'âge de 46 ans. Le peuple le pleura, et le parlement alla, en corps, déposer sa cendre à Cantorbéry. Sa brillante valeur, ses exploits, ses nobles vertus l'ont mis au rang de notre Du Guesclin et au-dessus de tous les autres guerriers du XIVe siècle. Les Anglais l'estiment à l'égal d'Alfred-le-Grand, et ces deux héros de leur ancienne histoire sont encore aujourd'hui l'objet de leur vénération patriotique.

Le prince noir avait épousé (1361) Jeanne, la belle comtesse de Kent. Des deux fils qu'il en avait eus, le premier mourut enfant et le second régna sous le nom de Richard II. J. L-T-A.

CHARLES-ÉDOUARD, *le Prétendant*, *voy.* STUART et CULLODEN.

ÉDREDON. La substance moelleuse et légère à laquelle on donne ce nom est le duvet d'une espèce de canard appelé par les naturalistes du nom scandinave d'*eider commun*. Ce canard blanchâtre, avec la calotte, le ventre et la queue noirs, habite les mers glaciales du pôle, et abonde surtout en Islande, en Laponie, au Grœnland et au Spitzberg. On le retrouve encore assez communément aux Orcades, aux Hébrides, et même en Suède. Il est aussi de passage dans les parties moins septentrionales de l'Europe, et l'on a remarqué que les jeunes seulement se montrent sur les côtes de l'Océan. Les eiders nichent au milieu des rochers entourés par la mer. La recherche de leur duvet expose l'homme à de grands dangers. Souvent, pour arriver au nid, il faut, ou gravir presque à pic des falaises suspendues sur les flots, ou se faire descendre par des cordages jusqu'aux excavations qui recèlent les petits. Chaque fois que l'on enlève l'édredon qui garnit le nid et sert à conserver aux œufs et aux petits une chaleur suffisante, la mère arrache de son ventre une nouvelle portion de duvet. On se procure encore cette précieuse substance en tuant l'oiseau; mais alors elle est d'une qualité inférieure à celle qui provient de l'eider vivant. Dans les mers du Nord, c'est une propriété qui se garde soigneusement et se transmet par héritage, que celle d'un point de la côte où ces oiseaux viennent d'habitude s'établir à l'époque de la ponte. Ce qui fait rechercher l'édredon, c'est la propriété qu'il possède de conserver la chaleur mieux que toute autre substance, et avec une économie de poids telle que l'expérience seule peut en donner une idée. Ces deux avantages résultent de la grande quantité d'air en repos qu'il renferme dans les intervalles des petites plumes qui le constituent. C. L-R.

L'édredon est surtout employé pour faire des couvre-pieds, et pour ouater des couvertures piquées, des robes, etc. On peut en tenir dans une seule main de quoi faire un couvre-pied ordinaire. Du reste, ainsi qu'on l'a vu au mot DUVET, nous renvoyons à l'article PLUMES tout ce qui est relatif au commerce de cette précieuse marchandise. S.

EDRISI (ABOU-ABD'ALLAH MOHAMMED AL-), célèbre géographe arabe, naquit vers l'an 493 de l'hég. (1099 de J.-C.) à Ceuta, sur la côte nord de l'Afrique occidentale; c'est donc bien à tort qu'on l'a appelé jusqu'à ce jour *geographus Nubiensis*, car la Nubie est dans l'Afrique orientale. Son surnom d'*al-Edrisi* et son titre de chérif font connaître qu'il appartenait à la famille des princes Édrisides, issus de Mahomet par Ali (*voy.* l'art. suivant). Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il vint étudier à Cordoue, qui appartenait aux Al-Moravides, souverains de Maroc et de l'Espagne musulmane. Edrisi dut quitter la Péninsule vers l'an 538 (1144), époque où commença l'anarchie qui suivit la chute de cette dynastie et qui précéda l'invasion des Al-Mohades qui l'avaient détruite en Afrique. Il se retira à Palerme auprès de Roger II, roi de Sicile et de Naples. Ce fut par ordre de ce prince qu'il composa la géographie à laquelle il donna le titre de *Délassements de l'homme désireux de connaître*

à fond les diverses contrées du monde. Cet ouvrage, qui fut terminé dans les derniers jours de chawal 548 (mi-janvier 1154), servait à expliquer un énorme planisphère en argent pur, du poids de 844 marcs. Roger, prince guerrier, ambitieux, dont les habitudes étaient plus musulmanes que chrétiennes, dont les flottes dominaient sur la Méditerranée, avait fait construire ce planisphère pour connaître l'étendue de ses états et celle des autres contrées qu'il aurait voulu assujettir. Il fit en effet plusieurs conquêtes en Grèce et en Afrique. Ce planisphère, exécuté d'après un premier modèle en bois, était le résultat de douze ouvrages géographiques grecs et arabes et des renseignements verbaux demandés aux hommes les plus savants de l'époque et aux voyageurs les plus instruits de toutes les nations. Ces documents n'avaient été admis qu'après avoir été scrupuleusement examinés, comparés et discutés, et l'on avait rejeté ceux qui n'étaient pas confirmés par des témoignages unanimes ou nombreux. On grava sur ce monument géographique la configuration de la terre, divisée en sept climats ou zones, suivant le système des Orientaux ; les noms des contrées et des villes, les mers, leurs rivages et leurs ports, les distances des lieux, les montagnes, les cours des rivières, les pays déserts et cultivés. On ignore ce qu'est devenu ce fameux planisphère; mais la géographie d'Edrisi nous est restée comme l'ouvrage le plus exact et le plus complet sur cette matière, dans le moyen-âge. Ses imitateurs n'ont guère été que ses copistes. Un abrégé tronqué de cet ouvrage fut imprimé en arabe à Rome, en 1592, sous son véritable titre, puis avec le titre plus pompeux de *Géographie universelle*, ou *Jardin fleuri où sont décrites toutes les régions du globe*, etc. Deux maronites, Gabriel Sionite et Jean Hesnonite, publièrent à Paris, 1619, in-4°, une traduction latine et inexacte de cet abrégé, sous le titre de *Geographia Nubiensis, id est accuratissima totius orbis in septem climata descriptio.* Plusieurs fragments d'Edrisi, traduits en anglais d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, parurent dans les *Pèlerinages* de Purchas, t. II, Londres, 1615. La portion qui concerne la Sicile, longtemps habitée par Edrisi, a été traduite en italien par Fr. Tardia en 1764, et en latin par Rosarii Gregorio, Palerme, 1790, in-fol. *Edrisi Africa*, de M. Hartmann, Gœttingue, 1794, in-8°, était le plus important et le meilleur travail entrepris sur le géographe arabe. On devait au même savant : *Edrisi Hispania*, dont il n'a paru que deux cahiers, Marbourg, 1802 et 1803. Jos.-Ant. Condé avait déjà donné sa *Descripcion de España*, avec le texte arabe, Madrid, 1799, in-8°. Enfin, le docteur Vincent avait fait graver un planisphère joint au manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, et inséré dans son périple de la mer Érythrée (mer Rouge). D'après ce planisphère, Bredow avait donné, dans les *Éphémérides géographiques*, t. IX, une *Dissertation sur la carte d'Edrisi.* Mais tous ces ouvrages partiels faisaient désirer une traduction complète du géographe arabe.

On a annoncé la mise sous presse d'une version anglaise, due au révérend M. Renouard. Quant à la traduction française dont s'occupait M. Amédée Jaubert depuis 10 ans, le premier volume, contenant la moitié de l'ouvrage, vient de paraître, in-4°, et le monde savant a lieu d'être satisfait de cette publication. Le traducteur a fait usage non-seulement du manuscrit n° 334 de la Bibliothèque royale, qui avait fait partie de celle de Saint-Germain-des-Prés et d'après lequel avait été probablement publié l'abrégé de 1592, mais encore d'un autre plus exact, plus complet, quoique un peu tronqué et dégradé au commencement et à la fin, faisant partie d'une collection récemment acquise par elle, et qui est terminé par 69 tableaux ou cartes, dont 3 ont été gravés comme *specimen* par les soins du traducteur.

Edrisi a écrit consciencieusement, si l'on en juge par la naïveté de son style, son ton de bonne foi et son esprit de défiance et de doute. Il décrit complétement les villes et leurs territoires, les mers, les fleuves, les montagnes, les plaines et les bas-fonds, les diverses cultures et productions, les propriétés des plantes, le commerce, les arts et métiers de cha-

que pays, les objets curieux qu'on y remarque, la population, les mœurs, coutumes, langues et religions des habitants. Son travail néanmoins n'est pas basé sur des observations célestes et ne présente pas, même approximativement, comme ceux de Cazwini, d'Abou'l Feda, etc., la détermination des latitudes et des longitudes. On ignore la date et le lieu de la mort d'Edrisi. M. Reinaud, dans ses *Extraits des historiens arabes pour l'histoire des croisades*, parle d'un chérif Edrisi, citoyen d'Alep, lequel se trouvait à Alexandrie en 562 (1167), à l'époque de la seconde expédition de Chir-Kouh en Égypte avec son neveu Saladin; il était chargé par les habitants de cette ville d'annoncer de prompts secours à ce général, et il fut témoin de la victoire qu'il remporta sur Chawer, visir du khalife d'Égypte, et sur Amaury, roi de Jérusalem. M. Reinaud pense que cet Edrisi pourrait bien être le même que le géographe, et son opinion, quoique dénuée de preuves, nous paraît assez vraisemblable; car le célèbre Edrisi avait dû quitter la Sicile après la mort de Roger, son protecteur. La bibliothèque d'Oxford possède deux manuscrits de ce géographe, l'un apporté d'Égypte par Greaves et l'autre de Syrie par Pococke. H. A-D-T.

ÉDRISIDES, nom de la troisième, par ordre chronologique, des quatre dynasties musulmanes qui enlevèrent l'Afrique à l'empire des khalifes. Elle fut fondée l'an 172 de l'hég. (788 de J.-C.), dans la Mauritanie Tingitane ou Magreb, par un arrière-petit-fils d'Ali, gendre de Mahomet. Échappé aux désastres de sa famille, qui succombait toujours dans ses efforts pour recouvrer le khalifat sur les usurpateurs ommeyades et abbassides, Edris I^er^ s'enfuit de l'Arabie déguisé en esclave, et, bravant mille dangers, il traversa l'Égypte et l'Afrique jusqu'à Tanger, d'où il se rendit à Valilia (aujourd'hui Melilla). Il y fut reconnu chérif, imam et souverain par les Zénates et plusieurs autres tribus berbères. Il conquit plusieurs provinces du Magreb, exterminant les juifs et les chrétiens qui refusaient d'embrasser l'islamisme, et s'empara de Tlemcen en 789. Le khalife Haroun-al-Rachid, alarmé des progrès d'Edris et ne pouvant lui faire la guerre dans un pays si lointain, le fit empoisonner, en 177 (793), par un perfide émissaire. Edris II, fils posthume d'Edris I^er^, régna d'abord sous la régence de Rachid, le fidèle compagnon de son père; mais après la mort de ce ministre, assassiné par les intrigues d'Ibrahim, qui venait de fonder à Cairowan, Tunis et Tripoli, la dynastie des Aglabides, il prit, à l'âge de 11 ans, les rênes du gouvernement. Il fonda, en 192 (807), la ville de Fez, où il vint, cinq ans après, fixer sa résidence; agrandit ses états au S. et à l'E., et mourut en 213 (828), dans la 36^e^ année de son âge et de son règne. Mohammed I^er^, l'un de ses onze fils, Ali I^er^ et Yahia I^er^, tous deux fils de Mohammed, occupèrent dignement le trône; mais Yahia II, fils d'Yahia I^er^, le déshonora par ses vices et périt dans une révolte. La puissance des Édrisides fut dès lors ébranlée. Ali II et Yahia III, petits-fils d'Edris II par deux branches différentes, régnèrent et disparurent au milieu des troubles. Yahia IV, leur parent et leur successeur, en 292 (905), recouvra une partie de son autorité; mais assiégé dans sa capitale, en 305 (818), par une armée d'Obéid-Allah, premier khalife fatimide et dominateur de l'Afrique, il fut forcé de le reconnaître pour suzerain spirituel et temporel et de lui payer tribut. Il n'en fut pas moins mis à la torture, quatre ans après, pour le forcer de livrer ses trésors, puis chargé de chaines et traîné de prison en prison, jusqu'à ce qu'échappé des mains de ses ennemis, il alla mourir de misère et de faim, en 332 (944), dans les environs de Tlemcen. Le chronologiste turc Hadji-Khalfah place, avec quelque raison, sous l'année 307 (920), la fin de la dynastie des Édrisides, qui en effet ne jouèrent plus qu'un rôle obscur; mais il ne lui donne que cinq princes: nous en avons cité neuf, d'après les auteurs orientaux que Dombay a consultés pour son *Histoire de la Mauritanie*, en allemand, et il nous reste à parler des quatre derniers. Haçan I^er^, reconnu souverain à Mékinez, Bofra, Levata, etc., reprit Fez sur les Fatimides en 310 (922). Deux

ans après il vainquit le rebelle Mousa ben-Aboul-Afyah, le principal auteur de tous les désastres des Édrisides; mais ayant eu l'imprudence de rentrer seul dans Fez, il fut trahi et arrêté par le gouverneur, qui introduisit Mousa dans la ville, sans toutefois lui livrer Haçan, qui, mis en liberté, tomba des remparts en se sauvant et mourut trois jours après. Mousa ben-Aboul-Afyah, dont la révolte avait commencé en 305 (918), anéantit, à Fez, la domination des Édrisides, dont il posséda presque tous les états depuis l'an 313 (925). Il leur enleva aussi Tlemcen, tandis que le khalife ommeyade d'Espagne, Abd-errahman III, qu'il avait reconnu pour souverain, se mettait en possession de Tanger et de Ceuta, en 319 (931). Réfugiés dans la forteresse de Hadjer-Ennisr, près de Ceuta, les Édrisides y furent assiégés par Mousa, qui voulait les exterminer; mais, cédant aux conseils de ses généraux, qui avaient horreur de répandre le sang du prophète, il se contenta de laisser un corps d'observation devant la place. Vaincu en 320 (932) par les troupes du khalife fatimide, qui voulait maintenir sa suzeraineté, il leur abandonna Fez, qu'il reprit l'année suivante avec le secours des musulmans d'Espagne; mais, en 323 (935), cette capitale retomba au pouvoir des Fatimides. A la faveur de ces révolutions, les Édrisides, sortis de leur asile, se joignirent à leurs libérateurs et poursuivirent Mousa, qui s'enfuit dans le désert de Sahara, sans cesser de lutter contre les Fatimides jusqu'à ce qu'il fut tué, en 328 ou 331 (940 ou 943), sur les bords du fleuve Moulvia. Trois de ses successeurs se maintinrent en Mauritanie jusqu'en 363 (974) et furent détruits par les Zeïrides. Kacem-al-Kenoun ou Kenouz, onzième prince édriside, posséda quelques faibles parties des états de ses ancêtres, depuis l'an 320 (932) jusqu'à sa mort, en 337 (949). Aboul-Aïsch-Ahmed, son fils, plus recommandable par ses vertus et sa piété que par ses talents politiques, commit la faute de reconnaître la suprématie des Ommeyades d'Espagne, auxquels il confirma la cession de Tanger et de Ceuta, qui leur facilitèrent la prompte réduction de tout le Magreb jusqu'aux environs de Tlemcen. Ahmed, à qui il ne restait plus qu'Azila et deux ou trois autres places, céda ces tristes débris de la puissance des Édrisides à son frère, en 343 (954), et passa en Espagne, où il fut consolé par de vains honneurs et par la couronne du martyre, qu'il obtint peu d'années après dans un combat contre les chrétiens. Haçan II, ben-Kenoun, fut le dernier et le plus malheureux des chérifs édrisides. Froissé continuellement entre les Fatimides et les Ommeyades, qui se disputaient le Magreb; forcé de les reconnaître tour à tour pour suzerains, suivant les chances de la guerre, il eut le tort d'abandonner son rôle passif et de commettre des hostilités, des actes de cruauté contre les musulmans espagnols. Vaincu et réduit à capituler, il fut conduit à Cordoue en 363 (974). Le khalife Al-Hakem II y combla de distinctions et de richesses les Édrisides et en admit plusieurs dans ses conseils; mais, au bout de deux ans, l'inconstant et farouche Haçan quitta la cour sous un vain prétexte et s'embarqua pour l'Égypte. Aidé par les secours et les recommandations du khalife fatimide, il rentra dans le Magreb, en 373 (983), et ne put y relever une puissance déchue. Accablé par les forces andalousiennes et contraint de se livrer à la discrétion des vainqueurs, il fut conduit en Espagne et mis à mort, en 375 (984), sur la route de Cordoue, par ordre du habjeb Al-Mansour, qui gouvernait ce royaume pendant la longue minorité de Hecham II. Ainsi finit la dynastie des Édrisides, qui avait duré près de deux cents ans.

Un des rejetons de cette famille, restés en Espagne, Ali-ben-Hamoud, gouverneur de Tanger et de Ceuta, s'empara de Malaga, puis de Cordoue, en 1016, et y fut proclamé khalife. Il triompha de tous ses rivaux, mais il fut assassiné deux ans après. Son frère Kacem, son fils Yahia, se disputèrent le trône de Cordoue, qu'ils occupèrent en concurrence de quelques princes ommeyades. Le second ayant été tué dans une bataille, en 1026, ses successeurs se maintinrent à Malaga et Algésiras jusqu'en 1079. Ils en furent chassés par le roi de Séville et

se retirèrent à Ceuta, où ils vécurent sous la protection du roi de Maroc Yousouf l'Al-Moravide, destructeur de tous les petits états musulmans en Espagne.

H. A-D-T.

ÉDUCATION. Ce mot a deux sens, l'un plus large et l'autre plus restreint, suivant que l'on entend par là la culture de l'homme entier, ou seulement celle des sentiments ou du cœur. C'est dans le premier sens que nous l'entendons, et nous l'envisageons par conséquent dans toute son étendue.

Tout ce dont le développement peut être aidé et augmenté par l'industrie humaine est susceptible d'éducation. Ainsi la plante que la culture tire pour ainsi dire de la terre (*educit*) et fait grandir à la surface du sol, l'animal, l'homme, mais l'homme surtout, sont susceptibles d'éducation*. Nous valons infiniment moins par la nature seule que par l'art ou par la société. Tout ce que nous sommes, en tant qu'êtres raisonnables, c'est à l'éducation que nous le devons. L'homme, moins l'éducation sociale, ne serait qu'un sauvage isolé dès sa naissance, qui saurait à peine pourvoir à ses besoins les plus pressants sous le ciel le plus favorable. Par cela seul donc que l'homme vit en société, qu'il parle une langue, il reçoit déjà une éducation; il participe par la tradition sociale à la vieille expérience de tous les ancêtres de la tribu au sein de laquelle il est né; et le frottement intellectuel qui s'établit entre son intelligence et celle de tous ceux avec lesquels il vit, au moyen de l'instrument merveilleux de la parole, fait chaque jour jaillir en lui l'étincelle d'idées nouvelles, ou du moins conserve le feu sacré de la pensée. Mais cette éducation sociale, spontanée, inévitable, base de toute autre et par conséquent d'une haute importance, passe ordinairement inaperçue. On ne désigne proprement par le mot éducation, entendu même dans le sens large que nous lui avons donné d'abord, que l'éducation réfléchie et par conséquent volontaire.

Celle-ci aspire à un but; elle le veut élevé, rapidement atteint, et par des moyens sûrs et faciles. Ce but doit être déterminé par la nature même de l'homme. Il est clair, en effet, qu'on ne peut entreprendre de développer dans l'homme ce qui n'y est point; et ce serait une folie non moins grande ou un crime que d'étouffer sciemment nos capacités et nos facultés. Sachant ce que peut devenir notre nature, voyant sa tendance se manifester de la manière la plus nettement prononcée, on connaît par là même le but de l'éducation. Faire de l'homme ce qu'il peut et ce qu'il doit être, dans des circonstances données, tel est l'important problème que le législateur, le père de famille, le précepteur et l'élève lui-même sont appelés à résoudre. Car dès qu'on peut réfléchir et vouloir, on se trouve remis entre ses propres mains, et par conséquent chargé du soin de s'élever soi-même. La seule différence qu'il y ait entre ce précepteur et tous les autres, c'est que ceux-ci sont un jour affranchis de notre éducation personnelle et cessent de droit d'être nos instituteurs, tandis que nous sommes obligés, parce que nous le pouvons, de nous perfectionner et par conséquent de nous former et de nous élever jusqu'à notre dernière heure.

Notre éducation commence avec la vie et ne finit qu'à la mort; seulement elle s'achève par nous et commence par d'autres. La sollicitude paternelle doit même précéder la naissance des enfants si elle veut que son œuvre future soit aussi complète que possible; mais c'est à la physiologie à dire pourquoi. Une fois que l'enfant a fait son apparition en ce monde, la triple culture de son corps, de son intelligence et de son cœur ou de son âme, est confiée par la nature et la raison à la tendresse maternelle. C'est la première période de l'éducation proprement dite. Ce n'est point ici le lieu de traiter de la pédagogie (*voy.*): nous ne dirons donc point les attentions de tous les instants qu'exige cette culture négative ou plutôt toute pré-

(*) Ce mot est dérivé du latin *educare*, qu'on essaie maintenant de rendre en français par le mot *éduquer* et qui, très différent du verbe *educere*, ne rendait pas encore complétement l'idée exprimée par ces mots: faire l'éducation de quelqu'un. En effet, on lit dans Varron (*apud Non.* V, 105): *Educit obstetrix, educat nutrix, instituit pædagogus, docet magister*; et dans un autre passage (Non. V. 5): *Alere, inquit, est victu temporali vitam sustentare; educare autem, ad satietatem perpetuam educere.* J. H. S.

ventive de la première enfance; comment il faut laisser faire à la nature, comment l'aider, ce qui, sous ce point de vue est tout simplement ne point l'entraver; comment trop de soins ou des soins mal entendus peuvent devenir funestes à la santé de l'enfant qui vient de naître; comment la mère doit veiller encore sur elle-même dans l'intérêt de l'enfant qu'elle continue de nourrir de sa propre substance, etc. Nous ne dirons point comment elle peut prévenir des habitudes, des passions, des émotions qui plus tard rendraient son enfant difficile, malheureux, et un éternel sujet d'inquiétude et de tourments pour elle-même. Nous ne dirons pas davantage ce qu'elle peut faire pour ne point laisser obscurcir l'imperceptible rayon de la pensée qui déjà inonde doucement cette intelligence à peine éclose.

A l'éducation maternelle, qui peut aller plus loin qu'on ne pense communément, doit s'en joindre une autre plus forte et dont la sévérité commence à prendre la teinte déjà austère de la vie. Mais il faut que cette sévérité nécessaire soit tempérée par toute la pitié et l'indulgence que méritent la faiblesse et l'innocence; il faut surtout qu'elle le soit par la sollicitude mélancolique et tendre que fait naître dans l'âme de l'homme qui a un peu vécu l'idée de cet avenir toujours trop plein d'orages qui attend chacun de nous, et sans qu'il s'en doute d'abord, au passage plus ou moins terrible de la vie.

Il faut donc, pour former l'homme et l'élever, une connaissance théorique profonde de sa nature, de sa vocation ou de sa destinée, une connaissance non moins approfondie du cœur humain, puisque le maître a besoin de persuader l'élève, de s'en faire un moyen, un auxiliaire pour les vues qu'il se propose, ne pouvant rien immédiatement par lui-même ou sans l'intervention de l'élève; car celui-ci seul peut agir directement et efficacement sur lui-même. Il faut aussi plus de connaissances que l'on n'en veut enseigner; enfin il faut par-dessus tout des entrailles. C'est par le cœur que l'on trouve le chemin du cœur, et ce chemin est aussi l'avenue de l'intelligence. Si vous ne sentez rien pour l'enfance, si vous ne la comprenez pas, si elle vous touche peu, retirez-vous! avec toute la science du monde, vous ne feriez pas un homme; à peine pourriez-vous faire un savant. Les principes en morale sont fort beaux et fort bons; ils ont infailliblement leur empire; ils ont surtout leur caractère rationnel, absolu, nécessaire et invariable; eux seuls peuvent guider le moraliste avec certitude. Le sentiment au contraire n'est qu'un instinct par lui-même sans lumière, qui ne promet ni pureté ni constance dans la pratique de la vertu. Mais il n'en est pas moins vrai que si ces hautes et pures illuminations de la raison tombent dans l'âme de l'homme sans qu'elles soient échauffées par le cœur, la morale pratique est grandement compromise. Elles frappent l'âme comme un rayon de lumière frappe une surface polie, c'est-à-dire sans pénétrer l'homme, sans l'animer de la vie morale, sans le remplir du désir de bien faire. Que votre élève ait donc des idées nettes en morale, qu'il ait des principes fermes et sûrs, qu'il ne puisse pas plus les étouffer qu'il ne peut se défaire de sa raison, qu'il connaisse le bien, qu'il sache toujours le distinguer du mal, qu'il sache ce que c'est que la vertu; mais avant tout qu'il l'aime, dût-il ne pas la comprendre. C'est surtout par les sentiments ou la passion que nous agissons; ce sont ces sentiments qu'il faut développer, diriger, éclairer, particulièrement dans les masses, qui ne se gouvernent guère que par ce mobile bien ou mal dirigé. Il ne s'agit pas seulement, dans une éducation, du bonheur de l'individu, mais encore de la paix, de la sécurité, du bonheur de la société entière. Que les hommes soient bons, et le règne de la paix est assuré. Fortifier le corps, le rendre habile à servir l'intelligence, développer celle-ci, intéresser la sensibilité dans le sens de la raison, faire converger toutes les puissances de l'homme vers le bien, réconcilier la nature humaine en apparence divisée avec elle-même, établir l'harmonie entre toutes les puissances de l'âme, entre la sensibilité et l'intelligence, ce doit être le but de toute bonne éducation. C'est ce que Montaigne a très bien exprimé en disant que tout le *gain de notre instruction est d'en être devenu meilleur.* L'homme, en effet,

n'est pas né seulement pour agir physiquement ou pour contempler la céleste vérité; mais il est né surtout pour agir moralement; ses forces physiques et ses facultés intellectuelles sont hautement et incontestablement réglées de droit par la raison, dont elles ne sont pour ainsi dire que des moyens.

On voit par tout ce qui précède que l'éducation est tout à la fois une science et un art: une science, en tant qu'elle se propose une fin, qu'elle se donne des principes, qu'elle fait choix de moyens, de méthodes pour atteindre plus facilement et plus promptement ce but; un art, en tant qu'elle applique avec intelligence et habileté, et suivant des règles qu'elle se trace, le moyen dont elle a fait choix, suivant les principes que la science avait déterminés.

Les hommes ont de tout temps senti la nécessité, la puissance et les bienfaits de l'éducation; mais jamais elle ne fut plus nécessaire qu'aux époques de mouvement vague et d'inquiétudes sociales, aux époques d'effervescence ou de régénération où l'antique foi des croyances positives s'obscurcit et semble s'éteindre. Il faut alors se rattacher à l'humanité, dont le sentiment ne se perd jamais, quoiqu'il puisse en apparence un instant s'oublier; il faut, à l'aide de la philosophie, rétablir la raison dans l'exercice de ses droits imprescriptibles, en attendant des jours meilleurs, et suppléer à la foi mystique qui se perd, par la foi à l'humanité qui reste. J^h T.

Après ces généralités philosophiques sur l'éducation, nous aurions à en examiner les moyens, la marche, les méthodes; nous aurions à l'envisager comme science, à en voir les nombreuses applications suivant des points de vue différents; il faudrait faire connaître les systèmes qu'on a suivis à diverses époques et surtout dans les temps modernes, balancer les avantages de l'un avec ceux de l'autre; examiner les résultats divers de l'*éducation privée* et de l'éducation *publique*; nous rendre compte de la différence bien marquée entre l'éducation des garçons et celle des filles, et des modifications qu'exigent des conditions sociales différentes, le séjour dans les villes ou dans les campagnes, etc. Nous distinguerions de plus l'éducation intellectuelle de l'éducation morale, l'éducation pratique de l'éducation scientifique, etc.; mais nous réservons tout cela pour l'article PÉDAGOGIE, qui traitera avec détail de l'éducation considérée comme science. J. H. S.

ÉDUCATION (LIVRES D'). Les livres jouent dans l'éducation moderne un rôle si considerable qu'ils demandent une attention spéciale. L'on peut presque dire que l'éducation, publique ou privee, vaut chez les différentes nations ce que vaut leur littérature *pédagogique*. En effet, ouvrez un livre d'education écrit en français, en allemand, en anglais, et aussitôt vous y voyez quel est l'esprit qui préside aux etudes qu'on fait faire et aux directions morales qu'on donne à la jeunesse des trois principaux pays de l'Europe. Aux yeux de l'homme d'état comme aux yeux du philosophe, les livres d'éducation ont donc une haute importance. On doit les envisager sous deux points de vue principaux: celui de *l'esprit* qui les anime, celui de la *forme* qu'y revêt la pensée.

L'esprit qui règne d'ordinaire dans les livres d'éducation est le reflet de la pensée morale et religieuse qui domine dans un pays. Telle est la règle; mais elle souffre de nombreuses exceptions. Il est des époques où c'est tantôt l'élément moral et philosophique, tantôt l'élément social ou politique qui l'emporte sur la pensée religieuse proprement dite. Ce qui prévaut, en effet, dans les livres d'education comme dans tous les autres, c'est l'esprit du temps. En théorie, les hommes chargés du sacerdoce de l'education devraient, d'abord, seuls écrire pour la jeunesse, et, en second lieu, ils ne devraient composer de livres d'éducation qu'aux époques normales, aux époques les plus glorieuses et les plus pures de la vie des peuples. Mais, dans le fait, il en est rarement ainsi. Si, dans les temps ordinaires, les hommes chargés du sacerdoce de l'education sont les seuls qui écrivent pour la jeunesse, aux temps de révolutions ce sont les esprits les plus hardis, les plus novateurs, et quelquefois les plus utopiques, qui tracent aux peuples des projets, des principes et des règles

d'éducation. Et quand ces temps de crises et d'orages sont passés, quand sont venus ceux de ce nivellement social où tout est à tous, idées, emplois, honneurs et profits, la spéculation mercantile s'applique à l'éducation comme à toute chose, et alors tout le monde fait non-seulement des théories, mais des manuels d'éducation, et alors les livres qu'on aime le mieux à écrire sont ceux dont le commerce parvient à débiter le plus grand nombre d'exemplaires. Dès ce moment ce n'est plus ni l'esprit religieux, ni l'esprit philosophique, ni l'esprit politique, c'est l'esprit mercantile qui préside à la composition des traités d'éducation.

Mais ce n'est pas de cette littérature que nous allons nous occuper; c'est de celle qu'inspire l'amour de la jeunesse; elle est déjà assez riche et encore assez belle pour qu'il puisse être question d'elle seule.

L'esprit qui y règne est non-seulement l'amour de la jeunesse, mais l'amour de l'humanité sous sa forme la plus séduisante, la plus pure : l'enfance est, en effet, la condition humaine la plus idéale et la plus voisine de celle des êtres célestes. On le voit, écrire pour la jeunesse, c'est prendre la plus haute et la plus délicieuse position que puisse ambitionner le philosophe. Celui qui aura réellement souci de tirer nos débats politiques de leur vieille ornière, de la lutte de ces deux démons sociaux dont l'un veut commander et dont l'autre ne veut pas obéir, écrira sur l'éducation. Donnez des mœurs aux peuples et vous pourrez leur donner des lois ; on vous comprendra, on vous obéira. C'est là une de ces vérités fondamentales que les hommes supérieurs ont toujours comprises, et que les philosophes, les législateurs de tous les âges ont eue devant les yeux, les uns en faisant des livres, les autres en faisant des lois. Le principe qui règne dans leurs œuvres est toujours celui de la légalité ayant la moralité pour base. Entre Platon et Rousseau, entre Plutarque et Montaigne ou Locke, il n'y a, sous ce rapport, que la différence de la forme et des âges. Pour qui veut écrire sur l'éducation, ce sont là les exemples à suivre. L'écrivain qui n'embrasse pas dans sa pensée tous les intérêts moraux de son époque doit s'abstenir de prendre la parole sur l'éducation. Un sage chef de famille, une bonne mère, un professeur plein d'expérience, méritent, sans doute, d'être entendus lorsqu'ils nous parlent de ce qu'ils ont eu de plus cher et de ce qu'ils ont le mieux étudié ; dussent leurs livres manquer de tout autre mérite, ils auraient celui d'un devoir consciencieusement accompli; mais hors de là, leur parole a peu d'autorité, et à moins d'une compétence plus haute, personne ne doit usurper le droit de faire des ouvrages d'éducation.

Distinguons cependant soigneusement des ouvrages d'éducation les livres de pure instruction, et pour ces derniers accordons plus de latitude. On en peut faire de fort utiles sans être revêtu du sacerdoce de l'éducation.

Pour ce qui est de la forme, c'est-à-dire du style des ouvrages d'éducation, on ne doit pas être moins exigeant que pour le fond. Si le style n'est pas l'homme, il est au moins l'image des sentiments et de la pensée de l'homme. Les sentiments devant être purs et simples, la pensée nette et vraie, on voit quel doit être le style d'un livre d'éducation. Il doit être d'une pureté telle que la grammaire n'y soit pas plus effleurée que la morale elle-même; d'une simplicité telle qu'il ne s'y trouve aucun fard de parure ni de coquetterie; il doit être enfin d'une telle vérité que toujours le mot rende complétement l'idée et ne rende qu'elle. Que de livres d'éducation condamnés par ces principes avoués de tout le monde ! Que de sottes fables, que de fades historiettes, que de contes insipides à proscrire ! Un homme d'esprit a osé flétrir la littérature facile qui a cours dans le grand monde : qui osera s'attaquer à la littérature à la fois stupide et périlleuse qui a cours dans le monde des enfants? Vous aurez le courage de faire quelques pas, mais après avoir démasqué le danger qu'il y a dans les livres de miss Edgeworth, de M^me^ de Genlis, de M^me^ Leprince de Beaumont et de tant d'autres, aurez-vous aussi la force de dire quels inconvénients offrent des volumes publiés par les premiers écrivains de la nation? Dans ce cas, Fénélon lui-même, Fénélon,

dont le traité sur *l'Éducation des filles* doit être entre les mains de toutes les mères, ne trouvera grâce devant aucun père pour ce *Télémaque*, où tant de nymphes et de déesses, de discours fleuris et d'allusions politiques, viennent agiter les sens et troubler la raison du jeune lecteur.

Ces principes posés, venons-en à l'application ; classons et jugeons d'un mot les principaux livres d'éducation des trois littératures qui en possèdent le plus, c'est-à-dire des littératures française, anglaise et allemande. L'histoire des autres études remonte plus haut, mais tout le monde sait ce que nous a laissé l'antiquité : quelques préceptes de Salomon, quelques pages de Platon, un traité de Plutarque, plusieurs chapitres de Quintilien. L'antiquité chrétienne et le moyen-âge, chargés d'une autre mission, n'ont rien mis à côté de ces écrits. La littérature d'éducation est moderne ; elle date de Locke, qui a profité en homme supérieur de quelques indications d'Érasme, de Luther, de Bacon et de Montaigne. C'est depuis Locke que l'Angleterre, la France et l'Allemagne se sont élevées au-dessus de toutes les autres nations par les ouvrages qu'elles ont produits sur l'éducation. Nous distinguerons en deux grandes classes celles de ces compositions qui nous paraissent devoir être nommées : ouvrages généraux, ouvrages spéciaux.

1° *Ouvrages généraux.* Locke, nous venons de le dire, devint, par son Traité de l'éducation des enfants, le créateur de la pédagogie moderne. Ce traité fut à la fois l'ouvrage d'un philosophe et d'un médecin, d'un homme qui avait vu le monde et qui y avait joué un rôle. Le génie de Locke s'élevait au-dessus de son temps. Ce ne fut cependant pas un traité de philosophie spéculative ni une utopie politique que présenta ce penseur; ce furent des principes et des conseils d'une sage pratique qu'il offrit, ce furent des doctrines que l'auteur avait suivies lui-même pour l'éducation de lord Shaftesbury. Aussi ce livre fut-il traduit dans toutes les langues (traduction française par Coste), et consulté par tous les hommes instruits, jusqu'à ce qu'enfin il fut éclipsé par une brillante et célèbre imitation : nous parlons de l'*Émile* ou du roman sur l'éducation par J.-J. Rousseau, utopie d'un homme de génie et d'un penseur audacieux, d'un écrivain de médiocre instruction et de peu d'expérience, mais d'une éloquence que ne saurait dépasser nul autre; ouvrage de théorie plutôt que de pratique et plus propre à faire réfléchir sur l'éducation qu'à servir de guide, mais livre plein de pensées élevées et de puissantes directions. C'est à peine si l'on doit nommer quelque autre chose après les ouvrages de Locke et de Rousseau; on peut mentionner cependant les livres de trois mères de famille aussi distinguées par l'esprit que par le cœur: M^me^ Campan (*De l'éducation*), M^me^ Guizot (*De l'éducation domestique*, ou *Lettres de famille*), et M^me^ de Saussure (*De l'éducation progressive*).

Les principes de Locke et de Rousseau avaient fait sensation dans tous les pays : l'Allemagne les appliqua la première aux écoles, et ce fut Basedow (*voy.*), fondateur d'un nouvel institut d'éducation, le *Philanthropinum* de Dessau, qui s'en constitua l'apôtre le plus enthousiaste. Son ouvrage, de médiocre portée, est maintenant oublié, après avoir fait l'admiration de l'Allemagne pendant une génération entière; mais à l'époque où il parut, il opéra une réforme profonde. Rochow avait précédé Basedow sans jeter autant d'éclat; Campe et Saltzmann (*voy.*) le suivirent sans avoir la même fortune. Quoique ces trois écrivains publiassent beaucoup de livres et proposassent beaucoup d'améliorations, ils acquirent plus de renommée que d'influence. Un de leurs compatriotes, moins ambitieux, plus instruit, d'un esprit plus élevé, Niemeyer (*voy.*), obtint moins de vogue et acquit plus de gloire; son livre, *Grundsætze der Erziehung und des Unterrichts*, Principes d'éducation et d'instruction (9^e^ édition, 1826, 3 vol. in-8°), est encore le code de l'éducation et de l'enseignement en Allemagne, pays où les ouvrages d'éducation se sont multipliés d'une manière prodigieuse depuis le milieu du dernier siècle, pays où ils sont généralement empreints d'une haute sagesse et où les premiers philosophes,

les poètes les plus éminents, les Kant, les Fichte, les Jacobi, les Schiller, les Gœthe et les Jean-Paul Richter, ont consacré leurs méditations à ce noble sujet.

Nous passons sous silence une foule de livres secondaires sur l'éducation générale, pour signaler encore les principaux de ceux qui traitent certaines spécialités.

2° *Ouvrages spéciaux.* Ces compositions ont leur importance. On le conçoit. L'homme a des facultés diverses, il est susceptible d'une culture variée, et sa destinée s'accomplit sous des conditions qui diffèrent singulièrement. L'éducation physique doit d'abord se distinguer de l'éducation morale et intellectuelle; l'éducation des filles ne peut pas être celle des garçons; celle des bourgeois différait jadis de celle du noble et de celle du prince; celle du simple citoyen diffère encore de celle du fonctionnaire public; celle du soldat, du laboureur, du prêtre et du médecin, devrait différer toujours de celle du magistrat, du professeur, de l'homme de lettres. Beaucoup d'ouvrages d'éducation ont signalé ces différences et cherché à répondre à ces besoins. Il existe néanmoins encore dans la littérature pédagogique, si riche qu'elle soit, des lacunes profondes. Pour l'éducation physique, il n'a point paru de guide qui ait autorité; car le *Manuel d'éducation physique*, du colonel Amoros (Paris, 1820, 2 vol.) donne trop de place à la gymnastique*. L'education morale n'est pas mieux enseignée que l'éducation physique. Cependant le livre de M. de Gérando, *Du perfectionnement moral*, peut tenir lieu d'un traité d'éducation morale. L'education intellectuelle ou le développement de la pensée a été l'objet d'un grand nombre d'ouvrages. Les uns se sont préoccupés davantage de l'enfance, les autres de la jeunesse. Ce que nous avons de mieux à cet égard ce sont deux livres allemands et un volume anglais : la *Psychologie* de Campe, celle de Liebeck, et le *Childern schoolbook* de Gallaudet, qui va paraître incessamment en français. Pestalozzi (*voy.*), dans son *Manuel des mères*, n'embrasse que les premières années et les premières études de l'enfance. M. Naville, *De l'Éducation publique*, s'attache de préférence au perfectionnement des méthodes.

Nous avons à mentionner des ouvrages encore plus spéciaux. Il en est un qui les éclipse tous, celui de Fénélon sur *l'Éducation des filles*. L'ouvrage d'Ewald (*voy.*), *Emilie als Mædchen, Jungfrau und Gattin* (Emilie enfant, jeune fille et épouse), qui s'annonçait, il y a quinze ans, comme une composition de premier ordre, a déjà perdu toute espèce d'autorité; ce n'est qu'un livre gravement frivole et qui n'a pas franchi la limite du Rhin. On a écrit sur l'éducation spéciale que demandent les garçons, mais aucun pédagogue n'a pu s'élever au rang où le traité de l'Éducation des filles a mis l'archevêque de Cambrai. On a beaucoup écrit sur l'éducation des princes; et les destinées des grands sont bien propres à inspirer des conseils spéciaux; elles en demandent beaucoup et de très sérieux; mais jusqu'à présent on n'a de bon sur ce sujet que le livre si incomplet: *Directions pour la conscience d'un roi*, ouvrage qui ne tient qu'indirectement à l'éducation. Autrefois on écrivait sur l'éducation de la noblesse: M^me^ de Genlis, qui a élevé des rois, n'a guère écrit que pour l'aristocratie. Il est certain qu'une haute position impose des devoirs spéciaux et demande par conséquent des directions particulières; cependant il n'entre plus dans nos mœurs d'écrire sur cette spécialité. Il est des lacunes plus graves : l'éducation morale du magistrat, du médecin, du guerrier, du professeur, sinon du prêtre, est sacrifiée à leur éducation intellectuelle, qui est toujours incomplète quand elle est isolée de la science qui forme les mœurs. Puis, on songe beaucoup à l'instruction du peuple et son éducation occupe peu nos efforts, tandis qu'il importe au plus haut degré de lui donner *de l'éducation*, et surtout de bien élever les maîtres de qui ils doivent en recevoir. Dans le *Visiteur des écoles*, dans l'*Instituteur primaire*, dans le *Manuel des écoles primaires*,

(*) Cette matière sera traitée dans l'article suivant, et nous nous bornerons à rappeler ici un ouvrage estimé du docteur Friedlænder publié sous ce titre: *De l'éducation physique de l'homme*, Paris, 1815, chez Treuttel et Wurtz. S.

moyennes et normales, que nous avons publiés en 1830, en 1832 et en 1834, notre but principal a été de faire prévaloir dans l'enseignement populaire des principes d'éducation; nous n'avons fait en cela que seconder M. de Gérando (*Cours normal des instituteurs primaires*), M^elle^ Sauvan (*Cours normal des institutrices primaires*), l'auteur des *Principes généraux de pédagogie*, et les deux hommes éminents qui, par leurs publications, leurs discours et leur administration, ont tant contribué à élever l'instruction populaire au rang d'une éducation nationale, MM. Guizot et Cousin.

L'éducation nationale du peuple est dans les salles d'asile, dont l'institution se généralise de plus en plus, et dont la direction est déjà facilitée par quelques ouvrages estimables (surtout le *Manuel* de M. Cochin). Cette éducation-là est spéciale, c'est celle du prolétaire.

Celle de la portion éclairée, sinon supérieure, de la nation se donne dans les colléges, dans les institutions, dans les pensions. Elle n'est pas négligée, mais elle est incomplète. Déjà La Chalotais et Turgot l'avaient senti; ils ont cependant émis à ce sujet des vues et des directions fort incomplètes et plus politiques que morales. Dans un chapitre spécial de notre *Traité de l'influence des mœurs sur les lois*, nous avons suivi le point de vue contraire: nous nous sommes attachés aux tendances morales qui se révèlent dans le sein des nations et qu'il importe à la politique de comprendre, de satisfaire avec une généreuse liberalité.

Une foule de contes et de nouvelles, ceux de M. Bouilly (*voy.*), ceux de M^me^ Guizot et de miss Edgeworth (*voy.*), ont pour but l'éducation morale des jeunes personnes ou des jeunes gens de la classe moyenne. Il y a aussi quelques livres d'instruction, livres dont nous parlerons à l'article INSTRUCTION, qui sont en même temps des livres d'éducation. M-R.

ÉDUCATION PHYSIQUE. Inséparable de l'éducation morale d'après la nature de l'homme, l'éducation physique est celle par où il faut commencer, contrairement à l'opinion qui, divisant ces deux éducations de toute la hauteur qui sépare l'intelligence de la matière, conduirait à une espèce de dédain pour des soins dont le corps est l'objet. Qu'il soit ou non possible d'expliquer comment l'esprit et la matière sont combinés dans l'homme, il est positif qu'ils exercent réciproquement un fort grand empire l'un sur l'autre. Le courage moral le plus exalté ne fera point marcher un paralytique; des pensées les plus lumineuses, de la mémoire la mieux ornée, il ne restera que de l'idiotisme à la suite d'une fièvre cérébrale. Ces preuves admises, l'importance de l'éducation physique, qui peut décider de la santé pour la vie, devient irrécusable, et les parents ne sauraient trop se pénétrer de leurs devoirs à cet égard.

Bien persuadée que les fatigues de la gestation et les douleurs de l'enfantement ne sont que les commencements d'une existence nouvelle toute d'abnégation, la jeune mère ne doit plus s'occuper que du dépôt dont elle doit compte à Dieu, à son époux, à la société, et dont un amour sans bornes, qu'elle ressent immédiatement, lui révèle le prix. Qu'elle l'allaite elle-même si elle le peut; mais que du moins elle ne l'abandonne pas complétement à des soins étrangers. D'excellents livres ont eté publiés sur les premiers soins qu'exige l'enfant; la mère a eu neuf mois pour faire des extraits de Montaigne, de Locke, de J.-J. Rousseau, de Tissot, du Traité des nourrices, etc.; mais le guide le plus sûr, c'est l'enfant lui-même. Tout système doit céder devant les désirs qu'il manifeste par ses cris, lors de sa naissance, cris que l'on doit prévenir autant que possible en recherchant les causes qui les ont produits. C'est ainsi que l'on doit employer pour laver l'enfant de l'eau froide ou tiède; c'est ainsi qu'il faut le tenir dans les bras, la tête élevée, ou le poser sur le côté dans son lit, le bercer ou le laisser en repos; car par ses cris il indique ce qui lui convient. Graduellement on pourra habituer l'enfant à supporter divers degrés de température; mais que l'on songe qu'à tout âge les transitions subites du chaud et du froid causent des apoplexies et des pleurésies, et que l'on ne peut *travailler sur la chair* comme sur un mé-

tal. L'Européen souffre sous l'équateur et sous les pôles; si d'autres hommes s'y complaisent, c'est que la nature en a fait son affaire depuis des siècles. Plus ses habits, légers, souples et chauds, seront larges, plus les membres de l'enfant se développeront et acquerront rapidement de force et d'agilite. Dès l'âge de trois mois on peut le laisser rouler sur un tapis épais, qui, selon la fortune, sera de laine, de foin ou de paille recouvert de toile. Là on l'exerce en lui présentant les mains qu'il saisit pour s'asseoir d'abord, puis pour se traîner, se lever et marcher. La première éducation physique consiste à multiplier et à varier les mouvements du corps progressivement et en raison de l'accroissement. Avec la même mesure on expose l'enfant aux diverses impressions du chaud et du froid, se guidant plus par l'examen des sensations qu'il paraît éprouver que par le raisonnement; car le désir de le rendre invulnérable contre tout n'est pas moins insense que celui de le préserver de tout. La résistance naturelle des corps organisés à ce qui les altère et les détruit a des bornes: il est des douleurs, des privations auxquelles on ne s'habitue point; on y succombe. Ce que l'on appelle en Angleterre l'*éducation dure* tue beaucoup d'enfants; autrefois les langes serrés, la bouillie, les corsets, en tuaient beaucoup en France. Les systèmes de nourriture uniquement végétale ou animale ont été nuisibles à un grand nombre. De la crainte de les laver on est passé à l'abus des bains. On ne veut pas se résoudre à comprendre qu'aucune combinaison humaine ne peut être assez parfaite pour devenir absolue, et l'on trouve plus aisé d'adopter une méthode que de se conduire d'après une suite d'observations et de réflexions qui nécessiterait de la vigilance, de l'activité, et forcerait à abandonner la commode routine; car on s'apercevrait bientôt que les soins, non plus que le régime, ne peuvent être uniformes, et que les enfants ne sont point des machines destinées à fonctionner de même, et auxquelles il faut imprimer un mouvement semblable. Qu'ils soient tenus propres, qu'on les égaie, qu'on varie peu leur nourriture, mais qu'elle soit selon leurs facultés digestives, puisqu'il est des aliments pernicieux à certains estomacs. L'aversion pour quelques mets est une indication de la nature; que l'on ne donne pas à l'enfant tout ce qui lui plaît, mais qu'on ne le force point à manger ce qui lui répugne; quand il se contente de pain, de pommes de terre, on n'a pas le droit de contrarier sa volonté. Des viandes rôties, grillées, bouillies, des légumes cuits à l'eau salee, du lait, des œufs, du poisson frais, des fruits mûrs conviennent en général; les épices rendent les sauces malsaines. L'usage du vin peut être motivé par une grande débilité; communément l'eau doit être préferée aux boissons fermentées. Que le coucher des enfants soit dur; que leurs couvertures soient legères, chaudes, mais jamais assez pour provoquer la transpiration; qu'on ne les couche que lorsqu'ils ont envie de dormir, et que sous aucun prétexte ils ne demeurent éveillés dans leurs lits. Bien que l'on appelle le temps où ils sont couchés, *le bon temps* des nourrices et des bonnes, ce repos sans sommeil a les plus funestes résultats. Que les enfants habitent les chambres les plus aérées; qu'ils vivent beaucoup au grand air; qu'on les exerce à marcher, à courir, à sauter, à chanter; qu'on leur interdise les jeux criards, la brusquerie dans les gestes : tout cela est facile en prenant part à leurs plaisirs. Enfin, si leur santé le permet, que dès l'âge de quatre ans on utilise pour l'avenir leur goût et leur besoin du mouvement, en les conduisant aux écoles de gymnastique, seuls lieux où l'education physique soit le plus admirablement combinée avec l'éducation morale, circonstance qu'il ne faut jamais perdre de vue, puisque sans ce concours on n'arrivera jamais à un succès complet.

A l'époque où commencent les travaux intellectuels, l'education physique réclame encore plus de soins que dans le premier âge; car les penchants de l'enfant et une partie de ses besoins seront contrariés par le nouveau genre d'instruction qu'on l'obligera d'acquérir. Sur cent enfants on n'en trouvera pas deux qui demeurent assis et s'appliquent volontiers: il faut les dédommager de cette

contrainte pendant les récréations, et tâcher qu'elles se passent en jeux de balle, volant, cerceau, toupie, corde, escalade, transport de terres, roulage, tirage de brouette et autre gymnastique (*v.*) rendue attrayante par la diversité, en observant quelque modification pour les filles, qui dès lors doivent apprendre à se livrer avec moins de véhémence que les garçons à ces sortes d'exercices. Il faut joindre à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, etc., celui de la danse, de l'exercice militaire, de l'escrime, de l'équitation; et si la différence des sexes et des fortunes oblige à supprimer une partie de ces enseignements, les parents et les maîtres désireux de succès sauront bien y suppléer. On doit commencer alors à apprendre à l'enfant à soigner sa personne lui-même, et l'obliger à laver son visage, ses mains, plusieurs fois par jour, ses pieds une ou deux fois par semaine. Pour qu'il puisse se peigner, ses cheveux seront coupés courts; mais on ne peut donner comme précepte le lavage de la tête, qui demande à être essuyée et séchée avec un soin dont le moindre inconvénient est une grande consommation de temps. Les vêtements seront maintenus aisés et seront l'objet d'une attention soutenue. Combien de mauvaises habitudes dans le maintien qui ont fait dévier la colonne vertébrale, hausser une épaule, une hanche, porter la tête basse ou de travers, qui ne provenaient que d'un habit mal échancré, d'une bretelle trop courte, d'une chaussure gênante! Combien la sotte vanité de quelques mères n'a-t-elle pas compromis la santé et la vie de pauvres enfants, tout en altérant leur jugement par l'importance qu'elles donnaient à des parures aussi frivoles que gênantes! Les pieds se couvrent de cors et de durillons, les articulations perdent leur souplesse, pour sacrifier à la mode; ajoutons, à l'égard des filles, la nudité d'une partie du corps, que notre climat rend désagréable et malsaine la moitié de l'année, et le serrement du bas de la taille qui redevient de bon air. Ces folies des mères déterminent beaucoup de maladies, et quelquefois la mort; qu'elles se contentent de prêcher d'exemple, et laissent à leurs enfants le plus longtemps possible le désir si naturel d'éloigner de soi la contrainte et la douleur, avec lesquelles il est impossible de confondre la propreté, l'ordre et le bon goût dans l'habillement, qu'il est bien de faire observer dès la première jeunesse.

L'éducation physique n'a point d'autre terme que l'éducation morale, qui n'est guère achevée que lorsque le corps est arrivé au développement complet de toutes ses facultés, plus ou moins hâtives selon les individus; mais au moment de jouir de la plénitude de ses forces, le corps ne demande pas moins de soins que pendant leur accroissement. L'exercice chez plusieurs adolescents doit aller jusqu'à la fatigue; les longues courses à pied, la chasse, l'étude de la botanique, qui oblige à gravir les montagnes, à visiter les ravins, à franchir les fossés, à courber les reins, à étendre les bras; la danse à la campagne, la natation, quelques travaux de jardinage, l'apprentissage de quelque métier, doivent être employés alors comme moyens hygiéniques et comme des distractions puissantes pendant les graves études de cet âge. Que les parents, les instituteurs, ne s'occupent pas moins de ces distractions que de l'instruction, car le bien-être du corps est un impérieux besoin, et on ne doit pas laisser la jeunesse y pourvoir elle-même avec son inexpérience et ses passions qui s'éveillent. Il faut prendre garde à ce qu'elle ne choisisse pas pour délassement le théâtre, toujours dangereux, ou des livres plus corrupteurs encore que notre scène.

Dira-t-on que l'on ne peut suffire à tant de soins et que l'homme grandit sans tant d'observances? Autant vaudrait affirmer que le devoir n'est que l'impossibilité, et que tous les hommes sont sains et robustes. Que l'éducation physique exige de la volonté, de la persévérance, du sens, de la réflexion, de la patience et du courage de la part de ceux qui élèvent l'enfance, c'est une vérité; mais il n'est pas donné à l'homme de bien faire, sans ces conditions, quelle que soit l'œuvre qu'il entreprenne. Pourquoi n'y serait-il plus soumis lorsque cette œuvre est la plus magnifique de toutes? Est-on satisfait d'un ouvrage d'art ou d'industrie dans lequel, par la négligence d'un ou-

vrier, quelques parties sont défectueuses? Si l'éducation physique, comme nous le croyons, contribue au plus parfait développement du corps humain, à sa conservation, à sa beauté, nous n'hésitons pas à dire qu'elle est au nombre des devoirs imposés à ceux qui ont reçu de l'auteur de toutes choses un pouvoir quelconque sur l'enfance et sur la jeunesse. *Voy.* ALLAITEMENT, ENFANCE, GYMNASTIQUE.

Parmi les écrits les plus usuels sur l'éducation physique, on peut citer, outre celui du docteur Friedlænder, *De l'éducation de l'homme* (*voy.* p. 205), *Le conservateur de la santé des mères et des enfants*, par Buchan, traduction de l'anglais, l'*Essai sur l'éducation physique des enfants*, par notre collaborateur M. Félix Ratier, D.-M. etc. L. C. B.

ÉDUENS ou ÉDUES, peuple gaulois. Les Éduens furent déclarés par le sénat romain frères de la république. Leur pays, bordé et défendu par la Saône et la Loire, était comme une vaste fortification contre les invasions des Helvétiens et des Germains dans les Gaules. Ce pays, en contact au sud avec la province viennoise, pouvait ainsi être facilement surveillé par les Romains sous l'apparence de protection. Il formait en quelque sorte le lien entre les Arvernes, la première Aquitaine, les Bituriges, la première Lyonnaise, et les Séquaniens à l'est. Les avantages de cette position centrale ne pouvaient échapper aux Romains. De plus, les Éduens etaient rivaux des Arvernes pour la prééminence à exercer sur les Gaules. Mais les Arvernes habitaient un pays montagneux, toujours pauvre, toujours d'un accès difficile, et toujours peuplé d'hommes courageux et fiers. Les Romains devaient donc se garder de les choisir pour alliés; ils devaient voir en eux, dans leur système de conquête, les premiers ennemis à combattre. Les Éduens, au contraire, possesseurs d'un pays de plaines fertiles et riches, offraient aux Romains de grandes ressources pour leurs approvisionnements et sécurité par la facilité qu'ils avaient de les réduire en cas d'hostilités.

César mit le plus grand prix à l'amitié de Divitiacus, un des chefs éduens, lors de son invasion dans les Gaules; il prêtait volontiers l'oreille à ses prières; il chercha constamment à le capter par les apparences d'une grande confiance; il lui accorda la grâce de Dumnorix, son frère, qui avait facilité le passage des Helvétiens dans la Séquanie et venait de faire battre la cavalerie de l'armée romaine formée d'auxiliaires gaulois, en fuyant le premier avec le corps qu'il commandait.

La tribu des Éduens était gouvernée sur le modèle de la famille. Un magistrat suprême, sous le nom de *vergobrette*, élu pour un an, était dans l'état l'image du père de famille sous la tente patriarcale. Sa puissance ressemblait à celle du dictateur de Rome, puisqu'il avait droit de vie et de mort sur ses concitoyens. Liscus était revêtu de cette dignité chez les Éduens lors de l'invasion des Helvétiens.

Les Éduens virent bientôt dans les ravages des Romains, dans la captivité des otages gaulois emmenés par César lors de la seconde expédition en Bretagne, dans le massacre de Dumnorix, un de leurs chefs, qui avait refusé de s'embarquer, quel sort leur préparait César. Ils songèrent à s'allier aux Arvernes, que Vercingétorix avait fait soulever contre les Romains. Éporédorix et Virdumarus, chefs éduens, font main basse dans Noviodunum, aujourd'hui Nevers, sur tous les Romains, et s'emparent des approvisionnements de tous genres qui étaient là accumulés par les ennemis. Un debut aussi prononcé semblait annoncer les suites les plus énergiques et l'expulsion définitive des Romains; mais la rivalité des peuples gaulois au sujet du commandement paralyse leurs efforts et seconde ceux de leurs ennemis. Pour organiser une réaction complète contre tous les fléaux que les Romains jetaient dans les Gaules, une assemblée générale de ces peuples, représentés par leurs chefs, est convoquée à Bibracte, une des villes principales des Éduens. Vercingétorix, qui avait fait soulever les Arvernes, ayant été elu général par les Senonais, les Parisiens, les Poitevins, les Quercynois, les Tourangeaux, les Limousins, les Andes et les autres peuples qui habitent les côtes de l'Océan dont il avait fomenté et dirigé l'insurrection, semblait avoir des droits légiti-

mes au commandement général. Les Eduens réclament le généralat pour leur tribu. L'assemblée se prononce pour Vercingétorix, et les Éduens, blessés dans leur vanité nationale, ne montrent plus pour la cause du pays qu'une pernicieuse indifférence. A-RE.

EFFANAGE, *voy.* FANES.

EFFECTIF. On appelle ainsi, dit l'Academie, ce qui est réellement et de fait. On dit *deniers effectifs* par opposition aux sommes d'argent qui figurent seulement sur les livres de compte ou dans les annonces destinées à la publicité. En Allemagne, il y a des *florins effectifs*, c'est-à-dire en espèces, et des florins fictifs ou en papier, etc. Mais c'est surtout en administration et dans le langage militaire que ce terme, pris comme substantif, trouve son application. S.

Tout état de situation numérique d'un régiment, d'une compagnie, présente deux divisions principales : celle des présents et celle des absents; le total des présents et des absents donne l'effectif du régiment, de la compagnie. Ainsi l'effectif d'un corps est la totalité des officiers, sous-officiers, soldats et chevaux qui comptent dans ce corps, et qui, présents ou non, sont portés sur les contrôles. On ne peut donc juger de la force d'une armée par l'effectif des corps. Un chef d'état-major qui désire avoir l'état de situation des hommes présents est obligé de demander, non l'effectif absolu du corps, mais *l'effectif présent*, et ce chiffre sera loin encore de lui donner *l'effectif réel* du nombre des combattants, tant il y a de non-valeurs dans une armée. La force des armées est souvent mal appréciée, parce qu'on ne sait pas lire, comme on le devrait, les situations de l'effectif. Ce genre d'erreur est très fréquent, et des généraux la commettent.

Le but de la comptabilité est de s'assurer, par les états de l'effectif des corps, de la position vraie des individus qui en font partie, afin que les allocations accordées par l'état ne soient pas détournées de leur destination; mais comme il est facile de faire cadrer les chiffres sur le papier, le réglement prescrit aux généraux et aux intendants de vérifier leur exactitude par des revues passées sur le terrain. C. A. H.

EFFENDI, expression turque, qui paraît dériver du mot de la basse grécité αυθεντης. Effendi se prend, comme le grec, dans le sens de seigneur et de maître, et c'est un titre qu'on donne aux gens de loi et aux fonctionnaires civils et ecclésiastiques. En ce sens, *effendi* se distingue d'*aga*. On sait que le titre se place à la suite du nom propre : on dit *Ahmed-effendi*, etc. Il s'ajoute aussi à la designation des fonctions d'une personne, comme *hekim-effendi*, premier médecin, *imam-effendi*, prêtre du sérail, etc. *Voy.* REIS-EFFENDI. R.

EFFERVESCENCE, dégagement de bulles dans un liquide, produit à la température ordinaire par l'action de deux corps l'un sur l'autre. C'est ce qui a lieu quand on verse un acide sur du zinc, sur de l'oxide de magnésie, soit encore sur un carbonate, pour obtenir différents gaz. L'effervescence est aussi produite par la fermentation (*voy.*), et, dans ce cas, il y a souvent un dégagement de bulles très considérable.

Ce phénomène résulte encore de différentes causes : quand on debouche une bouteille de certaines eaux minérales artificielles, ou de bière, cidre, vin mousseux, etc., il arrive quelquefois que le dégagement des bulles est si considérable qu'une partie du liquide est chassée hors du vase; cet effet est dû à la présence de l'acide carbonique qui se dégage au moment où la pression qui le retenait vient à cesser. Elle a encore lieu par l'action de deux liquides entre eux, lorsqu'on décompose une dissolution de carbonate de potasse par de l'acide acétique; quand on verse de l'acide azotique sur du mercure, du cuivre, etc., il y a effervescence et dégagement de gaz.

On a dit quelquefois que l'effervescence était une sorte d'ébullition (*voy.*), parce qu'elle avait lieu avec dégagement de chaleur; mais cette chaleur n'est due qu'à la combinaison qui s'opère entre les corps mis en contact.

On donnait autrefois l'effervescence comme un des caractères des alcalis : on sait aujourd'hui qu'ils ne le présentent qu'à l'état de carbonate.

On dit, au moral, un moment d'effervescence, l'effervescence des passions, l'effervescence populaire, etc. V. S.

EFFET, ce qui est fait ou produit (*effectum*), mot qui s'emploie dans une multitude d'acceptions différentes pour lesquelles nos lecteurs auront à recourir au dictionnaire de la langue. Ici on n'envisagera ce mot que sous un point de vue spécial, comme exprimant des papiers-valeurs. Quant au mot *effet* pris comme corrélatif de cause, c'est à ce dernier mot et à l'article CAUSALITÉ qu'il en a été traité. Pour les effets, meubles et immeubles, nous renvoyons aux mots MEUBLES et IMMEUBLES; pour les effets de lumière, aux mots CLAIR-OBSCUR, TABLEAU, etc. L'explication des mots *effet rétroactif* sera plus convenablement placée au mot RÉTROACTION, etc. S.

EFFETS DE COMMERCE. On entend par là les billets à ordre, les lettres de change, les coupons d'emprunts et d'actions, et en général toutes les obligations facilement transmissibles. On pourrait même, en généralisant ce mot, l'employer pour désigner tous les objets meubles ou immeubles qui se trouvent être la propriété de celui qui fait du commerce son état, puisque tous ces objets deviennent la garantie de ses opérations commerciales. En effet, si ses spéculations, loin de prospérer, le mettent dans la nécessité de ne plus faire honneur à ses engagements, toutes ses propriétés doivent servir à satisfaire ses créanciers.

Quoi qu'il en soit, le mot *effet de commerce* s'applique particulièrement aux billets (*voy.*) qu'un négociant émet lorsque ses propres fonds ne lui suffisent pas pour faire face à ses paiements.

Dans le commerce, les billets à ordre sont les plus usités, et pour en transmettre la propriété, il suffit d'un simple endos (*voy.*), c'est-à-dire d'un ordre écrit sur le dos du billet, par lequel le propriétaire ou porteur dudit billet invite le souscripteur à en payer le montant à un nouvel acquéreur. Pour les créances non commerciales, au contraire, il faut pour en transférer la propriété une signification extrajudiciaire.

L'art. 188 du Code de commerce règle les diverses dispositions que doit avoir, en France, un billet à ordre.

« Les billets peuvent être faits sur papier libre, mais s'il arrive qu'ils ne soient pas payés à leur échéance, et que le porteur les fasse alors protester, le souscripteur et le premier endosseur paient, d'après la loi nouvelle, chacun une amende de 5 $\frac{1}{2}$ p. $^0/_0$. »

Les *mandats* font aussi partie des effets de commerce, mais ils sont beaucoup moins usités que les billets à ordre; ils ne s'emploient guère que pour de petites sommes et à de courtes échéances. Ils sont aussi transmissibles par la voie d'endossement. J. O.

EFFETS PUBLICS, *voy.* DETTE, EMPRUNT, RENTES, OBLIGATIONS.

EFFIGIE, *voy.* MÉDAILLES et MONNAIE. Pour l'expression brûler, pendre *en effigie*, *voy.* EXÉCUTION.

EFFLORESCENCE. Ce mot a été appliqué au phénomène qu'on remarque lorsque des sels, exposés à l'action de l'air ambiant ou d'une température plus élevée, perdent en tout ou en partie leur eau de cristallisation et se recouvrent d'une poussière farineuse. En cet état, les molécules salines se détachent, et les sels, parfaitement cristallisés d'abord, se trouvent réduits en poudre fine. Tel est le sulfate de soude, qu'on fait *effleurir* pour la préparation du sel de Guindre. Les sels à base de soude, sulfates, phosphates, carbonates, les sulfates magnésiens, etc., sont dans le même cas. Ces sels, quoique très solubles, ont peu d'affinité pour l'eau, et leur efflorescence provient du peu de cohésion qui existe entre leurs molécules.

Les anciens chimistes connaissaient une autre efflorescence qu'ils nommaient *efflorescence des pyrites :* c'était la formation d'un sel qui se présentait sous l'aspect de petites aiguilles blanchâtres ou verdâtres à la surface des sulfures métalliques. Elle était produite par la combustion lente du sulfure en contact avec l'air humide.

Baumé, dans ses Réflexions sur les pyrites, dit que c'est à l'efflorescence qu'il faut attribuer leur inflammation; il dit aussi qu'il se forme dans l'intérieur du globe des vitriolisations, des alunations

naturelles et des inflammations des pyrites, et qu'ils sont une des causes des tremblements de terre. V. S.

EFFLUVES, de *effluere*, découler, se répandre. *Voy.* Exhalaison et Émanation.

EFFRACTION, de *frangere*, briser. L'ancien droit français n'avait pas défini ce qui constituait l'effraction, mais la loi nouvelle a fait disparaître cette lacune. Le Code pénal considère comme effraction tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas ou autres ustensiles ou instruments servant à fermer ou à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. L'effraction est extérieure ou intérieure. L'effraction *extérieure* est celle à l'aide de laquelle on peut s'introduire dans les maisons, cours, basses-cours, enclos ou dépendances, ou dans les appartements ou logements particuliers. L'effraction *intérieure* est celle qui, après l'introduction dans ces divers lieux, est faite aux portes ou clôtures du dedans, ainsi qu'aux armoires ou autres meubles fermés. La loi place également dans la classe des effractions intérieures, le simple enlèvement des caisses, boîtes, ballots sous toile et corde, et autres meubles fermés, qui contiennent des effets quelconques, bien que l'effraction n'ait pas été faite sur le lieu. Néanmoins, suivant un arrêt de la Cour de cassation du 19 janvier 1816, le forcement de caisses ou ballots n'est pas réputé effraction lorsqu'ils n'ont pas été volés dans une maison ou dans ses dépendances.

L'effraction, prise isolément, ne constitue pas un fait punissable, et l'on n'a, pour obtenir la réparation du dommage qu'elle a causé, que l'exercice d'une action civile. Mais l'effraction jointe au vol en devient une circonstance aggravante; et tandis que le vol simple n'est qu'un délit puni de peines correctionnelles, le vol avec effraction, intérieure ou extérieure, devient un crime emportant peine afflictive et infamante (celle des travaux forcés à temps), et dont la répression appartient aux cours d'assises. Le vol avec effraction *extérieure*, lorsqu'il est commis avec la réunion des circonstances indiquées dans les articles 381 et 382 du Code pénal, entraîne contre le coupable la peine des travaux forcés à perpétuité. E. R.

EFFRAIE, *voy.* Chouette.

ÉGAGROPILE, concrétion qui se forme dans l'estomac et les intestins de divers mammifères, par l'accumulation des poils que ces animaux avalent en se léchant. Ces poils se feutrent, se pelotonnent, et il en résulte des concrétions susceptibles, par le volume qu'elles acquièrent quelquefois, de causer la mort de l'animal qui les porte. Lorsque les égagropiles sont anciennes, leur surface s'use et se polit par le frottement : elles ressemblent alors à d'énormes calculs enveloppés d'une substance qui présente quelques rapports avec de la bile durcie. Ce sont principalement la panse et le bonnet des ruminants qui contiennent des égagropiles. Autrefois on les employait frequemment en medecine comme des sortes de bézoards (*voy.*), parmi lesquels on les rangeait; aujourd'hui, comme on doit le presumer, leur usage est tout-à-fait abandonné. On a donné le nom d'*égagropiles de mer* à des corps globuleux ou aplatis, ressemblant au premier coup d'œil à un feutre de poils d'animaux, et que l'on rencontre fréquemment sur certains rivages, particulièrement sur ceux de la Méditerranée. M. Draparnaud a fait voir que ces corps n'étaient que la fibre de la partie inférieure de certaines plantes marines (zostères), feutrée autour de quelques fragments de leur tige à l'aide du mouvement des eaux. Seulement il croyait ce phénomène particulier à la Méditerranée, tandis que de semblables égagropiles de mer ont été trouvées sur diverses côtes, entre autres sur celles du Pas-de-Calais, près d'Ambleteuse, et du détroit de Gibraltar, près de Cadix. Il faut dire cependant que de véritables égagropiles, d'origine animale, ont été également rencontrées sur les côtes, et leur origine peut être encore un sujet de discussions et de recherches. C. L-R.

ÉGALITÉ. On reconnaît généralement que, dans l'état de nature, tous les hommes sont égaux. C'est rendre hom-

mage au grand principe d'une justice universelle, indépendante des conventions sociales; car c'est le droit qu'on entend ainsi proclamer et non le fait. Si l'état de nature pouvait être autre chose qu'une abstraction, on comprend en effet que, là où il subsisterait, quiconque serait robuste, bien portant, intelligent et brave, aurait à sa merci quiconque serait ou faible, ou malade, ou sans habileté, ou sans courage. L'instinct social, si impérieux chez l'espèce humaine, ne lui a été donné sans doute que pour son perfectionnement et pour son bonheur : aussi le résultat de la société doit-il être d'atténuer les effets cruels de cette extrême inégalité, dont les causes premières sont pour la plupart en dehors et au-dessus du pouvoir des hommes. Assurer à chacun des membres du corps social le plus complet développement possible de ses facultés spontanées ou acquises, tel est le but d'une société bien constituée. C'est assez dire que les supériorités naturelles doivent y être neutralisées en ce qu'elles ont d'agressif contre la sécurité et la liberté d'autrui, mais reconnues, et protégées en même temps contre la coalition de l'envie et de la médiocrité. En d'autres termes, s'il doit être defendu à un homme d'abuser contre un autre ou contre tous de sa supériorité en quoi que ce soit, cet homme doit non-seulement être toléré, mais encouragé, lorsqu'il cherche à la déployer et à l'accroître en n'en faisant qu'un légitime usage. Car si la loi sociale est faite pour garantir la foule des hommes médiocres contre l'abus de la force physique ou intellectuelle du petit nombre des hommes d'elite, elle n'est pas faite pour interdire à ces derniers l'exercice de leurs facultés privilégiées. Autrement elle serait contraire à la liberté naturelle, elle étoufferait le germe du perfectionnement individuel, seul mobile du perfectionnement de l'espèce, elle serait coupable de lèse-humanité.

Mais la société ne peut établir et conserver cet équilibre entre les droits de chacun et ceux de tous qu'en instituant des inégalités nouvelles. Celles-ci sont légitimes quand elles remplissent leur but (tels sont les pouvoirs politiques bien définis), et abusives lorsqu'elles s'en écartent; car elles peuvent devenir presque aussi oppressives et encore plus humiliantes que les inégalités naturelles qu'elles devraient être destinées à affaiblir L'esclavage domestique et le servage à la glèbe en offrent de tristes exemples dans l'ordre civil, le despotisme oriental et l'ostracisme athénien en offrent dans l'ordre politique.

Ce dernier rapprochement, que justifient les principes qu'on vient de poser, est incompatible, nous le savons, avec les doctrines d'une école physiologique qui, ne voyant dans l'humanité que la vie matérielle, se persuade que la fin des sociétés est d'arriver à une si rigoureuse égalisation des facultés individuelles qu'aucun homme ne l'emporte sur un autre (sous quelque rapport qu'on les compare), soit du fait de la société, soit du fait même de la nature, dont on suppose gratuitement qu'on parviendra plus tard à maîtriser les caprices. Il est clair que, si la science sociale devait se proposer ce but et accepter ce programme, l'ostracisme, qui proscrivait dans la supériorité, non son usage, mais sa seule existence, réelle ou presumée, serait une pratique recommandable.

Mais, comme l'exige la nature des choses, plus inexorable encore que les systèmes, partout et toujours les gouvernements, quels qu'ils fussent, ont reconnu ce qu'il y avait d'invincible dans les inégalités naturelles et dans les conséquences sociales qu'elles entraînent. La plus saillante de ces conséquences est l'inégalité des fortunes, que certaines législations ont favorisée, que d'autres législations, plus humaines et plus parfaites, ont restreinte, mais qu'aucune n'a sérieusement tenté d'abolir. Les lois qui régissent la France sous ce rapport sont en harmonie parfaite avec l'état de ses mœurs et de sa civilisation. L'égalité des partages est admise dans les successions; mais il est loisible à chacun d'accroître, s'il le peut, son patrimoine par son industrie, ou de le diminuer par sa bienfaisance, ses prodigalités ou son ineptie. L'égalité des charges publiques est assurée par l'impôt proportionnel, et non par un impôt progressif qui serait un attentat permanent à la liberté du travail; l'égalité devant la loi

est un corollaire immédiat de l'abolition des castes privilégiées : elle assure à tous les citoyens les mêmes droits devant les tribunaux, pour attaquer comme pour se défendre. Enfin l'égale admissibilité de tous à tous les emplois civils ou militaires n'a d'autre correctif que l'inégalité de capacité à les remplir, qui est encore, pour une bonne part, une de ces inégalités si naturelles qu'une parfaite identité d'éducation ne saurait elle-même l'anéantir.

Ce qui précède constitue l'égalité civile : ici se présente tout ce qu'on a coutume de confondre sous la dénomination peu précise de *droits politiques* (*voy.*). Il faut y distinguer d'une part les *garanties* qui, dans les pays libres, sont dues à tous sans exception, et les *fonctions* que la société ne confère suivant ses intérêts généraux qu'à telle ou telle portion de ses membres. C'est sur cette distinction fondamentale que repose tout le droit public français. Ainsi chez nous la liberté individuelle et la liberté de la presse sont également assurées à chacun ; les fonctions électorales des divers degrés sont au contraire inégalement réparties dans les différentes classes de la population. Cette égalité d'un côté et cette inégalité de l'autre se retrouvent dans toutes nos constitutions successives, quelque forme de gouvernement qu'elles aient admise ; elle se retrouve partout où il existe des gouvernements constitutionnels, soit monarchiques, soit républicains.

Il y a une sorte d'égalité dont nous n'avons rien dit jusqu'ici, qui dépend jusqu'a un certain point de l'égalité civile et politique, et qui passe pour être plus chère encore à certaines nations et en particulier à la nôtre : c'est l'égalité dans les relations sociales. Jamais elle n'exista dans une contrée voisine, depuis longtemps célèbre par son esprit de liberté : on la remarquait déjà chez nous quand nous vivions encore sous un régime despotique. Elle contribue puissamment à l'agrément de la vie et au bonheur de la société; mais ceux qui nous jugent d'une manière sévère nous ont reproché quelquefois de tout lui sacrifier. O. L. L.

EGBERT-LE-GRAND. Au commencement du IX^e^ siècle, 243 ans après l'établissement définitif de la conquête anglo-saxonne, deux royaumes prédominaient dans l'Heptarchie (*voy.*) : le principal était celui de Mercie, fort de l'ascendant que lui avait donné naguère le gouvernement habile d'Offa et de la suzeraineté qu'il exerçait sur les provinces d'Estanglie, d'Essex et de Kent, ses tributaires. Le royaume de Wessex, moins étendu, avait pour lui les souvenirs d'Ina, roi guerrier et législateur, et des traditions de gloire et de prééminence. D'autres circonstances contribuèrent encore, après la mort de Brithric, dernier roi des West-Saxons (800), à jeter sur le nouveau chef qu'ils se donnèrent tout l'éclat que son nom semblait promettre. Egbert (en anglo-saxon *toujours brillant*), fils d'Alchmond et descendant d'Inegild, frère d'Ina, se trouvait être le seul rejeton royal de la race conquérante éteinte dans tout le reste de l'Heptarchie par les debats sanglants auxquels donnait lieu une succession toujours incertaine et par l'enthousiasme malentendu pour le vœu de chasteté des princes nouvellement convertis au christianisme. Exilé par la jalousie de Brithric, d'abord à la cour célèbre d'Offa, roi de Mercie, puis à celle plus célèbre encore de Charlemagne, il s'y formait depuis trois ans à l'art de la guerre et à celui du gouvernement, lorsque les suffrages unanimes des thanes (*voy.*) l'appelèrent de Rome, où il se trouvait alors avec son protecteur, sur le trône de Wessex. Après avoir refoulé la population conquise, mais toujours impatiente du joug, dans la Cornouaille et le pays de Galles, derniers asiles de la nationalité bretonne, il s'occupa de civiliser ses sujets saxons, plus barbares que ceux qu'ils avaient vaincus. Mais dans les circonstances que nous avons indiquées, l'Estanglie et le Wessex ne pouvaient rester longtemps en paix. Aussi les deux chefs Bernulf et Egbert, sans qu'on puisse dire lequel était envahisseur ou envahi et comme d'un commun accord, pour vider entre eux la question de suprématie, se rencontrèrent à Ellendune, sur le bord du Willy. Vainqueur des Merciens malgré leur vigoureuse résistance, Egbert s'avança en personne dans leur pays du

côté d'Oxford, tandis que son fils aîné Ethelwolf, marchant sur le faible royaume de Kent, dépouilla Baldred de sa royauté purement nominale. Essex n'arrêta pas plus longtemps ses armes triomphantes, et l'Estanglie, après la mort de Bernulf et de son successeur Ludigan, qui tentèrent en vain de ressaisir et leur conquête et leur propre couronne, passa du joug des rois merciens sous les lois de leur vainqueur. Le sud conquis, restait le Northumberland, jadis puissant sous Edwin, mais plongé maintenant dans une affreuse anarchie par le meurtre ou l'expulsion de ses six derniers chefs. Aussi les seigneurs du pays s'empressèrent de reconnaître le roi de Wessex pour leur suzerain. Il leur accorda, comme aux Merciens et aux Est-Angles, la permission d'élire un prince de leur pays, à la charge de lui payer tribut et de lui rendre hommage (828). C'est ainsi qu'après dix-neuf ans de guerre, l'heureux Egbert parvint à faire reconnaître son autorité depuis la mer d'Allemagne jusqu'à l'île d'Anglesey, et que, sans prendre encore le titre de roi d'Angleterre, qu'Athelstan se donna le premier plus d'un siècle après, il réunit à peu près sous ses lois tout le pays qui a depuis porté ce nom.

Au moment où la conquête saxonne se trouvait ainsi résumée dans la personne d'Egbert, d'autres conquérants vinrent à leur tour lui disputer le sol de la Grande-Bretagne. C'étaient ces pirates du Nord, appelés Danois ou Normands, selon qu'ils venaient de la Norvége ou des îles de la Baltique, et qui, dès l'année 813, avaient commencé sur les côtes du sud-ouest, dont trois jours de traversée seulement les séparaient, ces incursions destinées à épouvanter un jour toute l'Europe. En 832 ils fondirent sur l'île de Sheppey et se rembarquèrent avec un riche butin. Peu de temps après, nouvelle descente et même impunité. Egbert, obligé de rallier à Londres son armée, désorganisée par cinq ans de paix, ne réussit à les atteindre que l'année suivante à Charmouth, dans le Dorsetshire. Malgré tous ses efforts, le champ de bataille leur resta, et deux de ses généraux, Dudda et Osmund, périrent dans l'action. Cependant les Danois sentirent le besoin de se créer dans le pays même un point d'appui contre un adversaire aussi redoutable. Les Bretons de Cornouailles, dans leur haine pour la race saxonne, s'allièrent avec ces nouveaux envahisseurs, qui s'avancèrent en 835 jusqu'à Hengstone-Hill, dans le Devonshire; mais Egbert, dans une bataille sanglante, punit les rebelles et força les étrangers vaincus à chercher leur salut dans la rapidité de leurs vaisseaux. Malheureusement il mourut l'année suivante (836), et, comme Charlemagne, son protecteur et son modèle, il put prévoir pour son pays de nouveaux outrages de la part de ces hardis corsaires dont son bras puissant avait eu peine à le défendre. R-r.

ÉGÉE, fils de Pandion II, roi d'Athènes. Éthra, princesse de Trézène, lui fut livrée par son père Pitthée, auquel Égée s'était plaint de n'avoir point eu d'enfant de ses femmes Méla et Chalciope, et de voir les Pallantides, ses neveux, tout prêts à fondre sur son héritage. Ainsi qu'un oracle l'avait annoncé, Éthra combla les vœux d'Égée en lui donnant un fils. *Voy.* THÉSÉE.

ÉGÉE (MER), *voy.* ARCHIPEL, CYCLADES, etc.

ÉGÉON, *voy.* CENTIMANES.

ÉGER ou ÉGRA, chef-lieu du district bohemien du même nom, et qui a été séparé du district de Katzenellenbogen, est situé sur les bords de l'Éger, au pied du Fichtelberg. C'est une ville de 9,500 habitants, qui a beaucoup de tanneries, de fabriques de draps, de chapeaux et d'étoffes; on y trouve un gymnase. Le district d'Éger formait autrefois une partie immédiate de l'empire germanique; mais plus tard, après de longues querelles entre la Bavière et la Bohême, qui s'en disputèrent la possession, il fut incorporé à ce dernier royaume. Un souvenir historique s'attache à la maison du bourgmestre située au coin du marché : c'est là que Wallenstein fut assassiné, le 25 fevrier 1634. Les ruines du vieux château offrent également un haut intérêt.

Mais ce qui donne à Éger l'importance en vertu de laquelle cette petite ville a

trouvé place ici, ce sont ses eaux renommées. A une lieue au nord d'Éger naît la source du même nom, dont l'eau saline et contenant de l'acide carbonique était autrefois connue sous le nom de *Sauerling* (eau acidulée) de Schlada, à cause du village de Schlada situé tout près, mais à laquelle on s'est habitué à donner dans les derniers temps le nom de *Franzensbrunn*, d'un endroit situé dans le voisinage des sources. Car la source principale est celle de François I^er^, dont l'eau s'envoie fort loin au moyen de cruchons en terre cuite; elle est aussi employée pour les bains. Outre celle-là, on se sert encore de la source de Louise, de la source saline, de la source froide (*Kalte Sprudel*), de la source gazeuse, et même du limon minéral qu'on trouve dans le voisinage.

Il y manquait une maison de bains jusqu'en 1827. Le savant chimiste M. de Berzelius a suggéré, en 1830, une manière de remplir les cruchons, au moyen de laquelle l'eau ne perd rien ou perd fort peu de son contenu; toutes les parties ferrugineuses qui, d'après l'ancienne méthode, se déposaient en ocre, restent à présent en dissolution. L'eau ferrugineuse d'Éger est considérée comme une des plus remarquables, à cause de la grande quantité d'acide carbonique qu'elle renferme et de ses qualités dissolvantes. L'endroit lui-même est beaucoup visité, à cause de la variété de ses sources, de la proximité de l'Erzgebirg, du Kammerbuhl, et des eaux de Marienbad et de Karlsbad (*voy.*).

On sait avec certitude que la source de François I^er^ était connue au XVI^e^ siècle; mais elle l'était sans doute déjà aux paysans des environs même avant ce temps. En 1602, la première description en fut publiée, et celle-ci fut suivie, en 1612, d'une seconde plus détaillée. Le meilleur ouvrage à consulter aujourd'hui est celui de MM. Osann et Trommsdorff, *Die Mineralquellen zu Kaiser-Franzens-Bad bei Eger* (Berlin, 1822, avec 4 gravures). *C. L.*

ÉGÉRIE, nymphe ou déesse des fontaines qui avait établi sa demeure dans un bois sacré aux environs de Rome. Le culte de cette divinité champêtre était très ancien dans le Latium, et les femmes enceintes lui faisaient des sacrifices, parce qu'on croyait qu'elle présidait aux accouchements. Numa Pompilius (*v.*) sut profiter de ces traditions populaires, et feignit d'avoir des conférences secrètes avec cette nymphe, qui, disait-il, lui dictait les lois et lui inspirait les institutions qu'il se proposait de faire adopter. On prétend même qu'elle devint sa femme et qu'après la mort de ce roi l'inconsolable Égérie, ne faisant que pleurer, fut changée en fontaine. Florian a tiré un parti ingénieux de cette fable dans son roman de *Numa Pompilius*.

Les étrangers qui vont à Rome ne manquent jamais de visiter la grotte et la fontaine d'Égérie, qu'on voit à gauche de l'ancienne porte Capène, entre la voie Latine et la voie Appienne, dans le beau vallon appelé aujourd'hui *la Caffarella*.

Sur les anciens monuments, cette nymphe est représentée dans un costume analogue à celui des muses et des sibylles, la robe flottante, les pieds nus, les cheveux en désordre, et dans l'attitude d'écrire sur un volume qu'elle tient sur ses genoux. C. P. A.

EGERTON, *voy.* BRIDGEWATER.

ÉGIDE (αἰγις), peau de chèvre (αἴξ) qui, suivant Homère et les autres poètes grecs, recouvrait le bouclier non-seulement de Pallas, mais encore d'Apollon et même de Jupiter, et qui a fait désigner de son nom en général tout bouclier protecteur. L'égide est cependant restée le principal attribut de la seule Minerve (*voy.*). On peut voir différentes explications de l'origine de cette arme dans Virgile (*Énéide*, VIII, 135), et dans Diodore de Sicile, III, 69. S.

ÉGINARD ou ÉGINHARD (peut-être *Einhard*), secrétaire de Charlemagne, naquit dans un petit district du Palatinat inferieur appelé Odenwald (*Silva Ottonia*). On ne sait rien de sa famille, mais il fallait qu'il fût de bonne maison, puisqu'il fut, dès l'âge le plus tendre, admis à partager l'éducation donnée par Alcuin aux enfants de Charlemagne, dont il devint ensuite le secrétaire. Ce monarque lui confia aussi la surveillance des bâtiments et la direction des savants et des gens de lettres. La tradition veut qu'il ait été son gendre, et voici ce qu'on nous débite à cet égard dans la Chronique de

Lauresheim, publiée par Freher dans les *Scriptores rei Germanicæ*. Emma ou Imma avait conçu une violente passion pour Éginhard; enflammé de la même ardeur, il se glissa de nuit dans l'appartement de la princesse, frappa doucement à la porte et fut admis comme un homme qui venait de la part de l'empereur; mais il parla de tout autre chose: *solus cum sola secretis usus colloquiis et datis amplexibus cupido satisfecit amori.* Cependant le jour arrivait; il était tombé beaucoup de neige, la trace de ses pas pouvait être découverte : la princesse alors imagina un moyen de sortir d'embarras; elle le chargea sur ses épaules pour traverser la cour. L'empereur n'avait point dormi, et par hasard il s'était mis à la fenêtre; il fut donc témoin de cette scène. Quelque temps après, il assembla son conseil, et, après avoir fait le récit de l'événement, il demanda à chacun son avis. Plusieurs conseillers opinèrent à une dure punition, mais l'empereur fit comparaître le coupable: *Je vous donne ma fille,* dit-il, *cette porteuse qui vous chargea si bénignement sur son dos;* et, sur l'heure, on fit venir la princesse et on la mit entre les mains d'Éginhard, aussi bien dotée que puisse l'être la fille d'un grand prince.—Cette aventure devait être accueillie par les arts : aussi M. Camus a-t-il fait un très beau tableau d'Éginhard emporté par Emma, et Millevoye a composé un poème fort gracieux et fort touchant intitulé *Emma et Éginard, ou la Vengeance de Charlemagne;* enfin nous pourrions citer les *Chevaliers du cygne* de M^me^ de Genlis et un mélodrame représenté au théâtre de la Gaîté en 1807; mais il s'agit ici de critique historique et non des fictions de la poésie. Or, Marquart Freher, qui a publié la Chronique de Lauresheim, conteste ce fait dans un recueil de lettres adressé à Goldast et imprimé en 1688; il remarque que Vincent de Beauvais rapporte une semblable histoire de l'empereur Henri III. Mais il y a plus: aucun auteur contemporain ne donne à Charlemagne une fille du nom d'Emma; Éginhard lui-même ne l'a pas comprise dans la nomenclature des enfants de ce prince. Enfin, dans une lettre à Lothaire, Éginhard est qualifié de *neveu.* Il y a lieu d'admettre, dans tous les cas, qu'il était devenu fort proche parent de Charlemagne, surtout si l'on considère que l'empereur Louis-le-Bègue, qui étudiait encore à Fulde en 842 et qui était arrière-petit-fils de Charlemagne, écrivit à Éginhard à cette même époque une lettre de condoléance sur la mort de sa femme qu'il venait de perdre. Éginhard avait d'ailleurs été chargé par Louis-le-Débonnaire de l'éducation de Lothaire, et sous le règne de ce Louis, premier du nom, il avait continué ses services. D'après certains auteurs, il aurait quitté sa femme pour vivre à son égard comme un frère avec une sœur; d'après d'autres, il ne se serait fait religieux qu'à la mort de sa femme. La première hypothèse est la plus vraisemblable; car dans les trois ou quatre ans qu'il survécut à sa femme il n'y aurait point de place pour toutes les dignités ecclésiastiques qu'Éginhard remplit : elle ne mourut que sous Lothaire, et l'on assure qu'Éginhard avait reçu déjà plusieurs abbayes de Louis-le-Débonnaire. On veut qu'il ait été sept ans abbé de Fontenelle; de là il se retira à Saint-Pierre, puis à Saint-Bavon de Gand; enfin il convertit en abbaye son château de Muhlenheim, dans les environs de Darmstadt, et le nomma *Seligenstadt* ou *Cité des bienheureux.* Cette abbaye de bénédictins, ordre dans lequel était entré Éginhard, s'est entourée d'une petite ville du même nom.— On a mal à propos accusé Éginhard d'avoir pris part aux complots des fils de Louis-le-Débonnaire: ses lettres prouvent qu'il voulait leur inspirer des sentiments bien opposés à leur conduite. On attribue à Éginhard le projet d'un canal de jonction du Rhin au Danube et d'un autre de la Moselle à la Saône. Il est étonnant que les lexiques modernes fixent la plupart l'époque de sa mort en 839, tandis qu'il est avéré qu'il vivait encore près de dix ans après, puisqu'il assista au concile de Mayence en 848. Quelques auteurs cependant prétendent qu'il a cessé d'exister en 843 ou 844. — Il savait bien les mathématiques, le grec et le latin. Il est le plus ancien des Allemands qui ont écrit l'histoire; il y a beaucoup de pureté

dans son style latin, plus que n'en comportait la littérature de ce siècle : aussi Vossius, dans son Traité des historiens latins, a-t-il pensé que le comte Hermann de Nuenar, en publiant ses écrits, en avait retouché la rédaction ; supposition démentie par la comparaison des manuscrits. D'autres sont allés encore plus loin : ils ont supposé que la vie de Charlemagne était l'œuvre de Nuenar lui-même. Enfin, on a poussé le scepticisme au point de contester qu'Éginhard, ou du moins l'auteur de cet ouvrage, fût contemporain de Charlemagne, et cela sur le faible motif qu'il y est dit qu'*il n'y a plus aucun homme qui ait connaissance de la naissance et de l'enfance de Charlemagne.* On a contesté la foi due aux écrits d'Éginhard, et surtout à la vie de Charlemagne et aux annales qui vont de 741 à 829. Les uns l'accusent d'avoir imité Suétone en chargeant son héros d'anecdotes analogues à celles dont l'historien romain se montre si prodigue; d'autres d'avoir amassé à dessein beaucoup de fables pour déprécier les rois de la première race, de s'être fait l'avocat de Pepin et de Charlemagne aux dépens de la vérité; on relève dans ses livres des anachronismes, des fautes de chronologie et des supercheries tendant à faire croire que les papes Zacharie et Étienne avaient consacré et en quelque sorte commandé l'usurpation. Il faut ranger parmi les détracteurs d'Éginhard l'abbé de Vertot, qui, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (t. IV, p. 709, de l'édition in-4°), le regarde comme le panégyriste obligé de son bienfaiteur, comme le détracteur de mauvaise foi des derniers Mérovingiens, qu'il représente comme se faisant nonchalamment traîner aux États de la nation sur un chariot tiré par des bœufs, et se retirant ensuite dans leur maison, que l'annaliste de Metz appelle *Mammacas*, ce qui a fait dire à Boileau :

Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille et lent
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Outre la vie de Charlemagne et les annales des Français, il existe d'Éginhard un traité de la translation des reliques de saint Pierre et de saint Marcellin, qu'il avait fait venir de Rome à son abbaye de Seligenstadt; puis un traité sur l'archange Gabriel, adressé à Louis-le-Debonnaire. Trithême lui attribue un Psautier abrégé. On a encore de lui 62 lettres imprimées à Francfort en 1714 et fort importantes pour l'histoire de son temps. Dom Bouquet a inséré les annales et la vie de Charlemagne dans sa grande collection des historiens de France. Schminck a donné une édition avec des notes de la vie de Charlemagne; il y a joint une biographie d'Éginhard en 1711; Bredow la reimprima en 1806 à Helmstædt. *Voir* aussi Bollandus, t. II (mois de janvier, p. 875); Duchesne, dans l'appendice au t. II de l'*Histor. Franc. scriptor. Germ.*, et Vossius, *de Hist. latin.*, ch. 33. P. G-y.

ÉGINE, aujourd'hui *Engia* ou *Engina*, île du golfe Saronique, compris entre l'Attique, le Péloponèse et l'isthme de Corinthe. Elle a une étendue d'environ 2 milles carrés géographiques et fait partie du nouveau royaume de Grèce. Son chef-lieu porte le même nom.

Les Doriens y vinrent d'Épidaure et de la côte de l'Argolide, située en face; ils réunirent l'île à leur nouvelle conquête, en conservant aux habitants, qui étaient des Hellènes thessaliens, des droits égaux à ceux de la métropole. Tant qu'elle eut une existence politique, elle était gouvernée par une aristocratie de familles, sans que jamais l'élément démocratique y ait pris le dessus. De l'olympiade 35 à 49, le tyran Proclès régna sur l'île. L'école d'Égine était florissante vers l'olympiade 57; on y travaillait le bronze avec une grande supériorité, et Callon, qui y vivait, fut l'un des artistes les plus distingués. Lorsque Darius voulut soumettre la Grèce, les habitants d'Égine furent du nombre des Grecs qui, craignant sa puissance, se rangèrent sous son autorité. A la prière d'Athènes, Lacédémone envoya Cléomène, l'un de ses rois, pour faire rentrer les Éginètes dans le devoir; mais ils refusèrent de lui obéir. Plus tard, on enleva d'Égine dix des principaux citoyens qui furent gardés à Athènes. Égine est nommée parmi les alliés de Sparte dans l'inscription de la statue qui fut dédiée à Jupiter, à Olympie; on y

lisait les noms des peuples qui avaient combattu à Platée, et les Éginètes y occupaient le cinquième rang. Ils étaient encore avec les Spartiates dans la troisième guerre contre Messène, après la bataille d'Ithome. Après le siege de cette place, qui dura 10 ans, Athènes, s'étant brouillée avec Lacédémone et liguée avec les Argiens et les Thessaliens, anéantit la flotte d'Égine, s'empara de l'île et assiégea la ville. Les Péloponésiens, voulant dégager leurs alliés, attaquèrent les Athéniens à Mégare. Ces faits sont de la quatrième année de l'olympiade 80. Mais Sparte était encore occupée à Ithome, et Égine succomba. Thucydide vante l'ancienne marine des Éginètes. Dans la suite (olympiade 87, 1re année), irrités de ce que ceux-ci étaient en partie cause de la guerre dans laquelle Athènes avait tant eu à souffrir, les Athéniens expulsèrent toute la population d'Égine, hommes, femmes, enfants, et y mirent une colonie, afin de mieux observer le Péloponèse. Les Lacédémoniens alors donnèrent Thyrée aux fugitifs. Thucydide ajoute que cette hospitalité leur fut accordée en récompense des services qu'ils avaient rendus aux Lacédémoniens en deux occasions solennelles, savoir à l'époque d'un grand tremblement de terre et pendant la révolte des Ilotes. Les Athéniens vinrent encore attaquer les Éginètes dans leur nouvelle patrie; ceux-ci se retranchèrent dans la ville haute, à environ 10 stades de la mer. Les Athéniens prirent donc et incendièrent Thyrée; ils firent beaucoup de prisonniers et résolurent de les tuer, à cause de la vieille rancune qui les animait contre eux. Depuis lors on n'entend plus parler des Éginètes que sous les successeurs d'Alexandre. Cassandre les reçut dans son parti. Sans doute l'ancienne population n'avait point été entièrement extirpée et les Athéniens n'avaient exercé leurs violences que sur les citoyens proprement dits. Philippe, au temps de la défaite d'Antiochus par les Romains, acheta cette île aux Étoliens; et si, comme le dit l'historien Valérius Antias, le sénat fit don d'Égine à ce roi, cet acte ne peut avoir été qu'une confirmation du marché. Il paraît qu'elle a aussi, pendant quelque temps, appartenu à la ligue achéenne.

On voit à Égine les belles ruines du temple de Jupiter. Apollon y avait un temple ainsi que Neptune.

Les Éginètes étaient fort habiles aux exercices du corps; ils ont remporté d'innombrables victoires au pugilat et à la lutte appelée pancration. Ils passaient dans certaines traditions pour les inventeurs de la monnaie; leurs pièces, oboles et drachmes, avaient cours en Italie, dans le nord de la Grèce et en Crète. Il paraît qu'elles ont servi de type à celles de Béotie, de Thessalie et de Macédoine, et surtout à celles de Philippe. M. Ottfr. Muller a debuté dans la carrière de l'érudition par un excellent ouvrage sur Égine, *Ægineticorum liber*, Berl., 1820*.

Statues éginètes. En 1811, en faisant des recherches dans le temple de Jupiter Panhellénien, à Égine, on découvrit de magnifiques statues qui l'avaient autrefois décoré. Le prince royal de Bavière les acheta, et Thorwaldsen les restaura; on les voit aujourd'hui à la glyptothèque de Munich, où elles ont une salle particulière. Ces statues sont importantes pour l'histoire de l'art; elles sont d'une école différente de celle d'Athènes. Égine était dorienne et s'éloignait autant de la manière ionienne en fait de sculpture que pour le dialecte et la poésie. Le caractère propre à ces ouvrages est une parfaite imitation de la nature; le genre attique tenait de la raideur égyptienne et la conserva jusqu'à Phidias: il se fit alors une sorte de fusion, et les genres primitifs se réunirent dans une communauté de perfectionnements. Smilis fut le père de l'art à Égine; après lui vint Callon, qui vécut entre la 60e et la 70e olympiade. Vers le temps de Phidias vivait Anaxagoras, qui fit le Jupiter d'Olympie, offert en commun par les Grecs après la bataille de Platée. On nomme encore Simon, Glaucias et Onatas. — Les statues de Munich sont au nombre de 17 que l'on divise en 4 classes : 1° figures de femmes debout et vêtues; 2° guerriers dans l'attitude du combat; 3° archers à

(*) Égine, après avoir fait longtemps partie de l'empire de Byzance, tomba au pouvoir des Vénitiens et leur appartint jusqu'en 1718, époque où les Turcs firent la conquête de cette île. S.

genoux; 4° figures couchées. La plus remarquable est une Minerve d'une dimension plus forte que la grandeur naturelle. L'imitation dans ces statues est poussée jusqu'aux moindres détails, jusqu'aux accidents de la peau; il y a absence de tout idéal, mais une grande habileté dans l'exécution. Cependant les physionomies sont monotones et manquent d'expression; les cheveux sont raides, les bras un peu courts, les vêtements collants, quoique bien plissés. Ces statues paraissent appartenir toutes à la même époque, mais non à un même auteur; elles représentaient apparemment les combats des Éacides sous la protection de Minerve. Il y a néanmoins d'autres opinions à cet égard. La date de ces ouvrages, qui sont en marbre de Paros, peut être prise entre la 60e et la 80e olympiade. Un passage de Pindare y fait allusion. *Voir* Ottfr. Muller dans son livre sur Égine et les mémoires de Wagner, Thiersch et Meyer. P. G-y.

ÉGIRE, *voy.* Hégire.

ÉGISTHE, fils de Thyeste et de Pélopée, fille du même Thyeste. L'oracle ayant prédit à ce dernier qu'il aurait un fils de sa fille, il l'avait éloignée; mais, plus fort que lui, le destin l'amena à un inceste involontaire, d'où naquit Égisthe, qui fut ainsi nommé parce qu'il fut allaité par une chèvre, αἴξ. Pélopée, qui avait caché l'épée de Thyeste, la donna à son fils quand il fut arrivé à l'âge de raison, et il fut conduit à la cour d'Atrée. Celui-ci, qui tenait alors Thyeste en prison, commanda à Égisthe de l'aller tuer; mais l'épée amena entre le père et le fils une reconnaissance, dont le résultat fut d'apprendre à Égisthe tous les crimes d'Atrée. Alors Égisthe donna la mort à ce dernier, et son père fut rétabli sur le trône de Mycènes. Les fils d'Atrée furent chassés; mais, au moment où la guerre de Troie éclata, Agamemnon, réconcilié avec le fils de Thyeste, lui confia la régence, sa femme et ses enfants. Égisthe s'éprit d'une passion criminelle pour Clytemnestre : celle-ci résista longtemps; mais son séducteur enleva et conduisit dans une île déserte un homme qu'Agamemnon avait laissé pour conseil à la reine. Clytemnestre céda à ses désirs, s'unit à lui, et, lorsque les Grecs revinrent de Troie, elle s'associa au projet de faire périr son époux. Le peuple se soumit à l'usurpateur, qui régna sept ans. Au bout de ce temps, Oreste revint d'Athènes et tua Égisthe avec Clytemnestre, dans le temple d'Apollon, à l'instant où il considérait le cœur d'un taureau immolé. *Voy.* Agamemnon, Clytemnestre, Oreste, etc. P. G-y.

ÉGLANTIER, nom vulgaire du rosier sauvage ou rosier de chien (*rosa canina*, Linn.), l'une des espèces les plus communes en Europe. Le nom de *rosier de chien* lui vient d'une prétendue propriété attribuée par les anciens à sa racine; Pline en parle comme d'un spécifique contre l'hydrophobie.

Les fleurs de l'églantier, malgré leur élégance, ne sauraient rivaliser avec celles de la plupart des autres rosiers : aussi ne cultive-t-on cette espèce qu'à l'effet d'y greffer à haute tige les rosiers destinés à orner les parterres. Les fruits, très astringents avant la parfaite maturité, s'emploient en Allemagne à faire d'excellentes confitures; autrefois on en préparait dans les pharmacies une conserve appelée *cynorhodon*, médicament tombé en désuétude. Ed. Sp.

ÉGLISE. Chez les anciens, le mot grec ἐκκλησία (dérivé de ἔκκλητος, *evocatus*, ἐκκαλέω, *evoco*) était usité pour exprimer l'assemblée des citoyens qui se réunissait à la voix du héraut public, et aussi le lieu où se tenait cette assemblée. On le rendait en latin par *concio;* cependant Pline-le-Jeune (*Ep.* X, 111) emploie déjà le mot *ecclesia*, et il sert à Ausone (*Ep.* XXIV, 39) pour désigner une réunion en général. Mais les apôtres et les Pères grecs ayant introduit l'usage du mot ἐκκλησία en parlant des assemblées ou congrégations de chrétiens, *ecclesia* en latin prit la même acception. On le trouve ainsi dans les écrits de Tertullien, de Lactance et de saint Augustin. Bientôt *ecclesia*, opposé à *templum*, devint le mot propre pour marquer les édifices religieux des chrétiens, leurs réunions, et, par extension, leur secte tout entière, la totalité des fidèles. Parmi les chrétiens même, on ne tarda pas à faire la distinction entre *l'Église*, c'est-à-dire l'unité catholique, et *l'hérésie*, c'est-

à-dire la séparation, la rébellion contre cette unité, l'independance des opinions religieuses. La société chrétienne qui reconnaissait pour son chef visible le pape, évêque de Rome et successeur de saint Pierre, était *l'Église* par excellence, et de là cette autre distinction entre l'*Église* et l'*État*, la *sainte Église* et le *saint Empire*.

L'Église, pour nous, est la société chrétienne dans son ensemble, société toute spirituelle et n'ayant d'autre lien pour unir ses membres entre eux que les intérêts moraux et religieux dont Jésus-Christ, fondateur de l'Église, a enseigné aux hommes la plus digne satisfaction. C'est dans ce sens qu'on tracera plus loin un aperçu général de l'histoire de l'Église, en d'autres mots de l'histoire ecclésiastique ou du christianisme en général. Cependant en désignant souvent, dans cet ouvrage, l'église catholique par le mot d'Église tout court, nous suivons un usage reçu, mais sans oublier que l'égl se orientale ne prétend pas moins que la latine à la denomination d'église par excellence, et qu'au sein du protestantisme on attache au même mot le même sens de totalité des fidèles. Aujourd'hui ces désignations ne conservent plus dans les esprits ce qu'elles avaient autrefois d'exclusif et d'hostile ; les mots d'ailleurs ne préjugent rien quant à la valeur des choses : en disant l'*église réformée* ou l'*église de la confession d'Augsbourg*, comme on dit l'*église catholique*, chacun est libre de ne le faire que sous toutes réserves. Au reste, la tolérance religieuse commence déjà à modifier l'ancien usage ; et si, en France, le nom de *temple* reste encore affecté aux églises des protestants, comme le nom de *synagogue* aux églises des juifs, de telle sorte que cette dénomination d'*église* semblerait ne pouvoir convenir qu'aux édifices consacres au culte catholique, ce n'est là qu'une distinction lexicologique, qui n'attribue de supériorite ni d'infériorité à personne, et qui même n'est pas admise dans toutes les langues.

Nous parlerons de l'église grecque au mot Orientale (*église*), et des églises luthériennes et autres reformées au mot Protestantisme. Cependant nous donnerons ci-après un article sur l'église épiscopale d'Angleterre. Aux mots Juifs, Mosaïsme et Synagogue, il sera traité du culte israélite.

Quant à l'eglise catholique, appelée aussi *apostolique* comme héritière de la *primitive Église* fondee par les apôtres, et *romaine* parce qu'elle reconnait pour chef l'évêque de Rome, un écrivain plus compétent que nous s'est chargé d'en traiter à l'article Catholicisme et dans les lignes qui vont suivre. Au mot Autorité on a parlé du caractère obligatoire de son enseignement ; l'église catholique s'attribue, en outre, la sainteté, ainsi que l'infaillibilité sur laquelle nous aurons à revenir dans un article spécial. Ajoutons que cette église se regarde comme l'épouse de Jésus-Christ, à qui une union mystique la lierait, et qu'elle se donne comme l'unique voie ou moyen de salut qui soit offert à l'homme. On connaît sa devise : *Hors de l'Église point de salut**! mais on sait de même qu'en la maintenant comme principe, la charité, qui est aussi un de ses préceptes, lui commande, dans l'application, une sage réserve. Nous trouverons ailleurs l'occasion de revenir sur ce point. J. H. S.

Église catholique. Ce sujet a déjà été traité sous le rapport dogmatique : il nous reste à faire connaître les lois de l'Église en général, comme universalité des fidèles. Ces lois ne peuvent être celles qui régissent maintenant l'Église latine et qui se présentent sous toutes sortes de noms et toutes sortes de formes : canons, corps de droit, ordonnances, bulles, règles de chancellerie, décrets, constitutions (*voy.* ces noms) ; ce ne peut être non plus cette collection de canons en 51 articles, recueillis, sous le règne d'Édouard VI, roi d'Angleterre, par un sous-comité presidé par Thomas

(*) Si des hommes habitant des régions ensevelies dans l'ombre de la mort n'ont point assez de discernement pour connaître l'impiété de l'idolâtrie et de la superstition, s'ils n'ont jamais entendu parler de la doctrine évangélique et s'ils suivent d'ailleurs les maximes de la loi naturelle, il n'est pas a croire que Dieu les prive des mérites infinis de son Fils et par conséquent les repousse de son Eglise. Car, suivant la doctrine de la Sorbonne dans la censure du *Bélisaire* de Marmontel, l'Église ne regarde comme totalement étrangers que ceux qui n'observent pas la loi naturelle et qui ne font point usage des moyens qui leur sont donnés pour sortir de leur aveuglement et s'instruire de la révélation. J. L.

Cranmer, archevêque de Cantorbéry, et dont parle le docteur Lingard, ni aucun de ces codes propres à des églises particulières. Elles se trouvent incontestablement dans chaque fraction de la masse imposante des disciples du Christ, mais plus ou moins défigurées par des coutumes particulières et par des usages nationaux; plus ou moins détournées de leur source.

Le savant abbé Fleury, dans son premier *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, a consacré le n° XI à la discipline de ces temps reculés qui suivirent immédiatement la fondation du christianisme. C'est là qu'on voit une politique toute spirituelle et toute céleste; un gouvernement fondé sur la charité, ayant uniquement pour but l'utilité publique, sans aucun intérêt de ceux qui gouvernent; des pasteurs appelés d'en haut par le choix des autres pasteurs et par le consentement des peuples; ces pasteurs, maîtres des biens comme des cœurs, ne s'en servant néanmoins que pour assister les pauvres, n'employant leur autorité qu'avec discrétion, traitant de frères les prêtres et les diacres, ne faisant rien d'important sans leur conseil et sans la participation du peuple, se réunissant en assemblée pour traiter en commun les affaires importantes, en sorte que l'Église, répandue par toute la terre habitable, n'était qu'un corps parfaitement uni de croyance et de maximes. Sans prendre parti dans les guerres civiles, ces mêmes pasteurs recevaient paisiblement les maîtres que la Providence leur donnait par le cours ordinaire des choses humaines; ils évitaient d'irriter inutilement les princes et les magistrats, mais ils ne les flattaient point et ne croyaient pas que la religion eût besoin d'être appuyée par la puissance temporelle.

Le docteur Mosheim nous donne à peu près la même idée des lois de l'Église en général. Il assure que Jésus-Christ ni ses apôtres n'ont rien dit clairement ni expressément de la forme extérieure de l'Église, ni de la manière dont elle devait être gouvernée; il ajoute cependant que, si les apôtres ont agi par inspiration et conformément aux ordres du maître, *ce qu'aucun chrétien ne peut révoquer en doute*, on doit préférer la forme du gouvernement que les églises primitives empruntèrent de celle de Jérusalem, fondée par les apôtres. Sur ce point, l'opinion de l'abbé Fleury diffère de celle de Mosheim. Les apôtres, en fondant l'Église, dit-il, n'ont pas omis de lui donner des règles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps que pour les mœurs des particuliers; et ces règles n'étaient ni imparfaites ni impraticables, mais telles précisément qu'il les fallait pour amener les hommes à la perfection de l'Évangile... Il est vrai que la discipline n'a pas été si tôt écrite, excepté le peu qui en est marqué dans le Nouveau-Testament; c'était une des règles de la discipline de ne pas l'écrire, mais de la garder par une tradition secrète entre les évêques et les prêtres, principalement en ce qui regarde l'administration des sacrements (2^me^ *Discours*, X). Quoi qu'il en soit, peut-être pourrait-on trouver dans les *canons apostoliques* et dans les autres pièces du code de l'Église primitive, en ce qu'il y a d'authentique, ces lois de l'Église en général, comme universalité des fidèles, avant qu'elles fussent encombrées sous d'autres.

J.-B. Fromageot, avocat au parlement de Dijon, a publié les *Lois ecclésiastiques tirées des seuls livres saints*, 1753 et 1754, in-12. Il soutient avec raison que ces lois étaient simples, claires et en petit nombre. Celui qui a renfermé toute la morale en deux règles courtes et infaillibles, qui a compris tous nos devoirs, nos besoins et nos désirs dans une prière de sept lignes, a réuni toutes les lois de la société chrétienne dans un petit nombre de principes féconds et lumineux; il en a retranché tout air de collection et de méthode. Ce premier fonds s'est perdu de vue sous la multitude des nouveaux réglements dont on l'a couvert. Ce ne sont plus ces canons vénérables que la saine antiquité cherchait moins à multiplier qu'à maintenir, en s'appliquant à en conserver l'esprit et la pratique. Après des réflexions souvent justes et profondes, le jurisconsulte entre en matière; il divise son ouvrage, comme le droit canon, en trois livres : *des personnes, des choses, des jugements*. Le pre-

mier livre a quatre titres: de l'origine et du droit des évêques; le second, des qualités et devoirs des évêques; le troisième, des prêtres et des diacres; le quatrième, des simples fidèles. Le second livre, divisé en trois titres, traite des sacrements, de la liturgie et des biens; le troisième livre renferme autant de titres que le second et se rapporte aux deux puissances, aux conciles et aux jugements ecclésiastiques, ou à l'exercice de la juridiction ecclesiastique. Il serait difficile de trouver un meilleur résumé des lois établies pour le gouvernement extérieur de l'Église. J. L.

Église catholique française, *voy.* Catholique française.

Église épiscopale. La religion de l'état, en Angleterre, est la religion dite *épiscopale*, dont nous avons deja traité au mot Anglican, mais dont nous voulons faire connaître ici la constitution et *l'établissement.*

Le roi en est le chef suprême; en vertu de cette autorité, il convoque et proroge les assemblées du clergé. L'église anglicane est gouvernée par 3 archevêques et 25 évêques. L'archevêque de Cantorbéry a le titre de primat de toute l'Angleterre (*primate of all England*), et c'est à lui qu'appartient le privilege de couronner les rois et les reines d'Angleterre. Vingt-un évêchés ressortissent au siége de Cantorbéry; les quatre autres sont sous la juridiction de l'archevêque d'York, qu'on appelle primat d'Angleterre (*primate of England*). Les archevêques et les évêques sont choisis par le roi, qui envoie au doyen et au chapitre ce qu'on appelle un *congé d'élire*, indiquant la personne à nommer. L'évêque de Londres, comme ayant la direction spirituelle de la capitale, a la préséance sur les autres évêques; celui de Durham possède certaines prérogatives comme chef d'un diocèse qui constitue un comté palatin; l'évêque de Winchester est le troisième en dignité; les autres prennent rang d'après la séniorité de sacre. Les archevêques et les évêques (excepté l'évêque de Sodor et de Man) ont siege à la chambre haute sous le nom de *lords spirituels.* Les archevêques ont le titre de *grâce* et de *très révérend* (*most reverend*) *père en Dieu par la divine Providence;* on donne aux évêques celui de *vraiment révérend* (*right reverend*) *père en Dieu par la permission divine.* Donner l'investiture à un archevêque s'appelle *l'élever au trône;* on *installe* les évêques. A chaque cathédrale sont attachés plusieurs chanoines et un doyen (*dean*), formant ensemble le chapitre ou conseil de l'évêque. Après les doyens viennent les archidiacres (*archdeacons*), dont le nombre est de soixante et la fonction de réformer les abus et d'investir de leurs bénéfices les sujets élus. L'ordre le plus nombreux et le plus occupé du clergé se compose des *rectors, vicars, curates* et *deacons.* Le *parson* est l'ecclesiastique en pleine possession de tous les droits d'une église paroissiale; si les dîmes appartiennent à un propriétaire laïque qui dispose de la cure, le *parson* a le nom de *vicar*, sinon on l'appelle *rector.* Le *curate* (correspondant à peu près au *vicaire* français, et dépendant du *parson* pour son salaire) n'a point charge d'âme, mais exerce les fonctions spirituelles dans une paroisse sous les ordres du *rector* ou *vicar.* Les fonctions du *deacon* (diacre) se bornent à baptiser, à faire les lectures à haute voix dans l'église, et à servir le prêtre quand il donne la communion. L'assemblée du clergé, qui est la plus haute cour ecclésiastique, n'a été investie par le gouvernement d'aucune affaire depuis 1717, et on ne la convoque que pour la forme. Les points de doctrine de l'église d'Angleterre sont renfermés dans 39 articles; la forme du culte est déterminée par une liturgie.

L'établissement de l'église anglicane n'eut lieu que lentement et par degrés; elle conserva d'abord beaucoup des traits de l'église romaine, tant pour la doctrine que pour les rites. Lorsque le parlement eut déclaré Henri VIII seul chef de l'église, et que l'assemblée du clergé anglais eut décrété que l'évêque de Rome n'avait pas plus de juridiction en Angleterre qu'aucun autre évêque étranger, les articles de foi de la nouvelle église furent déclarés consister dans l'Écriture et les trois Symboles, savoir: le Symbole des Apôtres, celui de Nicée et celui de

saint Athanase; le dogme de la présence réelle, l'usage des images, l'invocation des saints, étaient, à cette époque, encore maintenus. Sous Édouard, la nouvelle liturgie fut composée en anglais et substituée à l'office de la messe; les dogmes furent aussi rédigés en 42 articles. Sous le règne de Marie l'ancienne religion reparut; ce ne fut que sous celui d'Élisabeth que l'église d'Angleterre fut définitivement constituée. Comme la forme épiscopale du gouvernement de l'eglise n'avait pas changé et qu'on avait conservé quelques cérémonies et quelques rites que beaucoup d'entre les réformés considéraient comme superstitieux, cette circonstance donna lieu dans la suite à une foule de dissensions (*voy.* Dissidents). La controverse touchant la partie cérémoniale du culte divin fut entamée par les exilés qui, en 1554, pour fuir les persécutions de la reine Marie, étaient allés se réfugier en Allemagne. A l'avénement d'Élisabeth, ils rentrèrent dans leurs foyers et renouvelèrent dans leur patrie la querelle qu'ils avaient commencée du lieu de leur exil. Ils furent appelés *puritains*, et, à une certaine époque, ils comptèrent parmi eux beaucoup de membres distingués du clergé anglais. Quand Jacques fut appelé d'Écosse au trône d'Angleterre, les puritains espéraient quelque douceur; mais une hiérarchie épiscopale était plus favorable aux vues du roi que la forme presbytérienne du gouvernement ecclésiastique, et il adopta publiquement la maxime « qui rejette l'évêque rejette le roi. » Quand les théologiens anglais revinrent du synode de Dordrecht (*voy.*), le roi et la majorité du clergé épiscopal montrèrent du penchant pour les opinions d'Arminius (*voy.*), qui, depuis, ont prévalu sur le calvinisme parmi le clergé anglais. Sous Charles I^er^, les tentatives auxquelles Laud, archevêque de Cantorbéry, prêta son ministère, pour réduire toutes les églises de la Grande-Bretagne sous la juridiction des évêques, et la suppression des opinions et des institutions particulières au calvinisme, coûtèrent la vie à ce prélat et ne contribuèrent pas peu à envenimer la querelle politique entre le trône et le parlement. Après la mort de Laud, le parlement abolit le gouvernement épiscopal, et condamna, dans la constitution de l'église, tout ce qui était contraire à la doctrine, à la forme du culte et à la discipline de l'église de Genève. A la restauration de la royauté sous Charles II, l'ancienne forme de gouvernement ecclésiastique et de culte public fut rétablie, et en 1662, une loi, intitulée *l'acte d'uniformité*, fut rendue publiquement, excluant de toute fonction cléricale ceux qui refusaient d'observer les rites et de souscrire à la doctrine de l'église. Sous le règne de Guillaume III et particulièrement en 1689, les divisions entre les partisans de l'épiscopat donnèrent naissance aux deux partis appelés, l'un *la haute église* (*high-churchmen*), composé de ceux qui n'avaient pas voulu prêter serment à la nouvelle dynastie (*non-jurors*), et l'autre *basse-église* (*low-churchmen*). Les premiers soutenaient la doctrine de l'obéissance passive ou de la non-résistance à l'autorité du souverain dans quelque circonstance que ce fût; ils prétendaient que la succession héréditaire au trône est d'institution divine et ne peut être interrompue; que l'église ne relève que de Dieu, et que, par conséquent, certains évêques déposés par Guillaume n'en demeuraient pas moins évêques de droit; que ceux qui avaient été nommés à leurs places étaient rebelles et schismatiques, et que toutes les personnes qui entraient en communion avec eux se rendaient coupables de rébellion et de schisme. Le développement progressif de la liberté civile et religieuse, pendant les 150 dernières années, a clos d'une manière peremptoire bien des controverses de cette nature. L'accroissement considérable du nombre des dissidents (on l'estime aujourd hui plus grand que celui des membres de l'église établie) a conduit à de nouvelles concessions en leur faveur. L'abrogation des actes du parlement relatifs aux serments exigés des membres de corporations et des candidats à de certaines fonctions publiques (*corporation and test acts*), et l'acte appelé *l'émancipation* (*voy.*) *des catholiques*, sont au nombre des événements importants du dernier règne.

Nous avons dit que les points de doc-

trine de l'église d'Angleterre sont consignés dans 39 articles; nous n'ignorons pas que les théologiens anglais les plus distingués ont douté si ces dogmes sont calvinistes ou luthériens, qu'ils les ont appelés *articles de paix*, et que plusieurs d'entre eux ont écrit dans un sens tout-à-fait opposé à la doctrine qui y est présentée; cependant ces articles sont la confession exprimée de l'église anglaise, et, comme tels, ils méritent une courte analyse. Les 5 premiers contiennent une profession de foi reconnaissant la Trinité, l'incarnation de Jésus-Christ, sa descente aux enfers, sa résurrection, la divinité du Saint-Esprit. Les 3 suivants ont rapport à la canonicité de l'Écriture. Le 8^{e} article exprime l'assentiment de croyance au symbole des apôtres, à celui de Nicée et à celui de saint Athanase. Le 9^{e} article et les suivants contiennent la doctrine du péché originel, de la justification par la foi seule, de la prédestination, etc. Le 19^{e}, le 20^{e} et le 21^{e} déclarent que l'Église est l'assemblée des fidèles, et qu'elle ne peut rien décider que par l'Écriture. Le 22^{e} rejette la doctrine du purgatoire, des indulgences, du culte rendu aux images et de l'invocation des saints. Le 23^{e} décide que ceux-là seuls qui auront été légitimement appelés aux fonctions sacrées pourront prêcher et administrer les sacrements. Le 24^{e} exige que la liturgie soit en anglais. Le 25^{e} et le 26^{e} déclarent que les sacrements (même administrés par des hommes pervers) sont des signes efficaces de la grâce par lesquels Dieu excite et confirme notre foi. Deux sacrements seulement sont admis : celui du baptême et celui de la Cène de Notre-Seigneur. Le baptême, selon le 27^{e} article, est un signe de régénération et le sceau de notre adoption, par lequel nous recevons une confirmation de foi et un surcroît de grâce. Dans la Cène, d'après l'article 28^{e}, le pain est la communion du corps de Christ, le vin celle de son sang, mais seulement spirituellement et selon la foi (article 29), et la communion doit être administrée sous les deux espèces (article 30). Le 28^{e} article condamne la doctrine de la transsubstantiation, ainsi que l'élévation et l'adoration de l'hostie; le 31^{e} rejette le sacrifice de la messe comme blasphématoire; le 32^{e} permet le mariage du clergé; le 33^{e} maintient le principe de l'excommunication. Les derniers articles ont rapport à la suprématie du roi, à la condamnation des anabaptistes, etc.

Aux États-Unis, les membres de l'église d'Angleterre, ou les épiscopaux, forment un corps nombreux et respectable. Quand la guerre de la révolution américaine commença, il n'y avait, de clergé anglican, qu'à peu près 80 ministres ayant direction de paroisses au nord et à l'est de l'état de Maryland, et c'était principalement la société anglaise pour la propagation de l'Évangile en pays étranger qui pourvoyait à leur subsistance. Dans le Maryland même et dans la Virginie, le clergé épiscopal était plus nombreux, et des revenus étaient affectés par la loi à son entretien. L'inconvénient de dépendre de la mère-patrie pour l'ordination et l'absence d'évêques résidents pesèrent longtemps sur les épiscopaux d'Amérique; leurs pétitions pour un épiscopat à eux éprouvèrent une longue résistance de la part de leurs supérieurs en Angleterre, et leurs adversaires dans les États-Unis s'opposaient à cette mesure dans la crainte que des évêques envoyés par l'Angleterre n'apportassent avec eux des prétentions d'autorité peu en harmonie avec les institutions civiles des Américains et préjudiciables aux membres des autres communions. Après que les États-Unis furent devenus indépendants de la Grande-Bretagne, il s'éleva une autre difficulté de la part des évêques anglais : ceux-ci ne pouvaient, sans inconséquence, se départir des formes réglées pour l'ordination, lesquelles renfermaient des obligations politiques auxquelles des citoyens américains ne pouvaient souscrire. Le docteur Lowth, alors évêque de Londres, obtint du parlement un acte qui lui permettait de laisser de côté ces conditions politiques. Avant que cet acte fût passé, le docteur Seabury fut sacré à Aberdeen par les évêques non-assermentés d'Écosse, et peu de temps après le docteur White de Philadelphie, le docteur Provost de New-York et le docteur Madison de Virginie, furent sacrés par les archevêques anglais.

En 1824, il y avait aux États-Unis 10 évêques, environ 350 ministres et plus de 600 congrégations*. *Enc. amer.*

ÉGLISE GALLICANE, *voy.* GALLICANE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE OU HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE. Ce que l'on appelait autrefois assez improprement histoire ecclésiastique, et ce qu'on appelle depuis quelque temps non moins improprement histoire du christianisme, est une des études qui, de nos jours, méritent le plus d'attention; c'est l'histoire de cette grande société religieuse dont la doctrine est le christianisme, et c'est non-seulement l'histoire des destinées générales de cette vaste agrégation de tant de peuples divers, c'est en même temps celle de ses institutions et de ses doctrines. Dès lors, on le voit bien, c'est de nos jours une des sciences les plus importantes. Et, en effet, le christianisme, depuis dix-huit siècles, s'est mêlé à tout ce qui s'est fait dans le monde civilisé; il a été la source des plus belles institutions morales et politiques des temps modernes; il a longtemps servi de norme et de règle aux plus hautes études de science et de philosophie; il joue encore un grand rôle dans nos écoles, dans nos mœurs, dans nos lois et dans nos destinées : c'est à tel point que l'histoire depuis Auguste ne devient intelligible que par l'histoire de l'Église. Cette vérité, peu comprise dans toute son étendue, nous engage à donner au présent article les dimensions qu'il réclame, et à présenter sur cette étude quelques indications propres à rectifier certaines opinions du jour : en effet, la place que l'Église chrétienne a occupée dans le passé et celle qu'elle doit occuper dans l'avenir nous semblent également mal appréciées. Nous parlerons d'abord de la manière dont l'histoire de l'Église a été envisagée à diverses époques; nous dirons ensuite comment elle nous paraît devoir l'être de nos jours, et nous présenterons enfin le tableau général de ce que chacune de ses périodes offre de plus caractéristique.

I. Des l'origine de cette grande association qu'on appelle Église chrétienne, on a senti la convenance d'en écrire l'histoire pour les fidèles. Les evangelistes se sont faits, dans ce sens, les premiers historiens de l'Église en se constituant les biographes de son fondateur, leur maître. L'un deux, en écrivant aussi la vie des apôtres et surtout celle de saint Pierre et de saint Paul, les principaux propagateurs de la nouvelle société, a fait voir a ses successeurs toute l'étendue du domaine qu'il leur leguait. Bientôt Hégésippe continua les travaux de l'auteur des Actes et ceux des Évangelistes, et aussitôt que l'Église chrétienne se fut fait une place notable au milieu des diverses religions qu'elle venait remplacer, l'un des plus savants historiens des premiers siècles de notre ère, Eusèbe de Césarée, sentit le besoin d'opposer à l'ignorance et à la polémique des écrivains du paganisme et du judaïsme une histoire générale de l'Église chrétienne, qui fît voir l'ensemble, de ses progrès et de ses institutions en même temps que l'élévation de ses doctrines et la pureté de ses mœurs. Deux siècles auparavant, un ouvrage d'un genre analogue avait eté publié en faveur du judaïsme; mais l'auteur de cette composition, Josèphe, pour être plus certain de plaire au goût des Grecs et des Romains, avait alteré à la fois les faits et l'esprit des doctrines mosaïques. Eusèbe, loin d'imiter un si dangereux exemple, fut probe et sincère, et son livre porta au même degré le cachet de l'exactitude et celui d'une simplicité qui laissait aux faits toute leur grandeur. Nous savons peu comment il fut accueilli par les juifs et par les païens, mais quant à l'Église, ce livre lui fut d'autant plus cher qu'il lui apprenait mieux à regler son présent sur les leçons du passé. Socrate et Sozomène de Constantinople, Théodoret, Théodore, Nicéphore et plusieurs autres continuèrent l'ouvrage d'Eusèbe. Comme lui, ils cherchèrent a écrire l'histoire de l'Église dans l'esprit de son fondateur; mais déjà la situation était changée : l'enthousiasme primitif commençait à s'éteindre, la pureté des mœurs et celle de la foi étaient sensiblement altérées, soit dans le sein de la societe chrétienne, soit au milieu de quelques associations dissidentes; déjà ce n'était plus

(*) On appelle en Angleterre *congrégation*, le corps religieux formé par les personnes qui suivent les instructions d'un même ministre.

la simple propagation de l'Évangile, c'était la polémique contre les païens, les ariens, les nestoriens, les eutychiens, les gnostiques, les manichéens, les priscilliens et d'autres partis qui préoccupait la pensée des historiens. Cela ne pouvait se faire qu'aux dépens du véritable objet de leurs récits, et cela altérait leur jugement sur plusieurs questions. Cependant on ne cessa, même au milieu de toutes ces luttes, d'attacher à l'histoire de l'Évangile, à celle des institutions et des doctrines chrétiennes, une haute et pieuse importance. L'histoire des premiers jours de l'Église était à la fois un sujet d'édification, d'instruction et de triomphe pour les chrétiens; leur goût pour cette étude fut général, et bientôt, dans l'Église latine, Rufin, Épiphane, Sulpice-Sévère et Grégoire de Tours, vinrent, en imitant, en traduisant et en continuant les auteurs que nous venons de nommer, rivaliser dignement avec leurs modèles de l'Église grecque. Mais à partir du VI^e^ siècle il se fit un changement profond dans les compositions historiques de l'Église, qui commençait à se diviser en église d'Orient et en église d'Occident, suivant la diversité des deux langues principales que parlait la société chrétienne. En Grèce, on se préoccupa moins de l'histoire de l'Église que de celle de l'empire qui la dominait. Cependant, si cette prédilection fit naître la belle suite des historiens byzantins *voy.*), elle ne fit pas négliger entièrement les études d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène, dont l'illustre Photius s'occupa entre autres avec succès. En Occident, de simples chroniqueurs, Prosper d'Aquitaine, Idace, Marcellin, Cassiodore et d'autres, succédèrent aux Grégoire de Tours et aux Rufin (*v.* ces noms). Leur exemple fut généralement suivi pendant le moyen-âge: on fit des chroniques et des annales sur l'état de l'Église et de ses établissements; on composa les biographies et les légendes des pontifes, des martyrs, des cénobites et des saints les plus illustres (*voy.* les *Acta Sanctorum* au mot BOLLANDISTES); on négligea l'histoire générale. Cependant les conquêtes que fit la société chrétienne au milieu des peuples qui étaient venus envahir l'empire romain et les victoires que ses apôtres ou ses missionnaires, les saint Augustin (de Cantorbéry), les saint Boniface et beaucoup d'autres, remportèrent dans le Midi et dans le Nord, trouvèrent des historiens dans Bède-le-Vénérable, dans Isidore, dans Ildefonse, dans Aymon d'Halberstadt, dans Adam de Brème. Les croisades, qui éclatèrent en Espagne dès le commencement du XI^e^ siècle et qui, sur la fin de ce siècle, donnèrent à la société chrétienne tout entière, en appelant ses guerriers en Égypte et en Asie, une impulsion si puissante sous tous les rapports, réveillèrent aussi puissamment l'étude de l'histoire. Les nouvelles discussions que firent naître à la même époque les nombreuses sectes qui se détachèrent, les unes de l'Église grecque, les autres de l'Église latine, ajoutèrent au mouvement qui ébranlait l'Europe et l'Asie, et les croisades d'Orient eurent, ainsi que celles d'Occident, de nombreux annalistes*. Cependant pour ressusciter la science de l'histoire, qui avait succombé dans l'invasion de la barbarie et qui était réduite aux étroites dimensions de la chronique, il fallait d'abord ressusciter l'étude des modèles. La renaissance produisit cet effet; la réforme qu'elle amena l'eut encore davantage : ensemble elles donnèrent à l'étude de l'Église primitive, de ses dogmes et de sa constitution, une importance nouvelle. La réforme s'était à peine annoncée que, pour mieux s'établir, elle publia, dans son sens et avec ses vues, la fameuse *Histoire ecclésiastique* dite *de Magdebourg*, en 13 vol. in-fol. (*voy.* CENTURIES). A cet ouvrage l'Eglise ancienne opposa les *Annales ecclésiastiques* de Baronius (*voy.*), ouvrage plus volumineux encore et qui fut continué ou amendé avec ardeur par Bzovius, Spondanus, Laderchi, Pagi et d'autres. Du rang d'une science à peu près morte, l'histoire de l'Église s'éleva ainsi tout à coup à la tête des études religieuses et historiques. Elle fit naturellement d'immenses progrès dans cette puissante controverse où figurèrent dans l'un ou l'autre camp ce qu'il y avait d'écrivains distingués sous le rapport de l'érudition

(*) *Voir* par exemple, les *Gesta Dei per Francos*, de Bongars.

et de la critique. Cependant l'esprit de la science subit dans ces débats une déplorable altération, et l'histoire ecclésiastique, en se laissant dominer par la polémique, finit par tomber dans le mépris qui ne pouvait tarder à peser sur la polémique elle-même. Depuis les querelles si violentes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles, et depuis l'usage que, dans ces querelles, on avait fait de l'histoire de l'Église, cette étude était devenue la science spéciale et à peu près exclusive des écoles de théologie. Longtemps les écrivains les plus sages et les plus modérés qui s'en occupèrent ne jugèrent pas devoir lui ôter ce caractère qui datait d'une époque de lutte. Les ouvrages de Fleury et de Schrœckh (*voy.*), les plus célèbres et les plus complètes des compositions de ce genre, l'une de 50 vol. in-12, l'autre de 45 vol. in-8°, ne sont que des livres de théologie peu utiles aux gens du monde, et il en est de même de la plupart de ceux qui ont été publiés avant ou après, soit en France, soit en Angleterre et en Allemagne. Ceux que nous ont donnés l'Espagne et l'Italie portent un caractère encore plus polémique et par conséquent plus stérile. Il importe néanmoins de nos jours plus que jamais que l'histoire du christianisme, et surtout celle de ses institutions sociales et de ses doctrines véritables, soit enfin dépouillée de tout ce qui, trop longtemps, en a fait une science exclusive et purement théologique. Il faut donc rendre l'étude de l'histoire chrétienne à sa grande mission, il faut la ramener dans les voies que lui a ouvertes le plus illustre de tous les écrivains qui s'en sont occupés, Eusèbe de Césarée*.

II. Pour être bien faite, l'histoire du christianisme doit être écrite de telle sorte que non-seulement elle n'appartienne plus exclusivement à une seule classe de lecteurs, mais encore qu'elle cesse d'être au service d'une communion, d'un parti, d'une fraction quelconque de la grande société des fidèles. Nous devons l'avouer toutefois, autant la conception d'un tel plan est chose simple et même facile dans l'état actuel de nos mœurs et au moment où il y a si peu de croyants sur tant de sceptiques, autant il présente encore de difficultés dans l'exécution. L'histoire de l'Église, depuis les premières divisions qui ont éclaté dans son sein jusqu'aux dernières qui s'y sont maintenues, a toujours été faite avec tant de préventions et de passions; ces passions et ces préventions éclataient si naturellement dans les siècles d'une foi vive et ardente, elles étaient souvent même si respectables dans leur source, qu'il n'est pas possible d'en faire abstraction dans une narration fidèle, et qu'il n'est pas aisé, même en interrogeant les monuments les plus authentiques et les plus anciens sur chaque époque, de faire la part de l'erreur et de la vérité avec une impartialité absolue. Dans un temps comme le nôtre où le goût général aime tout ce qui est dramatique, et où il prend pour dramatique tout ce qui est passionné, beaucoup d'historiens semblent répugner à la fois à cette impartialité qui exclut les passions, et à ces études sévères, à cette critique complète, qui éteindraient, disent-ils, le feu de la composition et ne feraient de l'histoire qu'un calque sans âme. Il est donc à croire que longtemps encore nous aurons à disputer aux vieilles et aux nouvelles aberrations l'une des sciences qui, par son objet et son élévation, avait le plus droit d'en être enfin complétement délivrée. Quelques compositions récentes, que nous ne nommerons pas parce qu'elles ne méritent que des censures, sont loin de cette pureté et de cette hauteur de vues que donne naturellement l'étude approfondie des destinées de l'Église. En général, tant qu'on se bornera à copier le XVI^e^ siècle ou même à consulter Fleury, Schrœckh, les Centuries de Magdebourg et les Annales de Baronius; tant qu'on ne reviendra pas à cette étude consciencieuse du sujet qui distingue l'histoire d'Eusèbe, il n'y aura pas de véritable histoire de l'Église. La connaissance intime des destinées de cette grande institution divine et humaine

(*) L'auteur de cet article connaissait sans doute et aurait pu citer l'ouvrage très remarquable par lequel M. Matter a essayé de ramener dans cette voie l'étude de l'histoire ecclésiastique. Cet ouvrage, imprimé à Strasbourg, a pour titre *Histoire universelle de l'Église chrétienne considérée principalement dans ses institutions et dans ses doctrines*, 4 vol. in-8°. S.

ne se puise qu'aux sources. Ces sources se distinguent en trois classes : *monuments d'art, documents, récits contemporains.*

Les *monuments*, ce sont surtout les temples, les chapelles, les basiliques, les tombeaux, les sculptures, les pierres gravées, les inscriptions. Ces monuments sont en grand nombre; on peut s'en convaincre à la seule inspection des ouvrages de Bosio, d'Aringhi, de Boldetti, de Bottavi, de Ciampini, de Mamachi, de Seroux d'Agincourt, de Munter, de l'Atlas qui accompagne l'*Histoire critique du gnosticisme* de M. Matter.

Cependant les *documents* de l'histoire ecclésiastique sont bien plus nombreux et beaucoup plus explicites que les monuments : ce sont les diplômes, les chartes, les décrets des conciles, les bulles pontificales, les lettres épiscopales, les liturgies, les règles des monastères, les professions de foi, les thèses, et une foule d'autres pièces toutes officielles; car tout ce qui est officiel porte le caractère distinctif d'un document. Veut-on se convaincre de l'importance de ces sources, il suffit d'examiner les belles collections des Labbe, des Hardouin, des Mansi, des Muratori, des Renaudot, des d'Achery, des Lucas Holstenius, des Assemanni; puis les Décrétales, les *Acta Sanctorum*, le *Bullarium magnum*, le *Syntagma confessionum fidei*, etc.

Les *récits contemporains* ont à la fois, pour l'histoire de l'Église, plus et moins d'importance que les documents; ils sont moins authentiques, mais ils sont plus complets. Il ne faut pas confondre les auteurs des récits contemporains avec les historiens de l'Église eux-mêmes, avec les Eusèbe de Césarée, les Rufin, les Bède, les Centuriateurs, les Baronius, les Fleury : les récits contemporains, loin de faire des histoires générales et d'embrasser un vaste espace de temps, s'attachent, au contraire, à des questions ou à des années ou à des contrées spéciales. La quantité de ces récits est immense et le nombre des auteurs auxquels nous les devons est considérable. On en voit la liste dans les beaux ouvrages d'Oudin, de Cave, de Dupin, de Dom Ceillier sur les auteurs ecclésiastiques.

On le voit, l'histoire des destinées de l'Église, de ses institutions et de ses mœurs, est à la fois une science vaste, féconde, et d'une immense portée. L'étude de cette science, pour être bien faite, doit être précédée de plusieurs autres propres à répandre sur elle tout le jour dont elle a besoin. L'histoire générale, et celle de la civilisation, des mœurs, de la philosophie, des lettres, etc., font nécessairement partie de cette étude préliminaire. On ne saurait faire non plus un pas tant soit peu assuré dans les vastes annales des chrétiens, sans quelques connaissances d'archéologie, de diplomatique, de géographie, de statistique et de chronologie ecclésiastiques. On a sagement fait de distinguer de l'étude intime de l'histoire ecclésiastique plusieurs parties qui n'en sont que des branches spéciales, telles que l'histoire des dogmes, celle des institutions ou de l'organisation et de la discipline, celle des conciles, celle des pontifes souverains, celle des Pères, des saints, des martyrs, des associations et des ordres monastiques, de la littérature religieuse, morale et ascétique, etc. Sans doute, dans chacune de ces branches respire le même esprit que dans l'ensemble, et c'est encore le même sujet qu'on y examine, quoique ce soit sous une face spéciale; mais c'est dans son ensemble seulement que l'histoire de l'église s'offre dans toute sa grandeur : là seulement on peut juger du véritable caractère de ses doctrines et de ses institutions, de leur admirable et constant progrès à travers toutes les entraves, de leur merveilleuse facilité à s'unir aux formes sans cesse changeantes de la civilisation, de leur puissante influence sur les lois et les mœurs des nations. Dans cet ensemble, en effet, on ne sait quoi le plus admirer, du développement successif qu'elles ont pris elles-mêmes ou de celui qu'elles ont assuré à cette vaste portion de l'humanité qu'elles ont soumise à leur empire pendant cette marche vraiment triomphale qui ne doit, suivant elles, finir qu'avec la conquête du monde entier. Et qui douterait de cette destinée? Jusqu'à présent les victoires de la société chrétienne ont été comme ses luttes, elles ont été perma-

nentes. Son fondateur lui avait dit qu'il était venu, non pour établir la paix, mais pour établir la guerre. C'est la guerre des principes qu'il entendait, et cette guerre, il l'a hautement établie au moment où l'indifférence du désespoir et la mort de la corruption gagnaient le monde. Lutte des principes purs et éternels contre le mal moral et l'erreur intellectuelle : tel est le plus profond caractère de l'enseignement chrétien.

III. Tel est aussi celui de la grande institution chrétienne, de l'Église. Comme son fondateur, elle fait la guerre des principes. Elle l'a prise où il l'avait laissée; elle a lutté, comme lui, contre toutes les doctrines et toutes les institutions ennemies des siennes. De ces luttes, qui font ses destinées, on en distingue cinq qui servent de base à la division de l'histoire de la société chrétienne en autant de périodes.

En effet, d'abord abandonnée à elle seule et sollicitant des autorités du monde la tolérance des lois pour ses prédications, ses réunions et ses institutions, la société chrétienne se constitue au nom de son chef et combat aussitôt les juifs, les polythéistes et les schismatiques qui se forment dans son propre sein ou se détachent d'elle.

Telle est la *première période* de son existence, de l'an 45 à l'an 312 de l'ère chrétienne. Et il ne pouvait pas en être autrement. Une grande mission était confiée à l'Église chrétienne : elle devait opérer dans l'humanité une de ces puissantes transformations qu'on appelle des régénérations morales et religieuses. L'ancien monde était arrivé à son déclin et touchait à sa chute; les croyances religieuses du polythéisme étaient mortes au contact de la philosophie. La Grèce, où régnaient l'incrédulité et le scepticisme, régnait moralement sur Rome, sa maîtresse, et sur toutes les régions civilisées du monde connu (*voy.* l'art. CHRISTIANISME). Les juifs conservaient plus de croyances que les polythéistes. Les saintes doctrines que leur avaient données la législation de Moïse et les oracles des prophètes étaient trop fortement marquées du sceau de la révélation pour qu'un peuple si souvent et si sévèrement éprouvé eût osé s'en détacher. Cependant la philosophie grecque ou du moins le scepticisme de la Grèce avait pénétré aussi dans les doctrines judaïques; les sadducéens, secte si considérable par le rang de ses adhérents, niaient l'immortalité de l'âme tout en professant une morale sévère. D'un autre côté une corruption profonde avait envahi les crédules traditions et les mœurs hypocrites des pharisiens; des superstitions grossière saltéraient celles des esséniens et des thérapeutes, fortement empreintes d'ascétisme et de mysticisme. On le voit, ces systèmes étaient nouveaux dans le sein du mosaïsme, et de toutes ces institutions antiques aucune n'avait plus son caractère primitif. Le christianisme, en apparaissant au milieu d'un judaïsme corrompu et d'un polythéisme incrédule, ne pouvait que les combattre l'un et l'autre. Dans les desseins de son divin fondateur, il devait commencer par le judaïsme, conserver tout ce qu'il y avait de vraiment pur et d'éternel dans ses lois, les compléter et les perfectionner, et pénétrer dans le sein du polythéisme par les prosélytes ou les fidèles qu'on convertirait dans les synagogues. L'enseignement de Jésus-Christ donné dans les synagogues, dans le temple de Jerusalem, en plein air, aux bords du Jourdain ou du lac de Génézareth, dans les déserts ou du haut des montagnes, eut constamment ce but, celui de constituer la nouvelle Église dans le sein et sur les bases sacrées de l'ancienne, de ne s'occuper même de la société païenne qu'après avoir gagné une partie notable de la société juive, afin de ne point apparaître comme une sorte d'éclectisme entre l'un et l'autre. Les institutions qu'il fonda, y compris l'apostolat, furent calculées, néanmoins, comme les doctrines qu'il enseigna, pour toutes les nations de la terre, pour l'humanité tout entière. Sa dernière parole fut un ordre aux onze des douze disciples qui lui étaient demeurés fidèles, d'aller prêcher l'Évangile à tous les peuples du monde, et d'unir tous les fidèles par un symbole spécial, par le baptême, en une seule association, en une grande confraternité religieuse. Déjà il avait institué dans le même but une autre

cérémonie symbolique, la sainte Cène.

Les apôtres soumis aux ordres d'un maître dont la divinité avait eclaté à leurs yeux en tant de prophéties et de miracles, se hâtèrent de se reconstituer au nombre de douze, d'organiser en communautés ou en églises les fidèles qu'ils conquéraient sur le judaïsme, et de se répandre dans diverses régions du monde pour en conquérir d'autres sur toutes les religions erronées. D'abord ils débutèrent, comme leur maître, dans ces synagogues que les Juifs avaient établies partout. Bientôt ils s'adressèrent indistinctement aux sectateurs du polythéisme et à ceux du judaïsme; et telle fut partout sur des esprits si diversement préparés la puissance de l'enseignement des apôtres qu'il groupa autour d'eux d'aussi nombreux partisans à Antioche, à Éphèse, à Thessalonique, à Athènes, à Corinthe, à Rome et à Alexandrie, villes où l'immense majorité des habitants était païenne, qu'à Jérusalem, la métropole de l'Église, où la majorité était juive. Pendant quelque temps on fit une distinction entre les fidèles sortis du judaïsme et les fidèles sortis du polythéisme; les premiers formèrent même deux partis considérables (*voy.* Ebionites et Nazaréens), et cela était assez naturel pour les premières générations des fidèles, puisque les apôtres eux-mêmes furent un instant partagés sur quelques questions de discipline et qu'ils eurent besoin de se consulter pour les résoudre. Cependant, entre le christianisme et les religions qui l'avaient précedé la différence était profonde; son dogme était d'une unité absolue; il ne permettait nulle dissidence régulière, orthodoxe, et bientôt il absorba en une seule et même Église, en une société homogène, les fidèles qu'il recueillait dans les religions les plus opposées. Il ne parvint pas sans doute à faire disparaître toutes les nuances, et il n'eut jamais l'intention d'ôter la liberté de la pensée, mais il voulut toujours que la pensée, allant jusqu'à la vérité, vînt jusqu'à lui. Bientôt la doctrine et les institutions de l'Église furent si nettement arrêtées qu'elle ne tarda pas à combattre avec le même zèle ceux qui altéraient une partie de ses principes et ceux qui les repoussaient tous. En effet, un grand nombre de docteurs de toutes sortes de nations après avoir professé d'abord toutes sortes de systèmes avaient embrassé le christianisme dans divers pays, dans la Judee, en Syrie, en Perse, dans l'Asie-Mineure et en Égypte, avec l'espoir d'unir à leur nouvelle profession de foi celles de leurs anciennes opinions qu'ils considéraient comme les plus respectables. Personne n'eût osé montrer cette prétention sous les yeux mêmes du divin fondateur de l'Église; mais on l'afficha sous ceux des apôtres et de leurs successeurs immédiats, les Pères apostoliques.

De ces docteurs conquis sur divers systèmes, les uns voulaient faire pénétrer dans la foi chrétienne le dualisme de Zoroastre, les autres les mystères de la Cabbale, d'autres encore les dogmes de la théogonie égyptienne ou ceux de la philosophie grecque. Ceux-ci, trouvant la morale de l'Évangile trop simple et même trop *mondaine*, cherchaient à la *corriger* par l'ascétisme des esséniens et des thérapeutes; ceux-là, ne croyant pas la discipline de l'Église assez forte, empruntaient aux vieilles institutions des sanctuaires non-seulement les rigueurs de l'abstinence et de la continence, mais la distinction des fidèles en plusieurs classes. D'autres encore affirmaient que tout, dans l'Église chrétienne, son dogme, sa morale, sa discipline et sa constitution, etait profondément altéré; que cette altération remontait jusques aux apôtres; que ces disciples immediats de Jésus-Christ, aveuglés par leurs préventions judaïques, n'avaient saisi qu'incomplétement la doctrine de leur maître; que le judaïsme, qui faussait toutes leurs opinions, n'était qu'une religion grossière, donnée aux Juifs par une divinité de second ordre et contrairement à la volonté du Dieu suprême; que, pour arriver à une réforme complète des institutions et des croyances de l'Église, il fallait la débarrasser entièrement de l'Ancien-Testament et rétablir le Nouveau dans sa pureté primitive. Ils tentèrent cette double opération (*voy.* Marcion). Il y a plus, Jesus-Christ avait promis à ses disciples les dons du Saint-Esprit, la venue du Paraclet. Il se trouva des dissidents qui as-

suraient que le Paraclet n'était pas venu sur les apôtres, parce qu'il n'avait pas trouvé les apôtres dignes de le recevoir, mais qu'il était descendu sur eux-mêmes. D'autres allèrent encore plus loin : ils se dirent le Paraclet.

En tolérant tous ces partis, qui se rattachaient par quelques principes communs aux religions établies et aux croyances anciennes, et qui, d'un autre côté, se rattachaient aussi à l'Église par d'autres principes, l'Église tenait à tous les partis connus. Cet avantage eût séduit des esprits vulgaires; ils se fussent flattés de gagner tout le monde sans heurter personne et de revenir en temps opportun sur des transactions momentanées. Si l'Église chretienne se laissait aller à cette illusion, elle devenait le chaos, elle se trahissait elle-même, et non-seulement elle reniait la vérité, mais elle cessait cette lutte de principes que lui avait léguée son fondateur comme une destinée perpétuelle; dans ce cas, elle perdait à la fois son énergie, son caractère, sa pureté et ses droits à la conquête du monde. Elle aima mieux lutter, et elle lutta contre les sectaires et les hérétiques nés dans son sein, comme elle luttait contre les religions qui lui étaient étrangères. Mais cette lutte universelle était aussi périlleuse que noble, et cette ambition si haute et si exclusive irrita bientôt toutes les passions et toutes les autorités du monde. Les Juifs étant tolérés par les lois de l'empire, l'empire toléra les chrétiens tant qu'il les considérait comme une secte de Juifs. Il n'en fut plus de même du moment où il reconnut en eux une société nouvelle, et une société qui prétendait absorber toutes les autres. A partir de ce moment l'Église chrétienne n'excita pas seulement l'attention de l'autorité, elle réveilla les jalousies des sanctuaires et les hostilités des écoles. A quelques persécutions isolées succédèrent alors toutes ces vexations et toutes ces violences qu'invente l'intolérance dans ses caprices et dans ses haines; les trois puissances les plus formidables, les chefs de l'empire, les prêtres et les philosophes, se conjurèrent pour la perte de l'Église. Néron, Domitien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Dioclétien, Maximien et Galère, furent parmi les empereurs ceux qui se distinguèrent par les mesures rigoureuses qu'ils dirigèrent contre la société chrétienne. Ils la croyaient dangereuse pour l'état; ils l'accusaient de haïr les institutions, les lois et les mœurs de l'empire, de fuir les charges et les offices de citoyen, de préparer par leurs habitudes de prière, d'austérité et de douceur, un affaiblissement général de la nation. Rien n'était plus naturel que ces craintes, et l'on doit convenir que l'état avait droit d'examiner. Il n'examina pas: il agit avec passion. Les prêtres et les philosophes, que le progrès de la civilisation avait jadis désunis, cessèrent tout-à-coup la guerre des écoles et des sanctuaires dès qu'ils virent l'extension si étonnante que prenait la nouvelle Église, et ils réunirent leurs efforts pour la combattre. Dans leur zèle un peu aveugle, ils la chargèrent d'accusations bien plus graves que n'étaient celles des chefs de l'empire. N'hésitant pas à se faire les organes des calomnies de la populace, ils reprochèrent à l'association chrétienne une haine farouche contre les dieux, des superstitions atroces et des mœurs infâmes. Les Plotin et les Porphyre, qui se mirent à la tête de cette coalition, n'en partagèrent pas sans doute toute l'impétuosité, mais ils la servirent dans leurs écrits et par leur influence; ils lui donnèrent l'autorité de leur nom et de leurs talents. Les chrétiens n'employèrent contre toutes ces hostilités réunies, contre celles des philosophes, des prêtres et des gouvernements, contre celles des polythéistes, des judaïstes et des gnostiques, que trois sortes d'armes; que dis-je? qu'une seule sorte d'armes : la puissance de leurs mœurs, celle de leurs doctrines, celle de leurs institutions. Aussi ne s'est-il jamais vu dans le monde de lutte plus glorieuse que celle qu'ils soutinrent. La puissance de leurs mœurs qui brillaient de douceur et d'austérité, était irrésistible lorsqu'elle se produisait devant des populations moins frivoles que celles de la Grèce et de Rome. En effet, si profonde que fût la corruption générale, cette puissance prévalut dans plusieurs régions d'Asie, d'Afrique, surtout en Égypte; elle fut beaucoup moins efficace dans l'Europe

dominée par les idées grecques ; car ici régnait un degré de frivolité, d'indifférence et de scepticisme qui ne voyait que de l'exaltation ou même de l'égarement dans cette vie chrétienne si chaste, si méditative, si prête à tout sacrifier à la foi et au devoir. Nous l'avons dit, loin d'apprécier ces vertus, plus pures que celles du Portique, on les calomnia. Cependant l'admiration eut son tour, et le martyre fut, aux yeux des peuples et des philosophes, un argument trop sublime pour qu'ils y résistassent toujours. Dans le chrétien, femme, enfant ou vieillard, éclatait à l'heure du péril, au milieu des tortures et au moment de la mort, un héroïsme que la Grèce et Rome n'avaient jamais vu ; il y avait plus que le dévouement de trois générations de Décius ou le sacrifice d'une Iphigénie, sacrifice si involontaire et si longtemps disputé aux dieux. La puissance des mœurs chrétiennes ne se montrait pas d'ailleurs dans le seul martyre : elle se manifestait dans les habitudes de la vie privée, dans celles de la vie publique, et dans la conduite de la légion chrétienne comme dans celle du simple artisan.

A cette puissance qui, peu à peu, fut générale, s'en joignit une autre qui fut grande aussi, celle de la science. Dès le second siècle de l'ère chrétienne ou à la troisième génération des docteurs de l'Église, l'Église eut des savants ; elle eut des écoles au milieu des écoles juives et païennes. Elle eut d'abord celle d'Alexandrie, qu'un philosophe converti, saint Pantène, ouvrit auprès du Musée des Lagides, la plus célèbre des institutions littéraires de l'antiquité ; et bientôt, dans ce didascalée, dont l'histoire intérieure est encore à faire, les savants de l'Église, les Clément d'Alexandrie et les Origène, s'élevèrent au niveau des Plotin et des Porphyre. Bientôt aussi l'Église chrétienne multiplia les séminaires de ses docteurs au point d'en compter dans toutes ses métropoles, à Antioche, à Édesse, à Césarée, a Nisibis, à Rome et à Constantinople, comme à Lyon et à Hippone. Dans les études chrétiennes tout était grave, car tout émanait de la religion et tout aboutissait à la religion ; nul enseignement sophistique ou sceptique et nulle vaine déclamation, nulle stérile rhétorique n'y trouvait place. Une doctrine forte et partout la même, partout sacrée, doctrine à la fois biblique et ecclésiastique, toujours réglée par celle du maître et de ses premiers disciples, unissait puissamment toutes les écoles et liait tous les diocèses qu'elles éclairaient de leurs lumières. Des simples communautés on était arrivé à l'agrégation d'un certain nombre de communautés ou diocèses ; des diocèses on s'était élevé à l'Église. En effet, si l'on disait encore les *églises*, on disait déjà et plus habituellement l'*Église*, terme plus élevé et par conséquent plus vrai. L'épiscopat commençait non pas à reconnaître son unité, il l'avait toujours reconnue, mais à se grouper autour de ses grands chefs, les évêques ou les archevêques de Jérusalem, de Césarée, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et surtout de Rome, à qui personne ne disputait la succession de saint Pierre, ni la suprématie que donnait naturellement cette succession dans la capitale de l'empire. On a peu considéré l'importance de cette arme, de cette belle et forte constitution de l'Église chrétienne. Elle fut grande aux yeux des chefs de l'empire ; elle n'a pas peu contribué à la grave résolution de Constantin, celle d'élever le christianisme, c'est-à-dire la religion de la minorité, sur le trône de l'empire, résolution qui sera éternellement celui de tous les actes politiques qui aura exercé sur les destinées de l'Église l'influence la plus profonde.

Deuxième période. Avec cette résolution, exécutée en 312 par un simple décret de tolérance publié à Milan au nom de Constantin-le-Grand et de Maxence, commença pour la société chrétienne une existence nouvelle. Sa lutte contre les religions rivales et les hérésies changea nécessairement de face. Elle ne cessa pas, mais elle fut moins pénible et elle devait finir bientôt par un triomphe complet. En effet, ce ne fut plus désormais l'Église seule qui la soutint, ce fut l'Église aidée de l'état, ce fut l'Église confondue avec l'état ou plutôt ce fut l'état absorbant l'Église autant qu'il était en son pouvoir de l'absorber. L'exemple de Constantin, qui avait osé se dire évê-

que extérieur de l'Église, et qui, malgré son ambitieuse intervention dans les affaires de la foi et ses nombreuses usurpations, avait laissé une mémoire bénie et glorieuse, fut imité avec empressement par ses fils et ses successeurs. Des que l'état se fut ainsi emparé de la lutte des partis, elle changea rapidement de face et de caractère. Le christianisme, de ce moment, prit à peu près l'ancien rôle du paganisme; le paganisme dut se plier à celui qu'il avait si longtemps fait jouer au christianisme. La politique païenne avait consideré l'Église du Christ comme un péril pour la société; la politique chrétienne jugea le polythéisme de la même manière : elle en résolut la destruction. Il est vrai que jamais elle ne rendit de ces lois barbares comme les Néron, les Dioclétien, les Galérius en avaient fait, et que jamais elle n'ordonna le massacre des païens; mais, en procédant avec plus d'humanité, elle ne manqua pas de vouloir la même chose qu'avait voulu le polythéisme, l'anéantissement de son adversaire. Si d'abord elle commença par des exhortations pressantes à tous les païens*; si elle prodigua ensuite des faveurs à ceux d'entre eux qui se convertissaient, bientôt, et à mesure qu'elle obtint des succès, elle changea de moyens. En effet, elle dicta des lois dures **, rigoureuses, intolérantes, et les exécuta avec ardeur, avec violence, avec fanatisme. Non-seulement elle enleva des temples pour en faire des églises, ce que pouvait justifier le changement survenu dans les croyances de ceux qui les avaient bâtis, mais elle en fit démolir d'autres et elle fit ôter les toits de ceux qu'elle voulait faire tomber sous les ravages du temps. Il y a plus, elle ferma une foule de sanctuaires et d'écoles, et elle déclara, sans attendre que le fait fût exact, qu'il n'y avait plus de païens dans l'empire. Malgré toutes les rigueurs de Constantin, de Constance, de Gratien et de Théodose, la fiction officielle n'était pas encore une vérité sous le règne de Justinien; elle ne devint pas même exacte lorsque ce prince fit fermer l'an 525 de notre ère la dernière des écoles païennes, celle d'Athènes. Au contraire, les polythéistes étaient encore nombreux dans l'empire; ils n'avaient plus nulle part l'exercice public de leur culte, mais ils le célébraient, ainsi que beaucoup de faits et de monuments l'attestent, dans les lieux solitaires, dans les bois et les vallées éloignées des grandes villes, dans les ruines de quelques sanctuaires et auprès des statues mutilées de quelques divinités antiques. Ils ne luttaient plus ouvertement, mais ils espéraient encore religieusement le retour d'un ordre d'idees et d'institutions qui, à leurs yeux, était la vraie civilisation. Suivant eux, une violence barbare avait bien pu opprimer, mais ne devait jamais abattre un état de choses si sacré. Tant qu'ils l'avaient pu, ils avaient lutté de tous leurs moyens et sous toutes les formes. Ce polythéisme que le progrès de la philosophie avait tué dans les âmes avant que le christianisme fût venu en prendre la place, la philosophie avait même entrepris de le ressusciter avec une puissance et dans une pureté nouvelles. Les philosophes, pour le soutenir, avaient non-seulement recueilli dans le monde ancien toutes les traditions et étudié tous les mystères, ils avaient mis à profit le christianisme lui-même. L'empereur Julien, l'un d'eux, après avoir entendu les Eunape, les Maxime et les Chrysanthe, après s'être fait initier aux mystères d'Éleusis et après avoir attaqué la foi de sa famille avec cette science recueillie dans toutes les écoles et dans tous les sanctuaires les plus fameux, s'était avisé de le combattre encore en l'imitant. Il l'avait imité dans ses prières, dans ses doctrines, dans ses institutions. Ce prince, qui avait échoué et dont l'échec était d'autant plus remarquable que la population païenne formait la majorité dans l'empire, paraissait avoir légué ses desseins à l'école de Proclus. Cette école avait suivi le même système; elle avait adopté les principes fondamentaux de la morale et quelques enseignements dogmatiques du christianisme. Pour renaître comme de ses cendres, le polythéisme non-seulement s'était fait croyant, il s'était fait enthousiaste : il s'était même fait fanatique partout où il avait pu s'appuyer sur quelque

(*) Circulaire de Constantin-le-Grand.
(**) *Voir* les Codes Théodosien et de Justinien.

monument, sur quelque tradition, sur quelque centre de population.

Il y avait eu fanatisme non-seulement dans Julien et dans les philosophes ses partisans, il y avait eu fanatisme dans les populations d'Athènes, d'Alexandrie, d'Antioche, de Rome. Mais, luttant pour des choses sacrées sans croyances sincères, sans institutions positives et sans sympathies véritables, comment auraient-elles prévalu contre l'œuvre puissante et divine que soutenaient les défenseurs d'une religion où tout était force et vie, élévation et génie, et que soutenaient les saint Basile, les Chrysostôme, les saint Augustin, les saint Jérôme? En face de cette Église où tout était d'accord, les doctrines, les mœurs, les lettres, les lois religieuses et politiques, le polythéisme avait dû tomber inévitablement. Il était tombé. La victoire du christianisme était à tel point absolue qu'il n'avait plus à craindre que ses succès; mais là était pour lui un danger réel. Dans son alliance avec l'état, l'Église s'était confondue avec lui; ses lois étaient devenues celles de l'état, et si ce dernier, à son tour, n'avait pas encore imposé les siennes à la religion, du moins les chefs de l'empire entendaient que la religion servît avant tout leurs intérêts temporels. Les empereurs d'Orient non-seulement affectaient cette prétention, ils la réalisaient; ils tyrannisaient l'Église, et l'Église devenue riche, l'Église envahie par les mœurs, les passions, les honneurs, les distinctions et l'esprit du monde, l'Église déchirée par les divisions des ariens, des nestoriens, des eutychiens, des monophysites et des jacobites, faillit tomber, enchaînée sous les faveurs et sous le despotisme du pouvoir temporel, au moment même où elle achevait le plus beau de ses triomphes. Une religion nouvelle qui sortit tout à coup des divisions auxquelles se livrait l'Orient vint la préserver de cette humiliation, en lui préparant une lutte plus rude que les précédentes. Cette lutte, celle du christianisme contre le mahométisme, se distingue en deux grands drames, dont le premier commence l'an 622, l'autre l'an 1096 de notre ère. Le premier forme la troisième période de l'histoire de l'Église.

Troisième période, 622-1096. Un homme d'un génie élevé et plus ambitieux que nul autre, vit avec émotion les divisions religieuses des chrétiens et l'affaiblissement général des vieilles croyances de ses compatriotes; et, fort de ces deux faits, plus hardi que Montanus, qui s'était attribué le Paraclet, que Manès qui s'était dit le Paraclet lui-même, il se dit nouvel envoyé de Dieu et supérieur au Messie des Juifs. Il ne prétendit d'ailleurs pas accomplir une mission analogue à celle du fils de Marie; et tout en s'élevant contre ce que, par allusion aux trithéites, il appelait le polythéisme des chrétiens, il prit dans le christianisme et dans le judaïsme les plus belles de leurs doctrines morales et quelques-unes des traditions les plus caractéristiques. Ainsi il se borna dans ses institutions, comme dans ses doctrines, à faire de l'éclectisme religieux. Cependant son œuvre fut bien supérieure à celle des docteurs que nous venons de nommer; son code présentait un ensemble plus net et plus complet, plus moral et plus religieux; ses institutions furent plus sages et plus populaires, car loin de s'adresser comme eux à quelques intelligences privilégiées, il aima mieux, comme l'auteur du christianisme, parler au peuple lui-même. Ce qui distinguait surtout le nouveau système de tout autre et ce qui, aux yeux de la critique, le rapproche presque du mosaïsme, c'est qu'il fut encore plus une doctrine politique qu'une doctrine religieuse.

Mais reculant en arrière du christianisme et se disant néanmoins un progrès sur toute autre doctrine, quels éléments de succès avait donc le mahométisme? C'était une croyance nette et complète exposée dans un livre populaire, dans un code national d'une grande beauté; c'étaient l'enthousiasme de ses partisans et le cimeterre de la conquête. Il avait de plus pour lui la division de ses adversaires et la décadence des empires qu'ils formaient. Dans ces conditions ses progrès furent rapides. Il enleva à la société chrétienne la Perse, la Palestine, la Syrie, l'Égypte, le territoire de Carthage, la Mauritanie, l'Espagne, la Sicile, l'Asie-Mineure et plusieurs îles de l'empire grec. S'il convertit peu de chrétiens, il

en subjugua un grand nombre, et bientôt l'Église, comprimée déjà en Occident par l'invasion des Barbares du Nord, fut écrasée en Orient par les Barbares du Midi. Élevée par Constantin sur l'ancien trône où avait régné le polythéisme, la religion du Christ, la seule qui se fût présentée avec l'ambition de l'universalité, se trouvait tout à coup comme déchue de ses triomphes passés et de ses destinées futures.

Ce n'était là, toutefois qu'une apparence. Le christianisme confondu avec la politique de l'empire par suite de ses victoires, le christianisme sur le point de succomber sous la domination de ses protecteurs trouva, dans la lutte même qu'il eut à soutenir contre le mahométisme, sa délivrance d'une alliance funeste : il fut amené par la force des événements à reprendre son indépendance, à fonder son règne à lui et à constituer ce qu'aucune religion ne paraissait plus devoir établir, une théocratie plus profonde et plus universelle que n'avait jamais été nulle autre.

Pour reconnaître toute la grandeur de ce fait, il faut distinguer, dans l'Église luttant contre le mahométisme pendant ce premier drame, l'Église dominée par les Turcs, l'Église dirigée par les princes de Byzance et l'Église conduite par le pontificat de Rome.

Pendant que l'Église de Constantinople tombait complétement sous la puissance de l'état, celle qui échut à la domination mahométane reprit à la fois la direction de sa discipline et celle de ses croyances; nous en avons la preuve dans le célèbre ouvrage de Jean Damascène (*voy.*). De son côté l'Église qui se rattachait au pontificat suprême de Rome, débarrassée par l'invasion du Nord des indignes successeurs de Constantin et de Théodose, luttant avec une gloire égale contre les hérésies de la Grèce, les guerres des Goths et celles des Sarrazins, se reconstitua indépendante comme elle l'avait été avant Constantin. Forte, sage, indépendante et supérieure par ses lumières à tout ce qui l'entourait, elle étendit sa houlette pastorale sur l'Occident tout entier et y prépara des guerriers qui, à sa voix, décorés de son symbole, devaient un jour relever la croix sur le tombeau du Sauveur.

Dans la première phase de la lutte musulmane, l'Église eut généralement le dessous. Dans la seconde, le mahométisme se montra enrichi de la science de l'ancienne Grèce, fonda des écoles, protégea les arts de la civilisation et sembla partout vouloir déployer sa prééminence. Cependant le christianisme, tout opprimé qu'il était, était encore le christianisme, et la portion de l'Église qui avait sauvé sa liberté, l'Église d'Occident, trouva bientôt, dans la force de ses institutions, dans la puissance de ses doctrines, dans la grandeur de ses conquêtes septentrionales et dans la gloire des écoles qu'elle ouvrait partout, les moyens de soutenir la lutte avec éclat. Bientôt, hautement protégée par cette éminente dynastie qui repoussa les Sarrazins à Poitiers, qui les défit à Narbonne, qui les contint dans les marches d'Espagne et qui les étonna par sa renommée jusqu'en Asie, l'Église d'Occident vit se relever dans la Péninsule une foule d'états chrétiens. Il y a plus, les chrétiens d'Espagne avaient à peine obtenu leurs premiers triomphes sur les Maures qu'à la voix d'un religieux et du souverain pontife, les chrétiens d'Occident, animés d'une foi commune et de cet enthousiasme nécessaire pour produire les grandes choses, résolurent de marcher contre le mahométisme et de lui arracher jusqu'à la ville sainte, dont il s'était fait, comme l'Église, un objet de vénération profonde.

Ici commence le second drame de la lutte musulmane et l'une des plus grandes ères de la société chrétienne.

Quatrième période, de l'an 1096 à l'an 1453. Lorsque s'ouvrit ce second drame de la grande lutte entre la société chrétienne et la société musulmane, la première se trouvait dans les plus heureuses conditions. Elle avait ces quatre éléments de succès : l'œuvre de la civilisation du Nord était avancée ; des écoles chrétiennes, ouvertes au milieu de toutes les populations, semaient partout de fortes idées ; un enthousiasme commun faisait de tous les membres de l'Église une famille de frères, une famille de nouveaux Macchabées ; enfin un sceptre puis-

sant gouvernait avec une sainte autorité tous les peuples de cette immense famille. Les Musulmans, au contraire, étaient divisés comme l'avaient été les chrétiens à la naissance du mahométisme : à leurs schismes religieux s'étaient ajoutés des schismes politiques ; des dynasties hostiles les unes aux autres régnaient à Cordoue, au Caire, à Bagdad, à Iconium et ailleurs. Les chances étaient pour l'Église : elle fit de glorieuses expéditions et de brillantes conquêtes. Pendant deux siècles son enthousiasme fut le même, et le courage de ses guerriers sembla s'accroître avec l'expérience qu'ils acquéraient dans ces entreprises lointaines. A la vérité l'ignorance et la grossièreté générale de l'époque trahissaient sans cesse leurs efforts, et leur succès matériel, compromis par mille fautes de stratégie, fut incomplet. Le résultat final des croisades parut faible ; car, si l'Espagne fut reconquise par le christianisme, le mahométisme reprit la Terre-Sainte et y ajouta Constantinople. Mais le succès moral, succès que dirigeait une stratégie qui n'est pas sujette à l'erreur, fut immense. Non-seulement l'Église chrétienne, en luttant dans cette période avec les Maures en Espagne, les Mamelouks en Égypte, les Turcs en Syrie, les Mongols en Europe et en Asie, prit de sa puissance et de son universalité une idée toute nouvelle et toute pleine de grandeur, mais elle apprit dans ces luttes, auxquelles il faut joindre celles qu'elle dirigea contre les vieilles populations slavonnes de la Baltique, plus qu'elle n'avait jamais appris ailleurs. Jusque-là, préoccupée de son développement religieux, de la constitution de ses doctrines et de ses mœurs, de l'établissement de sa discipline et de son organisation sociale, elle n'avait pas encore entrevu toute sa destinée ; elle ne s'était pas avisée un instant de croire qu'elle fût appelée à faire faire des découvertes au génie de l'homme et des progrès à toutes les études. Elle n'avait guère encore que des écoles de religion ou de théologie. Pour les connaissances mondaines, elle se mettait humblement au-dessous de l'antiquité, dont à peine elle se croyait capable de déchiffrer les écrits. Le mouvement des croisades jeta tout à coup cette modeste société, cette Église latine, que dirigeait le grand pontificat de Rome, dans des voies de progrès et de découvertes, dans des études et des investigations qui changèrent à la fois ses idées, ses mœurs, ses institutions, et jusqu'à l'esprit qui l'avait caractérisée jusque-là. Tout fut nouveau ou se renouvela par elle, et sa dévotion fut la source première de cette grande rénovation. La Terre-Sainte, qui était le vrai théâtre de la lutte musulmane, et les traditions qui se rattachaient à ce sol des miracles, devinrent l'objet d'une profonde curiosité et d'une étude spéciale du moment où tant de milliers de fidèles allèrent en entreprendre la conquête. On relut donc les textes sacrés avec une ardeur auparavant inconnue et avec un esprit d'investigation qui devait même conduire plus loin qu'on ne pensait. A cette étude s'en joignirent d'ailleurs beaucoup d'autres, celle des mœurs et des croyances, celle des langues et des littératures, celle des lois et des institutions de toute une série de peuples dont jusque-là on avait à peine connu les noms. Ces études aussi devaient produire des fruits nouveaux. Les chances si variées des guerres saintes, la gloire et les honneurs qu'elles procuraient au simple fidèle comme au prêtre et au chevalier, furent une autre source de mouvement. Le commerce et la navigation, qui s'étendirent et se perfectionnèrent ensemble par tant d'expéditions, achevèrent de changer les rapports et les conditions de l'ancienne société chrétienne ; le serf et le vassal apprirent, en se confondant dans les mêmes camps et dans les mêmes hasards avec le prélat et le baron, à s'élever jusqu'à l'un et l'autre. La guerre rétablit ainsi cette égalité de frères qu'avait si bien enseignée la primitive Église, mais que la féodalité née de la conquête barbare et la hiérarchie sortie de l'inégalité des lumières avaient altérée si profondément. Bientôt l'esprit d'émancipation gagna rapidement cette société religieuse qu'une discipline précise et sévère avait si longtemps assujettie à ses règles. La démoralisation, inséparable de la vie des camps, et cette corruption que communiquèrent si souvent à l'Occident

les brûlantes et fortunées régions où, pendant deux siècles, était allée guerroyer la jeune et passionnée population de l'Église, poussèrent à leur tour aux idées d'indépendance et d'affranchissement. Déjà les hautes écoles, les universités que l'Europe chrétienne, rivalisant avec la société musulmane, s'était données dans l'intervalle de ces deux siècles, offraient d'ardentes et nombreuses associations où regnaient des idées d'émancipation morale et d'égalité religieuse. Lorsque tant de causes d'ébranlement et d'excitation venaient se reunir et confondre leur puissance, il était impossible que la société chrétienne ne se trouvât pas tout à coup amenée à une situation entièrement nouvelle. La lutte du christianisme et du mahometisme n'était pas finie en Orient qu'en Occident il s'en annonça une dans le sein de l'Église même. En effet, les excitations des croisades, jointes aux mouvements dogmatiques qui avaient eu lieu dès le XI^e^ siècle et qui avaient jeté des dissidences au milieu de plusieurs diocèses d'Italie, de France et des Pays-Bas, firent éclater tout à coup une nouvelle série de schismes religieux, ceux des albigeois, des vaudois, des wiclefites, des lollhards et des hussites (*v.* ces mots). Dès l'origine on sentit qu'il y avait là quelque chose de plus grave que tout ce qui s'était vu dans les temps anciens, à l'époque des montanistes, des manichéens, des gnostiques, des ariens et des nestoriens : aussi prit-on des mesures nouvelles. En effet, on créa de nouvelles congrégations, celle des dominicains et celle des franciscains, qu'on chargea de combattre l'erreur, et on dirigea contre les scissionnaires des croisades comme on en avait dirigé contre les infidèles. Ce ne fut pas tout. Non-seulement l'esprit d'insurrection contre la vieille foi de l'Église se glissa jusque parmi ses défenseurs, et non-seulement on vit un grand nombre de ses savants et même de ses prélats s'élever, dans leurs écrits, contre ses mœurs, contre ses doctrines et contre ses institutions générales : on les vit aussi, aux plus solennelles assemblées, aux conciles de Pise, de Constance et de Bâle, attaquer l'autorité du pontificat suprême. Chacune de ces assemblées offrit le spectacle tantôt d'une minorité, tantôt d'une majorité de Pères déposant des papes et en élisant d'autres. Déjà on avait vu un roi de France, d'accord avec un pontife de son choix, obtenir la translation du Saint-Siége de Rome à Avignon et faire casser, au concile de Vienne, un des ordres qui avaient rendu à la religion les plus éclatants services (*voy.* TEMPLIERS). On devait bientôt voir les diètes d'Allemagne rivaliser avec les assemblées du clergé et de la noblesse de France dans la proclamation de ces principes d'indépendance que le pouvoir temporel affectait depuis quelque temps de soutenir avec orgueil contre l'autorité spirituelle.

Cependant, dans l'empire des lettres et dans le domaine de la pensée se préparait une lutte non moins grave que celle qui se manifestait dans l'établissement de tant de sectes nouvelles, dans l'opposition de tant de docteurs, dans les usurpations de tant de conciles, dans les insurrections de tant d'assemblées politiques. En effet, dans les lettres et dans la philosophie éclataient les plus grandes nouveautés. Depuis les croisades, tous les peuples d'Europe substituaient à la vieille littérature latine ou ecclésiastique des littératures nouvelles et nationales, essentiellement *anti-ecclésiastiques*, et, à la place de l'ancienne scolastique, où prévalaient le dogme de saint Augustin et la dialectique d'Aristote, plusieurs écoles mettaient, les unes ce platonisme mystique, les autres ce mysticisme biblique, qui donnaient l'un et l'autre si libre jeu aux esprits trop longtemps emprisonnés dans de stériles formules. On le voit, une crise plus profonde, plus périlleuse qu'aucune autre attendait l'Église chrétienne.

Cette crise reçut peut-être son impulsion la plus décisive des deux derniers faits de la lutte musulmane, c'est-à-dire de la prise de Constantinople et de la prise de Grenade. A la suite de l'entrée des Turcs à Byzance, la philosophie de l'ancienne Grèce passa en Italie. Après la prise de Grenade, l'une des plus récentes et des plus despotiques institutions de l'Espagne, l'Inquisition (*voy.*), reçut ses plus rigoureux développements,

et bientôt tout ce qu'il y eut d'esprits extrêmes en Europe se rangea sous ces deux bannières : *Liberté absolue de la pensée; Empire absolu de la foi.* La lutte entre ces deux principes extrêmes devait durer trois siècles; mais ces deux principes ne devaient pas seuls occuper la scène : des doctrines plus modérées et plus justes devaient, au contraire, s'y présenter, essayer sans cesse de s'y faire jour et y prévaloir à la fin.

Cinquième période, de 1453 à 1830. La dernière et la plus glorieuse ère du christianisme, celle des trois derniers siècles, offre donc l'imposant spectacle d'une lutte de principes, d'une lutte intérieure et morale, d'une lutte qui plus d'une fois encore dégénère, à la vérité, en guerres matérielles, mais qui se poursuit bien plus dans le domaine de la pensée que sur le champ de bataille, et qui, sauf quelques drames encore sanglants, ne présente plus que des scènes dignes d'un état de haute civilisation. En effet, ce ne sont plus deux religions ennemies qui se combattent; ce n'est plus entre le christianisme, le judaïsme et le paganisme ou le mahométisme qu'est le débat, c'est entre des systèmes opposés qui éclatent dans le sein même de la société chrétienne. Ainsi que nous l'avons dit, l'autorité et la liberté étaient en présence l'une de l'autre; mais sous ces deux principes, que la polémique, selon sa coutume, suivait jusque dans leurs conséquences extrêmes, luttent deux ordres de choses, dont l'un, s'il était appliqué avec rigueur, ne tendrait à rien moins qu'à immobiliser l'intelligence et à stéréotyper ses opérations en les soumettant toutes aux formes d'un dogme invariable; dont l'autre aurait pour résultat infaillible d'individualiser la société chrétienne, de substituer à l'Église le fidèle; à la foi, la raison; à la religion, une philosophie que chacun aurait la faculté de renouveler de jour en jour. On le voit, de ces deux systèmes l'un était désormais difficile à maintenir, l'autre devait paraître impossible. Le principe de transaction qui convenait aux temps était entrevu, mais il n'était pas admis, et la lutte entre les deux extrêmes fut animée; elle le fut dès le début, elle le fut davantage à chaque pas que fit la société moderne. Quand l'ancienne Église d'Occident vit se déployer dans toute sa grandeur le progrès sorti des croisades, progrès qui ne fut à ses yeux qu'un mouvement très suspect, elle insista plus que jamais sur le principe d'autorité, qui était aussi celui de son unité. Si elle blâma l'excès auquel l'une des nations d'Europe les plus zélées pour la foi et celle de toutes qui s'était le plus distinguée dans la lutte musulmane, la nation espagnole, avait porté sa grande institution de 1229, l'Inquisition, elle en professa cependant le principe, le droit de surveiller les croyances pour en maintenir l'unité et la pureté. Ce droit implique nécessairement celui d'exercer une sorte de tutelle sur les intelligences et une dictature véritable en matière de dogme. Mais c'était là précisément, de tous les droits moraux, celui qu'on était le plus porté à nier et celui que l'esprit du temps combattit le premier. L'esprit du temps, tel que l'avaient fait les croisades et leur action sur l'Europe, aspirait, en religion, à une indépendance analogue à celle qu'il demandait en politique : il voulait l'émancipation, il la voulait plus absolue et plus complète qu'il n'osait dire. En effet, nul n'osait encore formuler le principe d'une entière liberté d'examen, d'une complète indépendance de la raison humaine en matière de foi; et pourtant ce principe se trouvait au fond de toutes les oppositions du temps. Bientôt il se développa et prévalut à tel point, que seul il explique l'histoire des trois derniers siècles de l'Église. Dès qu'il trouva les circonstances favorables, il se révéla avec toutes ses exigences, mais aussi avec toute la réserve qui lui était commandée. Vaincu une première fois sur le terrain qu'il avait choisi, loin de se décourager il reparut deux fois sous des formes nouvelles et sur d'autres domaines. On le sait, le principe de l'indépendance de la raison choisit d'abord, pour se produire, l'étude critique de la philosophie ancienne; il se présenta ensuite plus puissant dans l'étude critique du christianisme. Il se révéla enfin tout entier dans l'étude critique de la philosophie moderne. Lorsque les fugitifs de Byzance vinrent apporter

à l'Italie, et par elle à tout l'Occident, la langue d'Homère, les œuvres de Platon et d'Aristote, l'Europe ravie de cette étude libre et hardie, de cette science si idéale et si complétement détachée du dogme de l'Église, s'y livra avec un incroyable enthousiasme.

Cette philosophie d'audacieuse investigation et de pure création humaine fut pour elle, qu'on avait conduite à la lisière par le syllogisme de la scolastique, une délicieuse nouveauté. Bientôt quelques-uns des plus illustres disciples des Lascaris et des Gémisthe-Pléthon, rompirent avec le principe de l'autorité de la manière la plus nette, distinguant dans leurs leçons, dans leurs écrits, avec une subtilité à la fois italienne et grecque, la vérité telle que l'enseigne la philosophie de la vérité telle que l'enseigne l'Église. Puis ils affectaient de ne produire la première que pour faire voir tout le mérite qu'ils avaient à lui préférer la seconde. Sous prétexte d'exposer la philosophie ancienne dans toute sa pureté et de l'opposer à la scolastique qu'on enseignait encore généralement, ils professèrent les théories les plus hardies et minèrent ensemble les doctrines et les institutions de l'Église.

Mais l'Église était trop puissante et le principe d'autorité reposait sur des fondements trop solides pour qu'elle le laissât ébranler impunément. Elle le fit, au contraire, respecter avec rigueur, et les *libres penseurs* d'Italie, qu'on nous accorde ce mot, furent obligés de chercher asile, les uns en France, les autres en Angleterre, d'autres encore en Allemagne, en Suisse et en Pologne (*voy.* Césalpin, Campanella, Ruggieri, Vanini, *Jordan* Bruno, etc.).

Cependant le principe de la libre investigation n'était pas encore vaincu sur le terrain de la critique appliquée à l'étude de la philosophie ancienne, que déjà il se produisait sur un autre terrain, celui de la critique appliquée à l'étude de la religion elle-même. La puissance que les philosophes du xv^e^ siècle cherchaient dans les textes de Platon et d'Aristote, les réformateurs du xvi^e^ siècle, Luther, Zwingle et Calvin, la cherchèrent dans les textes de la Bible. Ces textes, ils les interprétèrent avec le principe de la libre investigation, abstraction faite de toute autorité humaine. C'était en d'autres termes la doctrine de la raison individuelle opposée à celle de l'Église, qu'on disait profondément altérée par le cours des siècles, par les intérêts des hommes et les vices de leurs institutions. L'Église, à cette attaque nouvelle, plus grave, plus puissante que nulle autre, répondit encore comme à la première: aux réformateurs de Suisse et d'Allemagne elle opposa le principe d'autorité et d'unité qu'elle avait opposée aux *libres penseurs* d'Italie. Mais elle ne put plus leur opposer la même puissance matérielle.

Les réformateurs n'appartenaient pas à l'Italie où siégeait le gouvernement de l'Église, et lorsque, plus tard, vers le milieu du xvi^e^ siècle, elle résolut, après de longs débats, de soutenir la lutte contre le protestantisme, comme elle l'avait fait contre le judaïsme, le paganisme, le mahométisme et les schismes sortis des croisades, ce fut trop tard. En effet, non-seulement la moitié de ses fidèles, les peuples d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre, de Suède, de Danemark et de Hollande, sans compter des fractions notables de quelques autres, avaient embrassé la cause de la réforme, mais la réforme elle-même, tout en continuant de professer son principe, avait déjà cessé de l'exercer. Quand parut ce grand corps de doctrines qu'on appelle les Actes du concile de Trente et qui est si imposant d'unité, de régularité et de conséquence, l'Église protestante, dans toutes ses sections, heureuse de s'être émancipée à la faveur du libre examen, avait partout renoncé à son droit, et s'était partout donné des formules d'unité, d'autorité, de *consensus* et de *concorde*. C'était à la fois une autorité plus ancienne et une autorité plus moderne que celle de l'Église de Rome qu'invoquait le protestantisme. Cette autorité était plus ancienne, puisqu'elle faisait abstraction de tous les siècles écoulés depuis la mort du dernier survivant des douze apôtres; elle était plus moderne, puisqu'elle n'était formulée que par des docteurs du xvi^e^ siècle. Mais c'était si bien une autorité, qu'elle avait à la fois pouvoir

d'excommunication et d'absolution. C'est une erreur bien vulgaire que de considérer le protestantisme comme un système de *libre examen*. Ce principe, il est vrai, donna naissance au protestantisme; mais le protestantisme constitué abdiqua sur-le-champ le droit dont il avait usé et dont il se réservait d'user encore, si jamais il le jugeait nécessaire, dont il entendait toutefois qu'on n'usât plus désormais que sous le principe d'unité et d'autorité qu'il avait posé. En faut-il d'autres preuves que cette terrible peine de mort qu'il prononça contre un dissident célèbre, contre Servet, à qui il fit subir la sentence prononcée par l'ancienne Église; que ces nombreuses persécutions qu'il dirigea en Allemagne, en Angleterre, en Hollande et ailleurs, contre les sociniens et les anabaptistes, en un mot contre tous ceux qui invoquaient le libre examen à l'égard de la chose qu'on disait *jugée?*

Les doctrines de la nouvelle Église furent sans doute différentes de celles de l'ancienne sur beaucoup de questions; mais on n'avait pas encore cessé de répandre des flots de sang pour l'un ou l'autre système que déjà ils se rencontraient dans le principe d'unité et d'autorité, principe qu'ils reconnaissaient et définissaient différemment, mais qu'ils invoquaient l'un et l'autre contre leurs ennemis. Et il n'en pouvait être autrement : toute société religieuse qui veut être une doit poser le principe d'unité, qui est forcément le principe d'autorité.

Cependant dans le sein de l'Église protestante et dans le sein de l'Église catholique, il se trouvait une foule de partisans du principe absolu de la liberté de penser, de l'indépendance complète de la raison de toute autorité humaine; bientôt ils se montrèrent également mécontents de l'une et de l'autre. De plus, les libres penseurs de l'Italie, en se disséminant sur l'Europe, s'étaient fait des disciples partout, et la lutte entre le catholicisme et le protestantisme n'avait pas encore cessé que déjà il s'en développait une autre, qu'avaient puissamment avancée l'émancipation politique sortie de la renaissance, l'insurrection des Pays-Bas, la révolution d'Angleterre, la Fronde et tout le mouvement moral et social qu'avaient provoqué le système des Stuarts et celui de Louis XIV.

Jusque-là le principe de la libre discussion ne s'était attaqué qu'à l'autorité de l'Église. Les libres penseurs de l'Angleterre, formés à la fois par ceux d'Italie et par ceux de France (*voy.* RAMUS et MONTAIGNE), allèrent plus loin, appuyés sur l'esprit révolutionnaire de leur pays. La réforme, qu'ailleurs on prenait pour une grande œuvre d'affranchissement, n'avait mis à leurs yeux qu'une tyrannie à la place d'une autre tyrannie. Pour avoir enfin une liberté réelle et complète, il fallait, suivant eux, non-seulement délivrer l'esprit humain de l'Église protestante comme de l'Église catholique, mais du christianisme lui-même.

Ils prétendaient « que l'intervention d'une autorité soit divine soit humaine, dans l'activité de l'intelligence et dans les opinions de la raison de l'homme, est un acte despotique, sous quelque nom qu'il se présente, et toutes les prétendues révélations ne sont qu'autant d'impostures, nulle n'étant possible et nulle n'étant nécessaire. Celle du christianisme, ajoutaient-ils, en est même une des plus funestes, en ce qu'elle a favorisé les plus despotiques institutions et protégé les usurpations les plus déplorables sur les droits de la conscience et de la raison. Elle est celle de toutes qui a fait le plus de mal à l'humanité, puisque c'est celle de toutes qui lui a fait répandre le plus de sang. Le genre humain ne peut marcher à la conquête de tous ses droits que sur les ruines des doctrines et des institutions chrétiennes. »

Telle fut la formule de l'ennemi. Cette formule, dont nous nous condamnons à donner l'expression entière, ne trouva d'abord, il est vrai, qu'un petit nombre de partisans, tant ses prétentions paraissaient à la fois antichrétiennes et irreligieuses. Cependant son principe, l'indépendance absolue de l'intelligence humaine dans les questions de philosophie, devint la bannière des écoles contre l'Église. Toutes celles qui eurent quelque ambition rompirent avec la scolastique : en cela se trouvèrent d'accord les écoles

de Bacon, de Descartes, de Locke, de Leibnitz et de Spinoza. Il n'y eut bientôt que les écoles théologiques qui demeurassent fidèles à l'autorité de l'Église. Les libres penseurs de France, les philosophes du dernier siècle, qui furent les instituteurs de l'Europe entière, et dont la doctrine, si variée qu'elle fût, se résuma néanmoins dans deux ouvrages célèbres, l'*Encyclopédie* et le *Système de la Nature*, proclamèrent non-seulement dans leurs écrits le principe de l'indépendance de la raison : ils combattirent, la plupart, les doctrines et les institutions chrétiennes comme avaient fait leurs maîtres, les libres penseurs d'Angleterre. Non-seulement plusieurs philosophes rompirent avec le christianisme, mais ils rompirent avec toute doctrine spirituelle, avec toute doctrine morale et religieuse, et professèrent les uns le matérialisme, les autres l'athéisme ou le fatalisme. C'était demander sous toutes les formes l'anéantissement de l'Église.

On le voit, cette lutte était plus grave que toutes les précédentes : l'Église chrétienne, pour la soutenir, ne pouvait plus songer à faire usage de ses armes anciennes. Invoquer ce principe d'autorité et d'unité qui était précisément ce qui lui attirait le plus d'ennemis, c'eût été évoquer des ombres. Elle ne pouvait pas non plus songer à reprendre les armes matérielles qu'elle avait jadis employées ; car déjà les lois sociales suffisaient à peine à soutenir la société politique ; elles eussent été impuissantes à réprimer le mouvement moral. L'Église n'en fut pas plus embarrassée pour cela : elle recourut dans toutes ses sections, et dans le sein du protestantisme, comme dans le sein du catholicisme, à des moyens plus élevés, à ceux même de cette libre discussion dont on invoquait le droit contre elle. On la forçait d'être savante, elle fut savante. Elle compara la certitude de ses dogmes à l'incertitude de ceux de la philosophie ; elle établit entre ses institutions et celles des religions de l'antiquité qu'on lui opposait avec ostentation, comme on les lui avait opposées aux temps de Philon et de Julien-l'Apostat, le parallèle le plus propre à faire éclater sa supériorité et à mettre au jour l'immensité des bienfaits que leur devait le monde. Enfin elle opposa ses mœurs à celles de toute autre société, et elle se plut non-seulement à constater la légitimité, mais encore à démontrer la vérité de la révélation (*voy.* ce mot), qui forme son code et constitue sa mission. Jamais association religieuse n'avait rien offert de comparable à cette riche et savante littérature apologétique de l'Église, où se distinguèrent surtout les ouvrages de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne.

Un instant et dans un seul pays l'Église sembla devoir succomber. Appuyé sur la politique d'une révolution qui s'anéantit en se dépassant, le principe de l'indépendance absolue de la raison humaine fit voter en France l'abolition du christianisme ; ce fut le vote du délire, et le rétablissement le plus solennel suivit de près la proscription la plus extravagante. Le retour fut d'autant plus rapide que, depuis longtemps, une réaction profonde en faveur du christianisme se préparait dans les esprits. Cette réaction remontait haut ; elle était contemporaine de l'action contraire. En effet, si le principe hostile au christianisme avait surtout fait des progrès en France, en Angleterre, en Allemagne, un mouvement religieux et chrétien s'était opéré précisément dans ces pays. En France, on avait vu naître successivement le quiétisme, le molinisme et le jansénisme ; on vit surgir en Angleterre le méthodisme, en Allemagne, le piétisme. Toutes ces manifestations étaient essentiellement religieuses, et toutes ces doctrines s'accordaient à recommander des sentiments de foi plus intimes, plus profonds et plus tendres. Le mysticisme lui-même se releva dans le sein de l'Église au milieu du sensualisme et du scepticisme de quelques-uns de ses membres. Bientôt la philosophie revint de l'exagération de son principe, et loin de contester à la religion le privilége de la révélation, elle reconnut que la raison humaine ne saurait avoir juridiction au-delà de ce monde ; que, par conséquent, une révélation pouvait seule nous enseigner l'autre et donner à la foi une base certaine. Dès que l'école de Kant eut donné ce démenti à l'école de Hume, et qu'elle eut ramené

les esprits au spiritualisme de Leibnitz et de Descartes, la transaction entre la philosophie et le christianisme devint facile, et l'on peut maintenant considérer comme terminée à la plus grande gloire de l'Église la plus grave de toutes les luttes qu'elle ait soutenues.

Mais, on le voit, aucun des deux principes absolus qui avaient engagé cette lutte, ni celui de l'autorité, ni celui de la liberté, n'a vaincu : c'est un principe de transaction qui a prévalu. Si l'Église est obligée désormais de respecter la liberté de la raison dans le domaine de la philosophie; si elle a été forcée de renoncer partout à ces tribunaux de foi qu'elle avait créés dans d'autres temps, la philosophie à son tour s'est empressée de s'humilier devant l'autorité de l'Église dans le domaine de la révélation et de renoncer à l'insoutenable prétention d'une religion naturelle ou d'une dogmatique rationnelle. Dans le respect que professent maintenant tous les esprits élevés pour la limite tracée entre l'un et l'autre domaine, dans la scrupuleuse observance de la transaction passée entre la religion et la philosophie, entre le principe du libre examen et celui de l'inquisition, est désormais la paix du monde moderne. Et que l'Église chrétienne ne regrette pas la perte d'une théorie! car cette théorie était vaine du moment où elle n'était plus que le débris d'un magnifique édifice, débris sacré sans doute, mais débris engagé dans des ruines; car depuis longtemps étaient tombés les institutions, les lois, les agents, les moyens et la puissance matérielle, qui, jadis, avaient fait de cette théorie une pratique. Elles s'étaient évanouies complétement, les mœurs et les circonstances qui en avaient fait une pratique salutaire. Désormais l'Église chrétienne, si affaiblie qu'elle paraisse, si fractionnée que l'aient faite les trois derniers siècles ou que puissent la faire ceux qui les suivront, a une mission plus incontestée, un principe plus pur et plus sublime que jamais. Ce principe et cette mission, elle ne peut y renoncer; jamais elle n'a négligé l'une, jamais elle n'a réellement méconnu l'autre. Au milieu de toutes les luttes des derniers siècles, elle a fait quelques-unes de ses plus glorieuses conquêtes; et pendant que ses diverses sections se disputaient l'Europe chrétienne, elles se disputaient aussi l'Asie, l'Afrique et l'Amérique païenne. Là, comme ailleurs, l'Église a paru et a vaincu; là comme ailleurs, elle a été un immense bienfait, une civilisation véritable et une grâce divine. Cette carrière de régénération et de sanctification, elle la continuera, suivant sa belle formule, *des siècles aux siècles*.

L'Église chrétienne qui a été successivement judaïque, arabe, égyptienne, grecque, latine, romaine, italienne, espagnole, gallicane, anglicane, germanique, scandinave, pourquoi ne deviendrait-elle pas l'Église de tous les peuples de la terre? Alliée sincère de toutes les formes de la civilisation, progrès au-delà de tous les progrès de l'humanité, elle est non-seulement cosmopolite, elle est de tous les temps. « Je vous dis en vérité, a dit le Sauveur du monde, que le soleil et la lune, que les cieux et la terre passeront; mais ma parole ne passera pas. » La destinée de cette parole est la destinée de l'Église qui la garde. Divine comme la révélation qui l'a constituée et qui est sa lettre de grande naturalisation auprès de tous les peuples, l'Église chrétienne ne saurait périr. Elle a changé de formes, elle peut en changer encore : ce n'est pas là une condition de mort, c'est au contraire précisément là qu'est la condition de sa perpétuité. Ce qu'elle a purifié de pécheurs, ce qu'elle a consolé de malheureux, ce qu'elle a conduit de faibles mortels au royaume des cieux dont elle est l'image terrestre, ce qu'elle a répandu de gloire sur l'homme et de bienfaits sur le monde, ce qu'elle a inspiré de nobles idées et ce qu'elle a fait faire de progrès à la science, aux arts, à l'humanité, à la vie sociale, à la condition des peuples, à celle des individus, à celle des femmes, à celle des enfants, à celle des veuves et des orphelins, à celle du pauvre, de l'esclave et du serf, tout cela ne la sauverait pas de l'anéantissement, si elle ne portait en elle une vie impérissable. Mais elle porte en elle cette vie : son histoire, qui est désormais celle de l'humanité, le fait

voir dans toutes ses pages. Un apôtre a dit : « Jésus-Christ fut hier, il est aujourd'hui, il sera dans toute éternité. » L'Église est, sous une forme visible, le Christ invisible : elle n'est pas seulement sa mystique épouse, elle est sa parole, sa puissance, sa foi; elle est sa vie continuée dans chaque fidèle. X. T-T.

ÉGLISE (architecture). Chez les anciens, les monuments consacrés au culte de la divinité étaient désignés sous le nom générique de *temple;* chez les peuples modernes chrétiens, ils ont reçu le nom d'*églises*. Nous nous proposons dans cet article de ne parler de ces édifices qu'en ce qui concerne leurs dispositions de construction.

A l'origine du christianisme, alors que ce culte était exposé à la persécution, les fidèles n'avaient point de lieux avoués pour se réunir ; ils se rassemblaient clandestinement dans des souterrains où les prêtres célébraient les saints mystères (*voy.* Catacombes). C'est en mémoire de ces temps illustrés par les martyrs que généralement, dans la suite, on a pratiqué sous les églises des caveaux souterrains appelés *cryptes*, où l'on enterrait les hauts personnages du clergé et de l'état. Lorsque, sous les derniers empereurs de Rome, les chrétiens obtinrent le libre exercice de leur culte, ils n'eurent point encore d'édifices distincts à leur usage : ils se servirent des bâtiments existants alors et dont la forme était généralement convenable aux grandes réunions d'individus; ces édifices étaient appelés *basiliques* (*voy.*). De là vient que pendant longtemps cette dénomination a été génériquement appliquée, et à peu près indistinctement, à tous les temples chrétiens, de quelque forme qu'ils fussent : c'est ainsi que l'on a dit, à Rome, la basilique de Saint-Paul et celle de Saint-Pierre; à Paris, la basilique de Notre-Dame et celle de Sainte-Geneviève, quoique ces édifices n'aient aucun rapport de forme entre eux.

Cependant chez les anciens Romains les basiliques affectaient une disposition constante, savoir celle d'un parallélogramme divisé sur sa largeur en trois nefs, dont l'une centrale plus large que les deux autres, et deux latérales dites *bas-côtés;* le fond de la plus grande était terminé par un hémicycle où se tenaient soit les juges, lorsqu'on y rendait la justice, soit les principaux personnages qui présidaient aux réunions. Lorsque les chrétiens les occupèrent, l'hémicycle devint une *abside* (*voy.*) où les prêtres célébraient l'office divin en présence des assistants qui remplissaient les nefs.

Toutefois, ce n'était pas encore là le type véritable des premières basiliques chrétiennes; ce ne fut que plus tard qu'elles acquirent leur forme spéciale par l'addition d'une galerie transversale croisant les trois nefs à leur débouché et qui les séparait de l'abside ou sanctuaire. Les édifices qui de nos jours rappellent le mieux les premières basiliques chrétiennes sont, à Rome, les deux églises de Saint-Paul hors les murs et de Sainte-Marie-Majeure : non que ces deux bâtiments puissent être réputés édifices antiques, car ils ont été maintes fois rebâtis, mais on y a conservé, dans leurs diverses constructions, le style et le caractère primitif de leur origine.

La forme de basilique est demeurée constante dans le premier âge du christianisme; elle s'est conservée à peu près dans les églises dites romanes et byzantines, c'est-à-dire celles qui furent bâties en Europe sous les derniers empereurs et celles qui le furent en Orient, après la division de l'empire. Plus tard elle s'est corrompue, après la chute de la puissance romaine.

Chronologiquement, les églises de cette dernière époque font un genre dont l'histoire doit tenir compte; mais sous le rapport de l'art, une classification distincte ne leur appartient pas; car on ne peut considérer comme formant un système catégorique une série d'édifices la plupart élevés à l'improviste, avec les débris mélangés des temples païens, et qui, bien qu'ils affectassent une disposition générale à peu près semblable, ne pouvaient avoir ni unité, ni harmonie, ni structure homogène dans leur ensemble, à raison de la diversité de leurs matériaux et de leurs éléments de décoration.

Ce n'est pas cependant que, parmi les édifices de cette époque, il n'y en ait eu qui fussent dignes d'être signa-

lés pour leur originalité et le piquant de leurs combinaisons : ce mérite, au contraire, a été remarqué surtout au moment où les églises construites en Orient ont emprunté quelques dispositions à l'architecture de cette contrée, principalement l'introduction des coupoles dont elles ont tiré des effets pittoresques. Un des beaux exemples à citer est celui de Sainte-Sophie, aujourd'hui l'une des grandes mosquées de Constantinople, qui fut originairement bâtie pour le culte chrétien sous l'empereur Justinien, vers le VI^e^ ou VII^e^ siècle, par les architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet. Cette innovation donnait à la structure des églises un aspect particulier qui a été imité jusqu'en Europe; car on retrouve en Allemagne, notamment à Cologne et sur les bords du Rhin, des églises qui se rapprochent de ce genre de construction.

Les premières constructions de Saint-Marc à Venise et les églises du rit grec en Russie, avec leurs coupoles dorées, présentent des analogies plus frappantes encore de la fusion qui s'était opérée entre les formes orientales et l'architecture du premier âge chrétien.

La partie centrale de la France possède aussi des vestiges d'anciennes églises qui peuvent se rapporter aux constructions romanes et byzantines; plusieurs même sont encore presque entières; mais ces dernières semblent être des imitations du style roman et byzantin faites sur tradition, dans des temps postérieurs, plutôt que des édifices appartenant véritablement à cette époque. Aussi l'imitation n'y est-elle qu'imparfaite; les arcades basses et les colonnes courtes que l'on retrouve dans ces monuments ne sont que de fausses inductions, motivées dans les édifices primitifs par l'emploi des tronçons de colonnes et autres fragments antiques que les architectes avaient trouvés en profusion, mais qui, dénués de la richesse de ces matériaux, ne sont plus, dans les édifices postérieurs, que des incohérences bizarres souvent sans goût et sans principes de proportion.

En arrêtant l'attention du lecteur sur les premières églises dites romanes et byzantines, notre but a été de fixer les idées sur un genre d'architecture que l'on confond souvent avec le style gothique qui lui a succédé, mais qui en diffère essentiellement. Nous dirons plus; ce serait une erreur de croire que le style roman ou byzantin a formé la transition naturelle entre l'architecture antique grecque et romaine et l'architecture du moyen-âge communément appelée gothique. Quelques mélanges aperçus dans des édifices d'ancienne date, et qui provenaient d'additions ou de reconstructions accidentelles postérieures, ont trompé l'opinion vulgaire à cet égard, mais les archéologues érudits ont reconnu qu'il n'y avait aucune parité réelle à établir entre les deux genres. Nous répétons que le genre roman et byzantin fut uniquement de circonstance, et qu'il n'a point fait système dans la théorie de l'art, parce qu'il ne pouvait y avoir rien de fixe ni de régulier dans un mode de construction dont les éléments hétérogènes étaient, en quelque sorte, l'image du temps de désordre et de confusion politique où il prit naissance. Ce genre dut nécessairement être abandonné pour une manière plus sévère, lorsque, le culte chrétien étant devenu dominant dans les états de l'Europe, les édifices religieux durent attester le génie national des peuples et la puissance des princes qui l'avaient adopté.

Ce fut en effet lorsque les nations qui avaient abattu le colosse romain se furent constituées sur le sol de son vaste empire, et que le christianisme se fut consolidé en Europe, que les églises reçurent le caractère spécial de forme et d'appropriation qu'elles ont conservé jusqu'à nous. L'apparition du style ogival, dont on peut rapporter la date environ à la même époque, eut aussi une grande influence sur ce changement. *Voy.* OGIVE et GOTHIQUE (*style*).

Sous le régime féodal du moyen-âge la puissance du clergé s'était accrue; ses dignités rivalisaient avec celles des rois; les pompes du culte l'emportaient sur l'éclat des cours. Les dispositions simples, mais modestes, des premières églises, appropriées pour des rites uniformes partout où le catholicisme naissant s'é-

tait fait jour, ne satisfaisaient plus aux distinctions hiérarchiques qui s'étaient établies, non-seulement dans le personnel du clergé, mais encore parmi les édifices à son usage, selon l'importance et la richesse des localités où ils étaient élevés. De nouvelles combinaisons devenaient donc nécessaires pour la composition des temples chrétiens.

Cependant une disposition primordiale continua d'exister dans la construction des églises : ce fut la forme cruciale, parce que, indépendamment de sa commodité pour les cérémonies, elle était en même temps la représentation symbolique du dogme principal de la religion. Quelle que fût leur grandeur, cette donnée a été plus ou moins observée dans toutes les églises qui ont été conservées jusqu'à nous.

Pour mettre nos lecteurs en état de se bien rendre compte de la configuration d'un plan d'église, nous allons énumérer les différentes parties qui entrent dans sa composition, en observant d'abord que les églises sont généralement divisées en deux classes distinctes, les *églises métropolitaines* et les *églises paroissiales*.

Les premières sont celles qui ont été bâties dans les grandes villes résidences des archevêques; on comprend aussi dans cette classe les cathédrales (*voy.*) appartenant aux chefs-lieux des diocèses où résident les évêques. C'est dans cette première série que toute la magnificence de l'architecture a été déployée. Les peuples et les rois ont rivalisé de zèle et de richesse pour y accumuler les prodiges et les chefs-d'œuvre des arts.

Les églises paroissiales ne viennent qu'en second ordre. Leur nombre varie dans les villes; elles peuvent avoir des succursales suivant l'étendue et les moyens des localités. Là aussi la foi des fidèles, et plus souvent encore l'orgueil des populations, a tout fait pour les embellir des ornements les plus somptueux.

Les parties principales que l'on doit distinguer dans une église sont, en suivant l'ordre où elles se montrent dans les édifices : 1° *le portail*, ou la façade antérieure du bâtiment, le point d'accès de l'édifice et l'endroit le plus apparent de ses dehors. C'est par sa décoration plus ou moins riche que le rang et le degré d'importance du monument s'annoncent. Son ordonnance est très variée et présente des dispositions architecturales de plusieurs genres. Comme cette partie est capitale dans la composition des édifices religieux, elle mérite d'être traitée dans un article séparé : nous renvoyons donc au mot PORTAIL.

2° *La grande nef* est l'espace intérieur où se tiennent les fidèles pendant le service divin. C'est la partie qui rappelle le plus la disposition primitive des basiliques; elle est bordée par des files de piliers formant portiques, qui communiquent à des galeries latérales nommées *bas-côtés* ou *collatéraux*. Les nefs sont quelquefois garnies de tribunes dans toute leur longueur; elles en ont toujours une située au-dessus de la porte d'entrée où généralement est placé l'orgue, faisant face au sanctuaire. Les nefs les plus élevées, c'est-à-dire celles dont les voûtes sont très élancées, sont les plus réputées ; leur principale décoration consiste dans la belle ordonnance et l'éclat des vitraux qui les éclairent.

3° *La croisée* ou *transept*, galerie transversale, ordinairement de même hauteur et largeur que la grande nef, et qui, la croisant à son extrémité, donne lieu à la forme cruciale consacrée par l'usage. Dans les églises du premier rang, le transept est ouvert à ses deux bouts opposés et forme latéralement deux façades secondaires qui sont très souvent décorées avec autant de soin que le grand portail. Dans les églises de second ordre, les extrémités de la croisée sont occupées par des autels dédiés à la Vierge et au patron du lieu ; ordinairement ces extrémités sont percées dans leur partie haute par des vitrages à compartiments circulaires, que l'on désigne du nom de *roses* et qui forment une des plus belles décorations de l'église.

4° *Le chœur* ou *le sanctuaire* est la partie de l'église où se tient le clergé et où l'on célèbre l'office divin. Il est situé à l'extrémité de la grande nef, dont il forme le prolongement au-delà du transept. Dans son enceinte sont rangées les

stalles des prêtres et les siéges des chantres ; au fond, et vers le rond-point ou abside, est placé le maître-autel, élevé sur plusieurs marches ou gradins, afin de pouvoir être aperçu de toutes parts. Dans les grandes églises, le chœur est entouré de portiques qui sont la continuation des bas-côtés; cette disposition est favorable au développement des processions (*voy.* CHŒUR et AUTEL).

5° Enfin, dans les églises les plus complètes, les nefs, le chœur et les bas-côtés sont encore enveloppés, dans tout le pourtour de l'édifice, par un rang continu de *chapelles* dédiées aux saints et à diverses consécrations. Dans les temps de ferveur, chaque corporation de métiers acquittait les frais de construction et d'entretien d'une des chapelles de la métropole. Les familles riches ou marquantes payaient aussi fort cher l'honneur d'y faire élever des monuments funéraires. Le nombre et la richesse de ces chapelles témoignaient de la splendeur du monument et de son degré d'importance dans l'ordre hiérarchique.

Les chapelles de pourtour n'avaient pas seulement pour résultat d'accroître les revenus de la fabrique, elles avaient aussi pour leur construction un but d'utilité réelle, consistant en ce que leurs murs de séparation, ordinairement pleins et dirigés perpendiculairement à la nef, servaient de base naturelle aux éperons et contreforts qui contrebutaient les voûtes, dont l'excessive élévation exigeait ce moyen d'appui auxiliaire. Cette combinaison est constante pour tous les édifices du moyen-âge ; c'est le trait caractéristique en quelque sorte de la structure des grandes cathédrales. Cette condition était obligée dans le système gothique ; l'heureux effet que les architectes de cette époque en ont tiré atteste leur habileté et leur connaissance profonde de la statique des bâtiments.

Tels sont les éléments constitutifs auxquels le style ogival a prodigué ses merveilles, ou, plus exactement peut-être, que son génie introduisit dans la construction des églises ; car c'est une question encore indécise de savoir si les arts ont toujours été les subordonnés des usages des temps, ou s'ils n'ont pas contribué à les faire naître, ces deux thèses pouvant être également soutenues. Quoi qu'il en soit, rien n'a surpassé la magnificence des anciennes églises chrétiennes. Tout ce que l'imagination peut se figurer de plus pompeux et de plus imposant a été réalisé dans ces admirables créations, aussi remarquables par la hardiesse de leur conception que par l'adresse de leur exécution. Disons aussi que l'esprit religieux du temps et l'enthousiasme sans bornes des populations ont bien servi le génie des artistes, et qu'il ne fallait pas moins que l'impulsion de la foi et l'ardent désir du salut offert en récompense au zèle et à la persévérance pour soutenir les peuples et les rois dans des entreprises qui absorbaient le travail et les trésors de plusieurs siècles. On conçoit au surplus cet élan, lorsqu'on se représente à la pensée tout ce qu'avaient d'entraînant et de séduisant ces magnifiques édifices au sortir de la main de l'ouvrier et dans tout l'éclat de leur splendeur, puisqu'encore aujourd'hui, dans notre siècle d'indifférence, la seule vue de leurs débris communique à l'âme les impressions les plus profondes.

Au milieu de ce mouvement universel du moyen-âge le génie français ne pouvait point rester en arrière. Les monuments de notre pays ne sont pas les moins brillants dans la nombreuse série des chefs-d'œuvre de cette époque. La place nous manquerait si nous devions énumérer toutes les églises remarquables que notre sol a vu s'élever, et notre esprit resterait en suspens s'il fallait indiquer une préférence entre toutes les beautés variées que nous aurions à décrire. Un dicton populaire les a résumées ainsi : « L'église la plus parfaite serait celle qui réunirait le portail de Reims, la nef d'Amiens, le chœur de Beauvais et le clocher de Chartres. »*

(*) A l'article AMIENS on a décrit la cathédrale de cette ville ; il en sera de même aux mots REIMS, ROUEN, STRASBOURG, etc. A l'article CHARTRES, on a dû se borner à une mention très rapide du monument qui est le principal ornement de cette ville, mais qui porte encore malheureusement les tristes marques d'un incendie qui en a consumé en 1836 la magnifique charpente. *Voy.* en outre les mots CLOCHER, DÔME, COUPOLE, etc. S.

Sans doute un assemblage de cette nature, pris à la lettre, pourrait bien ne produire que le monstre d'Horace; mais cette pensée renferme avec assez de justesse l'indication des types que les monuments cités présentent comme modèles à l'admiration des connaisseurs. Nous ajouterons cependant qu'une foule d'autres édifices, à Rouen, à Strasbourg, à Paris et ailleurs, offrent aussi des beautés qui soutiendraient la comparaison avec les précédents.

Indépendamment de la distinction des églises en deux classes principales, suivant leur ordre hiérarchique, on admet encore une autre division qui se rapporte au principe général de configuration de ces édifices, savoir : les églises en croix grecque et les églises en croix latine. On comprend par ces dénominations même que la première tire son origine de la forme cruciale à branches égales, usitée dans les premières églises grecques, laquelle dérivait du placement d'une coupole au point central de la croix (*voy.*); et que la seconde doit s'entendre de la disposition cruciale à branches inégales, telle qu'elle a été appliquée par les architectes gothiques, à l'imitation des basiliques primitives.

La disposition en croix grecque, ainsi qu'elle avait été pratiquée à Sainte-Sophie de Constantinople, trouva des partisans dans les temps postérieurs. Ce fut principalement à l'époque dite de la renaissance, de 1400 à 1500, au moment où les formes de l'architecture antique furent réintroduites dans les constructions modernes, que l'on essaya de reproduire cette combinaison, qui parut favorable à l'emploi des ordres réguliers du style grec et romain. Cette pensée présida à la première conception de la fameuse église de Saint-Pierre de Rome, commencée en 1510, sous le pontificat de Jules II, par Bramante (*voy.*), dont l'idée principale fut de réaliser dans un même édifice la réunion du Panthéon de Rome et du temple dit de la Paix, deux monuments antiques dont les restes, récemment déblayés et moins défigurés qu'ils ne le sont de nos jours, avaient réveillé le goût des artistes pour les formes de l'antiquité. Le plan de Saint-Pierre, selon Bramante, n'était pas précisément une croix grecque; mais Michel-Ange qui vint après lui, l'y ramena (*voy.* Saint-Pierre).

Avant la construction de Saint-Pierre de Rome, Brunelleschi (*voy.*), habile architecte de Florence, avait déjà construit pour cette ville, en 1425, le dôme de la belle église de Sainte-Marie-des-Fleurs; mais cet édifice fait un genre à part dont nous aurons occasion de parler à l'article Florentin (*art*).

A l'exemple de la ville pontificale, les grandes villes de l'Europe voulurent avoir leur église en dôme (*voy.*), quoique sur des dimensions moindres que Saint-Pierre; plusieurs de ces édifices ont acquis de la célébrité. Sous le règne de Louis XIV, les deux Mansard (*voy.*) ont construit, à Paris, des monuments de ce genre; le premier, François Mansard, éleva, en 1645, l'église du Val-de-Grâce; le second, Jules-Hardoin Mansard, contruisit, en 1693, celle des Invalides. Dans le siècle suivant, en 1757, Souflot (*voy.*) a commencé l'église de Sainte-Geneviève, devenue depuis le Panthéon français, auquel nous consacrerons un article particulier. Enfin nous citerons, comme l'édifice moderne le plus remarquable de l'Angleterre, l'église Saint-Paul de Londres, dont le plan primitif a été attribué à Inigo Jones, mais qui fut exécuté entièrement par le chevalier Christophe Wreen. Cet architecte introduisit dans la structure du dôme une modification particulière pour obvier à l'effort latéral de la poussée, cause principale de ruine qui a constamment menacé l'existence de ces sortes de constructions dès leur naissance.

Nous ne terminerons pas sans dire quelques mots d'une question qui a souvent divisé les opinions des artistes et du public, et qui paraîtra d'autant plus à propos dans cet article que, dans ces derniers temps, les souvenirs se sont reportés avec faveur sur le goût artistique du moyen-âge. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point l'application de l'architecture antique à nos édifices religieux leur a été favorable, ou si son introduction n'en a pas dénaturé le caractère; autrement dit, si l'emploi des formes grecques et romaines y est convenable.

Les adversaires du système antique n'ont pas manqué d'argumenter du peu de succès que, sous le rapport de la solidité, ont eu généralement les églises en dôme comme Saint-Pierre et toutes celles qui ont été faites depuis à son imitation; ils ont aussi représenté que le caractère vierge du style ogival, né presque en même temps que le christianisme, en est en quelque sorte le langage naturel; qu'aucun autre style ne s'identifie aussi bien avec lui et ne s'harmonise mieux avec ses cérémonies mystérieuses et symboliques; qu'auprès de la variété piquante et pittoresque de l'art gothique, la régularité des ordonnances grecque et romaine est froide et monotone; qu'enfin les effets les plus heureux du style antique ne sont amenés que par des allégories tirées de la théogonie païenne, ce qui constitue pour le moins un continuel anachronisme, lorsqu'il n'en résulte pas d'incohérence choquante. De ces objections ils ont conclu que les églises chrétiennes ne pouvaient atteindre leur véritable caractère spécial, ni leur plus haut degré de magnificence, que par le genre d'architecture qui leur a été imprimé au moyen-âge.

A ces raisonnements nous répondrons qu'ils ne sont fondés que sur des considérations superficielles plus spécieuses que réelles. Nous trouverons ailleurs l'occasion de démontrer, par des inductions tirées des édifices mêmes, que les éléments de l'architecture gothique sont beaucoup moins des créations neuves qu'on ne le croit généralement, et que leur origine remonte à la belle architecture que l'on voudrait répudier. Nous ferons voir que le style ogival, à son temps d'apogée, n'a acquis ses dernières perfections que par les artistes qui avaient puisé le goût des belles formes dans les productions de l'antiquité. Pour le moment, nous nous bornerons à exprimer notre conviction qu'on ne peut se refuser à reconnaître l'impression éminemment religieuse que fait naître l'aspect des beaux temples antiques; que leur caractère sacré y est d'autant plus prononcé qu'il n'emprunte rien à des formes capricieuses et fantastiques, mais qu'il résulte de dispositions graves et majestueuses dont l'imposante unité est l'image la plus expressive de la Divinité. Certainement ce langage élevé était hors de la portée intellectuelle des masses populaires du moyen-âge, et sous ce rapport le style ogival fit preuve d'une merveilleuse adresse en se renfermant dans un système plus susceptible d'agir sur les sens que sur l'intelligence morale; mais c'est précisément en cela que la sublimité de l'art antique a dû l'emporter, lorsque, l'instruction reparaissant chez les peuples, le prestige des monuments gothiques a diminué, et que le retour aux formes rationnelles de l'antiquité est redevenu une nécessité. C'est à cette influence que les artistes supérieurs du xv^{e} siècle ont obéi; la réaction guidée par Bramante et Michel-Ange ne fut point une vogue passagère, mais bien le résultat de leurs profondes méditations. Notre siècle rétrograderait s'il songeait à détruire l'impression donnée par ces grands maîtres.

Quant à l'argument tiré des fautes qui ont été faites jusqu'à présent dans les constructions des églises modernes, ce raisonnement ne fera pas loi dans la théorie de l'art, si l'on rapporte les faits à leur véritable cause. Nous représenterons à ce sujet que l'architecture ogivale a été pratiquée sans interruption à peu près l'espace de huit à dix siècles consécutifs : pendant cette longue période, elle a dû atteindre le degré de perfection dont elle était susceptible, tant dans sa statique que dans sa partie décorative, tandis que l'architecture antique, éteinte presque subitement à la chute de l'empire romain, n'a pu se relever que timidement en reparaissant dans un ordre de choses nouveau. On ne peut nier qu'elle n'ait été faussée à l'origine même de la renaissance, malgré le mérite éminent des artistes du temps, parce qu'il était impossible qu'elle se dégageât tout à coup des ténèbres qui l'avaient enveloppée et qu'elle ne restât pas encore longtemps influencée par le genre régnant contre lequel elle avait à lutter. Trois cents ans à peine écoulés depuis cette époque n'ont pas été suffisants pour lui restituer la fixité et le caractère spécial d'appropriation que vingt siècles au moins lui avaient

acquis dans l'antiquité : on ne doit donc pas s'étonner qu'aujourd'hui même on n'ait pas encore approfondi toutes les ressources qu'elle renferme et qu'il y ait encore de laborieuses études à faire.

Si la question qui nous occupe pouvait être indécise à l'égard des édifices de première ligne, elle serait au moins jugée pour les églises de second rang. Tout le monde convient aujourd'hui que la foi n'est plus assez ardente et que les nécessités du budget sont trop impérieuses pour permettre de renouveler les prodiges des grandes cathédrales du moyen-âge. On sait aussi que, dénués des *fioritures* élégantes qui caractérisent leur système de décoration, ces édifices perdraient beaucoup du prestige qui les environne. C'est cependant à cette extrémité que l'on serait réduit si l'on persistait à reproduire le style ogival dans nos églises de second ordre. Mais ici le style de l'architecture antique reprend son avantage, parce que ses formes, naturellement graves, se proportionnent aux effets que l'on veut produire. L'Italie a donné l'exemple de cette réforme par une multitude d'églises charmantes qui ne le cèdent en rien, pour l'appropriation et l'élégance, aux productions du moyen-âge. L'Europe moderne s'est empressée de les prendre pour modèles. C'est une voie de progrès ; il n'y a point à douter qu'elle y persévérera.

On doit réclamer contre les mélanges de styles que l'on a opérés, principalement depuis la fin du règne de Louis XIII, et qui ont défiguré nos plus vénérables monuments, les uns à leur portail (*voy.* Metz), les autres à leur intérieur et jusque dans le sanctuaire. Ce n'est que depuis peu de temps que ces erreurs ont été reconnues. Nous devons rendre au gouvernement de la France la justice qui lui est due : sa sollicitude s'est appliquée à la conservation de nos anciens édifices, non moins intéressants par les faits historiques qu'ils rappellent que comme objets de comparaison pour l'étude des différentes phases de l'art. Il sera remarquable dans l'avenir qu'une époque qui semblait devoir leur être fatale ait été celle où l'on aura pris le plus de soin à les préserver contre l'action destructive du temps. Il n'est qu'un seul écueil à éviter en procédant à cet acte réparateur : c'est que le bon vouloir ne dégénère pas en un engouement irréfléchi qui n'aurait aucun fondement réel dans les idées ni dans les usages de la génération actuelle, et qui agirait en sens inverse du mouvement progressif de la civilisation moderne. J. B-t.

ÉGLISE (état de l'), *voy.* Romain (*état*).

ÉGLISE (pères de l'), *voy.* Pères.

ÉGLOGUE. Si le contraste entre l'état d'une société et un genre de littérature était pour ce genre un motif de proscription, l'églogue devrait être rejetée de nos poétiques. Rien de plus éloigné d'une civilisation avancée que ces mœurs simples des bergers, que cette expression naïve de leurs sentiments, que ces délicieux tableaux de leurs amours, qui sont le sujet le plus ordinaire des églogues, des idylles, des *bergeries*, de tout ce que l'on connaît sous le nom de bucoliques ou de poésies pastorales.

Le nom d'églogue ne signifie proprement que choix (ἔκλογη, composé de la prép. ἐκ, et du verbe λέγω, je choisis). Depuis longtemps il est consacré à de petites pièces sur la vie champêtre, et idylle (d'εἰδύλλιον, image) n'a pas un sens different. La nuance indiquée par Le Batteux entre l'idylle et l'églogue est chimérique.

Les règles du genre n'ont rien de compliqué. Puisque, dans ce poème, les bergers sont les principaux acteurs, que la campagne est le théâtre, que le soin des troupeaux, que les travaux du labourage ou ceux de la moisson occupent habituellement les personnages, que leurs pensées sont naïves, leurs sentiments délicats, leurs passions modérées; en un mot, puisque l'on y peint une nature primitive, idéale, reflet consolant d'une époque imaginaire, la scène doit être choisie et décrite avec goût, appropriée à la teinte qu'aura le sujet; l'action sera vraisemblable, le langage des acteurs conforme à la nature; la simplicité du style se relèvera par des images qui seront empruntées aux objets familiers à ceux que l'on fera parler, aux habitudes de leur vie, à des circonstances qui révèleront le calme ou les émotions de leur âme. Deux

écueils sont à éviter : la recherche, l'affectation, le bel-esprit, et le bas, le trivial, l'ignoble. Il nous paraît, du reste, bien superflu de retracer toutes les règles de la poésie pastorale, genre froidement cultivé depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du siècle dernier, et qui n'a rien produit de saillant parmi nous. Les Allemands ont été mieux inspirés, soit dans les courtes idylles, soit dans les grandes compositions bucoliques (*voy.* ce mot). J. T-v-s.

EGMONT (COMTES D'). Le château d'Egmont, au bourg appelé de même, situé à quelques lieues d'Alcmaër, dans la Nord-Hollande, a donné son nom à l'illustre famille des seigneurs, puis comtes d'Egmont. Les insurgés des Pays-Bas détruisirent cette place au XVI^e^ siècle, pour se venger de ce que Lamoral, comte d'Egmont, les avait abandonnés pour soutenir le duc d'Albe, qui pourtant lui fit trancher la tête, comme on le verra plus bas, et de ce que ses fils, au lieu de venger la mort de leur père, restèrent attachés à l'Espagne. Quelques généalogistes ont prétendu faire descendre les comtes d'Egmont des anciens rois ou ducs de Frise, mais cette origine est fabuleuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que les ancêtres des seigneurs d'Egmont furent les avoués de l'abbaye d'Egmont, fondée au X^e^ siècle par Thierry I^er^, comte de Hollande, à une lieue seulement du château d'Egmont, et qui fut ruinée aussi dans les revolutions des Pays-Bas.

Nous passons sous silence les premiers seigneurs d'Egmont, leur histoire n'offrant qu'un mediocre intérêt ; nous nous bornerons à noter, à l'occasion de Guillaume II, que l'on trouve mentionné comme seigneur d'Egmont en 1276, qu'un acte contemporain prouve que les seigneurs d'Egmont, quoique vassaux et dépendants des comtes de Hollande, étaient souverains à certains égards. Mais toute cette période est encore remplie de difficultés généalogiques et chronologiques. En 1409, JEAN II devint seigneur d'Egmont. Il fut surnommé *aux sonnettes* (en flamand *met de bellen*), parce que dans les combats il portait sur son habit plusieurs petites sonnettes d'argent, afin que, dans le fort de la mêlée, si ses soldats ne le voyaient pas, ils pussent du moins entendre qu'il n'était pas loin d'eux. Comme son père, il eut des contestations avec l'abbé d'Egmont au sujet de la juridiction sur certaines terres. Son mariage avec Marie d'Arkel, nièce de Renaud, duc de Gueldre, l'engagea, de même que son frère Guillaume, à refuser au comte de Hollande le service dans la guerre que celui-ci eut à soutenir contre Jean d'Arkel et le duc de Gueldre. Les deux d'Egmont formèrent même le projet d'enlever le comte de Hollande et de le livrer au duc de Gueldre. Jean d'Arkel, ayant été livré au comte par quelques seigneurs hollandais qui l'avaient enlevé en 1415, avoua le complot ; l'indignation de la noblesse et du peuple éclata contre les d'Egmont. Le conseil les déclara coupables de haute-trahison, confisqua leurs biens et les condamna à avoir la tête tranchée. Jean se réfugia avec son fils dans le château d'Ysselstein, dont les habitants refusèrent de le livrer au comte de Hollande Guillaume VI. Enfin, par un accommodement, les deux frères consentirent à quitter le pays et à n'y rentrer jamais qu'avec le consentement du comte, qui s'engagea à leur payer une pension. Après la mort de Guillaume VI (1417), les deux d'Egmont, profitant de leurs intelligences dans un pays qui leur avait appartenu, surprirent le chateau d'Ysselstein ; mais la comtesse Jacqueline le fit presque aussitôt assiéger, le força de se rendre et permit aux habitants d'Utrecht de le démolir. Cependant Jean d'Egmont s'était rendu à Dordrecht auprès de Jean de Bavière, oncle de Jacqueline, qui s'y était fait proclamer *ruward* ou regent de la Hollande. Peu après, d'Egmont surprit Gorcum, que la comtesse ne tarda pas à reprendre. Jean y fut fait prisonnier; mais sa captivité ne fut pas longue, et par un article de l'accommodement fait en 1419 entre la comtesse de Hollande et Jean de Bavière, il fut stipulé que les d'Egmont pourraient revenir en sûreté en Hollande un mois après la date du traité. Ils restaient cependant exclus de leur patrimoine, et ils firent alors une guerre de brigandage aux villes et aux seigneurs du voisinage, jusqu'en 1421, époque où Jean de Bavière rétablit

Jean dans la seigneurie d'Egmont et déchargea ses sujets de l'hommage qu'ils avaient prêté à Guillaume VI et à Jacqueline. En 1422, Jean de Bavière s'engagea à le faire entrer en possession du duché de Gueldre, dans le cas où le duc viendrait à mourir. En 1423, Jean d'Egmont vit en effet les états de Gueldre et de Zutphen reconnaître son fils aîné Arnould pour leur souverain, et fut nommé son tuteur pour gouverner le pays pendant les treize années suivantes. Dans cette même année 1423, Jean et ses descendants furent élevés au rang de comtes par l'empereur Sigismond ; mais la seigneurie d'Egmont ne fut réellement érigée en comté que l'an 1486. Après la mort de Jean de Bavière, arrivée l'an 1425, Jean d'Egmont aida Philippe, duc de Bourgogne, auquel Jean avait, par son testament, cédé ses droits, à se mettre en possession du gouvernement de la Hollande. Il se trouva l'année suivante à la bataille de Brouwershaven, où les Anglais venus au secours de la comtesse Jacqueline furent defaits. Le reste de sa vie fut rempli par divers arrangements avec les souverains de la Hollande et par des démêlés très vifs avec l'abbé d'Egmont. Il mourut en 1452. Jean III, un de ses successeurs, fut créé chevalier de la Toison-d'Or ; en 1484 il avait été fait stathouder de Hollande et de Zélande par Maximilien, sur la demande des Hollandais eux-mêmes.

Le plus illustre des comtes d'Egmont fut Lamoral, prince de Gavre, baron de Fiennes, etc. Fils de Jean IV, il naquit en 1522, accompagna Charles-Quint dans son expédition d'Alger en 1544, et, deux ans après, fut nommé chevalier de la Toison-d'Or avec ce même duc d'Albe qui plus tard le fit périr sur l'échafaud. Philippe II le créa général de cavalerie. Il se signala dans les guerres de l'Espagne contre la France aux batailles de Saint-Quentin (1557) et de Gravelines (1558). Ses richesses étaient considérables, sa naissance illustre, ses services éclatants, ses alliances puissantes ; car il avait épousé Sabine, comtesse palatine, plus tard duchesse de Bavière. Il appuya les premiers troubles des Pays-Bas, tout en engageant Marguerite de Parme à une grande modération. L'insurrection prit un caractère plus violent après l'arrivée du cruel duc d'Albe. Celui-ci fit tomber sous la hache du bourreau les têtes les plus illustres des Pays-Bas. Les comtes d'Egmont et de Horn furent eux-mêmes arrêtés, enfermés pendant neuf mois dans la citadelle de Gand, puis amenés à Bruxelles par dix compagnies espagnoles et un détachement de cavalerie. En vain l'Empereur, les villes libres d'Allemagne et les personnages les plus élevés sollicitèrent la grâce de ces deux seigneurs ; en vain la sœur de Horn et la femme de Lamoral firent retentir l'Europe de leur douleur : le duc d'Albe rendit la fatale sentence. Depuis longtemps il haïssait Egmont : aussi fut-il sourd aux prières du vertueux évêque d'Ypres, Martin Rithove, qu'il avait mandé pour confesser les deux comtes, et qui, suppliant, à genoux, les yeux mouillés de larmes, le conjurait de leur laisser la vie. Egmont se prépara à la mort avec un admirable courage. Il écrivit à Philippe II, en français, une lettre pleine de noblesse et de dignité ; une autre à sa femme, où respirent les sentiments les plus touchants ; et, pour ne pas *donner à son âme le temps de tomber dans le désespoir*, il demanda qu'on ne différât point son exécution. Il mourut avec un courage digne de sa vie, à l'âge de 40 ans. Sa mort* et celle du comte de Horn, exécuté le même jour et immédiatement après lui, furent comme le signal d'une révolte générale que suivirent trente ans d'une guerre acharnée. Le fils de Lamoral, Philippe d'Egmont, resta fidèle à Philippe II, le servit en France dans les guerres de la Ligue, et insulta à la mémoire de son père par des paroles dignes de l'esprit qui animait le *démon du Midi* et ses agents. La famille d'Egmont s'éteignit dans la personne du comte Procope-François d'Egmont, mort en 1707, général de cavalerie en Espagne et brigadier des armées françaises.

Il y eut une branche d'Egmont-Buren, qui n'est pas assez importante pour que nous en parlions ici. Quant à l'autre branche de la maison d'Egmont, qui fournit des maîtres à la province de Guel-

(*) On sait que Gœthe en a fait le sujet d'un drame plein d'émotions et d'intérêt historique. S.

dre, nous aurons l'occasion d'y revenir ailleurs. A. S-R.

ÉGOISME (d'*ego*, je, moi)*. La conscience du moi, ou l'affirmation réfléchie de soi-même, constitue l'égoïsme *psychologique*, fondement de tous les autres. On peut distinguer autant de sortes d'égoïsmes qu'il y a d'ordres de conceptions divers; mais le caractère commun de toutes ces sortes d'égoïsmes consiste, comme on voit, à se faire centre de tout ce qu'on ne peut ni nier ni absorber, afin de tout subordonner à soi et de réduire, autant qu'on le peut, les existences et le mérite qui nous sont étrangers à la condition de n'être plus, pour ainsi dire, que par nous ou du moins pour nous. C'est ainsi que l'egoïste logique, loin de soumettre son jugement et sa façon de penser au jugement d'autrui, se fait juge sans appel des opinions des autres. C'est ainsi que l'égoïste æsthetique, en se retranchant, par un reste de pudeur, derrière le mot de critique, condamne tout ce qui n'est pas de lui, ne reconnaît de goût que le sien ou celui qui l'imite, et qui dès lors n'est que comme la continuation, la multiplication ou le reflet du sien propre. Nous disons qu'il se retranche derrière le mot de critique et non derrière la critique même: en effet, il n'y a plus de critique pour lui, rien ne pouvant être bien que son œuvre directe ou indirecte. C'est ainsi encore que l'égoïste moral ne reconnaît d'autres vertus que celles qu'il pratique; accuse les uns d'hypocrisie, les autres d'impiété, et, s'érigeant en juge suprême des consciences, veut trouver tout le monde coupable hors lui seul. Tel est cet *orgueil de la vertu* que Bossuet dit avec raison n'être pas le moins dangereux; c'est cet orgueil qui a mis au monde l'intolérance, et qui, uni à l'ignorance, à la superstition et à la peur, a procréé le monstre appelé fanatisme. C'est ainsi encore que l'égoïste juridique ne reconnaît de droits qu'à lui seul et immolerait sans peine et sans regret le reste de l'humanité sur l'autel qu'il s'est élevé de ses propres mains. Enfin l'égarement de l'egoïsme semble pouvoir aller jusqu'à nier tout ce qui n'est pas lui, jusqu'a s'eriger, quoique contradictoirement, en être absolu, et à n'accorder l'existence à quelque autre chose que ce puisse être qu'autant, en tant et pour le temps qu'elle est pensée par lui. C'est l'égoïsme spéculatif et métaphysique, le plus élevé possible, et dont un raisonneur conséquent ferait dériver tous les autres.

Il y aurait de très curieuses observations à faire sur les formes égoïstiques et pluralistiques du langage; on trouverait là une partie de l'histoire des mœurs des nations. Ici comme ailleurs la langue est le miroir de la pensée.

Tout odieux que soit l'égoïsme, il faudra prendre garde d'être injuste envers lui. Il était nécessaire pour la conservation et le développement de l'individu chargé en partie de sa destinée, tel que l'homme. C'est d'ailleurs une loi de notre nature dont nous ne pouvons nous accuser, et à l'égard de laquelle nous sommes dispensés de nous absoudre. Mais nous pouvons mal entendre cette loi, nous pouvons faire agir ce mobile en dehors de sa véritable sphère, et des lors commence notre responsabilité. On a souvent confondu, en morale, les deux points de vue dont nous parlons. Il serait mieux peut-être de n'appeler *égoïsme* que l'amour de soi, réfléchi, exclusif et injuste, et d'appeler amour de soi, dans le sens propre, ce qu'il y a d'instinctif et de nécessaire dans la concentration sur nous-mêmes. L'amour de soi, ainsi entendu, est le fait de la nature seule; il est fatal, irréfléchi, et s'exprime par deux forces ou deux tendances constantes, le désir et l'aversion. Ces deux tendances, quoique opposées de direction, puisque l'une attire et que l'autre repousse, ont cependant un même but, savoir, le bien-être positif ou négatif. *Voy.* PASSION. Jh T.

L'ÉGOÏSTE est celui qui fait de sa personne l'objet de son amour exclusif et une espèce de culte, sacrilége aux yeux

(*) Ce mot, d'un sens clair, est aussi bien formé (*ego* avec la terminaison *ismus*); celui d'*egotisme* au contraire ne l'est point. Récemment forgé et mis en vogue, il doit exprimer une nuance de l'égoïsme: celui-ci rapporte tout au moi, et pour désigner la qualité de toujours s'occuper du moi, de toujours en parler et de l'exalter habituellement, un mot nouveau a paru nécessaire. *Voy.* PERSONNALITÉ, VANITÉ, etc. J. H. S.

de la religion et de la morale. L'égoïste ne suit point le précepte divin qui veut que nous fassions pour autrui ce que nous voulons qui soit fait pour nous-mêmes; il croit, au contraire, que tout lui est dû, et ne croit rien devoir à qui que ce soit. S'il pratique le bien, ce n'est jamais que dans un but d'intérêt personnel; s'il s'abstient du mal, ce n'est que lorsqu'il ne peut le faire servir à son utilité. Le plus grand bien d'autrui lui est odieux s'il y trouve pour lui-même le moindre préjudice. Au contraire, le plus léger avantage personnel le rend indifférent au plus grand mal d'autrui. En un mot, de ses rapports avec l'humanité il fait deux parts : l'une où tout est bénéfice pour lui, l'autre où tout est perte pour ses semblables.

On vient de le dire, l'égoïsme, trop souvent confondu avec l'*amour-propre* (*voy.*), n'est que l'exagération vicieuse de ce principe moral en soi-même, de ce sentiment le plus naturel au cœur de l'homme, où Dieu l'a placé lui-même comme la sauvegarde de notre conservation. L'orgueil se joint presque toujours à l'égoïsme, et alors il se manifeste par les plus choquantes démonstrations de cette haute opinion de soi-même, en état constant d'hostilité avec l'amour-propre d'autrui. Chez quelques individus, l'égoïsme est une disposition instinctive, sans calcul, sans conscience de son iniquité, produit malfaisant d'une nature perverse. L'influence de ce principe et de son résultat étant toute contraire aux intérêts généraux de l'humanité, aux lois d'équité que la Providence a imposées aux hommes dans le partage des biens qu'elle leur a accordés, des charges auxquelles elle les a soumis, il en résulte que le caractère essentiel de ce vice est la malveillance fondée sur l'injustice. Mais ce qui peut rendre l'égoïsme encore plus odieux, c'est de lui voir emprunter les formes de la bienveillance et de la philanthropie. La perfection du savoir-faire de la part de l'égoïste, c'est de se faire remercier des services qu'il n'a pas voulu rendre et même de ceux qu'on lui a rendus. Il est fâcheux d'avoir à reconnaître qu'un si vil charlatanisme fait encore tous les jours des dupes, et trouve des complaisants et des apologistes.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous considérons ici l'égoïste dans un sens absolu. Ce caractère admet de nombreuses nuances, et son action est souvent restreinte à certains penchants qui n'en font plus qu'un vice local; mais, pris dans la plus large acception du mot, l'égoïsme est un vice en qui se trouve renfermé le germe de tous les autres, un principe dissolvant de l'ordre social. L'égoïste complet est l'ennemi radical de tous ses semblables, et c'est de lui surtout que l'Écriture a eu raison de dire : *le méchant sera seul.*

Il est à regretter que Molière n'ait pas fait en grand le portrait de l'égoïste. L'athée D. Juan, l'hypocrite Tartufe, l'avare Harpagon sont d'admirables variétés de ce type primordial. Fabre d'Églantine a rempli avec un rare bonheur cette lacune dans *le Philinte de Molière.* Cailhava a donné, en 1777, une comédie en cinq actes et en vers, intitulée *l'Égoïsme.* Le même sujet a été traité par le poète Barthe, sous le titre de *l'Homme personnel.* On a retenu, à l'occasion de cette pièce, reçue et non représentée, un fait assez piquant. Barthe, connu par sa fatuité littéraire encore plus que par son talent, força son ami Colardeau, dangereusement malade, à entendre la lecture de *l'Homme personnel.* « Il y manque un trait de caractère, dit Colardeau à Barthe lorsqu'il eut fini : c'est celui d'un auteur qui vient lire une comédie en cinq actes à son ami au lit de mort. » Effectivement, Colardeau mourut peu de jours après. P. A. V.

ÉGOSPOTAMOS, *voy.* Ægospotamos.

ÉGOUT (archit.). De toutes les constructions élevées pour le bien public, les égouts sont, sans contredit, dans les grandes villes, les plus utiles; car, sans eux, point de salubrité. Les Romains le comprirent bien ainsi, puisque Rome, presque à sa naissance, vit élever sous Tarquin-l'Ancien la *cloaca maxima* dont on voit encore des restes imposants près de l'arc de Janus Quadrifrons à Rome. Cet égout, par sa grandeur et son luxe de matériaux, surpasse toutes nos constructions modernes de ce genre (*voy.* Cloaque).

Paris est la capitale où le système des égouts, sans être des mieux entendus, est le plus en faveur. Depuis la révolution de juillet 1830 surtout, l'administration municipale de la ville a pensé que les travaux de la plus grande importance pour une capitale populeuse étaient ceux qui avaient pour objet de l'assainir : aussi presque tous les points de la ville sont-ils sillonnés d'égouts. Ces constructions toutes en meulières hourdées avec mortier hydraulique se composent d'un *radier* ou lit portant sur une forme en béton (*voy.*); elles sont fermées par une voûte en plein cintre portant sur deux petits murs latéraux. De distance en distance sont des regards pour la chute des eaux et des immondices ainsi que pour le service du curage.

Le principal défaut de la disposition des égouts de Paris, c'est qu'elle ne leur permet de recevoir les eaux ménagères qu'après qu'elles ont parcouru à découvert les ruisseaux des rues. A Londres, au contraire, il existe en général un égout principal au milieu de la rue, dans lequel vont se rendre directement des maisons, et par un conduit sous la chaussée, toutes les eaux ménagères et même les matières des latrines.

Il est facile de concevoir combien ce système est préférable pour la salubrité : aussi ne voit-on pas à Londres le sable des pavages noir et infect comme il l'est toujours à Paris.

D'après un système proposé pour cette dernière capitale, et qui n'est qu'une modification de celui qu'on suit à Londres, on construirait le long des maisons une ligne d'egoûts sous les trottoirs, de manière à ce que les eaux ménagères, pluviales et des latrines se rendissent directement dans les égouts. Les rues seraient pavées en chaussées sans ruisseaux latéraux, les eaux pluviales se rendant immédiatement dans les égoûts par des ouvertures pratiquées dans le côté de la bordure des trottoirs. Ce système offre une foule d'avantages, mais il est dispendieux; en outre, il ne convient réellement que dans les rues où toutes les maisons sont bâties sur l'alignement; car, dans le cas contraire, si une maison venait à reculer considérablement, elle serait privée de l'avantage d'avoir son égout contigu et serait alors obligée de faire un petit canal d'embranchement pour aller le regagner.

Dans les égouts des villes, on place souvent les conduites d'eaux sur des chevalets en fer, ou encore sur des corbeaux en pierre scellés dans les murs latéraux.

Égout est aussi un terme d'architecture qui signifie le bord saillant d'une couverture en tuiles ou en ardoises. ANT. D.

ÉGOUT (hygiène publique). Les égouts, une fois établis d'après les règles d'une architecture éclairée, doivent être encore considérés sous le rapport de l'influence qu'ils exercent sur la santé des personnes qui habitent au voisinage et de celles qui sont employées à leur service. Sans parler ici des égouts découverts, dont le système vicieux est complétement abandonné, nous devons examiner les égouts qui sont maintenant en usage et dont ceux de la ville de Paris présentent un modèle des plus remarquables. Nous emprunterons cet article au travail si complet et si consciencieux de Parent-Duchatelet.

La nature des substances que charrient habituellement les égouts explique facilement et les émanations qui s'en exhalent et les dépôts abondants qui encroûtent les parois et le sol, et qui s'opposent quelquefois même au cours des liquides. L'eau des égouts, contenant beaucoup de matières animales dans un état de décomposition continuelle, laisse exhaler de l'ammoniaque, de l'hydrogène sulfuré, de l'hydrogène carboné; en outre, il y règne des odeurs dont la cause n'a pas encore été chimiquement démontrée, savoir : l'odeur putride, celle de vacherie, etc. La température qui y règne varie suivant diverses circonstances et devient quelquefois assez élevée pour être pénible aux ouvriers chargés du curage.

Cette opération est d'autant plus difficile que les égouts manquent généralement de la pente qui conviendrait. On est obligé de remédier à ce défaut, tant en accumulant l'eau par des barrages pour la lâcher ensuite avec force, qu'en râtissant à bras d'hommes le sol de l'égout pour entrainer le dépôt boueux qui le recouvre. Pendant ce travail, les ouvriers sont soumis à des causes d'asphyxie sem-

blables à celle des fosses d'aisance, causes d'autant plus puissantes que les égouts sont plus rarement curés et lavés. La multiplication des fontaines dans Paris et la grande quantité d'eau qu'elles versent sur la voie publique contribueront puissamment à l'assainissement des égouts en entraînant avec plus de rapidité les matières vers la riviere. L'eau de la Seine sera moins altérée qu'elle ne l'était précédemment, parce que les matières étrangères n'y arriveront plus en si grandes masses à la fois.

Ce qui précède n'est relatif qu'aux égouts dans leur état ordinaire; mais il arrive des moments où, par suite de la rétention des matières ordinaires ou de l'arrivée de certaines substances plus putrescibles, les égouts deviennent infectés de telle sorte qu'on ne peut y pénetrer qu'avec beaucoup de danger. Il est fréquent alors d'y observer l'asphyxie des fosses d'aisance, connue sous le nom de *plomb* (*voy.* ce mot).

Neanmoins, et malgré l'opinion que le séjour des égouts devrait être fort nuisible, il est à remarquer que les *égoutiers* jouissent en général d'une bonne santé, que plusieurs d'entre eux parviennent même a un âge avancé; ils sont d'ailleurs exposés à des accidents fâcheux, savoir, outre l'asphyxie, à être noyés par les orages qui, souvent, remplissent les voûtes avant que les ouvriers aient pu atteindre les regards de sortie. Quelquefois aussi ils sont affectés d'une inflammation des paupières et de la conjonctive oculaire. Ce qui n'est pas moins intéressant à considérer, c'est que, malgré le dégoût que peut inspirer cette profession et la modicité du salaire, elle est exercée, à Paris au moins, par des hommes généralement honnêtes et assez éclairés, sachant presque tous lire, écrire et même rediger un rapport. « C'est à cette éducation pre-
« mière, dit Parent-Duchatelet, que ces
« ouvriers doivent leur conservation; car
« ils ne s'exposent pas inutilement au
« danger comme font les autres ouvriers;...
« ils rendent très rares des accidents qui,
« sans les précautions qu'ils prennent,
« pourraient être très fréquents. »

Si les égouts agissent sur la santé des personnes qui y pénètrent, ils ne sauraient être sans influence sur les habitations qui les avoisinent. Pour s'en faire une idee, il suffit de savoir que, dans l'égout latéral au canal Saint-Martin seulement, se rendent le sang, le fumier et les menus débris provenant de l'abattage de 132,332 animaux, plus 1,937 livres de sulfure de potasse employée pour les bains de l'hôpital Saint-Louis; enfin 897,750 pieds cubes d'urines saturées de matières fécales envoyées par la voirie de Montfaucon.

Il faudrait pouvoir lire le travail de Parent-Duchatelet sur le curage et l'assainissement des égouts de Paris pour se faire une juste idée de l'immense intérêt qui s'attache à un sujet que beaucoup de personnes regarderaient peut-être comme indigne de leur attention. F. R.

ÉGYPTE (géographie générale). Dans le commencement de son voyage en Égypte, Volney a très habilement dépeint la surprise d'un Européen qui, n'ayant jamais voyagé en Orient et parti du port de Marseille, se trouve transporté à Alexandrie. Au lieu de nos visages nus, de nos habits courts et serrés, il regarde avec surprise ces visages brûlés, armés de barbe et de moustaches; cet amas d'étoffe roulée en plis sur une tête rase; ce long vêtement qui, tombant du cou aux talons, voile le corps plutôt qu'il ne l'habille; ces hideux fantômes ambulants qui, sous une draperie d'une seule pièce, ne montrent d'humain que deux yeux de femmes; et ces chameaux qui portent l'eau dans des seaux de cuir, et ces ânes sellés et bridés qui transportent légèrement leur cavalier en pantoufles. Mais, suivant nous, l'étonnement du voyageur serait bien plus grand si, après avoir quitté la France au mois de décembre, lorsque la terre était couverte de neige, les rivières immobiles et enchaînées par les glaces, des affaires de commerce l'avaient rapidement conduit dans la mer Rouge; s'il abordait vis-à-vis l'île de Yamb (Djézira-el-Djimal) pour se diriger vers le Nil et de là descendre ce fleuve afin d'arriver à Alexandrie. Il traverserait d'abord un désert aride et quelques vallees qui, semblables au lit desséché des torrents, ne présentent que des sables et des cailloux; il trouverait à

de grandes distances des puits d'eau saumâtre; partout la solitude, partout la stérilité. Mais aussitôt qu'il serait entré en Égypte, et des deux côtés du fleuve dont il aurait suivi les bords, il verrait une prairie sans fin, un champ de fleurs et de verdure continu, de magnifiques ruines, des colonnes d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires, des débris de temples qui semblent avoir été construits par des géants, des statues colossales, des pyramides, masses énormes: ces objets produiraient sur lui cette impression de surprise et d'admiration dont on vit pénetrés les plus ignorants soldats de nos armées qui les contemplèrent pour la première fois. Quand notre voyageur pourrait en distraire ses yeux, il apercevrait d'autres ruines qui lui retracent les élégants édifices de la Grèce; puis les voûtes en ogives du moyen-âge des temples chrétiens ou mahométans; et à côté de ces restes d'architecture de tant d'époques et de tant de nations, nombreux et irrécusables témoignages d'une splendeur passée, il apercevrait les misérables constructions modernes bâties en briques. Du milieu de ces habitations écrasées et de ces murs bruns et en talus, il distinguerait les minarets en pierre, avec leurs longues aiguilles blanches qui percent au-dessus des têtes verdoyantes des sycomores et des palmiers. Notre voyageur traverserait ces villages, qui tous se ressemblent et présentent une population nombreuse et animée; il visiterait six grandes villes qui sont les centres d'un commerce actif. La grande quantité et la diversité des bestiaux, les bœufs, les buffles, les chameaux, les dromadaires, les chevaux, les chèvres, les moutons, lui prouveraient l'état florissant de l'agriculture; les champs de blé, de dourah, d'orge, de lin, de chanvre, de carthame, de coton du Brésil, lui indiqueraient les principaux produits du pays; et il trouverait partout cet arbre si utile pour les constructions, le dattier, projetant sur le sol son ombre pâle et incertaine, et le nopal ou raquette épineuse, formant des clôtures semblables à de hautes murailles. La diversité des habitants ne serait pas pour notre voyageur un moindre sujet de curiosité et d'observation que l'aspect d'une nature si singulière, que la vue de ruines aussi imposantes: d'abord les Turcs dominateurs, qui forment le plus petit nombre, mais qui possèdent l'autorité, les richesses et les hauts emplois civils et militaires, classe arrogante et exigeante; puis les Arabes, composant la masse principale de la population, attachés à la glèbe, fellahs ou cultivateurs, ou s'élevant par une éducation meilleure aux emplois de moufti, de cadi, de malem, c'est-à-dire de prêtres, de juges de paix et d'écrivains; puis les Bédouins, pasteurs ou guerriers, qui dressent leurs tentes sur la lisière du désert, couverts de leur *barakan* ou manteau de laine blanche, tissu par eux-mêmes, drapé avec élégance autour de leur corps bien conformé; puis les Coptes chrétiens, qui conservent encore, par leur langue écrite et par leur visage de mulâtre, de la ressemblance avec les races de l'antique Égypte, tels que les nombreux monuments de ce pays nous les font connaître, classe avilie, intrigante et perfide; enfin les Juifs et les Arméniens, commerçants et artisans. A cette population déjà si mêlée, se mêlent encore des esclaves amenés d'Abyssinie et de l'intérieur de l'Afrique, et un petit nombre de belles Asiatiques, transportées de la Circassie et de la Géorgie. Dans les grandes villes se voient des *Franks*, c'est-à dire un mélange de toutes les nations de l'Europe, Français, Italiens, Anglais, Allemands, que le commerce, la curiosité, ou des motifs divers y conduisent, qui y résident ou ne font qu'y passer. Parmi eux sont les renégats, qui ont quitté Jésus-Christ pour Mahomet et restent toujours également suspects aux chrétiens et aux mahométans. — Si le voyageur, enfin arrivé à Alexandrie après avoir traversé et examiné toute l'Égypte, recherchait quelles sont les causes qui rendent ce pays si extraordinaire et en font un pays unique dans le monde, il trouverait que toutes ces causes se rattachent à un seul fait unique aussi dans le monde: à la position géographique et à la constitution physique d'une contrée placée entre deux grands continents; à son climat des tropiques; à son isolement entre des déserts et la mer; aux

inondations régulières et périodiques de son fleuve. Voilà ce qui explique pourquoi l'existence des nations barbares, vivant uniquement de la chasse, de la pêche ou de l'éducation des bestiaux, n'a jamais été possible en Égypte ; pourquoi l'homme, favorisé par la fécondité du sol et des arrosements naturels, a dû se livrer à l'agriculture plutôt que dans aucun autre pays; et comment, avec l'agriculture, sont nées les sociétés régulières et se sont développés les sciences, les arts et tous les prodiges dont sont capables les nations fortement constituées. Voila ce qui explique comment, sous un chef habile, l'Égypte aujourd'hui prospère par le despotisme et le monopole du gouvernement, ainsi qu'au temps des Pharaons; pourquoi, après avoir été affranchie de l'anarchie militaire des Mamelouks, et malgré sa superficie étroite et peu étendue, qui n'a jamais pu admettre une très grande population, elle a fait subir, comme au temps des Pharaons, le pouvoir de ses armes aux peuples de l'Asie qui l'avoisinent; pourquoi elle étend encore, comme dans les siècles reculés de sa puissance et de sa gloire, sa domination ou son influence politique dans toutes les régions qui l'environnent, en Syrie, en Arabie, en Abyssinie, en Nubie, dans le Kordofan, dans les oasis des deserts et parmi les tribus qui habitent les rivages de la mer Rouge.

Ainsi les considérations géographiques, si utiles et si négligees dans l'etude de l'histoire, sont pour l'Égypte d'une telle importance qu'elles dominent toutes les autres. Tâchons donc, autant que le permet le cadre resserré auquel nous sommes assujettis, de présenter les principaux traits de la géographie de ce singulier pays.

L'Égypte n'est que la partie inférieure du cours du Nil resserrée sur une longueur de six degrés du sud au nord, par deux chaînes de montagnes qui s'élargissent à un degré et demi de la côte, et dont l'évasement laisse un espace suffisant au fleuve pour former un large delta (*voy.*). Les deux chaînes paralleles de cette longue et étroite vallee où coule le Nil, offrent des gorges ou passages par où l'on se rend, en traversant des plaines stériles, couvertes de sable et bordées de rochers, soit à l'est, sur les rivages arides de la mer Rouge, à Suez ou à Cosseïr, soit à l'ouest, dans les déserts de l'intérieur de l'Afrique et les oasis qui s'y trouvent. La chaine occidentale, un peu au-delà du 29^{e} degré de latitude, s'arrondit en une vallée circulaire, dont le lac Keryoun occupe le fond. Cette vallée forme le délicieux pays de Fayoum, qui est à l'Égypte ce que le Kachmyr est à l'Inde. La vallée du Nil est bombée dans son milieu, c'est-à-dire qu'elle présente dans sa partie cultivable une disposition inverse de celle de la plupart des vallées ; les nivellements donnent partout, pour sa section transversale, une courbe légèrement convexe, ayant dans le milieu une échancrure profonde, réceptacle des eaux du Nil dans les basses eaux. De cette disposition il résulte que, dès que le fleuve s'elève, il peut submerger la totalité du pays cultivé. Nombre infini de gorges et de petites vallées latérales, qui entrecoupent les deux chaînes de la grande vallée, s'inclinent toutes (à l'exception de celles du Fayoum) vers le fleuve, et y versent la petite quantité d'eau qui tombe dans les déserts voisins. C'est à son fleuve que ce pays doit sa fertilité, son existence; privée presque entièrement des secours de ces pluies bienfaisantes qui fecondent les contrees que brûle le soleil, l'Égypte, sans les inondations périodiques du Nil, ressemblerait aux déserts qui l'environnent; et tandis que la grande crue des eaux, par la seule force du courant, entraîne, lors de l'équinoxe d'automne, les navires depuis les cataractes jusqu'aux embouchures du Delta, les vents du Nord, toujours très violents à cette époque, permettent, par le moyen de voiles, de remonter depuis le Delta jusqu'aux cataractes avec une rapidité égale. Ainsi l'échange et le transport des denrées, et de toutes les productions qui sont des bienfaits du Nil, s'exécutent encore par son moyen, sans le pénible travail des grandes routes, sans le coûteux entretien des animaux de trait. La crue du Nil commence vers la fin de juin, et augmente jusqu'en septembre, epoque à la-

quelle elle atteint sa plus haute élévation; les eaux restent ensuite stationnaires, puis diminuent avec lenteur, déposant sur le sol un limon qui le féconde. Vers la fin de septembre, on commence à mettre les terres en culture. Ainsi l'Égypte n'est, rigoureusement parlant, que le lit du Nil rempli chaque année à l'époque de sa plus grande crue; là où les eaux du fleuve ne peuvent parvenir, ce n'est plus l'Égypte, c'est le desert : la limite est tranchée nettement, c'est un sol absolument different, non-seulement toujours sec et inculte, mais incapable de fécondité, quand bien même les eaux du ciel viendraient suppléer à celles du fleuve. De là résulte partout un aspect d'une monotonie fatigante : c'est partout un sol plat, coupé par des canaux, inondé pendant trois mois, fangeux et verdoyant pendant trois autres mois, poudreux et gercé le reste de l'année. Cependant les riants environs d'Assouan, les eaux du lac Kerioun, celles des lagunes de la côte, ces champs fertiles qui produisent tout ce qui est nécessaire et agréable à la vie, ces fleurs de tous les mois, ces fruits de toutes les saisons, ces bosquets d'orangers et de citronniers qui exhalent un parfum exquis, l'ombre protectrice des palmiers, des dattiers, des sycomores, et le cours majestueux du Nil qui, après avoir inondé et fertilisé une immense étendue de terrain, descend comme à regret vers la mer au sein de laquelle il se perd, dédommagent en partie de la variété des aspects que l'on trouve dans des contrées moins fertiles. *Voy.* NIL.

La chaleur est grande en Égypte; le soleil y étincelle sur l'azur d'un ciel presque toujours sans nuages; mais des vents plus ou moins forts rafraîchissent l'air, quand ils ne viennent pas du sud, d'où souffle le redoutable *khamsin*. C'est à ce vent pestilentiel, à la froideur des nuits, que l'on doit attribuer plusieurs maladies qui paraissent endemiques et particulières au climat de l'Égypte : la peste, l'ophthalmie, la lèpre, l'éléphantiasis, le tétanos traumatique. Mais un pays qui diffère du nord au sud de six degrés en latitude a nécessairement dans ses differentes parties une température très inégale. Dans le nord, à Alexandrie et à Damiette, le thermomètre descend, en hiver, jusqu'à 2 ou 3° au-dessus de zéro (Reaumur); dans l'été il descend rarement au-dessous de 22° au-dessus de zéro; dans le sud, vers Assouan, on a constaté des chaleurs de 34° à l'ombre.

L'Égypte n'a point de mines exploitées. On ramasse le sel le long de la côte et dans l'intérieur de l'isthme de Suez. On recueille le natron dans cette singulière vallée qui en porte le nom, située à l'ouest du Delta et isolée dans le désert. La Haute-Égypte a ses carrières de granit, de syénit, de porphyre, qui ont contribué si puissamment à la beauté de ses antiques monuments. L'orge est la plante céréale la plus généralement cultivée; le blé l'est aussi partout, mais principalement dans la Haute-Égypte. Le dourah fournit la nourriture ordinaire du cultivateur depuis Éléphantine jusqu'au Caire; le maïs n'est que subsidiaire et remplace le dourah dans quelques cantons du Delta. Les lentilles sont particulières au Fayoum et à la partie de l'Égypte qui est entre Edfou et Djizeh; l'ognon est aussi un objet de grande culture dans beaucoup de cantons. On compte, dit-on, en Égypte 4 millions de *fédans* ou d'arpents en culture; dans ce nombre, il y a environ 500,000 fédans employés par les jardins et les plantations de dattiers, de mûriers, d'oliviers, de tabac, etc.; 200,000 autres sont employés à la culture du coton; enfin 500,000 servent, par portion à peu près égale de 100,000 fedans chaque, à la culture du riz, du lin, du chanvre, de l'indigo, de la canne à sucre. Le riz ne se cultive que dans le Delta, et le tabac que dans la Haute-Égypte. Les pastèques sont partout abondantes. Dans le Delta on fait avec le sésame une huile comestible, et dans les environs de Syout et de Djirdjeh on en fabrique aussi avec le colza, nommé *ségam*. La vigne croît dans le Fayoum et dans la langue de terre de Bourlos. Le Fayoum cultive aussi le rosier pour faire de l'essence de rose et d'autres parfums.

Toutes les terres et toutes les manufactures appartiennent au pacha, qui en tire une redevance; il a aussi le monopole du commerce. Ce commerce a lieu

avec toute l'Europe par Alexandrie principalement. Il y a habituellement dans ce port environ 500 navires de diverses nations. Damiette est l'entrepôt pour la Turquie; Cosseïr et Suez se partagent le commerce de l'Arabie et de l'Inde; le commerce de l'intérieur de l'Afrique se fait par le moyen des caravanes, dont les principales sont celles du Darfour, du Sennaar et du Fezzan. Les revenus du pacha Mehemet ou Mohammed-Ali montent à environ 100 millions de francs; son armée permanente à 30,000 hommes.

Il y a en Égypte six villes principales, 3,475 villages, 603,700 maisons, 2,600,000 habitants.

De même que le Nil a formé le sol de l'Égypte et a fait naître un mode de culture qui n'a jamais varié, il a établi aussi des subdivisions pour le pays qui sont les mêmes aujourd'hui qu'elles étaient dans les temps anciens. Ainsi, l'Égypte se divise toujours en trois parties principales :

Le *Bahari* ou la Basse-Égypte, *Ægyptus inferior* des anciens, où se trouvent Alexandrie, Rosette et Damiette (*voy.* ces noms) sur la côte, et Tentah au centre, qui n'est considérable que durant le temps de sa fameuse foire.

Le *Vostani* ou l'Égypte moyenne, qui est l'*Heptanomis* des anciens, comprend le Caire, Djizeh, le Fayoum, Benisouef. Le Caire (*voy.*) est la capitale de toute l'Égypte, et on peut dire de toute l'Afrique.

Le Saïd ou la Haute-Égypte, *Ægyptus superior* des anciens, comprend Syout, Djirdjeh, Kéneh et Esneh.

Mais nous avons déjà fait pressentir que l'Égypte intéresse encore plus l'Européen éclairé par ce qu'elle fut dans les siècles passés que par ce qu'elle est aujourd'hui. La géographie et l'histoire de cette contrée célèbre commencent avec la Bible, où elle est désignée sous le nom de *Mizraim;* et elle est encore aujourd'hui nommée *Mizr* par les Arabes et les autres nations orientales. C'est la seule contrée dont les monuments soient plus anciens que tous ceux de l'histoire écrite, et, quoique depuis les Romains toutes les nations aient cherché à la dépouiller de ses richesses en ce genre, il en reste encore une telle quantité, qu'actuellement qu'un gouvernement régulier assure la sécurité des voyageurs, un grand nombre s'y rendent tous les ans pour examiner ces restes vénérables d'une grande et puissante civilisation, si différente, dans sa forme et dans ses habitudes, de toutes celles qui ont dominé le monde. Ce sera donc rendre un service à cette classe de lecteurs de leur tracer ici un petit itinéraire archéologique qui leur indiquera les principaux objets qu'ils auront à voir et à étudier s'ils veulent voyager avec fruit.

Transporté à Alexandrie (nommé *Iskanderieh* par les Arabes), notre voyageur, avant de quitter cette ville importante, verra ses obélisques de granit à tort nommées aiguilles de Cléopâtre et sur lesquelles on lit les noms de Thathmès et de Ramsès II (le grand Sésostris); puis la colonne de Dioclétien, nommée vulgairement colonne de Pompée, à la base de laquelle est une inscription grecque. Alexandrie n'offrira au voyageur que des vestiges peu importants de son ancienne splendeur : il se hâtera donc de se mettre en route pour se rendre au Caire (*Kahira*). Sur sa route, rien de remarquable que les ruines peu considérables de l'ancienne Saïs à Sa-el-Hagar, dont la position mérite d'être observée. Le voyageur arrivera à Boulaq, qui est le port du Caire sur le Nil et qui contient environ 5,000 hab. Au Caire, le voyageur visitera les principaux bazars, les tombes des khalifes et les différentes mosquées, particulièrement celle d'El-Ezher, restaurée en 1762; puis le djama-t-e ou la mosquée de Charrawi, avec ses arcades en ogives, ses inscriptions cufiques, qui portent la date de leur construction, 393 de l'hégyre, c'est-à-dire de l'an 1003 de l'ère chrétienne, ce qui est de 150 ans antérieur à nos plus anciennes églises dites gothiques. La mosquée du sulthan Hassan, qui est de l'an 1412, et celle de Tayloun, qui est la plus ancienne du Caire, réclameront l'attention du voyageur. L'inscription cufique de cette dernière en porte la fondation à l'an 879 de notre ère; et ses arceaux pointus nous fournissent encore un exemple de cette architecture en ogive bien plus ancienne en Orient qu'en

Occident. Le voyageur visitera les tombes des sulthans mamelouks, les vestiges de la Babylone du moyen-âge près de Misr-el-Atikih: elle faisait partie de la ville musulmane de Fostat, capitale de l'Égypte, selon Aboulfeda; le Caire l'a remplacée. Il faut voir en même temps l'ile de Rodæ, qui est auprès et où se trouve le fameux nilomètre. Du Caire, une promenade à cheval de deux heures conduira le voyageur à Matarieh, où était l'ancienne *Heliopolis* (*voy.*), où se voit encore l'obélisque d'Osirtisin I^er^ (Sésostris I^er^); ce lieu est nommé *On* dans l'Écriture sainte. Avant de quitter le Caire, le voyageur ne peut oublier ce qu'il y a de plus remarquable dans son voisinage: ce sont les fameuses pyramides de Djizeh et de Sakhara, de Dachour, de l'autre côté du fleuve, et à Mit-Rahemy est l'emplacement de l'ancienne Memphis (*voy.*), nommée encore traditionnellement *Menf* par les Égyptiens modernes. Rien ne reste des ruines de cette ville si grande et si célèbre que quelques fragments de granit et un colosse sur lequel on lit le nom de Ramessès II. Avant de s'enfoncer dans la Haute-Égypte, le voyageur pourrait du Caire se diriger vers le nord et gagner le rivage pour visiter Rosette; puis sur l'emplacement de l'ancienne Tanis (Zoan de l'Écriture sainte) il verrait plusieurs obélisques sur lesquels est gravé le nom de Ramessès-le Grand; à Tel-é-Tmai un grand monolithe de granit avec le nom d'Amasis; Semenout, qui est l'ancienne *Sebennytus*; à Bébayt El-Hagar, les ruines d'un temple ancien; à Tel-Basta, les ruines de l'ancienne Bubaste, la *Pibeseth* de l'Écriture.

Après cette excursion sur la branche orientale du Nil et dans l'intérieur du Delta, le voyageur reviendra au Caire et quittera de nouveau cette ville pour s'enfoncer dans le Saïd ou la Haute-Égypte. Il visitera les carrières de El-Maasara, qui ont servi en partie à construire les pyramides: il y trouvera des inscriptions en caractères hiéroglyphiques qui font mention des rois Pharaons; puis l'emplacement de *Troja*, près de Toura. A Alfi sont les ruines de l'ancienne *Aphroditopolis*, nommé Petpieh en copte.

Le voyageur entrera ensuite dans le Fayoum, l'ancien nôme *Arsinoites*. Il y a peu d'antiquités; près du lac, un obélisque abattu d'Osirtisin I^er^. On voit cependant des ruines de ville à Qasr-Kharoun; une pyramide à Howara.

Du Fayoum on peut se diriger sur les oasis, et, dans la grande Wah-el-Khargeh, voir le grand temple dédié à Amoun. La petite oasis Dakhlah, plus rapprochée de l'Égypte, ne contient rien qui soit digne de remarque. C'est en hiver qu'il convient de faire cette excursion.

De retour des oasis, et en continuant sa route vers le sud, le voyageur rencontrera les couvents de Saint-Antoine et de Saint-Paul, les carrières de porphyre à Djebel-è-Dokhan. Près de Manfalout le port et la ville antiques de *Myos-Hormos* (latitude 27° 24′); Djebel-è-Zayt et les mines de soufre; puis la ville de Benisouef, où est une manufacture d'étoffes de soie et de coton, établie par le pacha en 1826. A mesure qu'il avance, le voyageur rencontrera un plus grand nombre d'antiquités de tous les âges, et nous ne pouvons les énumérer toutes. Près de Béni-Hassan, où était l'ancienne *Speos-Artemidos*, sont des catacombes qui demandent un long examen; après viennent les ruines d'*Antinoë* à Chek-Abadeh; puis le colosse nouvellement découvert près du village chrétien E-Dayr, et enfin les ruines d'*Hermopolis magna* à Oschmoum-Ayn. Djebel-Touna, la montagne qui borde le désert, presente des puits de momies, des bas-reliefs sculptés, des statues tenant au roc, des tables de pierres chargées de hiéroglyphes. A Tel-el-Amarna sont des temples antiques, des restes imposants d'une ancienne ville qui est peut-être l'*Alabastron* de l'antiquite. Plusieurs ruines de maisons des anciens Égyptiens se trouvent, dans ce lieu, mieux conservées que partout ailleurs, et plus propres à donner une idée des habitations antiques de ce pays que tout ce qu'on a rencontré jusqu'ici. La montagne qui est vis-à-vis, à l'est du fleuve, contient des grottes où sont des peintures et des sculptures semblables à celles de Djebel-Touna. Ces objets sont du plus haut intérêt. Tanouf est l'ancienne *Tanis* (*superior*). A Dahrout è-Cherif on voit l'entrée du Bahr-Jousef; et près de là un monticule où sont

les ruines d'une ancienne ville. A cette latitude on commence à trouver l'arbre dôm, ou le palmier de la Thebaïde, dont le fruit fibreux a le goût du pain-d'épices et que mangent les habitants de la Nubie. A El-Karyïb, ruines d'une ville ancienne, probablement de *Hieracon*, sur la rive occidentale du fleuve; Cossih (en copte Kôs-Ko), qui est l'ancienne *Cusæ*; et dans un vieux couvent, nommé Dayr-el-Boukkara, des grottes avec des figures d'Isis, d'Anubis et une inscription grecque. Sur la limite du désert oriental, entre Beni-Mohammed et El-Warta, ruines de divers lieux antiques, dont un occupe peut-être la position de l'ancienne *Isium*. Enfin on arrive à Syout, l'ancienne *Lycopolis*. Syout, avec ses grands bazars, ses bains, ses belles mosquées et les riants jardins qui l'entourent, a remplacé Djirdjeh comme capitale de la Haute Égypte. Il reste peu de chose de l'antique *Lycopolis;* on doit visiter les grottes qui sont derrière la ville, et au nord-ouest des carrieres et quelques catacombes. A Chob, sont des monceaux de briques qui proviennent des ruines d'*Hypsele*. Cherg-Selin marque l'emplacement de l'ancienne *Selinon*, et Aboutig, celui d'*Abutis*. Kaou-el-Kibir, en copte Tkoou, est l'ancienne *Antæopolis*. Les ruines de son temple se bornent à quelques blocs de pierre près du rivage. A Chekh-Heredi sont des grottes, des ruines en briques, et à la base de la montagne, une statue romaine mutilée. A Tdjeli est l'emplacement d'une autre ancienne ville. A Edfou, sur la rive occidentale, était l'ancienne *Aphroditopolis ;* et à quelque distance au sud, sont les monastères Rouge et Blanc. Le dernier, mieux connu sous le nom d'Amba-Chnoudeh ou Sennodi, a 250 pieds de long, et fut fondé par l'impératrice Hélène; il est habité par des paysans chrétiens. Une course à cheval d'une demi-heure conduit à Athribi, où sont les ruines de l'ancienne *Athribis* ou *Crocodilopolis;* les restes de son ancien temple, de 200 pieds de long, méritent d'être visités; et une inscription grecque, datée de la neuvième année du règne de Tibère, où il est fait mention de Julia Augusta, la veuve d'Agrippa, la fille d'Auguste, démontre que cette princesse a vécu plus longtemps qu'on ne l'a cru jusqu'ici. A Souhag, décombres d'une ancienne ville. A E'khmim, sur la rive orientale, les ruines de l'ancienne *Chemmis* ou *Panopolis;* elles sont importantes; il y a un zodiaque et des inscriptions. Djirdjeh, qu'on traverse, autrefois capitale de la Haute-Égypte, est une ville toute moderne. Après trois jours de marche au sud de Djirdjeh, à Arabat-il-Matfoun, nommé en copte Ebôt, sont les ruines d'*Abydos*, qui présentent les restes de deux grands édifices antiques et des monuments sepulcraux: un de ces édifices, nommé à tort le palais de Memnon, fut, ainsi que le prouvent les noms inscrits sur la pierre, commencé par Osirei et completé par son fils Ramessès II. A Hou sont les ruines de *Diospolis parva*, où se voient les vestiges d'un temple grec; et, à un mille de là, de curieux monuments funéraires. A Qasr-é-Syad, ruines de *Chenoboscion*, avec ses catacombes, ses inscriptions grecques et une statue d'Isis. Au nord de la ville moderne de Denderah (*voy.*), sont les ruines de *Tentiris* ou *Tentira*, dont le temple antique, dans un admirable état de conservation, est un des plus beaux monuments de l'Égypte ancienne. On connaît son zodiaque, qui se trouve dans la bibliothèque du roi à Paris. Vis-à vis Denderah est Kéneh, la résidence d'un *monour* ou gouverneur de province; cette ville marque l'emplacement de l'ancienne *Cœnopolis*, mais ne présente aucun vestige d'antiquité : là on fabrique cette poterie poreuse (*voy.* ALCARAZAS) qui rafraîchit l'eau lorsqu'on la met au soleil; mais la principale manufacture est plus au sud, à Ballas. Kéneh a remplacé, comme entrepôt du commerce du golfe Arabique, l'antique *Coptos*, dont Kost, sur la rive orientale, indique la position; il y a des ruines intéressantes, et entre autres une colonne de granit avec le nom de Thooutmès III. Au village de El Kala est un petit temple romain, portant le nom de Tiberius Claudius. Kous occupe la place d'*Appollinopolis parva*; il y restait encore, il y a quelques années, des antiquités qui ont été détruites par les Turcs.

Enfin, en continuant sa route au sud, le voyageur arrive à cette étonnante plaine de Thèbes (*voy.*), *Diospolis magna*, qui presente à elle seule, sur l'antique Égypte, un inépuisable sujet d'étude. L'espace nous manque pour donner la liste abrégée des plus importantes ruines qui doivent attirer l'attention. On y arrive par Medamont, qui n'offre que les restes d'un portique ancien de peu d'importance; mais sur le sol de Thèbes, le temple ou palais du vieux Kourneh, de Ramessès II, qu'on a nommé le *Memnonium*, le colosse de granit, l'édifice auquel on a donné le nom de tombe d'Osymandyas, les débris de la statue de Memnon; les deux colosses (*voy.* p. 268), les ruines de plusieurs temples, ceux de Medinet-Abou, du grand palais de Ramessès III, les tombes des rois, le Biban-el-Molouk ou la Porte des Rois, les tombes des prêtres et de divers individus de conditions privées, enfin les temples de Louqsor et de Karnak (*voy.*), sont les monuments les plus prodigieux et les plus curieux d'architecture qu'il y ait sur le globe, les sujets les plus intéressants qui puissent être soumis aux études de l'antiquaire, aux recherches de l'historien, à la méditation des philosophes.

Après les prodiges de Thèbes, le voyageur, en continuant sa route et au sud, rencontre Erment, l'ancienne *Ermonthis*, où subsiste encore un petit temple dédié à Mandou par la célèbre Cleopâtre. On rencontre encore les ruines d'un autre petit temple à Tuot, l'ancienne *Tuphium*. Ensuite, rien de bien remarquable jusqu'à ce qu'on arrive à Esneh, l'antique *Latopolis*, dont le temple encore subsistant est un magnifique monument de la plus imposante architecture, et qui offre un zodiaque de même que le temple de Denderah. Sur les portiques des temples d'Esneh se lit le nom de Thooutmès III; mais on y lit aussi ceux des premiers empereurs romains. Sur l'autre rive, au village d'El-Helleh qui marque l'emplacement de *Contra-Laton*, se trouve un petit temple bâti du temps de Ptolémée Lathure; il a été restauré par Marc-Aurèle et Commode. A El Komel-Almar ou la Colline-Rouge sont les ruines de *Hieraconpolis*, et vis-à-vis est El-Kaf, qui contenait encore il y a peu d'années des debris de temples, des bas-reliefs et des inscriptions qui ont été anéanties par la barbarie des habitants; mais à un mille de là, vers l'est et à deux ou trois milles du fleuve, subsistent encore les ruines intéressantes d'un temple construit par Aménoph III. Viennent ensuite les ruines importantes d'Edfou ou d'*Apollonis magna*, avec son beau temple encore subsistant, construit par Ptolemée Philometor. A El-Hagar ou Djebel-Silsili sont des ruines peu importantes qui attestent l'emplacement de l'ancienne *Silsilis;* mais ses grottes, ses carrières, ses catacombes, creusees et construites sous les Pharaons de la 19e dynastie, suffiraient seules pour donner une idee des gigantesques proportions des monuments egyptiens, si ceux de Thèbes n'existaient plus.

Après Edfou, la vallée du Nil se resserre pour de nouveau s'elargir un peu à Koum-Ombo qui occupe l'emplacement de l'antique *Ombos*. Il y a encore en ce lieu les ruines d'un temple fondé par Ptolémée Philometor, avec des inscriptions grecques d'un haut intérêt. Enfin l'on arrive à El Souan ou Assouan, l'antique *Syène* (*voy.*), la limite de l'Égypte, situé à 24° 5′ 30″ de latitude : quelques colonnes sont les seuls vestiges des ruines de l'ancienne ville; mais les carrières de granit qui sont au sud-est du cimetière des Arabes doivent être visitees; on y trouve un obélisque antique commence et non détaché du roc, et une inscription qui constate que de nouvelles carrières avaient été decouvertes près de l'île de *Philæ*. Vis-à-vis Assouan est l'île nommée Djezir al-Assouan, et en nubien Souan-Artiga, l'ile d'Assouan. Les restes d'un temple dedié au dieu Kneph ou Chnubis, qui présidait à l'inondation, temple construit par Aménoph III, le 8e de la 18e dynastie des Pharaons, donnent un grand intérêt à cette île aux yeux de l'antiquaire. Séhayl est une île située à l'extremité septentrionale des rapides de la première cataracte, où il y a les ruines d'un petit temple du temps de Ptolémée et une intéressante inscription grecque, decouverte récemment par M. Ruppel. Enfin au-dessus de la cata-

racte est l'île de *Philæ*, nommée Pilak ou Alak, et en arabe Anas El-Wogoud, dont la vue est si pittoresque. La principale ruine de cette île est celle d'un temple d'Isis, commencé par Ptolémée Philadelphe et Arsinoé, et achevé par ses successeurs. Au-delà on arrive à Ouady-Tata, l'ancienne *Taphis*, où il y a des débris de monuments évidemment romains, ou d'une date encore plus récente. Mais nous devons terminer ici ces indications, car déjà nous sommes sortis de l'Égypte et nous avons anticipé sur le territoire de la Nubie. La limite des deux pays est à *Philæ*. Elle est indiquée par la première des cataractes du Nil. Les natifs la nomment Chillel; ce n'est qu'un *rapide* formé par des roches qui ne donnent pas plus de six pieds de chute, et elle peut être franchie en tout temps au moyen d'amarres qui retardent la rapidité des bateaux. Le bruit que fait l'eau sur ces roches brisées a fait exagérer l'importance de cette chute par les anciens.

Ceux qui désireraient connaître à fond l'Égypte et ses antiquités doivent lire le grand ouvrage publié sur ce pays en France par la Commission d'Égypte, et l'ouvrage de Denon, l'*Egyptiaca* de M. Hamilton, la *Topographie de Thèbes*, par M. Wilkinson, les voyages en Égypte de Burkhardt, de Caillaud, les lettres et les ouvrages de Champollion, de Rosellini, les voyages de Pockoke, de Niebuhr, de Norden, d'Olivier, de Rifaud, etc., etc. M. Lapie a publié en 1828 une carte de l'Égypte en deux grandes feuilles, qui est la meilleure que nous connaissions, mais que des voyages récents rendent susceptibles de plusieurs améliorations. W-R.

ÉGYPTE (histoire). L'histoire des Pharaons n'est pas encore faite; pendant longtemps même on a pu croire qu'il serait à jamais impossible de la faire. Ce n'est pas que les matériaux manquent : il n'y a peut-être aucun peuple dont les annales s'appuient sur des titres plus nombreux, plus anciens, plus authentiques. Aux autorités égyptiennes se joignent, comme pour les contrôler et les confirmer, des autorités grecques et latines, hébraïques et chrétiennes; avec Hérodote et Diodore se présentent la Bible et Josèphe, Manéthon, Ératosthène et Apollodore, Jules Africain, Eusèbe et Georges le Syncelle, sans compter une foule de renseignements épars dans des auteurs de tout genre. Enfin, à côté des témoignages écrits, nous pouvons interroger les pages indestructibles de cette histoire monumentale que la science française a su la première lire et interpréter avec succès.

Mais l'abondance même de ces sources a longtemps embarrassé les explorateurs. Les chronographes ne s'accordent pas toujours entre eux; les diverses autorités paraissent fréquemment inconciliables, parfois même inintelligibles, et les érudits, en s'appliquant à introduire dans ce chaos l'ordre et la lumière, n'ont fait le plus souvent qu'accroître les ténèbres et la confusion.

Hérodote, qui visita l'Égypte l'an 450 ou 460 avant notre ère, consulta les prêtres de Memphis; ils lui lurent sur des manuscrits de papyrus une liste de 330 rois antérieurs a Mœris (Hérodote, l. II, ch. 3). L'historien nous fait seulement connaître Ménès, le premier de ces princes, et à partir de Mœris il ne s'arrête que sur les plus remarquables. Environ quatre siècles et demi plus tard, Diodore de Sicile consulta les prêtres de Thèbes et forma, sur leur rapport, une liste incomplète comme celle de son devancier (Diod. Sic., l. I, ch. 45 et suiv.). La succession non-interrompue de tous les monarques égyptiens se trouvait dans l'histoire de Manéthon, prêtre et bibliothécaire à Héliopolis du temps de Ptolémée Philadelphe. Le Syncelle nous apprend qu'il avait transcrit, des *colonnes sacrées d Hermès*, trois livres de chroniques égyptiennes, comprenant 31 dynasties et 113 règnes. L'ouvrage original de Manéthon, écrit en grec, est malheureusement perdu. Il avait été conserve en partie dans la chronographie de Jules Africain; mais cet ouvrage, composé vers l'an 223 après J. C., a été pareillement détruit par l'injure des temps. Un siècle après Jules (vers 327), Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, écrivit sa chronographie, où se trouvaient cités de nombreux extraits de Manéthon et de Jules Africain. Le texte grec d'Eusèbe ne nous

est pas parvenu en entier; il ne reste du premier livre que des fragments conservés par Georges le Syncelle. Nous avons le second intégralement; c'est une espèce d'index, de tableau synoptique où l'auteur avait résumé l'autre livre sous le titre de Κανόνα. Du temps de Gratien et de Théodose, vers 390, saint Jérôme traduisit en latin le texte d'Eusèbe. Cette version inexacte et tronquée a souffert aussi de déplorables mutilations; le premier livre surtout présente de grandes et nombreuses lacunes. La découverte récente d'une traduction arménienne de la chronique d'Eusèbe, publiée avec une version latine à Milan et à Venise, en 1818, a servi à compléter et à rectifier le travail de saint Jérôme (*voy.* Eusèbe).

Mais l'ouvrage où se retrouvent en plus grand nombre des fragments des annalistes anciens est la compilation du Syncelle, rédigée vers l'an 792 de notre ère. Elle nous a conservé non-seulement les extraits de Manéthon d'après Jules et d'après Eusèbe, mais encore le sommaire d'une vieille chronique antérieure à l'historiographe égyptien et une liste de rois thébains qu'Apollodore (138 avant J.-C.) avait empruntée au canon d'Ératosthène, bibliothécaire à Alexandrie sous Ptolémée Évergète. Enfin le Syncelle lui-même, d'après un système étroit et sans vraisemblance, a composé aussi un catalogue des Pharaons.

Au premier coup d'œil, il ne paraît guère possible de concilier ces divers témoignages, de faire concorder les dates, les noms propres, le nombre et la durée des règnes. Le père Pétau (*Doctr. Temp.*, l. IX) crut échapper à la difficulté en déclarant toutes les dynasties de Manéthon fabuleuses et ridicules. Marsham, Pezron, Fourmont, Jackson et d'autres les admettent, il est vrai, mais non comme successives. Chacun de ces savants, par une distribution purement arbitraire, suppose plusieurs dynasties contemporaines et développe ainsi toute l'histoire des Pharaons sur quatre ou cinq lignes parallèles. Des découvertes récentes, en faisant tomber ces vaines hypothèses, ont relevé l'autorité de Manéthon.

M. William Banks, voyageur anglais, a trouvé dans un temple d'Abydos (Haute-Égypte) un bas-relief présentant une série de cartouches royaux. Une copie en a été communiquée par M. Cailliaud à Champollion le jeune (*voy.* ces noms), qui, au milieu des dégradations du monument, a reconnu quelques noms de la 15^{e} et de la 18^{e} dynastie, et tous ceux de la 17^{e}. Cette table, qui date vraisemblablement du règne de Sésostris, a pleinement confirmé la partie correspondante des listes de Manéthon, et, par suite, le fragment original de cet auteur conservé dans Josèphe (livre I, contre Apion, premier fragment extrait des Égyptiaques de Manéthon). On a trouvé d'autres portions des mêmes séries dans les tombes de Gournah, dans la procession de Médinet-Abou, dans le Rhamesséion de Thèbes : elles s'accordent avec les fragments du prêtre de Sébennytus, comme avec la table généalogique d'Abydos. Ajoutez les inscriptions, les statues, les peintures historiques ou symboliques que l'Égypte présente en foule aux voyageurs, témoignages irrécusables que les Champollion et les Letronne sont parvenus à interpréter les uns par les autres. Grâce aux livres, les representations figurées, les caractères hiéroglyphiques ont retrouvé leur signification perdue; grâce à ces monuments, les textes anciens sont devenus plus intelligibles. Dès lors bien des contradictions apparentes se sont évanouies, bien des doutes ont fait place à des certitudes.

Maintenant, comme l'observe M. Raoul-Rochette, nous pouvons remonter à trente siècles environ avant notre ère, en suivant les monuments de l'art égyptien; et dans cette longue suite d'années nous le trouvons toujours identique, toujours semblable à lui-même, sans progrès comme sans décadence. En reproduisant les figures royales reconnues au milieu de tant de ruines, M. Rosellini (*Monumenti dell' Egitto et della Nubia*) a pu composer une iconographie égyptienne, dont la première série comprend les souverains indigènes, depuis Aménophis, chef de la 18^{e} dynastie, jusqu'à Nectanébo, dernier roi égyptien avant la conquête d'Alexandre. La seconde contient les Lagides.

Il est à remarquer que ces divers mo-

numents, qui confirment le témoignage de Manéthon, ne remontent pas au-delà de l'expulsion des Hyksôs. C'est que ces conquerants nomades s'appliquèrent à detruire tous les titres de gloire d'une race vaincue et odieuse. Une seule autorité, sortie un instant de la poussière pour y rentrer bientôt, est venue heureusement vérifier la chronique de Manéthon dans sa partie la plus ancienne : c'est le fameux papyrus découvert en 1824, et transporté au musée de Turin. Ce canon chronologique de tous les rois d'Égypte, depuis Menès jusqu'à la 19^{e} dynastie (environ 1400 ans av. J.-C.), coïncide avec les listes de Manethon dans tous les fragments qu'on a pu comprendre. Après avoir triomphé de tant de siècles, cet inappréciable débris a disparu du musée de Turin ; mais les vandales qui l'ont détruit n'ont pas atteint leur but : publié et expliqué par des savants dignes de toute notre confiance, le manuscrit de Turin est irrévocablement acquis à l'histoire.

L'objection la plus sérieuse qu'on puisse élever contre Manéthon est le désaccord qui règne entre les citations de Jules, d Eusèbe et de Georges, les noms inscrits sur les monuments, et les listes d'Hérodote, de Diodore et d'Ératosthène. Mais ce defaut d'harmonie s'explique facilement, si l'on songe d'abord que ces auteurs n'ont pas puisé aux mêmes sources. Hérodote, comme on l'a vu plus haut, avait consulté surtout les prêtres de Memphis, Manéthon ceux d'Heliopolis, Diodore ceux de Thèbes. Ajoutons que la manière de lire et d'écrire les noms a dû jeter la plus grande confusion dans les listes : l'un aura cité le nom propre du prince, un autre le nom de sa famille, un autre son surnom honorifique ; celui-ci aura donné le nom dans sa forme égyptienne, celui-là l'aura traduit en grec. Parfois la substitution ou la suppression d'une lettre, d'une syllabe, aura dénaturé l'aspect du mot, genre d'altération inévitable dans une écriture qui omettait les voyelles, et surtout de la part d'étrangers qui ne saisissaient pas exactement la prononciation des naturels du pays. Si les chroniqueurs varient sur le nombre et la durée des règnes, si pour chaque dynastie le total est rarement d'accord avec les chiffres partiels, il faut l'attribuer aux inadvertances des copistes. Dans tout système numérique, et particulièrement dans celui des Grecs, la moindre modification des signes entraîne de notables différences dans les nombres. Neanmoins il n'est pas impossible de concilier les diverses listes sur les points essentiels.

Remarquons d'abord que ces dynasties sont habituellement des familles distinctes, mais par exception l'on a quelquefois considéré comme chefs de nouvelles lignées des princes sortis de la maison régnante. C'était un honneur réservé aux monarques qui avaient sauvé ou vengé leur patrie. A ce titre Aménophis fut chef de la 18^{e} dynastie, Sésostris de la 19^{e}.

Tous les extraits de Manéthon s'accordent à compter 31 dynasties, depuis Menès jusqu'a la conquête d'Alexandre. La vieille chronique citée par le Syncelle confirme cette division jusqu'à Nectanébo, roi de la 30^{e}. Aucun monument n'autorise à révoquer en doute l'ordre de succession donné par les différentes listes. Herodote, bien qu'il ne distingue pas les dynasties, vient à l'appui de Manéthon. Les prêtres de Vulcain, dit-il, lui lurent les noms de 330 rois antérieurs à Mœris, parmi lesquels se trouvaient 18 Éthiopiens, et une femme nommée Nitocris. Cette série de rois correspond aux 17 premières dynasties de Manéthon, Mœris étant le cinquième Pharaon de la 18^{e}. En combinant les divers extraits du prêtre de Sébennytus, M. Heeren est arrivé, pour la même période, au chiffre d'Hérodote; encore faut-il remarquer que, parmi ces 330 princes, Manéthon nomme aussi la reine Nitocris, et mentionne une dynastie étrangère composée de 17 rois, qui peut-être furent Éthiopiens.

Hérodote, Diodore, Manéthon et tous les chronographes qui ont écrit après lui, d'accord avec le papyrus de Turin, nomment Ménès, prince guerrier et législateur, comme le fondateur de la monarchie égyptienne. En cherchant un terme moyen entre les données chronologiques de ces historiens, on peut placer

Ménès vers l'an 5000 avant J.-C. La première dynastie, qui dura 228 ans environ, se composa de 8 rois, sur lesquels les extraits de Manéthon donnent des détails assez positifs pour qu'on y reconnaisse un caractère historique. Ainsi Athotis, fils et successeur de Ménès, bâtit un palais à Memphis, s'occupa de médecine et d'astronomie. Le quatrième roi de cette famille, Vénephès, contruisit des pyramides auprès de Choé. Il y eut de son temps une grande famine. Le règne du septième, nommé Mempsès, fut signalé par des crimes et par une grande corruption.

La 2e dynastie compta 9 rois, qui occupèrent le trône pendant 297 ans environ. Sous Bocchus, le premier, la terre s'entrouvrit à Bubaste et engloutit un grand nombre d'habitants. Céchoûs, son successeur, établit le culte d'Apis, de Mnévis et du bouc mendésien. Biophis ensuite porta une loi qui admettait les femmes au trône.

Les huit règnes de la 3e dynastie embrassent a peu près 197 ans. Le premier de ces Pharaons, qui sont appelés Memphites par Manéthon, fut Nechérochis, sous lequel les Libyens révoltés se soumirent, effrayés par un accroissement démesuré de la lune. Son fils Sésorthus, savant dans la médecine, perfectionna l'écriture, et fit pour la première fois construire des édifices avec des pierres taillées.

La 4e dynastie se composa de 17 princes. Eusèbe, dans son extrait de Manéthon, ne nomme que le troisième, Souphis, qui construisit la grande pyramide attribuée par Hérodote à Chéops. Ayant d'abord méprisé les dieux, il s'en repentit ensuite, et écrivit sur les choses saintes un livre que les Égyptiens conservèrent longtemps avec le plus grand respect. Jules Africain ne compte que huit rois dans cette dynastie : il nomme les quatre premiers Soris, Souphis I, Souphis II, Menchérès. Les noms correspondants sur la liste d'Ératosthène sont : Biouris, Saophis, Sen-Saophis, Moschérès. On sait qu'Hérodote (l. II, ch. 124 et suiv.) et Diodore (l. I, ch. 63.) donnent pour fondateurs aux grandes pyramides de Memphis les Pharaons Chéops, Chéphren et Mycérinus, qu'ils font régner vers le temps de la 20e dynastie. MM. Champollion (2e lettre à M. de Blacas, pag. 102 et suiv.), Letronne (Cours d'histoire au collége de France) et Guigniaut (Éclaircissements sur les *Religions de l'antiquité*, t. I, pag. 763 et 786, et Biographie universelle, art. *Uchoreus*), ont demontré que l'autorité de l'historien egyptien doit être preferée à celle des deux historiens grecs : une heureuse decouverte a confirmé cette opinion. Des voyageurs anglais ont lu dans les fosses tumulaires qui avoisinent les grandes pyramides un cartouche portant le nom de Souphis et près de là celui de Pan-Souphis, successeur et frère de Souphis. Dans ces inscriptions, comme dans les pyramides, tout atteste la plus haute antiquité.

Selon Eusèbe, la 4e dynastie a duré 448 ans; selon Jules, 274. Ils ne s'accordent pas plus sur la 5e; Jules compte 9 rois d'Éléphantine qui régnèrent ensemble 218 ans; Eusèbe en admet 31 pour un espace de 100 ans : il n'en nomme que deux, Othoes et Phiops, qui, dit-il, régna au moins 94 ans. Ce prince nous paraît être le même que l'Apappous du canon d'Ératosthène.

La 6e dynastie a duré 203 ans. L'extrait d'Eusèbe ne donne ni les noms, ni même le nombre des princes de cette lignée; il ne fait connaître que Nitocris, la plus noble et la plus belle des femmes de ce temps. Jules Africain désigne six Pharaons memphites, parmi lesquels est aussi Nitocris, qui construisit la troisième pyramide. Cette reine illustre se trouve également sur la liste d'Ératosthène, et nous avons déjà dit qu'Hérodote en fait mention.

Septième dynastie, 5 rois memphites inconnus ont régné environ 75 ans.

Huitième dynastie, 5 rois memphites inconnus ont régné environ 100 ans. Peut-être doit-on rapporter à ces deux dernières familles les princes qu'Ératosthène place après Nitocris, Myrtæos, Thyosimarès, Thinillus, Semphroucratès.

La 9e dynastie, pendant 100 ans, a vu régner 4 Héracléopolites, dont le premier, Achthoûs, fut le plus cruel de tous ceux qui jusque-là avaient occupé le trône des Pharaons. Devenu fou, il fut

dévoré par un crocodile. Nous croyons retrouver ce tyran dans le Couther d'Ératosthène.

On ne connaît aucun des 19 Héracléopolites de la 10e dynastie, qui remplissent un intervalle de 185 ans.

Nos extraits ne nomment, pour la 11e dynastie, qu'Amménémès, le dernier de 16 Diospolites, qui régnèrent 43 ans.

On peut placer au-delà de l'an 3000 avant notre ère le règne du fils d'Amménémès, Sésonchoris, qui mérita d'être considéré comme fondateur d'une dynastie nouvelle. C'est le huitième Pharaon de la liste abrégée du Syncelle. Il eut pour successeur Amménémès II, son fils, mentionné sur toutes les listes des chronographes, même sur celle d'Ératosthène, qui le nomme Staménémès. Il fut tué par ses eunuques et remplacé par Sésostris Ier, que Manéthon paraît confondre avec le grand Sésostris. Ce prince était haut de 4 coudées, 3 palmes et 2 doigts. Les Egyptiens le considéraient comme un autre Osiris. Peut-être est-ce lui qu'Ératosthène désigne par le surnom de Sistosichermès, qui signifiait *Hercule fort*. Puis régna Lamaris, sans doute le Maris d'Ératosthène et l'Amasis du Syncelle. Cette dynastie, composée de 7 princes, dura 150 ou 160 ans.

Nos extraits ne donnent aucun nom propre pour les quatre dynasties suivantes, qui, d'après le calcul d'Eusèbe, durèrent ensemble 1,077 ans. Le texte du Syncelle, qui contient les fragments de Jules Africain, est très altéré en ce passage: les noms rapportés à la 15e dynastie, par une erreur de copiste, appartiennent manifestement à la 17e.

Diodore nomme deux princes dont les noms ne se retrouvent sur aucune des autres listes et qui doivent avoir appartenu à l'une de ces dynasties dont les rois ne sont point nommés dans les extraits de Manéthon; le premier est Osymandyas, placé par Diodore (l. Ier, ch. 50) à la vingtième génération avant Mœris; le second est Ouchoréus, huitième descendant d'Osymandyas. Or, Mœris est le cinquième Pharaon de la 18e dynastie, et la 17e en compte 6; restent encore neuf générations pour arriver à Osymandyas. Ces neuf princes peuvent avoir appartenu à la 16e dynastie, et, selon les plus vraisemblables conjectures, Osymandyas a été le chef de cette série. MM. Champollion et Guigniaut ont remarqué qu'à la dixième génération, avant la 17e dynastie, le Syncelle, sur sa liste particulière, place le Pharaon Ousi, qui occupa le trône durant 50 ans. Rapprochant ce nom de celui du conquérant *Mandouei*, qui a été lu sur les monuments, ces savants ont retrouvé les deux parties du nom d'Osy-Mandyas, qui, selon Diodore, fit rentrer sous sa dépendance les Bactriens révoltés. Cette expédition lointaine était représentée sur les murs d'un palais que ce grand roi avait fait élever à Thèbes. On présume que ce palais, détruit en partie par les Hyksôs, fut rebâti sur les mêmes fondements après l'expulsion de ces étrangers. Ce qui appuie cette conjecture, c'est que le palais de Karnac s'élève sur les ruines d'un édifice plus ancien, qui présente plus d'une fois la légende royale de Mandouei. Le même nom se lit encore sur deux colosses représentant cet antique Pharaon*.

Ouchoréus, que Diodore donne comme le fondateur de Memphis, sans doute parce qu'il agrandit et embellit cette ville des premiers Pharaons, pourrait bien être le dernier roi de la 16e dynastie, celui que Josèphe (*Contra Ap.*, passage cité) nomme Timaüs, et le Syncelle Concharis.

Ici nous avons pour nous guider le plus précieux fragment de Manéthon, celui qui a été textuellement conservé par Josèphe. Le prêtre de Sébennytus nous apprend que, sous le règne de Timaüs, des étrangers nommés *Hyksôs*, c'est-à-dire pasteurs, entrèrent en Égypte par l'isthme de Suez; qu'ils portèrent leurs ravages et leurs conquêtes jusqu'à la Thébaïde. Salatis, chef de ce peuple barbare, établit sa résidence à Memphis plus de 2000 ans avant l'ère vulgaire.

Eusèbe ne nomme que quatre rois hyksôs; les fragments de Jules en indiquent 81, répartis dans les 15e, 16e et 17e

(*) Champollion le jeune, 2e lettre à M. le duc de Blacas, p. 11 et suiv. — Religions de l'antiquité par M. Guigniaut, t. I, 2e partie, notes et éclaircissements, p 942 et suiv. — Biographie universelle, article *Osymandyas*.

dynasties; mais, comme nous l'avons déjà dit, ces fragments ne méritent aucune confiance. Le Syncelle en fait connaître six. L'extrait de Josèphe donne le même nombre et les mêmes noms à peu de chose près. Les uns ont vu dans ces conquérants nomades des Arabes, d'autres des Phéniciens; plusieurs ont cru y reconnaître les Hebreux établis dans la Basse-Égypte. Il faut renoncer à toutes ces hypothèses, aujourd'hui que Champollion a retrouvé les caractères physiologiques des Scythes dans les figures qui, sur les monuments, représentent les Hyksôs vaincus et esclaves. La sagacité de Voltaire (*Essai sur les Mœurs*, Introduction. De l'Égypte) avait déjà reconnu des espèces de Scythes de la mer Noire et de la mer Caspienne dans ces sauvages qui vinrent rançonner les Égyptiens, à l'époque où ils ravageaient toute l'Asie.

La domination des Hyksôs dura plus de deux siècles. Pendant ce temps, les Pharaons de la 17^{e} dynastie, réfugiés dans la Haute-Égypte et dans la Nubie, y conservèrent, avec leur indépendance, l'ordre légal de succession et les traditions nationales. Le Syncelle veut sans doute parler de ces princes, lorsque, après avoir nommé Concharis, il ajoute que quatre rois Tanites lui succédèrent et régnèrent simultanément avec la dynastie conquérante. Il est à regretter qu'il n'ait point nommé ces princes.

Les écrivains juifs ou chrétiens qui nous ont transmis les listes de Manéthon, s'étant attachés par système à faire passer les Hyksôs pour des Hébreux qui auraient régné sur l'Égypte, ont affecté de ne donner que les noms des rois étrangers. Mais on peut conjecturer que l'historien égyptien avait inscrit sur son catalogue officiel les Pharaons de la dynastie légitime. Ce sont aussi ces monarques qui figurent sur la table d'Abydos.

Après une guerre longue et violente, les indigènes reprirent le dessus. Misphragmonthosis, dernier roi de la 17^{e} dynastie, battit les Barbares. Son fils, Aménophis*, finit par conclure avec eux un traité en vertu duquel ils évacuèrent l'Égypte. Ce prince, qui avait délivré son pays du joug de l'étranger, fut considéré, en reconnaissance de ce service, comme le chef de la 18^{e} dynastie, qui commença vers l'an 1800 avant notre ère. A cette illustre dynastie se rapportent la restauration de la monarchie égyptienne, d'immenses conquêtes et des constructions non moins utiles que magnifiques.

Le quatrième successeur d'Aménophis, nommé Misaphrès par Jules Africain, Memphrès par Eusèbe, Méphrès par Manethon, et Misphrès par le Syncelle, est certainement le Myris de Diodore et le Mœris d'Hérodote. Champollion voit en lui le Thôoutmès ou Thouthmosis II des monuments. Il fit creuser le lac et bâtir les pyramides qui portent son nom.

Deux règnes après Mœris, vint Aménophis II, qui couvrit de palais, de temples et de statues colossales la vaste étendue de son empire, depuis la Méditerranée jusqu'au cœur de l'Éthiopie. Ce prince est le Memnon, dont la statue parlante a donné lieu à un admirable mémoire de M. Letronne (*v.* plus loin, p. 274 et 277).

Au règne d'Amenophis III, autrement dit Ramsès ou Ramessès V, un fragment de Manéthon, conservé par Josèphe, rapporte une guerre religieuse, dont les détails peu vraisemblables semblent être une contrefaçon de l'invasion des Hyksôs.

Sésostris-le-Grand, ou Ramsès VI, quoique fils d'Aménophis III, mérita par ses grandes actions l'honneur d'être mis à la tête de la 19^{e} dynastie (1468 av. J.-C.). On lui attribue d'immenses conquêtes qui paraissent impossibles. Il creusa des canaux, construisit des temples et des villes. Les prêtres-historiens ont sans doute réuni sur la tête de ce héros national tous les titres de gloire de ses plus illustres prédécesseurs : aussi a-t-il été confondu avec plusieurs d'entre eux. De là encore cette multitude de noms sous lesquels il est désigné. Manéthon nous apprend, dans Josèphe, qu'il s'appelait Séthos et Ramessès. Tacite (*Annales*, l. II), d'après les prêtres, le nomme Ramsès. C'est ce nom que Champollion a lu sur les monuments et sur les manuscrits hiératiques. Dicéarque et d'autres semblent le désigner sous le nom de Sésonchis ou Séson-

(*) Selon Champollion, c'est l'Amenoftep des monuments. Les chronographes le nomment Amosis ou Thouthmosis (Thoouthmès, p. 262-63).

chosis. Diodore le nomme Sésoosis, et Hérodote Sésostris.

Le sixième et dernier roi de la 19e dynastie, qui commença à régner vers 1286, est le Thonôris de Manéthon, le Ramsès X des monuments, le Protée d'Hérodote (l. II, ch. 112), et le Cétès de Diodore (l. I, ch. 62).

La 20e dynastie a donné à l'Égypte douze rois diospolites qui ont occupé le trône de 1279 à 1101, durant 178 ans. Leurs noms ne se retrouvent ni dans les extraits de Jules, ni dans ceux d'Eusèbe; mais Hérodote (l. II, ch. 121) nous apprend que le successeur de Protée s'appelait Rampsinit. Diodore (l. I, ch. 62, 63) dit aussi qu'après Cétès (le même que Protée) le sceptre passa a Remphis. Enfin le Syncelle, dans sa liste confuse, inscrit à la suite l'un de l'autre Certos et Rampsis.

Le premier roi de la 20e dynastie fut donc Rampsis ou Rampsinit, qui amassa des trésors immenses et contribua à embellir Memphis. Les successeurs de ce prince vécurent dans la mollesse: il s'ensuivit une anarchie qui livra l'Égypte aux Éthiopiens.

Diodore nomme Mendès le prince qui rétablit l'indépendance nationale. Il faut reconnaître dans ce Pharaon le Smendès de Manéthon, chef de la 21e dynastie, qui dura de 1101 à 971, et donna 7 rois à l'Égypte.

Sésonchis ou Sésonchosis fonda la 22e dynastie. C'est le Chichak ou Sesac des livres saints, et le Chechonk des monuments. Peut-être doit-on reconnaître le même prince dans l'Asychis d'Hérodote, le Sasychis de Diodore et le Sussacim du Syncelle. Il embrassa la querelle de Jeroboam, s'empara de Jerusalem et soumit les Juifs à un tribut (*Paralip.*, l. II, ch. 12, vers. 2 et suiv.).

Il eut pour successeur l'Osoroth ou Osorthon des listes, l'Osorchon des monuments, le Zoroch ou Zarach des livres saints, qui vint en 941 attaquer Asa, et fut defait par ce pieux monarque.

La 22e dynastie eut 9 rois qui occupèrent le trône 120 ans. La suivante en eut 4, qui régnerent ensemble 89 ans. Les noms des princes de ces quatre dernières familles se retrouvent sur la liste du Syncelle, mais dans un désordre dont il est impossible de deviner la cause.

Bocchoris, unique roi de la 24e dynastie, régna quarante ans.

La 25e dynastie, nommée éthiopienne par Manéthon, eut pour chef Saba ou Sabacho, qui prit Bocchoris et le brûla vif. C'est bien là le Séva, roi d'Égypte, qu'Osée appela à son secours contre Salmanasar en 728. Ce prince est représenté sur l'obélisque de Louqsor. Taracho, troisième et dernier roi de cette dynastie, vint au secours d'Ézéchias en 712. Peut-être faut-il identifier ce Pharaon avec le Séthon d'Hérodote, sous lequel eut lieu l'invasion de Sennachérib. Cette dynastie dura quarante et quelques années. Ensuite pendant dix-huit ans l'Égypte fut en proie à l'anarchie. Douze rois se disputèrent ce malheureux pays; enfin, en 656, Psammiticus l'emporta sur ses competiteurs. On peut voir en lui le véritable chef de la 26e dynastie. Il eut pour successeur Néchao, dont le règne fut si glorieux. Ensuite vinrent Psammis ou Psammutis, Apriès ou Vaphrès, Amosis ou Amasis et Psamménit ou Psammachérités. Ce dernier fut détrôné par Cambyse en 525.

Pendant la 27e dynastie, l'Égypte, soumise aux Perses, essaya plusieurs fois de secouer le joug; elle ne reconquit son indépendance qu'en 414. Amyrtée, son libérateur, fonda la 28e dynastie, qui ne dura que dix-neuf ans. La 29e eut pour chef Néphirite, et compta six Pharaons. Tachos, le dernier, fut détrôné vers 363 par Nectanébo, qui forme à lui seul la 30e. Sous le règne d'Artaxerxès Ochus, en 350, l'Égypte retomba sous la domination des Perses. Trois princes de cette nation composent la 31e dynastie : Artaxerxès III, Arsès et Darius Codoman. Enfin, en 331, Alexandre, maître de l'Égypte, fonde Alexandrie. Cette ville devient l'entrepôt des richesses et des connaissances de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, le lien de l'Orient et de l'Occident. Ici se termine la longue période des Pharaons. Avec les Ptolémées s'élève en Égypte une civilisation nouvelle, un peuple nouveau.

Arrêtons-nous; la tâche que nous nous

sommes imposée est accomplie. Nous n'avons pas eu la prétention de tracer en quelques pages une histoire qui embrasse près de cinq mille ans. Nous avons seulement voulu montrer qu'avec l'aide des historiens grecs et des découvertes modernes on peut recomposer les antiques annales des Pharaons, en suivant pas à pas la succession des dynasties donnée par Manéthon. L. D-c-o.

Les précieuses indications qu'on vient de lire seront complétées dans les articles de détail consacrés à plusieurs Pharaons (*voy.* AMÉNOPHIS, MOERIS, SÉSOSTRIS, etc.), et dans ceux des rois persans et macédoniens. Elles ne présentent pas toutes le caractère de la certitude, mais maintenant nous allons marcher sur un sol un peu plus ferme, et faire connaître sommairement à nos lecteurs la religion, les institutions et les lois, les monuments des arts, l'état des sciences, etc., de l'Égypte.

I. La doctrine des anciens prêtres égyptiens repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel; c'est une personnification des forces de la nature sous le point de vue d'une mystérieuse unité où Dieu et l'univers se confondent. Il existe dans l'éternité un Dieu infini, incorporel, sans figure et sans nom; de l'éternité vient le monde, du monde le temps, du temps la génération. C'est par la parole de Dieu que le monde a été fait. Le suprême créateur engendra un créateur subordonné, fils semblable à son père : c'est Kneph, le dieu de Thèbes; c'est Amoun le Jupiter thébain. Dans les traductions des Grecs, il se nommait encore Agathodémon, le bon génie; enfin il était identique à leur Hermès qui, avant la création, avait écrit les livres sacrés. La matière ou limon primitif, la matière devint une sphère ou l'œuf du monde que Kneph laissa échapper de sa bouche: ce fut le verbe, la parole visible. Les ténèbres (ou nuit primitive, antérieure à toute existence) produisirent de l'humide les semences de toutes choses. Cette grande mère, c'est Athor ou Athyr. Tout à coup brilla un rayon sacré, la lumière primitive, qui est le démiurge Kneph; il s'éleva un grand bruit, la parole, le verbe qui jaillit de l'agitation de l'humide, s'unit avec Kneph et mit au jour un second démiurge, le dieu du feu et de la vie, Phta, qui sortit de l'œuf du monde. Phta est l'organisateur, l'artisan du monde; il est aussi le souffle de vie dont toutes les créatures ont besoin; il rassemble dans sa personne les facultés des deux sexes. La terre qui était demeurée dans les régions inférieures se dégagea des eaux; au dessus de la terre (*Tho*) resplendit le ciel (*Potiris*). Phta, voulant partager les deux natures génératrices, devint Pan-Mendès et Hephæstobula, l'un pouvoir mâle de la production, le phallus, l'autre le pouvoir femelle; c'est la chaleur pénétrée par l'humidité. Par la parole du démiurge fut produit le soleil (*Phré*), premier-né du couple divin, le roi du ciel ou son œil droit; avec lui la lune (*Pi-Ioh*), reine et œil gauche du ciel. Le soleil est le père de toutes choses; la lune en est la mère; Osiris et Isis sont leurs enfants; eux-mêmes sont Osiris et Isis. Le soleil est le troisième démiurge.

Tels sont les huit grands dieux primitifs. Le soleil est aussi membre et chef d'une seconde ogdoade, celle des cabires, tous enfants de Phta, auquel le nombre huit est consacré. Ce sont le soleil, la lune et cinq planètes. Le huitième cabire, Smuthès ou Esculape, est né de Phta et d'Hephæstobula; il se compose de la réunion de toutes les étoiles du ciel : c'est le conservateur de toute vie, le pilote de la barque du monde. Chacun des cabires a sa sphère dans les cieux, et il est chargé de les gouverner dans sa double nature; la lune rassemble les six cabires mâles et en même temps ouvre la série des six cabires femelles. Les cinq éléments composent le monde inférieur soumis à son empire. Le soleil occupe le sommet de l'univers; d'un côté sont Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne et le ciel des étoiles ou Smuthès, tous mâles; de l'autre, la lune, l'éther, le feu, l'air, l'eau, la terre, toutes femelles. Le soleil se révèle successivement sous les douze formes, et les six cabires mâles forment avec les six femelles le second ordre, les douze dieux célestes reçus dans le zodiaque. Les décans, au nombre de trente-six, se rattachent trois

pir trois aux douze dieux; les démons suivent les décans, et il s'en trouva un pour chaque jour de l'année. Sérapis, environné de serpents, est le dieu de l'hémisphère du sud, ténébreux, froid, funeste; il a à ses côtés Cerbère avec ses trois têtes de lion, de chien et de loup. L'autre hémisphère a son chef aussi: c'est probablement Esculape*, et tous deux viennent se réunir dans l'unité suprême, Mendès. Entre les démons et les hommes, sont les héros qui habitent dans les régions les plus pures de l'air; l'espace qui s'étend de la lune à la terre est le séjour des âmes, particules innombrables d'une matière éthérée, transparente, mélange de son souffle avec le feu. Elles furent distribuées en soixante classes toutes également immortelles. L'Éternel leur assigna dans la sphère de l'air des postes qu'il leur fut défendu de quitter; puis il fit des âmes inférieures pour les êtres animés, depuis les oiseaux jusqu'aux reptiles. Mais les âmes supérieures qui l'avaient assisté dans son ouvrage s'enorgueillirent et firent invasion chez les rois des sept sphères : pour leur punition, elles tombèrent dans la sphère des naissances, où elles eurent avec la nature un commerce d'amour. De ce commerce fut produite la forme irraisonnable, et le créateur commanda au divin Hermès d'enfermer les pécheurs dans cette forme de corps comme dans une prison, leur promettant le retour aux demeures célestes si elles se conservaient exemptes de crime, et les menaçant de passer dans le corps des animaux si elles se conduisaient mal. La terre leur fut donnée pour habitation: elles y commirent toute sorte de désordres; alors Dieu promit d'envoyer une de ses émanations pour juger les vivants, récompenser les morts et diriger les événements.

Ici commence le troisième ordre de dieux ou incarnations des dieux du second ordre; tous engendrés de Rhéa, la Terre, ils eurent des pères différents. Osiris et Aroueris furent engendrés du Soleil, Typhon de Saturne, Isis d'Hermès, Nephtys de Saturne. Osiris et Isis ne sont pas toujours représentés comme engendrés par les mêmes parents: suivant une autre version, ils s'unissent même dans le ventre de leur mère, et de cette union naît Aroueris. Isis trouve l'orge et le blé; Osiris invente les instruments d'agriculture; il civilise le monde et emmène avec lui Pan et ses Satyres, Anubis à la tête de chien qu'il avait eu de Nephtys, Aroueris qui menait à sa suite une troupe de danseuses. En son absence, le pervers Typhon veut s'emparer du trône de l'Égypte: Isis déjoue ses projets. Osiris, de retour, est invité à un banquet avec Aso, la reine d'Éthiopie, et Typhon y a convié soixante-douze conjurés. Là se trouve un coffre magnifique qui appartiendra à celui qui pourra le remplir de son corps: Osiris y est à peine entré qu'on le scelle avec du plomb, puis on le jette dans le Nil qui le porte à la mer par la bouche Tanitique. Les Satyres poussent des cris de douleur; Isis court à la recherche du corps de son époux; elle emmène Anubis. Enfin sur la côte de Byblos le cercueil avait été poussé dans les roseaux et se trouvait enveloppé dans les bruyères. Le roi, croyant voir un bel arbre, l'avait fait couper, et cet arbre, devenu colonne, soutenait le faîte de son palais. Isis se fit recevoir nourrice de l'enfant royal; elle le purifiait de tout ce qu'il avait de terrestre, l'entourait de flammes, et, transformée en colombe, elle voltigeait plaintive autour de la colonne. Soudain elle parut sous la figure d'une puissante déesse, retira le cercueil de la colonne et le porta dans la ville de Buto, pour le cacher dans un lieu écarté. Typhon le trouva et le coupa en quatorze morceaux. Isis, recherchant ces membres épars, les retrouva tous, à l'exception du quatorzième, l'organe de la génération, qu'elle remplaça par un simulacre en bois de sycomore. De là le culte du phallus, et Isis, en portant le corps de son époux à Philes, en fit le lieu saint par excellence. Cependant Osiris revient des enfers pour instruire son fils Horus qui rassemble les fidèles; Typhon tombe vivant entre ses mains, mais Isis brise

(*) Tous ces noms grecs sont des transcriptions souvent faites à l'aventure; pour notre part, nous n'y voyons guère que des accommodations qu'il faut attribuer ou à l'ignorance des Grecs ou à l'amour-propre des Égyptiens. J. H. S.

ses chaînes, et Horus, indigné, arrache le diadème de sa mère et lui impose une tête de vache avec ses cornes. Ce fut depuis l'ornement distinctif d'Isis. Typhon ayant contesté encore une fois la légitimité de Horus, il fut chassé de nouveau. Horus fut le dernier des dieux qui régnèrent sur l'Égypte. Après la mort d'Osiris, Isis eut encore un autre fils appelé Harpocrate, faible, boiteux, mutilé, véritable enfant de la douleur. Une légende nous apprend qu'Osiris, étant mort, entra dans le corps du bœuf Apis, et que toutes les fois que ce bœuf meurt il passe dans le corps du nouvel Apis.

Ce mythe d'Osiris paraît avoir pour fond les révolutions physique et astronomique de l'année. L'Égypte avait deux récoltes par an; voilà pourquoi Osiris meurt deux fois : la première mort, de mars en juillet, est le terme des grandes chaleurs; tout se dessèche et devient rouge, couleur de Typhon; Isis, c'est-à-dire l'Égypte, se lamente; Osiris, qui est ici le Nil, est retiré dans l'Éthiopie. Enfin Osiris revient et inonde le pays tout entier. On le parcourt dans des barques; chaque contrée a sa part du bienfait, alors que Typhon a démembré Osiris et l'a dispersé en une multitude de canaux. Horus, le fils d'Osiris, est le soleil au solstice d'été; il rappelle des enfers son père Osiris. Dans le signe du scorpion commence le deuil d'automne : c'est la seconde mort; les jours décroissent, l'Égypte est cachée sous les eaux avec toutes les espérances de l'année. Ici Typhon devient la mer; les poissons dévorent le membre viril d'Osiris; on ne voit plus qu'un faible enfant mutilé, le muet Harpocration.

Osiris pris pour l'année solaire semble avoir été identifié par quelques auteurs avec Memnon, ce célèbre fils de l'Aurore qui est encore Ismandis ou Osymandyas. Osiris passe dans le règne végétal; il est dans le lotus qui réunit les organes de la génération mâles et femelles, Osiris et Isis. Souvent Harpocration, Osiris, Horus sont représentés assis sur le lotus (*voy.*).

Il est curieux aussi de voir comment on raconte la naissance de la troisième race de dieux. Hermès, jouant un jour aux dés avec la lune, lui gagna la soixante-dixième partie de chaque jour. De là provinrent cinq jours nouveaux, et dans chacun naquit un dieu: ce furent Osiris, Aroueris, Typhon, Isis et Nephtys. Sous les Ptolémées, le culte de Sérapis prit ensuite de grands développements. Les Romains en firent le dieu suprême; bientôt il fut le maître des éléments.

Il y avait, on le voit, un véritable dualisme chez les Égyptiens : à Osiris tout le bien, à Typhon tout le mal. C'est aussi la civilisation opposée à la grossièreté des pasteurs. Osiris anime le taureau, animal consacré à l'agriculture; l'animal de Typhon c'est l'âne, et, parmi les animaux féroces, il a le crocodile et l'hippopotame. Il y a des rapports entre Osiris et Hercule, que le premier prépose au gouvernement de l'Égypte avant son départ; entre Typhon et Antée, qui avait été puni par Hercule au temps d'Osiris et qui habitait la Libye. Sem ou l'Hercule égyptien est, comme Osiris, une emanation des dieux suprêmes. Les Grecs ont confondu quelquefois, sous le nom de Hermès, Thot et Anubis; et les Romains, sous celui de Mercure, ont compris les mêmes dieux; ils ont méconnu la chaîne d'incarnations successives du principe divin *. Thot trismégiste est l'historien du ciel; c'est de lui que Kamephis, l'aïeul d'Osiris, reçut la science. Le second Hermès traduisit ses livres en écriture hiéroglyphique et en langue commune; celui-ci était le père de Thât ou Thôout, deux fois grand, incarnation d'Hercule trismégiste, conseiller d'Osiris et d'Isis, qu'il suivit sur la terre. Il fut l'inventeur du langage articulé, de tous les arts, de la lyre; il organisa la caste sacerdotale, dont il fut comme le père et le chef mystique. C'est lui qui conduisait les âmes avant de les lier à des corps nouveaux, après les avoir présentées au tribunal d'Osiris, juge souverain d'*amenti* ou de l'enfer.

Memnon est, aux yeux de quelques mythologues, un Osiris, un Horus, un Mithras, un Persée; aux yeux d'autres, c'est un héros devenu dieu. Dès le temps

(*) *Voir* sur tout ceci la savante note de M. Guigniaut, dans la 2e partie du premier volume de l'ouvrage de M. Creuzer sur les *Religions de l'antiquité*.

d'Hérodote on le confondait avec Sésostris. Champollion jeune a retrouvé Aménophis II parmi les rois de la 18e dynastie (*voy.* ci-dessus, p. 269) qui ont occupé le trône de 1800 à 1500 environ avant notre ère: or Manéthon dit que c'est lui qu'on croit être Memnon à *la statue parlante*. M. Guigniaut développe cette indication et explique comment les Grecs le firent intervenir au siége de Troie; puis il combat l'illustre Creuzer qui le confond aussi avec Osymandyas.

Ce que nous avons dit du culte égyptien se rapporte à une époque où la caste sacerdotale avait épuré les doctrines et les croyances ; mais dans les temps primitifs, le peuple s'abandonnait à un fetichisme ou culte rendu aux plantes et aux animaux. Le Nil fut lui-même le plus grand fétiche ; chaque ville d'Egypte avait, par suite de cette ancienne croyance, des animaux consacrés : à Thèbes, cité d'Amoun, on révérait le bélier; à Chemmis, à Hermopolis, le bouc ; à Cynopolis, le chien ; à Lycopolis, le loup. Dans chaque famille on nourrissait un oiseau sacré qui accompagnait ses hôtes jusqu'au tombeau ; de là ces momies d'animaux : c'étaient l'ibis, le faucon, l'épervier, le canard, suivant les divers attributs de la divinité. Les prêtres ont souvent rassemblé dans leurs représentations figurées, des parties d'animaux differents; par exemple, la tête d'un épervier, le corps d'un lion, la queue d'un crocodile. D'un autre côté, les animaux n'etaient pas simplement attribut; des phénomènes physiques conduisaient souvent à leur rendre un culte : l'ibis dechirait les serpents, le crocodile était un symbole de l'eau, etc., etc. Il faut remarquer qu'Isis est partout dans la religion égyptienne : dans le premier ordre des dieux c'est Isis-Athor, dans le second Isis-Neith comme nom du soleil, dans le troisième Isis Io. Osiris se reproduit aussi dans toutes les sphères.

II. La théocratie eut, dans le principe, une grande influence dans le gouvernement ; la nation fut divisée en prêtres, militaires et peuple. Le dernier était à l'egard des deux premiers dans un état d'inferiorité, condition pareille à celle qu'il avait chez beaucoup d'autres nations. On remarque quelques variations dans les auteurs sur le nombre et la désignation des castes égyptiennes; cependant tous s'accordent à mettre au premier rang les prêtres et les guerriers qui, se partageant la propriété du sol, avaient entre leurs mains toute l'autorité, toute l'influence. La caste sacerdotale, avec ses nombreuses subdivisions, avait ses colléges à Thèbes, à Memphis, à Héliopolis, à Saïs; leurs domaines étaient libres d'impôts; ils exerçaient tous les emplois lucratifs; c'était un corps politique, un corps savant, et le peuple voyait en eux les interprètes des dieux. La caste militaire, fondée sur la force plutôt que sur le droit, se composait de deux grandes tribus, les Hermotybiens et les Calasiriens; elles possédaient quelques-uns des nomes les plus fertiles de l'Égypte. Le premier corps s'élevait jusqu'à 160,000 hommes, le second jusqu'à 240,000. Ils avaient des terres franches, et tous les ans mille hommes de chacun servaient de garde au roi. Les lois interdisaient aux guerriers aussi bien qu'aux prêtres toute occupation purement mécanique ou mercantile. Il est probable qu'ils affermaient leurs terres aux cultivateurs, classe très honorée. Une autre division renfermait les bateliers du Nil; mais peut-être ceux-ci, avec les cultivateurs, les artisans, les marchands, ne formaient-ils qu'une seule et même caste. Venait en dernier lieu celle des pasteurs divisés par Hérodote en bouviers et en porchers; ils habitaient principalement au pied des montagnes de la chaine arabique et dans les parties marécageuses du Delta. Il faut distinguer entre les tribus fixes qui s'adonnaient à l'education des bestiaux et les hordes nomades que les Égyptiens avaient en horreur. Cette division de castes était une organisation de l'enfance des sociétés, fondée sur la nature et rendue permanente par la politique. La royauté appartint d'abord à la caste sacerdotale, puis elle passa dans la caste militaire ; mais du moment où un guerrier était élevé au trône il faisait partie de la caste sacerdotale*.

(*) Voir *Religions de l'Antiquité*, par M. Guigniaut, t. Ier, seconde partie, p. 774-775.

Il est probable que les choses étaient déjà dans cet état quand les premiers Égyptiens vinrent d'Éthiopie (*voy.* MÉROÉ), et sans doute aussi ils obéissaient dès lors à la voix d'un roi, ou du moins d'un prêtre suprême, puisqu'on nous dit que la domination du sacerdoce précéda celle de la royauté. Dans tous les cas, Ménès, le premier roi connu, était un chef militaire. La succession du trône passait aux fils par ordre de primogéniture, et aux filles à défaut de mâle. Après elles on appelait les frères et même les sœurs. Le gouvernement était tempéré par le sacerdoce. De Memphis, construite par Ménès, sortit la troisième dynastie des rois. Les pyramides de Deschout et de Sakkara furent construites pour leur sépulture.

La population de l'ancienne Égypte ne paraît pas s'être élevée au-delà d'un terme moyen de six à sept millions. La loi attachait les fils à la profession de leurs pères. Le royaume était divisé en préfectures ou *nomes*. Les fonctions publiques étaient bien distinctes et bien définies. Chaque nome envoyait un certain nombre de députés à l'assemblée générale de la nation qui se réunissait dans le *labyrinthe* dont Hérodote nous a laissé une magnifique description. Strabon dit que c'était un palais ou une suite de palais et qu'il y en avait autant que de nômes. Herodote assure qu'il y avait dans le labyrinthe trois mille chambres dont quinze cents à l'étage supérieur. On ne voulut jamais l'introduire dans les pièces souterraines qui servaient de tombes aux rois et aux crocodiles sacrés. Les monuments encore existants constatent qu'il y avait de grandes *panégyries* égyptiennes ou assemblées politiques et religieuses présidées par le roi ou par l'un des princes ses fils. On conclut de tout ceci qu'il y avait dans l'ancien nôme arsinoïte où était le lac Mœris, aujourd'hui la contrée *El Fayoum*, un vaste édifice formé de la réunion de douze palais adossés les uns contre les autres sans communiquer entre eux; qu'ils étaient dans une grande enceinte de murailles ornée de colonnes; que la multitude de couloirs et de corridors en rendait l'accès fort difficile, parce que leurs détours égaraient le voyageur qui s'y hasardait sans guide. D'après Manéthon, ce fut le roi Labarys qui éleva ce palais : or c'était le quatrième roi de la 12e dynastie (Lamaris? *voy.* p. 268); cette fondation aurait donc précédé l'ère chrétienne de 3500 ans, et de 1900 ans le règne de Sésostris qui divisa l'Égypte en trente-six nômes.

Quant aux lois de l'Égypte, il faut surtout se défier des indications des auteurs grecs, qui confondent toutes les époques. Ainsi Diodore cite parmi les plus anciennes celle contre les faux-monnayeurs, et cependant il ne paraît pas que l'usage de la monnaie fût connu en Égypte avant la domination des Perses; il paraît que jusque-là on comptait en anneaux d'or et d'argent d'un poids déterminé, ou en masses représentant des bœufs, des veaux, des grenouilles, etc. Le parjure était puni de mort. Celui qui refusait de porter secours à un citoyen en danger était puni comme l'homicide même. L'accusateur convaincu de calomnie subissait la peine qu'eût encourue l'accusé. Les attentats contre les femmes étaient punis de la mutilation; la femme infidèle était enlaidie par l'amputation du nez. On arrachait la langue à celui qui révélait à l'ennemi la situation de l'état; on coupait la main au faussaire. Les parents qui tuaient un de leurs enfants étaient obligés de le tenir embrassé pendant 3 jours et 3 nuits. On attribue au roi Bocchoris, de la 24e dynastie (p. 270), plusieurs lois relatives au commerce, et Herodote fait remonter à ce temps celle qui permettait de donner en gage les momies des parents, et qui mettait le prêteur en possession des tombeaux; l'emprunteur qui mourait sans s'acquitter, était privé de sépulture. Sabacho ou Sabbacon, successeur de Bocchoris, passe pour avoir aboli la peine de mort, et pour avoir employé les coupables à des travaux d'utilité publique. Les fils étaient dispensés de nourrir leurs parents, tandis que cette obligation reposait sur les filles. Chacun était obligé de se faire inscrire sur un registre et d'indiquer au magistrat ses moyens de subsistance : cette loi fut portée par Amasis. Diodore dit que ceux qui voulaient exercer la profession

de voleur se faisaient pareillement inscrire chez le chef reconnu des gens de cette classe, et lui rapportaient tout le fruit de leur industrie. Les propriétaires qui venaient réclamer ce qu'on leur avait pris abandonnaient à la société le quart de la valeur.

Dans tout cela il faudrait pouvoir discerner les époques où furent établies les lois dont on parle : ainsi le mariage entre le frère et la sœur, inconnu de la primitive Égypte, est une importation grecque du temps des Lagides. Alors comme sous les Romains, le mariage avait peu de consistance : aussi les filiations sont le plus souvent exprimées par la mère. Des faits qui remontent au XVIII^e^ siècle av. J.-C. et qui concernent spécialement les trois Thouthmosis (*voy.* p. 269), prouvent que dans la succession au trône, dont les femmes n'étaient point exclues, on observait strictement l'ordre de primogéniture, et la monogamie semble avoir été la condition générale de toutes les familles.

A l'occasion de l'histoire de Joseph, qui fut ministre d'un des rois étrangers appelés *pasteurs* et hyksôs (*ibid.*), la Bible fournit des détails précieux sur l'administration de l'Égypte. On a très bien réfuté l'assertion du traité sur Isis et Osiris relative aux sacrifices humains, et Champollion s'est aussi habilement servi d'un passage d'Hérodote pour les confondre ; il donne d'ailleurs le véritable sens des représentations monumentales, qu'on avait si mal interprétées. La classe des prêtres fournissait les juges; c'est de Thèbes, de Memphis et d'Héliopolis qu'on tirait les magistrats les plus élevés, parce que là se trouvaient les principaux colléges sacerdotaux. On fixe à dix le nombre de juges tirés de chacun, et ce tribunal suprême siégeait à Thèbes, tandis que les petits intérêts étaient abandonnés à des juges locaux. Le livre de Thot trismégiste (*voy.* p. 273) était la loi de cette grande cour de justice, qui siégeait en robes blanches et dont chaque membre, en acceptant ses fonctions, jurait de désobéir au roi s'il lui commandait une chose injuste. La procédure paraît avoir été écrite, sans avocats ni plaidoiries. Plus tard, les contrats passés entre les Égyptiens et les Grecs furent soumis à un enregistrement et devaient être passés dans les deux langues ; en cas de doute, le contrat égyptien faisait foi. Toutes les actions, tous les instants des rois de l'ancienne Égypte, étaient réglés par la loi. La vénération des peuples était grande pour eux ; on prenait le deuil à leur mort, les temples étaient fermés pendant 72 jours; on faisait des prières en se couvrant la tête de cendres et en s'abstenant de certains aliments. Le délai expiré, on exposait la momie royale à l'entrée de son tombeau : là chacun pouvait accuser le roi de ses fautes, avec une entière liberté. Le prêtre prononçait son éloge, et, si les applaudissements du peuple témoignaient en sa faveur, un tribunal de 42 jurés décidait si le roi recevrait les honneurs de la sépulture. Les noms de ceux qui subirent un jugement contraire sont effacés même des monuments qu'ils avaient fait élever.

III. Les tombeaux des rois des 18^e^, 19^e^ et 20^e^ dynasties se voient encore dans la vallée de Biban el-Molouk, dépendance de Thèbes (p. 263) ; Champollion le jeune en a décrit plusieurs. C'était une nécropole royale, encaissée par de hauts rochers coupés à pic ou par des montagnes en décomposition. Il y a de grandes galeries ou corridors couverts de sculptures parfaitement soignées, et conduisant à des salles soutenues par des piliers. Le plus remarquable de ces tombeaux est celui du Pharaon Rhamsès-Meiamoun (nous renvoyons à la description de Champollion). Il paraît que les rois faisaient commencer leurs tombeaux dès leur avénement, et qu'on y travaillait sans cesse, puisque l'on trouve, en effet, beaucoup plus d'étendue aux sépultures de ceux qui ont regné longtemps. En outre, ils tenaient à honneur d'élever de grands monuments où ils étaient représentés en présence des statues de leurs ancêtres. Dans les guerres, on pratiquait aussi la cérémonie du triomphe. On se rendait en grand cortége du palais du roi au temple d'Amoun-Ra. Les représentations de ces triomphes se reproduisaient sur les monuments publics : ainsi, au Rhamesseion de Thèbes, on a rappelé les actions guerrières de Sésostris. Nous ne pouvons ici donner la description de ce magnifique

édifice, et nous renvoyons à *l'Égypte* de M. Champollion (p. 68 et suiv.); nous dirons seulement que vers l'extrémité des ruines, du côté du fleuve, sont les deux colosses d'environ 60 pieds de hauteur, dont l'un est si célèbre sous le nom de statue de Memnon. De nombreuses inscriptions grecques et latines vantent sa faculté parlante aux premiers rayons du soleil. Strabon et Pausanias y joignent leur autorité. Selon quelques-uns, Cambyse fit briser le colosse, et depuis lors la moitié supérieure du corps est étendue à terre, ce qui n'a pas empêché que dans cet état elle ne rendît des sons harmonieux; beaucoup de Romains l'attestent dans la simplicité des actes d'adoration qu'ils ont tracés sur les jambes. Les plus remarquables de ces inscriptions sont du temps d'Adrien; Memnon lui dit par trois fois *bonjour*, et l'empereur salua le colosse autant de fois. La vérité historique est qu'Aménophis II, de la 18^{e} dynastie, fit élever les deux colosses, vers l'an 1680 av. J.-C., à l'extrémité du vaste édifice qui est aussi son ouvrage. Tant que dura la domination égyptienne, la statue d'Aménophis conserva son nom. D'après ce qu'on avait dit à Strabon, Cambyse ne serait point l'auteur de sa destruction, mais elle aurait été brisée par un tremblement de terre. Alors on ne parlait pas encore du son que rendait la statue; personne n'y avait mêlé les traditions grecques sur Memnon (*voy.*). Septime-Sévère la fit restaurer et elle devint tout aussitôt muette. Du reste, quelques observateurs assurent que les granits et les brèches rendent souvent un son au lever du soleil. Quant au nom *Memnonia*, ce mot, d'origine égyptienne, paraît avoir la signification de *sépultures*. Les Grecs se servirent de la consonnance pour introniser ici leur héros homérique.

Les obélisques sont une invention particulière à l'Égypte ancienne: ils sont tous monolithes; aucun n'est antérieur à l'avénement de la 18^{e} dynastie. Ils étaient ordinairement placés au frontispice des temples et des palais, annonçant leur destination par des inscriptions. Les Égyptiens n'eurent jamais la pensée d'en placer un isolément au milieu d'un vaste espace. Celui de Louqsor, qui est maintenant à Paris, faisait partie d'un vaste pylone composé de deux massifs pyramidaux entre lesquels une porte était ménagée. En avant du pylone étaient quatre statues colossales, chacune de 40 pieds de haut et d'un seul bloc. La surface du massif était couverte de riches sculptures. Le roi Rhamsès-le-Grand (Sésostris), assis sur son trône au milieu de son camp, reçoit les chefs militaires. On y remarque la défaite des ennemis, la poursuite, le passage d'un fleuve (*voir*, pour la description de l'obélisque, l'ouvrage déjà cité de M. Champollion, p. 80, *sqq.*). C'est Rhamsès V qui fit extraire l'obélisque des carrières de Syène et le fit transporter à Thèbes. Rhamsès VI (Sésostris) lui succéda et le fit dresser, vers 1560 av. J.-C. Les inscriptions célèbrent ces deux rois. *Voy.* Obélisque, Pyramide, etc.

IV. Nous avons parlé de la caste des prêtres, dépositaire de toutes les sciences. L'institution du zodiaque fut son ouvrage. Elle remonte à une époque antérieure à l'an 2500 av. l'ère chrétienne. L'année était composée de 365 jours, divisée en 12 mois de 30 jours chacun, et suivis de 5 épagomènes ou jours complémentaires. Dès lors aussi on connaissait la semaine de 7 jours. On peut voir dans Dion Cassius selon quel ordre ces jours étaient, ainsi que les heures, placés sous la protection des planètes. Les zodiaques d'Esneh et de Denderah (*v.*), évidemment construits sous la domination romaine, ne sont que l'expression d'idées antérieures et remontent à une antiquité énoncée par le thème astronomique qui s'y trouve figuré. M. Biot a prouvé qu'en l'année julienne 3285 av. J. C., les Égyptiens avaient déterminé dans le ciel la vraie position de l'équinoxe vernal, du solstice d'été et de l'équinoxe d'automne; de plus, que, 1505 ans plus tard, l'an 1780 avant la même ère, ils avaient reconnu que ces points primitifs s'étaient considérablement déplacés; enfin qu'ils avaient exprimé ces deux états du ciel sur leurs monuments. Les traditions de l'antiquité placent aussi le berceau de l'astrologie en Chaldée et en Égypte, et Champollion le jeune a rapporté deux papyrus fort curieux que l'auteur du présent article a publiés à la suite d'une

duction de la Divination de Cicéron, dans la collection Panckouke. Ces documents sont uniques dans l'antiquité écrite. L'astronomie et l'astrologie sont intimement mêlées avec les representations psychologiques qui composaient la philosophie du temps et se manifestaient par le langage des symboles.—Les annales nationales des Égyptiens étaient soigneusement écrites dans les registres des temples : Hérodote a vu les papyrus où elles étaient consignées ; Diodore les mentionne souvent ; Manéthon les a pris pour guides. Il est aussi des monuments qui, par leurs peintures, présentaient une véritable galerie historique : tels étaient les tableaux militaires de Medinet-Abou, le spéos (souterrain) de Silsilis, etc., etc. En général, les sciences et les arts paraissaient s'être élevés chez les Égyptiens beaucoup plus haut que chez aucune autre nation, et les arts usuels surtout, ainsi que les professions, avaient été perfectionnés à un degré dont la vue des objets d'art, de luxe, de toilette, etc., que renferme le Musée égyptien de Paris peut seul donner une juste idée. Pline parle avec admiration d'un procédé inventé par les Égyptiens pour peindre sur les tissus. On trouve dans les hypogées des métaux mis en œuvre, des peintures dont les couleurs sont dues à des oxides métalliques, des émaux colorés par ces mêmes oxides. L'art de traiter le verre et l'émail était porté à un très haut degré. Nulle part, non plus, la mécanique n'a produit de si grands résultats : des masses immenses ont été remuées, et l'on a peine à concevoir aujourd'hui l'érection (*voy.*) de ces monuments monolithes.

Le commerce s'étendait aux extrémités de l'Orient ; Thèbes en était le centre, et d'autre part il paraît avoir existé une grande voie africaine de cette cité vers Carthage. Hérodote donne des détails circonstanciés sur cette route commerciale, qui passait par l'oasis d'Amoun et par la grande Syrte.

Quant à la langue du pays (*voy.* Kopte), elle se maintint jusqu'à l'invasion des Musulmans. L'Église chrétienne l'a même conservée jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle. L'on considère la langue vulgairement appelée *kopte* comme identique avec cet ancien idiome. Cette opinion, professée par l'abbé Barthélemy et Jablonsky, a été soutenue de nos jours par MM. Sylvestre de Sacy et Quatremère. On espère beaucoup de lumières à cet égard de la grammaire posthume de Champollion jeune ; c'est aussi à ses travaux qu'il faut recourir pour connaître les divers systèmes d'écriture (*voy.* ce mot et Hiéroglyphes). D'après la forme matérielle, les caractères étaient divises en hiéroglyphiques, hiératiques (véritable tachygraphie des hiéroglyphes) et démotiques, c'est-à-dire populaires. Sous d'autres rapports, ces caractères étaient encore figuratifs, symboliques ou phonétiques ; ces derniers seuls exprimaient les sons de la langue parlée. Du reste, l'antiquité grecque et romaine, Platon, Tacite, Pline, Plutarque, Diodore de Sicile et Varron, font honneur à l'Égypte de l'invention de l'écriture alphabetique. Durant la domination romaine, les anciens usages se conservèrent comme sous les Lagides ; on continua à joindre l'usage du grec à celui des hiéroglyphes sur les monuments ; la substitution de l'alphabet kopte aux anciennes écritures n'eut lieu qu'à l'établissement du christianisme.

Il ne peut entrer dans le cadre de cet article de faire l'histoire des Lagides depuis la mort d'Alexandre jusqu'à Cléopâtre, ni de rappeler leurs guerres avec les autres successeurs du grand roi. Auguste ajouta pour ainsi dire l'Égypte à ses domaines en la déclarant province impériale ; un préfet en eut l'administration. Ce fut vraiment une nouvelle série de monarques. Mais tandis que l'administration s'efforçait de réparer les désordres des derniers règnes des Ptolémées, tandis qu'elle relevait des temples ruinés, la population se mêla et dégénéra en une masse confuse où les Égyptiens primitifs furent confondus avec les Grecs, les Romains, les Juifs, les Arabes et les Nubiens. Les destinées de ce pays s'accomplirent avec celle de l'empire ; et des vainqueurs barbares lui arrachèrent ses lois, ses coutumes et sa religion. (*Voir* le grand ouvrage de la Commission d'Égypte, les voyages de Belzoni, Cailliaud

et Minutoli, les Annales des Lagides de M. Champollion-Figeac, et les autres ouvrages déjà cités. P. G-Y.

HISTOIRE MODERNE DE L'ÉGYPTE. Soumise depuis 646 ans à l'empire romain, l'Égypte formait, par son patriarcat d'Alexandrie, une des grandes provinces de l'Église chrétienne, lorsque les disputes religieuses provoquées par les empereurs d'Orient y suscitèrent un nouveau schisme qui, en la faisant passer sous une domination étrangère, y introduisit le culte, les mœurs et la politique des vainqueurs. Deux sectes y divisaient les chrétiens : les Coptes indigènes étaient *jacobites* et regardaient comme ennemis les *melchites*, qui se composaient de Grecs et de Romains. Les premiers se joignirent aux Perses qui, ayant conquis l'Égypte, l'an 616 de J.-C., l'occupèrent douze ans. Le Copte Mokaukas, qui la gouvernait au nom de l'empereur Héraclius, se déclara indépendant pour affranchir sa patrie; mais n'étant plus soutenu par les Perses, que de plus graves intérêts avaient rappelés dans leur pays, il se jeta dans les bras des Arabes que Mahomet venait de tirer de leur longue obscurité. Omar Ier, second khalife, envoya une armée sous les ordres d'Amrou Ibn-el-As (*voy.*), qui soumit facilement l'Égypte, l'an 19 de l'hégire (640 de J.-C.); mais il ne prit Alexandrie qu'après un siége de 14 mois. Ce fut par ordre du khalife qu'il en brûla la fameuse bibliothèque; du reste il administra sagement un pays dont il fut le premier gouverneur musulman. Il ménagea les chrétiens, fonda la mosquée autour de laquelle se forma la ville de Fostat, fit commencer un canal qui joignait le Nil à la mer Rouge, entreprit une expedition inutile et onéreuse contre la Nubie, mais conquit Tripoli d'Afrique. En 644 il fut remplacé par Abdallah Ibn-Saad, frère de lait d'Othman, nouveau khalife; Abdallah imposa au roi de Nubie un tribut d'esclaves. Cependant les Grecs, sous Constant II, ayant repris Alexandrie, Amrou fut envoyé pour la seconde fois dans un pays qu'il savait aussi bien défendre qu'administrer. Il s'empara d'Alexandrie en 645, après une vive ré istance, et en fit raser les murailles et les monuments. De nouvelles intrigues l'obligèrent quatre ans après de se retirer en Palestine, et Abdallah gouverna de nouveau l'Égypte jusqu'à la révolution qui fit perdre a Othman le khalifat et la vie. Ali, son successeur, en 655, crut s'assurer de l'Égypte en y envoyant Mohammed, fils d'Aboubekr, qui, par ses mesures violentes, exaspéra les habitants. Amrou en ayant repris possession, en 658, au nom de Moaviah, compétiteur d'Ali et fondateur de la dynastie des Ommeyades, fit périr Mohammed et gouverna presqu'en souverain jusqu'à sa mort en 663. L'Égypte fut engagée dans les guerres qui éclatèrent entre les premiers successeurs de Moaviah et Abdallah Ibn Zobaïr, leur antagoniste. Soumise à ce dernier en 683, elle fut reconquise l'année suivante par Merwan Ier, qui y rétablit la souveraineté des Ommeyades. Son second fils, Abd-el-Aziz, la gouverna vingt ans avec une autorité absolue, y déploya un grand faste, protégea les chrétiens, fit construire un mekkias pour mesurer la hauteur du Nil, et fit achever la ville de Fostat (aujourd'hui le Vieux-Caire). Après lui, plusieurs gouverneurs amovibles se succédèrent rapidement en Égypte. L'un d'eux, en 729, priva les jacobites de toutes leurs églises pour les donner aux melchites, à la sollicitation de Cosmas, patriarche de ces derniers, qui ne savait ni lire ni écrire. Ce fut en Égypte qu'expira la puissance des Ommeyades. Merwan II, dernier khalife de cette dynastie, y fut vaincu et tué, en 750, par Saleh-ibn-Aliz, oncle d'Aboul Abbas-al-Saffah, le premier des khalifes abbassides. Saleh, qui en fut gouverneur titulaire pendant huit ans et s'occupa plus de guerre que d'administration, et ses nombreux successeurs ne songèrent qu'à s'enrichir. L'un d'eux, Mousa-ibn-Ali, de 772 à 775, sous le règne et à l'exemple d'Abou-Djafar-al-Mansour, son souverain, imposa des taxes si fortes et usa de tant de rigueur et de barbarie pour en exiger le paiement, que, dans le pays le plus fertile de la terre, on était réduit à brouter l'herbe et à dévorer les chiens et les animaux les plus immondes pour ne pas mourir de faim. Haroun al-Rachid lui-même, ce khalife si vanté, s'inquietait fort peu du bonheur des

Égyptiens, puisque, dans un accès de gaîté, il leur donna pour gouverneur un esclave éthiopien si stupide, que, des plaintes lui ayant été adressées sur un débordement du Nil qui avait emporté le coton semé sur ses bords, il répondit : *Que ne semiez-vous de la laine?* Aussi, pendant les troubles excités dans l'empire musulman par les sanglantes querelles entre les deux fils de ce prince, Amin et Al-Mamoun, puis par le choix que fit ce dernier d'un descendant d'Ali pour héritier du khalifat, et par la révolte de son oncle Ibrahim, l'Égypte éprouva tous les malheurs des guerres civiles et de l'anarchie. Séry ou Assari et ses deux fils en possédèrent une partie et y formèrent une courte dynastie qui dura dix ans. Cet état de choses cessa, en 826, à l'arrivée d'Abd'allah le Thahéride, qui rétablit l'ordre et la paix, et dont les vertus et les talents auraient fait le bonheur de l'Égypte, s'il n'eût pas été appelé à régner dans le Khoraçan. Il fut remplacé, en 828, par Motasem, frère du khalife et son successeur en 833. Dans cet intervalle, Al-Mamoun, qui était venu en Égypte pour réprimer la révolte des Bimaïdes, y fit élever un nilomètre. Après l'administration de quelques gouverneurs amovibles, celle d'Anbah fut signalée, sous le khalifat de Motawakkel, par le débarquement de troupes grecques qui, en 852, prirent, pillèrent et brûlèrent Damiette et Misr, et emmenèrent captives un grand nombre de femmes.

Enfin, dès les premiers signes de la décadence du khalifat, Ahmed Ben-Thouloun, Turc d'origine et arrivé en Égypte comme lieutenant de son beau-père, l'an 254 (868), s'y rendit indépendant et y fonda la dynastie des *Thoulounides*. Il eut bien des obstacles à surmonter, bien des rivaux à vaincre; mais ses talents et son heureuse étoile le firent triompher partout. Il reçut du khalife l'investiture féodale, non-seulement de l'Égypte, mais encore de la Syrie, où il fonda Jaffa. Travaillant sans cesse à augmenter son pouvoir et à reculer les bornes de sa domination, il l'étendit jusqu'à Barkah en Afrique et à Tarse en Cilicie. Voisin des Grecs, il eut avec eux des guerres et des relations d'alliance. La révolte d'un de ses lieutenants en Syrie, soutenue par Mouaffek, qui avait usurpé l'autorité du khalife Motamed, son frère, l'ayant déterminé à prendre parti pour celui-ci, Mouaffek prononça la destitution d'Ahmed qui, de son côté, fit anathématiser ce prince par une assemblée des oulémas d'Égypte et de Syrie. Pendant les hostilités qui s'ensuivirent, une armée grecque envahit la Syrie et un rebelle parut dans la Haute-Égypte. Vainqueur de l'une et de l'autre, il mourut en 884, dans sa 49^{e} année et la 17^{e} de son règne. Brave, actif, généreux, protecteur des arts, des lettres et des savants, il tenait table ouverte dans son palais pour tout le monde, et ses abondantes aumônes s'étendaient jusqu'à la Mecque et à Bagdad. Outre la célèbre mosquée d'Ibn-Thouloun, la plus belle de celles qu'on voit encore aujourd'hui au Caire, il fonda un palais, des places publiques, des bazars pour chaque nation; et, malgré tant de magnificence et de libéralités, il laissa des trésors considérables. On a vanté sa justice, mais elle était si sévère qu'elle coûta la vie à 10,000 individus. Khomarouyah, son fils, jeune et sans expérience, suivit d'abord des conseils pernicieux et fit périr son frère Abbas, emprisonné depuis sa révolte contre son père; mais il expia son crime en poursuivant le gouverneur de Syrie qui en avait été l'instigateur. Il éprouva d'abord des revers; les troupes abbassides soutinrent le rebelle et prirent Damas. La victoire le favorisa enfin, et le khalife Motadhed lui céda, moyennant un tribut et la réserve de ses prérogatives spirituelles, tous les pays depuis l'Euphrate jusqu'à la Nubie et jusqu'à Barkah. Il reprit Tarse sur les Grecs et fit contre eux deux expéditions avantageuses. Doué des qualités les plus aimables, magnifique et libéral comme son père, il poussa encore plus loin le luxe des bâtiments. On a cité le vaste et merveilleux bassin de vif-argent qui le berçait voluptueusement. Ce prince, âgé de 27 ans, fut égorgé en 896, pendant son sommeil, par des esclaves vendus à quelques-unes de ses femmes dont il avait découvert les infidélités. Il ne laissait que des enfants en bas âge. L'un fut massacré avec sa mère, après un règne de 8 à 9

mois, par la soldatesque qui incendia le palais et une partie de la capitale. Haroun, son frère, digne de son père et de son aïeul, se maintint sur le trône près de neuf ans, à force de sacrifices; mais il s'épuisa pour réparer les maux causés en Égypte par des calamités physiques et pour arrêter les ravages commis en Syrie par les Karmathes, fanatiques et barbares sectaires. Attaqué alors, sur terre et sur mer, par les troupes abbassides, abandonné par une partie de ses généraux qui firent leur capitulation particulière, il fut tué en 905, à la suite d'une défaite, soit par son oncle Chaïban, soit dans une émeute de ses soldats. Chaïban, reconnu par quelques émirs et hors d'état de résister au général abbasside, se rendit à discrétion et fut envoyé avec neuf autres princes de sa famille à Bagdad, où le khalife Moktafy les fit mettre à mort. Retombée sous l'administration précaire et avide des lieutenants des khalifes, l'Égypte regrettait la domination des Thoulounides, lorsqu'elle passa, en 935, sous celle des *Akhchidides* ou *Ikhchidides*. Abou-Bekr Mohammed, de race turque, avait déjà rempli des fonctions importantes en Égypte et en avait été gouverneur. Ce ne fut que lorsqu'il y vint pour la troisième fois qu'il y agit en souverain et prit le titre d'*akhchid*, particulier aux rois de Ferganah dans le Turkestan. Le khalife Radhi lui en accorda sans difficulté l'investiture, ainsi que celle de la Syrie, comme il avait fait à tous les ambitieux qui venaient récemment de démembrer à leur profit l'empire musulman. Akhchid posséda l'Égypte sans opposition; mais il lui fallut pendant tout son règne disputer la Syrie à l'émir al-omrah, Aboubekr ibn-Raïek, puis au prince hamdanide, Seif-ed-Daulah, et en résultat il n'en conserva que la partie méridionale, Damas, Jérusalem, etc. Ce prince joignait à la bravoure militaire un caractère timide et défiant. Il avait une garde de 8,000 esclaves, une armée de 400,000 hommes; mais il ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre ou sous la même tente. Il mourut à Damas, en 946. Ses deux fils, Aboul-Cacem Anoudjour ou Abuckour et Aboul-Haçan-Ali, le premier mort en 960, le second en 966, régnèrent l'un après l'autre sous la tutelle et la régence de Kafour, eunuque noir en qui l'esclavage et la mutilation n'avaient ni dégradé l'âme ni éteint le courage. Il recouvra Damas sur Seif-ed-Daulah qui s'en était emparé, et repoussa une invasion du roi de Nubie dans la Haute-Égypte. Soutien du trône dont il était si digne, il n'en jouit que deux ans, et mourut en 968. Il aimait les sciences et protégeait les savants. On faisait en son nom la *khothbah* ou prière publique à la Mecque et dans une partie de l'Arabie. Ahmed, fils d'Aboul-Haçan-Ali, n'ayant que onze ans, on lui adjoignit comme collègue et régent son parent Houçain; mais ni l'un ni l'autre ne purent conserver l'Égypte, le premier à cause de sa nullité, le second parce qu'il résidait souvent en Syrie, où il ne put pas même empêcher les Karmathes de prendre Damas. Pendant ce temps, l'Égypte était en proie à une horrible disette et aux exactions criminelles du visir Abou-Djafar. Ce fut dans ces circonstances que Moezz-Ledin-Allah, quatrième khalife fatimide d'Afrique, dont les ancêtres avaient fait des invasions et des conquêtes passagères en Égypte depuis l'an 913, envoya son général Djauhar qui, désiré, appelé par la saine partie des habitants, vainquit aisément les troupes akhchidides en 358 (969), fit réciter la khothbah au nom de son maître dans la principale mosquée de Fostat, arborer partout le blanc à la place du noir, couleur proscrite des khalifes abbassides, et jeter les fondements de la nouvelle capitale de l'Égypte, qui, sous le nom d'*Al-Kahirah* (la Victorieuse), aujourd'hui le Caire, réunit les villes de Misr et Fostat.

Nous donnerons peu de détails sur la dynastie des Fatimides, qui aura un article spécial, et nous ne parlerons que de quelques événements généraux arrivés en Égypte, et de son état physique et politique sous ces khalifes dont la domination dura 202 ans et finit l'an 567 de l'hégire (1171).

Moezz n'était pas entré en Égypte comme conquérant, mais comme bienfaiteur. Il y porta ses trésors; il s'y était fait précéder par un immense convoi de chameaux chargés de vivres de toute

espèce. Malgré les guerres qu'il eut à soutenir pour soumettre et conserver la Syrie, dont la possession est indispensable à la défense de l'Égypte, il mérita l'amour et les regrets de ses nouveaux sujets. Sous le règne plus doux que brillant de son fils Aziz, prince humain et généreux, l'Égypte fut heureuse et tranquille et se ressentit à peine des guerres qu'il fallut soutenir en Syrie contre les sectaires Karmathes, contre les Grecs et contre quelques ambitieux qui entreprenaient de la démembrer. C'est lui qui fonda ou qui du moins augmenta la bibliothèque du Caire, qui n'eut pas son égale dans tous les pays musulmans. Ayant épousé une chrétienne, il conféra aux deux frères de sa femme les patriarcats d'Alexandrie et de Jérusalem et favorisa les chrétiens et les juifs, qui abusèrent de leur crédit; mais les troubles qui en résultèrent n'eurent pas de suite par la modération et la clémence du khalife. Les turpitudes, les extravagances, l'impiété, la tyrannie de son fils Hakem, qui voulait se faire passer pour dieu, provoquèrent des révoltes et firent couler beaucoup de sang en Égypte. Dans un accès de folie, ce Neron musulman fit incendier le Caire. Ce fut cependant à lui que cette capitale dut la *Maison de la science et de la philosophie*, fondée en 1005, à laquelle furent attachés des professeurs de grammaire, de jurisprudence, d'astronomie, de mathématiques et de médecine, et où tout le monde était admis indistinctement à lire et à copier les manuscrits qu'on transportait de la bibliothèque khalifale.

La cour de Bagdad, opprimée, avilie par ceux mêmes qui s'en disaient les défenseurs, avait faiblement agi pour recouvrer au moins son autorité spirituelle sur l'Égypte, l'Afrique et la Syrie. Un moment affranchi d'un joug odieux, le khalife abbasside Cader publia, en 1011, un violent manifeste contre les Fatimides. Hakem se contenta de répondre par un pamphlet du même genre, et il ne résulta de cette querelle que des anathèmes et des injures de part et d'autre Après la mort tragique et méritée de Hakem et le règne pacifique de son fils Dhaber, vint le long règne de Mostanser, son petit-fils, dont les vicissitudes influèrent sur les destinées de l'Égypte. Héritier de deux grandes-tantes qui laissèrent d'immenses trésors, reconnu momentanément khalife à Bagdad, dans l'Irak et à la Mecque, il perdit la Sicile, l'Afrique, une partie de la Syrie; il vit l'Égypte ravagée par deux horribles famines, dont la seconde surtout, qui dura cinq ans, produisit des crimes inouïs. Il se vit lui-même, par suite des fréquentes mutations de visirs, des sanglantes querelles entre ses gardes de noirs et de Turcs, tombé dans un tel état de dénuement et d'abjection qu'il lui fallut, pour payer ses troupes, pour subvenir aux besoins de l'état et pour satisfaire à la rapacité de ses émirs, vendre à vil prix, distribuer et laisser gaspiller ses trésors, les objets les plus précieux de son palais et jusqu'a la riche bibliothèque, qui disparut entièrement. Abandonné dans ces circonstances par tous ses parents, qui allèrent chercher à subsister dans diverses contrées, il fut au moment d'être détrôné par l'émir Naser-ed-Daulah qui avait fait proclamer à Alexandrie le khalife abbasside Caïem. D'autres factieux le délivrèrent de ce rebelle; mais l'ordre, le calme et l'abondance ne furent rétablis en Égypte qu'en 1084 par le visir Bedr-al-Djemaly. Ce ministre, après avoir défendu les débris de la puissance fatimide en Syrie contre divers chefs arabes et turcs, et repoussé le Turkoman Atziz, qui, maître de Damas, s'était avancé jusqu'au Caire, en 1076, vainquit et condamna à mort son propre fils qui s'était révolté. L'Égypte fut heureuse sous le règne de Mostali, prince aussi faible, aussi obscur que son père; elle était administrée par Afdhal, fils et digne successeur de Bedr. La politique de cet habile ministre se trouva néanmoins en défaut; car n'ayant pas cru devoir secourir les princes de l'Asie-Mineure et de la Syrie, vassaux du khalife de Bagdad, contre l'irruption des chrétiens d'Europe, il trouva bientôt dans ceux-ci des voisins et des ennemis bien plus terribles. Il venait d'enlever Jérusalem, en 1098, aux Turcs Ortokides, lorsque les croisés s'en emparèrent l'année suivante: Afdhal fit de vains efforts pour la reprendre. Ce visir, ayant conservé le pouvoir su-

prême pendant une partie du khalifat d'Amer, fit creuser des canaux, entre autres celui d'Aboul-Mounedja, en 1114. Il ne discontinuait pas, dans le même temps, ses hostilités contre les chrétiens de Syrie, sur lesquels il obtint quelques avantages; mais il ne put empêcher Baudouin I^er^, roi de Jérusalem, de venir, en 1118, prendre et brûler Faramah, ville maritime d'Égypte. La décadence rapide des Fatimides, sous les successeurs d'Amer, aurait facilité les conquêtes des chrétiens dans leurs états, si ces derniers n'eussent été, en Syrie, plus occupés à se défendre qu'à attaquer. La conquête de l'Égypte était réservée à l'atabek Nour-ed-Dyn (*voy.*), sulthan d'Alep et de Damas; mais un autre devait en jouir. Appelé comme auxiliaire par un visir du khalife Adhed, contre un rival qui l'avait supplanté dans la tyrannie qu'il exerçait sur son faible souverain, le sulthan chargea le Kurde Chir-Kouh, son général, de cette expédition, en 1164. Ce ne fut néanmoins qu'après trois campagnes et après avoir triomphé d'Amaury, roi de Jérusalem, qui s'était érigé en défenseur de l'Égypte, pour en avoir quelques parcelles, que Chir-Kouh en resta maître en 1169 et devint visir du khalife. Son neveu Saladin lui succéda, força les chrétiens de lever le siége de Damiette et mit fin, en 1171, à la domination des Fatimides. Il soumit l'Égypte à l'autorité spirituelle des Abbassides et garda pour lui le pouvoir civil et militaire, d'abord comme lieutenant de Nour-ed-Dyn, puis, l'année suivante, comme sulthan et fondateur de la dynastie des Ayoubides.

Nous avons consacré un article à cette dynastie; Saladin et quelques autres princes de sa famille seront aussi le sujet d'articles spéciaux : nous ne parlerons donc ici que des faits généraux relatifs à l'Égypte sous leur domination, qui ne dura que jusqu'en 1254. Les guerres continuelles de Saladin contre les chrétiens de la Palestine, ses conquêtes en Syrie, en Nubie, en Arabie, en Mésopotamie, l'empêchèrent de s'occuper du bonheur de l'Égypte, qu'il faisait gouverner par un prince de sa famille. Toutefois il fit entourer de murs le Caire et Fostat, fonda sur le mont Mokattam un palais et une citadelle, fit creuser le fameux puits et construire les greniers qui tous rappellent son nom (Yousouf). Pendant qu'il faisait la guerre en Syrie, les Francs d'Ascalon ravagèrent les environs de Tennis, vers 1177; et deux ans après, les Siciliens prirent et brûlèrent cette place maritime, près de Damiette. Après sa mort, l'ambition divisa ses fils et son frère Adhed, qui s'empara de l'Égypte et d'une partie de la Syrie. Ce fut la dernière année de son règne que les chrétiens, réunis à Acre, abordèrent sur la côte d'Égypte, en 1218, et assiégèrent Damiette, dont ils se rendirent maîtres l'année suivante, sous le règne de Kamel, son successeur, qui la reprit sur eux en 1221 et les chassa de l'Égypte, où ils avaient porté leurs ravages jusqu'au Caire. Ce prince, craignant que le Nil ne s'éloignât tout-à-fait de Fostat, fit creuser le lit du fleuve en 1231, y travailla en personne, et son exemple inspira tant d'ardeur que l'ouvrage fut achevé en trois mois. Depuis ce temps, l'île de Raoudah et le Mekkias se trouvèrent, en tout temps, environnés d'eau. Saleh Nedjm-Eddyn, un de ses successeurs, fit bâtir le château de Raoudah et exécuter de grands travaux pour refouler les eaux du Nil vers le rivage de Fostat. Ce prince créa la milice des Mamelouks, qui devait être si fatale à son fils. Ce fut sous son règne que Louis IX, roi de France, descendit en Égypte, prit Damiette, en 1248, et gagna la bataille de Mansourah. Touran-Chah, son fils et son successeur, qui avait vaincu et fait prisonnier le monarque français, fut lui-même détrôné et assassiné par les Mamelouks, en 1250. Sa belle-mère et un prince de sa race parurent un instant sur le trône; mais, en 1254, la dynastie des Ayoubides fut entièrement détruite en Égypte.

Pendant les 267 ans que dura la monarchie élective plutôt qu'héréditaire des deux races de Mamelouks, l'une des *Baharites* ou Marins, l'autre des *Bordjites* ou Circassiens, l'Égypte fut souvent livrée aux désordres et aux malheurs qu'entraînent les séditions militaires et les fréquentes mutations de souverains (on en compte 48 ou même 57, en y comprenant ceux qui remontèrent deux ou trois

fois sur le trône) ; mais elle fut puissante, respectée et redoutée de ses voisins. Elle étendit au loin ses relations politiques et commerciales, avec l'Arabie, la Perse, l'Abyssinie, l'Inde, Ceylan, la Chine, et en Europe avec la France, l'Allemagne, l'Espagne musulmane, Venise, les princes d'Italie et même le pape. Elle dut cette haute position à la bravoure de ses sulthans et de ses armées plus encore qu'à l'influence religieuse que lui donnaient, sur les nations mahométanes, l'asile qu'elle accorda aux Abbassides chassés de Bagdad par les Tatars-Mongols, et la longue et successive résidence de ces khalifes titulaires, sous le patronage des Mamelouks. Ce fut Aibek, le premier de la dynastie des Baharites, qui recouvra Damiette et rendit la liberté au roi de France. Koutouz, Bibars I^er^ et Kelaoun, trois de ses successeurs, opposent, par leurs victoires, une barrière insurmontable aux Tatars, qui avaient conquis la Syrie sur les descendants de Saladin ; ils les chassent de cette province, et y reprennent aussi la plupart des places que les Francs avaient conservées.

L'Égypte doit à Kelaoun la fondation d'une mosquée et d'un hôpital au Caire, et le rétablissement d'un canal qui, terminé en dix jours, rendit la fertilité à la province de Bahira. Un traité conclu par ce prince avec le roi d'Aragon et les Génois, pour la sûreté de leurs negociants, paraît avoir été l'origine des consulats dans le Levant. Kelaoun avait cependant commencé par la prise de Tripoli l'entière expulsion des chrétiens d'Europe ; son fils Khallil l'acheva en 1291, par la conquête d'Acre, de Tyr, et de quelques autres places. Le long règne de Mohammed el-Naser, deuxième fils de Kelaoun, interrompu deux fois par trois usurpateurs, fut l'époque de la plus grande prospérité de l'Égypte. Une dernière bataille gagnée par ce prince sur les Tatars les avait repoussés au-delà de l'Euphrate. Fléau des grands, père du peuple, il abolit ou diminua les impôts, fit fleurir la justice, l'agriculture, le commerce, les sciences et les beaux-arts, défricher les terres incultes, construire des digues pour retenir les eaux du Nil, élever des ponts, percer des routes et agrandir le Caire par un quartier neuf qui entoura la belle mosquée qu'il avait fondée entre cette ville et Fostat. Les troubles recommencèrent sous les règnes obscurs de huit de ses fils, dont aucun ne lui ressembla ou n'eut le temps de marcher sur ses traces. Sous Chaban II, plus digne de son aïeul, Alexandrie et Tripoli furent prises et pillées par Pierre de Lusignan, roi de Cypre, qui ne put les conserver ; mais Chaban conquit la Petite-Arménie.

Barkok, premier sulthan de la dynastie des Bordjites, en 1382, n'améliora point la forme vicieuse du gouvernement de l'Égypte, mais il sut la faire respecter. Il refusa de se soumettre à Tamerlan, de lui livrer le sulthan de Bagdad, ainsi que le Turkoman Cara-Yousouf, et le conquérant mongol craignit de risquer sa réputation et sa puissance contre ce prince vaillant. La minorité orageuse de son fils Faradj facilita, en 1401, son invasion en Syrie, où il prit Alep et Damas ; mais, après quatre mois de pillages, d'incendies et de massacres, il fut forcé de se retirer sans oser attaquer l'Égypte. Sous Cheikh-Mahmoudy, et surtout sous Barsebaï, elle se montra encore redoutable. Le premier poussa ses conquêtes jusqu'au centre de l'Asie-Mineure ; le second subjugua l'île de Cypre en 1426, emmena le roi Jean III prisonnier, et lui rendit la liberté et son royaume moyennant une rançon et un tribut annuel. Les regrets que laissèrent les vertus et le règne pacifique de Barsebaï n'empêchèrent pas que son fils ne fût détrôné par Djakmak. Le nouveau sulthan fit sans succès, en 1440 et 1446, deux armements contre les chevaliers de Rhodes. Dans la première expédition, il avait pour allié Mourad II, empereur des Othomans ; mais bientôt les successeurs de l'un et de l'autre allaient être ennemis et rivaux. Aïnal donna, en 1460, le royaume de Cypre à Jacques II, bâtard de Jean III, et lui fournit des secours pour s'en emparer. Caït-Bey, parvenu au trône en 1468, s'en montra digne pendant un règne de vingt-neuf ans, le plus long après celui de Mohammed el-Naser, qui avait été de quarante-deux ans en tout et de trente-deux pour la troisième fois. Volney s'est donc trom-

pé en disant que le règne d'aucun sulthan d'Égypte n'avait atteint la durée de celui de Bibars I^er^, qui fut de dix-sept ans. Nous relèverons d'autres erreurs de ce savant à l'article MAMELOUK. Caït-Bey obtint quelques avantages sur Duzoun-Haçan, roi de Perse; ses troupes furent vaincues, en 1480, dans le Diarbekr, par Yacoub, second successeur de ce prince.

Mais la Perse ne devait pas être plus longtemps hostile à l'Égypte. L'asile et la protection que Caït-Bey accorda au prince Djem ou Zizim, vaincu et proscrit par son frère Bajazet II, furent, en 1486, l'origine des démêlés et de la lutte qui allait s'engager entre les Mamelouks et les Osmanlis. Les secours qu'il fournit l'année suivante au prince de Marasch, Ala-ed-Daulah, révolté contre Bajazet, furent le signal de la guerre. Un amiral turc est vaincu et fait prisonnier près des côtes de Caramanie. Les Égyptiens aident Ala-ed-Daulah à prendre Héraclée et Césarée de Cappadoce. En vain la médiation d'Othman, roi de Tunis, rétablit pour un moment la paix entre les deux empires en 1493: les hostilités recommencèrent bientôt dans l'Adzerbaïdjan, que les deux sulthans se disputaient après la mort d'Yacoub; elles durèrent six ans, presque toujours à l'avantage des Turcs. Caït-Bey n'en vit pas la fin, étant mort en 1496, justement regretté de ses sujets, qu'il avait gouvernés en père. Il faisait de fréquents voyages dans toutes ses provinces pour y pourvoir à tous les besoins et y encourager l'agriculture et l'industrie. Il avait fondé un grand nombre d'édifices consacrés à la bienfaisance ou à la religion. Après son fils, qui ne put se maintenir sur le trône, et quatre autres sulthans qui ne l'occupèrent que cinq ans, on y éleva, en 1501, Kansouh III, al Gauri. Sous ces deux noms, qui n'en font qu'un, la *Biographie universelle* a consacré deux articles à ce prince; mais dans aucun des deux on ne parle de l'ambassade qu'il envoya au pape, en 1505, pour se plaindre des rois d'Espagne et de Portugal, ni des efforts qu'il fit, secondé par les Vénitiens, pour s'opposer aux conquêtes des Portugais dans l'Inde, en Arabie et en Afrique. Sa flotte vainquit, en 1507, Laurent d'Alméida, fils du vice-roi François d'Alméida, qui répara cet affront, l'année suivante, par une victoire sur la flotte égyptienne. Kansouh avait fait la paix avec Bajazet; mais l'avénement de Sélim I^er^ au trône othoman, son ambition, ses conquêtes, le déterminèrent à rechercher l'alliance de Chah-Ismaël, fondateur de la dynastie des Sofys en Perse. Selim, vainqueur d'Ismaël, découvrit la correspondance de ces deux princes. Kansouh, sollicité par le roi du Goudzerat et par le sulthan d'Yémen, venait d'envoyer à leur secours une flotte, des troupes et de l'artillerie; mais les deux émirs chargés de cette expédition s'emparèrent de l'Yémen en 1516, pour leur propre compte. Dans le même temps Kansouh, privé de ces forces, livrait une bataille à Sélim près d'Alep, et la perdait par la trahison et le defection de deux de ses principaux émirs. Épuisé de fatigue et navré de douleur, il s'évanouit et fut foulé aux pieds des chevaux. Touman-Bey II, élu pour lui succéder, et réduit à de faibles ressources, défendit l'Égypte avec une valeur incroyable pendant trois mois. Pris enfin, il fut cloué à une des portes du Caire en avril 1517, et en lui finit la dynastie des Circassiens et la domination des Mamelouks.

Maître de l'Égypte, Sélim n'agit point en dévastateur : il fit construire un magnifique kiosk près du nilomètre de l'île Raoudah, et y grava des vers de sa composition. Il ne forma qu'un seul pachalik de cette nouvelle et riche province de son empire, et la conféra à vie, suivant sa promesse, à Khaïr-Beg, l'un des deux traîtres qui avaient vendu leur pays et leur souverain. Mais le perfide mourut deux ans et demi après. L'histoire de l'Égypte, sous la domination othomane, offre peu d'intérêt. Sélim, pour prévenir les projets d'indépendance que pouvaient tenter les gouverneurs amovibles de cette contrée si éloignée de Constantinople, laissa subsister les restes de la milice des Mamelouks sous le commandement de 24 begs ou beys qui, avec quelques autres fonctionnaires publics, composaient le divan destiné à balancer l'autorité du pacha.

Les principaux de ces begs étaient le *cheikh-el-belad* (gouverneur du pays), l'*émir-el-hadj* (chef de la caravane des pèlerins), le gouverneur du Saïd ou Haute Égypte, et le *defter-dar* ou tresorier. Les autres étaient investis de diverses fonctions ou du commandement de quelques places ou districts de l'Égypte. Les Mamelouks formaient un des sept corps de milices préposés à la garde du pays, et des *ouakoufs* ou fiefs inaliénables furent maintenus par Sélim pour leur entretien. Tant que le gouvernement de la Porte fut énergique et puissant, les choses subsistèrent en Égypte comme ce prince l'avait souhaité. Ahmed, le 4e pacha, ayant pris le titre de sulthan, succomba dans ses efforts pour s'en arroger le pouvoir. Le sixième, Soleiman, gouverna dix ans et demi en deux fois, et, dans cet intervalle, il alla conquérir l'Yémen. L'Égypte lui dut plusieurs édifices publics, mosquées, bazars, hôpitaux, etc. Pour reparer les archives du Caire consumées dans un incendie, il fit dresser en 1535 un cadastre de toutes les terres incultes et labourées, appartenant au sulthan, aux *ouakoufs* qui formaient les fiefs des begs, et aux particuliers. Daoud, son successeur, régna dix ans, fonda un grand collége au Caire et mourut en 1548. Le 17e, le célèbre Sinan-Pacha, gouverna de 1567 à 1573; il reconquit l'Yémen, et, avant d'aller occuper le poste de grand-visir, il fonda en Égypte, comme en d'autres parties de l'empire, des mosquées, des couvents, des ponts et des villes. Messih-Pacha, de 1574 à 1584, purgea le pays des rebelles et des malfaiteurs par une sévérité qui dégénérait en barbarie et qui lui valut le surnom de *briseur d'os*. Son successeur, Haçan-Pacha, ne se signala que par ses vexations et son insatiable cupidité; il força les juifs et les chrétiens de quitter le turban jaune et le turban blanc pour prendre une coiffure noire. Le gouvernement de Veiss-Pacha fut remarquable par une sanglante guerre entre les divers corps de milices d'Égypte. La bienfaisance de Hafiz, son successeur, en 1591, se manifesta par un si grand nombre d'établissements utiles ou pieux, qu'étant devenu grand-visir en 1594, et ayant obtenu, depuis, sa retraite, il fut reçu avec vénération en Égypte, dans son pèlerinage à la Mecque. La décadence de la puissance othomane se fit sentir sous l'administration de Cherif-Mehemet, de 1595 à 1597: les milices commencèrent à se mutiner et égorgèrent plusieurs officiers du pacha et de Kheder, son successeur. Les mesures rigoureuses et sanguinaires d'Ali, surnommé *le Tigre*, ne firent qu'irriter les esprits. Ce fut sous son gouvernement, en 1601, que l'usage de fumer le tabac s'introduisit en Égypte. Ce pays fut désolé par une cruelle famine et par une si horrible peste que tous les habitants portaient à leur cou un écriteau indiquant leur nom, leur qualité et leur demeure, afin que, s'ils venaient à mourir dans les rues ou sur les routes, on pût savoir qui ils étaient. En 1603, on vit pour la première fois un Mamelouk, le cheikh-el-belad, Othman-Beg, remplir les fonctions de *caim-akam* pendant l'*interim* du pachalik. C'était un homme distingué par son caractère doux, généreux, juste et bienfaisant, autant que par son talent poétique. Makhtoul-Ibrahim pacha, qui lui succéda, s'étant rendu odieux par son obstination à employer des mesures à la fois puériles, rigoureuses et inquisitoriales envers les milices, fut massacré, en 1604, dans un repas, après avoir assisté, contre la coutume, à l'ouverture annuelle du canal d'Aboul-Mounedja. Il fut le premier pacha mis à mort en Égypte sans l'ordre du sulthan.

La plupart des pachas qui se succédèrent rapidement furent des hommes avides, indolents ou cruels, par conséquent odieux ou méprisés, et ne laissèrent, au lieu de regrets, que de tristes souvenirs. Peu d'entre eux furent punis de leurs extorsions. Ceux qui entreprirent de réformer les abus et d'opérer le bien se firent de puissants ennemis et furent plus promptement révoqués, disgraciés ou mis à mort. Les révoltes des Mamelouks devinrent plus fréquentes, et les pachas, en voulant recouvrer une pleine autorité, ne réussirent pas mieux à les gagner par des concessions qu'à les intimider par les supplices. En 1628, des troubles survenus à la Mecque et dans

l'Yémen, et la mort tragique du chef de l'armée othomane, déterminèrent la nomination du Mamelouk Kansouh-Beg pour le remplacer avec le titre de pacha; mais ses troupes, qui avaient commis en Égypte les excès les plus déplorables, furent taillées en pièces en Arabie, et lui-même, à son retour, après avoir rempli les fonctions de caïmakam, fut tué en 1647. A cette époque, un autre Mamelouk, Kaitas-Beg Abou-Mahrem, joua un rôle important parmi les principaux factieux et mérita le surnom d'*exterminateur* de ses confrères. Il fit périr 17 begs dans une seule occasion. En 1656, Mehemet-Beg, gouverneur du Saïd, se révolta, et vint insolemment s'installer au Caire avec une suite si nombreuse qu'elle intimida le pacha, mit les habitants à la gêne et les réduisit à la disette. Kaitas-Beg, qui était alors émir-el-hadj, étant revenu de la Mecque, contribua le plus à la destruction de son rival et à la répression d'une révolte qui avait causé de grands maux en Égypte; mais il mourut un mois après des suites de ses blessures. La révolte de 1660 fit aussi couler beaucoup de sang et coûta la vie à son auteur, Moustafa-Beg, gouverneur du Saïd. Fier d'avoir joué le premier rôle dans ce succès, Ahmed-Beg revint de Constantinople avec le titre de cheikh-el-belad, et se rendit si odieux par ses injustices que l'intègre et sévère Ibrahim-Pacha le terrassa et le fit étrangler en sa présence. Des désordres non moins graves éclatèrent en 1664 et 1665, à l'arrivée d'une troupe de Druses échappés à la destruction d'un corps plus nombreux qui avait ravagé la Syrie. Ils prirent tous les masques, embrassèrent toutes les professions, se glissèrent partout, acquirent des richesses considérables, et, devenus puissants, se livrèrent impunément à tant d'excès et de crimes qu'il fallut, pour les exterminer, des renforts de troupes envoyées de Constantinople.

Nous passons sous silence des événements moins importants ou des noms de pachas et de rebelles obscurs. En 1720, Ismaël-Beg, parvenu à la charge d'émir-el-hadj, jouissait d'une fortune immense, disposait de tous les emplois, était maître absolu de l'Égypte, et, jusqu'au pacha Ali, tout pliait sous sa volonté. Un seul homme, Mohammed Tcherkess-Beg, qui avait commandé les troupes égyptiennes pendant la campagne de Belgrade, osa résister à Ismaël. Celui-ci, échappé à un complot tramé contre ses jours, en accusa Tcherkess, et après quelques hostilités eut le crédit de le faire exiler dans l'île de Cypre par le pacha. Tcherkess revint furtivement au Caire et obtint de la Porte son rétablissement et la déposition d'Ali-Pacha, qui fut étranglé. Redjeb, son successeur, voulut montrer de l'énergie, et, en l'absence d'Ismaël, qui ramenait la caravane sacrée, il se défit de deux begs, ses plus dévoués partisans, en exila d'autres, et envoya des troupes contre lui; mais Ismaël, rentré secrètement dans la capitale, se réconcilia avec Tcherkess, et tous deux déposèrent le pacha. Mohammed-Nichandji, ancien grand-visir, arrivé avec l'instruction d'envoyer à Constantinople la tête d'Ismaël, gagna Tcherkess par ses promesses, et celui-ci poignarda en plein divan son ancien rival. Devenu plus redoutable par un coup si hardi, il fut à son tour exposé aux mêmes dangers; mais avant qu'on pût exécuter les ordres secrets de la Porte, il convoqua les oulémas et fit déposer et arrêter le pacha, en 1725. Ali, son successeur, ayant usé de ménagement avec les factieux, le tchaouch-bachi, qui était venu l'installer, se concerta avec l'ancien pacha et rassembla des troupes. Quelques amis de Tcherkess furent tués en se rendant au divan. Lui-même, assiégé dans son palais, en février 1726, se défendit plusieurs jours comme un lion contre le feu de l'artillerie; mais abandonné par ses gens et craignant de tomber au pouvoir de ses ennemis, il coupa la tête à 12 ou 15 jeunes esclaves des deux sexes, s'ouvrit un passage le sabre à la main et se sauva en Barbarie. Il en revint plus tard, fut trahi et mis à mort. Ali-Pacha avait été révoqué et Mohammed rétabli. En 1746, Ibrahim, un des kiayas ou colonels-vétérans des janissaires, était parvenu à s'emparer de tous les pouvoirs, parce que 8 des 24 begs avaient été ses affranchis, et qu'il s'était attaché tous les officiers et soldats de son corps. Les pachas d'Égypte ne

furent désormais que des mannequins. Il mourut en 1757, et son lieutenant Redhwan, le colonel le plus accrédité du corps des azabs, lui succéda; mais n'étant pas soutenu par tous les partisans d'Ibrahim, il succomba et fut tué par les intrigues du fameux Ali-Beg, en 1758. Parmi les begs qui lui succédèrent dans le commandement, Abd-er-Rahim conduisait la caravane sacrée en 1762, lorsqu'Ali-Beg, qui était cheikh-el-belad, le fit exiler. Il le fut à son tour; mais ses amis l'ayant fait rappeler, il parvint en 1766 au plus haut point de puissance, fit battre monnaie à son coin et devint le véritable souverain de l'Égypte (*voy.* ALI-BEY*). En 1772, Mohammed Abou-Dahab succéda à la puissance d'Ali, son patron et son beau-père, qu'il avait trahi, vaincu et empoisonné. Il envoya à Constantinople le tribut interrompu depuis six ans, obtint le titre de pacha, fit la guerre en Palestine au cheikh Daher, prit Gaza, Jaffa et Acre, saccagea la seconde, pilla la troisième et signala son avidité et sa férocité. Il voulait faire périr les négociants français, sous prétexte qu'ils étaient dépositaires des trésors de Daher et de son ministre Ibrahim, lorsqu'il mourut à Acre, en 1776, presque subitement. Mourad-Beg, qui était auprès de lui, alla disputer sa succession à Ibrahim-Beg, qui était resté au Caire: ils finirent par s'accorder et se partagèrent l'autorité. Ibrahim fut cheikh-el-belad, et Mourad émir-el-hadj. Ismaël, chef des anciens begs, forma bientôt contre eux une ligue puissante qui les força de se réfugier dans le Saïd. Ils chassèrent à leur tour Ismaël qui gagna aussi le Saïd, où il trouva Haçan Beg qu'ils y avaient exilé et avec lequel il fit cause commune. Nous n'entrerons pas dans le détail des guerres qui eurent lieu entre les deux partis triomphants et abattus tour à tour, ni des demêlés momentanés entre Mourad et Ibrahim, que la nécessité, non la sympathie de caractères, forçait toujours à se réunir. En 1786, le capitan-pacha Ghazi-Haçan vint en Égypte pour y rétablir l'autorité du sulthan, méconnue, insultée dans la personne de son pacha; et, pour exiger des begs le tribut annuel qu'ils avaient négligé d'envoyer, il investit du commandement Ismaël et Haçan, et emporta 45 millions de contributions. Après son départ en 1787, l'Égypte fut assez tranquille jusqu'à la mort d'Ismaël, en 1791. Haçan, privé de son collègue, ne put lutter contre ses adversaires. Mourad et Ibrahim ressaisirent le pouvoir et en abusèrent. Leurs vexations, leurs extorsions s'étendirent jusqu'aux négociants français établis en Égypte, et furent, sinon la cause immédiate, du moins le prétexte plausible de l'expédition française en 1798 (*voy.* l'article suivant, puis MAMELOUK et MOURAD-BEY).

En résumé, l'Égypte, sous la domination othomane, sous le gouvernement dur, avide et faible de plus de 150 pachas dans l'espace de 270 ans et sous l'oligarchie anarchique des begs, éprouva tous les malheurs des guerres civiles, de l'indiscipline et des désordres militaires, sans parler des fléaux naturels, de la famine, de la peste, qui la désolèrent plus souvent. Elle sentit le besoin de posséder un gouvernement ferme, stable, uniforme, sous un souverain indépendant. Ce besoin ne tarda pas à être satisfait: à l'article MOHAMMED-ALI nous verrons l'Égypte, placée dans une position nouvelle, attirer l'attention de la politique européenne et s'avancer à pas rapides vers les grandes destinées qui lui semblent réservées dans l'avenir. H. A-D-T.

ÉGYPTE (PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN). Ce complément aux articles précédents et à celui qui suit, dû à l'écrivain le plus compétent dans ces matières, trouvera sa place dans la notice sur MOHAMMED-ALI. S.

ÉGYPTE (EXPÉDITION FRANÇAISE EN). Les circonstances dans lesquelles fut résolue, en l'an VI (1798), l'expédition d'Orient, sont beaucoup trop connues pour les exposer ici. Personne n'ignore qu'à cette époque, la France, apres de glorieux efforts, s'était rendue maîtresse du Rhin jusqu'à la Hollande, et d'une très grande partie de l'Italie. La république française triomphait partout. La

(*) On a vu au mot BEG que *bey* (prononcez *bai*) n'est qu'une variante de prononciation. Quelques-uns ecrivent *beig* ou *beigh*, et cette orthographe nous paraîtrait préferable.

question importante qui reste à décider aujourd'hui est de savoir si le Directoire, à qui Bonaparte portait ombrage, avait imaginé cette entreprise pour l'éloigner et le perdre, et par conséquent si le vainqueur de l'Italie est parti contraint; ou bien si celui-ci au contraire a imposé lui-même au Directoire ce plan de campagne, dans des vues personnelles et avec des pensées d'avenir. Il existe des arguments, des témoignages et même des faits et des actes pour appuyer l'une et l'autre de ces suppositions. Ce qu'il y a de plus probable c'est que le général Bonaparte, ne voyant pas moyen de se soustraire à ce commandement, ne trouvant pas le moment venu de secouer le joug du Directoire, s'empara du projet, s'en rendit le maître, en fit un plan complet, et lui donna la plus grande extension, de manière à se l'approprier et à en devenir en quelque sorte le véritable auteur. Cette explication concilierait les deux versions opposées; elle fait voir surtout comment le Directoire ayant résolu, ordonné, l'expédition, le général prit cependant aux préparatifs une part aussi considérable, quand il semble qu'il aurait dû se borner à l'exécution. Nous ne doutons point, par exemple, que la pensée de rendre l'expédition scientifique en même temps que militaire ne soit de lui; la dissimulation de son véritable objet est encore, nous le croyons, son ouvrage; tout le monde sait que l'armée d'Orient fut appelée d'abord *armée d'Angleterre*, et que tous les passeports portaient cette désignation. Le quartier-général de l'armée d'Angleterre était rue Taranne à Paris.

Quoi qu'il en soit, le secret fut bien gardé, et l'Angleterre ne connut point la vraie destination de l'expédition, même après le départ de Toulon.

Il y a peu d'exemples d'une activité aussi grande que celle qui fut déployée dans cette circonstance. Ce fut une grande fortune pour le général Bonaparte que de rencontrer un homme tel que Caffarelli : nul homme peut-être n'a jamais possédé un esprit plus présent, une tête mieux organisée, une vigilance plus continuelle, une promptitude et une décision plus vives, alliés à autant de sûreté dans le coup d'œil et de fermeté dans le jugement. Cet homme si actif avait laissé une jambe sur le champ de bataille! Plus que Berthier, il était le chef de l'état-major général. Trente-six mille hommes de toutes armes à réunir, avec un matériel de guerre immense; huit à dix mille marins, 40 bâtiments de guerre, 400 bâtiments de transport*, cent personnes destinées aux travaux scientifiques et aux arts, des instruments de toute espèce et jusqu'à des bibliothèques; — que d'ordre et de méthode, que de travail et de veilles ne fallut-il pas au général en chef et à son digne auxiliaire pour créer, disposer et réaliser tant de préparatifs, et pour le faire dans deux ou trois mois!

C'est le 30 floréal an VI (19 mai 1798) que la flotte mit à la voile; le 1^er^ messidor (19 juin) la France était maîtresse de l'imprenable Malte; on y laissait 4,000 hommes, et le 13 (1^er^ juillet) l'armée descendait sur le sol égyptien. Des proclamations adressées aux habitants de l'Égypte, composées et imprimées en arabe, à bord de *l'Orient* (le vaisseau amiral, descendirent en même temps à Alexandrie; les Arabes et les chefs de la religion y étaient avertis que la France venait châtier les beys leurs oppresseurs, ces hommes assez mal avisés pour l'avoir insultée; Bonaparte venait venger leurs injures en même temps que celles de la république; il délivrait le peuple égyptien et lui rendait sa nationalité, tout en respectant en apparence les droits de la Porte othomane.

Les Mamelouks se défendirent avec vigueur dans Alexandrie : il fallut monter à l'assaut, et Kleber y fut blessé à la tête. Sans perdre un instant, Bonaparte se prépare à passer le désert; il appelle les chefs des tribus arabes, les Oualad-Ali, campés dans l'ouest; il leur loue des chameaux, leur achète du bétail, et se met en marche avec toute l'armée, à laquelle deux jours avaient suffi pour débarquer tout entière et se former. A peine citerait-on un fait semblable dans l'histoire de la guerre. A la difficulté matérielle de l'opération joignez la différence de langage, de mœurs, de religion, de climat. Qu'on se représente la cha-

(*) De Toulon, Corse, Gênes, Civita-Vecchia,

leur effroyable de l'Égypte au mois de juillet, la prodigieuse quantité de moustiques dévorants, le manque d'eau et de provisions! Par un fatal malentendu entre l'armée de terre et la marine, la flotte s'était portée à Aboukir au lieu d'entrer dans le port d'Alexandrie. Une petite flottille remontait le Nil pendant que les troupes traversaient le désert au S.-E. d'Alexandrie, par Damanhour, et qu'elles se dirigeaient sur le fleuve. Les rives étaient occupées par l'armée des beys qui disputaient le terrain pas à pas. La flottille portait nos illustres chefs de la science, Monge et Berthollet, les amis inséparables: ils devaient combattre comme de simples soldats; plus d'une fois ils coururent le risque de périr. Dans tous les rangs c'étaient le même enthousiasme, la même énergie, le même héroïsme; la cause était si belle! N'oublions pas les Polonais : ils se conduisaient avec une rare bravoure, égale à leur intelligence. Le combat de Chébreis (Chobraris fut meurtrier, mais glorieux pour nos armes; il mériterait un récit; mais l'espace nous manque, courons avec l'armée à la plaine des Pyramides.

C'est là que Mourad-Bey, le plus vaillant des Mamelouks, et son collègue Ibrahim-Bey, le vieux guerrier*, avaient rassemblé une armée puissante de plus de 30,000 hommes. Elle ne manquait pas d'artillerie, mais sa force était surtout dans une admirable cavalerie, la première du monde.

La mémorable bataille des Pyramides (*voy.*) a été décrite et chantée, nous n'en ferons pas le récit; le carré formidable ne put être entamé par les Mamelouks, malgré leur bouillante valeur et leurs efforts désespérés; ils venaient frapper de leurs sabres jusqu'aux pieds de nos soldats, et expirer sous leurs baïonnettes; ceux-ci restaient inebranlables, immobiles. On ne cite rien de pareil, même de la phalange macédonienne; c'étaient de part et d'autre des prodiges d'intrépidité. Ils cédèrent enfin, ces braves cavaliers, à la force de la tactique, et laissèrent sur le champ de bataille, avec des milliers de morts, des milliers de blessés, un immense butin, toute l'artillerie, et 500 chameaux chargés d'armes, de provisions et de richesses. L'Égypte était à nous dès ce jour, et à peine la troisième semaine était écoulée depuis le debarquement!

Le lendemain, l'armée traversait le fleuve et entrait dans la seconde capitale de l'Orient. Qui n'a pas entendu parler des richesses du grand Caire? La lecture des Mille et une Nuits nous a presque habitués à les prendre pour les inventions des contes de fées; cependant elles étaient bien réelles. La situation du Caire, toute exceptionnelle, entre les marches de l'Afrique, de l'Inde, de toute l'Asie et de l'Europe; le passage annuel de la caravane des pèlerins; son existence de onze siècles; les bazars garnis des richesses qu'apportent chaque année les caravanes de Sennâr, du Darfour et du Soudan; 40 palais de beys, ceux de quarante *kachefs* ou lieutenants de beys, ceux des aghas et des chefs de la religion; les maisons splendides de tant d'autres opulents personnages, remplies des magnifiques tapis de la Perse, des meubles, des soieries et des porcelaines du Japon, de la Chine et de l'Europe; partout l'or et les pierreries prodigués pour la parure des femmes, tout ce qui pouvait rendre douce et variée la vie d'ailleurs molle et efféminée de ces nombreux seigneurs, les tyrans de l'Égypte, recrutés par le commerce des esclaves blancs en Géorgie et en Circassie; — tout cela donnerait encore une faible idee du luxe qui régnait au Caire parmi les grands de la ville. Nous ne parlons pas des armes, des chevaux, des innombrables domestiques; nous omettons également les richesses des mosquées, dont le nombre est de plus de 400, et qui sont, plusieurs d'entre elles du moins, si remarquables par la magnificence de l'architecture*!

Telle est la ville qui tomba au pouvoir d'une armée victorieuse, aigrie par la résistance, épuisée par la fatigue, excitée par les privations. Honneur à cette

(*) Les vingt-quatre beys formaient le gouvernement d'Égypte et deux d'entre eux exerçaient l'autorité suprême sous le nom de cheikhs-el-belad; ils étaient élus; le plus souvent ce titre appartenait au plus audacieux.

(*) *Voir* notre *Description du Caire*, 1 vol. in-8°, 1817, avec figures.

brave armée, à ses glorieux chefs! aucun excès ne souilla cette occupation.

L'ordre le plus parfait régna dès le principe et continua toujours. Tous les habitants, les musulmans comme les Coptes et les Grecs, les Syriens et les Arméniens, les marchands et les multéziines, enfin tous ceux qui ne faisaient pas partie des maisons de Mamelouks, restèrent, eux et leurs biens, paisibles et respectés; personne n'aurait pu s'apercevoir que la capitale avait dans ses murs une puissante armée de conquérants chrétiens. Quant aux biens des Mamelouks, meubles et immeubles, tout fut soigneusement inventorié et fidèlement gardé pour le trésor public; le domaine ne perdit rien; les mosquées et les harems restèrent inviolables. On employa à dresser l'inventaire des richesses mobilières, sur l'avis de Monge, de jeunes hommes sortis de l'École Polytechnique deux ans auparavant, chez qui le talent et l'activité ne pouvaient le céder qu'à l'intégrité et au désintéressement.

La sécurité entière ainsi laissée à toutes les classes du peuple, sur leur religion, leurs propriétes, leurs usages, leurs lois, leurs femmes, les eut bientôt a coutumés à nos figures, à nos costumes et à nos manières si différentes des leurs. On vit fraterniser le turban et le chapeau*, comme les deux langues; et la gaîté française fit une seconde fois la conquête du Caire.

Mourad-Bey, Elfy-Bey, et tous ceux qui voulurent continuer à disputer l'Égypte au nouveau maître, montèrent dans la Haute-Égypte; Ibrahim et sa maison et d'autres encore s'enfuirent en Syrie. Desaix, avec une division, se mit sans retard à la poursuite des premiers; le célèbre artiste Denon était de l'avant-garde.

Jusque-là tout allait au gré des vœux du vainqueur: la fortune adverse ne devait pas tarder d'avoir son tour. Chargé d'empêcher à tout prix le débarquement de l'armee française, l'amiral anglais avait cherché notre flotte pendant deux mois; mais, trompé par de faux rapports ou mal servi par sa sagacité, Nelson avait couru cent bordées sans la rencontrer. Il était venu deux fois à la côte d'Égypte, mais trop tôt. Il avait à cœur de prendre sa revanche: aussi le fit-il, et le 14 thermidor (2 août), avec une décision extraordinaire, il arriva sur la flotte française. Malheureusement cette flotte était embossée à Aboukir: le port vieux d'Alexandrie l'eût mise à l'abri de toute attaque. Le courage ne servit de rien dans une position si contraire; tout l'avantage était pour les assaillants, maîtres de la mer. A peine deux bâtiments échappèrent; après des prodiges de valeur, presque tout fut pris ou perit Brueys (*voy.*) expia glorieusement sa faute, il sauta avec *l'Orient;* Casabianca, jeune enfant, voulut mourir près de son père; l'intrépide Dupetit-Thouars (*voy.*), ayant perdu ses membres, criait encore: « Equipage du *Tonnant*, ne vous rendez jamais! » Le vaillant Lejoaille, capitaine du *Généreux**, forçait le passage après six heures de combat, et, plus qu'à demi desemparé, il allait prendre un vaisseau anglais sur sa route. Duchayla, Villeneuve, Decrest et tous les autres chefs de l'armée navale se couvrirent de gloire, mais en vain. L'expédition n'avait plus de flotte; désormais elle n'avait plus de communication avec la patrie; ce n'était plus qu'une armée d'exilés! Loin d'amener le désespoir, la catastrophe retrempa tous les courages; chacun voyait que l'armée devait trouver en elle seule toutes ses ressources.

On ne peut trop louer la haute prudence, la continuelle et vigilante sollicitude du chef de l'armée; c'est un modèle à suivre pour toute expédition en pays musulman. Il célébrait pour les Français les fêtes de la mère-patrie, et pour les Égyptiens, les fêtes de leur calendrier. Il frappait les yeux par les inventions françaises, par le spectacle des arts, par l'ascension des aérostats; il donnait la plus grande pompe à la cérémonie de la rupture de la digue, grande fête qu'on célebre au Caire quand le Nil, arrivé au maximum de sa crue annuelle, est introduit dans le canal.

Tout d'un coup une révolte éclate au

(*) Le *bourneta*, si inconnu et si odieux jusque-là aux Egyptiens et a presque tous les Musulmans.

(*) C'est le vaisseau que montait pendant la traversée l'auteur de cet article.

sein de la capitale; les chefs des mosquées conduisent le peuple, les tribus arabes du voisinage viennent se joindre aux insurgés. Trois cents Français dispersés dans le Caire perissent egorges, sans combat; sans défense. Un héros polonais, Joseph Sulkowski, tombe massacré. Le quartier-général du génie est pillé, dévasté, quatre ingénieurs sont assassinés; la révolte dure trois jours et ne cesse que par le bombardement. On poussait le général à tirer une éclatante vengeance, à sacrifier les oulémas et tous les grands de la ville soupçonnés : il résiste à ces conseils dangereux et pardonne, après quelques exemples statués sur des chefs de la rébellion pris les armes à la main. Quels fruits n'a pas eus cette sage clémence!

D'autres révoltes passagères eurent lieu dans l'Égypte moyenne et dans l'inférieure, toujours suscitees ou soutenues par les tribus arabes, et probablement soudoyées par les ennemis de la France; mais elles furent aussi aisément apaisées.

L'administration intérieure était mise en même temps sur le pied d'une parfaite régularite. Le *myry*, l'impôt territorial, et les impôts indirects, furent assujettis à l'ordre et a la justice Les Coptes, agents de la perception du myry qu'on était obligé d'employer à cause d'une possession immémoriale, furent contraints de renoncer à l'arbitraire et aux exactions. Des intendants civils, sous le nom d'agents français, répandus dans toutes les provinces, veillaient a la rentrée de l'impôt et à la recette des revenus; enfin des hommes habiles et purs, tels que M. Poussielgue, et plus tard M. Estève, présidaient à toute l'administration financière. On respecta toutes les proprietes surtout les *rizaq* et les *oudkouf*, c'est-à dire, les donations pieuses et les fondations charitables. Bientôt les traces de la guerre disparurent partout : la confiance succéda aux craintes, les membres du divan, les oulémas, les cheikhs, s'attachèrent pour la plupart à notre fortune, avec sécurité, et sans arrière-pensée.

Cependant le général Desaix poursuivait avec persévérance, au fond de la Thébaïde, l'armée de Mourad-Bey, qui se recrutait sans cesse de Meckains; les Mamelouks n'avaient guère fait de pertes qu'aux combats de Sediman et de Benhout. Il ne leur manquait ni vivres ni ressources; ils furent poussés de province en province, et pour ainsi dire de roche en roche, jusqu'aux cataractes, aux frontières de la Nubie : c'était la limite où s'étaient arrêtés les Romains. Le général Belliard, digne auxiliaire du *Sulthan juste**, commandait le pays entre Syout et Syène, et l'administrait avec la même sagesse. Partout l'Égypte respirait, gouvernée par la justice, et sans regret pour ses anciens maitres. Les établissements utiles s'élevaient comme par enchantement : ici des fonderies, des usines, des fabriques, des ateliers; là des hôpitaux; ailleurs des jardins publics et jusqu'à des salles de concert, de bal, et un théâtre. Le divan était réorganisé et delibérait en présence d'un commissaire français. Le général en chef allait faire des reconnaissances scientifiques; il passait en Arabie, et découvrait, le premier, l'ancien canal des deux mers.

Qui peut dire ce que serait devenue cette situation si elle n'eût pas été troublée, si l'Angleterre eût laissé les choses suivre leur cours naturel? Mais, non contents d'avoir échappé à une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne, les Anglais voulaient nous ravir cette conquête d'un point de l'Afrique. Un sentiment jaloux fit oublier à la Grande-Bretagne que la France était la puissance la mieux située dans la Méditerranée pour y exercer de l'influence; qu'elle était la plus ancienne alliée de la Porte, et qu'après avoir delivré l'Égypte de ses tyrans, nous pouvions la remettre au sulthan plus riche et plus heureuse. Elle eut le tort de soulever le divan; elle pensa qu'il serait plus facile de venir à bout d'une poignée de Français, isolés en Afrique, que de les vaincre en Europe; et, dans son orgueil, elle crut pouvoir faire ainsi expier à la France toutes les défaites de ses alliés sur le continent. Elle perdit de vue enfin que cette conquête avait un but d'humanité et de civilisation, et qu'elle au-

(*) C'est ainsi que les habitants du Saïd appelaient Desaix. *Ses soldats*, disaient-ils, *meriteraient d'etre nourris, non de pain, mais de sucre.*

rait mis un terme à l'infâme piraterie de la Méditerranée.

Malheureusement, ses intrigues réussirent auprès de la Porte: celle-ci arma; de nombreuses troupes se formèrent en Syrie; Djezzar (*voy.*), pacha d'Acre, était le pivot de tous les mouvements militaires. Le général en chef, abandonné du Directoire, presque oublié de la France, menacé des deux côtés à la fois, et de la terre et de la mer, n'avait qu'un parti à prendre: il fallait aller au devant de l'ennemi, dissiper l'orage avant qu'il grondât. Il part avec ses meilleures troupes; ses plus braves généraux, Kleber, Caffarelli, Murat, Lannes, Davoust, Berthier, Reynier, Leclerc, Bon, Lanusse, Sanson, Songis, Andréossi, Junot, Rampon, Bertrand, Marmont, et bien d'autres officiers-généraux qu'il serait trop long de nommer*, l'accompagnent. Il traverse le désert avec la rapidité de l'éclair, prend El-Arich, Gaza, et Jaffa (*voy.* ces noms) défendue par des milliers d'hommes armés; il pose le siége devant Saint-Jean-d'Acre où Djezzar se défend comme un lion. Pendant que de nombreux assauts sont donnés au corps de la place, un combat glorieux est livré par Kléber près de Nazareth. Les Français triomphent; 35,000 ennemis sont defaits devant le Mont-Thabor, et tous leurs magasins pris. Mais le douzième assaut ayant échoué, la peste ravageant l'armée, l'artillerie étant prise par les vaisseaux anglais, la place defendue par Sidney Smith et par un émigré français**, il fallut lever le siége après 60 jours de tranchee, et retourner en Égypte. Qui ne se rappelle l'héroïsme du général en chef se rendant au foyer de la contagion, dans l'hôpital de Jaffa, portant aux soldats malades des secours et des paroles pleines de confiance, et les rassurant en touchant sans crainte les bubons pestilentiels? Quel retour! que de pertes douloureuses! que de blessés et de malades à ramener! A son ordre, tous les cavaliers, tous les généraux descendent de cheval; lui-même donne l'exemple et met pied à terre: ainsi traverse-t-il le désert, enfonçant dans les sables du mont Casius, comme tous ses compagnons d'armes. Voici comment se termina cette marche fatigante; ce fut, le croirait-on? par une entrée triomphale.

La capitale avait reçu des nouvelles désastreuses; les alarmistes les avaient exagérées. Les Français restés au Caire étaient decouragés; parmi les habitants, nos ennemis triomphaient, les amis s'effrayaient; les chrétiens d'Égypte étaient accablés.

Le genéral Bonaparte n'hésite pas à prendre un parti extraordinaire: il faut imposer aux uns, rassurer les autres. Il ordonne à tous ses braves de se couvrir de palmes; il fait commander une fête au Caire; il ordonne aux cheikhs, à tout le divan, aux aghas et à tous les fonctionnaires civils et militaires, français ou égyptiens, de venir au-devant de lui dans la grande plaine de la Coubbé, avec la musique et en grande pompe. La population du Caire ne manquera pas de sortir des murs pour recevoir son armee victorieuse: il dissimulera ses pertes et le petit nombre des troupes par d'habiles manœuvres, des marches et des contre-marches, et il mêlera les débris de l'armée de Syrie, ses six mille braves compagnons, avec les soldats restés au Caire; il fera croire que le nombre en est double et qu'il amène des prisonniers nombreux; les gens de la capitale seront tenus à distance pendant les manœuvres; enfin des libéralités seront distribuees parmi le peuple.

Tout se passa comme Bonaparte l'avait conçu. L'illusion fut complète, même chez un grand nombre de Français. Beaucoup crurent alors à l'exagération des nouvelles que nos ennemis répandaient depuis deux mois; les fifres et les clairons, la musique française et celle des Arabes résonnent au loin; les lauriers de Nazareth et du Mont-Thabor couvrent de leur prestige tous les événements de la campagne.

Puis, des proclamations éloquentes sont adressées au peuple, aux grands, à l'armée. Bonaparte prophète (et ce n'était pas pour la première fois) prédisait un prochain débarquement et expliquait la nécessité de son retour.

(*) Ils ont tous payé leur tribut à la nature, excepté les trois derniers.

(**) Le sieur Philippeaux, officier d'artillerie.

Les Anglais avaient décidé la Porte à un grand effort. Dix huit mille hommes furent bientôt débarqués à Aboukir. Bonaparte arrive presque aussitôt qu'eux, et, malgré le petit nombre de ses troupes les anéantit dans une seule bataille.

Ce triomphe éclatant acheva d'effacer le souvenir des affaires de Syrie; mais l'armée restait toujours sans secours de la France. Dans cette position critique, à peine de retour au Caire, le général en chef, pour inspirer la sécurité et couvrir ses desseins, ordonne une grande expédition scientifique pour la Thébaïde, et en même temps il fait tous ses préparatifs pour repasser la mer. Qui croira qu'il désespérait de garder l'Égypte, et que ce fut là le motif de son retour subit et le prétexte d'une désertion? On l'a cependant osé avancer.

Le vrai motif est trop connu maintenant pour revenir à cette supposition si peu honorable. Déjà le Directoire négociait à Constantinople l'évacuation de l'Egypte et le retour de l'armée; mais il existe une pièce récemment découverte par M. Mignet dans les archives diplomatiques: c'est une lettre du ministre Reinhard, en date du 18 septembre 1799, écrite au nom du Directoire; le général y est rappelé en France. De grands revers, de grandes fautes avaient affligé tous les citoyens amis de leur pays; on espérait que le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte rétablirait les affaires par sa seule présence et ramènerait la fortune infidèle à nos armes.

Le fait est que la lettre écrite au général ne lui est pas parvenue; mais son départ avait sans aucun doute le même but; ce fut donc son inspiration, plutôt que les prières de ses amis, qui le détermina. Au reste, sa haute et noble ambition explique assez un départ furtif; mais ce départ, ce retour miraculeux, n'appartiennent plus à l'histoire de l'expédition. *Voy.* NAPOLÉON.

Ici la scène change; Kleber (*voy.*) succéda à Bonaparte. N'eût-il pas été le plus ancien, Kléber eût été appelé au commandement par le vœu unanime de l'armée. Homme de guerre s'il en fut, Kléber connut tout de suite la difficulté de sa position; il dut apprécier toute la gravité des événements, puisqu'on ne voyait pas jour à être secouru par la France. A chaque instant l'armee s'affaiblissait; les plus braves avaient succombé dans cent combats, dans les assauts, dans dix batailles rangées. La peste et la dyssenterie non moins meurtrière en avaient dévoré un grand nombre; l'ophthalmie non moins fatale encombrait les hôpitaux; l'armée n'était plus que l'ombre d'elle-même: que tenter avec ces débris?

Une nouvelle descente pouvait jeter encore 20,000 hommes sur les côtes d'Égypte; un plus grand nombre pouvait entrer par l'est. La nouvelle, en effet, ne tarda pas à arriver que le grand-visir en personne, à la tête d'une troisième armée, s'avançait par la Syrie. Le général Desaix fut rappelé de la Haute-Égypte. Sept mille janissaires debarqués à Damiette furent defaits et anéantis. C'est dans ces conjonctures que sir Sidney Smith fit proposer à Kleber de négocier. Le général Desaix et M. Poussielgue, administrateur général des finances, conclurent avec le grand visir une convention, aussi avantageuse que possible, pour l'évacuation du pays (*v.* EL-ARICH. Déjà l'ordre était donne d'abandonner des places, des villes et des provinces, lorsque Kléber apprit que le gouvernement anglais n'avait pas ratifié la convention. Contremander les ordres, rassembler les corps épars, annoncer à l'armée qu'il ne s'agissait plus de partir, mais de combattre, repousser 80,000 hommes avec 10,000, et les jeter dans le désert; ce fut l'affaire de peu de jours. La victoire d'Heliopolis (*voy.*) fera un éternel honneur à Kleber et à la brave armée d'Orient; ce qui en rehausse la gloire c'est l'état critique où les Français étaient réduits par des pertes continuelles, sans aucun espoir de secours, abandonnes entièrement (on pouvait le croire, par la mere-patrie. Mais une partie de l'armée turque entra dans le Caire; il fallut reduire la capitale révoltée et sacrifier la ville de Boulaq.

Kléber traita avec Mourad-Bey: c'était un acte de bonne politique La bravoure et le caractère eleve de cet homme de guerre, autant que l'intérêt de la cause française, autorisaient cette mesure. Kléber le nomma prince du Saïd. Des com-

missaires furent chargés de fixer les limites du territoire qui lui était concéde d'Assouân à Tahta; mais il ne put jouir longtemps du bénéfice du traité: il mourut pendant cette opération, les uns disent de la peste, les autres par le poison. Le fait est que la peste sévissait alors avec rigueur. Les partisans de l'autre version s'appuyaient sur ce que Mourad-Bey, appréciant la générosité des Français, était devenu leur ami sincère; le parti turc était intéressé à le perdre. On sait que Sitty Nefiseh, sa femme, veuve du fameux Ali-Bey, était digne en tout de ces guerriers célèbres.

Le 25 prairial an VIII (14 juin 1800), Kléber avait été victime d'un lâche assassinat; cette douloureuse catastrophe enleva un héros à l'armée, à la France, et fut la principale cause de la perte de l'Égypte. Les premiers revers datent de ce funeste jour.

La défense d'une si précieuse conquête demandait un autre Bonaparte, un autre Kléber; il fallait au chef la confiance de l'armée. Menou n'était pas cet homme; il est probable que le général Reynier aurait mieux réussi. Pour être juste, il faut dire que le général Menou semblait plus franchement dévoué à la conservation qu'aucun autre des généraux.

Dès le 10 ventôse (1er mars), une armée navale anglaise de 135 voiles parut devant Aboukir; le 30, sous les murs d'Alexandrie, eut lieu le mémorable combat où les Anglais perdirent leur général en chef, et nous le champ de bataille. Le petit nombre de troupes restees au Caire, commandées par le brave général Belliard traitèrent avec l'armée anglo-turque, après une honorable défense contre les Osmanlis, les Anglais, les Mamelouks et une nombreuse flottille qui soutenait les opérations. Quant au gros de l'armée, ou plutôt ses faibles debris, enfermés dans Alexandrie entre la mer et l'inondation, ils souffrirent pendant six mois toutes les privations et les horreurs d'un siége; la division entre les esprits favorisa les alliés; Menou céda, malgré son opiniâtreté, et il obtint une assez bonne capitulation.

Dans les premiers jours de l'an X (sept. 1801), les derniers bâtiments chargés de troupes françaises mirent à la voile pour la France; plusieurs ne la revirent qu'en hiver (janvier 1802).

Telle fut l'issue de cette mémorable entreprise qui avait duré 3 ans et 7 mois environ, du départ au retour; elle fit retentir le nom français en Asie et en Afrique. La constance et la discipline des troupes, au milieu de tant d'ennemis et de perils, ne leur fait pas moins d'honneur que leur courage et leur intrépidité. Peu de campagnes comptent d'aussi nombreux, d'aussi prodigieux exploits. La Nubie, le Kordofan, le Darfour, le Soudan même, connurent par la renommée la force de nos armes. L'occupation de Suez et de Cosseir nous ouvrit des rapports fréquents avec l'Arabie; Djedda et Yambo commercèrent avec l'Égypte. Le général Bonaparte se mit en rapport avec le chérif de la Mecque, avec l'emir Bechir, avec le sultan de Darfour, avec l'empereur de Maroc, le bey de Tripoli; il recevait de partout des reponses pleines d'affection, il se faisait partout des amis. La prise d'Acre et un séjour de plusieurs années auraient affermi la puissance française en Égypte, et quelques renforts auraient suffi pour la rendre inébranlable*. Cette opinion sera confirmée par le jugement de la postérité; elle doit triompher de celle des adversaires de l'expedition, hommes qui ne l'ont jugee que de loin, à travers le voile des passions, et sans en connaître les phases, le but ni la portée.

Il nous resterait à jeter un coup d'œil rapide sur les travaux et les recherches de l'Institut d'Égypte et de la commission des sciences et arts, ainsi qu'à retracer l'historique du grand ouvrage publié par ordre du gouvernement; mais un sujet si important mérite bien un article à part que le lecteur trouvera aux mots INSTITUT D'ÉGYPTE. J-M-D.

ÉGYPTIENS, *voy.* BOHÉMIENS.

EHRENBERG (CHRÉTIEN-GODEFROI), naturaliste avantageusement connu par de savants ouvrages et par ses

(*) Quant à l'intérêt anglais, si fortement engagé en apparence dans cette question, il existe une lettre curieuse du général Menou, écrite après le premier traité pour l'évacuation de l'Égypte: on y voit qu'il n'aurait pas été impossible de s'accommoder avec la Grande-Bretagne.

voyages en Égypte et dans l'Asie occidentale, naquit le 17 avril 1795 à Delitsch (Saxe prussienne). Après avoir fait ses humanités à Schulpforta, il se rendit en 1815 à l'université de Leipzig, dans l'intention d'y étudier la théologie; mais, au bout du premier semestre, il abandonna cette étude pour celle de la médecine, et il se livra avec d'autant plus d'ardeur à cette dernière, que, dès sa première jeunesse, il avait eu un goût prononcé pour les sciences naturelles. Appelé en 1817 à Berlin, par la loi du service militaire, il se lia avec Hemprich, qui devait plus tard l'accompagner dans ses voyages. Les premiers travaux de M. Ehrenberg se rapportent à des recherches physiologiques. Il comptait encore parmi les étudiants, lorsqu'en 1818 il composa un traité sur la connaissance systématique des champignons, inséré dans les *Annales de la botanique* de Schrader, Sprengel et Link; et la même année, lors de sa promotion au degré de docteur en médecine, il publia sa dissertation: *Sylvæ mycologicæ berolinenses*, ainsi que les résultats de ses recherches sur le développement des plus petits corps organiques. Dans ce dernier mémoire, M. Ehrenberg fit connaître 248 formes de plantes trouvées par lui autour de Berlin, et parmi lesquelles il y avait 62 espèces inconnues jusqu'alors. En 1819 il publia sur les *Syzygites* un traité qui fut plus tard inséré aussi dans les Mémoires de la Société des amis des Sciences naturelles de Berlin. En 1820 il exposa, d'une manière plus détaillée, ses observations sur le développement des champignons et sur la moisissure, dans la *Flore* de Ratisbonne et dans le 10^{e} volume des *Mémoires de l'Académie Léopoldine des naturalistes à Bonn*, academie dont il était devenu membre peu de temps auparavant.

En 1820, au mois d'avril, l'Académie des Sciences de Berlin lui fournit, ainsi qu'à son ami le docteur Hemprich, les moyens de réaliser un de ses vœux les plus chers, celui de faire un voyage scientifique en Égypte, contrée où le général de Minutoli (*voy.*) se rendait alors pour en étudier les antiquités. Les deux amis s'embarquèrent au mois d'août à Trieste pour Alexandrie, et, après avoir exploré la côte de Libye, ils se rendirent d'Alexandrie jusqu'à Kasr-Eschdaebie et revinrent dans ce port par l'oasis d'Amoun. Pendant l'année 1821, nos voyageurs visitèrent l'Égypte moyenne, surtout les pyramides autour de Fayoum, et entreprirent un plus grand voyage par Thèbes à Dongolah, après que M. Ehrenberg se fut rétabli d'une fièvre nerveuse qui pendant quatre mois l'avait retenu près de Saccara. Arrivés à Dongolah, au mois de février 1822, ils entrèrent en relations amicales avec le gouverneur Abdim-beg, qui, ayant vu les dessins de M. Ehrenberg, l'engagea à lui faire le plan d'une forteresse à construire. Le savant naturaliste eut beau s'en défendre et assurer que cette tâche était au-dessus de ses forces, Abdim beg insista, et M. Ehrenberg, vaincu par ses instances, se mit à l'œuvre et réussit au-delà de son attente. En moins de deux mois le plan qu'il avait donné fut exécuté, et il vit à sa satisfaction s'élever le fort de Kasr-Dongolah el Gedide, siége actuel du gouverneur. Comblés de présents, nos deux amis, sous la protection d'Abdim-beg, avancèrent jusqu'à Ambukohl dans le Dongolah supérieur. M. Ehrenberg s'y étant arrêté, le docteur Hemprich fit une excursion dans le désert, vers Sennaar, d'où il rapporta un riche butin d'animaux curieux qui furent envoyés à Berlin en 1822. Tandis que ce dernier retourna au mois d'août à Alexandrie, pour mettre leurs diverses collections en sûrete, M. Ehrenberg et sa suite, restés à Ambukohl, furent atteints du typhus, auquel ils n'échappèrent que par miracle. Il demanda à être conduit, dans une barque, au fort d'Abdim-beg; et à peine eut-il quitté la ville qu'elle fut reprise par les habitants de Dongolah qui en massacrèrent la garnison. Le gouverneur se disposant à marcher contre les rebelles, notre voyageur préféra se replier jusqu'à Thèbes.

Les nouvelles de Hemprich qu'il y trouva le décidèrent à se rendre au Caire. Son ami lui témoignait le désir de retourner en Europe; mais des lettres de Berlin lui ayant fait changer d'idée, ils visitèrent ensemble, au printemps de l'année 1823, les environs de Damiette

dans la Basse-Égypte, et entreprirent bientôt après un voyage à Suez. En poursuivant leur course, M. Ehrenberg, à défaut de baromètre, mesura le Sinaï avec un simple thermomètre et en comptant les degres à partir du couvent. Son calcul s'accorde à peu de chose près avec les observations faites depuis par M. Ruppell. Il trouva que le couvent est à 5,400 pieds au-dessus du niveau de la mer; mais le véritable mont Sinaï s'élève jusqu'à 7,400 pieds. Quant aux plus hauts sommets de la montagne, il ne les estima pas au-dessous de 8,400 pieds au-dessus de la mer. Après diverses courses scientifiques entreprises depuis en Syrie et en Arabie par les deux intrépides voyageurs, M. Ehrenberg eut le malheur de perdre son fidèle compagnon, qui était en même temps son ami chéri. Hemprich fut enlevé d'une fièvre quarte à Massaua, île du golfe Arabique. M. Berghaus, géographe à Berlin, très connu, a donné au groupe d'îles placé au sud de Dhalac, le nom des *îles d'Hemprich;* quant à un autre groupe d'îles au nord de Dhalac, que M. Ehrenberg vit et dessina seul en revenant, M. Berghaus les a appelées *îles d'Ehrenberg.*

L'an 1826, après une absence de six ans, le docteur Ehrenberg revint en Europe; il arriva au mois de décembre à Berlin, où plusieurs distinctions honorables le récompensèrent de ses laborieuses et pénibles investigations. Nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, il consacra et consacre encore aujourd'hui tous ses loisirs à réunir dans un grand ouvrage les divers résultats de ce long voyage, dont il a déjà publié un aperçu sous ce titre: *Voyages par l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale, entrepris dans l'intérêt des sciences naturelles, pendant les années* 1820-1825, *par G. F. Hemprich et C. G. Ehrenberg* (t. I^er^, Berlin, 1828). Il donna en outre, sur différentes recherches et observations, des traités particuliers, disséminés dans plusieurs feuilles périodiques. Ainsi les *Symbolæ physicæ,* dont il a paru, depuis 1828, quatre cahiers ornés de gravures et consacrés à la zoologie, offrent le résultat de ses voyages en Afrique sous le rapport de l'histoire naturelle. En 1829, il fut invité, ainsi que son ami Gustave Rose, le minéralogiste, à accompagner M. Alexandre de Humboldt dans son voyage en Asie. Leur expédition, d'abord limitée à l'Oural, fut ensuite prolongée jusqu'à l'Altaï. Dans cette occasion, M. Ehrenberg se livra encore plus particulièrement aux observations de la nature organique. Il rendit de grands services à l'illustre chef de ce voyage scientifique, et en donnera avec lui les résultats au public. Enfin, parmi les travaux les plus importants qu'on lui doit comme naturaliste, travaux qui ont fait époque dans la science, il faut ranger en première ligne son ouvrage allemand intitulé: *Organisation, système et rapport géographique des infusoires* (Berlin, 1830). *C. L.*

EHRENBREITSTEIN, *voy.* COBLENTZ.

EHRENSTRŒM, l'un des chefs de la conjuration vraie ou supposée que la régence suédoise, établie à la mort de Gustave III, suscita contre elle, et dont il a été question à l'article ARMFELT. Ehrenstrœm, secrétaire du défunt roi, fut accusé d'avoir été un des instruments d'Armfelt et condamné à mort. Sur l'échafaud, après avoir étonné tout le monde par son inaltérable sang-froid, il reçut l'annonce de sa grâce. Depuis, il vécut dans la retraite, d'une pension que Gustave IV lui fit assigner. S.

EICHHORN (JEAN-GODEFROI), un des savants allemands les plus versés dans l'exégèse biblique, dans l'histoire politique et littéraire, ainsi que dans les langues et les littératures orientales, naquit le 16 octobre 1752 à Dorenzimmern (principauté de Hohenlohe-OEhringen). Devenu recteur à l'école d'Ohrdruf, dans le duché de Gotha, il fut appelé en 1775 à l'université d'Iéna, où il professa jusqu'en 1788, époque à laquelle lui fut confiée la chaire de littérature biblique et orientale à Gœttingue. Nommé docteur en théologie l'an 1811, directeur de la Société royale des Sciences de la même ville en 1813, et conseiller privé de justice du royaume de Hanovre en 1819, il mourut le 25 juin 1827, jouissant d'une haute réputation littéraire et d'une estime universelle.

C'est en 1775 et 1776 qu'il donna les premières preuves de sa profonde connaissance dans la littérature et dans l'histoire orientales, en publiant son *Histoire du commerce des Indes Orientales avant Mahomet* (Gotha, 1775), écrite en allemand, comme la plupart des ouvrages d'Eichhorn dont nous donnerons les titres en français. Il publia ensuite son aperçu, écrit en latin, sur *les Monuments les plus anciens de l'histoire arabe* (Gotha, 1775, et son traité sur les plus anciennes médailles du même peuple (Gotha, 1776). Mais à Gœttingue il se livra particulièrement à la critique biblique. Les fruits de ses études furent déposés dans sa *Bibliothèque générale de la littérature biblique* (10 v., Leipzig, 1788-1801), qui se rattache à son *Répertoire de la littérature biblique*, précédemment publié (18 vol., Leipzig, 1777-1786); dans son *Introduction à l'Ancien-Testament* (4e édit., 5 vol., Gœtt., 1823; dans son *Introduction au Nouveau Testament* (2 vol., nouvelle édit., Gœtt., 1827); dans son *Introduction aux livres apocryphes de l'Ancien-Testament* (Gœtt., 1798); enfin dans son *Commentarius in Apocalypsin Joannis* (2 vol., Gœtt., 1791) Par ces ouvrages, Eichhorn créa en quelque sorte la critique biblique, ou au moins il contribua à répandre les vrais principes de cette science, à laquelle la savante Allemagne a donné de si vastes développements. Eichhorn insista particulièrement sur la nécessité d'une parfaite connaissance de l'Orient, de ses antiquités, de ses mœurs et usages, pour arriver à une bonne interprétation des livres saints. Son *Histoire primitive*, où il soumet en particulier à une critique sévère le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse, a été publiee avec une introduction et des notes de Gabler (2 vol., Nuremberg, 1790-1793). Tout en restant fidèle à ce genre d'études, comme le témoigne son ouvrage sur les *Prophètes hébreux* (3 vol., Gœttingue, 1816-1820), Eichhorn porta ensuite son attention surtout dans le domaine de l'histoire en général.

Il consacra aussi, pendant quelque temps, toute son activité à l'histoire des lettres, qu'il avait professée plusieurs fois dans des cours publics à Iéna et à Gœttingue. Il conçut en 1796 le plan d'une histoire des arts et des sciences, depuis leur renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, tableau dont les diverses parties, publiées sous différents titres, forment aussi des ouvrages particuliers; mais l'*Histoire générale de la culture et de la littérature de l'Europe moderne* (2 vol., Gœtt. 1796-99), est restée inachevée. Son *Histoire litteraire* (t. I, Gœtt. 1799; 2e edit 1813; t. II, 1814) atteste autant de talent et de conscience que de profonde érudition. Quant à son ouvrage plus étendu, *Histoire de la littérature, depuis son origine jusqu'aux temps les plus modernes* (6 vol Gœtt., 1805-11), Eichhorn ne put le parfaire: il se borna à donner un aperçu général de l'histoire littéraire dans ses diverses époques et parmi les différents peuples; puis l'histoire des belles lettres; dans les autres disciplines il n'y a de terminé que l'histoire de la théologie, renfermée dans le sixième volume et qui a été retouchée par Stæudlin. Dans l'*Aperçu de la révolution française* (2 v., Gœtt. 1797, ouvrage médiocre, il raconte les événements du temps d'après les sources qu'il avait alors à sa disposition. Auteur d'une *Histoire universelle*, faite en grande partie d'après le plan de Gatterer (3e édit., 4 vol., Gœtt., 1818-1820, il se proposait d'appuyer le récit des faits par l'autorité des écrivains les plus dignes de foi de l'antiquité et du moyen-âge, ainsi que par les principaux documents politiques des temps modernes, afin de ramener ainsi les lecteurs à l'étude des sources; mais il n'a publié que le choix des historiens romains, sous le titre de *Antiqua historia ex ipsis veterum scriptorum narrationibus contexta* (2 vol., Gœtt., 1811), et celui des auteurs grecs : *Antiqua historia ex ipsis veterum script. græcor. narrat. contexta* (4 vol., Leipz., 1812). L'*Histoire des trois derniers siècles* du même érudit (3e édit., 6 vol., Gœtt., 1818), n'est certainement pas non plus un ouvrage sans mérite. Enfin il publia l'*Histoire primitive de l'illustre maison des Guelfes* (Hanovre, 1817). Plusieurs de ses mémoires ont été insérés dans les *Commentarii So-*

cietatis reg. Scientiar. Gœtt. (nous avons dit qu'Eichhorn était un des principaux membres de cette illustre compagnie), et dans les *Mines de l'Orient.* Depuis 1813 jusqu'à sa mort, il dirigea aussi la publication des Annonces littéraires de Gœttingue (*Gelehrte Anzeigen*).

Son fils, FRÉDÉRIC-CHARLES Eichhorn, a répandu de vives lumières sur l'histoire d'Allemagne et sur le droit germanique. Né le 20 novembre 1781 à Iéna, il fit ses études à Gœttingue, y donna quelque temps des cours, et fut nommé en 1805 professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder, puis en 1811 à Berlin. Lors de la campagne de 1813, dans laquelle il commanda un escadron, il obtint la croix de fer et l'ordre de Saint-Vladimir de Russie. Rendu aux études, il resta jusqu'en 1817 à Berlin, d'où il fut appelé à l'université de Gœttingue. Il y enseigna avec beaucoup de succès le droit allemand, le droit canon, et le droit public. En 1819, il fut promu au rang de conseiller aulique de Hanovre, mais sa faible santé le força, en 1828, de suspendre ses cours et de se retirer dans une terre qu'il avait achetée près de Stuttgart. Après la mort de Schmalz, M. Eichhorn fut rappelé à l'université de Berlin et attaché en même temps au ministère des affaires étrangères; il se demit en 1833 de sa chaire de professeur pour se livrer entièrement à la politique et surtout aux affaires étrangères. Il reçut le titre de conseiller privé actuel de légation et entra au conseil d'état. S'étant occupé de bonne heure de l'histoire d'Allemagne sous le rapport de sa constitution politique, de ses coutumes et de ses législations, il publia le fruit de ses études dans l'ouvrage allemand intitulé *Histoire du droit public et des législations de l'Allemagne* (4 vol., Gœtt., 1808-1818; 3^e^ édit. 1821 23). Depuis 1815, il a concouru, avec MM. de Savigny et Gœschen, à la rédaction du *Recueil périodique relatif à la science historique du droit*, où l'on distingue surtout son traité sur l'origine des villes allemandes, que l'on peut regarder comme le complément des opinions énoncées dans le grand ouvrage dont nous venons de parler. *C. L.*

EICHSTÆDT (HENRI-CHARLES-ABRAHAM), l'un des principaux humanistes contemporains et l'un de ceux qui aujourd'hui écrivent en latin avec le plus d'élégance et de correction. Né à Oschatz, en Missnie, le 8 août 1778, il fit sa théologie à Leipzig, mais s'occupa de préférence d'études philosophiques. Bientôt il devint le principal collaborateur de Schütz dans la redaction de la *Gazette littéraire* d'Iena, et lorsque ce critique quitta la ville, M. Eichstædt lui succeda comme directeur de ce recueil très répandu et alors très renommé *voy.* IÉNA). C'est encore lui qui en dirige actuellement la redaction. M. Eichstædt devint en même temps professeur d'eloquence et de poésie à l'université 1803), puis bibliothécaire en chef (1804). L'université de Rinteln lui envoya le diplôme de docteur en théologie, et le grand-duc de Saxe-Weimar le nomma conseiller intime de cour; dès 1801 le duc de Saxe-Meiningen lui avait conféré la dignité de conseiller de cour. On doit à M. Eichstædt, outre une bonne traduction allemande de l'Histoire de la Grèce par Mitford (Leipz., 1802-8, 6 vol. in-8° , des éditions de Diodore de Sicile (Halle, 1800 2, 2 vol.) et de Lucrèce (Leipz, 1801), puis des travaux critiques sur Tibulle, Phèdre, etc., ainsi que le traité *De dramate Græcorum comico satyrico* (Leipz., 1793). Mais il se distingue particulièrement par le style classique de ses programmes, de ses discours et éloges académiques, dont l'un des plus récents a célébré la mémoire de Gœthe. *C. L.*

EICHSTEDT (ÉVÉCHÉ ET PRINCIPAUTÉ D'). Eichstedt, ville bavaroise du cercle du Regen, située sur l'Altmühl, est élevée de 1,200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle est le siége d'un tribunal (*Landgericht*); elle a une population de 7,500 habitants, un assez beau château avec une large place décorée de fontaines jaillissantes, une église où l'on voit le tombeau de saint Wilibald, une bibliothèque et un gymnase. Eichstedt ou Aichstædt était autrefois le siége d'un évêché fondé en 741 par saint Boniface, et qui, en 1271, réunit à ses possessions celles des anciens comtes de Hirschberg; mais, sécularisé en 1801, il tomba à la Bavière, partie en 1803, partie en

1806. La ville devait être autrefois bien plus considérable qu'aujourd'hui, car, si nous en croyons M. de Raumer, en 1634 les Suédois y brûlèrent 7 églises, 1 couvent et 444 maisons. En 1817, l'ancien vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, que le roi de Bavière créa duc de Leuchtenberg, l'acheta et en fit une principauté. Après sa mort, en 1824, elle passa à son fils Auguste, duc de Leuchtenberg, celui qui mourut à Lisbonne, époux de Donna Maria. Eichstedt est la résidence ordinaire de la famille ducale et le siége de ses chancelleries. A peu de distance est un château de plaisance appelé Pfünz. Eichstedt est aussi aujourd'hui, depuis le concordat du 5 juin 1817, le siége d'un évêque suffragant de l'archevêque de Bamberg.

La principauté d'Eichstedt a, d'après Volger, 10 m. carr. et 24,000 habitants, ou par m. carr. 2,400, ce qui n'est pas une population fort considérable. Si elle ne comprend pas tout le ressort du tribunal d'Eichstedt, en revanche elle s'étend dans le cercle de la Rezat. *Creding*, dans la vallée de la *Schwarzach* (850 habitants), et *Pleinfeld*, sur la Rezat (800 habitants), en dépendent. Le climat y est beaucoup plus doux que dans les parties qui avoisinent Bamberg, mais il n'y a de plaines fertiles que dans la partie septentrionale. Le chanvre et le lin y viennent fort bien; on y cultive aussi le houblon avec succès. La race des bêtes à cornes y est plus belle et mieux élevée que dans beaucoup d'autres parties de la Bavière. On y trouve de la pierre à chaux et quelquefois des veines de marbre, mais d'une qualité inférieure. *Beilngries*, sur l'Altmühl (900 habitants), entre quatre vallons assez romantiques, et *Berching*, sur la Sulz (1,400 hab.), font encore partie de l'ancien évêché d'Eichstedt. On y trouve aussi les ruines du vieux fort de Hirschberg. L. N.

EIFEL. C'est le nom d'une contrée allemande assez montagneuse, riche en monuments romains et du moyen âge, et située entre la Moselle, le Rhin et la Roër, dans le grand-duché prussien du Bas-Rhin. Il touche d'un côté à la chaîne du Hundsruck et de l'autre au mont Veen, qui est sur la rive gauche du Rhin et ne dépasse guère la hauteur de 2,600 pieds. L'Eifel est d'origine volcanique et renferme beaucoup de lacs qui sont, selon toute apparence, des cratères éteints. Les monts d'Eifel, en partie boisés, qui séparent le Rhin, la Moselle et la Meuse, traversent les trois districts de Coblentz, de Trèves et d'Aix-la-Chapelle. Le point le plus élevé des monts d'Eifel est le Kelberg, qui s'élève de 1,600 pieds au-dessus du lit du Rhin et de 1,800 au-dessus du niveau de la mer du Nord. La montagne de basalte, le Hochacht, près de Kaleborn, a 2,200 pieds de hauteur. *Voir* Schannat, *Eiflia illustrata;* Steininger, *les Volcans éteints dans l'Eifel et le long du Bas-Rhin* (Mayence, 1820); *Observations sur l'Eifel et l'Auvergne,* par le même (Mayence, 1824); Harless, *les Eaux de Betrich dans le grand-duché du Bas-Rhin* (Coblentz, 1827), et Hibbert, *History of the extinct Volcanos of the Basin of Neuwied* (Edinb., 1832). Le peintre Ponsart, à Malmedy, a publié, en 1831, des vues lithographiées de l'Eifel et des bords de l'Aar. *C. L.*

EINSIEDEL. Cette ancienne famille noble de Saxe paraît issue des chambellans de Gnandstein, dont il est déjà fait mention au XIII^e^ siècle, ou du moins originaire de ce château qui appartient encore à présent à la famille. La souche de ses diverses branches fut Conrad d'Einsiedel, qui fut fait prisonnier en 1426 à la bataille d'Aussig. Après avoir recouvré la liberté, il se rendit à la Terre-Sainte, d'où il ne revint, en 1455, qu'après une nouvelle captivité de vingt ans. Jean-Hildebrand d'Einsiedel, ami de Luther, contribua puissamment à répandre la nouvelle doctrine religieuse. George-Haubold d'Einsiedel, président du consistoire et favori de l'électeur Auguste, jouit d'un grand crédit en Saxe et acquit une ancienne seigneurie de la Haute-Lusace, nommée Seidenberg, dont la partie restée dans les limites du royaume de Saxe s'appelle, depuis le dernier partage du pays, Reibersdorf, et, d'après la nouvelle constitution du royaume de Saxe, donne place à son possesseur dans la première chambre des États. Le fils de George, Jean-George, fut élevé, en 1745, au

rang de comte de l'Empire; et le fils aîné de celui-ci, appelé aussi Jean-George, héritier de la seigneurie de Seidenberg, devint, en 1764, membre du ministère. Il eut pour successeur dans la possession des titres de la famille, son fils aîné, George, celui qui fut jusqu'en 1831 envoyé plénipotentiaire de Saxe à la cour de Saint-Pétersbourg. Son second fils, Detlev-Charles, mourut en 1810, ministre des conférences; il se rendit célèbre par les progrès qu'il fit faire à plusieurs branches de l'économie politique. Detlev Charles eut plusieurs fils : l'un, Charles, né en 1770, est ministre de Saxe à Munich; un autre, Ferdinand, né en 1778, est capitaine de mines (*Berghauptmann*) en Silésie; un troisième qui fut ministre des conférences du roi de Saxe jusqu'en 1830, mérite une mention plus particulière.

Detlev comte d'Einsiedel, né en 1773, commença sa carrière politique comme conseiller privé des finances et fut plus tard promu à la dignité de capitaine du cercle de Missnie. Le roi de Saxe, à la demande de Napoléon, étant revenu à Dresde, Detlev fut nommé, le 14 mai 1813, ministre du cabinet et secrétaire d'état des affaires étrangères. Il suivit son roi à Leipzig, à Berlin, à Presbourg, et soutint les intérêts de sa cour au congrès de Vienne, à la plus parfaite satisfaction du roi, qui lui conféra son ordre de la *Rautenkrone* et le nomma, en 1816, chancelier de cet ordre. Il fut depuis chargé de la haute direction des collections d'art et de sciences, à Dresde, et étendit encore la sphère de son activité lorsqu'après la mort du comte de Hohenthal il fut appelé à la présidence de la Société Biblique de Saxe.

Le crédit du comte d'Einsiedel ne put qu'augmenter lors du changement de règne en 1827; car Antoine, le nouveau roi de Saxe, resté complétement étranger aux affaires d'état durant la vie de son frère Frédéric-Auguste, dut accorder une confiance illimitée aux conseillers de son prédecesseur. En attendant, le besoin d'une révision de la constitution d'États, qui jusqu'alors ne s'était que faiblement prononcé, commença à se faire sentir. L'opinion publique regarda le comte Detlev comme un obstacle aux réformes demandées, d'autant plus que, depuis 1815, son influence prépondérante avait assuré en Saxe le triomphe du pouvoir absolu. Une opposition formidable qui s'éleva contre lui aux États de 1830 et les événements politiques survenus en France le forcèrent de se retirer de la scène politique. On lui faisait le reproche d'avoir trop songé à ses intérêts personnels en favorisant ses importantes usines de fer au préjudice des autres établissements de même genre. De plus, grand partisan des piétistes, peu aimés en Saxe, Detlev usa, dit-on, plus d'une fois de sa haute position pour les élever aux premières dignités de l'Église et de l'université. Lors des troubles qui éclatèrent au mois de septembre 1830, l'opposition contre ce ministère fut si forte que, pour calmer le peuple et pour soustraire Detlev à la fureur de ses ennemis, le roi lui écrivit de sa main pour l'inviter à se démettre de ses fonctions. On lui accorda une pension considérable avec laquelle il se retira dans ses terres. Cela eut lieu avant que les conseillers de la couronne eussent proposé au roi de nommer co-régent le prince Frédéric-Auguste, qui est aujourd'hui roi.

Frédéric Hildebrand d'Einsiedel, né le 30 avril 1750 à Lumpzig, près d'Altenbourg, et qui s'est fait connaître comme auteur, appartient à une autre branche de cette famille. A la fois président de la cour supérieure d'appel à Iéna, conseiller prive actuel, grand maître de la cour de la grande-duchesse Louise de Saxe-Weimar, Hildebrand se lia de cœur et d'enthousiasme avec les hommes de génie qui, comme philosophes et poètes, s'illustrèrent vers la fin du XVIII^e^ siècle à Weimar, ville alors surnommée l'Athènes de l'Allemagne. Il composa des pièces et de petits opéras, dont il se réserva plusieurs rôles à lui-même; il joua du violoncelle à l'orchestre, et fit des vers, des chansons et des nouvelles. Galant envers le beau sexe, il ne put cependant jamais se marier. Son mépris de l'argent, joint à sa passion du jeu, dont il croyait pouvoir tourner les chances à son profit par ses combinai-

sons, le forcèrent souvent de se refuser les choses les plus nécessaires. Enfin, las de la vie, il mourut le 9 juillet 1828. Après avoir arrangé plusieurs pièces de Caldéron pour la scène allemande, il publia sous le voile de l'anonyme ses *Éléments d'une théorie de l'art théâtral* (Leipzig, 1797). La traduction des *Frères*, de Térence, ayant été goûtée sur plusieurs théâtres allemands, il traduisit aussi les autres pièces de ce poète latin (Leipzig, 1806). *C. L.*

EINSIFDELN, *voy.* SAINTE-MARIE AUX ERMITES.

ÉLAGABALE, *voy.* HÉLIOGABALE.

ÉLAM, ÉLAMITES. Les Élamites, dont il est si souvent fait mention dans l'Ancien-Testament, tiraient leur nom et leur origine du patriarche *Elam*, fils aîné de Sem (*Gen.* X, 22). C'est de ce peuple que les Perses prétendaient être issus. L'Élymaïde, ou terre d'Élam, était située entre la Susiane au sud, l'Assyrie au nord, la Medie à l'est, et la Mésopotamie à l'ouest. L'Écriture confond souvent les Élamites et les Medes (Is., XXI, 2; Jérem., XV, 25; *Act.*, II, 9, etc.). Un passage des prophéties de Daniel ferait supposer qu'il fut un temps où la ville de Suse elle-même n'était qu'une dépendance d'Élymaïs : « *Me trouvant* « *à Suse, forteresse de la province* « *d'Élam, je vis dans ma vision*, etc. (Daniel, VIII, 2.) » Benjamin de Tudèle dit que la province d'Élam était située dans le Korestan (Kurdistan? ; mais il paraîtrait, d'après ce que Pline, Ptolémée et Marcien ont écrit à ce sujet, que ce pays se rapprochait davantage du golfe Persique, c'est à-dire qu'il comprenait une partie des provinces modernes de Khouzistan et de l'Irak-Adjémi.

Élymaïs, capitale du pays d'Élam, devint, après la ruine de Persépolis, la capitale de la Perse. Elle possédait un temple de Diane dont les richesses excitèrent la convoitise d'Antiochus le-Grand.

Les Élamites étaient braves, mais cruels; Strabon et Néarque s'accordent avec les historiens sacrés pour nous les représenter comme adonnés au vol et au brigandage. A la guerre, ils se servaient de flèches, de lances et de boucliers, et ils combattaient souvent sur des chars. Ils furent gouvernés par des rois jusqu'au temps de Judith, et l'Écriture nomme un de ces princes, *Codorlohonor*, qui vivait dès le temps d'Abraham, et fut vaincu par ce patriarche.

On a confondu quelquefois les Élamites avec les *Élanites* ou habitants d'Élana, aujourd'hui Eïla, dans l'Arabie-Pétrée, à 20 lieues du mont Sinaï. C. F-N.

ÉLAN (*cervus alces*). Ce mammifère ruminant, classé parmi les cerfs, se distingue de tous les animaux de ce genre par sa taille, égale, quelquefois même supérieure, à celle du cheval; par ses bois, qui présentent chez l'adulte la forme d'une palme ou d'une lame triangulaire, dentelée sur son bord externe d'un nombre d'andouillers correspondant à l'âge. Son cou est court et gros, sa queue courte, ses oreilles longues, son museau renflé. Il est très haut sur jambes. Son pelage, qui varie de couleur avec l'âge, est généralement d'un brun cendré sur le dos, blanc sous le ventre et à la partie interne des membres. Il brunit avec l'âge jusqu'à devenir noir. L'élan vit 18 à 20 ans. Ses bois, qui peuvent peser jusqu'à 60 livres dans la variété d'Amerique, tombent à la fin de l'automne et repoussent au printemps.

Ce quadrupède vit par troupes dans les forêts et les lieux marécageux des deux continents, plus commun en Amérique et en Asie qu'en Europe, où sa race disparaît tous les jours. Il n'a pas d'ennemi plus redoutable que l'ours. On le voit se plonger en été dans l'eau pour se soustraire aux piqûres des insectes. L'élan s'apprivoise facilement. Dans le nord-ouest de l'Amérique on l'attelle à des traîneaux. Sa peau fournit une buffleterie estimée. Sa chair n'est pas désagréable; elle tient du bœuf. Ses bois sont employés aux mêmes usages que ceux du cerf. *Voy.* comme complément de cet article le mot CERF. C. S-TE.

EL-ARICH, village et château-fort d'Égypte, que quelques philologues croient être le *Rhinocolura* des anciens, et dont le nom arabe correspond au mot latin *Asper* et à l'espagnol *El-Arisco* (l'Apre, raide et d'un aspect sauvage),

est situé à l'extrémité de l'Afrique, vers les frontières de la Syrie, à 63 lieues N.-E. du Caire, et à 15 lieues S -O. de Gaza. El-Arich, séparé de la Méditerranée par quelques dunes seulement, est entouré de tous les autres côtés par le désert. Sa position lui donna une certaine importance lors de l'expédition tentée contre la Syrie en 1799 par le général Bonaparte. Un combat mémorable a consacré le nom de ce lieu, célèbre encore par une convention qui, pour être restée sans effet, n'en a pas conservé moins d'intérêt dans les annales de la diplomatie.

Combat d'El-Arich. Instruit des préparatifs que faisait le pacha de Syrie Djezzar (*voy.*) pour seconder l'expédition projetée par la Porte contre les Français maîtres de l'Égypte, le général Bonaparte, résolu à prendre les devants, songea à envahir la Syrie. Mais à peine avait il eu le temps de fortifier le village de Katiéh, à l'extrémité des terres habitables de la province de Charièh, où était éparse la faible division du général Reynier, que déjà Djezzar et le pacha d'Acre Ibrahim-Bey avaient jeté des troupes dans la forteresse d'El-Arich. Or l'occupation de ce point était d'autant plus nécessaire au général français qu'il songeait à faire transporter par mer en Syrie tout le materiel nécessaire au siége des places fortes. Ce fut donc par l'attaque d'El Arich qu'il dut ouvrir son expédition, d'autant plus que le pacha de Syrie venait de se faire comme un poste avancé de cette place, envahie sur le sol égyptien. Mais huit lieues de désert séparaient d'El-Arich le corps de nos troupes le plus rapproché de l'ennemi, c'est-à-dire la division Reynier.

Tandis que s'organisait le reste de l'armée expéditionnaire, ce général, dont toute la force se composait de deux demi brigades (les 9^{e} et 85^{e}) s'élevant ensemble à 2160 combattants, eut ordre de se mettre en marche comme chef d'avant-garde. Il partit de Katiéh le 6 fevrier 1799, et, après deux journées rendues excessivement pénibles par la chaleur et le manque d'eau, il atteignit, le 8, à minuit, un bois de palmiers qui se trouve à l'embouchure du torrent El-Arich, où il prit position, à quelque distance du fort.

Celui-ci était défendu par environ 2,000 soldats de Djezzar Pacha et d'Ibrahim-Bey, placés derrière de fortes murailles qui enceignaient le château et gardaient toutes les issues du village qu'il domine, et dont les maisons, solidement construites et toutes crénelées, formaient, pour ainsi dire, autant d'ouvrages avancés autour des faces nord et est de la place.

La première attaque eut lieu le lendemain, à la pointe du jour. Elle fut dirigée avec une grande intelligence. On n'eut pas plus tôt pratiqué dans la muraille d'enceinte quelques brèches à l'aide des six bouches à feu de la division, que les soldats s'élancèrent à la baïonnette dans l'intérieur du village ; mais, comme le commandant du fort, en fermant toutes les issues, avait à dessein ôté tout moyen de retraite aux defenseurs de ces murs, ceux-ci apportèrent la plus rude résistance ; et, retranchés dans les maisons, ils continuèrent à faire pleuvoir sur les assiegeants une grêle de balles, de pierres et de matières embrasées : aussi les soldats français firent-ils un affreux massacre des Syriens, qui d'ailleurs, presque tous, refusaient encore de se rendre quand leurs dernières retraites furent enfoncées.

Manquant des moyens nécessaires pour assiéger la forteresse, le général Reynier se borna à en faire le blocus rigoureux, en attendant l'arrivée des autres divisions. Kleber, à la tête de la sienne, le rejoignit le 14, quand, depuis plusieurs jours déjà, des corps de Mamelouks, campés aux alentours de la place, tentaient d'en dégager la garnison. Aussitôt Reynier reprit l'offensive et les dispersa. Le 18, toute l'armée de Syrie étant réunie en avant d'El-Arich, Bonaparte fit battre en brèche la place, qui lui fut remise le lendemain par capitulation. Avant la fin de l'année, le sort de la guerre l'avait fait tomber au pouvoir des Turcs ; le grand-visir s'en rendit maître le 29 décembre, lorsqu'à la tête d'une armee nombreuse il s'avança contre Kléber en Syrie.

Convention d'El-Arich. Le général

Bonaparte qui, avant son départ d'Égypte, était déjà entré en négociation avec la Porte, laissa dans ses instructions à Kléber, en s'embarquant, la recommandation de donner suite à la transaction par lui entamée pour l'évacuation de l'Égypte, sans toutefois se presser de rien conclure de definitif. Ce ne fut qu'un mois et demi après le départ de Bonaparte que l'on reçut au Caire la réponse à ses premières ouvertures; un messager du grand-visir l'apporta le 7 octobre. Dans le courant du mois suivant une correspondance s'engagea à ce sujet entre Kleber et le commodore anglais Sidney Smith. Il fut convenu que l'on tiendrait des conférences sur l'un des vaisseaux anglais, et elles s'ouvrirent le 22 décembre à bord du *Tigre*, entre le commodore, au nom du grand-visir, et le général Desaix assisté de l'administrateur Poussielgue, au nom du général Kléber. Par une note en date du 29 du même mois, les commissaires français, posant la base des conditions de l'évacuation, demandèrent : 1° la restitution par la Porte de toutes les possessions qu'elle aurait enlevées à la France depuis le commencement de la guerre, les deux états devant reprendre, quant aux relations politiques, le *statu quo*; 2° l'engagement de l'Angleterre à se porter garante de l'empire othoman; 3° les moyens de transport pour l'armée, qui sortirait du pays avec les honneurs de la guerre. Cette base fut adoptée par Sidney Smith, qui annonça hautement son désir qu'elle fût admise par le grand-visir. Il ne s'agissait plus que de déterminer nettement les clauses, ce qui eut lieu dans une nouvelle note des commissaires français, en date du 4 janvier 1800, à laquelle Sidney Smith envoya sa réponse le 9. Six jours après, Kléber, accédant aux dernières propositions du commodore anglais, lui adressait un projet de traité en six articles.

Enfin, la convention fut signée le 24 janvier 1800 au camp du grand visir, près d'El-Arich, où s'étaient tenues les conférences depuis le 9 janvier, époque à laquelle une violente tempête y avait poussé *le Tigre*. D'après l'article 1er, l'armée française devait se retirer, avec armes, bagages et effets, sur Alexandrie, Rosette et Aboukir, pour y être embarquée et transportée en France; l'article 2 stipulait un armistice de trois mois en Égypte, et l'article 10 une amnistie pour les habitants de ce pays. Les sommes à payer aux Français pour frais de l'évacuation, ainsi que les quantités de blé, viande, riz, etc., nécessaires à leur subsistance pendant la traversée, étaient réglées par les articles 15 à 18.

Cependant, désavouant un traité où, de part et d'autre, les négociateurs avaient mis la bonne foi la plus chevaleresque, le cabinet anglais pretendit lui donner, après coup, une tout autre base. On ne prétendait à rien moins qu'à retenir prisonniers les officiers et soldats de notre armée jusqu'à leur libération par un échange. C'est en ce sens que des ordres secrets furent expédiés à l'amiral Keith, commandant la flotte anglaise dans la Méditerranée, lequel, loin d'en tenir informé le commodore Sidney Smith, s'arrangea de telle sorte que celui-ci ne reçut sa dépêche que le 22 février. Alors sir Sidney était en Chypre; il ne put notifier que le 8 mars ce singulier *ultimatum* à Kléber, qui, tout aussitôt, reprit l'offensive et fit repentir le cabinet de Londres de sa déloyauté. *Voy.* HÉLIOPOLIS et *expédition française en* ÉGYPTE (p. 294). P. C.

ÉLASTICITÉ. C'est la propriété en vertu de laquelle certains corps reprennent la figure ou la position qu'un accident étranger leur aurait fait perdre. Son nom est tiré du grec ἐλαύνω, fut. ἐλάσω, qui veut dire pousser, chasser.

L'élasticité n'est point une des propriétés essentielles de la matière, mais on la range volontiers parmi les propriétes générales des corps. Cependant trop de faits nous semblent s'élever contre cette classification pour que nous puissions l'admettre. Beaucoup de corps sont inflexibles, et d'autres gardent si fidèlement la forme que leur a donnée la compression, le choc, sans montrer la moindre velléité de retourner vers leur forme première, que l'on ne peut leur reconnaître aucune élasticité. Toutefois, si l'on considère qu'il n'y a point de corps parfaitement durs, parfaitement mous, ni parfaitement élastiques, on en conclura que

tous réciproquement tiennent plus ou moins de ces qualités, et dès lors elles seraient générales; mais cette manière d'envisager les choses est plus scolastique que rationnelle.

L'elasticité se manifeste dans plusieurs circonstances, comme à la suite de percussion, de pression, de traction, de torsion; et cette tendance des corps à reprendre leur état primitif dans chacune de ces occasions prouve que l'élasticité tient à l'arrangement des molécules, à la ténacité de cet arrangement et à la puissance d'agrégation ou d'affinité qui fixe ces molécules à des distances plus ou moins grandes, quoique inappréciables. L'action de cette force détermine les limites de l'élasticité de chaque corps. Ceux dont les molécules sont indifférentes à l'ordre qu'elles ont actuellement, et qui peuvent ou se rapprocher davantage ou glisser les unes sur les autres sans se séparer, manquent d'élasticité : tels sont les corps pâteux, visqueux, les métaux mous, comme le plomb. Ceux, au contraire, qui ont une énergie d'agrégation ou d'affinité telle qu'on ne peut la troubler sans séparer tout-à-fait leurs parties, ceux-là sont les plus élastiques : tels sont l'ivoire, le verre, l'airain, sous le rapport de la percussion, l'acier sous celui de la flexion, les fibres sous celui de la traction. Aussi la théorie enseigne que l'élasticité est due à un certain écartement des molécules constituantes chez les corps qui en sont doués, lesquelles sont retenues à distance par une force inconnue, dont les effets ont été désignés par quelques physiciens sous le nom d'*élatère*.

On s'accorde volontiers aujourd'hui pour attribuer cette disposition particulière de molécules qui produit l'élasticité à trois causes : l'attraction moléculaire, la pression extérieure, et la répulsion due à l'interposition du calorique (*voy.* ces mots). Toutefois, la combinaison de ces trois forces ne suffit pas encore pour rendre compte de certains phénomènes: tel est celui résultant de la trempe sur l'acier.

En considérant l'élasticité comme l'effet d'une force unique, lorsque cette force est vaincue par une puissance supérieure, elle fait un effort constant pour reprendre son empire et elle l'exerce en effet dès qu'elle n'est plus subjuguée. Si cette puissance est instantanée, comme dans le cas de la percussion, les molécules, en se remettant instantanément aussi dans leur premier état, repoussent le corps qui a frappé ou celui qu'a frappé le corps élastique lui-même. Dans le premier cas, le corps frappant est renvoyé; dans le second cas, le corps élastique rebondit, se réfléchit. Si la puissance qui contraint le corps élastique est constante, celui-ci fait constamment effort pour le repousser, et le repousse en effet plus ou moins rapidement selon le cas. C'est en réglant le développement d'une force élastique que l'on est parvenu à la rendre l'âme de beaucoup de machines, notamment des montres, des pendules, des machines à vapeur.

Voici les principes qui dominent cette matière : 1° tout signe d'élasticité suppose une compression effectuée soit par le choc ou autrement, c'est-à-dire une altération dans la figure du corps produite par le rapprochement des molécules dans un certain sens;

2° Lorsque l'on comprime un corps élastique, quelques-unes de ses molécules intégrantes se trouvent rapprochées dans un sens, tandis que d'autres subissent, dans un autre sens, un écartement à peu près égal au rapprochement des premières;

3° Sous l'influence de notre atmosphère, tous les corps ont un volume déterminé par le rapport d'égalité qui existe entre la force attractive de leurs molécules et la force répulsive qui leur est communiquée par le calorique combiné avec ces mêmes molécules;

4° Les corps élastiques tendus, fléchis, tordus ou comprimés, ne rentrent dans leur état primitif qu'après avoir oscillé plus ou moins de temps autour de la position fixe à laquelle ils s'arrêtent.

Quant au changement de forme que subissent les corps élastiques, on peut s'en rendre compte par deux expériences fort faciles : 1° prenez une balle d'ivoire ou de marbre enduite d'une légère couche d'huile ou de vernis; laissez-la tomber sur une tablette de marbre également

enduite : vous observerez, en la retenant lors de son mouvement de réflexion, qu'elle remonte presqu'à la hauteur d'où elle est partie. Elle ne peut l'atteindre tout-à-fait en raison de la pesanteur, de la résistance du milieu, et aussi parce que l'élasticité n'est jamais parfaite. En second lieu, on remarque que le plan et la balle elle-même portent à l'endroit de la collision une tache dont l'étendue est d'autant plus grande que la balle est tombée de plus haut, ce qui ne peut se faire que par l'aplatissement momentané du projectile. 2° Au lieu d'une balle de marbre ou d'ivoire, laissez tomber une de ces bulles que l'on produit en soufflant avec un chalumeau une goutte d'eau de savon : vous distinguerez très bien qu'au moment du contact la bulle s'aplatit selon l'axe des pôles perpendiculaires au plan, et s'élargit selon l'equateur parallèle à ce plan.

Si l'on pouvait rencontrer des corps doués d'une élasticité parfaite et que l'on pût faire osciller une lame de l'un de ces corps sans l'influence qu'exerce la résistance des milieux, leurs oscillations *isochrones* auraient aussi une égale *amplitude* et par conséquent dureraient indéfiniment; mais ces conditions ne pouvant se rencontrer dans la nature, on conçoit que les arcs de vibration diminuent à chacune d'elles, et que le corps finit bientôt par arriver au repos.

La flexion d'une lame elastique ne peut avoir lieu que sous la condition d'un rapprochement des molécules dans la partie interne de la courbure et d'un écartement de la part de celles de la partie externe ou convexe. Or, les forces dont nous avons parlé plus haut, agissant pour replacer ces molécules dans leur position respective, et chacune d'elles obéissant aux lois du mouvement, il en résulte une infinité de jeux qui opèrent des oscillations plus ou moins durables, selon la nature du corps et la somme des influences sous lesquelles la flexion et le ressort ont lieu.

On peut concevoir les mêmes causes produisant les mêmes effets dans le cas de traction, de torsion, de vibration.

Au reste, dans tous les corps il y a une limite d'actions entre les molécules au-delà de laquelle une action étrangère détruit l'élasticité, soit en brisant le corps, soit en lui enlevant la propriété de se rétablir. C'est ce qui arrive pour beaucoup de corps par suite d'une flexion, d'une traction ou d'une compression trop longtemps prolongées. Ces effets, qui ne peuvent être constatés que par l'expérience, sont importants à étudier dans l'application des arts industriels.

L'acier convenablement trempe est la matière qui résiste le mieux à ce genre d'action, et c'est ce qui le rend si précieux comme ressort moteur de tant de machines ou comme préservatif contre les chocs, les secousses, etc.

Des causes mécaniques ou chimiques influent sur l'élasticité. Ainsi, un métal battu, ce que l'on appelle *écrouir*, acquiert de l'élasticité; si on le chauffe, souvent il la perd.

Parmi ceux qui ont perdu la faculté élastique, les uns se rétablissent par la chaleur, d'autres par l'humidité, d'autres par un nouvel arrangement ou un étirage.

L'Encyclopédie de Diderot donne le résultat d'experiences faites par S'Gravesande pour déterminer l'élasticité des cordes ou fibres par la tension, etc.

Nous avons cité le calorique comme participant à l'état élastique des corps; il est cependant, à cet egard, une remarque aussi importante que curieuse à faire : c'est qu'un même corps cesse d'être élastique, puis le devient éminemment, par une plus ou moins grande addition successive de ce fluide. La glace, la cire durcie par le froid, le soufre, et tous les corps susceptibles de passer de l'état solide à celui de fluide élastique, en fournissent des exemples; car si on les fond pour les mettre à l'etat liquide, ils perdent l'elasticité qui leur etait propre; si l'on continue de les exposer à l'action du calorique, ils acquièrent une grande élasticité en passant à l'état de gaz aériforme.

Les corps élastiques ont une manière particulière de se comporter dans leur rencontre avec d'autres (*voy.* Choc), en vertu de cette combinaison de forces que l'on a nommées élatères. On trouvera une théorie fort simple et fort ingénieuse dans un traité de physique en 3 vol.,

par M. Libes (*voir* ch. 3, t. II, pag. 115, et art. 2, *Du choc direct des corps élastiques*, t. I, pag. 78).

M. Coulon a inventé, pour estimer l'élasticité des corps par la torsion, une machine fort précieuse qu'il appelle balance de torsion (*voy.* Torsion).

L'air atmosphérique, en sa qualité de corps gazeux, est éminemment élastique (*voy.* Air, Atmosphère, Fluides, Baromètre). C^te M. de V.

ÉLATÉRIDES, insectes qui forment une tribu de la famille des serricornes, section des pentamères, ordre des coleoptères. Les principaux caractères distinctifs de cette tribu sont : des tarses à articles entiers, des mandibules échancrées ou fendues à leur extrémité, des palpes terminées par un article beaucoup plus grand que chez les précédentes, en forme de triangle ou de hache; enfin, une pointe qui termine l'avant-sternum et s'enfonce, à la volonté de l'animal, dans une cavité de la poitrine. Cette tribu ne comprend que le genre *taupin* (*elater* de Linné); en français on nomme ces insectes *scarabées à ressort*, de ce que, couchés sur le dos et ne pouvant se relever à raison de la brièveté de leurs pieds, ils sautent et s'élèvent perpendiculairement en l'air, jusqu'à ce qu'ils retombent dans leur position naturelle ou sur leurs pieds. Pour exécuter ce mouvement, ils serrent les pieds contre le dessous du corps, baissent inférieurement la tête et le corselet qui est très mobile de haut en bas; puis rapprochant cette dernière partie de l'arrière-poitrine, ils poussent avec force la pointe de l'avant-sternum contre le bord du trou situé en avant du mésosternum, où elle s'enfonce ensuite brusquement et comme par ressort. Le corselet, avec les pointes latérales, la tête, le dessus des élytres, heurtant avec force contre le plan de position, surtout s'il est ferme et uni, concourent par leur élasticité à faire élever le corps en l'air.—Les taupins se tiennent sur les fleurs, les plantes et même à terre ou sur le gazon; ils baissent la tête en marchant, et, quand on les approche, ils se laissent tomber à terre en appliquant leurs pieds sous le dessous du corps. Quelques espèces américaines offrent la singulière propriété d'être phosphorescentes la nuit. Les sauvages, dans leurs voyages nocturnes, s'en servent, dit-on, pour diriger leurs courses en se les attachant aux pieds. Les femmes, aux jours de fête, s'en ornent la tête dans leurs promenades du soir. L'espèce la plus remarquable par son éclat est le *cucujo* ou *mouche lumineuse*, assez commune dans l'Amérique du Sud. Nous avons en France le *taupin bronzé*, le *taupin porte-croix*, le *taupin marron*, etc. C. L-r.

ELATERIUM, médicament fort employé autrefois et qui est le suc épaissi provenant du *momordica elaterium*. Cette plante, de la famille des cucurbitacées, est connue sous le nom vulgaire de *concombre d'âne*. L'elaterium se présente sous la forme d'un extrait tantôt blanchâtre, tantôt noirâtre, suivant le degré de cuisson qu'il a subi, âcre, amer et agissant comme vomitif et comme purgatif avec une grande violence. Il était employé, comme il l'est quelquefois encore, dans le traitement des hydropisies; on s'en servait aussi à l'intérieur sur certains ulcères. La racine d'elaterium cuite dans le vinaigre était appliquée en cataplasme sur les tumeurs goutteuses. L'analyse chimique a montré dans l'elaterium un principe âcre, très irritant, qui est verdâtre, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, et auquel on a donné le nom d'*élatine* ou *élaterine*. F. R.

ÉLATÉROMÈTRE, mesure d'élasticité, *voy.* Torsion (*balance de*).

ELBE (*Albis*). Ce fleuve allemand prend sa source au 33° 1/3 de longit. et au 50° 2/3 de latit. N., sur le sommet du *Riesengebirge* en Silésie, sous la tourbière de la prairie de Navor, qui fait partie de la seigneurie de Kynast, près de la crête de la *Schneekoppe*. Son parcours est de 150 milles d'Allemagne, et sa superficie de 2,900 milles carrés. Les principales villes qu'il arrose sont : Leitmeritz, où il commence à devenir navigable, Dresde, Meissen, Torgau, Wittenberg, Dessau, Magdebourg, Hambourg, Altona et Cuxhaven. C'est là qu'il se jette dans la mer du Nord, au 26° 1/2 de longit. et au 54° de latit. N. En Bohême, l'Elbe reçoit, outre la Moldau près

de Prague et l'Eger près de Theresienstadt, 16 petites rivières et plus de 60 ruisseaux; au-dessus d'Aussig elle longe la chaine de collines formant les limites de la Suisse saxonne, et elle fait son entree sur le territoire saxon entre Tetschen et Schandau. Après avoir parcouru 13 milles et demi, baigné huit villes et deux bourgs, reçu huit petites rivières et un nombre infini de ruisseaux de moindre importance, l'Elbe quitte la Saxe pour entrer près Strehla, dans le royaume de Prusse. Sa chute est assez douce, de deux pieds environ par seconde; auprès de Kœnigstein, Pilnitz et Nibigau, elle est plus rapide et donne par seconde trois pieds. Bien qu'assez large, ce fleuve est généralement plat; c'est auprès de Hirschstein, où il est encaissé par des rochers et des montagnes, que sa profondeur est la plus considerable. De loin en loin, dans la Saxe, sont des pierres qui ont pour objet de marquer l'abaissement des eaux. Le plus ancien de ces indicateurs remonte à 1681 : c'est celui qui est au-dessous de Kœnigstein. Malheureusement pour le commerce, des attérissements successifs et l'ensablement progressif du fleuve, plus encore que la présence de ces îles qui se trouvent près de Pirna, de Pilnitz, de Nibigau, de Serkowitz, de Gauernitz, etc., et qui portent le nom de *Hœger*, y rendent, dans le royaume de Saxe, la navigation de plus en plus difficile : aussi les bateaux qui portaient autrefois une charge de 1500 à 2000 quintaux, ne peuvent-ils plus aujourd'hui, excepté dans le temps des grandes eaux, avoir plus de 1000 à 1200 quintaux de chargement. Une commission subordonnée au *collége des finances*, et qui a été réorganisée par le réglement du 7 août 1819, est chargée de veiller après chaque debâcle aux réparations et à l'entretien des rives et digues. Au printemps et à l'automne, un tribunal spécial, qui porte le nom de *Tribunal des Digues* (*Dammgericht*) se rassemble pour connaître des degradations commises sur les rives et les digues et en punir les auteurs. La rareté du bois dans quelques parties de la Saxe a engage à etablir des flottages, pour amener dans l'intérieur du royaume de la Suisse saxonne, et même de la Bohême, du bois de construction, de chauffage et des planches. Les affluents de l'Elbe qui servent à lui apporter ces objets sont : la Kirnitsch et la Biela, et les principaux chantiers sur les rives du fleuve : Dresde, Pirna et Meissen, à cause de la manufacture de porcelaines.

La navigation du fleuve a été définitivement réglée par une convention conclue le 23 juin 1821 entre tous les états riverains, savoir : l'Autriche, la Saxe, la Prusse, le Hanovre, le Danemark (pour le Holstein et le Lauenbourg), le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin et les trois principautés d'Anhalt. Autrefois l'existence de trois entrepôts (Pirna, Dresde et Magdebourg), de 35 octrois et de corporations de bateliers privilégiés, opposait à la navigation des difficultés presque insurmontables. Les Autrichiens et les Saxons pouvaient seuls naviguer sur l'Elbe supérieure, c'est-à-dire depuis Magdebourg jusqu'au point où elle commence à devenir navigable, et les Prussiens et les Hambourgeois avaient seuls le privilége de la navigation sur l'Elbe inférieure. La nouvelle convention a consacré le principe de la navigation libre, et dès lors tout batelier, à quelque état riverain qu'il appartienne, peut avec son propre navire et un équipage de son choix naviguer sans obstacle sur tout le cours du fleuve. Les 35 octrois, d'autant plus onéreux que certaines puissances, notamment la Prusse, exigeaient que les droits fussent acquittes en or, furent réduits à 14, dont deux pour la Saxe, Schandau et Strehla, car ceux de Pirna et de Dresde ne concernent que les bateaux qui ne touchent ni Strehla ni Schandau. Les droits nombreux qui frappaient les marchandises de première nécessité, telles que le blé, le sel, le bois, les fruits, les matériaux propres aux constructions, furent réduits à ceux qui sont payés, l'un pour le chargement (*Elbe-Zoll*), l'autre pour le navire (*Recognitionsgebühr*), et chacun des états riverains s'imposa réciproquement l'obligation de veiller soigneusement à écarter tout ce qui pourrait gêner le commerce ou la navigation.

Le bois, les pierres, les fruits et les poteries sont les principaux articles qui

descendent l'Elbe; le blé, le sel et les denrées coloniales, sont les marchandises qui, en remontant, font la plus grande partie des chargements. En 1819 s'est formée à Dresde, pour les envois entre cette ville et Magdebourg, une société d'assurance, dont le fonds s'élève déjà au-delà de cent mille écus (ou près de 400,000 fr.). Ces avantages ont fait de l'Elbe, pour l'Allemagne, une route commerciale de première classe. A Magdebourg, lors du siége de cette ville par les Français, l'ancien lit du fleuve avait été détourné et le port mis presque à sec : les travaux que l'on vient d'y faire, et qui n'ont pas coûté moins de 116,000 écus de Prusse (ou 435,000 fr.), ont rendu le fleuve à son lit primitif et son cours à la navigation. Il continue ainsi jusqu'à Cuxhaven, où il se jette dans la mer du Nord.

Comme presque tous les fleuves aujourd'hui, l'Elbe a ses bateaux à vapeur, et notre travail ne serait pas complet si nous ne consacrions quelques lignes à l'indication, au moins sommaire, de ceux qui sillonnent ses eaux. Outre un paquebot qui fait deux fois par jour la traversée de Hambourg à Harbourg (Hanovre), d'autres navires à vapeur entretiennent des communications directes et régulières avec Londres, Hull et Goole; un autre va à Rotterdam, et enfin une nouvelle ligne de pyroscaphes vient de réunir Hambourg avec le Hâvre. Pendant l'été, un petit bateau à vapeur fait le service entre Hambourg et Cuxhaven et est mis à la disposition des baigneurs qui veulent aller à Helgoland, Nordeney, Wangeroog et les îles voisines de la mer du Nord. L. N.

ELBE (ILE D'), anciennement appelée *Æthalia*, *Iloa*, et au moyen-âge *Ilva*. Cette île de la Méditerranée, sur la côte de la Toscane, à laquelle elle appartient, n'en est séparée que par le canal de Piombino, large d'une lieue. Située au S.-E. de la France, vers 42° de lat., elle est d'une forme assez irrégulière et a environ 19 lieues carrées de superficie; sa population est de 13,000 âmes. Son sol montagneux, mais cependant fertile, donne de l'huile, des figues, peu de grains et de légumes, des vins qui ont beaucoup d'analogie avec ceux d'Espagne, des pastèques, d'excellents fruits. Parmi les arbres on remarque le chêne-liége. Les pâturages y sont rares; on n'y trouve qu'une petite quantité de gros bétail, de chevaux, de mulets et de chèvres. Outre quelques mines d'or et d'argent, cette île possède des mines de fer jadis celèbres et qui, au temps des guerres de Rome et de Carthage, étaient exploitées par plusieurs milliers d'ouvriers; encore aujourd'hui elles donnent annuellement 36,000 quintaux de minerai d'un produit de 50 pour 100. L'île d'Elbe renferme de plus des mines de plomb, d'aimant, de soufre, de vitriol très abondantes, des carrières de granit, de marbre, de pierre à ardoises; on y trouve l'amianthe, des sources minérales et des salines qui donnent tous les ans environ 600,000 sacs de sel. Le manque de bois et d'eau empêche d'exploiter le minerai sur les lieux. Les habitants s'adonnent particulièrement à la pêche, et surtout à celle des sardines et du thon; ces articles, joints à du vin, des fruits, du sel et aux produits des mines, sont les principaux de l'exportation. Le commerce s'y fait par navires étrangers. Les revenus de l'île peuvent s'évaluer à 800,000 fr. Les trois principales villes sont *Porto-Ferrajo*, *Rio-Ferrajo* et *Porto-Longone*.

Cette île, après avoir passé des Étrusques aux Carthaginois et de ceux-ci aux Romains, puis aux peuples barbares qui leur succédèrent, tomba sous la domination des Pisans (XI^e^ siècle), et appartint tour à tour aux Génois, aux Lucquois, qui l'achetèrent 53,000 liv.; prise et reprise, elle fut placée sous la protection de l'Espagne, puis de l'empereur d'Allemagne. Elle retomba sous la domination espagnole pendant le règne de Charles-Quint; de là elle passa sous celle de Naples, et enfin elle fut cédée à la France par le traité du 28 mars 1801. En 1814, lorsque Napoléon eut abdiqué, on lui laissa pour domaine la petite île d'Elbe avec 6 millions de revenus. Il corrigeait les mœurs des habitants, traçait des routes, alignait les rues, creusait des ports, se composait une garde et une marine, et son pavillon était encore respecté, lors-

qu'il conçut la grande idée de son retour en France. Napoléon y résida depuis le 3 mai 1814 jusqu'en février 1815; dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, il mit à la voile et partit pour la Provence, où il débarqua le 1er mars 1815 (*voy.* CENT-JOURS). X.

ELBERFELD, ville de cercle dans le district de Dusseldorf, province prussienne de Juliers, Clèves et Berg. Elle a 30,500 habitants, parmi lesquels se trouvent 5,300 catholiques et 400 juifs. Aujourd'hui une des cités les plus industrieuses de l'Allemagne, elle est d'une haute importance pour la Prusse, par son commerce, autant que par ses manufactures. Il n'y a pas plus de deux siècles que les environs d'Elberfeld et le bailliage voisin de Barmen étaient encore presque inhabités. C'est à l'eau limpide de la Wipper, qui favorise les blanchisseries, qu'il faut attribuer l'empressement avec lequel des familles industrieuses se sont établies dans la vallée du même nom. On vit d'abord s'élever des fabriques de cordonnets, de lacets et de rubans de fil et de laine. Gemarke doit en grande partie son aisance à ces objets, fournis en quantités considérables à la France, à l'Italie, à l'Espagne, à la Russie, à l'Amérique et à presque toutes les parties du monde connu. Des galons, du coutil, du fil, des dentelles de fil occupent encore un grand nombre de fabriques. Quant aux indiennes et autres étoffes où le fil est mêlé avec le coton, on fabriqua les premières au commencement du XVIIIe siècle. A mesure que les produits des filatures anglaises se répandirent en Allemagne, Elberfeld perfectionna la fabrication des articles de coton, et dans les derniers temps on y a monté beaucoup de machines à filer dans le genre anglais. Depuis 1780 on s'est livré avec succès à la teinturerie en rouge de Turquie, et l'on compte actuellement dans le cercle d'Elberfeld environ soixante dix fabriques affectées à cette branche d'industrie. Depuis le milieu du siècle dernier, la fabrication des soieries y forme un article non moins important; son produit, dans le pays de Berg, s'élève à 3 millions d'écus, et tous les articles fabriqués à Elberfeld et à Barmen rapportent par an 12 millions d'écus. Environ mille fabriques s'étendent sur une longueur de deux lieues dans la plaine que le Wipper arrose, et près de 16,000 personnes y trouvent des moyens d'existence. La ville, divisée en deux sections (*Freiheit* et *Island*), est le siége de la Société des Sciences, de l'Assurance générale du pays contre l'incendie, de la Société biblique de Berg, de l'Union allemande et américaine pour l'exploitation des mines, de la Société rhénane des prisons et de la Compagnie rhénane des Indes-Occidentales. On fait aussi à Elberfeld beaucoup d'affaires de change. *C. L.*

ELBEUF. Cette ville de l'ancienne Normandie fait aujourd'hui partie du département de la Seine-Inférieure, et elle est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rouen; cinq lieues seulement la séparent de cette dernière ville. Bâtie sur la rive gauche de la Seine, elle est abritée par une chaîne de collines boisées, et possède d'abondantes eaux de source. Sa population fixe est évaluée à 10,258 habitants.

Elbeuf est l'une des trois grandes manufactures de drap françaises; sa prospérité toujours croissante mérite de fixer l'attention. Sa production totale en draperie est évaluée actuellement à 50 millions de fr. par an. Elle emploie 2,800,000 kilogr. de laine, lavée à blanc, qui représentent environ 30 millions de fr., et elle occupe de 25 à 30,000 ouvriers, hommes, femmes et enfants. On croit que cette industrie existait déjà dans le sein d'Elbeuf au IXe siècle, mais il serait difficile d'en donner une preuve certaine; les registres des fabricants de cette ville réunis en communauté ne remontent qu'à 1690; ils établissent que l'on y confectionnait alors des draps, des droguets et des tapisseries dites *points de Hongrie*. Ces deux dernières branches d'industrie sont abandonnées maintenant. Les réglements donnés par Colbert aux fabricants d'Elbeuf en 1667 contribuèrent, tout en empêchant le perfectionnement des procédés, à la prospérité de cette ville, à laquelle la révocation de l'édit de Nantes porta un coup funeste. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, les fabricants d'Elbeuf commencèrent à éta-

blir des relations importantes au dehors, et surtout avec l'Espagne et l'Italie. Depuis un certain nombre d'années, on exporte aussi les produits de la manufacture d'Elbeuf dans l'Amérique du Nord; une maison a même tenté d'établir des relations avec la Chine (1827). Ces relations ont duré trois ans seulement. Les Anglais, en faisant une grande concurrence et la Compagnie des Indes en baissant ses prix, obligèrent le commerce français d'y renoncer. En 1787 les fabriques d'Elbeuf tissaient environ 18,000 pièces de drap; en 1814, elles en produisirent 20 à 25,000 pièces; aujourd'hui il s'en confectionne de 60 à 70,000. Chaque pièce renferme environ 40 aunes; l'aune a 5/4 de large. Le système de fabrication s'est aussi beaucoup amélioré; le genre de la fabrication actuelle tend à livrer à bon marché du drap fabriqué avec de la laine fine, qui lui donne un certain éclat. C'est en raison de ce genre particulier que les produits d'Elbeuf sont recherchés à l'étranger.

Antérieurement au XIV^e^ siècle, cette ville avait déjà quelque importance. Philippe-le-Bel en fit un comté en 1338; lorsqu'elle échut à la maison de Lorraine, en 1554, elle fut érigée en marquisat, et en duché-pairie l'an 1584.

On remarque à Elbeuf les églises de Saint-Étienne et de Saint-Jean, et l'hospice fondé en 1834. A. S-R.

ELCHINGEN (COMBAT D'). Le combat d'Elchingen, qui valut à l'intrépide maréchal Ney le titre de duc d'Elchingen, tire toute son importance de l'heureuse influence qu'il exerça sur la reddition de la place d'Ulm, qui eut lieu peu de jours après la prise d'Elchingen.

Ce village bavarois, situé à deux lieues d'Ulm, sur la rive gauche du Danube, a un pont sur ce fleuve. Une grande et belle abbaye, qui couronne la hauteur d'Elchingen et domine le Danube, se compose de bâtiments fortement construits et de terrains dont les clôtures étendues en font un excellent poste assez facile à défendre.

A la suite d'une nouvelle coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, la Bavière était envahie par l'armée autrichienne qui s'était avancée en septembre 1805 jusqu'en Souabe. Les armées de Hanovre et de Hollande avaient reçu les premières l'ordre de marcher au secours des Bavarois; mais elles furent bientôt appuyées par 100,000 hommes que Napoléon dirigea du camp de Boulogne sur l'Allemagne. Cette belle armée passa le Rhin à la fin de septembre; elle s'empara en peu de jours de Wertingen, de Gunzbourg, d'Albeck, de Memmingen, et forma dans les premiers jours d'octobre l'investissement presque complet de la place d'Ulm. Le général Mack s'y était renfermé, après avoir appelé tant dans la place que dans ses environs, près de 60,000 hommes, restant de l'armée autrichienne, dont les pertes, qu'elle avait éprouvées dans les premiers engagements, étaient considérables et se trouvaient encore augmentées par la dispersion de différents corps et d'hommes égarés tant en Bavière qu'en Souabe.

L'archiduc Ferdinand, de l'avis de son conseil de guerre, voulut sauver une partie de ces 60,000 hommes. Pour cela, il réunit un corps de 20,000 hommes des meilleures troupes, avec lesquelles il put atteindre la frontière de Bohême. Pour cacher son dessein, il voulut dérober une marche sur Heidenheim, gagner Nœrdlingen et traverser rapidement la Franconie. Mais pour exécuter sa première marche et quitter la rive gauche du Danube, il fallait surprendre et forcer la position que le général Dupont occupait à Albeck, puis couvrir son flanc droit contre les attaques du maréchal Ney, et s'assurer que le poste important de l'abbaye et du pont d'Elchingen ne pût être forcé. La défense de cette position fut confiée au feld-maréchal-lieutenant Laudon qui, plus tard, a soutenu l'illustration de son nom. Il avait sous ses ordres à peu près 15,000 hommes et une bonne artillerie.

L'archiduc, après avoir fait toutes ses dispositions, se met en marche; il rencontre la division du général Dupont près d'Albeck. Un combat s'engage par un temps affreux à l'embranchement des chemins de Heidenheim et de Langenau. Pour préparer et masquer sa retraite, le prince prend, le 13 octobre au soir, position devant Albeck. Le lendemain 14, au matin,

Napoléon fait attaquer à la fois tous les postes avancés de la place d'Ulm pour les refouler sur la ville. En même temps le maréchal Ney attaque le pont et la position d'Elchingen. C'était le seul point important autour d'Ulm qui fût encore en la possession des Autrichiens. Le maréchal envoie le 69e régiment de ligne en tête de la division Loison. Ce régiment force le passage, culbute un régiment autrichien qui, favorisé par les bois dans un chemin étroit et sinueux, défendait les approches du pont. Les Français, sans laisser le temps de le couper, le traversent au pas de course, pêle-mêle avec les fuyards. Ils se forment en bataille au pied de l'escarpement sous le feu plongeant des Autrichiens. La colonne qui remontait la rive gauche se déploie en s'étendant par la droite.

Alors le 69e, qui avait déjà forcé le passage du pont, commence l'attaque, soutenu par le 76e de ligne, le 18e de dragons et le 10e de chasseurs. Toutes les troupes rivalisent d'intrépidité. Deux charges successives furent repoussées par des feux de bataillon fermement exécutés. Enfin, à la troisième attaque et après trois heures de combat, le général Laudon, voyant sa ligne rompue et le poste de l'abbaye emporté, évacua la position d'Elchingen et se retira, poursuivi jusqu'aux retranchements du mont Saint-Michel en avant d'Ulm.

Deux régiments, celui de l'archiduc Charles et celui d'Erbach, furent presque entièrement détruits. Deux bataillons, chargés par le 3e régiment de hussards français, furent enfoncés et mirent bas les armes. Une charge vigoureuse d'un corps de troupes légères contre l'infanterie autrichienne eut une grande part au succès de la journée.

Non-seulement cette belle action d'Elchingen, l'une des plus brillantes de la campagne, laissa entre les mains du maréchal Ney un général-major, 3,000 prisonniers, plusieurs drapeaux et quelques pièces de canon, mais elle procura l'avantage de poursuivre les deux divisions autrichiennes du corps de l'archiduc Ferdinand que ce prince avait mises sous les ordres des généraux Werneck et Hohenzollern, qui se retirèrent, fort maltraitées, dans la direction de Heidenheim. Enfin, en refoulant sur Ulm le corps du général Laudon, et en ouvrant à l'armée française le passage du pont d'Elchingen, cette journée contribua fortement à accélérer la fameuse capitulation du général Mack, qui, trois jours après, signait la reddition d'Ulm, et livrait aux Français 33,000 prisonniers, avec l'immense matériel de la place. *Voy.* ULM. C-TE.

ELDON (JOHN SCOTT, comte D'), vicomte ENCOMBE, naquit le 4 juin 1751, fils d'un marchand de charbon de Newcastle-sur-Tyne. Devenu pair d'Angleterre, chef des plaids communs, lord chancelier de 1801 à 1827, il peut être cité comme un exemple de ce que peut la persévérance dans un parti pris. Il étudiait encore à l'université d'Oxford, lorsqu'il donna, dans son *Essai sur l'utilité et l'inconvénient des voyages*, qui lui valut, en 1772, une couronne académique, la preuve de cet esprit patient et laborieux qui fut le caractère le plus prononcé de son talent. Une aventure qui peut nous paraître une inconséquence dans cette vie régulière et calculée, mais qui, au-delà du détroit, a trouvé place dans plus d'une existence sérieuse, interrompit le cours de ses études. Il enleva miss Surtees, fille d'un banquier de Newcastle, et l'épousa en Écosse. La colère de la famille enfin apaisée, il entra à Middle-Temple et fut reçu avocat en 1776. Ses débuts ne furent pas heureux : il essaya de la plaidoirie dans les *circuits* du Nord, de l'enseignement à Oxford, de la pratique dans un emploi subalterne à la chancellerie dont il devait devenir le chef; rien ne le rebuta. Enfin lord Thurlow distingua son travail, lord Weymouth s'intéressa à lui, et, vers 1783, il fut nommé député pour le bourg de Weobly et conseiller du roi. Alors se révéla cet inflexible torysme dont le noble lord passe en Angleterre pour l'expression la plus complète. Dans toutes les questions, depuis celle du bill de l'Inde, où il débuta, jusqu'à celles de la réforme parlementaire et de l'émancipation des catholiques, dont il s'est montré naguère le plus inflexible adversaire, on le vit, infatigable champion du *statu quo*, combattre comme législa-

teur, poursuivre comme attorney-general, condamner comme magistrat, tout ce qui lui paraissait porter atteinte au pouvoir et à l'église établis. Quelques bills utiles, notamment celui de régence, furent son ouvrage. Après avoir rempli, en 1799, les fonctions de *lord chief justice of the common pleas*, il fut créé pair avec le titre de baron Eldon, et bientôt après il se vit élevé à la charge de lord grand-chancelier, dont il resta revêtu jusqu'en 1806, et qu'il reprit en 1807 pour tout le temps que dura le règne de George III. Sous le règne suivant il en fut de nouveau revêtu, et il exerça ses fonctions, dans des temps difficiles, jusqu'en mai 1827. A la chancellerie, on le citait pour la maturité, mais aussi, il est vrai, pour la lenteur de ses décisions. Dans l'instruction du procès de la reine, sa pitié pour la femme et son respect pour la princesse n'ôtèrent rien à la rigueur habituelle de ses poursuites. L'impassibilité politique est le trait dominant du caractère de lord Eldon; jamais il ne recula devant l'impopularité d'une mesure. La ténacité de ses opinions et l'aménité de formes dont il a su revêtir ses doctrines absolutistes pourraient le faire nommer le Lafayette du torysme. Cette sérénité de conviction l'a fait parfois approcher de l'éloquence. R-Y.

ELDORADO, province imaginaire de l'Amérique méridionale, que l'on supposait située entre les rivières d'Orénoque et des Amazones, sur les bords d'un grand lac nommé Parimée ou Parima. Bien des tentatives furent faites pour trouver cette province dont on faisait des récits merveilleux et qui reçut le nom espagnol d'Eldorado de la quantité d'or que l'on comptait y découvrir. Voici, dit-on, ce qui donna lieu aux fables accréditées à ce sujet pendant tout le cours du XVI^e^ siècle. On suppose qu'un Espagnol nommé Martinez, abandonné aux flots dans une barque, à la suite d'une faute qu'il avait commise, fut jeté par la tempête sur les côtes de la Guiane et conduit dans une ville du nom de Manoa, capitale d'un pays soumis à un prince allié aux Incas. Après y avoir demeuré plusieurs années, il parvint à s'échapper et il termina sa vie à Saint-Jean de Porto-Rico, où la relation merveilleuse de son voyage enflamma l'imagination de plusieurs aventuriers. Ce n'est que sur la foi de ces récits que certains géographes ont cru pouvoir mettre sur leurs cartes la province d'Eldorado, la ville de Manoa et le lac Parimée; mais il paraît prouvé que le seul avantage qu'on obtint par suite des voyages entrepris pour vérifier les rapports de l'Espagnol Martinez, fut la découverte des côtes et des diverses peuplades de la Guiane, où les Européens et surtout les Français finirent par s'établir. Au reste, si l'on en croit Malte-Brun, « l'état de pauvreté et de barbarie où les Européens trouvèrent ces peuplades n'est pas une preuve tout-à-fait concluante contre les traditions qui annonçaient aux aventuriers espagnols et anglais l'existence d'un pays, dans l'intérieur de la Guiane, abondant en or et nommé *Eldorado*, dont la capitale, Manoa, renfermait des temples et des palais couverts du métal précieux. Le fameux but de tant d'expéditions a même été presque atteint, à ce qu'assurent des relations authentiques. Un chevalier allemand, Philippe de Hutten, dont le nom a été défiguré en *Urre*, a conduit de 1541 à 1545, une petite troupe d'Espagnols depuis Coro, sur la côte de Caracas, jusqu'à la vue d'une ville habitée par les Omégas, remplie de maisons dont les toits brillaient avec l'éclat de l'or, mais qui n'était environnée que d'une contrée faiblement cultivée. Repoussé par les Omégas, ce chef audacieux se proposait d'y retourner avec des forces plus considérables, lorsqu'un assassinat termina ses jours. »

Il nous reste à rapprocher de ces suppositions celles de M. Alexandre de Humboldt, qui fait voir dans le principal trait de la tradition de l'Eldorado un *roi tout couvert d'or;* cette circonstance se retrouve à Bogota, dans la Nouvelle-Grenade, où le grand-prêtre de Bochica avait la coutume de s'enduire tout le corps d'un vernis d'or. Au résumé, l'Eldorado a été pour l'Amérique ce qu'est pour l'Europe la fameuse pierre philosophale que l'on cherche encore. D. A. D.

ÉLÉATIQUE (ÉCOLE). Il ne faut pas considérer, dans l'histoire de la

philosophie grecque, les écoles diverses comme autant de produits isolés et indépendants les uns des autres. L'ordre dans lequel elles se succèdent n'est ni arbitraire ni fortuit. Dans le monde de la pensée, comme dans le domaine de la nature, tout ce qui arrive a sa raison, tout phénomène a sa cause. La philosophie grecque, considérée dans son ensemble, est un tout organique qui a sa vie propre et son développement régulier, et dont les divers systèmes sont autant d'éléments dont chacun a sa place et son rôle nécessaire. Si donc on veut connaître l'école éléatique, par exemple, il faut savoir quels sont ses rapports avec les écoles qui l'ont précédée et qui l'ont suivie.

Le développement de la civilisation grecque s'opéra dans une double direction, déterminée par le caractère des deux races qui composèrent primitivement la nation. L'esprit *ionien* est le sensualisme en toutes choses ; sa mobilité, sa sensibilité vive, sa facilité à recevoir les impressions du dehors, l'ont arrêté dans l'empirisme en philosophie. Tous les systèmes, depuis Thalès, cherchent l'essence des choses dans la matière, y ramènent plus ou moins l'esprit même et négligent le moral. L'absence du sentiment de l'unité les conduisit naturellement à l'hypothèse des atomes en physique. L'esprit *dorien* a quelque chose de plus réfléchi et de plus profond; il s'élève de lui-même au-dessus des impressions sensibles. De là un goût plus prononcé pour les spéculations morales; il cherche l'essence des choses, non sur une base matérielle, mais intellectuelle. Chez lui domine le besoin de l'unité et de l'ordre. C'est Pythagore qui le premier nomma le monde κόσμος. Ainsi, la philosophie ionienne parlait de la matière et des perceptions sensibles, et s'efforçait de remonter par la réflexion à une cause première, au premier principe matériel des choses, tandis que la philosophie dorienne ou pythagoricienne admettait un principe *formel*, connu par la perception mathématique qui plane entre le monde sensible et le monde intelligible.

Assurément, il y avait encore loin de là au système de Platon, la forme la plus pure et la plus élevée de la philosophie grecque; mais c'était une transition et un acheminement nécessaires; c'est un des degrés par lesquels devait passer l'esprit grec, qui chercha l'essence des choses d'abord dans la matière, puis dans les formes mathématiques ou les nombres, et enfin dans les idées de la raison.

Or, quelle fut dans ce travail des intelligences la part de l'*école éléatique* ? Elle suscita des précurseurs ingénieux et hardis au système de Platon. Xénophane (*voy.*) est reconnu comme le fondateur de l'école d'Élée; mais, même avant Xénophane, le système de l'unité absolue a dû se présenter à quelques esprits; car l'idée de l'unité absolue est inhérente à l'esprit humain. L'école pythagoricienne renfermait le germe de l'école d'Élée, et peut en être considérée comme la mère. Le système de Xénophane tient du pythagorisme, et en même temps il résume toute la philosophie ionienne antérieure et contemporaine, et représente merveilleusement la destinée de cet homme de Colophon qui, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans l'Ionie, vint achever sa carrière dans la Grande-Grèce toute dorienne, et joindre à l'empirisme et aux habitudes de son premier pays quelque chose de l'esprit idéaliste de sa patrie adoptive. Soumise à cette double influence, sa philosophie a deux parties, l'une ionienne, l'autre dorienne et pythagoricienne. Son système est un mélange où les deux grandes philosophies contemporaines coexistent sans être fondues véritablement. Aussi, malgré leur accord momentané, il est évident que l'avenir doit les séparer et faire prévaloir l'une ou l'autre. Les successeurs de Xénophane, Parménide, Mélissus de Samos et Zénon, firent prévaloir l'élément pythagoricien.

On sait que l'école éléatique tire son nom d'Élée, colonie grecque de l'Italie méridionale, où Xénophane fonda son école, dont les plus célèbres disciples furent Parménide et Zénon, tous deux d'Élée. Parménide représente le développement plus élevé de cette école, il en est comme le législateur; Zénon en fut le soldat,

le héros et le martyr (*voy.* ces noms).

Toutes les doctrines précédentes reposaient sur la supposition de quelque chose de contingent : les Éléates attaquèrent cette supposition et finirent par nier le contingent; ils soutenaient que toute vérité ne doit être cherchée que dans la sphère rationnelle. Leur système est le premier effort tenté pour ramener toute connaissance aux idées pures de la raison. Dans l'impuissance de comprendre et d'expliquer le mouvement et le changement, ils osèrent déclarer que l'expérience n'est qu'une pure apparence; ils rejetèrent le témoignage des sens et ramenèrent toute la réalité de l'univers à l'intelligence comme à la substance unique. Le monde et Dieu furent identifiés. Le développement de ce panthéisme idéaliste forme toute l'histoire de cette école. Cependant Parménide eut le mérite de distinguer le savoir empirique et le savoir spéculatif; il les réduisit tous deux en système, appelant l'un le système de l'opinion, et l'autre le système de la vérité. Ce fut là une tentative pour concilier la philosophie spéculative avec l'expérience. Cette distinction, toute imparfaite qu'elle était, entre l'opinion et la science, eut l'avantage de diriger l'attention des philosophes sur la différence de l'empirisme et de la raison, à laquelle personne n'avait songé avant la secte éléatique. Zénon perfectionna la dialectique, qu'il mit au service de son système, en s'appliquant à démontrer avec une rare habileté et par des arguments pleins de finesse, les côtés faibles du réalisme empirique. Par là il forme une transition naturelle à l'époque des sophistes (*voy.*), qui précéda immédiatement celle de Socrate. A-D.

ÉLECTEUR, *voy.* ÉLECTIONS.

ÉLECTEURS D'EMPIRE, en allemand *Kurfursten*, c'est-à-dire princes électeurs. Lorsqu'après l'extinction de la race carlovingienne, au commencement du x^e^ siècle, la couronne d'Allemagne fut devenue dépendante des grands vassaux, il s'établit peu à peu une sorte de système électif. Ce n'est pourtant pas avant le milieu du XIII^e^ siècle qu'on voit le choix d'un empereur d'Allemagne soumis à une élection régulière, faite par quelques archevêques et ducs, à l'exclusion des autres prélats et princes qui n'étaient pas assez forts pour conquérir une place dans ce collége électoral, réduit à sept électeurs. Ces électeurs étaient les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, les ducs du Palatinat, de Brandebourg, de Saxe, et le roi de Bohême. Les autres princes réclamèrent; car il était naturel que tous les membres de l'empire germanique fussent admis à l'élection de leur suzerain; mais l'usage de faire dépendre de la volonté de sept personnes le choix d'un nouvel empereur prévalut. Lasse de réclamer, la diète (*voy.* ce mot) abandonna en 1338 aux sept électeurs le droit important de choisir l'empereur, et la fameuse bulle d'Or (*voy.*) vint y donner une sanction solennelle, quoique fondée sur de bizarres arguments, tels que le nombre septenaire des branches du chandelier juif et celui des dons du Saint-Esprit. Cependant les événements amenèrent des modifications dans ce système. La Bohême fut privée de son vote pendant plusieurs siècles; le Palatinat en fut dépouillé au profit de la Bavière, qui l'avait eu dans les premiers temps. Par le traité de Westphalie, on rendit le droit de voter au Palatinat, en laissant subsister l'électorat de Bavière. A cette huitième voix, l'Empereur en joignit en 1692 une neuvième en faveur de Brunswic-Lunebourg; car l'Allemagne avait laissé l'Empereur s'arroger la faculté de modifier la composition du corps dont les suffrages lui donnaient la couronne. L'électeur palatin ayant succédé en 1777 à la dynastie éteinte de Bavière, ce dernier électorat cessa : depuis lors les huit autres électeurs conservèrent leur droit jusqu'aux guerres de la révolution française, époque où les cessions de territoire et les sécularisations changèrent le vieux système électoral. On chercha à le rétablir le mieux qu'on put, et au commencement du XIX^e^ siècle le corps électoral fut composé d'un prince archi-chancelier, des électeurs de Bohême, du Palatinat, de Salzbourg, de Saxe, de Brandebourg, de Brunswic-Lunebourg, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse. Mais peu d'années après cette nouvelle organisation, le vieil empire

germanique (*voy.*) ayant été dissous, les fonctions des électeurs cessèrent, et il n'y eut que le landgrave de Hesse-Cassel qui continua de porter le titre de *Kurfürst*, quoiqu'il n'y eût plus d'empire germanique ni par conséquent d'empereur à élire.

Au reste, les choix faits par les sept ou huit princes électeurs étaient toujours déterminés par les espérances ou les craintes qu'inspiraient aux États les souverains d'Allemagne les plus puissants. Dans leur collége, l'archevêque de Mayence, revêtu du titre d'archi-chancelier, avait la présidence; parmi les électeurs séculiers, celui de Bohême occupait le premier rang. Chaque électeur portait le titre d'une dignité de l'empire, dont les fonctions étaient à peu près purement nominales, si ce n'est qu'à la cérémonie du sacre, ils les exerçaient auprès de la personne de l'empereur nouvellement élu. Tous avaient le rang de roi, et la justice qu'ils rendaient dans leurs états n'était pas sujette à la révision de la chambre impériale : c'est ce que les jurisconsultes allemands appelaient le privilége *de non appellando*, privilége qui n'en était pas un pour leurs sujets. Ils avaient encore le droit de tenir des diètes ou réunions pour délibérer sur les affaires générales de l'Empire et d'y prendre des résolutions obligatoires pour tous les membres de cet empire. *Voy.* Diète. D-g.

ÉLECTIF. On nomme ainsi tout pouvoir qui se fonde sur l'élection. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les principes sur lesquels l'élection se base; il en sera traité à l'article suivant par une plume plus exercée que la nôtre à la discussion des matières politiques. On y verra aussi que l'élection peut se rapporter aussi bien au pouvoir exécutif qu'au pouvoir consultatif; et à l'appui de cette remarque, sans remonter aux nombreuses magistratures électives des anciens, à partir des juges israélites, sans réveiller même les souvenirs de la royauté élective de la Pologne, si fameuse dans les derniers siècles par les nombreuses candidatures qu'elle appelait en présence du kolo (*v.*), ou du dogat de Gênes et de Venise, ou de la dignité impériale d'Allemagne, également abandonnés à l'élection, ainsi que les principautés ecclésiastiques, nous rappellerons qu'aujourd'hui même c'est l'élection qui dispose de la chaire de saint Pierre et du gouvernement de l'État romain (*voy.* Cardinaux et Conclave), du fauteuil où siége le président de la république des États-Unis (*voy.* cet article), du pouvoir exécutif dans les cantons suisses, dans les villes libres d'Allemagne, etc. Même dans les pays où l'autorité se transmet par l'hérédité et où en général on peut dire que le roi ne meurt pas, il a souvent fallu recourir à l'élection, soit après une révolution, soit en cas d'extinction de la famille régnante. Ainsi en Suède, pays monarchique, il y a souvent eu des élections de roi. On peut citer de même le Portugal, la Russie, lors de l'avénement des Romanof, et jusqu'à un certain point même la France, après la révolution de juillet. La Belgique, nouvellement constituée en royaume indépendant, a fait élection d'un roi, tandis que la Grèce, placée dans une situation analogue presque au même moment, a dû accepter celui que les trois grandes puissances signataires de l'alliance à laquelle elle fut redevable de son émancipation avaient choisi pour elle. Quant aux avantages ou aux inconvénients de la royauté élective, c'est à l'article Monarchie que nous pourrons les examiner. S.

ÉLECTIONS. Il ne saurait exister dans les sociétés humaines que deux sortes d'autorité : celle que se sont arrogée ceux-là même qui l'exercent, et celle qui leur a été confiée. Les pouvoirs spontanément saisis, légitimes lorsqu'ils sont nécessaires, prennent habituellement naissance dans les perturbations des sociétés; c'est dans leur état paisible et régulier que s'établissent au contraire les pouvoirs délégués. Ceux-ci dérivent ou du vœu de la loi (comme dans le cas d'accession au trône par hérédité), ou du choix d'un homme (comme quand le supérieur désigne le subalterne), ou de celui d'une collection d'hommes. C'est au fait d'où résulte cette dernière origine des pouvoirs sociaux qu'on donne le nom d'*élection*; il emporte nécessairement l'idée d'un choix auquel plusieurs personnes ont concouru.

Ce procédé, aussi ancien que les sociétés elles-mêmes, est évidemment susceptible d'une application universelle. Il n'est aucune fonction publique, si élevée ou si infime qu'on la suppose, qui ne puisse être conférée par voie d'élection. On peut élire des rois, des législateurs, des chefs militaires, des juges, des professeurs, des prêtres même; la désignation d'un seul par plusieurs est également praticable lorsqu'il ne s'agit que d'un garde champêtre ou d'un pâtre communal. Aussi, excepté dans les pays soumis à un despotisme sans limites, trouve-t-on partout trace d'élection; mais nulle part, même dans les démocraties les plus sincères, l'élection n'est appliquée indistinctement à tous les emplois. L'observation historique, d'accord ici, comme elle doit l'être toujours, avec la vraie théorie sociale, démontre donc que si l'élection est constamment possible, elle n'est pas constamment utile et efficace, puisque jamais on n'a essayé d'en généraliser l'usage jusqu'au point de tout lui soumettre, en proscrivant d'une manière absolue les autres modes de délégation des pouvoirs publics.

C'est qu'en effet les hommes, grâce à l'expérience, seule base solide des sciences politiques, ont reconnu, ou plutôt pressenti, de tout temps cette grande vérité, que la *complète* intelligence des véritables intérêts de la communauté n'existant nulle part, ni dans un seul individu, ni dans un certain nombre, ni dans la majorité du corps social, il fallait, suivant les lieux, les circonstances et les époques, recourir à des moyens différents pour faire prévaloir la raison sociale sur les erreurs et les passions, générales ou particulières, qui lui disputent l'empire. Tantôt on a cru qu'un seul pouvait mieux voir et mieux faire que tous ou plusieurs, et l'on a créé ou subi la dictature (*voy.*); tantôt c'est à une portion restreinte de la société qu'on a reconnu cette capacité exclusive et on l'a laissée se faire un patrimoine de tous les pouvoirs; tantôt on a cherché dans le sentiment de la multitude la solution des grandes questions publiques, soit en les lui donnant immédiatement à trancher, soit en lui laissant le choix de ceux qui devaient les résoudre; enfin on a été jusqu'à interroger le sort, sinon pour décider des mesures à prendre, au moins pour désigner ceux qui devaient les exécuter. Par l'emploi de l'une ou de plusieurs de ces combinaisons, si multipliées, si disparates, et cependant souvent usitées concurremment, des nations ont péri, d'autres nations ont prospéré. Ce seul fait, qui éclate à toutes les pages de l'histoire, donne la mesure du cas qu'il faut faire de ces systèmes *à priori*, qui prétendent assujettir les associations humaines au joug d'un seul principe abstrait et rigoureux, et qui, suivant la préoccupation de leur auteur, proscrivent comme illégitime tout pouvoir qui ne dérive pas exclusivement, soit de l'hérédité, soit de l'élection, ou de telle autre source de la puissance publique.

Si l'élection n'est pas l'unique origine de toute autorité à laquelle on doive obéissance, il faut reconnaître qu'elle en est une des moins contestables, et que son importance est immense dans les sociétés perfectionnées. C'est elle et la publicité qu'elle entraîne dans les procédés de gouvernement, qui donnent la vie aux pays libres; elle est la sauvegarde d'une foule de droits, le préservatif d'une multitude d'abus, la garantie d'une infinité d'intérêts; elle élève le cœur et l'intelligence de ceux à qui on la confie, et même de ceux qui en sont l'objet; elle donne à ces derniers cette force nouvelle, souvent si nécessaire pour résister à des pouvoirs d'une autre origine; lorsque ceux qu'elle confère ne sont que temporaires, elle empêche qu'ils ne deviennent tyranniques; enfin elle est le seul moyen de constater l'opinion régnante dans un pays, ou tout au moins dans la partie de sa population à laquelle les fonctions électorales sont attribuées. Appliquée au renouvellement des associations savantes, elle donne des résultats, en général, si satisfaisants qu'elle a été presque de tout temps le seul mode d'y procéder. Mise en usage pour l'administration et la surveillance des intérêts communs dans toute association industrielle, elle est le seul gage possible de leur sécurité.

A côté de si grands avantages se trouvent de grands inconvénients, comme il

arrive toujours dans les choses morales et politiques, où le vrai et le bien absolu sont évidemment inaccessibles. Ainsi, comme, dans un choix fait par plusieurs, la responsabilité de chacun lui semble, quoiqu'à tort, être moindre, ce choix est souvent effectué avec une excessive légèreté ; le mérite supérieur, qui frappe quelquefois les réunions nombreuses, se présente souvent sous une forme qui le leur fait complétement méconnaître ; la médiocrité étant le lot de la plupart, un instinct jaloux, exploité par l'adresse et l'ambition d'hommes subalternes, fait souvent échouer les hommes distingués ; l'intrigue et la flatterie, pour s'exercer autrement, n'ont pas sur les masses une action moins redoutable que sur un seul homme ; la passion de la popularité, l'extrême difficulté de dissiper les préventions une fois formées dans un corps nombreux, la souplesse avec laquelle il faut suivre les caprices de l'opinion pour n'être jamais délaissé par elle, sont autant d'éléments de corruption chez les hommes publics dont l'existence politique dépend d'un choix souvent renouvelé ; enfin ces deux conditions réunies du choix par élection et d'une durée de fonctions très bornée peuvent quelquefois amener de si mauvais résultats, qu'en France, où elles furent admises pendant un certain temps pour la formation des tribunaux civils et criminels, on ne leur trouverait peut-être actuellement pas un seul partisan, s'il s'agissait de les rétablir pour cet objet.

L'élection est *directe* lorsqu'elle confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir, et *indirecte* lorsqu'elle désigne soit d'autres électeurs qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer. Lorsque l'élection est indirecte, elle est à deux *degrés*, ou plus ; car il est clair qu'on peut multiplier indéfiniment les degrés. Plus on le fait, plus la part d'influence des premiers électeurs devient faible, de même que leur part de responsabilité. Aussi, lorsqu'elle dépasse deux degrés, l'élection médiate n'est-elle guère qu'une déception à l'égard des électeurs du premier, imaginée pour satisfaire à des exigences théoriques qui n'ont point de bases dans les réalités de la vie sociale.

Quant à ses formes, l'élection peut être *publique* ou *secrète* ; elle peut avoir lieu *à la majorité absolue* ou seulement *à la pluralité des suffrages* ; quelquefois, mais très rarement, on a prescrit *l'unanimité*. On peut s'y contenter de la majorité apparente, comme dans le cas où l'on y procède par l'épreuve des mains levées ; on peut exiger la majorité déterminée, comme lorsqu'on recueille les suffrages un à un (*voy.* SCRUTIN). Ces suffrages peuvent être donnés soit de vive voix, soit par écrit, exprimés sur des bulletins ou consignés dans des registres, déposés dans des boîtes pour être dépouillés après qu'ils ont été tous recueillis, ou comptés à mesure de leur émission par ceux qui sont chargés de constater et de proclamer le résultat de l'élection. Avant que les études politiques eussent pris la direction meilleure qu'elles commencent à peine à suivre et que le génie de Montesquieu, s'il eût été mieux compris, leur eût imprimé cent ans plus tôt, on dissertait à perte de vue sur la supériorité absolue de telle ou telle des formes électorales qu'on vient d'indiquer, comme s'il était possible de dégager un problème social des circonstances de fait qui en sont les vrais éléments, et d'obtenir par la logique, privée de l'appui de l'observation, une solution également applicable à toutes les situations possibles de l'humanité !

Considérée sous le rapport historique, l'élection se trouve dans l'antiquité usitée généralement pour conférer des fonctions exécutives, tandis que chez les nations modernes, ce sont les fonctions législatives ou consultatives auxquelles elle est surtout appelée à pourvoir. Cette différence s'explique par celle même de l'état social. La partie de la population humaine qui, dans les nations anciennes, formait seule la société politique, était assez restreinte pour pouvoir voter directement elle-même les lois qu'elle imposait à tout le reste. Il ne lui restait donc à déléguer que leur exécution et que la conduite des armées, qui ne peuvent appartenir qu'à un seul individu ou à un très petit nombre. Aussi la dé-

légation du pouvoir législatif, qui constitue ce qu'on appelle de nos jours la forme représentative, ne fut jamais bien connue dans les oligarchies de la Grèce, où l'exercice immediat de la puissance politique, étant d'ailleurs la seule garantie réelle de la liberté civile, en était inséparable, de sorte qu'il n'y avait que deux classes dans la société : les gouvernants d'une part, et de l'autre les incapables et les esclaves.

Au premier coup d'œil qu'on jette sur les temps modernes, on reconnaît qu'il en est tout autrement chez les peuples qui possèdent des institutions libérales, soit républicaines, soit monarchiques. Parmi eux, on distingue les *droits* et les *pouvoirs*, ou, si l'on veut, les *garanties* et les *fonctions*. Les garanties appartiennent à tous les individus de l'espece sans distinction; les fonctions sont réservées à ceux que l'intérêt de la société en investit. Ainsi, la liberté de la personne, celle de la conscience, celle de l'opinion manifestée par la presse, sont assurées à la femme comme à l'homme, au mineur comme au majeur, au pauvre comme au riche, à l'ignorant comme au savant; tandis que le pouvoir de faire des lois, de choisir ceux qui les feront ou ceux qui les exécuteront, est réservé à la minorité des sociétés, puisque partout, aux États-Unis comme en Suisse, en Angleterre comme en France, les femmes, les mineurs et les hommes adultes qui ne paient pas de taxes en sont exclus. Dans cette forme de l'état social, les nations, après avoir assuré à tous les êtres humains qui les composent les mêmes droits protecteurs de leur bien-être et de leur dignité individuelle, accordent à chacun, quant à la question des affaires publiques, des pouvoirs différents. Tous ont voix consultative et peuvent également exprimer leur avis par la parole ou par la presse; quelques-uns seulement ont voix delibérative et exercent les pouvoirs ou fonctions politiques. Il est clair que, dans un semblable etat de choses, un électeur est un fonctionnaire qui remplit une mission sociale, aussi bien que le representant qui vote une loi et le sherif ou le préfet qui l'exécute.

Dans l'exercice de toute fonction, le fonctionnaire représente l'intelligence publique appliquée à l'objet particulier de sa mission. La réunion des électeurs représente donc cette même intelligence appliquée aux choix qui lui sont confiés. Aussi, rien de plus conforme à l'analogie des idées que la dénomination de grand jury national que, dans les pays libres, on donne souvent au corps électoral qui choisit les assemblées politiques; car le jury, c'est la raison sociale employée à la recherche de la vérité judiciaire; l'élection et le corps législatif qui en émane, c'est encore la raison sociale, mais employée à la recherche des intérêts généraux d'un pays et des moyens d'y satisfaire.

Il n'en saurait être d'une fonction comme d'un droit qui s'exerce sans condition: il a donc fallu, pour les fonctions électorales comme pour les autres, déterminer des conditions d'aptitude. Considérée dans sa généralité, cette question sociale peut se poser ainsi : constater quels sont les membres d'une nation qui ont à la fois identité d'intérêt avec la masse et supériorité suffisante de lumières sur elle quant à l'objet de la fonction électorale qu'il s'agit de conférer.

C'est à résoudre cette question, dans les cas fort divers qu'elle présente, que se sont appliquées les constitutions existant en Europe et en Amérique. Il va sans dire que leurs prescriptions ne sont pas les mêmes; cependant elles sont uniformes quant aux bases, et partout la capacité électorale (au moins lorsqu'il s'agit de choix politiques) n'est reconnue que chez les individus du sexe mâle, ayant atteint l'âge de la majorité civile et contribuant aux charges publiques. Presque partout cette dernière condition entraîne celle de la possession d'une propriété foncière, de sorte que le chiffre du revenu, ou celui de la contribution qui le fait présumer, constitue la seule différence importante entre la capacité électorale admise dans les diverses républiques et monarchies représentatives.

Ce chiffre est ce qu'on appelle le *cens électoral*. Il établit, suivant la contrée et suivant l'objet de l'élection, la triple présomption d'indépendance personnelle, de discernement politique et d'attache-

ment aux lois du pays qui fait le titre de l'électeur à la confiance què la loi lui accorde. Développer ici les raisons spéciales qui, chez les différents peuples, ont fait admettre tel ou tel cens, ce ne serait rien moins que discuter complétement l'état social et politique de chacun d'eux. On ne peut donc prétendre à réunir ici des notions qui se trouveront d'ailleurs disséminées dans divers articles de cet ouvrage, et l'on se contentera d'éclaircir, par l'analyse du système électoral de la France, ce que les considérations qui précèdent peuvent avoir de trop abstrait, quoique immédiatement déduites des faits qui se passent sous nos yeux.

L'élection n'avait lieu en France, avant 1789, que dans des cas trop rares, avec des formes trop surannées ou trop variables pour qu'il soit possible d'en indiquer en peu de mots les règles communes. Le corps municipal de certaines villes, les États de quelques provinces, les États-Généraux du royaume lui devaient leur origine. Généralement le clergé, la noblesse et le tiers-état élisaient séparément. L'élection, habituellement directe pour les deux premiers ordres, était souvent à deux degrés pour le troisième. L'Assemblée constituante effaça toutes ces anomalies et appliqua l'election indirecte à deux degrés, non-seulement à la désignation du Corps Législatif, mais à celle des administrations collectives de département et de district, ainsi qu'à tous les membres des tribunaux. Les électeurs du premier degré étaient tous les hommes de 25 ans, payant une contribution foncière égale à la valeur de trois journées de travail et n'étant pas serviteurs à gages; les électeurs du second degré ne pouvaient être choisis par ceux du premier que parmi les citoyens possédant une propriété d'un revenu évalué, suivant qu'il s'agissait des grandes villes ou des petites villes et des campagnes, à 200 journées ou 150 journées de travail. Tous les électeurs du premier degré étaient éligibles au Corps Législatif par ceux du second. Les assemblees électorales du second degré vérifiaient elles-mêmes les pouvoirs de leurs membres; les tribunaux statuaient, en cas de réclamation, sur l'inscription ou la radiation des électeurs du premier degré. L'élection directe, admise dans plusieurs cas par l'Assemblée constituante, l'était entre autres pour les officiers subalternes des gardes nationales nouvellement instituées; l'élection redevenait indirecte lorsqu'il s'agissait des officiers supérieurs.

La constitution de 93, qu'on ne cite ici que pour mémoire, puisqu'elle ne fut jamais exécutée, établit l'élection directe pour le Corps Législatif et conserva l'élection indirecte pour les fonctions exécutives de département et de district. Elle abolit toute espèce de cens d'électorat et d'éligibilité : c'est la seule tentative de ce genre qu'on puisse citer, soit en France, soit ailleurs. La constitution de 95 rétablit le principe du cens électoral, mais en admettant comme suffisante une taxe foncière ou personnelle quelconque. Elle en revint du reste aux deux degrés et à presque toutes les combinaisons de la constitution de 91. Celle de l'an VIII et les sénatus-consultes de l'an X et de l'an XII en établirent de nouvelles, et tout aussi éphémères. Il y eut, par exemple, une élection à trois degrés d'après laquelle les citoyens éligibles aux fonctions publiques *nationales* se trouvaient être dans le rapport d'un à mille avec les électeurs du premier degré, d'un à cent avec ceux du second, d'un à dix avec ceux du troisième. Deux causes bien diverses concoururent à faire admettre ces formes compliquées et menteuses : c'étaient d'une part le besoin d'échapper tout doucement au gouvernement de la multitude, dont la France se lassait alors, mais que son nouveau chef était trop prévoyant pour attaquer de front; et de l'autre les illusions d'un esprit distingué, mais anti-pratique, Sièyes, qui, engagé dans les voies les plus fausses, voulait réaliser la chimère de l'exacte pondération des pouvoirs par la multiplicité des rouages, et croyait régir les nations avec des formules de statique.

Les élections devinrent, sous le consulat et l'empire, ce que voulaient qu'elles fussent la tendance des esprits et le génie despotique de Napoléon, c'est-à-dire une forme sans vie et sans résultats. Ce ne

fut qu'en 1815 que la crise des Cent-Jours leur rendit quelque importance. Mais le système indirect, avec lequel il ne saurait y avoir de véritable esprit public, ôtait encore aux choix politiques une grande partie de leur autorité. La Restauration eut l'honneur d'y renoncer la première, et la loi du 5 février 1817, quoique imparfaite à beaucoup d'égards, réalisa enfin, après tant d'essais infructueux, l'intervention sérieuse, régulière et intelligente du pays dans la direction de ses affaires. Tous les Français âgés de quarante ans et payant 300 fr. de contributions directes furent réunis par cette loi en autant de colléges qu'il y avait de départements, pour y élire, sans intermédiaire, les membres de la Chambre des Députés. L'élection ne fut point étendue aux conseils locaux des communes, des arrondissements et des départements. Cette lacune, qu'on essaya plus tard de combler, ne disparut en définitive que depuis la révolution de juillet. La loi de 1817 fut bientôt profondément modifiée par celle du 29 juin 1820, qui, votée dans un esprit de résistance aux développements rapides des intérêts démocratiques, fut entourée dès sa promulgation d'une extrême impopularité. Elle répartissait les électeurs à 300 francs en plusieurs colléges d'arrondissement, nommant chacun un député, et réunissait ensuite en un seul collége de département le quart le plus imposé de ces électeurs pour y choisir d'autres députés. Le vice de cette loi était de constituer dans les colléges de département une majorité formée, par le fait, des anciennes classes privilégiées, dont les intérêts et les passions étaient en opposition directe avec les intérêts et les sentiments nationaux ; de sorte qu'au lieu de protéger l'établissement constitutionnel contre les envahissements populaires, les grands colléges le sapaient ouvertement au profit de la contre-révolution. C'était là leur véritable crime, et non le *privilége du double vote*, que la passion d'égalité qui règne en France ne put cependant leur pardonner, quoique ce prétendu privilége, examiné de près, n'eût rien de plus exorbitant que celui qui fixait à 300 francs le cens donnant entrée dans les colléges d'arrondissements, et à 1000 francs celui qui rendait éligibles tous les hommes âgés de quarante ans.

Tel fut, de 1820 à 1830, le régime électoral de la France. Combiné contre la liberté, il finit par déjouer les intentions de ses fondateurs, et l'opinion qui, lorsqu'elle est vraiment nationale, se fait jour tôt ou tard par les obstacles même qu'on lui oppose, avait envahi, avec l'immense majorité des petits colléges, une imposante minorité parmi les grands. Elle était maîtresse de la chambre élective, et, par cela seul, légalement maîtresse du pays. La dynastie ne voulut pas reconnaître cette loi suprême de la monarchie constitutionnelle qui soumet tout au pouvoir électoral, y compris les volontés du trône, lorsque ce pouvoir, itérativement interrogé, a persisté dans sa réponse. Ayant épuisé son droit par la dissolution de la chambre, elle en appela à la violence contre le *verdict* des colléges électoraux et succomba dans la lutte.

L'élection, victorieuse, tient aujourd'hui une place immense dans les institutions du pays ; elle dispose de ses destinées politiques, elle contrôle son administration générale, elle concourt à son administration locale ; elle est l'âme de l'organisation de sa milice sédentaire ; elle intervient, comme jadis, dans des intérêts spéciaux, par exemple dans le choix des magistrats consulaires. Pour indiquer ses règles actuelles d'après leur degré d'importance, il faut les suivre dans l'ordre politique, dans l'ordre administratif, puis enfin dans la garde nationale.

Pour la formation et le renouvellement de la Chambre des Députés, le territoire français est divisé en 459 arrondissements électoraux, dont chacun possède un seul collége, qui élit directement un député. Pour être membre de l'un de ces colléges, il faut être âgé de vingt-cinq ans, jouir de ses droits civils, avoir son domicile politique dans l'arrondissement et payer une contribution directe de 200 fr. Il y a exception en faveur des membres de l'Institut et des officiers en retraite, jouissant d'une pension de 1,200 fr. au moins, lesquels ne sont astreints qu'à payer le demi-cens de 100 fr., ainsi que

pour le cas où il ne se trouve pas dans l'arrondissement électoral 150 citoyens qui paient le cens normal; ce nombre est alors completé par les plus imposés au-dessous de 200 fr. Pour établir leur cens, le fils ou le gendre d'une femme veuve sont admis à se prévaloir des contributions de ses propres biens qu'elle leur delègue, et le fermier peut, dans le même but, s'attribuer le tiers de l'impôt de la propriété rurale qu'il exploite, sans que ce tiers cesse d'être compte au propriétaire. Ajoutons que, lorsque le cens résulte d'une patente, il faut qu'elle soit prise et l'industrie exercée depuis un an pour conférer la capacité électorale, et que lorsqu'il résulte de l'impôt d'un bien acquis ou loué, le bail ou l'acquisition doivent être antérieurs à la révision annuelle des listes électorales.

Ces listes sont dressées par les préfets. Elles sont permanentes, sauf les radiations et inscriptions nouvelles qui ont lieu lors de leur révision, travail exécuté soigneusement avec le concours des maires et des sous-préfets, et qui commence le premier juin de chaque année, pour ne se terminer qu'au 16 octobre. Nul ne peut être retranché d'une liste électorale à son insu ; car, outre la publicité donnée dès le 15 août aux résultats de la révision du préfet, toute radiation par lui ordonnée est notifiée à l'individu qu'elle concerne, qui peut, jusqu'au 30 septembre, contester la décision par une réclamation sur laquelle le préfet est tenu de statuer dans les cinq jours en conseil de préfecture, sauf le recours de la partie devant la cour royale du ressort, laquelle prononce sommairement et sans frais, et dont les décisions font loi pour l'administration. Une autre garantie puissante de la loyauté des listes consiste dans ce qu'on appelle *l'intervention des tiers:* c'est le droit que possède chaque électeur de l'arrondissement de poursuivre, tant devant le préfet qu'en cour royale, l'inscription ou la radiation de tout individu qui lui paraît omis ou porté à tort sur cette liste. Celle-ci, telle qu'elle est arrêtée le 16 octobre et publiée le 20, est définitive et sert seule de base aux élections, soit générales, soit isolées, qui auraient lieu jusqu'à pareil jour de l'année suivante.

Une fois au moins tous les cinq ans, et plus souvent s'il est fait usage du droit de dissolution ou si la deputation de l'arrondissement devient vacante, chaque college est convoqué par le roi, dans une commune de l'arrondissement qu'il désigne, pour procéder au choix d'un député. La session des colléges peut durer dix jours ; mais l'election, sauf le cas d'annulation d'un ou de plusieurs scrutins pour vice de forme, est toujours accomplie dès le quatrième. C'est à huit heures du matin que les opérations commencent sous la présidence provisoire du président du tribunal civil, ou du maire de la ville, si elle n'est pas le siége d'un tribunal. S'il y a plus de 600 électeurs, le collége se divise en sections, dont chacune comprend au moins 300 membres et a pour vice-président, suivant les cas, un juge de tribunal ou un adjoint au maire. Les deux plus âgés et les deux plus jeunes parmi les électeurs présents sont scrutateurs provisoires, et le bureau, ainsi formé de cinq membres, désigne son secrétaire, aussi parmi les électeurs présents. On procède à l'appel nominal : chaque électeur appelé à son tour prête serment de fidélité au roi des Français, d'obeissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et reçoit ensuite du président provisoire deux bulletins, sur l'un desquels il écrit ou fait écrire secrètement le nom du president definitif qu'il veut choisir, et dont l'autre reçoit ceux des quatre scrutateurs definitifs. Les deux bulletins sont ensuite fermés et remis par l'électeur au président provisoire qui les dépose dans la boîte a scrutin. A trois heures après midi, le scrutin est déclaré clos, la boîte est ouverte, les bulletins sont comptés, puis dépouillés par les scrutateurs et lus à haute voix par le président. La majorité relative suffisant pour nommer le president et les scrutateurs définitifs, ce premier tour de scrutin atteint toujours son but. Le bureau qu'il désigne est installé aussitôt par le bureau provisoire, dont les fonctions sont terminees, et le college s'ajourne au lendemain matin ; car il ne peut y avoir plus d'un scrutin par jour.

Le second jour, un seul bulletin est

remis à chaque électeur et doit recevoir le nom du député. Ainsi qu'on l'a dit ailleurs (*voy.* Député), celui-ci ne peut être choisi que parmi les Français âgés de 30 ans et payant 500 fr. de contributions directes, sauf le cas où le département n'offrirait pas au moins cinquante éligibles réunissant ces conditions d'âge et de cens : les manquants seraient alors suppléés par les plus forts contribuables qui les suivent en ordre décroissant. Le député peut être pris parmi les éligibles etrangers au département; mais comme la moitié au moins de la députation doit y avoir son domicile, si les choix des arrondissements pris ensemble n'offrent pas ce résultat, la Chambre, après la vérification des pouvoirs, désigne par le sort celui ou ceux des députes étrangers qui doivent sortir pour être remplaces par un éligible domicilié. La loi déclare inéligibles dans le ressort particulier de leurs fonctions les préfets, les sous préfets, procureurs généraux et procureurs du roi, les chefs des administrations financières et les officiers généraux chargés d'un commandement territorial. Il y a de plus incompatibilité absolue entre l'exercice des fonctions de député et le poste de préfet, sous-préfet, receveur général ou particulier des finances et payeur du trésor. Enfin l'acceptation de fonctions salariees est l'équivalent d'une demission de la part d'un deputé; mais il peut être réélu.

Plus du tiers des voix des électeurs inscrits et plus de la moitié des voix de ceux qui sont présents doivent être acquis à un candidat pour q'il y ait élection, soit au premier, soit au second tour de scrutin. Si ce résultat n'est pas obtenu, il s'établit, au troisième et dernier tour, une lutte exclusive entre les deux candidats qui ont eu le plus de voix au second. La pluralité des votes suffit pour consommer l'élection dans ce ballottage, dont l'issue est nécessairement decisive.

La police des colléges électoraux appartient à leur président et la connaissance des difficultés qui s'élèvent à leur bureau, sauf la décision suprême de la Chambre. Les colléges ne peuvent ni discuter ni délibérer; mais toute réclamation est insérée de droit au procès-verbal. Le secret du vote est garanti par la destruction immédiate des bulletins après le dépouillement de chaque scrutin, de sorte que l'indépendance, soit générale, soit individuelle, des suffrages est complétement assurée. Aussi rien de plus paisible, de plus loyal et de plus régulier dans les formes que les élections françaises.

Les conseils généraux de département, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux sont, comme la Chambre des Deputés, le produit d'une élection directe. Les premiers sont renouvelés par tiers tous les trois ans, les seconds et les derniers par moitié aux mêmes époques. Chaque canton, dans les départements qui n'en ont pas plus de trente, élit séparément un membre du conseil général, et dans tous les cas un membre au moins du conseil d'arrondissement. L'assemblée électorale se compose : 1° des électeurs politiques du canton; 2° des citoyens qui concourent avec eux aux fonctions de jurés et qui sont les fonctionnaires sans traitement nommés par le roi, les officiers en retraite jouissant de 1,200 fr. de pension, les docteurs et licenciés des facultés universitaires, les membres des Sociétés savantes qui ont une existence légale et les notaires; 3° et éventuellement, des citoyens les plus imposés de la circonscription, appelés pour porter l'assemblée à 50 membres, si les deux parties de la liste du jury ne fournissaient pas au moins ce nombre.

Les assemblées électorales des communes comprennent, outre toutes les catégories d'électeurs ci-dessus énoncées, de nouvelles catégories où trouvent leur place tous les officiers de la garde nationale, tous les membres de l'ordre judiciaire, la plupart des fonctionnaires retraités ou gratuits, et jusqu'aux anciens élèves de l'École polytechnique. Ces citoyens concourent à l'élection du conseil municipal, avec un nombre des plus forts contribuables âgés de 21 ans, proportionnel à la population de la commune, de sorte que pour une commune de 1,000 âmes il y ait un électeur censitaire pour 10 habitants, et qu'on ajoute

5, 4 ou 3 électeurs par 100 habitants, à mesure que la population s'élève. De là résulte que le cens de l'électeur communal s'abaisse rapidement, lorsqu'on passe des grandes villes aux petites et de celles-ci aux campagnes, où dans les communes pauvres il se réduit presqu'à rien, par exemple à 15 centimes.

Quant aux conditions d'éligibilité aux trois ordres de conseils administratifs, 25 ans d'âge et 200 fr. d'impôts payés dans le département donnent entrée au conseil général; le même âge et 150 fr. suffisent pour le conseil d'arrondissement; tout électeur communal est éligible au conseil municipal.

Les élections dans la garde nationale sont triennales; elles sont directes pour la plupart des grades subalternes et indirectes pour tous les grades supérieurs. Tous les gardes nationaux ont droit de suffrage, et, réunis par compagnie sous la présidence du maire, ils choisissent à la majorité absolue les officiers, et à la majorité relative les sous-officiers et caporaux ou brigadiers de la compagnie; puis ils désignent un nombre de délégués égal à celui de leurs officiers, avec lesquels ces délégués concourent à la nomination directe du chef de bataillon et du porte drapeau, et à la formation d'une liste de dix candidats parmi lesquels le roi choisit le colonel et le lieutenant-colonel de la légion.

Les formes conservatrices de l'exactitude des listes, protectrices du secret des votes et garantes de la sincérité des résultats électoraux, ont été étendues des élections politiques aux élections administratives, comme à celles de la garde nationale, avec des simplifications commandées par la nécessité d'épargner le temps des electeurs, et justifiées d'ailleurs par la moindre solennité de leurs choix.

Considéré dans son ensemble, le système électoral français fait appel à peu près tous les trois ans à 200,000 électeurs politiques, au tiers environ de ce nombre d'électeurs de département et d'arrondissement, à près de 3,000,000 d'électeurs municipaux, et à une masse encore plus forte d'électeurs gardes nationaux. Il proportionne aux garanties que présente chaque catégorie d'électeurs l'importance du pouvoir qu'il leur accorde. L'aisance, qui ne fait pas les lumières, mais qui en est le signe le moins douteux et qui est la première condition de l'indépendance personnelle, est aussi celle qu'il exige des hommes appelés à choisir les deputés. La propriété foncière est la seule qu'il admette, parce qu'elle est la seule qui soit stable et qui s'identifie avec les intérêts permanents du pays. Il offre une prime honorable à l'esprit d'ordre, au travail qui enrichit et qui éclaire, en leur offrant des pouvoirs qu'on ne perd guère que par sa propre faute une fois qu'on les a conquis. Il n'abandonne pas aux brusques caprices d'une multitude ignorante le sort d'un grand peuple, entouré de voisins jaloux et puissants, tout prêts à profiter de ses moindres fautes; mais il essaie de créer un esprit public jusque dans les derniers villages, en commettant aux électeurs qu'il y établit des soins appropriés à leur court horizon. Faire jouir la France de la plénitude d'existence d'un pays libre, en conservant à ses conseils cet esprit de stabilité et de prévoyance qui fait la force des pays où les pouvoirs sont concentrés, tel est le problème qu'il a voulu résoudre: pour qu'il y parvienne, il faut que le zèle, l'intelligence et la sagesse des électeurs de tout ordre se mettent de plus en plus au niveau de la grandeur des intérêts qu'il leur confie.

Le rapprochement des élections anglaises et des nôtres ne trouvera pas sa place ici. La refonte récente du système anglais exige qu'on le compare d'abord avec lui-même, avant de le mettre en regard du nôtre et de celui des États-Unis : c'est ce qu'on fera au mot RÉFORME ÉLECTORALE. *Voy.* aussi CANDIDATURE, SCRUTIN, etc. O. L. L.

ÉLECTION (théologie), *voy.* GRACE.

ÉLECTRE, *voy.* ORESTE et CLYTEMNESTRE.

ÉLECTRICITÉ (physique). Les phénomènes électriques dépendent d'une cause mystérieuse; ils sont passagers et se manifestent seulement dans des circonstances particulières que l'on fait naître à volonté. Ils ont été d'abord observés quand, après avoir frotté avec la main certaines

substances, on remarquait que ces corps en attiraient d'autres légers, tels que des petits morceaux de papier ou des barbes de plume. Cette propriété ayant été observée la première fois sur l'ambre, dont le nom grec est ἤλεκτρον, on a appelé électricité la théorie physique dont cette propriété fait partie.

Si le corps dont on approche la résine ou le verre frotté est suspendu à un fil d'une certaine nature, que ce soit par exemple une boule de moelle de sureau suspendue à l'extrémité d'un fil de soie, on remarque qu'après avoir été attirée elle est repoussée. Ce phénomène d'attraction et de répulsion disparaît au bout d'un certain temps, variable avec l'état de l'air; mais on peut le faire renaître en frottant de nouveau le corps s'il est nécessaire. Quand on opère dans l'obscurité et qu'on écoute avec attention, on observe une étincelle, et l'on entend un léger bruissement au moment où les corps légers attirés sont sur le point de toucher le corps électrisé par le frottement.

Les corps que nous avons cités furent d'abord les seuls qui manifestassent les propriétés électriques; d'autres, tels que les métaux, n'en donnant aucun signe quand on les frottait, on avait partagé les corps en deux classes, dont l'une contenait les corps électrisables et l'autre ceux qui ne l'étaient pas; mais on vit plus tard que cette distinction n'était pas fondée et que les corps de la seconde classe n'avaient pas été placés dans les circonstances convenables pour que le frottement y développât de l'électricité.

On remarqua, en effet, que les corps de cette classe pouvaient acquérir la vertu électrique quand on les mettait en contact avec ceux de la première préalablement frottés; par exemple une boule de sureau, suspendue à l'extrémité d'un fil de soie, au contact d'une tige de métal terminée par un manche de résine, s'écarte brusquement quand on a soin à l'avance de frotter avec de la laine la tige de métal, en la tenant par le manche.

Ainsi tous les corps peuvent s'électriser par le frottement; mais ce qui les distingue, c'est que les uns gardent leur électricité pendant un certain temps, tandis que d'autres la perdent presqu'au moment où ils la reçoivent, s'ils sont en contact avec la main, par exemple, ou avec le sol.

Ces considérations ont conduit les physiciens à diviser les corps en deux classes : celle des corps conducteurs de l'électricité, et celle des corps non-conducteurs ou *isolants*. Dans la première on doit ranger particulièrement les métaux, et dans la seconde les huiles et les résines.

Si l'on prend une boule de sureau attachée à un fil de soie et qu'on vienne à la toucher avec un morceau de verre frotté sur une peau de chat, on l'électrise, et, comme la soie est un corps isolant, l'électricité ne peut s'echapper; de sorte que si l'on veut toucher cette même boule avec le bâton de verre, on remarque que le verre exerce une répulsion sur le sureau: d'où l'on conclut que deux corps chargés de la même électricité se repoussent. En répétant la même expérience avec un bâton de résine, on remarque le même phénomène.

Mais si l'on vient à approcher les deux boules ainsi électrisées l'une de l'autre, on remarque qu'elles s'attirent: on conclut de ce fait que les deux électricités renfermées dans les boules sont de nature différente. Celle qui est dégagée par le verre est dite *vitrée*, l'autre au contraire est dite *résineuse*.

Mais ces dénominations tendent à donner une idée fausse; car ces électricités n'appartiennent pas exclusivement au verre ou à la résine, et il est possible de faire prendre à chacun de ces corps l'une ou l'autre des deux électricités, en faisant varier la nature ou l'état des corps avec lesquels on les frotte. Il est donc préférable d'adopter les dénominations générales d'*électricité positive* et d'électricité *négative*, qui indiquent très bien deux espèces contraires d'électricité. Il y a en effet changement de signe dans les forces que manifestent les deux électricités, puisque ce que l'une attire l'autre le repousse. On convient de prendre pour l'électricité positive celle que l'on développe sur le verre poli en le frottant avec de la laine, et pour l'électricité né-

gative celle qui est développée sur la résine frottée avec la même substance.

On admet que tous les corps de la nature possèdent les deux électricités en quantités égales et à l'état de combinaison, en sorte que les effets de l'une sont neutralisés par ceux de l'autre et que leur effet total est nul. Cette combinaison des deux électricités est appelée *électricité naturelle* ou *neutre ;* sa valeur est en quelque sorte zéro ou nulle relativement aux phénomènes d'attraction ou de répulsion électriques. D'après ce principe hypothétique, le frottement détermine un partage inégal des deux électricités répandues dans les deux corps frottés.

On a cherché en vain jusqu'ici la cause qui déterminait ce partage ; on regarde cependant comme très probable qu'il est dû à la différence de capacité et de conductibilité pour la chaleur des deux corps frottés.

On appelle *condensateur* tout appareil destiné à accumuler sur une surface, par le jeu de l'électricité latente, une quantité d'électricité très grande, comparativement à celle d'une source. De tous les appareils où s'accumule l'électricité latente, le plus important est la *bouteille de Leyde* (*voy.*), dont nous avons donné la description. On sait que la partie essentielle de cet instrument consiste en une lame de verre recouverte des deux côtés de feuilles d'étain, ou simplement une bouteille entourée de garnitures métalliques. Comme il faut que ces garnitures ne soient pas en communication, on recouvre de gomme laque le reste de la surface du verre. Une tige métallique traverse le bouchon; elle touche la garniture intérieure directement ou par l'intermédiaire d'une chaîne conductrice; à l'extérieur, cette tige, ordinairement recourbée en forme de crochet, se termine ensuite par une boule. Quand on réunit sur un même plateau plusieurs bouteilles de Leyde en faisant communiquer entre elles les armatures extérieures, et entre elles les armatures intérieures, on forme une batterie électrique (*voy.*). Cet appareil est employé quand on veut obtenir des effets très énergiques.

Quand on opère la décharge d'une bouteille de Leyde en touchant les deux garnitures avec les deux mains, on éprouve une commotion qui peut, dans certains cas, être assez violente pour renverser une personne robuste. L'effet se fait particulièrement ressentir aux articulations et à la poitrine.

Si l'on dispose certains corps sur le trajet de l'électricité, lors de la décharge d'une batterie ou d'une bouteille, on remarque quels sont les mauvais conducteurs : ils sont réduits en pièces, quelquefois en poudre, et ordinairement décomposés. Si le corps est conducteur, il n'est pas détérioré, à moins qu'il ne soit très fin, auquel cas il est fondu.

L'électricité de l'atmosphère est entièrement analogue à celle des machines ordinaires, comme l'on s'en est convaincu en lançant, à l'exemple de Franklin, des cerfs-volants pendant des temps d'orage.

Ce n'est pas seulement dans les nuages que l'on trouve de l'électricité libre : on peut s'assurer de sa présence dans l'atmosphère elle-même au moyen d'un électromètre (*voy.*) dont la garniture est surmontée d'un conducteur plus ou moins long, terminé en pointe. Cet électromètre, étant élevé en rase campagne à quelques mètres au-dessus du sol, indique des traces d'électricité, toujours positive quand l'air est très sec, mais qui, dans les temps de pluie, est tantôt positive, tantôt negative.

Quand un corps conducteur isolé est électrisé (par exemple un homme placé sur un tabouret dont les pieds sont en verre), l'electricité se répand sur sa surface, de telle sorte qu'elle s'accumule du côté où le corps se termine en pointe (par exemple le nez de cet homme), et son accumulation peut devenir telle que l'electricite s'échappe dans cette direction. Aussi quand on approche un corps electrisé d'un conducteur isolé, terminé en pointe, on lui communique de l'électricité de nom contraire à celui du corps électrisant : c'est ainsi qu'on explique l'effet du paratonnerre sur les nuages électrisés (*voy.* PARATONNERRE).

Les physiciens ont cherché longtemps la cause du développement de l'electricité dans l'atmosphère; plusieurs faits semblent prouver que l'évaporation de

l'eau à la surface de la terre est l'origine de ce phénomène. On pense aussi que les végetaux, en décomposant l'acide carbonique de l'air, versent une grande quantité d'électricité dans l'atmosphère. *Voy.* Orage, Éclair, Fulguration, etc.

Machine électrique. Pour obtenir facilement de l'électricité on s'est servi pendant longtemps de sphères ou de cylindres creux ou pleins, de verre ou de résine, que l'on faisait tourner en appliquant dessus la main sèche ou de la laine; mais ces machines électriques ont été perfectionnées depuis. Dans celle dont on se sert en France, on tire l'electricité d'un plateau circulaire de verre à glace, placé verticalement et monté sur un axe horizontal auquel on adapte une manivelle de manière à pouvoir le faire tourner rapidement. Quelquefois, pour rendre ce plateau de verre plus propre à donner, par le frottement, un grand développement d'electricité, on le fait séjourner prealablement dans de l'eau en ébullition : il perd alors de son poids; en le frottant avec du drap avant et après cette opération, on remarque une difference très sensible dans l'électricité développée.

On cherche ordinairement à obtenir sur le plateau de verre de l'électricité positive; on a trouvé que les substances qui pouvaient produire le plus grand développement de cette électricité par leur frottement avec le plateau et qu'il était en même temps plus facile de se procurer, étaient l'or mussif, c'est à-dire le deutosulfure d'étain, ou bien un amalgame de zinc et d'étain. On applique une couche d'un de ces composés sur chaque frottoir, ordinairement formé d'un coussin rembourré de crin ou de laine et présentant une surface arrondie qui s'aplatit en exerçant une pression sur le plateau; il serait préferable d'avoir des lames de ressort, de manière à faire graduer la pression à volonté. On place ordinairement deux ou quatre coussins ou frottoirs semblables vers les extrémites d'un ou de deux diamètres du plateau.

Quand on fait tourner le plateau, les portions de la surface qui ont passé sous les coussins possèdent de l'electricité positive que le frottement y a développée et qu'il faut leur enlever. Pour cela, on adapte à la machine des conducteurs métalliques, creux et cylindriques ou en fer à cheval, qu'on isole au moyen de pieds de verre peints avec un vernis de gomme laque, le verre seul étant trop hygrométrique pour isoler assez completement. Ces conducteurs sont disposés de manière à recevoir l'électricité du plateau, ou, ce qui est plus probable, à se charger de l'électricité positive provenant de leur propre électricité naturelle et développee par l'influence de l'électricité positive du plateau qui attire l'électricité négative de ces conducteurs et est neutralisée par elle. On a l'habitude de terminer les conducteurs, vers le plateau, par des pointes métalliques pour faciliter le passage de l'électricite; mais on peut s'en dispenser et terminer les cylindres par des boules ou des hémispheres de métal; la communication ne s'en fait pas moins bien. A-t.

ÉLECTRICITÉ (médecine). L'électricité, peu connue des anciens, n'avait pas été appliquée par eux au traitement des maladies; mais lorsque, au XVIII^e^ siècle, ce grand phénomène devint l'objet de l'attention des savants, les médecins s'en emparèrent et crurent y trouver l'explication et la cause des grands phénomènes de la vie, en même temps qu'un puissant moyen de rétablir la santé. L'empressement qu'on y mit fit même qu'on se paya d'hypothèses et que l'on conçut des espérances qui ne se sont pas realisées. Quand furent faites les premières expériences sur l'électricité appliquée au corps de l'homme, on fut frappé de l'action énergique qu'elle exerçait, comme aussi de la facilité et de la regularité avec lesquelles on la suscitait. On avait fait mouvoir et revivre en quelque sorte des cadavres : on avait donc saisi et maîtrisé le principe vital, on allait pouvoir le rendre à ceux qui l'avaient perdu, ou tout au moins le ranimer là où il serait languissant. Il y eut bien des mécomptes. L'identité bien reconnue actuellement de l'électricité proprement dite avec les phénomènes du galvanisme et du magnétisme minéral (*voy.* Aimant et Galvanisme) est venue ramener les esprits dans une voie plus positive et montre que la médecine avait peu à es-

pérer de cet agent d'ailleurs si remarquable.

L'électricité administrée au moyen de la machine ou au moyen de la pile diffère dans ses résultats.

Si l'on met un individu en contact avec le conducteur d'une machine électrique en action, l'électricité, s'il n'est pas isolé, le traverse pour se rendre au réservoir commun; on ne remarque pas qu'il s'opère chez lui de changement notable, ni que lui-même éprouve aucune sensation particulière. Quand le sujet est isolé, le fluide s'accumule chez lui : on voit se hérisser les cheveux et les villosités du corps à l'approche d'un excitateur; on peut tirer de toutes les parties du corps des étincelles lumineuses. D'ailleurs dans les expériences qui ont été faites sur cette espèce de *bain électrique* (c'est ainsi qu'on le nomme), on n'a rien constaté qui dénotât une action particulière sur tel ou tel organe, et les effets qu'on a observés, savoir, l'accélération du pouls et l'accroissement de la transpiration cutanée, sont des phénomènes généraux qui, outre qu'ils ne se sont pas présentés d'une manière assez constante, se manifestent toutes les fois que l'économie se trouve soumise à une stimulation quelconque et même dans le cas où les sujets subissent l'action d'un appareil dont la nouveauté peut influencer leur imagination.

Lorsqu'au lieu des bains électriques on présente une partie du corps au conducteur d'une machine en mouvement, il se produit des étincelles qui font éprouver dans le point qu'elles touchent un pincement plus ou moins douloureux auquel se joint, quand l'appareil est d'une assez grande dimension, une secousse pénible dans les muscles sous-jacents; ces contractions sont d'ailleurs toutes semblables à celles qui surviennent spontanément dans les affections convulsives, ou qu'on provoque par l'administration intérieure de la noix vomique. Les mêmes effets sont éprouvés lorsqu'on tire des étincelles d'un individu isolé et saturé en quelque sorte d'électricité. Dans l'une et l'autre expérience, si les étincelles se succèdent avec rapidité, la peau devient chaude et douloureuse; elle rougit et devient le siége d'une inflammation qui s'étend en rayonnant, précisément comme celle qu'on produirait en plaçant un point de cette membrane au foyer d'une lentille convexe. Cette inflammation pourrait aller jusqu'à la gangrène.

On n'emploie pas l'électricité de cette manière énergique : on préfère disséminer son action par des pointes multipliées servant de conducteurs. Quelquefois aussi, au moyen du fluide accumulé dans la bouteille de Leyde (*voy.*), on imprime à l'économie des secousses qui, si elles n'étaient graduées, pourraient devenir funestes. En effet, chez les animaux tués par des décharges électriques on a pu constater des déchirures du cerveau, quoiqu'en général on prétende que l'électricité, comme la foudre, ne laisse après elle aucune trace de son passage, même alors qu'elle aurait anéanti la vie.

On a singulièrement varié les procédés et les appareils destinés à appliquer l'électricité à l'homme malade, de même qu'on a diversement expliqué les effets produits. Tantôt on a prétendu soutirer le fluide surabondant et tantôt remédier à son défaut en l'introduisant à volonté; et pour cela on a introduit au sein des parties des aiguilles destinées à servir de conducteurs. Cette invention a reçu le nom d'*électropuncture* (*voy.* Acupuncture). Plus tard, et par le changement de théorie, les deux fluides ont été censés se séparer ou se réunir. Quoi qu'il en soit, malgré tout le mouvement qu'on s'est donné pour faire de l'électricité un remède à tous les maux, son application a été limitée aux affections du système nerveux et notamment aux convulsions, aux paralysies, aux névralgies et au tremblement, maladies contre lesquelles même son efficacité est au moins contestable.

Il ne faut pas croire néanmoins qu'une stimulation aussi puissante, et qui peut être dirigée à volonté en quelque sorte sur tel ou tel point de l'économie, ne puisse rendre quelques services; mais c'est au médecin expérimenté qu'il convient d'en régler et d'en diriger l'emploi suivant les circonstances. Ainsi la connaissance de l'action des excitants galvaniques et électriques à une grande profondeur les a fait employer dans les étranglements intestinaux pour rétablir

le libre cours des matières, de même que dans les accouchements laborieux on a pu savoir positivement par ce moyen que l'enfant était mort dans le sein de sa mère et conséquemment procéder sans crainte à l'extraction et au dépècement de son cadavre. Dans les cas de mort apparente, en dirigeant un courant électrique sur le cœur avec des aiguilles, on pourrait ranimer dans cet organe un reste de vitalité. Ce serait encore un moyen de cautériser les plaies envenimées, si l'on n'avait cette puissante objection que dans les circonstances urgentes les appareils électriques sont peu applicables, parce qu'ils ne sont ni communs, ni faciles à manier. Ajoutons qu'il est rarement arrivé que cet agent ait été entre les mains de personnes dignes de confiance pour leur capacité et leur moralité. F. R.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME. M. OErsted, de Copenhague, a découvert en 1819 un phénomène tout-à-fait remarquable, celui de l'action du courant voltaïque sur l'aiguille aimantée. M. Ampère, en analysant, à partir de 1820, les diverses circonstances de ce phénomène, montra qu'elles se réduisaient aux deux faits suivants.

Supposons qu'une pile soit placée horizontalement à peu près dans la direction du méridien magnétique, et qu'on ait disposé dans la même direction une portion du fil conducteur; supposons de plus qu'une aiguille aimantée soit mise au-dessous ou au-dessus d'une portion de ce conducteur, elle sera déviée dans un sens qu'on pourra connaître d'après la règle suivante: si l'on se place par la pensée dans la direction du courant de manière qu'il soit dirigé des pieds à la tête et qu'on ait la face tournée vers l'aiguille, c'est toujours à gauche que le pôle austral est porté par l'action du courant électrique. Le second fait consiste en ce qu'un fil conducteur et un aimant dont l'axe fait un angle droit avec la direction de ce fil, s'attirent quand le pôle austral est à la gauche du courant qui agit sur lui, c'est-à-dire quand la position est celle que le fil conducteur et l'aimant tendent à prendre en vertu de leur action mutuelle. Bien entendu qu'il faut, si cette action doit avoir lieu, que la droite qui mesure la plus courte distance entre le fil et l'axe de l'aimant rencontre cet axe entre les pôles. Cette observation est d'autant plus importante qu'elle explique pourquoi l'action attractive devient nulle vis-à-vis du pôle et se change en répulsion quand la droite qui mesure la plus courte distance entre le fil conducteur et l'axe rencontre cet axe au-delà du pôle; il y a au contraire répulsion quand le pôle austral est à droite, c'est-à-dire quand le fil conducteur et l'aimant sont maintenus dans une position opposée à celle qu'ils tendent à se donner, pourvu toujours que la ligne qui mesure la plus courte distance tombe entre les deux pôles; car lorsqu'elle tombe au-delà il y a attraction. L'action entre le fil conducteur et l'aimant est toujours réciproque dans tous les cas dont nous venons de parler, comme on peut s'en assurer en approchant un aimant d'un conducteur mobile.

M. OErsted avait reconnu l'action des courants sur les aimants; il en était resté là, lorsque M. Ampère* découvrit l'action des courants sur les aimants, et, en analysant le phénomène dans tous ses détails, parvint à établir une théorie qu'il soumit au calcul. Nous n'entreprendrons pas de suivre l'auteur dans toutes les expériences qu'il imagina pour fonder sa théorie: nous nous bornerons à faire connaître celles qui nous paraissent les plus capitales.

Au moyen d'un appareil très ingénieux et dont nous ne pouvons donner ici la description, M. Ampère constata ce fait fondamental pour la théorie, savoir: que deux fils métalliques parallèles parcourus par des courants électriques s'attirent quand ces courants vont dans le même sens, et se repoussent dans le cas contraire. Si les courants ne sont point parallèles, ils tendent toujours à le devenir, de telle manière que les courants marchent dans le même sens.

Le globe pouvant être assimilé à un aimant, il doit agir sur les courants. Am-

(*) Cet illustre savant, à qui, au début d'une carrière qui s'est depuis élargie devant nous, nous n'avions pu consacrer encore qu'une notice très imparfaite, est mort le 11 juin 1836, à Marseille, où sa tournée d'inspecteur général des études l'avait conduit. J. H. S.

père vérifia cette action, que du reste il était facile de prévoir.

En comparant les effets produits par les courants sur eux-mêmes e ceux des courants sur les aimants, il établit que l'action de la terre ou d'un aimant sur les courants peut être produite d'une manière identique par des courants seuls, d'où il arrive à la conséquence suivante :

Nous pouvons nous rendre compte des phénomènes observés par M. OErsted, si nous imaginons sur la surface d'un aimant une infinité de courants électriques situés tout autour dans des plans perpendiculaires à l'axe. Mais ce n'est pas seulement sur la surface de l'aimant, c'est aussi dans son intérieur qu'on doit, pour rendre raison de tous les phénomènes, admettre des courants électriques.

Les courants électriques d'un aimant étant disposés autour de son axe dans des courbes fermées, quand ils agissent sur d'autres courants situés à côté de cet aimant, ce n'est jamais qu'en vertu de la différence des actions de la partie de l'aimant voisine des points sur lesquels il agit et de la partie opposée où les courants vont en sens contraire.

Pour appuyer cette hypothèse, Ampère construisit des aimants avec des fils conducteurs pliés en hélice, et il obtint avec ceux-ci les mêmes effets qu'avec les aimants naturels. M. Arago proposa aussi un moyen de vérification qui réussit parfaitement. Un élément de courant pouvant être assimilé à un élément d'aimant, il devait, comme ce dernier, attirer la limaille de fer, et c'est ce que l'expérience constate. Ampère et M. Arago travaillèrent aussi ensemble à l'établissement de la théorie en aimantant des barreaux d'acier qu'ils plaçaient dans l'intérieur des courants en hélice.

M. Schweiger, de son côté, en répetant les expériences d'Ampère et de M. Arago, parvint à obtenir des actions très énergiques avec une pile voltaïque d'un seul couple dont il joignait les deux extrémités par un fil recouvert de soie qui revient plusieurs fois sur lui-même, de manière à faire parcourir au courant un nombre aussi grand que l'on veut de circonférences entre le cuivre et le zinc qui plongent dans l'eau acidulée. On obtient ainsi une force directrice d'autant plus énergique que ce fil forme plus de circonvolutions. M. Schweiger est, comme l'on voit, l'auteur de la découverte du *galvanomètre* (*voy.*), qui, depuis, s'est beaucoup perfectionné. A É

ÉLECTROMÈTRE, appareil qui fait connaître la nature de l'électricité et qu'on forme en suspendant à la garniture métallique supérieure d'un vase de verre, ou deux pailles conductrices par des crochets très mobiles, ou deux boules de sureau par des fils de lin, ou enfin deux feuilles d'or tombant parallèlement; ce dernier électromètre est plus sensible que les autres. En touchant alors avec un corps électrisé la garniture extérieure, en cuivre, on communique aux deux corps légers de l'électricité de même espèce, en sorte qu'ils s'écartent l'un de l'autre. La cage en verre qui les isole doit ne contenir que de l'air parfaitement sec. Supposons que l'instrument, l'électromètre à paille par exemple, soit ainsi chargé d'électricité positive : si on approche au-dessus de la garniture un corps électrisé positivement, il repoussera l'électricité de même nom répandue sur l'instrument; les pailles s'en surchargeront et s'écarteront encore plus. Si le corps soumis à l'épreuve est au contraire électrisé négativement, il attirera l'électricité de l'instrument vers la garniture, et les pailles se rapprocheront. Ainsi, suivant que le corps approché déterminera un plus grand ou un moindre écartement des pailles, il contiendra de l'électricité identique ou de nom contraire à celle dont on aura chargé l'instrument. *Voy.* ÉLECTROSCOPE. A-É.

ÉLECTROPHORE. On emploie souvent, pour se procurer une étincelle électrique, un instrument connu sous le nom d'*électrophore*. Il se compose d'un gâteau de resine, entouré d'une garniture qui le préserve des chocs extérieurs et sur lequel on place un plateau à manche isolant. La résine est facilement électrisée en la frappant avec une peau de chat; elle se charge alors d'électricité négative. A cause de sa non-conductibilité, on peut poser sur elle le plateau sans que son électricité s'y répande; mais cette électricité agira par influence et décomposera l'électricité naturelle du plateau.

Si on fait communiquer ce plateau avec le sol, il ne pourra y rester que de l'électricité positive latente. Enfin en écartant ce plateau isolé, l'électricité latente devenue libre pourra être communiquée à un autre corps. A-é.

ÉLECTROSCOPE, instrument qu'on emploie, comme les électromètres (*voy.*) ordinaires, pour déterminer la nature de l'électricité développée sur un corps, et qui est fondé aussi sur la propriété fondamentale des deux électricités, de repousser leurs propres molécules et de s'attirer mutuellement.

Coulomb s'est servi, pour des expériences très délicates et où il s'agissait de très petites quantités d'électricité, d'un électroscope dont la forme se rapproche de celle de la balance de torsion. Le fil auquel est suspendu le levier est un fil de soie sans torsion : on communique au disque de clinquant une petite dose d'électricité connue; on fait usage d'un petit conducteur terminé par deux boules et enveloppé d'un cylindre de verre qui sert à le maintenir; on place l'une des boules de ce conducteur dans la cage de l'instrument et l'on touche l'autre avec le corps à éprouver : suivant que le disque est attiré ou repoussé, on conclut que l'électricité à déterminer est de nom contraire à l'electricité du disque ou de même espèce qu'elle. Pour que le résultat soit plus sensible, on s'arrange de manière qu'il y ait répulsion, quand on place la boule inferieure du conducteur très près du disque sans le toucher. A-é.

ÉLECTUAIRE, *voy.* Opiat.

ÉLÉGANCE. Ce mot dérive du verbe latin *eligere*, choisir. L'élégance est en effet un heureux choix, soit de formes, soit de détails, soit d'expressions; car tous les arts ont leur élégance, et on la retrouve dans la parure, dans l'ameublement, etc., comme dans la peinture, la sculpture et la poésie.

Les Romains, en créant ce terme, lui donnèrent, dans les premiers temps de leur république, un sens peu favorable (A. Gell., XI, 2). L'élégance, *elegantia*, fut pour eux le synonyme d'afféterie, de fatuité. Cette acception du mot s'est conservée parmi nous chez les classes populaires, qui appellent, avec quelque dérision, des *élégants* ceux que dans la société on a nommés tour à tour des *beaux*, des *petits-maîtres*, des *dandys* (*voy.*); mais, plus tard, et lorsque les mœurs des Romains s'adoucirent d'abord pour se corrompre ensuite, l'élegance fut réhabilitée dans leur esprit et dans leur langage.

Fille cherie de la civilisation, l'élégance a vu son empire s'accroître encore chez les peuples modernes. Sensibles surtout à son attrait, les Français en auraient fait volontiers une quatrième Grâce et une dixième Muse. C'est d'elle aussi que l'on dirait chez nous : « Plus « belle encore que la beauté. » Toutefois, si, dans les modes, les habillements, la démarche, en un mot dans tout ce qui s'adresse aux yeux, nous la mettons au-dessus de tout, nous savons, en littérature, ne lui accorder que la place qu'elle doit occuper. Le sublime n'aspire point à l'élégance; Corneille et Bossuet ne l'ont point recherchée, et on ne les en admire pas moins. Heureux, cependant, les écrivains tels que Virgile, Racine, Fénélon, qui ont su joindre l'elégance de la diction au mérite de la pensée! Chez quelques autres, il est vrai, par exemple chez Fléchier, cette première qualité n'est guère que le vernis du style, et il se trouve souvent alors qu'elle ne nuit pas moins au naturel qu'à l'énergie. En général, toutes les fois que l'elégance affaiblit l'idée elle doit être sacrifiée à celle-ci : c'est prendre le contrepied de l'école de Dorat; mais Dorat a-t-il encore une école?

L'elégance des manières et des vêtements est la première parure de la femme, tandis qu'elle n'est pour l'homme qu'un avantage secondaire; celle du langage distingue, chez les deux sexes, toutes les personnes qui ont reçu une bonne éducation. Quant à l'élégance du style, qui est quelque chose de plus que sa pureté et sa correction, toutes les compositions ne l'exigent pas au même degré. On peut ajouter qu'elle est plus nécessaire à la poesie qu'à l'éloquence, qui pourtant ne saurait s'en passer entièrement; car les discours des paysans du Danube n'y sont que des exceptions. Peut-être néanmoins préférerait-on cette inélégante âpreté à l'élégance trop étu-

diée de certains discours académiques, qui n'est là que pour déguiser, sous la fausse richesse de la forme, la trop réelle pauvreté du fond. M. O.

ÉLÉGIE (probablement d'ἔ λέγειν, dire hélas!), genre de poésie consacré surtout à la tristesse.

Le sentiment de la douleur remonte aux premiers jours du monde. Dès qu'il s'exhala en plaintes, l'élégie fut trouvée; non l'élégie mesurée en cadences de convention, mais l'élégie primitive, expression des cœurs que la mort séparait violemment des objets de leurs affections, ou que déchirait l'injustice des hommes, ou que domptaient les maux physiques. La personnalité fut son premier caractère; car les calamités individuelles précédèrent les catastrophes sociales. Aussi les plaintes de Job retentirent-elles avant les chants des prophètes sur la destruction de Tyr, sur la chute de Jérusalem. « Ah! périsse, s'écrie dans son désespoir le serviteur de Dieu, périsse le jour qui m'a vu naître! Périsse la nuit où j'ai été conçu!... Semblable au malheureux qui invoque la mort, sans que jamais elle réponde à ses vœux, je soupire au retour de la lumière, je soupire à la fin du jour, je trempe de mes larmes le pain de ma douleur, etc. »

Après l'élégie individuelle vinrent des chants funèbres sur le trépas des chefs: le livre des Rois en offre un admirable modèle dans le chant consacré à déplorer la mort tragique de Saül et de Jonathas. Puis la ruine des cités, l'esclavage des populations furent l'objet de lamentations sublimes, et dans les compositions inspirées du pathétique Jérémie, et dans les prophéties du sombre et véhément Ézéchiel, et dans cet hymne d'Ézéchias où le fils d'Amos paraît aussi tendre, aussi touchant qu'il se montre ailleurs grand et profond; enfin dans ce tableau si vrai des maux de l'exil, dans ce psaume si patriotique: *Super flumina Babylonis.*

Il faut qu'un génie bien étonnant anime les nombreuses élégies éparses dans les livres saints; car elles paraissent supérieures à tout ce que l'on connaît dans le même genre, bien qu'elles soient destituées pour nous de l'illusion rhythmique et que notre oreille en ignore la mesure ou la symétrie savante. Dans cette ignorance, les opinions se sont donné carrière; chaque système a satisfait son inventeur, mais n'a réuni qu'un petit nombre de suffrages.

Passons de cette matière obscure à la clarté des Grecs. On sait qu'un mélange heureux de syllabes longues et de syllabes brèves produit dans leurs vers une harmonie enchanteresse. Ce mélange, dans l'hexamètre, suffirait sans doute pour exprimer tous les sentiments: leur goût exquis ne s'en est point contenté. Callinus, Mimnerme, Archiloque, ou quelqu'un de leurs prédécesseurs, par un juste accord de la mesure du vers avec la douleur, qui naturellement chancelle et ne suit point une marche régulière, abrégea le vers héroïque et trouva le pentamètre ou *élège*. Cet élège (*elegus*), au dire de quelques érudits modernes, fut appliqué d'abord aux sujets militaires et politiques*. Nous pensons,

(*) Chez les anciens, le mot *élégie*, étant à la fois le nom d'un mètre et celui d'un genre de littérature, appartient en même temps au vocabulaire de la prosodie et à celui de la poétique. Mais pour qui connaît le génie grec, la nature du genre tient étroitement à la nature du vers, et la question littéraire s'identifie avec la question métrique. L'*elegus*, composé de spondées et de dactyles, est un hexamètre écourté, *catalectique*, comme disent les grammairiens, c'est-à-dire manquant de deux syllabes, l'une au milieu, l'autre à la fin, et par là réduit à 5 pieds pentamètres (Hermann, *de Metris*, liv. II, cap. 33). Ces vers alternant avec l'hexamètre expriment parfaitement toutes les émotions qui serrent le cœur et gênent la respiration. « On a renfermé, dit Horace, dans des vers inégaux, d'abord la plainte, puis l'expression de la joie » (*Ars poetic.*, v. 75). Voilà pourquoi Ovide, après avoir peint l'élégie belle, gracieuse, élégante, dans sa simplicité, ajoute que sa marche inégale lui donne un charme de plus (*Amores*, III, 1, 2).

L'étymologie du mot *élégie* (ἔ λέγειν) et les beaux vers de Boileau nous ont accoutumés à ne voir dans ce poème qu'un chant de douleur. Nous nous figurons toujours la muse élégiaque les cheveux épars et les yeux baignés de larmes. Cependant il est certain que le mètre qu'elle emploie a d'abord porté chez les Grecs le nom d'*épos*, et que les poèmes chantés sur ce rhythme furent tour-à-tour *guerriers*, *politiques*, *sentencieux*, *érotiques* et *plaintifs*.

Le mot élégie a commencé seulement à être usité du temps de la première guerre médique, et Simonide, qui s'en servit le premier, ne l'appliqua qu'aux chants plaintifs; mais plus tard les critiques, par une sorte d'anachronisme, employèrent ce terme nouveau pour désigner

nous, avec Horace et les grammairiens de l'antiquité, que l'élège fut consacré d'abord à la plainte :

Versibus impariter junctis querimonia primùm.

Seulement, dans le premier âge de l'élégie grecque, elle pleura sur la tombe des guerriers morts dans les combats ou gémit sur les maux de la patrie, et fit parfois appel à la vengeance ; en un mot, elle fut héroïque. C'est le caractère qu'elle a dans Callinus et dans Tyrtée. Elle dut aussi l'avoir dans la *Salamine* de Solon, qui fit déclarer la guerre à Mégare ; dans le *Combat des Smyrnéens contre Gygès et les Lydiens*, de Mimnerme, ainsi que dans les pièces de Simonide sur les défaites des armées persanes.

Mimnerme ne chanta pas la guerre seulement. Reconnaissant l'aptitude de l'élège à peindre des sentiments extrêmes, les grandes joies comme les grandes douleurs, il usa de ce mètre pour célébrer les charmes de sa maîtresse, lui peindre sa flamme et faire envier son bonheur. Dès lors une seconde espèce d'élégie fut créée :

Post etiam inclusa est voti sententia compos ;

élégie moins noble, moins élevée, mais qui fit oublier sa rivale chez les Grecs et ne permit pas qu'on la connût chez les Latins. Que chantèrent, en effet, dans Rome, Tibulle, ce poète des âmes tendres, Properce, ce poète des cœurs agités, Ovide, ce poète des esprits dont le sentiment est dans la tête ? Ils chantèrent l'amour, et l'universalité de cette passion toute-puissante a fait dominer depuis sur tous les Parnasses l'élégie érotique. Cette élégie qui, comme l'héroïque, se dépouillant de sa forme (l'hexamètre et le pentamètre alternatifs), s'était glissée dans des compositions de diverses natures, dans l'épopée, dans la tragédie, dans l'ode ; cette élégie, se faisant églogue, sonnet, *canzone*, romance, *cancion*, etc., inspira les poètes du moyen-âge et de la renaissance. Les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Anglais et les Allemands se sont plus ou moins distingués par des pièces élégiaques ; quelques poètes latins modernes en ont fait de très jolies.

La France eut de bonne heure des tirades de vers et des recueils tout entiers intitulés *Élégies ;* mais, à l'exception de quelques élégies morales, comme celle de La Fontaine sur la disgrâce de Fouquet ; philosophiques, comme celle de Voltaire sur la mort d'Adrienne Le Couvreur ; religieuses, comme l'imitation de plusieurs psaumes, chant du cygne de l'infortuné Gilbert, où se lisent ces trois strophes d'une expression si vraie, d'une mélancolie si touchante :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs ;
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs.

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois !

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux !

à l'exception, disons-nous, d'un petit nombre de morceaux élégiaques, nous n'eûmes véritablement pas d'élégies. D'innombrables Phillis en l'air furent chantées, sans qu'un seul de ces panégyriques ait mérité de survivre. On leur appliqua justement ces vers de l'*Art poétique :*

Je hais ces vains auteurs dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée,
Qui s'affligent par art, et, fous de sens rassis,
S'érigent pour rimer en amoureux transis.
Leurs transports les plus doux ne sont que phrases vaines ;

les ouvrages héroïques, gracieux ou moraux, composés anciennement sur le même mètre.

Les savants du temps d'Horace n'étaient point d'accord sur l'invention du vers élégiaque : « Ce procès, dit l'auteur de l'*Art poétique*, est encore à juger. » Un siècle plus tard, les critiques étaient plus hardis ; quelques-uns, au rapport de Terentianus Maurus, n'hésitaient pas à attribuer le pentamètre à Callinus d'Éphèse, qui florissait vers le IX^e^ siècle av. J.-C. Stobée nous a conservé une vingtaine de vers d'une élégie dans laquelle ce poète excite ses compatriotes à combattre vaillamment contre les Magnésiens. Ce fragment, qu'anime un brûlant amour de la gloire, a été souvent attribué à Tyrtée. L. D-c-o.

Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire quereller le sens et la raison.

Enfin Parny publia ses *Amours*, en quatre livres, et notre littérature eut des élegies érotiques parmi ses chefs-d'œuvre. L'ami du chantre d'Éléonore, Bertin, fut regardé comme un heureux rival; mais il est plus loin de Parny qu'Ovide ne l'est de Tibulle. Le Brun n'en approche pas davantage : ses vers sont tendres, ambitieux, sans grâce, sans naturel; il exprime sa passion en traduisant Tibulle et Properce. Millevoye est superieur à ces deux derniers : il a de la pureté, de l'harmonie, de la varieté; dans son second livre, plusieurs pièces rappellent l'antiquité, mieux rappelée encore par les élégies et quelques églogues élégiaques d'André Chenier. Plus qu'aucune autre pièce, sa dernière ode (*la jeune Captive*) appartient au genre dont nous nous occupons.

Les œuvres posthumes de Chénier n'avaient pas vu le jour quand l'élégie héroïque se révéla parmi nous. Au bruit de nos désastres, elle vint dicter à M. Delavigne *la Bataille de Waterloo*; elle n'abandonna plus le jeune poète qu'il n'eût flétri la dévastation du Musée, défendu la liberté partout où il la croyait attaquée, et dit, avec un juste orgueil :

J'ai des chants pour toutes les gloires,
Des larmes pour tous les malheurs.

Pendant que les premières *Messéniennes* obtenaient un succès de vogue, un poète grandissait dans l'ombre et devait bientôt débuter par un recueil à la fois élegiaque et lyrique. Les *Méditations poétiques* offrirent, en effet, ce melange, mais de manière à laisser dominer l'élegie. La muse rêveuse de M. de Lamartine n'a jamais plus de charme que dans l'expression de ses plaintes et de ses regrets. A côté de ces deux derniers poètes, une place est due au patriote et mélancolique Béranger. Quelques femmes aussi méritent d'être citées : M^mes^ Victoire Babois, Dufresnoy, et un peu plus tard M^me^ Desbordes-Valmore, ardente et pleine d'abandon, M^me^ Tastu, si naturelle et si pure dans *Le dernier jour de l'année*; une foule d'autres, enfin, qui chaque jour écrivent dans les revues ou publient de nouveaux recueils.

Que si l'on demande maintenant quel style convient à l'élégie, nous répondrons qu'il doit être parfois simple, doux, affectueux; parfois tendre, pathétique, trempé de pleurs; parfois grave, hardi, presque tragique. Toute la poétique du genre est dans ce vers de Boileau :

Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

J. T-v-s.

ÉLÉMENT, mot d'une étymologie incertaine, mais qu'on a dérivé de ἕλω, forme inusitée du verbe εἴλω, *volvo*, bien que le mot grec correspondant soit στοιχεια. Cicéron dit positivement qu'il traduit du grec : *Illa initia, ut è græco vertam*, elementa *dicuntur*. Comme nous, les anciens entendaient par *éléments* des corps simples et indivisibles servant à composer d'autres corps ou tout un ordre d'objets; ils appelaient ainsi les choses primitives, à l'etat de nature, grossières, non encore façonnées; le point de départ de la création, d'un édifice, d'une science, d'un corps de doctrines. Comme l'air, l'eau, la terre et le feu, les lettres de l'alphabet, la première instruction, etc., étaient pour eux des éléments. *Élémentaire*, en conséquence, ne signifie pas seulement indécomposable, mais encore à l'état de naissance, d'imperfection native; une *instruction élémentaire* ne s'étend pas au-delà des notions les plus simples et les plus indispensables à savoir *voy.* Enseignement). On a parlé des ecoles élementaires au mot Écoles et nous consacrerons un article spécial aux Livres élémentaires. Les *esprits élémentaires* (*voy.* Gnomes) passaient pour présider aux quatre éléments et en tiraient leur nom. Dans la physique, on a donné le nom de *feu élementaire* au calorique en général ou à ce feu primitif, qu'on supposa dérobé au ciel par Prométhée et qui depuis serait devenu la propriété commune de tous les hommes. S.

Éléments. Nous parlerons ici des éléments tels que les connaissaient les anciens philosophes. Ils les définissaient des êtres simples, indécomposables, et dont tous les corps sont formes. Par *éléments*, ils entendaient le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*. Jusque vers la fin du siècle

dernier, les chimistes n'admettaient encore pour élements que ces quatre substances, qu'ils disaient inaltérables, auxquelles on ne connaissait point de parties constituantes. On leur donnait aussi le nom de *principes primitifs*.

Les premiers philosophes avaient senti la nécessité d'admettre des *principes*, c'est-à-dire des corps qui servissent à former tous les autres; mais ils étaient loin d'être d'accord sur le nombre et la nature de ces *principes*. Deslandes, dans son Histoire critique de la philosophie, rend compte des opinions des différentes écoles sur l'existence et l'essence des *éléments*. Thalès affirmait que l'eau était l'élément unique ou le principe de l'univers; il enseignait que, malgré sa nature homogène, elle pouvait prendre différents aspects, se métamorphoser en toutes sortes de corps, et devenir os, sang, métal, arbre, vin, blé, etc. Il semble que Thales, qui avait étudié sous les prêtres de Memphis, ait pris son opinion chez les Égyptiens, où l'on croyait que tout avait commencé par être une pâte molle et bourbeuse, où même on regardait l'eau comme la plus grande des divinités. C'est pour cela que les anciens poètes assurent que Vénus, qui est la déesse de la génération, et, pour ainsi dire, l'âme de tout ce qui vit, de tout ce qui respire, était née de la mer. Anaximène réservait à l'air le privilege d'être un élément; il soutenait que toutes choses sont engendrees par l'air et se resolvent en air. Archelaüs admettait le feu et l'eau, produits l'un par la raréfaction de l'air, l'autre par sa condensation.

Le feu est le principe de tout, disait Héraclite; il partageait la substance universelle en corpuscules de feu, auxquels il donnait non-seulement le mouvement local, mais encore l'action d'essence et d'alteration de nature, par lesquels ils devenaient eau, air, terre, en se condensant, et de terre, eau, air, feu élémentaire, feu éthéré, en se raréfiant; allant et revenant d'un état a l'autre par deux routes qu'il appelait, l'une la route d'en haut, l'autre la route d'en bas. Toute la nature n'était qu'un feu roulant sans cesse dans l'espace. Xénophane voulait que la terre fût le principe unique. Anaxagore rapportait la formation de tout aux seules particules homogènes, qu'il nommait ὁμοιομερής. Voici ce que disait Épicure : « Les elements sont des composés d'atomes (*voy.*); on peut regarder ces composés comme des principes, mais non premiers. L'atome est la cause première par qui tout est, et la matière première dont tout est. Il est actif essentiellement et par lui-même. Cette activité descend de l'atome à l'élément, de l'élément au composé, et varie selon toutes les compositions possibles. Mais toute activité produit ou le mouvement local, ou la tendance. Voilà le principe universel des destructions et des regénérations. »

D'après l'opinion la plus commune, Empédocle (*voy.*) est le premier qui établit pour principes de toutes choses le feu, l'air, l'eau et la terre; il croyait les éléments composés d'une matière très subtile, très agitée, et propres à se lier ensemble par des nœuds imperceptibles. « C'est la sympathie ou l'amitié, disait-il, qui fait leur union; c'est l'antipathie ou la haine qui cause leur dérangement. » C'est ce qu'Ovide appelait *concors discordia*. Ocellus ou Ucellus de Lucanie admettait aussi quatre éléments qui résidaient dans tout l'espace compris au-dessous de la lune; là les éléments se livraient des combats continuels, et tout devait finir par être bouleversé s'ils ne s'étaient unis par quatre qualités : le chaud, le froid, le sec et l'humide. Chaque élement était doué de deux qualités qui le rendaient plus ou moins flexible, plus ou moins capable de liaison. Ainsi, deux éléments se pouvaient marier par ce qu'ils avaient d'homogène, et tant que ce qu'ils avaient de contraire restait dans un certain équilibre, l'alliance subsistait; mais si l'equilibre venait à se rompre, le plus puissant dévorait le plus faible. Alors ne manquaient point d'arriver des changements et des variétés considérables dans la nature.

Leucippe attribuait la formation de tous les corps à des atomes inaltérables et indivisibles, agités d'une infinité de mouvements et qui jouissaient de la faculté de s'attirer réciproquement ou de se séparer d'après des lois déterminées,

Pythagore comparait les éléments aux figures des solides : la terre au cube, le feu à la pyramide, l'air à l'octaèdre, l'eau à l'icosaèdre ; enfin du dodécaèdre avait été faite la suprême sphère de l'univers. On voit dans la philosophie d'Aristote que nous citons suivant la traduction latine : « *Quatuor sunt elementa, scilicet, ignis, aër, aqua et terra. Ignis est elementum calidum, siccum et leve. Aër est elementum calidum, humidum et leve. Aqua est elementum humidum, frigidum et grave. Terra est elementum siccum, frigidum et grave.* » On dit encore qu'Aristote admettait un cinquième élément, l'éther, dont il formait le ciel. Cardan n'en admettait que trois : la terre, l'eau et l'air. Ces éléments étaient par leur nature humides, très froids, non lumineux et insipides. L'eau était le principe générateur. Plus loin il dit : « Le feu n'est point un élément. Je n'appelle point élément une chose extrêmement chaude ou extrêmement froide, puisqu'il est impossible de trouver quelque chose de tel dans la nature. Le feu n'engendre absolument aucun corps ; la chaleur du soleil est la seule qui ait une force ou vertu génératrice. » Descartes à son tour construisait l'univers avec trois éléments formés des débris d'une multitude de parcelles anguleuses, dont tout l'espace est exactement rempli, et qui néanmoins s'y meuvent avec une vitesse prodigieuse, soit circulairement, soit en ligne droite. Leibnitz a donné le nom de *monades* (*voy.*) aux éléments des corps.

Enfin on voit dans l'exposition des opinions religieuses et philosophiques des Indiens qu'ils connaissaient aussi plusieurs éléments, et que du mélange de ces éléments, à savoir : de la terre, de l'eau, du feu, de la lumière et de l'air, Dieu créa les différents corps et leur donna la terre pour lieu de soutien et pour séjour.

On sait aujourd'hui qu'aucun des éléments représentés comme simples par les anciens ne l'est réellement. Le feu semble se diviser en lumière et en calorique ; l'air est formé de deux gaz bien distincts, le gaz azote et le gaz oxigène ; l'eau résulte de la combinaison de l'hydrogène et de l'oxigène ; la terre est formée de plusieurs couches de terrains divers et tous différemment composés. Mais, en revanche, on connait 54 corps qui, n'ayant pas été décomposés jusqu'à ce jour, sont considérés comme simples ou comme éléments. C'est à la chimie moderne qu'on doit ce glorieux résultat. Voici les noms de ces corps rangés dans l'ordre alphabétique : aluminium, antimoine, argent, arsenic, azote, barium, bismuth, bore, brôme, cadmium, calcium, carbone, cérium, chlore, chrôme, cobalt, colombium ou tantale, cuivre, étain, fer, fluore, glucynium, hydrogène, iode, iridium, lithium, magnésium, manganèse, mercure, molybdène, nickel, or, osmium, oxigène, palladium, phosphore, platine, plomb, potassium, rhodium, sélénium, silicium, sodium, soufre, strontiane, tellure, thorinium, titane, tungstène, uzane, vanadium, ystrium, zinc, zirconium. V. S.

ÉLÉONORE, nom de plusieurs reines ou princesses de Navarre, d'Espagne, de Portugal, etc. La belle Éléonore de Guzman, maîtresse d'Alphonse IX de Castille et mère de Henri de Transtamare, dont il a été question aux articles Du Guesclin, Édouard (Prince noir), etc., est connue par sa mort tragique, ayant été étranglée par ordre de la reine, après que le roi Alphonse eut cessé de vivre. On parlera tout à l'heure d'Éléonore de Guienne. La sainte, patronne de toutes les femmes de ce nom, est Éléonore de Provence, femme de Henri III, roi d'Angleterre. Après avoir perdu son époux, elle se fit religieuse, et elle mourut en 1292 à l'abbaye d'Ambresbury. S.

Éléonore ou Aliénor de Guienne. L'histoire nous offre peu de femmes dont la brillante destinée ait eu, sur leurs pays, une plus grande et plus funeste influence. Fille du puissant Guillaume IX, dernier duc de Guienne, Éléonore avait reçu le jour dans un château dont les ruines se voient encore à Belin, lieu situé sur la route qui conduit de Bordeaux à Baïonne. Lorsque son père, qui avait embrassé la cause de l'antipape Anaclet, entreprit, de l'avis de saint Bernard, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compos-

telle, qui lui coûta la vie, Éléonore était encore bien jeune, ce qui n'empêcha pas cependant qu'elle ne devînt bientôt l'épouse du roi de France Louis-le-Jeune, à qui elle apporta en dot plus de provinces que n'en possédait alors la couronne de France. Les premières années de ce mariage, célébré dans l'église Saint-André, de Bordeaux, le 2 août 1137, se passèrent pour la fille de Guillaume IX, à qui les chroniques de l'époque prêtent un caractère vif et léger, dans des plaisirs et des divertissements qui ne pouvaient guère se trouver du goût de Louis, que l'on sait avoir poussé à l'excès l'observation des pratiques les plus minutieuses de la religion. Elle protégea de tout son pouvoir les nombreux poètes qui chantèrent tour à tour ses charmes et sa grandeur; elle encouragea les arts, présida elle-même une cour d'amour, fit rédiger ces rôles d'Oléron (*v.*), éléments précieux de notre législation maritime, et peut-être serait-elle parvenue à hâter, pour la France, l'époque de régénération qui devait luire plus tard, si de perfides courtisans, que sans doute elle eut le tort d'apprécier à leur juste valeur, n'étaient venus la perdre dans l'esprit de Louis en l'accusant d'un crime dont sa jalousie l'avait déjà soupçonnée. La mésintelligence, suite nécessaire de ce premier éclat, n'ayant fait que s'accroître durant le voyage en Terre-Sainte qu'entreprirent les deux époux, lors de la deuxième Croisade, on les vit bientôt revenir en France, et le roi, que ne retenaient plus les conseils du sage Suger, mort peu de temps auparavant, sollicita du pape la convocation d'un concile national qui se tint à Beaugenci, et prononça, le 18 mars 1152, *pour cause de parenté*, la dissolution de son mariage avec Éléonore. Ce motif de rupture était celui que présentait la reine, tandis que Louis n'avait pas craint d'avancer, à l'appui de sa requête, *qu'il ne se fiait point en sa femme et ne serait jamais assuré de la lignée qui viendrait d'elle.*

Redevenue libre, maîtresse de ses possessions, l'héritière des ducs de Guienne ne pouvait manquer de trouver des prétendants, et parmi le grand nombre de ceux qui se présentèrent elle choisit Henri comte d'Anjou et duc de Normandie. Après avoir exhérédé les deux filles issues de son union avec Louis-le-Jeune, c'est dans le même temple, devant les mêmes autels que fut célébré le mariage qui devait une seconde fois placer sur la tête d'Éléonore la couronne royale; car, en l'année 1155, le comte d'Anjou monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri II (*voy.*). Mais avec les malheurs de cette princesse que son volage époux, beaucoup plus jeune qu'elle, accabla bientôt de mepris, de mauvais traitements et de persécutions, commencèrent aussi ceux de la France, ceux de l'Aquitaine surtout, qui, durant trois siècles, eut beaucoup à souffrir de la domination étrangère et des guerres sans nombre occasionnées par cette domination. C'est dans la prison où l'avait fait renfermer Henri, après avoir eu d'elle cinq garçons et plusieurs filles, qu'Éléonore apprit la mort de son cruel époux, survenue à Chinon en 1189. Assez longtemps après, en 1204, elle-même rendit le dernier soupir, ayant vu successivement s'asseoir sur le trône d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, son troisième fils, mort en 1199, et Jean-sans-Terre, qui était le quatrième et qui régna jusqu'en 1216. — Isaac de Larrey a publié en 1692 une Histoire d'Éléonore de Guienne qui a été réimprimée depuis. A. P. L.

ÉLÉPHANT (*elephas*). Des proportions colossales, de redoutables defenses, une trompe, admirable instrument de tact, de préhension et d'odoration, tant d'intelligence combinée à tant de matière, tant de force unie à tant de douceur, tout concourt à faire de ce majestueux mammifère un des êtres les plus remarquables du règne animal. Une peau ordinairement noirâtre, calleuse, épaisse, nue ou à peu près et comme inorganique, le régime herbivore, des pieds terminés par cinq doigts enveloppés dans l'épaisseur des téguments et ne se dessinant au dehors que par des ongles attachés sur le bord d'une espèce de sabot, tels sont les caractères par lesquels cet animal se rattache à l'ordre des pachydermes (*voy.*), parmi lesquels il constitue à lui seul la famille des *proboscidiens* ou pachydermes à trompe (προβοσκις, trompe). Cet

organe, véritable prolongement du nez, est creusé d'un double tuyau, correspondant aux deux narines et communiquant supérieurement avec elles au moyen d'une valvule, espèce de soupape que l'animal ouvre à volonté. Son extrémité inférieure est formée par un bord circulaire qui se prolonge antérieurement en un appendice digitiforme. La trompe est à la fois pour l'éléphant le levier le plus puissant, le bras le plus agile, la main la plus adroite. Il peut, à l'aide de ce merveilleux organe, saisir les plus petites choses et les porter à sa bouche, ou enlever les plus lourds fardeaux et les poser sur son dos; déraciner un arbre, ou saisir son ennemi dans ses replis musculeux, et le lancer au loin. La trompe est-elle menacée, l'animal la replie entre ses défenses, qu'il présente menaçantes à celui qui l'attaque. Ces défenses, qui sont formées par les deux incisives de la mâchoire supérieure, tombent, comme les dents de lait, dans le jeune âge, et ne repoussent qu'une fois. Leur courbure et leur longueur varient suivant l'espèce, l'âge, le sexe de l'individu. Elles peuvent atteindre jusqu'à 10 pieds de longueur et 100 à 200 livres de poids. L'éléphant s'en sert pour remuer la terre dont il veut arracher des racines; mais on pense bien qu'elles ne lui sont d'aucune utilité pour la trituration des graines et des racines dont il se nourrit; quatre à huit dents molaires lui suffisent à cela. C'est avec sa trompe qu'il ramasse sa nourriture et qu'il aspire la boisson qu'il fait couler ensuite dans son gosier. Ce pachyderme a les yeux très petits relativement à la masse de son corps, l'ouïe très fine, les parties extérieures de l'oreille aplaties et considérablement élargies, la tête énorme et le front élevé. Mais les naturalistes, qui étaient partis de là pour évaluer l'intelligence de ce quadrupède, n'avaient pas observé que, par suite des vides qui se trouvent entre les parois du crâne, le volume du cerveau est bien neuf fois plus petit que celui de cette boîte osseuse, ainsi que s'en est assuré Desmoulins. Les éléphants s'accouplent comme les autres mammifères; ils peuvent se reproduire à l'état de domesticité, nonobstant l'opinion de Buffon, également dans l'erreur lorsqu'il prétend que les petits tètent avec leur trompe. La gestation est de 20 mois; l'animal, à sa naissance, a communément 3 pieds de hauteur; il est dès lors en état de suivre sa mère.

Les éléphants habitent de préférence les forêts et les lieux marécageux, dans les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique; ils s'y tiennent ordinairement par troupes, conduites par un vieux mâle. On les prend en les faisant tomber dans un fossé, ou en les attirant dans une enceinte où, une fois renfermés, on s'en rend maître en leur jetant autour du pied un grand lacs de corde que l'on attache à un arbre; la fatigue et la faim les ont bientôt domptés. Ce pesant mammifère nage avec facilité, et peut, grâce à la longueur de ses pas, faire facilement deux lieues et plus par heure. Il vit, dit-on, 200 ans. Réduit en domesticité, il perd son caractère naturellement farouche, quoique jamais féroce, et se montre adroit, docile, reconnaissant. Qui n'a lu quelques-uns de ces nombreux récits auxquels ont donné lieu sa sagacité, son attachement pour ses maîtres, son long ressentiment pour qui l'offense? On l'a vu mourir du chagrin d'avoir, dans un accès de colère, tué son *cornak* ou gardien.

On connaît deux espèces vivantes d'éléphants : 1° celui *des Indes*, haut de 8 à 10 pieds, à défenses très courtes chez les femelles, dressé dès la plus haute antiquité pour la chasse ou pour la guerre. (*v.* plus bas). Il en est de tout blancs, véritables albinos de leur espèce, et qui sont en grande vénération à la cour du roi de Siam, où on leur rend les honneurs décernés aux princes du sang; 2° l'éléphant *d'Afrique*, plus petit, se distingue surtout par ses défenses plus longues. Quoiqu'à l'état sauvage aujourd'hui, il fut jadis dompté par les Carthaginois.

L'*ivoire* (*voy.*) ne se tire pas seulement des défenses de l'éléphant, mais aussi de ses dents mâchelières. Le premier cependant est le plus estimé.

Éléphant fossile. On trouve sous terre, dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, les ossements d'une troisième espèce d'éléphants, aujourd'hui entière-

ment perdue, et qu'on a nommée d'après les Sibériens *mammouth* (du mot *mamma*, terre), parce que, dans l'opinion de ces peuples, l'animal auquel ces débris appartiennent ne peut voir la lumière et vit dans les profondeurs du globe. Nous renvoyons à l'article MAMMOUTH. C. S-TE.

Des éléphants employés à la guerre. L'usage de dresser les éléphants pour la guerre a été connu dans l'Inde dès la plus haute antiquité; il paraît que les rois de cette contrée en avaient un nombre prodigieux dans leurs armées. Diodore de Sicile, Plutarque et Quinte-Curce parlent d'un roi des Gangarides qui en avait plusieurs milliers à son service. Le roi de *Palibotra* (l'Indoustan d'aujourd'hui) nourrissait de 8 à 9,000 éléphants, au dire de Pline et de Solin. Si nous descendons à des temps moins reculés, nous trouvons encore des recensements assez considérables et qui reposent sur la foi d'écrivains qui ne sont pas taxés d'exagération. Porus en rangea 200 contre Alexandre, d'après le témoignage d'Arrien; Séleucus Nicanor en conduisit près de 500 en Cappadoce, selon Diodore; Ptolémée Philadelphe en possédait de 3 à 400, d'après l'autorité d'Appien et de saint Jérôme. De tous ces récits il est permis d'inférer que l'espèce de l'éléphant était plus nombreuse autrefois, avant que les hommes en eussent fait une destruction méthodique pour en tirer l'ivoire; nous savons que toutes les espèces d'animaux sauvages ont souffert une pareille diminution. Ce qu'il y a de certain, c'est que, jusqu'à l'époque d'Alexandre, le service des éléphants fut borné aux pays à l'est de l'Indus, et que ce furent les successeurs de ce conquérant qui introduisirent ces animaux dans les armées d'Occident. Pyrrhus, roi d'Épire, fut le premier qui en amena en Italie, environ 40 ans après la mort du héros macédonien. Les Romains, frappés de terreur à la vue de ces masses ambulantes, furent mis en pleine déroute; mais ensuite ils reprirent courage et luttèrent avec succès contre ces redoutables quadrupèdes. A peu près à la même époque, les Carthaginois adoptèrent l'usage des éléphants et en tirèrent parti dans leurs guerres contre les Romains. Ce fut principalement à l'aide de ces animaux qu'ils vainquirent l'infortuné Régulus dans la plaine de Tunis. Mais Rome ne tarda pas à prendre une revanche éclatante; car le proconsul Métellus, ayant défait Asdrubal en Sicile, lui prit 104 éléphants qu'il traîna captifs au pied du capitole.

L'importance militaire de ces animaux consistait principalement dans leur force démesurée et dans la violence de leur choc. Ils enfonçaient les phalanges, ils écrasaient les hommes avec leur trompe, ils les perçaient de leurs défenses, ils les foulaient sous leurs pieds. Mais c'était principalement sur les chevaux que la vue de ces animaux exerçait une impression de terreur: leur simple apparition suffisait pour disperser des corps entiers de cavalerie. Pour les rendre plus terribles, on les bardait de fer, on mettait des pointes d'acier à leurs défenses, on les enivrait avec des boissons fortes, on les parait de housses éclatantes et d'ornements bizarres, qui leur donnaient une apparence plus effrayante. Chaque animal portait une tour de bois dans laquelle il y avait des soldats armés d'arcs et de piques pour combattre de près ou de loin, selon la circonstance. Le rang de bataille des éléphants était en avant du front de l'armée, sur une seule ligne, à 100 pieds d'intervalle les uns des autres. Quelquefois on se contentait de les placer sur les ailes, et en général on s'en servait pour appuyer ou pour masquer les côtés faibles d'une armée.

Parmi tous les peuples de l'antiquité, les Romains furent les derniers à employer les éléphants, et jamais ils ne firent un grand usage de ce moyen de destruction. Une des occasions dans lesquelles ils en tirèrent le plus de profit, ce fut à leur première apparition dans les Gaules, lorsqu'ils défirent avec le secours de ces animaux une armée presque innombrable d'Arvernes et d'Allobroges sur les bords du Rhône et de l'Isère, environ 60 ans avant la conquête du pays par César. Les moyens les plus sûrs de résister aux éléphants étaient de les harceler de loin à coups de flèches et de fronde, pour les forcer à se replier sur leurs propres troupes, où ils ne manquaient jamais de porter l'épouvante et

le désordre. On leur lançait principalement des brandons et des torches enflammées; car il n'y a rien qui les effraie autant que le feu. Une fois exaspérés et mis en fureur, il n'y avait plus moyen de les contenir, et ils devenaient plus dangereux pour leur propre armée que pour l'ennemi. Ces inconvénients furent très bien remarqués par les grands capitaines de l'antiquité, et entre autres par Alexandre, César et Scipion, qui ne voulurent jamais se servir d'éléphants et trouvèrent moyen de vaincre sans eux et malgré eux. Peu à peu on finit par s'en dégoûter tout-à-fait, et sur les derniers temps de la république il ne fut plus question de ce moyen de guerre dans le monde romain. Mais les nations barbares, qui attachent beaucoup d'importance à tout ce qui frappe les sens, continuèrent à en faire usage : aussi les éléphants ont-ils encore figuré longtemps dans les guerres d'Orient, et on les a vus paraître dans les révolutions de l'Inde jusqu'à l'époque de Tamerlan. Enfin l'introduction des armes à feu les a bannis pour toujours des champs de bataille. C. P. A.

ÉLÉPHANT (ORDRE DE L'). De toutes les versions accréditées sur l'origine de cet ordre, la plus vraisemblable est celle qui en attribue la fondation au roi Canut IV. En 1189, ce prince avait envoyé une armée en Terre-Sainte contre les Sarrazins. Dans cette guerre, un seigneur danois croisé tua un éléphant : comme il était d'usage alors de prendre pour ses armes la dépouille des ennemis que l'on avait vaincus, ainsi que les marques des belles actions dont on voulait perpétuer le souvenir, on conçoit qu'un ordre de chevalerie ayant été fondé par les Danois pendant cette croisade, l'éléphant dût leur servir de trophée. Cette explication est la seule que l'on puisse donner pour l'adoption d'un éléphant comme attribut héraldique d'un ordre en Danemark.

Cependant cette institution ne date réellement que de l'an 1478. Le roi Christian 1^er^ saisit l'occasion du mariage de son fils avec une princesse de Saxe pour renouveler l'ordre, qui depuis cette époque est demeuré un des premiers de l'Europe. Les rois de Danemark le confèrent comme *honneur de cour*, c'est-à-dire qu'il est envoyé aux souverains et donné aux premiers personnages de l'état comme la récompense la plus éclatante. Les derniers statuts sont de 1693; mais la coutume en a modifié les exigences. Ainsi, le nombre des chevaliers, fixé d'abord à trente, est aujourd'hui de cinquante; de plus, toute autre décoration était incompatible dans l'origine avec celle de l'Éléphant : maintenant au contraire il faut d'abord être chevalier de Dannebrog pour être admis dans le premier ordre.

La décoration, qui est attachée soit à un collier d'or, soit à un ruban bleu moiré passé de l'épaule droite au côté gauche, consiste en un éléphant émaillé de blanc, portant, sur une housse bleue, frangée d'or et croisée d'argent, une tour maçonnée de sable. En outre, les chevaliers ont une étoile à huit pointes rayonnantes brodée en argent sur le côté gauche de l'habit ou du manteau de velours cramoisi qui fait partie de leur riche costume. C^te^ DE G.

ÉLÉPHANTA, île située sur la côte de Concan, entre Bombay et l'île de Salcette, et qui dépend de la présidence de Bombay. Elle est remarquable par sa fameuse pagode. Ce temple souterrain, taillé dans le roc vif, soutient par ses colonnes toute la masse de la montagne sous laquelle il est creusé. Quelques piliers supportant un rocher couvert de lianes et de plantes sauvages servent de péristyle, au nord, à cette excavation d'environ 120 pieds de profondeur sur 125 de large. Ses trois issues lui fournissent seules de l'air et de la lumière. Quarante-neuf majestueuses colonnes, cannelées et renflées au tiers de leur hauteur, surmontées d'un chapiteau aussi cannelé et ayant la forme d'un coussin aplati, disposées en lignes droites, soutiennent un plafond richement sculpté sur une roche d'un gris jaunâtre semblable au porphyre, de même que les bas-reliefs et les colonnes. Un grand buste placé à l'extrémité de la nef centrale représente la trinité des Hindous (*Trimourti*); Brahma occupe le centre du groupe, Vischnou est à sa gauche, et Siva ou Chiven lui sert de pendant

à droite. A l'entrée de chacun des deux couloirs qui conduisent aux deux issues latérales du levant et du couchant, on trouve une espèce de chapelle aussi creusée dans le roc, et du même style que le grand temple, mais d'une bien moindre dimension. Au centre, sur un sanctuaire, un *lingam* (*voy.*) d'une grosseur prodigieuse est exposé à la vénération publique. On ne saurait rien préciser sur l'époque vraie de l'origine de la pagode d'Éléphanta. L. L-T,

ÉLÉPHANTIASIS, nom grec dont *éléphant* est la racine; car les parties affectées de cette maladie de la peau, en devenant calleuses et massives, rappellent les formes de l'éléphant. On comprend aujourd'hui sous la dénomination d'éléphantiasis deux affections qui se distinguent autant par leurs formes différentes que par le siége qu'elles occupent et les lésions qui les constituent: l'une porte le nom d'éléphantiasis *des Arabes*, parce que les médecins arabes sont les premiers qui en aient donné une description assez exacte, et l'autre celui d'éléphantiasis *des Grecs*. Nous allons, par une esquisse rapide, essayer d'indiquer les caractères propres à ces affections.

L'éléphantiasis des Arabes, que l'on connaît encore sous le nom de *jambo des Barbades*, ou de *lèpre tuberculeuse éléphantine*, est une maladie qui a été observée sous les conditions topographiques les plus différentes. Il n'est peut-être point de contrée qui en soit complétement exempte : on la rencontre sur les bords du Gange comme sur les bords du Nil, en France comme aux Antilles. Toutefois, sa fréquence est loin d'être la même sous ces différents climats : en France on n'en rencontre que quelques cas assez rares; le Roussillon cependant paraîtrait jouir à cet égard d'un funeste privilége. Mais c'est aux petites Antilles, et principalement dans l'île de Barbade, que l'éléphantiasis des Arabes se montre le plus fréquemment et qu'elle atteint la plus haute gravité. On attribue le développement de la maladie aux grandes et soudaines variations de la température. Quand on considère que l'Égypte et la Nubie, soumises à de semblables influences, voient aussi souvent sous leurs climats se manifester la même affection, cette étiologie paraît ne point manquer de fondement. Toutefois, à côté de ces conditions qui ont une part réelle dans le développement du mal, il est vraisemblable qu'il en existe d'autres plus spéciales peut-être, mais qui ont jusqu'ici échappé à l'attention des observateurs. Quoi qu'il en soit, voici les principaux traits de la maladie quand elle est parvenue à un certain degré de développement : les parties qui en sont le siége, et ce sont ordinairement les membres inférieurs, sont complétement déformées; elles peuvent avoir acquis des proportions vraiment monstrueuses. Lorsque, comme il arrive souvent, le mal ne se développe que d'une manière graduelle, la masse morbide semble être composée de tumeurs plus ou moins volumineuses, étagées les unes sur les autres; la peau qui recouvre ces tumeurs présente souvent une teinte rembrunie qui est due à la gêne de la circulation locale. Il n'est point rare de voir des gerçures se creuser dans l'intervalle des tumeurs partielles dont nous venons de parler, et ajouter encore à l'aspect hideux et repoussant de parties qui ne conservent plus rien de leurs formes primitives. Il est bien pénible de penser qu'à une affection aussi grave l'art n'a guère à opposer que des moyens d'une efficacité douteuse. La compression méthodique des parties affectées est peut-être le seul moyen dont il soit permis d'espérer quelque succès; l'amputation, quand elle peut être pratiquée, est un moyen extrême auquel on ne doit recourir, dans ce cas comme dans les autres, que quand il ne reste plus d'autre voie de salut au patient.

L'éléphantiasis des Grecs paraît être complétement étrangère à nos climats. Si quelques cas bien constatés en ont été observés en Europe, on a pu s'assurer dans presque tous ces cas que le mal avait été transmis par voie d'hérédité. La triste prédilection que l'éléphantiasis des Grecs paraît avoir pour les habitants des régions équatoriales simplifie le problème de son étiologie : aussi bien la plupart des observateurs s'accordent-ils à placer la cause de cette affection dans

la triple influence d'une température élevée, jointe à une grande humidité et à de fréquentes variations atmosphériques. Tous les points de la périphérie cutanée peuvent être, ou isolément ou simultanément, atteints de l'éléphantiasis des Grecs. La face, cependant, et dans cette partie le nez et les oreilles sont les régions du corps où le mal se développe le plus souvent. La muqueuse qui tapisse intérieurement nos organes, la peau interne, en est aussi souvent frappée, et le voile du palais plus que toute autre région. La lésion caractéristique de cette maladie consiste au début dans des taches luisantes, comme huileuses, irrégulièrement arrondies, taches que remplacent peu à peu de petites tumeurs molles, de même forme, et dont le volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'une olive. A mesure que ces petits tubercules se développent, la partie vers laquelle ils sont fixés se tuméfie; si c'est la face qui est le siége du mal, des rides profondes se creusent dans divers points, mais surtout au front. Les tubercules se multiplient de toutes parts; le nez, les oreilles, hideusement déformés et monstrueusement tuméfiés, ne sont plus que des masses informes appendues à quelque chose de vivant, mais qui rappellent à peine le visage de l'homme. En même temps qu'existent ces désordres extérieurs, la plupart des sens peuvent être anéantis, bien que les malades conservent toute l'intégrité de leurs facultés morales.

Telle est l'éléphantiasis des Grecs. Quels moyens l'art oppose-t-il à une aussi horrible affection? Des moyens d'une efficacité encore plus douteuse que dans la variété précédente; nous pouvons sans risque les omettre. La mort est une terminaison presque inévitable d'une pareille maladie. M. S-N.

ÉLÉPHANTINE (ILE D'), dans le Nil, en Égypte, vis-à-vis de Syène; les Arabes la désignent, à cause de sa position, sous le nom de *Gezyret-Assouan* ou île de Syène. C'est un grand rocher de granit recouvert des alluvions fertiles du fleuve qui l'entoure. Dans l'antiquité, c'était la clef de l'Égypte sur la frontière du midi, et elle a dû être fortifiée pour empêcher les Éthiopiens de descendre par le Nil en Égypte. Perses, Grecs, Romains et Arabes ont tenu garnison dans cette île. Un grand amas de débris est tout ce qui reste de l'ancienne ville, qui occupait un plateau et dominait le cours du Nil. Des murs également très anciens ceignent et protégent l'île. Ce qu'ils ont de particulier, c'est d'être concaves en dehors et convexes du côté des terres, dont ils supportent mieux la pression, à ce que l'on croit. Un escalier conduit au fleuve: anciennement il était fermé par une grande porte dont on reconnaît les vestiges; au bas de cet escalier est sculptée une échelle divisée en coudées et marquée de caractères égyptiens et de chiffres arabes, pour servir de mesure lors des inondations du Nil. On pense que c'est là le fameux nilomètre de Syène, dont parlent les géographes anciens, et les savants de la commission d'Égypte s'en sont servis pour établir la longueur de la coudée égyptienne. Au-dessus de cette échelle, deux inscriptions font mention de grandes crues des eaux qui ont eu lieu du temps des empereurs romains.

Mais les objets les plus remarquables de l'île, ce sont deux temples antiques, dont l'un est au midi et l'autre au nord, tous deux bâtis en grès et très petits, le premier surtout, qui n'a que six mètres et demi de haut. Il est entouré de décombres et présente un aspect très vieux; cependant il est bien conservé. Dans ses petites proportions, cet édifice est simple et toutes ses parties sont d'une harmonie parfaite. Une colonnade se prolonge sur les quatre faces; aux côtés les plus longs elle est soutenue par des piliers carrés, et aux deux côtés courts ce sont de véritables colonnes qui forment la galerie. Des hiéroglyphes sculptés couvrent les colonnes, la frise et les murs de l'intérieur du temple; parmi les représentations symboliques on en remarque une qui a 20 pieds de long et qui représente une barque avec un dieu à tête de bélier, à qui un homme en costume riche, ayant derrière lui une femme voilée, probablement une prêtresse, fait des offrandes. Ce dieu à tête de bélier est retracé en plusieurs endroits du temple, ce qui fait

présumer que l'édifice était consacré au dieu Amoun. Est-ce le temple de Cneph, dont parle Eusèbe? c'est ce que l'on ne saurait décider. Du temps des Romains on y a ajouté une partie que l'on distingue facilement par l'absence des hiéroglyphes. Le petit temple du nord a dû ressembler à celui du midi, mais il est dans un grand délabrement et entouré d'édifices modernes. D'autres temples sont entièrement démolis; on voit des restes de pylones, des blocs de granit, des bains, des sarcophages et une statue colossale. On ne retrouve aucune trace des anciens obélisques de l'île, mais on a déterré beaucoup de vases, de médailles, de pierres gravées et autres objets précieux qui, joints aux édifices, prouvent combien Éléphantine était florissante à l'époque où elle servait d'entrepôt au commerce entre l'Égypte et l'Éthiopie.

Aujourd'hui elle est habitée par des Barabras et des Nubiens : les premiers ont leur principal village dans le nord de l'île; ils cultivent la terre et recueillent des dattes; leurs habitations sont ombragées de mûriers, d'acacias et de doumes. Voir la *Description de l'Égypte* et les *Voyages* de Denon, qui peint cette île comme le jardin du tropique. D-G.

ÉLEUSIS. Ce *dême* ou bourg de l'Attique, à 4 lieues N.-O. d'Athènes, doit toute sa célébrité au culte de Cérès. Une tradition qui remonte aux temps mythologiques attribue la fondation d'Éleusis à un héros du même nom, fils de Mercure et de la nymphe Daïre; suivant Pausanias, l'origine en serait due à Ogygès.

Thésée ayant réuni tous les dêmes de l'Attique sous la dépendance d'Athènes, Éleusis n'apparaît dans l'histoire que comme une place forte qui suit alternativement la bonne et la mauvaise fortune de cette capitale. La magnificence de son temple et le respect que les étrangers eux-mêmes portaient aux fameux mystères (*voy.*) la préservèrent maintes fois d'une complète destruction. Lorsque Xerxès eut franchi les Thermopyles, les Éleusiniens suivirent dans l'exil le peuple d'Athènes. Dans la première année de la guerre du Péloponèse (429 av. J.-C.), le roi de Sparte Archidamos ravagea l'Attique et n'épargna pas Éleusis; vingt-cinq années plus tard, Athènes elle-même était tombée au pouvoir des Spartiates; mais après les premiers succès de Thrasybule, les trente tyrans qui gouvernaient la ville conquise se retirèrent à Éleusis, suivis de 5,000 satellites, instruments aveugles de leurs cruautés; et comme les habitants leur inspiraient peu de confiance, ils les firent conduire par pelotons sur le bord de la mer où ces malheureux furent égorgés. Ce dème passa ensuite, alternativement, sous la dépendance des rois de Macédoine et sous la domination romaine; les invasions des Goths achevèrent de lui porter les derniers coups. Sur la fin du IV^e^ siècle de l'ère chrétienne, Théodose abolit le culte de Cérès; enfin les bandes d'Alaric renversèrent le temple de la déesse. Ce superbe monument, dû au génie de Périclès, était en marbre du Pentélique; il était enfermé dans une enceinte de 363 pieds de long sur 307 de large.

La petite ville d'Éleusis, entourée de chapelles et de riches maisons de plaisance, était située sur une éminence, là où, de nos jours, s'élève le village de *Lepsina*, ayant au sud un vaste golfe et l'île de Salamine, et au nord cette grande plaine dont nous avons vanté l'ancienne culture; on y voit encore l'emplacement et les ruines de trois grands édifices. De belles colonnes de marbre, tirées des carrières du Pentélique, gisent ignorées sous les grandes feuilles des agaves et sous les graminées sauvages. On y retrouve aussi les débris d'un aqueduc qui prenait ses eaux dans les sources du mont Cythéron.

L'origine du culte et des mystères de Cérès-Éleusine est environnée de profondes ténèbres. Les mythographes racontent que cette déesse, ayant revêtu les habits d'une simple mortelle, se rendit à Éleusis où elle espérait se procurer des nouvelles de sa fille Proserpine. Elle se reposa en dehors des portes de la ville, attendant qu'on vînt lui offrir l'hospitalité. On montra longtemps à Éleusis le rocher sur lequel elle s'assit, et qu'on nommait la *pierre triste*. Ce fut le roi lui-même, Céléus, qui invita l'étrangère à entrer chez lui. En reconnaissance de ce service, la déesse prit sous sa protec-

tion le fils du monarque, Triptolème, qui se mourait d'un mal inconnu : elle rendit la santé à ce jeune homme, lui fit don des épis de blé dont elle était couronnée, et lui enseigna l'art de cultiver la terre. Il est à remarquer que, dans les beaux jours de la puissance athénienne, la plaine qui s'étend au nord d'Éleusis était l'une des mieux cultivées de l'Attique. Deux habitants de cette ville, Eumolpe et Céryx, avaient partagé avec Céléus l'honneur d'accorder l'hospitalité à Cérès, et celle-ci, pour les en récompenser, les initia aux mystères de son culte. Fier du choix dont il avait été l'objet, Eumolpe disputa la couronne à Érechthée, roi d'Athènes; mais ces deux rivaux ayant été tués dans le même combat, les Athéniens décidèrent que la royauté demeurerait dans la maison d'Érechthée et le grand sacerdoce dans celle d'Eumolpe. Depuis ce temps, en effet, les Eumolpides (*voy.*) furent en possession de donner un hiérophante au temple de Cérès-Éleusine; ils exercèrent également, pendant plusieurs siècles, une juridiction temporelle et afflictive sur tout ce qui concernait le culte de la déesse. Quant à Céryx, sa descendance obtint le droit de fournir les hérauts chargés d'annoncer les édits et de préparer les victimes destinées aux sacrifices.

Diodore de Sicile attribue l'institution des mystères à Érechthée (1420 av. J.-C.?). Ce prince savait, dit-il, que les Égyptiens, qui avaient autrefois abordé sur le sol de l'Attique, voyant combien cette terre montueuse et aride leur offrait peu de ressources, avaient importé du blé de leur pays, et il n'ignorait pas non plus que les Grecs, entièrement adonnés au commerce maritime, étaient peu propres à former de bons agriculteurs. Il aurait donc saisi l'occasion d'une famine qui désolait l'Attique pour faire venir de l'Égypte des cultivateurs et des chargements considérables de grains. Cet important service détermina les Athéniens à lui décerner la couronne. Devenu roi, Érechthée enseigna à ses peuples les mystères de Cérès, la déesse des moissons et de l'agriculture. Hérodote n'hésite pas à dire que la Cérès attique est la même que l'Isis égyptienne, et l'on peut convenir, en effet, que la plus grande analogie existe entre les mystères d'Isis et ceux de Cérès-Éleusine.

Une autre version, basée également sur les apparences d'une origine africaine, attribue l'institution des Éleusinies à l'Égyptien Triptolème, personnage qui serait venu directement de Saïs et ne serait nullement le fils du roi Céréus, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Ce Triptolème passait chez les Athéniens pour leur premier législateur, et ce fait semblerait prouver que c'est à lui que ce peuple devait ses premières notions en agriculture.

D'après ces faits, les mystères d'Éleusis seraient un souvenir de la théogonie égyptienne. Arnobe et Clément d'Alexandrie nous ont transmis, en partie, la formule des questions auxquelles les initiés devaient répondre, ce qui jette d'ailleurs moins de jour qu'on ne pourrait le supposer sur la nature des cérémonies pratiquées en cette circonstance. Warburton a pensé que l'objet de l'initiation était d'enseigner aux élus le dogme de l'unité divine; mais peut-on croire que les prêtres du paganisme aient voulu ainsi se suicider eux-mêmes, en détruisant cet antique échafaudage de la pluralité des dieux sur lequel reposaient leur puissance morale, leurs richesses et leur existence? Il est plus naturel de supposer que le but de l'initiation était d'expliquer par des images sensibles le phénomène de la création et celui de la reproduction des êtres. Le symbole obscène de la reproduction jouait dans ces solennités le même rôle que dans les mystères d'Isis. Les châtiments les plus terribles étaient réservés à ceux qui dévoilaient la moindre partie de ce qui leur avait été enseigné; et s'ils parvenaient à s'y soustraire, le mépris public en faisait justice. Aux seuls initiés appartenait le droit d'entrer dans le temple de la déesse; tout profane qui y mettait le pied était sur-le-champ puni de mort.

Les mystères étaient divisés en deux catégories : *les petits* et *les grands*. Il paraît qu'à une époque très ancienne les premiers étaient réservés aux étrangers et ne concernaient que le culte de Proserpine, tandis que les habitants de l'Attique avaient seuls le droit d'être initiés

aux seconds; mais dans la suite cette distinction fut abolie, et l'initiation aux petits mystères devint une condition obligatoire pour tous ceux qui aspiraient aux grands. Ceux-ci avaient lieu, tous les ans, au mois de boédromion (septembre à octobre), à Éleusis même, tandis que les autres se célébraient au mois d'anthestérion (février à mars), sur les bords de l'Ilissus, aux portes d'Athènes. Ceux qui avaient été initiés aux petits mystères prenaient le nom de *mystes* ou *éphores*, et attendaient, quelquefois pendant plusieurs années, l'heureux moment où il leur serait permis d'entrer dans le sanctuaire et d'apprendre les grands secrets qu'ils n'avaient pu qu'entrevoir. Cette sorte de stage se nommait *autopsie* (contemplation). Les novices ou candidats se préparaient par des vœux, des jeûnes, des prières et des sacrifices. Le cochon était l'animal réservé à ces offrandes : chaque novice devait en présenter un, qu'il était tenu, auparavant, de laver dans l'eau de la mer. Cela fait, les candidats se rassemblaient de nuit, dans une enceinte située auprès du temple. Là, ils se couronnaient de myrte et se lavaient les mains avant de franchir le seuil sacré. Les épreuves étaient à peu près de même nature que celles de la franc-maçonnerie des temps modernes; les ténèbres et la plus éclatante lumière, la solitude, les images sanglantes, le poignard, l'eau et le feu, servaient tour à tour à constater la fermeté et la sagesse du candidat. C'était une impiété que de n'avoir pas reçu l'initiation aux *mystères par excellence*, ainsi qu'on nommait les Éleusinies; les enfants eux-mêmes étaient consacrés en bas âge.

Les avantages attachés à l'initiation étaient immenses, sans doute, mais tous se rapportaient à la vie future; les initiés ou frères sacrés du temple (σηκὸς) devaient goûter le bonheur suprême et éternel dans les Champs-Élysées. Il leur était réservé de jouir de la lumière la plus pure, tandis que les profanes seraient plongés dans les ténèbres. L'abstinence de la volaille, du poisson, des grenades, et de plusieurs espèces de légumes et de fruits, était imposée aux initiés.

La hiérarchie sacerdotale, indépendamment d'un assez grand nombre de prêtres subalternes, comprenait quatre degrés suprêmes : 1° l'*hiérophante*, qui révélait les choses sacrées; son front était ceint du diadème et sa robe était parsemée d'étoiles d'or; il faisait vœu de célibat; 2° le *dadouche* ou chef des *lampadophores*, qui, ainsi que leur nom l'indique, portaient des flambeaux et couraient çà et là pour rappeler que Cérès, en cherchant sa fille, portait une torche; 3° l'*hiérocyre* ou chef des hérauts qui annonçaient les fêtes, récitaient les formules de la cérémonie et écartaient les profanes; l'hiérocyre représentait Mercure et portait des ailes à la tête et aux talons; 4° enfin le *diacre* ou assistant à l'autel, qui figurait la lune, sans doute comme un symbole de mystère et de silence. Il y avait en outre des prêtresses appelées *hiérophantides* ou *prophantides*, qui obéissaient à une grande-prêtresse désignée sous le nom de *phitréide*. Elles se couronnaient d'if et de myrte; leurs fonctions consistaient à initier les novices de leur sexe; celles-ci devaient être entièrement nues pendant toute la durée des cérémonies. Cette circonstance, jointe aux soupçons qui s'élevaient au dehors sur l'honnêteté des choses qui se passaient dans l'intérieur du temple, jeta du discrédit sur cette institution, et les mystères commencèrent, dès le temps d'Alexandre, à avoir leurs détracteurs.

Les fêtes, qu'il ne faut pas confondre avec les mystères, duraient neuf jours, sous la présidence de l'archonte-roi et de quatre magistrats désignés par le peuple d'Athènes*. Le premier jour était celui de l'assemblée (Ἄγυρις); le second, celui des purifications; le troisième était réservé pour les sacrifices : on y offrait aux deux déesses du millet, de l'orge, des pavots et des grenades; le quatrième jour était celui des *théories* ou processions, dans lesquelles figurait un âne, qui partageait avec les jeunes et belles canéphores (*voy.*) l'honneur de porter les corbeilles sacrées renfermant les attri-

(*) Ces *Éleusinies* ou fêtes de Cérès-Éleusine n'étaient pas, ainsi que plusieurs écrivains l'ont supposé par erreur, les *Thesmophories* (*voy.*), autres fêtes de Cérès qui se célébraient dans le mois de *pyanepsion* et duraient cinq jours.

buts du culte de la bonne déesse : l'enfant, le serpent d'or, le van et les gâteaux. Le jeu des torches, qui rappelait les courses nocturnes de Cérès, remplissait la cinquième journée; la sixième était consacrée à Jacchos, qui avait accompagné la déesse dans ses recherches; le septième jour était celui des jeux gymniques ; le huitième, celui des initiations, ou d'Épidaure, car une ancienne tradition portait qu'Esculape était venu d'Épidaure pour se faire initier à Éleusis. Enfin le neuvième jour voyait se terminer les fêtes par des cérémonies allégoriques, dont la plus importante consistait à remplir de vin deux vases (*plémochoé*) et de les placer l'un au couchant, l'autre au levant; puis de les renverser en prononçant certaines paroles mystiques. Toutes ces cérémonies avaient pour objet de rappeler les diverses circonstances du mythe de Cérès.

Pendant la durée des fêtes, nul ne pouvait être arrêté; la peine de mort était réservée à celui qui aurait osé s'introduire dans le temple pour y présenter une requête. Tout citoyen qui s'y serait rendu autrement qu'à pied eût été soumis au paiement d'une forte amende. Les dévots se rendaient processionnellement d'Athènes à Éleusis, et en passant sur le pont du Céphise éleusinien ils y trouvaient des femmes qui les accueillaient par des sarcasmes et des injures, en commémoration des insultes que Cérès avait reçues en cet endroit d'une femme nommée *Jambé*.

Telles étaient ces fameuses fêtes qui furent introduites à Rome par Adrien. Les Athéniens les renouvelaient tous les ans, ainsi que les Lacédémoniens et les Crétois, tandis que d'autres peuples, tels que les Céléens et les Phliasiens, ne les célébraient que tous les quatre ans. La vénalité des ministres de Cérès acheva de faire tomber ce culte dans un discrédit complet, et les mystères ne reprirent un instant d'éclat que lorsque l'empereur Julien les fit célébrer à Paris, dans son palais des Thermes. Ils furent abolis par Théodore, après dix-huit siècles d'existence*.

C. F-N.

(*) Nous avons cité, dans le cours de ce récit, quelques auteurs anciens et modernes. Nous devons ajouter à cette liste : Meursius, t. XXXI.— Rolle, *du Culte de Bacchus*; —d'Anse de Villoison, *De triplici theologiâ mysteriisque veterum*; — de Sainte-Croix, *Mystères du Paganisme*; — Ouwaroff, *des Mystères d'Éleusis*; — Bougainville, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XXI. *Voir* aussi le VI^e^ livre de l'Énéide *.

(*) *Voir* de plus, Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, traduction de M. Guigniaut. Nous reviendrons sur les initiations à l'article Mystères, pour en étudier la tendance et la signification théologique ou philosophique. S.

ÉLEUTHÉRIES (ἐλευθέρια, scil., ἱερά). La retraite de Xerxès, après la fameuse bataille navale de Salamine (*voy.*), ne rendit pas à la Grèce une entière sécurité; car le monarque fugitif laissait, pour le venger, un général habile, Mardonius, et une armée de 300,000 hommes d'élite. La bataille de Platée (*voy.*), livrée le 3 du mois de boédromion, dans la deuxième année de la 75^e^ olympiade (479 av. J.-C.), acheva de renverser les cruelles espérances des Perses et de raffermir l'indépendance de la Grèce. Après cette mémorable victoire, Aristide, qui commandait les Athéniens, fit passer un décret portant que, tous les ans, les peuples de la Grèce enverraient des députés à Platée, afin d'y renouveler, par des sacrifices, la mémoire des héros qui avaient péri dans ce combat, et que, de cinq ans en cinq ans, on y célébrerait les fêtes de Jupiter libérateur (*éleutherios*).

Telle fut l'origine des *Éleuthéries*, ou fêtes de la liberté; elles consistaient surtout en courses de chariots et en jeux gymniques; et, selon le vœu d'Aristide, elles avaient lieu de cinq ans en cinq ans. Les sacrifices annuels qui se célébraient à Platée, en mémoire des guerriers morts pour la patrie, portaient également le nom d'*Éleuthéries* : ils avaient lieu dans le mois de maimaktérion (octobre à novembre).

Les esclaves libérés consacraient, par des éleuthéries particulières, l'anniversaire du jour où ils avaient été affranchis. Enfin c'était le nom de certaines fêtes de l'amour, qu'on célébrait dans l'île de Samos.

Eleutheria était, chez les Grecs, la déesse de la liberté; c'était aussi le nom d'une fontaine, près d'Argos, où les prêtresses de Junon allaient puiser l'eau destinée aux sacrifices.

Eleutherius fut encore un surnom de Bacchus. C. F-N.

ÉLÉVATION (ANGLE D'). Cette expression est usitée dans le langage technique de quelques professions qui tiennent aux arts et aux sciences, et pour chacune desquelles elle n'a pas la même appropriation.

Dans l'arpentage, on appelle *angle d'élévation*, ou *élévation d'angle* (l'un et l'autre sont admis), l'angle que fait avec l'horizon un rayon visuel correspondant à un point de mire quelconque; et cette dénomination lui est donnée parce que, cet angle étant l'un des angles aigus d'un triangle rectangle dont l'hypothénuse est le rayon visuel, son côté opposé est la verticale abaissée du point miré sur le plan d'horizon, et conséquemment la hauteur ou l'élévation de cet objet au-dessus du sol.

Cette expression a le même sens en astronomie, où elle s'entend de l'angle que fait avec le plan d'horizon le rayon visuel d'un observateur mené à un astre ou à un point quelconque de la sphère céleste. Particulièrement, on dit l'angle d'élévation du pôle, ou, plus simplement, élévation du pôle, pour l'angle que fait le plan d'horizon avec le rayon visuel dirigé de chaque point de la terre au pôle visible de la sphère céleste.

On a vu, au mot ASCENSION DROITE, que l'on appelle ainsi l'arc de l'équateur céleste compris entre deux méridiens; et, comme cet arc se mesure par le temps qui s'écoule entre les passages successifs de ces deux méridiens à un même zénith, il s'ensuit que l'ascension droite d'un astre est aussi une sorte d'angle d'élévation qui indique de combien cet astre s'est abaissé ou élevé à partir du zénith où il a été rapporté.

L'angle d'élévation des pôles, variable pour tous les points de la terre qui ne se trouvent pas sur un même cercle parallèle à l'équateur, est une des premières observations qui a contribué, dès la plus haute antiquité, à faire reconnaître la courbure du globe terrestre. Cette opinion, d'abord adoptée par les anciens philosophes, ne s'est néanmoins propagée que très tardivement; mais elle fut généralement admise lorsque les navigateurs, dans leurs courses lointaines, se furent aperçus que les étoiles situées vers notre pôle s'abaissaient sur l'horizon jusqu'à disparaître, tandis que les étoiles du côté opposé s'élevaient sur l'horizon, et même qu'il en apparaissait de nouvelles qu'on n'avait point encore connues. Enfin la sphéricité entière du globe et sa rotation sur lui-même autour d'un axe fixe passant par les pôles du monde ont été confirmées lorsque avec les variations d'élévation des pôles on a combiné le mouvement diurne apparent des astres, tel qu'il est démontré par les opérations journalières d'ascension droite, faites sur tous les points du ciel et de tous les points de la surface terrestre. Des explications plus détaillées seront données aux articles ROTATION et SPHÉRICITÉ.

L'expression *angle d'élévation* est aussi employée dans l'art du tir des projectiles; mais elle n'y a pas un sens bien déterminé. Les uns appellent angle d'élévation l'inclinaison de l'axe longitudinal de la pièce d'artillerie avec l'horizon, parce que c'est de cet angle que dépend la forme et l'amplitude de la courbe appelée *trajectoire*, qui est parcourue dans l'espace par le boulet. C'est dans ce sens qu'on dit que le tir d'une batterie a été établi sous un angle d'élévation de tant de degrés. Mais, théoriquement parlant, cette expression est inexacte, et on lui substitue plus rationnellement celle d'*angle de projection*, parce que c'est à cette position que correspond la vitesse initiale du boulet, c'est-à-dire celle qu'il a au sortir de la bouche à feu et qu'il perd progressivement, à mesure qu'il s'en éloigne, par l'effet de la résistance de l'air. D'autres, considérant que la trajectoire décrite par le boulet est une courbe qui atteint un maximum d'élévation, ont appelé angle d'élévation l'angle formé par la droite qui joint l'orifice de la bouche à feu avec le point le plus élevé de la courbe et par une ligne horizontale située dans le plan de cette courbe. Généralement, l'expression angle d'élévation est une locution vicieuse qui prête à de fausses interprétations.

Dans les arts du dessin, principale-

ment en architecture, on appelle *élévation d'angle* la représentation d'un édifice ou autre objet que l'on suppose être vu de côté. On dit aussi *élévation oblique*, pour la distinguer de l'*élévation de face* ou *élévation géométrale*, qui suppose l'objet vu perpendiculairement à sa façade principale. Dans ces divers cas, le mot *élévation* est synonyme de *projection* (*voy.* ce mot). J. B-T.

ÉLÈVE, mot qu'on emploie souvent dans le sens d'*écolier*, mais qui surtout a remplacé celui de *disciple* dans son acception essentielle. On dit d'un jeune peintre ou sculpteur qu'il est élève de Gérard, de Cortot; la plupart des horlogers sont *élèves de Bréguet*. A l'article ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, on a vu quels étaient les devoirs et la situation des élèves dans cette partie. On dit aussi élève de Saint-Cyr, de Saumur (*voy. écoles* MILITAIRES), élève de l'École polytechnique (*voy.* ce dernier mot). S.

ÉLÈVE DE MARINE. Le métier de l'homme de mer est long, pénible, difficile à apprendre. Il faut s'y adonner jeune; jeune il faut y essayer ses forces, son aptitude, sa constance. Tous les peuples navigateurs ont compris cela : aussi tous ont recruté leurs équipages dans les rangs d'une jeunesse ardente, aventureuse, éprise de la gloire qui s'attache aux périls bravés et surmontés, se sentant le désir de voir et de connaître, qui est pour plusieurs une vocation. Nous voyons, dans les actes génois du XIII^e^ siècle, figurer, parmi les mariniers, des adolescents qui commençaient la carrière par l'emploi d'apprenti et de servant : « *Marinarios viginti-duo et tres pueros*; vingt-deux mariniers et trois enfants, » dit le marché de Boniface Papi avec les envoyés de saint Louis, pour le nolissement du navire *le Saint-Sauveur* (Manuscrit des archives du royaume, coté J. 456). Les statuts de Gazaric du XIV^e^ siècle nous montrent quelques jeunes garçons au service du chef d'escadrille (*capitaneus*). Ces jeunes garçons, les *pueri* du marché que nous venons de citer, ce sont nos mousses (*voy.*) les *mocos* espagnols. Élèves-matelots, ces enfants, tout en apprenant leur métier, sont comme les apprentis de presque toutes les professions industrielles et mécaniques; ils ont un emploi de domesticité à bord. Autrefois, vrais souffre-douleurs, victimes de la brutalité des marins, les mousses avaient une existence malheureuse; aujourd'hui, il n'en est point ainsi : on les traite avec égard, la police du navire les protége, l'école de bord les instruit; ce sont encore des serviteurs, mais ce ne sont plus des esclaves que les fustigations et la débauche abrutissent et rendent méchants.

A côté des mousses il y avait des jeunes gens destinés aux commandements, élevés par conséquent pour la guerre et la science navale. Ainsi, au XVI^e^ siècle, sur les galères, nous voyons des *nobles de poupe*, dont l'auteur de l'*Armata navale, il capitan* Pantero-Pantera, parle en ces termes (p. 116) : « Sachant bien quel avantage on peut retirer de l'institution de « ces nobles de poupe, les Vénitiens ont « eu coutume, depuis de longues années, « de maintenir sur leurs bâtiments armés « ou désarmés un bon nombre de ces no- « bles, qu'on envoie de temps en temps à la « mer, en en donnant deux fort jeunes à « chaque galère subtile, deux à chaque gros « vaisseau, et quatre à chaque galéasse, au « choix des capitaines. Ainsi, commen- « çant à apprendre l'art naval dans leur « jeunesse, ils en prennent une telle habi- « tude qu'ils peuvent remplir les premiers « offices maritimes, qu'on donne toujours « aux hommes qui ont beaucoup navi- « gué et qui se sont rendus capables d'un « tel emploi. Les Génois en usent de « même. Pendant la navigation, la place « de ces jeunes nobles est à la poupe. »

Quand la marine française, sortant du chaos où elle était restée trop longtemps, voulut profiter des bonnes institutions anciennes qui avaient assuré aux marines étrangères la supériorité qu'elles avaient gardée sur celle de la France, on forma des brigades de *gardes de la marine*, qui continuèrent, sur les vaisseaux du XVII^e^ siècle, les nobles de poupe de Gênes et de Venise. La révolution détruisit les gardes de la marine; mais comme il fallait une pépinière d'officiers aux vaisseaux de la république, aussi bien qu'il en avait fallu aux vaisseaux du roi, on créa des *aspirants* (*voy.*). Les aspirants n'étaient

pas nobles, et c'est à peu près tout ce qui les distingua des gardes qu'ils remplaçaient. Ce corps pouvait suffire au renouvellement successif de l'état-major de la flotte; il était renouvelé lui-même par des fils de marins qu'on faisait inscrire dès leur enfance sur les rôles des équipages, et qui se préparaient pour la navigation par des examens qu'il leur fallait subir pour avoir le titre d'aspirants. On songea pourtant à donner à la marine des écoles spéciales comme en avaient tous les autres grands services de l'état. En septembre 1810, un décret impérial institua deux écoles spéciales de marine, l'une à Brest et l'autre à Toulon. Chacune de ces écoles pouvait recevoir trois cents élèves, embarqués sur un vaisseau toujours mouillé en rade, et ayant comme annexe une corvette d'instruction pour la pratique du matelotage et l'étude des évolutions et manœuvres des navires. Cette institution était bonne; elle aurait pu être excellente si tous les choix que fit le ministère parmi les officiers instructeurs eussent été convenables. La Restauration, qui eut trop souvent le tort de détruire seulement pour changer ce que l'empire avait fait et sans l'intelligence des besoins futurs, ferma les écoles spéciales, fit rentrer dans les ports le vieux *Tourville* et le vieux *Duquesne*, qui avaient gardé plus de trois ans les aspirants nouvellement entrés dans la marine, et, après quelques essais sans valeur, elle créa une école royale de marine à terre. Le génie des courtisans l'emporta sur la raison, et parce que le grand-amiral avait le titre de duc d'Angoulême, on plaça l'école au pied de la montagne d'Angoulême, dans une vaste maison où les élèves de la marine durent apprendre à faire virer de bord un navire dans une cour soigneusement pavée.

En même temps que l'on créait l'école d'Angoulême, on changeait le titre d'*aspirant* contre celui d'*élève de marine* pour les jeunes gens qui provenaient des écoles impériales et pour ceux qui sortiraient de l'école royale. Les élèves de 1816 furent embrigadés comme les anciens gardes-marine; on les astreignit, quand ils ne seraient pas à la mer, à des études, à des exercices en commun dans les ports de leurs départements maritimes.

Cet état de choses dura jusqu'à la révolution de 1830. Après cette époque, Angoulême resta comme école préparatoire, et l'on reporta l'école navale sur un vaisseau, à Brest. C'est l'état de choses actuel. L'école, depuis 1830, mieux administrée que les écoles de 1811, plus forte aussi sous le rapport des études, marche dans les voies de l'institution que 1816 vit détruire. En descendant de l'*Orion*, après deux années d'apprentissage, les élèves de l'école prennent le titre d'élèves de deuxième classe. Ils parviennent ensuite au rang d'élèves de première classe, et alors ils ont une position dans l'état-major de l'escadre; ils cadrent avec les lieutenants en second de l'artillerie. Ils portent, comme distinction de grade, une aiguillette d'or sur l'épaule droite. Les élèves de seconde classe portent une aiguillette or et soie bleue; ils n'ont point de rang dans l'armée, ils obéissent et commandent. A terre, les élèves ne sont plus embrigadés; on a renoncé à les assujettir à une discipline studieuse qui ne leur profitait pas plus qu'elle n'avait profité à leurs devanciers, les gardes de la marine et du pavillon amiral. L'école navale se recrute par des examens publics, devenus assez difficiles à soutenir, parce que le nombre des candidats augmentant beaucoup chaque année, le meilleur moyen d'élimination, et le plus juste qu'on ait pu trouver, est l'incapacité prouvée par examen. A. J-L.

ÉLÈVE ou **ÉDUCATION DES PESTIAUX**, *voy.* BESTIAUX, BERGERIE, etc.

ELFES, esprits invisibles, aériens, qui occupent une grande place dans la mythologie du Nord. Les elfes forment, avec les *ondines*, les *salamandres* et les *gnomes* (*voy.* ces mots), la quadruple alliance de ces êtres élémentaires, identifiés avec l'eau, le feu, la terre et l'air. Pour parler dignement des elfes, il faudrait les chanter, les mettre en parallèle avec leurs frères helléniques, les *sylphes* (*voy.*); il faudrait les suivre dans leurs ébats nocturnes sur la rosée des prairies, épier leur danse folâtre sur le calice des fleurs, et prêter une oreille attentive à ces murmures sans nom que l'on entend au fond des bosquets par

une belle nuit de printemps ou d'été. Mais chanter les elfes après Mathisson, Schulze, et surtout après Wieland, ce serait faire une Iliade après Homère. Qui n'a entendu prononcer les noms sonores du roi et de la reine des Elfes? *Obéron* et *Titania*, grâce au poète allemand, vivent d'une vie aussi réelle que les héros de la fable; leurs tourments d'amour et leur réconciliation ont charmé notre jeunesse, comme les adieux d'Hector et d'Andromaque. *Voir* l'ouvrage allemand deWolff, *Mythologie des Fées et des Elfes* (Weimar, 1828, 2 vol. in-8°). L. S.

ELGIN (Thomas Bruce, comte d') et de Kincardine, lieutenant général des armées britanniques, général de la garde royale, l'un des seize pairs représentatifs de l'Écosse, etc., etc., est celui à qui l'on doit les fameux *marbres d'Elgin*, superbes monuments de l'art grec du temps de Phidias. Il naquit le 20 juillet 1766, et son origine remonte à Robert Bruce (*voy.*), l'aïeul de la famille de ce nom. Préparé par une excellente éducation, Thomas Elgin se livra aux études, et surtout à celle des arts de l'antiquité. Après avoir représenté, en 1792, le cabinet de Londres près du gouvernement autrichien dans les Pays-Bas, en 1795 à la cour de Berlin, et en 1799 à Constantinople, comme ambassadeur extraordinaire, il rentra dans la vie privée et visita la Grèce. Le gouvernement anglais n'ayant pas agréé les propositions qu'il s'était empressé de lui faire, lord Elgin fit lever, à ses propres frais, des dessins et des plans par plusieurs artistes distingués, tels que Tita Lusiori, Balestra, Ittar et le peintre kalmuk Fœdor Ivanovitch, devenu célèbre depuis. La Porte accorda à ces artistes la permission de séjourner à Athènes. Le vandalisme des Turcs décida le lord à ne rien épargner pour soustraire à leurs ravages autant d'ouvrages de sculpture qu'il lui serait possible, et à les faire transporter de Grèce en Angleterre pour les conserver ainsi au monde civilisé. Grâce à ses efforts et aux sacrifices qu'il s'imposa, il parvint à rassembler une collection précieuse de statues, de bas-reliefs, de colonnes et de chapiteaux grecs. Avec l'autorisation de l'archevêque d'Athènes, il emporta les antiquités et les fragments d'anciens monuments qui se trouvaient dans les églises et couvents de la ville et de ses environs. Des fouilles faites dans quelques mausolées lui fournirent un riche butin, surtout en vases. Outre les sculptures en marbre, lord Elgin en rassembla aussi plusieurs en bronze, des camées et une grande quantité de monnaies grecques. Après avoir publié les résultats de son voyage sous le titre *Memorandum on the subject of the Earl of Elgins pursuits in Greece* (Londres, 1811; 2e édit., 1815), ouvrage qui, en 1820, fut traduit en français par Barère, pendant son séjour à Bruxelles (*Antiquités grecques, ou Notice et Mémoires sur les recherches faites en Grèce, dans l'Ionie et dans l'Archipel grec en* 1799 *et années suivantes*), il transporta (1814) sa collection en Angleterre; mais, pendant le trajet, il eut la douleur de voir échouer près de Cérigo un des vaisseaux chargés de nombreux bas-reliefs, et il n'échappa que peu de caisses à ce fatal naufrage. La manière dont lord Elgin s'était procuré ces objets d'art fut sévèrement blâmée dans le parlement anglais lorsqu'il y fut question d'en faire l'acquisition, et Clarke, dans ses *Travels in various contries of Europe, Asia and Africa* (t. II, part. 2), l'appelle même un sacrilége indigne fait au nom de la nation anglaise. Une attaque à laquelle lord Elgin dut être plus sensible fut ensuite dirigée contre lui par lord Byron, dans *Child-Harold*. Cependant, en vertu d'un décret du parlement britannique, toute la partie de cette collection que les flots n'avaient pas dévorée fut achetée, en 1816, au prix de 35,000 livres sterling, et réunie sous le nom de marbres d'Elgin (*Elgin marbles*) au musée britannique de Londres. Les principaux morceaux de cette collection, qui, au jugement de Canova, contient tout ce que l'art a produit de plus parfait, même au temps de Phidias et de Praxitèle, sont les fragments de quatorze statues, regardées toutes comme des chefs-d'œuvre; en outre, plus de soixante bas-reliefs du Parthénon ou du grand temple de Minerve à Athènes, une statue colossale du temple de Thrasylle, divers

fragments d'autres édifices d'Athènes, une quantité de vases, d'urnes, et une riche collection d'inscriptions de toute espèce. *Voir* les ouvrages suivants : Edwin Lyon, *Outlines of the Elgin marbles* (Londres, 1816); *The Elgin marbles from the temple of Minerva at Athens* (Londres, 1816); et Lawrence, *Elgin marbles from the Parthenon at Athens* (Londres, 1813; in-fol.).

Lord Elgin vit entouré d'une famille nombreuse. De ses quatorze enfants, dont le dernier est né en 1831, l'aîné, qui sera l'héritier de son titre (*baron Bruce of Kinloss and Torry, earl of Elgin and Kincardine*, pair d'Écosse, etc.) est GEORGE-CHARLES-CONSTANTIN, lord BRUCE, né à Péra le 5 avril 1800. S. et *C. L.*

ÉLIDE, petite province de l'ancienne Grèce, située à l'ouest du Péloponèse, entre la mer Ionienne et l'Arcadie. Sa longueur était d'environ vingt lieues et sa largeur de sept, mais son peu d'étendue se trouvait compensé par la richesse du sol. Des coteaux couverts d'oliviers et des plaines bien arrosées faisaient de l'Élide un des cantons les plus fertiles de la Grèce; cet avantage lui reste, dit-on, même de nos jours. Ce pays fournissait des chevaux renommés à cause de leur légèreté à la course. L'Alphée, chanté souvent par les poètes, le Pénée, le Ladon étaient les rivières les plus remarquables de l'Élide; sa ville principale, *Olympie*, sur la rive gauche de l'Alphée, à peu de distance de la mer, était très renommée dans l'antiquité pour les jeux solennels qu'on y célébrait tous les quatre ans, et dont le retour périodique servait à régler la chronologie des Hellènes (*voy. jeux* OLYMPIQUES et OLYMPIADES). C'était un devoir et un mérite pour tous les Grecs d'Europe et d'Asie d'assister à ces exercices, qui faisaient partie de leur religion; et afin que rien ne troublât la tranquillité de ces spectacles, on était convenu de regarder l'Élide comme un pays sacré et de ne jamais y porter la guerre, privilége précieux que les Éléens n'eurent pas toujours la sagesse de conserver. Olympie était encore célèbre par l'oracle de Jupiter qui y avait un temple magnifique. La statue colossale de ce dieu, toute en or et en ivoire, était le chef-d'œuvre de Phidias. Devant le temple on voyait un bois d'oliviers, au milieu duquel était le *stade*, où l'on disputait le prix de la course. Cette ville n'est plus maintenant qu'un pauvre village en ruines. Après Olympie, la ville la plus célèbre de l'Élide était *Élis* (maintenant *Gastouni*), située sur le Pénée et qui a donné son nom à toute la province; elle était renommée à cause de ses gymnases, où l'on formait les athlètes (*voy.*) et les lutteurs; c'était là qu'on voyait la fameuse *Vénus céleste* de Phidias. Élis a donné naissance au philosophe Pyrron, chef de la secte des *sceptiques*. C. P. A.

ELIE et **ÉLISÉE**, noms de deux prophètes hébreux dont l'histoire est racontée 1 *Reg.*, XVII, 2 *Reg.*, XIII, 21* et dont le second fut le disciple du premier.

Nous ne savons rien de la jeunesse de ces deux hommes ni des circonstances qui appelèrent Élie à être prophète. Nous le rencontrons d'abord prédisant une famine (1 R., XVII, 1 et suiv.), dont il détermine lui-même la durée. Pendant cette famine, des corbeaux (en hébreu *orebim*), ou peut-être des Orebites (peuplade que nous ne connaissons pas d'ailleurs), lui apportent sa nourriture. Plus tard une femme veuve le reçoit dans sa maison; il ressuscite le fils de cette veuve qui était mort pendant le séjour du prophète dans cette maison. Quelque temps après, Élie fait convoquer tous les prophètes de Baal dans l'intention de les convaincre, eux et les Israélites, que Jéhovah seul est le vrai Dieu (XVIII, 19 et suiv.); il défie les faux prophètes de faire tomber le feu du ciel pour consumer un sacrifice. Ils ne peuvent y parvenir; mais la prière d'Élie est exaucée, et par ses ordres le peuple, saisi d'admiration, massacre les faux prophètes. Obligé de s'enfuir à cause de cette action (XIX, 1 et suiv.), il se retire

(*) C'est le 3e livre *des Rois*, si l'on comprend sous ce titre les livres *de Samuel* (*voy.* T. III, p. 454). Les livres des Chroniques ou Paralipomènes ne font mention d'Élie qu'en passant (2 *Paral.* XXI, 12) et ne racontent ni sa vie ni celle d'Élisée.

dans un désert et se cache dans une caverne. Alors l'Éternel lui dit : « Sors, et tiens-toi sur la montagne devant moi. » Puis l'Éternel passa, et un vent violent et impétueux, capable de renverser les montagnes et de briser les rochers, précédait l'Éternel; mais l'Éternel n'était point dans ce vent. Au vent succéda un tremblement de terre; mais l'Éternel n'était point dans ce tremblement. Après ce tremblement parut un feu; mais l'Éternel n'était point dans ce feu. Après ce feu vint un souffle fort doux. Dès qu'Élie le sentit, il se couvrit le visage de son manteau, et, étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne. Alors une voix lui fut adressée et lui dit : « Que fais-tu ici, Élie? » (XIX, 11 et suiv.) Pour imiter l'Éternel, dont il était le prophète, il devait donc être doux et plein de bonté.

Bientôt après, Élie appelle Élisée pour être son disciple; celui-ci reste auprès de son maître jusqu'au moment où Élie est enlevé au ciel, après avoir fait quelques prédictions et quelques miracles.

Le disciple voulait être plus grand que son maître. Au moment de se séparer de lui, il lui demande une double portion de ses dons spirituels. Nous trouvons en Élisée un caractère non moins sévère [illegible]quelquefois non moins dur* : il maudit (2 R., II, 24) une jeunesse pétulante qui s'était moquée de lui; il punit d'une lèpre héréditaire son serviteur Guéhazi (V, 27) pour avoir menti deux fois. Cependant il opère aussi des miracles bienfaisants : il rend saines des eaux mauvaises et qui répandaient la stérilité dans la contrée (II, 19 et suiv.); il rétablit la fortune d'une pauvre femme poursuivie par les créanciers (IV, 1 et suiv.); il ressuscite l'enfant de la Sunamite (IV, 8 et suiv.). La grande considération que ces actions lui attirent le font connaître au roi d'Israël, qui le consulte quelquefois et suit ses conseils (VI, 21 à 23; VIII, 1 à 6); le roi de Syrie même s'adresse à lui pour connaître l'issue d'une maladie qui le dévore (VIII, 7 et suiv.). Sur quelques paroles qu'Élisée adresse à Hazaël, celui-ci ose s'emparer du gouvernement de Syrie (VIII, 11 et suiv.); c'est à l'instigation du prophète que Jéhu se révolte contre le roi d'Israël (IX, 1 et suiv.); Joas enfin vient s'informer en personne de la santé d'Élisée près de mourir (XIII, 14).

Les données biographiques contenues dans les livres des Rois sur les deux prophètes dont nous venons d'esquisser l'histoire, présentent plusieurs particularités intéressantes auxquelles nous devons encore consacrer quelques lignes. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il nous est donné bien plus de détails sur Élie et Élisée que sur aucun autre personnage des livres des Rois, et, sous ce rapport déjà, cette partie de l'ouvrage se détache pour ainsi dire du reste de ce livre; mais en outre, ces chapitres renferment (1 R. XX, 13 et suiv.; XXII, etc.) des anecdotes plus ou moins développées, relatives à d'autres prophètes et à des disciples des prophètes (XX, 35 et suiv.). Enfin le texte hébreu, dans les passages relatifs à Élisée, suit une orthographe différente de celle du reste de l'ouvrage. Toutes ces observations ont conduit les meilleurs critiques à conclure que ces chapitres formaient originairement un ouvrage à part et que le rédacteur les aura ensuite insérés dans le corps du livre, après n'y avoir fait que peu ou point de changements. C'était probablement un ouvrage composé en l'honneur des prophètes de cette époque. Cependant il y a tant de vérité, tant de naïveté dans plusieurs passages de ce fragment, qu'en général l'auteur de ces chapitres doit avoir été bien informé. Quoi de plus vrai et de plus naturel que cette ironie d'Élie envers les serviteurs de Baal (1 R. XVIII, 27) : « Criez

(*) On peut reprocher de la dureté au caractère d'Élie, par exemple quand il prie Jéhovah de faire tomber le feu du ciel sur les soldats que Achazia avait envoyés pour lui amener le prophète, action d'Élie blâmée formellement par Jésus-Christ (Luc. IX, 51 à 56), et quand il occasionne le massacre des prophètes de Baal. Aussi saint Chrysostôme (Homélie *sur Pierre l'apôtre et le prophète Élie, Opp.*, Mogunt, 1701, t. I, p. 755 et suiv.) compare le zèle d'Élie a celui d'un homme ivre et lui reproche vivement d'avoir manqué de miséricorde. Ajoutons cependant, pour ne pas être injuste envers les deux prophètes, que tous deux vécurent à une époque de malheurs où le sentiment religieux avait disparu chez les Juifs, ou s'était égaré et aveuglé au milieu des erreurs de la superstition.

d'une voix plus haute; car il est bien Dieu, mais il rêve à quelque chose, ou il est occupé, ou il est en voyage, ou peut-être il dort, et il faut le réveiller! » Quoi de plus naïf que l'exclamation de l'un de ses disciples, après avoir laissé tomber sa cognée dans l'eau (2 R. VI, 5) : « Hélas! monseigneur, *encore était-elle empruntée* » (*cf.* 2 R. IV. V., etc.). Cependant l'exactitude de ces relations a été mise en doute par des auteurs qui trouvent que plusieurs des nombreux miracles racontés dans cette partie des livres des Rois sont, sinon impossibles, du moins invraisemblables. Un auteur allemand, Meyer *, a même cru pouvoir conclure des ressemblances frappantes qui se trouvent entre plusieurs événements de la vie d'Élie et de celle d'Élisée que toute cette histoire n'est qu'une fiction**. Mais ces ressemblances ne sont pas telles que des circonstances analogues ne pussent point se rencontrer dans la vie de deux contemporains, d'autant plus qu'Élisée, comme disciple d'Élie, était naturellement conduit à imiter son maître toutes les fois qu'il le pouvait. En outre, le rédacteur, qui ne donne que des fragments de la vie de ces deux prophètes, peut bien avoir choisi à dessein les événements qui faisaient voir qu'un même esprit les animait. La plupart des critiques admettent aujourd'hui que le fond de ces anecdotes est vrai, mais que la tradition y a fait quelques changements, et qu'elle a ajouté surtout quelques circonstances différentes de celles qui accompagnèrent originairement les actions ou les paroles de ces prophètes. —Nous avons puisé quelques-unes des observations contenues dans cet article dans une dissertation allemande sur Élie et Élisée, de Niemeyer, *Characteristik der Bibel*, t. V, Halle, 1782, p. 350 et suivantes. TH. F.

ÉLIEN. Ce nom, très commun parmi les Romains, sous les empereurs, fut aussi porté par divers auteurs grecs ou latins. Indépendamment de celui qui fait le principal objet de cet article, et qu'on distingue par le surnom de *sophiste* (professeur d'éloquence), nous citerons ÉLIEN *le tacticien*, Grec résidant à Rome, qui florissait au commencement du IIe siècle de J.-C. et dont nous possédons encore l'important traité sur la disposition des armées grecques dans les batailles, traité dont il existe une traduction française par Bouchaud de Bussy (*La Milice des Grecs, ou Tactique d'Elien, traduite du grec avec des notes*, Paris, 1757, 2 vol. in-12); le médecin ÉLIEN MECCIUS, qui vivait en Italie, aussi au commencement du IIe siècle, et qui fut le plus ancien maître de Galien, etc., etc. S.

CLAUDIUS ÆLIANUS, ou Élien le sophiste, naquit à Préneste, aujourd'hui Palestrine, ville d'Italie; il serait difficile de fixer la date précise de sa naissance. Périzonius a prouvé qu'il écrivait sous les empereurs Héliogabale et Alexandre Sévère, qui ont régné depuis l'an 218 jusqu'à l'an 235, d'où l'on peut inférer qu'il était né vers la fin du IIe siècle de notre ère. Nous ne savons de lui que ce que nous en apprennent Philostrate et Suidas : ce dernier le déclare citoyen romain et lui-même affirme que Rome était sa patrie. Il a écrit avec pureté et toujours en grec, car il était nourri de la lecture de Platon, d'Aristote, d'Isocrate, etc. Philostrate lui donne le titre de sophiste et Suidas y joint celui de pontife ou de prêtre. Il avait composé un livre sur la Providence contre Épicure et contre tous ceux qui déniaient aux dieux la volonté ou la faculté de régler les affaires humaines. Philostrate dit qu'Élien n'était jamais sorti de l'Italie et n'avait jamais monté sur un vaisseau. A Rome, son séjour ordinaire, il enseigna la rhétorique, emploi qui lui valut le titre de sophiste, qu'alors on ne prenait pas en mauvaise part. Ses mœurs répondaient à la gravité de la dignité sacerdotale dont il était investi, mais nous ne savons à quelle divinité il appartenait. A la fin de son *Histoire des animaux* il dit : « Je préfère l'avantage de « cultiver mon esprit et de multiplier « mes connaissances aux honneurs et « aux richesses que j'aurais pu obtenir « à la cour des princes... J'ai mieux

(*) *Voir* Bertholdt, *Kritisches Journal der neuest. theol. Litteratur*, t. IV, Sulzbach, 1816, p. 223 et suivantes.

(**) Voltaire fait allusion à une semblable opinion, dans *la Bible enfin expliquée*. Note des Rois, n° 132.

« aimé étudier le caractère des animaux, « en écrire l'histoire, que de travailler « pour mon élévation et ma fortune. » Élien mourut à l'âge d'environ 60 ans, sans avoir été marié.

Il nous reste de cet écrivain trois ouvrages ou peut-être seulement deux : 1° la *Tactique*, 2° les *Histoires diverses* (ποικίλης ἱστορίας βίβλια ιδ), 3° l'*Histoire des animaux*. Nous disons peut-être seulement deux ouvrages, car la Tactique paraît être d'un autre Élien, qui vivait sous Adrien. L'auteur de ce livre donne assez à entendre, dans son avant-propos, qu'il était Grec d'origine. Vossius et Gessner ont voulu aussi disputer l'Histoire des animaux à notre Élien pour l'attribuer à un autre. Il ne nous reste rien du discours intitulé *Accusation du tyran Gynnès*, qu'Élien avait composé, vraisemblablement contre Héliogabale, qui était véritablement efféminé, et non contre Domitien, opinion qui ne peut en effet être soutenue que par ceux qui font vivre l'auteur au temps d'Adrien. Dans ses *Histoires diverses*, il n'est très souvent que le copiste ou l'abréviateur d'Athénée. — Depuis 1545 Élien a eu beaucoup d'éditions : Casaubon, Scheffer, Périzonius, s'en sont successivement occupés. En 1731 parut l'excellente édition d'Abraham Gronove. Nous devons au baron Dacier, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, une très bonne traduction des *Histoires diverses* publiée en 1772. L'édition de J.G. Schneider est restreinte à l'*Histoire des animaux* (Leipzig, 1784, in-8°). P. G-Y.

ÉLIÉZER, nom hébreu qui signifie *Dieu aide* et qui fut celui du fidèle serviteur d'Abraham à qui échut la mission d'aller chercher une femme à Isaac et de l'amener à son futur époux. On sait que cette femme fut Rebecca.

Éliezer ben Hyrkan, surnommé *le Grand*, fut un rabbin juif célèbre au temps de la mort de Jésus-Christ et qui mourut à Césarée l'an 73 de notre ère. On lui attribue, vraisemblablement à tort, le *Pirke rabbi Eliezer*, que Vorstius publia en 1644 et qui se rapporte à l'histoire sainte. S.

ÉLIMINATION. Les équations, en établissant un rapport entre les quantités données par l'énoncé d'une question et celles qu'il s'agit de découvrir, se présentent rarement isolées dans les opérations du calcul. Presque toujours la traduction d'un problème en signes algébriques détermine un nombre d'équations qui varie comme celui des inconnues qu'elles renferment. Alors on ne peut arriver à un résultat satisfaisant qu'en dégageant, par un procédé rigoureux, les quantités cherchées des éléments qui en compliquent l'expression. Ce procédé porte en algèbre le nom d'*élimination*, parce qu'en effet il consiste à *chasser* successivement les inconnues par une suite de transformations qu'autorisent les lois du calcul et que l'exemple suivant nous fera suffisamment connaître. Soient deux équations $8x + 6y = 24$, $12x + 4y = 30$, que nous considérerons comme deux formules représentant l'énoncé d'un problème du premier degré à deux inconnues. Si dans chacune de ces équations l'une des inconnues offrait un coëfficient identique, il suffirait évidemment d'une simple soustraction pour former une équation nouvelle qui ne renfermerait plus que l'autre inconnue et se résoudrait d'après les règles ordinaires. Or, il est un moyen bien facile d'effectuer cette modification : en multipliant les deux nombres de la première équation par 4, coëfficient de y dans la seconde, et les deux nombres de la seconde par 6, on obtient $32x + 24y = 96$ et $72x + 24y = 180$. Retranchant la première de ces équations de la seconde, on trouve $40x = 84$; d'où $x = 2{,}1$ et $y = 1{,}2$.

Cette méthode, qui présente une grande analogie avec la réduction des fractions au même dénominateur, s'applique à tous les cas des problèmes qui ne dépassent pas le premier degré. On peut la généraliser ainsi : Soit un nombre n d'équations à pareil nombre d'inconnues. Combinez alternativement l'une de ces équations avec chacune des autres $n - 1$ et éliminez-en une inconnue; agissez de même sur les $n - 2$, $n - 3$, etc., équations que vous obtenez successivement; et poursuivez cette série d'opérations jusqu'à ce qu'enfin vous obteniez une seule équation qui ne contiendra plus qu'une inconnue dont la valeur vous permettra

de déduire celle de toutes les autres, en remontant pas à pas jusqu'à l'une des proposées. Em. D.

ÉLIO (François-Xavier), général espagnol, l'un des champions de cette oligarchie violente et réactionnaire qui a souillé de taches odieuses le règne de Ferdinand VII, avait débuté, non sans quelque gloire, dans la carrière des armes pendant la guerre que la Péninsule eut à soutenir contre Napoléon. A l'époque où l'insurrection des colonies espagnoles, dans l'Amérique, vint ajouter aux embarras du gouvernement de la régence, Élio fut envoyé en qualité de capitaine général dans les provinces de Rio de la Plata, et il y soutint avec autant d'habileté que de vigueur la lutte contre les Indépendants. Réduit à la défensive dans Montévideo, après avoir disputé pied à pied les dernières possessions de la métropole dans ces contrées, il réussit, avec les secours du gouvernement brésilien, à faire accepter aux chefs des insurgés les clauses de la pacification du mois de novembre 1811. Remplacé alors dans son commandement par D. Gaspard Vigodet, il fut appelé en Europe au moment même où la lutte recommençait avec plus de fureur, et où il se voyait cerné de nouveau par les insurgés dans Montévideo.

On comprendra sans peine quelle dut être, sur l'esprit d'Élio, l'influence des impressions qu'y avait faites le spectacle des guerres civiles de l'Amérique méridionale : aussi fut-il l'un des plus empressés entre les partisans du régime absolu qui, au retour de Ferdinand, sollicitèrent ce prince d'abroger l'institution des cortès, suppliant S. M. de vouloir bien régner *à la manière de ses augustes ancêtres.*

Son zèle, en ces circonstances, lui valut le titre de capitaine général du royaume de Valence, et la sévérité qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions ne démentit point l'origine de la faveur dont la *camarilla* l'avait jugé digne. « Les prisons publiques de Valence et celles de l'Inquisition ne suffi-aient plus au nombre des victimes qu'on entassait journellement, dit M. Louis Jullian dans son *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne* (p. 39; 1821, in-8°). Les couvents furent changés en cachots, et les malheureux qui y étaient renfermés, séparés de leurs familles et privés de toute correspondance avec elles, sans que la moindre formalité judiciaire établît contre eux le plus léger indice de culpabilité, apercevaient d'autant moins le terme de l'affreuse persécution dont ils étaient l'objet, que chaque jour leur amenait de nouveaux compagnons d'infortune. »

Qu'il s'en tînt ou non à l'exécution des mesures de sévérité prescrites par le gouvernement, Élio n'en assuma pas moins la haine violente des libéraux, et un complot fut tramé contre sa vie, dans Valence, comme prélude à une tentative de révolution. A la tête des conjurés, dont partie était des militaires et partie de notables habitants de Valence, se trouvait le colonel Vidal. Élio, informé de leurs projets prit les devants, et entouré d'une faible escorte, vint attaquer les rebelles dans le lieu de leur réunion. L'historien déjà cité prétend que, dans la mêlée qui s'ensuivit, Élio tua Vidal de sa propre main. D'autres prétendent que l'engagement n'eut lieu qu'à la suite d'une émeute assez vive, après laquelle le capitaine général aurait été forcé de se retirer dans la citadelle jusqu'à ce qu'il eût reçu du renfort.

Dans ses *Lettres sur l'Espagne*, M. Edw. Blaquière * rapporte que, « après avoir fait subir une mort ignominieuse au colonel Vidal et à plusieurs de ses compagnons, Élio fit exposer leurs corps sur l'échafaud afin de porter la terreur dans le cœur des habitants de Valence. Non content de ces sanglantes exécutions, poursuit l'écrivain anglais, il fit jeter un grand nombre d'individus des deux sexes dans les cachots de l'Inquisition, et l'on dit même qu'il aida à donner la torture à ces infortunés pour leur faire nommer les complices de Vidal. »

Quoi qu'il en soit, le document suivant atteste assez le caractère d'implacable fureur que déploya le général Élio dans ces déplorables conjonctures. « Habitants de

(*) Trad. de l'angl., Paris, 1823, in-8°; t. Ier, p. 342.

Valence, et vous, braves soldats (écrivait-il dans sa proclamation du 20 janvier 1819, jour de l'événement), gardez-vous bien de montrer la moindre compassion pour le spectacle qui va se passer aujourd'hui devant vos yeux; réfléchissez plutôt sur l'énormité du crime qui devait conduire ces monstres à un supplice infamant... La Providence qui veille sur vous s'est servie de moyens secrets pour donner au gouvernement le pouvoir de punir les ennemis du trône, des lois et de la religion. Elle m'a permis d'arrêter et de convaincre les treize monstres * dont vous verrez l'exécution ce matin. Ces traîtres ne sont pas les seuls qui se trouvent parmi vous... Venez les accuser devant moi et je les exterminerai tous...»

Lorsque, au commencement de mars 1820, la constitution de Cadix fut de nouveau proclamée et jurée par Ferdinand, Élio prétendit se parer d'un zèle fervent pour le nouvel ordre de choses. A cheval, à la tête du conseil municipal qu'il avait convoqué à cet effet, il allait proclamer la constitution, conformément aux instructions ministérielles dont il était l'exécuteur servile. Mais une clameur d'indignation s'éleva contre lui du sein de la foule, et, pour le soustraire aux premiers coups de la vengeance populaire, il ne fallut rien moins que l'intercession du comte d'Almodovar, désigné par acclamation comme son successeur au poste de capitaine général.

Conduit sous escorte à sa maison, et de là transféré à la citadelle de Valence, Élio vit instruire contre lui un procès criminel dont les formalités n'étaient pas terminées encore lorsque éclata, le 30 mai 1822, une sédition contre-révolutionnaire parmi les artilleurs de la citadelle. Ce mouvement apaisé, Élio, prévenu d'en être le fauteur ou tout au moins le complice, fut livré au conseil de guerre pris dans le sein de la milice constitutionnelle, sur la récusation des officiers généraux de l'armée désignés pour être ses juges. Ce conseil, devant lequel Élio prononça lui-même sa défense, le condamna, à l'unanimité, au supplice de la *garotte* (strangulation), qu'il subit le 3 septembre suivant. L'année d'après, le 20 novembre, un décret solennel de Ferdinand VII réhabilita la mémoire du général Élio, assura la solde entière de son grade à sa veuve et à ses enfants, et conféra à l'aîné de ceux-ci le titre de *marquis de la Fidélité*, etc. Et comme si les mânes de cette victime des réactions politiques demandaient un acte de violence pour dernière réparation, on exclut du décret d'amnistie publié en 1824 les juges qui l'avaient envoyé à l'échafaud. P. C.

(*) De ce nombre était le fils, encore adolescent, du banquier Beltram de Lys, depuis membre des Cortès.

ÉLISABETH (SAINTE), *voy.* ZACHARIE et JEAN-BAPTISTE (*saint*).—Il y eut plusieurs autres saintes de ce nom, notamment la princesse de Hongrie dont il sera traité dans l'article suivant, et la reine Élisabeth de Portugal. Cette dernière, fille de Pierre III d'Aragon, épousa en 1281 Denys I^er^, roi de Portugal, et mourut en 1336 à Coïmbre, dans le couvent de clarisses qu'elle y avait fait construire. S.

ÉLISABETH DE HONGRIE (SAINTE), fille d'André II, roi de Hongrie, et de Gertrude de Carinthie, naquit en 1207. Dès l'âge de quatre ans elle fut fiancée au landgrave de Thuringe, Louis IV, dit *le Pieux*, et conduite à sa cour pour y être élevée sous les yeux des parents de son futur époux. Comme si les maux qu'elle était destinée à souffrir lui eussent été révélés, Élisabeth, dans sa première enfance, ne plaça son bonheur que dans l'espoir des biens éternels et ne s'occupa que de les obtenir. La religion, ainsi que l'entendirent et la professèrent les premiers chrétiens, fut le guide unique de toutes ses actions : de là une humilité qui, si elle ne lui faisait point dedaigner son rang, lui inspirait l'aversion de toutes les pompes qui l'environnaient; de là un profond mépris pour l'ambition, l'avidité, les intrigues, les plaisirs qui font l'occupation des cours, et de là aussi une charité immense, active, qui ne s'arrêta devant aucune considération. La connaissance des maximes de l'Évangile et leur constante application, voilà tout le secret de la vie d'Élisabeth. Ces vertus trop rares étonnèrent la cour de Marbourg et déplurent à la mère du jeune landgrave;

mais Élisabeth y joignait tant de douceur, de grâce, elle était si belle, que Louis voulut exécuter l'engagement pris par son père. Il épousa Élisabeth quand elle eut atteint l'âge de quatorze ans; et, loin de blâmer ses longues prières, ses aumônes sans bornes, son austérité, il professa la même doctrine et se conduisit d'après les mêmes principes. Un fils et deux filles furent le fruit du plus tendre, du plus pur amour que l'œil des grands eût jamais considéré; mais un devoir de ce temps, qui ne flattait pas moins la piété des princes que leur humeur guerrière, détruisit la felicité des deux époux. Croisé à la suite de l'empereur Frédéric-Barberousse, le landgrave mourut à Otrante en 1227. Son frère, Henri Raspon, se fit nommer régent de ses états, et en chassa la landgrave Élisabeth, sous prétexte qu'elle ruinerait le trésor par ses aumônes. Effrayés par les menaces du régent, les habitants de Marbourg refusèrent un asile à celle qui avait apaisé leur faim, pansé leurs plaies, secouru toutes leurs misères; une église lui fut ouverte à minuit, et elle y demanda un *Te Deum, afin de remercier Dieu de l'avoir jugée digne de souffrir*. Ses enfants lui furent amenés alors, et leur vue, qui fit couler ses larmes, lui rappela qu'elle était sans refuge. Un vieux prêtre recueillit cette famille proscrite; mais le régent la força à errer de nouveau, et l'étable d'une auberge devint sa demeure, jusqu'au jour où l'abbesse de Kitzingen, tante d'Élisabeth, l'appela dans son monastère, pour l'envoyer à l'évêque de Bamberg, oncle de la landgrave. Lorsque le corps de son époux, rapporté d'Otrante, passa par Bamberg pour être conduit à Marbourg, Élisabeth, après avoir pleuré sur ces restes, rappela aux barons du landgraviat qui retournaient dans leurs foyers les droits de son fils, et leur exposa sa situation. Justice fut faite: son fils fut reconnu souverain, et l'on offrit la régence à Élisabeth, qui refusa tout pouvoir, et ne consentit à rentrer dans les biens qu'on lui avait ravis que pour les consacrer à secourir les pauvres. Distribuant tout son revenu pour vivre du travail de ses mains, vêtue de bure, retirée avec quelques femmes qui l'imitaient, priant jour et nuit, obscure, mortifiée, Élisabeth donnait au monde un spectacle qu'il avait peine à comprendre. Le roi de Hongrie envoya même vers sa fille pour l'engager à venir à la cour vivre selon son rang. Mais la foi d'Élisabeth se fortifiait par des miracles dont nous n'examinerons pas ici la nature. Son espérance, son amour n'avaient point de bornes; elle était heureuse, elle persévéra. Le 19 novembre 1231, n'étant âgée que de vingt-quatre ans, son âme monta vers Dieu. Canonisée quatre ans après sa mort, on mit ses reliques dans l'église de l'hôpital qu'elle avait fondé. Hermann II, fils d'Élisabeth, mourut sans postérité; Sophie, sa fille aînée, épousa Henri II, duc de Brabant; Gertrude, sa cadette, abbesse d'Aldenberg, fut canonisée par Clément VI.—On peut consulter, sur cette princesse pieuse et bienfaisante, les historiens de l'époque, et l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, publiée par M. le comte de Montalembert; Paris, 1836. L. C. B.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre. Ce nom, qui rappelle au peuple anglais l'un des règnes les plus glorieux de ses annales, et qui joue un rôle si important dans l'histoire politique et religieuse de l'Europe au XVI^e^ siècle, se lie encore à l'étude éternelle du cœur humain, à la question de l'influence des sexes et à celle du gouvernement des femmes. Née le 7 septembre 1533, de ce mariage fameux qui avait amené la rupture de l'Angleterre avec la cour de Rome, Élisabeth eut l'esprit impérieux des Tudor, si durs aux consciences et à la liberté, et présenta parfois, en digne fille de Henri VIII et d'Anne de Boulen, l'alliance d'une énergie plus que virile et d'une coquetterie toute féminine. Son père, qui l'avait déclarée illégitime en livrant sa mère au bourreau, l'appela néanmoins, en vertu du droit qu'il tenait du parlement, à lui succéder après Édouard VI et Marie, enfants de son troisième et de son premier mariage. Lorsque, après la minorité orageuse du jeune prince, la fille de Catherine d'Aragon monta sur le trône, Élisabeth sortit un moment de cette vie humble et simple qui l'avait fait surnommer par Édouard « ma petite sœur *la Tempé-*

rance » ; elle leva une troupe de mille cavaliers à la tête desquels elle reçut à Londres la nouvelle reine; mais sentant que sa naissance et son attachement secret au protestantisme étaient un double grief aux yeux de Marie, elle se hâta de rentrer dans l'obscurité, sa sauvegarde. Mettant à profit, dans sa retraite de Hatfield, les leçons religieuses et littéraires du ministre Parker et du savant Roger Asham, elle se prépara en silence par le travail et la méditation à la haute position où elle était appelée, et utilisa ses loisirs en acquérant ces connaissances dont elle étonna plus tard les universités d'Oxford et de Cambridge. Comme Marie Stuart, elle parlait cinq langues, y compris le latin ; elle était helléniste comme Jane Gray et lady Bacon, et, sans rester étrangère aux talents agréables, attribut ordinaire de son sexe, elle abordait avec la même supériorité les hautes théories de Platon et les subtilités de la théologie contemporaine. Mais l'obscurité qu'elle affectait de chercher fuyait l'héritière du trône, et c'était vers elle que se tournaient les regards des galants admirateurs, des mécontents et des politiques à longue vue. Le comte de Devonshire lui offrait des hommages dont Marie était jalouse ; Wyat se servait au moins de son nom, d'accord avec l'ambassadeur de France, qui l'appelle, dans sa correspondance « *la puce à l'oreille* de la reine » ; et les dépêches manuscrites de Michele, l'envoyé de Venise, témoignent de l'attention qu'elle excitait. Voici le portrait qu'il en fait (1557) : « Élisabeth, « âgée maintenant de vingt-trois ans, passe « pour une jeune fille aussi remarquable « par les perfections de l'esprit que par « les grâces du corps, quoiqu'elle soit « plutôt agréable que belle. Elle est « grande, bien faite, et son teint un peu « olivâtre ne manque pourtant pas de « fraîcheur. Elle a de beaux yeux et sur- « tout une belle main qu'elle aime à « montrer. Elle s'est conduite avec une « intelligence admirable dans ces temps « d'épreuve et de péril..... Son père, « Henri VIII, lui avait assigné un re- « venu annuel de 10,000 ducats qu'elle « dépenserait, et au-delà, si, pour éviter « d'accroître les soupçons de sa sœur, « elle n'avait restreint sa maison et sa « suite. Car il n'y a pas un lord et un « gentleman dans le royaume qui n'ait « cherché à placer auprès d'elle un frère « ou un fils... Tout le monde s'étonne que « la fille d'un roi soit traitée si dure- « ment, et si mesquinement défrayée. » Enfermée quelque temps à la Tour, lors de l'insurrection de Wyat, puis confinée à Woodstock, l'intérêt pour elle redoubla par la persécution et les alarmes que le mariage de Marie avec Philippe d'Espagne inspira au peuple anglais pour la gloire et la dynastie nationales. Mais cette union fut stérile, et la jeune princesse trouva un protecteur inattendu dans l'époux de sa sœur. Craignant que Marie Stuart, épouse désignée du Dauphin, depuis François II, et prétendante à la couronne d'Angleterre, ne la réunît un jour à celles de France et d'Écosse, Philippe fit rendre la liberté à Élisabeth et la protégea contre le mauvais vouloir de la reine. Néanmoins elle jugea prudent de se conformer extérieurement au culte catholique, maintenu par d'atroces rigueurs, et sut éluder adroitement tous les piéges tendus à son orthodoxie suspecte.

A la mort de Marie (17 novembre 1558), elle recueillit le fruit de son habile politique. Nulle voix ne s'éleva dans le parlement pour contester le droit qu'elle tenait du testament de son père ; et le nouveau règne, accueilli par les protestants avec espoir, sans trop d'inquiétude par les catholiques, sembla combler les vœux de tous ceux qui, las des querelles théologiques, voulaient un gouvernement calme et régulier. La jeune reine, âgée alors de vingt-cinq ans, s'achemina vers Londres au milieu des acclamations générales. Toujours maîtresse d'elle-même, elle rendit grâce au ciel « qui l'avait tirée, comme Daniel, de la Fosse-aux-Lions; » et au moment où elle entrait dans la Tour, on remarqua qu'elle la voyait sous de plus heureux auspices que lors de sa dernière visite. Du reste, à l'intérieur comme au dehors, nulle apparence de réaction. Treize des conseillers de Marie furent conservés avec l'adjonction de huit nouveaux, tous protestants : on remarquait parmi ces derniers

Nicolas Bacon, père du chancelier, et William Cecil (*voy.*), dont l'habileté lui servit dans plus d'une circonstance. Elle fit bon visage aux évêques catholiques qui vinrent la féliciter, fut même sacrée par l'un d'eux, suivant le rit romain, sauf les légers changements prescrits par elle dans la liturgie. Lorsqu'elle notifia son avénement aux cours étrangères, elle eut soin, tout en se présentant comme une co-religionnaire aux puissances luthériennes du Nord, de ménager les sympathies tout opposées de l'Autriche et de l'Espagne. Carne, ambassadeur, résidant à Rome, fut même chargé d'adresser une semblable notification au Souverain-Pontife. Enfin, soit dissimulation, soit plutôt incertitude sur l'opportunité d'une rupture complète avec la communion catholique dont elle se rapprochait sur quelques points, rien n'annonçait encore un parti pris à cet égard, et les protestants, à cette époque, étaient peut-être plus mécontents de ses ménagements que les papistes de ses attaques. Mais ses conseillers intimes et sa propre sagacité lui eurent bientôt fait sentir de quel côté était pour elle la convenance, la sûreté, la force. La réponse imprudente du pape Paul IV, qui lui rappelait l'illégitimité de sa naissance et lui ordonnait de soumettre ses droits à l'arbitrage de la cour de Rome, acheva de la décider. Entre la religion qui lui contestait son état de fille et de reine, qui mettait à la discrétion d'un pontife étranger le sceptre indépendant de l'Angleterre, et la religion qui, réunissant sous sa main les deux pouvoirs spirituel et temporel, consacrait l'un par l'autre, Élisabeth n'hésita pas plus longtemps. Aussitôt le parlement fut convoqué: elle se fit déclarer chef de l'église; toutes les lois d'Édouard sur le culte furent remises en vigueur, et les deux statuts connus sous le nom d'actes de suprématie et d'uniformité, assurèrent à la reine, sous les peines les plus sévères, tant dans l'ordre civil que dans l'ordre religieux, l'obéissance de tous les ecclésiastiques bénéficiers et de tous les laïcs employés au service de la couronne. Un troisième acte, encore plus odieux parce qu'il était rétroactif, déféra le serment de suprématie à tous ceux qui exerçaient une profession libérale, et, sur leur refus réitéré, les déclarait coupables de haute-trahison. Une commission inquisitoriale fut nommée, qui parcourut le pays, exigeant le serment, épurant, déposant tout ce qui refusait de se conformer, au moins extérieurement, au nouveau culte. Quinze évêques, cent dignitaires et quatre-vingts prêtres, résignèrent leurs bénéfices ou en furent dépouillés. Ce fut ainsi que, deux années à peine après l'avénement d'Élisabeth (1559), cette révolution religieuse (c'était la troisième depuis vingt ans) fut consommée sur toute l'étendue de l'Angleterre, et cela sans secousse, sans opposition bien vive dans le parlement, dans le clergé ni dans le pays.

Un des premiers objets qui préoccupèrent les deux chambres après les affaires de religion fut le mariage d'Élisabeth. Dès le commencement de son règne, Philippe II avait demandé sa main, et de semblables demandes devaient se renouveler souvent; quelquefois même l'inclination secrète de la reine plaida en faveur des prétendants; mais elle voulait jouir tout à la fois de la vanité d'être aimée et du bonheur d'être indépendante, et toujours elle trouva, soit dans son cœur, soit dans sa politique, des motifs de refus. Dès 1559 une adresse de la chambre des communes, réitérée avec instance six ans plus tard, la pressa de choisir un époux : elle répondit nettement qu'elle entendait conserver à cet égard toute sa liberté, ajoutant que, par la cérémonie de son sacre, elle s'était mariée à son peuple et qu'elle regardait ses sujets comme ses enfants; qu'au reste elle ne se sentait aucune inclination pour le mariage et qu'elle voulait qu'après sa mort on mît sur sa tombe : « Ci-gît Élisabeth, qui vécut et mourut vierge et reine. » En 1565, à une époque où la France, par crainte d'une alliance étrangère, favorisait les prétentions du comte de Leicester (*voy.*), qui jouit auprès de la reine, pendant les huit premières années de son règne, d'une faveur assez intime pour donner lieu à de spécieuses médisances, il est curieux de voir, dans une dépêche de l'ambassadeur P. de Foix à Catherine de Médicis, Élisabeth elle-

même développer ses idées sur le mariage : « Quand on me parle de me ma-« rier, c'est comme si l'on m'arrachait « l'âme du corps. Si jamais je m'y décide, « ce ne sera que pour l'intérêt de mon « peuple, et je ne choisirai pas un de « mes sujets. Quel qu'il fût, quelque « pauvres que fussent ses moyens, il « grandirait par mon alliance et pourrait « réaliser de dangereux projets. Aussi je « suis décidée à ne jamais céder à mon « époux un iota de mon pouvoir, de mes « biens, de mon influence, et à ne m'en « servir que pour laisser des successeurs « à ma dynastie. »

A l'extérieur, l'attitude du nouveau règne était embarrassante. La France et l'Espagne venaient de conclure la paix de Cateau-Cambrésis (avril 1559). Tant que Philippe II s'était flatté d'épouser la reine d'Angleterre, il avait insisté pour que Calais fût restitué à cette puissance qui n'avait pris part à la guerre que pour lui; mais quand le refus d'Élisabeth et le rétablissement de l'église anglicane lui eurent fait perdre tout espoir, il traita de son côté, laissant l'Angleterre s'arranger comme elle pourrait. Or l'abandon de Calais, condition indispensable de la paix, était aussi difficile à faire approuver au peuple anglais qu'à refuser à la France dans l'état des finances et après la crise récente : il fut donc arrêté que François II garderait cette place, la clef de son royaume, à la charge de la restituer dans huit ans à la Grande-Bretagne, à moins que celle-ci n'eût dirigé des hostilités directes ou indirectes contre la France ou l'Écosse, biais peu honorable et dont le résultat facile à prévoir fut, pour l'Angleterre, la perte de Calais.

Les affaires du royaume d'Écosse recélaient bien d'autres orages. La jeune Marie Stuart, mariée à François II, avait, à l'instigation des Guises, ses oncles, écartelé sur son écusson les armes d'Angleterre. Petite-fille de la sœur de Henri VIII, elle avait à cette couronne des droits qui, dans les idées catholiques, passaient même avant ceux d'Élisabeth. Entre deux princes, là se fût arrêté le débat, et peut-être le glaive du soldat l'eût tranché plutôt que la hache du bourreau; mais jeune, spirituelle, ornée de toutes les grâces de l'esprit et du corps, Marie Stuart égalait Élisabeth en talents, la surpassait en beauté, et ne lui cédait, comme elle le lui fait malignement sentir dans une de ses lettres, que sur un seul point, celui de l'âge et de l'expérience, avantage dont sa rivale ne se serait pas prévalue. Dès lors commença entre ces deux femmes, sous des formules d'amitié, quelquefois sincères de la part de Marie, toujours fausses du côté d'Élisabeth, une guerre sourde, plus à coups d'épingles qu'à coups de canon, mais implacable et que la mort de l'une des deux devait seule terminer. Ramassant le gant que Marie ou plutôt les Guises lui avaient jeté, elle se vengea de ces derniers en favorisant la conjuration d'Amboise, « combien, dit le journal de Bruslart, qu'il y avait plus de mécontentement que de huguenoterie »; et de la première, en aidant les confédérés presbytériens dans le Nord, quoique avec hésitation et non sans une espèce de remords, comme si l'instinct du pouvoir suprême l'avertissait que ce n'était pas au souverain de l'Angleterre à encourager un covenant (*voy.*) écossais. Le traité d'Édimbourg rétablit pour quelque temps l'harmonie entre les trois puissances; mais une de ses clauses, la renonciation de la part de Marie aux armes et au titre de reine d'Angleterre, que celle-ci ne voulut ratifier qu'à condition qu'Élisabeth la déclarerait son héritière, devint la cause ou le prétexte de toutes les hostilités ultérieures.

Cependant l'Angleterre commençait à ressentir les bienfaits d'une administration économe, forte et habile. Les charges et les abus légués par les règnes précédents disparaissaient peu à peu; l'état des finances s'améliorait; le commerce encouragé s'enrichissait des procédés manufacturiers des Flamands fugitifs, et s'ouvrait en Turquie et jusque sur les côtes de la Guinée des débouchés nouveaux. Un simple marchand, Thomas Gresham, prêtait aux souverains et bâtissait la Bourse de Londres, premier exemple de ces fortunes industrielles si communes depuis; enfin la marine jetait les fondements de cette puissance extraor-

dinaire qui devait étonner l'Europe et le monde. Mais, jalouse de son autorité qui créait de tels miracles, Élisabeth ne souffrait pas qu'on y portât la moindre atteinte. Arthur et Edmond Pole, de la maison de Clarence, furent condamnés comme coupables de haute-trahison; clémente pour cette fois, la reine leur fit grâce. Elle se montra moins indulgente envers Catherine Gray, sœur de l'infortunée Jane et dernier rejeton de la maison de Suffolk, qui descendait de Marie, deuxième fille de Henri VII. Catherine était alors enceinte d'un second mariage contracté secrètement avec le comte de Hertford. Élisabeth, toujours jalouse du bonheur des amants, la fit jeter à la Tour, fit déclarer le mariage nul et les enfants illégitimes, malgré les réclamations de l'époux; car celui-ci avait trouvé le moyen de communiquer avec sa femme, ce qui redoubla la colère de sa souveraine. Le comte fut condamné à 15,000 livres d'amende, resta neuf ans en prison, et la malheureuse Catherine mourut de chagrin.

La mort de François II avait changé la politique européenne. L'Espagne, délivrée de la crainte qui seule l'unissait à l'Angleterre, celle de voir Marie réunir trois couronnes sur sa tête, revint à son rôle naturel d'ennemie de l'Angleterre et de la réforme. L'Angleterre de son côté traita avec le prince de Condé et les huguenots qui lui livrèrent le Havre; mais la France ne tarda pas à s'en ressaisir et à imposer à la Grande-Bretagne une paix que ses derniers sacrifices lui rendaient nécessaire. Les affaires d'Écosse servirent mieux l'ambition et la jalousie d'Élisabeth. Marie, reine à 18 ans d'un peuple sauvage et fanatique, ne pouvait trouver d'appui que dans une alliance étrangère; mais Élisabeth, au moment où elle les refusait toutes pour elle-même, n'avait garde d'en laisser contracter aucune à sa rivale. Elle alla jusqu'à lui indiquer comme époux son favori Leicester, sans doute pour la détourner d'un autre choix; et lorsque Marie se fut enfin décidée à épouser son cousin Darnley, fils du comte de Lennox, allié à la couronne d'Angleterre, elle feignit d'être fort irritée de ce mariage, qui au fond absorbait deux prétentions rivales en une seule. Les malheurs qui suivirent cette union trouveront mieux leur place à l'article Marie Stuart. On sait comment, chassée de son royaume et accusée du meurtre de son époux, mais toujours invoquant son titre de reine indépendante et offrant de se justifier, elle vint demander un asile à son ennemie; comment celle-ci, feignant de prendre son offre de justification amiable pour une soumission à la juridiction anglaise, au lieu de lui accorder l'entrevue qu'elle sollicita jusqu'à sa mort et qu'elle n'obtint jamais, se donna le plaisir de la faire comparaître en accusée devant une commission hostile ou rebelle; puis, au moment où des pièces produites contre elle provoquaient des doutes non encore dissipés aujourd'hui, rompit tout à coup les conférences, et, tout en déclarant que les preuves ne paraissaient pas suffisantes, renvoya les accusateurs avec des présents, et infligea à l'accusée, qui n'était pas sa justiciable, une captivité qui devait durer 19 ans (1658). Alors commença en faveur de la prisonnière cette série de tentatives diverses, qui toutes vinrent échouer devant la fermeté ou la rigueur d'Élisabeth et devant l'extrême habileté de ses ministres Cecil et Walsingham. Soulèvement des provinces catholiques du Nord, projets de mariage avec la reine d'Écosse, émissaires de cette milice infatigable et dévouée que du fond des séminaires français Rome lançait contre la Jésabel du Nord, intrigues diplomatiques, hostilités flagrantes, tout fut mis en usage: Élisabeth eut réponse à tout. Aux rebelles elle opposa la force des armes, aux nobles instigateurs l'échafaud, aux jésuites et aux prêtres catholiques le gibet ou la torture, aux armes spirituelles les bills de son parlement, aux rodomontades espagnoles les flottes victorieuses de Drake (*voy.*); heureuse si elle n'eût pas ensanglanté le dénouement d'une lutte jusque-là légitime et donné à la postérité le droit de dire que la raison d'état s'envenima des petites passions de la femme!

Condamnée sans l'appui de ces formes protectrices que la loi anglaise accorde au moindre des accusés, une

femme, une parente, une reine monta sur l'échafaud dressé par sa rivale (18 février 1587); et celle-ci, qui avait signé l'arrêt froidement, et, comme fit depuis Cromwell, en accompagnant de plaisanteries forcées cet acte solennel, joua le regret lorsqu'il fut exécuté et sembla croire que l'emprisonnement du malheureux secrétaire, qui n'avait fait qu'expédier l'ordre de sa maîtresse, serait considéré comme une expiation suffisante de cette tête royale jetée en exemple à l'Angleterre et à l'Europe. Du reste, ce crime, disons-le, non à la décharge d'Élisabeth, mais à la honte du cœur humain, fut commis sur les instances reitérées et avec l'assentiment unanime du parlement. Lorsqu'il fallut en répondre devant les puissances catholiques, Élisabeth retrouva toute sa grandeur et toute sa fermeté. Au roi de France Henri III, qui, malgré sa fausse position (humilié qu'il était en ce moment par les Guises), avait essayé quelques remontrances diplomatiques en faveur de leur nièce et de sa belle-sœur, elle envoya cette lettre caractéristique : « Monsieur de Bellièvre « m'a faict entendre un langaige que je « ne puis trop bien interprester; car, « pour vous en ressentir, que je ne sauve « la vye, me semble une menasse d'en- « nemy, que, je le vous promets, ne me « fera jamais craindre, ains est le plus « court chemin pour despescher la cause « de tant de malheurs..... Car je ne vive- « ray heure que prince quelconque se « puisse vanter de tant d'humilité mienne « que je boive, à mon deshonneur, ung « tel traict..... Je ne suis naye de si bas « lieu ny gouverne si petitz royaulmes « que, en droict et honneur, je céderay « à prince vivant que m'injurira. Partant « estudiez, je vous prie, plustost à con- « server nostre amitié que pour la dimi- « nuer; vos estatz, mon bon frère, ne « permettent trop d'ennemys, et, ne « donnez, au nom de Dieu, la bride à « chevaulx effarouchez, de peur qu'ilz « n'esbranlent vostre selle. Je le vous dis « de cœur sincère et fidel, priant Dieu, « le Créateur, vous conserver en bonne « vye et longue. Votre très seure et fi- « delle sœur et cousine, ÉLISABETH, R.*»

(*) Cette lettre curieuse est tirée des précieux documents inédits qui sont imprimés à la suite de la *Vie du chancelier Egerton*, publiée in-4° par le feu comte de Bridgewater. L'ouvrage récent de M. de Raumer sur l'histoire des XVI^e^ et XVII^e^ siècles nous a aussi fourni des extraits de correspondances diplomatiques.

A l'agression de l'Espagne elle répondit d'une manière plus noble encore. Philippe II, dès longtemps irrité des secours qu'elle avait envoyés à ses provinces des Pays-Bas révoltées et qui rêvait l'honneur de réunir toute la chrétienté dans la communion catholique, n'hésita plus, à la nouvelle de la mort de Marie Stuart, qui lui avait, dit-on, transporté ses droits sur l'Angleterre, à lancer contre elle son Armada (*voy.*), équipée avec les trésors des deux mondes dans les chantiers de son vaste empire. Au bruit des foudres de Sixte V, à la promesse des indulgences, accourut tout ce que le catholicisme avait de troupes exercées, de nobles et aventureux capitaines. Le 29 mai 1588, cette flotte de 130 vaisseaux, montée par 30,000 hommes auxquels 35,000 autres devaient s'adjoindre sur les côtes de Hollande, et qui se décernait à elle-même le titre d'*Invincible*, mit enfin à la voile. En présence de ce danger, l'attitude d'Élisabeth et du peuple anglais fut admirable : tous, jusqu'aux catholiques cruellement persécutés, se rangèrent autour de leur reine. Le commerce avança des fonds sans intérêt, toutes les villes fournirent leur contingent de vaisseaux; Effingham, Hawkins et Frobisher se partagèrent le commandement; un camp de 22,000 hommes, sous les ordres de Leicester, fut établi à Tilbury pour couvrir la capitale; Élisabeth elle-même parcourut à cheval les rangs de son armée et jura de vaincre ou de mourir avec elle. Mais pour triompher de l'*Invincible*, les éléments devaient suffire. Après un court engagement où les lourds bâtiments espagnols sentirent leur désavantage en présence des vaisseaux légers de l'ennemi, ils voulurent, mais trop tard, se joindre à l'armée des Pays-Bas. Il fallut songer à la retraite en faisant le tour de l'île, car la route directe était fermée par les vents contraires. Mais dans ces mers inconnues tout leur fut écueil et tempête, et, après avoir rempli de ses débris les Or-

cades, les côtes de l'Écosse et de l'Irlande, à peine la moitié de cette flotte formidable put-elle regagner les ports de l'Espagne (août 1588). Le dénouement imprévu de cette lutte, en même temps qu'il désabusa l'Europe sur le pouvoir de l'Espagne, dont les revenus et les trésors s'y étaient épuisés sans fruit, donna une haute idée de cette puissance nouvelle qui, en quinze jours, avait équipé une flotte, levé une armée et fait respecter son étroit territoire par le peuple possesseur d'un empire immense.

Mais il faut revenir sur nos pas pour rapporter à leur vraie date quelques affaires de l'état et de l'église que nous ne pouvons passer sous silence.

De tous les prétendants à la main d'Élisabeth, le plus jeune des Valois, François, duc d'Anjou (d'Alençon), qui avait vingt-cinq ans de moins qu'elle, fut le plus près de réussir. Déjà les bases du contrat étaient arrêtées; accueilli avec une faveur marquée, il avait reçu publiquement un anneau des mains de sa future épouse, et tout le monde crut que le long célibat de la reine-vierge allait avoir un terme; mais la politique triompha encore cette fois d'un attachement assez vif, et le mauvais succès du duc dans son gouvernement des Pays-Bas (1582) justifia la prudence de la reine.

A l'espèce de modération qu'elle avait mise d'abord dans les affaires de religion succéda, dans la suite de son règne (1580), une excessive rigueur. De nouveaux statuts embrassèrent, dans leurs pénalités ridicules ou terribles, tous les délits possibles contre le souverain et l'église dont il était le chef, depuis les observances les plus minutieuses jusqu'au crime de haute-trahison. Les croyances qu'on avait prétendu respecter quand elles n'étaient pas accompagnées d'actes de rébellion devinrent seules un titre de proscription. Dans les dix années qui suivirent, il y eut cinquante prêtres exécutés et cinquante-cinq bannis, et depuis 1590 jusqu'en 1603 cent dix catholiques souffrirent la mort, quelques-uns avec des aggravations aussi contraires aux lois de l'Angleterre qu'à celles de l'humanité.

Les rapports d'Élisabeth avec la France avaient été fort équivoques sous Henri III, pour lequel perce, dans toutes ses dépêches, un mépris à peine dissimulé. Faut-il s'en étonner? elle était homme par le courage; il était femme par le caractère et les habitudes. Mais elle aima et estima toujours Henri IV; elle l'aida de ses conseils, de sa bourse, qu'elle épargnait davantage, et de ses soldats, dont le secours ne fut pas inutile au Béarnais pour reconquérir son royaume. Rien de plus curieux que la correspondance entre les deux souverains et leurs agents. L'un, toujours nécessiteux, envoie à *sa bonne sœur* des ambassadeurs qu'il ne paie pas pour la presser de lui prêter de l'argent, se plaignant qu'elle est « dure à la desserre»; protestant toujours, du reste, qu'il ne veut pas se fâcher avec elle, « qu'il aimerait mieux recevoir un soufflet d'un autre que d'elle une chiquenaude. » Élisabeth, de son côté, lui reproche de n'écrire que quand il a besoin d'elle, et dit à son envoyé : « Eh bien! nous aurons de ses nouvelles quand il aura affaire de sa mesnagère! » Le tout assaisonné, comme une correspondance d'amants, de bouderies et de raccommodements, du cadeau d'une écharpe, de compliments du roi gascon sur « la divine beauté de celle qui la lui envoie » (elle avait alors 63 ans), et même de l'échange de leurs portraits. Ces relations amicales, un moment refroidies par la conversion du roi, ne cessèrent qu'à la mort d'Élisabeth, qui, peu de temps auparavant, conféra encore avec Sully sur les moyens d'établir un nouveau système de politique européenne pour contrebalancer l'influence de la maison d'Autriche.

La fin de ce règne fut marquée par d'importantes expéditions maritimes. Celles de Drake et de Hawkins contre l'Amérique en 1595, du comte d'Essex contre Cadix en 1596, achevèrent d'assurer la supériorité de l'Angleterre sur l'Espagne. D'autres entreprises, toutes pacifiques, ne firent pas moins d'honneur à l'Angleterre. Davis découvrit le détroit qui porte son nom (*voy.*), et Drake acheva le premier voyage autour du monde. Mais la guerre d'Irlande et la révolte du comte d'Essex (*voy.*), jointes

à son âge avancé et à la conscience de se survivre à elle-même, jetèrent de l'amertume sur les derniers moments d'Élisabeth. Étendue sur des coussins, sans couleur et sans voix, à peine put-elle répondre en indiquant Jacques VI d'Écosse aux sollicitations de ses ministres, qui la pressaient de déclarer son successeur, ce qu'elle avait toujours redouté pendant sa vie, disant qu'elle ne voulait pas voir ses sujets se tourner vers le soleil levant.

Elle expira le 3 avril 1603, à 70 ans, après en avoir régné plus de 44, règne glorieux, après tout, que celui qui peut nommer des ministres comme Cecil et Walsingham, des marins comme Drake et Hawkins, des poètes comme Spenser et Shakspeare, et qui, malgré ses actes arbitraires et ses parlements faciles, fut pour l'Angleterre l'aurore de la liberté civile et politique dont il ne laissa jamais méconnaître entièrement l'existence ni prescrire les principes. Élisabeth eut des faiblesses, sans doute, et, sans examiner ici jusqu'à quel point elle mérita le titre de reine-vierge, qu'elle s'était décerné à elle-même, il est certain que Leicester, Hatton, Pickering, Essex eurent pour la nation tous les inconvénients du favoritisme. Une paire de bottes neuves, dont elle détestait l'odeur, suffisait (Bacon nous l'atteste) pour faire consigner à sa porte le ministre porteur des affaires les plus urgentes; et peut-être le manteau de Raleigh servit-il plus à son avancement que la découverte de la Virginie. Elle fut femme en ce point; mais elle resta toujours reine, et quand ses favoris l'oublièrent, elle sut le leur rappeler. Le meurtre de Marie et les persécutions religieuses sont des crimes que rien ne saurait excuser. Enfin elle fut absolue, mais avec les parlements et non contre eux; elle mena durement son peuple, mais elle comprit en véritable Anglaise l'orgueil national, et, comme les sujets s'élèvent rarement avec chaleur contre les empiètements d'un gouvernement sage et heureux, la voix populaire qui donne l'immortalité cite encore avec orgueil « les jours glorieux de la bonne reine Élisabeth. »

Outre les histoires d'Angleterre, on peut consulter sur ce règne : Cambden, *Rerum Anglicarum et Hibernicarum Annales, regnante Elisabethâ, Lugd. Batav,* 1639; Birch's, *Memoirs of the reign of Queen Elisabeth;* Turner's, *History of the reign of Edward VI, Mary and Elisabeth,* 4 vol., London, 1829; *Mémoires sur la cour d'Élisabeth* par Lucy Aikin, traduits par M^me^ Aragon; Paris, 3 vol. in-8°, 1837; Gregorio Leti, *Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, 1694 et 1741, 2 vol. in-12; *Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre, tirée des écrits originaux anglais, notes, titres, lettres et autres pièces manuscrites qui n'ont pas encore paru*, par M^lle^ Keralio; Paris, 1786-87, 5 vol. in-8°. R-Y.

ÉLISABETH PÉTROVNA, impératrice de Russie, fille de Pierre-le-Grand et de Catherine I^re^, née le 5 septembre 1709. Son père, ce créateur de la Russie moderne, avait fait une loi qui autorisait les souverains russes à se choisir un successeur. En conséquence, après avoir immolé à une politique qui ne reculait pas devant les grands sacrifices Alexis son fils, il légua le trône à sa femme, connue depuis sous le nom de Catherine I^re^. Celle-ci, étendant encore ses priviléges posthumes, établit dans son testament l'ordre de succession ainsi qu'il suit : le fils du malheureux Alexis, le tsarévitch Pierre, y était désigné pour son héritier immédiat; après lui devaient régner les deux filles qu'elle eut de l'empereur avant leur mariage, Anne, mariée au duc de Holstein, et Élisabeth. Puis d'autres princes et princesses étaient appelés à la couronne. Mais le sort, ou plutôt les intrigues de la famille Dolgorouki (*voy.*), en décidèrent autrement. Après la mort de Pierre II, le trône passa à la fille du frère aîné de Pierre-le-Grand, Anne (*voy.*), duchesse de Courlande. Celle-ci choisit pour son héritier Ivân, fils de sa nièce mariée au duc de Brunswic. Cet enfant n'ayant que quelques mois à la mort de sa grande-tante, la régence de l'empire fut confiée, en vertu des dernières volontés de l'impératrice Anne, à son favori Biren (*voy.*), habitué pendant son règne à tenir les rênes du gouvernement. Mais bientôt la régente s'occupa à secouer le joug de Biren et à se faire proclamer régente et

même tsarine. La présence d'Élisabeth la gênait. Cette dernière, fille de Pierre-le-Grand, entourée de tout le prestige de la gloire de son père, était d'autant plus chère aux Russes que ses habitudes nonchalantes et voluptueuses la portaient à préférer les anciennes coutumes de son pays à l'austérité que son père y avait voulu introduire. Répétant souvent que l'amour était pour elle le bien suprême, elle s'était déjà refusée à plusieurs alliances conseillées par la politique. Quelle ne dut pas être sa répugnance lorsque la régente lui fit proposer un mariage avec le duc de Brunswic son beau-frère, et, sur son refus, lui fit insinuer de prendre le voile! Ainsi avertie qu'on voulait se défaire d'elle, Élisabeth commença à prêter l'oreille aux suggestions de ses nombreux adorateurs. Le plus favorisé d'entre eux, à cette époque (1741), était L'Estocq (*voy.*), son chirurgien, né en Hanovre, mais d'origine française. L'Estocq s'occupa à lui former un parti qui pût la servir à tout événement et au besoin faire valoir ses droits à la couronne. Il fut hardiment secondé par le marquis de La Chétardie, ambassadeur de France. Le cabinet de Versailles, dans le but d'enlever à Marie-Thérèse un éventuel appui, lui avait enjoint de ne laisser échapper aucune occasion pour susciter des embarras à la Russie : aussi alla-t-il jusqu'à fournir à la princesse Élisabeth l'argent nécessaire à toute intrigue de ce genre et fit tant qu'il l'engagea dans une correspondance secrète avec la Suède, tendant à amener la guerre dans sa patrie, guerre qui selon lui devait protéger ses desseins.

Cependant les fréquentes entrevues du médecin de la tsarevne avec La Chétardie finissent par attirer l'attention. Les gracieuses et coquettes prévenances d'Élisabeth, d'abord à tous les chefs de l'armée, puis aux officiers subalternes et jusqu'aux soldats, frappent encore davantage. Mais Élisabeth a trente ans; absorbée par les soins de sa toilette, elle paraît n'avoir d'autre ambition que d'être la plus belle femme de son pays, d'autre désir que celui de plaire, d'autre bonheur que celui d'aimer. La conspiratrice disparaît sous les formes de la femme élégante et voluptueuse; et la régente, qui reçoit des avis de toute part, même de l'étranger, les repousse, rassurée par cette légèreté de sa parente, jointe à une dévotion pusillanime. Malgré cette trop grande confiance, la mère de l'empereur, sur de nouveaux avertissements, au milieu d'un cercle qu'elle a réuni le 4 décembre, se retire dans son intérieur et fait mander la princesse auprès d'elle. Là, elle lui apprend tout ce dont elle est instruite; pour mieux la contraindre à un aveu sincère, elle lui déclare que L'Estocq va être arrêté, et qu'ainsi la vérité sera bientôt connue. Élisabeth fond en larmes ; elle proteste de son innocence, et paraît bien aise de l'arrestation du médecin, qui mettra sa conduite hors de toute atteinte. La régente pleure aussi d'avoir pu un instant ajouter foi à d'indignes rapports, en demande pardon à sa cousine, et, ainsi rassurée, s'endort dans sa sécurité, tandis que L'Estocq instruit de tout, court chez la princesse pour la presser d'agir. Il lui répète, pour lever ses scrupules, que le trône lui appartient de droit divin et par la volonté de sa mère; qu'Ivân et la duchesse ne doivent être pour elle que d'odieux usurpateurs. Élisabeth hésite encore; elle demande à remettre le grand coup au 6 janvier (1742), jour des Rois, où la bénédiction des eaux, cérémonie si pompeusement célébrée en Russie, lui paraît favorable à ses projets. Mais l'on est au 5 décembre, et la régente n'attend que le 18, jour anniversaire de sa naissance pour se faire proclamer impératrice; les régiments sur lesquels Élisabeth compte le plus ont déjà reçu ordre de joindre l'armée de Wybourg. Tout rend le moment décisif : la princesse passe la nuit dans la plus grande agitation. Le lendemain matin, L'Estocq lui fait remettre une carte sur laquelle il avait dessiné d'un côté une femme assise sur un trône de fleurs, et de l'autre la roue, les tortures et un malheureux livré aux horreurs des plus grands supplices. « *L'un pour vous aujourd'hui*, lisait-on au bas, *ou l'autre demain pour moi!* » Dès lors tout est décidé et arrêté pour le soir même. Élisabeth passe la journée en prières; elle promet à Dieu, en cas de réussite, de transmettre la couronne à son neveu, fils de sa sœur aînée,

et par conséquent le plus direct héritier du trône de Pierre I^er^; elle fait vœu de ne jamais signer un décret de mort et de conserver intact l'empire de son père. Malgré toutes ces résolutions, elle ne trouve pas assez de courage pour commencer son œuvre. Le serment de fidélité qu'elle a prêté au jeune Ivân est toujours présent à sa pensée. L'Estocq, en entrant à minuit chez elle, la trouve à moitié déshabillée, prête à se mettre au lit et à renoncer à tout. Il jette un manteau d'hermine sur ses belles épaules, et, accompagné de Vorontsof, le seul Russe de distinction qui prenne une part active à cette révolution, il l'entraîne à la caserne du régiment de Préobrajensk. Élisabeth s'y présente dans tout cet attrayant désordre ; elle harangue la troupe.... A son grand étonnement elle voit de l'hésitation.... Elle croit qu'il faut des promesses, et s'engage, en manière de récompense, à livrer les étrangers qui depuis Pierre-le-Grand étaient en possession des places les plus éminentes et les plus lucratives, et s'étaient par là rendus odieux aux Russes. Une seule compagnie se joint à elle: ce sont de vieux soldats de Pierre-le-Grand; ils offrent à la fille le culte qu'ils ont voué au père; mais leur nombre est peu rassurant. Cependant le grand pas est fait; il n'y a plus à reculer. Élisabeth reçoit leur serment, et, à la tête de cette poignée de conjurés, se rend au palais impérial. Elle crève la caisse du tambour qui veut battre l'alarme, envoie une partie des siens s'emparer de la régente, du duc son mari et d'autres personnages importants, qui tous furent surpris dans leur lit et faits prisonniers, et se rend avec les autres dans la chambre du petit Ivân. Effrayé d'abord dans son berceau par le bruit des armes, cet empereur de quinze mois, habitué à se voir baiser la main à son réveil, la tend à Élisabeth avec la grâce de son âge. Celle-ci a saisi l'enfant souverain dans ses bras pour le remettre aux soldats impatients de le posséder; mais, désarmée par ce sourire de l'innocence qui l'a accueillie, elle le confie à la nourrice, donnant ordre que les armes qui avaient été tirées pour trancher ses jours fussent désormais employées à les protéger. C'est ainsi que, le 6 décembre 1741, commença le règne d'Élisabeth, surnommée dès lors *la Clémente*. Cette clémence n'alla pourtant pas jusqu'à adoucir aux illustres prisonniers des jours qu'elle leur avait ménagés. Après avoir promis de les renvoyer en Allemagne, l'impératrice les fit arrêter à Riga. Plus tard, traînés de prison en prison, le duc et la duchesse de Brunswic, d'abord réunis, puis séparés de leur fils, moururent sans avoir vu luire le jour de la délivrance, non plus qu'Ivân, qui eut le malheur de leur survivre.

La nouvelle souveraine donna ses premiers soins à annuler tout ce qui avait été fait pendant la régence, pour rétablir les institutions de son père; elle rendit au sénat son ancienne splendeur, et c'est par une commission composée de sénateurs qu'elle fit juger les nombreux étrangers de distinction, tels que les Ostermann, Munnich, Lœwenwolde, etc., dont la soldatesque arrogante qui l'avait élevée au trône demandait les dépouilles promises. Tous furent condamnés, les uns à être écartelés, d'autres à la roue ou au knout mortel; mais Élisabeth, qui s'était réservé le plus bel apanage de la souveraineté, celui de faire grâce, et qui n'avait pas oublié sa promesse à Dieu, commua ces peines en une détention perpétuelle. Conduits au fond de la Russie glaciale, livrés à la merci de fonctionnaires subalternes, de ces Russes qui, depuis si longtemps, murmuraient de l'influence usurpée des étrangers, ces malheureux eurent à endurer tout ce qu'une haine longtemps comprimée put inventer de tourments, sans pouvoir s'y soustraire en mettant un terme à cette vie de tortures, don funeste de la souveraine qui, par un oukase, l'avait rendue sacrée, et qu'on surveillait soigneusement.

C'est ainsi que, tantôt par indolence, d'autres fois par légèreté ou inconséquence, la tsarine gâtait ce que les bons mouvements de son cœur lui avaient dicté; et son règne paraît souvent livré aux deux génies du bien et du mal. Elle abolit tout-à-fait la peine de mort : cela lui valut tant d'admiration que, pendant plusieurs règnes consécutifs, on n'osa la rétablir; mais si les échafauds n'étaient plus teints de sang,

jamais autant de pleurs n'avaient arrosé les cachots, jamais l'inquisition d'état, appelée la chancellerie secrète, n'avait déployé une activité aussi terrible. N'aimant que la paix, elle amena dans son pays deux guerres tout-à-fait inutiles et provoquées sans aucun motif plausible. Elle se reprocha amèrement celle qu'elle eut à soutenir contre les Suédois, au commencement de son règne, et, pour la faire cesser, elle leur fit offrir des indemnités en argent. La Suède tenait à ravoir la Finlande et Wybourg. L'impératrice déclara qu'elle ne céderait pas un pouce de terrain des conquêtes de son père, et les hostilités continuèrent. Cette campagne, conduite par le maréchal Lascy, fut glorieuse pour la Russie; elle finit à son avantage, en 1743 (7 août), par la paix d'Abo.

La guerre durait encore lorsque la cour d'Élisabeth vit se former, dans son sein même, une conspiration dont le but était le rétablissement d'Ivân. C'est le marquis de Botta, envoyé de la reine de Hongrie à Berlin, et auparavant ministre de cette princesse à Pétersbourg, qui en avait conçu la première idée et en dirigeait de loin les ressorts cachés. Plusieurs femmes jeunes, jolies, influentes, parentes ou amies de personnages exilés au commencement de ce règne, étaient du nombre des conjurés: aussi jamais conspiration ne fut conduite avec plus d'inconséquence. Bientôt découverts, les coupables furent condamnés au knout, eurent la langue coupée et se virent ensuite conduits en Sibérie. L'on prétend que la vanité féminine ne fut pas étrangère à cette vengeance si terrible, et que la plus belle d'entre les conjurées, la séduisante Lapoukhine, fut la plus maltraitée.

Fidèle à son vœu, Élisabeth ne tarda pas à appeler auprès d'elle son neveu, le jeune duc de Holstein, connu depuis sous le nom de Pierre III. Elle lui fit embrasser le rit grec, le proclama grand-duc, son héritier présomptif, et refusa en son nom la couronne de Suède, qui venait de lui être offerte. L'année suivante, 1744, elle fit venir la princesse d'Anhalt-Zerbst, qu'elle lui donna pour femme. La fiancée du grand-duc, en entrant dans la religion grecque, changea ses prénoms de Sophie-Auguste en celui de Catherine Alexéïevna (*voy.*); ce fut elle que Voltaire appela depuis Catherine *le Grand*.

Quoique le caractère et les manières étranges de Pierre ne répondissent guère aux désirs de sa tante, elle se crut si consciencieusement engagée envers lui qu'elle tint soigneusement caché un mariage qu'elle contracta à peu près à cette époque avec Razoumofski (*voy.*), simple cosaque, musicien de sa chapelle, dont la voix et la beauté l'avaient charmée.

Par une de ces contradictions qui distinguent ce règne, pendant que le mariage de l'impératrice était un secret, elle avait une foule d'amants déclarés. A L'Estocq, qui finit par être exilé, et à plusieurs autres, succeda un de ses pages, Ivân Chouvalof (*voy.*); trop novice dans l'art des cours, il abandonna à Pierre Chouvalof, son parent, les usufruits de ses faveurs. Bientôt l'influence de Pierre devint immense; ses vexations furent sans exemple, son luxe sans pareil. Lui et Bestoujef (*voy.*), premier ministre, se donnèrent la main pour se saisir d'un pouvoir dont l'indolence d'Élisabeth semblait trouver le joug trop pesant. C'est surtout ce dernier qu'on accuse d'avoir fait faire à la Russie un pas rétrograde. Bien loin d'être à la hauteur des vastes projets de Pierre I^er^, cet homme, vénal et intrigant, en éloignant les étrangers que le grand régénérateur avait employés, ne sut pas continuer ce système de forte organisation intérieure qu'ils avaient fondé; si bien que, malgré le culte d'Élisabeth pour son père et tout ce qu'il avait fait, beaucoup d'historiens envisagent son avénement comme une vraie contre-révolution opérée en opposition au système civilisateur de Pierre. Élisabeth était en effet Russe dans l'âme; mais quoique son luxe oriental, sa dévotion outrée, ses galanteries l'aient portée, sans qu'elle s'en soit doutée, à la protection des anciennes mœurs qui se composaient de tout cela, et que ces mœurs, en reprenant leur empire, aient miné l'œuvre de son père, l'on ne peut lui refuser d'avoir protégé les arts et les belles-lettres. Peu instruite, mais pourtant plus soigneusement élevée que n'avaient été jusqu'alors les princesses de Russie, malgré sa difficulté à écrire, elle

se mit en correspondance avec Voltaire et lui fournit les matériaux pour l'histoire de son père. Moscou lui doit son université et Pétersbourg son académie des beaux-arts. Son favori Ivân Chouvalof encouragea les jeunes talents, et c'est sous le règne d'Élisabeth, qui forme comme une sorte d'ère littéraire pour la Russie, que parurent les premières compositions russes de quelque mérite. Malgré sa répugnance pour les soins fatigants de la politique, l'alliance de son empire fut recherchée en Europe; son influence en Pologne se maintint et s'y fortifia même. Elle disposa à son gré du duché de Courlande, qui dès lors devint comme une annexe de la Russie. Sa piété la servit aussi. Le synode mit une sorte d'enthousiasme à reconnaître en elle le chef suprême de la religion ; la souveraineté en acquit aux yeux du peuple un caractère plus inviolable ; il s'habitua de plus en plus à regarder le monarque comme une sorte de Dieu visible.

Au milieu de toutes ces faveurs du sort, une pénible pensée préoccupait Élisabeth. L'on était en 1754; dix ans s'étaient écoulés depuis le mariage de l'héritier du trône, et ce mariage restait stérile. La grande-duchesse, jeune et belle, malgré l'exemple et même les insinuations de sa tante, la désolait par sa fidélité conjugale. Élisabeth ne voit plus d'autre moyen que de lui manifester clairement ses inquiétudes pour l'avenir de l'empire. Bestoujef est chargé de cette mission délicate. Peu de temps après, l'on ne s'entretient à la cour que de l'intimité du chambellan comte Soltikof avec la grande-duchesse ; bientôt sa grossesse est officiellement annoncée. Soltikof est aussitôt éloigné ; mais le tsarévitch n'est pas dupe de ses menées; il ne peut pardonner à sa tante sa turpitude politique. Tout ce qu'elle aime lui devient odieux, et il aime tout ce qu'elle hait. Il n'ignore pas qu'elle avait gardé rancune contre le roi de Prusse de la conjuration de Botta, tramée dans Berlin même, et il se déclare plus que jamais admirateur de Frédéric-le-Grand. Il ne l'appelle pas autrement que le *roi mon maître*, et se lie secrètement avec lui, pendant que Bestoujef, vendu à l'Angleterre, et Pierre Chouvalof, passionné pour la guerre, et soutenant que c'était un état naturel de la Russie, faisaient tous leurs efforts pour déterminer leur souveraine à rompre avec la Prusse. La tsarine résiste : l'horreur de répandre le sang de ses sujets la retient. Bestoujef lui persuade qu'il suffira de faire avancer ses armées, que Chouvalof avait mis sur un pied très formidable, pour en imposer à Frédéric; que cette démonstration hostile contribuera à hâter la pacification générale. Enfin, pour porter le coup décisif, il lui raconte les railleries que le roi de Prusse se permettait, disait-il, sur sa personne. Alors la guerre est résolue. Les lettres du roi de France pour détourner Élisabeth de ce dessein restent sans réponse; La Chétardie s'appuie vainement sur d'anciens services, il est expulsé sous escorte hors des frontières. Les troupes marchent en Livonie. Sur ces entrefaites, les intérêts coloniaux de la France et de l'Angleterre mettent l'Europe en feu; tout le précédent système des alliances se trouve bouleversé, tous les rapports de la politique changés. La Prusse s'unit à la Grande-Bretagne. L'intrigue de Bestoujef devient inutile. Le ministre russe se montre aussi opposé à la guerre qu'il s'était montré ardent à la provoquer; mais la tsarine n'écoute plus que sa haine contre Frédéric II. Bestoujef est exilé. Vorontsof, son successeur, paraît jaloux de voir sa patrie jouer un rôle dans cette grande mêlée des nations européennes.

La Russie prit ainsi part à la guerre de Sept-Ans ; son armée y cueillit quelques lauriers. Si elle ne sut pas toujours vaincre, elle sut toujours résister, d'abord sous le commandement du maréchal Apraxine, puis sous Fermer, Soltikof, Tottleben et Boutourline, qui se succédèrent d'année en année depuis 1754 jusqu'en 1761. Les succès variés qu'ils obtenaient, sans apporter aucun avantage réel, faisaient verser beaucoup de sang. Aussi l'impératrice n'opposait à l'adulation des courtisans, qui cherchaient à l'enivrer de la prétendue gloire de ses armes, que des expressions d'humanité. Elle pleurait à chaque récit de quelques succès, et en signant de nouveaux ordres

pour continuer les hostilités elle pleurait encore.

Cette guerre traînait en longueur. Les généraux, voyant la santé de la tsarine décliner sensiblement, n'osaient plus tirer parti de leurs avantages, de peur de déplaire à celui qui allait bientôt la remplacer. Ils n'eurent pas à regretter leurs calculs : la mort de l'impératrice mit enfin un terme à la guerre, le 29 décembre 1761, et aussitôt tout changea de face.

Élisabeth a vécu cinquante-deux ans; elle en a régné vingt. Des vieillards blanchis dans les cachots et des jeunes gens qui, après sa mort, voyaient la lumière pour la première fois de leur vie, commencée sous les verrous, contestèrent son surnom de Clémente. Elle fut cependant, assure-t-on, douce et humaine. Dévote jusqu'à la superstition, il lui arriva de refuser la signature d'un traité parce qu'une guêpe qu'elle croyait de mauvais augure avait volé sur sa plume. Sa manière de vivre était bizarre. Depuis la nuit où elle détrôna Ivân, les ténèbres lui inspiraient une si grande terreur qu'elle ne pouvait dormir que de jour. Ainsi sa journée se trouvait presque entièrement prise par son sommeil et sa toilette, qu'elle aimait outre mesure. La plupart des fautes qu'on lui reproche furent le résultat ou d'une coquetterie jalouse jusqu'à la tyrannie, ou d'une faiblesse de caractère qu'une paresse extrême aggravait encore. Son règne ne fut pourtant pas sans avantage ni sans quelque gloire pour la Russie, et s'il n'eût été effacé par celui de Catherine II (*voy.* ce nom), qui le suivit de si près, il eût passé moins inaperçu dans l'histoire. L. DE R.

ÉLISABETH (PHILIPPE-MARIE-HÉLÈNE de France, Madame), huitième et dernier enfant du Dauphin, fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, était sœur de Louis XVI (*voy.*), et naquit à Versailles le 3 mai 1764. L'éducation de cette princesse, orpheline à trois ans, fut confiée à la comtesse de Marsan, que distinguaient également sa raison, son esprit, sa piété; et l'abbé Montagut, que l'on comparait à Fénélon, se chargea de diriger ses études. La vivacité, la susceptibilité de madame Élisabeth furent réprimées de bonne heure, et à leur place se développèrent la franchise, la générosité, la délicatesse, qui se rencontrent souvent avec ces défauts. M. de Beausset, évêque d'Alais, parlant à la cour au nom des États de Languedoc, crut pouvoir célébrer ses vertus et l'encourager dans la persévérance, quand elle avait à peine seize ans, et personne ne le soupçonna de flatterie; tant dès lors la princesse s'était entourée de gens estimables et répandait de charités. Ses pensions, les présents du roi, les pierreries dont elle pouvait disposer, étaient employés à élever des orphelines, à les doter, et à secourir des vieillards. Pour satisfaire à sa bienfaisance, elle ne résidait à la cour qu'autant que son devoir l'exigeait, et demeurait le plus souvent dans sa petite maison de Montreuil.

Les dangers qui, en 1789, menacèrent la famille royale, en rendirent madame Élisabeth inséparable; elle se félicita de ce que son mariage ne s'était conclu ni avec Joseph II, ni avec le duc d'Aoste, afin de partager le sort de son frère, qui l'aimait tendrement, mais sur lequel, ainsi que sur la reine, elle s'était promis de ne jamais exercer son influence. Le nom d'Élisabeth ne se trouve mêlé à aucune de ces intrigues de cour qui déconsidéraient le pouvoir aux yeux d'un peuple chez lequel s'éveillaient des désirs de liberté que des ambitieux firent bientôt dégénérer en licence et en fureur. Élisabeth prouva que son cœur était inaccessible à la crainte, en résistant aux prières du roi, qui voulait qu'elle sortît de France avec ses tantes. A la fois humble et digne, les injures des séditieux n'excitaient pas sa colère; cependant elle eût voulu que le courage de réprimer les séditions se fût montré. Mais une volonté toute-puissante devait s'accomplir; princes et peuples avaient à s'instruire mutuellement... La Providence fit la part à ma dame Élisabeth des angoisses et des humiliations du voyage à Montmédi; la princesse elle-même s'exposa le 20 juin (1792). Une horde furieuse, qui avait envahi les Tuileries, croyant reconnaître en elle Marie-Antoinette, la menaçait et allait la frapper : « Arrêtez! cria M. de Saint-Pardoux, c'est madame Élisabeth! — Taisez-vous, monsieur, interrompit la princesse, et sauvez la reine! »

Cet admirable caractère empreint de grandeur humaine et de résignation chrétienne ne se démentit jamais. Au 10 août (1792), madame Élisabeth suivit le roi et sa famille à l'Assemblée législative et au Temple. Son esprit si juste et si éclairé ne se fit aucune illusion : elle prévit que de grands crimes sembleraient nécessaires à ceux qui s'étaient emparés de l'autorité, et ne songea plus qu'à charmer les derniers moments de leurs victimes par sa tendresse et ses soins, dédaignant de penser que pour elle aussi se préparait le sacrifice.

La vie des prisonniers du Temple était réglée. Madame Élisabeth faisait des lectures au roi, travaillait à l'aiguille avec Marie-Antoinette, et s'occupait avec tous deux de l'éducation du Dauphin et de sa sœur Marie-Thérèse. C'était après avoir été témoin de son dévouement à ses enfants que Louis XVI leur prescrivait de regarder Élisabeth *comme leur seconde mère*. Le 21 janvier 1793, madame Élisabeth reçut les derniers adieux de son frère, qui, en partant pour l'échafaud, lui recommanda la reine et ses enfants; le 2 août de la même année elle reçut aussi les derniers adieux de Marie-Antoinette, que l'on transférait à la Conciergerie, et avec laquelle on la *confronta* devant le tribunal révolutionnaire, au commencement d'octobre. Les juges ayant eu l'infamie d'interroger les princesses d'après un rapport d'Hébert qui les accusait d'avoir voulu corrompre les mœurs du jeune Louis XVII, dont on les avait séparées depuis trois mois, Élisabeth comprit seulement que leurs paroles devaient outrager la pudeur, et couvrit son visage de ses mains, tandis que la reine *en appelait à toutes les mères...*

La reine périt le 16 octobre; madame Élisabeth, reconduite au Temple, y fut logée dans une cuisine sans meubles, et là continua le sublime et douloureux enseignement qui devait préparer madame la duchesse d'Angoulême (*voy.*) à la vie que nous connaissons. La prière et le travail des mains remplissaient leurs journées, et le désespoir de Marie-Thérèse devenait de la résignation, lorsque, le 9 mai 1794, madame Élisabeth fut mandée par Fouquier-Tinville pour comparaître à son tour devant le tribunal révolutionnaire. A travers les grilles qui fermaient leur fenêtre, elle montra le ciel à la fille de Louis et de Marie-Antoinette, l'embrassa, et, détachant doucement les bras de la princesse qui l'enlaçait, elle suivit les mandataires de l'accusateur public. L'exécrable interrogatoire auquel l'innocente Élisabeth ne pouvait répondre fut renouvelé, et on y joignit l'accusation d'avoir fait voler des diamants au Garde-Meuble de la couronne, afin de les faire passer aux princes émigrés, ainsi que de l'argent. La princesse, toujours calme, parla peu et noblement. On lui signifia son arrêt le 10 mai, et, immédiatement après, elle monta dans une des charrettes qui conduisaient à la place Louis XV vingt-quatre personnes, d'âge, de sexe, et de rang différents, condamnées à périr avec elle. Durant le trajet qui conduit du Palais-de-Justice à la place Louis XV, une troupe forcenée poussait les charrettes en faisant retentir l'air des vociférations accoutumées; la belle et douce physionomie d'Élisabeth n'exprima aucun sentiment pénible. Cette princesse disposait à la mort une vieille femme auprès de laquelle on l'avait attachée, et rien ne put la distraire du pieux et dernier devoir qu'elle venait de s'imposer. Arrivés au lieu du supplice, les compagnons de la princesse, qui devaient mourir les premiers, s'inclinèrent respectueusement en passant devant elle; d'un air serein, elle répondit à leur salut, et commença à prier avec ferveur pour chacun de ceux, dont le bruit du fer tombant lui apprenait la fin. La vue du sang et des corps qui couvraient l'échafaud n'ébranla point la fermeté de madame Élisabeth, mais ce fut avec la plus vive émotion qu'elle dit au bourreau qui enlevait le mouchoir attaché sur sa poitrine : « Au nom de Dieu, monsieur, couvrez-moi ! » Elle obtint cette faveur, et reçut le coup de la mort. — Ainsi expira, à trente ans, une princesse si accomplie en vertus que ceux qui l'ont vue osent à peine rappeler les avantages extérieurs de sa personne. Madame Élisabeth était d'une taille assez élevée, ses traits étaient réguliers, et, même auprès

de Marie-Antoinette, on remarquait la fraîcheur de son teint et son maintien noble et gracieux. Sa dépouille mortelle fut portée dans la fosse commune de Mousseaux, et enterrée avec celle de tant de justes sacrifiés à l'idole du temps, la terreur. Une prière nous est restée de cette princesse, qui fera mieux connaître son âme que ne le pourront faire les historiens; on y lit ces mots : « Que m'ar-« rivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu? « Je n'en sais rien; mais je veux tout, « j'accepte tout; je vous fais un sacrifice « de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de « mon Sauveur. » *Voir* l'*Éloge historique de madame Élisabeth*, par Ferrand; les Mémoires de Cléry, une brochure de Dussault, et plusieurs écrits de l'époque. L. C. B.

ÉLISABETH (ORDRE D'). Fondé en 1766 par l'électrice de Bavière Élisabeth-Auguste, cet ordre bavarois est uniquement destiné aux dames. Il faut, pour y être admis, professer la religion catholique, prouver seize quartiers de noblesse, et faire vœu de consacrer sa vie à des œuvres de bienfaisance. La duchesse de Leuchtenberg est grande-maîtresse actuelle de l'ordre, qui se compose de douze dames de maisons princières régnantes, et de trente-deux dames nobles. La décoration consiste en une croix d'or émaillée de blanc, et surmontée d'une couronne électorale; elle est portée au côté gauche, attachée par un ruban blanc moiré, liséré de rouge. C^te^ DE G.

ÉLISABETH-THÉRÈSE (ORDRE D'). Il fut institué, en 1750, par l'impératrice Élisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, et modifié dans son organisation en 1771 par l'impératrice Marie-Thérèse. Il est réservé pour vingt-un officiers-généraux ou colonels qui doivent avoir servi la maison d'Autriche pendant trente ans au moins. L'empereur nomme les chevaliers sur la proposition du conseil aulique de guerre, qui, dans le choix des candidats, n'a aucun égard à la patrie, à la religion ou à la naissance. Des pensions de trois classes sont affectées à cette institution. La marque de l'ordre est une étoile à huit rayons émaillés de rouge et de blanc, ayant au centre un large écusson chargé des chiffres séparés des deux impératrices, couronnés d'or et entourés de l'inscription *Maria-Theresa parentis gratiam perennem voluit*. Cette croix, suspendue à un ruban noir moiré, est portée à la boutonnière de l'habit. C^te^ DE G.

ÉLISÉE, le prophète, *voy.* ÉLIE.

ÉLISÉE (LE PÈRE) fut d'abord tout simplement le *frère* Élisée : il était entré, en effet, dès sa jeunesse dans la congrégation des Frères de la Charité, qui, dans l'hospice de ce nom, rendait de grands services à l'humanité. Ses talents pour la chirurgie l'y firent remarquer. A l'époque de la révolution, il passa en Angleterre, où il donna des soins au roi George III, et plus tard au comte d'Artois et à *Monsieur*, lorsqu'ils vinrent habiter ce pays. Le dernier se l'attacha spécialement, et le ramena avec lui en France, en 1814. Nommé à son retour premier chirurgien du roi, chevalier de Saint-Michel, membre de diverses commissions médicales, etc., le P. Élisée y joignit, près de Louis XVIII, d'autres fonctions que n'enregistra pas l'*Almanach royal*, et qu'il n'en remplissait pas moins avec beaucoup de zèle et d'exactitude : c'était l'emploi de *chroniqueur* de son auguste client, pour lequel il allait, chaque soir, dans les coulisses faire une moisson d'anecdotes galantes et malignes. Le P. Élisée avait plutôt les qualités d'un homme du monde que celles de sa robe, dont, au surplus, il s'était dépouillé depuis longtemps. Il est mort en 1817.

Un autre P. Élisée (JEAN-FRANÇOIS COPEL), né à Besançon en 1726, mort à Pontarlier en 1783, carme et prédicateur, eut dans le siècle dernier une renommée du moment qui ne survécut point à la publication de ses sermons assez médiocres. M. O.

ÉLISION, du latin *elidere*, étouffer, est un terme de grammaire qui exprime l'étouffement, en quelque sorte, et la suppression totale d'une voyelle à la fin d'un mot devant une autre voyelle initiale. En français et en grec, l'élision se marque par une apostrophe, *l'âme*, *j'ai*, *s'il*, ἄλλ' ὁρα, ὁ δ'οὖν. Dans la prononciation française, il se fait beaucoup d'élisions qui ne s'indiquent pas dans l'écri-

ture, comme *une année, quatre heures*, qu'on prononce quatr'heures, un'année. Il est probable aussi que, dans la langue latine, on ne prononçait pas les voyelles élidées. En les prononçant, que devient, en effet, la mesure des vers et le rhythme? Dans la prosodie latine, non-seulement les voyelles et diphthongues, mais la consonne *m*, se retranchent lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou une diphthongue. Ainsi ce vers de Virgile :

Illum etiam lauri, illum etiam flevêre myricæ,

doit se scander et sans doute se lire :

Ill' eti | am lau | r' ill' eti | am fle | vere my- | ricæ.

F. D.

ÉLIXIR. On donne ce nom, en pharmacie et en médecine, à des compositions liquides, spiritueuses, dans lesquelles il entre même quelquefois de l'éther, et qui sont plus ou moins chargées des parties actives de plusieurs végétaux et même de minéraux, jouissant de propriétés différentes. Suivant les uns, ce mot vient du latin *eligere*, choisir; suivant d'autres, d'ἀλέξω, détourner, secourir; suivant d'autres encore, des mots arabes, *aleczir* ou *al-eksir*, remède chimique.

Les élixirs sont fort nombreux en pharmacie; anciennement très employés, aujourd'hui leur usage est devenu moins fréquent. Les élixirs varient beaucoup dans leur composition; mais tous ont pour excipient l'alcool ou esprit-de-vin, l'eau-de-vie, que l'on fait digérer pendant un temps plus ou moins long sur certaines substances, pour en extraire tous les principes actifs. Les baumes, les résines, les racines, les écorces, etc., les matières odorantes, aromatiques, se rencontrent en quantité différente dans les élixirs. Les noms sous lesquels les élixirs sont connus indiquent presque toujours leurs propriétés; les uns sont dits *digestifs, stomachiques : Garus, liqueur dorée* ou *élixir de quinquina et de safran composé; contre la goutte : élixir de Villette*; d'autres sont dits *purgatifs : élixir de scammonée; odontalgique*, etc.

L'*élixir de quinquina et cascarille éthéré* du docteur Chaussier a été employé en 1814 et 1815 comme préservatif du typhus qui s'était manifesté dans les hôpitaux de Paris. Les employés en faisaient usage avant de parcourir les salles.

L'*élixir de longue vie*, ou *teinture d'aloès et de thériaque composé*, est un de ceux que l'on emploie le plus fréquemment; les personnes qui en font usage en prennent tous les matins une ou deux cuillerées, comme stomachique, vermifuge et légèrement purgatif.

Il existe d'autres élixirs dont la composition et le mode de préparation ont varié dans différents temps et suivant l'opinion des praticiens : tel est l'*élixir anti-pestilentiel* de David Spina. Baumé, en parlant de cet élixir, dit qu'il était décrit dans la pharmacopée de Brandebourg et qu'on prescrivait d'y ajouter un gros de camphre. Aujourd'hui, la recette de cet élixir est donnée avec des quantités de substances différentes de ce qu'elles sont dans l'auteur cité.

Il y a quelques années qu'un élixir composé par M. Leroy était très préconisé. Il devait guérir beaucoup de maladies; mais tout le monde n'était pas d'accord sur l'efficacité de ses vertus. Ce n'est, après tout, qu'un purgatif violent.

Dans les premiers temps de la science, les élixirs étaient regardés comme des extraits liquides des matières les plus précieuses et les plus rares qu'on pouvait rencontrer, et auxquels on attribuait des propriétés presque merveilleuses : celles de guérir tous les maux, de prolonger la vie, d'entretenir la santé sans aucune maladie. Il y en avait un qui, avec toutes ses propriétés, devait encore concourir à la préparation du grand œuvre des alchimistes. Paracelse (*voy.*) avait composé un élixir au moyen duquel il se promettait l'immortalité, mais qui ne l'empêcha pas de mourir. Voici quelles étaient les propriétés qu'on reconnaissait à cet élixir, appelé *élixir de propriété*, et composé avec teinture de myrrhe, quatre onces, et teintures de safran et d'aloès, de chaque trois onces : il fortifie le cœur et l'estomac, il aide à la digestion, il purifie le sang, il excite la transpiration insensible, il provoque les règles, il

diminue la cause des vapeurs hystériques. La dose est depuis six gouttes jusqu'à un demi-gros. V. S.

ELLÉBORE ou Hellébore, genre de la famille des renonculacées et offrant pour caractères essentiels un calice à cinq folioles persistantes, une corolle de cinq à douze pétales en forme de cornet et beaucoup plus petits que le calice; des étamines, au nombre de trente à soixante; un pistil composé de trois à dix ovaires libres, terminés chacun par un style subulé; un péricarpe de trois à dix follicules, bivalves et polyspermes. Les ellébores sont des herbes vivaces, soit acaules, soit munies de tiges; les feuilles radicales sont longuement pétiolées, coriaces et pédalées; les fleurs, de couleur verdâtre, ou blanchâtre, ou rougeâtre, sont en général assez grandes et disposées vers l'extrémité des hampes ou des rameaux.

Toutes les espèces de ce genre contiennent un principe âcre, amer et vénéneux, concentré surtout dans les racines, lesquelles agissent d'une manière très violente, à la fois comme émétique et comme purgatif, même n'étant prises qu'à petite dose. L'école d'Hippocrate préconisait les racines d'ellébore comme un remède très efficace contre une foule de maladies, et principalement les aliénations mentales; celui d'Anticyre (*v.*) était particulièrement recommandé. Mais aujourd'hui ce médicament drastique et dangereux n'est guère employé que dans l'art vétérinaire. C'était l'ellébore d'Orient (*helleborus orientalis*, Desfont.) dont les anciens faisaient plus spécialement usage. Cette plante, très commune dans l'Asie-Mineure, jouit encore de toute sa vogue chez les empiriques musulmans. Plus tard on a confondu cette espèce avec l'ellébore noir (*helleborus niger*, Linn.), erreur qui d'ailleurs n'a pu tirer à conséquence, les propriétés des deux espèces étant identiques. L'ellébore noir, indigène dans les montagnes de l'Europe australe et facile à distinguer des autres espèces congénères par ses fleurs d'un rose pâle ou blanchâtre, se cultive comme plante de parterre; il fleurit en décembre et en janvier, malgré les neiges ou les frimas, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *rose de Noël*. L'ellébore fétide (*helleborus fœtidus*, Linn.), qui n'est pas rare dans les endroits pierreux et se reconnaît à sa tige rameuse assez abondamment garnie de feuilles, est regardé par beaucoup de médecins comme un excellent vermifuge.

La plante nommée vulgairement *ellébore blanc* est le *veratrum album*, Linn., de la famille des colchicacées (*voy.*), et n'ayant de rapports avec les vrais ellébores que par ses propriétés également vénéneuses. Ed. Sp.

ELLENBOROUGH (lord). Edward Law, baron Ellenborough, était le quatrième enfant d'Édmond Law, évêque de Carlisle, en qui avait commencé l'illustration de cette famille jusque-là obscure. Le jeune Law, né en 1750 à Great-Salked (Cumberland), montra une vocation décidée pour l'étude des lois; mais sa naissance et son éducation première furent pour beaucoup dans les opinions exclusives qu'il professa au sein du parlement sur les priviléges de l'église anglicane et sur l'émancipation des catholiques. Il débuta au barreau avec succès; mais ce qui le mit surtout en évidence, c'est la défense du gouverneur Hastings, que son illustre confrère Erskine (*voy.* les deux noms) avait refusée, et qu'il soutint avec succès, pendant cinq ans que dura ce procès mémorable, contre des accusateurs tels que Burke, Fox et Sheridan. Avocat énergique et consciencieux, mais brusque et violent, Law paraissait plutôt voué aux luttes orageuses de la plaidoirie qu'aux fonctions calmes de la magistrature. Cependant, après avoir exercé un an l'emploi d'attorney-general, il succéda, en 1802, dans la présidence du *king's bench*, à lord Kenyon, contre lequel il avait soutenu plus d'une vive controverse. La même année il fut créé pair sous le titre de baron Ellenborough. Il ne fit que passer au ministère avec l'éphémère administration dite *des talents*, et fut un des commissaires nommés pour examiner la conduite de la princesse de Galles. La fatigue et la contrariété qu'il éprouva lors du procès de William Hone, accusé de libelles impies et acquitté par le jury, altérèrent sa santé déjà chan-

celante. Il mourut le 13 décembre 1818, laissant de son mariage avec Miss Dowry, descendante de Thomas Morus, de nombreux enfants, qui occupent des places éminentes dans l'Église et au barreau. L'aîné, né en 1790, héritier de ses titres, et qui porte le même nom que son père, avec lequel plusieurs biographes l'ont confondu, est encore membre influent du parlement. Il se signala par sa violente opposition au ministère Canning, contre lequel il se ligua avec lord Wellington et les plus ardents torys. Depuis, il a exercé les fonctions de président du bureau du contrôle. R-Y.

ELLEVIOU (JEAN), comédien célèbre, est né le 14 juin 1769, à Rennes, où il fut le condisciple du général Moreau et de M. Alexandre Duval. Son père, mort depuis une vingtaine d'années, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de cette ville et chevalier de la Légion-d'Honneur, le destinant à la profession de médecin, l'envoya suivre ses cours à Paris; mais le jeune Elleviou, dégoûté, comme il le disait lui-même, de *fouiller dans les cadavres*, préférait jouer la comédie de société, et les applaudissements donnés à ses heureuses dispositions décidèrent de sa vocation. Engagé pour le théâtre de La Rochelle, il était à la veille d'y débuter, lorsque, arrêté par ordre de l'intendant de la province, il fut renfermé dans une tour de la prison civile, au pied de laquelle ses chants attirèrent nuit et jour une foule d'auditeurs des deux sexes, jusqu'à l'arrivée de son père, qui lui pardonna aisément. Elleviou revint continuer à Paris ses études médicales; mais il avait juré de n'être reçu docteur qu'à la Comédie-Italienne. La révolution lui laissant plus de liberté pour suivre son penchant, il y débuta le 1er avril 1790, dans le rôle du *Déserteur* (basse-taille). Quoique l'emploi qu'il avait choisi fût bien différent de celui auquel son nom est resté et que sa voix ne fût pas encore développée, on le reçut la même année avec appointements. Quelques rôles peu importants qui lui furent confiés, le nègre Zabi dans *Paul et Virginie*, Loredan dans *Camille*, Philippe dans *Philippe et Georgette*, un émigré dans le *Siége de Lille* de Trial fils, et Théobald dans *Roméo et Juliette*, de Dalayrac, le firent goûter comme acteur et chanteur agréable; mais son jeu était encore loin de faire oublier Clairval et d'égaler Michu. Il échoua même complétement dans l'emploi des *Colins*, où brillait celui-ci; et nous l'avons vu sifflé jouant Prosper dans *Azémia*. Ses formes prononcées, sa voix mâle, sa tenue et ses manières habituelles étaient incompatibles avec le ton et les grâces ingénues de l'adolescence, qu'il imitait d'une façon plus ridicule qu'intéressante.

La loi sur la première réquisition interrompit la carrière dramatique d'Elleviou : il partit pour l'armée avec son camarade Gavaudan; mais après la Terreur il revint à Paris, où il se fit remarquer, en 1795, dans les rangs de ceux que les jacobins appelaient la *jeunesse dorée*, et qui les appelaient eux-mêmes la *queue de Robespierre*. Poursuivi par la police, il alla jouer quelque temps sur le théâtre de Strasbourg, où des succès plus signalés le consolèrent de son exil. Ils le suivirent dans la capitale, et ce fut enfin par les rôles de Dely dans *Gulnare*, de Blinval dans le *Prisonnier*, de Zulnar dans *Zoraïme*, d'Armand dans l'*Opéra-Comique*, de Florvel dans l'*Oncle valet*, de Valcour dans le *Trente et Quarante*, d'Adolphe dans les *Deux prisonniers*, de *Beniowsky*, du *Calife de Bagdad*, de Versac dans *Maison à vendre*, qu'il se montra l'un des plus fermes soutiens de l'Opéra-Comique. Lorsqu'en septembre 1801 eut lieu la réunion des troupes qui exploitaient ce genre aux théâtres Favart et Feydeau, Elleviou, qui jusqu'alors était resté pensionnaire, devint sociétaire, et bientôt après l'un des cinq membres du comité d'administration.

Sa prédilection pour les personnages de militaires et de mauvais sujets avait fait dire à ses envieux qu'il ne savait porter que le costume et le sabre traînant de hussard, qu'il était trop *uniforme;* mais la grande majorité du public lui avait dès longtemps rendu plus de justice. Dans quelques-uns des rôles qu'il avait créés sur la scène Favart, dans quelques-uns de ceux qu'il créa sur celle de Feydeau, Lindorf du *Concert*

interrompu, Florville des *Maris garçons*, Azaël de *l'Enfant prodigue*, *Joseph*, Armand d'*Un jour à Paris*, François I^er^ de *Françoise de Foix*, *Jean de Paris*; dans quelques autres qui avaient fait partie du répertoire de Clairval, Richard du *Roi et le Fermier*, *Félix*, Blondel dans *Richard-cœur-de-Lion*, Elleviou soutint et compléta sa réputation, en montrant autant d'aplomb, de noblesse, de chaleur et de sensibilité qu'il avait mis d'esprit et de légèreté dans les personnages d'étourdis. On l'a vu même, aux deux théâtres, créer, d'une manière aussi plaisante qu'originale, des rôles tout-à-fait opposés à son genre habituel, ceux de niais et de caricatures, dans le *Cabriolet jaune*, *l'Irato*, *Une folie*, *Picaros et Diégo*, *le Médecin turc*, *les Rendez-vous bourgeois*. Elleviou devait plus à la nature qu'à l'art : sa taille était avantageuse, sa figure distinguée, sa physionomie ouverte et agréable ; son jeu franc, spirituel et fin ; son débit simple, rapide et animé ; son geste vrai, mais peu développé. On lui reprochait un peu de gêne et de raideur dans les bras. Sa voix forte, moins aiguë que grave, était un ténor d'un beau volume et d'un timbre agréable, mordant et flexible. Sans être grand musicien, il savait la manier avec goût et expression, varier ses traits et ses intonations, et se faire applaudir, même dans les passages qu'il répétait après Martin.

Soit qu'un précoce embonpoint eût fait pressentir à Elleviou la nécessité d'adopter un emploi plus marqué, soit qu'il voulût jouir en repos d'une fortune qu'il devait à ses travaux autant qu'à un mariage avantageux, contracté depuis douze à quinze ans, soit enfin que des prétentions qui parurent exagérées au sujet de ses honoraires, et qui ne le seraient pas aujourd'hui, eussent été mal accueillies de ses camarades et du souverain, il quitta la scène dans toute la force de l'âge et du talent, pour ne plus y remonter. Le 10 mars 1813 (et non pas 1814), il joua, pour sa retraite, *Adolphe et Clara*, et *Félix*. Une foule considérable assistait à ses adieux, et à la fin du spectacle l'Opéra-Comique, en corps, vint mêler ses regrets à ceux du public ; regrets bien mérités, car ce charmant acteur ne fut remplacé qu'en monnaie.

Elleviou est auteur de *Delia et Verdikan*, que son talent d'acteur et la musique de Berton ne purent préserver d'une chute, en 1805. Il fut plus heureux dans *l'Auberge de Bagnères*, qu'il donna, en 1807, avec M. Jalabert, et dont Catel composa la musique.

Vif et brave comme son compatriote Saint-Foix, dont il avait représenté le personnage, Elleviou, pendant sa carrière théâtrale, eut un duel avec M. Lesueur, fit une incartade à M. Étienne ; mais on n'a pas oublié, on a même mis en vaudeville le concert qu'il improvisa aux Champs-Élysées, pour suppléer lucrativement à l'insuffisance de talent d'un malheureux chanteur ambulant. On sait aussi que, pendant la seconde invasion étrangère, retiré, non pas dans sa province natale, mais dans sa terre de Roncières, près de Tarare, il fit acte de courage et de patriotisme en levant un corps franc qu'il commanda lui-même pour la défense du canton de Bois-d'Oingt, qu'il habite encore aujourd'hui. Elleviou s'y livre à son goût pour l'agriculture, et il a fait dans cet art des expériences et d'heureuses innovations. En décembre 1836 ce canton lui a donné un témoignage honorable de confiance et de considération en le nommant membre du conseil général du département du Rhône. Il a eu la douleur, à la fin d'octobre 1837, de voir expirer chez lui son ancien camarade et ami Martin, dont il a reçu le dernier soupir et accompagné le cercueil à Paris, pour y assister à ses funérailles. H. A-D-T.

ELLIOTT (GEORGES-AUGUSTE), lord HEATHFIELD, baron DE GIBRALTAR, naquit le 25 décembre 1717, à Stobbs, comté de Roxburgh, en Écosse. De l'université de Leyde, où il fit ses études, il passa à l'école royale du génie de La Fère, alors célèbre dans toute l'Europe. Ce fut là qu'il puisa, dans toutes les branches de la tactique, et surtout dans la science des fortifications, ces connaissances approfondies dont il devait plus tard faire usage contre la France ; car c'est une des gloires de ce pays que ses vainqueurs même lui durent plus d'une fois leurs moyens de succès. Du reste, c'est par un

anachronisme grossier que des biographes anglais nomment Vauban, mort en 1707, comme étant alors directeur de cette école. Après avoir servi quelques années en qualité de volontaire dans l'armée du grand Frédéric, ce qu'on regardait alors comme le complément obligé de toute éducation militaire, le jeune Elliott revint dans son pays natal. Il entra successivement dans le 23^{e} régiment d'infanterie légère ou Fusilier royal gallois, dans le corps des ingénieurs de Wolwich, et dans le 2^{e} régiment de grenadiers à cheval, dont son oncle était colonel. Pendant vingt ans qu'il y remplit les divers grades d'adjudant, de capitaine, de major et de lieutenant-colonel, il en fit le meilleur corps de grosse cavalerie connu en Europe. Il n'en sortit que pour rendre les mêmes services au beau régiment qu'on appela depuis les chevau-légers d'Elliott, et qui devint à son tour le modèle de tous les autres régiments de cavalerie légère formés depuis en Angleterre.

Cependant sa conduite à la bataille de Dettingen, où il fut blessé, l'avait fait nommer aide-de-camp de George II, et lors de l'expédition sur les côtes de France, en 1760, il commanda la cavalerie comme brigadier général. L'Allemagne le revit encore avec son régiment favori, qui bientôt ajouta à son nom l'épithète de Royal, après la conquête de la Havane, où Elliott ne s'était pas moins fait remarquer par son humanité que par sa valeur. En 1775, il fut envoyé en Irlande en qualité de commandant militaire; mais des tracasseries de la part des autres autorités, auxquelles son esprit d'indépendance refusa de se soumettre, lui firent demander son rappel. Ce fut à cette époque que se présenta pour lui l'occasion d'une gloire nouvelle et plus éclatante. Gibraltar, dont l'Angleterre était maîtresse depuis 1704, venait d'être attaqué par les forces combinées de la France et de l'Espagne. Elliott fut nommé au commandement de cette place importante dans l'été de 1779. Alors commença ce siége de treize mois, pendant lequel il n'y eut que vingt-quatre heures d'intervalle entre le feu des assiégeants et celui des assiégés; où les efforts conjurés de deux puissantes armées et de la famine vinrent expirer devant ce rocher, moins inébranlable que la poignée de braves qui le défendaient. Pendant ces terribles épreuves, on vit Elliott donner à tous l'exemple du courage, de la discipline et de la tempérance. Des légumes étaient sa nourriture, l'eau, sa boisson, quatre onces de pain sa ration quotidienne. Le duc de Crillon, commandant de l'armée de siége, qui, par une courtoisie toute chevaleresque, lui avait envoyé des fruits et du gibier, en reçut cette réponse, si noble dans sa simplicité: « Je remercie votre Excellence de son présent; mais je la préviens que, par suite d'une règle invariable établie dans la garnison, les provisions qu'elle m'a envoyées ont été vendues publiquement, et qu'il en serait de même de toutes celles qui pourraient m'être offertes à l'avenir. » Le succès de cette glorieuse défense, auquel le nom d'Elliott restera attaché, lui valut la décoration du Bain, la pairie (1787), avec les titres de lord Heathfield, baron de Gibraltar, et le droit de porter les armoiries de la ville qu'il avait conservée à l'Angleterre. Une attaque de paralysie l'enleva le 6 juillet 1790, à Aix-la-Chapelle, où il était allé prendre les eaux. Le titre et la pairie s'éteignirent en 1813. R-Y.

ELLIPSE, terme de grammaire, emprunté du grec ἔλλειψις, qui signifie omission. On nomme ainsi l'omission d'un ou de plusieurs mots qui sont ou qui paraissent nécessaires pour compléter l'expression d'une pensée. L'ellipse est propre à toutes les langues; elle est un besoin de l'esprit, dont les opérations rapides ne peuvent pas s'accommoder à la lenteur du langage logique. Cependant les langues qui ont des cas, et où les rapports des mots entre eux sont indiqués au moyen de leurs terminaisons, admettent plus fréquemment l'ellipse que les autres. On peut distinguer les ellipses en ellipses *de mots* et en ellipses *de phrases*. Dans les premières, le mot retranché ou sous-entendu ne peut jamais être qu'un sujet ou que le verbe substantif; car on ne saurait concevoir l'ellipse de l'attribut, c'est-à-dire de l'idée même que l'on veut énoncer. Ainsi les pronoms person-

nels, comme sujets des verbes, sont presque toujours omis dans les langues anciennes; ainsi, en français, nous omettons à l'impératif le pronom de la seconde personne. L'ellipse du verbe substantif est aussi très fréquente en grec et en latin; elle a lieu, en français, dans les seconds membres de phrases, dans les oppositions : *Dieu est bon, l'homme méchant.* Dans les sujets et dans les attributs composés, le mot supprimé est toujours celui qui doit être déterminé et non celui qui détermine: ainsi, *la Saint-Jean* est l'équivalent de *la fête de Saint-Jean; les mortels, les humains, les savants*, c'est-à-dire *les êtres mortels, les êtres humains, les hommes savants. Il prit sur lui d'attaquer*, c'est-à-dire *le risque d'attaquer.* Les ellipses de phrases ou de membres de phrases ont surtout lieu dans les réponses qui suivent immédiatement la demande, l'interrogation; exemples : *Vous manque-t-il quelque chose? Rien*, pour *Il ne me manque rien. Quand irez-vous à la ville? Demain*, pour *J'irai demain.* Elles sont aussi habituellement occasionnées par l'emploi du subjonctif et du conditionnel; exemples : *Fussiez-vous au fond de l'abîme, la main puissante de Jupiter vous en retirerait;* on sous-entend, *Je suppose que vous fussiez*, etc. *Accepteriez-vous cette faveur?* on sous-entend *: si on vous l'offrait.*

Parmi les ellipses, les unes sont autorisées par l'usage et sont entrées dans le langage commun : telles sont toutes celles dont nous venons de donner des exemples; d'autres sont volontaires, et dépendent de la personne qui parle ou qui écrit, de sa manière de concevoir et d'exprimer ses idées ou ses sentiments. Les ellipses volontaires sont toujours permises, pourvu que la pensée reste claire et que les mots supprimés puissent être facilement remplacés ou compris. Elles sont surtout fréquentes chez les poètes, et contribuent puissamment à la rapidité et à l'énergie de l'expression. La Fontaine en fournirait une multitude d'exemples; Racine en a fait un usage moins fréquent; on admire surtout celle-ci, où il a égalé la hardiesse des langues à inversions sans rien ôter à la clarté de la pensée :

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?

Les grammairiens blâment avec raison Voltaire d'avoir dit :

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, Musulmane en ces lieux.

Le poète veut que l'on sous-entende *je suis* musulmane, etc., et suivant la grammaire on doit sous-entendre *j'eusse été*, ce qui est contraire au sens. L. V-R.

ELLIPSE, en géométrie, a la même étymologie que ce mot employé comme terme de grammaire (*voy.* l'art. précédent), et désigne cette figure que l'on nomme vulgairement *ovale* et qui résulte de la section du cône droit par un plan oblique qui ne passe ni par le sommet ni par la base (*v.* Cone, Sections coniques).

Elle tire son nom d'une de ses propriétés, qui consiste en ce que les carrés des ordonnées sont moindres que les rectangles formés sous les paramètres et les abscisses, c'est-à-dire qu'ils leur sont inégaux *par défaut.*

L'ellipse est d'autant plus allongée que le plan qui coupe le cône est incliné par rapport à la base. Elle a deux axes, celui de sa longueur et celui de sa largeur, dont l'un augmente lorsque l'autre diminue, la surface restant la même. Elle a aussi deux foyers (*voy.* ce mot).

On a imaginé plusieurs sortes de compas propres à tracer des ellipses ou ovales.

C'est au moyen de l'ellipse que l'on construit les voûtes acoustiques qui ont la propriété de transmettre les paroles prononcées à voix basse d'une personne à une autre, chacune d'elles étant placée à l'un des foyers, tandis que les personnes intermédiaires ne peuvent rien entendre (*voy.* Écho). C^te M. de V.

ELLORA (pagodes d'). Ellora est située à quelque distance d'Aurengabad, dans le Dekkan (royaume de Golconde). Là, sur les versants d'une petite chaîne de montagnes d'environ une lieue et demie d'étendue, se trouvent taillées dans la roche vive un assez grand nombre de temples indiens. Le plus beau (*kaïlas*), dédié à Siva ou Chiven, n'est point, comme les autres, creusé souterrainement, mais élevé dans une vaste

arène de 80 pieds au-dessous du niveau du plateau qui l'environne. Il se compose d'un portique, d'une chapelle et d'une grande pagode. Le portique est flanqué de deux tours crénelées. Deux obélisques ayant 60 pieds de hauteur et deux gigantesques éléphants entourent la chapelle qui est carrée et ornée de belles sculptures. Au centre de la salle supérieure, le taureau Naudi est monté sur un petit piédestal. La grande pagode a la forme d'un parallélogramme d'environ 160 pieds de longueur sur 85 de large. Trois portiques y semblent adossés, et une façade taillée comme en péristyle présente en regard de la chapelle une rangée de piliers élégants auxquels des figures de lions accroupis servent de chapiteaux. Une suite de bas-reliefs non interrompus dans tout le contour du temple représente l'histoire de l'enlèvement de la belle Sitté, épouse de Rama, et la conquête par ce dieu de l'île de Lanka (Ceylan), à la tête d'une armée d'ours et de singes. La masse entière du monument semble soutenue par une file continue de lions, de tigres, d'éléphants, et autres animaux rendus d'une manière plus ou moins fantastique. Seize piliers et autant de pilastres taillés en forme de figures humaines de 30 pieds de haut soutiennent la salle principale; un *lingam* (*voy.*) colossal est exposé sur un autel carré, dans le sanctuaire obscur qui termine cette salle. Enfin quarante-deux des principales divinités hindoues, entourées d'allégories propres à faire reconnaître chacune d'elles, ont pu prendre leurs places dans autant de petites niches ou compartiments taillés sous les rochers qui forment les murs d'enceinte de l'arène. L. L-T.

ÉLOCUTION. L'élocution est l'énonciation de la pensée par la parole. Ce mot vient d'*eloqui*, ainsi développé par Quintilien : *Eloqui est omnia quæ mente concèperis promere atque ad audientes perferre.* La plus simple expression du jugement est donc du ressort de l'élocution. Considérée comme partie de la rhétorique, c'est celle qui nous apprend les secrets du *style.* Quoi que l'on ait pu dire contre cet art d'embellir les pensées et de colorer parfois les sophismes, il est tout-puissant sur nos âmes, et, plus notre nature est cultivée, plus elle est sensible au mérite de l'expression. Sans ce mérite, il ne peut y avoir d'éloquence; ce qui fait dire à Cicéron (*Orat. ad Br.*) qu'un homme sensé peut trouver les choses et les arranger, mais que savoir les exprimer n'appartient qu'à l'orateur.

Il ne faut pas demander si les rhéteurs ont traité longuement de l'élocution. Rien de plus minutieux que les détails dans lesquels ils sont entrés. On a parfois à regretter de les trouver trop occupés de savantes combinaisons de mots et trop peu du fond des choses. Nous parlerons à l'article Style de la manière dont ils ont envisagé cette matière, et nous dirons ce qu'il faut penser de leurs divisions. *Voy.* Éloquence, p. 382. J.T-v-s.

ÉLOGE (du latin *elogium*, dérivé d'εὐλογέω, dire du bien, louer), expression de l'estime que l'on fait des personnes ou des choses. Synonyme de louange, il en diffère en ce que l'*éloge* est un témoignage honorable rendu à quelque objet envisagé sous un point de vue particulier, et que la *louange* est un témoignage honorable rendu sans restriction. De là ces locutions consacrées : *donner des éloges à quelqu'un*, *chanter les louanges de Dieu.*

Le premier éloge fut un cri de reconnaissance pour un grand bienfait ou d'enthousiasme à la vue d'un acte héroïque. Les génies privilégiés que signalèrent d'éminents services ne furent pas seulement loués, la naïve admiration des hommes les déifia. Ainsi des superstitions déshonorantes ont une origine respectable. Ce fut, du reste, un puissant motif d'émulation que ces honneurs divins rendus aux bienfaiteurs de l'humanité. Il en fut à peu près ainsi chez toutes les nations. L'une des plus anciennes et des plus respectables, l'Égypte, montra sa haute sagesse dans l'institution de ses éloges publics. Rien de plus moral que ces jugements qui flétrissaient la mémoire du mort ou vantaient ses vertus et en recommandaient l'imitation. Les éloges donnés par les Grecs aux guerriers morts dans les combats eurent une moralité plus restreinte, mais non moins puissante sur la jeunesse. « D'abord on frappait les

yeux, dit Thomas, dans son *Essai sur les Éloges*, par un appareil imposant et auguste; car, chez tous les peuples, la première éloquence est celle qui parle aux sens. On dressait une tente où étaient portés les ossements des guerriers. Là ils demeuraient trois jours exposés à la vénération publique. Le peuple y accourait en foule : il jetait sur ces ossements des couronnes de fleurs, de l'encens et des parfums. Le troisième jour on mettait les restes de ces braves citoyens sur des chars ornés de branches de cyprès. La pompe s'avançait au son des instruments jusqu'au lieu de la sépulture. Cette enceinte était regardée comme un temple consacré à la valeur. Les derniers devoirs rendus, l'orateur montait à la tribune et prononçait l'eloge funèbre.» Thucydide a conservé le discours que Périclès prononça sur les Athéniens qui avaient péri dans la guerre de Samos. L'effet de cet éloge fut tel que les femmes et les mères des victimes reconduisirent l'orateur en triomphe; leur douleur se tut devant la gloire posthume de leurs fils et de leurs époux. Il ne reste que deux autres monuments de cette sorte d'éloge : le Ménexène de Platon et le discours de Démosthène sur les braves morts à Chéronée.

Les éloges funèbres ne sont pas les seuls qu'aient eus les Grecs : une institution non moins politique consistait à exalter les avantages physiques qui pouvaient assurer la domination. Dans les jeux de l'Élide, on encourageait, on récompensait publiquement la force et l'adresse, et les chants des poètes immortalisant les athlètes couronnés par les juges étaient le plus noble prix des vainqueurs. Toutes les odes de Pindare sont des éloges de cette espèce. Il en était d'une autre espèce encore, qui revenaient annuellement, comme ceux d'Homère à Smyrne, d'Harmodius et d'Aristogiton à Athènes, de Léonidas et de ses compagnons à Lacédémone. Des rois, des guerriers, des philosophes eurent des panégyristes dont les œuvres ont traversé les siècles. Isocrate fit des éloges en rhéteur, Xénophon en homme éloquent; le divin Platon nous a laissé le chef-d'œuvre du genre, puisque le *Phédon* est digne de Socrate.

L'éloge public fut de bonne heure en usage à Rome; il y remonte au premier Brutus. Il se corrompit dès le temps de la république, et descendit, sous les empereurs, au dernier degré de la bassesse. Depuis lors, il ne s'est relevé que par intervalles. Son histoire est, presque à toutes les pages, dégoûtante d'avilissement volontaire ou hideuse de servilisme acheté. L'éclat que put lui donner un instant le génie, dans la chaire chrétienne (*voy.* ORAISON FUNÈBRE), ne le sauva point de ces reproches. Un jour cependant il parut digne des temps antiques à la tribune française : Mirabeau venait d'y monter, et, d'une voix altérée par l'émotion et solennelle par la grandeur de la pensée : « Franklin est mort! dit-il..... Assez longtemps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre; assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites. Les nations ne doivent porter le deuil que de leurs bienfaiteurs; les représentants des nations ne doivent recommander à leurs hommages que les héros de l'humanité..... L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans. La France, éclairée et libre, doit du moins un témoignage de souvenir et de regret à l'un des plus grands hommes qui aient jamais servi la philosophie et la liberté.» Mirabeau proposa qu'en vertu d'un décret l'assemblée nationale portât trois jours le deuil de Franklin, et sa motion fut adoptée sur-le-champ, aux acclamations de l'assemblée et des tribunes.

Nos révolutions ont tant fait naître et tant fait mourir de *grands hommes* en un demi-siècle, les partis ont eu tant d'intérêt à prôner leurs chefs, que l'éloge n'a pas été moins fréquent que la satire. Aujourd'hui l'éloge est plus circonspect; sa difficulté sera toujours grande; car il exige, outre le talent de l'orateur, toute la vertu de l'honnête homme.

L'éloge, considéré comme genre, comprend plusieurs espèces : l'éloge historique, l'éloge académique, le panégyrique des saints, l'oraison funèbre. Ces

deux derniers seront traités en leur lieu. L'éloge historique est souvent une biographie faite avec art : le plus beau que l'on connaisse est la *Vie d'Agricola* par Tacite. La plupart de nos éloges historiques modernes sont des éloges académiques : ils ont pour but de faire apprécier le mérite d'un homme illustre, de mettre en relief les services qu'il a rendus aux sciences, aux arts, aux lettres, à la patrie, à l'humanité. « Dans ces éloges, dit Marmontel, on doit se souvenir que ce ne sont pas de froids détails, de longues analyses, ni des récits inanimés que demande l'Académie, mais des tableaux, des mouvements, des peintures vivantes, de l'éloquence enfin, dont le propre est d'agir sur les esprits et sur les âmes. Il faut inspirer plutôt qu'instruire, répandre encore plus de chaleur que de lumière, animer la raison encore plus que l'embellir, prêter à la vérité le charme et l'intérêt du sentiment.» Dans son discours de réception à l'Académie Française, chaque récipiendaire est tenu de louer son prédécesseur; dans les Académies des Sciences et des Belles-Lettres, le secrétaire fait l'éloge historique de la plupart des membres de la compagnie. Cet usage a valu d'excellents mémoires scientifiques et littéraires depuis Fontenelle jusqu'au baron Dacier. J. T-v-s.

ÉLOI (SAINT), évêque et orfèvre, que les artisans ont choisi pour leur patron, n'appartient pas moins à l'histoire nationale qu'à la légende des saints. Ce fut un homme de vertu et d'intelligence, un artisan laborieux, un ouvrier qui, né de parents pauvres et obscurs, devint riche et puissant, fut longtemps l'ami des rois et toujours l'ami du peuple. Évêque, il prêchait le jour et travaillait la nuit à ses fourneaux, pour donner en même temps le pain spirituel et le pain matériel aux pauvres de son diocèse.

Éloi (en latin *Eligius*) naquit vers l'année 588 à Chatelat, dans le Limousin. Son père se nommait *Eucher* et sa mère *Terigia*. Dès son enfance, il montra de rares dispositions pour le dessin, et fut reçu dans les ateliers d'Abbon, maître de la monnaie de Limoges. Bientôt il devint si habile dans l'art de travailler l'or et l'argent que Bobbon, trésorier du roi Clotaire II, se l'attacha, et que bientôt encore le roi fit de lui son monétaire et son orfèvre. Le premier travail de l'artiste fut un trône d'or enrichi de pierreries, et il n'employa que la moitié du métal qu'avaient demandé les autres orfèvres et que Clotaire lui avait confié. Avec l'autre moitié il construisit un second trône pareil au premier, et le prince, étonné de la présentation de ce second trône inattendu ne sut ce qu'il devait le plus admirer, du talent ou de la fidélité de son orfèvre. On voit quel était déjà le luxe des rois dans le premier âge de la monarchie.

Dagobert I^er^, successeur de Clotaire, ajouta aux titres d'Éloi celui de trésorier. Il le chargea de composer les bas-reliefs dont furent ornés le tombeau de saint Germain, les châsses de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Martin de Tours, et plusieurs autres. Saint Ouen, référendaire ou garde du sceau, et archevêque de Rouen, ami et premier historien de saint Éloi, dit qu'il était très habile dans son art (*aurifex peritissimus*). Le Blanc rapporte, dans son excellent *Traité des monnaies*, qu'on trouve encore le nom d'*Eligius* sur plusieurs petites pièces de monnaies d'or appelées *trémisses*, frappées sous Dagobert et sous Clovis II. Dagobert employa Éloi comme ambassadeur dans d'importantes négociations. Envoyé, vers l'an 636, auprès du duc de Bretagne, Judicaël, qui avait levé l'étendard de la guerre et s'était proclamé roi, il obtint qu'il abdiquât et se laissât conduire aux pieds de son suzerain.

Selon l'esprit du temps, Éloi fonda deux monastères; mais il ne voulut pas les peupler d'hommes inutiles à la société; il fit de ses compagnons des artisans, des ouvriers laborieux, des cultivateurs, à une époque où les Gaules, en grande partie, étaient encore incultes.

Saint Acaire ou Achard, évêque de Noyon, étant mort l'an 640, Éloi l'orfèvre fut élu son successeur. Alors les évêques, ainsi que tous les pasteurs de l'Évangile, étaient choisis et nommés par le peuple. Les saints n'étaient pas faits à Rome par les papes : les contemporains les proclamaient; c'étaient la reconnais-

sance, l'admiration et l'enthousiasme qui élevaient des autels.

Depuis plus d'un siècle l'église de Noyon était réunie aux églises de Vermand, de Tournai, et comprenait, dans la Flandre, les pays de Gand et de Courtrai, dont les populations, encore pour la plupart idolâtres, avaient des mœurs rudes et grossières. Éloi alla prêcher l'Évangile chez les Antuerpiens, les Suèves et les Frisons : sa vie fut plusieurs fois en danger; mais ses douces vertus et les secours qu'il donnait à des Barbares dans l'indigence touchèrent des hommes qui n'étaient pas corrompus, et ils embrassèrent la religion dont il se montrait un si digne ministre.

Éloi parut avec éclat au troisième concile de Châlons (644), au sixième concile d'Orléans, et plus tard, selon quelques historiens, au concile qui fut tenu à Rome vers l'an 651. Il fonda plusieurs églises, entre autres celle de Saint-Paul, qui devint une des plus grandes paroisses de Paris.

Toujours infatigable, l'artisan-pasteur, au milieu de ses travaux évangéliques, fit les châsses de saint Quentin, de saint Séverin de Paris, de saint Lucien de Beauvais, de saint Crépin et de saint Crépinien de Soissons, de saint Piat de Tournai, et plusieurs autres qui servirent à recueillir les reliques d'hommes vertueux canonisés par les peuples. Les portraits d'Éloi, gravés dans les diverses éditions de l'office qui lui fut consacré, le représentent debout avec sa chappe, portant la mitre, tenant la crosse épiscopale d'une main, et de l'autre bénissant le fourneau allumé de sa forge.

Dans ces siècles barbares, on vendait des hommes, comme on en vend encore de nos jours. Ce commerce infâme se faisait sur les blancs; mais le sort des armes les avait déjà rendus prisonniers. C'étaient principalement les Saxons dont on trafiquait alors dans les marchés publics. On vit souvent Éloi racheter les captifs au nombre de 50 ou de 100 à la fois, et leur donner la liberté.

L'évêque de Noyon avait compris aussi dans ses bonnes œuvres le soin de donner la sépulture aux corps des suppliciés. Tous les jours il faisait asseoir douze pauvres à sa table, et il était si renommé pour sa charité qu'à l'étranger qui demandait sa demeure on répondait : « Là où vous verrez un grand « concours de pauvres, vous trouverez « Éloi. »

Après une si belle vie, il mourut le 1er décembre 659, environ dans la 70^{e} année de son âge, et dans la 20^{e} de son épiscopat. Telle était la renommée de ses hautes vertus que la reine Bathilde, alors veuve de Clovis II et régente du royaume, ayant reçu la nouvelle de la maladie du saint pasteur, partit de Paris avec ses enfants et une suite nombreuse des grands de sa cour pour se rendre à Noyon; mais Éloi avait cessé de vivre quand la reine arriva. Elle voulut voir ses traits inanimés, pleura sur ses froides reliques, et fit tout préparer pour les transporter dans le monastère de Chelles, qu'elle avait fondé. Mais les habitants de Noyon s'opposèrent à ce pieux dessein; ils voulurent conserver et ils conservèrent le corps de leur évêque. Bathilde ne tarda pas à lui faire élever un tombeau avec une châsse composée d'or et de pierreries, disant : « Il est juste d'orner la sépulture de celui « qui a orné celle de tant de saints. »

Nos aïeux, dans leur piété sans lumières, croyaient trop facilement aux miracles : les vieilles chroniques en attribuent un assez bon nombre à saint Éloi. Il y avait alors de la crédulité pour tous les prodiges. Mais on peut dire que les véritables miracles de saint Éloi (sans examiner ceux de la légende) furent son habile industrie à une époque où les arts étaient dans leur enfance, et les grands soulagements qu'il apporta aux misères humaines, en distribuant aux pauvres les trésors acquis par le travail de ses mains.

On a inséré dans la *Bibliothèque des Pères de l'Église* (t. II) seize homélies qui sont attribuées à Éloi, mais non sans quelques doutes élevés par plusieurs auteurs ecclésiastiques. Son style, dit l'abbé Fleury, est *simple, mais zélé, tendre et paternel.* Ces *homélies*, ainsi que la *Vie de saint Éloi*, composée par saint Ouen, ont été traduites en français par l'abbé Lévêque, chapelain des orfèvres de Paris, en 1693 (1 vol. in-8°). Il n'a été conservé qu'une seule lettre d'Éloi, adressée

à saint Didier, son ami, évêque de Cahors. Elle est remarquable en ce que le pasteur y prend, par humilité, le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, titre que les papes ont adopté depuis, et qu'ils prenaient déjà lorsqu'ils s'arrogeaient le droit de disposer des couronnes et de mettre les royaumes en interdit*. V-ve.

ÉLOQUENCE. L'éloquence est l'art de bien dire, d'émouvoir, de persuader; la rhétorique (*voy.* ce mot) en est la science. Comme la poésie, l'éloquence a une origine céleste : elle est un don surnaturel départi à des âmes privilégiées pour des vues providentielles. Ainsi que le poète, en effet, l'homme éloquent accomplit une haute mission : il est, comme à son insu, l'agent qui influe sur les destinées d'un pays, qui propage des idées religieuses et morales, qui soutient et fait triompher l'autorité des lois. Mais bien que l'éloquence soit un don du ciel et comme une mystérieuse faculté de l'âme, l'analyse a fini par en trouver les éléments et les règles, et l'étude de ces règles, c'est-à-dire la rhétorique, a toujours été depuis regardée comme infiniment utile pour la développer et la féconder. D'autres études lui viennent aussi en aide et lui sont presque indispensables, telles que la connaissance de la philosophie, de l'histoire et des lois, des intérêts et des besoins des peuples; mais toujours est-il que le *mens divinior* ou le souffle d'en haut doit préalablement exister.

Le domaine de l'éloquence est infini, et s'étend sur les tribunaux, sur l'église, sur les assemblées nationales, sur le théâtre; tous les ouvrages d'imagination reconnaissent et invoquent son universelle autorité. Néanmoins les sujets sans nombre dont elle s'occupe, tous les produits de l'art oratoire, en un mot, se réduisent à trois genres de causes : le genre démonstratif, qui comprend les panégyriques, les oraisons funèbres, les discours académiques; le genre judiciaire, pour l'accusation et la défense; et le genre délibératif qui embrasse toutes les questions de paix ou de guerre, d'administration publique et de législation. Toutes ces causes, des genres démonstratif, judiciaire ou délibératif, se traitent, suivant les convenances et les besoins du sujet, par le style ou l'élocution qui a trois principaux caractères : le simple, le tempéré, le sublime. Le caractère du style simple est la précision, la clarté, l'absence de toute affectation, la pureté du langage, et je ne sais quel parfum d'élégance qu'on respire sans découvrir les fleurs qui l'exhalent. Le genre d'élocution opposé met en usage tout ce que l'art a de plus fort et de plus passionné; il brille par la noblesse et la grandeur des expressions, par la hardiesse des figures, la vivacité des mouvements, et domine dans les assemblées publiques. Le style tempéré a plus de force et d'abondance que le premier, mais moins d'élévation et de pompe que l'autre. C'est de ce genre tempéré que relèvent les discours académiques, les harangues de félicitation, certains panégyriques. Il exige des pensées ingénieuses, des périodes soutenues et vives, des images neuves et agréables pour obtenir les suffrages d'un auditoire qui ne cède qu'à la séduction de l'élégance et de la beauté.

Ces divers genres de style, ou l'élocution, sont la forme et le corps de l'éloquence; la pensée en est l'âme. C'est du rapport exact entre la pensée et le style, entre l'âme et le corps de l'éloquence, que résulte son eurythmie (*voy.*) ou sa perfection. Il est un auxiliaire dont l'élocution ne saurait se passer et sans lequel elle languit et meurt : c'est la mémoire; par elle seule, en effet, l'orateur a toujours présent à l'esprit les lois, les faits, qui sont comme autant de richesses qu'il doit continuellement avoir à sa disposition; elle est le trésor de l'éloquence. Ce n'est pas même assez de cette faculté précieuse : il faut y joindre celle de l'improvisation (*voy.*), c'est-à-dire ce degré d'exaltation et d'enthousiasme qui excite dans l'esprit une multitude d'idées et qui trouve spontanément des mots pour les rendre. Souvent même alors les expressions les plus heureuses, les pensées les plus fermes et les plus nobles, arrivent avec une telle facilité, une telle abondance, qu'elles semblent un effet de l'ins-

(*) M. le marquis de Fortia, dans un de ses plus savants ouvrages (*Examen d'un diplôme*, etc., Paris, 1833, 2 vol. in-12), donne sur saint Éloi d'amples et curieux détails qu'on lit avec beaucoup d'intérêt.

piration. Ce que, après tout, le style et l'ordonnance peuvent perdre en correction, se compense du côté de l'action, de cette action oratoire qui consiste dans le geste, dans le regard et dans la voix, et que Cicéron appelle l'*éloquence du corps*. Sans la mémoire ou sans l'improvisation, l'action est nulle; car la langue balbutie, l'arme du regard s'émousse, le geste est paralysé.

Tous ces mérites divers ne se sont trouvés réunis et près de la perfection que chez un bien petit nombre d'orateurs et à de rares époques. L'éloquence pourtant a toujours existé et partout; elle est contemporaine du monde et date du *fiat lux*, son symbole. Partout où il y a eu des tribunaux, des avocats ont gagné plus de causes que d'autres, des magistrats ont fait prévaloir leur opinion sur celle de leurs collègues, des négociateurs ont fait des traités avantageux pour leur prince : tout cela est l'effet journalier de l'art de la parole. Mais la haute éloquence n'a jeté tout son éclat qu'à de longs intervalles. Ses phases ont été subordonnées à celles de la civilisation, et elles ont plus ou moins brillé suivant les temps, les pays et les mœurs. Ainsi cette éloquence n'a donné aucun signe de vie chez la plupart des peuples d'Asie, les institutions politiques n'ayant jamais permis son développement et son action. Elle est restée également inconnue et nulle en Égypte, où le pouvoir des prêtres et des rois asservissait sous un double despotisme la parole et la pensée. Au contraire le peuple hébreu, affranchi de la servitude de l'Égypte, a trouvé dans sa reconnaissance et sa foi de sublimes élans d'éloquence. Moïse, son législateur, Job l'Arabe, les prophètes, ont célébré avec une majesté infinie les merveilles de la création, l'histoire de l'humanité, ses destinées futures; et la Bible est à la fois le plus ancien et peut-être le plus beau monument de l'éloquence. Chez les Grecs aussi la forme du gouvernement, une constitution fédérale, de grandes assemblées où chaque état était représenté, des intérêts communs et divers, des rivalités nationales, l'intervention du peuple dans les affaires, la forme et l'organisation des tribunaux, tout a contribué au développement et aux progrès de l'éloquence. La Grèce se passionna pour elle, et pourtant il s'écoula des siècles avant que l'éloquence s'y montrât au grand jour et dans toute sa splendeur. L'histoire, en effet, ne fait mention d'aucun homme éloquent avant l'ère de Solon et de Pisistrate; cependant on ne peut douter que la parole n'ait toujours eu en Grèce une grande prépondérance, et même dès la guerre de Troie; car autrement Homère n'eût pas tant loué les discours d'Ulysse et de Nestor, et lui-même n'aurait point écrit les discours de ses poèmes en véritable orateur. Néanmoins, ce n'est que cinq ou six siècles après ce grand poète, sous Périclès et Thucydide, qu'on trouve les premiers chefs-d'œuvre de l'éloquence politique. Périclès, qui brillait de tant de qualités, dut à la parole sa principale gloire et cette autorité presque monarchique dont il a joui, pendant quarante ans, au sein d'un état populaire. Environ un siècle après, à la même tribune parut Démosthène, qui surpassa dans chaque genre l'écrivain qui en était le modèle : Thucydide dans le genre sublime et véhément, Lysias dans le genre simple, Isocrate et Platon dans le genre tempéré. Sa grandeur se manifeste davantage encore en ce que, au milieu des plus grands orateurs, d'Hypéride, d'Eschine, de Lycurgue, de Dinarque, ses contemporains, si grands eux-mêmes, il les domine tous. Quoique la Grèce tout entière cultivât l'art de la parole, cet art semble n'avoir appartenu qu'à l'Attique. Argos, Thèbes, Lacédémone n'ont pas produit d'orateurs vraiment célèbres. La concision qu'on affectait à Lacédémone peut être quelquefois un mérite, mais ce n'est pas une qualité qui convienne à l'éloquence en général. Dans les îles et dans les villes grecques d'Asie, on étudia beaucoup aussi l'art oratoire. C'est de l'Attique même que l'éloquence y fut exportée; mais elle prit bien vite l'empreinte des mœurs étrangères, et perdit cette pureté, cette sobriété qui caractérisent l'éloquence athénienne. Elle se para d'un luxe asiatique (*asiaticum genus*), et comme l'on prit pour de la beauté sa mollesse, son afféterie et son faste, ce fut là une des causes de la

décadence du goût et de l'art. Plus tard, les révolutions et la conquête romaine tuèrent en Grèce la haute éloquence, l'éloquence politique et la liberté. Les Romains, favorisés aussi par la forme de leur gouvernement, ont fini par pouvoir, jusqu'à un certain point, rivaliser avec la Grèce. Dans la vieille Rome, de préférence on s'occupa longtemps de la guerre, des lois, de l'agriculture et du commerce, et les arts ne s'y développèrent que lentement et tard. Mais dans l'espace de moins de deux siècles, la rude éloquence de Porcius Caton, des Gracques, des Scipion, s'assouplit et se perfectionna sous l'influence hellénique, au point que les Grecs eux-mêmes, qui goûtaient peu la littérature des maîtres du monde, la placèrent au même rang que celle de leurs plus grands orateurs. Rome en effet put opposer César à Périclès, Hortensius à Eschine, et Cicéron à Démosthène. Il est vrai de dire qu'au jugement de Virgile, au jugement même de Cicéron, la palme de l'éloquence est restée à l'orateur athénien. Avec la liberté périt aussi à Rome l'éloquence de la tribune politique. Retirée des assemblées du forum et du sénat, elle se réfugia dans les immortels écrits de Tacite, et plus tard dans les pages pour ainsi dire inspirées de quelques Pères de l'Église grecque et latine. Alors s'engagea entre le paganisme et le christianisme cette lutte ardente et sublime, d'un intérêt bien autrement grave que celle qui captiva toute la Grèce sous Philippe et sous Alexandre; car il ne s'agissait plus d'une couronne d'or à décerner à un orateur, mais des destinées même de l'humanité. L'Église a toujours cultivé l'art oratoire, qui vint en aide à ses triomphes, et, tandis que l'éloquence était muette partout ailleurs, elle a continué dans les synodes, dans les conciles, à exercer la plus grande et la plus salutaire influence. Associée aux discussions théologiques, elle y prit des formes bibliques et sacerdotales dont elle eut quelque peine à se défaire. C'est ainsi qu'en Angleterre, sous Cromwell, quand l'éloquence politique reparut à la tribune, elle y fit entendre trop de citations de la Bible et des Pères. Peu à peu, en se purifiant de ce mélange, en se retrempant aux sources du goût, elle acquit un éclat qui ne fut égalé en France qu'à dater de la révolution de 1789. Jusque-là la France ne s'était distinguée qu'à la tribune académique, dans la chaire et au barreau; mais en 1789, et dans les premières années de la révolution, la noble cause de la liberté, l'enthousiasme de l'opinion, la lutte des partis, inspirèrent des discours dignes de la tribune antique. Sous l'empire, l'éloquence politique fut réduite au silence, mais la Charte de 1814 lui rendit, ainsi qu'à la liberté, tous ses droits.

En Grèce, à Rome, en Angleterre, en France, partout, la haute éloquence n'a eu tout son éclat, toute sa puissance, qu'aux époques où, d'une part, le concours des poètes et des philosophes avait donné à la langue de ces pays sa perfection et sa beauté, et de l'autre où la passion des partis, la gravité des événements, les orages de la liberté, lui servaient de véhicule et d'inspiration. Les temps de paix et d'ordre lui sont moins propices : alors fleurit l'éloquence académique; alors les Plines font les panégyriques des Trajans, et les Thomas des éloges de Marc-Aurèle. Cette éloquence même, comme aussi celle du barreau, bien que d'un ordre plus accessible, ne compte qu'un petit nombre d'hommes qui s'y soient éminemment distingués. Quant aux grands orateurs politiques, ainsi que nous l'avons dit, ils ont été infiniment rares. Mais ce qui, à toute époque et partout, au forum comme au sénat, dans la chaire, au barreau, surabonde et pullule, ce sont ces hommes qui n'ont que de la faconde, c'est-à-dire une stérile abondance de phrases et une disette presque absolue d'idées. La faconde ou la fausse éloquence est à l'éloquence véritable, ce qu'est à une matrone romaine, chaste et forte, une courtisane sans vigueur, nourrie non pas à la clarté du soleil, mais dans l'ombre, inhabile aux mâles travaux et fardée de couleurs étrangères. Telle est la bacchante énervée qui égare ces prétendus orateurs; s'abandonnant avec elle à l'impétuosité de leur nature ignorante et téméraire, ils ne produisent que des discours avortés, sans consistance et sans vie, qui expirent sous

le souffle de l'éloquence véritable et puissante que le patriotisme et le devoir inspirent. C'est en effet une remarque glorieuse pour l'art oratoire, qu'à bien peu d'exceptions près les hommes les plus éloquents des temps anciens et modernes ont tous été de bons et grands citoyens, qui ont justifié la simple et belle définition que le vieux Caton a faite de l'orateur : *Vir bonus, dicendi peritus ;* confirmant ainsi l'indissoluble alliance de l'éloquence et de la probité, du génie et de la vertu. F. D.

Éloquence sacrée. On ne peut, sans ingratitude, méconnaître les services que l'éloquence, ainsi qu'on vient de le voir, a été de tout temps en possession de rendre à la société tout entière, tant dans l'ordre public que sous le rapport des intérêts particuliers. C'était par elle que la patrie enflammait le courage de ses guerriers, décernait à ses grands hommes des récompenses plus durables que le marbre et l'airain ; qu'elle jetait l'épouvante dans le cœur des despotes au milieu des soldats et des flatteurs ; qu'elle désarmait les conjurations, renversait les complots parricides d'un Catilina, châtiait les infamies d'un Clodius et les exactions d'un Verrès ; par elle enfin, que la morale et la philosophie vengeaient la cause de la liberté et de l'innocence opprimées, empêchaient la prescription du vice et conservaient le flambeau des vérités et des traditions primitives répandues dans le genre humain. Aussi combien d'hommages rendus à sa puissance ! que de monuments érigés à sa gloire dans tous les lieux de l'univers ! que d'études profondes données à sa culture comme étant le plus noble exercice de la raison, un des plus heureux dons faits à l'intelligence humaine ! Les plus beaux génies s'étaient appliqués à rechercher son origine et ses éléments, les genres divers qu'elle parcourt, ses règles et ses caractères. Ils s'étaient plu à célébrer ses triomphes ; et tous les siècles, après eux, n'ont fait que répéter ce que l'histoire en avait publié, bien que la reconnaissance due à tant de bienfaits réels ne permit pas d'oublier que son usage avait souvent démenti sa sublime institution, que plus d'un sage législateur l'avait repoussée comme un présent funeste, arme à deux tranchants, qui servait également le mensonge et la vérité, le vice et la vertu. Complice de l'iniquité, quand elle aurait dû toujours en être la terreur, l'éloquence elle-même ne faisait qu'ajouter aux maux de l'humanité, alors que le monde, plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie, n'avait que des idées confuses de l'existence d'une vie future et des secrets de la Providence par rapport aux adversités de la vie présente, et que, dépouillée de ses plus solides espérances, l'infortune gémissante, abandonnée, était réduite à s'écrier : « O vertu, tu n'es qu'un nom ! »

Dominante au sénat, au forum, dans les assemblées publiques, l'éloquence s'était arrêtée au seuil des temples païens. Qu'eût-elle fait dans leur enceinte ? quels philosophes, quels magistrats, quels pères de famille auraient osé donner des leçons de tempérance, de chasteté, de sainteté des mœurs aux pieds d'un autel érigé à Bacchus, à Vénus, à un Jupiter incestueux et parricide ?

L'éloquence était toute humaine ; et quoiqu'elle se vantât, par l'organe de l'orateur romain, « d'être une semence du « ciel, un rayon émané du foyer de l'é- « ternelle lumière, qui élevait dans une « région supérieure ceux qui avaient le « bonheur d'y exceller, et semblait les « rapprocher des célestes intelligences*, » n'ayant rien de divin ni dans son objet ni dans ses motifs, sans alliance intime avec la religion, elle enchaînait à la terre et l'orateur et ceux qui l'écoutaient. Aristote et Cicéron, avec tous leurs doctes ouvrages, n'avaient donc pu donner que l'introduction à l'histoire comme à la théorie de l'éloquence. Le christianisme vint, qui allait lui créer une ère nouvelle, agrandir ses domaines, imprimer à la personne de l'orateur et aux sujets qu'il traite un caractère de dignité que ni l'éloquence politique ni l'éloquence civile n'avait soupçonné jusqu'à lui. En effet, l'antiquité profane n'a connu rien de semblable à la sainte institution qui rassemble les peuples dans ses édifices religieux pour les instruire de leurs devoirs, les éclairer sur leurs plus précieux intérêts,

(*) Cic. *de Orat.* lib. III, c. 50.

leur inspirer l'horreur du crime et l'amour de la vertu, captiver les esprits, éveiller les consciences endormies, contrebalancer l'impunité du présent par la justice de l'avenir, mettre en action les deux mobiles les plus puissants du cœur humain, la crainte et l'espérance. L'éloquence n'allait pas jusqu'à ces hautes spéculations auxquelles nul homme n'est étranger, sur lesquelles se fondent et les lois des gouvernements et les prospérités des empires; elles étaient réservées aux méditations solitaires de la philosophie, toujours bornée aux simples éléments d'une sagesse humaine. Ceux qui faisaient profession d'enseigner cette dernière science ouvraient des écoles, mais le peuple restait indifférent. Platon, sur le cap Sunium, dissertait au milieu de ses disciples; les plus belles conceptions de son génie se réduisent à n'être que des théories et non pas des dogmes, des règles de bienséance plutôt que des préceptes de morale. Point de caractère public, point d'ensemble de doctrine; nulle sanction: donc nulle autorité.

L'éloquence sacrée fut un des fruits de la religion chrétienne: un ministère tout divin lui fut donné, qui devait être associé à son universalité et à son immortelle durée. *Allez*, dit Jésus-Christ à ses apôtres, *prêchez l'Évangile à toutes les créatures; voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Ce simple commandement fut pour le monde tout entier ce qu'avait été au premier des jours la parole qui avait dit: *Que la lumière soit!* La société nouvelle est fondée, et avec elle un ministère inconnu jusque-là, représentant d'un royaume qui n'est pas de ce monde, chargé des intérêts du ciel auprès des hommes et des supplications des hommes auprès du ciel; un ministère où celui qui l'exerce, investi désormais d'un caractère sacré, devient l'organe d'une parole que les hommes n'ont point faite, qui *ne passera pas, alors même que les cieux et la terre auront passé*, à laquelle il ne sera permis jamais *de rien ajouter ni de rien retrancher.* Le prédicateur est appelé à être l'*ambassadeur du Roi des rois.* La religion et la patrie, quand elle est chrétienne, se sont unies pour lui dire de concert: « Viens occuper dans le sanctuaire « la place de Dieu lui-même; toutes les « vérités t'appartiennent, tous les hommes « ne sont plus devant toi que des pécheurs « et des mortels, et les dépositaires du « pouvoir ne se distinguent à ta vue que « par de plus grandes obligations, de plus « redoutables dangers et la perspective « d'un plus redoutable jugement. Dé- « couvre à tes auditeurs le tribunal su- « prême de la justice, les asiles de l'hu- « manité souffrante, les chaumières, les « tombeaux, les abimes de l'éternité, et « fais-en sortir des leçons utiles à la terre « en forçant l'homme à devenir lui-même « son accusateur et son juge dans le secret « de ses pensées et dans la solitude de ses « remords*. »

Quels objets plus vastes et d'une importance plus universelle s'étaient jamais offerts au génie de l'homme! quelle carrière plus noble pouvait s'ouvrir devant l'orateur! La religion, selon l'expression de Marmontel, a érigé à l'éloquence, non pas seulement une chaire, mais un trône où elle siége, tenant dans ses mains les balances où sont pesées les vices et les vertus, les biens et les maux de cette vie, et ce *glaive* de la divine parole, *plus pénétrant que l'acier le plus subtil*, puisqu'*il perce jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, démêle les pensées et les mouvements du cœur* (Hébr. IV, 12). C'est tout à la fois une lice où l'éloquence et le zèle, aux prises avec les passions, les faiblesses et les erreurs de l'humanité, les provoquent les unes après les autres, quelquefois toutes ensemble, les attaquent, les combattent, les terrassent avec les armes de la foi, du sentiment et de la raison. *Silence, messieurs!* s'écriait le grand Condé en voyant Bourdaloue s'avancer vers la tribune évangélique, *silence! voilà l'ennemi.*

Le souverain législateur à qui nous devons cette sublime institution n'a pas abandonné sa parole, pas plus que sa religion, à l'arbitraire ni à l'inconstance des hommes. L'Écriture sainte, voilà le code où sont consignés les oracles de l'infaillible vérité, l'unique fondement de

(*) M. le card. Maury, *Essai sur l'éloquence sacrée*, t. Ier, p. 49 et 50 de l'édit. Paris, in-8°, 1810.

la doctrine, qui seule apprend à l'homme ce qu'il doit croire et ce qu'il doit pratiquer, seule l'introduit dans les voies de la science et de la sagesse. Le cercle est tracé, il l'est pour tous les siècles. *Prêchez l'Évangile*, a dit le fondateur du christianisme à ses apôtres en les investissant de leur sublime mission; *qui vous écoute m'écoute*. Envoyé du Roi des rois, c'est votre maître, et non pas mon égal, que je viens contempler et entendre dans cette chaire où vous tenez sa place. « De qui un ambassadeur doit-« il tirer ses instructions? » demande le sage Rollin, dans son excellent chapitre *Sur l'éloquence de la chaire*, « de qui « doit-il recevoir les paroles qu'il est « chargé de porter à ceux avec qui il a « à traiter, sinon du maître qui l'envoie? »

L'Écriture doit donc être l'âme des discours du prédicateur. Qui la néglige trahit sa mission; il n'est plus que l'apôtre de la vanité, un déclamateur sans fruit pour les autres et pour lui-même. Ce n'est pas assez qu'il ne soit pas l'organe du mensonge : si je ne reconnais pas en lui le député, le représentant de Jésus-Christ, j'applaudirai à l'orateur du Portique et de l'Académie; avec tous les sages, je m'indignerai de cette éloquence du siècle qui a pu séduire les oreilles, mais qui est restée sans aliment pour la foi, parce qu'elle manque elle-même de la substance qui peut seule la donner. Ce sont les propres paroles de saint Augustin. *Voy.* ÉCRITURE SAINTE.

Les apôtres accomplissent leur mission : ils prêchent, et l'un d'eux le déclare au nom de tous, que ce n'est *ni par la force du raisonnement, ni par le charme d'une éloquence mondaine* qu'ils appellent les hommes à la connaissance de la foi et de la vérité évangéliques. Et l'univers s'est laissé persuader à la voix de ces hommes sans lettres, sans art étudié dans leurs discours : c'est qu'ils avaient, eux, pour persuader, des moyens que la rhétorique humaine ne donne pas. Il fallait bien se rendre à des prédicateurs qui donnaient pour exordes à leurs discours la guérison d'un paralytique ou la résurrection d'un mort. Nous avons, nous, d'autres arguments à faire valoir et non moins concluants.

Comme les apôtres, leurs disciples se font gloire de *n'avoir d'autre science que le nom du Dieu crucifié*. Remontez à ces beaux siècles appelés *apostoliques*, où les premiers docteurs de notre Église chrétienne retracent si vivement par leurs vertus et leurs écrits l'image des apôtres contemporains du Sauveur. La prédication avait commencé : ce n'était pas encore l'eloquence; mais celle-ci, comme toutes choses, eut ses progrès.

Alors, tout ce qu'il y avait de fidèles, juifs ou païens récemment convertis au christianisme, étaient de simples catéchumènes qu'il fallait initier à la connaissance de la religion. La prédication, grave, sententieuse, concise dans ses paroles, forte de la seule autorité du nom divin qu'elle est appelée à faire connaître au monde, ne va pas au-delà de la familière explication de l'Écriture. Nous l'apprenons de saint Justin, de Tertullien, de tous les monuments de cette époque; et pourtant, avec cette simplicité, vous découvrez, c'est l'observation du sage historien de l'Église, l'abbé Fleury, vous découvrez, disons-nous, dans ces monuments les plus anciens et les plus précieux de la foi chrétienne, le fond de la doctrine et la *manière de l'enseigner*.

Que sera-ce lorsque, émancipée en quelque sorte et dégagée des langes de sa première enfance, l'Église, fécondée par le sang de ses martyrs et par le génie de ses apologistes, aura commencé l'accomplissement de ses glorieuses destinées, et que, des catacombes, elle aura passé dans les temples conquis sur le paganisme ou dans les basiliques édifiées par la munificence des peuples et des rois!

Jusque-là timide, cachée dans les antres profonds, soigneuse de dérober à l'œil des profanes le secret de ses mystères, heureuse de mêler durant le silence des nuits les hymnes de la piété et la lecture des livres saints aux accents de la prière et aux gémissements des mourants, du pied des autels érigés à la hâte sur les corps des martyrs égorgés la veille, toujours prête à cimenter de son propre sang la pierre du nouveau tabernacle, l'Église de Jésus-Christ osait enfin élever en faveur de l'innocence une voix suppliante; et c'est alors que vous

voyez, sous la plume des Origène, des Athénagore, des Justin, des Tertullien, des Arnobe, des Lactance, la vérité courageuse unie au talent produire ces admirables apologies (*voy.*) où le christianisme est vengé si puissamment des outrages de la calomnie et des préventions de l'ignorance.

Rendue enfin à la liberté, l'éloquence n'a plus à faire retentir ni les chaînes de la servitude ni les cris plaintifs de la souffrance. Elle se fait entendre avec éclat en présence des grands et des petits, des rois et des sujets, des riches et des pauvres, pour leur commander à tous leur devoir, pour fixer avec précision tout ce qu'il faut croire, tout ce qu'il faut pratiquer.

Le IV^e^ siècle commence. Dieu avait donné à la vérité du christianisme d'autres preuves que ses miracles et d'autres témoignages que les vertus de ses apôtres et le sang de ses martyrs. L'histoire de l'Église offrira désormais l'exemple unique d'une société d'hommes succédant au ministère des anciens prophètes, un saint aréopage toujours subsistant, proclamant toutes les vérités, repoussant toutes les erreurs, abaissant *toute hauteur qui s'élève* contre la vraie science, courbant sous la règle de l'Évangile tout ce qui s'en écarte, énonçant les oracles du Ciel avec l'autorité qui fait reconnaître dans son langage, non pas le langage des hommes, mais le langage de Dieu lui-même : *Hæc dicit Dominus.*

Tandis que le flambeau de l'éloquence profane ne jette plus à Rome et dans le reste de l'univers qu'une lueur mourante, déjà la gloire de la littérature sacrée commence à briller du plus vif éclat. C'est parmi les successeurs de ces pauvres pêcheurs des bords du lac de Tibériade qu'il faut aller désormais chercher les héritiers de l'ancien atticisme et de l'urbanité romaine. Tout dégénère, tout périt, non pas comme dit Tite-Live dans la préface de son Histoire, non par une dégradation progressive, mais par une chute brusque et précipitée. La langue latine elle-même, si riche de trésors faits, ce semble, pour éterniser sa durée, se corrompt par les progrès toujours croissants du mauvais goût et d'un barbare néologisme. L'éloquence bannie du Capitole s'est réfugiée dans les écrits de nos premiers docteurs chrétiens. Saint Ignace d'Antioche, allant au martyre comme à une fête nuptiale, semait sur sa route ses admirables épitres. Le génie de saint Cyprien venge Carthage de ses antiques défaites, et déjà l'Église d'Afrique s'est placée, par l'éclat des talents comme des vertus, au rang des premières églises du monde. Vous ne lisez pas telle page des livres de Tertullien contre Marcion, des Prescriptions, de l'Apologétique, sur les Spectacles, etc., sans croire entendre l'éloquent Bossuet qui l'a si heureusement imité. Saint Irénée, saint Justin martyr, Clément d'Alexandrie, Origène, étonnaient le monde savant par leurs travaux et leur érudition. L'avocat Minucius-Félix rappelait par son plaidoyer en faveur du christianisme l'élégance des orateurs du forum; Hermias, tout l'esprit de Lucien par l'excellente plaisanterie répandue à pleines mains dans sa réfutation des philosophes; Lactance méritait d'être appelé le Cicéron chrétien.

Pourtant nous sommes loin encore d'avoir énuméré tous les précieux monuments que nous présente ce premier âge (*voy.* *Pères* APOSTOLIQUES), avant d'arriver à ce quatrième siècle que M. Villemain nomme à bon droit la grande époque de l'Église primitive et l'âge d'or de la littérature chrétienne.

C'est une judicieuse observation de l'ingénieux et brillant académicien que, dans ce quatrième siècle, la sublimité de l'éloquence chrétienne semble croître et s'animer en proportion du dépérissement de tout le reste. « C'est, pour-« suit-il, au milieu de l'abaissement le « plus honteux des esprits et des carac-« tères, c'est dans un empire gouverné « par des eunuques, envahi par les Bar-« bares, qu'un Athanase, un Chrysos-« tôme, un Ambroise, un Augustin font « entendre la plus pure morale et la plus « haute éloquence. Leur genre seul est « debout. Dans la décadence de l'empire, « ils ont l'air de fondateurs au milieu des « ruines. »

Les richesses de cette brillante époque, qui peut s'étendre jusqu'au siècle

de saint Léon et de Grégoire-le-Grand, ne se bornent même pas aux noms qui viennent d'être cités. Saint Éphrem, Phœbade d'Agen, Pacien de Barcelonne, saint Hilaire de Poitiers, Salvien, Vincent de Lérins, et surtout saint Jérôme, n'ont pas moins de droit aux hommages de la postérité. Tous étincellent de beautés oratoires de premier ordre, et occupent un rang distingué dans cette magnifique galerie dont se compose la bibliothèque des Pères grecs et latins. *Voy.* au mot PÈRES.

Eh! comment parler de ces temps glorieux pour l'Église sans s'arrêter avec respect sur les noms qui en ont été le principal ornement, tels qu'un saint Basile de Césarée, dans qui l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer ou la force et la souplesse de son argumentation, ou l'étendue et la variété de sa doctrine, ou la chaleur de ses tableaux et la grâce soutenue de son élocution; tels encore qu'un saint Grégoire de Nazianze, tour à tour et souvent tout à la fois profond et véhément, sublime et naïf, qui sut revêtir la théologie des plus riches couleurs de l'éloquence? Comment surtout ne pas payer un tribut particulier d'estime et de vénération à saint Jean Chrysostôme dont ses concitoyens menacés de le perdre disaient : « Plutôt le soleil soit détaché de la voûte du firmament que notre éloquent évêque ne soit enlevé à son église?»

Qui donc les a faits si éloquents? la nature sans doute, c'est-à-dire l'auteur de la nature, Dieu, le principe unique de *tout ce qui est bon et excellent;* la nature fécondée par le travail et la méditation, par l'étude des règles nécessaires au génie lui-même. Rien de tout cela ne leur avait manqué; un seul livre fournissait à tous leurs besoins, celui-là dont il a été dit bien longtemps avant que le philosophe de Genève ne le proclamât : qu'il est *le seul nécessaire au chrétien* *; arsenal inépuisable où l'Esprit-Saint a réuni toutes les armes les plus propres à confondre l'erreur, sous quelque masque qu'elle se présente, et à triompher des sophismes de l'esprit et du cœur. Vous demandez quelle fut leur méthode et à quelle rhétorique ils avaient puisé la connaissance profonde que vous leur voyez du cœur humain, cette sagesse jamais au-dessus ni au-dessous du devoir, ce pathétique vrai qui répand au dehors la lumière et la vie, cette onction céleste qui se fait sentir aux cœurs les plus rebelles? Nous répondrons par le mot de saint Augustin : que tout le secret de leur art consistait à faire parler le Dieu dont ils étaient les ministres. Avec la seule Écriture ils ont été les plus éloquents des hommes; plus heureux, nous avons, nous, avec les mêmes secours, tous ceux que nous sommes en droit d'emprunter à ces doctes et lumineux écrits qui ont fait de leurs auteurs nos maîtres et nos modèles.

Après eux, une fausse émulation poussa les esprits dans des routes nouvelles. Les fortes études furent abandonnées. Le règne du génie était passé, la véritable éloquence de la chaire était descendue dans la tombe avec Chrysostôme. Il est donc dans les destinées des choses humaines de décroître quand elles ne peuvent plus s'élever, et de n'être jamais plus voisines de leur décadence que quand elles paraissent le plus près de leur perfection!

Des causes diverses influèrent sur cette affligeante révolution : les irruptions des Barbares dans toutes les provinces, la ruine de l'empire d'Occident, les fréquentes révolutions qui bouleversèrent l'Orient, les fureurs des disputes théologiques et la guerre faite aux images par les iconoclastes, le mépris où tombèrent les lettres et les sciences chez des vainqueurs affamés de carnage et des vaincus découragés, sans asile, ne permettaient plus à la prédication de s'exercer, ni à l'éloquence de se produire. Les études qui les préparent ne tombèrent pas entièrement; la religion les conserva, mais elles prirent une fausse direction. La controverse prévalut dans toutes les branches de l'enseignement et enfanta la scolastique. On crut avoir enrichi le sanctuaire en y mêlant à la voix de ses docteurs les organes de la sagesse profane et en appelant au secours de la théologie les arides discussions de l'école. Une nuit

(*) *Nobis curiositate non opus est post Christum, nec indagatione post Evangelium*, Tertull., *De Præscript. hæreticorum.*

universelle couvrait l'Europe entière. Saint Bernard échappa presque seul à la contagion ; génie admirable, qui dut à la seule Écriture sainte son éloquence et sa renommée. A lui se termine la chaine de nos saints docteurs.

De son temps, la langue française commence à se produire, idiome confus, formé comme au hasard de dialectes hétérogènes. Durant plusieurs siècles, la langue latine continua de prévaloir dans tous les actes publics, et la scolastique de dominer dans la chaire chrétienne. Au XVI^e^, la renaissance des lettres fut tout-à-fait stérile pour l'éloquence. Ce que l'on y appelait prédication n'était, au rapport d'Érasme, contemporain, qu'une mosaïque formée d'absurdes allégories, de légendes apocryphes, de froides citations, de moralités triviales, souvent même des plus dégoûtantes obscénités. Orateurs latins et français, catholiques et réformés, tous parlaient le même langage, et longtemps encore après le concile de Trente, c'est-à-dire vers le milieu du XVII^e^ siècle, la tribune évangélique ne fut, à très peu d'exceptions près, qu'un théâtre burlesque quand elle n'était pas une arène tumultueuse*.

Enfin quelques rayons percèrent à travers cette obscurité. La régénération commence à saint François de Sales, se soutient par Étienne Molinier, se poursuit par le célèbre missionnaire Le Jeune, de l'Oratoire ; puis, Senault, Lingendes, Joli, évêque d'Angers, quelques autres encore, mais tous, chargés de la rouille des siècles précédents, attendaient que des mains plus habiles vinssent défricher le champ de l'éloquence sacrée.

Dès 1650, près de trente ans avant Bourdaloue, Bossuet avait commencé à prêcher, et ses premiers essais avaient annoncé avec éclat l'orateur qui devait laisser après lui tant de chefs-d'œuvre. Bourdaloue maintint et consacra la méthode scolastique en l'épurant. Pas une de ses compositions qui ne soit une thèse éloquente. Il appelle le système tout entier de la théologie au secours de chacun de ses sujets, a dit le cardinal Maury, qui d'ailleurs l'admirait avec tant de franchise. L'évêque de Meaux plane au-dessus des règles, Bourdaloue s'y asservit ; dans Bossuet c'est la science qui domine, dans Bourdaloue c'est la logique ; celui-ci étonne par la perfection de sa régularité autant que Bossuet par les élans de son enthousiasme.

Massillon suivit le sentier qui lui avait été ouvert par ses devanciers, et il y porta, avec plus d'abondance, la grâce, la délicatesse du sentiment, et surtout le charme de la plus ravissante élocution. C'en est bien assez pour se faire pardonner ce qu'un écrivain de nos jours appelle la stérilité de ses idées et le luxe de son imagination.

A la même époque, la chaire protestante comptait des prédicateurs célèbres. On a publié, dans les commencements de ce siècle, un recueil de *Morceaux choisis des protestants* : leurs orateurs méritaient un autre tribut. Il y aurait de l'injustice à méconnaître le talent qui se montre dans plusieurs de leurs compositions. Les plus remarquables sont celles qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Le ressentiment qu'ils en conçurent s'y exhale souvent en plaintes amères et en déclamations violentes, soit contre les sentiments qui combattent les leurs, soit contre l'autorité qu'ils accusent d'être leur persécutrice. Le premier de tous, sans comparaison avec aucun autre de ses coreligionnaires, Saurin, les surpasse par la fougue de ses emportements autant que par son éloquence ; c'est souvent Démosthène tonnant contre Philippe. Il a des élans que le cardinal Maury appelle *bossuétiques*, parce qu'en effet nul autre orateur chrétien (pas même le P. de La Rue) n'égale Démosthène et Bossuet par ces illuminations soudaines qui surprennent et subjuguent l'auditeur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les sermons de Saurin, ce sont les exordes où il paraphrase les textes de l'Écriture et les *applications* qui les terminent, et font, pour la plupart, oublier l'ennui qu'il a fallu subir pour y arriver. C'est pour cette partie, souvent fort étendue, qu'il réserve la vigueur de son instruction, la véhémence de ses mouvements, les richesses et l'éclat de son imagination, les ressources

(*) Pour l'Allemagne, *voy.* l'article ABRAHAM A SANTA CLARA. S.

de son pathétique animé, fécond, entraînant.

Saurin, avec ses inégalités, est donc bien loin de balancer la supériorité de notre chaire catholique. Celle-ci n'a de rivaux nulle part.

Parcourons sommairement l'histoire de l'éloquence sacrée chez les nations étrangères. C'est par un abus de mots que l'on nomme Segneri le Massillon de l'Italie : les beautés qui se rencontrent dans ses sermons ne rachètent pas les défauts choquants et l'excessive prolixité de détails qui les déparent. Il y a plus de sagesse avec moins de talent dans les productions de Turqui à Naples, de Cherubini à Venise, de Granelli à Rome. En Italie, l'éloquence sacrée attend sa réforme. La prédication anglaise n'a produit encore jusqu'ici que de soporifiques commentateurs entièrement dépourvus d'imagination et de pathétique. Tillotson, si vanté par Voltaire, ne sera jamais, pour tout homme impartial, qu'un froid dissertateur, H. Blair, qu'un moraliste vulgaire*, Young, que le sombre auteur des *Nuits*. L'Allemagne ne nous présente encore qu'une nomenclature vide et stérile**. L'Espagne compte des écrivains ascétiques de premier ordre, mais point d'orateurs; Vieira, Aravaca, Feijoo, l'évêque Xaramillo, se recommandent par le zèle et la piété: aucun d'eux ne mérite l'honneur d'être traduit. Ce n'est pas le génie, mais le génie oratoire qui leur manque. Le seul domaine de l'éloquence sacrée pour les temps modernes, c'est la chaire catholique française; mais elle-même n'a eu qu'un âge parmi nous, à savoir celui qui a vu fleurir à la fois Bossuet, Bourdaloue et Massillon. Ces trois grands maîtres ont eu des successeurs, mais point d'héritiers.

Cependant, le feu sacré ne s'est point tout à coup éteint parmi nous. Publions-le avec un juste orgueil, il se rencontre dans quelques-uns de ceux qui sont venus après les grands maîtres, des orateurs dignes de ce nom, qui, en marchant sur leurs traces, ont eu quelquefois le bonheur de les rappeler, et que l'on peut même proposer encore pour modèles aux vétérans comme aux candidats de la prédication. M. N. S. G. †

ELPHINSTONE, nom d'une famille ancienne d'Écosse, jouissant depuis 1509 de la prérogative de la pairie de ce royaume, et qui, après son alliance avec les Keith (*voy.*), retint aussi ce dernier nom pour ses cadets. L'Angleterre dut à la famille d'Elphinstone plusieurs amiraux, un directeur de la Compagnie des Indes-Orientales, un lieutenant général, etc. Son représentant actuel est lord John Elphinstone, baron d'Elphinstone, né en 1807, capitaine de la garde royale à cheval, et l'un des seize pairs représentatifs d'Écosse.

On doit à Mount-Stuart Elphinstone, fils de John, douzième lord de ce nom, et qui fut gouverneur de Bombay, un ouvrage traduit en français par Breton sous ce titre : *Le Cabul* (Kaboul), *ou Tableau de ce royaume et de ses dépendances dans la Perse, la Tartarie et l'Inde*, Paris 1816, in-18.

Le *peerage* anglais ne compte pas au nombre des membres de cette noble famille le célèbre prélat écossais William Elphinstone né à Glasgow en 1431 et mort en 1514. Auteur d'une *Histoire d'Écosse*, il fut successivement évêque de Ross et d'Aberdeen, et ses qualités éminentes comme homme d'état le firent élever, sous Jacques III, au rang de chancelier du royaume.

Un autre Écossais du même nom, James Elphinstone, né à Édimbourg en 1721, mort à Hammersmith en 1809, s'est fait connaître comme poète, comme grammairien et comme traducteur en anglais de divers ouvrages latins et français (entre autres Martial et Louis Racine).

Mais un homme oublié par les biographes et dont le nom pourtant se rat-

(*) L'Angleterre protestera sans doute contre cette opinion du pieux et savant prélat, auteur de cet article; et celui que nous avons nous-mêmes consacré à Hugh Blair nous dispense d'ajouter qu'elle diffère de la nôtre. Mais le lecteur comprendra le respect qui nous empêche de tronquer la pensée de l'auteur. S.

(**) Ce jugement peut encore paraître sévère aux personnes qui connaissent les sermons remarquables, mais un peu froids pourtant, de Zollikofer, de Reinhard, de Tzschirner, de Schleiermacher, et ceux de Haffner de Strasbourg, la plupart également rédigés en langue allemande. J. H. S.

tache à des faits maritimes du plus haut éclat appartenant au dernier siècle, au combat naval de Chios, à l'incendie de la flotte turque près de Tchesmé, et à la première apparition des Russes devant Constantinople, est le contre-amiral Elphinstone dont nous ignorons les prénoms, le lieu et la date de naissance. Officier distingué de la marine anglaise, il était entré au service de Catherine II, et en 1770 il rallia dans l'Archipel, avec cinq vaisseaux et deux frégates russes, l'escadre de l'amiral Spiridof, placé lui-même sous les ordres d'Alexis Orlof (*voy.*). Il eut une grande part à la victoire navale que ce dernier remporta à Chios, le 5 juillet 1770, sur la flotte du capitan-pacha Gazi-Hassan; et ce fut par ses ordres que son compatriote Dugdale, soutenu par le contre-amiral Greigh, aussi Anglais, lança, deux jours après, ses brûlots contre les vaisseaux turcs échappés à cette défaite et qui devinrent la proie des flammes, soit dans la baie de Tchesmé (*voy.*), soit dans le golfe de Napoli de Romagne. Elphinstone avait promis à l'impératrice de forcer les Dardanelles (*voy.*): le 26 juillet il entra dans le détroit sans que son vaisseau fût suivi par les autres bâtiments de l'escadre russe et seulement pour faire voir qu'il était possible d'exécuter cette manœuvre. Ayant fièrement traversé le détroit, il fit jeter les ancres, sonner les trompettes et servir devant lui une tasse de thé, s'arrêtant jusqu'au moment où la marée lui permit d'opérer sa retraite. De telles actions méritaient une brillante récompense : Elphinstone s'en vit frustrer, probablement par la jalousie des chefs de l'expédition, auxquels, s'il faut en croire Castéra (t. II, p. 175, 185), il était fort supérieur en talent et en expérience. Tandis qu'Alexis Orlof reçut la rare distinction d'être décoré de l'ordre de Saint-Georges de première classe, que l'on conféra celui de Saint-André à Spiridof, et que Dugdale même reçut des marques de la satisfaction impériale (Castéra, t. II, p. 188), le brave Elphinstone, froid admirateur du vainqueur de Tchesmé, fut oublié. Trop fier alors pour servir sous ses ordres, il donna sa démission à l'impératrice, et lorsqu'il alla prendre congé d'elle, on le vit, assure Castéra (p. 212), vêtu déjà de son uniforme de capitaine de vaisseau de la marine britannique. Toutefois, après la mort d'Elphinstone, arrivée peu de temps après, ses deux plus jeunes fils retournèrent en Russie et furent accueillis avec distinction par Catherine II. J. H. S.

ELSENEUR, en danois *Helsingôr*, de *Helsing*, qu'on retrouve dans divers noms scandinaves ou appartenant à la Finlande, et dont nous donnerons ailleurs l'explication. Elseneur, ville d'environ 7,000 âmes, située dans l'île de Seelande, est la clef du Sund, et le gouvernement danois y perçoit un péage pour la navigation de ce détroit. Le port de cette ville est sûr et spacieux, mais d'une médiocre profondeur. Presque toutes les puissances commerçantes ont à Elseneur leurs consuls ou consuls généraux. Nous en parlerons avec plus de détail à l'article Sund. S.

ELSSLER (Fanny et Thérèse). Ce nom, qui devait bientôt venir se placer au premier rang parmi les noms célèbres dans l'art si charmant de la danse scénique, était encore inconnu chez nous au commencement de l'année 1834. Déjà cependant les principaux théâtres de la Prusse, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Angleterre l'avaient salué de leurs plus vifs applaudissements. Dans un voyage d'outre-Manche, le directeur de l'Opéra de Paris, M. Véron, vit les demoiselles Elssler, et fut si frappé de leur talent qu'il les appela immédiatement sur notre première scène lyrique. La nouvelle de cette double acquisition répandue tout à coup parmi les dilettanti fit une impression d'autant plus vive que l'idole du parterre, cette ravissante sylphide que la Russie nous a enlevée (1837), Marie Taglioni (*voy.*), était alors à l'apogée de sa gloire, une gloire conquise de prime-saut et consolidée par sept années d'un succès toujours égal.

Le 19 septembre 1834, M^lles^ Fanny et Thérèse Elssler parurent pour la première fois à Paris dans le ballet de *la Tempête*. Quoique l'ouvrage eût été assez malheureusement imité d'un grand poète (Shakspeare) par un grand chanteur (Adolphe Nourrit), le succès des

débutantes surpassa toutes les prévisions. Marie Taglioni ne cessait pas d'être reine; il fallut seulement élargir un peu le trône pour y placer à ses côtés Fanny, la plus jeune des deux sœurs. Le public, un instant prêt à se diviser en deux camps, comprit qu'il n'est rien de si puéril et de si funeste que de vouloir numéroter des talents différents de tous points. Dans les arts, les supériorités ne s'excluent pas l'une l'autre, et c'est là surtout que les couronnes se partagent avec honneur. Ce n'était pas en effet cette danse si suave, si facile, si molle et si décente, si pudique et si abandonnée dont Marie Taglioni a gardé le secret pour elle seule; mais c'était quelque chose d'aussi singulièrement nouveau, quoique tout différent, quelque chose de piquant, de vif, de brusque même, une manière tour à tour gracieuse et étincelante, digne et fougueuse, d'un caractère enfin tout-à-fait inaccoutumé.

M^lle^ Fanny Elssler est née à Vienne vers 1812, et déjà en 1817 elle dansait avec Thérèse sur le *Kœrnthnerthor-Theater* (théâtre de la porte de Carinthie). Ainsi elles débutaient comme elles devaient continuer, sœurs selon l'art comme selon la nature. Plus tard, M^lle^ Fanny reçut les leçons d'Aumer, l'un des plus habiles chorégraphes de l'époque. Le célèbre Gentz (*voy.*), qui retrouva dans son commerce quelque charme à une vie dont il avait épuisé toutes les jouissances, prit un tendre soin à former son esprit et à développer ses talents; avec lui, elle apprit le français et cette connaissance du monde que, sans un guide si sûr, on achète chèrement. De Vienne, M^lle^ Fanny, très jeune encore, s'élança à Naples, où elle tint assez longtemps son emploi avec avantage sous la direction du célèbre Barbaglia, cet *impresario* dont la fortune rendait les princes jaloux. Comblée des applaudissements de l'Italie, elle remonta vers le Nord, revit Vienne un instant et courut chercher à Berlin de nouveaux triomphes. Elle y obtint un succès complet et se livra avec passion à l'étude d'un art qui, si futile qu'il puisse paraître, n'en est pas moins difficile et dont les prêtresses, en nous récréant parfois des plus graves soucis, ont bien quelques droits à notre reconnaissante admiration. C'est à vrai dire de Berlin que datent le talent et la réputation de M^lle^ Fanny Elssler : aussi y revint-elle trois ou quatre fois. Dans les intervalles de ses engagements en Prusse, elle visita Londres à plusieurs reprises, et elle y dansait avec sa sœur lorsqu'elle signa le traité qui devait la donner à la France et mettre le sceau à sa réputation.

M^lle^ Fanny Elssler est de taille moyenne; ses formes sont pleines d'élégance, ses poses de grâce, ses gestes d'expression; il est impossible de s'enlever avec plus de légèreté et d'élan, et de glisser avec une rapidité plus aérienne. C'est une prestigieuse vivacité, une admirable désinvolture, et, pour employer l'expression technique, ce sont des *pointes* incomparables.

Nous n'avons consacré qu'un seul et même article aux deux sœurs : il nous a semblé qu'il ne fallait pas séparer ce que la nature et l'art avaient si bien uni. Comme les deux moitiés d'un tout que l'on ne saurait diviser sans dommage, elles se font valoir mutuellement et se complètent l'une par l'autre.

M^lle^ Thérèse Elssler, plus âgée de quelques années que sa sœur Fanny, est douée d'une haute stature, qui n'exclut pas la grâce; sa taille est bien prise et sa jambe belle. Il y a du savoir dans sa danse qui sent peut-être trop l'académie; elle a de la vigueur, ses attitudes sont nobles, mais d'une correction un peu froide. Compagne fidèle de sa sœur, elle l'a suivie dans toutes ses excursions chorégraphiques, et, depuis qu'elles sont à Paris, l'une a rarement paru sans l'autre.

Outre le rôle d'Alcine dans le ballet de *la Tempête*, M^lle^ Fanny Elssler a encore créé celui de Mathilde dans l'*Ile des Pirates*, et repris, après M^lle^ Taglioni, celui de *Nathalie* dans la pièce de ce nom. Florinde, du *Diable boiteux*, a ajouté à sa réputation de ravissante danseuse celle de mime pleine de finesse, de naturel et d'expression. De l'aveu même de ses adversaires, ce rôle lui a fait le plus grand honneur. Tour à tour co-

médienne coquette, page querelleur et libertin, elle s'y est montrée d'une vérité remarquable.

Dans ces divers ouvrages, dans la *Chatte métamorphosée en femme*, ballet nouveau représenté au mois d'octobre dernier, ainsi que dans plusieurs pas détachés, sa sœur a trouvé toujours moyen de se faire applaudir à côté d'elle. Les habitués de l'Opéra se souviendront de la supériorité toute allemande avec laquelle, sous des habits d'homme, elle valsait dans le *pas styrien*, aussi longtemps que de la vivacité malicieuse et agaçante déployée par M^lle^ Fanny dans la *Cachucha*. V. R.

ÉLYMAIS, *voy.* ÉLAM.

ÉLYSÉE, CHAMPS ÉLYSÉENS. Le dogme sublime de l'immortalité de l'âme est à la fois l'un des plus anciens et des plus répandus. L'homme, ce triste passager sur le vaisseau du monde, toujours suspendu sur un abîme, toujours battu par la tempête, toujours en émoi devant le tourbillon qui peut l'emporter, n'est soutenu que par l'espoir d'une vie meilleure au-delà du tombeau.

En parcourant les annales des peuples de l'antiquité, on est tellement frappé de l'universalité de cette croyance qu'il n'est pas d'incrédulité qui ne puisse en être ébranlée. La mythologie de la Grèce fixait aux Champs-Élysées la demeure des âmes vertueuses, de celles qui avaient appartenu à de bons citoyens. Tout, dans cette fiction, rappelle le caractère à la fois poétique et guerrier de ce peuple célèbre. Les Champs-Élysées offraient aux élus qui obtenaient d'y être admis la réalité du bonheur qu'ils avaient rêvé sur la terre; les amants s'y donnaient rendez-vous sous de frais bocages, arrosés par une onde pure et animés par le gazouillement des oiseaux; les guerriers lançaient leurs chars poudreux dans une vaste arène où les attendaient des adversaires dignes de leur courage; les poètes préludaient par de célestes accords à de nobles inspirations que leur auditoire accueillait avec enthousiasme. Les jours et les nuits se succédaient avec une égale harmonie, toujours purs, toujours exempts d'orage. Là, comme sur la terre, on pouvait, en levant la tête, jouir de l'imposant spectacle d'un firmament d'azur parsemé d'étoiles brillantes. Le soleil lui-même y étalait ses rayons brûlants, ou se cachait derrière des nuages de pourpre et d'ébène.

L'admission dans ce séjour de repos et de volupté était une faveur immense qu'il fallait acheter par une vie exempte de reproches ou par des actions d'éclat. Des juges immortels faisaient comparaître les âmes à leur tribunal et décidaient, sans appel, s'il convenait de leur accorder l'entrée des Champs-Élysées ou de les renfermer dans l'horrible séjour du Tartare (*voy.*). Ce mythe se rapporte évidemment à une coutume égyptienne d'après laquelle nul ne pouvait être enseveli dans de certains cimetières privilégiés qu'après une enquête sévère.

Ce fut une opinion longtemps admise chez les Athéniens, que les mystères d'Éleusis (*voy.*) assuraient aux initiés une place aux Champs-Élysées; et à ce sujet les étymologistes font remarquer la grande analogie qui existe entre les mots *Élysée* et *Éleusis*, qui paraissent avoir une origine commune *.

L'imagination des poètes ne pouvait manquer de s'emparer d'un sujet si fécond. Il n'est personne qui ne connaisse la description des Champs-Élysées due au génie d'Homère (*Odyssée*, liv. XI), et celle bien plus riche et plus animée qui en a été tracée par Virgile (*Énéide*, liv. VII). Plusieurs écrivains modernes n'ont pas reculé devant la difficulté de rajeunir ce thème si usé (Fénélon, XIX^e^ liv. de *Télémaque*; Voltaire, *Henriade*, chant VII, etc.).

Mais où se trouvait donc ce séjour de paix et de bonheur? Homère et Plutarque le placent au centre de la terre, et y font figurer, cependant, un firmament, un soleil, une lune et des étoiles. Par une fiction moins absurde, Platon enseignait que les Champs-Élysées se trouvaient aux antipodes. D'autres les rejetaient aux extrémités du monde connu, aux îles Canaries, ou même en Espagne, près du Léthé, le fleuve d'oubli. Virgile plaçait l'enfer et les Champs-Élysées aux environs de Pouzzoles, dans le royaume de Naples. Ces lieux qu'il a décrits en vers si harmonieux ont bien changé d'aspect : l'Averne, aujourd'hui le lac Lu-

(*) Λύω, je délie, j'absous.

crin, n'exhale plus les miasmes mortels qui lui avaient acquis sa funeste célébrité à une époque où ses rives étaient encombrées par une forêt si sombre et si épaisse que l'air et la lumière y étaient interceptés; la grotte de la Sibylle (*voy.* Cumes) est envahie par les éboulements et par les eaux stagnantes; l'arbre au rameau d'or est tombé sous la cognée d'un obscur bûcheron; l'Achéron, jadis si avare à relâcher sa proie, est aujourd'hui le pacifique *Fusaro*, qui prodigue aux gourmets de Naples des huîtres exquises, et les Champs-Élysées eux-mêmes n'offrent plus que le triste spectacle d'une terre bouleversée, où croissent avec peine quelques chétifs arbrisseaux.

Voy. Champs-Élysées pour la promenade de ce nom à Paris. C. F-n.

ÉLYTRES (du mot grec ἔλυτρον, couverture, étui), enveloppe couvrant les ailes inférieures de quelques insectes. On en trouve les premières traces chez les hémiptères; elles sont plus marquées chez les orthoptères, et enfin elles présentent leur entier développement dans les coléoptères, chez lesquels elles prennent une convexité, une dureté nécessaires aux fonctions qui leur sont assignées par la nature. Ces fonctions consistent à garantir les ailes inférieures des insectes. Les ailes qu'elles enveloppent sont ordinairement très fines, quelquefois un peu plus ou un peu moins longues que les élytres : dans le dernier cas elles sont couvertes par l'élytre sans être pliées; mais quand elles sont plus longues, l'insecte est obligé de les plisser, de les serrer de manière à les tenir enfermées dans leur étui.

Les élytres sont presque toujours de nature cornée, comme crustacée, et peu flexibles. Leurs dénominations varient en raison de leurs proportions, de leur consistance, de leur forme, de l'étendue de leur superficie, de la disposition de leurs bords et de leur sommet. Les ciselures, les taches de leur surface sont variées à l'infini, de même que la manière dont elles se recouvrent, se terminent et se dirigent. Quand l'insecte vole, les élytres s'ouvrent et s'écartent latéralement pour donner aux ailes la liberté nécessaire; mais elles ne paraissent pas destinées à faciliter la locomotion aérienne, du moins chez les coléoptères, insectes dont le vol est le moins rapide et de la moindre durée. Cependant on en voit qui sont dépourvus d'ailes inférieures et qui n'ont que des élytres, lesquelles, dans ce cas, sont le seul appareil nécessaire au vol. Quelquefois les élytres sont soudées entre elles par leur bord postérieur et font, dans ce cas, l'office d'un bouclier qui protége le corps de l'insecte : alors les ailes postérieures manquent, ou bien on n'en aperçoit que les rudiments. Les chimistes ont donné à la substance cornée qui forme les élytres le nom de *chitine*. Cette substance forme le quart de leur poids. Les couleurs brillantes et variées des élytres ne sont dues qu'au phénomène de la réfraction; l'action prolongée de la lumière solaire les ternit d'abord et finit par les détruire. L. d. C.

ELZEVIRS, imprimeurs célèbres du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, dont le nom véritable était Elzevier, d'où était venu *Elzevirius*, puis en français Elzevir. Cette famille, qui habita Amsterdam et Leyde pendant les années 1592 à 1680, a transmis son nom à la postérité par les belles éditions sorties de ses presses et qui sont encore recherchées des amateurs.

Louis, le chef de la famille, était libraire et en même temps massier à l'université de Leyde. Sa première entreprise importante fut une édition de l'Eutrope de Mérula (Leyde, 1592). Il fut, dit-on, le premier imprimeur ou plutôt éditeur qui distingua la voyelle *u* de la consonne *v*. Il travailla de 1592 à 1617; on ignore l'époque de sa mort. De ses deux fils, Matthys (Mathieu) et Ægidius (Gilles), le premier, né en 1565, devint imprimeur en 1618 et mourut à Leyde en 1640 après avoir, à ce qu'il paraît, laissé son établissement à son fils Bonaventure; l'autre était en 1599 libraire à La Haye. Les quatre fils de Matthys furent Isaac, Abraham, Bonaventure et Jacques. Isaac fut imprimeur à Leyde depuis 1617 jusqu'en 1628, époque de sa mort. Abraham, né en 1592, s'établit dans la même ville (1622), d'abord seul, puis ensuite il s'associa avec son frère Bonaventure et publia avec lui les petites

éditions in-12 et in-16 qui sont encore estimées de nos jours pour leur élégance et leur correction. Il mourut en 1652. Quant à Bonaventure, dont on trouve la première mention à l'année 1608, il travailla d'abord avec son père, puis avec son frère Abraham; il mourut peu de temps après ce dernier à Leyde en 1652. On cite ensuite Jacques Elzevier, libraire à La Haye vers 1626. Jean, fils d'Abraham, né en 1622, fut en 1652, avec son cousin Daniel, fils de Bonaventure, libraire de l'université à Leyde; il resta seul ensuite et mourut en 1661. Pierre exerça la profession d'imprimeur à Utrecht de 1668 à 1672. Le fils d'Isaac, Louis, éleva une imprimerie à Amsterdam, s'associa avec Daniel en 1655 et mourut en 1662. Daniel, dont il a été parlé plus haut, fut un des membres les plus laborieux de cette famille; il s'associa successivement avec ses deux cousins, puis en dernier lieu, en 1680, avec Abraham-Wolfgang, et mourut cette même année. Son établissement fut géré encore un an par sa veuve, Anne Bawing; après quoi il passa probablement avec son imprimerie entre les mains d'Adrien Mœtzies, à La Haye.

Bien que les Elzevirs aient été surpassés comme érudits, et aussi sous le rapport de leurs éditions grecques et hébraïques, par les Estienne de Paris, ils ont gardé le premier rang pour l'élégance des caractères et la beauté de l'exécution. Leurs éditions de Virgile, de Térence et autres classiques latins, celles du Nouveau-Testament, des psaumes ornés de lettres rouges, sont des chefs-d'œuvre de typographie, tant pour leur bel aspect que pour leur correction. On raconte que les Elzevirs avaient un principe : c'était de faire corriger leurs épreuves par des femmes, dans la pensée qu'elles seraient moins disposées à introduire dans les textes aucune altération qui leur fût propre. Les *Républiques*, recueil de 62 petits volumes in-16 sur la politique et l'histoire, qui ne sont pas tous imprimés par les Elzevirs, ont été conservés non-seulement comme monuments de l'art typographique, mais encore comme intéressants sous le rapport du sujet. D'ailleurs les Elzevirs ont publié plusieurs catalogues de leurs éditions; le dernier, donné par Daniel en 1674, in-12, comprend des ouvrages qui leur sont étrangers et qui n'ont pas même été imprimés. On peut consulter sur leurs impressions le catalogue raisonné de toutes les éditions des Elzevirs (*Notice sur la famille des Elzevirs*), par M. Adry, Paris, 1806; Bérard, *Essai bibliographique sur les éditions des Elzevirs, les plus précieuses et les plus recherchées*, Paris, 1822; enfin, *Théorie complète des éditions elzevirriennes*, par M. Nodier, dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, Paris, 1829. *C. L.*

ÉMAIL. On donne le nom d'émail à un verre blanc et opaque dont on recouvre la poterie, la faïence, la porcelaine, les métaux, en le fixant par le moyen du feu. Cette espèce de vernis vitreux se prépare de la manière suivante : on fait fondre dans le moufle d'un fourneau de coupellation (*voy.*) 3 parties d'étain pur et 10 de plomb, et on calcine le mélange jusqu'à ce qu'il soit converti en un oxide blanc et incolore; on fond ensuite cet oxide avec 10 parties de silice pure, 2 de carbonate de potasse ou de soude, et, pour chaque livre de la masse, avec 8 grains de peroxide de manganèse. Cette masse sert à enduire les feuilles d'or et de cuivre. Pour cet effet on la pulvérise bien, on la soumet à la lévigation, on étend uniformément cette poudre à la surface du métal, et on chauffe le tout au moufle; puis on polit l'émail. C'est ainsi, par exemple, que sont fabriqués les cadrans d'horloge, émaillés sur cuivre.

On peut ensuite peindre sur cet émail avec des couleurs que l'on passe au feu dès qu'elles sont sèches. La couleur purpurine s'obtient avec le pourpre d'or; le rouge de chair avec trois parties d'alun et une de vitriol de fer qu'on mêle ensemble et qu'on calcine jusqu'à ce que l'acide sulfurique soit chassé. L'oxide de fer sans alumine donnerait une matière verdâtre. Le jaune se prépare avec parties égales d'oxide d'antimoine et d'oxide de plomb ou massicot, que l'on mêle avec parties égales d'alun et de sel ammoniac, et on calcine le mélange jusqu'à ce qu'il ait acquis une belle couleur jaune. Le vert

se prépare avec l'oxide chromique et le peroxide de cuivre. L'oxide de cobalt donne du bleu, et celui de manganèse du violet. Toutes ces couleurs sont mêlées avec de l'émail en poudre et peuvent ensuite être employées pour peindre sur l'émail.

Le procédé indiqué plus haut pour la préparation de l'émail n'est pas le seul employé. Dans le cas où l'émail doit être appliqué sur des flacons à réactifs, il est important que cet émail ne soit ni trop ni trop peu fusible; car, dans le premier cas, il ne serait pas assez opaque; dans le second, au contraire, les flacons se déformeraient pendant la fonte de l'émail. Aussi un ouvrier émailleur a-t-il ordinairement à sa disposition une ou plusieurs recettes pour la préparation de son émail, qu'il tient cachées et qu'il exploite à son profit. A-é.

On peint en émail au moyen de couleurs broyées avec de l'huile essentielle de lavande très pure et épaisse. On emploie ces couleurs comme pour la miniature. Quand la peinture est terminée, on la passe au feu, opération qui demande la plus grande attention. Il faut saisir l'instant où les couleurs se parfondent pour retirer la pièce; mais souvent le feu détruit une partie de la peinture : il faut donc la réparer, puis la remettre au feu. Le même accident peut se renouveler plusieurs fois; les couleurs peuvent ne point résister, et le fruit d'un long et pénible travail se trouver perdu.

Les difficultés de ce genre de peinture, la patience, l'étude, le temps qu'il exige, ont retardé ses développements. Déjà connu de l'antiquité (*voy.* à l'article Égypte, p. 278), l'art de peindre sur métaux ne fit de progrès réels qu'à l'époque de la renaissance, à Faënza et dans le duché d'Urbin. On n'y employait alors que le blanc et le noir, et quelques teintes légères de carnation. C'est en France que cet art acheva de se perfectionner. Employé d'abord par les bijoutiers, il passa dans les mains de véritables artistes qui employèrent toutes sortes de couleurs. Jean Petitot (né en 1607) est le premier qui se soit fait une grande réputation dans ce genre de peinture. On n'avait pas encore vu des ouvrages exécutés avec une finesse aussi extraordinaire. Dans ses petits portraits, il savait donner aux cheveux, par exemple, une telle légèreté, une telle finesse, qu'on se persuada qu'il y employait des moyens mécaniques secrets. Les *émaux* de Petitot furent bientôt de mode à la cour de Louis XIV, et cet artiste ne pouvait suffire aux demandes de portraits et de sujets qui lui étaient faites et payées au plus haut prix. Aussi amassa-t-il rapidement une fortune qu'on évaluait à un million de notre argent. Ses ouvrages sont encore aujourd'hui très recherchés.

La peinture en émail est maintenant peu cultivée, malgré sa délicatesse, sa fine transparence, sa fraîcheur, la vivacité et l'énergie de ses couleurs, et quoiqu'elle soit inaltérable, indestructible comme la matière qui sert de subjectile. On se borne à la peinture sur porcelaine, qui offre quelque différence avec celle sur métaux. Dans la peinture sur porcelaine, l'artiste ménage ou épargne le blanc de dessous, comme font les peintres au lavis pour toutes les masses de lumière; car, en effet, il ne peut retoucher par clairs empâtés que de très petites surfaces, telles que les perles, les luisants des métaux, les clairs du feuillé, qu'il obtient avec des jaunes fins, tandis que le peintre en émail sur métaux peut, au contraire, réserver les blancs du fond si cela lui convient, ou couvrir à son gré, par des empâtements, toute la surface de sa peinture. Dans la peinture sur porcelaine, l'émail de la couverte n'entre pas en fusion et les couleurs y sont tout simplement apposées : dans la peinture sur métaux, au contraire, l'émail même, ainsi que les couleurs, entre en fusion, en sorte que celles-ci pénètrent plus ou moins avant dans l'émail, ce qui donne à cette peinture une transparence très propre à la justesse de l'imitation en petit. G. D. F.

L'*émailleur* est l'ouvrier qui travaille l'émail, adapte aux différents métaux des ornements de cette substance, et la façonne à la lampe, sous mille formes variées. Ce nom, qui devrait être propre aux industriels qui fabriquent ou façonnent les émaux, s'est étendu cependant aux orfèvres et aux joailliers qui montent les pierres précieuses, aux lapidaires qui

les contrefont, aux artistes qui peignent sur émail, aux marchands verriers, couvreurs de flacons et bouteilles d'osier, aux faïenciers, enfin aux *patenôtriers* et boutonniers en émail et en verre, qui sont, à proprement parler, les véritables émailleurs.

L'art de l'émailleur se divise en quatre principales fonctions : préparer l'émail, l'orner de peintures, l'employer transparent et clair, enfin le travailler à la lampe.

De tous les travaux de l'émailleur, le plus intéressant et le plus agréable est celui qui se fait à la lampe. Cette lampe, qui s'alimente de graisse de cheval fondue, appelée par les émailleurs *huile de cheval*, est en cuivre ou en fer-blanc. Elle se compose de deux pièces : la *boîte* et la *lampe*. La boîte enveloppe la lampe tout entière : elle est destinée à recevoir l'huile que l'ébullition produite par l'intensité de la chaleur pourrait faire jaillir au dehors; quant à la lampe proprement dite, c'est tout simplement un ovale plat, de six pouces de long sur deux de haut, dans lequel on met l'huile et la mèche. Cet appareil est soutenu par une pièce carrée d'un pouce de hauteur environ. Une table, large et haute à volonté, sert à placer autant de lampes qu'il y a d'ouvriers travaillant en même temps. En dessous de la table, et presque dans le milieu de sa hauteur, se trouve un double soufflet d'orgues qu'un ouvrier fait jouer avec les pieds pour aviver la flamme des lampes. Chacune de ces lampes a devant elle un tuyau de verre, dans lequel le vent du soufflet est amené par des rainures taillées dans l'épaisseur du dessus de la table et recouvertes de parchemin. Pour que les ouvriers ne soient pas incommodés par l'excès de la chaleur, chacun des tuyaux de verre dont nous venons de parler est couvert, à six pouces de distance, d'une petite platine de fer-blanc soutenue par une queue de bois qui s'adapte à un trou percé dans la table. C'est là ce que les émailleurs appellent leur *éventail*. Lorsqu'il ne s'agit que d'un ouvrage qui demande peu de travail, on se sert tout simplement, pour exciter la flamme de la lampe, d'un tube de verre dans lequel on souffle à la bouche.

On tire à la lampe des filets d'émail dont la délicatesse passe tout ce qu'on peut imaginer. Telle est la finesse de tissu de ceux qu'on emploie à faire de fausses aigrettes qu'on les tourne et plie sur un dévidoir avec autant de facilité que de la soie ou du fil. Nous en dirons autant des *jais* factices en émail dont on se sert dans les broderies : ils sont si artistement travaillés que chaque petite parcelle, malgré son exiguité, est percée d'un trou destiné à laisser passer la soie avec laquelle on les introduit dans la broderie. Pour faire ces jais, au lieu d'employer les émaux de Venise ou de Hollande purs, on les fond presque toujours, dans une cuiller de fer, avec une égale proportion de verre ou de cristal; et quand la fusion est parfaite, le mélange intégralement opéré, on les ramasse pour les tirer en filets de grosseurs appropriées aux différents ouvrages auxquels on les destine. *Ramasser*, en terme d'émailleur, c'est prendre dans la cuiller l'émail tout liquide avec deux morceaux d'un tuyau de pipe dont on tient un de chaque main, et qu'on éloigne l'un de l'autre de tout l'écartement possible des bras. Quand on veut donner au filet une étendue que le déploiement des bras ne comporte pas, un compagnon se charge de tirer l'un des bouts, tandis que celui qui travaille continue de présenter son émail à la lampe : c'est ce qu'on appelle *tirer l'émail à la course*. Ainsi tirés, ces fils se coupent, à froid, en plusieurs morceaux, dont la longueur, bien qu'arbitraire, ne varie guère ordinairement que de dix à douze pouces. L'instrument dont on se sert à cet effet est un morceau d'acier plat et tranchant, de plus d'un pied de long : on le nomme *lime*, parce que, en effet, il est fait d'une vieille lime battue et aplatie, et *couperet*, à cause de sa destination. Cet instrument ne fait que laisser sur l'émail une légère entaille, comparable à celle du diamant sur le verre, et qui suffit pour donner à la cassure toute la rectitude qu'on peut désirer. Tous les émaux tirés à la lampe sont ronds; quand les ouvrages auxquels on les destine exigent qu'ils soient plats, on les comprime dans ce sens, pendant qu'ils sont encore chauds, avec une pince en

fer à mors carré. Pour tirer l'émail à la lampe, lorsqu'on le travaille en figures ou autres ouvrages, les émailleurs ont encore une autre pince en fer composée d'un seul morceau replié, mais dont les deux branches, terminées en pointes, font ressort. C'est ce qu'ils appellent la *bercelle*. Ils ont, en outre, des tubes ou tuyaux de diverses grosseurs, qui leur servent à souffler l'émail de différentes manières et à y conserver les vides convenables, soit pour épargner la matière, soit pour former les contours. L'exercice de cette profession exige une adresse et une patience peu communes.

Il est peu d'objets dans la nature dont le travail de l'émailleur ne puisse opérer la reproduction; il n'est pas rare de voir des figures et dessins en émail capables de lutter de pureté et de correction avec les plus suaves créations de l'art; les yeux d'émail surtout, sortis de la main de certains ouvriers, sont admirables d'éclat et de vérité. L'imitation des perles rentre encore dans les attributions de l'émailleur.

Les *patenôtriers* et *boutonniers* en émail, qui formèrent longtemps une communauté particulière, furent réunis aux verriers - faïenciers, par arrêt du conseil en date du 21 septembre 1706; et, par suite de cette fusion, les maîtres de la nouvelle communauté purent faire toutes sortes de *patenôtres, boutons d'émail, dorures sur verre et émail, pendants d'oreilles, jolivetis* et autres ouvrages semblables en émail, canon et crystallin, passant par le feu et le fourneau; ils purent aussi enfiler toutes *ceintures, carcans, chaînes, colliers, bracelets, patenôtres et chapelets* de même matière et pareille fabrique, et même les enrichir et orner d'or et d'argent battu ou moulu. E. P-C-T.

ÉMANATION (*emanare*, découler, couler hors de). On appelle *système de l'émanation* la théorie cosmogonique suivant laquelle Dieu aurait fait sortir de lui-même par voie d'écoulement la matière et la forme du monde. Ce système est donc opposé et à la doctrine de l'éternité du monde et à celle de l'éternité de la matière; mais il ne diffère du dogme chrétien touchant la création qu'en ce qu'il essaie de représenter à l'imagination la manière dont la cause suprême a produit toutes choses. Suivant ce système, en effet, elles sont émises hors du sein de la Divinité comme la lumière émane d'un foyer unique qui répand partout ses rayons bienfaisants, ou comme toutes les sources qui traversent et fécondent la terre dérivent d'un seul et immense Océan. Cette explication grossière, ou plutôt cette invention poétique, nécessaire à des esprits qui ont besoin de trouver en tout quelque chose à quoi se prenne l'imagination, naquit dans l'Orient, ce pays des fictions et des images. Elle forme le caractère le plus essentiel de la doctrine de Zoroastre (*voy.*), d'où elle a passé dans l'enseignement de la Kabbale (*voy.*). C'est apparemment dans leurs rapports les plus intimes avec la Perse que les Juifs ont reçu cette idée. On la trouve parmi les principes fondamentaux du gnosticisme (*voy.*), et les néoplatoniciens l'ont alliée, ainsi que d'autres doctrines orientales, aux idées de Platon et de Pythagore. Le christianisme ne pouvait l'admetttre, vu l'incompatibilité absolue qu'il reconnaissait, d'accord en cela avec le platonisme, entre la Divinité et la matière, que déjà Proclus traitait d'ignoble. Le monde, au lieu de servir à manifester la gloire et les perfections infinies de Dieu, eût été le mal même sorti du sein de l'être souverainement parfait. Cette difficulté, les partisans de l'*émanation* l'avaient bien aperçue; mais ils prétendaient y échapper en établissant entre les êtres *émanés* une gradation telle qu'ils perdent de leur perfection à mesure qu'ils s'éloignent de leur source. Dieu d'abord projette hors de lui des êtres d'une nature fort approchante de la sienne; ceux-ci à leur tour extériorisent des êtres un peu plus défectueux, et ainsi de suite jusqu'à la matière. Au surplus, on pourrait bien voir quelque trace de cette théorie dans le dogme chrétien suivant lequel le Fils et le Saint-Esprit *procèdent* du Père, et que des théologiens ont appelé du nom même de dogme *de l'émanation*.

Le système *de l'*émanation, à vrai dire, revient au panthéisme, qui l'exprime sous sa forme réfléchie, perfectionnée. *Voy.* PANTHÉISME. L-F-E.

ÉMANATIONS, expression impropre (*voy.* l'art. précédent), mais consacrée par l'usage pour désigner les produits gazeux ou les vapeurs qui sont aussi connus sous les noms d'*exhalaisons*, d'*effluves* et même de *miasmes*, et qui tirent ordinairement leur origine de la décomposition de substances organiques. Ces gaz ou ces vapeurs, en se répandant dans l'atmosphère, en altèrent la pureté et manifestent fréquemment leur présence par les effets funestes qu'en éprouvent les êtres vivants. La chaleur les fait naître et les dissémine, les vents les transportent souvent à de grandes distances, où tantôt elles se font reconnaître à l'odorat, tantôt seulement par les maux qu'elles produisent. D'ailleurs, quelle que soit la source des émanations, elles consistent, soit dans des fumées diverses, de l'acide carbonique, des hydrogènes sulfurés, carbonés, phosphorés, et de l'azote, soit dans des vapeurs acides ou métalliques.

C'est une opinion généralement adoptée que les émanations influent d'une manière défavorable sur la santé, excepté celles des substances animales fraîches qui semblent, au contraire, alimenter les individus qui les respirent. Quelques-unes, celles du plomb et du mercure, sont évidemment des poisons; il en est qui paraissent transmettre d'une manière spécifique certaines maladies, telles que la fièvre jaune, le choléra-morbus, les fièvres intermittentes, etc., et qui, bornées à certaines localités, n'en sortent pas et même n'agissent que dans des conditions données : telles sont, par exemple, les émanations des marais Pontins, qui donnent les fièvres d'accès à ceux qui séjournent dans ces marais pendant la nuit, et respectent ceux qui les traversent pendant le jour. On n'a pas de connaissances positives sur la nature de ces dernières émanations pour lesquelles le nom de *miasme* semble avoir été réservé.

On peut souvent reconnaître les foyers d'où partent les émanations, et quelquefois on peut les détruire ou les éloigner : c'est ce qu'on fait pour les établissements industriels, les hôpitaux, les prisons, etc. Il faut, autant que possible, décomposer les émanations, ou les entraîner au loin par la ventilation. C'est sur ces principes que reposent l'assainissement et la désinfection (*voy.* ces mots).

Lorsqu'on est obligé d'affronter une atmosphère chargée d'émanations, il convient de s'en garantir le plus possible au moyen d'appareils destinés à cet objet; d'ailleurs l'observation montre que l'habitude finit par rendre plus ou moins insensible à leur action, à laquelle, d'un autre côté, l'intempérance, le mauvais régime et les causes débilitantes en général rendent toute son énergie. F. R.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME NEUVIÈME.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

MM.	
Aimé.	A-é.
Allou	C. N. A.
Arbanère	A-re.
Armandi (le colonel) . .	C. P. A.
Artaud (l'inspect.général).	A-d.
Audiffret.	H. A-d-t.
Bardin (le général). . . .	Gal B.
Biet.	J. B-t.
Blanqui (aîné).	Bl. a.
Boulatignier.	J. B-r.
Bradi (Mmela comtesse de).	L. C. B.
Carette (le lieut.-colonel).	C-te.
Chamrobert (de)	P. C.
Croy (Raoul de), à la Guerche.	R. d. C
Déaddé.	D. A. D.
Dehèque.	F. D.
Delbare.	Th. D.
Delcasso (à Strasbourg). .	L. D-c-o.
Dellac	J. D-c.
Depping.	D-g.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Dunaime.	Em. D.
Eichhoff	F. G. E.
Famin	C. F-n.
Fritz (à Strasbourg). . . .	Th. F.
Galais.	L. G-s.
Galibert.	L. G.
Garden (le comte de) . . .	Cte de G.
Golbéry (de).	P. G-y.
Guillon (l'évêque)	M.N.S.G.†
Guyot de Fère.	G. D. F.
Haag.	E. H-g.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg.	C. A. H.

MM.	
Jal.	A. J-l.
Jomard.	J-m-d.
Labouderie (l'abbé de). . .	J. L.
Lafaye (à Marseille). . . .	L-f-e.
La Nourais (de).	L. N.
Larévellière-Lépeaux. .	O. L. L.
Laténa (de), à Chablis. . .	J. L-t-a.
Lebrun (Isidore).	I. L. B.
Leclerc-Thouin.	O. L. T.
Lemonnier.	C. L-r.
Le Roy de Chantigny. . .	L. d. C.
Martin (Mlle Marie), en Irlande.	M. M-n.
Matter.	M-r.
Miel.	M-l.
Ourry.	M. O.
Parisot (de la marine). . .	J. T. P.
Pascallet	E. P-c-t.
Petit-Lafitte (à Bordeaux).	A. P. L.
Pontécoulant (le vicomte de)	A. P-t.
Rathery.	R-y.
Ratier (Félix).	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Rautenstrauch-Giedroyc (Mme de).	L. d. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Renée (Amédée).	Am. R-e.
Royer	R-y-r.
Saucerotte (à Lunéville). .	C. S-te.
Saunois (Victor)	V. S.
Savagner.	A. S-r.
Schnitzler.	J.H.S. et S.
Simon (Max.), à Montmirail.	M. S-n.
Soyer.	L. C. S.

*

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	Vaucher (à Genève)	L. V-r.
Spach (Louis), à Strasbourg.	L. S.	Vieillard	P. A. V.
Tarmet.	X. T-t.	Villenave	V-ve.
Tissot (à Dijon)	Jh T.	Villiers (le comte de). . .	Cte M. de V.
Travers (à Falaise).	J. T-v-s.	Walckenaer (le baron) . .	W-r.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon.*

C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié, et *Enc. amer.*, *Encyclopædia americana.*

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME VIII^e^, SECONDE PARTIE.

Pag. 486, col. 1, ligne 8, article DRAGONS. Les mots : Le casque à longue queue en crin les distingue de tous les autres régiments, renferment une légère erreur, attendu que la garde municipale montée et les cuirassiers portent des casques semblables.

p. 531, col. 2, ligne 5 de la note, *au lieu de* avec lequel on a quelquefois confondu, *lisez* avec lequel les auteurs ont quelquefois confondu.

p. 601, col. 2, ligne 49, *au lieu de* 21 janvier 1791, *lisez* 21 juin 1791.

p. 604, col. 2. M. Droz n'est pas seulement membre de l'Académie-Française, mais aussi de celle des Sciences morales et politiques.

p. 605, col. 1. On a oublié de parler du dernier ouvrage de M. Droz, très digne d'une mention expresse et intitulé : *L'Économie politique, ou principes de la science des Richesses*, Paris, 1829, in-8°. M. Brieff, libraire à St-Pétersbourg, en a fait imprimer dernièrement une traduction russe.

p. 619, col. 2. Les prénoms de M. Duban sont Félix-Jacques, et non pas Félix-Louis, ainsi qu'on a imprimé par mégarde.

p. 694, col. 1, ligne 3^e^. Le vénérable comte Mathieu Dumas, l'un des collaborateurs de cette Encyclopédie, est mort le 16 octobre 1837, peu de mois après avoir lu en épreuve la notice que lui a consacrée M. Schnitzler, et qu'il était bien aise de soumettre à l'examen du général. Son fils, l'un des aides-de-camp du Roi, était loin de lui et n'a pu lui fermer les yeux. On sait que M. le commandant Dumas accompagna en Afrique M. le duc de Nemours, qu'il le suivit au siége de Constantine et qu'il y fut grièvement blessé. En récompense de sa conduite, il fut avancé au grade de lieutenant-colonel, et, après son retour à Paris (nov. 1837), il fut honoré de la visite de l'héritier du trône et des jeunes princes ses frères.

p. 695, col. 1, ligne 28. *Napoléon Bonaparte* de M. Alexandre Dumas n'appartient pas à l'année 1834, mais à l'année 1831.

p. 696, col. 2. Les *Impressions de voyages* du même auteur furent terminées peu de temps après l'impression de l'article (1837) ; cet ouvrage forme 5 vol. in-8°. On ne le confondra pas avec les *Lettres d'un voyageur* de George Sand, qui parurent presque en même temps (*voy.* T. VIII, p. 660, article DUDEVANT).

p. 744, col. 1, ligne 45. Ce mot de M. Dupin l'aîné paraît avoir été dit d'abord par Raynal.

p. 748, col. 1, après la ligne 16, *ajoutez* ce renvoi : DU PLAN CARPIN, *voy.* PLAN CARPIN.

p. 762, col. 1. Le peintre Louis Dupré est mort le 12 octobre dernier (1837).